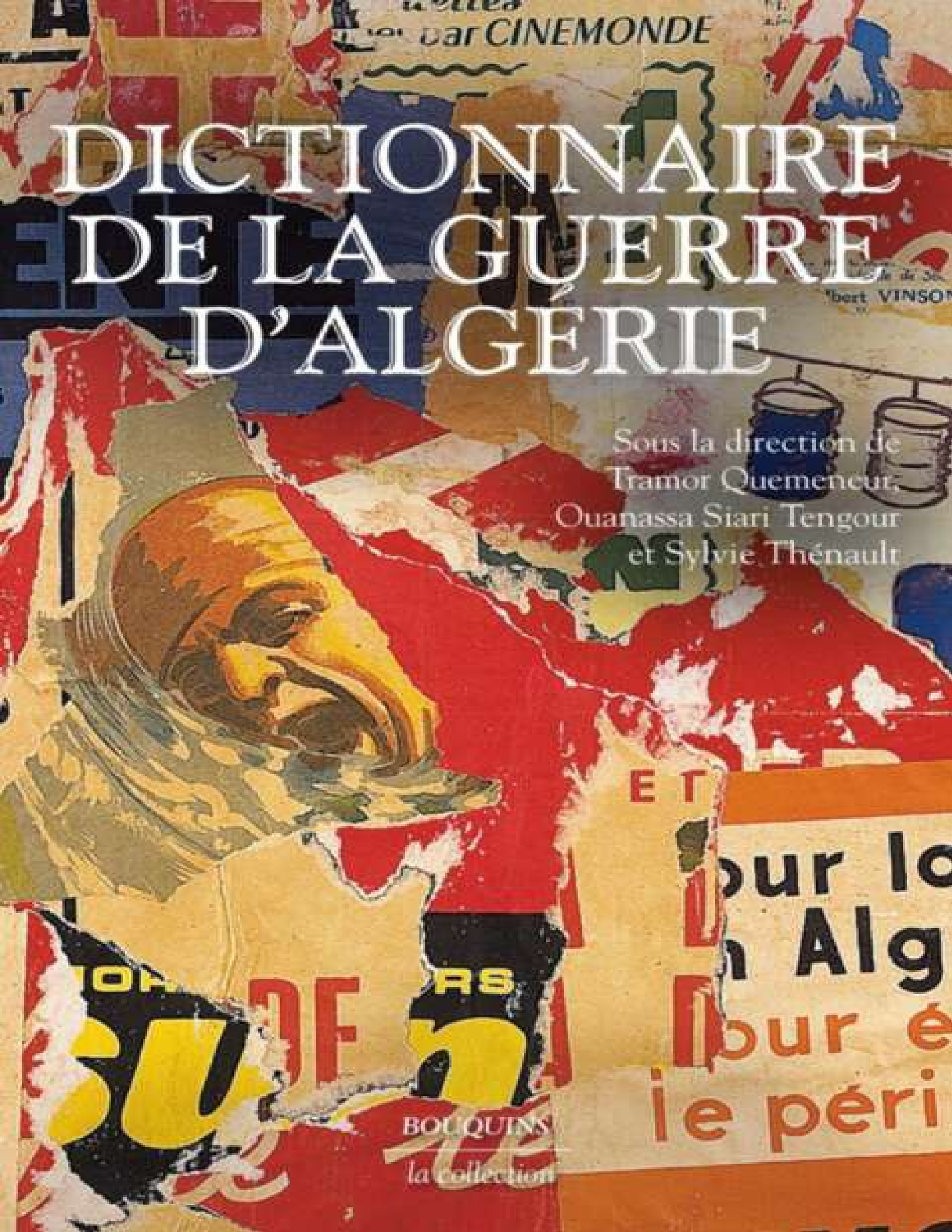


...elles
par CINEMONDE

DICTIONNAIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

...bert VINSON

Sous la direction de
Tramor Quemeneur,
Ouanassa Siari Tengour
et Sylvie Thénault



ET
pour lo
Alg
pour é
le péri

BOUQUINS
la collection

DICTIONNAIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Sous la direction de
TRAMOR QUEMENEUR,
OUANASSA SIARI TENGOUR
ET SYLVIE THÉNAULT



BOUQUINS

*Collection fondée par Guy Schoeller
et dirigée par Jean-Luc Barré*

À découvrir aussi dans la même collection

Raymond Aron, *Mémoires*

Dictionnaire Albert Camus, sous la direction de Jeanyves Guérin

Dictionnaire de Gaulle, sous la direction de Claire Andrieu, Philippe Braud et Guillaume Piketty

Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, 2 vol.

Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, 3 vol.

Philippe de Gaulle, *Mémoires*

Jacques Julliard, *L'Esprit du peuple*

La Légion étrangère. Histoire et dictionnaire, sous la direction d'André-Paul Comor

François Mauriac, *Journal • Mémoires politiques*, édition établie et présentée par Jean-Luc Barré

—, *Correspondance intime*, réunie et présentée par Caroline Mauriac

—, *Le Bloc-notes*, édition établie et annotée par Jean Touzot, 2 vol.

Edgar Morin, *L'Unité d'un homme*, édition établie et présentée par Pascal Ory

Benjamin Stora, *Une mémoire algérienne*

Jeannine Verdès-Leroux, *L'Algérie et la France*

Le Voyage en Algérie. Anthologie de voyageurs français dans l'Algérie coloniale (1830-1930), édition établie par Franck Laurent

Dictionnaire de la Grande Guerre, sous la direction de François Cochet et Rémy Porte

Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale, sous la direction de Jean-François Muracciole et Guillaume Piketty

« Cette œuvre est protégée par le droit d’auteur et strictement réservée à l’usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre, est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. L’éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales. »

© Bouquins éditions, Paris, 2023

En couverture :

14 Juillet, collage de Jacques Villeglé, 1960. © Adagp, Paris, 2023

EAN : 978-2-38292-311-5

Bouquins éditions – 92, avenue de France – 75013 Paris

Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).

SOMMAIRE

Titre

À découvrir aussi dans la même collection

Copyright

Introduction

Ont contribué à ce dictionnaire

Note des éditeurs

Table des sigles et acronymes

Glossaire des termes arabes

Table alphabétique des entrées

Dictionnaire

A

ABANE, Ramdane (1920-1957)

ABBAS, Ferhat (1899-1985)

ABIDI, Mohamed Tahar, dit Hadj Lakhdar (1914 ou 1916-1998)

ACCRA, conférence d'

ACTION CIVIQUE NON VIOLENTE (ACNV)

ACTION PSYCHOLOGIQUE

ACTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE

ACTIVISME ALGÉRIE FRANÇAISE

ADAMS, Dennis (né en 1948)

ADJOUL, Adjel (1922-1993)

AFFAIRES

AGERON, Charles-Robert (1923-2008)

AGOUNENDA, Bataille d' (22 au 23 mai 1957)

AGRICULTURE

AILLERET, général Charles (1907-1968)

AÏT AHMED, Hocine (1926-2015)

AÏT HAMOUDA, Amirouche (1926-1959)

ALGER RÉPUBLICAIN

ALLARD, général Jacques (1903-1995)

ALLEG, Henri (1921-2013)

AMÉRIQUE LATINE

AMEZIANE, ferme

AMIS DU MANIFESTE ET DE LA LIBERTÉ (LES)

AMNISTIE (Lois d')

AMOURS ET SEXUALITÉS

AMRANE-MINNE Djamilia, née Danièle Minne (1939-2017)

AMROUCHE, Jean El-Mouhoub (1906-1962)

ANARCHISME

ANCIENS COMBATTANTS (associations)

ANCIENS COMBATTANTS (statut)

ANCIENS MOUDJAHIDINES (anciens combattants)

ANIMAUX

ANTICOLONIALISTES (associations)

« APPEL DES DOUZE »

APPELÉS DU CONTINGENT

APPELÉS DU CONTINGENT (mémoires)

ARCHIVES PRIVÉES

ARCHIVES PUBLIQUES EN ALGÉRIE

ARCHIVES PUBLIQUES EN FRANCE

ARGOT MILITAIRE

ARGOUD, colonel Antoine (1914-2004)

ARMÉE DE L'AIR

ARMÉE DE LIBÉRATION NATIONALE (ALN)

ARMÉE DE MER, MARINE

ARMÉE DE TERRE

ARMÉE DES FRONTIÈRES

ARMÉE FRANÇAISE ET POLITIQUE

ARMÉE NATIONALE POPULAIRE (ANP)

ART (HISTORIOGRAPHIE DE L')

ARTISTES PEINTRES

ASSEMBLÉE ALGÉRIENNE

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

ASSOCIATION DES ULÉMAS MUSULMANS ALGÉRIENS (AUMA)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS D'ALGÉRIE (Agea)

ATTENTAT AU BAZOOKA

ATTENTAT DE CHÂTEAU-ROYAL

ATTENTAT DE LA RUE DE THÈBES (9 au 10 août 1956, rue Boudriès-Père-et-Fils)

ATTENTAT DU PETIT-CLAMART

ATTENTATS D'ALGER

ATTENTATS DE L'OAS EN ALGÉRIE

ATTENTATS DE L'OAS EN FRANCE

ATTENTATS DU FLN EN FRANCE

AUDIN, Josette (1931-2019)

AUDIN, Maurice (1932-1957)

AUSSARESSES (Affaire)

AUSSARESSES, général Paul (1918-2013)

AUTODÉTERMINATION (Discours sur l')

AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE (Alat)

AVOCATS, Collectifs d'

AZZEDINE, commandant (né en 1934)

B

BADJI, Mokhtar (1919-1954)

BANDES DESSINÉES

BANDOENG, Conférence de (18-24 avril 1955)

BARBEROT, colonel Roger (1915-2002)

BARBOUZES

BARRAGES ÉLECTRIFIÉS

BARRAT, Denise (1923-1995) et Robert (1919-1976)

BARRICADES, semaine des (24 janvier-1er février 1960)

BATAILLE

BATAILLE D'ALGER

BATAILLE DE L'ÉCRIT

BATAILLE DES FRONTIÈRES

BATAILLE DU RAIL

BEAUFRE, général André (1902-1975)

BEAUVOIR, Simone de (1908-1986)

BELGIQUE

BELHADDAD, Mohand Mahdi (1918-1978)

BELHADJ DJILALI, Abdelkader (1921-1958)

BELLOUNIS, Mohammed (1912-1958)

BEN ABDERREZAK HAMOUDA, Ahmed, dit Si El Haouès (1923-1959)

BEN ALLA, Hadj, dit Si Bouzid, Monsieur Henri (1925-2009)

BEN BELLA, Ahmed (1916-2012)

BEN BOUALI, Hassiba (1938-1957)

BEN BOULAÏD, Mostefa (1917-1956)

BEN KHEDDA, Benyoucef (1920-2003)

BEN M'HIDI, Larbi, dit Si Mohammed, El Hakim (1923-1957)

BENCHERIF, Ahmed (1927-2018)

BENDJELLOUL, Mohammed Salah (1893-1985)

BENABDELMALEK, Ramdane, dit Si Abdallah (1928-1954)

BENOIST, Clara (née en 1930) et Henri (né en 1926)

BENTOBBAL, Slimane, dit Si Lakhdar, Si Mahmoud, Si Abdallah (1923-2010)

BENZEKRI, Isa (1928-2017)

BENZINE, Abdelhamid (1926-2003)

BIGEARD, général Marcel (1916-2010)

BILAN HUMAIN

BILLOTTE, général Pierre (1906-1992)

BITAT, Rabah (1925-2000)

BITTERLIN, Lucien (1932-2017)

BIZERTE, Crise de

BLACHETTE, Georges (1900-1980)

BLED (LE)

BLEUÏTE

BLINDÉS

BOLLARDIÈRE, général Jacques Pâris de (1907-1986)

BONNAUD, Robert (1929-2013)

BORDEL MILITAIRE DE CAMPAGNE (BMC)

BORGEAUD, Henri (1895-1964)

BOUALAM, bachaga Saïd (1906-1982)

BOUATTOURA, Meriem, dite Yasmina (1938-1960)

BOUAZIZ, Rabah, dit Saïd (1928-2009)
BOUBNIDER, Salah, dit Saout El Arab (1929-2005)
BOUDAUD, Omar (1924-2020)
BOUDIAF, Mohamed, dit Si Tayeb, Si Smaïn (1919-1992)
BOUGARA, Ahmed, dit Si M'hamed (1928-1959)
BOUGLEZ, Amara (1922-1995)
BOUHIRED, Djamila (née en 1935)
BOUMEDIENE, Houari (1932-1978)
BOUMENDJEL, Ahmed (1908-1982)
BOUMENDJEL, Ali (1919-1957)
BOUNAÂMA, Djilali, dit Si Mohamed (1926-1961)
BOUPACHA, Djamila (née en 1938)
BOURDET, Claude (1909-1996)
BOURDIEU, Pierre (1930-2002)
BOUREGAÂ, Lakhdar (1933-2020)
BOURGES, Hervé (1933-2020)
BOURGÈS-MAUNOURY, Maurice (1914-1993)
BOUSSOUF, Abdelhafid, dit Si Mabrouk (1926-1980)
BOUTEFLIKA, Abdelaziz (1937-2021)
BOYCOTT
BOYER-BANSE, Louis (1879-1964)
BUIS, général Georges (1912-1998)

C

5 JUILLET 1961, Manifestations du
5 JUILLET 1962 (Algérie)
5 JUILLET 1962 (Oran)
CAMPS D'INTERNEMENT
CAMUS, Albert (1913-1960)

CARLIER, Omar (1943-2021)

CARTERON, abbé Albert (1912-1992)

CATHOLICISME

CAUSES DE LA GUERRE

CENSURE

CENTRE D'IDENTIFICATION DE VINCENNES (CIV)

CENTRE D'INSTRUCTION PACIFICATION ET CONTRE-GUÉRILLA (CIPCG)

*CENTRE DE RENSEIGNEMENT ET D'OPÉRATIONS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
(Crogg)*

CENTRES D'HÉBERGEMENT (CH)

CENTRES DE RENSEIGNEMENT ET D'ACTION (CRA)

CENTRES DE TRI ET DE TRANSIT (ou centres de triage et de transit) (CTT)

CENTRES MILITAIRES D'INTERNÉS (CMI)

CENTRES SOCIAUX ÉDUCATIFS (CSE)

CHAÂBANI, Mohamed (1934-1964)

CHAHID (martyr)

CHALLE, Maurice (1905-1979)

CHANSON ALGÉRIENNE

CHANSON FRANÇAISE

CHANTS DE LA GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE

CHARONNE, Manifestation de (Paris, 8 février 1962)

CHARONNE (mémoire)

CHAULET, Claudine (1931-2015) et Pierre (1930-2012)

CHELLALI, Khedidja (1938-1957)

CHEMINOTS (Algérie)

CHERGUI, Brahim, dit Si H'mida (1922-2016)

CHERIF, Mahmoud (1911-1987)

CHERRIÈRE, Paul (1895-1965)

CHEVALLIER, Jacques (1911-1971)

CHEVÈNEMENT, Jean-Pierre (né en 1939)

CHIHANI, Bachir, dit Si Messaoud (1929-1955)

CHINE, République populaire de

CHIRAC, Jacques (1932-2019)

CINÉMA (naissance en Algérie coloniale et indépendante)

CINÉMA ET GUERRE D'ALGÉRIE (France)

CINÉMA ET GUERRE D'INDÉPENDANCE (Algérie)

COLONS

COMBATTANTS DE LA LIBÉRATION (CDL)

COMITÉ DE COORDINATION ET D'EXÉCUTION (CCE)

COMITÉ DE VINCENNES

COMITÉ INTERMOUVEMENTS AUPRÈS DES ÉVACUÉS (Cimade)

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

COMITÉS ET PÉTITIONS

COMMANDOS

COMMANDOS NOIRS

COMMÉMORATIONS EN ALGÉRIE

COMMÉMORATIONS FRANÇAISES

COMMISSION DE SAUVEGARDE DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELS

COMMISSION INTERNATIONALE CONTRE LE RÉGIME CONCENTRATIONNAIRE

COMMISSIONS MIXTES DE CESSEZ-LE-FEU

COMPAGNIES SAHARIENNES

CONDAMNATIONS À MORT

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC)

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

CONFÉRENCES AFRICAINES

CONFÉRENCES MAGHRÉBINES (Tanger, 27-30 avril 1958 ; Tunis, 16-20 juin 1958)

CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION ALGÉRIENNE (CNRA)

CONSTANTINE, Plan de
COOPÉRATION
CORVÉE DE BOIS
COUR DE SÛRETÉ DE L'ÉTAT
COURRIÈRE, Yves (1935-2012)
COÛT DE LA GUERRE
CRÉPIN, général Jean (1908-1996)
CRIME CONTRE L'HUMANITÉ
CRISE DE L'ÉTÉ 1962
CRISES ET DISSIDENCES AU SEIN DU FLN-ALN
CROISSANT-ROUGE ALGÉRIEN (CRA)
CURIEL, Henri (1914-1978)

D

2e BUREAU
10e DIVISION PARACHUTISTE
17 OCTOBRE 1961
17 OCTOBRE 1961 (mémoire)
19 MARS 1962 (mémoire)
DAHLAB, Saâd (1918-2000)
DAVEZIES, Robert (1923-2007)
DEBRÉ, Michel (1912-1996)
DEGUELDRE, Roger (1925-1962)
DEHILÈS, Slimane, dit colonel Sadek (1920-2011)
DELAVIGNETTE, Rapport
DELOUVRIER, Paul (1914-1995)
DÉMOGRAPHIE
DÉSERTEUR (LE), de Boris Vian
DÉSERTEURS DE L'ARMÉE FRANÇAISE (DAF)

DÉTACHEMENTS OPÉRATIONNELS DE PROTECTION (DOP)

DÉTOURNEMENT DE L'AVION DU FLN (22 octobre 1956)

DÉVOILEMENT

DGHINE, Benali, dit colonel Lotfi, Si Brahim (1934-1960)

DIB, Mohammed (1920-2003)

DIDOUCHE, Mourad, dit Si Abdelkader (1927-1955)

DISPARITIONS

DISPOSITIF DE PROTECTION URBAINE (DPU)

DIX COLONELS DE L'ALN, Réunion des (11 août- 9 décembre 1959)

DJAMILA (icône)

DOCKERS

DOUBLE COLLÈGE

DRAPEAU ALGÉRIEN

DRIF, Zohra (née en 1934)

DUCOURNAU, général Paul (1910-1985)

DUVAL, Mgr Léon-Étienne (1903-1996)

E

ÉCHO D'ALGER (L') (1912-1961)

ÉCOLES

ÉDITION, ÉDITEURS

ÉGYPTE

EL IBRAHIMI, Mohamed El Bachir (1889-1965)

EL KHATTABI, Abdelkrim (1882-1963)

EL MADANI, Ahmed Tewfik (1899-1983)

ÉLECTIONS EN ALGÉRIE (1945-1962)

ELSENHANS, Hartmut (né en 1941)

ÉLY, général Paul (1897-1975)

EMBUSCADES ET BATAILLES

ÉMIGRATION, IMMIGRATION

ENFANCES ALGÉRIENNES

ENTRÉE DES TROUPES DE L'ÉTAT-MAJOR À CONSTANTINE (25 juillet 1962)

ENTREPRISES (GRANDES)

ÉQUIPES MÉDICO-SOCIALES ITINÉRANTES (EMSI)

ESSAIS NUCLÉAIRES

ÉTAT D'URGENCE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL (EMG)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

ÉTUDIANTS EN FRANCE

ÉTUDIANTS MUSULMANS ALGÉRIENS

ÉVASIONS (Algérie)

ÉVASIONS (France)

ÉVIAN, Accords d'

EXÉCUTIF PROVISOIRE

EXÉCUTIONS SOMMAIRES

F

FANON, Frantz (1925-1961)

FAURE, Gratien (1885-?)

FAURE, général Jacques (1904-1988)

FAVRELIÈRE, Noël (1934-2017)

FÉDÉRATION DE FRANCE DU FLN

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FEN)

FEMMES ET FLN

FERAOUN, Mouloud (1913-1962)

FERRANDEZ, Jacques (né en 1955)

FIGARO (LE)

FILALI, Embarek, dit Abdallah (1913-1957)

FINANCES DU FLN

FLAMENT, Marc (1929-1991)

FOOTBALL (équipe du FLN)

FORCE LOCALE

FORCE OUVRIÈRE (FO)

FORGET, Nelly (née en 1929)

FOUCHET, Christian (1911-1974)

FRÉMEAUX, Jacques (né en 1949)

FREY, Roger (1913-1997)

FROGER, Amédée (1882-1956)

FRONT ALGÉRIEN D'ACTION DÉMOCRATIQUE (FAAD)

FRONT DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE (FAF)

FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE (FLN), 1954-1962

FRONT RÉPUBLICAIN

FUNÉRAILLES EN ALGÉRIE

FUNÉRAILLES EN FRANCE

FUSILLADE DE LA RUE D'ISLY (26 MARS 1962)

G

GAILLARD, Félix (1919-1970)

GALLISSOT, René (né en 1934)

GALULA, lieutenant-colonel David (1919-1967)

GAMBIEZ, général Fernand (1903-1989)

GARANGER, Marc (1935-2020)

GARDES, colonel Jean (1914-2000)

GARNE, Affaire Mohamed

GAULLE, général Charles de (1890-1970)

GAVOURY, Roger (1911-1961)

GÉGÈNE

GENDARMERIE

GÉNÉRATION

GENÈVE, Conventions de

GENRE ET GUERRE

GÉOGRAPHIE DE LA GUERRE (1954-1962)

GEORGOPOULOS, Athanase Constantin, dit Tassou (né en 1927)

GISCARD D'ESTAING, Valéry (1926-2020)

GODARD, colonel Yves (1911-1975)

GOURAUD, général Michel (1905-?)

GOVERNEMENT GÉNÉRAL (GG)

GOVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE (GPRA), 1958-1962

GRÈVE DES HUIT JOURS

GRÈVES EN ALGÉRIE

GRÈVES EN FRANCE

GUÉRILLA

GUERRE DES MÉMOIRES (LA)

GUERRE FLN-MNA

GUERRE FROIDE

GUERRE NON CONVENTIONNELLE

GUERRE RÉVOLUTIONNAIRE

GUERROUDJ, Abdelkader (1928-2020) et Jacqueline (1919-2015)

H

HADJ, Messali (1898-1974)

HADJ ALI, Bachir (1920-1991)

HADJERÈS, Sadek (1928-2022)

HALIMI, Gisèle (1927-2020)

HAMAÏDIA, Tahar, dit capitaine Zoubir (1931-1960)

HAMIDOU, Maliha dite Rachida (1942-1959)

HAMOUD LALIAM, Nefissa (1924-2002)

HARBI, Mohammed (né en 1933)

« *HARKIS À PARIS* »

HARKIS (associations)

HARKIS (camps)

HARKIS (massacres)

HARKIS (mémoires)

HARKIS (politiques publiques)

HARKIS (rapatriement)

HAROUN, Ali (né en 1927)

HERVO, Monique (née en 1929)

HOCINE, Baya (1940-2000)

HOLLANDE, François (né en 1954)

HONGRIE

HUMANITÉ (L')

HURST, Jean-Louis dit Maurienne (1935-2014)

I

IGHILAHRIZ, Louissette (née en 1936)

INDOCHINE, Guerre d'

INDUSTRIE

INSTITUTIONS DE L'ALGÉRIE

INSURRECTION DU 20 AOÛT 1955

INTERNATIONALISATION

ISRAËL

ISSIAKHEM, M'hamed (1928-1985)

ITALIE

IVETON, Fernand (1926-1957)

J

JAUFFRET, Jean-Charles (né en 1949)

JEANSON, Francis (1922-2009)

JEUNE NATION

JOSPIN, Lionel (né en 1937)

JOUHAUD, général Edmond (1905-1995)

JOURNAL DES MARCHES ET OPÉRATIONS (JMO)

JOXE, Louis (1901-1991)

JUIFS D'ALGÉRIE

JUIN, maréchal Alphonse (1888-1967)

JUSTICE MILITAIRE

K

KADDACHE, Mahfoud (1921-2006)

KAFI, Ali (1928-2013)

KAGAN, Élie (1928-1999)

KATEB, Yacine (1929-1989)

KATZ, général Joseph (1907-2001)

KHATIB, Youcef, dit Hassan

KHEIREDDINE, Mohamed (1902-1993)

KHIDER, Mohamed (1912-1967)

KHODJA, Ali (1933-1956)

KRIM, Belkacem (1922-1970)

L

LA POINTE, Ali (1930-1957)

LABAN, Maurice (1914-1956)

LACHERAF, Mostefa (1917-2007)

LACHEROY, colonel Charles (1906-2005)

LACOSTE, Robert (1898-1989)

LADLANI, Amar, dit Kaddour (1925-2004)

LAGAILLARDE, Pierre (1931-2014)

LAGHROUR, Abbès (1926-1957)

LAKHDARI, Samia (1934-2012)

LAMBERT, Pierre (1901-1973)

LAMOURI, Complot

LE PEN, Jean-Marie (né en 1928)

LEFEUVRE, Daniel (1951-2013)

LÉGER, commandant Paul-Alain (1922-1999)

LÉGION ÉTRANGÈRE

LENNUYEUX, général Marcel (1908-1994)

LÉONARD, Roger (1898-1987)

LIBÉRAUX D'ALGÉRIE

LIECHTI, Alban (né en 1935)

LIEUX DE MÉMOIRE (France)

LIGUE ARABE

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH)

LILLE

LINDON, Jérôme (1925-2001)

LITTÉRATURE D'EXPRESSION ARABE EN ALGÉRIE, 1920-1962

LITTÉRATURE D'EXPRESSION FRANÇAISE EN ALGÉRIE

LITTÉRATURE ET GUERRE (France, après-guerre)

LOGEMENT ET GUERRE EN ALGÉRIE

LOGEMENT ET GUERRE EN MÉTROPOLÉ

LOI-CADRE SUR L'ALGÉRIE

LOI DU 18 OCTOBRE 1999

LOI DU 23 FÉVRIER 2005

LORILLOT, général Henri (1901-1985)

LOUP, Eliette (née en 1934)

LYON

M

MACRON, Emmanuel (né en 1977)

« MAGHREB CIRCUS » (LE)

MAGISTRATS

MAHSAS, Ahmed, dit Ali (1923-2013)

MAILLOT, Henri (1928-1956)

MAIRES (Algérie)

MAIREY, Rapport

MAMMERI, Mouloud (1917-1989)

MANDOUZE, André (1916-2006)

MANIFESTATION DE POLICIERS (13 mars 1958)

MANIFESTATIONS (France)

MANIFESTATIONS DE MAI 1945

MANIFESTATIONS DE DÉCEMBRE 1960

MANIFESTATIONS DE RAPPELÉS

MANIFESTATIONS DU MNA

MANIFESTATIONS FRANÇAISES D'ALGÉRIE

MANIFESTES

MAROC

MARSEILLE

MARTINET, Gilles (1916-2006)

MASCHINO, Maurice Tarik (1931-2021)

MASPERO, François (1932-2015)

MASPÉTIOL, Rapport

MASSIGNON, Louis (1883-1962)

MASSU, général Jacques (1908-2002)

MASSU, Suzanne (1907-1977)

MAURIAC, François (1885-1970)

MEDDAD, Ourida (1938-1957)

MELOUZA-BENI ILLEMANE

MÉMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

MENDÈS FRANCE, Pierre (1907-1982)

MESLI, Choukri (1931-2017)

MESSMER, Pierre (1913-2007)

METAÏCHE, Abdelkader, dit commandant Jabeur (1928-1958)

MEYNIER, Gilbert (1942-2017)

MICHELET, Edmond (1899-1970)

MICHELETTI, Claude (1936-2004)

MINES

MIRA, Abderrahmane (1922-1959)

MISSION DE FRANCE

MITTERRAND, François (1916-1996)

MOHAMMEDI, Saïd, dit colonel Si Nasser (1912-1994)

MOINE, André (1909-1994) et Blanche (1913-1983)

MOLLET, Guy (1905-1975)

MONDE (LE)

MONDE COMMUNISTE

MONDE OCCIDENTAL

MONNEROT, Guy (1931-1954)

MONTEIL, Vincent (1913-2005)

MONTLUC

MONUMENTS AUX MARTYRS EN ALGÉRIE

MONUMENTS AUX MORTS (France)

MORIN, Edgar (né en 1921)

MORIN, Jean (1916-2008)

MOSTEFAÏ-SUSINI, Accord

MOTION DES 61

MOUDJAHID

MOUDJAHIDA

MOUEDDEN, Attou (1921-2011)

MOUVEMENT NATIONAL ALGÉRIEN (MNA)

MOUVEMENT POPULAIRE DU 13 MAI (MP 13)

MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE (MRP)

MUSÉES DU MOUDJAHID

N

NATIONALITÉ

NATIONS, NATIONALISMES

NATURE, ENVIRONNEMENT

NÉGOCIATIONS

NEMICHE, Djelloul, dit capitaine Bakhti (1922-1992)

NOSTALGÉRIE

O

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (ORTF)

OFFICIERS (ARMÉE FRANÇAISE)

« OISEAU BLEU », Opérations

OLIÉ, général Jean (1904-2003)

OPINION PUBLIQUE (Algérie)

OPINION PUBLIQUE (France)

« ORANGE AMÈRE », Opération

ORGANISATION ARMÉE SECRÈTE (OAS)

ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE (Oraf)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

ORGANISATION SPÉCIALE (OS)

ORTIZ, Joseph (1917-1995)
OUAMRANE, Amar (1919-1992)
OULD KABLIA, Saliha, dite ZOUBIDA (1934-1958)
OULHADJ, Mohand (Mokrane Akli, dit) (1911-1972)
OUSSEDIK, Mourad (1926-2005)
OUZEGANE, Amar (1910-1981)

P

1er NOVEMBRE 1954

PACIFICATION

PALESTRO

PAPON, Maurice (1910-2007)

PARACHUTISTES

PARLANGÉ, Gaston (1897-1972)

PARTI COMMUNISTE ALGÉRIEN (PCA)

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS (PCF)

*PARTI DU PEUPLE ALGÉRIEN (PPA)/MOUVEMENT POUR LE TRIOMPHE
DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES (MTLD)*

PARTI RADICAL

PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ (PSU)

PATIN, Maurice (1895-1962)

PAYS-BAS

PERVILLÉ, Guy (né en 1948)

PESCHARD, Raymonde (1927-1957)

PÉTROLE

PFLIMLIN, Pierre (1907-2000)

PHILATÉLIE

PHOTOGRAPHIE

PIEDS-NOIRS

PIEDS-NOIRS (associations)

PIEDS-NOIRS (mémoires)

PIEDS-ROUGES

PIGNON-ERNEST, Ernest (né en 1942)

PLAN CHALLE

PLAN CHALLE. Opérations « Couronne »

PLAN CHALLE. Opérations « Courroie » et « Cigale »

PLAN CHALLE. Opérations « Étincelles » et « Flammèches »

PLAN CHALLE. Opération « Jumelles »

PLAN CHALLE. Opération « Pierres précieuses »

PLAN CHALLE. Opération « Prométhée »

PLAN CHALLE. Opération « Trident »

POLICE (Algérie)

POLICE (France)

POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MÉMOIRE EN FRANCE

POLOGNE

PORTEURS DE VALISES ET SOUTIENS AUX ALGÉRIENS

POSTCOLONIALES, Études

POSTMÉMOIRES

POUJADISTES

POUVOIRS SPÉCIAUX

PRADO, Affaire du

PRÉFETS ET IGAME

PRESSE ALGÉRIENNE DE GUERRE

PRESSE CLANDESTINE (France)

PRESSE EN FRANCE

PRESSE FRANCOPHONE EN ALGÉRIE

PRESSE MNA

PRISONNIERS

PRISONS (Algérie)

PRISONS (France)

PROCÈS DES MEMBRES DE L'OAS

PROGRAMMES SCOLAIRES (Algérie)

PROGRAMMES SCOLAIRES (France)

PROPAGANDE

PROTESTANTISME

PUTSCH DES GÉNÉRAUX (avril 1961)

Q

QASSAMAN

R

RACISME COLONIAL ET POSTCOLONIAL

RADIOS DU FLN

RADIOS FRANCOPHONES

RAFFINI, Georges (1916-1955)

RAFLES EN ALGÉRIE

RAPATRIEMENT

RAPATRIÉS (politiques publiques)

RASSEMBLEMENT POUR L'ALGÉRIE FRANÇAISE (RAF)

RATONNADES

REBÉRIOUX, Madeleine (1920-2005)

REDDITIONS ET RALLIEMENTS EN ALGÉRIE

RÉÉDUCATION

RÉFÉRENDUMS (autodétermination, accords d'Évian, indépendance)

RÉFRACTAIRES FRANÇAIS

RÉFRACTAIRES ET « PORTEURS DE VALISES » (mémoires)

RÉFUGIÉS ALGÉRIENS

RÉGIONALISME ET NATIONALISME (France)

REGROUPEMENT (Camps de)
REPENTANCE
RÉPRESSION DES COMMUNISTES ALGÉRIENS
RÉPUBLIQUE, IVe
RÉPUBLIQUE, Ve
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE (RDA)
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE (RFA)
RÉSISTANCE ET GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE
« RÉSURRECTION », Opération
RÉVOLUTION AFRICAINE
REVUES
ROCARD, Rapport
ROY, Jules (1907-2000)

S

SAÂDANE, Meriem (1932-1958) et Fadila (1938-1960)
SAADI, Yacef, dit Djaffar (1928-2021)
SAHLI, Mohamed Cherif (ou Mohand) (1906-1989)
SAKIET SIDI YOUSSEF, Bombardement de
SALAN, général Raoul (1899-1984)
SANTÉ
SARKOZY, Nicolas (né en 1955)
SARTRE, Jean-Paul (1905-1980)
SAYAD, Abdelmalek (1937-1998)
SCHIAFFINO, Laurent (1897-1978)
SCHWARTZ, Laurent (1915-2002)
SCIENCES SOCIALES ET COLONISATION
SCOUTS DE FRANCE
SCOUTS MUSULMANS ALGÉRIENS (SMA)

SEBA'ÂSNÎN BARAKAT (« SEPT ANS, ÇA SUFFIT »)

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (SPF)

SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE (SFIO)

SECTIONS ADMINISTRATIVES SPÉCIALISÉES (SAS)

SECTIONS ADMINISTRATIVES URBAINES (SAU)

SERVAN-SCHREIBER, Jean-Jacques (1924-2006)

SERVICE CINÉMATOGRAPHIQUE DES ARMÉES (SCA)

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE (SAT-FMA)

SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE (SDECE)

SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE FRANÇAISE

SERVICE DES LIAISONS NORD-AFRICAINES (SLNA) (1947-1957)

SERVICE MILITAIRE

SERVICE POSTAL DES ARMÉES

SERVICES DE SANTÉ DE L'ALN

SERVIER, Jean (1918-2000)

SI SALAH (Mohammed Zamoum, dit) (1928-1961)

SID CARA, Nafissa (1910-2002) et Chérif (1902-1999)

SOLDATS DE L'EMPIRE EN ALGÉRIE (1954-1962)

SOLDATS DU REFUS

SOUAÏ, Ali (1932-1961)

SOUÏAH, Houari (1915-1990)

SOUICI, Abdelkrim (mort en 2005)

SOUMMAM, Congrès de la (20-27 août 1956)

SOUS-OFFICIERS (ARMÉE FRANÇAISE)

SOUSTELLE, Jacques (1912-1990)

SPORTISSE, William (né en 1923)

SPORTS AUX ARMÉES

SPORTS EN ALGÉRIE

STATUT DE 1947

STEINER FIORIO, Annie (1928-2021)

STORA, Benjamin (né en 1950)

STRESS POST-TRAUMATIQUE, Troubles du

SUEZ, Expédition de

SUISSE

SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE

SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Aassès

SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Commando « Georges »

SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Groupes d'autodéfense (GAD)

SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Groupes mobiles de police rurale (GMPR)/ Groupes mobiles de sécurité (GMS)

SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Harkis

SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Mokhazni

SURSIS

SUSINI, Jean-Jacques (1933-2017)

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS (SNI)

T

13 MAI 1958

TCHÉCOSLOVAQUIE

TÉBESSI, Larbi (1891-1957)

TEITGEN, Paul (1919-1991)

TÉMOIGNAGES (Algérie)

TÉMOIGNAGES (France)

TERRITOIRES DU SUD

THÉÂTRE (Algérie)

THÉÂTRE (France)

TILLION, Germaine (1907-2008)

TIMSIT, Daniel (1928-2002)

TIZI OUZOU, Groupe de
TLEMCEN, Groupe de
TOMATES, Journée des (6 février 1956)
TORTURE
TORTURE (débat mémoriel)
TRAFIC D'ARMES ET ARRAISONNEMENT DE BATEAUX
TRAVAIL ET CHÔMAGE
TRÊVE CIVILE (L'APPEL POUR UNE)
TRINQUIER, colonel Roger (1908-1986)
TRIPOLI, Congrès de (1962)
TROTSKISTES
TROUPES DE RÉSERVE GÉNÉRALE
TROUPES DE SECTEUR
TUNISIE

U

UNION DÉMOCRATIQUE DU MANIFESTE ALGÉRIEN (UDMA)
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (URSS)
UNION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS (USTA)
UNION FRANÇAISE NORD-AFRICAINE (UFNA)
UNION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS MUSULMANS ALGÉRIENS (Ugema)
UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS (UGTA)
UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE (Unef)
UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE (UNR)
UNITÉS TERRITORIALES (UT)
UNIVERSITÉ D'ALGER

V

« 22 », LES
VANUXEM, général Paul (1904-1979)

VAUJOUR, Jean (1914-2010)
VAUTIER, René (1928-2015)
VEIL, Simone (1927-2017)
VERGÈS, Jacques (1924-2013)
VIDAL-NAQUET, Pierre (1930-2006)
VILLA SÉSINI
VIOLS DES FEMMES EN ALGÉRIE

W

WAHBY, Ahmed (1921-1993)
WILAYA 1 (Aurès-Nemencha)
WILAYA 2 (Nord-Constantinois)
WILAYA 3 (Kabylie)
WILAYA 4 (Algérois)
WILAYA 5 (Oranie)
WILAYA 6 (Sahara)
WUILLAUME, Rapport

Y

YUGOSLAVIE

Z

ZABANA, Ahmed (1926-1956) et FERRADJ, Abdelkader (1921-1956)
ZBIRI, Tahar (né en 1929)
ZELLER, général André (1898-1979)
ZEMMORA, Réunion interwilayas de (24-25 juin 1962)
ZIGHOUD, Youcef (1921-1956)
ZONE AUTONOME D'ALGER (ZAA)
ZONES INTERDITES
ZOULIKHA, Oudaï (ECHAÏB, Yamina) (1911-1957)

Chronologie

Bibliographie

Introduction

Soixante ans après 1962, l'histoire de la « guerre d'Algérie » entre dans la série des « Bouquins », bien connue dans le champ éditorial français pour son rôle de diffusion des connaissances auprès d'un large public. Le symbole est fort. Que « Bouquins » se dote d'un tel volume est révélateur de la profondeur des attentes de la société – la demande d'histoire s'exprime avec constance et insistance, dans tous les cercles où les historiens et historiennes rencontrent le public, lors de leurs débats et conférences, dans des centres culturels, cinémas, médiathèques et autres librairies, lors de leurs interventions auprès des enseignants du secondaire en formation ou encore à l'occasion d'interactions diverses, parfois même dans leur vie quotidienne, chez leurs amis ou dans leur famille. Que ce volume aboutisse est tout aussi révélateur d'une évolution de longue haleine et moins visible : la recherche historique a avancé en soixante ans. La bibliographie est aujourd'hui abondante, internationale et riche d'approches variées. Entre les acquis de la recherche et la façon dont le débat public s'empare de cette histoire, avec une fièvre parfois savamment entretenue pour de mauvaises raisons tenant du calcul politique, s'est creusé un fossé que ce volume, nous l'espérons, aidera à combler.

La dénomination même du conflit témoigne de ce fossé entre grand public et monde de la recherche. La légitimation de l'expression française la plus courante – « guerre d'Algérie » – résulte d'un combat de plusieurs

décennies. Dès 1954, les autorités françaises ont parlé d'« événements » et d'« opérations de maintien de l'ordre ». Jusqu'en 1962, elles ont défendu ces euphémismes et combattu le mot « guerre », qui était déjà employé, en particulier, par ceux qui dénonçaient le conflit. Côté algérien, au contraire, les mots légitimaient la guerre : elle était une « guerre de libération » d'une nation étouffée par la colonisation, en même temps qu'une « révolution » de la société. Ces termes ont perduré en Algérie après l'indépendance.

En France, la volonté officielle de masquer l'état de guerre a eu des conséquences pendant de nombreuses années. Si les anciens combattants ont obtenu un titre de reconnaissance de la nation en 1967, ils n'ont droit à une carte en bonne et due forme qu'en 1974. Il leur a fallu attendre 1999 pour que l'acceptation « opérations de maintien de l'ordre » soit officiellement remplacée par celle de « guerre d'Algérie ». L'expression était déjà utilisée depuis longtemps, jusque dans les manuels scolaires. Désormais, elle est reconnue et se banalise ; d'où l'évidence du titre de l'ouvrage pour l'éditeur, soucieux de la plus large diffusion du volume. De son point de vue, toute autre appellation aurait risqué d'être incomprise ou de faire polémique.

Pourtant, déjà, une autre dénomination apparaît et se diffuse depuis les années 2000 : « Guerre d'indépendance algérienne ». Elle se répand à la suite d'une évolution dans le langage de la recherche en France et marque la distance des historiens et des historiennes avec les appellations héritées de l'époque de la guerre elle-même. Elle permet également d'embrasser le conflit dans toutes ses dimensions, dans toutes ses facettes, de tous côtés, en un seul mouvement. Pour cette raison, elle est pertinente quand il s'agit de livrer une vision synthétique de cette histoire. « Guerre d'indépendance algérienne » a également l'avantage de désigner la guerre par son enjeu, posé d'emblée. Dès le matin du 1^{er} novembre 1954, les contemporains bien informés de la situation algérienne le comprennent en effet. Immédiatement le Front de libération nationale (FLN) place l'objectif de l'indépendance au premier rang de sa proclamation. Pour leur part, les autorités françaises,

depuis les services de police et de renseignements jusqu'aux gouvernements, ont d'autant plus conscience de la menace planant, de leur point de vue, sur la colonisation de l'Algérie, qu'elles ont combattu la montée en puissance du nationalisme depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette conscience explique que les hommes au pouvoir martèlent « l'Algérie, c'est la France » avec autant de force. Les autorités s'attachent non seulement à nier la guerre mais à défendre la colonisation.

Aucune expression ne fait cependant l'unanimité pour nommer la guerre et ses acteurs. Certains maintiennent, ainsi, que « Guerre d'indépendance » a une dimension téléologique : ce serait nommer la guerre par sa fin. D'autres estiment que les appellations doivent varier suivant la façon dont la guerre est appréhendée : elle reste « guerre d'Algérie » pour le contingent français par exemple, elle est « Révolution » ou « guerre de libération » pour les Algériens en lutte pour l'indépendance. L'expérience de la recherche et de l'écriture conduit ici à une position réservée, appliquée à l'ensemble de ce volume. Aucune dénomination n'étant parfaite ni exempte de critiques, les autrices et auteurs, qui toutes et tous s'interrogent au moment d'écrire, utilisent des mots différents. Ils se fixent sur ceux qui leur paraissent les plus justes ou leur posent le moins de problèmes. Nous avons respecté leurs choix, y compris lorsqu'ils divergent des nôtres, parce que, dès lors qu'elle repose sur un socle méthodologique et factuel solide, l'écriture de l'histoire est bien plus affaire de pluralisme et de débats que d'injonctions. Pour cette raison, les termes varient dans les notices qui suivent, tant sur la désignation de la guerre que sur celle des populations ou d'autres aspects encore.

Cette question de la pluralité des terminologies n'est qu'une des façons de signifier au lecteur ce qu'est l'histoire pour ceux qui l'écrivent : une narration réfléchie, construite et renouvelée de ce passé, à distance des visions par trop nationales et politiquement orientées. La périodisation du conflit en offre un autre exemple. En effet, dans les manuels scolaires en France et dans sa version la plus couramment admise, la Guerre

d'indépendance algérienne aurait connu deux périodes : l'une de 1954 à 1958, l'autre de 1958 à 1962. La rupture est placée à la date du retour de De Gaulle au pouvoir et du changement de République. Évidente du point de vue de l'histoire politique de la France, cette fracture ne peut pas être reprise du point de vue du conflit lui-même. D'une part, elle néglige l'évolution interne du FLN et des autres forces du camp indépendantiste. En quoi y a-t-il un bouleversement majeur là aussi en 1958 ? D'autre part – et surtout –, la périodisation la plus judicieuse doit se fonder sur l'évolution du conflit lui-même, au sens du rapport de force et de l'affrontement entre les deux camps, tant sur le terrain, en Algérie et en France, que sur la scène internationale et diplomatique. Tout bien considéré, la guerre a connu trois phases. De 1954 à 1956, le conflit se développe, à l'initiative du FLN et de son armée, tandis que les forces françaises s'organisent pour le contrecarrer. De 1957 à 1959, celles-ci dominent progressivement, et des recompositions politiques décisives marquent les deux belligérants : quand de Gaulle revient au pouvoir, porté par la mouvance pro-Algérie française, et fonde la V^e République en France, le FLN forme un Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) mimant le GPRF des résistants de la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est qu'en 1959, cependant, que l'annonce de l'autodétermination change radicalement la donne car, pour la première fois, l'indépendance est officiellement envisagée côté français, sur fond d'intensification de l'effort de guerre. De ce fait, des négociations peuvent débiter et leur déroulement caractérise la dernière période, de 1960 à 1962. Il faut en effet deux ans pour que les pourparlers aboutissent. Le cessez-le-feu est proclamé le 19 mars 1962 et le référendum d'autodétermination organisé le 1^{er} juillet suivant. Une telle périodisation ouvre la voie à des remises en question de ce temps court de la guerre qui oscille selon des rythmes variables, au gré de la conjoncture.

S'en tenir aux années 1954-1962 ne suffit pas. Élargir la temporalité, replacer l'histoire de la guerre dans la longue durée coloniale, permet de

comprendre la violence du processus de décolonisation. L'Algérie était en effet une colonie de peuplement. En tant que telle, elle reposait sur la domination d'une minorité européenne et ne tenait que par l'infériorisation constante des Algériens colonisés. La ségrégation était, de fait, économique, sociale et spatiale. 88 % des Français vivaient en ville, 75 % des Algériens à la campagne. Quand la quasi-totalité de la population active algérienne était employée dans un secteur primaire peinant à faire vivre les familles, les Français d'Algérie étaient tout à l'inverse occupés dans le secteur secondaire et surtout dans un secteur tertiaire peu développé, correspondant essentiellement au commerce et à la fonction publique. Les niveaux de revenus reproduisaient la hiérarchie coloniale. En 1955, le rapport de la commission Maspétiol, remis au gouvernement Mendès France, aboutit au constat que 93 % des « musulmans » sont cantonnés dans les deux classes de revenus les plus pauvres tandis que la classe la plus aisée ne compte que des « non-musulmans », selon les termes mêmes de ce texte officiel. La ségrégation était aussi politique, avec les deux collèges d'électeurs : les uns et les autres votaient séparément, dans le but d'assurer la prépondérance des Français d'Algérie dont les élus étaient plus nombreux, dans toutes les institutions. La violence répondait en outre à toute mobilisation collective tandis que le droit à la souveraineté des Algériens, revendiqué au nom de la nation, était ignoré. Ainsi la connaissance de la colonisation permet de comprendre pourquoi elle s'est achevée par cette guerre. Pour cette raison, une partie des notices reviennent sur la période coloniale, à travers des événements (comme les massacres de 1945), des personnalités, des organisations ou des phénomènes sociaux. L'étude de l'ensemble des forces sociales apporte d'ailleurs les éclairages nécessaires à une meilleure compréhension de la Guerre d'indépendance, trop souvent abordée uniquement à travers ses aspects politiques et militaires.

En aval de la guerre, ce volume inclut également autant que faire se peut les mémoires, qui constituent un champ de plus en plus travaillé par la

recherche depuis une trentaine d'années, en particulier côté français. Il en résulte que, si ce passé garde une conflictualité forte sur le plan politique, les processus mémoriels sont plus complexes dans la sphère privée. Les rapports au passé sont variés dans les familles et loin d'être toujours conflictuels. En Algérie, les travaux manquent pour aller au-delà de la connaissance de la geste officielle. Les études mémorielles, en outre, mettent à mal les récits simplement nationaux de cette histoire. Des clivages internes perdurent parce que cette guerre a mis les nations et les sociétés à l'épreuve. Elle les a déchirées. Parallèlement, elle a suscité des solidarités transcendant les appartenances nationales. Aussi l'histoire du conflit n'est pas l'histoire de la France, d'un côté, celle de l'Algérie, de l'autre. Elle n'est pas une histoire franco-algérienne qui verrait s'opposer deux nations chacune unie dans un parti pris sans division. Elle est une histoire franco-algérienne en ce qu'elle a mêlé Français et Algériens, tissé des liens entre les uns et les autres, produit des définitions complexes des appartenances qui, si elles ne font plus sens en 2022, ont été celles des acteurs de l'époque. Par exemple, en Algérie, une minorité française – au regard du droit – s'est engagée pour l'indépendance, jusqu'à se définir comme algérienne. Certains sont restés en Algérie jusque dans les années 1990 ou plus tard encore. Surtout, aujourd'hui, l'importance des binationaux interdit de penser rigidement les appartenances et les nationalités.

L'historiographie, de même, échappe au face-à-face franco-algérien dans lequel le débat public l'enferme trop souvent. Il n'y a pas une vision française et une vision algérienne, fonctionnant chacune en un bloc cohérent et s'opposant en tous points, mais des visions hétérogènes de part et d'autre. Les sociétés ne sont pas plus unanimes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient par le passé. La France reste un lieu de productions foisonnantes. Les travaux et les publications abondent, au point qu'en comparaison avec d'autres espaces et d'autres conflits, la colonisation et la décolonisation de l'Algérie sont surinvesties. L'histoire du Maroc et de la Tunisie, de l'Afrique

subsaharienne, de Madagascar, de l'ex-Indochine (avec sa guerre) ou encore de la Nouvelle-Calédonie ne bénéficie pas du même intérêt. Le déséquilibre est flagrant, à rebours d'une affirmation répandue selon laquelle l'histoire de l'Algérie coloniale serait ignorée. En Algérie, les publications de mémoires et de témoignages, l'investissement de la presse caractérisent le champ historique tandis que les milieux académiques jouent un rôle amoindri par des difficultés d'accès aux archives tant algériennes que françaises – il faut non seulement se repérer dans le dédale des centres d'archives et dans la complexité de la réglementation mais obtenir un visa et des financements pour venir travailler de l'autre côté de la Méditerranée. L'écriture de l'histoire intérieure des diverses wilayas, en outre, est toujours privée d'une grande partie du courrier envoyé aux instances dirigeantes du FLN et de l'ALN, installées à l'extérieur, au Maroc, en Tunisie, en Libye et au Caire. Récupérées à l'indépendance, ces sources sont conservées au ministère algérien de la Défense nationale et ne sont toujours pas communicables au public.

Cependant, s'en tenir aux contextes français et algérien est insuffisant au regard de l'internationalisation de l'historiographie, même si le phénomène n'efface pas les différences. Les formations en histoire et les conditions de travail restent nettement dépendantes de déterminants nationaux. On n'enseigne pas, on n'apprend pas et on n'écrit pas l'histoire de la même façon suivant les pays, qui ont chacun leur propre système scolaire et universitaire, leur propre marché de l'édition, leur propre espace public dans lesquels cette histoire résonne avec plus ou moins de puissance et des spécificités fortes. L'internationalisation a d'autres limites : compétences linguistiques des chercheurs, ressources financières des institutions, entraves concrètes à la circulation qui pèsent particulièrement sur les Algériens. Néanmoins les connaissances, les problématiques, les publications franchissent les frontières, dialoguent et se fécondent, les chercheurs et les chercheuses échangent, à l'ère du numérique plus encore qu'auparavant.

Cette internationalisation, les lecteurs en trouveront la trace dans les références bibliographiques mobilisées pour la rédaction du Dictionnaire. Elle marque moins l'équipe des auteurs et autrices, dont la composition a été largement contrainte. Elle est restée tributaire des déséquilibres qui sont ceux du monde de la recherche – du point de vue du genre notamment. En outre, dans un contexte où la perspective du soixantième anniversaire de l'indépendance a surchargé les agendas bien en amont de l'année 2022, les disponibilités des uns et des autres ont pesé sur le recrutement des rédacteurs. Ont aussi compté leur capacité à se prêter à un exercice de vulgarisation exigeant et leur accord pour en jouer le jeu. Tout le monde n'en est pas familier. L'équipe ne devait pas non plus être trop vaste pour faciliter sa coordination bien qu'elle ait pris de l'ampleur au fur et à mesure. Une telle entreprise n'aboutit pas sans réajustements, autant de la liste des notices que du groupe des auteurs. *In fine* s'y côtoient pratiquement trois générations d'historiens, mais aussi de sociologues, de politistes, de spécialistes d'études littéraires ou artistiques. Nous tenons ici à remercier toutes celles et tous ceux qui y ont été associés même s'ils et elles n'ont pas toujours pu nous suivre jusqu'au bout. Nos pensées vont tout particulièrement à Omar Carlier, décédé en 2021.

Sur bien des sujets, les savoirs sont consolidés, les analyses poussées, débarrassées d'autocensure et ouvertes à la critique, les polémiques refroidies. D'abord politique et militaire, l'histoire de la guerre s'est aussi faite histoire des sociétés, au fur et à mesure du temps. Elle est ainsi aujourd'hui souvent une histoire des femmes, des hommes, voire des enfants que le conflit a concernés et touchés, de part et d'autre de la Méditerranée. L'approche socioéconomique reste encore à approfondir, pour rendre compte de l'ensemble des facettes de cette guerre et comprendre plus finement ce qui s'est joué tout au long de la période coloniale.

La variété qui caractérise l'historiographie nourrit parfois des clivages, tant il est tentant, pour les tenants d'une approche, de se légitimer en

critiquant les autres. Ainsi une histoire attentive aux identités, qui caractérise les études postcoloniales, pourrait être opposée à une histoire sociale censée être moins sensible aux appartenances. Ou encore une histoire se réclamant des aires culturelles – maghrébine en l’occurrence – pourrait être opposée à une histoire de la colonisation qui ne s’écrit pas systématiquement dans la langue et les sources locales. Les échelles d’analyse aussi font discussion : l’histoire de la guerre peut être appréhendée à l’échelle de la France et de l’Algérie mais aussi de la région maghrébine, du continent africain ou encore du monde. De notre point de vue, loin de créer des clivages, cette diversité illustre ce vaste chantier collectif qu’est l’écriture de l’histoire. Aujourd’hui, les sources mobilisées sont de toute nature. Aux archives publiques s’ajoutent les archives privées qui, après avoir dormi parfois longtemps dans les caves ou les greniers, sont parfois proposées aux chercheurs et aux chercheuses en quête de ce passé. Les entretiens se font plus rares, le temps passant, mais ils enrichissent tout particulièrement les études de la mémoire – la transmission en est l’un des thèmes. Les sources sont aussi visuelles et audiovisuelles – les études ne manquent pas sur les photographies ou le cinéma pendant et après la guerre.

Il reste des questions dont le public est friand auxquelles la recherche historique ne peut répondre, sans compter que les réponses, quand elles sont données, ne sont pas toujours écoutées parce qu’elles ne comblent pas les attentes mais déplacent le propos. Ainsi quand les intentions de De Gaulle passionnent encore en France, les travaux historiques délaissent l’interrogation pour ce qu’elle a de vain (qui peut savoir ?) et s’attachent à la reformuler : en quoi cette politique est-elle une rupture ? Les nombres, aussi, focalisent l’attention sans que des réponses définitives et précises puissent être données : combien de morts ? combien de disparus ? combien de victimes de la torture, des attentats, de tel ou tel massacre ? La recherche répond en expliquant les sources et les méthodes de décompte pour offrir les ordres de grandeur les plus justes possible. Surtout, aux vaines querelles

quantitatives masquant d'autres enjeux (il se joue la condamnation morale d'un camp ou d'un autre), elle substitue ses propres approches, bien plus fondamentales. Il s'agit avant tout de comprendre, avec une perspective critique ne souffrant pas de censure, abordant tous les sujets sans exclusive. C'est de cet effort que le présent Dictionnaire veut rendre compte, en exposant les acquis de la recherche ; sans rien cacher des lacunes persistantes ni omettre d'ouvrir des pistes pour l'avenir. Certaines notices en posent déjà les jalons.

Tramor QUEMENEUR
Ouanassa SIARI TENGOUR
Sylvie THÉNAULT

Ont contribué à ce dictionnaire

Zineb ALI-BENALI, professeure émérite des universités.

Linda AMIRI, maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'université de Guyane (EA-MINEA).

Marc ANDRÉ, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Rouen-Normandie.

Saphia AREZKI, chercheuse associée à l'Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (Iremam).

Saddek BENKADA, chercheur au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc), Oran.

Belkacem BENZENINE, chercheur au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc), Oran.

Fatima BESNACI-LANCOU, docteure en histoire.

Emmanuel BLANCHARD, maître de conférences habilité en science politique à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, chercheur au Cesdip et à l'Ined.

Anne BOITEL, docteure en histoire.

Anissa BOUAYED, docteure en histoire.

Raphaëlle BRANCHE, professeure en histoire contemporaine de l'université Paris-Nanterre.

Andrea BRAZZODURO, maître de conférences à l'université de Naples – L'Orientale.

Catherine BRUN, professeure des universités en littératures et théâtres de langue française (XX^e-XXI^e siècles) à la Sorbonne Nouvelle.

Omar CARLIER (†), professeur émérite de l'université Paris-Diderot.

Sybille CHAPEU, docteure en histoire.

Marie CHOMINOT, docteure en histoire de l'université Paris-8-Saint-Denis.

André-Paul COMOR, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine à l'IEP d'Aix-en-Provence.

Olivier DARD, professeur d'histoire contemporaine à Sorbonne Université.

Sébastien DENIS, professeur des universités en histoire, cinéma et médias à l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne.

Jacques FRÉMEAUX, professeur émérite en histoire contemporaine à Sorbonne Université.

Émilie GOUDAL, historienne de l'art et attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'université de Lille.

Ali GUENOUN, docteur en histoire de l'Algérie contemporaine.

Thierry GUILLOPÉ, docteur en histoire, université Gustave-Eiffel (Marne-la-Vallée).

Lydia HADJ-AHMED, docteure en histoire, université Paris-Nanterre.

Julien HAGE, maître de conférences en information communication, université de Paris-Nanterre, laboratoire DICEN-IDEF.

François-Xavier HAUTREUX, enseignant, docteur en histoire, université Paris-Nanterre.

Ahmed HENNI, professeur d'économie à l'université d'Artois.

Christian HONGROIS, docteur en anthropologie sociale.

Jean-Charles JAUFFRET, professeur émérite des universités en histoire contemporaine à l'IEP d'Aix-en-Provence.

Aissa KADRI, professeur honoraire des universités en sociologie à l'université Paris-8.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI, docteur en histoire, professeur agrégé en classes préparatoires aux grandes écoles.

Denis LEROUX, docteur en histoire.

Marius LORIS, docteur en histoire.

Frédéric MÉDARD, docteur HDR en histoire.

Amar MOHAND-AMER, chercheur au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc), Oran.

Alain MONCHABLON, professeur agrégé d'histoire.

Robi MORDER, juriste, co-président du Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants (Germe), chercheur associé au laboratoire Printemps (UVSQ-Paris Saclay).

Chantal MORELLE, docteure de l'IEP de Paris, professeure honoraire de classes préparatoires aux grandes écoles, ancienne directrice des études et recherches à la fondation Charles-de-Gaulle.

Gilles MORIN, chercheur associé au Centre d'histoire des mondes contemporains (université de Paris, UMR-CNRS 8058).

Paul Max MORIN, docteur en sciences politiques, chercheur associé au Cevipof (Sciences Po) et enseignant à l'université Nice-Côte-d'Azur.

László NAGY, professeur émérite des universités en histoire contemporaine à l'université de Szeged (Hongrie).

M'hamed OUALDI, professeur d'histoire à Sciences Po Paris.

Guy PERVILLÉ, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Toulouse.

Tramor QUEMENEUR, chargé de cours aux universités Paris-8 et Cergy.

Malika RAHAL, chargée de recherche au CNRS, directrice de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP).

Karima RAMDANI, docteure en science politique, CRESPPA/GTM.

François ROBINET, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines.

Alain RUSCIO, chercheur indépendant.

Fabien SACRISTE, professeur agrégé, docteur en histoire et chercheur associé à Migrinter (université de Poitiers).

Yann SCIOLDO-ZÜRCHER LEVI, chargé de recherche au CNRS, membre du Centre de recherches historiques (EHESS) et affilié à l'Institut Convergences Migrations (ICM).

Ouanassa SIARI TENGOUR, maîtresse de recherches honoraire, Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc), Oran.

Nedjib SIDI MOUSSA, docteur en science politique.

Fouad SOUFI, archiviste, chercheur associé au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc), Oran.

Benjamin STORA, professeur honoraire des universités, ancien professeur à l'Inalco.

Esma Hind TENGOUR, docteure en études arabes, professeure certifiée, traductrice et chercheuse indépendante.

Sylvie THÉNAULT, directrice de recherche au CNRS, Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS).

Maurice VAÏSSE, professeur émérite des universités en histoire contemporaine à Sciences Po Paris.

Natalya VINCE, professeure associée d'histoire contemporaine à l'université d'Oxford.

Note des éditeurs

Si nous nous sommes attachés à respecter les choix d'écriture propres à chaque auteur ou autrice, nous avons dû procéder à quelques unifications d'ensemble. Pour les lieux dont la dénomination est double (par exemple, Orléansville/Chlef), l'appellation officielle en vigueur lors de la période concernée par le texte a été retenue.

Certains noms propres pour lesquels l'usage a consacré une inversion du prénom et du patronyme (par exemple, Abane Ramdane pour Ramdane Abane) se trouveront sous les deux formes, selon la volonté de chaque auteur. L'astérisque de renvoi suit en revanche toujours le nom de famille.

Les entrées commençant par des chiffres, notamment celles qui ont pour objet des dates, sont classées au début de la lettre initiale du chiffre en question : l'entrée « 1^{er} novembre 1954 » figure ainsi par exemple au début de la lettre « P ».

Les sigles et acronymes ont la plupart du temps été développés à leur première occurrence dans chaque notice, sauf pour les plus usuels et/ou les plus fréquents d'entre eux qui sont repris dans la table ci-dessous.

Enfin, il nous a semblé utile de faire figurer en ouverture de ce Dictionnaire un glossaire des termes arabes qui y sont employés ainsi qu'une table alphabétique de l'ensemble des entrées.

Table des sigles et acronymes

ACNV : Action civique non violente.

Aeman : Association des étudiants musulmans de l'Afrique du Nord.

ALN : Armée de libération nationale.

AML : Amis du Manifeste et de la liberté.

ANP : Armée nationale populaire.

AUMA : Association des ulémas musulmans algériens

CCE : Comité de coordination et d'exécution.

CFLN : Comité français de libération nationale.

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.

CGT : Confédération générale du travail.

CIA : Central Intelligence Agency.

CICR : Comité international de la Croix-Rouge.

Cimade : Comité intermouvements auprès des évacués.

CIPCG : Centre d'instruction pacification et contre-guérilla.

Cnip : Centre national des indépendants et paysans.

CNR : Conseil national de la Résistance.

CNRA : Conseil national de la Révolution algérienne.

CRF : Comité de renaissance française.

Crua : Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action.

DB : Division blindée.

DBFM : Demi-brigade des fusiliers marins.

DP : Division parachutiste.
DST : Direction de la surveillance du territoire.
EHES : École des hautes études en sciences sociales.
EMG : État-major général.
EMI : État-major interarmées.
FEN : Fédération de l'Éducation nationale.
FFL : Forces françaises libres.
FLN : Front de libération nationale.
FNF : Front national français.
FO : Force ouvrière.
FPA : Force de police auxiliaire.
FTP : Francs-tireurs et partisans.
GMPR : Groupe mobile de protection rurale.
GPRA : Gouvernement provisoire de la République algérienne.
GPRF : Gouvernement provisoire de la République française.
Igame : Inspecteur général de l'Administration en mission extraordinaire.
LDH : Ligue des droits de l'homme.
MALG : Ministère de l'Armement et des Liaisons générales.
MNA : Mouvement national algérien.
MRP : Mouvement républicain populaire.
MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques.
OAS : Organisation armée secrète.
OCI : Organisation communiste internationaliste.
ONU : Organisation des Nations unies.
Oraf : Organisation de la résistance de l'Algérie française.
ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française.
Otan : Organisation du traité de l'Atlantique-Nord.
PC : Poste de commandement.
PCA : Parti communiste algérien.
PCF : Parti communiste français.

PPA : Parti du peuple algérien.
PRG : Police des renseignements généraux.
PSA : Parti socialiste autonome.
PSU : Parti socialiste unifié.
PTT : Postes, télégraphes et téléphones.
RAF : Rassemblement pour l'Algérie française.
RDA : République démocratique allemande.
REP : Régiment étranger de parachutistes.
RFA : République fédérale d'Allemagne.
RM : Région militaire.
RPF : Rassemblement du peuple français.
SAS : Sections administratives spécialisées.
SAT-FMA : Service d'assistance technique aux Français musulmans
d'Algérie.
SAU : Sections administratives urbaines.
SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière.
SGEN : Syndicat général de l'Éducation nationale.
SLNA : Service des liaisons nord-africaines.
SNI : Syndicat national des instituteurs.
UDCA : Union de défense des commerçants et artisans.
UDMA : Union démocratique du Manifeste algérien.
UFNA : Union française nord-africaine.
UGS : Union de la gauche socialiste.
UGTA : Union générale des travailleurs algériens.
URSS : Union des républiques socialistes soviétiques.
USTA : Union des syndicats des travailleurs algériens.
UMP : Union pour un mouvement populaire.
Unea : Union nationale des étudiants algériens.
Unef : Union nationale des étudiants de France.

UNR : Union pour la nouvelle République.

ZAA : Zone autonome d'Alger.

Glossaire des termes arabes

Chahid (pluriel *chouhada*) : martyr.

Daïra : circonscription du MTLD.

Dechra : village, hameau.

Djebel : montagne, maquis.

Djeïch : armée (ALN).

Djihad : combat sacré.

Djoundi (pluriel *djounoud*) : combattant, soldat de l'ALN.

Ferka : subdivision de la *katiba*.

Fida : sacrifice.

Fidai/Fidaiya : celui/celle qui se sacrifie, franc-tireur.

Harka : unité de harkis.

Harki : supplétif de l'armée française.

Hizb : parti.

Islah : réforme (religieuse).

Kasma : section du MTLD, subdivision d'une *nahia*.

Katiba : compagnie de soldats.

Markaz : centre logistique de l'ALN.

Mechta : hameau.

Medersa : école.

Mintaqa : zone de wilaya.

Moudjahid/Moudjahida (pluriel *moudjahidine/moudjahidate*) : combattant/combattante de l'ALN.

Mourchid (féminin *mourchida*) : agent de propagande du FLN/ALN.

Moussebil/Moussebila (pluriel *moussebiline/moussebilate*) : auxiliaire civil/civile de l'organisation FLN.

Nidham : organisation d'un parti, puis du FLN.

Ta'lim : enseignement.

Tarbiyya : éducation.

Uléma (pluriel) : savants, docteurs de la loi coranique [s'écrit aussi *Oulémas*].

Watan : patrie.

Wilaya : région militaire.

Za'im : leader.

Zaouia : foyer religieux d'une confrérie.

Table alphabétique des entrées

A

ABANE, Ramdane (1920-1957)

ABBAS, Ferhat (1899-1985)

ABIDI, Mohammed Tahar, *dit* Hadj Lakhdar (1914 ou 1916-1998)

ACCRA, conférence d'

ACTION CIVIQUE NON VIOLENTE (ACNV)

ACTION PSYCHOLOGIQUE

ACTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE

ACTIVISME ALGÉRIE FRANÇAISE

ADAMS, Dennis (né en 1948)

ADJOUL, Adjel (1922-1993)

AFFAIRES

AGERON, Charles-Robert (1923- 2008)

AGOUNENDA, Bataille d' (22 au 23 mai 1957)

AGRICULTURE

AILLERET, général Charles (1907-1968)

AÏT AHMED, Hocine (1926-2015)

AÏT HAMOUDA, Amirouche (1926-1959)

ALGER RÉPUBLICAIN

ALLARD, général Jacques (1903-1995)

ALLEG, Henri (1921-2013)
AMÉRIQUE LATINE
AMEZIANE, ferme
AMIS DU MANIFESTE ET DE LA LIBERTÉ (LES)
AMNISTIE (Lois d')
AMOURS ET SEXUALITÉS
AMRANE-MINNE, Djamila (1939-2017)
AMROUCHE, Jean El-Mouhoub (1906-1962)
ANARCHISME
ANCIENS COMBATTANTS (associations)
ANCIENS COMBATTANTS (statut)
ANCIENS MOUDJAHIDINES (anciens combattants)
ANIMAUX
ANTICOLONIALISTES (associations)
« APPEL DES DOUZE »
APPELÉS DU CONTINGENT
APPELÉS DU CONTINGENT (mémoires)
ARCHIVES PRIVÉES
ARCHIVES PUBLIQUES EN ALGÉRIE
ARCHIVES PUBLIQUES EN FRANCE
ARGOT MILITAIRE
ARGOUD, colonel Antoine (1914-2004)
ARMÉE DE L' AIR
ARMÉE DE LIBÉRATION NATIONALE (ALN)
ARMÉE DE MER, MARINE
ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DES FRONTIÈRES
ARMÉE FRANÇAISE ET POLITIQUE
ARMÉE NATIONALE POPULAIRE (ANP)
ART (HISTORIOGRAPHIE DE L')

ARTISTES PEINTRES
ASSEMBLÉE ALGÉRIENNE
ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE
ASSOCIATION DES ULÉMAS MUSULMANS ALGÉRIENS (AUMA)
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS D'ALGÉRIE (Agea)
ATTENTAT AU BAZOOKA
ATTENTAT DE CHÂTEAU-ROYAL
ATTENTAT DE LA RUE DE THÈBES (9 au 10 août 1956, rue Boudriès
père et fils)
ATTENTAT DU PETIT-CLAMART
ATTENTATS D'ALGER
ATTENTATS DE L'OAS EN ALGÉRIE
ATTENTATS DE L'OAS EN FRANCE
ATTENTATS DU FLN EN FRANCE
AUDIN, Josette (1931-2019)
AUDIN, Maurice (1932-1957)
AUSSARESSES (Affaire)
AUSSARESSES, général Paul (1918-2013)
AUTODÉTERMINATION (Discours sur l')
AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE (ALAT)
AVOCATS, Collectifs d'
AZZEDINE, commandant (né en 1934)

B

BADJI, Mokhtar (1919-1954)
BANDES DESSINÉES
BANDOENG, Conférence de (18-24 avril 1955)
BARBEROT, colonel Roger (1915-2002)
BARBOUZES

BARRAGES ÉLECTRIFIÉS

BARRAT, Denise (1923-1995) et Robert (1919-1976)

BARRICADES, Semaine des (24 janvier-1^{er} février 1960)

BATAILLE

BATAILLE D'ALGER

BATAILLE DE L'ÉCRIT

BATAILLE DES FRONTIÈRES

BATAILLE DU RAIL

BEAUFRE, général André (1902-1975)

BEAUVOIR, Simone de (1908-1986)

BELGIQUE

BELHADDAD, Mohand Mahdi (1918-1978)

BELHADJ DJILALI, Abdelkader (1921-1958)

BELLOUNIS, Mohammed (1912-1958)

BEN ABDERREZAK HAMOUDA, Ahmed, *dit* Si El Haouès (1923-1959)

BEN ALLA, Hadj, *dit* Si Bouzid, Monsieur Henri (1925-2009)

BEN BELLA, Ahmed (1916-2012)

BEN BOUALI, Hassiba (1938-1957)

BEN BOULAID, Mostefa (1917-1956)

BEN KHEDDA, Benyoucef (1920-2003)

BEN M'HIDI, Larbi, *dit* Si Mohammed, El Hakim (1923-1957)

BENABDELMALEK, Ramdane *dit* Si Abdallah (1928-1954)

BENCHERIF, Ahmed (1927-2018)

BENDJELLOUL, Mohammed Salah (1893-1985)

BENOIST, Clara (1930) et Henri (1926)

BENTOBBAL, Slimane, *dit* Si Lakhdar, Si Mahmoud, Si Abdallah (1923-2010)

BENZEKRI, Isa (1928-2017)

BENZINE, Abdelhamid (1926-2003)

BIGEARD, général Marcel (1916-2010)

BILAN HUMAIN

BILLOTTE, général Pierre (1906-1992)

BITAT, Rabah (1925-2000)

BITTERLIN, Lucien (1932-2017)

BIZERTE, Crise de

BLACHETTE, Georges (1900-1980)

BLED (LE)

BLEUÏTE

BLINDÉS

BOLLARDIÈRE, général Jacques Pâris de (1907-1986)

BONNAUD, Robert (1929-2013)

BORDEL MILITAIRE DE CAMPAGNE (BMC)

BORGEAUD, Henri (1895-1964)

BOUALAM, *bachaga* Saïd (1906-1982)

BOUATTOURA, Meriem, *dite* Yasmina (1938-1960)

BOUAZIZ, Rabah, *dit* Saïd (1928-2009)

BOUBNIDER, Salah, *dit* Saout el Arab (1929-2005)

BOUDAUD, Omar (1924-2020)

BOUDIAF, Mohamed, *dit* Si Tayeb, Si Smaïn (1919-1992)

BOUGARA, Ahmed, *dit* Si M'hamed (1928-1959)

BOUGLEZ, Amara (1922-1995)

BOUHIREN, Djamila (née en 1935)

BOUMEDIENE, Houari (1932-1978)

BOUMENDJEL, Ahmed (1908-1982)

BOUMENDJEL, Ali (1919-1957)

BOUNAËMA, Djilali, *dit* Si Mohamed (1926-1961)

BOUPACHA, Djamila (née en 1938)

BOURDET, Claude (1909-1996)

BOURDIEU, Pierre (1930-2002)

BOUREGAË, Lakhdar (1933-2020)

BOURGES, Hervé (1933-2020)
BOURGÈS-MAUNOURY, Maurice (1914-1993)
BOUSSOUF, Abdelhafid, *dit* Si Mabrouk (1926-1980)
BOUTEFLIKA, Abdelaziz (1937-2021)
BOYCOTT
BOYER-BANSE, Louis (1879-1964)
BUIS, général Georges (1912-1998)

C

5 JUILLET 1961, Manifestations du
5 JUILLET 1962 (Algérie)
5 JUILLET 1962 (Oran)
CAMPS D'INTERNEMENT
CAMUS, Albert (1913-1960)
CARLIER, Omar (1943-2021)
CARTERON, abbé Albert (1912-1992)
CATHOLICISME
CAUSES DE LA GUERRE
CENSURE
CENTRE D'IDENTIFICATION DE VINCENNES (CIV)
CENTRE D'INSTRUCTION PACIFICATION ET CONTRE-GUÉRILLA
(CIPCG)
CENTRE DE RENSEIGNEMENT ET D'OPÉRATIONS
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL (CROGG)
CENTRES D'HÉBERGEMENT (CH)
CENTRES DE RENSEIGNEMENT ET D'ACTION (CRA)
CENTRES DE TRI ET DE TRANSIT (ou centres de triage et de transit)
CENTRES MILITAIRES D'INTERNÉS (CMI)
CENTRES SOCIAUX ÉDUCATIFS (CSE)

CHAÂBANI, Mohamed (1934-1964)
CHALLE, Maurice (1905-1979)
CHAHID (« martyr »)
CHANSON ALGÉRIENNE
CHANSON FRANÇAISE
CHANTS DE LA GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE
CHARONNE, Manifestation de (Paris, 8 février 1962)
CHARONNE (mémoire)
CHAULET, Claudine (1931-2015) et Pierre (1930-2012)
CHELALLI, Khedidja (1938-1957)
CHEMINOTS (Algérie)
CHERGUI, Brahim, *dit* Si H'mida (1922-2016)
CHERIF, Mahmoud (1911-1987)
CHERRIÈRE, Paul (1895-1965)
CHEVALLIER, Jacques (1911-1971)
CHEVÈNEMENT, Jean-Pierre (né en 1939)
CHIHANI, Bachir, *dit* Si Messaoud (1929-1955)
CHINE, République populaire de
CHIRAC, Jacques (1932-2019)
CINÉMA (naissance en Algérie coloniale et indépendante)
CINÉMA ET GUERRE D'ALGÉRIE (France)
CINÉMA ET GUERRE D'INDÉPENDANCE (Algérie)
COLONS
COMBATTANTS DE LA LIBÉRATION (CDL)
COMITÉ DE COORDINATION ET D'EXÉCUTION (CCE)
COMITÉ DE VINCENNES
COMITÉ INTERMOUVEMENTS AUPRÈS DES ÉVACUÉS (Cimade)
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)
COMITÉS ET PÉTITIONS
COMMANDOS

COMMANDOS NOIRS
COMMÉMORATIONS EN ALGÉRIE
COMMÉMORATIONS FRANÇAISES
COMMISSION DE SAUVEGARDE DES DROITS ET LIBERTÉS
INDIVIDUELS
COMMISSION INTERNATIONALE CONTRE LE RÉGIME
CONCENTRATIONNAIRE
COMMISSIONS MIXTES DE CESSEZ-LE-FEU
COMPAGNIES SAHARIENNES
CONDAMNATIONS À MORT
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS
(CFTC)
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)
CONFÉRENCES AFRICAINES
CONFÉRENCES MAGHRÉBINES
CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION ALGÉRIENNE (CNRA)
CONSTANTINE, Plan de
COOPÉRATION
CORVÉE DE BOIS
COUR DE SÛRETÉ DE L'ÉTAT
COURRIÈRE, Yves (1935-2012)
COÛT DE LA GUERRE
CRÉPIN, général Jean (1908-1996)
CRIME CONTRE L'HUMANITÉ
CRISE DE L'ÉTÉ 1962
CRISES ET DISSIDENCES AU SEIN DU FLN-ALN
CROISSANT-ROUGE ALGÉRIEN (CRA)
CURIEL, Henri (1914-1978)

D

2e BUREAU

10e DIVISION PARACHUTISTE

17 OCTOBRE 1961

17 OCTOBRE 1961 (mémoire)

19 MARS 1962 (mémoire)

DAHLAB, Saâd (1918-2000)

DAVEZIES, Robert (1923-2007)

DEBRÉ, Michel (1912-1996)

DEGUELDRE, Roger (1925-1962)

DEHILÈS, Slimane, *dit* colonel Sadek (1920-2011)

DELAVIGNETTE, Rapport

DELOUVRIER, Paul (1914-1995)

DÉMOGRAPHIE

DÉSERTEUR (LE), de Boris Vian

DÉSERTEURS DE L'ARMÉE FRANÇAISE (DAF)

DÉTACHEMENTS OPÉRATIONNELS DE PROTECTION (DOP)

DÉTOURNEMENT DE L'AVION DU FLN (22 octobre 1956)

DÉVOILEMENT

DGHINE, Benali, *dit* colonel Lotfi, Si Brahim (1934-1960)

DIB, Mohammed (1920-2003)

DIDOUCHE, Mourad, *dit* Si Abdelkader (1927-1955)

DISPARITIONS

DISPOSITIF DE PROTECTION URBAINE (DPU)

DIX COLONELS DE L'ALN, Réunion des

DJAMILA (icône)

DOCKERS

DOUBLE COLLÈGE

DRAPEAU ALGÉRIEN

DRIF, Zohra (née en 1934)

DUCOURNAU, général Paul (1910-1985)

DUVAL, monseigneur Léon-Étienne, (1903-1996)

E

ÉCHO D'ALGER (L') (1912-1961)

ÉCOLES

ÉDITION, ÉDITEURS

ÉGYPTE

EL IBRAHIMI, Mohamed El Bachir (1889-1965)

EL KHATTABI, Abdelkrim (1882-1963)

EL MADANI, Ahmed Tewfik (1899-1983)

ÉLECTIONS EN ALGÉRIE (1945-1962)

ELSENHANS, Hartmut (né en 1941)

ÉLY, général Paul (1897-1975)

EMBUSCADES ET BATAILLES

ÉMIGRATION, IMMIGRATION

ENFANCES ALGÉRIENNES

ENTRÉE DES TROUPES DE L'ÉTAT-MAJOR À CONSTANTINE
(25 juillet 1962)

ENTREPRISES (GRANDES)

ÉQUIPES MÉDICO-SOCIALES ITINÉRANTES (EMSI)

ESSAIS NUCLÉAIRES

ÉTAT D'URGENCE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL (EMG)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

ÉTUDIANTS EN FRANCE

ÉTUDIANTS MUSULMANS ALGÉRIENS

ÉVASIONS (Algérie)

ÉVASIONS (France)
ÉVIAN, Accords d'
EXÉCUTIF PROVISOIRE
EXÉCUTIONS SOMMAIRES

F

FANON, Frantz (1925-1961)
FAURE, Gratien (1885- ?)
FAURE, général Jacques (1904-1988)
FAVRELIÈRE, Noël (1934-2017)
FÉDÉRATION DE FRANCE DU FLN
FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FEN)
FEMMES ET FLN
FERAOUN, Mouloud (1913-1962)
FERRANDEZ, Jacques (1955)
FIGARO (LE)
FILALI, Embareck, *dit* Abdallah (1913-1957)
FINANCES DU FLN
FLAMENT, Marc (1929-1991)
FOOTBALL (équipe du FLN)
FORCE LOCALE
FORCE OUVRIÈRE (FO)
FORGET, Nelly (née en 1929)
FOUCHET, Christian (1911-1974)
FRÉMEAUX, Jacques (né en 1949)
FREY, Roger (1913-1997)
FROGER, Amédée (1882-1956)
FRONT ALGÉRIEN D'ACTION DÉMOCRATIQUE (FAAD)
FRONT DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE (FAF)

FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE (FLN), 1954-1962
FRONT RÉPUBLICAIN
FUNÉRAILLES EN ALGÉRIE
FUNÉRAILLES EN FRANCE
FUSILLADE DE LA RUE D'ISLY (26 MARS 1962)

G

GAILLARD, Félix (1919-1970)
GALLISSOT, René (1934)
GALULA, lieutenant-colonel David (1919-1967)
GAMBIEZ, général Fernand (1903-1989)
GARANGER, Marc (1935-2020)
GARDES, colonel Jean (1914-2000)
GARNE, Affaire Mohamed
GAULLE, général Charles de (1890-1970)
GAVOURY, Roger (1911-1961)
GÉGÈNE
GENDARMERIE
GÉNÉRATION
GENÈVE, Conventions de
GENRE ET GUERRE
GÉOGRAPHIE DE LA GUERRE (1954-1962)
GEORGOPOULOS, Athanase Constantin, *dit* Tassou (né en 1927)
GISCARD D'ESTAING, Valéry (1926-2020)
GODARD, colonel Yves (1911-1975)
GOURAUD, général Michel (1905- ?)
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE
(GPRA), 1958-1962

GRÈVE DES HUIT JOURS
GRÈVES EN ALGÉRIE
GRÈVES EN FRANCE
GUÉRILLA
GUERRE DES MÉMOIRES (LA)
GUERRE FLN-MNA
GUERRE FROIDE
GUERRE NON CONVENTIONNELLE
GUERRE RÉVOLUTIONNAIRE
GUERROUDJ, Abdelkader (1928-2020) et Jacqueline (1919-2015)

H

HADJ, Messali (1898-1974)
HADJ ALI, Bachir (1920-1991)
HADJERÈS, Sadek (1928-2022)
HALIMI, Gisèle (1927-2020)
HAMAÏDIA, Tahar, *dit* capitaine Zoubir (1931-1960)
HAMIDOU, Maliha *dite* Rachida (1942-1959)
HAMOUD LALIAM, Nefissa (1924-2002)
HARBI, Mohammed (né en 1933)
« HARKIS À PARIS »
HARKIS (associations)
HARKIS (camps)
HARKIS (massacres)
HARKIS (mémoires)
HARKIS (politiques publiques)
HARKIS (rapatriement)
HAROUN, Ali (né en 1927)
HERVO, Monique (née en 1929)

HOCINE, Baya (1940-2000)
HOLLANDE, François (né en 1954)
HONGRIE
HUMANITÉ (L')
HURST, Jean-Louis (1935-2014)

I

IGHILAHORIZ, Louise (née en 1936)
INDOCHINE, Guerre d'
INDUSTRIE
INSTITUTIONS DE L'ALGÉRIE
INSURRECTION DU 20 AOÛT 1955
INTERNATIONALISATION
ISRAËL
ISSIAKHEM, M'hamed (1928-1985)
ITALIE
IVETON, Fernand (1926-1957)

J

JAUFFRET, Jean-Charles (né en 1949)
JEANSON, Francis (1922-2009)
JEUNE NATION
JOSPIN, Lionel (né en 1937)
JOUHAUD, général Edmond (1905-1995)
JOURNAL DES MARCHES ET OPÉRATIONS
JOXE, Louis (1901-1991)
JUIFS D'ALGÉRIE

JUIN, maréchal Alphonse (1888-1967)
JUSTICE MILITAIRE

K

KADDACHE, Mahfoud (1921-2006)
KAFI, Ali (1928-2013)
KAGAN, Élie (1928-1999)
KATEB, Yacine (1929-1989)
KATZ, général Joseph (1907-2001)
KHATIB, Youcef, *dit* Hassan
KHEIREDDINE, Mohamed (1902-1993)
KHIDER, Mohamed (1912-1967)
KHODJA, Ali (1933-1956)
KRIM, Belkacem (1922-1970)

L

LA POINTE, Ali (1930-1957)
LABAN, Maurice (1914-1956)
LACHERAF, Mostefa (1917-2007)
LACHEROY, colonel Charles (1906-2005)
LACOSTE, Robert (1898-1989)
LADLANI, Amar *dit* Kaddour (1925-2004)
LAGAILLARDE, Pierre (1931-2014)
LAGHROUR, Abbès (1926-1957)
LAKHDARI, Samia (1934-2012)
LAMBERT, Pierre (1901-1973)
LAMOURI, Complot

LE PEN, Jean-Marie (né en 1928)
LEFEUVRE, Daniel (1951-2013)
LÉGER, commandant Paul-Alain (1922-1999)
LÉGION ÉTRANGÈRE
LENNUYEUX, général Marcel (1908-1994)
LÉONARD, Roger (1898-1987)
LIBÉRAUX D'ALGÉRIE
LIECHTI, Alban (NÉ EN 1935)
LIEUX DE MÉMOIRE (France)
LIGUE ARABE
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH)
LILLE
LINDON, Jérôme (1925-2001)
LITTÉRATURE D'EXPRESSION ARABE EN ALGÉRIE, 1920-1962
LITTÉRATURE D'EXPRESSION FRANÇAISE EN ALGÉRIE
LITTÉRATURE ET GUERRE (France, après-guerre)
LOGEMENT ET GUERRE EN ALGÉRIE
LOGEMENT ET GUERRE EN MÉTROPOLE
LOI-CADRE SUR L'ALGÉRIE
LOI DU 18 OCTOBRE 1999
LOI DU 23 FÉVRIER 2005
LORILLOT, général Henri (1901-1985)
LOUP, Eliette (née en 1934)
LYON

M

MACRON, Emmanuel (né en 1977)
« MAGHREB CIRCUS » (LE)
MAGISTRATS

MAHSAS, Ahmed, *dit* Ali (1923-2013)
MAILLOT, Henri (1928-1956)
MAIRES (Algérie)
MAIREY, Rapport
MAMMERI, Mouloud (1917-1989)
MANDOUZE, André (1916-2006)
MANIFESTATION DE POLICIERS (13 mars 1958)
MANIFESTATIONS (France)
MANIFESTATIONS DE MAI 1945
MANIFESTATIONS DE DÉCEMBRE 1960
MANIFESTATIONS DE RAPPELÉS
MANIFESTATIONS DU MNA
MANIFESTATIONS FRANÇAISES D'ALGÉRIE
MANIFESTES
MAROC
MARSEILLE
MARTINET, Gilles (1916-2006)
MASCHINO, Maurice Tarik (1931-2021)
MASPERO, François (1932-2015)
MASPÉTIOL, Rapport
MASSIGNON, Louis (1883-1962)
MASSU, général Jacques (1908-2002)
MASSU, Suzanne (1907-1977)
MAURIAC, François (1885-1970)
MEDDAD, Ourida (1938-1957)
MELOUZA-BENI ILLEMANE
MÉMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGÉRIE
MENDÈS FRANCE, Pierre (1907-1982)
MESLI, Choukri (1931-2017)
MESSMER, Pierre (1913-2007)

METAÏCHE, Abdelkader, *dit* commandant Jabeur (1928-1958)
MEYNIER, Gilbert (1942-2017)
MICHELET, Edmond (1899-1970)
MICHELETTI, Claude (1936-2004)
MINES
MIRA, Abderrahmane (1922-1959)
MISSION DE FRANCE
MITTERAND, François (1916-1996)
MOHAMMEDI, Saïd, *dit* colonel Si Nasser (1912-1994)
MOINE, André (1909-1994) et Blanche (1913-1983)
MOLLET, Guy (1905-1975)
MONDE (LE)
MONDE COMMUNISTE
MONDE OCCIDENTAL
MONNEROT, Guy (1931-1954)
MONTEIL, Vincent (1913-2005)
MONTLUC
MONUMENTS AUX MARTYRS EN ALGÉRIE
MONUMENTS AUX MORTS (France)
MORIN, Edgar (né en 1921)
MORIN, Jean (1916-2008)
MOSTEFAÏ-SUSINI, Accord
MOTION DES 61
MOUDJAHID
MOUDJAHIDA (Algérie et France)
MOUEDDEN, Attou (1921-2011)
MOUVEMENT NATIONAL ALGÉRIEN (MNA)
MOUVEMENT POPULAIRE DU 13 MAI (MP 13)
MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE (MRP)
MUSÉES DU MOUDJAHID

N

NATIONALITÉ

NATIONS, NATIONALISMES

NATURE, ENVIRONNEMENT

NÉGOCIATIONS

NEMICHE, Djelloul, *dit* capitaine Bakhti (1922-1992)

NOSTALGÉRIE

O

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (ORTF)

OFFICIERS (ARMÉE FRANÇAISE)

« OISEAU BLEU », Opérations

OLIÉ, général Jean (1904-2003)

OPINION PUBLIQUE (Algérie)

OPINION PUBLIQUE (France)

« ORANGE AMÈRE », Opération

ORGANISATION ARMÉE SECRÈTE (OAS)

ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE
(Oraf)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

ORGANISATION SPÉCIALE (OS)

ORTIZ, Joseph (1917-1995)

OUAMRANE, Amar (1919-1992)

OULD KABLIA, Zoubida, *dite* ZOUBIDA (1934-1958)

OULHADJ, Mohand (Mokrane Akli, *dit*) (1911-1972)

OUSSEDIK, Mourad (1926-2005)

OUZEGANE, Amar (1910-1981)

P

1er NOVEMBRE 1954

PACIFICATION

PALESTRO

PAPON, Maurice (1910-2007)

PARACHUTISTES

PARLANGE, Gaston (1897-1972)

PARTI COMMUNISTE ALGÉRIEN (PCA)

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS (PCF)

PARTI DU PEUPLE ALGÉRIEN (PPA)/MOUVEMENT POUR LE
TRIOMPHE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES (MTLD)

PARTI RADICAL

PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ (PSU)

PATIN, Maurice (1895-1962)

PAYS-BAS

PERVILLÉ, Guy (né en 1948)

PESCHARD, Raymonde (1927-1957)

PÉTROLE

PFLIMLIN, Pierre (1907-2000)

PHILATÉLIE

PHOTOGRAPHIE

PIEDS-NOIRS

PIEDS-NOIRS (associations)

PIEDS-NOIRS (mémoires)

PIEDS-ROUGES

PIGNON-ERNEST, Ernest (né en 1942)

PLAN CHALLE

PLAN CHALLE. Opérations « Couronne »

PLAN CHALLE. Opérations « Courroie » et « Cigale »

PLAN CHALLE. Opérations « Étincelles » et « Flammèches »
PLAN CHALLE. Opération « Jumelles »
PLAN CHALLE. Opération « Pierres précieuses »
PLAN CHALLE. Opération « Prométhée »
PLAN CHALLE. Opération « Trident »
POLICE (Algérie)
POLICE (France)
POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MÉMOIRE EN FRANCE
POLOGNE
PORTEURS DE VALISES ET SOUTIENS AUX ALGÉRIENS
POSTCOLONIALES, Études
POSTMÉMOIRES
POUJADISTES
POUVOIRS SPÉCIAUX
PRADO, Affaire du
PRÉFETS ET IGAME
PRESSE ALGÉRIENNE DE GUERRE
PRESSE CLANDESTINE (France)
PRESSE EN FRANCE
PRESSE FRANCOPHONE EN ALGÉRIE
PRESSE MNA
PRISONNIERS
PRISONS (Algérie)
PRISONS (France)
PROCÈS DES MEMBRES DE L'OAS
PROGRAMMES SCOLAIRES (Algérie)
PROGRAMMES SCOLAIRES (France)
PROPAGANDE
PROTESTANTISME
PUTSCH DES GÉNÉRAUX (avril 1961)

Q

QASSAMAN

R

RACISME COLONIAL ET POSTCOLONIAL

RADIOS DU FLN

RADIOS FRANCOPHONES

RAFFINI, Georges (1916-1955)

RAFLES EN ALGÉRIE

RAPATRIEMENT

RAPATRIÉS (politiques publiques)

RASSEMBLEMENT POUR L'ALGÉRIE FRANÇAISE (RAF)

RATONNADES

REBÉRIOUX, Madeleine (1920-2005)

REDDITIONS ET RALLIEMENTS EN ALGÉRIE

RÉÉDUCATION

RÉFÉRENDUMS (autodétermination, accords d'Évian, indépendance)

RÉFRACIAIRES FRANÇAIS

RÉFRACIAIRES ET « PORTEURS DE VALISES » (mémoires)

RÉFUGIÉS ALGÉRIENS

RÉGIONALISME ET NATIONALISME (France)

REGROUPEMENT (Camps de)

REPENTANCE

RÉPRESSION DES COMMUNISTES ALGÉRIENS

RÉPUBLIQUE, IV^e

RÉPUBLIQUE, V^e

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE (RDA)

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE (RFA)
RÉSISTANCE ET GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE
« RÉSURRECTION », Opération
RÉVOLUTION AFRICAINE
REVUES
ROCARD, Rapport
ROY, Jules (1907-2000)

S

SAADANE, Meriem (1932-1958) et Fadila (1938-1960)
SAADI, Yacef, *dit* Djaffar (1928-2021)
SAHLI, Mohammed-Chérif (ou Mohand) (1906-1989)
SAKIET SIDI YOUSSEF, Bombardement de
SALAN, général Raoul (1899-1984)
SANTÉ
SARKOZY, Nicolas (né en 1955)
SARTRE, Jean-Paul (1905-1980)
SAYAD, Abdelmalek (1937-1998)
SCHIAFFINO, Laurent (1897-1978)
SCHWARTZ, Laurent (1915-2002)
SCIENCES SOCIALES ET COLONISATION
SCOUTS DE FRANCE
SCOUTS MUSULMANS ALGÉRIENS
« SEBA'ÂSNÎN BARAKAT » (« SEPT ANS, ÇA SUFFIT »)
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE (SFIO)
SECTIONS ADMINISTRATIVES SPÉCIALISÉES (SAS)
SECTIONS ADMINISTRATIVES URBAINES (SAU)
SERVAN-SCHREIBER Jean-Jacques (1924-2006)

SERVICE CINÉMATOGRAPHIQUE DES ARMÉES (SCA)
SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FRANÇAIS
MUSULMANS D'ALGÉRIE (SAT-FMA)
SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-
ESPIONNAGE (SDECE)
SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE FRANÇAISE
SERVICE DES LIAISONS NORD-AFRICAINES (SLNA) (1947-1957)
SERVICE MILITAIRE
SERVICE POSTAL DES ARMÉES
SERVICES DE SANTÉ DE L'ALN
SERVIER, Jean (1918-2000)
SI SALAH (Mohammed Zamoum, *dit*) (1928-1961)
SID CARA, Nafissa (1910-2002) et Chérif (1902-1999)
SOLDATS DE L'EMPIRE EN ALGÉRIE (1954-1962)
SOLDATS DU REFUS
SOUAÏ, Ali (1932-1961)
SOUÏAH, Houari (1915-1990)
SOUICI, Abdelkrim (mort en 2005)
SOUMMAM, Congrès de la (20-27 août 1956)
SOUS-OFFICIERS (ARMÉE FRANÇAISE)
SOUSTELLE, Jacques (1912-1990)
SPORTISSE, William (né en 1923)
SPORTS AUX ARMÉES
SPORTS EN ALGÉRIE
STATUT DE 1947
STEINER FIORIO, Annie (1928-2021)
STORA, Benjamin (né en 1950)
STRESS POST-TRAUMATIQUE, Troubles du
SUEZ, Expédition de
SUISSE

SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE
SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Aassès
SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Commando Georges
SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Groupes d'autodéfense (GAD)
SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Groupes mobiles de police
rurale (GMPR) /Groupes mobiles de sécurité (GMS)
SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Harkis
SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, Mokhazni
SURSIS
SUSINI, Jean-Jacques (1933-2017)
SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS (SNI)

T

13 MAI 1958
TCHÉCOSLOVAQUIE
TÉBESSI, Larbi (1891-1957)
TEITGEN, Paul (1919-1991)
TÉMOIGNAGES (Algérie)
TÉMOIGNAGES (France)
TERRITOIRES DU SUD
THÉÂTRE (Algérie)
THÉÂTRE (France)
TILLION, Germaine (1907-2008)
TIMSIT, Daniel (1928-2002)
TIZI OUZOU, Groupe de
TLEMCEN, Groupe de
TOMATES, Journée des (6 février 1956)
TORTURE
TORTURE (débats mémoriels)

TRAFIC D'ARMES ET ARRAISONNEMENT DES BATEAUX
TRAVAIL ET CHÔMAGE
TRÊVE CIVILE (L'APPEL POUR UNE)
TRINQUIER, colonel Roger (1908-1986)
TRIPOLI, Congrès de (1962)
TROTSKISTES
TROUPES DE RÉSERVE GÉNÉRALE
TROUPES DE SECTEUR
TUNISIE

U

UNION DÉMOCRATIQUE DU MANIFESTE ALGÉRIEN (UDMA)
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (URSS)
UNION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS (USTA)
UNION FRANÇAISE NORD-AFRICAINE (UFNA)
UNION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS MUSULMANS ALGÉRIENS
(Ugema)
UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS (UGTA)
UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE (Unef)
UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE (UNR)
UNITÉS TERRITORIALES (UT)
UNIVERSITÉ D'ALGER

V

22, LES
VANUXEM, général Paul (1904-1979)
VAUJOUR, Jean (1914-2010)

VAUTIER, René (1928-2015)
VEIL, Simone (1927-2017)
VERGÈS, Jacques (1924-2013)
VIDAL-NAQUET, Pierre (1930-2006)
VILLA SÉSINI
VIOLS DES FEMMES EN ALGÉRIE

W

WAHBY, Ahmed (1921-1993)
WILAYA 1 (Aurès-Nemencha)
WILAYA 2 (Nord-Constantinois)
WILAYA 3 (Kabylie)
WILAYA 4 (Algérois)
WILAYA 5 (Oranie)
WILAYA 6 (Sahara)
WUILLAUME, Rapport

Y

YOUGOSLAVIE

Z

ZABANA Ahmed (1926-1956) et FERRADJ Abdelkader (1921-1956)
ZBIRI, Tahar (né en 1929)
ZELLER, général André (1898-1979)
ZEMMORA, Réunion interwilayas de (24-25 juin 1962)

ZIGHOUD, Youcef (1921-1956)

ZONE AUTONOME D'ALGER (ZAA)

ZONES INTERDITES

ZOULIKHA, Oudai (ECHAÏB, Yamina) (1911-1957)

DICTIONNAIRE

A

ABANE, RAMDANE (1920-1957)

C'est à Abane que le FLN* doit son institutionnalisation, concrétisée au moins formellement lors du congrès de la Soummam* (août 1956).

Ramdane Abane est né le 10 juin 1920 à Azouza (Fort National) en Kabylie dans une famille de notables.

Sa scolarité commence à l'école primaire française de son village puis au collège colonial de Blida, établissement qui a formé plusieurs nationalistes comme Lamine Debaghine, Ali Boumendjel*, Benyoucef Ben Khedda*... Il est bachelier en 1941.

Il est mobilisé en décembre 1942 dans l'armée d'Afrique du Nord. Emprisonné pour avoir déserté son régiment, il est libéré en octobre 1943. Il intègre en 1947 l'administration en qualité de secrétaire adjoint de la commune mixte de Châteaudun-du-Rummel (Chelghoum Laïd).

Il adhère au PPA* en 1946 et participe à la consolidation du parti dans le Constantinois sans le consentement de son père. Il devient en 1948 permanent du PPA-MTLD après avoir démissionné de son poste dans l'administration. Il est promu à la tête de la *daira* de Sétif puis de Bougie et chef de la wilaya de Sétif. Lors de la crise « berbériste » de 1949 qui entraîne l'exclusion de plusieurs militants kabyles qui contestaient la direction, Abane soutient la direction et intègre le comité central du MTLD en décembre 1949.

Il est arrêté après la découverte de l'Organisation spéciale* (OS) en mai 1950, sans avoir fait partie de cette organisation paramilitaire. Condamné à cinq ans de prison* pour « atteinte à la sûreté de l'État », il est emprisonné successivement à Bougie, Bône et Barberousse (Alger) avant d'être transféré en France dans les prisons d'Ensisheim (Haut-Rhin), de Fresnes et Albi. Il termine sa peine à Maison-Carrée en décembre 1954. Grâce à une remise de peine, il est libéré le 10 janvier 1955 et assigné à résidence dans son village natal. Même s'il n'a pas vécu la crise du MTLD de 1954, Abane est assimilé aux « centralistes », soit les membres du comité central dont il est proche.

En contact avec les chefs du FLN en Kabylie, Belkacem Krim* et Amar Ouamrane*, il rejoint Alger, en février 1955, où il est chargé d'abord de l'information et de la propagande* du FLN. Il devient, à la suite de l'arrestation en mars 1955 de Rabah Bitat*, chef de la Zone 4 (Algérois), responsable de l'organisation FLN. Abane fait d'Alger la base politique du FLN et coordonne la lutte à l'échelle nationale en mettant en place une correspondance presque régulière avec les chefs des autres zones de l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Dans le but de politiser l'insurrection, il mène une course contre la militarisation du FLN et combat le mépris des militaires envers l'élite politique. Il fait appel aux cadres politiques des autres partis du mouvement national et réussit à les rallier au FLN. Il s'entoure de « centralistes » (Ben Khedda, Dahlab*) de militants communistes (Amar Ouzegane*), de partisans de l'UDMA* et des libéraux*. Cette volonté de rassemblement autour du FLN des militants étrangers au PPA-MTLD est mal appréciée par les fondateurs du FLN qui l'accusent d'avoir recruté des « arrivistes » et de vouloir dévier l'organisation à son avantage.

Dès avril 1955, il est à l'origine de la distribution de tracts, à portée nationale : il s'adresse aux Algériens et les appelle à venir « en masse renforcer les rangs du FLN ». Avec Larbi Ben M'hidi*, il organise les grèves* du 19 mai et du 5 juillet 1956. Il encourage la création

d'organisations syndicales nationalistes : l'Union générale des étudiants musulmans algériens* (Ugema), l'Union générale des travailleurs algériens* (UGTA) et l'Union générale des commerçants algériens (UGCA). Il dote le FLN d'un journal, *Résistance algérienne* – qui devient *El Moudjahid*. Dans la relation du FLN avec la France, Abane pose comme préalable à toute négociation* le principe de l'indépendance.

Principal organisateur du congrès de la Soummam d'août 1956 avec Ben M'hidi, Krim et Zighoud*, Abane défend deux principes fondamentaux : la primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur. Il devient à l'issue de ce congrès membre du CCE* et du CNRA*.

Il est l'un des instigateurs de la grève des huit jours* qui commence le 28 janvier 1957 et s'étend à Alger et aux grands centres urbains. Sévèrement réprimée, cette grève aura deux conséquences : le démantèlement des réseaux FLN, en particulier à Alger et le départ précipité des membres du CCE hors d'Algérie, après l'arrestation de Ben M'hidi en février 1957.

À Tunis, Abane s'est retrouvé en minorité lors de la réunion du CNRA d'août 1957. Cette session décide d'élargir le CCE à neuf membres au profit des cinq chefs militaires désormais majoritaires : les colonels Bentobbal*, Boussouf*, Cherif*, Krim et Ouamrane. Abane se retrouve cantonné dans la rédaction d'*El Moudjahid*. Son opposition aux puissants chefs militaires finit par précipiter sa chute. La décision de l'éliminer est exécutée le 27 décembre 1957 à Tétouan. Seul Boussouf reconnaîtra sa responsabilité dans sa liquidation. Quant à Bentobbal, il déclare qu'après avoir lancé un avertissement, les cinq colonels étaient d'accord pour l'arrêter et le traduire devant un tribunal révolutionnaire. Mais, de l'aveu de Bentobbal, Krim, Mahmoud Cherif et Boussouf optaient plutôt pour sa liquidation (*Mémoires*).

Ali GUENOUN

Bibl. : Khalfa Mameri, *Abane Ramdane. Héros de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1988 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

ABBAS, FERHAT (1899-1985)

Né en 1899 à Taher dans le Constantinois, Ferhat Abbas est fils de caïd. Son enfance*, ses classes à l'école* primaire de Djidjelli, ses études secondaires au lycée de Constantine, son service militaire* à Bône avant de choisir de faire des études de pharmacie à Alger, ne sont marqués par aucun incident notable. Mais la réalité coloniale, comme il le dira plus tard dans son livre *L'Indépendance confisquée* (Flammarion, 1984), impose tout d'abord à l'enfant de Taher une colère étouffée. L'étudiant Abbas ne semble pas avoir suivi très assidûment ses cours de pharmacie. Il mettra huit ans, au lieu de six, pour achever ses études. Il s'intéresse à bien d'autres choses, à la politique surtout et à la littérature*.

Ferhat Abbas est élu en 1926, en qualité de président de l'Association des étudiants musulmans de l'université d'Alger*. Les articles qu'il publie dans deux journaux rédigés en français, *At'Takaddoume (Le Progrès)* et *Le Trait d'union*, sous le pseudonyme de Kamel Abencérages, articles qu'il réunit plus tard dans un livre intitulé *Le Jeune Algérien*, publié en 1931, sont souvent sévères à l'égard de l'administration coloniale.

La vie entière de cet homme, le visage allongé, osseux, au nez aquilin, le regard sombre sous le sourcil dru et le geste large, c'est, souligne Jean Lacouture dans *Cinq Hommes et la France*, l'histoire de la recherche d'une patrie, dans la France, puis avec la France, et puis hors de la France, voire contre la France. Ses études enfin terminées à Alger, il s'installe comme pharmacien à Sétif où il a tout le loisir d'approfondir sa pratique politique. Sa pensée politique d'alors est exprimée dans un texte très souvent cité, publié le 23 février 1936 : « Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste, et je n'en rougirais pas comme d'un crime. Les hommes morts pour l'idéal patriotique sont journellement honorés et respectés. Ma vie ne vaut pas plus que la leur. Et cependant, je ne mourrai pas pour la patrie algérienne, parce que cette patrie n'existe pas. Je ne l'ai pas découverte. J'ai

interrogé l'histoire, j'ai interrogé les vivants et les morts, j'ai visité les cimetières, personne ne m'en a parlé... On ne bâtit pas sur du vent. Nous avons écarté, une fois pour toutes, les nuées et les chimères pour lier définitivement notre avenir à celui de l'œuvre française dans ce pays... » (*L'Entente*, 23 février 1936). « Évolué », selon la terminologie coloniale, Ferhat Abbas est naturellement partisan de l'assimilation durant cette période. C'est l'esprit du temps, davantage qu'une tare, dont on lui fera toujours grief.

Il devient dans l'entre-deux-guerres, conseiller général, conseiller municipal, délégué financier. Engagé volontaire dans l'armée française en 1939, il s'éloigne pendant la guerre des positions assimilationnistes et rédige en 1943 le « Manifeste du peuple algérien », qui donne naissance aux Amis du Manifeste et de la liberté (AML). Arrêté au lendemain des massacres de mai 1945 dans sa ville de Sétif, il fonde l'Union démocratique du Manifeste algérien* (UDMA) après sa libération, en 1946. Dans sa prison*, il a rédigé un testament, longue méditation sur les effets néfastes, dévastateurs de la violence politique à l'œuvre dans le nationalisme* radical. En républicain conséquent, il croit aux vertus de l'instruction pour l'émancipation de son peuple soumis et acculturé ; en musulman convaincu, il n'entend pas céder aux chants guerriers d'un Islam politique. En cela, il se différencie des militants du PPA-MTLD* qui opèrent sous la bannière de la rupture radicale avec le présent colonial, et font du religieux une arme de défi politique.

Ferhat Abbas est élu à la Seconde Assemblée constituante (1946), puis à l'Assemblée algérienne* (1948). Se qualifiant de nationaliste modéré, il participe en avril 1955 à une rencontre avec Jacques Soustelle*, gouverneur général de l'Algérie, alors que la Guerre d'indépendance algérienne a commencé depuis novembre 1954 sous l'égide du FLN*. Déçu par l'immobilisme politique français, il se rallie secrètement au FLN en juin 1955. Il gagne Le Caire le 22 avril 1956. Membre du CNRA* dès le 20 août 1956, Ferhat Abbas préside le GPRA* de septembre 1958 à août 1961. Il tente, en vain, de protéger le leader Abane* Ramdane (qui sera

assassiné par des membres de la direction du FLN en décembre 1957) et de faire prévaloir le point de vue des « politiques » dans la guerre en cours. En vain. Après une série de voyages dans le monde où il plaide la cause de l'indépendance algérienne, il doit laisser sa place de président du GPRA à Benyoucef Ben Khedda* le 9 août 1961.

Élu président de l'Assemblée constituante au lendemain de l'indépendance, il démissionne en août 1963 pour protester contre le rôle excessif que s'arrogé le FLN – devenu parti unique – dans l'élaboration de la Constitution. Il est mis en résidence surveillée et libéré en 1965. Retiré de la vie politique, il est, avec Benyoucef Ben Khedda, Hocine Lahouel et Cheikh Kheireddine*, l'auteur d'un texte contre le régime de Houari Boumediene* en mars 1976. Ferhat Abbas fait paraître la suite de ses mémoires, *Autopsie d'une guerre*, en 1980. Il est décoré le 30 octobre 1984 de la médaille de résistant dans sa villa du quartier de Kouba, à Alger, au moment où il publie *L'Indépendance confisquée*, virulente dénonciation de la corruption et de la bureaucratie qui règnent en Algérie.

Ferhat Abbas décède le 23 décembre 1985. Quelques années après, en 1993, au plus fort du conflit cruel opposant l'État algérien aux groupes islamiques armés, l'université de Sétif est baptisée de son nom.

En apparence, le parcours de Ferhat Abbas semble être celui d'un homme plein de contradictions. Il émerge comme une figure de l'anticolonialisme, dans l'Algérie coloniale des années de l'entre-deux-guerres, en publiant *Le Jeune Algérien* (Éditions de la Jeune Parque, 1931), mais... il ne cesse de se poser en héritier des idéaux républicains français. Il partage avec Abdelhamid Ben Badis – le fondateur du mouvement des ulémas – la croyance dans l'Islam comme éthique essentielle... mais il se prononce pour une séparation du politique et du religieux. Il est un socialiste humaniste, antibolchevique... mais il est proche des communistes algériens dans les années 1950. Il se méfie du populisme, de l'action violente... mais se rallie à la lutte armée du FLN. Il est un partisan du maintien de la communauté européenne dans

l'Algérie indépendante... tout en reprochant vivement aux Européens de véhiculer un « racisme* colonial hideux à l'égard des Arabes ».

En fait, Ferhat Abbas n'est pas tant l'homme de la contradiction que du pluralisme, traversant plusieurs niveaux, plusieurs sphères de la réalité sociale, culturelle, politique algérienne. Profondément musulman et républicain obstiné, il illustre bien par sa trajectoire la recherche en modernité de l'Algérie dans la seconde moitié du xx^e siècle. Ferhat Abbas est l'homme qui a voulu penser la « mixité » franco-algérienne, la reconnaissance mutuelle de deux pays, dans leur tradition, leur culture, leur histoire spécifique. Il restera surtout dans les mémoires, françaises et algériennes, comme le premier président du GPRA en 1958.

Benjamin STORA

Bibl. : Jean Lacouture, *Cinq Hommes et la France*, Seuil, 1962 • Amar Naroun, *Ferhat Abbas ou les Chemins de la souveraineté*, Denoël, 1961 • Benjamin Stora et Zakya Daoud, *Ferhat Abbas. Une utopie algérienne*, Denoël, 1995.

ABIDI, MOHAMED TAHAR, DIT HADJ LAKHDAR (1914 OU 1916-1998)

Ce pionnier de novembre 1954, natif des Ouled Chelih (Aïn Touta), issu d'un milieu pauvre, est promu commandant en juin 1958 et succède à Ali N'mer à la tête de la Wilaya 1* (Aurès-Nemencha).

En 1936, il quitte l'Aurès et se rend en France à la recherche d'un travail. Employé dans une entreprise fabricant du matériel électrique à Troyes, il ne rentre en Algérie qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Durant ce séjour en France, il se familiarise avec les idées nationalistes développées par Messali Hadj* dans les milieux ouvriers algériens. Dès son retour, il contribue à la mise en place de cellules du PPA*, en particulier à Aïn Touta

où il exploite un café et un hammam qui abritent les rencontres clandestines des militants. Il fait partie des groupes choisis par Mostefa Ben Boulaïd*, chef de la Zone 1 (Aurès) pour participer au déclenchement de l'insurrection dans la nuit du 1^{er} novembre 1954*. Il est chargé des attaques des casernes de Batna. À la mort de Mostefa Ben Boulaïd (mars 1956), Hadj Lakhdar tente de réconcilier en vain les principaux prétendants à la succession. Patriote discipliné, doté d'une forte personnalité, il sait se faire obéir. Il applique à la lettre les directives du congrès de la Soummam* et s'oppose aux nombreux groupes dissidents qui déstabilisent la Wilaya 1. Quand il accède à la direction en juin 1958, il revoit l'organisation de la Wilaya 1 et renoue avec les réunions des responsables pour débattre des problèmes de l'heure. Certaines affectations sont mal accueillies. Ce mécontentement se joint à la dissidence de nombreux maquisards hostiles aux décisions du congrès de la Soummam, d'où les efforts de Hadj Lakhdar en vue d'une conciliation. Parallèlement, malgré les difficultés des liaisons, Hadj Lakhdar maintient le contact avec les wilayas environnantes. En décembre 1958, sur proposition du colonel Amirouche*, il participe à la réunion « des colonels de l'intérieur » au mois de décembre 1958 qui a lieu en Wilaya 2* (Ouled Askeur). Il en revient avec un dossier spécial, relatif à la bleuïte* qui a sévi dans les Wilayas 3* et 4*. Ce qui aboutit à créer un climat de suspicion et à des purges dans les rangs de l'ALN*. À la fin d'avril 1959, Hadj Lakhdar est convoqué à Tunis pour participer à la réunion « des colonels ». Il devait y rester jusqu'à l'indépendance. Durant le congrès de Tripoli*, il apporta son soutien à Ben Bella contre le GPRA*, entraînant celui de la Wilaya 1. Élu député de Batna en septembre 1962, il se consacre au développement culturel de sa région.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Mansour Rahal, *Les Maquisards, pages du maquis des Aurès*, Alger, El Chourouk, 2000.

ACCRA, CONFÉRENCE D'

En 1957, Accra devient la capitale du Ghana (ex-Gold Coast). Son Premier ministre, Kwame Nkrumah, organise immédiatement deux conférences, en 1958 : *Conference of Independent African States* (CIAS, 15-22 avril) et *All African People's Congress* (AAPC, 8-13 décembre). Cette dernière est décisive pour le mouvement panafricain et la légitimation de la violence dans les luttes de libération nationale.

Influencé par les intellectuels noirs C. L. R. James et W. E. B. Du Bois aux États-Unis*, puis surtout par George Padmore au Royaume-Uni, Nkrumah est une figure hautement significative du socialisme en Afrique. Il veut, avec Padmore, faire d'Accra la Mecque des combattants africains pour la libération et, en même temps, le centre d'une politique d'union des États du continent.

Si la CIAS ne rassemble que les délégués des 8 États africains alors indépendants (Liberia, Éthiopie, Maroc*, Tunisie*, Libye, Soudan, République arabe unie et Ghana), l'AAPC est plutôt une rencontre extragouvernementale, ouverte à des militants avec plus de 200 délégués et observateurs provenant de 25 pays. Son slogan est sans équivoque : « *Hands off Africa* ». « Nous avons un continent à reconquérir. Nous devons restaurer la liberté et la dignité humaine », proclame Nkrumah en ouverture

Quatre Algériens, conduits par Ahmed Boumendjel* et comprenant Frantz Fanon*, représentent le GPRA*. Si la conférence concerne toute l'Afrique, Fanon, dans deux articles enthousiastes écrits (probablement avec Boumendjel) pour *El Moudjahid*, insiste sur l'importance de l'Algérie « car, pour la première fois, un colonialisme qui fait la guerre en Afrique se révèle impuissant à vaincre ». Et de conclure : « l'avenir du colonialisme n'a jamais été aussi sombre qu'au lendemain de la conférence d'Accra ».

La situation algérienne et le discours de Fanon suscitent un soutien ému, bien que Nkrumah et d'autres dirigeants africains aient auparavant défendu la

non-violence. Le succès de la délégation algérienne conduit à l'élection d'Ahmed Boumendjel au comité de direction de la conférence. L'AAPC donne à la Révolution algérienne un rôle de premier plan en Afrique, avant de porter plus largement dans le tiers-monde.

Andrea BRAZZODURO

Bibl. : « All African People's Conference », Discours du Premier ministre du Ghana, Séances d'ouverture et de clôture, 8 et 13 décembre 1958, Accra, Community Center, 1959 • Frantz Fanon, « L'Algérie à Accra » et « Accra. L'Afrique affirme son unité et définit sa stratégie », in *Pour la révolution africaine*, La Découverte, 2006 • Matteo Grilli, *Nkrumaism and African Nationalism. Ghana's Pan-African Foreign Policy in the Age of Decolonization*, New York, Palgrave-Macmillan, 2018.

ACTION CIVIQUE NON VIOLENTE (ACNV)

L'ACNV est une association informelle créée par Joseph Pyronnet, professeur de philosophie, catholique et non violent à la rentrée 1958. L'idée de sa création germe probablement au cours d'un camp de la non-violence qui se déroule en avril 1958 dans la communauté de L'Arche. Celle-ci a été fondée par Lanza Del Vasto, catholique qui a rencontré la pensée gandhienne au cours d'un voyage en Inde, et qui a déjà protesté contre la torture* en 1957, en menant un jeûne de huit jours. Les bases de groupes d'action non violente sont posées dès le premier numéro du journal, en septembre ou octobre 1958. Ces groupes se donnent rapidement pour objectif de lutter contre la guerre d'Algérie. Une première action contre la torture est organisée à Grenoble en janvier 1959, avec un jeûne de dix-sept jours et une manifestation* silencieuse réunissant plusieurs centaines de personnes. À partir de juin 1959, l'ACNV agit contre les camps d'internement*

d'Algériens, au Larzac puis au camp de Thol. Cette dernière manifestation, en avril 1960, est la première action des « trente volontaires » (en fait 32), menés par Joseph Pyronnet, qui ont décidé de se consacrer à temps plein contre la guerre d'Algérie. Dès lors, les volontaires multiplient les actions dans toute la France. Celle contre le centre de tri et de transit* de Vincennes le 30 avril 1960 leur permet d'obtenir un succès grandissant. Mais lors de la journée d'action du 28 mai 1960, la répression menée par le préfet de police Maurice Papon* à Paris décide Jo Pyronnet à arrêter ce type d'action pour ne pas faire courir de risque aux manifestants. Les volontaires s'installent ensuite dans le bidonville de La Folie à Nanterre pour venir en aide aux Algériens. Pierre Boisgontier, un appelé opposé à la guerre d'Algérie, membre de l'Unef*, entre alors en contact avec Joseph Pyronnet pour que l'ACNV s'implique en faveur des objecteurs refusant la guerre d'Algérie, sans pour autant s'insoumettre ou désertier. En octobre 1960, en plein débat sur la désobéissance avec le « Manifeste* des 121 », Pierre Boisgontier fait connaître son refus de participer à la guerre. Dès lors, l'ACNV soutient les objecteurs, multipliant les manifestations originales et non violentes (toutes et tous se réclamant par exemple de l'identité du réfractaire*). Son action conduit à ce que ses principaux responsables soient poursuivis pour « provocation de militaires à la désobéissance » en octobre 1960. Le procès devant le tribunal de Carpentras, en novembre 1961, draine de nombreuses personnalités. Les condamnations sont légères et avec sursis. En totalité, l'ACNV a soutenu 35 objecteurs dont 27 avant le cessez-le-feu. Son action a continué ensuite, contribuant à l'adoption du statut des objecteurs de conscience en décembre 1963.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Erica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie. 1959-1963*, Syllepse, 2005 • Joseph Pyronnet, *Une nouvelle force de frappe : l'action non violente*, Témoignage chrétien, 1965 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant

la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

ACTION PSYCHOLOGIQUE

« Action psychologique » est un terme qui fait sa première apparition dans le lexique gouvernemental français en 1950. Vague et euphémistique, il désigne les activités de propagande* anticomuniste. Il permet d'éviter l'emploi du terme « propagande » lesté par l'histoire récente et associé aux régimes totalitaires. Il est également moins agressif que le terme « guerre psychologique » trop conflictuel, tout en conservant l'aura de scientificité de la psychologie alors en plein développement institutionnel. Il évacue également le caractère anticomuniste difficile à assumer de la propagande gouvernementale, le PCF* étant un acteur légal de la vie politique française, encore auréolé de sa participation à la Résistance*.

Il recouvre progressivement une double réalité. Réalité institutionnelle tout d'abord, l'action psychologique désigne par extension les institutions, civiles mais surtout militaires, chargées de sa mise en œuvre. Réalité pragmatique, il désigne aussi un corpus de méthodes techniques et discursives, codifié progressivement dans le contexte croisé des guerres françaises de décolonisation et de la guerre froide*.

Le terme est rapidement capté par l'institution militaire durant la guerre d'Indochine*, sans qu'il fasse encore l'objet d'une définition précise, étant alors utilisé de manière indistincte avec « guerre psychologique ». D'abord pris en charge par une multitude de services ou de bureaux d'état-major, il se trouve progressivement centralisé par un Bureau de la guerre psychologique, créé en 1952, sous la direction du lieutenant-colonel Albert Fossey-François. Il prend en charge une production massive de tracts, la gestion d'une radio* « Hirondelle » et d'un journal pour la troupe « caravelle » mais aussi les relations avec les journalistes et la presse*.

L'action psychologique trouve son extension maximale ensuite, dans l'armée d'Algérie. Un bureau régional d'action psychologique est créé au sein de l'état-major de la 10^e Région militaire, en Algérie, en juillet 1955, dirigé par Fossey-François. En bute à l'hostilité du général Lorillot*, commandant l'armée d'Algérie, ce dernier est rapidement remplacé, en novembre 1955, par le général Tabouis. Sous le commandement de ses deux premiers chefs, le bureau psychologique se dote de moyens matériels importants. Sont créés un journal destiné à la troupe, *Le Bled**, trois compagnies de haut-parleurs et tracts, des émissions radio, *La Voix du bled*, une antenne algérienne du Service cinématographique des armées* (SCA).

Parallèlement à Paris, à l'interface des milieux gouvernementaux et de la haute hiérarchie militaire, l'action psychologique est portée par une équipe d'officiers* rassemblés autour de la figure du charismatique colonel Charles Lacheroy*, promoteur d'une conception de la guerre comme « guerre révolutionnaire* » où le contrôle politique de la population civile devient l'enjeu central. Celui-ci dirige un service d'action psychologique et d'information, sous la tutelle directe du ministère de la Défense nationale. Un Centre d'instruction de la guerre psychologique, renommé Centre d'instruction interarmées de l'arme psychologique, sis à l'École de guerre, doit former les cadres amenés à prendre en charge la propagande militaire.

Les conceptions radicales portées par Lacheroy et son équipe s'imposent en Algérie, dans la deuxième moitié de l'année 1956, dans l'entourage de Robert Lacoste*. Celui-ci, redéfinissant le contenu pratique de la pacification* et souhaitant imposer l'action psychologique aux échelons subalternes de l'armée d'Algérie, met en place un corps d'officiers itinérants, recrutés initialement parmi d'anciens prisonniers du Vietminh. Ceux-ci sont chargés d'expliquer aux unités du quadrillage comment rassembler la population rurale algérienne lors de réunions publiques, mais aussi de rendre directement compte au ministre de l'Algérie de l'application, ou non, de ses

directives. Créé en juillet 1956, le corps des officiers itinérants est rattaché au bureau psychologique.

Mais, c'est surtout l'arrivée du général Raoul Salan* et de son équipe à la tête de l'armée en Algérie qui marque un tournant radical dans la pratique et le développement de l'action psychologique. En effet, le bureau psychologique sous le commandement du colonel Michel Goussault fait sienne la doctrine de la guerre révolutionnaire. Alors que la bataille d'Alger* bat son plein, le bureau psychologique met en œuvre une opération baptisée « Pilote », dans la région d'Orléansville. Il s'agit d'expérimenter des structures d'encadrement sociopolitique de la population algérienne à même de contrer les nationalistes et de reformer radicalement la société coloniale, en la modernisant et en étendant les droits des Algériens. Ces structures s'appuient sur l'expérience algéroise du dispositif de protection urbaine* (DPU) et sur des dispositifs sectoriels s'adressant à des segments de la société algérienne, femmes*, jeunes, anciens combattants*. Il s'agit également de former des agents algériens à même d'agir clandestinement contre le FLN* et d'assurer la médiation entre les autorités françaises et la population sous-administrée.

Le bureau psychologique devient 5^e bureau en octobre 1957, des 5^{es} bureaux étant créés jusqu'à l'échelon des secteurs, des officiers d'action psychologique devant idéalement être présents jusqu'à l'échelon du bataillon. Le bureau assure dès lors une importante action de formation des officiers, multipliant stages et conférences. Il se voit adjoindre le CIPCG*, chargé de former les officiers arrivant en Algérie. Ce centre devient sous la direction du 5^e bureau un important moyen de diffusion des méthodes et des discours de l'action psychologique et de la doctrine de la guerre révolutionnaire. Un règlement officiel – le Texte toutes armes 117 – ou instruction provisoire pour l'emploi de l'arme psychologique est édité par le ministère, donnant un cadre institutionnel à l'action du 5^e bureau. Les vues des partisans de l'action psychologique s'imposent.

En mai 1958, le 5^e bureau, sous le commandement du colonel Feugas, participe activement à l'organisation et à la médiatisation des manifestations* de fraternisation entre Européens et Algériens, faisant sien le mot d'ordre d'intégration. Sa propagande pratique un étrange culte de la personnalité du général de Gaulle*, présenté comme un homme providentiel à même de sauvegarder et de réformer l'Algérie française. Cet enthousiasme s'étiolle progressivement et se trouve douché par le discours du 16 septembre 1959 où le chef d'État annonce sa politique d'autodétermination de l'Algérie. La rupture est alors consommée. Le 5^e bureau, arc-bouté sur ses positions intégrationnistes, multiplie les contacts avec les activistes algérois de Joseph Ortiz*, et son dernier chef, le colonel Jean Gardes*, est présent quelques minutes au balcon du quartier général des insurgés, lors de la semaine des barricades*, à la fin du mois de janvier 1960. Les 5^{es} bureaux sont immédiatement dissous et leurs missions redistribuées. Subsiste dès lors une section « Problèmes humains » au sein du 3^e bureau de l'État-major interarmées (EMI). Le bureau dissous, ses conceptions quant à la pacification continuent de prévaloir jusqu'aux derniers mois de la guerre. Action psychologique ou guerre révolutionnaire sont bannies du lexique militaire et deviennent taboues, tout en étant conservées au sein de l'infanterie de marine.

Denis LEROUX

ACTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE

Cette action découle d'une logique réformatrice développée après 1945, sur un constat évident : la misère des Algériens, vivant dans leur immense majorité dans des campagnes où règne un sous-emploi chronique, se combine avec un très lourd déficit de scolarisation, un analphabétisme en français quasi général et une situation sanitaire précaire. Hors des institutions, des associations se sont investies dans l'action éducative et sociale bien avant la

Guerre d'indépendance, et dans leur lignée seront créés les centres sociaux éducatifs* en 1955. Pour les autorités (agents de l'État sur le terrain comme gouvernements à Paris), ce sous-développement offre un terreau fertile au nationalisme* mais, faute de réelle volonté politique et face aux obstructions que rencontrent les projets de réformes sous la IV^e République*, il faut attendre le plan de Constantine* en 1958 pour que des mesures d'envergure soient décidées.

L'armée, pour sa part, s'investit à travers toute une palette d'organismes visant à prendre en charge les Algériens et les détourner du nationalisme. En cela, elle intègre l'action éducative et sociale à son « action psychologique* », largement médiatisée. Concrètement, les sections administratives spécialisées* (SAS) agissent en matière scolaire, médicale et sociale, avec un personnel dédié – des appelés, par exemple, se font instituteurs dans ce cadre. Considérées comme le moyen d'atteindre les familles et donc d'agir en profondeur sur la société algérienne tout en fournissant des renseignements, les femmes* sont tout particulièrement ciblées. Ainsi sont mises sur pied des équipes médico-sociales itinérantes* (EMSI) incluant des infirmières et des assistantes sociales tant « européennes » que « musulmanes », selon la taxonomie en vigueur, tandis que les femmes des généraux Salan* et Massu* chapeautent le Mouvement de solidarité féminine (MSF). En 1958 est créé le Service de formation des jeunes en Algérie (SFJA). Spécialisées dans l'alphabétisation et la formation professionnelle, les quelques centaines de monitrices du SFJA ont reçu un accueil ambivalent et vécu leur action de même. Globalement, tout en répondant à de vrais besoins, l'action éducative et sociale restait soumise à un impératif politique (réformer l'Algérie française en vue de la pérenniser) et militaire (lutter contre l'ennemi nationaliste).

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Luc Capdevila, *Femmes, armée et éducation dans la guerre d'Algérie. L'expérience du service de formation des jeunes en Algérie*, Rennes, Presses

universitaires de Rennes, 2017 • Neil MacMaster, *Burning the Veil. The Algerian War and the “Emancipation” of Muslim Women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2009.

ACTIVISME ALGÉRIE FRANÇAISE

« Activisme » renvoie aux modes d'action de ceux que leurs adversaires ont qualifiés d'« activistes » ou d'« ultras ». Le terme est péjoratif chez eux, « libéraux », militants de gauche et gaullistes après 1958 ; après 1958, en effet, car, auparavant, des gaullistes ont pratiqué le contre-terrorisme, entendu comme la volonté de retourner contre le FLN* ses propres armes avec aussi comme objectif de mettre les autorités, jugées passives, en demeure d'agir au risque de se voir physiquement prises à partie. Les tenants de l'Algérie française se sont néanmoins réapproprié le mot « activistes », y compris sur le plan mémoriel en célébrant le « quartier des activistes » chanté par Jean-Pax Méfret en hommage à Roger Degueudre*.

Qui sont ces activistes ? Des civils, militant dans des organisations clandestines violentes (Oraf*) ou dans des branches action et semi-clandestines de partis politiques (Jean-Claude Perez au FNF, un parti dont la nature est paramilitaire) ; des militaires nourris d'expériences dans des troupes de choc et pétris de doctrines contre-subversives. Certains ont épaulé les activistes (c'est le cas d'un Paul Aussaresses*), d'autres sont allés jusqu'à quitter l'armée et rallier l'OAS* en 1961-1962. Cette dernière n'est pas seulement née de l'échec des barricades et de ses suites. Elle est le produit d'une histoire remontant aux années 1955-1956, dominée par une relation à la violence militante et à la lutte armée. Si en 1961-1962 l'OAS affirme qu'elle « frappe où elle veut et quand elle veut », c'est sur Alger qu'elle dispose de commandos (les « Delta »). Leurs membres militaires bénéficient de leur expérience dans des corps d'élite (Légion) et les civils d'un bagage forgé dans les années 1950. Leurs répertoires d'action mêlent violence contre

les biens (allant jusqu'aux plasticages) et contre les personnes (tabassages, enlèvements/séquestrations, attentats/assassinats). Entre ces différents actes, il existe à l'évidence des paliers mais également des porosités tant l'activisme des débuts prépare la suite et tant les frontières peuvent au fil du temps se brouiller, notamment entre contre-terrorisme et terrorisme.

Aussi, avant l'OAS, la matrice de l'activisme est celle de l'autodéfense et du contre-terrorisme dont l'Union française nord-africaine* (UFNA) est un premier jalon. Née en 1955 et dominée par la figure de Robert Martel, elle emprunte idéologiquement à l'agrarisme, au dorgérisme des années 1930 et au traditionalisme catholique. Sa sociologie, dominée par des fermiers de la Mitidja, conditionne son rapport à la violence centrée chez ses militants sur la défense de leurs terres. Les hommes de l'UFNA sont aptes à utiliser des armes et donc immédiatement mobilisables pour un coup de main ponctuel comme le 6 février 1956. Le contre-terrorisme se développe après sa dissolution en juillet 1956 quand se crée le Comité de la renaissance française (CRF) au sein duquel un Georges Watin aspire à passer à une vitesse supérieure en pratiquant l'enlèvement / séquestration. Une première cible est Chaouche, supposément cadre du FLN. Le 16 décembre 1956 il est enlevé par un commando, conduit dans une ferme de l'Alma où il décède après deux jours d'interrogatoires et de sévices. Cette affaire illustre la détermination du groupe et ses réseaux puisque Chaouche est aussi interrogé par des dirigeants de l'Oraf (le Dr Kovacs) et par un sous-officier* en exercice qui récupère les renseignements. Le contre-terrorisme monte donc en puissance. Il se professionnalise lorsqu'il organise l'enlèvement du Dr Aouich : location d'une villa, appui d'une dizaine de parachutistes*. Si l'opération échoue, ce sont finalement 22 civils qui sont impliqués. Les perquisitions montrent que l'affaire était bien préparée : faux papiers et armes, matériel nécessaire pour conduire un interrogatoire (machines, ronéo, etc.) et violenter les personnes séquestrées (nerf de boeuf, pitons muraux permettant d'attacher un homme). Aux enlèvements / séquestrations s'ajoutent les attentats perpétrés

notamment par l'Oraf du Dr Kovacs entre l'été 1956 et le début de 1957 : contre des établissements musulmans, des entreprises de presse* (Imprimerie générale) et contre Salan* (affaire du bazooka*).

Le contre-terrorisme de 1955-1957 est fondamental dans l'histoire de l'activisme. Les acteurs y franchissent des paliers dans la violence et l'illégalité tout en apprenant des techniques utiles par la suite. Lorsque l'OAS est mise sur pied à Alger en 1961, le passage à la lutte armée et sa légitimité ne suscitent aucune discussion : elle va de soi. En outre, si des militaires compromis dans les années 1950 n'ont pas rejoint le putsch* et l'OAS, au contraire, la liste des civils qui s'y impliquent est longue (Joseph-Josuah Giner à la tête du Delta 5 et Joseph Rizza à celle du 9). Pour Rizza, les « critères requis » pour y participer valorisaient ces expériences : « engagés volontaires, trois années de guerre et des activités de contre-terrorisme ». La phase contre-terroriste est un chaînon décisif.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Rémi Kauffer, *OAS. Histoire d'une guerre franco-française*, Seuil, 2002.

ADAMS, DENNIS (NÉ EN 1948)

Depuis les années 1980, Dennis Adams se saisit des reliquats visuels de la guerre d'Algérie pour lever certaines apories de l'histoire. Il compose des œuvres dans lesquelles il associe images d'archives de la guerre et références à la modernité artistique. Une « série algérienne » (1988-2012) se fait jour avec une quinzaine d'œuvres qui interrogent la permanence d'un impensé colonial. En 1988, Adams propose à la ville de Dijon le projet *Pissotière*, citation de l'œuvre de Duchamp (*Fontaine*, 1917/1964), non réalisé. Les usagers de *La Pissotière* devaient faire face à une photographie* du rapatriement*, en 1962, des statues militaires françaises, apposée contre les

urinoirs. Illustrant par le geste et l'image l'expression *Piss off* (dégager), l'installation est une critique virulente de la colonisation. Un an plus tard, Adams réalise deux œuvres pour le public français. L'une est conçue pour le musée d'Art moderne de Paris : quatre toiles des collections, signées par des artistes de cette période de guerre en Algérie, sont exposées sous une photographie panoramique d'une manifestation* pour l'indépendance. L'artiste restitue ici le cadre historique, absent, duquel a émergé cette avant-garde artistique et rétablit le récit d'un passé politique contrarié enseveli sous la narration canonique de la modernité. Plus récemment, dans les photomontages *Double Feature* (2008), Adams incruste les acteurs d'*À bout de souffle* (Godard, 1960) au cœur des décors de *La Bataille d'Alger* (Pontecorvo, 1966). Le premier film de Godard est resté dans la mémoire collective comme l'incarnation du rayonnement de la modernité cinématographique, alors que le second, de Pontecorvo, a eu grande peine à sortir sur les écrans français jusqu'au tournant du xx^e siècle. En incrustant ces acteurs, Adams révèle le contexte historique absent du film iconique de Godard, qui se déroule en 1959. À travers la figure de Jean Seberg – actrice ostracisée aux États-Unis* pour son soutien aux Black Panthers – il trace un lien visuel entre les luttes anticoloniales et antiracistes en France et aux États-Unis. Seberg est présente dans plusieurs pièces de la « série algérienne » (*Black Belmondo, Blackface...*), tel un fil rouge tendu entre les deux pays, et interroge les mécanismes d'invisibilisation des luttes émancipatrices dans la culture et l'histoire. Depuis ces autopsies visuelles de l'impensé colonial français, agencées à une histoire critique de la modernité, Adams ouvre ainsi des contre-récits historiques mondialisés et réactive les archives* au présent des enjeux de mémoires à vif.

Émilie GOUDAL

Bibl. : Dennis Adams, *Double Feature*, New York, Kent Fine Art, 2008 • Peter Dorashenko et Dennis Adams, *Selling History*, catalogue d'exposition, Houston, Contemporary Arts Museums, 2012 • Mary Anne

Staniszewski, *Dennis Adams. The Architecture of Amnesia*, catalogue d'exposition, New York, Kent Fine Art, 1990.

ADJOUL, ADJEL (1922-1993)

Adjoul est l'un des proches de Mostefa Ben Boulaïd*, chef de la Zone 1/Aurès. À la suite de ses démêlés avec ses rivaux, il abandonne le combat anticolonial et se rend à l'armée française le 1^{er} novembre 1956. Il est l'archétype de la « compétition pour le pouvoir » (Meynier) à laquelle se sont livrés les seigneurs de la guerre, au prix de luttes sanglantes.

Natif de Kimmel (commune mixte d'Arris), Adjoul appartient à une famille aisée possédant palmeraies et troupeaux. En 1944, il passe son service militaire* dans les garnisons de Blida, Aumale et Constantine. D'après son interrogatoire, il rejoint le PPA-MTLD* en 1951 et met en place des cellules dans les *mechtas* de son douar. Il rencontre quelques-uns des militants de l'Organisation spéciale* (OS) qui ont trouvé refuge dans l'Aurès grâce à Ben Boulaïd. En 1953, devenu contrôleur du parti pour l'Aurès, il participe aux principales rencontres du MTLD dont celle de Constantine du 15 avril 1954, celle des cadres à Alger du 15 juillet où la tendance neutraliste/activiste s'affirme et celles que Ben Boulaïd réunit à la veille du 1^{er} novembre 1954*, tout en préparant les futurs partisans qui déclenchent l'insurrection. Au matin du 1^{er} novembre 1954, c'est à Tafrent Ouled Aïcha (Tighnimine) qu'il attend avec Ben Boulaïd et Bachir Chihani* les nouvelles que la radio* devait émettre. À la suite du départ de Ben Boulaïd pour Tripoli en janvier 1955, Adjoul se retrouve adjoint avec Laghrour* auprès de Chihani* qui assure le commandement de l'Aurès. Dès l'arrestation de ce dernier, les conflits commencent de manière feutrée entre prétendants à la direction politico-militaire de l'Aurès. Les manœuvres d'Adjel Adjoul sont à la fois dirigées contre Bachir Chihani et Omar Ben Boulaïd, frère de Mostefa. Profitant du départ de Chihani pour réorganiser les groupes des Nemencha, Adjoul mène

une campagne de dénigrement contre toute initiative prise par Chihani et renforce son isolement en sapant son autorité par mille et une intrigues. Il saisit l'occasion de la bataille d'el Djeurf (septembre 1955) pour l'éliminer de son chemin dans un simulacre de procès sous le prétexte d'homosexualité.

Mais l'évasion* de Mostefa Ben Boulaïd au mois de novembre 1955 remet en question ses ambitions. Lors de leur rencontre au PC d'el Attaf, Adjoul esquive habilement les questions de Ben Boulaïd. Mieux encore, il ne se gêne pas pour insinuer que son évasion est due à l'administration.

Quand il apprend la mort de Ben Boulaïd survenue à la suite d'un poste radio piégé en mars 1956, Adjoul croit son heure venue pour s'imposer comme chef de l'Aurès. Mais il doit compter avec la méfiance de nombreux maquisards sensibles à la rumeur (fausse) l'accusant de la mort de Ben Boulaïd que son frère Omar (autre prétendant au pouvoir) fait circuler. Durant la période de mars à octobre 1956, malgré son autorité et ses manœuvres, Adjoul ne parvient pas à étendre son pouvoir sur l'Aurès livré plus que jamais à l'anarchie.

Au lendemain du congrès de la Soummam*, il reçoit Amirouche* délégué par le CCE* pour réorganiser l'Aurès-Nemencha devenu Wilaya 1*. Échappant de justesse à une élimination lors de cette rencontre, il dépose les armes et se rend à l'armée française. À l'indépendance, il est arrêté et emprisonné à Lambèse. Libéré par Boumediene*, il s'installe à Batna et livre son témoignage*.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohamed Larbi Madaci, *Les Tamiseurs de sable*, Alger, Anep, 2001
• Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002
• Ouanassa Siari Tengour, « Adjel Adjoul (1922-1993), un combat inachevé », *Insaniyat*, n° 25-26, 2004.

AFFAIRES

La presse* métropolitaine parle très tôt de la torture*, d'autant plus que sa pratique, en Algérie, est connue. La police* en a usé contre les nationalistes depuis 1945. *L'Humanité** dénonce les sévices infligés aux militants arrêtés dès la Toussaint 1954. En janvier 1955, informés par l'avocat Pierre Stibbe, François Mauriac* et Claude Bourdet* publient respectivement « La question » dans *L'Express* et « Votre Gestapo d'Algérie » dans *France Observateur* ; Claude Bourdet se réfère à un de ses articles, en 1951 : « Y a-t-il une Gestapo algérienne ? » Puis, fin 1955, Jean Daniel, dans *L'Express*, lance l'affaire d'Aïn Abid : l'exécution sommaire* d'un « musulman » par un gendarme auxiliaire, photos à l'appui – extraites des actualités de la *Fox Movietone*, elles étaient déjà parues dans *Life*.

En 1955, la chute des gouvernements responsables enraye les dénonciations. La durée du gouvernement Mollet* (février 1956-mai 1957) permet au contraire aux affaires de se développer, après une période d'attentisme, le temps de le laisser faire ses preuves. En septembre 1956, les « torturés d'Oran », principalement des communistes, font la une. Une enquête administrative, niant les faits et suivie en exclusivité par *Le Figaro**, scandalise. L'Assemblée nationale envoie sept membres de sa commission de l'Intérieur enquêter sur place.

Leur rapport alimente le scandale déclenché en 1957. Non seulement la « bataille d'Alger* » donne une visibilité inédite aux violences mais les rappelés envoyés en masse témoignent. En février, *Témoignage chrétien* publie le *Dossier Jean Müller*, lettres d'un scout* décédé en Algérie. Dans la foulée paraît la brochure *Des rappelés témoignent* du Comité de résistance spirituelle et Pierre-Henri Simon, du Cercle des intellectuels catholiques, signe *Contre la torture*, au Seuil. Au même moment, le « suicide » de Larbi Ben M'hidi*, détenu par les paras à Alger, est annoncé tandis que le rapport sur les « torturés d'Oran » fait controverse ; pour un membre de la commission, le Dr Hovnanian, les sévices sont prouvés. Puis le soi-disant suicide de Me Ali Boumendjel*, également aux mains des paras, soulève la

protestation du grand juriste résistant René Capitant, en poste à Alger, dont il a été l'élève. Arrive ensuite la démission du général Pâris de Bollardière*, opposé à la torture. Jean-Jacques Servan-Schreiber*, qui a servi sous ses ordres, l'annonce dans *L'Express*. Le doyen de la faculté de droit d'Alger, Jacques Peyrega, dénonce quant à lui une exécution sommaire dont il a été témoin. En mai, après avoir nié puis minimisé les faits, le gouvernement crée une Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels*. Cependant, en juin, le massacre dit « de Melouza* », commis par le FLN*, et la relance des attentats à Alger tempèrent les critiques ; ils encouragent une dénonciation des atrocités des deux côtés. Durant le deuxième semestre 1957, les publications partielles du rapport de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire* (CICRC), le 27 juillet, puis celui de la Commission de sauvegarde, le 14 décembre, entretiennent néanmoins le scandale. Y contribuent aussi les affaires Alleg* et Audin*, qui débutent à l'été 1957 et se poursuivent en 1958, quand paraissent *La Question* et *L'Affaire Audin*, chez Minuit.

La contre-offensive gouvernementale combine médiatisation des atrocités du FLN (avec *Aspects véritables de la rébellion algérienne*, une brochure jouant de photographies* insoutenables), poursuites judiciaires, saisies de journaux et de livres (*La Question*, par exemple). La justice inquiète notamment Claude Bourdet, Georges Montaron, directeur de *Témoignage chrétien*, Jean-Jacques Servan-Schreiber, l'historien Henri-Irénée Marrou auteur d'un vibrant « France ma patrie » dans *Le Monde**, André Mandouze*, directeur de *Consciences maghrébines* qui publie des documents du FLN. Les trois quarts des saisies de presse, sur l'ensemble de la guerre, visent la torture, les exécutions sommaires et la détention dans les prisons* ou les camps. *Témoignage chrétien*, *France Observateur*, *L'Express*, *La Croix*, *L'Humanité* et *Le Monde* en ont particulièrement souffert.

La chronologie des affaires marque une pause avec l'avènement de la V^e République*, du fait des ralliements à de Gaulle* et de l'attentisme

consécutif au changement de régime. Un cartel d'organisations, dont le comité Audin, publie tout de même, en septembre 1958, un *Dossier sur la torture et la répression* avant de tenir, en janvier 1959, un meeting « pour la fin de la torture en Algérie ». Sa pratique en France finit aussi par être dénoncée. En décembre 1959, Minuit publie des plaintes de militants algériens contre la DST dans *La Gangrène*.

Les affaires individuelles se raréfient. Celles d'Aïssat Idir et de Djamila Boupacha* sont les deux dernières. La mort d'Aïssat Idir est annoncée en juillet 1959 par l'UGTA* dont il a été le premier secrétaire général. Arrêté, torturé, interné, traduit en justice, il a été acquitté avant d'être repris et placé dans un centre de tri et de transit* (CTT) où il est censé avoir mis le feu en fumant dans sa cellule. En juin 1960, l'affaire Djamila Boupacha, que défend Gisèle Halimi* et soutient Simone de Beauvoir*, ajoute la dénonciation du viol* à celle de la torture.

Parallèlement, les polémiques s'élargissent. En avril 1959, les camps de regroupement* font scandale, à partir du rapport Rocard*. Toute la presse, jusqu'au *Figaro*, s'en empare, l'Assemblée nationale y consacre un débat le 9 juin 1959 et le FLN lance une campagne internationale. Suivent les camps d'internement*, avec un rapport de la Croix-Rouge*. Sa divulgation par *Le Monde*, le 5 janvier 1960, implique deux conseillers du ministre de la Justice, Gaston Gosselin et Joseph Rovin, qui doivent quitter leur poste. Concernant la torture, les dénonciations insistent désormais sur sa généralisation et sa systématisation contre la thèse d'abus isolés. Ainsi, en octobre et novembre 1959, deux « Cahiers verts des disparitions », publiés par *Les Temps modernes*, recensent près de 200 plaintes, collectées notamment par Jacques Vergès*. Le mois suivant, *Témoignage chrétien* reprend le témoignage* de rappelés sur l'enseignement de la torture au centre militaire de Jeanne d'Arc. 1960 voit les affaires Alleg et Audin rebondir. À Alger s'ouvre en effet, le 14 juin, un procès les visant, parmi d'autres communistes, alors même qu'Audin a disparu ; le comité portant son nom maintient en

outre une activité soutenue. Cette année-là, enfin, désertion, désobéissance et insoumission font aussi débat. Maurienne (Jean-Louis Hurst*) signe *Le Déserteur* chez Minuit, Maurice Maschino* *Le Refus* chez Maspero*, puis Noël Favrelière* *Le Désert à l'aube* également chez Minuit. Au moment du procès Jeanson*, du 5 septembre au 1^{er} octobre 1960, le « Manifeste* des 121 » défend l'insoumission. Perquisitions, gardes à vue, inculpations, suspension et révocations répriment ses signataires. En 1961, d'autres procès ont lieu. Par exemple, l'écrivain Georges Arnaud est poursuivi pour sa couverture de la conférence de presse de Jeanson.

Puis, l'opposition à la guerre sur le mode de la polémique qu'entretiennent des dénonciations ou des prises de position scandaleuses cesse. D'autres thèmes, en particulier la menace que fait peser la guerre sur les libertés et la République, avec le putsch* et l'OAS*, prennent le relais. Des années durant, néanmoins, des soldats, des avocats, des hauts fonctionnaires... ont fait circuler et publier les informations dont ils disposaient. Relayés par la presse, des intellectuels et des militants de diverses obédiences, ils ont assuré un enchaînement impressionnant des affaires, au contraire d'une idée reçue selon laquelle la torture, notamment, n'était pas connue.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2012.

AGERON, CHARLES-ROBERT (1923-2008)

Né à Lyon* dans une famille de petits entrepreneurs, Charles-Robert Ageron a été marqué par le catholicisme* social de sa ville natale. Après son bac en 1941, il est l'étudiant d'Henri-Irénée Marrou à la faculté des lettres. Il est aussi proche d'André Mandouze* et le fréquentera encore, dans les

années 1960, aux Murs blancs, à Châtenay-Malabry, où vit une petite communauté gravitant autour d'*Esprit*. Après avoir échappé au STO, il est mobilisé en 1944 et serait parti pour la première fois en Algérie à la fin de la Seconde Guerre mondiale dans des conditions indéterminées. Il y aurait eu de la famille, selon des historiens l'ayant connu mais qui ne peuvent donner plus de précisions.

Son long séjour de 1947 à 1957 est bien plus décisif, lorsqu'il est affecté en tant qu'agrégé d'histoire au lycée Gautier d'Alger. Il découvre pleinement la société coloniale et ses discriminations, qui font de lui un historien critique des Français d'Algérie. En 1956-1957, il s'engage avec les libéraux* d'Alger que leurs positions favorables au dialogue et à l'entente placent dans un entre-deux inconfortable. Haïs des ultras pour leur ouverture aux revendications nationalistes, ils sont de ce côté critiqués pour leur modération. Après son retour en métropole, Ageron soutient la politique gaulliste. Il enseigne à Lakanal à Sceaux tout en assurant des cours à la Sorbonne et publie en 1964 son premier ouvrage devenu un classique, maintes fois réédité : *Histoire de l'Algérie contemporaine* dans la collection « Que sais-je ? ». Sous le même titre, après un premier tome allant de 1830 à 1871, publié par Charles-André Julien en 1964, il laisse un tome II impressionnant d'érudition, qui fait toujours référence, sur les années 1871-1954 (PUF, 1979).

Ageron est en effet l'élève de Julien. Dans la thèse qu'il soutient avec lui en 1968, il remet en perspective la loi Jonnart de 1919. Sans démentir l'inégalité des droits structurant la société coloniale, cette loi étend assez largement la citoyenneté des Algériens « musulmans » pour donner naissance à une vie politique locale (*Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, PUF, 1968). Ageron y défend l'idée que l'absence de réformes a condamné l'Algérie française et en rend les Français d'Algérie responsables – leurs représentants ont fait obstacle à toute réforme profonde. Cette vision résulte également de son expérience sur place et de son parti pris libéral. Aussi les

partisans de l'Algérie française n'ont pas manqué de l'attaquer. Gilbert Meynier*, en anticolonialiste* libertaire, reconnaît avoir aussi condamné Ageron, qu'il voyait en « représentant vergogneux de l'histoire coloniale, fût-il libéral et généreux d'inspiration » ; Ageron reste critiqué de la sorte, en particulier en Algérie. En 2001, c'est Pierre Messmer*, ancien ministre des Armées du général de Gaulle* au moment de l'indépendance, qui lui remet la Légion d'honneur.

Sa carrière l'a mené de l'université de Tours à celle de Créteil. Son rayonnement scientifique les dépasse largement : il est à l'EHESS, où il dirige des thèses, au Groupe d'études et de recherches maghrébines (Germ) et au Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, dont l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) est issu. Son premier directeur, François Bédarida, est de la même sensibilité qu'Ageron. Secondé par Anne-Marie Pathé, en poste à la bibliothèque de l'IHTP, Ageron y a été l'infatigable animateur de séminaires et de colloques au-delà du cas algérien, dont les publications sont des classiques. Il n'a cessé de fréquenter l'institut jusqu'à ce que la maladie le contraigne à se retirer. Par ailleurs nommé à l'Académie des sciences d'outre-mer en 1973, il a dirigé la Société française d'histoire d'outre-mer de 1988 à 1995.

Plus d'une centaine d'articles, des livres en nombre, que ce soit en son nom propre, ou bien dirigés, préfacés, postfacés ou annotés : son œuvre est considérable. Historien célébré du positivisme le plus scrupuleux, jusqu'à la fin rétif à toute autre source que les archives* – ses réticences à l'égard de l'histoire orale étaient notoires –, il a formé bien des historiens importants, y compris au Maghreb. Benjamin Stora*, Guy Pervillé* et Daniel Rivet ont fait leurs thèses avec lui ainsi que, par exemple, Fatima Zohra Guechi et Malika El Korso, qui ont fait carrière en Algérie. Des mélanges lui ont été offerts, en Tunisie*, en 1997. En 2000, au colloque-hommage qu'ont organisé Daniel Lefeuvre* et Anne-Marie Pathé, Daniel Rivet l'a justement décrit en « navire-amiral ». En 2005, l'éditeur Abderrahmane Bouchène a republié en

cinq volumes ses œuvres majeures. Si leur vision de l'histoire est datée, elles restent des références à connaître.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Gilbert Meynier, « Présentation », in Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, Saint-Denis Éditions Bouchène, 2005 • Guy Pervillé, « Charles-Robert Ageron (1923-2008) », *Outre-mers*, n° 360-361, 2008 • Daniel Rivet, « Charles-Robert Ageron, historien de l'Algérie coloniale », in *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international*, SFHOM, 2000.

AGOUNENDA, BATAILLE D' (22 AU 23 MAI 1957)

La bataille d'Agounenda est une conséquence de plusieurs offensives menées par l'un des plus importants commandos* de la Wilaya 4*, soit le commando « Ali Khodja* », dirigé par Azzedine* durant le mois de mai 1957.

Elle se déroule dans le territoire de la Wilaya 4 dirigée par le colonel Si M'hamed Bougara* qui était en inspection dans la 4^e Région, d'où la présence de deux *katibas* (compagnies), soit quelque 300 hommes.

La première embuscade* s'est attaquée à une unité de dragons qui perd une soixantaine de spahis et fait beaucoup de blessés. Au cours de cette opération, Azzedine est grièvement blessé par le mitraillage d'un avion. Une fois guéri, son commando s'attaque de nouveau, le 21 mai, à un détachement de tirailleurs, non loin de Médéa (Titteri). Dix tirailleurs dont un capitaine sont tués ; sept sont portés déserteurs. Azzedine s'en sort avec un tué et deux blessés.

Ces embuscades meurtrières sont à l'origine de l'envoi des 700 paras du colonel Bigeard*, acheminés d'Alger vers Médéa, sur ordre du général Salan*. Agissant sur renseignements, Bigeard déploie de nuit ses compagnies « en toile d'araignée », au confluent des différents oueds, qui cernent le petit village d'Agounenda perché sur une crête au sud du massif de Blida. Quoique alerté de la présence des troupes françaises, Azzedine ordonne à ses hommes d'emprunter l'oued Boulbane ; ils sont pris sous le feu de la 3^e compagnie de parachutistes* postés sur les pentes. La surprise passée, le combat au corps à corps fait rage avec la venue des renforts hélicoptérés et va durer trois jours. Les responsables de la Wilaya 4 – dont Azzedine – parviennent à sauver leurs troupes mais au prix du sacrifice de 96 des leurs. Bigeard enregistre la mort de 8 soldats. Dans son livre, *Pour une parcelle de gloire* (Éditions n° 1, 1997), Bigeard reconnaît une victoire en demi-teinte, notant la valeur combative de son adversaire qui réussit à s'échapper, en emportant les armes de ses compagnons tués et en n'abandonnant pas ses blessés. Une telle appréciation des forces élude la véritable raison de l'affrontement, de la complexité de la « logique de l'événement » pour reprendre les termes d'Arlette Farge et de ses conséquences sur les populations civiles de la région.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Commandant Azzedine, *On nous appelait fellaghas*, Stock, 1976
• Alistair Horne, *Histoire de la guerre d'Algérie*, 1991 • Arlette Farge, « Penser et définir l'événement en histoire », *Terrains*, n° 38, 2002.

AGRICULTURE

Épine dorsale de la colonisation, l'agriculture comprend, d'un côté, un secteur européen concentré, mécanisé et prospère et, de l'autre, un secteur musulman utilisant, sauf à de rares exceptions, des méthodes traditionnelles

locales peu productives. La démographie*, la nature des terres, la taille des propriétés, les modes de faire-valoir et les modalités d'accès au crédit accentuent cette opposition.

En 1954, sur 1 million d'Européens, les propriétaires colons* ne sont que 21 650. Ils possèdent 2 818 000 hectares, soit, en moyenne, 123 hectares par exploitant. Ils monopolisent les plaines où ils cultivent surtout la vigne (366 000 ha) et les céréales (758 000 ha) dans de grandes propriétés (29 % font plus de 100 ha). L'histoire a retenu les noms des propriétaires de grands domaines viticoles (Borgeaud*) ou céréaliers (Faure*). En 1956, 10 % des viticulteurs produisent 70 % de la récolte alors que 42,7 % n'en produisent que 3,1 %. Ils utilisent force engrais et produits chimiques que la colonie ne produit pas et qu'ils achètent en métropole. En 1959, par exemple, 14,7 % des exportations françaises de produits chimiques sont destinées à l'Algérie. L'ensemble des exploitants européens a un accès privilégié au crédit hypothécaire et de campagne. Les Borgeaud, par exemple, ont la haute main sur le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie*.

La valorisation agricole de la colonie est venue d'un hasard historique, celui, dans les années 1870, de la destruction du vignoble métropolitain par le phylloxéra. La vigne offre une solution, encouragée par un marché métropolitain en manque, la franchise douanière sur les vins d'Algérie obtenue dès 1867, le rétablissement des concessions gratuites en 1871, les barrières à l'entrée des vins espagnols et italiens depuis 1892, l'exemption d'impôts jusqu'en 1918 et le bénéfice d'une main-d'œuvre payée quatre fois moins cher qu'en métropole. En 1950 encore, la viticulture engrange 105 milliards de revenus et ne verse que 15,8 milliards de salaires (15 %). Les rendements financiers appréciables attirent les capitaux métropolitains. La Banque de l'Algérie, principale créancière des viticulteurs européens, verse à ses actionnaires des dividendes mirobolants : 18 % en 1881, 20 % en 1885 et 16 % en 1890. Cette euphorie retombe dès 1895 lorsque le phylloxéra frappe le vignoble. Le dividende tombe à 8 % en 1897. La Banque s'écarte

progressivement des affaires agricoles. Elle devient banque d'émission et, en 1949, nationalisée, se transforme en Banque de l'Algérie et de la Tunisie.

Parti de zéro, le vignoble s'étend en 1918 sur 171 723 hectares et produit 6 230 000 hectolitres. En 1959, la vigne occupe 349 670 hectares avec 18 600 000 hectolitres. L'Algérie se range parmi les grands producteurs mondiaux mais reste captive d'un seul débouché : la métropole. Inexistantes en 1870, les exportations algériennes de vin atteignent, vingt-cinq ans plus tard, la moitié des recettes d'exportation de la colonie. La proportion maximale sera de 61,1 % en 1933.

En 1960, les exploitations de moins de 10 hectares n'occupent que 60 700 hectares ; celles de 10 à 50 hectares totalisent 130 600 hectares et celles de plus de 50 hectares occupent 175 000 hectares. Ces grands viticulteurs, comme le sénateur Henri Borgeaud, tissent des liens avec les milieux politiques et financiers et constituent le groupe de pression le plus puissant du colonat, attaché au maintien du débouché français et de la présence française en Algérie. Investissant dans la presse*, il cherche à contrôler l'opinion*.

En 1904, un décret ouvre les hautes plaines à la colonisation et permet aux entrepreneurs céréaliers de créer, au détriment du pastoralisme local, de grandes exploitations mécanisées. 80 % des exploitations céréalières coloniales ont plus de 1 000 hectares. Au total, en 1954, 2 390 exploitations européennes occupent 768 000 hectares. Parmi elles, 457 occupent 677 391 hectares, soit 1 482 hectares en moyenne par exploitation. On y cultive surtout le blé tendre, introduit par les Européens (264 000 ha en 1950), le blé dur (255 000 ha) et l'orge (161 000 ha).

La part des céréales dans les exportations de la colonie est de 12 % en 1930 (4 060 000 q) mais elle tombe à 0,25 % en 1947 (81 000 q). L'évolution des exportations de céréales traduit bien l'impasse de l'agriculture coloniale. Dès 1945, la perspective d'une Algérie importatrice de nourriture se dessine. Jusqu'alors, les musulmans arrivaient tant bien que mal à s'autosuffire en

céréales. Mais en un siècle, leur production de blé dur est tombée de 1,32 quintal par tête (1875-1879) à 0,57 quintal (1950-1954) tandis que celle d'orge – la céréale panifiable du pauvre – tombait de 2,19 quintaux par tête à 0,76 quintal. Leur cheptel ovin – le mouton étant leur source de viande principale – est tombé de 9 500 000 têtes en 1875 à 5 412 000 en 1954. Les exportations d'ovins diminuent régulièrement : 1 246 000 unités en 1910 et 181 000 en 1954. À part la viticulture qui, elle, prospère, mais ne produit pas de vivres, l'agriculture coloniale semble aller à la faillite. Une étude produit par produit montre qu'à la fin de l'occupation coloniale, l'Algérie aurait dû importer 70 % de ce qu'elle produisait pour satisfaire les besoins caloriques élémentaires par personne et par jour. Tel est le terreau de l'insurrection de 1954. Commencée autour d'une histoire de blé, la colonisation française en Algérie semble bien s'être terminée également autour d'une deuxième histoire de blé.

L'agriculture des musulmans reste séparée et confinée géographiquement sur les terres que leur laisse la colonisation, souvent des versants à fertilité réduite. Dès les années 1890, une fois les besoins des entrepreneurs européens en viticulture satisfaits, les musulmans ont perdu la plupart des plaines par divers procédés (expropriation, suppression de l'indivision et rachat par les colons, etc.). Une enquête fiscale de 1892 montre que 38 % des terres cultivées par les musulmans sont « mauvaises » et 11 % « nulles ». Seules 1 % d'entre elles sont considérées comme « très bonnes ».

En 1954, on dénombre 534 000 propriétaires musulmans pour 7 133 000 hectares, soit 13 hectares par fellah. Cette moyenne cache une forte inégalité : 446 000 propriétaires (70 %) possèdent moins de 10 hectares et 8 499 plus de 100. Ceux-ci sont souvent absentéistes et latifundiaires – près d'Orléansville, un notable, Sayah Henni, possède à lui seul quelque 60 000 hectares.

Une partie de la paysannerie musulmane commence à adopter les spéculations et les méthodes des Européens après la Première Guerre

mondiale. Bien que musulmans, des fellahs commencent à planter de la vigne à vin. En 1903, ils étaient 3 280 à l'avoir fait. Ils sont 16 000 en 1956 mais n'occupent que 2,5 hectares en moyenne par vigneron, contre 30 pour les Européens.

Les méthodes modernes sont progressivement adoptées. En 1954, on recense 750 000 hectares (1/10^e de la propriété musulmane) où elles sont pratiquées. On peut y voir l'amorce d'une classe moyenne paysanne musulmane qui n'est pas hostile à la présence française mais qui espère une égalité des conditions. Elle reste cependant minoritaire face aux paysans sans terre. Ceux-ci ne trouvent souvent ni à s'employer ni à émigrer en métropole. En 1954, il n'y a que 554 800 salariés musulmans pour 7 051 000 ruraux. Parmi eux, 112 000 seulement ont un emploi permanent. Reste une majorité de « précaires » : sans terre, sans travail*, journaliers, saisonniers, etc., soit quelque 1 200 000 adultes « sous-prolétaires » pourvoyeurs des bataillons de la Guerre d'indépendance (maquisards d'un côté ou harkis* de l'autre). De l'autre côté, une minorité de grands propriétaires (15 000 Européens et musulmans ont 100 ha et plus) ne représente, en 1954, que 2 ‰ de la population rurale et s'approprie 61 % du revenu agricole. Cette situation constitue probablement l'un des éléments primordiaux de l'insurrection de novembre 1954.

Ahmed HENNI

Bibl. : Ahmed Henni, « La naissance d'une classe moyenne paysanne musulmane après la Première Guerre mondiale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 311, 1996 • —, *Économie de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, Namur, Chihab, 2017 • Hildebert Isnard, « Agriculture européenne et agriculture indigène en Algérie », *Les Cahiers d'outre-mer*, vol. 12, n° 46, 1959.

AILLERET, GÉNÉRAL CHARLES (1907-1968)

Né en 1907, il entre à l'École polytechnique en 1926 puis devient officier* d'artillerie. En 1942, il rejoint l'Organisation de résistance armée (Ora) dont il assume le commandement pour la zone nord. Arrêté en juin 1944 par les Allemands, il est déporté à Buchenwald. En 1947, devenu colonel, après avoir été attaché militaire à Moscou, il entre au commandement de la 43^e demi-brigade de parachutistes en Indochine*. En 1952, Charles Ailleret prend la direction du commandement des armes spéciales, dont la mission est de coordonner l'ensemble des activités nucléaires militaires. Général de brigade, en 1955, il est promu, en 1958, commandant interarmées des armées spéciales. Il est ainsi à la tête des opérations lorsque explose la première bombe atomique française le 13 février 1960 à Reggane, dans le Sahara. En 1961, il s'oppose au putsch* d'avril alors qu'il commande la zone nord-est Constantinois. Technicien, peu sensible aux théories sur la guerre subversive, fidèle à de Gaulle*, qu'il admire et dont il partage les conceptions sur la discipline militaire, Charles Ailleret critique les putschistes comme étant « enfermés dans une vision de la patrie sans rapport avec la réalité ». Il remplace le général Gambiez* à la tête du commandement en chef des troupes en Algérie, en juin 1961. Il mène ainsi de nombreux pourparlers avec le GPRA*. Promu général d'armée, Charles Ailleret annonce le cessez-le-feu du 19 mars 1962* en Algérie. Il quitte ce poste le 17 avril 1962 pour être nommé chef d'état-major des armées. Dans ce cadre, il participe à la traque et à l'arrestation des putschistes et des activistes de l'OAS*. C'est ainsi que son appartement parisien est plastiqué par l'organisation clandestine le 23 septembre 1962. Il survit à l'attentat. Par la suite, il organise le retrait de la France du commandement intégré de l'Otan en 1966, et participe à l'élaboration de la doctrine de dissuasion nucléaire française. Il trouve la mort dans un accident d'avion en mars 1968.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Charles Ailleret, *Général du contingent, en Algérie. 1960-1962*, Grasset, 1998 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-

1959, Bouquins, 2018 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions. 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

AÏT AHMED, HOCINE (1926-2015)

Né le 20 août 1926 à Taka (Djurdjura) en Kabylie, Hocine Aït Ahmed est issu d'une famille maraboutique influente dont le père est caïd. Après des études à l'école coranique, il rentre à l'école française et obtient son certificat d'études primaires en 1939. Il est admis sur concours au lycée de Ben Aknoun. Sa scolarité est bousculée par le débarquement allié en Afrique du Nord. Le lycée étant réquisitionné par l'armée américaine en 1943, Aït Ahmed se retrouve lycéen à Tizi Ouzou.

C'est là qu'il adhère au PPA* clandestin où il milite en compagnie d'une quinzaine d'élèves. Cadre des Scouts musulmans algériens* (SMA), il participe à la création de groupes en Kabylie. Grâce à Ouali Bennaï, il assiste, en mars 1945, au congrès des AML* à Alger. À la suite des événements du 8 Mai, il est volontaire pour rejoindre le maquis en Kabylie, avec cinq camarades lycéens et préparer « l'insurrection générale » prévue pour le 23 mai, selon les directives de la direction. Après le contre-ordre qui annule le soulèvement, Aït Ahmed entre définitivement dans la clandestinité jusqu'en 1962.

Il fait partie de la direction du PPA-MTLD de Kabylie et participe activement à la réunion des cadres du parti de décembre 1946 et au congrès de février 1947 où il remet en cause la stratégie de la direction du parti. En 1948, il fait son entrée au Bureau politique (BP) et succède à Mohamed Belouizdad malade, à la tête de l'Organisation spéciale* (OS) qu'il dote d'un programme conforme au rapport qu'il a présenté à Zeddine en décembre 1948. Il définit la lutte de libération comme une guerre de partisans qui doit s'appuyer sur la paysannerie. Ce moment d'organisation de l'OS

coïncide avec la crise dite « berbériste » de 1949 dont la conséquence est sa mise à l'écart – à tort – en octobre 1949, au profit d'Ahmed Ben Bella*.

Après de longues années de clandestinité, il parvient à quitter l'Algérie et s'installe au Caire en mai 1952. Membre de la délégation du MTLD et du bureau du Maghreb arabe, il défend la nécessité de développer l'action diplomatique, pour faire connaître le mouvement de libération au Maghreb. C'est ainsi qu'il participe à la conférence de Rangoon en janvier 1953 et œuvre à l'ouverture de comités de soutien au Pakistan, en Inde et en Indonésie.

Il fait partie des neuf chefs historiques qui décident le déclenchement de la Guerre d'indépendance sous la bannière du FLN*. Il représente le FLN à la conférence de Bandoeng* et à l'ONU* en 1955 et ouvre le bureau de la délégation du FLN à New York.

Arrêté dans l'avion de la délégation extérieure du FLN détourné par les autorités françaises le 22 octobre 1956, il est emprisonné jusqu'à l'indépendance. Depuis la prison*, il soutient les résolutions du congrès de la Soummam*, en appelle à l'urgence de former un gouvernement provisoire, s'insurge contre l'assassinat d'Abane*. Membre du CNRA* et du GPRA*, il ne manque pas d'adresser des propositions à la direction du FLN.

À l'indépendance, il est député à l'Assemblée nationale constituante*, se montre critique vis-à-vis de l'orientation du Gouvernement et entre en conflit avec Ben Bella. Il est membre de la commission chargée de préparer la Constitution avant d'en démissionner en protestation de l'avant-projet de Constitution élaboré par le BP et Ben Bella.

Il fonde le Front des forces socialistes (FFS) le 29 septembre 1963 et entre en opposition armée contre le gouvernement. Accusé de séparatisme kabyle, il est arrêté en octobre 1964. Condamné à mort en avril 1965, puis gracié, il s'évade le 1^{er} mai 1966 de la prison d'El Harrach.

C'est en Suisse* où il s'installe qu'il poursuit son opposition et son combat pour les droits de l'homme. Il rentre en Algérie après les événements

sanglants d'octobre 1988 et réorganise son parti. Il participe aux différents débats politiques et décède le 25 décembre 2015 à Lausanne.

Ali GUENOUN

Bibl. : Hocine Aït Ahmed, *Mémoires d'un combattant. L'esprit d'indépendance. 1942-1952*, Messinger, 1983 • —, *La Guerre et l'après-Guerre*, Minuit, 1964 • Ali Guenoun, *La Question kabyle dans le nationalisme algérien. 1949-1962*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2021.

AÏT HAMOUDA, AMIROUCHE (1926-1959)

Né le 31 octobre 1926 à Tassaft (commune mixte du Djurdjura), il est orphelin de père (mort peu avant sa naissance). Son enfance* et son adolescence sont difficiles, partagées entre scolarité et petits boulots pour aider sa mère. Il est sensible à la fois aux enseignements de l'Association des ulémas* et aux positions défendues par le PPA*. On ignore dans quelles conditions il adhère au PPA-MTLD. Mais quand il émigre à Relizane, où il ouvre une petite bijouterie en 1948, il anime la cellule locale du parti. À Paris, il renoue avec l'Association des ulémas alors que le PPA-MTLD est menacé de scission. Aït Hamouda rejoint le maquis du FLN* dans la région des Ouacifs vers février ou mars 1955.

Apprécié pour ses qualités d'organisateur, il est chargé par Krim* Belkacem, chef de la Zone 3/Kabylie, de combattre les militants du MNA* dans la vallée de la Soummam et met en place l'organisation du FLN.

Contre les récalcitrants, Amirouche use de la manière forte comme ce fut le cas à l'égard des Ouled Ourabah qui subirent de sévères représailles collectives (avril 1956). Au mois d'août 1956, il assure la sécurité de la tenue du congrès de la Soummam*.

À l'automne 1956, mandaté par le CCE*, il est envoyé pour mettre de l'ordre en Wilaya 1/Aurès*, livrée aux rivalités des prétendants au pouvoir

depuis la disparition de Mostefa Ben Boulaïd* et appliquer les directives du CCE. Sa mission est interrompue à la suite de la tentative d'assassinat de Adjel Adjoul*.

Élevé au grade de commandant, Amirouche remplace en 1957 le colonel Saïd Mohammedi* à la tête de la Wilaya 3*. Fidèle aux enseignements des ulémas, il encourage l'enseignement aux enfants en Kabylie, envoie de jeunes combattants poursuivre leurs études à l'étranger et crée un centre d'accueil pour les étudiants* lors de son séjour en Tunisie*.

Mais, victime de l'infiltration des services de renseignement français qui ont manipulé des militants FLN arrêtés en usant de la fabrication de lettres compromettant en particulier les cadres intellectuels de l'ALN*, Amirouche se lance sans discernement dans une épuration de ses hommes, parmi les meilleurs, à partir de décembre 1957. Durant cette opération, appelée la « bleuïte* », plusieurs centaines de combattants sont assassinés après avoir subi d'atroces tortures.

En décembre 1958, Amirouche organise une réunion des colonels de l'Intérieur dont Hadj Lakhdar Abidi* (Wilaya 1), Si El Haouès* (Wilaya 6*), Si M'hamed* (Wilaya 4*), en Wilaya 2/Nord-Constantinois*. Il tente de partager avec eux, ses doutes sur les infiltrations des services de renseignement français et dresse un véritable réquisitoire à l'encontre du GPRA* pour sa faillite à ravitailler les wilayas en armes. Deux principes adoptés par le congrès de la Soummam sont rappelés, à savoir : la primauté de l'Intérieur sur l'Extérieur et la direction collégiale. Le rapport final est transmis au GPRA qui décide de la convocation des chefs de wilaya à Tunis.

C'est en route pour la Tunisie qu'il est tué dans un accrochage avec l'armée française au djebel Thameur, près de M'Sila, en compagnie du colonel de la Wilaya 6, Si El Haouès, le 28 mars 1959.

Chef de guerre remarquable par ses qualités d'organisateur, Amirouche était adulé par les combattants et la population. Il est vrai, comme le souligne Djoudi Attoumi (2004), qu'Amirouche « aura dirigé la Wilaya 3*, d'une

main de fer pendant vingt mois », une wilaya « qui était un modèle de la guerre révolutionnaire* ».

Ali GUENOUN

Bibl. : Hamou Amirouche, *Akfadou. Un an avec le colonel Amirouche*, Alger, Casbah, 2009 • Djoudi Attoumi, *Le Colonel Amirouche. Entre légende et histoire*, Alger, Ryma, 2004 • Ali Guenoun, *La Question kabyle dans le nationalisme algérien. 1949-1962*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2021.

ALGER RÉPUBLICAIN

Dans l'Algérie coloniale, ce quotidien d'information orienté à gauche ne fut jamais l'organe d'un parti tout en étant lié à la mouvance socialiste puis au PCA* (fondé en octobre 1938 pour soutenir le Front populaire). Le titre détonne tout en restant sur des positions assimilationnistes. Sa faible diffusion et la censure* militaire le font disparaître dès septembre 1939. Il reparaît après novembre 1942. Le journal prend une coloration communiste. Des Algériens viennent y travailler comme le jeune instituteur Boualem Khalfa. Aux lendemains du 8 mai 1945*, le communiqué du Gouvernement général* y est publié sans analyse critique. Mais une semaine plus tard le journal dénonce les campagnes de répression qui suivent le 8 mai. Avec l'arrivée de Karl Escure, secondé par Boualem Khalfa, devenu rédacteur en chef, le journal confirme en 1946 son tournant anticolonial. *Alger républicain* prend la défense des dockers*, des mineurs et des ouvriers agricoles en grève* et accroît sa popularité parmi les travailleurs comme l'indiquent les lectures collectives du journal lors des grèves. Après le 1^{er} novembre 1954*, le journal parle de la nécessaire « suppression de l'état de fait colonial ». Les difficultés s'amoncellent avec la loi sur l'état d'urgence* et la censure, instituée en Algérie dès avril 1955. Le titre inscrit souvent ce placard resté célèbre : « *Alger républicain* dit la vérité. Il ne dit que la vérité mais il ne peut

dire toute la vérité. » Le 13 septembre 1955 le Gouvernement décrète l'interdiction du PCA et de « ses filiales ». C'est le coup d'arrêt, même si aucun lien organique ne lie le journal au PCA. Acquis à la cause de l'indépendance, plusieurs membres de la direction du journal passent à la clandestinité : son directeur Henri Alleg*, Henri Maillot*, Yahia Briki, Abdelhamid Benzine*, Boualem Khalfa et bien d'autres parmi les ouvriers qui le fabriquent. À l'indépendance, les survivants de la direction font ressortir le journal dont le succès ne se dément pas dès le premier numéro du 17 juillet 1962. Mais devant l'aura du journal et ses positions, Ben Bella* veut absorber le titre. Le coup d'État de Boumediene* le 19 juin 1965 précipite la fin d'*Alger républicain* qui est interdit.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Henri Alleg, *Mémoire algérienne*, Stock, 2005 • Boualem Khalfa, Henri Alleg et Abdelhamid Benzine, *La Grande Aventure d'Alger républicain*, Messidor, 1987 • Hassan Remaoun (dir.), « *Alger républicain* », in *Dictionnaire du passé de l'Algérie*, Oran, DGRST-Crasc, 2015.

ALLARD, GÉNÉRAL JACQUES (1903-1995)

Il naît en 1903, fils d'officier* et petit-fils de l'historien catholique Paul Allard. Il fait la guerre du Rif dans un régiment de tirailleurs algériens puis sert en Algérie (1926-1935). Il continue sa carrière dans l'état-major des troupes coloniales au Maroc*. Pendant la campagne d'Italie, il rejoint l'état-major du général Juin* (1943-1944). C'est en tant que membre de l'état-major de De Lattre de Tassigny dans la 1^{re} armée qu'il officie lors des campagnes de France et d'Allemagne (1944-1945). En 1951, il devient chef d'état-major de De Lattre lorsque celui-ci est commandant en chef en Indochine*. Allard est appelé à servir en Algérie comme commandant de division à Constantine en mars 1955. Rapidement, il quitte le terrain

opérationnel pour se rendre à l'état-major du commandant suprême interallié en Europe (1956-1957). Il est favorable à la guerre révolutionnaire* et est partisan farouche de l'Algérie française. D'ailleurs, il fait partie des comités de salut public le 13 mai 1958*, avant d'être nommé préfet* Igame de la région d'Alger le 17 juin 1958. Le décret du 16 décembre 1958 entérine la nomination de Paul Delouvrier* comme délégué général du Gouvernement, Maurice Challe* comme commandant en chef des forces en Algérie et Allard commandant des forces terrestres. Lorsqu'en 1961 il est nommé inspecteur général de l'Infanterie, Allard le prend pour une sanction personnelle. Il est mis en disponibilité le 22 avril 1961 à la suite du putsch*, n'étant pas perçu comme fiable par de Gaulle* dans le contexte du coup d'État militaire. Le 25 avril 1961, il est l'un des rares officiers généraux et supérieurs mis aux arrêts de rigueur avec le colonel Dufour et le général Grout de Beaufort. Jacques Allard n'est pourtant pas partie prenante du putsch, mais on lui reproche d'avoir encouragé les désobéissances par son attitude compréhensive. Il fait partie de ces officiers généraux favorables à l'Algérie française et solidaires de leurs camarades putschistes, mais qui n'ont pas décidé de rompre avec la légalité républicaine. En ce sens, il témoigne en faveur du général Edmond Jouhaud* à son procès* de 1964, ce qui lui vaut une deuxième sanction. Il quitte l'armée en 1964.

Marius LORIS

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions : 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

ALLEG, HENRI (1921-2013)

Contrairement à ce qui est couramment pensé, Harry Salem, dit Henri Alleg, n'était pas un fils de la terre algérienne. Il était né à Londres en 1921, sa famille ayant fui les persécutions antisémites à l'est de l'Europe. Il a à peine une vingtaine d'années lorsqu'il arrive à Alger en 1940. Il y prend ses premiers engagements politiques, d'emblée dans les rangs communistes, qu'il ne quittera plus. « Juif, communiste et Anglais en pays vichyste, dira-t-il souvent en souriant, je n'avais pas choisi la facilité. » Après la Libération, il devient membre du comité central du PCA*, puis est chargé de la direction d'*Alger républicain** (1950), tâche qu'il assume lorsque commence la Guerre d'indépendance. À ce titre, il est l'un des militants les plus connus et, partant, des plus haïs des « ultras ».

Le 12 juin 1957, Alleg se rend au domicile de son camarade Maurice Audin* pour une rencontre de routine, sans évidemment savoir que les parachutistes* sont dans la place. Il est reconnu, appréhendé, puis emmené à El Biar, immédiatement torturé. L'épouse d'Henri, Gilberte, entame alors un combat pour faire connaître le sort de son mari. Elle est expulsée. Au moins peut-on penser que son activité débordante, publique, a pu empêcher l'irréversible. En France, une campagne commence un mois après l'arrestation. Le 16 juillet 1957, Jacques Duclos interpelle le Gouvernement et prononce pour la première fois à la tribune de l'Assemblée nationale un nom promis à une certaine célébrité : « Henri Alleg a été illégalement séquestré, torturé. » Mais le prisonnier* n'appartient pas seulement à la famille communiste. Son épouse prend des contacts avec la Ligue des droits de l'homme*, avec de nombreux journalistes. Durant le second semestre de 1957, le grand public est informé. En août, 61 articles de presse évoquent l'affaire*. Celle-ci prend même une dimension internationale avec la publication d'articles, au même moment, aux États-Unis* et en Grande-Bretagne. Il y eut donc bien une affaire Alleg avant la parution du livre. C'est d'ailleurs cette popularisation de 1957 qui seule explique son succès foudroyant ultérieur.

La genèse de la publication de l'ouvrage est bien connue. Me Léo Matarasso, l'avocat d'Alleg, le convainc de faire un récit complet, écrit en prison* sur de tout petits papiers, sortis clandestinement. L'assemblage est achevé début 1958. Ce sont, presque naturellement, les Éditions de Minuit qui poursuivent alors contre la guerre d'Algérie un combat politique commencé durant l'occupation, qui sont approchées. Le directeur, Jérôme Lindon*, s'investit et propose même un titre : *La Question*. L'ouvrage est mis en vente à la mi-février 1958. C'est un récit fort. Alleg ne demande nullement à ce qu'on s'apitoie devant ses douleurs, il se veut celui qui a eu la chance de pouvoir témoigner, au nom de tous ses compagnons suppliciés, dont l'immense majorité sont « musulmans ». Pour beaucoup, c'est une terrible révélation. L'écho est immense et immédiat. En quelques semaines, 66 000 exemplaires sont vendus. Alors, le gouvernement Félix Gaillard* s'affole. En mars, il fait interdire le livre, ce qui est pourtant inutile.

Début avril, quelques-uns des plus grands écrivains du moment, Mauriac*, Sartre*, Martin du Gard et Malraux, signent une « Adresse » de protestation au président de la République, René Coty. Deux semaines après l'interdiction, la maison La Cité, dirigée par un éditeur* militant anticolonialiste suédois vivant à Lausanne, Nils Andersson, republie le texte, avec une maquette qui rappelle l'originale, assorti d'une préface de Sartre (« Une victoire » : celle d'un homme seul apparemment frêle, face à la force brute). L'ouvrage circule alors sous le manteau. Aucune censure* n'aurait pu arrêter ce mouvement. *La Question* est devenue en quelques semaines le symbole d'une certaine résistance à la guerre d'Algérie.

En février 1959, un an et demi après l'arrestation, une ordonnance de jugement est émise contre les dirigeants du PCA, dont Henri Alleg, condamné à dix années d'emprisonnement (Alger, 15 juin 1960). Fin juin 1960, devant être entendu comme témoin dans un nouveau procès de l'affaire Audin, il est transféré à Rennes. Simulant des troubles de santé, il est hospitalisé. Son épouse renseigne un réseau du PCF* qui organise son

évasion* (3 octobre 1961). Muni de faux papiers, Alleg se rend alors en Tchécoslovaquie*, via la Suisse*. Après les accords d'Évian*, il rejoint l'Algérie, y reprend ses activités, au milieu de mille difficultés et d'un contrôle tatillon des nouvelles autorités. Cette situation persistera jusqu'en juin 1965, lors du coup d'État militaire de Boumediene*.

Alleg ne cessera, dès lors, de marquer son attachement à la terre algérienne, dirigeant une équipe publiant une *Histoire de la guerre d'Algérie* en quatre volumes (1981 à 1983), achevant son œuvre par la parution tardive de sa *Mémoire algérienne*.

Henri Alleg est décédé le 17 juillet 2013 à Paris.

Alain RUSCIO

Bibl. : Henri Alleg, *La Question*, Minuit, 1958 • —, *Mémoire algérienne*, Stock, 2005 • Alexis Berchadsky, *La Question, d'Henri Alleg. Un « livre-événement » dans la France en guerre d'Algérie*, Larousse, 1994.

AMÉRIQUE LATINE

Quand la guerre d'Algérie débute, la France paraît jouir de positions favorables en Amérique latine. Le continent, notamment ses principaux États (Argentine, Brésil, Mexique), est largement ouvert à l'influence culturelle française. Les échanges économiques sont relativement modestes (environ 3 % du commerce français), mais les investissements ne sont pas négligeables. À ces liens s'ajoute la solidarité avec le bloc occidental, sous l'égide des États-Unis*, animateurs de l'Organisation des États américains (OEA) créée en 1948.

Dans l'ensemble, l'intérêt pour le Maghreb et l'Afrique du Nord est réduit. Cependant, certains ne peuvent manquer de relever des analogies. Jacques Soustelle*, ethnologue américaniste de valeur, a nourri de son expérience mexicaine ses convictions intégrationnistes en Algérie. Dans un

tout autre sens, l'idéologie des dirigeants du continent américain garde une très forte empreinte anticolonialiste*. La dixième conférence interaméricaine (Caracas, mars 1954) affirme ainsi la volonté des participants du continent « d'éliminer définitivement le système colonial, maintenu contre la liberté des peuples ».

C'est surtout par son poids à l'ONU* (20 membres sur 76 en 1955, sur 82 en 1958, sur 99 en 1960), que le continent latino-américain constitue un enjeu dans la confrontation entre les dirigeants français et ceux du FLN*, dès lors que ces derniers cherchent à faire reconnaître leur légitimité internationale. On peut faire remonter les débuts de cette confrontation à l'automne 1955. C'est grâce à la médiation des représentants du Pérou et de la Colombie que l'Assemblée générale, après avoir voté peu auparavant l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour, décide, à la demande de la France, de ne pas poursuivre l'examen. Cette modération favorable à la France s'exerce encore dans les années suivantes, notamment en 1957, où s'exprime à l'unanimité l'espoir d'une solution pacifique.

En même temps, le FLN s'efforce de trouver des relais locaux, de manière à contrarier les efforts du réseau des diplomates français. Ferhat Abbas* effectue un voyage dans la région dès 1956, suivi par plusieurs autres représentants frontistes. Des points d'entrée sont recherchés du côté des représentations diplomatiques arabes, mais aussi des immigrants syro-libanais, notamment en Argentine et au Brésil, par la diffusion du journal *El Moudjahid*. Le combat peut aussi trouver un écho parmi des intellectuels ou des hommes politiques très à gauche, attirés par la relation affichée par les nationalistes algériens entre révolution et indépendance. Fin 1957, on voit se créer un comité chilien pour l'indépendance de l'Algérie, auquel adhèrent plusieurs syndicats, dont celui des mines ; des comités analogues apparaissent à Lima et à Buenos Aires. En 1959, la 8^e conférence internationale des étudiants* de Lima vote une motion de solidarité, suivie par le

premier congrès des femmes d'Amérique latine, qui publie un appel en faveur des femmes* algériennes.

Les deux adversaires cherchent à améliorer leurs positions par des voyages de personnalités importantes. L'initiative la plus spectaculaire réside dans la tournée du ministre de la Culture du général de Gaulle*, André Malraux, au Pérou, au Chili, en Argentine, en Uruguay et au Brésil (août-septembre 1959). Destiné à préparer la proclamation du principe d'autodétermination, il doit renforcer la confiance en la politique française. En manière de riposte, l'abbé Alfred Bérenguer, figure haute en couleur du Front, parcourt tout le continent en qualité de représentant du Croissant-Rouge algérien* (septembre 1959-juin 1960). Il est suivi peu après par Benyoucef Ben Khedda*, ministre des Affaires sociales du GPRA*.

L'évolution qui se remarque dans l'attitude des États latino-américains est plus probablement en rapport avec la dégradation des relations entre la France et les États-Unis, qui choisissent de s'abstenir plutôt que de voter contre les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU combattues par la France. C'est ainsi que lors du vote du projet de résolution réaffirmant le droit des Algériens à l'autodétermination et invitant les deux parties à conclure au plus tôt le processus de négociation*, qui recueille 62 suffrages positifs et 38 abstentions, 17 des 20 États latino-américains s'abstiennent, 3 seulement se prononçant pour (Bolivie, Cuba, Venezuela).

C'est avec Cuba, qui évolue vers un modèle révolutionnaire, avec le soutien du camp soviétique (prise du pouvoir par Fidel Castro en janvier 1959, passage au camp socialiste en juillet 1960, affaire de la baie des Cochons en avril 1961) que se noue la relation la plus étroite. Le FLN accueille en Tunisie* le militant Jorge Masetti, proche de Che Guevara. Cuba est le seul des États d'Amérique latine à reconnaître le GPRA avant la reconnaissance de l'indépendance par la France (juin 1961). En revanche, nombre de militaires sud-américains vont s'intéresser aux techniques de contre-insurrection mises au point par l'armée française en Algérie.

Jacques FRÉMEAUX

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Maurice Vaïsse (dir.), *De Gaulle et l'Amérique latine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

AMEZIANE, FERME

La ferme Ameziane située à la lisière de Constantine appartient à un notable, Mouloud Ben Hamedi Ameziane, dont le père était bachagha. Elle a abrité le centre de renseignement et d'action* (CRA) ouvert en 1956 et qui est devenu tristement célèbre par l'institutionnalisation de la torture* systématiquement appliquée aux suspects algériens arrêtés.

Son existence est révélée à l'opinion publique* en mai 1961 par un texte paru dans le journal *Vérité-Liberté* que Pierre Vidal-Naquet* republia en 1962 dans *La Raison d'État*. Il s'agit du témoignage* de jeunes appelés, affectés à la ferme placée sous la direction du commandant Rodier. Par la suite, Jean-Luc Einaudi se rendit à Constantine, visita le lieu et recueillit les témoignages de quelques rescapés des sévices qu'ils ont endurés. Après ce récit paru en 1991, une historienne, Raphaëlle Branche, soutient une thèse sur la torture (2000), solidement documentée qui dévoile les multiples facettes de cette réalité.

Le CRA de Constantine dépend du colonel Bertrand, commandant de secteur, du général de division Lennuyeux* et du général de corps d'armée Gouraud*. Sur place, le commandant Rodier est le chef du CRA chargé de lutter contre l'organisation du FLN*. Il dispose de l'appui du 27^e bataillon d'infanterie, de la gendarmerie* nationale et mobile, des sections administratives urbaines* (SAU) et des services civils (police*, RG, CRS...). Enfin, un commando spécialisé regroupe des forces provenant de différents

services et comprenant des indicateurs algériens qui fournissent renseignements et dénonciations au CRA.

La ferme fonctionne au rythme des arrestations visant des hommes et des femmes* de tout âge, à leur domicile ou lors des rafles*. Le séjour au CRA commence par une visite des lieux de torture où l'on dirige ceux qui sont considérés comme les plus suspects. Le reste des arrêtés est cantonné dans les écuries et soumis à un jeûne forcé de deux à huit jours.

Les interrogatoires sont menés par des tortionnaires qui rivalisent de cruauté et sont renouvelés plusieurs fois, de jour comme de nuit, sans tenir compte de l'état physique des suspects. À Constantine, la réputation du policier El Baz ou de Cherif Tébessi a rapidement dépassé l'enceinte de la ferme devenue lieu d'où l'on pouvait ne plus revenir. Ceux qui échappent au CRA sont envoyés au centre de tri et de transit* (CTT) du Hamma Plaisance. Les plus chanceux sont ceux qui sont déférés devant la justice. D'autres ne résistent pas aux violences de l'interrogatoire, beaucoup sont exécutés, le plus souvent à la plâtrière du djebel Chettaba.

Des estimations militantes ont circulé pendant la guerre. *Vérité-Liberté* affirme ainsi que 108 175 individus dont des femmes ont séjourné dans le CRA depuis son ouverture jusqu'à la fin de l'année 1960. En juin 1961, le mathématicien anticolonialiste Laurent Schwartz* dénonce les arrestations qui se poursuivent même après la fermeture de la ferme Ameziane. Le CRA est alors transféré à l'hippodrome de Constantine.

Des milliers d'Algériens ont séjourné à la ferme Ameziane sans que l'on puisse en préciser le nombre exact. Il est possible d'avancer une estimation à partir des archives* des CTT qui comprennent de nombreuses lacunes.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Jean-Luc Einaudi, *La Ferme Améziane. Enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1991 • Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'État*, Minuit, 1962.

AMIS DU MANIFESTE ET DE LA LIBERTÉ (LES)

L'association des Amis du Manifeste et de la liberté (AML) est le second front anticolonialiste* après le Congrès musulman de 1936. Elle s'organise autour de la défense du « Manifeste* du peuple algérien » de février 1943 et a pour but de rendre familière l'idée de la nation algérienne. Le manifeste exige « la condamnation et l'abolition de la colonisation » ainsi que l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Sans être un parti, l'association est dotée d'un comité central où siègent notamment cheikh Larbi Tébessi*, Lamine Lamoudi, Abdelkader Mimouni et Abdelaziz Kessous. Les AML rassemblent en quelques semaines, dit-on, jusqu'à 500 000 membres et le journal de l'association, *Égalité*, tirerait à 100 000 exemplaires. Si les chiffres sont incertains, le succès ne fait aucun doute : l'organisation de masse mobilise avec succès depuis les élites sociales et intellectuelles jusqu'aux couches populaires, avec le soutien des ulémas et l'adhésion des militants du PPA* de Messali Hadj*. Sa création s'accompagne d'une fièvre politique qui saisit le pays. Dans l'Aurès, par exemple, les AML pénètrent les centres urbains, avec des sections à Khenchela ou Aïn Beida, mais également les douars de communes mixtes où des sections sont également créées. Ce succès populaire provoque l'inquiétude des forces de l'ordre françaises et la panique d'une partie des « Européens » qui font de Ferhat Abbas*, figure de proue des AML, un ennemi à abattre.

Alors que le gouverneur général Peyrouton avait d'abord semblé favorable à la discussion, l'arrivée des gaullistes, en 1943, marque un retour au dogme de l'assimilation. L'action des AML cesse brutalement avec la répression des manifestations de mai 1945*. L'association est alors dissoute et ses principaux leaders Ferhat Abbas, Ahmed Cherif Saadane, cheikh Bachir El Ibrahimi*, Ahmed Francis, Kaddour Sator ou le Dr Benkhellil sont

emprisonnés. Des milliers d'adhérents sont détenus dans des camps ; certains sont assassinés par les milices comme à Guelma.

La vie politique est suspendue jusqu'en mars 1946. Si les AML ne se reforment pas, leur héritage est alors revendiqué par Ferhat Abbas et son nouveau parti, l'UDMA*.

Malika RAHAL

Bibl. : Youcef Beghou, *Le Manifeste du peuple algérien. Les Amis du Manifeste et de la liberté. Contribution au mouvement national*, Alger, Dahlab, 2007 • Ouanassa Siari Tengour, « Autres lectures, mai 1945 dans l'Aurès » in *Histoire contemporaine de l'Algérie. Nouveaux objets*, Oran, Crasc, 2010.

AMNISTIE (LOIS D')

L'amnistie de la guerre d'Algérie est un processus qui commence en 1962 et s'achève, pour la partie pénale, en 1968.

Pendant la guerre, des mesures de grâces présidentielles ont été prises : grâces de condamnés à mort ou remises de peine. En janvier 1959, en particulier, le général de Gaulle* signe plusieurs ordonnances qui gracie plus de 7 000 condamnés algériens dont 309 condamnés à mort, dans le droit fil de son discours sur la « paix des braves » en octobre 1958. Dans ce contexte, il s'agit de mesures d'apaisement.

Mais c'est évidemment avec les accords d'Évian* que la question de l'amnistie se pose. Ainsi, les articles 1 et 2 de la « Déclaration du gouvernement relative aux mesures d'amnistie », composant une partie des accords signés à Évian le 18 mars 1962, portent sur l'amnistie liée à l'« aide directe ou indirecte à l'insurrection algérienne », à l'atteinte à la sûreté de l'État et aux désobéissances militaires. Dès le 23 mars, deux décrets sont publiés au *Journal officiel*. Le premier (n° 62-327 du 22 mars 1962) porte sur

ceux qui ont aidé l'insurrection algérienne, mais ne concerne que les faits commis en Algérie. Le second (n° 62-328 du 22 mars 1962), dans une volonté de réciprocité, amnistie les « faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne ». Ce décret concerne les militaires et les policiers en Algérie, et amnistie aussi les tortures*, exécutions sommaires* et disparitions*. Ces deux décrets, très précoces, passent également outre le Parlement.

Ils sont complétés par 5 ordonnances le 14 avril 1962 (en particulier les n° 62-427 et n° 62-428), qui étendent à l'ensemble du territoire français les dispositions des précédents décrets. Ces mesures conduisent à la libération de 15 634 personnes détenues en Algérie et 5 451 en métropole. Mais la première ordonnance ne concerne encore que les Algériens, alors que certains cas sont litigieux comme « les jeunes gens possédant des ascendants de souches différentes » (note de la direction de la gendarmerie* et de la justice militaire* au ministre des Armées, 19 avril 1962). D'autre part, elle ne concerne pas les « porteurs de valises* », ni les réfractaires* français (insoumis, déserteurs, objecteurs). Or, dès mars 1962, un petit groupe de déserteurs et d'insoumis crée une petite revue*, *Réfractaires*, dans laquelle ils prennent position sur le cessez-le-feu et ses conséquences pour eux. Cela conduit à la création du Comité de coordination des réfractaires anticolonialistes* qui publie un appel à l'amnistie pour les désobéissants militaires. Plus largement, les opposants de la guerre d'Algérie trouvent le soutien du Secours populaire*.

Par ailleurs, certains opposants à la guerre dénoncent aussi le processus d'amnistie pour les tortionnaires. Inversement, les partisans de « l'Algérie française » trouvent également qu'ils ne sont pas suffisamment pris en compte. Ils se regroupent dans l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord et de leurs amis (Anfanoma), dans l'Union française pour l'amnistie ou encore dans le Secours populaire pour l'entraide et la solidarité (Spes). Les uns et les autres trouvent le soutien d'intellectuels : pour les

anticolonialistes, notamment Simone de Beauvoir*, Pierre Vidal-Naquet* et l'abbé Robert Davezies* (auteur de la brochure *L'Amnistie des républicains*, Maspero, 1962), et pour les partisans de « l'Algérie française » Michel de Saint-Pierre (auteur sur le sujet de *Plaidoyer pour l'amnistie*, L'Esprit nouveau, 1963), Maurice Genevoix, André Maurois, Jules Romains et Jean Rostand. De ce fait, de multiples projets de loi sont déposés dès 1962 pour une plus large prise en compte de l'amnistie. Les 25 militants anticolonialistes emprisonnés sont quasiment tous libérés au cours de l'année 1963. L'un des derniers est le réfractaire Gérard Meïer, en décembre 1963. Les Européens d'Algérie qui ont agi en « réplique à l'insurrection » avant le 20 mars 1962 sont amnistiés par la loi n° 64-1269 du 23 décembre 1964. Cette loi exclut donc les putschistes d'avril 1961 et les militants de l'OAS*.

L'année suivante, le coup d'État de Houari Boumediene* conduit une partie des « pieds-rouges* » (dont des « porteurs de valises » et des réfractaires de la guerre d'Algérie condamnés par contumace) à fuir l'Algérie. Certains rentrent en France. Cette situation accélère probablement la loi d'amnistie n° 66-396 du 17 juin 1966 concernant les infractions contre la sûreté de l'État en lien avec la guerre d'Algérie. Cette loi amnistie notamment les réfractaires et les opposants à la guerre d'Algérie. Enfin, la loi n° 68-697 du 31 juillet 1968 amnistie à leur tour les militaires putschistes et les membres de l'OAS. Certains d'entre eux avaient déjà été libérés par des grâces présidentielles, souvent au moment des fêtes nationales. Cette dernière loi, adoptée juste après les événements de Mai 1968, réalise définitivement l'amnistie pénale de la guerre d'Algérie. Néanmoins, l'amnistie ne signifiant pas l'amnésie, et les mémoires de la guerre d'Algérie étant très fortes et contradictoires, la question de l'amnistie revient très rapidement.

En effet, dès le 5 avril 1973, plusieurs députés gaullistes déposent une proposition de loi pour effacer complètement et définitivement les condamnations et les infractions commises en lien avec la guerre d'Algérie. Le 18 mai, une deuxième proposition envisage de réintégrer les militaires et

les fonctionnaires amnistiés qui ont perdu leur grade et leur statut là où ils en étaient au moment de leur condamnation. La loi d'amnistie du 16 juillet 1974, votée après l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing*, prévoit la restitution symbolique des décorations et la remise des frais de justice et des dommages-intérêts dus à l'État. Cela permet à l'État de prendre à sa charge les sommes à verser aux victimes des attentats. Certains réclament des restitutions de carrière, tandis que l'extrême gauche accuse le nouveau président de complaisance avec une partie de son électorat.

Le 4 avril 1981 à Avignon, le candidat à l'élection présidentielle François Mitterrand* s'adresse aux rapatriés* et leur promet d'achever la réconciliation nationale, notamment en réparant les préjudices de carrière. Après sa victoire, la loi du 4 août 1981 évoque les délits commis « en relation avec la défense des droits et intérêts des Français rapatriés d'outre-mer » (art. 2). Robert Badinter, garde des Sceaux, promet qu'un autre texte viendra régler le problème des reconstitutions de carrière. Ainsi, le 29 septembre 1982, le secrétaire d'État aux Rapatriés Raymond Courrière présente un projet de loi « portant réparation de préjudices subis par les agents publics et les personnes privées en raison des événements d'Afrique du Nord ». La loi du 6 janvier 1982 venait déjà indemniser les rapatriés pour juguler leurs dettes. Ce nouveau projet de loi vient comme un acte d'antigaullisme, en considérant les militaires putschistes et de l'OAS comme des victimes de De Gaulle. Cette loi concernerait entre 2 000 et 3 000 personnes, dont 8 généraux. Le texte suscite d'âpres divisions chez les députés, avec des clivages au sein des gaullistes et des socialistes. Le Premier ministre Pierre Mauroy doit même engager sa responsabilité pour que le texte soit adopté le 23 novembre 1982. Cette loi révisé les carrières afin de prendre en compte l'ancienneté des condamnés, et les officiers* généraux mis d'office à la retraite en 1974 sont admis dans la réserve pour les laisser fictivement en activité. Cette loi parachève ainsi le processus d'amnistie sans le régler, les plaies restant depuis largement ouvertes.

Bibl. : Stéphane Gacon, *L'Amnistie. De la Commune à la guerre d'Algérie*, Seuil, 2002 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, université Paris-8, 2007.

AMOURS ET SEXUALITÉS

Comme en témoigne l'ouvrage collectif *Le Sexe outragé*, le sexe est surtout abordé sous l'angle des violences et/ou de ses usages symboliques. Dans cette guerre où l'armée vise l'ensemble de la population et cherche à atteindre les combattants à travers leur entourage (famille, village, quartier...), Raphaëlle Branche a analysé en pionnière les pratiques des soldats français. Ils ajoutent aux viols* une panoplie de gestes profanant l'intimité des corps, surtout féminins mais pas seulement, lors des séances de torture* (dénudement systématique, électricité sur le sexe et les tétons, supplice de la bouteille) ou des fouilles domiciliaires (passage de la main entre les jambes des femmes* pour vérifier leur sexe ou voir s'il est épilé, signe d'une relation avec leur époux). En réaction, des Algériennes se souviennent que leurs familles cherchaient à les mettre à l'abri des troupes. L'histoire de Mohamed Garne*, né des viols répétés de sa mère détenue dans une unité militaire, dévoile le sort cruel de cette jeune fille de 16 ans, traitée en esclave sexuelle.

Outre les pratiques, l'histoire repère les représentations anciennes à l'œuvre : assimilation de la colonisation à une forme de conquête virile, érotisation des Algériennes dans la continuité des clichés orientalistes, perception des hommes comme des « brutes dominatrices » ou des « éphèbes décadents », selon les termes de Catherine Brun et de Todd Shepard, sans

compter que la psychiatrie coloniale leur prête des penchants criminels. La métropole, qu'a étudiée Emmanuel Blanchard, n'y échappe pas (« Le mauvais genre des Algériens », *Clio*, 2008). L'anthropologie, pour sa part, met en évidence la sexualisation du conflit, forte au point de paraître obsessionnelle. Les deux parties manient les registres de la masculinité et de la féminité. Quand, par des gestes, des paroles, des attitudes, chaque camp affirme sa virilité, il féminise au contraire son ennemi en allant jusqu'à la castration et pas seulement sur le plan symbolique. En témoignent les émasculations de soldats français, volontairement spectaculaires ; elles sont mises en scène pour terroriser. La sexualisation naît aussi de l'entre-soi genré*. S'y exprime une fraternité dépassant la simple fraternité d'armes – au FLN*, hors des maquis, les militants se donnent aussi du « frère » (et les femmes du « sœur »). Dans cet entre-soi se pose la question de l'homosexualité. Bien que taboue, elle existe dans les deux camps. Elle relève cependant parfois d'une pratique par défaut ou en reste au stade du fantasme troublant, refoulé, surgissant à l'occasion avec maladresse ou brutalité, consciemment ou inconsciemment.

Avec l'histoire et l'anthropologie, les chercheurs s'intéressant aux non-dits ainsi qu'aux séquelles des violences sur les générations suivantes recourent au langage de la psychanalyse. Enfin, sur un sujet que les témoins peinent à aborder, soit qu'ils le nient, soit qu'ils le taisent, soit qu'ils l'euphémisent, les arts et la fiction sont des sources indispensables. Non seulement des écrits littéraires s'inspirent explicitement de faits réels mais les chercheurs utilisent les récits inventés pour documenter les représentations. Ils recourent aussi à l'analyse de faits divers et de rumeurs – Soraya Laribi détaille ainsi celle d'une traite des Blanches à Alger et à Oran en 1962 dans *Le Sexe outragé*. La guerre intervient ici sur un substrat de longue durée tant plane l'interdit sur les relations intimes transcendant la barrière coloniale entre « Européens » et « musulmans », selon la taxonomie d'alors. Les mariages mixtes étaient rares. Le racisme* se manifeste de surcroît par

l'opprobre jeté sur les relations franco-algériennes. « Pute pour Arabes ! » s'entend dire Annette Beaumanoir arrêtée pour son aide au FLN en France, comme Anne Weber le relate dans *Annette, une épopée* (Seuil, 2020).

Dans l'historiographie des guerres, toutefois, telle qu'elle s'est développée pour les deux conflits mondiaux, l'étude des amours accompagne celle des sexualités. De ce point de vue, toute guerre est synonyme d'empêchements et de contrôles, de contrariétés et de reconfigurations. Les bouleversements liés à la guerre doivent cependant être saisis à l'aune des normes en vigueur dans les sociétés concernées. En Algérie, où les mariages arrangés par les familles sont la norme, les chefs de maquis régulent les relations entre hommes et femmes. Ils autorisent les mariages et sanctionnent ceux célébrés sans leur accord, réglementent les relations entre époux, tolèrent parfois les viols, voire en rendent les femmes responsables. Certaines l'ont payé de leur vie. Sur ce plan comme sur les autres, les situations varient beaucoup selon les chefs concernés. Globalement, résume Gilbert Meynier*, « l'ALN* remplace donc le père dans la gestion du bon sexe » (*Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002, p. 227).

Issue d'une France où les besoins sexuels des hommes sont admis, l'armée française surveille de près la santé des appelés tout en leur offrant les services des bordels militaires de campagne* (BMC). Il manque cependant un tableau global des effets de la guerre sur les relations amoureuses, dans cette France corsetée que Mai 1968 n'a pas encore fait bouger. Les exemples abondent néanmoins. Raphaëlle Branche aborde un peu la question dans « *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ?* » (La Découverte, 2020) tandis que Fabien Deshayes et Axel Pohn-Weidinger ont publié la correspondance entre un époux envoyé en Algérie et sa femme, devant affronter seule une grossesse particulièrement difficile (Bayard, 2017). Dans *Les Parapluies de Cherbourg* (1964), une jeune femme enceinte de son fiancé parti en Algérie se résigne à épouser un autre homme face au déshonneur. Il arrive aussi que des métropolitaines suivent leur mari ou fiancé sur place où peuvent naître leurs

enfants, telle l'écrivaine Brigitte Giraud (*Un loup pour l'homme*, Flammarion, 2017). Comme l'imagine par ailleurs Laurent Mauvignier dans *Des hommes* (Minuit, 2009), les relations entre soldats et Françaises d'Algérie sont facilitées par le partage de normes sociales et culturelles. Il y aurait aussi à restituer, dans un contexte de détentions multipliées, les conceptions arrachées à la surveillance des parloirs, à raconter comment les engagements, tout en radicalité, ont bouleversé les couples. Ainsi Francis Jeanson* quitte sa femme Colette pour Hélène Cuénat qu'il délaisse également, une fois qu'elle est incarcérée (elle en parle dans *La Porte verte*, Éditions Bouchène, 2001). En Algérie, d'improbables rencontres défient la frontière coloniale : dans les milieux anticolonialistes* dont la guerre renforce les combats, à l'image d'Anne-Marie Chaulet et de Salah Louanchi (*Parcours d'un militant algérien*, Alger, Dahlab, 1999) mais aussi entre soldats français et Algériennes – Alain Jaspard raconte son histoire de façon romancée dans *Les bleus étaient verts* (Éditions Héloïse d'Ormesson, 2020). Sur le sol de l'Hexagone, des Algériens se sont liés à des métropolitaines, avec qui ils se sont mariés ou non – Marc André en présente des cas pour Lyon* (*Femmes dévoilées*, ENS Éditions, 2016). Le sujet des relations amoureuses gagnerait à être pris systématiquement pour objet d'études de part et d'autre de la Méditerranée.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Raphaëlle Branche, « La sexualité des appelés en Algérie », in Jean-Charles Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, 2003 • Catherine Brun et Todd Shepard (dir.), *Guerre d'Algérie. Le sexe outragé*, Éditions du CNRS, 2016 • François Rouquet, Fabrice Virgili et Danièle Voldman (dir.), *Amours, guerres et sexualité. 1914-1945*, Gallimard-Musée de l'Armée-BDIC, 2007.

AMRANE-MINNE DJAMILA, NÉE DANIELÈ MINNE (1939-2017)

Danièle Minne est née en août 1939 en France, à Neuilly-sur-Seine. Son père est professeur de philosophie, ancien résistant et anticolonialiste*. Après une affectation au Sénégal, sa famille se retrouve en Algérie en 1948, à Tlemcen. Après le divorce de ses parents, Danièle Minne reste avec sa mère, Jacqueline Netter, qui est institutrice à Négrier. Elle baigne dans un milieu acquis aux idées communistes. En 1950, sa mère épouse Abdelkader Guerroudj*, instituteur et militant du PCA*. Aux côtés de sa mère et de son beau-père, Danièle Minne découvre le monde rural algérien et son extrême paupérisation.

En 1955, interdite de séjour dans l'Oranie, sa famille s'installe à Alger. L'engagement de Danièle Minne en faveur de l'indépendance de l'Algérie commence par sa participation à la grève* des lycéens et étudiants* décrétée en mai 1956. Quand les tâches qu'elle assure – liaisons et transport des armes – sont découvertes, elle entre dans la clandestinité et rejoint le groupe des poseuses de bombes réuni autour de Yacef Saadi*. Son nom de *fidaiya* est Djamila. Impliquée dans l'attentat du café *L'Otomatic* (28 janvier 1957), elle est évacuée au maquis, en Wilaya 3*, pour échapper aux poursuites policières.

Durant son séjour en Kabylie, celle qu'on appelle Djamila dispense des soins aux maquisards et aux civils. L'intensité des combats et la multiplication des zones interdites* décident Amirouche* à organiser l'évacuation des femmes* du maquis vers la Tunisie*. Mais le convoi de Djamila Minne est attaqué par l'armée française, près de Medjana, le 26 novembre 1957. Elle est arrêtée avec Nefissa Hamoud*, le Dr Laliem et Louisa Attouche, tandis que Raymonde Peschard* y perd la vie. Condamnée à sept ans d'emprisonnement, elle est incarcérée à Barberousse puis transférée en France dans les prisons* de Rennes et de Pau. Elle y passe son

baccalauréat. Elle est finalement libérée et amnistiée selon les accords d'Évian* en 1962.

À l'indépendance, elle reprend ses études en histoire à l'université d'Alger* et soutient une thèse en 1988 sur « Les femmes algériennes et la guerre de libération en Algérie ». Elle en a tiré deux ouvrages, signés différemment selon qu'elle utilise son nom d'épouse (Amrane) ou ce nom accolé à son patronyme de naissance (Minne) : Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre* (Plon, 1991) et Djamila Amrane-Minne, *Des femmes dans la guerre d'Algérie* (Karthala, 1994). Dans ses travaux, elle a essayé de montrer la complexité et surtout la diversité des femmes engagées dans la lutte. En 1994, elle quitte l'Algérie et rejoint l'université de Toulouse où elle enseigne et poursuit ses recherches sur l'histoire des femmes jusqu'à sa retraite en 2004.

Karima RAMDANI

Bibl. : Jacqueline Martin, « Danièle-Djamila Amrane Minne (1939-2017). Moudjahida et historienne des moudjahidates », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 46, 2017.

Film. : Alexandra Dols, *Moudjahidate*, film, Hybrid Pulse Production, 2018, 75 min.

AMROUCHE, JEAN EL-MOUHOUB (1906-1962)

Poète par filiation maternelle, le fils de Fadhma Aït Mansour et de Belkacem, kabyles et chrétiens, a conscience d'être un être hybride : « Je suis le pont, l'arche, qui fait communiquer deux mondes, mais sur lequel on marche, et que l'on piétine, que l'on foule. »

Après des études à l'école normale de Tunis, il entre à l'École normale supérieure à Paris puis revient enseigner en Tunisie* et en Algérie. Poète et

traducteur du répertoire oral kabyle, il dirige la revue* *L'Arche* (1944) publiée par l'éditeur* Charlot à Alger. Il y publie son essai *L'Éternel Jugurtha* (1946). Il y affirme l'irréductibilité du Nord-africain, même s'il rêve de son ouverture au monde par la culture française. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il rejoint les gaullistes à Alger et travaille à la radio*. Il s'installe ensuite à Paris où il crée un genre nouveau : l'entretien radiophonique. Il reçoit les grands noms : Gide, Mauriac*, Camus*, Barthes, Ungaretti...

Très tôt, il observe l'évolution des siens vers la « Révolution » et s'exprime sur la nécessité de mettre fin au système colonial. Le 27 janvier 1956, il participe au meeting de la salle Wagram à Paris qui est organisé par le Comité des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord. Il se présente comme kabyle et chrétien, qui ne renie rien de ses multiples identités. Il déclare : « J'ai engagé toutes mes forces au service du peuple algérien : non pour des raisons proprement politiques, mais pour une raison d'honneur et pour des raisons d'ordre spirituel. »

Son journal, récemment publié, permet d'aborder une pensée complexe, entre déchirements et fidélité aux siens.

S'il croit, jusqu'en 1958, à une conciliation entre la France et les Algériens pour sortir de la logique coloniale, son engagement aux côtés de ses « frères de race » est affirmé sans ambiguïté. La même position se retrouve dans ses conférences et articles (« La France comme mythe ou réalité », *Le Monde*). Dans une lettre (1955) à Jules Roy*, il écrit qu'il ne croit plus en une Algérie française. Mais il œuvre pour la paix et les siens et sert d'intermédiaire entre de Gaulle* et le FLN*. Ces activités lui valurent d'être renvoyé de la radio par le Premier ministre Michel Debré*. Il continue son œuvre en donnant des conférences en faveur de la paix en Algérie.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Jean Amrouche, « L'Éternel Jugurtha », *L'Arche*, n° 13, 1946 • —, *Journal (1928-1962)*, Non-Lieu, 2009.

ANARCHISME

Depuis la fin du XIX^e siècle, le mouvement anarchiste a dénoncé la colonisation plus par antimilitarisme et antiautoritarisme que par anticolonialisme. L'anticolonialisme libertaire s'est toutefois structuré au XX^e siècle, notamment avec Victor Spielmann (Français d'Algérie proche de l'émir Khaled) et surtout Daniel Guérin. En 1953, le mouvement anarchiste se scinde entre la Fédération communiste libertaire (FCL), qui conserve le journal *Le Libertaire*, et la Fédération anarchiste (FA), qui crée *Le Monde libertaire*.

Les « synthésistes » de la FA, partisans d'une synthèse entre les différents courants de l'anarchisme, ne se prononcent pas nettement en faveur de l'indépendance algérienne. Comme Maurice Joyeux ou Maurice Fayolle, ils renvoient dos à dos les deux nationalismes*, français et algérien. De manière assez similaire, Albert Camus*, compagnon de route de l'anarchisme, lance son « Appel à la trêve civile* » en janvier 1956, visant à protéger les civils. Des militants prennent cependant des positions courageuses, comme André Bernard qui s'insoumet en 1956 en ne répondant pas à son ordre d'appel sous les drapeaux et s'exile en Suisse*. Puis il rejoint l'ACNV* en France en mars 1961, avant d'être arrêté et condamné par le Tribunal permanent des forces armées (TPFA) de Bordeaux.

Les « platformistes » de la FCL, partisans d'une plate-forme communiste libertaire plus structurée, déploient au contraire une intense activité anticolonialiste*. Dès le 4 novembre 1954, *Le Libertaire* titre : « L'Afrique du Nord : un peuple en lutte contre l'impérialisme assassin. » Jusqu'à sa disparition en juillet 1956, le journal est saisi sept fois et tous les numéros sont poursuivis, cumulant 3 millions de francs d'amende et vingt-six mois de prison* pour les responsables. Cet engagement précoce tient à la

proximité de militants comme Mohamed Saïl, Georges Fontenis et Daniel Guérin avec Messali Hadj* avant 1954, mais aussi à l'existence du Mouvement libertaire nord-africain (MLNA), comprenant une dizaine de membres, dont Émile Doukhan et Léandre Valéro. En 1955, la FCL crée aussi un Mouvement de lutte anticolonialiste (MLA), dirigé par Marcel Mulot. Ce dernier est arrêté en juillet 1956 car il fait partie de La Volonté du peuple, une organisation clandestine créée par Georges Fontenis et Paul Philippe, un militant libertaire insoumis. Cette organisation vise à faire « la guerre à la guerre » et possède même un local du mouvement poujadiste*. En 1957, Georges Fontenis est arrêté et Paul Philippe finit par se rendre.

En janvier 1958, Louis Lecoin lance une campagne en faveur de l'objection de conscience en créant le journal *Liberté*. Mais seuls quatre libertaires, dont Daniel Guérin et Robert Louzon, signent le « Manifeste* des 121 » sur le droit à l'insoumission. Les vingt-deux jours de grève de la faim de Louis Lecoin en juin 1962, à plus de 70 ans, favorisent le vote du statut des objecteurs en décembre 1963.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Philippe Bouba, « L'anarchisme en situation coloniale, le cas de l'Algérie. Organisations, militants et presse, 1887-1962 », thèse de doctorat en histoire et histoire de l'art, sous la dir. de M. Cadé et H. Remaoun, universités de Perpignan et d'Oran Es-Senia, 2014 • Sylvain Boulouque, *Les Anarchistes face aux guerres coloniales (1945-1962)*, Atelier de création libertaire, 2003 • Nathalie Funès, *Mon oncle d'Algérie*, Stock, 2010.

ANCIENS COMBATTANTS (ASSOCIATIONS)

Juridiquement, les soldats de la guerre de 1954-1962 n'étaient pas des combattants car la France n'était pas en guerre. La bataille pour obtenir le statut de combattant – et amener l'État à admettre la guerre derrière la fiction

rhétorique de la « pacification* » – fonctionne comme un catalyseur dans la création d'une identité commune. Les associations créées avec l'intention explicite de rassembler les hommes de la « troisième génération* du feu » (après celles des deux guerres mondiales) jouent un rôle fondamental en la matière. À terme, la stratégie corporative de ces associations s'avère gagnante, même s'il leur faut attendre vingt-deux ans pour obtenir le statut de combattant (1974) et trente-sept pour voir la guerre reconnue (1999).

Parmi ces associations, la plus significative est la Fédération nationale des anciens d'Algérie (FNAA) formée à Paris en septembre 1958 par la réunion de trois associations préexistantes : le Groupement des rappelés et maintenus, créé en novembre 1956, de sympathies socialistes ; l'Association des anciens d'Algérie, fondée début 1957 par Jean-Jacques Servan-Schreiber*, créateur de *L'Express* (1953) ; l'Association nationale des anciens d'Algérie, tout juste née en février 1958, proche du PCF*.

Compte tenu du principe apolitique – trait caractéristique du mouvement ancien combattant depuis la Première Guerre mondiale, assumé à son tour par la FNAA –, l'objectif de la Fédération est la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie et, en même temps, sa fin. Cette position est délicate à tenir par rapport aux conflits précédents. En effet, si le thème de la paix est pleinement inscrit dans les discours des vétérans des deux guerres mondiales, cela est advenu après la fin des hostilités. À l'inverse, en s'opposant à la guerre dès 1958, la FNAA risque d'être accusée de défaitisme. La fin de la guerre signifie en fait celle de l'« Algérie française », pour le maintien de laquelle l'armée de la République était en train de se battre.

Lors du congrès fondateur de 1958, la Fédération réunit une centaine de délégués pour 6 500 membres à l'Hôtel Moderne à Paris ; en 1963, lorsqu'elle devient la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (Fnaca), le congrès de Noisy-le-Sec rassemble 260 délégués (dont 210 de province) représentant 21 000 adhérents. Ainsi son poids est modeste pendant la guerre et dans les années qui suivent. Puis le temps fait son œuvre et,

suivant les étapes repérées par Antoine Prost pour les associations de « poilus », la Fnaca connaît une croissance exponentielle de ses adhérents. Ils atteignent les 70 000 après l'obtention du titre de reconnaissance de la nation (1967), puis 265 000 en 1977, et ils dépassent les 300 000 en 1982. Au cours des décennies suivantes, les effectifs progressent plus lentement. Au-delà des 350 000 en 2010, ils connaissent ensuite une érosion lente due au vieillissement et aux disparitions.

Les autres associations accueillant des vétérans d'Algérie ont presque toutes été fondées après la Grande Guerre. Les principales sont l'Union nationale des combattants (UNC, 1919), avec 290 000 anciens combattants d'Algérie, la Fédération nationale des combattants et prisonniers de guerre (1921) avec 170 000 membres, tandis que l'Association républicaine des anciens combattants (1917) compte 50 000 vétérans d'Algérie.

L'antagonisme structurant cette mouvance oppose la FNAA (puis la Fnaca) à l'UNC. D'une part, si la FNAA se veut une association générationnelle, réservée à ceux qui ont été envoyés se battre pour une cause discutable, l'UNC insiste plutôt sur son caractère intergénérationnel, cimenté par la solidarité entre les différentes « générations du feu », et elle lit la Guerre d'indépendance algérienne avec les lunettes de 1914-1918.

D'autre part, dès le déclenchement de l'insurrection en 1954, l'UNC prend parti, en harmonie avec la majorité du pays, pour la défense de l'« Algérie française ». C'est ainsi que l'envoi du contingent en mars 1956 est pour les dirigeants de l'UNC le geste décisif attendu pour sauver la patrie en danger. Mais au fur et à mesure que la guerre se poursuit, la FNAA se trouve au diapason de la majorité des Français, de moins en moins disposés à supporter les coûts humains et matériels du conflit.

Ainsi, si la FNAA est une association qui conteste la « guerre de pacification » et demande sa fin (et il est significatif qu'elle soit née en septembre 1958, c'est-à-dire après le retour de De Gaulle* au pouvoir et le changement de majorité parlementaire), l'UNC, quant à elle, est une

association d'ordre, soutenue par la hiérarchie militaire, créée dans le but d'encadrer les vétérans au niveau national et d'empêcher une dérive subversive. C'est précisément en Algérie que l'anticommunisme devient, pour l'UNC, une clé de lecture généralisée du monde contemporain autour des thèmes de la défense de l'Occident et de la menace de l'ennemi intérieur : les deux piliers d'une nouvelle « doctrine contre-subversive » développée dans ces années aux sommets de l'armée.

Cherchant à peser contre toute association « antinationale », l'UNC se dote, en décembre 1957, d'une branche spécifique : l'UNC-AFN (Union nationale des combattants d'Afrique française du Nord) issue de la fusion de l'Union nationale des anciens d'Afrique du Nord, des amicales de régiment et de l'Association nationale des décorés de la valeur militaire. À l'origine une émanation de l'UNC, l'UNC-AFN au fil des années prend de l'importance, pour des raisons d'âge, jusqu'à presque coïncider avec l'association elle-même.

La Fnaca et l'UNC-AFN convergent pour revendiquer la reconnaissance de la guerre ou l'érection d'un Mémorial national* (inauguré quai Branly à Paris le 5 décembre 2002). Néanmoins, surtout depuis les années 1980, le clivage entre elles se polarise sur le choix d'une date commémorative. La Fnaca reste fidèle au 19 mars 1962*, entrée en vigueur du cessez-le-feu, qu'elle considère comme la fin de la guerre mais aussi de l'« Algérie française », joyau de l'empire. Depuis 2012, le 19 mars est officiellement reconnu comme « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc », mais le choix reste contesté par l'UNC-AFN et par certaines associations de pieds-noirs* et de harkis*.

Dans ce contexte de guerre de mémoires, la réalité des vétérans ordinaires paraît un peu déphasée, plus nuancée et plus complexe que celle imaginée dans les bureaux parisiens des grandes associations d'anciens combattants et leur presse. En 2004, par exemple, « quatre petits agriculteurs » du Tarn ont

décidé d'utiliser l'argent de leur retraite d'anciens combattants pour des projets coopératifs en Algérie. Ainsi est née l'Association des anciens appelés en Algérie contre la guerre (4ACG) qui en 2010 a été rebaptisée – de manière plus inclusive – Anciens appelés en Algérie et leurs amis contre la guerre (aujourd'hui composée d'environ 180 anciens appelés et 200 amies et amis). Petite mais pugnace, l'association est très active, tant à travers son site internet qu'à travers des publications, des documentaires. Elle organise aussi des voyages en Algérie. L'identité du groupe, dans ce cas, n'est pas tant soudée par l'expérience partagée dans le passé que par la contribution commune à la construction d'un monde plus juste, au présent et pour l'avenir.

Andrea BRAZZODURO

Bibl. : Andrea Brazzoduro, *Soldati senza causa. Memorie della guerra d'Algeria*, Rome-Bari, Laterza, 2012.

ANCIENS COMBATTANTS (STATUT)

Depuis la guerre elle-même, la revendication du statut d'ancien combattant fédère toutes les associations. L'évidence ressentie par les militaires sur le terrain – ils sont bien là pour faire la guerre – devient un non-sens à Paris. Officiellement, bien que le mot « guerre » soit employé même à l'Assemblée nationale, la France ne mène pas une guerre en Algérie mais seulement des « opérations de maintien de l'ordre ». Après 1962, la reconnaissance du statut d'ancien combattant contredirait ce discours officiel. Ainsi se développe l'action des soldats rentrés d'Algérie et de leurs associations, quels que soient leur couleur politique et leur jugement sur le sens de la guerre.

Les premières revendications peuvent être repérées dans la presse de l'Union nationale des combattants (UNC) à l'occasion des rappels massifs de 1956 : en novembre 1956, le président de l'UNC entame une longue série de

lettres adressées au ministre des Anciens combattants et des Victimes de guerre (« Les rappelés d'Algérie sont des combattants »). La Fédération nationale des anciens d'Algérie (FNAA), fondée en 1958, fait de la qualification d'anciens combattants sa revendication fondamentale après l'indépendance. En 1963, son changement de nom l'exprime : elle devient la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (Fnaca).

L'État résiste tout en concédant quelques mesures. En 1955, les dispositions relatives aux pensions des blessés de guerre sont étendues aux soldats du « maintien de l'ordre » hors de la métropole. En 1956 est créée une « médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord ». En 1967, le « titre de reconnaissance de la nation » est attribué aux militaires ayant participé pendant au moins quatre-vingt-dix jours aux « opérations en Afrique du Nord ».

En 1974 seulement, la loi Bord octroie la carte du combattant, établie au lendemain de la Première Guerre mondiale, en 1926, « à ceux qui ont participé aux opérations menées en Afrique du Nord entre 1952 et 1962 ». La législation a ensuite été maintes fois modifiée, en particulier en 1999, avec la reconnaissance de la « guerre d'Algérie ». Depuis 2019, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) délivre la carte du combattant à ceux qui ont servi au moins cent vingt jours en Afrique du Nord entre 1952 et 1964. En 2020, 1 million de personnes en sont titulaires et touchent une pension annuelle d'environ 700 euros.

Andrea BRAZZODURO

Bibl. : Raphaëlle Branche, « *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ?* » *Enquête sur un silence familial*, La Découverte, 2020 • Andrea Brazzoduro, *Soldati senza causa. Memorie della guerra d'Algeria*, Rome-Bari, Laterza, 2012.

ANCIENS MOUDJAHIDINES (ANCIENS COMBATTANTS)

Une première institution non gouvernementale, l'Organisation nationale des anciens moudjahidines (Onam), naît en 1963, en regard du ministère des Anciens Moudjahidines et Victimes de la guerre, créé dans le premier gouvernement algérien, fin 1962. L'État travaille à combiner à son profit, non sans dissensions internes, la ressource symbolique héritée de la participation à la lutte pour l'indépendance et l'opportunité matérielle qu'elle représente à travers les pensions octroyées. L'Onam acquiert une plus grande importance sous Boumediene*, en quête de légitimité à l'issue du coup d'État du 19 juin 1965. Il joue d'abord de l'image résistantielle quoique discutée de l'émir Abdelkader, qu'il désigne comme le *moudjahid* El Akbar* (« combattant suprême ») à l'instar de Bourguiba, premier président tunisien. Boumediene fait revenir les cendres d'Abdelkader à Alger le 5 juillet 1966, date symbolique de l'indépendance, puis lui fait ériger une nouvelle statue, voulue plus digne de sa grandeur – elle est substituée à celle déjà érigée en son honneur, à la place de celle de Bugeaud dans le centre-ville. Parallèlement, les manuels scolaires mettent la religion et les ulémas réformistes au cœur du dispositif, ces derniers étant présentés comme les véritables initiateurs de la Révolution, notamment à la faveur de l'arabisation du système scolaire imposée en 1972. Le jeu avec le statut d'ancien combattant est lié à l'importance de la référence théologique dans la vie politique et il évolue au gré des assauts subis par le pouvoir.

La surenchère du côté des prestations toujours plus nombreuses accordées aux ayants droit s'accroît sous Chadli. À la pension légitime accordée aux veuves de martyrs et aux anciens combattants, aux licences de cafés et de taxis données aux uns et aux autres, aux emplois réservés à ces derniers, s'ajoutent, dans la décennie suivante, des privilèges de toutes sortes de droit et de fait (bourses, devises, retraite anticipée, voitures à moindre coût, emprunts à taux réduits, accès aux terrains à bâtir, etc.). Nombre d'entre eux n'avaient pas hésité à se servir dès la fin des combats sur des biens que l'on ne disait pas encore vacants, quand d'autres, ne cherchant rien de plus que la

satisfaction personnelle du devoir accompli, refusaient les médailles et les postes politiques, ne demandaient même pas l'« attestation communale » qui, obtenue, autorisait tous les excès. Le titre métaphorique du roman de Rachid Mimouni, *Le Fleuve détourné* (1982), dit clairement l'ampleur du mal.

En 1984, quand est adopté un Code de la famille cédant au conservatisme religieux, est lancée l'entreprise du *Maqâm chahid* (monument aux martyrs*) : un mausolée composé de trois palmes de béton se rejoignant à mi-hauteur d'une élévation de 90 mètres. À la base, trois figures du combattant : paysan en kachabia armé d'un fusil de chasse, maquisard en treillis doté d'un fusil de guerre, soldat de l'ALN* équipé de pied en cap et brandissant un fusil-mitrailleur – il préfigure l'ANP*. Au sol est entretenue la flamme du soldat inconnu. Haut-lieu sur lequel viennent s'incliner les visiteurs de marque, construit sur les hauteurs de Belcourt, visible de tous les points de la baie, il domine l'esplanade de Riad El Feth (« les jardins de la Victoire »). Au nord, sous la flamme, est aménagé le musée du Moudjahid*, au sud le musée de l'Armée. Mise en scène, objets, personnages, lexique... différent. Ainsi se voit le lien paradoxal entre sacré et profane. À l'échelle nationale, les municipalités se dotent d'un carré des martyrs, sur le modèle de celui, central, du cimetière algérois d'El Alia.

D'autres entreprises témoignent d'une course à la rentabilisation du passé héroïque que mène un pouvoir bientôt mis à mal par la « décennie noire ». Les islamistes djihadistes n'hésitent pas à accuser les *chouhadas* eux-mêmes d'être de faux martyrs pour n'avoir pas combattu au nom d'Allah. C'est pour la patrie et l'indépendance qu'ils ont perdu la vie. De nouvelles ressources légitimantes doivent être trouvées, des associations apparaissent, en partie concurrentes. Ultime palier, la rente s'étend des pères aux fils. À l'Organisation des enfants de moudjahidine (Onem), en 1993, répond l'Organisation des enfants de *chouhadas* (Onec), en 1994. Les enfants d'hier, devenus pères et grands-pères, réclament par filiation, en sus de leur héritage symbolique, leur droit à bénéficier davantage de la rente pétrolière et de la

nouvelle source de richesse : les licences d'importation, qui allient plus encore clientèle et corruption. Nouveau président, en 1999, Bouteflika* manipule également les symboles, quand son pouvoir s'érode. L'engagement de son frère cadet Saïd, homme fort du pouvoir présidentiel, porte à son comble leur dévalorisation avant que le souffle du *hirak* ne le balaye. Les héritiers subrogés et autoproclamés de Novembre 54 tentent de perpétuer leurs privilèges, en rassemblant les associations et institutions sous un nouveau label : la « famille révolutionnaire ». Sans voir que cette formule ne fait qu'accentuer l'ampleur de la dégradation collective.

Omar CARLIER

ANIMAUX

Si les animaux ont fait l'objet de recherches dans le cas d'autres conflits, force est de constater que ce champ est encore largement à creuser dans le cas de la Guerre d'indépendance algérienne. Pourtant, les animaux ont été largement concernés par ce conflit, comme auxiliaires et comme victimes des hommes.

Certains animaux domestiques ont tout d'abord été d'utiles auxiliaires des hommes, comme lors des autres conflits mais aussi avec quelques spécificités. L'armée française a ainsi utilisé environ 7 500 chiens, répartis dans des chenils militaires à Mostaganem et surtout à Beni-Messous, et disséminés dans des unités cynophiles partout en Algérie. Là, ils pouvaient servir à garder les installations militaires ou à retrouver les mines* déposées par l'ALN*. Les chiens ont aussi été utilisés pour détecter ou pour pister les combattants de l'ALN. Parmi les chiens pisteurs, le plus connu du conflit est Gamin, un berger allemand du chenil de Beni-Messous, qui a protégé le corps de son maître mort dans un accrochage à Barral, le 29 mars 1958, et qui a été lui-même grièvement blessé. Mort le 23 novembre 1960, une stèle lui est

élevée au Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie (CNICG). Enfin, les premiers essais de dressage de chiens détecteurs d'explosifs ont été réalisés durant le conflit algérien, pour tenter de déjouer les attentats du FLN*. Du côté algérien, les chiens étaient au contraire très craints. D'une part, les chiens étaient des vigies très efficaces, qui pouvaient prévenir les déplacements des combattants. De ce fait, le FLN a obligé la population algérienne à tuer les chiens pour ne pas être repérés. L'ALN tuait également les chiens des Européens d'Algérie avant d'attaquer leurs maîtres. Les chiens militaires étaient bien entendu également visés. Ceux-ci étaient d'autre part très redoutés par la population et les combattants algériens : ils pouvaient blesser et tuer.

Par ailleurs, l'armée française a également eu recours aux chevaux. Elle a même renforcé leur utilisation, délaissée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, deux Escadrons de spahis algériens (ESA) se sont ajoutés aux deux préexistants, avant d'être transformés en régiments. Des unités supplétives montées ont également été créées. Le renforcement de l'usage des chevaux tient à ce que ceux-ci étaient supposément mieux adaptés à la montagne que les blindés*. Mais leur utilisation s'est ensuite portée vers des terrains moins accidentés, comme dans la région de Géryville. Les chevaux permettaient de surprendre l'adversaire en se déplaçant silencieusement et rapidement, ou encore d'aller au contact de la population algérienne au sein de laquelle le cheval était prestigieux (comme en témoignent les fantasias qui étaient organisées). Mais, si les cavaliers étaient surpris, ils devenaient très vulnérables, comme lors du premier véritable accrochage d'une unité montée, le 1^{er} mars 1957, au cours duquel douze spahis moururent. Les chevaux utilisés étaient des barbes, originaires d'Afrique du Nord, résistants. Ils étaient soignés dans les groupes vétérinaires de Mostaganem, de Saint-Arnaud et de Blida. Au nombre de 300 en 1958, ils ont été laissés à l'armée algérienne à l'indépendance, envoyés au Sénégal ou encore vendus.

Dans les Territoires du Sud*, c'est surtout le dromadaire qui a été utilisé. Après une réorganisation des compagnies méharistes en 1947, il en restait ainsi 5 montées, basées à Adrar, Tindouf, Tamanrasset, Fort-Polignac et El Oued. Celles-ci pouvaient comprendre jusqu'à plus de 70 dromadaires méhari, animaux de selle originaires du centre du Sahara algérien. Les méharistes devaient pourvoir eux-mêmes aux besoins de leurs animaux. De son côté, l'ALN a également utilisé des dromadaires, surtout pour le transport d'armes et de matériels (notamment depuis la Tunisie* et la Libye). Mais les caravanes sont des cibles faciles. Ainsi, le 15 octobre 1957, 63 méharistes désertent près de Timimoun avec plus de 200 dromadaires. Les déserteurs sont repérés et pris pour cible par des avions de chasse. Il ne reste finalement plus que 18 bêtes en vie, avant les combats qui deviendront la « bataille de l'Erg ».

Pour les transports de matériel, les combattants algériens utilisaient aussi des ânes. Repérables, ils devenaient également des cibles aisées lors d'un accrochage. Les ânes étaient aussi appréciés par les soldats français, qui s'en servaient comme animaux de compagnie, de corvée, mais aussi comme mascottes. Souffrant de mauvaise réputation, ils pouvaient être moqués et servir d'amusement. D'autres animaux ont servi de mascottes : chiens, chats, fennecs, caméléons... Ces derniers ont souvent été abandonnés au moment du départ des soldats, parfois avec émotion.

De nombreux autres animaux ont fait les frais de la guerre d'Algérie. Ainsi, des animaux domestiques ont été raziés, surtout par l'armée française auprès de la population algérienne : poules, parfois moutons ou chèvres. L'ALN tuait quant à elle les animaux des Européens d'Algérie. Les soldats français pratiquaient également la chasse, afin d'améliorer leur alimentation quotidienne : sangliers, gazelles dans le Sud, etc. Enfin, les animaux sauvages ont aussi été victimes des bombardements (notamment au napalm) et des incendies provoqués par les combattants, qui ont plus largement affecté l'environnement*.

Bibl. : Amélie Leroy, « Historique du chien militaire, de la domestication à aujourd'hui », thèse de doctorat vétérinaire sous la dir. de D. Cléro, faculté de médecine de Créteil, 2018 • Thierry Noulens, « Les unités à cheval en Algérie, 1954-1962 », *Revue historique des armées*, n° 249, 2007.

ANTICOLONIALISTES (ASSOCIATIONS)

Paradoxalement, alors que les anticolonialistes ont aidé à l'indépendance de l'Algérie, ils ont constitué un groupe mémoriel peu puissant, disposant de peu d'associations.

La première est l'Association des combattants de la cause anticoloniale (Acca). Fondée comme amicale en 1986 puis devenue association en 1996, elle est basée à Malakoff et est portée par des militants communistes, dont Henri Alleg* (le premier président), l'opposant à la guerre d'Indochine* Henri Martin et le « soldat du refus* » Alban Liechti* (qui l'a ensuite dirigée). Ultérieurement renommée Agir contre le colonialisme aujourd'hui, elle a publié un « Manifeste pour la condamnation du colonialisme et de ses crimes, et pour l'instauration de nouveaux rapports Nord/Sud ». Depuis 1999, elle dispose d'un bulletin, *Agir contre le colonialisme aujourd'hui*.

Au cours de la guerre civile algérienne, certains anciens opposants de la guerre d'Algérie se sont également mobilisés pour venir en aide aux Algériens. Ils ont ainsi créé un bulletin, *Pour ! Action & solidarité avec les démocrates algériens*, dont le directeur de publication était Jean-Jacques Porchez, à la tête du « groupe Nizan » pendant la Guerre d'indépendance. Le comité de rédaction comprenait d'autres réfractaires* ou membres des réseaux de « porteurs de valises* » pendant la guerre d'Algérie.

Avec la résurgence de la mémoire de la Guerre d'indépendance dans les années 1990 et au début des années 2000, d'anciens membres de l'Action

civique non violente (ACNV), créée en 1959, entreprennent de se retrouver. C'est chose faite en 2003, sur le Causse noir. La quarantaine d'anciens réfractaires projette l'écriture d'un livre, publié sous le nom collectif d'Erica Fraters, et la réalisation d'un documentaire. Le groupe ne s'est pas constitué en association « loi 1901 ».

Une partie d'entre eux ont rejoint l'Association des appelés en Algérie et leurs amis contre la guerre (4ACG), fondée en 2004 par quatre anciens appelés en Algérie. Ses membres n'avaient pas forcément contesté la guerre d'Algérie quand ils y ont participé, mais l'association porte aujourd'hui les valeurs de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La retraite d'ancien combattant des membres de l'association qui ont participé au conflit permet de financer des projets en Algérie et en Palestine. Les membres interviennent également dans les écoles.

Il faut enfin ajouter l'Association des pieds-noirs progressistes et de leurs amis (ANPNPA), composée de pieds-noirs* opposés aux associations pieds-noires favorables à l'Algérie française, voire à l'OAS*, et désirant au contraire renforcer l'amitié franco-algérienne. Fondée le 8 novembre 2008, elle est basée à Marseille* et est présidée par Jacques Pradel.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Association des 4ACG, *Guerre d'Algérie, guerre d'indépendance. Paroles d'humanité*, L'Harmattan, 2012 • Erica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie. 1959-1963*, Syllepse, 2005.

Film. : François Chouquet, *Comme un seul homme*, film documentaire, 2005.

« APPEL DES DOUZE »

L'« Appel des douze » est un texte signé par douze personnalités appelant « à la condamnation de la torture* durant la guerre d'Algérie », publié dans *L'Humanité** le 31 octobre 2000. Il est signé par Henri Alleg*, l'ancien

directeur du journal *Alger républicain** ; Josette Audin*, veuve de Maurice Audin* ; Simone de Bollardière, veuve du général de Bollardière* ; Nicole Dreyfus et Gisèle Halimi*, toutes deux avocates ; Germaine Tillion*, ethnologue spécialiste des Aurès ayant tenté de relancer les négociations* en plein cœur de la « bataille d'Alger* » ; Noël Favrelière* et Alban Liechti*, deux appelés du contingent ayant désobéi au cours de la guerre d'Algérie ; Laurent Schwartz*, Madeleine Rebérioux*, Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet*, historiens (sauf le premier, mathématicien) ayant été les fers de lance du comité Audin créé pour faire la vérité sur la mort de Maurice Audin. Tous très engagés pendant la guerre, ils sont aujourd'hui décédés à l'exception d'Alban Liechti.

L'« Appel des douze » s'inscrit dans le débat sur l'utilisation de la torture dans la guerre d'Algérie, qui explose à la suite de la visite officielle d'Abdelaziz Bouteflika* en France et de la publication du témoignage* de Louise Ighilahriz*, torturée par l'armée française, dans *Le Monde** le 20 juin 2000. Ce témoignage suscite de nombreuses réactions, notamment de la part des généraux Massu*, Bigeard* et Aussaresses*. Tandis que le premier regrette l'utilisation de la torture, les deux autres la justifient. Le débat rebondit avec la parution de l'« Appel », qui considère la torture comme « le fruit empoisonné de la colonisation et de la guerre » et invite à briser le « silence officiel » afin d'effectuer un « travail de mémoire » dans une « démarche de vérité qui ne laisse rien dans l'ombre ». Pour les signataires, il ne s'agit pas seulement d'une « vérité historique » mais aussi d'une libération du poids de la culpabilité afin que les jeunes générations puissent mieux se projeter dans le futur. Pour cela, les « douze » demandent que le président de la République Jacques Chirac* et le Premier ministre Lionel Jospin* condamnent officiellement l'utilisation de la torture dans la guerre d'Algérie et proposent aux témoins et aux citoyens de se prononcer sur cette question.

Mais les deux plus hauts personnages de l'État estiment seulement que la torture n'a été que le fait de « dévoiements minoritaires », Lionel Jospin appelant en outre à faire un « travail de vérité » sur la guerre d'Algérie. En revanche, le débat public prend une grande ampleur. Le nombre de signataires de l'« Appel » s'envole : ils sont plusieurs centaines moins d'une semaine plus tard et presque sept mille en janvier 2001. Le journal *L'Humanité* publie des dizaines de témoignages dans les colonnes du journal, regroupés dans un hors-série ce même mois de janvier 2001. L'« Appel des douze » aura donc permis au moins cette libération de la parole, sans pourtant déboucher sur une condamnation officielle de la pratique de la torture dans la guerre d'Algérie.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : « Toute l'Humanité contre la torture », *L'Humanité*, hors-série, 2001 • Tramor Quemeneur, « La mémoire mise à la question : le débat sur les tortures dans la guerre d'Algérie, juin 2000-septembre 2001 », *Regards sur l'actualité*, n° 276, 2001.

APPELÉS DU CONTINGENT

Pour faire face à l'extension de la « rébellion » en Algérie, et éviter une mobilisation partielle qui aurait été très mal perçue par l'opinion* sans ennemi déclaré, les gouvernements successifs augmentent les effectifs à la suite de la dissolution des unités marocaines et de désertions dans les unités de tirailleurs et de spahis algériens. Outre le rappel de disponibles (ou rappelés) fin 1955 et premier semestre 1956, une autre disposition est prise : le maintien sous les drapeaux au-delà de la durée légale du service militaire* fixée à dix-huit mois par la loi du 30 novembre 1950. Déjà, en août 1955, le contingent 1954-1 effectue un service de vingt-quatre mois. Le décret du 12 avril 1956 maintient sous les drapeaux la classe 55-1. Il en sera de même

pour les suivantes jusqu'au début de 1962. Les temps de présence sous les armes en Algérie vont alors de vingt-quatre à vingt-huit mois, voire trente selon les spécialités, les grades et les affectations. On distingue les PDL (pendant la durée légale) des ADL (au-delà de la durée légale) qui attendent « la quille » comme une libération sans jamais être vraiment sûrs de la date du retour dans leurs foyers.

L'accélération des appels est favorisée par la loi du 30 novembre 1950 qui autorise l'exécutif à fixer par décret la date d'incorporation. Ceci permet non plus un appel par semestre mais plusieurs selon les besoins en effectifs. De cette sorte, pour la dernière fois de son histoire, la République engage ses gros bataillons dont les effectifs moyens sont d'environ 400 000 hommes de fin 1956 à 1961. À compter de fin 1956, le « plan Bugeaud » relève les rappelés par les appelés et l'extension du maintien sous les drapeaux des ADL. Dès lors, la guerre d'Algérie repose en très grande partie sur les hommes du contingent, majoritairement affectés dans les troupes de secteur*. Pour un total d'environ 2 millions d'hommes en armes en Algérie de 1954 à 1962, on compte 1 200 000 appelés qui ont des visions bien différentes de la guerre. Face à un adversaire souvent invisible, un appelé de la fin 1954 garde un souvenir du conflit qui n'a que peu de rapport avec celui d'un camarade plus jeune, au combat sur la frontière orientale en 1958 ou lors des déchirements de l'année 1962. Ainsi, le numéro de la classe est essentiel, par exemple pour ceux qui ont joué un rôle clé dans l'échec du putsch* des généraux en avril 1961. Chaque classe de jeunes gens de 20 ans constitue deux contingents semestriels (exemple, classe 52-1 ou 2). À partir de la classe 54-2/A, incorporée à compter du 1^{er} août 1954, chaque semestre se divise en trois fractions, la lettre indiquant le mois d'appel sous les drapeaux. Jusqu'en 1956 inclus, le mois est pair (la 56-1/A pour février), puis il devient impair (la 57-1/A pour janvier), même si cette règle souffre de nombreuses exceptions (la classe 60-2/C n'a pas été levée...). Ces jeunes gens de 20 ans, qui ne sont pas encore électeurs (la majorité légale est à 21 ans), sont plus

malléables et plus obéissants que les réservistes rappelés sous les drapeaux. Cette génération* est marquée par le sens du devoir inculqué par la famille et l'école républicaine, mais aussi par le règlement de discipline générale de 1933 qui ordonne que tout ordre soit exécuté « sans un murmure ».

L'étude des sentiments du combattant est riche d'enseignements. De 1994 à 2016, nous avons mené une enquête auprès de mille témoins. Après une traversée mouvementée à fond de cale, passé la surprise de découvrir de curieux départements où les inégalités sont criantes, le sentiment dominant pour 70 % des témoins est un élan de solidarité entre copains. À l'inverse des autres générations du feu, les combattants d'Algérie présentent une homogénéité par classes d'âge. L'égalité des situations et l'uniforme leur font abandonner les préjugés sociaux. Les sursitaires ayant quatre à six ans de différence d'âge sont davantage à part, mais peuvent s'engager plus fortement au service des autres en tant qu'officiers* de réserve, en particulier au sein des postes isolés. Dans les régiments parachutistes*, le clivage réserve-active s'estompe par un esprit de corps et une solidarité dus, pour beaucoup, à la qualité de l'encadrement.

Le « cafard » qui peut naître est dû à l'abrutissement d'une vie en poste marquée par la routine d'un travail de veille, de corvées, d'embuscades*, d'opérations de « ratissage »... Ce mauvais moral peut devenir contagieux entre appelés d'une même classe condamnés à la promiscuité de petits postes inconfortables. Chronique, le cafard peut conduire à l'automutilation et au suicide, dont le nombre global reste inconnu car compté avec les noyades et les maladies. En fait, les appelés n'ont pas le choix. Le sentiment du devoir n'exclut pas celui de se sentir « piégé ». Contre leur gré, les appelés deviennent des ouvriers de guerre. Quand on interroge les témoins sur cette accoutumance à la violence de guerre et aux dérapages que cela a pu entraîner, certains esquivent en retenant surtout leur baptême du feu, même s'ils éprouvent des difficultés à raconter le combat. Occasionnelle (40 % des témoins) ou permanente (17 %) selon les unités, la peur est un sentiment

partagé par toutes les générations du feu. Elle prend des formes particulières en Algérie car l'ennemi est partout et nulle part. Entretien par les harcèlements nocturnes des postes, la peur apparaît aussi à la veille de chaque opération, lorsque le commandement donne l'ordre de ne porter sur soi que la plaque d'identité (parfois appelée « plaque à viande »). La crainte de l'embuscade est latente (14 % des témoins). Les mines* sont particulièrement redoutées, mais la peur d'être fait prisonnier, avec la crainte d'être supplicié et mutilé, est une terreur qui domine toutes les autres, et est soigneusement entretenue par les cadres comme le plus sûr rempart contre la désertion.

Par ailleurs, il ne semble pas que le sentiment religieux ait été renforcé. Comme dans toute guerre se rencontrent autant d'approches qu'il existe d'individus. Beaucoup se demandent ce qu'ils sont venus faire en Algérie : envoyés pour le maintien de l'ordre et la pacification*, ils se retrouvent au casse-pipe dans une guerre ignorée par la métropole. Une majorité s'est tue et a fait son devoir. Pour les uns, de plus en plus minoritaires, il s'agit d'une cause juste : défendre la nation sous l'emprise d'une guerre subversive et y combattre le communisme international sans se rendre compte des spécificités du FLN*. Beaucoup prennent conscience du déni des lois et coutumes de la guerre, ce qui hante bien des mémoires. Certains (19 % des témoins) gardent le sentiment d'une jeunesse volée pour un résultat nul, là où d'autres pensent avoir fait la guerre malgré eux à un peuple qui se libérait. En bref, 64 % des appelés gardent une impression négative de leur expérience algérienne. Pour 25 % d'entre eux, leur séjour en Algérie fut inutile et 20 % protestent contre le sacrifice non reconnu. Quelques-uns estiment qu'ils n'ont fait que leur devoir : 5 % se déclarent fiers de l'œuvre accomplie et 3 % ont le sentiment de défendre la patrie. Parmi ces deux dernières catégories, outre les instituteurs et infirmiers du contingent, figure une majorité de Français d'Algérie, des anciens paras, ou des hommes des sections administratives spécialisées* (SAS) qui ont eu le sentiment d'apporter quelque chose à un peuple qui accède paradoxalement à la modernité par la guerre.

Bibl. : Jean-Charles Jauffret, *Guerre d'Algérie, les combattants français et leur mémoire*, Odile Jacob, 2016.

APPELÉS DU CONTINGENT (MÉMOIRES)

Les vétérans de la guerre d'Algérie ne forment pas un groupe homogène. Non seulement ils reproduisent la fragmentation politique, sociale et culturelle de la société française mais, bien au-delà du clivage droite/gauche, ils restent marqués par la diversité d'une guerre protéiforme, que l'État a longtemps niée, jusqu'en 1999.

Si la guerre d'Indochine* a mobilisé 150 000 soldats professionnels, celle d'Algérie engage au total 2 millions d'hommes. Parmi eux, les appelés du contingent, c'est-à-dire la majorité des jeunes nés entre 1932 et 1942, provenant de tout le pays et de toutes les classes sociales, sont un peu plus de 1 million sur une population à l'époque de 44 millions. Leur rôle est si important que le terme « contingent » quitte le registre du jargon militaire pour entrer dans le langage courant, à partir de 1956. Le contingent coïncide alors presque complètement avec la classe de conscription. Aujourd'hui le terme ne désigne pratiquement plus que cette « troisième génération* du feu » après celles des deux guerres mondiales.

Peu d'événements se prêtent aussi bien qu'une guerre à la formation d'une « génération » (les générations n'existent pas en nature). Pourtant, la « guerre d'Algérie » a peiné à produire une mémoire générationnelle capable de polariser une identité de groupe dans l'espace public. Par rapport aux deux guerres mondiales, en effet, celle d'Algérie est bien moins susceptible de produire un horizon de sens partagé. Les expériences sont trop diversifiées selon la période et le lieu d'affectation. Il n'y a pas non plus de ligne de front claire séparant les amis et les ennemis, pas plus qu'il n'y a de Verdun où se

reconnaître tous. Elle s'est en outre achevée sur une défaite. Et tant que la guerre n'a pas été reconnue officiellement, les cérémonies commémoratives publiques ou les monuments* funéraires accompagnant le deuil à faire des camarades tombés ont été rares au niveau national. La démobilisation elle-même ne marque pas de césure nette sur le moment. Dans cette non-guerre, les soldats rentrent chez eux à la fin du service obligatoire, classe par classe, tous les trois mois, presque au compte-gouttes.

Ainsi à leur retour, les appelés sont « une multitude de solitudes » (Philippe Labro), incapables de trouver du sens et d'élaborer un récit partagé de leur propre expérience. Encore des décennies plus tard, le sentiment d'un « grand gâchis » est le plus répandu chez les vétérans. La comparaison avec les grands-pères poilus ou les pères résistants qui ne les considéraient pas comme d'authentiques combattants l'amplifiait, d'autant plus que dans la France d'avant 1968, les valeurs traditionnelles et l'autorité parentale sont encore peu contestées.

Puis le conflit se nouera avec les frères cadets ou les cousins « soixante-huitards », qui les traitent parfois indistinctement de « tortionnaires » sinon de « fascistes ». Ces militants oublient les difficultés de la désobéissance ou de l'objection de conscience (reconnue en 1963) mais aussi que le contingent a fait échouer la tentative de putsch* en 1961.

En somme, dans la France des années 1960, les « cadres sociaux de la mémoire » (Maurice Halbwachs) n'incitent pas les vétérans à se remémorer leur expérience de la guerre et encore moins à la partager avec ceux qui n'ont pas combattu en Algérie. Elle est – et restera longtemps – une « parole confisquée » selon Claire Mauss-Copeaux. Confrontés à une société qui globalement ne leur prête pas attention, ils souhaitent tourner la page, retrouver leur fiancée ou en trouver une pour finalement fonder une famille et entrer dans la vie adulte, suivant la trajectoire ordinaire d'un jeune homme ayant rempli ses obligations militaires. Beaucoup reprennent même le travail

au lendemain de leur retour en France. Rien n'est mis en place pour les accompagner dans le difficile processus de réintégration de la vie civile.

La première décennie après la guerre est donc caractérisée par un silence relatif (à ne pas confondre avec l'oubli), répondant au fond à un besoin de survie. On en a peut-être trop facilement fait une lecture pathologisante, sinon culpabilisante, sans tenir compte du contexte (le silence, comme d'ailleurs la parole, est toujours le résultat d'une relation, ou de son absence).

Une deuxième phase débute au milieu des années 1970. Le temps passe et les souvenirs les plus douloureux décanent, les situations professionnelles commencent à se stabiliser et les enfants à être plus autonomes. À ce moment s'accomplit réellement le processus de démobilisation, au sens du passage d'une « culture de guerre » à une « culture d'après-guerre ». Les associations d'anciens combattants jouent un rôle important dans cette transition, de soldats à vétérans. Les hommes y trouvent un espace de socialisation où ils peuvent évoquer la guerre, quand ailleurs la parole semble exclue ou incomprise. Le symbole de la Fnaca (Fédération nationale des anciens combattants* d'Algérie) représente significativement deux mains qui se serrent, en signe de paix mais aussi d'union et d'entraide. Dans certains milieux associatifs se forme l'idée d'une « troisième génération du feu » et se développe une image du vétéran à laquelle s'identifier, pour s'apaiser. Les représentations de la guerre peuvent en gommer les violences pour en faire une sorte d'« aventure ».

La conquête du statut de combattant, en 1974, marque cette période, pendant laquelle les associations prennent progressivement de l'importance, tant en nombre d'adhérents qu'en poids dans le débat public. Cependant, il faudra encore vingt ans de lobbying actif pour que l'État prenne enfin en compte les éventuelles séquelles psychologiques de la guerre (troubles du stress* post-traumatique, TSPT, reconnus en 1992).

Au tournant du siècle s'ouvre une troisième phase avec la prise de parole. Désormais à la retraite, ces hommes ont plus de temps libre et une certaine

disposition à revenir à leurs 20 ans. Le monde a aussi changé et beaucoup ressentent le besoin de parler, de raconter avant qu'il ne soit trop tard, surtout après juin 2000, quand survient un nouvel épisode dans les récurrents débats mémoriels sur la torture*. Cette fois, certains des chefs militaires reconnaissent les violences illégales, dont la torture. Dans le même temps, dans la France postcoloniale, la guerre d'Algérie est réinvestie avec virulence dans les débats politiques qu'oriente le nouveau contexte créé par les attentats du 11 septembre 2001.

Ainsi naissent de nouvelles associations d'anciens dans le but explicite d'œuvrer pour la paix, l'intégration, les échanges interculturels, et contre le racisme*. Une forte demande sociale de savoir se dégage, soutenue par des décennies de recherche historique. La transmission est souvent plus facile avec les petits-enfants qui étudient la guerre à l'école – en 1984 la guerre d'Algérie est entrée dans les programmes scolaires* – et interrogent leurs grands-parents.

Andrea BRAZZODURO

Bibl. : Raphaëlle Branche, « *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ?* » *Enquête sur un silence familial*, La Découverte, 2020 • Andrea Brazzoduro, *Soldati senza causa. Memorie della guerra d'Algeria*, Rome-Bari, Laterza, 2012 • Claire Mauss-Copeaux, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Hachette, 1998.

ARCHIVES PRIVÉES

À côté des archives* issues des institutions publiques, définies par l'article L. 211-4 du Code du patrimoine, nous trouvons les archives privées. D'après l'article L. 211-5, celles-ci correspondent aux autres documents, qui n'entrent pas dans le champ d'application des archives publiques. Il s'agit donc d'une définition en creux, très large, qui rend dans la pratique complexe l'appréciation des archivistes sur la nature des documents. Comme toutes les

archives, ce sont l'« ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale » (art. L. 211-1). Dans les faits, ces archives sont donc produites par des entreprises, des associations, des partis politiques, des familles, des personnes... Il existe bien entendu des interférences entre archives privées et publiques : un homme politique peut à la fois produire des documents publics dans le cadre de son activité, et des documents privés personnels. Inversement, des documents « privés » (une lettre ou un tract) se trouvent fréquemment dans les archives publiques.

Concernant la guerre d'Algérie, les Archives nationales conservent de nombreuses archives privées. Les fonds de plus d'une vingtaine de personnes sont sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. Nous y trouvons des archives d'hommes politiques de tous bords (Georges Bidault, Eugène Claudius-Petit, Louis Terrenoire, René Mayer, Alain Savary, Marceau Pivert, Oreste Rosenfeld), des personnes ayant joué un important rôle dans l'administration ou l'économie (Paul Devinat, Henri-Paul Eydoux, Jacques Lucius), des avocates (Yvonne Jouglà, Gisèle Halimi*), des universitaires (René Capitant, Antoine Prost, Madeleine Rebérioux*), des journalistes et écrivains (Alfred Fabre-Luce, Georges Hourdin, Jean-Raymond Tournoux), un architecte (Fernand Pouillon)... Parmi les archives d'associations et de partis politiques se trouvent notamment celles du PSU*.

Les Archives nationales d'outre-mer (Anom) à Aix-en-Provence contiennent bien entendu de très nombreux fonds privés sur l'Algérie. Ceux-ci se subdivisent entre les fonds privés des colonies, les papiers d'agents, les archives privées d'outre-mer, les archives entrées par voie extraordinaire, et les archives d'entreprises. En totalité, plus de quarante fonds concernent la période de la Guerre d'indépendance. Ils peuvent concerner les événements en eux-mêmes mais aussi rendre compte de la vie quotidienne à cette période. Parmi les personnes ayant joué un rôle notable durant le conflit, signalons

Robert Delavignette* (membre de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels*), Ali Chekkal (vice-président de l'Assemblée algérienne) ou encore l'officier Abdelkader Rahmani. Nous trouvons aussi les fonds d'un préfet* (André Vimenev), d'un sous-préfet (Guy Pauchou), du maire* de Bougie et député de Constantine Jacques Augarde, ainsi que ceux d'opposants à la guerre d'Algérie comme Nelly Forget* (assistante sociale dans les centres sociaux éducatifs*) ou Marianne Peyre (membre d'un Comité contre la guerre d'Algérie à Tain-l'Hermitage). S'y repèrent également les archives de Marcel Émerit, professeur à la faculté de lettres d'Alger, ou encore des journalistes Jean Lacouture et Paul-Marie de la Gorce. D'autres fonds montrent une activité quotidienne en Algérie : des notaires de Sétif et d'Alger, un huissier de justice de Cherchell, un cultivateur près d'Alger, une sage-femme d'Orléansville... Les fonds portent également sur les religions, avec par exemple les archives des Églises protestantes en Algérie, de 1833 à 2003, les archives du père blanc Jean Déjeux, et de Georges Dahmar, premier Kabyle à être ordonné prêtre en 1947. Enfin, les Anom comprennent plusieurs fonds d'entreprises, telle la Compagnie agricole oranaise, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la Banque d'Algérie et de Tunisie ou encore la Compagnie des chemins de fer Bône-Guelma et prolongements.

Plusieurs fonds intéressant la guerre d'Algérie sont également conservés aux Archives nationales du monde du travail (ANMT), à Roubaix. Pour les organisations, nous trouvons en particulier ceux du Secours populaire français* (SPF), de la Mission de France*, du Syndicat national des instituteurs* (SNI). Certains fonds d'entreprises peuvent avoir des liens avec l'Algérie et la guerre, comme ceux du Crédit foncier de France (CFF) et de Thomson. Enfin, certains fonds individuels concernent aussi la période, que les personnes soient très connues (comme l'abbé Pierre) ou qu'elles le soient moins (Francis Philippe de la Jeunesse ouvrière chrétienne, l'historienne Madeleine Singer).

Au Service historique de la Défense (SHD), parmi les cinquante fonds privés concernant la période contemporaine, quelques-uns concernent la guerre d'Algérie, dont ceux du général Bigeard*, de l'amiral Jean-Marie Querville ou du général Fernand Gambiez*. Le fonds Serge Barcellini peut aussi servir à écrire une histoire de la mémoire de la guerre d'Algérie. Au Centre des archives diplomatiques, peu de fonds privés intéressent la guerre d'Algérie. En revanche, de nombreux fonds ont été déposés aux archives départementales, notamment à la suite de la « Grande Collecte » de novembre 2016 sur le thème « Afrique-France XIX^e et XX^e ». Cette « Grande Collecte » est organisée pour attirer l'attention des détenteurs d'archives privées sur leur rôle pour l'écriture de l'histoire.

Certains centres ne détiennent même que des fonds privés. Sur la guerre d'Algérie, il s'agit en premier lieu de La Contemporaine, ancienne Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), sise à Nanterre. Nous y trouvons à la fois des fonds déposés par des personnes physiques comme les avocats Pierre Stibbe et Jean-Jacques De Felice (qui a commencé sa carrière pendant la guerre d'Algérie), le photographe Élie Kagan*, le commissaire Jacques Delarue (qui a beaucoup lutté contre l'OAS*), ou encore le militant libertaire Daniel Guérin. Les fonds d'organisations sont aussi stimulants. Citons-en simplement trois parmi les plus importants : l'Unef*, la Ligue des droits de l'homme* et la Cimade*. En second lieu, au musée de l'Histoire vivante (MHV), à Montreuil, se trouvent des fonds privés provenant pour l'essentiel de militants communistes tels Jacques Duclos et l'avocat Paul Vienney. L'Office universitaire de recherche socialiste (Ours) détient notamment les archives de Guy Mollet*. Enfin, il existe les fondations d'hommes politiques, qui possèdent leurs archives privées : la fondation Charles-de-Gaulle et l'institut François-Mitterrand pour ne prendre que deux des noms les plus connus.

Ces fonds privés sont constitués pour l'essentiel d'archives écrites, mais, de plus en plus, les archives orales jouent un rôle important. La

Contemporaine a ainsi développé un programme de collecte d'archives orales, qui se comprend en interaction avec les fonds privés écrits. Si les souvenirs se déforment, les écrits peuvent permettre de rétablir une part de vérité. Ce phénomène s'entend à la fois pour des personnalités qui ont joué un rôle important dans le conflit, mais aussi, de plus en plus, pour des « acteurs » ou des « témoins » avec peu de responsabilités qui ont « subi » les événements. Cela permet ainsi de mieux comprendre comment les événements ont été ressentis par les acteurs au plus proche du terrain, jusqu'à écrire parfois des biographies d'anonymes.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ? L'histoire en débats*, Points-Seuil, 2005 • Paul Delsalle, *Lexique des archives et documents historiques. Du papyrus au vidéodisque*, Nathan université, 1996 • Véronique Gazeau-Goddet et Tramor Quemeneur, *Mourir à Sakiet. Enquête sur un appelé dans la guerre d'Algérie*, PUF, 2022.

ARCHIVES PUBLIQUES EN ALGÉRIE

À l'indépendance, l'Algérie a hérité de structures archivistiques, dépourvues d'une grande partie de leurs fonds dont le transfert commencé au mois de mai 1961 se poursuit au cours de l'année 1962. Il convient de souligner que « la question des archives avait échappé totalement à la délégation algérienne » (Soufi) au cours des négociations* algéro-françaises qui ont abouti aux accords d'Évian*.

Provisoirement, les archives relèvent de la sous-direction des Bibliothèques et Archives du ministère de l'Éducation nationale dont Mahmoud Bouayed était le titulaire et Mohammed Touili (historien) conservateur en chef. Pour parer à l'urgence – car il n'y a ni archivistes, ni documentalistes algériens –, ce sont des administrateurs qui veillent sur les

archives. Signalons au passage que seul l'archiviste André Berthier demeure à la tête des archives départementales de Constantine, jusqu'en 1973.

L'organisation officielle des archives publiques est définie par l'ordonnance du 3 juin 1971 qui est le premier texte législatif algérien « portant institution d'un fonds d'archives nationales ». Défini comme « patrimoine historico-archivistique national, il comprend les papiers et documents produits ou reçus par le parti et les organisations nationales, les organes législatifs judiciaires et administratifs de l'État, les collectivités locales, les organismes, les sociétés nationales, les offices, les organismes privés et les particuliers, quels qu'ils soient, où qu'ils se trouvent et à quelque époque qu'ils appartiennent ». Ce fonds est rattaché à la présidence de la République.

Le décret du 31 décembre 1972 crée la direction des Archives nationales que va diriger l'historien Redouane Aïnad Tabet. Cinq ans plus tard, le décret du 20 mars 1977 précise les différentes structures qui se déclinent en archives nationales (AN, à Alger), archives de wilayas et archives de communes. L'intérim des AN est assuré par Touili, directeur du Centre national des études historiques (CNEH) jusqu'en 1988, en raison du départ d'Aïnad Tabet.

Le plus important dans ce décret, c'est qu'il reprend la définition restrictive des archives de l'ordonnance de juin 1971, réduite au seul support papier, définition conservée sans discernement de l'administration coloniale, au moment où « la révolution archivistique » (Michel Duchein) allait bouleverser le métier d'archiviste en France. L'article 3 précise les tâches générales qui incombent aux AN, à savoir : « favoriser le progrès des connaissances scientifiques et culturelles par l'inventaire, la recherche historico-archivistique, la communication, l'exploitation, la reproduction du patrimoine archivistique national et par l'organisation d'expositions ». Celles-ci supposent la confection « des répertoires, d'inventaires et autres instruments de recherche ». Enfin, l'article 88 arrête les délais de

communication des archives à vingt-cinq ans après, à l'exception des procédures criminelles après la conclusion du procès. Les délais sont rapportés à cinquante ans pour les documents touchant la vie privée. La possibilité de proroger les délais pour certaines sources « jugées particulièrement secrètes dans l'intérêt de la politique intérieure, de la défense et de la politique étrangère de l'État » est évoquée. À l'inverse, le système de la dérogation est envisagé pour consulter « à des fins scientifiques » des sources non communicables.

Par ailleurs, les particuliers ou organismes détenteurs d'archives privées sont tenus de procéder à leur classement, de produire des inventaires et d'en permettre la consultation aux chercheurs.

En 1983, les deux institutions (Fonds d'archives nationales et CNEH) dépendent du ministère de la Culture.

Durant cette période, grâce au premier directeur Aïnad Tabet, les AN et les conservations des wilayas connaissent une période de remise en ordre, et de précieux répertoires, documents, inventaires sont produits et mis à la disposition des chercheurs. La revue *Archives nationales* publie dix numéros de 1973 à 1981.

En 1988, au ministère de la Culture, trois chantiers sont ouverts : ils concernent la création du centre des AN en 1987, le bâtiment qui lui est consacré et la loi relative aux AN qui est votée le 26 janvier 1988.

Cette loi pose les jalons d'une vision nouvelle, sinon moderne, des archives. La principale innovation est énoncée dans l'article 2 qui élargit la définition des archives « à tout document quel que soit son support », sans autre précision. L'article 5 précise la constitution des archives publiques comprenant « les documents historiques et les documents produits ou reçus par les organes du Parti, de l'État, les collectivités de l'État, les entreprises et établissements publics ». Les délais de communication sont reconduits et autorisent de larges possibilités de recherches. Dans la pratique, celles-ci sont limitées, la loi n'étant suivie d'aucun texte d'application. Cependant, la

direction générale (DG) des AN et le centre des AN accordent la priorité aux archives centrales des ministères. La DG a fortement encouragé la mise en place de centres d'archives des ministères dont celui de la Justice et celui de la Défense nationale qui conserve d'importants fonds de la Guerre d'indépendance provenant des wilayas historiques, du GPRA* et de l'EMG*, non communicables au public.

De leur côté, les archives de wilayas ne reçoivent que des orientations générales, relatives à l'élimination de certaines archives.

Au niveau des communes, le travail de recherche est plus compliqué du fait de l'absence de classements, sans compter les pertes dues à de mauvaises conditions de conservation...

Finalement, les promesses de la loi de janvier 1988 qui ouvraient sur l'histoire du temps présent sont loin d'être tenues au vu des difficultés et obstacles que rencontrent les chercheurs, en particulier ces dernières décennies.

Il est important de signaler l'existence de précieux gisements d'archives pour l'histoire rurale en particulier mais également pour les recherches en histoire urbaine, plus ou moins bien conservés au niveau des hôtels de finances. Il s'agit du service des hypothèques qui constitue la véritable mémoire des transactions foncières que l'on peut coupler avec les archives du service du cadastre où sont conservés les registres des sénatus-consultes de 1863 et 1887, les décisions de la loi de 1873, de 1897... Certains hôpitaux, dont l'hôpital Mustapha, possèdent un stock d'archives très intéressant.

De même, les registres de délibérations des conseils municipaux restés en Algérie sont plus ou moins disponibles.

Cet aperçu est loin de refléter la variété et la richesse des archives conservées en Algérie et que le contentieux archivistique avec la France tend à occulter.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Michel Duchein, « La révolution archivistique : le défi des archives modernes à l'archiviste », *La Gazette des Archives*, n° 80, 1973 • Didier Guignard, Akihito Kudo et Raed Bader, « Un terrain algérien pour la recherche », *Vingtième Siècle*, n° 77, janvier-mars 2003 • Fouad Soufi, « Les archives algériennes en 1962 : héritage et spoliation », *Insaniyat*, n° 65-66, 2014.

ARCHIVES PUBLIQUES EN FRANCE

En 1979, une loi a défini les archives de façon large : il s'agit de tous les « documents », sous toutes formes (orale, audiovisuelle, iconographique, etc.), « produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et pour tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leurs fonctions ». Les archives peuvent être publiques, quand elles émanent des administrations, d'agents de l'État, etc., ou privées, quand elles proviennent d'individus ou d'associations, de partis, etc. La consultation des archives privées dépend de la volonté de leur propriétaire ou de ses ayants droit. Pour les archives publiques, le Code du patrimoine en vigueur fixe le plus couramment des délais de vingt-cinq ou cinquante ans. Ainsi, soixante ans après 1962, de très vastes ensembles sont accessibles. Sont couverts par des délais supérieurs : les documents statistiques, les registres d'état civil des naissances et des mariages, les enquêtes de police* judiciaire, les dossiers de justice et les actes notariés (75 ans) ; les enquêtes et documents judiciaires concernant des mineurs, les documents relevant du secret de la défense nationale et risquant de porter atteinte à des personnes identifiées (100 ans) ; les documents relevant du secret médical (120 ans). Tous ces délais passent cependant à vingt-cinq ans si les personnes concernées sont décédées. Surtout, une dérogation peut être demandée pour accéder aux documents avant le délai fixé par la loi. Très pratiquées par les chercheurs, ces demandes sont très largement acceptées.

À ce tableau favorable s'opposent deux limites. D'une part, la loi de 2008 a déclaré incommunicables les documents relatifs au nucléaire, très sensibles dans le contexte franco-algérien. D'autre part, entre 2013 et 2021, l'instruction générale interministérielle (IGI) n° 1300 a imposé la déclassification, pièce par pièce, des documents « secret-défense ». Auparavant, ils étaient communicables comme tout autre document, au terme du délai fixé par le Code du patrimoine. L'application progressive de l'IGI 1300 dans les centres d'archives, entravant considérablement les recherches, en particulier dans les archives militaires, a suscité une mobilisation victorieuse, conduite par l'Association des archivistes français (AAF), l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR) et l'Association Josette et Maurice Audin*. Le 30 juillet 2021, l'article 25 de la loi sur la sécurité intérieure et le terrorisme est revenu au principe antérieur : communication selon le délai légalement fixé, sans déclassification explicite. Toutefois, outre le fait que l'intégration d'une disposition sur les archives dans une loi sur la sécurité intérieure est symboliquement dommageable, il reste des documents « secrets » qui ne pourront être communiqués avant que leurs auteurs le décident. Ces documents sont bien définis dans le texte de loi mais une vigilance s'impose. Les interprétations du texte risquent en effet de varier suivant les contextes et les responsables en poste, dans un sens plus ou moins libéral.

Essentiels, les délais de communication ne conditionnent pas à eux seuls l'accès aux archives. Il faut, au préalable, des inventaires des documents conservés et, faute de moyens en personnel, de nombreuses liasses attendent encore d'être traitées. Très complexe, le repérage des sources nécessite aussi d'être facilité – des outils existent, comme un guide numérique sur les disparus (portail Francearchives) ou une fiche de recherche sur la « guerre d'Algérie », sur le site du centre de Pierrefitte-sur-Seine. Enfin, les conditions matérielles (horaires, accessibilité en transport, etc.), pour lesquelles œuvrent des associations et comités d'usagers, jouent aussi considérablement.

Comme le droit des archives, ces conditions concrètes ont varié. En 1992, le Service historique de l'armée de terre (SHAT), aujourd'hui dénommé le Service historique de la défense (SHD), à Vincennes, a le premier offert des conditions optimales au point de faire date dans l'historiographie en impulsant des travaux fondés sur les archives militaires (thèses et colloques). Puis les Archives nationales d'outre-mer (Anom), à Aix-en-Provence, où sont conservés les fonds ramenés d'Algérie (Gouvernement général*, préfectures, etc.) ainsi que les fonds du ministère de l'Algérie, ont pris le relais comme centre d'archives privilégié où travailler. L'Algérie coloniale étant administrativement constituée de départements, en outre, les archives des ministères (Intérieur, Justice, etc.), conservées à Pierrefitte-sur-Seine, sont également utiles aux historiens. Les archives, toutefois, ne servent pas qu'à des professionnels, qu'ils soient chercheurs, journalistes, documentaristes, voire écrivains. Elles servent aussi à tout un chacun, en quête de son passé familial ou pour des raisons administratives (reconstitution de carrière pour la retraite, attestation ouvrant droit à pension, pièce pour une naturalisation, etc.). Dans cet esprit, le centre de Pierrefitte prévoit d'ouvrir un guichet citoyen.

Aux centres de Vincennes, d'Aix et de Pierrefitte, les plus connus et fréquentés, s'ajoutent de nombreux autres que les chercheurs découvrent en fonction de leurs sujets. Ainsi les archives départementales, outre les archives privées qu'elles ont parfois recueillies, documentent en particulier l'histoire de la guerre en France à l'échelle locale. Le Dépôt central des archives de la justice militaire* (DCAJM, fermé à l'heure où ces lignes sont écrites en raison d'une pollution à l'amiante) conserve les dossiers des tribunaux militaires avec notamment tous les procès de nationalistes algériens. Aussi, si les archives ne sont pas exclusives d'autres sources (notamment les entretiens que chacun peut mener, les papiers personnels dormant dans les caves et les greniers, les journaux d'époque y compris ceux qui bravaient la censure* plus ou moins dans la clandestinité), si elles ne sont pas moins que les autres

exemptes de biais (aucune source n'est parfaite), il importe de souligner leur immense potentiel. Pour cette raison, ainsi que pour des raisons politiques, relatives à la vigilance nécessaire pour garantir l'État de droit, il est indispensable de combattre tout obstacle à leur consultation et de réfléchir aux chantiers à ouvrir pour l'avenir.

Deux d'entre eux se dessinent. D'une part, sur un passé sensible dans la société française, comparable en cela avec la Seconde Guerre mondiale, des dérogations générales pourraient être décidées. En effet, une dérogation générale ouvre à tous des documents avant le terme fixé par la loi. À la suite d'une annonce présidentielle le 13 septembre 2018, portant sur les seuls disparus et antérieure au rapport Stora*, deux arrêtés d'ouverture d'archives relatives aux disparus ont été pris en 2019 et 2020. Puis, le 22 décembre 2021, un arrêté ouvre de façon anticipée l'essentiel des archives judiciaires et policières. D'autre part, un chantier bien plus ambitieux, et ne dépendant rien moins que des relations diplomatiques franco-algériennes mais aussi d'une harmonisation du traitement des archives des deux côtés de la Méditerranée, consisterait à réaliser un repérage commun des documents conservés en France et en Algérie. Sur le terrain des archives, les chercheurs doivent s'engager au-delà de l'écriture de l'histoire.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Sylvie Thénault, « Dérogation générale et déclassification des archives contemporaines. Le cas d'Audin et des disparus de la guerre d'indépendance algérienne », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 74, n° 3-4, 2019

- —, « Archives, politique et société. Le cas de la Guerre d'indépendance algérienne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 69-1, 2022
- Noé Wagener, « Archives, le coup de force de l'été », *l'histoire.fr*, 10 septembre 2021.

ARGOT MILITAIRE

De tout temps, dans toutes les armées, un vocabulaire particulier, insultant, a eu comme fonction de rabaisser l'ennemi. La Première Guerre mondiale avait eu ses « boches ». En terre coloniale, sait-on que le mot « salopard » est né durant la guerre du Rif (Maroc*, 1924-1926) ?

Dans les tout premiers temps de la guerre d'Algérie apparaît un phénomène singulier. Certains officiers* et sous-officiers*, « anciens d'Indo », continuaient à appeler « Viets » les combattants algériens, selon une logique assez élémentaire : même « guerre révolutionnaire* », mêmes adversaires insaisissables... Cette pratique fut suffisamment répandue pour inquiéter les autorités militaires. Le général Noiret, commandant la région du Constantinois, y consacra une directive (31 mai 1956).

Plus généralement, il y eut les insultes racistes, non spécifiquement militaires. Aux classiques « bicots », « troncs », « crouillats » s'ajoute, à partir de 1957, un nouveau terme, appelé à un certain destin : « bougnoules ».

Mais, massivement, un mot finit par s'imposer : « fellaghas ». Mot passe-partout, qui ramène les combattants du FLN* à de vulgaires bandits de grands chemins, des « coupeurs de routes », tout juste bons à pratiquer de lâches embuscades*. En cela, les observateurs du début de la guerre d'Algérie ne diffèrent guère de ceux de toute l'ère coloniale. On trouve le mot par exemple dans ce récit de l'assassinat du père de Foucauld (1^{er} décembre 1916) : « Fellaghas : nom donné aux sans-patrie du Sahara » (lieutenant Béjot, janvier 1918)... En 1952, le mot avait fait une réapparition en Tunisie*, avant de s'imposer sur le théâtre d'opérations algérien. Dès lors, lorsque les hommes politiques, les militaires, bien des journalistes, évoquaient ceux d'en face, nulle hésitation sémantique : « L'action des fellaghas, ne permet pas de concevoir, en quelque forme que ce soit, une négociation* » (François Mitterrand*, 5 novembre 1954) ; « Des acteurs imprévus : les fellagas » (*Le Monde*, 5 novembre 1954) ; « Les fellaghas maintiennent leur pression » (*L'Aurore*, 17 novembre 1954), etc. Au

quotidien, on entendit souvent « fells », voire « fellouzes », le suffixe -ouze étant en lui-même dévalorisant.

Alain RUSCIO

ARGOUD, COLONEL ANTOINE (1914-2004)

Antoine Argoud est né à Darney, dans les Vosges, le 26 juin 1914, dans une famille de paysans. Diplômé de Polytechnique en 1934, il opte pour une carrière d'officier* dans l'arme blindée. En 1940, lors de l'effondrement de l'armée française face à la Wehrmacht, Argoud est en poste au Maroc*. Comme beaucoup d'officiers, il choisit de rester dans l'armée de Vichy. À partir de l'invasion de l'Afrique du Nord par les Alliés, en novembre 1942, il participe aux combats de Tunisie* et de la Libération dans l'armée du général de Lattre, à la tête d'un escadron du 3^e régiment de chasseurs d'Afrique (3^e RCA). Après la guerre, il est diplômé de l'École de guerre. Il est alors un des premiers officiers français à s'intéresser aux questions de guerre psychologique, publiant un article remarqué dans la *Revue de défense nationale*. De 1947 à 1950, il est en poste à l'état-major du général de Lattre à qui il voue une profonde admiration. Il ne le suit néanmoins pas en Indochine*, préférant se consacrer à la modernisation de l'arme blindée.

Au début de la guerre en Algérie, il est nommé au secrétariat d'État de la Défense nationale avant de prendre, en 1956, le commandement du 3^e RCA, dans le secteur de l'Arba, au cœur de la Mitidja. Il est alors le plus jeune colonel de l'armée française. Acquis aux idées des théoriciens de la guerre révolutionnaire*, il considère que la législation en cours est un obstacle à la lutte contre le FLN* et met en œuvre, dans le secteur de l'Arba, des méthodes violentes et expéditives. Il assume ouvertement punitions collectives, exécutions publiques, tortures et expositions de cadavres, disant s'inspirer de

Mustapha Kemal. À ses yeux, ses méthodes sont rendues nécessaires par le caractère révolutionnaire du conflit.

En janvier 1957, il brise la grève* générale à l'Arba. Il s'oppose cependant aux exécutions sommaires* clandestines et plus largement aux méthodes des parachutistes*. À ses yeux, la répression doit être assumée publiquement et non s'exercer en secret. À la fin de l'année, il est muté en Allemagne pour l'éloigner de l'Algérie où ses méthodes posent problème à sa hiérarchie. Il y revient en 1959, comme chef d'état-major du général Massu*, alors commandant du corps d'armée d'Alger. Il appuie le soulèvement des Européens d'Alger lors de la semaine des barricades*, convaincu de la nécessité de contrer la politique d'autodétermination du général de Gaulle*. Il est rappelé en métropole.

Il participe à l'organisation du putsch* d'avril 1961, gagne l'Espagne et entre en clandestinité après son échec. Condamné à mort par contumace en juillet 1961, il est interné en Espagne sur demande des autorités françaises. Parvenant à s'évader, il s'associe à Jacques Soustelle*, Georges Bidault et Pierre Sergent au sein du Conseil national de la Résistance. Chef de l'OAS* en France, il gagne l'Allemagne en profitant de nombreux soutiens au sein de l'armée. Il est kidnappé en 1963 à Munich par les services français et condamné à la détention à perpétuité. Amnistié en 1968, il s'installe dans son village natal de Darney où il rédige ses mémoires, assume complètement ses méthodes et ses choix politiques, et se consacre à la graphologie.

Denis LEROUX

Bibl. : Antoine Argoud, « La guerre psychologique », *Revue de défense nationale*, n° 46, mars 1948, p. 291-300, et n° 47, avril 1948, p. 460-471
• —, *La Décadence, l'Imposture, la Tragédie*, Fayard, 1974.

ARMÉE DE L'AIR

L'armée de l'air, dont le rôle pendant la guerre d'Algérie a été longtemps minimisé, a participé activement aux opérations ; et ce d'autant plus que les Algériens étaient dépourvus de toute force aérienne.

Au courant de l'année 1956, Paris se résout à envoyer des personnels en renfort pour répondre à l'évolution du conflit et à l'aggravation de la situation militaire. Jusqu'à 50 000 aviateurs, soit 40 % des effectifs de l'armée de l'air, seront engagés en Algérie et dans les Territoires du Sud*. Le haut commandement consent un effort considérable en engageant 20 % des disponibilités matérielles, soit en moyenne 600 avions et 100 hélicoptères. Déjà, dès 1955, les plus hauts responsables des armées n'avaient pas hésité à effectuer des prélèvements de moyens au profit de la 5^e Région aérienne (Alger). Cela s'est fait au détriment des forces chargées de la défense de l'Europe occidentale au sein de l'Otan. Ainsi, le ministre de la Défense nationale André Morice déclare lors du comité technique des programmes des forces armées du 30 août 1957 que « l'Algérie est la priorité absolue » pour marquer la détermination du gouvernement français. Au plus fort des opérations au début de 1959, l'armée de l'air aligne 952 aéronefs parmi lesquels 275 T6 (monomoteurs bien connus des moudjahidines*) qui sont de tous les combats.

En quelques années, une partie non négligeable des forces aériennes subit une profonde mutation destinée à la mise en œuvre de la stratégie de contre-guérilla, qui implique la coopération entre les trois armées. Il faut en effet que l'armée s'adapte à un adversaire « extrêmement fluide » menant une lutte armée déconcertante tant pour les anciens d'Indochine* que pour les personnels entraînés à la guerre classique dans l'hypothèse de l'ouverture d'un « front » en Europe. La révision de la doctrine d'emploi de l'arme aérienne s'est vite imposée et a permis d'adopter des modes d'action qui ont conduit à une coopération étroite avec l'armée de terre* en charge (sur le terrain) de la poursuite et de la neutralisation des *katibas*. Dès lors, la troisième dimension occupe une place de premier plan : sans l'appui aérien,

bon nombre de succès n'auraient pu être obtenus. La contribution de la 5^e Région aérienne ne s'arrête pas là ; des formations nouvelles comme les commandos* de l'air, les compagnies de garde et la demi-brigade de fusiliers de l'air (DBFA) formées de rappelés qui comptent jusqu'à 2 000 hommes participent activement aux opérations offensives et au quadrillage du territoire avec les fantassins de l'armée de terre.

Dans un paysage propice aux dissimulations, la participation de l'aviation de reconnaissance et d'observation aériennes a pour but d'assurer le bouclage des frontières et de l'espace aérien afin d'empêcher le ravitaillement en armement par voie terrestre en provenance de l'étranger, notamment des pays limitrophes (Maroc*, Tunisie* et Libye). De même, l'aviation de reconnaissance du groupe d'outre-mer 86 équipé d'avions Dassault 311, 312 et 315 facilite le repérage des convois transportant par voie maritime les armes de contrebande. Certains de ces appareils sont équipés pour la guerre du renseignement électronique et l'écoute des communications en Afrique du Nord. Mais, dès 1954, l'aviation est appelée à jouer un rôle important dans la conduite des opérations : elle repère les groupes armés et les immobilise, guide et conseille les troupes au sol, et enfin transporte par hélicoptère les compagnies de combat qui doivent les intercepter et les neutraliser. Pendant toute la durée du conflit, l'appui des troupes « au contact » des moudjahidines reste la mission prioritaire des escadrons de l'aviation de chasse et de bombardement. Les trois groupements aériens tactiques (Gatac) disposent d'une quarantaine de bombardiers légers de type B-26, d'escadrons de biréacteurs Vautour ainsi que de plusieurs escadres de chasseurs bombardiers à réaction Mistral (dérivés du Vampire britannique) équipés de quatre canons de 20 mm, de F-47 et Skyraiders américains dotés d'armements lourds : roquettes, bidons de napalm, mitrailleuses. En outre, pour appuyer directement les troupes au sol, le commandement obtient l'achat aux États-Unis* d'hélicoptères lourds Sikorsky S-55 et leur envoi en Algérie. Parmi les aéronefs les plus modernes détachés pour de courtes

périodes, le Super-Mystère B2 (SMB2) de la Générale aéronautique Marcel Dassault (GAMD) et le F-84 E américain, engagés dans quelques opérations, ont été retirés du théâtre des opérations car trop rapides et d'une efficacité toute relative dans l'appui-feu.

Tous ces appareils interviennent à partir de nombreuses bases réparties sur l'ensemble du territoire. Telergma, la base la plus importante de l'est de l'Algérie, véritable place forte, considérée comme un « porte-avions des sables », rassemble les aéronefs et les hélicoptères de l'armée de l'air ainsi que de l'aviation légère de l'armée de terre (Alat), mais aussi les flottilles de Corsair de l'Aéronavale (détachées à terre, normalement embarquées sur porte-avions). La zone d'action de ces appareils couvre le Constantinois, les Aurès, les Nemenchas, l'Ouarsenis et leurs marches, soit les régions regroupant les meilleures troupes de l'ALN (Wilayas 1*, 2* et 3*). Les dix bases opérationnelles le 1^{er} novembre 1954* couvrant le nord de l'Algérie ne permettent pas l'aérotransport de troupes au-delà de Biskra ou de Touggourt. À la fin de 1958, trente-sept nouvelles infrastructures quadrillent l'Algérie et le Sahara, traduction spatiale de la présence et de la participation active de l'armée de l'air dans la lutte antiguérilla. Toutes les pistes peuvent désormais recevoir les avions Nord 2501 et faciliter l'envoi des unités parachutistes* dans les zones les plus reculées du territoire. Mais la plupart des opérations aéroportées (OAP) tombent dans le vide et seront abandonnées au profit du transport par hélicoptère des unités au contact des *katibas*.

L'arme aérienne provoque un effet psychologique délétère sur les combattants de l'ALN jusqu'en 1957. L'effet de surprise joue depuis la mise en œuvre de la doctrine d'emploi de l'aviation légère : les Morane et les Piper sont particulièrement redoutés car, très lents, ils voient et repèrent facilement leurs mouvements, balisent leurs positions et les signalent à l'artillerie et aux avions d'attaque. En outre, les hélicoptères présentent aussi un grand danger pour les combattants algériens lors des accrochages : les redoutables Sikorsky S-58 et H-34 armés d'un canon de 20 mm et d'une mitrailleuse lourde de

12,7 mm empêchent tout mouvement ennemi et permettent le débarquement des groupes d'assaut français. Mais faute de pouvoir toujours riposter efficacement, les moudjahidines s'adaptent à la nouvelle tactique ; un meilleur camouflage, une préparation plus soignée des postes de combat associés à la mise en place de guets autour des bases aériennes pour prévenir les mouvements de troupe pallient l'insuffisance notoire des moyens de lutte anti-aérienne si l'on fait exception de l'utilisation de la mitrailleuse allemande MG-42 qui explique les pertes françaises (Morane, MH-1521 Broussard, T-6, S-55 et S-58, Alouette II).

Deux opérations aériennes hors normes ont particulièrement marqué les esprits. En premier lieu, le détournement* spectaculaire le 22 octobre 1956 de l'avion transportant cinq des chefs du FLN* entre Rabat et Tunis par les avions de chasse de la base d'Oran-La Sénia, qui a mis en lumière la détermination du haut commandement en Algérie d'utiliser tous les moyens pour combattre le FLN. Agissant sur renseignement du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage* (SDECE), Max Lejeune, secrétaire d'État aux Forces armées (armée de terre*), donne son accord à Alger pour intercepter et détourner l'avion d'Air Atlas-Air Maroc transportant cinq des dirigeants du FLN qui sont mis en état d'arrestation à l'atterrissage sur la base de Boufarik. En second lieu, le 8 février 1958, en réponse aux tirs de mitrailleuses de l'ALN essuyés à la frontière tunisienne par un avion français et s'appuyant sur l'exercice du « droit de suite sur une profondeur de 25 kilomètres conformément au droit international » autorisé par le ministre de la Défense nationale le 9 août 1957 et confirmé par le Conseil des ministres du 29 janvier 1958, onze B-26, six Corsair et huit Mistral cherchent à bombarder le cantonnement d'une unité de l'ALN situé près du village de Sakiet Sidi Youssef* en causant de lourdes pertes parmi les civils algériens et tunisiens (plus de 70 tués et 150 blessés).

André-Paul COMOR

Bibl. : *Regards sur l'aviation militaire française en Algérie 1954-1962*, Vincennes, Service historique de l'armée de l'Air, 2002 • *Revue historique des armées*, n° 2, 1992.

ARMÉE DE LIBÉRATION NATIONALE (ALN)

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954*, des attentats sont déclenchés dans une trentaine de lieux du territoire algérien par une poignée d'hommes. Ils sont moins de mille à avoir pris les armes, armes dont le nombre s'élève à trois ou quatre cents tout au plus. C'est la première fois qu'une action coordonnée se déroule sur l'ensemble du territoire algérien, même si les attaques sont davantage concentrées à l'est du pays dans les Aurès et en Kabylie. Ce sont les premières actions de l'ALN*, accomplies au nom du FLN*. Toutefois, celle-ci n'apparaît pas *ex nihilo*. En 1947, le mouvement nationaliste algérien adoptait le principe d'une guérilla* révolutionnaire et l'Organisation spéciale* (OS) était créée. Malgré son démantèlement au bout de trois ans, ses membres eurent le temps de mener plusieurs actions dont la plus connue est sans doute l'attaque de la poste d'Oran en avril 1949, à laquelle prirent part deux des futurs chefs du FLN Ahmed Ben Bella et Hocine Aït Ahmed. Les actions menées lors de la nuit de la Toussaint 1954 se situent dans la continuité de l'OS.

Les débuts de la Guerre d'indépendance sont marqués par l'empirisme, une forte désorganisation et l'autonomie des chefs de zone puisqu'il n'existe pas encore de réel service de liaison. Le déclenchement de la guerre ayant été précipité, il faut du temps avant de pouvoir coordonner ces groupes disséminés sur un territoire aussi grand. Pour l'heure, l'enjeu majeur est d'étendre la lutte à l'ensemble du territoire et d'obtenir l'adhésion de la population, élément clé de toute guerre révolutionnaire*, afin que celle-ci

soutienne les combattants. Contrairement aux récits unanimistes officiels, ce soutien n'a, au départ, rien d'une évidence. En effet, ce sont dans les régions montagneuses où la population vit dans une grande pauvreté que les maquis commencent à s'implanter. En outre, la population est méfiante, elle ne connaît pas ces hommes qui viennent de déclencher la lutte contre la puissance coloniale. Pour rendre irréversible son ralliement à la lutte, les responsables tentent de l'impliquer dans des actions compromettantes (sabotages, incendies, etc.) dont le point d'orgue a lieu le 20 août 1955* dans la région du Nord-Constantinois.

À l'instigation du chef de la Zone 2, Youcef Zighoud*, des attaques coordonnées sont lancées dans plusieurs villes (Philippeville, Constantine, Guelma, Jemmapes) avec souvent à leur tête des civils en armes. L'opération vise en priorité des cibles symboliques (casernes, commissariats, etc.) et dure trois jours. Le bilan fait état de 123 morts dont 71 Européens, 21 Algériens et 31 membres des forces de l'ordre. La répression est féroce et fait des milliers de morts mais, stratégiquement, le plan porte ses fruits et permet le ralliement d'une large partie de la population à la lutte pour l'indépendance.

Durant les deux premières années de la guerre, l'autonomie est la règle et chaque chef dispose de ses hommes, de sa zone, et détermine la stratégie insurrectionnelle qu'il entend mener. Il faut attendre l'été 1956 pour qu'une première réunion d'ampleur nationale tente d'organiser et de coordonner ces forces armées. Il s'agit du congrès de la Soummam* qui se déroule en Kabylie le 20 août 1956 en présence des seuls dirigeants des Zones 2 à 5 (Constantinois, Kabylie, Algérois et Oranais). Les membres de l'Aurès (Zone 1) et du Sud sont absents, tout comme ceux de la délégation extérieure qui se trouvent au Caire. Le fonctionnement de l'ALN est organisé et unifié, ses structures définies. Les zones qui avaient été instaurées au déclenchement de la guerre deviennent des wilayas. Une Zone autonome d'Alger* (ZAA) est créée. Les wilayas sont divisées en zones (*mintaqqa*), découpées en régions (*nahia*), elles-mêmes subdivisées en secteurs (*qism*). Ce système reprend

largement celui de l'OS. À chaque niveau de circonscription correspond un grade, le plus important étant celui de colonel. Cet élément est extrêmement important dans la mesure où il instaure une division entre civil et militaire qui n'existait pas jusque-là, les combattants étant dans leur écrasante majorité des militants en armes. L'ALN est également organisée en bataillons (*katiba*) eux-mêmes subdivisés en sections (*ferka*) et groupes (*fawdj*). Les traitements des combattants sont réglementés et harmonisés. Enfin le congrès affirme deux principes extrêmement importants : la primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur. La direction politique du FLN est assurée par un Conseil national de la révolution algérienne* (CNRA) de 34 membres et un Comité de coordination et d'exécution* (CCE) de 5 membres. Toutefois, ces principes sont rapidement battus en brèche. En août 1957, lors de la réunion du CNRA du Caire, ils sont même inversés, actant la mainmise des militaires sur le mouvement.

Lors du congrès de la Soummam, la possibilité d'entreprendre des actions violentes dans les villes est évoquée, sans doute parce que l'attentat de la rue Thèbes*, dans la casbah d'Alger, qui s'est produit seulement une dizaine de jours auparavant et a fait des dizaines de victimes, a profondément marqué les esprits. L'idée de répondre au terrorisme des ultras européens aboutit à un changement d'échelle dans le terrorisme urbain. C'est là un tournant dans la stratégie insurrectionnelle de l'ALN qui se déplace des campagnes vers les villes. Les nombreux attentats de l'automne 1956 et du début de l'année 1957 marquent l'apogée de l'ALN en termes d'actions entreprises. La bataille d'Alger* qui s'ensuit entraîne le démantèlement de l'organisation dans la capitale, ses principaux membres sont arrêtés (Yacef Saadi*) ou tués (Larbi Ben M'hidi*) tandis que le CCE se trouve obligé de fuir vers l'extérieur, ouvrant la voie à la division entre intérieur et extérieur.

Fin 1957, l'ALN connaît son apogée avec près de 20 000 combattants, dont les deux tiers se trouvent à l'est. À partir de 1958, le déclin des maquis intérieurs débute. L'armement parvient de plus en plus difficilement en raison

des barrages* frontaliers tandis que les effectifs ne sont que très partiellement renouvelés et commencent inexorablement à décroître à l'inverse de ceux des frontières. À partir de 1959, débutent les opérations Challe* qui se déroulent d'ouest en est. Ces opérations de reconquête du territoire (« Couronne » à l'ouest, « Jumelles » en Kabylie, « Pierres précieuses » en Wilaya 2*) déciment les wilayas qui se trouvent obligées d'éclater leurs troupes afin de les rendre plus mobiles et de tenter d'échapper ainsi aux ratissages. Cela ne suffit cependant pas et le potentiel humain diminue drastiquement, jusqu'à 50 % dans certaines régions. Fin 1961, on estime à 5 000 le nombre de combattants de l'intérieur.

À l'été 1962, les maquis intérieurs sont largement impactés par la crise* que traverse la direction du mouvement qui oppose le GPRA* à l'EMG*. Des combats fratricides éclatent entre l'armée des frontières* et les wilayas intérieures, particulièrement la 3* et la 4*, faisant de nombreuses victimes sans qu'il soit actuellement possible d'en déterminer le nombre précis.

Saphia AREZKI

Bibl. : Saphia Arezki, *De l'ALN à l'ANP : la construction de l'armée algérienne (1954-1991)*, Éditions de la Sorbonne, 2022 • Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

ARMÉE DE MER, MARINE

Face à un adversaire sans moyens nautiques, la marine nationale a pour première mission le barrage naval pour interdire toute livraison d'armes. Tous les moyens dépendent du commandement de la marine (Comar) en Algérie, à Mers El Kébir, afin d'exercer la Surmar ou surveillance maritime pour le blocus de la longue côte rocheuse de 1 622 kilomètres. L'interception

de navires suspects dépend du vrai renseignement à la fois humain et technique. Sur informations livrées par les services d'écoute du 2^e bureau* de la marine, par les agents du SDECE* parfois de connivence avec le Mossad israélien, puis pistage aérien grâce aux avions à long rayon d'action type Neptune, l'interception est confiée aux escorteurs d'escadre. Venant d'Égypte*, le 16 octobre 1956, détourné vers Oran, l'*Athos* est le premier navire saisi avec 80 tonnes d'armes. La plus grosse prise est celle du *Slovenija*, cargo parti de Yougoslavie*, le 18 janvier 1958. Dans ses soutes, 500 tonnes d'armes, dont 200 mitrailleuses. Au total, sur 600 bâtiments visités, 10 sont déroutés et 1 350 tonnes de matériels militaires sont saisies, soit la totalité du matériel estimé de l'ALN* en 1958, contribution efficace à l'asphyxie des maquis. Un seul échec : le cargo bulgare *Bulgaria*, le 12 novembre 1960, qui débarque à Tanger 1 800 tonnes de matériels. En revanche, jamais le FLN*-ALN ne parvient à saboter des navires. Seule l'OAS* prend en défaut la surveillance des coques par les plongeurs-démineurs : le 13 décembre 1961, à Alger, le *Laïta*, navire de transport de la marine servant de relais à l'ORTF*, subit un attentat et le 23 janvier 1962, à Bône, le paquebot *Djebel Dira* est endommagé par une explosion.

La marine assure un service de transport entre la métropole et l'Algérie. En raison des gros bataillons engagés pour les libérables et les hommes du contingent envoyés dans les djebels, le mouvement des navires civils réquisitionnés tient de la noria. Chaque semestre, puis deux fois par semestre dès 1957, les quatre sous-marins de Mers El Kébir, tel l'*Amazone*, assurent une veille discrète et dissuasive en accompagnant les transports de troupe. La marine dispose de navires « rouliers » pour le transport de véhicules militaires, dont sept Landing Ship Tank (LST), souvent à bout de souffle car datant de 1944. Cinq bâtiments de débarquement de chars (BDC) plus grands et construits en France prennent ensuite le relais. Il arrive aussi que les porte-avions (PA) soient mis à contribution, tel le *Bois-Belleau*, comme transport d'aéronefs. La logistique lourde et les transports de port à port dépendent de

cinq groupes de Landing Craft Mechanized (LCM). À partir de 1958, les transports côtiers bénéficient du soutien de six engins de débarquement d'infanterie et de chars (Edic) modernes. L'ensemble joue un rôle essentiel lors de la phase de rembarquement. Du 11 juin au 22 juillet 1962, pour suppléer les compagnies maritimes privées saturées, la marine rapatrie 17 496 personnes, dont 6 383 harkis*.

Comme en Indochine*, la marine participe à des actions visant des points terrestres. Plusieurs fois en 1955 et en mars 1956, en soutien des commandos* marine débarqués, « Trepel » et « Penfentenyo », les canons de 90 mm des croiseurs *Guichen* et *Georges Leygues* ouvrent le feu sur des *mechtas* estimées « douteuses » ou des « zones de rassemblement », situées sur la presqu'île de Collo... Le 8 mai 1956, l'escorteur côtier *L'Indiscret* sauve de nuit le poste encerclé d'Abd El Aziz à l'aide d'obus éclairants puis fusants. À compter de juin 1961, en raison du renforcement de l'ALN sur la frontière occidentale, un escorteur d'escadre assure à Port-Say avec ses canons de 127 mm une protection permanente.

La marine fournit également des missions à terre. Les rappels de disponibles sous les drapeaux à l'automne 1955 et au printemps 1956, ainsi que le service militaire* de vingt-quatre à vingt-sept mois à compter de 1956 lui permettent d'étoffer des unités existantes rentrant d'Indochine ou d'en créer de nouvelles. Sur 72 000 hommes mobilisés, 15 500 en moyenne par an sont affectés à terre. La garde des ports, phares, sémaphores, bases navales et aéronavales est confiée à dix sections marines du littoral (SML), devenues en octobre 1955 des compagnies de protection de 110 hommes chacune. Elles arment des bateaux de pêche réquisitionnés. Un aspirant et quatre ou cinq appelés composent les équipages de ces *lamparos* qui surveillent les zones de pêche et les plages et visitent des grottes littorales. Elles assurent aussi des patrouilles urbaines comme à Bougie, participent à des « bouclages » aux côtés de l'armée de terre* et sont engagées dans la « pacification* » comme

la construction, sur la base aéronavale de Lartigue en 1959, de 120 logements pour familles « indigènes » avec enclos pour le bétail et adduction d'eau.

Le corps d'élite au béret vert des fusiliers marins constitue l'épine dorsale des unités de la marine à terre. Au centre Sirocco, près du cap Matifou, les appelés qui y sont affectés subissent un entraînement éprouvant qui n'a rien à envier aux professionnels des commandos marine. Le Centre des opérations amphibies d'Arzew donne une formation complémentaire. Créée en avril 1956 et affectée au secteur de Nemours, la demi-brigade de fusiliers-marins (DBFM) compte trois bataillons d'infanterie, plus un peloton monté de vingt-quatre chevaux. Ces curieux cavaliers au pompon rouge sont épaulés lors des « nomadisations » dans le bled, début 1957, par le commando de supplétifs* « Yatagan ». Outre la sécurité de la RN 7 (reliant Relizane à la frontière algéro-marocaine), l'intense guerre souterraine des grottes, le contrôle des populations et la guerre des mines* dans cette zone frontière avec le Maroc*, la DBFM assure avant tout la protection du barrage pour sa partie nord. Les fusiliers marins construisent des postes, tel celui de Seabna doté d'artillerie, posent des contre-mines éclairantes entre les deux réseaux du barrage et assurent le service de « la herse » tout en poursuivant les *katibas* infiltrées depuis le Maroc ou les recrues et *djounoud* qui tentent de rejoindre les camps marocains de l'ALN. Un bataillon de la DBFM en 1959-1960 participe au plan Challe*. Au total, lors de sa dissolution le 14 mars 1962, la DBFM compte 187 tués et 250 blessés. Sur la partie sud du barrage oriental, l'Unité de détection au sol marine (UDSM), à l'effectif de 150 hommes fin 1957, utilise, avant le barrage occidental, des radars américains de détection au sol type AN/PQ10, puis des radars de l'armée de l'air* type Cotal.

Très sollicités, forts chacun de 84 hommes surentraînés, les quatre commandos marine, « Jaubert », « Montfort », « Penfentenyo » et « Trepel » sont multifonctions et regroupés en 1959 dans le Groupement de commandos marine (Grouco). Utilisés pour rassurer les populations européennes,

poursuivre les *katibas* infiltrées sur le barrage occidental ou se transformer en commandos de chasse lors du plan Challe, ils participent à quelques-uns des combats les plus rudes de la guerre d'Algérie. Ainsi, le 6 mai 1959, au combat du djebel M'Zi, face à deux bataillons de l'ALN chacun de 270 hommes, « Trepel » et « Jaubert » dégagent par leur assaut les légionnaires du 2^e REI fortement accrochés. Les commandos marine comptent 50 tués et 70 blessés entre 1955 et 1962.

En soutien des unités au sol, la marine engage deux types d'aéronefs. Disposant de la base de Lartigue, et partie des aérodromes de Maison-Blanche et Télergma, l'aéronavale assure un barrage aérien de nuit avec ses Hellcat et Aquilon équipés de radars. Les quadrimoteurs Lancaster, Privateer et bimoteur Neptune effectuent des missions de « luciologie » avec des bombes éclairantes pour la sécurité du barrage occidental, mais aussi pour éclairer un héliportage de nuit. L'appui-feu direct des troupes au sol est confié essentiellement aux Corsair armés de quatre canons de 20 mm. Ces appareils bombardent aussi, y compris à l'aide de « bidons spéciaux » (BS ou napalm), et interviennent dans la guerre des grottes par des tirs de roquettes. L'aéronavale a par ailleurs des voilures tournantes. De l'évacuation des blessés, on passe à l'héliportage de troupes et de matériels. Outre les H-19 et H-21, monorotor, l'aéronavale utilise des H-21 ou « bananes volantes » birotors. Les escadrilles 31 F, 32 F et 33 F disposent des HSS armés d'un canon de 20 mm et d'une mitrailleuse à compter de novembre 1958. Ces engins permettent de constituer les Détachements intervention hélicoptère (DIH). « Nomadisant » dans les djebels, chacun compte cinq hélicoptères cargos et un hélicoptère armé qui permet de tenir sous le feu les dropping zones (DZ) où sont héliportées les troupes.

Enfin, sur le plan politique, la marine reste à l'écart de mai 1958, mais lors du putsch* des généraux, certains Crabe-Tambour (le lieutenant de vaisseau Guillaume) rejoignent la rébellion contre l'État. Aucun bâtiment ne se rallie. Il s'agit d'actes individuels d'officiers*. À signaler, l'envol d'un

Neptune dont l'équipage d'officiers-mariniers est mis aux arrêts en arrivant à Hyères. À la DBFM, si son commandement ne cache pas sa sympathie pour les putschistes, la priorité demeure la veille au créneau.

Quant aux pertes totales des forces françaises en Algérie, l'armée navale compte environ 15 % des 25 000 tués et 65 000 blessés.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : Bernard Estival, *La Marine française dans la guerre d'Algérie*, Marine Éditions, 2012.

ARMÉE DE TERRE

L'importance de l'effort de guerre de la France entre la « Toussaint rouge » et l'indépendance algérienne peut se résumer à deux chiffres : 2 millions d'hommes dont 1 179 523 soldats du contingent qui ont franchi la Méditerranée pour servir en Algérie.

Le caractère même du conflit – une guerre dite « de surface » –, la nature du théâtre des opérations et l'existence d'une importante disproportion des populations justifient la stratégie opérative du commandement français de privilégier le quadrillage du territoire et dès lors l'engagement massif de l'armée de terre. À la veille du déclenchement de l'insurrection, les unités de l'armée de terre implantées dans la 10^e Région militaire et les Territoires du Sud* comprennent quelque 58 000 personnels dont 20 000 disponibles pour des opérations de maintien de l'ordre. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Algérie sert de base arrière des renforts destinés au corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (Cefeo) en ne comportant que de simples « dépôts ». La brusque aggravation de la situation en mars 1955 conduit le gouvernement présidé par Edgar Faure à faire adopter par l'Assemblée nationale la loi n° 55-385 relative à l'état d'urgence* suivie par une mesure lourde de sens en rappelant les hommes de la classe 53-2 nés en

Algérie. Dans un premier temps, les seules troupes de métier, dont une partie est rapatriée d'Indochine* en 1954, se contentent d'appliquer la stratégie des opérations « au peigne fin » du général Chérière* qui est rapidement abandonnée en raison de son inefficacité. Après l'accession à l'indépendance des deux protectorats du Maroc* et de la Tunisie* en mars 1956, les régiments de l'armée d'Afrique (spahis, zouaves, tirailleurs algériens, légionnaires) encore présents dans ces nouveaux États sont progressivement repliés en Algérie dans un contexte de montée en puissance décidée par Paris, sur demande pressante de l'état-major interarmées d'Alger. L'extension rapide des zones d'insécurité impose la militarisation de l'Algérie : le commandement procède au découpage et au maillage du territoire en trois corps d'armée (Alger, Constantine et Oran), 14 zones, 75 secteurs et 220 quartiers. Cette stratégie dite « du quadrillage » pour assurer la surveillance permanente des populations, démanteler les réseaux et l'organisation politico-administrative (OPA) du FLN* et entraver les actions des unités combattantes de l'ALN* exige une augmentation rapide des moyens en personnels qui s'impose par l'envoi et le rappel de plusieurs classes du contingent. Mais il faut se rendre à l'évidence : ces mesures ne répondent pas au défi lancé par l'ALN. Aussi l'allongement de la durée du service militaire* par le maintien du contingent au-delà de la durée légale – le service de vingt-sept mois entre en application fin 1957 – devient le dernier recours pour réaliser le plan d'action arrêté par les centres de décision de Paris et d'Alger. Ce basculement sans préparation préalable de plus de la moitié de l'armée de terre de la métropole sur ce théâtre d'opérations imprévu a pour effet de réunir les trois composantes de l'armée de la IV^e République* : l'armée d'Afrique, les troupes coloniales et les troupes métropolitaines. Ces dernières se voient attribuer en priorité des missions statiques dans les secteurs et les quartiers dont elles ont la charge : il s'agit aussi de marquer la présence française et de reprendre en main la population dans cette guerre à la fois révolutionnaire

pour les nationalistes algériens et tout à la fois subversive pour les officiers* sortis de la guerre d'Indochine.

Les effectifs augmentent parallèlement à la mise en place de cette nouvelle « administration » militaire du territoire : 100 000 hommes en juin 1955 (3 divisions), 381 000 avec le rappel des disponibles en août 1956 pour atteindre le pic de 440 000 en août 1958 (16 divisions !). Il fallait aussi compléter les tableaux d'effectifs des régiments de l'armée d'Afrique. C'est pourquoi Paris fait appel aux Français musulmans, soumis à la conscription depuis 1947 et aux mêmes obligations militaires que les citoyens originaires de la métropole. Pour réduire les risques de désertion, ces appelés sont instruits jusqu'en 1958 en France métropolitaine ou dans les garnisons des Forces françaises d'Allemagne (FFA). Sur la base des archives* du SHD, Charles-Robert Ageron* a estimé entre 107 000 et 116 000 le nombre des convoqués qui ont été incorporés. L'écart entre le nombre de convoqués aux Conseils de révision et celui des incorporés a varié de 30,74 % à 19 % en 1957 pour remonter à 31,63 % en 1958. Compte tenu des difficultés inhérentes à la nature du conflit pouvant susciter des réserves légitimes des FNSA qui justifiaient leur emploi hors des zones de refuge des *katibas*, on peut conclure que leur incorporation n'était pas considérée par le haut commandement comme une « variable d'ajustement », ce qui n'est pas le cas pour l'appel aux engagements volontaires – 47 000 contrats souscrits entre novembre 1954 et juin 1961. En revanche, les quelques régiments de tirailleurs sénégalais venus du Maroc sont progressivement retirés à la suite de graves incidents avec la population musulmane. Cependant l'infanterie et l'artillerie de marine, dernières formations représentant les troupes coloniales, occupent une place de choix parmi les forces d'intervention.

On assiste au retour inattendu aux méthodes de combat de la conquête de l'Algérie avec l'emploi d'unités à cheval qui sont seules en mesure de manœuvrer dans les régions les plus reculées où les infrastructures routières font cruellement défaut. Ces escadrons de spahis et de nomades patrouillent

et « éclairent » les forces combattantes au cours des opérations. La création des commandos* de chasse, « unités légères, à base de harkis* », par la directive du général Challe* diffusée le 22 décembre 1958, quelques jours après sa prise de commandement, marque un tournant dans la conduite des opérations de « contre-guérilla » déjà adoptées par les parachutistes*. À partir du lancement du « plan Challe* », ces commandos – dont six appartiennent à la gendarmerie* – vont être largement mis en avant en s'appuyant sur un imaginaire guerrier qui s'inspire de celui des parachutistes*. Ces troupes supplétives à effectifs réduits qui rappellent les corps francs de la Seconde Guerre mondiale et les « centaines » du 11^e Choc sont bien encadrées par des cadres professionnels et se muent en « têtes chercheuses » des *katibas*.

Enfin, la répartition des « armes et services » (infanterie, arme blindée-cavalerie, artillerie, génie, train) montre l'importance des régiments et groupes d'artillerie – plus efficaces que les blindés* – dont les effectifs passent de 4 régiments le 1^{er} novembre 1954* à 48 groupes de type « bataillons d'infanterie » le 1^{er} janvier 1961, soit 55 000 hommes représentant plus de 13 % des effectifs de l'armée de terre. Mais les historiens militaires s'accordent sur les erreurs initiales d'appréciation des états-majors (Paris et Alger) sur la nature du conflit et leurs hésitations à lui apporter une réponse politico-militaire cohérente alors même que le rapport des forces combattantes au plus fort des combats (au corps à corps !) – les deux adversaires font jeu égal de 1956 à la bataille des frontières* – pouvait dispenser d'engager les « gros bataillons » dont l'utilité s'était vite révélée aléatoire.

André-Paul COMOR

Archives : SHD Terre 1H 4688-4700 et 1H 4742-4.

Bibl. : Stéphanie Chauvin, « Des appelés comme les autres ? Les conscrits “français de souche nord-africaine” pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle*, n° 48, 1995.

ARMÉE DES FRONTIÈRES

L'armée des frontières est le nom donné aux forces militaires de l'ALN* qui s'organisent et se structurent au niveau des frontières marocaines et tunisiennes de l'Algérie à partir de 1956.

Cette année-là, les voisins de l'Algérie obtiennent successivement leur indépendance en mars, permettant alors à l'ALN d'installer des bases fixes et pérennes sur leur territoire. C'est par la Tunisie* que transitent par voie terrestre les armes en provenance du Moyen-Orient, tandis qu'elles arrivent par bateau au Maroc*. Consciente de la porosité des zones frontalières et des transits d'armes qui s'y opèrent, l'armée française commence dès 1956 à construire des barrages* électrifiés afin d'isoler le territoire algérien. C'est ainsi qu'en juin 1956 débute le long de la frontière marocaine la construction de la ligne Pédron. L'année suivante, c'est la ligne Morice qui est édiflée à l'est du pays, rapidement doublée par la ligne Challe. Ces constructions consistent en la mise en place d'un réseau de barbelés doublé d'une zone minée (dont le déminage durera plus d'un demi-siècle) et de l'électrification de la ligne.

Lorsque ces constructions débutent, les dirigeants algériens ne lancent aucune opération afin de ralentir leur réalisation et vont même jusqu'à nier l'évidence : « Les réseaux électrifiés ne créent pas de difficultés sérieuses pour l'ALN », affirment Belkacem Krim* et Mahmoud Chérif* au journal *El Moudjahid* (cités par Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980, p. 214). Ils ne prennent la mesure du problème que vers la fin de l'année 1958, alors que les barrages isolent les maquis intérieurs, rendant difficile, sinon risqué, le franchissement des barrages aux maquisards chargés de l'acheminement des armes. De ce fait, les forces de l'ALN stationnées à l'extérieur ne peuvent venir en renfort des wilayas de l'intérieur, de plus en plus isolées. Elles constituent l'embryon de la future armée indépendante.

Dans les zones frontalières, l'organisation de ces troupes prend du temps. La plupart des combattants passés par ces zones témoignent de l'indiscipline et de la désorganisation qui y règnent durant les premières années. C'est pour remédier à ce problème qu'à la réunion du CCE* en avril 1958, Belkacem Krim, responsable chargé du département de la guerre, conçoit les Comités opérationnels militaires (COM). Ils sont divisés en deux avec un COM est ayant sous sa tutelle les Wilayas 1*, 2*, 3*, siégeant à Ghardimaou ; avec à sa tête Saïd Mohammedi*, et un COM ouest chargé des Wilayas 4*, 5*, 6*, basé à Oujda, dirigé par Houari Boumediene*. Ces COM sont chargés de détruire les barrages et d'envoyer des hommes et des armes aux maquis. Ces objectifs ne sont toutefois pas réellement mis en œuvre.

Ces deux organismes fonctionnent en dehors du territoire national et instituent de fait une rupture entre les maquis et les forces frontalières appelées à devenir l'armée des frontières. À l'ouest, Houari Boumediene parvient à mettre de l'ordre au niveau de ses troupes. À l'est, les querelles et les luttes de pouvoir font de cette brève expérience un échec. Les COM sont dissous le 9 septembre 1958 et remplacés par deux états-majors distincts, dont les chefs Boumediene et Mohammedi sont reconduits.

Des actions sont mises en œuvre à partir de l'été 1959 pendant que les opérations Challe* mettent à mal les wilayas intérieures. Des offensives mobilisant d'importants effectifs sont lancées à la frontière orientale. Les opérations de harcèlement et de sabotage du barrage visant à fixer les troupes françaises et permettre le franchissement de combattants se soldent par un échec et entraînent d'énormes pertes humaines.

Le commandant Idir tente alors d'organiser les forces stationnées à l'est, en recourant aux compétences des officiers* et sous-officiers* déserteurs de l'armée française*. L'opération est toutefois complexe tant les forces sont dispersées et hétérogènes. Réaliser l'amalgame entre combattants des maquis, jeunes de retour de formation au Moyen-Orient et anciens de l'armée française est une tâche ardue qui ne commence à se concrétiser réellement

qu'à partir des décisions adoptées au CNRA* réuni à Tripoli en janvier 1960. Il fut décidé de créer un Comité interministériel de guerre (CIG) regroupant les 3 B (Belkacem Krim*, Bentobbal* et Boussouf*) et un État-major général* (EMG) confié à Houari Boumediene. Celui-ci parvient à unifier les troupes sous son commandement et à mettre sur pied une armée disciplinée en voie de professionnalisation. C'est à sa tête qu'il pénètre en Algérie à l'été 1962.

Saphia AREZKI

Bibl. : Saphia Arezki, *De l'ALN à l'ANP : la construction de l'armée algérienne (1954-1991)*, Éditions de la Sorbonne, 2022 • Jean Delmas, « L'évolution des barrages frontières en Algérie, la bataille des frontières », *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 76, 1997.

ARMÉE FRANÇAISE ET POLITIQUE

De Bonaparte à la Seconde Guerre mondiale avec Pétain, de Gaulle* et Giraud, en passant par Mac Mahon, Boulanger et l'affaire Dreyfus, l'armée a régulièrement été au cœur des enjeux politiques et des militaires de haut rang ont dirigé la France. Avec cet héritage, des décennies durant, une partie des représentants de la classe politique ont suspecté les officiers* de rêver au renversement de la République. Le putsch* d'Alger, mettant un président de la République lui-même général face à un « quarteron de généraux en retraite », légitime cette crainte. L'événement est-il une forme d'aboutissement logique ou une singularité liée à la guerre d'Algérie ?

Jusqu'au 13 mai 1958*, l'armée a pu et su faire entendre sa voix face aux gouvernements de la IV^e République*, prendre des initiatives (bombardement de Sakiet Sidi Youssef* le 8 février 1958), contribuer au renversement d'un gouvernement légal (Pierre Pflimlin*) et à un changement de régime. L'objectif des officiers du 13 Mai n'est d'ailleurs pas de prendre le pouvoir

pour l'un d'entre eux (et ce au grand dam des civils) mais de garantir, après la perte de l'Indochine*, la poursuite du combat en Algérie. C'est la politique gaullienne à partir de l'autodétermination en 1959 qui va pousser les futurs putschistes à agir. Et ce, après avoir refusé de « basculer » précédemment, lorsque des civils auraient voulu les voir s'engager (barricades d'Alger, manifestations de décembre 1960*). L'échec du putsch conduit les plus décidés à l'OAS*.

Les putschistes représentent cependant moins de 1 % des cadres d'officiers d'Algérie. Ils sont politisés au sens où ils sont marqués par un anticommunisme conjugué à la lutte contre la « subversion » et la défense de l'Empire. Une minorité seulement est consciemment politisée, issue de l'Action française et/ou attachée au catholicisme* traditionaliste. Au-delà, l'armée des djebels n'est pas une armée de pronunciamiento dotée d'une colonne vertébrale idéologique. Sinon l'OAS, composée pour un tiers de militaires (il y en a bien davantage dans sa direction), n'aurait-elle pas été capable de proposer une plate-forme fixant une stratégie et un type d'État pour faire vivre l'Algérie française ?

Olivier DARD

Bibl. : François Cochet et Olivier Dard (dir.), *Subversion, anti-subversion, contre-subversion*, Riveneuve, 2009 • Olivier Forcade, Éric Duhamel et Philippe Vial (dir.), *Militaires en République. Les officiers, le pouvoir et la vie politique en France*, Publications de la Sorbonne, 1999 • Denis Leroux, « Une armée révolutionnaire. La guerre d'Algérie du 5^e bureau », thèse de doctorat d'histoire sous la dir. de Raphaëlle Branche, Panthéon-Sorbonne, 2018.

ARMÉE NATIONALE POPULAIRE (ANP)

L'ANP algérienne naît à l'été 1962 lorsque l'ALN* est rebaptisée, vraisemblablement sous l'impulsion de Houari Boumediene* qui vient de pénétrer sur le territoire algérien à la tête de l'armée des frontières*, entérinant la prédominance des forces extérieures sur les maquis intérieurs. Ce sont en effet les hommes des frontières qui vont constituer le noyau de l'ANP. Un document du ministère de l'Armement et des Liaisons générales (MALG) indique dès le mois d'avril 1962 que l'ALN des frontières « devra constituer le noyau de la future armée ».

À l'indépendance, la priorité est de transformer l'ALN en une armée moderne et professionnelle. C'est le colonel Houari Boumediene, en tant que ministre de la Défense nationale, qui est chargé de cette tâche. Pour ce faire, il s'entoure des hommes qu'il a rencontrés aux frontières et dont il a promu un certain nombre.

La direction de l'ANP est alors confrontée à trois principaux défis : unir cette armée disparate, former les hommes qui la composent et surtout l'organiser.

En 1962, il n'existe pas une mais plusieurs armées. Il y a d'un côté les wilayas intérieures largement autonomes et de l'autre l'armée des frontières. Tahar Zbiri*, futur chef d'état-major de l'ANP, en témoigne dans ses mémoires (2010) : « Nous avons eu tout le mal du monde à unifier l'armée, parce que les six wilayas qui s'étaient formées durant la révolution avaient toutes leur propre armée commandée par un chef auquel elle obéissait exclusivement. » L'objectif est alors de fondre ces forces en une seule et d'opérer un changement d'allégeance chez les combattants. En outre, à l'été 1962, une profonde crise a éclaté entre le GPRA* et l'État-major général* (EMG), crise qui a entraîné de nombreuses divisions à l'intérieur de l'ALN entre les wilayas qui penchaient plutôt du côté du GPRA et celles de l'EMG. Les hommes appartenant aux premières se sont vus largement évincés des cercles supérieurs de l'ANP tandis que les seconds y ont été plutôt bien intégrés.

Un deuxième problème constitue un obstacle important à l'édification d'une armée moderne : la question de l'illettrisme et, par extension, de la formation militaire. En effet, en 1954, 86 % des hommes algériens sont analphabètes ou illettrés. De ce fait, nombre de cadres de l'ALN ont un très faible niveau d'instruction, l'ANP étant son héritière, la situation perdure. À l'indépendance, l'illettrisme est présent à tous les échelons de la hiérarchie ; dans certaines armes, le problème touche 70 % des officiers, parfois plus. Même aux niveaux supérieurs de la hiérarchie, des militaires sont illettrés comme en témoigne le cas d'Abderrahmane Bensalem, membre de l'état-major à partir de 1964 et directeur d'une école militaire. Pour résorber ce phénomène, l'ANP met en place une intense politique de formation militaire en coopération avec essentiellement la France et l'URSS*, dans la continuité de celle esquissée durant la guerre et grâce à laquelle plusieurs centaines de combattants avaient reçu une première formation (dans la marine, l'aviation, l'artillerie, etc.) au Moyen-Orient, en Chine* et en URSS. Cette politique s'oriente selon deux objectifs qui s'inscrivent dans des temporalités différentes : il s'agit de former rapidement des officiers supérieurs et, à moyen terme, des sous-officiers et officiers qui pourront remplacer leurs aînés. De manière sous-jacente, la formation vise également à renforcer la cohésion de cette armée qui a fait face à de nombreuses crises, la plus emblématique étant la tentative de coup d'État de Tahar Zbiri en décembre 1967.

L'organisation et la structuration de l'ANP constituent enfin le troisième défi que doit relever la direction de l'ANP et que supervise son chef : le colonel Houari Boumediene. Celles-ci répondent à une stratégie particulière mise en place par le ministre qui cherche à trouver un équilibre entre les différents profils d'hommes à sa disposition. Schématiquement, on trouve les anciens chefs maquisards, les anciens de l'armée française et les jeunes formés militairement au Moyen-Orient durant la guerre. Une organisation bicéphale se met alors en place, alliant la légitimité historique des uns aux

compétences techniques des autres. Au niveau central, c'est par exemple Tahar Zbiri, homme du 1^{er} Novembre*, qui est officiellement le second homme fort de l'ANP en tant que chef d'état-major, toutefois c'est le secrétaire général, Abdelkader Chabou, ancien de l'armée française, qui paraît détenir la réalité du pouvoir. On retrouve cette configuration dans plusieurs régions militaires. L'intégration des anciens de l'armée française (DAF*) ne va pas sans difficulté, leur loyauté étant régulièrement mise en doute ; toutefois Boumediene a besoin de leurs compétences qui font cruellement défaut à l'indépendance. De plus, ces hommes lui doivent leur ascension et leur intégration aux cercles supérieurs de l'armée, il est donc assuré de leur fidélité dans une période où son autorité a pu être remise en cause. Ainsi le bicéphalisme qu'instaure Houari Boumediene lui permet de trouver un équilibre entre légitimité et compétences, les deux étant souvent inversement proportionnelles. Enfin, il convient de mentionner que très peu de textes régissent l'organisation du ministère, laissant une large autonomie tant à son chef dans ses affectations qu'aux commandants de région dont les actions paraissent bénéficier d'une liberté de manœuvre.

En décembre 1978, le président Boumediene décède précocement à l'âge de 46 ans. Au terme de nombreuses tractations au sein des officiers supérieurs de l'ANP, c'est le chef de la 2^e Région militaire, Chadli Bendjedid, qui lui succède. Celui-ci n'a pas le charisme de son prédécesseur. Il est en quelque sorte un candidat par défaut. Sous sa présidence, l'ANP connaît de nombreuses restructurations. Rapidement, le nouveau chef de l'État, qui est également ministre de la Défense nationale, s'attelle à évincer les piliers de l'ancien régime dont l'inamovible chef des renseignements Kasdi Merbah au même titre que plusieurs officiers supérieurs proches du défunt président. Une nouvelle génération* d'officiers émerge, constituée principalement par les anciens de l'armée française de seconde génération et les anciens du Moyen-Orient. Nombre d'entre eux ont servi sous ses ordres dans la 2^e Région militaire. D'un point de vue structurel, on note qu'à partir

de 1984, plusieurs transformations touchent l'institution. Les grades de général et général-major sont créés. Un an plus tard, près d'une vingtaine d'officiers sont promus. Le poste de chef d'état-major, qui avait disparu en 1967 à la suite de la tentative de coup d'État de Tahar Zbiri, est rétabli. En 1987, de nouveaux commandements sont créés (commandement des forces terrestres, navales et aériennes). Enfin, la Sécurité militaire est restructurée. Elle est l'objet de nombreuses transformations tout au long de la décennie 1980 qui aboutissent en 1990 à la création du Département du renseignement et de la sécurité (DRS).

Saphia AREZKI

Bibl. : Saphia Arezki, *De l'ALN à l'ANP : la construction de l'armée algérienne (1954-1991)*, Éditions de la Sorbonne, 2022 • Abdelkader Yefsah, *Le Processus de légitimation du pouvoir militaire et la construction de l'État en Algérie*, Anthropos, 1982 • William Zartman, « L'élite algérienne sous la présidence de Chadli Bendjedid », *Maghreb-Machrek*, n° 106, 1984.

ART (HISTORIOGRAPHIE DE L')

Interroger l'historiographie de l'art en Algérie oblige à prendre en compte l'histoire coloniale et postcoloniale*. Il ne s'agit pas seulement d'appréhender le régime visuel dominant, qui privilégiait la construction d'une image de l'« Algérie heureuse » bien loin de ce que vivaient et ressentait les colonisés, mais aussi de situer la place des acteurs sociaux dans le champ culturel. À l'époque coloniale, l'apport des artistes algériens n'a longtemps bénéficié que d'une place subsidiaire et d'une reconnaissance pour le moins lacunaire. Cette remarque vaut pour les outils documentaires qui recensent les artistes, pour leur visibilité auprès des critiques d'art, leur accueil dans les salons, leurs nominations aux prix et aux honneurs qui distinguent les talents. Un instrument comme le Bénézit, défini comme

dictionnaire critique et documentaire des artistes « de tous les temps et de tous les pays », est resté, y compris jusqu'à la toute fin du xx^e siècle, largement occidental-centré, et les artistes colonisés du Maghreb en état de sous-représentation. Ainsi Azouaou Mammeri, le premier Algérien à se considérer comme peintre dans son acception moderne et à exposer dans les salons, n'a pas de notice personnelle, son nom apparaissant incidemment dans la notice consacrée à Racim. Pour les anciens, nés au tournant du xx^e siècle, seuls Hemche et Mohamed Racim sont cités. Ni le frère aîné Omar Racim, enlumineur de talent, ni Boukerche, adepte de la peinture de chevalet, ne sont mentionnés. Hormis les frères Racim qui orientèrent leur travail dans l'esprit de la *Nahda*, la Renaissance culturelle arabo-musulmane qui parcourut cette aire comme l'une des réponses symboliques à la domination occidentale, les autres peintres adoptèrent le médium dans la continuité de la peinture paysagiste et des scènes de genre dont se nourrissaient les peintres européens installés sur place. Souvent critiqués après l'indépendance pour cette position mimétique d'apprentis d'une culture allogène, ils sont pourtant en position novatrice, symbole d'une hybridité en train de se construire, et surtout ils sont les premiers à vouloir devenir maîtres de leurs propres représentations des êtres et du pays, ce qui est un premier renversement majeur en situation coloniale. Le manque de visibilité est encore plus criant pour ceux qui ont construit une œuvre au long cours, véritable sacerdoce dans un système qui ne leur reconnaissait ni leur place d'artistes ni leur processus d'individuation : Yelles, Ali-Khoja, Temmam doivent pourtant être considérés aujourd'hui comme d'incontournables jalons de l'art moderne en Algérie, tout comme Guermaz, créateur d'une œuvre abstraite à la remarquable singularité. Ces peintres ont œuvré pendant ou à la fin de la période coloniale et la scène artistique de l'Algérie coloniale a chichement reconnu leur apport. Le Grand prix artistique de l'Algérie peut servir de marqueur de cette porte à peine entrouverte. Si Racim est le premier Algérien à l'obtenir en 1933, il faut attendre 1955, après le début de l'insurrection,

pour qu'il soit décerné à un autre Algérien, Mammeri, mais à titre posthume, alors qu'il peignait et exposait depuis 1910... Impossible rattrapage qui, à peine exprimé, devint obsolète par la remise en cause de l'ordre colonial et par la manière frontale dont la nouvelle génération* d'artistes algériens actifs au moment de la Guerre d'indépendance bouscule les hiérarchies culturelles implicites. Car à bien y regarder, lorsque l'on veut tracer à grands traits la place réservée aux artistes algériens dans les expositions et l'écriture dédiées à l'art moderne et contemporain, se dessine assez rapidement une certaine dissymétrie. Bien que l'artisanat algérien et maghrébin soient mis en valeur dans la production d'expositions et d'écrits sur l'art en période coloniale, la hiérarchisation sociale et politique induite par le régime impérial structure l'espace artistique. Une classification racialisée et essentialiste de la création semble ainsi confiner les artistes « indigènes » dans des espaces assignés. Lorsque le critique d'art Arsène Alexandre publie en 1907, sous commande du gouvernement colonial, un rapport sur ses *Réflexions sur les arts et industries d'art en Algérie*, il identifie la nécessité d'une « colonisation culturelle » qui ménagerait et stimulerait le développement des arts « traditionnels et authentiques [...] indigènes ». Il en appelle à la création de deux groupes de production dans le champ des arts en Algérie, un pôle dédié aux arts indigènes qui côtoierait les artistes européens, formés et exerçants sur le territoire, et qui par tropisme se stimuleraient mutuellement. Il faut aussi considérer que l'accès à l'école des beaux-arts d'Alger est des plus restreints pour les élèves « indigènes », dont le nombre n'excède que difficilement les 10 % jusqu'en 1962. Ces « artistes arabes », ainsi listés dans les registres de l'école, restent confinés, jusque dans les années 1930, dans un enseignement distinct dédié aux arts traditionnels. Jusqu'au tournant du ^exxi siècle, lorsque l'on cherche des ouvrages d'histoire de l'art abordant les arts en Algérie, force est de constater que la représentation européenne, orientaliste et coloniale prend le dessus et exclut presque systématiquement les artistes algériens, de la période coloniale, du récit de l'art moderne dans le

sens européen du terme, hormis Baya vue dans le prisme de l'art brut. C'est par ailleurs dans le tournant des années 1950, au moment du conflit, que quelques artistes algériens viendront se former à Paris et seront exposés au sein des manifestations d'avant-garde. C'est le cas notamment de Khadda, Benanteur ou Mesli*, dont certains exposeront au Salon des réalités nouvelles, soit sous le signe de l'abstraction. Pour les artistes algériens, le combat pour l'indépendance ne se joue pas uniquement dans la nécessité de s'engager personnellement pour le soutien ou la représentation d'« une guerre sans nom », mais bel et bien dans le questionnement d'une création artistique algérienne émancipée de la domination coloniale. Les œuvres et les écrits théoriques d'artistes exerçant pendant la guerre, tels qu'Issiakhem ou Khadda, soulignent la volonté de s'extraire d'une vision formatée du territoire et des « indigènes » de l'ancienne colonie. Libérant la possibilité de puiser tout autant dans les sources européennes et africaines que dans des références visuelles antécoloniales ou d'influences contemporaines internationales, ces artistes se réapproprient le médium peinture de chevalet, importé par la colonisation, tel un « butin de guerre », selon l'expression de Kateb* Yacine. Ils empruntent parfois les voies de l'abstraction, ou plutôt de la non-figuration, à partir de laquelle certains identifient une généalogie alternative issue de la peinture arabe du XIII^e siècle (al-Wasiti). Ces artistes cherchent à sortir les artistes algériens « du ghetto » et à se désenclaver d'une confrontation unilatérale entre deux États-nations pour permettre à la scène artistique algérienne d'exister dans une histoire mondialisée des arts qu'il reste à écrire. Mohamed Khadda, reconnu, pour des œuvres inspirées par la calligraphie arabe, comme « peintre du signe » (Jean Sénac), enjoint à considérer une utilisation syncrétique et internationaliste des sources d'influence de l'art du temps présent, pour créer une esthétique émancipée, un « art nouveau », propice à la « désaliénation de l'homme ». La place de la création algérienne, comme celle d'autres pays anciennement colonisés, dans les circuits d'expositions et l'écriture de l'histoire de l'art actuels forcent à

constater que cette interrogation des rapports de domination reste encore prégnante.

Anissa BOUAYED et Émilie GOUDAL

Bibl. : M'hamed Issiakhem, « La Peinture », *La Nouvelle Critique*, n° 112, *La culture algérienne*, 1960 • Mohamed Khadda, *Éléments pour un art nouveau, suivis de Feuilles épars liés et inédits*, Alger, Barzakh, 2015 • Ramon Tio Bellido (dir.), *Le xx^e siècle dans l'art algérien*, Aica Press, 2003.

ARTISTES PEINTRES

Beaucoup d'artistes héritiers, issus ou non de la diaspora algérienne, se saisissent des archives* visuelles de la guerre et de l'appareil critique de la décolonisation pour construire au présent des représentations d'une histoire jugée lacunaire. Kamel Yahiaoui, hanté par le récit familial, réinstalle dans ses sculptures et ses dessins *El Finga* (la guillotine), glaçante trace du traumatisme causé par les exécutions capitales qui avaient lieu en plein cœur de la Casbah où il a grandi. Dans un ensemble d'œuvres réalisées pour l'exposition bilan du cinquantenaire qu'il nomme *Un seul héros, le peuple... mon père*, Mustapha Sedjal réalise de nombreuses variations plastiques à partir d'une photographie* des figures historiques des six « pères de la révolution », dont plusieurs des acteurs, à l'instar de son père, ont été écartés du récit national algérien maîtrisé. Zineb Sedira et Halida Boughriet, dans leurs œuvres respectives, soulignent l'absence visible des femmes* combattantes dans l'écriture visuelle du conflit. Halida Boughriet fait ainsi émerger, dans la partie féminine de sa série photographique des *Mémoires dans l'oubli* (2011), les portraits d'anciennes *moudjahidate**, réduites au silence, oubliées de l'histoire, qu'elle représente telles des odalisques vieillissantes, inlassablement confinées dans la représentation orientaliste. Zineb Sedira, quant à elle, produit depuis le tournant des années 2000 de nombreux travaux consignant la mémoire des témoins de la guerre. Dans *Retelling History. My Mother Told Me* (2003), l'artiste se filme en conversation avec sa mère qui lui rend compte de la violence sexuelle que les militaires français et harkis* exerçaient pendant la guerre sur les femmes de son village en Algérie. La relecture au présent de l'histoire de la guerre est également reprise par Ammar Bouras. Comme l'avait fait avant lui l'artiste et *moudjahida* Myriam Ben, il s'inspire du poème *Serment* de Bachir Hadj Ali*,

ode à l'amitié entre les peuples, écrit à Alger pendant les manifestations de décembre 1960*. Reprenant le titre et le texte, en voix off, la vidéo dissèque, par la peinture et le photomontage vidéo, une histoire de la violence qu'il faudrait pouvoir mettre à distance. Cette mise à distance critique est aussi au cœur des travaux de Dalila Dalléas Bouzar lorsqu'elle produit sa série de dessins *Algérie année 0, ou quand commence la mémoire* (2011-2012), rassemblant les archives photographiques de la Guerre d'indépendance et des violences des années 1990, qui trace un lien entre plusieurs générations* témoins de deux séquences historiques de la violence en Algérie. En France, d'autres artistes bousculent la persistance des dénis officiels : l'occultation du massacre des manifestants algériens, par la police* de Paris le 17 octobre 1961*, est au centre des dessins d'Éric Manigaud ; le refus de reconnaître la pratique systématique de la torture* est au cœur du travail d'Ernest Pignon-Ernest*. Dans le *Parcours Maurice Audin*, il colle sur les murs d'Alger des portraits du jeune mathématicien – « disparu » après avoir été torturé par les paras –, pour rappeler le long déni de ce crime d'État, reconnu seulement en 2019 par le président de la République française. Cette intervention d'Ernest Pignon-Ernest, réalisée en 2003, est sans doute plus connue du public que ses premiers travaux algériens des années de guerre qui sont pourtant la matrice de son œuvre éminemment politique.

Ces interrogations actuelles nous renvoient à celles des artistes qui ont témoigné au moment des faits. Excepté le portrait de Djamila Boupacha* par Picasso, qui donna de l'ampleur à la campagne contre les sévices subis par la jeune militante après son arrestation, les œuvres d'artistes aussi célèbres qu'André Masson ou Matta, contre la guerre, la prison*, la torture, ne sont pas connues. Cet étonnement du public lors des expositions, rares il est vrai, montre que rappeler les violences de la guerre coloniale demeure un acte dérangeant pour la conscience collective. La réticence à lever le voile permet de comprendre la difficulté des artistes des années 1950-1960 à montrer leurs œuvres. Ce mal de voir commence avant le basculement dans la guerre quand

Mireille Miailhe et Boris Taslitzky, deux peintres communistes issus de la Résistance*, ramènent un implacable reportage d'Algérie, dans l'hiver 1951-1952, montrant les souffrances du peuple algérien et sa résolution à combattre. Quand l'insurrection éclate en 1954, rares sont les artistes à s'insurger contre une guerre injuste. Gasquet le fait en utilisant la référence au *Tres de Mayo* pour montrer qu'une guerre dissymétrique commence quand il peint *La Fusillade (d'après Goya)* qu'il ne peut exposer. Tandis que la fresque métaphorique de Lorjou *Renart à Sakiet* est démantelée à Bruxelles en 1958, Fougeron, en évoquant l'antique référence au massacre des Innocents, représente, dans une veine réaliste, orphelins de guerre et civils tués lors du bombardement par l'armée française du village de Sakiet Sidi Youssef*. L'exposition de cette dernière œuvre à Paris provoque une intervention de la police au Salon des indépendants. L'artiste italien Guttuso renvoie à Delacroix avec le dessin *La Liberté guidant le peuple algérien*. Ces artistes mobilisent ces références pour inscrire leurs œuvres dans une généalogie de l'art face à la guerre.

Les peintres se confrontent aussi à une limite esthétique et éthique. Peut-on représenter l'innommé, la torture, les viols*, les insoutenables violences de guerre, devenus systématiques dans un conflit qui s'en prend aux civils ? En France, Lapoujade répond par la non-figuration dans le *Triptyque sur la torture* tandis que Masson, Matta, Lebel, en héritiers du surréalisme, dénoncent les horreurs de la guerre coloniale. Ces artistes joignent aussi leur protestation à celle des intellectuels en signant le « Manifeste* des 121 » en 1960. Chez les artistes italiens, proches du milieu communiste, Guttuso réalise une série de toiles titrées *Algérie française* (1961) où les corps nus de femmes violées résonnent tout autant avec l'affaire Djamilia Boupacha qu'avec une métaphore du territoire algérien pris de force. Cremonini aborde également le thème de la torture dans des tableaux d'écorchés tel que *Tête torturée* (1961) d'où la couleur rouge sang coule sur les contours de figures déformées par la douleur. C'est également dans l'espace italien que sera

exposée une œuvre manifeste, peinte à plusieurs mains (Baj, Crippa, Dova, Erro, Lebel, Recalcati), le *Grand Tableau antifasciste collectif* (1960), saisi par les autorités italiennes pour atteinte à la religion. L'œuvre ne sera restituée à ses auteurs qu'en 1987 au terme d'une longue bataille juridique et ne sera par la suite que très difficilement exposée dans les musées français. Du côté des artistes algériens colonisés, qui étaient en France pour achever leur formation, le combat pour l'indépendance ne se joue pas uniquement dans la nécessité de s'engager et de témoigner comme le font Issiakhem* avec *Algérie, 1960*, Mesli*, avec *Algérie en flammes*, Khadda avec *hommage à Maurice Audin* ou Benanteur avec la série *Selon Charef*. Sans jamais tomber dans la propagande, leurs œuvres évoquent déjà par leurs titres le martyre et la résistance du pays natal. Avec les artistes internationaux, ils ont contribué à requalifier ces « événements » dans l'histoire visuelle d'une guerre dont la puissance coloniale cherchait à taire le nom et à cacher les méthodes. Sans doute pour ne pas rester les héritiers perplexes et tourmentés d'un passé qui ne passe pas, la création artistique qui aborde cette guerre montre par cette insistance même que la page, après plus de cinquante ans, n'est pas tournée.

Anissa BOUAYED et Émilie GOUDAL

Bibl. : Anissa Bouayed, *Les Artistes internationaux et la Révolution algérienne*, catalogue d'exposition, Musée national d'Art moderne et contemporain, 2008 • Malika Dorbani-Bouabdellah, « La guerre d'Algérie et les arts plastiques », in Mohammed Harbi et Benjamin Stora (dir.), *La Guerre d'Algérie. 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Hachette, 2007 • Émilie Goudal, *Des damné(e)s de l'Histoire. Les arts visuels face à la guerre d'Algérie*, Les Presses du réel, 2019.

ASSEMBLÉE ALGÉRIENNE

Créée par l'article 6 du statut de 1947*, l'Assemblée algérienne remplace les délégations financières qui ont cessé de se réunir sous Vichy. Elles géraient le budget de l'Algérie. Outre le vote du budget, l'Assemblée est chargée d'étendre et d'appliquer les lois métropolitaines dans la colonie. Elle peut aussi émettre des avis et faire des propositions. Face à la montée en puissance des mouvements nationalistes, sa composition, ses élections*, son fonctionnement, ses décisions en font un outil au service de la minorité coloniale.

Renouvelable par tiers tous les trois ans, l'Assemblée compte 60 élus par collège d'électeurs ; le premier représente une population française approchant le million d'individus et le second une population algérienne approchant les 8 millions. Les scrutins de 1948, 1951 et 1954 faussent de surcroît la représentation du second collège. Aux truquages divers (urnes bourrées ou substituées, secret non respecté, composition irrégulière des bureaux, etc.) s'ajoutent les candidatures d'« indépendants » agréés par l'administration, qui remportent la majorité. Aussi l'électorat du second collège se désintéresse des scrutins. Le PPA-MTLD* finit par ne plus présenter de candidats et prôner l'abstention. L'UDMA*, divisée sur la question, ne compte plus que 5 élus en 1954. Enfin, les élus de l'Assemblée ne bénéficiant pas de l'inviolabilité, certains d'entre eux sont victimes d'arrestations, perquisitions et autres mesures répressives. Dans le premier collège, les conservateurs dominent.

L'Assemblée fonctionne avec un bureau et des commissions (Législation et Intérieur, Grands Travaux, Agriculture, etc.) au rôle décisif, mais les nationalistes en sont écartés. Il n'existe pas de groupe, comme à l'Assemblée nationale, permettant aux partis de s'exprimer. L'alternance entre les collèges pour la présidence et le partage des vice-présidences (trois chacun) favorise les personnalités consensuelles. Raymond Laquière, Sayah Abdelkader et Abderrahmane Farès marquent en particulier la présidence. Les sessions (trois de six semaines par an) sont houleuses et la parole est verrouillée –

Ferhat Abbas*, par exemple, est expulsé des débats. Jacques Chevallier*, élu en 1951, anime un court temps une tendance libérale, qui permet notamment à Ahmed Francis, de l'UDMA, d'intégrer la commission des Finances et de l'Habitat. Signe de son orientation, l'Assemblée rejette toute motion sur les questions coloniales (situation au Vietnam, répression des nationalistes en Algérie, etc.) mais elle suit l'actualité métropolitaine. Elle adopte par exemple un vœu sur la révision des condamnations de collaborateurs par les chambres civiques. Toutefois, les élus du premier collège, qui ambitionnent d'ériger l'Assemblée en lieu de souveraineté à leur profit, sont contrecarrés par les autorités. Ils n'obtiennent pas un rang de choix dans le protocole officiel et symboliquement, l'appellation « députés » leur est refusée. Les élus de l'Assemblée sont nommés « délégués », en référence aux délégations financières.

Après le 1^{er} novembre 1954*, les élus du premier collège manifestent leur défiance envers le gouvernement Mendès France*. Ils rejettent l'intégration défendue par Soustelle*, sauf en matière économique et sociale. Ceux du second collège finissent par proclamer leur adhésion à l'« idée nationale algérienne » au sein du Comité des 61. Ce dernier est formé le 26 septembre 1955 par quarante-deux élus à l'Assemblée algérienne, des députés, des sénateurs et des conseillers de l'Union française. Ils répondent ainsi à l'appel du FLN* qui cherche leur ralliement. Les élus du premier collège, de leur côté, forment un Comité pour l'Algérie française. Après un ultime vote du budget, l'Assemblée algérienne est dissoute par Robert Lacoste* le 12 avril 1956. Non seulement, argumente celui-ci, la désaffection des élus du second collège la condamne mais elle n'a pas rempli ses missions. Le statut de 1947 lui avait en effet confié quatre tâches : organiser le droit de vote des femmes* « musulmanes » (article 4), supprimer les communes mixtes (article 53), revoir l'administration des biens des fondations pieuses musulmanes conformément au principe de laïcité (article 56), assurer l'enseignement de la langue arabe (article 57). Aucune n'a été menée à bien. En matière

économique et sociale, elle a ménagé les intérêts coloniaux. Comptant sur l'aide métropolitaine, elle a adopté une politique fiscale conservatrice, éminemment inéquitable et, d'abord intéressée par l'agriculture, elle a délaissé tout autant la prospection minière et pétrolière qu'une industrialisation indispensable au développement d'une colonie minée par le chômage.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Tayeb Chenntouf, « L'Assemblée algérienne (1947-1956) », thèse sous la dir. de X. Yacono, faculté des lettres et sciences humaines de Paris, 1969 • Ivo Rens, *L'Assemblée algérienne*, Pedone, 1957.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

Le 20 septembre 1962, conformément aux accords d'Évian* et sous l'égide de l'Exécutif provisoire*, a lieu l'élection de l'Assemblée nationale constituante. L'installation de l'Assemblée s'inscrit dans le processus de l'édification des institutions* de l'Algérie indépendante et, *de facto*, de la légitimation du nouveau pouvoir installé dans un contexte de guerre fratricide et d'instabilité politique.

Cette élection a été reportée deux fois à cause des rebondissements de la crise du FLN* de l'été 1962* opposant le GPRA*, les wilayas et l'état-major. La publication, le 16 août 1962, des listes des 198 candidats cooptés par le Bureau politique (BP), réuni autour de Ben Bella*, est rejetée par les Wilayas 3* et 4*. En fin de compte, la première liste des candidatures proposées à l'approbation du peuple ne fait que refléter les profondes divergences qui ont éclaté entre les dirigeants du FLN lors de la réunion du CNRA* à Tripoli* de mai-juin 1962. L'exclusion des listes de nombreuses personnalités tels Benyoucef Ben Khedda*, Boussouf*, Boubnider*, n'a pas pour autant

empêché d'anciens membres du GPRA d'y siéger. Sont également marginalisées des organisations importantes comme l'UGTA* et l'Ugema*. Cependant, des figures historiques hostiles au BP comme Belkacem Krim* et Hocine Aït Ahmed* seront représentées à l'Assemblée. Apprenant par la presse* sa candidature dans le département de Sétif, Mohamed Boudiaf* décide de ne pas siéger à l'Assemblée et présente sa démission le 15 octobre 1963. En bref, la sélection des candidats, soumise en théorie aux critères institutionnels, géographiques, et à la participation à l'action révolutionnaire a privilégié en réalité l'allégeance à Ben Bella et au BP. La veille de la consultation électorale, Ben Bella appelle la population algérienne à voter massivement pour « sortir du provisoire ». Le 20 septembre, sur 6 328 000 électeurs et électrices inscrits, 5 302 294 approuvent les listes proposées, 18 680 votent non tandis que l'abstention cumule 1 026 121 voix. Sur les 196 sièges de députés, 15 représentent la population européenne et 10 sont dévolus aux femmes*.

Le 25 septembre, les députés élisent Ferhat Abbas* comme président de l'Assemblée constituante, proclament la République algérienne démocratique et populaire, s'attellent à désigner le gouvernement provisoire et à préparer la future Constitution de l'Algérie. Seul candidat, le 26 septembre, Ben Bella est investi comme chef de gouvernement. Le 28 septembre, la présentation de l'équipe ministérielle est approuvée par 159 voix contre 1 et 19 abstentions. Cette quasi-unanimité ouvre la voie à « une concentration du pouvoir autour du Président » (Leca, Vatin, p. 52), réduisant l'action de l'Assemblée à n'être qu'une caisse de résonance.

La seconde tâche dévolue à l'Assemblée constituante est de doter l'Algérie d'une Constitution. Elle en confie la rédaction du projet à une commission parlementaire qui ne peut mener à bien sa mission. L'immixtion personnelle de Ben Bella et celle du BP dessaisissent, en effet, l'Assemblée de son pouvoir constituant. Ferhat Abbas dénonce cette atteinte à la légalité formelle d'une Assemblée souveraine et un « geste extrêmement grave ». Il

démissionne de son poste le 14 août 1963. C'est Hadj Ben Alla*, un fidèle de Ben Bella, qui assure l'intérim (avant d'être élu président de l'Assemblée le 1^{er} octobre).

L'avant-projet de Constitution sera soumis à la discussion des députés du 24 au 28 août 1963, avant d'être adopté par 139 voix et approuvé par le référendum du 8 septembre. Promulguée le 10 septembre, la première Constitution de l'Algérie indépendante consacre le principe du parti unique (le FLN) et son hégémonie sur la vie politique. L'exercice des droits et libertés est garanti, mais dans le respect des intérêts de la révolution socialiste. De même les pouvoirs de l'Assemblée populaire nationale et du président de la République, si étendus soient-ils, sont strictement subordonnés au parti unique du FLN qui se veut parti d'avant-garde. Le 11 septembre 1963, le parti du FLN réunit ses partisans à la salle Majestic (actuelle salle Atlas-Bab El Oued) et propose la candidature de Ben Bella à la magistrature suprême ; le 15 septembre, Ben Bella devient le premier président de la République algérienne. À la faveur de l'évolution politique critique tant à l'intérieur par « la rébellion du FFS » qu'à la frontière orientale par les affrontements avec l'armée marocaine, Ben Bella s'octroie les pleins pouvoirs le 3 octobre 1963, conformément à l'article 59 de la Constitution. De fait, la Constitution ne survivra pas à l'arrestation de Ben Bella lors du coup d'État fomenté par le colonel Boumediene* le 19 juin 1965. Elle est, en effet, abrogée.

Belkacem BENZENINE

Bibl. : Jean Leca et Jean-Claude Vatin, *L'Algérie politique : institutions et régime*, FNSP, 1975 • Amar Mohand-Amer, « La crise du Front de libération nationale de l'été 1962. Indépendance et enjeux de pouvoirs », thèse de doctorat d'histoire sous la dir. d'O. Carlier, Paris-7, 2010 • Anisse Salah-Bey, « L'Assemblée nationale constituante algérienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*. 1962, 1964.

ASSOCIATION DES ULÉMAS MUSULMANS ALGÉRIENS (AUMA)

Créée le 5 mai 1931 au siège du cercle culturel du Progrès (Nadi Tarakki) à Alger, l'AUMA devient très vite un acteur majeur de la vie culturelle et politique de l'Algérie.

Avec Abdelhamid Ben Badis comme président et Bachir El Ibrahimi* comme vice-président, elle s'implique dans le débat politique du moment. Son slogan « L'islam et notre religion, l'Arabe est notre langue, l'Algérie est notre patrie » résume son orientation. Son action principale est consacrée au développement de l'instruction en langue arabe.

Durant l'entre-deux-guerres, elle constitue un courant important du nationalisme* algérien, dont l'intransigeance se précise dans la « déclaration nette » parue dans *El-Chihâ*, au mois d'avril 1936, en réponse à la profession de foi assimilationniste de Ferhat Abbas*. D'où les réserves exprimées à l'encontre du projet Blum-Viollette. Mais au gré de la conjoncture, par pragmatisme, l'AUMA s'impose au Congrès musulman (juin 1936), tout comme elle participe plus tard au Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL) aux côtés de tous les partis nationalistes (1951).

Au déclenchement de la guerre de libération nationale, El Ibrahimi, qui dirige l'association, est au Caire quand Ahmed Ben Bella lit l'« Appel » du 1^{er} novembre 1954*, sur les ondes de la radio* égyptienne. La première réaction exprimée dans un communiqué co-signé avec Fodil El Wartilani le 2 novembre fait référence au djihad et aux erreurs de la politique coloniale mais ne se prononce pas ouvertement en faveur de la lutte engagée par le FLN*. Cette position attentiste relève du refus de se fondre dans le nouveau mouvement et de la volonté de préserver par conséquent son autonomie. Entre-temps, en janvier 1955, des contacts sont pris avec Brahim Bayoud de l'UDMA* et Ahmed Mezerna du MNA* en vue de créer un rassemblement populaire algérien regroupant toutes les tendances nationalistes. De son côté,

la tentative de la délégation extérieure du FLN au Caire échoue malgré les pressions de Fethi Dib des RG égyptiens à rallier le MNA, les ulémas et l'UDMA en février 1955.

En Algérie, au début du soulèvement, les positions officielles des ulémas sont prudentes. Ils œuvrent surtout à assurer leur mission d'instruction et de soutien aux étudiants* algériens à l'étranger. Ils apportent discrètement leur soutien à l'ALN* tout en maintenant des contacts avec le gouvernement français, jouant ainsi le jeu de la légalité (Ahmed Nadir).

Le 7 janvier 1956, à l'issue de la clôture de l'Assemblée générale de l'Association des ulémas, réunie en Algérie, un communiqué signé par Larbi Tébessi* et Tewfik El Madani* prend position en faveur du « combat triomphant pour le Droit, la Justice et la liberté en Algérie ». L'association reconnaît, sans le mentionner, le FLN comme étant « le représentant authentique du peuple algérien ».

L'année 1956 connaîtra donc le ralliement officiel des ulémas au FLN. Les principales figures comme El Madani, Kheireddine* et cheikh Abbas rejoignent les instances du FLN. Le premier sera membre du CNRA* issu du congrès de la Soummam*, puis ministre des Affaires culturelles du premier GPRA*, le deuxième sera représentant du FLN au Maroc* et le troisième représentant du FLN en Arabie Saoudite. Tébessi, qui entretenait des contacts avec les responsables du FLN, et dont les conditions de sa disparition, le 4 avril 1957, ne sont toujours pas élucidées, demeure pour l'Association des ulémas la preuve intangible de leur plein engagement pour la révolution, aux côtés de bien d'autres tels Ahmed Sahnoun et Mohamed Chebbouki. Aussitôt, les activités de l'association sont mises en sourdine en l'absence de ses principaux leaders partis à l'étranger ou arrêtés. À Constantine, l'institut Ben Badis est fermé par l'administration coloniale en 1957.

Leur organe *El Bassair*, dont les articles sont jugés subversifs, est saisi à la suite de l'insurrection du 20 août 1955*, avant d'être interdit.

Au moment de la crise de l'été 1962*, El Ibrahimi appelle en vain les différents protagonistes à la sagesse.

En octobre 1962, El Ibrahimi regagne Alger. Ses critiques au vu des options socialistes affichées par Ben Bella lui valent d'être placé en résidence surveillée. Paradoxalement, certains de ses membres occupent des postes à responsabilité sous le régime de Ben Bella comme El Madani, nommé ministre des Affaires religieuses.

Belkacem BENZENINE

Bibl. : Charlotte Courreye, « L'Association des oulémas musulmans algériens et la construction de l'État algérien indépendant : fondation, héritages, appropriations et antagonismes (1931-1991) », doctorat sous la dir. de C. Mayeur-Jaouen, Inalco, 2016 • Ali Merad, *Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1960. Essai d'histoire religieuse*, Mouton & Cie, 1967 • Ahmed Nadir, *Le Mouvement réformiste algérien : son rôle dans la formation de l'idéologie nationale*, Paris-3, 1968.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS D'ALGÉRIE (AGEA)

L'Agea fut l'une des plus anciennes et des plus actives associations d'étudiants* de France. Fondée dès 1883 sous le nom « Société des étudiants d'Alger », elle reste difficile à connaître faute d'avoir conservé ses archives* avant 1919 ; mais l'entre-deux-guerres fut sa plus grande époque, à en juger d'après sa revue *Alger-étudiants*. En 1930, elle organisa le congrès annuel de l'Unef*, alors présidée par l'Algérois Paul Saurin. Il fit élire ensemble à la vice-présidence de l'Unef le président de l'Agea et celui de l'Association des étudiants musulmans de l'Afrique du Nord (Aeman), Ferhat Abbas*. Après la période plus obscure de la Deuxième Guerre mondiale, l'Agea retrouve son

dynamisme, jusqu'au moment où la guerre d'Algérie lui apporte un défi majeur.

Attachée à rassembler tous les étudiants d'Alger par des activités communes d'entraide matérielle et culturelle, l'Agea n'a pourtant pas toujours réussi à le faire. Il semble que les statuts de 1893, imposant la nécessité d'un parrainage et d'un vote pour toute admission, aient été utilisés pour exclure les étudiants juifs*. Ce qui expliquerait la participation d'étudiants aux manifestations antijuives de 1898 conduites par l'étudiant algérois Max Régis. En 1919 encore, le gouverneur général doit intervenir pour mettre fin à l'exclusion des étudiants juifs et à la minoration des droits des musulmans (qui fondèrent en réaction l'Aeman). En 1940, l'abrogation du décret Crémieux par le gouvernement de Vichy, entraînant une sévère diminution du nombre d'étudiants juifs admis à l'université d'Alger*, est approuvée par les présidents de l'Agea.

Quant aux étudiants musulmans, acceptés par l'Agea mais sans droit de vote en 1919, ils sont admis comme membres à part entière en 1922, et en bloc dans la mesure où l'Aeman accepte de s'affilier à l'Agea en 1924. L'Agea continue pourtant d'espérer, comme elle l'exige en 1936, que l'Aeman accepterait de se dissoudre, mais celle-ci refuse toujours.

C'est en 1956 qu'éclate le conflit ouvert entre l'Agea et l'Union générale des étudiants musulmans algériens* (Ugema). L'émotion collective déclenchée à Alger par les élections* législatives du 2 janvier 1956 (qui, pour les Français d'Algérie, semblaient conduire à la fin de l'Algérie française sans qu'ils aient été consultés) provoque la contestation de la direction trop modérée de l'Agea par un « Comité d'action universitaire » (CAU), qui obtient sa démission par un référendum des étudiants. Désormais, la direction de l'Agea est, jusqu'à la fin de la guerre, fermement engagée dans le camp de l'Algérie française au nom des « sentiments d'honneur et de patriotisme », ce qui incite l'Ugema à couper les ponts en décidant l'appel à la grève* des cours et des examens du 19 mai 1956. Cet engagement politique fut

symbolisé par la personne des deux plus célèbres présidents de l'Agea. Pierre Lagailarde*, jeune avocat retourné à l'université d'Alger après avoir servi dans les parachutistes* en 1957, prend d'assaut en uniforme le Gouvernement général* d'Alger le 13 mai 1958*. Élu député, il réoccupe l'université pour en faire un camp retranché pendant la semaine des barricades* (24 janvier-1^{er} février 1960). Son successeur à la tête de l'Agea depuis novembre 1959, Jean-Jacques Susini*, participe lui aussi aux barricades. Évadés à la fin de 1960, ils rejoignent le général Salan* à Madrid et y fondent l'OAS* au début de 1961. Lors du putsch* des généraux (22 au 25 avril 1961), le premier choisit de rester en Espagne mais le second accompagne Salan à Alger et reste son principal conseiller jusqu'à la fin de l'OAS algéroise. L'un de ses derniers actes, peu avant la signature d'un cessez-le-feu avec le Dr Mostefaiï (responsable FLN* de l'Exécutif provisoire*) le 17 juin 1962, est une campagne de destruction qui va jusqu'à mettre le feu à la bibliothèque de l'université d'Alger (bien que l'OAS y ait de solides appuis dans le corps enseignant des quatre facultés). Celle-ci est abandonnée par la très grande majorité des enseignants et des étudiants qui fuient l'Algérie en 1962, mais le retour de la plupart des étudiants algériens qui avaient étudié en France métropolitaine ou à l'étranger et l'arrivée de coopérants français favorables à l'indépendance assurent la transition de l'université coloniale à l'université nationale algérienne.

Guy PERVILLÉ

Bibl. : Guy Pervillé, *Les Étudiants algériens de l'Université française, 1881-1962*, Éditions du CNRS, 1984.

ATTENTAT AU BAZOOKA

Le 16 janvier 1957 à 19 heures, une explosion ravage le bureau de l'état-major du général Salan*, commandant en chef arrivé deux mois plus tôt.

Salan, hors du bureau à ce moment précis, est indemne mais le commandant Rodier décède. Cet attentat stupéfie les responsables civils et militaires qui l'imputent d'abord au FLN* ou aux communistes. Cependant, l'arme, un bazooka, est inhabituelle. Elle est également artisanale : deux tronçons de gouttière de près de deux mètres de long ficelés sur des affûts de fortune. Juché sur un escabeau depuis une terrasse d'immeuble faisant face à celui de la 10^e Région, le tireur a braqué l'arme sur la fenêtre du bureau et tiré ses deux roquettes. Un travail de professionnel, effectué par Philippe Castille, un ancien du 11^e Choc, et cadre de l'Oraf*, dirigée par le Dr René Kovacs. Cette organisation contre-terroriste a planifié une quinzaine d'attentats sur Alger entre mai et novembre 1956. Elle est dissoute mais son patron entend combattre les « tièdes », notamment Salan, le « croque-mort de l'Indo ». Kovacs ne pensait pas que les autorités remonteraient jusqu'à l'Oraf mais les premières arrestations ont lieu le 26 janvier et les mis en cause parlent. Leurs dires sont confirmés par une enquête sur l'achat des câbles à Alger. L'implication des hommes de l'Oraf ne fait aucun doute et ils sont placés sous les verrous dans l'attente de leur procès. Kovacs a toutefois incriminé un « Comité des six », dont Michel Debré* serait la cheville ouvrière avec le général Cogny : l'attentat aurait été commandité par les gaullistes et une partie de l'armée. Salan lui-même aurait donné du crédit au scénario. Les commissions rogatoires et les auditions peinent à l'étayer. Le procès du bazooka ne s'ouvre que le 24 juillet 1958. Bénéficiant d'une liberté provisoire lors de la première audience, Kovacs ne se présente pas à la suivante et est condamné à mort par contumace. Castille, qui a écopé de douze ans, réussit à s'évader à la faveur de la semaine des barricades* pour se retrouver à Madrid, au côté de Salan en février 1961 et participer à l'OAS*. Dossier particulièrement embrouillé, l'affaire du bazooka continue de diviser : certains la minimisent, d'autres la considèrent comme un des signes avant-coureurs des « 13 complots du 13 Mai » mettant en cause les liens entre gaullistes et activistes.

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Bob Maloubier, *Bazooka. La confession de Philippe Castille*, Levallois-Perret, Filipacchi, 1988.

ATTENTAT DE CHÂTEAU-ROYAL

Le 15 mars 1962, un commando « Delta » de six membres arrive peu après 10 h 30 au lieu-dit « Le Château-Royal », siège des centres sociaux éducatifs* (CSE), près d'Alger. Une réunion débute sous la conduite de Max Marchand, chef du service. Très organisé, le commando neutralise les personnels et les communications, installe des fusils-mitrailleurs dans la cour et investit la salle. L'un de ses membres, muni d'une liste, appelle sept hommes : Robert Eymard (ou Aimard, selon les sources), Marcel Basset, Mouloud Feraoun*, Ali Hammoutene, Max Marchand, Salah Ould Aoudia et René Petitbon. Ce dernier est absent. Invité à la réunion en tant que directeur du Service de formation des jeunes en Algérie (SFJA), il est visé par l'OAS* pour avoir négocié avec certains de ses responsables (non mandatés) un projet de partition refusé en janvier 1962 par l'Élysée ; l'Organisation a éliminé ces dissidents. Les six autres hommes, anciens instituteurs, inspecteurs de l'enseignement primaire ou encore directeurs d'école et de cours complémentaire, devenus les principaux responsables des CSE, sont conduits dans la cour, placés dos au mur et exécutés. Signé par des professionnels (109 douilles retrouvées, un seul impact en hauteur), l'attentat a fait l'objet d'une préparation extrêmement rigoureuse.

Cet attentat a suscité un hommage solennel des autorités et pourtant aucune suite judiciaire n'a été donnée. Le ministre de l'Éducation nationale, Lucien Paye, a suivi l'enterrement placé sous très haute sécurité. En métropole, la presse* a dénoncé le « fascisme » de l'OAS et la violence des

siens, « les maniaques du meurtre » pour *France Observateur*. Elle a également rendu un hommage appuyé aux victimes, en particulier à l'écrivain Mouloud Feraoun. Chez les tenants de l'Algérie française, en France, Jacques Soustelle*, fondateur des centres sociaux en 1955, choisit le silence. À Alger, il n'est pas question de désavouer les hommes de Degueldre* et l'Agea* dénonce « le caractère odieux de l'exploitation faite par les autorités de la mort de six membres des centres sociaux ». Pour l'OAS, comme l'a dit Jean Gardes* au procès des barricades en 1960, les CSE sont « truffés d'agents » du FLN*. Jean-Jacques Susini* reprend ce discours à son compte jusqu'en 2012 dans ses *Confessions*.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Jean-Philippe Ould Aoudia, *L'Assassinat de Château-Royal. Alger : 15 mars 1962*, Tirésias-Michel Reynaud, 1992.

ATTENTAT DE LA RUE DE THÈBES (9 AU 10 AOÛT 1956, RUE BOUDRIÈS-PÈRE-ET-FILS)

L'attentat de la rue de Thèbes est l'œuvre des ultras européens appartenant à l'Organisation de la résistance de l'Afrique française* (Oraf) appelée aussi Comité des quarante. Au lendemain de l'exécution par la guillotine d'Ahmed Zabana* et Abdelkader Ferradj, Yacef Saadi* ordonne à ses commandos* de commettre une série d'attentats qui secouent Alger. Disposant de renseignements fournis par la police*, deux hommes de l'Oraf, René Kovacs et Michel Fechoz, se chargent à leur tour de détruire le bâtiment abritant le refuge où loge le commando ayant commis l'attentat de Bab El Oued du 20 juin 1956. La puissante charge de plastic fabriquée par Philippe Castille, artificier au 11^e Choc (SDECE*), a été placée au seuil de l'immeuble

situé au numéro 9 de la rue de Thèbes, alors que c'était le couvre-feu. La déflagration a surpris les habitants en plein sommeil, elle a non seulement provoqué l'effondrement de l'immeuble visé mais a affecté également les maisons voisines. À mains nues, « 16 cadavres dont 9 enfants et 37 blessés » sont retirés des décombres selon les chiffres officiels, 70 morts et une centaine de blessés selon Yacef Saadi. La population de la Casbah crie vengeance, Yacef Saadi et ses hommes réussissent difficilement à contenir sa colère. L'enquête de police tourne court et n'apporte aucun signe d'apaisement. La seule « protection » apportée par les autorités aux habitants se traduit par la fermeture de toutes les issues de la Casbah par des barrages de barbelés et l'intensification des contrôles aux points de passage autorisés.

Le lendemain, en guise de solidarité avec les victimes et en signe de protestation, les dockers* observent un débrayage paralysant le port d'Alger. Deux jours plus tard, c'est au tour des commerçants de la Casbah de faire grève*. Cependant, ces formes de lutte pacifique ne peuvent endiguer l'engrenage du tandem violences-répression qui envahit la ville d'autant plus que le Comité antirépublicain des quarante revendique l'attentat dans un tract émis le 21 août et annonce l'application de la loi du talion. Aux bombes des ultras vont bientôt répondre les bombes du FLN* fabriquées dans la Casbah même. Commence alors un cycle d'actions terroristes et contre-terroristes, particulièrement meurtrières et sans pareilles à Alger. Ce seuil franchi contribue à radicaliser les deux camps adverses. En silence mais de manière déterminée, l'organisation FLN étend ses réseaux à l'échelle de la ville, ralliant l'opinion* algérienne à ses mots d'ordre et consolidant de fait sa représentativité tandis que l'équivoque de l'expression « opérations de maintien de l'ordre » est dissipée par l'intensification des actions de l'armée française, forte des dispositions des pouvoirs spéciaux*.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Alain Ruscio, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La Découverte, 2015 • Yacef Saadi, *La Bataille d'Alger*, Enal, 1982.

ATTENTAT DU PETIT-CLAMART

Le 22 août 1962, 20 h 08, au Petit-Clamart, avenue de la Libération (aujourd'hui du Général-de-Gaulle), un homme agite un journal, *L'Aurore*, au passage de la DS conduisant de Gaulle* et son épouse à l'aéroport de Villacoublay. Un commando positionné un peu plus loin prend la voiture sous un feu nourri (150 douilles retrouvées, pour 40 secondes de tir). Trois balles y pénètrent, une traverse l'habitacle. D'autres touchent l'extérieur. Le couple est indemne grâce à un concours de circonstances : les premiers tireurs ont perçu le signal avec retard et le véhicule roulait plus vite que prévu. Cet attentat, qui n'est ni le premier ni le dernier visant de Gaulle, choque car la guerre d'Algérie est achevée. Qui sont les responsables, leurs soutiens et motivations ? Les responsables de l'OAS* sont sous les verrous ou en fuite, et l'organisation est en plein délitement. Certes, on retrouve dans la direction de l'opération un officier*, Alain de Bougrenet de la Tocnaye, et deux véritables militants dans un commando d'une quinzaine d'hommes où cohabitent pieds-noirs* passés par l'activisme, étudiants* nationalistes et anticomunistes hongrois. Mais c'est plutôt du côté du Conseil national de la Résistance, polarisé sur l'élimination de De Gaulle, qu'il faut chercher. Il a suivi de loin l'entreprise dont le chef est Jean Bichon, un ancien de la maison Martin, arrêté seulement en 1964 et la cheville ouvrière le polytechnicien Jean-Marie Bastien-Thiry (« Didier ») qui aurait connu Bichon *via* André Zeller*. « Didier », nourri de références à saint Thomas d'Aquin et au tyrannicide, justifie l'exécution de ce « chef d'État de fait ». L'attentat de 1962 n'est pas le premier perpétré par Bastien-Thiry qui était déjà le cerveau de celui de Pont-sur-Seine (8 septembre 1961). Il a pensé de longue date et minutieusement préparé le suivant ; il y a investi ses propres deniers. Sans attirer l'attention. Car le commissaire Bouvier, chargé de l'enquête, n'imagine pas en remontant la filière des protagonistes arriver au profil d'un ingénieur militaire brillant et plein d'avenir. Arrêté, Bastien-Thiry avoue son

acte le 17 septembre. Il le justifie dans ses auditions comme devant la Cour militaire de justice à partir du 28 janvier 1963. Condamné à mort le 4 mars suivant comme deux autres des accusés, il n'est pas gracié et est exécuté le 11 mars.

Olivier DARD

Bibl. : Jean-Noël Jeanneney, *Un attentat. Petit-Clamart, 22 août 1962*, Seuil, 2016 • *Le Procès de l'attentat du Petit-Clamart. Compte rendu sténographique*, Albin Michel, 1963.

ATTENTATS D'ALGER

À Alger, l'engrenage des attentats est déclenché par les premières exécutions de condamnés à mort algériens : Ahmed Zabana* et Abdelkader Ferradj, qui sont guillotins le 19 juin 1956 à la prison* de Barberousse. Abane* Ramdane, qui est parvenu à réimplanter l'organisation dans la ville après l'arrestation de Rabah Bitat* un an plus tôt, fait alors diffuser un tract annonçant la mise à mort sans distinction de 100 Français de sexe masculin âgés de 18 à 54 ans pour chaque *moudjahid** exécuté. Ses réseaux passent rapidement à l'action puisque, dès le 20 juin et jusqu'à la fin du mois, 72 attentats sont dénombrés dans des lieux publics par des jets de grenade ou des tirs d'arme à feu. Ils font 49 victimes. Les attaques se poursuivent le mois suivant : le 19 juillet, un mitraillage dans le quartier européen de Bab El Oued cause la mort de 1 civil et en blesse 3 autres. Puis, le 10 août 1956, l'attentat de la rue de Thèbes* renforce l'engrenage. Il est en effet commis par des activistes français membres de l'Organisation de la résistance de l'Afrique française* (Oraf), qui ont déjà perpétré des attentats matériels dans la ville depuis le printemps. Dans une logique se réclamant d'un « contre-terrorisme », ils visent ce jour-là la rue de Thèbes, dans la Casbah, tuant 16 musulmans et en blessant 57 selon le bilan* officiel établi par le

Gouvernement général*, quand le FLN* dénonce plus de 80 morts et 14 blessés. En représailles, les responsables de la Zone autonome d'Alger* (ZAA) décident de multiplier les attaques en accentuant la terreur par l'utilisation de bombes artisanales. Leur fabrication avait déjà été lancée, les grenades ayant été jugées insuffisamment efficaces. Les premières tentatives de production d'explosifs sont menées clandestinement à l'hôpital Mustapha. Benyoucef Ben Khedda*, membre du CCE* qui joue le rôle d'état-major du FLN dans la métropole algéroise, rassemble des hommes dotés des compétences techniques nécessaires (fondeurs, soudeurs, électriciens, chimistes, etc.) et crée des ateliers. Il met aussi en place toute une organisation logistique assurant l'approvisionnement en matériaux ainsi que le transport des engins une fois ceux-ci assemblés et prévoit l'aménagement de caches pour les stocker. De son côté, Yacef Saadi*, un ouvrier boulanger algérois, recrute des jeunes femmes* pour déposer les bombes ou lui servir d'agents de liaison. Il s'attache le concours de quelques Européennes, telle Annie Steiner* qui transporte du courrier ou du matériel pour un laboratoire de fabrication d'explosifs. Arrêtée, elle écope de cinq années de prison. Les Algériennes doivent modifier leur apparence pour échapper aux contrôles lorsqu'elles quittent la Casbah et ne pas attirer l'attention sur les lieux des attentats. Le 25 septembre 1956, Larbi Ben M'hidi* ordonne de passer à l'action. Pour frapper fort et marquer les esprits, le CCE procède de manière coordonnée, en plusieurs endroits dans le centre-ville : au *Milk-Bar*, à la *Cafétéria* et dans les locaux d'Air France. La date et l'heure retenues – le dimanche 30 septembre en fin d'après-midi – visent à faire un maximum de victimes car en cette veille de rentrée des classes, nombre de familles algéroises fréquentent les lieux publics. Au *Milk-Bar* et à la *Cafétéria*, les secours relèvent 4 morts et 52 blessés, dont 12 doivent être amputés. À la suite d'une erreur de l'artificier, l'engin déposé à Air France n'explose pas. Le chaos engendré par ces deux attentats conduit la sûreté d'Alger à engager tous les moyens dont elle dispose. Deux semaines plus tard, des membres du

réseau de Yacef Saadi sont interpellés. Malgré ce revers, le FLN garde son potentiel d'action et les attentats se multiplient dans la ville. Le 7 janvier 1957, cependant, c'est la perspective de la grève* générale à l'approche de la réunion de l'ONU* qui conduit à déléguer les pouvoirs de police* aux parachutistes du général Massu*. La 10^e division parachutiste* (DP) doit démanteler la ZAA. Conscient de la menace qui pèse sur l'organisation, Yacef Saadi obtient de Larbi Ben M'hidi d'intensifier les attentats afin de démontrer aux Algériens que le Front conserve une pleine liberté d'action. Le samedi 26 janvier en fin d'après-midi, trois engins explosent dans un intervalle de quelques minutes. Outre la *Cafétéria*, à nouveau frappée, sont pris pour cible *L'Otomatic*, un établissement très prisé de la jeunesse algéroise situé juste en face, ainsi que le *Coq Hardi* dans le quartier des facultés. Les secours relèvent 4 tués et 37 blessés, dont de nombreuses femmes. Un jeune musulman est alors lynché à mort par la foule. Si grâce à un fichage généralisé de la population de la Casbah, à des arrestations massives et à l'usage de la torture* rapidement décriés, les parachutistes de la 10^e DP progressent rapidement dans l'identification des réseaux, ces derniers n'en demeurent pas moins opérationnels en adaptant leurs cibles. En effet, le centre-ville étant quadrillé, Yacef Saadi frappe en banlieue. Le 10 février 1957, 4 bombes sont déposées au stade d'El Biar et au stade municipal de Belcourt, faisant 12 morts et 45 blessés. L'arrestation de Ben M'hidi quelques jours plus tard et la fuite des principaux membres du CCE ne mettent pas un terme aux explosions qui, entre le 1^{er} janvier et la fin avril 1957, font 120 tués et 780 blessés. Progressivement affaiblis, les réseaux de la ZAA cessent un temps leur activité avant de se réorganiser et de perpétrer un nouvel attentat : le 3 juin 1957, dans l'après-midi, 4 terroristes se faisant passer pour des employés de la compagnie EGA effectuant des travaux d'entretien dissimulent des bombes dans des lampadaires jouxtant 3 arrêts d'autobus. Préréglées pour exploser à 18 heures, heure de pointe, elles font 12 morts et 90 blessés, dont 33 sont amputés. Mais le profil des

victimes, parmi lesquelles des élèves européens et musulmans, suscite la réprobation, y compris parmi des Algériens favorables à l'indépendance. Prenant la mesure de l'erreur commise, Yacef Saadi organise rapidement un nouvel attentat visant cette fois un lieu essentiellement fréquenté par des Européens. Le 9 juin 1957, jour de la Pentecôte, un complice employé du très populaire Casino de la Corniche situé en banlieue d'Alger place sous l'orchestre une bombe qui tue 8 personnes et en blesse 81, dont 10 sont amputées. Les obsèques des victimes s'accompagnent de violences à l'encontre de musulmans. Le général Massu rappelle alors à Alger les régiments partis nomadiser hors de la ville, avec l'objectif de neutraliser au plus vite ce qui reste de la ZAA du FLN. Celle-ci étant déjà en grande partie identifiée, elle est totalement défaite en quatre mois, sans avoir pu organiser de nouvel attentat meurtrier après celui du Casino de la Corniche.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Jacques Massu, *La Vraie Bataille d'Alger*, Plon, 1971 • Pierre Pellissier, *La Bataille d'Alger*, Perrin, 1995 • Yacef Saadi, *La Bataille d'Alger*, Julliard, 1962.

ATTENTATS DE L'OAS EN ALGÉRIE

Dès sa structuration en mai-juin 1961, l'OAS* a entrepris de perpétrer des attentats aussi bien contre des biens que contre des personnes sous la forme de plasticages ou d'« opérations ponctuelles ». Sur Alger, celles-ci sont conduites par Jean-Claude Pérez, le patron de la branche Organisation-Renseignements-Opérations (ORO), dont le bras armé est constitué des commandos « Delta » de Roger Degueudre*. La première opération marquante est perpétrée contre le commissaire Gavoury* le 31 mai 1961 mais c'est à partir de l'été que l'organisation monte en puissance. En novembre, on dénombre dans le Grand Alger 488 attentats – 32 par armes à feu, 456

plasticages, ce qui débouche sur 22 tués (dont 9 « Européens ») et 72 blessés. Au cours de ce même mois et sur ce même territoire, le FLN* perpète 112 attentats qui entraînent la mort de 37 personnes, dont 20 « Européens », et font 107 blessés. Le terrorisme OAS ne frappe pas qu'à Alger. À Oran, où l'OAS locale s'est structurée plus tardivement, les mois de septembre et octobre 1961 marquent le triomphe du plastic (113 attentats à l'explosif en septembre et 196 en octobre). Vient ensuite celui des « opérations ponctuelles » présentées dans les tracts comme des opérations de « désinfection ». Comme à Alger, elles se marquent par la volonté d'éliminer des représentants des autorités, visant notamment le commissaire principal Micelli, grièvement blessé le 10 décembre. D'autres catégories sont dûment ciblées par une propagande* fleurie : « courageux à culottes humides et certains égoïstes à portefeuille hermétique », « fellouzes d'appellations contrôlées », « rouges garantis degré maximum » ou « gaullards ». Ainsi le président de l'association de soutien à l'action du général de Gaulle*, Gaston Pernot, doit être évacué vers la métropole, grièvement blessé en octobre 1961 après qu'un commando dirigé par « Mytho », la patronne de la 5^e colline, a tenté de l'achever à l'hôpital. Si les attentats perpétrés à Oran mobilisent les autorités, à la fin de l'automne 1961, c'est Alger qui retient toute l'attention. Les OP s'y développent et touchent des personnalités « européennes » ou « musulmanes » connues comme William Lévy, le secrétaire de la fédération SFIO* d'Alger ou le sénateur Salah Benaceur. Sans oublier les attaques contre des « repaires » FLN. La décision est donc prise d'envoyer sur place une mission spéciale chargée de la lutte anti-OAS, la mission C de Michel Hacq qui ne doit pas être confondue avec les « barbouzes* » qui arrivent au même moment. Les débuts de la mission C sont difficiles et ce n'est qu'à partir de janvier qu'elle enregistre des premiers résultats tangibles et commence à opérer des arrestations au sein de l'OAS. Ces succès gouvernementaux ne signifient pas que les attentats diminuent comme le montrent les statistiques : les morts victimes de l'OAS s'élèvent à 55 en

décembre sur Alger-ville à 120 en janvier 1962, 170 en février et 325 en mars. Au fur et à mesure, l'organisation est démantelée et désorganisée, notamment par les arrestations de Salan* ou Degueldre, et l'indépendance devient inéluctable après que l'OAS n'a pu mettre en échec les accords d'Évian*. C'est alors que les victimes d'attentats se multiplient. Le pic est atteint à Alger en mai 1962 avec certaines opérations spectaculaires comme celle à la voiture piégée perpétrée le 2 mai sur le port devant le centre d'embauche des dockers* : toutes les victimes sont des musulmans. À l'heure de la « terre brûlée », le terrorisme aveugle (mitraillages collectifs) prolifère tandis que reprennent les plasticages, notamment contre des bâtiments publics. Incandescente en mai, la situation s'apaise progressivement à Alger en juin : les attentats de l'OAS y diminuent très fortement sur fond de discussions d'un « accord FLN/OAS ». Les choses sont très différentes à Oran où les dirigeants locaux de l'OAS dénoncent la « trahison » d'Alger. Ils rêvent encore à une partition tandis que se perpètrent les dernières actions spectaculaires comme l'incendie des cuves du port le 25 juin 1962. C'est pourtant la fin, les commandos plient bagage et ne sont plus sur place le 5 juillet 1962*.

Le bilan* (établi par Roger Le Doussal) des attentats de l'OAS sur Alger-ville d'avril 1961 à juin 1962 se solde comme suit : 5 225 attentats (dont 3 293 pour 1962) qui ont provoqué 1 731 morts, dont 124 pour 1961 et 960 pour les seuls mois d'avril et de mai 1962. La chronologie repérée sur Alger se confirme pour le reste de l'Algérie : au total, 13 109 attentats y ont été perpétrés d'avril 1961 à la mi-juin 1962, dont 8 197 pour 1962. 3 600 ont été provoqués par armes à feu (188 seulement en 1961). Le nombre de morts s'élève à 2 551, dont 122 pour 1961, et 1 519 pour les mois d'avril et mai 1962.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Roger Le Doussal, *La « mission C ». Alger, décembre 1961-juin 1962. De Gaulle*

contre l'OAS, histoire d'une répression, Fauves Éditions, 2020.

ATTENTATS DE L'OAS EN FRANCE

Les attentats de l'OAS* en métropole sont beaucoup moins nombreux et moins meurtriers que ceux perpétrés en Algérie. Ils s'élèvent cependant à près de 700 entre avril 1961 et septembre 1962, soit 39 par mois en moyenne. 61 morts et 394 blessés leur sont attribuables. Ils émanent de groupements variés qui renvoient à la complexité de ce qu'il faut entendre par OAS en métropole, qui n'est pas synonyme d'OAS-Métropole (OAS-Métro). Un rapport interne à l'OAS pointe ainsi « le problème le plus délicat » : « l'acceptation d'une hiérarchie unique par les différentes factions », sachant que « tout le monde se prétend la seule OAS. » L'OAS en métropole dépasse largement l'extension et la représentation de celle d'Alger qui avait chargé le capitaine Sergent, arrivé sur Paris en juin 1961, de mettre en place une OAS-Métro. L'OAS en métropole est une nébuleuse territorialisée de réseaux plus ou moins « accrochés », comme on dit à l'époque, à une structure plus large (OAS-Métro, appuyée sur les monarchistes de la Restauration nationale et le journal *L'Esprit public*, Mission III de l'industriel algérois André Canal, lié aux anciens de Jeune Nation*) ; certains font plus ou moins cavalier seul comme Résurrection-Patrie de l'ancien poujadiste* Marcel Bouyer dans le Sud-Ouest ou l'équipe Bichon-Bastien-Thiry qui a monté les attentats de Pont-sur-Seine (8 septembre 1961) et du Petit-Clamart* (22 août 1962) contre de Gaulle*.

La question des attentats les divise. Du côté de l'OAS-Métro, implantée notamment dans l'Est (dans le milieu militaire – réseau RC 4) et dans l'Ouest (Horace Savelli), Sergent est conscient de l'hostilité de l'opinion* ; il s'interroge donc sur l'opportunité politique des attentats même si l'OAS-Métro en a perpétré. Le point de vue de Canal, arrivé en métropole en novembre 1961 avec un accreditif personnel de Salan*, est bien différent. Il

privilégie l'action par le plastic. « L'OAS » présente donc des visages divers : en Lorraine, si l'OAS-Métro dispose d'armes et d'hommes, sa direction, dominée par des militaires, rechigne à s'engager dans des attentats tandis que Mission III, sous la houlette de Jacques Guéritot, ancien de Jeune Nation, se lance avec beaucoup moins de moyens dans des « nuits bleues ». Les six recensées auraient pu avoir des conséquences dramatiques si leurs maîtres d'œuvre avaient été des professionnels du terrorisme.

Les attentats « OAS » ne répondent donc pas à une stratégie d'ensemble coordonnée. La chronologie met en lumière l'importance des réseaux Canal, qui entrent en action au cours de l'hiver 1961. Ils augmentent substantiellement les attentats : 268 entre janvier et mars 1962, soit 89 par mois en moyenne, ce qui représente 39 % du total. L'implantation de sa Mission III en région parisienne explique aussi que plus de 40 % des attentats y sont perpétrés. Globalement, les attentats « OAS » ont surtout ciblé des personnalités politiques (206, principalement communistes et gaullistes, dont 23 députés), et ce sous la forme de plasticages de leurs domiciles. Des intellectuels favorables à l'indépendance de l'Algérie ont aussi été visés, de même que des journaux et des journalistes parisiens (8 contre *Le Monde**, 5 contre *Le Figaro** et *France-Soir*) ou provinciaux (51 attentats concernant 28 journaux, notamment communistes). Ajoutons encore des édifices publics, en particulier des mairies, des moyens de transport comme des trains (l'OAS fut accusée du déraillement de l'express Paris-Strasbourg le 18 juin 1961 qui cause 24 morts), ou encore des infrastructures publiques électriques (une vingtaine de transformateurs et de pylônes touchés) ; et enfin, des mitraillages de cafés étiquetés FLN* (une cinquantaine de cas recensés). Cette violence quotidienne, qui redouble au cours des premiers mois de 1962, a marqué les Français de métropole qui sont largement hostiles à l'OAS. En décembre 1961, ils n'étaient que 9 % à penser que l'OAS « lutte courageusement » et 5 % à soutenir sa position de faire la guerre « avec les moyens nécessaires ». L'attentat du 7 février 1962 visant André Malraux et

qui blesse gravement Delphine Renard, alors âgée de 4 ans, marque un tournant. Sa photo à la une de *Paris-Match* et la manifestation de Charonne* du 8 février achèvent de discréditer l'OAS. La multiplication des attentats accentue également la répression étatique. Les autorités ont pu, comme dans l'Ouest, sous-estimer les soutiens de l'OAS et se voir accuser de complaisance coupable par les forces de gauche. Au fil des mois, les réseaux « OAS » sont démantelés et, après septembre 1962 (si on excepte les tentatives d'assassinat du général de Gaulle), l'OAS ne perpète plus d'attentats. En métropole comme en Algérie, il n'était pas question pour le régime gaulliste de perdre la bataille de l'ordre public.

Olivier DARD

Bibl. : Jacques Delarue, *L'OAS contre de Gaulle*, Fayard, 1994 • Arnaud Déroutède, *OAS. Étude d'une organisation clandestine*, Jean Curutchet, 1997 • Anne-Marie Duranton-Crabol, *Le Temps de l'OAS*, Bruxelles, Complexe, 1995.

ATTENTATS DU FLN EN FRANCE

En 1958, le ministère de l'Intérieur crée un fichier central consacré aux actions violentes de « Nord-Africains » en métropole et relevées par les Services régionaux de police judiciaire : des « règlements de comptes », on est passé aux « attentats par armes à feu » ou aux « attentats terroristes ». Si des expéditions violentes sont commises par les deux partis rivaux, MNA* et FLN*, celles du FLN sont à la fois plus nombreuses et continues, plus diverses dans leurs cibles, et couvrent une surface plus large du territoire national.

La création de ce fichier découle de l'ouverture d'un « second front » en métropole par le FLN. En août-septembre 1958, celui-ci commet des attentats contre tout ce qui peut représenter la puissance et l'autorité coloniales. En

quelques jours (26-28 septembre) et dans un même département (la Normandie), par exemple, le commissariat central de Rouen (deux gardiens de la paix tués), la raffinerie Shell à Grand-Couronne et l'usine à gaz de Grand-Quevilly sont attaqués. L'attentat le plus retentissant est sans doute l'explosion suivie d'un gigantesque incendie, dans la nuit du 25 août 1958, de la raffinerie de Mourepiane (Bouches-du-Rhône) : elle se solde par la mort d'un pompier et une vingtaine de blessés, dont le maire de Marseille*. Ces attaques spectaculaires contre les forces de police*, l'armée, les infrastructures économiques, restent néanmoins très limitées. Dans la durée, les attentats internes à la communauté algérienne se perpétuent, notamment les mitraillages de cafés. Le 8 avril 1957, par exemple, en plein ramadan, deux cafés messalistes de Lyon* sont attaqués, faisant plusieurs morts. Le 2 janvier 1959, à Chelles, la devanture d'un café est mitraillée : quatre clients (deux métropolitains, deux Algériens) sont blessés. Le 23 janvier 1959, une bouteille d'essence enflammée est jetée dans la salle commune d'un débit de boissons à Marseille. Des métropolitains sont souvent témoins de ces scènes de guérilla* urbaine, certains sont touchés et meurent : passants, épouses de patrons d'établissements, serveuses. Les journaux évoquent un climat de terreur. On parle aussi d'« attentats » lorsque des Algériens sont pris en embuscade* sur leur trajet entre le domicile et le travail, lorsqu'ils sont assassinés dans leurs chambres ou lorsqu'ils tombent dans de véritables guets-apens.

Les forces de l'ordre, notamment la gendarmerie*, les inspecteurs de la police judiciaire, les brigades des agressions et violences et quelques services spécialisés comme la brigade criminelle d'outre-mer à Marseille, sont pleinement mobilisées. Elles fichent les suspects, lancent des perquisitions dans les meublés et recourent massivement aux indicateurs. Bien des attentats sont alors déjoués, comme le 19 octobre 1958, lorsqu'un « groupe de terroristes du FLN » est arrêté dans la Loire alors qu'il s'apprêtait à lancer une série d'attaques notamment contre la manufacture des armes de Saint-

Étienne. Les découvertes d'armes sont aussi nombreuses que les inlassables démantèlements de trafics* par-delà les frontières. Parfois, des attentats échouent du fait de l'inexpérience des militants du FLN : le 27 septembre 1958, trois Algériens meurent à Gagny dans une explosion à domicile alors qu'ils confectionnaient une bombe. Il est très rare que les auteurs des attentats ne soient pas arrêtés.

Ils se rattachent à deux groupes armés. D'une part, les membres de l'Organisation spéciale* (OS), indépendante de l'Organisation politico-administrative (OPA) du FLN, sont chargés des missions les plus dangereuses : attaques de casernes ou de commissariats, de dépôts d'essence, de chefs du parti rival. D'autre part, des groupes de choc, dépendants de l'OPA, traquent et punissent les réfractaires, les traîtres (indicateurs), les ennemis (messalistes), et toutes celles et ceux qui ne suivent pas les ordres du FLN (consommation d'alcool par exemple). Sur le papier, ces groupes de choc reçoivent les ordres d'exécution des chefs de région ou de zone, se réunissent puis dressent un tribunal pour prononcer les sentences. Dans les faits, les missions sont rapidement exécutées, le plus souvent avec des revolvers, mais aussi régulièrement avec des couteaux, par des groupes dont les membres connaissent très bien la victime. Une fois arrêtés, les coupables comparaissent généralement devant les tribunaux militaires où ils risquent systématiquement la peine de mort.

Ces attentats ont fait des milliers de morts, principalement algériens mais aussi métropolitains. À la différence d'aujourd'hui, aucune « cellule psychologique » n'assiste les témoins ou victimes civiles, qui sont bien peu aidés et rarement indemnisés, que ce soit par l'État ou les partis nationalistes. Si le deuil est pris en charge par l'État pour les forces de l'ordre, il se fait dans le secret des familles pour les autres.

Marc ANDRÉ

Bibl. : Marc André, « Les groupes de choc du FLN. Particularités de la guerre d'indépendance algérienne en métropole », *Revue historique*, n° 669,

2014 • Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Nouveau Monde, 2011 • Daho Djerbal, *L'Organisation spéciale de la Fédération de France du FLN. Histoire de la lutte armée du FLN en France (1956-1962)*, Alger, Chihab, 2014.

AUDIN, JOSETTE (1931-2019)

Née en 1931, Josette Sempé grandit à Bab El Oued dans un milieu modeste et de gauche ; son père est au PCA*. Accédant aux études supérieures, elle rencontre Maurice Audin* à la faculté de mathématiques d'Alger, où elle milite chez les étudiants* communistes. En 1957, la disparition* de son mari la laisse seule avec un nourrisson et deux jeunes enfants, âgés de 2 et 3 ans. Aidée par sa belle-famille, elle mène de front activité professionnelle (professeur de mathématiques au lycée) et engagement. Son anticolonialisme et sa quête inlassable de la vérité sur le sort de son mari lui valent cependant l'hostilité de Français d'Algérie, jusque chez des proches. Restée à l'indépendance, elle acquiert la nationalité* algérienne et son mari est reconnu « martyr » mais, comme d'autres communistes, elle quitte le pays après le coup d'État de Boumediene*. En France, elle passe une grande partie de sa vie à Argenteuil, une commune de la banlieue rouge où elle enseigne toute sa carrière.

Militante jusqu'à son décès, en 2019, elle investit les terrains juridique et politique. Elle porte ainsi jusqu'au Conseil d'État une demande d'indemnisation qui, rejetée, est compensée par une décision personnelle de Robert Badinter, ministre de la Justice, en 1983. Au pénal, sa plainte déposée pendant la guerre s'étant achevée sur un non-lieu, avec l'amnistie*, elle tente en 2001 une procédure pour crime contre l'humanité*, en vain. Elle revendique par ailleurs la reconnaissance de la torture* en signant l'« Appel des douze* » en 2000, avant de saisir personnellement les présidents : Nicolas Sarkozy*, qui ne daigne pas lui répondre ; François Hollande* qui, le

premier, rompt avec la thèse officielle selon laquelle son mari se serait évadé et lui fait communiquer des archives* ; Emmanuel Macron*, enfin, qui, cédant à une intense campagne dans laquelle s'impliquent particulièrement le mathématicien Cédric Villani et l'association Maurice Audin, présidée par Pierre Mansat, reconnaît la responsabilité de l'État dans la disparition d'Audin et, au-delà, dans la torture. Fondée sur l'existence d'un système légal d'« arrestation-détention » engageant le pouvoir politique, cette reconnaissance a pu avoir lieu sans que la vérité sur la mort d'Audin ait été établie ; Josette Audin avait pourtant à cœur de la connaître.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Nathalie Funès, « Un portrait de Josette Audin », in Magalie Besse et Sylvie Thénault (dir.), *Réparer l'injustice : l'affaire Maurice Audin*, IFJD, 2019.

AUDIN, MAURICE (1932-1957)

Ce nom évoque l'une des plus grandes affaires de la guerre. Enseignant à l'université d'Alger* où il prépare une thèse de mathématiques, Maurice Audin est arrêté par les parachutistes* le 11 juin 1957 pour son engagement au PCA*, que les autorités ont dissous. Ils savent qu'Audin a aidé Henri Alleg*, dirigeant du Parti, qu'ils recherchent. Dans un contexte où l'armée pratique massivement la torture*, Josette Audin* s'alarme et, sans nouvelles, ne croit pas que son mari s'est évadé, comme le prétend le commandement. Elle lance l'affaire en contactant notamment le mathématicien Laurent Schwartz*, qui connaissait son mari. Fin novembre 1957, un comité au nom du disparu est formé à Paris puis, le 2 décembre, la soutenance de sa thèse *in absentia*, en Sorbonne, contribue à faire connaître son cas. Cruciale pour la postérité, la parution de *L'Affaire Audin*, chez Minuit, dans laquelle

l'historien Pierre Vidal-Naquet dément la version officielle, a moins de portée car elle coïncide avec le changement de régime, en mai 1958.

Surtout composé d'universitaires et d'intellectuels (outre Schwartz et Vidal-Naquet*, Luc Montagnier, Michel Crouzet, Madeleine Rebérioux*...), le comité Audin mène, selon les mots de Crouzet, une « bataille de l'écrit* ». Il alimente de ses informations une presse semi-clandestine* (*Vérité-Liberté, Témoignages et documents*), suit l'instruction de la plainte déposée par Josette Audin. Attaquant opportunément en diffamation un journaliste de *La Voix du Nord*, il profite des audiences pour faire le procès des méthodes de l'armée et des responsabilités politiques qu'elles engagent. Ainsi, voué à la recherche de la vérité sur Audin, le Comité devient l'organisation phare de la dénonciation de la torture.

Maurice Audin, rappelle Michèle, sa fille aînée, pour qui il ne peut pas être qu'un disparu, a eu une « vie brève » trop ignorée. Il est né en Tunisie* en 1932, où vivaient alors sa mère, une Française d'Algérie issue d'un milieu pauvre, et son père militaire, métropolitain d'origine. Suivant la carrière de celui-ci, Maurice a vécu en métropole puis en Algérie, et a été scolarisé, pour le secondaire, dans des écoles* d'enfants de troupe. Formé en mathématiques à l'université d'Alger, où il rencontre sa future femme, il s'est engagé au PCA en 1951. De leur union sont nés trois enfants : Michèle en 1954, Louis en 1955, Pierre en 1957.

Après-guerre, Josette Audin ne lâche ni sa quête de vérité ni sa demande de réparation mais, en dépit de toutes ses démarches, la vérité reste inconnue : Audin est-il mort étranglé par le lieutenant Charbonnier qui l'interrogeait ? Sous la torture ? Exécuté par un commando d'Aussaresses* ? Les ultimes révélations de ce dernier manquent totalement de fiabilité pour qui connaît de près le dossier. Les archives*, que la famille a pu consulter depuis 2013, ne permettent pas d'avancer. Il est très improbable qu'un document de l'époque livre la vérité en l'état ; il aurait été imprudent de la mettre par écrit et plus encore de conserver le document ensuite. Les témoins,

quant à eux, ont d'emblée opté pour le silence et le mensonge, de leur propre chef ou sur injonction du ministère de la Défense.

Soutenue par Cédric Villani, mathématicien proche du président Macron*, ainsi que par l'association Maurice Audin, qui a pris la suite du comité et décerne chaque année un prix de mathématiques franco-algérien, Josette Audin a obtenu, le 13 septembre 2018, une déclaration reconnaissant la responsabilité de l'État dans la disparition* de son mari et dans la torture en Algérie. Ainsi Maurice Audin symbolise plus que jamais les disparus de la guerre, en particulier ceux de la « bataille d'Alger* ». Lancé dans la foulée de la déclaration, un site au titre significatif – « 1 000 autres » – s'attache depuis à éclairer le sort d'hommes et de femmes que leurs familles ont recherchés après leur arrestation. Les contemporains de la guerre, dont Josette Audin, conscients de l'inégalité perdurant jusque dans la dénonciation de la torture et des disparitions, ont toujours agi pour tous. En septembre 1958, le comité Audin a été coauteur d'une brochure renseignant d'autres cas : *Nous accusons*. En 1959, Jacques Vergès* et d'autres avocats* du collectif FLN* ont publié un long recensement de disparus, avec une postface de Vidal-Naquet (*Les Disparus*, chez Minuit). « Européen », « communiste », « universitaire », listait Vidal-Naquet en introduction à la réédition de *L'Affaire Audin* en 1989, il « n'était nullement représentatif des victimes de la répression en Algérie, que son cas risquait de faire oublier ». En Algérie, Maurice Audin est reconnu « martyr » de la lutte pour l'indépendance. Dans la capitale, il a donné son nom à une place au centre de la ville, vers laquelle ont convergé les manifestants contre le pouvoir, lors du *hirak* lancé en 2019 ; sans toujours savoir de qui il s'agit, malgré la plaque au mur, rappelant son histoire.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Michèle Audin, *Une vie brève*, Gallimard, 2013 • Magalie Besse et Sylvie Thénault (dir.), *Réparer l'injustice : l'affaire Maurice Audin*, IFJD, 2019 • Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin*, Minuit, 1989.

AUSSARESSES (AFFAIRE)

Le 20 juin 2000, Louissette Ighilahriz* témoigne dans *Le Monde* des tortures qu'elle a subies en 1957, au cours de la « bataille d'Alger* ». Cela suscite les réactions des généraux Massu* et Bigeard*, nommément désignés par la combattante algérienne, puis du général Aussaresses dans *Le Journal du dimanche*, le 25 juin. Déjà connu sous le nom de « Commandant O » dans *La Guerre d'Algérie* d'Yves Courrière*, le général confirme les déclarations du général Massu sur la pratique récurrente de la torture* et des exécutions sommaires* au cours de la « bataille d'Alger », tout en les considérant comme nécessaires à l'instar du général Bigeard. Il cite même nommément Max Lejeune, alors secrétaire d'État aux Forces armées, comme ayant - suggéré au général Massu de se débarrasser des prisonniers* gênants, c'est-à-dire de les exécuter sommairement et de les faire disparaître.

Le débat s'amplifie une première fois le 31 octobre 2000, avec la publication, dans *L'Humanité**, de l'« Appel des douze* » condamnant la torture dans la guerre d'Algérie. Le 11 novembre, les généraux Massu et Aussaresses livrent leur témoignage* dans *Le Monde**. Ce dernier précise alors son rôle : il dit avoir été à la tête du système ayant conduit à faire disparaître 3 024 Algériens pendant la « bataille d'Alger ». Ce nombre avait été établi par le secrétaire général de la police* d'Alger Paul Teitgen*, ce qui l'avait conduit à poser sa démission, en protestation. Le général Aussaresses reconnaît même avoir tué personnellement 24 personnes, justifie ses actes, et affirme qu'il le referait. En toute logique, et à la différence du général Massu, il se dit opposé à toute repentance*.

Ce terme à connotation religieuse focalise alors une partie du débat. Une autre concerne aussi la réponse à apporter, le Premier ministre Lionel Jospin* faisant en sorte de faciliter l'accès aux archives* publiques grâce à une circulaire publiée au *Journal officiel* le 26 avril 2001. Mais quelques jours plus tard, le 3 mai, le débat rebondit avec la publication du livre du général

Aussaresses, *Services spéciaux. Algérie, 1955-1957*, qui constitue, selon l'historien Pierre Vidal-Naquet*, de véritables « mémoires d'un assassin ». Le général y raconte comment l'avocat Ali Boumendjel* a été tué en l'assommant et en le jetant du sixième étage pour faire croire à un suicide. Il révèle aussi que Larbi Ben M'hidi*, chef de la Zone autonome d'Alger*, a été pendu dans la ferme d'un colon* partisan de « l'Algérie française », afin de faire croire encore à un suicide. Dans cette propriété, une vingtaine d'Algériens auraient même été enterrés pour faire disparaître les corps.

Les propos du général Aussaresses visent aussi à mettre en cause la responsabilité des politiques. Ainsi, il affirme que l'ordre de tuer Larbi Ben M'hidi a été donné par le général Massu, qui avait lui-même le « feu vert » du gouvernement. Il affirme aussi que le juge d'instruction Jean Bérard était un « émissaire » de François Mitterrand*, alors ministre de la Justice. Pourtant, ce juge a fait l'objet d'une procédure disciplinaire de la part de ce même ministre dès 1957. En fait, le général vise surtout à mettre en cause François Mitterrand.

Il n'en reste pas moins que le témoignage du général Aussaresses suscite de très vives réactions, jusqu'au président de la République « horrifié par les déclarations du général Aussaresses », qui demande à ce que soient lancées une procédure de suspension de sa Légion d'honneur et une autre disciplinaire, sur le plan militaire. La première aboutit à ce qu'il soit déchu de la Légion d'honneur, la seconde à sa mise à la retraite d'office le 6 juin 2001. Plus encore se pose la question pénale. Si des poursuites pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité semblent vouées à l'échec du fait de la prescription et des lois d'amnistie*, plusieurs associations et Josette Audin* portent plainte le 16 juin 2001, mais n'aboutissent pas. Le délit d'apologie de crime de guerre, plus caractérisé, conduit à des poursuites à l'encontre des éditeurs Plon et Perrin, et du général Aussaresses pour complicité. Ils sont condamnés le 25 janvier 2002, respectivement à 15 000 euros et 7 500 euros d'amende. L'affaire remonte cependant jusqu'à la Cour européenne des droits

de l'homme, qui condamne la France à verser 38 000 euros pour dommage matériel et pour frais et dépenses aux deux éditeurs.

« L'affaire Aussaresses » rebondit encore avec les révélations de Marie-Monique Robin sur son rôle auprès de l'armée américaine mais surtout au service des dictatures sud-américaines au cours des années 1960 et 1970. Après son décès le 3 décembre 2013, l'ancien général suscite de nouveaux remous avec la diffusion d'un reportage de Jean-Charles Deniau sur France 3, le 8 janvier 2014 et la parution d'un livre. Dans le reportage, Paul Aussaresses s'attribue l'exécution du militant anticolonialiste* Maurice Audin, qui aurait été égorgé pour faire croire que « c'étaient les Arabes qui l'avaient tué ». Le général affirme également qu'il aurait pris seul la décision de l'assassiner. Dans le livre, sa version diverge : il met en cause la responsabilité supérieure du général Massu et parle d'une exécution « pour l'exemple ». Variables, les ultimes « révélations » de ce militaire au crépuscule de sa vie sont d'une crédibilité douteuse et cherchent peut-être à protéger les exécutants en attirant l'attention sur lui.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Paul Aussaresses, *Services spéciaux. Algérie 1955-1957*, Perrin, 2001
• Jean-Charles Deniau, *La Vérité sur la mort de Maurice Audin*, Les Équateurs, 2014 • Tramor Quemeneur, « La mémoire mise à la question : le débat sur les tortures dans la guerre d'Algérie, juin 2000-septembre 2001 », *Regards sur l'actualité*, n° 276, 2001.

AUSSARESSES, GÉNÉRAL PAUL (1918-2013)

Né en 1918, Paul Aussaresses est élève à Saint-Maixent en 1941 pour devenir officier* dans l'armée de Vichy. Du fait de l'invasion de la zone libre, il rejoint l'Afrique du Nord puis Londres fin 1943. Il est formé par les commandos* britanniques. En 1946, alors lieutenant, il participe à la

fondation de la 11^e demi-brigade de parachutistes de choc, le bras armé des services secrets français, dont il prend le commandement le 1^{er} mai 1947. Il combat en Indochine* dans les troupes parachutistes*, puis est affecté en Algérie en 1955, comme capitaine et officier de renseignement de la 41^e demi-brigade parachutiste. Il est chargé des interrogatoires et pratique la torture*. Le capitaine Aussaresses participe à la répression sanglante de l'insurrection du Nord-Constantinois du 20 août 1955*. Promu commandant, il est muté par le général Massu* à l'état-major de la 10^e division parachutiste*. Avec une équipe de sous-officiers* recrutés au sein du 11^e Choc, il procède à de nombreuses exécutions sommaires* lors de la bataille d'Alger* – il a revendiqué par la suite celles de Maurice Audin*, de Larbi Ben M'hidi* et d'Ali Boumendjel* mais ses dires doivent être vérifiés. En juin 1957, Paul Aussaresses rejoint le 1^{er} RCP, commandé par le lieutenant-colonel Mayer, comme officier de renseignement. Il est notamment chargé des interrogatoires des prisonniers*. Jacques Massu le considère comme un des meilleurs spécialistes du renseignement. Après la guerre d'Algérie, le commandant Aussaresses est réputé pour son expertise en matière de guerre contre-insurrectionnelle. Il se rend aux États-Unis* où il enseigne ses méthodes aux forces spéciales américaines à Fort Benning en 1962. Après son séjour aux États-Unis, il est promu colonel du 1^{er} RPC puis est nommé à la section française de l'état-major de l'Otan en 1966. En 1973, il est attaché militaire au Brésil et se charge de former les escadrons de la mort brésiliens. Il y donne des cours sur la bataille d'Alger. Au soir de sa vie, en 2001, alors général dans la deuxième section, il écrit plusieurs livres autobiographiques où il reconnaît avoir eu recours à la torture et aux exécutions extrajudiciaires et juge ces pratiques légitimes au nom de la lutte antisubversive. Cette position, complaisamment maintenue dans des interviews, suscite de nombreux débats sur les violences françaises en Algérie et lui vaut des sanctions disciplinaires. Paul Aussaresses et ses éditeurs perdent leur procès pour apologie de crime de guerre. Cependant, ces

crimes ayant été amnistiés, ils ne font pas l'objet de poursuites. Il meurt le 3 décembre 2013.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française, hommes, textes, institutions : 1945-1962*, L'Harmattan, 2002 • Marie-Monique Robin, *Escadrons de la mort, l'école française*, La Découverte, 2004.

AUTODÉTERMINATION (DISCOURS SUR L')

Après sa proposition de « la paix des braves » du 23 octobre 1958, approuvée massivement par les Français si l'on en juge par les commentaires de la presse* de tous horizons, mais rejetée par le GPRA*, de Gaulle* va plus loin, le 16 septembre 1959, en proposant l'autodétermination. L'ensemble de la population doit décider de l'avenir de l'Algérie : « compte tenu de toutes les données algériennes, nationales, internationales du problème, je considère nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit proclamé aujourd'hui. Je poserai la question aux Algériens, en tant qu'ils sont des individus, car depuis que le monde est le monde, il n'y a jamais eu d'unité, ni à plus forte raison de souveraineté algérienne ». Trois voies sont proposées : la sécession « où certains croient trouver l'indépendance », la francisation (l'intégration), ou l'association avec un gouvernement des Algériens par eux-mêmes, en étroite coopération avec la France ; cette option a sa faveur. Les réactions sont diverses. Contradictoires du côté français : si la proposition est applaudie par une majorité, les députés intégrationnistes, dont Soustelle*, créent le Rassemblement pour l'Algérie française* (RAF), les ultras s'opposent violemment à la politique du Général (la semaine des barricades* du

24 janvier au 2 février 1960 en est un effet). Du côté algérien, l'accueil est aussi divers et beaucoup de responsables doutent de la volonté du chef de l'État : si le FLN* craint de paraître trop intransigeant en rejetant tout, il entend poursuivre la lutte jusqu'à l'obtention de l'indépendance. Mais lors des rencontres de Melun (25-29 juin 1960), comme si l'autodétermination était acquise, les émissaires du GPRA demandent, en vain, d'en discuter les modalités avant toute consultation.

Malgré les oppositions violentes de tous côtés, le Président insiste sur la nécessité de l'autodétermination, mettant en avant, en septembre 1960 par exemple, l'entité algérienne : « C'est aux Algériens qu'il appartient, par le suffrage, de décider de leur destin », et il reprend ses offres de pourparlers avec les « rebelles » pour en discuter. Le 4 novembre, il évoque « la République algérienne qui existera un jour ». L'autodétermination est donc la politique à suivre, mais il faut une loi que de Gaulle entend soumettre au référendum* afin que les populations puissent légalement se prononcer sur leur avenir. C'est avec 74,9 % des voix que le oui l'emporte le 8 janvier 1961. Les deux référendums de 1962 confirment bien la politique d'autodétermination voulue initialement par le président de la République.

Chantal MORELLE

AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE (ALAT)

Créée le 22 novembre 1954, l'aviation légère de l'armée de terre (Alat) vient d'un double héritage pour donner l'aéromobilité à l'armée de terre. Depuis la Grande Guerre, l'Alat sert à régler les tirs d'artillerie, ce qu'elle fait aussi durant le conflit algérien à l'aide d'appareils d'observation légers : monomoteur Piper L-18, Cessna L-19, Nord 3400 Norbarbe. En Algérie, l'armée développe par ailleurs un concept d'emploi de l'hélicoptère qui avait

fait ses preuves en Indochine* pour l'évacuation sanitaire (Evasan), le ravitaillement et le courrier de postes. Dans le cadre de la contre-guérilla, les héliportages de troupes au sol apparaissent comme la meilleure réponse face à un adversaire qui se camoufle et se déplace très vite. L'instruction du 15 mars 1956 instaure l'emploi opérationnel des voilures tournantes. On distingue les hélicoptères légers, type Hiller 360, Bell 47, Djinn et Alouette II servant de PC volants et de liaison, d'éléments de pointe de la reconnaissance, sans oublier l'Evasan, des hélicoptères de manœuvre capables de débarquer des sticks de commandos* ou de paras sur des reliefs accidentés. Le monorotor Sikorsky H-19 est bientôt épaulé par le H-34 et le HSS à la plus grande capacité d'emport. Cette polyvalence est renforcée par un appareil plus lourd, le birotor Piasecki H-21 ou « banane », capable de voler cinq à six heures. La rapidité ainsi acquise pour débarquer au plus près de l'adversaire, reste à disposer d'une force de frappe qui ne dépende plus du soutien éphémère d'un appui-feu de l'armée de l'air. L'hélicoptère armé apparaît en 1959 dans le Groupe d'hélicoptères n° 2 (GH2). Les H 34, S-58, HSS et H 21 sont dotés de canons de 20 mm et de mitrailleuses de 12,7 sur sabords qui permettent de tenir sous le feu la dropping zone (DZ) et éventuellement de poursuivre des adversaires. La répartition des tâches entre appareils de transport et appareils armés fonde la réussite du plan Challe* qui multiplie les Détachements d'intervention d'hélicoptères (DIH), rendant possible une décentralisation de moyens. Ces groupes de 5 à 10 cargos et de 1 à 5 appareils armés par DIH « nomadisent » de longs jours dans le bled. En septembre 1959, l'Alat est forte de 284 appareils (343 en 1962 pour 630 avions et 6 000 hommes, cadres compris). Pour former les équipages, l'Alat transforme en 1960 le GH1 en école d'application de l'Alat à Sidi-Bel-Abbès.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : André Martini, *L'Histoire de l'aviation légère de l'armée de terre (1794-2014)*, Panazol, Lavauzelle, 2013.

AVOCATS, COLLECTIFS D'

La Guerre d'indépendance algérienne est considérée comme une séquence fondamentale dans l'histoire des usages politiques du droit car elle aurait vu naître la « défense de rupture ». Celle-ci consiste, en matière politique, à refuser de jouer le jeu de la procédure judiciaire, en exploitant tous les recours existants pour en entraver le déroulement et ce, en particulier, lors des procès. Cette stratégie caractériserait la défense des nationalistes algériens, qu'aurait assurée un collectif incarné par Jacques Vergès*. Sans être erronée, cette vision est simplificatrice.

Massives, les arrestations suivies d'instructions et de procès génèrent de forts besoins après le 1^{er} novembre 1954* et des avocats s'organisent rapidement pour y répondre. Concrètement, ils forment des réseaux par interconnaissance afin de se répartir les affaires et de se relayer en cas d'absence. Aussi le collectif d'avocats est d'abord une organisation répondant à une nécessité pratique. Au barreau d'Alger, où la profession recrute dans les notabilités attachées à l'Algérie française, les avocats prêts à défendre les nationalistes, minoritaires, se coordonnent ainsi. En métropole, outre qu'ils interviennent dans les procédures qui sont ouvertes, les avocats communistes et progressistes forment également un collectif pour se rendre par roulement en Algérie. Ces avocats (Pierre Braun, Henri Douzon, Pierre Kaldor, Yves Dechezelles, Pierre et Renée Stibbe, etc.) ont l'expérience de la cause anticoloniale. Ils ont plaidé dans les grands procès intentés aux Malgaches après l'insurrection de 1947, aux militants du Rassemblement démocratique africain de 1949 à 1952, ou encore aux Algériens du MTLD et du PCA* dans les mêmes années. À ce titre, ils sont familiers de la défense politique consistant à plaider la cause pour laquelle les accusés se sont engagés. Chez les communistes, cette défense trouve son origine dans des principes définis par Lénine face aux tribunaux tsaristes, au début du siècle. Les Algériens arrêtés après 1954, connaissant ces avocats que Sharon Elbaz

qualifie d'« historiques », font appel à eux puis d'autres s'y ajoutent, comme Gisèle Halimi*. Certains, comme Dechezelles, défendent plus particulièrement les messalistes.

Au FLN*, cependant, émergent des conceptions nouvelles. Contestant la thèse officielle selon laquelle la France mènerait des opérations de maintien de l'ordre dans un territoire relevant de sa souveraineté, le FLN prône, en justice, un argumentaire niant aux tribunaux français toute légitimité pour juger des patriotes algériens. Le FLN attend en outre des avocats qu'ils assurent la liaison avec les détenus en faisant circuler consignes, papiers, voire objets. L'enjeu est en particulier d'impulser des luttes en prison*, coordonnées avec l'extérieur. À l'image desdits « porteurs de valises* », les avocats ainsi mobilisés doivent se mettre au service du FLN. Sur cette base est formé en 1959 un collectif rattaché à la Fédération de France* et dirigé par Mourad Oussedik*, auquel Vergès participe. Ses membres sont recommandés aux militants et les autres défenseurs expulsés des affaires FLN. Toutefois, les forces du collectif étant limitées, des avocats ont plaidé ponctuellement au bénéfice de militants frontistes tout en restant en lisière du collectif et sans adhérer pleinement à la ligne édictée. Autour d'un noyau dur, ce collectif est plus souple qu'il n'y paraît théoriquement, tant dans sa composition que dans ses principes.

Ainsi l'histoire de la défense pendant la guerre ne se réduit pas à celle du collectif FLN pratiquant une « défense de rupture ». Créé tardivement, le collectif FLN a coexisté avec d'autres et n'a pas assuré la défense de partisans de l'indépendance d'autres obédiences. En dehors même de tout collectif, bien des avocats ont dû s'engager pour assister les hommes et les femmes traduits en justice. Du point de vue de la longue durée, non seulement la défense politique est antérieure à 1954 mais la « défense de rupture » n'a été formalisée par Vergès qu'après 1962, dans *De la stratégie judiciaire*, édité par Minuit en 1968. Ainsi cette guerre est-elle une étape de maturation plus qu'un moment d'avènement. Vergès a par ailleurs expliqué

que la « défense de rupture » pouvait être pratiquée en droit commun. Pour être complète, l'histoire des collectifs d'avocats devrait s'enrichir d'un épisode encore inconnu : celui de la défense des partisans de l'Algérie française, également riche en figures, en plaidoiries politiques et en stratégies.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Sharon Elbaz, « L'avocat et sa cause en milieu colonial. La défense politique dans les procès de l'Organisation spéciale du Mouvement pour le triomphe des libertés en Algérie (1950-1952) », *Politix*, vol. 16, n° 62, 2003 • Ali Haroun, *La 7^e Wilaya. La guerre du FLN en France, 1954-1962*, Seuil, 1986 • Sylvie Thénault, « Une défense politique sans rupture ? Le collectif des avocats du FLN en pratique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 115-116, 2015.

AZZEDINE, COMMANDANT (NÉ EN 1934)

Azzedine, de son vrai nom Rabah Zerari, a 20 ans quand l'insurrection du 1^{er} Novembre* éclate. Il passe une enfance* difficile à Bône où sa famille ruinée est venue s'installer. Sa scolarité à l'école française, interrompue du fait de son exclusion par un directeur pétainiste, se poursuit à l'école coranique.

Lors des manifestations de mai 1945* (il a 11 ans), Zerari enchaîne les petits boulots pour venir en aide à sa famille. Il finit par se rendre à Alger en 1951 où il est embauché comme soudeur chez Caterpillar. Durant son temps libre, il joue au football* dans un club « composé uniquement d'Algériens ». Impatient d'agir, il commet un attentat contre le gardien de son usine, force le coffre-fort, avant d'entrer en clandestinité et de prendre le maquis dans la région de Palestro*, au printemps 1955. Il est initié à la guérilla* par Ouamrane*, le chef de l'Algérois, qui lui confère le nom d'Azzedine. Il fait

son baptême de feu dans une embuscade* à Laperrine où il est blessé et soigné à Alger par le chirurgien Stoppa et le Dr Pierre Chaulet*. À la fin de 1955, il retourne au maquis dans les monts de Zbarbar. Le 14 juillet 1956, il est encerclé et arrêté avec son unité comprenant des femmes*. Mais au mois d'octobre, il parvient à s'évader de la prison* de Tablat avec douze détenus.

À compter de cette date, il gravit rapidement les échelons, au vu du succès des embuscades qu'il effectue. D'abord responsable militaire de la région d'Aïn Bessem, il est élevé au grade de capitaine à la tête du fameux commando* créé par Ali Khodja*. Jusqu'à son arrestation le 17 novembre 1958, le commando d'Azzedine enregistre plus de succès que de pertes sur ses adversaires. À la bataille d'Agounenda* (mai 1957) et celle du djebel Bouzegza (août 1957), Azzedine et ses hommes affrontent respectivement les parachutistes* de Bigeard* et ceux de Massu*.

Cet avantage s'amenuise avec l'édification des barrages* et le ravitaillement en armes. Il n'est plus question de tenir le terrain avec des *katibas*, fractionnées désormais en petites unités plus mobiles, pour résister aux grandes offensives de l'armée française.

En 1958, Azzedine entre au conseil de la Wilaya 4* comme commandant militaire. À ce titre, il a pour mission de réduire « la force K » du contre-maquis de Djilali Belhadj* en mai 1958.

Le 17 novembre 1958, il est arrêté au sud de Palestro et il est grièvement blessé.

Le capitaine Marion du 2^e bureau* lui propose d'accepter « la paix des braves ». Azzedine adhère à l'idée avant de se dédire. Ce subterfuge qu'il rapporte dans son premier témoignage* (1976) lui permet de regagner le maquis de la Wilaya 4, puis de se rendre à Tunis où il participe au CNRA* de janvier 1960. Il est adjoint du chef d'état-major général Boumediene* qu'il quitte l'été 1961. Le GPRA* agréé sa demande de retourner au maquis de la Wilaya 4, à la fin janvier 1962. Il prend en charge la Zone autonome d'Alger* (ZAA), pour s'attaquer aux réseaux de l'OAS*.

Si « *Alger ne brûla pas* » (1980), les pertes humaines et matérielles sont énormes. Durant la crise de l'été 1962*, Azzedine reste du côté du GPRA avant de se retirer de la scène politique.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Commandant Azzedine, *On nous appelait fellaghas*, Stock, 1976
• —, *Et Alger ne brûla pas*, Stock, 1980.

B

BADJI, MOKHTAR (1919-1954)

Il est le second membre des « 22* » à tomber au champ d'honneur au mois de novembre 1954, après Ramdane Benabdelmalek*.

Badji Mokhtar est né le 17 avril 1919 à Bône. Mais il vécut à Souk Ahras où son père est juge auprès de la *Mahakma* de cette ville. Son passage au cours complémentaire fut de courte durée. Cependant il ne cesse de s'instruire auprès de l'Association des ulémas ; il suit des cours par correspondance et participe aux activités des Scouts musulmans algériens* (SMA). Dans ce vivier, il manifeste un intérêt accru aux idées patriotiques. Sa socialisation se poursuit à travers la pratique sportive et la fréquentation d'une association musicale. Il échappe au service militaire* en s'astreignant à une sévère diète qui le rend cadavérique.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il commence à partager les idées nationalistes du PPA* interdit, avec un groupe de jeunes. Il sera encore plus actif au sein de la section des AML* (1944) de Souk Ahras.

Au lendemain de la répression des manifestations de mai 1945*, il est astreint en même temps que d'autres militants à émarger tous les jours à la gendarmerie. Le retour du PPA à la légalité avec la création du MTLD lui fournit l'occasion d'en devenir un militant à plein temps. Lors de la découverte de l'Organisation spéciale* (OS), Badji est arrêté le 1^{er} avril 1950.

Il écope de trois ans de prison* qu'il passe à Orléansville et Blida. À sa libération, il retrouve son parti aux prises avec de graves dissensions. Il se rapproche du Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (Crua) créé en mars 1954 et participe à la réunion des « 22 » qui décide du passage à la lutte armée. Responsable de la région de Souk Ahras, il passe l'été à entraîner ses hommes pour les futures opérations en accord avec Didouche* Mourad, chef de la Zone 2/Nord-Constantinois. Le 23 ou le 24 octobre 1954, il est arrêté à la suite de l'achat d'une carte d'état-major, sur dénonciation d'une librairie de Bône. Libéré quelques jours après, Badji reporte les opérations prévues pour la nuit du 1^{er} Novembre*, dont les attaques de la mine de Nador, du viaduc d'Aïn Seynour et du train de Tahamime.

Sur renseignements, le groupe armé de Badji est cerné au matin du 20 novembre à la ferme de Medjez Sfa. L'accrochage dure toute la journée et se termine par la mort de Badji Mokhtar et de ses compagnons.

Le 1^{er} novembre 1962, la population de Souk Ahras lui rend hommage au cours de funérailles* officielles.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Témoignage de Joseph Kerlan, *in* Mohamed Touili (dir.), *Le Retentissement de la révolution algérienne*, Alger-Bruxelles, Enal-Gam, 1984.

BANDES DESSINÉES

Plus d'une centaine de bandes dessinées concernant l'Algérie coloniale et la guerre d'Algérie ont été éditées. Pendant la guerre elle-même, le 5^e bureau de l'armée française a ainsi diffusé plusieurs planches et *strips* dessinés. La planche intitulée « Le rêve du petit Mohamed » raconte sur le mode des images d'Épinal la vie d'un petit garçon algérien de 10 ans qui va à l'école depuis deux ans grâce à l'armée française et rêve d'aller dans un centre

d'apprentissage. Le *strip* « Ferme ta gueule » incite les soldats à ne pas parler à la terrasse des cafés, afin de ne pas tomber dans des embuscades*. Ces deux exemples ne comportent pas de phylactère mais des récitatifs, à l'instar des anciens illustrés. Quelques éléments dessinés ont également existé du côté algérien, mais c'est sans commune mesure avec la presse française* qui a publié de nombreux dessins et *strips*, favorables à l'« Algérie française » et au gouvernement (Jacques Faizant) ou critiques vis-à-vis de la guerre (Jean Effel). De nouveaux caricaturistes, qui ont participé au conflit et en reviennent très opposés, émergent aussi. C'est le cas de Cabu et de Georges Wolinski. Siné, quant à lui, est déjà au travail et publie dans *L'Express*. Néanmoins, il n'existe aucune bande dessinée à part entière au cours du conflit : la censure* peut réfréner des velléités de publication, et certains auteurs ont peut-être préféré s'abstenir de prendre position ou de raconter des histoires sur des événements en cours qui divisent la société française.

Il faut même attendre le début des années 1980 pour que le premier album entièrement dédié à la guerre d'Algérie sorte. Il s'agit d'*Une éducation algérienne* de Guy Vidal et d'Alain Vignon (Dargaud, 1982), après avoir été publié dans la revue* *Pilote*. Cet album est inspiré du parcours de Guy Vidal, appelé au service militaire* de 1960 à 1962. Dès lors, le nombre de bandes dessinées commence à croître sur la guerre d'Algérie : nous en dénombrons quatre de 1985 à 1989, puis cinq de 1990 à 1994 et encore cinq de 1995 à 1999. Les albums de Farid Boudjellal, *Petit Polio* (Soleil, 1998 et 1999), reviennent sur l'enfance* de l'auteur franco-algérien à Toulon, sur fond de prise de conscience de la guerre, de la répression des immigrés algériens en France, du racisme* et des séquelles psychologiques de la guerre. Les deux albums *Azrayen'* de Franck Giroud (lui-même fils d'appelé du contingent) et de Christian Lax (Dupuis, 1998 et 1999) plongent au contraire au cœur du conflit, en suivant une enquête consécutive à la disparition du lieutenant Messonnier et de ses hommes. Ces deux albums sont solidement documentés

(jusque dans les dialogues transcrits en tamazight) et suivent une enquête nerveuse, violente, jusqu'au dénouement.

Le grand chantier qui est lancé à cette période est la suite des *Carnets d'Orient* de Jacques Ferrandez*, d'origine pied-noire. Cette suite de dix albums comprend en réalité deux parties : les cinq premiers tomes couvrent la période coloniale, de 1836 à 1954, avec le fil conducteur original d'une toile réalisée par un peintre orientaliste (Casterman, 1987-1995). La série reprend en 2002 avec cinq nouveaux albums couvrant la guerre (Casterman, 2002-2009). Une troisième série, intitulée *Suites algériennes* et couvrant la période de 1962 à 2019 (Casterman, 2021), vient de commencer. Tout cela fait de Jacques Ferrandez l'auteur le plus prolifique sur la question algérienne, d'autant qu'il a adapté plusieurs ouvrages, notamment d'Albert Camus*, chez Gallimard (*L'Hôte*, 2009 ; *L'Étranger*, 2013 ; *Le Premier Homme*, 2017).

Depuis le début des années 2000, le nombre de bandes dessinées concernant peu ou prou la Guerre d'indépendance s'accroît progressivement. Nous en comptons 9 de 2000 à 2004, 25 de 2005 à 2009 et une quarantaine de 2010 à 2014. Depuis, le rythme a quelque peu diminué, mais les sorties sont régulières (13 de 2015 à 2019), avec des pics au moment des dates anniversaires. Farid Boudjellal continue aussi sa série avec deux nouveaux albums autobiographiques : *Mémé d'Arménie* (Soleil, 2002) et *Le Cousin harki* (Futuropolis, 2012). La mémoire de la guerre d'Algérie apparaît aussi dans une autre série de quatre albums de Manu Larcenet, *Le Combat ordinaire*, au sein de laquelle le protagoniste (sorte d'*alter ego* de l'auteur) sympathise avec un voisin qui s'avère avoir un passé tortueux avec la guerre (Dargaud, 2003-2008). Signalons encore la série *Les Mystères de la V^e République* de Xavier Richelle et François Ravard (Glénat, 2013 et 2014), sur fond d'enquêtes policières en métropole liées à la guerre d'Algérie. En deux albums, il existe aussi *Taya El-Djazair* (Bamboo, 2009-2010) de Laurent Galandon et A. Dan, dont l'intrigue se déroule essentiellement à

Alger et dans les Aurès, sur fond d'une histoire d'amour* entre un Français et une Algérienne, avec la particularité de traiter du PCA*.

D'ailleurs, les *one shots*, qui représentent la majorité des sorties, abordent un aspect particulier du conflit. Cela peut être un lieu comme le bidonville de La Folie à Nanterre, avec l'album *Demain, demain* de Laurent Maffre (Actes Sud BD/Arte éditions, 2012). Ils peuvent aussi consister en des biographies comme *Soleil brûlant en Algérie* de Gaétan Nocq (La boîte à bulles, 2016), ou des groupes de personnes (*Algériennes. 1954-1962*, de Meralli et Deloupy, Marabulles, 2018). Les BD peuvent également traiter d'événements comme ceux de mai 1958 (*Un général des généraux* de François Boucq et Nicolas Junker, 2022), la manifestation d'octobre 1961*, avec notamment *Octobre noir* de Didier Daeninckx et Mako (Adlibris, 2011), ou encore celle de Charonne*. Deux albums lui sont consacrés : *Charonne – Bou Kadir 1961-1962. Une enfance à la fin de la guerre d'Algérie* de Jeanne Puchol (Tirésias, 2011), à visée autobiographique et même philosophique, et *Dans l'ombre de Charonne* de Désirée et Alain Frappier (Mauconduit, 2012), en suivant un parcours biographique.

De nombreux auteurs qui traitent de la guerre d'Algérie dans leurs albums sont d'ailleurs liés à cette histoire. Le genre post-mémoriel s'est d'ailleurs développé depuis les années 2000. Il est essentiellement porté par des descendants de pieds-noirs* qui retournent sur les traces familiales, avec une volonté de « cicatriser » une mémoire douloureuse et conflictuelle. Il en est ainsi de Morvandiau (*D'Algérie*, Maison rouge et L'œil électrique, 2007), d'Anne Sibran, avec Didier Tronchet, et l'album *Là-bas* (Dupuis, 2003), ou de Fred Neidhardt (*Les Pieds-noirs à la mer*, Marabulles, 2013). Ces deux derniers livres traitent davantage des séquelles du conflit, après le retour. Les deux albums de Joël Alessandra et d'Olivia Burton, respectivement intitulés *Petit-fils d'Algérie* (Castermann, 2015) et *L'Algérie, c'est beau comme l'Amérique* (Steinkis, 2015), sortis à quelques mois d'intervalle, relatent une quête spirituelle : le voyage sur la terre de leurs grands-parents. Il existe

d'autres postmémoires* concernant les harkis* (Daniel Blancou) ou les appelés* (Samuel Figuière, Claire Dallanges).

Enfin, il existe aussi des bandes dessinées à visée documentaire. Celles-ci peuvent s'inscrire dans le cadre plus général de l'histoire de France (Robert Biélot et Raphaël, 1980), des décolonisations françaises (Grégory Jarry et Otto T., 2009) ou des juifs* d'Algérie (Benjamin Stora et Nicolas Le Scanff, 2021). Elles peuvent aussi concerner la guerre en tant que telle (Benjamin Stora et Sébastien Vassant, 2016). Tout cela montre combien la bande dessinée représente un médium très actif pour traiter de la guerre d'Algérie, de ses mémoires et de ses postmémoires.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Sébastien Llaurens, « “Voir les traces de la blessure”. Figurations et dramaturgies des conflits en Méditerranée contemporaine dans la bande dessinée (1986-2018) », thèse d'histoire sous la dir. d'Évelyne Cohen, Aix-Marseille université, 2021 • Luc Révillon, *Algérie 54-62. La guerre fantôme dans la bande dessinée francophone*, Montrouge, PLG, 2022.

BANDOENG, CONFÉRENCE DE (18-24 AVRIL 1955)

La conférence afro-asiatique tenue à Bandoeng, en Indonésie, du 18 au 24 avril 1955, six mois après le déclenchement de la Guerre de libération algérienne, a été un moment décisif pour l'histoire du FLN*. Elle affirme son opposition à la domination coloniale et ouvre la voie au mouvement des non-alignés – les pays du tiers-monde qui rejettent le positionnement sur l'un des deux blocs.

Dans la continuité de la rencontre des partis socialistes asiatiques, qui s'est tenue à Rangoun (Birmanie, janvier 1953), et au cours de laquelle Hocine Aït Ahmed* a noué des contacts au nom du PPA-MTLD, les leaders

du FLN saisissent l'occasion de poursuivre leurs efforts à défendre le droit du peuple algérien à l'émancipation de l'occupation française dans les forums internationaux.

Malgré les hésitations, voire le refus, de Nehru, pour qui la question algérienne constitue une « controverse », les envoyés du FLN, Hocine Aït Ahmed, M'hamed Yazid et Abdelkader Chanderli, présents en leur qualité d'observateurs tout comme Allal El Fassi (Maroc*) et Salah Ben Youssef (Tunisie*), parviennent à mener une action commune et à exposer leur cause dans un mémorandum.

La délégation algérienne a pu aussi nouer des contacts avec les 29 délégations des pays nouvellement indépendants d'Asie et d'Afrique et assurer à la Guerre de libération une plus grande visibilité, à l'échelle internationale. Selon le témoignage* d'Aït Ahmed, la résolution de Bandoeng « a cassé le tabou de l'ingérence dans les affaires intérieures françaises et ouvert toute grande la voie à l'internationalisation* de la question algérienne durant la guerre de libération ».

Dans son discours du 19 avril 1955 à la conférence, Zhou Enlai, ministre chinois des Affaires étrangères, apporte son appui aux trois pays d'Afrique du Nord dans leur lutte pour leur indépendance. La « révolution diplomatique » est ainsi lancée et accompagnera la lutte armée du FLN grâce au soutien et au lobbying des non-alignés (Connelly). Un an plus tard, les efforts de la diplomatie algérienne se concrétisent par l'ouverture d'un bureau du FLN à l'ONU*.

Ainsi, l'action extérieure, consignée dans la proclamation du FLN le 1^{er} novembre 1954*, est atteinte, frayant la voie à l'inscription de la question algérienne dans l'agenda des travaux de l'ONU. Le FLN et les gouvernements algériens commémorent la conférence de Bandoeng comme étant un des principaux actes de la Révolution de la diplomatie du FLN.

Belkacem BENZENINE

Bibl. : Matthew Connelly, *A Diplomatic Revolution. Algeria's Fight for Independence and the Origins of the Post-Cold War Era*, Oxford, Oxford University Press, 2002 • Hocine Aït Ahmed, « Bandoeng, trente ans après », *Jeune Afrique*, n° 1272, 1985.

BARBEROT, COLONEL ROGER (1915-2002)

Né en 1915 à Cherbourg, dans une famille de la marine, Roger Barberot devient lui aussi élève de la Navale. Il est sur un croiseur à Alexandrie lors de l'armistice de 1940. Il refuse de rendre les armes et s'enfuit pour rejoindre les Forces françaises libres, avec Honoré d'Estienne d'Orves et le futur amiral André Patou. Il combat d'abord dans le désert puis en Érythrée où il rencontre Jacques de Bollardièr*, avec lequel il se lie d'amitié. Les deux hommes font alors partie de la Légion étrangère* et participent ensemble aux combats en Syrie, puis en Égypte* et en Libye contre le général Rommel. Devenu fusilier marin, Roger Barberot combat à Garigliano en Italie* puis lors du débarquement de Provence. Capitaine de frégate en 1947, il est dégagé des cadres et suit le combat politique du général de Gaulle* au RPF. En 1956, il sollicite le colonel de Bollardièr pour prendre le commandement d'une unité en Algérie. Contre toute attente, les deux hommes prennent la tête d'une demi-brigade de l'air composée de « rappelés », dont personne ne veut. Lorsque Roger Barberot arrive pour en prendre le commandement le 28 juin 1956, au camp de Mourmelon, avec le grade de colonel, il constate les importantes difficultés de l'encadrement de l'unité et la « résistance passive » des soldats. Celle-ci se mue en une véritable mutinerie le 8 juillet 1956. Le colonel Barberot parvient à calmer les esprits en obtenant du ministre même des permissions pour les soldats avant leur envoi en Algérie, courant juillet. Affectés dans la Mitidja et sur les contreforts de l'Atlas blidéen, les colonels Barberot et de Bollardièr constatent le caractère contreproductif du dispositif répressif mis en place. Ce dernier propose alors de créer un dispositif de

« pacification* » réelle qu'il nomme peu judicieusement les commandos « noirs »*. Le journaliste Jean-Jacques Servan-Schreiber* en fait partie. L'expérience s'avère plutôt concluante, mais reçoit des soutiens divers au sein du gouvernement et des forces de l'ordre. Roger Barberot est même qualifié de « colonel fellagha » par des Français d'Algérie de la région, et d'« extrémiste dangereux » par la Sécurité militaire car il refuse que les « Français musulmans » soient les premiers licenciés. Il tente d'intercéder à plusieurs reprises auprès du ministre de la Défense nationale pour faire valoir, en vain, la position du général de Bollardière, opposé à l'usage de la torture* et aux méthodes illégales dans la guerre d'Algérie. Alors que le général de Bollardière est condamné pour son opposition, le colonel Barberot est démobilisé le 25 avril 1957. Proche du général de Gaulle, il devient ensuite ambassadeur en République centrafricaine puis en Uruguay avant d'occuper des postes dans la haute administration, peut-être pour couvrir des activités de contre-espionnage. Il meurt en 2002.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Roger Barberot, *Malaventure en Algérie avec le général Pâris de Bollardière*, Plon, 1957 • —, *À bras le cœur*, Robert Laffont, 1972 • Jacques de Bollardière, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Desclée De Brouwer, 1972.

BARBOUZES

Le 2 décembre 1961, le journaliste Lucien Bodard titre dans *France-Soir* : « Les barbouzes arrivent ». En effet, fin novembre 1961, devant la difficulté des forces de l'ordre à maintenir le calme en Algérie, le général de Gaulle* ordonne la mise en place d'une véritable lutte contre l'OAS* et son terrorisme. C'est la création de la Mission Choc (Mission C) composée de plusieurs centaines d'officiers* métropolitains envoyés à Alger et provenant

de la police* judiciaire (PJ), des Renseignements généraux (RG), de la Sûreté nationale (SN), de gendarmes et de membres de la Sécurité militaire (SM). Cette dernière en est le pivot, même si un officier de la PJ, Michel Hacq, la dirige. Elle a pour seul objectif de lutter par tous les moyens contre l'OAS.

Pour renforcer ce combat, de Gaulle laisse ses principaux collaborateurs comme Jacques Foccart, Roger Frey*, Pierre Messmer*, Alexandre Sanguinetti, Constantin Melnik, Charles Feuvrier, Louis Terrenoire, mettre en place des réseaux complémentaires de lutte contre l'OAS. Ainsi, l'Organisation clandestine du contingent (OCC), de l'automne 1961 à l'indépendance de l'Algérie, vient apporter à la Mission C les renseignements recueillis au sein de l'armée grâce à la surveillance de jeunes appelés favorables à l'action du général de Gaulle. Des membres de la SM (Geoffroy De Clercq, Jean-Pierre Lacave, etc.) et des membres civils du Comité de défense de la République ou CDR (Charles Hernu, Marcel Hongrois, etc.) coordonnent l'OCC (Hernu et Lacave en France, Hongrois à Alger, etc.).

Mais c'est l'action du parti gaulliste créé en 1959 par Jacques Dauer à Paris, le Mouvement pour la communauté (MPC), qui marque durablement cette lutte contre l'OAS. À l'initiative de Lucien Bitterlin, journaliste à Alger et responsable du MPC d'Alger, se forme un groupe de police parallèle très vite appelé « les barbouzes ». Le nom est inspiré au journaliste Bodard par les romans d'un proche de De Gaulle, Dominique Ponchardier, qui, dans la série de romans policiers *Le Gorille*, qualifie ses agents secrets de « barbouzes ». Au masculin ou au féminin, les barbouzes sont aussi « les barbes » ou les « bz ».

En mars-avril 1961, Lucien Bitterlin*, face au premier meurtre de l'OAS parmi les responsables MPC (Barthélemy Rosselo), décide, avec son ami André Goulay, de tout mettre en œuvre pour riposter contre l'OAS. Goulay du MPC monte à Paris, rencontre son ami l'avocat Pierre Lemarchand qui contacte Dominique Ponchardier qui lui-même rencontre Foccart et le

Général. Le « Talion » est né, branche du MPC destinée à lutter contre l'OAS en complémentarité avec la Mission C et l'OCC.

Il faut des hommes pour monter ce « Talion ». C'est essentiellement Lemarchand qui les recrute à Paris parmi les copains judokas gravitant autour de Raymond Sasia, gorille du général. Foccart en trouve quelques-uns dans les effectifs du Service d'action civique (SAC), mais c'est surtout le champion en arts martiaux, le maître Jim Alcheik, ancien membre d'une branche du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage français* (SDECE) appelée « la Main rouge », qui devient le responsable de ce groupe envoyé à Alger fin novembre 1961. Quatre Vietnamiens champions de judo et de karaté l'accompagnent, dont Roger Bui-Thé, second d'Alcheik au dojo de Paris. Très vite, de nouvelles recrues arrivent et s'installent à Alger dans deux villas.

L'OAS, contrariée par l'arrivée de ces hommes qui font avec succès le « sale boulot » de renseignement, arrestations et tabassages musclés que la Mission C ne peut officiellement accomplir, se met en tête de vouloir anéantir ces groupes de barbouzes implantés à Oran-Orléansville (Guy Gits), à Aïn-Taya (Marcel Hongrois) et Alger (Lucien Bitterlin, André Goulay, Louis Dufour, Jean Dubuquoy, Robert Lavier).

Les barbouzes ne seront jamais plus de 15 à 20 en Algérie, par roulement, et en tout leur nombre ne dépassera pas la centaine entre novembre 1961 et fin 1962.

Une attaque au bazooka par l'OAS fin décembre 1961 marque le début du harcèlement que l'OAS mène contre les barbouzes. Puis c'est l'explosion par l'OAS de la villa occupée par le MPC à Alger le 29 janvier 1962, avec les 19 barbouzes déchiquetés sur les 26 présents.

Le groupe de barbouzes se reconstitue autour de Ponchardier et de Bob Morel, l'OAS les traque à Alger puis à Orléansville. Les derniers survivants se terrent à la cité administrative de Rocher-Noir où siège le délégué général Jean Morin* qui en expédie en France et en garde quelques-uns. L'Exécutif

provisoire* algérien s'installe à Rocher-Noir après le 19 mars 1962* et laisse ce petit groupe de barbouzes œuvrer contre les derniers éléments de l'OAS encore nuisibles à la préparation de l'indépendance de l'Algérie. Les gaullistes nieront très longtemps l'existence de ces barbouzes historiques.

Christian HONGROIS

Bibl. : Lucien Bitterlin, *Histoire des Barbouzes*, Palais Royal, 1972 • Christian Hongrois et Frédéric Ploquin, *Fils de Barbouze*, Nouveau Monde, 2021 • Christian Hongrois, *Voyage au cœur de la lutte contre l'OAS*, Nouveau Monde, 2022.

BARRAGES ÉLECTRIFIÉS

En 1956, les anciens protectorats d'Afrique du Nord redeviennent indépendants et servent de bases arrière à l'ALN*. Dès lors, le commandement français cherche à asphyxier les maquis intérieurs de l'ALN en verrouillant peu à peu les frontières avec le Maroc* et la Tunisie*. Ce n'est en rien une ligne Maginot. Les obstacles érigés doivent être suffisamment puissants pour être dissuasifs, aussi bien pour les *djounoud* de l'intérieur qui voudraient franchir la frontière, que pour ceux qui tenteraient de pénétrer en Algérie. Il faut aussi couper les lignes logistiques de l'ALN en rendant de plus en plus difficile le soutien en munitions et en armes.

Les deux barrages frontaliers fonctionnent d'abord comme des éléments d'alerte. Une double haie de fils électrifiés sous haut voltage permet de signaler une coupure (réalisée à l'aide de pinces isolantes) et de donner le temps aux troupes placées immédiatement en réserve d'intervenir. Le réseau électrifié est formé de deux haies centrales de 2,4 mètres de hauteur en haute tension de 5 000 à 7 000 volts. En doublant ou en triplant l'obstacle électrifié, on compte en 1961 environ 3 000 kilomètres de haie électrifiée sous tension, alimentés par 104 centrales. Outre l'installation de postes et d'une piste de

surveillance où circulent des blindés* (la « herse »), le couple radar-canon (portée d'une dizaine de kilomètres) interdit tout franchissement dans les reliefs non accidentés. La complémentarité interarmées se manifeste par la surveillance aérienne des avions des armées de l'air et de mer (« luciologie » la nuit pour éclairer le barrage) et par l'intervention des unités au sol.

À l'ouest, afin de pallier le retrait des unités françaises du Maroc, les premiers réseaux de barbelés apparaissent en novembre 1956. La construction de Port-Say à Abadla, au nord du grand erg occidental, tient compte des incidents de frontière avec le royaume chérifien, de sorte que la ligne de défense est reportée de plusieurs kilomètres en territoire algérien. En janvier 1957, des mines* éclairantes sont posées pour rendre plus efficace la surveillance depuis les postes et déclencher un tir-canon quasi immédiat lors des tentatives de franchissement. En juillet suivant, les premières mines explosives, encrivers (petites et indétectables car en bakélite) et bondissantes, sont placées. Pièges à basse tension, des mines électriques sont également installées. Fin 1957, le barrage s'étend jusqu'à 900 kilomètres de la mer à Colomb-Béchar et Talzaza. Cependant les sapeurs-mineurs de l'ALN réalisent des trouées dans le réseau par l'utilisation des longs tuyaux explosifs du type Bangalore. En 1957, à Oujda, au Maroc, est opérationnelle une école de spécialistes en destruction qui savent récupérer des mines-encrivers et bondissantes. L'ALN utilise également des mines soviétiques antichars. En 1961, l'ALN crée le 1^{er} bataillon de déminage composé de trois compagnies légères. Les Français répliquent par la mine télécommandée, couplée à un allumage électrique un temps relié à des « sismophones » enterrés et destinés à signaler tout piétinement. L'efficacité du dispositif d'ensemble est telle face au Maroc que si au 1^{er} trimestre 1958 les réussites de franchissement sont de 27 % dans le sens ouest-est et de 23 % dans le sens est-ouest, elles tombent à 9 % dans les deux sens un an plus tard.

À l'est, le retrait de la 11^e division d'infanterie (DI) à l'indépendance de la Tunisie induit la protection de l'axe ferré des mines d'Ouenza et de la route

stratégique de Bône-Tébessa et son prolongement jusqu'à Négrine. Le 26 juin 1957, le ministre de la Défense nationale et des Forces armées, André Morice, ordonne la construction de la ligne qui porte son nom. Obstacle disposant d'une « herse » intérieure (confiée à six régiments blindés) entre deux haies électrifiées, celle-ci est aussi conçue, comme son équivalent face au Maroc, comme un dispositif d'alerte permettant la manœuvre non pas depuis les postes de surveillance (six régiments de secteur), mais par concentration des forces. En 1958, cinq régiments parachutistes* sont placés en arrière du barrage et opèrent en « chasse libre ». Quatre autres régiments sont disposés en couverture, dans le no man's land entre la frontière et la ligne électrifiée.

Le général Challe*, nouveau commandant en chef, voulant protéger la zone côtière, de La Calle à Morris, décide en 1959 de doubler dans cette direction la ligne électrifiée longue de 1 200 kilomètres. Il s'agit aussi de protéger les blindés circulant sur la « herse », tout en bénéficiant d'un dispositif de sécurité en profondeur. Sont utilisées trois tensions pour les haies électrifiées, haute (7 000 volts), moyenne (3 000 volts) et basse tension (380 volts). Ce renforcement est d'une telle efficacité qu'il rend toute tentative de passage pratiquement impossible, à partir de 1960 : en mars, sur 8 300 *djounoud* engagés, 60 passent mais 40 sont tués sur le terrain ; en juillet, échec total d'une dernière tentative à grande échelle. D'instrument d'alerte, l'obstacle érigé à l'est évolue de plus en plus vers la fortification où les postes dotés d'artillerie et placés en quinconce empêchent tout franchissement d'importance.

Outre 60 000 tonnes de barbelés, 14 millions de piquets, le coût final des barrages est estimé à 250 millions de francs. Quant à la guerre des mines, le total cumulé est de 6 200 000 mines antipersonnel, 400 000 mines bondissantes et 230 000 mines éclairantes. Au total, de 1957 à 1962, l'ALN déplore 6 000 tués sur et dans la zone des barrages, soit environ 4 % des moudjahidines* tombés pendant la guerre de libération. Le champ de bataille

intérieur est ainsi « engagé » et permet le succès du plan Challe* en isolant les maquis. Mais la veille demande de plus en plus d'effectifs. L'ALN ne cesse de se renforcer aux frontières, puissant moyen de pression au moment des négociations*. Entre 1957 et 1962, les effectifs passent de 2 000 à 22 000 hommes pour la Tunisie, et de 2 000 à 10 000 hommes pour le Maroc. De plus, dans les derniers mois du conflit, l'ALN multiplie les harcèlements et dispose de moyens antichars (bazookas, canons de 75 sans recul, etc.) et de mortiers lourds, 120 et 122 mm, venus des pays de l'Est. C'est l'origine de la gabegie d'effectifs français. En janvier 1959, 45 000 hommes défendent les frontières, dont 28 000 à l'est. On conçoit que ce surcoût ait pesé dans les négociations d'Évian-Lugrin.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : Henri Lemire, *Histoire militaire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1982 • *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 76, *La guerre d'Algérie, la défense des frontières, les barrages algéro-marocain et algéro-tunisien, 1956-1962*, 1997.

BARRAT, DENISE (1923-1995) ET ROBERT (1919-1976)

Robert Barrat, fils d'un employé de banque et d'une ménagère, effectue son premier voyage en Algérie en 1938. Il rencontre Denise Schoenfeld, qui a perdu ses parents en déportation, en 1945. Ils se marient deux ans plus tard. Ils travaillent alors à *Témoignage chrétien*, dont Robert est le rédacteur en chef adjoint. Ils publient régulièrement sur les questions israélo-palestiniennes et coloniales.

Robert Barrat devient secrétaire général du Centre catholique des intellectuels français de 1950 à 1955. En octobre 1954, il suit le ministre de l'Intérieur François Mitterrand* au cours de son voyage en Algérie. En 1955,

il rencontre Abane* Ramdane et s'entretient avec des maquisards de la région de Palestro*, parmi lesquels Amar Ouamrane* dont il publie l'interview (« Un journaliste français chez les “hors-la-loi” algériens », *France Observateur*, 15 septembre 1955). Cet article, qui fait connaître le FLN* en France, lui vaut d'être emprisonné à Fresnes. Il en sort grâce à une mobilisation des journalistes.

En 1956, le couple prépare le *Livre blanc* sur la répression en Algérie, composé de nombreux exemples de répression et d'illégalités, pour servir à la délégation du FLN à l'ONU*. Robert Barrat fait également partie des fondateurs de mouvements contestant les conditions du déroulement de la guerre d'Algérie : le Comité de résistance spirituelle, qui publie la brochure *Des rappelés témoignent* début 1957, et le Centre d'information et de coordination pour la défense des libertés et de la paix, qui publie le journal *Témoignages et documents*.

Il réussit aussi à être un intermédiaire entre les gouvernements français et les responsables algériens, et à aider en même temps les opposants de la guerre d'Algérie. Ainsi, il présente le communiste égyptien Henri Curiel* à Francis Jeanson*, dirigeants d'importants réseaux de soutien au FLN. Il devient aussi l'un des responsables du journal clandestin *Vérités pour* de Francis Jeanson, et fait partie du comité de direction de *Vérités-libertés*.

De son côté, Denise Barrat participe aux réseaux de soutien. Arrêtée, elle fait partie des inculpés du procès du « réseau Jeanson », et est finalement acquittée. Au même moment, Robert est l'un des premiers signataires du « Manifeste* des 121 », ce qui lui vaut d'être encore incarcéré pendant une quinzaine de jours. Après l'indépendance, Denise participe à la fondation de l'association France-Algérie en 1963 puis préside l'association de Solidarité avec les peuples d'Algérie et du Maghreb (Solidam) à la fin des années 1980. Elle publie le témoignage* de feu Robert Barrat en 1987.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Denise et Robert Barrat, *Algérie, 1956 : livre blanc sur la répression*, L'Aube, 2001 • Robert Barrat, *Un journaliste au cœur de la guerre d'Algérie*, L'Aube, [1987] 2001 • Comité de résistance spirituelle, *Des rappelés témoignent...*, Clichy, Imprimerie Chaffiotte-Ruaud, 1957.

BARRICADES, SEMAINE DES (24 JANVIER-1^{ER} FÉVRIER 1960)

Pour les activistes d'Alger, notamment Joseph Ortiz* et les dirigeants du FNF, l'autodétermination vaut menace d'abandon et trahison du 13 Mai*. Riposter ? Mais quand et comment ? L'offensive lancée à l'Assemblée par le RAF* a échoué : l'autodétermination a été approuvée par 441 voix contre 23. Chez les militaires, si le malaise est perceptible, le général Challe*, commandant en chef, a su rassurer les officiers* dans un discours le 26 octobre 1959. Un épisode imprévu, le rappel de Massu* à la suite d'une interview donnée au journaliste allemand Hans Ulrich Kempfski, déclenche alors la crise des barricades. À la question de savoir si de Gaulle* a une « vision claire de l'avenir », Massu répond : « Je ne sais pas. Et s'il en a une, ce n'est sûrement pas la nôtre. » Si Alain de Sérigny dans *L'Écho d'Alger** l'encense, de Gaulle qui, le 22 janvier, rappelle à l'Élysée le cap de sa politique, le limoge. À Alger, la tension monte. Une réunion du FNF à la Maison des étudiants est un franc succès tandis qu'Ortiz multiplie les contacts avec l'entourage de Massu, notamment Argoud*. L'armée ne semble pourtant pas prête à « basculer ». Rendant compte à Argoud de sa rencontre avec de Gaulle, Challe est catégorique : l'unité de l'armée est impérative. Ortiz voit ses espoirs ruinés. Ses rivaux, Martel (qui considère le cafetier du Forum comme un agent provocateur) ou Lagailarde* (qui peste sur les « dégonflés ») entendent agir. Les facultés sont occupées et une grève* générale est décidée le 23 janvier. Surtout, une grande manifestation*

encadrée par les unités territoriales* (UT) et le FNF est prévue pour le 24 : comme le 6 février 1956 ou le 13 mai 1958, la rue doit faire pression sur Paris. Encore faut-il que les autorités laissent les manifestants converger vers Alger-centre. Dès 9 h 30, les mises en garde officielles sont multipliées : « L'autorité et l'armée feront leur devoir. » Les barrages filtrants de l'armée empêchent également une partie des manifestants de progresser vers le plateau des Glières. À midi, Ortiz indique à Challe qu'il n'a pas l'intention d'attaquer le Gouvernement général* mais la situation est inquiétante. La manifestation, faute d'appui de l'armée et de la présence d'une foule significative, est un échec. En fin d'après-midi, cependant, tandis que 6 000 personnes sont massées entre le plateau des Glières et le boulevard Laferrière, deux barricades sont élevées.

La question de la dispersion de la manifestation, charge confiée aux gendarmes du colonel Debrosse, se pose. Le bain de sang naît d'une fusillade nourrie causant 8 morts et 51 blessés chez les manifestants, 14 morts et 119 blessés chez les mobiles. Les polémiques n'ont cessé depuis pour savoir qui a tiré en premier : l'étude fouillée de Francis Mézières met les manifestants en cause. Le dispositif du maintien de l'ordre fait controverse. Il a débouché sur un violent règlement de comptes entre gendarmerie*, parachutistes* et état-major de Challe. Lui qualifie d'« erreur grossière » la volonté d'évacuer le plateau des Glières même si dans son message radiodiffusé il fustige « les émeutiers » qui ont « attaqué et tiré sur les forces de l'ordre ». La manifestation, devenue émeute sanglante, conduit à une crise politique. Elle va durer une semaine. Sur place, la délégation générale et les militaires mesurent le risque d'une répression immédiate mais depuis Paris, de Gaulle refuse toute transaction et réclame qu'on en finisse sous vingt-quatre heures. Michel Debré* obtient de se rendre à Alger dans la nuit du 25 au 26 janvier, mais il n'y convainc personne. L'Élysée prend donc la main après s'être assuré que l'armée ne basculerait pas et en tablant sur le soutien de l'opinion* métropolitaine.

Loin d'être un levier, les barricades sont une nasse pour les insurgés contre qui le temps travaille. Le délégué général Delouvrier* tente un coup de poker en quittant Alger pour Reghaïa, en banlieue, d'où il prononce le 28 janvier une allocution radiophonique qui n'ébranle nullement les insurgés mais trouve un écho chez une partie des Européens. Surtout, le départ de Delouvrier met l'armée seule face aux insurgés et prépare le terrain à de Gaulle qui parle le lendemain, sanglé de son uniforme. Il défend l'autodétermination, fustige les insurgés, « menteurs et conspirateurs ». Il prône un rétablissement de l'ordre par tous les moyens, une reddition pure et simple. Approuvé en métropole, le propos gaullien est reçu à Alger dans une atmosphère pesante. Si certains insurgés veulent transformer les barricades en Alcazar de Tolède, le mouvement se décompose et les hommes des UT rentrent chez eux. Ortiz choisit la clandestinité mais Lagaillarde se rend le 31 janvier et est transféré à la Santé. L'échec des barricades n'est pas seulement celui de l'activisme. Il montre clairement qu'avec de Gaulle et la V^e République*, les temps ont bien changé par rapport à 1956 et 1958. Alger ne dicte plus sa loi à Paris.

Olivier DARD

Bibl. : Jacques Frémeaux, « Les barricades d'Alger », in Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur (dir.), *La Barricade*, Publications de la Sorbonne, 1997
• Francis Mézières, *Alger, 24 janvier 1960*, t. I, *Genèse du suicide de l'Algérie française*, t. II, *Mythes du suicide de l'Algérie française*, Éditions d'Alésia, 2018.

BATAILLE

Les débats autour de l'appellation « bataille d'Alger* », aujourd'hui parée de guillemets significatifs d'une distance critique à son égard, résument le dilemme posé par l'usage du mot « bataille » en général. Si tout le monde

s'accorde à dire qu'il n'y a pas eu à Alger de « bataille » au sens strict du mot, le consensus règne par ailleurs pour perpétuer l'appellation. Il est difficile, en effet, de trouver une expression alternative, sauf à se situer du point de vue des Algérois ayant subi le déploiement des troupes parachutistes* dans la ville à partir de janvier 1957 en parlant de « grande répression d'Alger » – Gilbert Meynier*, ainsi, en est partisan. « Grande répression d'Alger », cependant, ne rend pas compte de la réalité de l'affrontement, sur le terrain, entre deux camps : celui des indépendantistes où domine le FLN* même s'il n'est pas le seul (le MNA* et le PCA* étaient aussi actifs) ; celui de l'Algérie française avec la 10^e division parachutiste* du général Massu* aux côtés de laquelle sont aussi engagés les forces de police* ainsi que l'appareil judiciaire et pénitentiaire. Certainement pour mettre en évidence cet affrontement bien réel, cruel et sanglant, les anciens de la « bataille d'Alger », tant français qu'algériens, emploient l'expression sans la discuter.

À l'échelle de l'ensemble du conflit, les débats autour du mot « bataille » rejoignent ceux autour du mot « guerre ». Accepter « bataille » revient à reconnaître qu'une véritable guerre a bien eu lieu, contrairement au déni officiel français qui a longtemps perduré. Les Algériens, pour leur part, trouvent dans cette reconnaissance une légitimation de leur combat pour l'indépendance mais aussi une reconnaissance de son âpreté et de sa dureté. Prenant le débat au sérieux, en le délestant de ses enjeux politico-mémoriels, les historiens discutent de l'existence de batailles au sens d'affrontements militaires meurtriers trouvant effectivement leur terme sur le terrain par la victoire des uns ou des autres, comme à Djorf en septembre 1955 ou aux frontières en 1958. Là de véritables batailles ont eu lieu.

Plus fondamentalement, la discussion sur les batailles renvoie au type de guerre qu'a été celle pour l'indépendance de l'Algérie. Elle n'est pas une guerre de « batailles gigantesques dans lesquelles les grands chefs cherchent avant tout la décision », pour reprendre les mots de Jacques Frémeaux*, mais

une guerre à la fois asymétrique et de basse intensité. Elle est asymétrique tant l'équipement des forces engagées était déséquilibré – les indépendantistes n'avaient guère d'autre choix que la guérilla* ou le terrorisme alors que l'armée française pouvait déployer des opérations hélicoptérées. Cette guerre est aussi de basse intensité au sens où dominant les embuscades*, harcèlements et affrontements de faible envergure, tandis que la population civile est tout à la fois une cible et un enjeu.

L'intensité des combats militaires varie toutefois selon les périodes. De 1955 à 1957, l'ALN a l'initiative sur le terrain avant que les frontières ne s'imposent comme théâtre majeur en 1958. Dans ce contexte, les affrontements militaires comptent. Ils sont décisifs. Puis avec le plan Challe*, en 1959, les maquis peinent à survivre. De là découle l'argument que la guerre a été militairement gagnée – il est toujours en vigueur dans les milieux français persistant à nier la légitimité de l'indépendance. La guerre, cependant, se jouait aussi en dehors des maquis. Ainsi le FLN avait son *nidham* (ou *nizam* selon les retranscriptions), appelé, en français, OPA (organisation politico-administrative) : quantité de réseaux voués à la collecte de fonds, à la diffusion de mots d'ordre, à la propagande*, au ravitaillement des maquis, à l'élaboration d'un contre-État alternatif à l'État colonial mais aussi aux attentats. Jamais l'armée française n'a pu détruire ces réseaux de façon définitive, qui étaient reconstitués au fur et à mesure de leur démantèlement. Pour cette raison, les prisons* et les camps d'internement* débordaient de captifs et ne pouvaient désemplir. S'il y a eu peu de « batailles » au sens strict du terme, il y a bien eu une guerre prenant la forme d'un affrontement protéiforme sur le terrain, dans lequel les forces françaises ont été défaites. Pour le dire clairement, jamais les réseaux n'ont été anéantis. Les attentats ont continué jusqu'en 1962.

Aussi il n'est pas juste d'affirmer que, gagnée sur le terrain, la guerre n'a été perdue qu'au plan politique, notamment parce que le FLN a internationalisé son combat. Il est tout aussi faux de s'efforcer de la présenter

comme toute autre guerre en surestimant la part prise par les maquis au détriment de la part assumée par l'OPA. Ainsi, si cette guerre en est bien une et s'est bien achevée par une défaite française sur le terrain lui-même, elle est une guerre d'une nature particulière. Le mot « bataille », entendu au sens strict, n'en rend pas bien compte. Et cela n'a rien de spécifique à la Guerre d'indépendance algérienne : les conflits armés asymétriques et/ou de basse intensité marquent l'histoire contemporaine et le temps présent.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Jacques Frémeaux, *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962*, Economica-Institut de stratégie comparée, 2002 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Ouanassa Siari Tengour, *Histoire contemporaine de l'Algérie, nouveaux objets*, Oran, Crasc, 2010.

BATAILLE D'ALGER

Densément peuplée par des Algériens ayant fui les rigueurs de la guerre et venus grossir les rangs de ses bidonvilles, tandis que la vieille ville de la Casbah concentre une population plus ancienne, Alger est aussi la vitrine de l'Algérie française avec le siège du pouvoir politique, une université, un musée des beaux-arts, un opéra et d'autres bâtiments typiques d'une capitale coloniale sûre d'elle et désireuse de manifester dans le bâti et le foncier, dans les murs et dans les rues, la présence française. Elle concentre aussi les hôtels qui, en temps de guerre où la circulation est devenue plus complexe, accueillent les journalistes français et étrangers, ainsi que les représentants consulaires témoins de l'aura internationale de cette ville. Or c'est précisément là que, depuis l'automne 1956, le FLN* commet des attentats contre des lieux de détente privilégiés par la population française, à commencer par le *Milk-Bar* et la *Cafétéria*, le 30 septembre. Une Zone

autonome d'Alger* (ZAA) a été créée dans ce but. Dirigée par Larbi Ben M'hidi*, elle sera bientôt incarnée par Yacef Saadi*, son adjoint chargé des attentats, assisté d'Ali La Pointe*. Au pouvoir colonial qui prétend maîtriser l'extension d'une révolte populaire et armée qui monte, ces violences adressent un démenti cinglant.

Alors que l'Assemblée générale des Nations unies* s'apprête à prendre position sur la situation en Algérie en janvier 1957, le FLN choisit de faire à Alger la démonstration de sa puissance. L'image des quelques militants, réussissant à déposer des bombes, fussent-elles très meurtrières, ne suffit pas – l'implication des femmes*, comme Djamila Bouhired* et Djamila Bouazza, marque les esprits. Le FLN veut montrer au monde qu'une majorité des habitants algériens de la ville le soutient. Pour cela, il lance un appel à faire grève* pendant toute la semaine de session des Nations unies. Si les rideaux des commerçants restent baissés, si les fonctionnaires ne se rendent pas à leur travail, si les tramways, les bus, les postes et télécommunications sont au ralenti, si le port d'Alger ne fonctionne plus, alors l'influence du FLN dans la population algérienne sera démontrée. L'enjeu est de taille : apparaître comme le représentant légitime du peuple algérien, non seulement vis-à-vis de la France coloniale mais vis-à-vis du monde entier.

Quoi qu'elles s'imaginent des méthodes du FLN pour obtenir cette adhésion populaire, les autorités françaises ont bien perçu l'image désastreuse qui résulterait d'un succès de cette grève. Rompant avec les méthodes répressives classiques voulant que l'espace urbain soit réservé à la police*, elles investissent une division parachutiste (DP) des pouvoirs de police dans le but premier de briser le mouvement. Le 7 janvier 1957, le général Massu* reçoit ces pouvoirs pour Alger et ses environs. Après avoir brisé la grève, les hommes de la 10^e DP* s'attachent à démanteler l'ensemble du FLN et de ses réseaux.

Avançant à l'aveugle dans une ville qu'ils ne connaissent pas, totalement ignorant des techniques policières de lutte contre une organisation

clandestine, les parachutistes* organisent un quadrillage de la ville visant à identifier la population algérienne et à repérer les mouvements suspects. Ils mettent aussi en place des centres de torture où chaque régiment conduit les personnes arrêtées. Les méthodes sont d'une extrême violence, en totale illégalité, mais soutenues par le haut commandement militaire soucieux de réussir sa mission et persuadé qu'il faut que l'armée s'adapte aux nouveaux visages de son ennemi.

Les militaires français aimeront pourtant parler de « bataille d'Alger » ; les militants du FLN aussi. Le succès mondial du film de Gillo Pontecorvo (1965), financé par Yacef Saadi qui y joue son propre rôle, achèvera d'imposer l'évidence de cette expression. Pour ceux qui se sentent humiliés par une action jugée dégradante pour des unités d'élite, comme pour ceux qui sont réduits à une clandestinité de plus en plus étouffante et finalement rendus impuissants par la terreur, parler de « bataille » est valorisant. Pourtant où est la bataille ? À Alger, point d'armées face à face mais des troupes de soldats aguerris aux prises avec une population civile suspectée de cacher, d'héberger, de soutenir des militants, collecteurs de fonds, propagandistes ou encore poseurs de bombes. Pour faire parler les suspects raflés ou arrêtés de manière plus ciblée, la torture* devient systématique. Avec elle se développe un argumentaire appelé à un grand succès : la torture serait le moindre des maux. La 10^e DP diffuse, en effet, l'exemple théorique d'un terroriste tout juste arrêté après avoir déposé une bombe et qui doit livrer à ses interrogateurs son emplacement avant qu'elle n'explose et ne fasse des victimes. L'exemple a valeur d'*exemplum* : comment ne pas conclure qu'il est souhaitable de torturer cet homme plutôt que de laisser exploser sa bombe meurtrière ? Comment ne pas choisir entre deux maux le moindre, comme le soutiennent alors un prêtre parachutiste et un des officiers* tenant d'une nouvelle doctrine de guerre ? Les contextes dans lesquels sont arrêtées des personnes, sur la base de simples suspicions d'appartenance au FLN ou de lien avec des militants, n'ont rien à voir avec cette situation de bombe prête à

exploser. Pourtant, l'argumentaire porte alors et étouffe les dilemmes moraux de nombreux militaires ou politiques.

Plus complexe est la justification d'autres pratiques qui deviennent typiques de cette répression menée par les parachutistes de la 10^e DP : la disparition* et les assassinats maquillés en suicides. Ainsi Larbi Ben M'hidi, l'un des fondateurs du FLN et membre du CCE*, est assassiné peu de temps après son arrestation, début mars 1957. Véritable pied de nez au pouvoir politique qui aurait pu le juger et le condamner, cet assassinat, comme d'autres, témoigne du sentiment d'impunité absolue des militaires à cette période. Le scandale éclate cependant en métropole où les réactions contraignent Guy Mollet* à réagir. Après s'être ému qu'un gouvernement comptant plusieurs résistants déportés puisse être accusé d'avoir laissé accomplir des méthodes dignes des nazis, le président du Conseil s'attache à réduire les dimensions les plus scandaleuses de cette répression. Il ne perturbe toutefois pas fondamentalement son action, jugée efficace et vantée par les militaires. De fait l'élimination de Ben M'hidi porte un coup dur au FLN et le CCE décide de quitter le territoire algérien pour diriger la guerre de l'extérieur.

Après une reprise des attentats au mois de juin, en particulier celui du Casino de la Corniche le 3 juin 1957, la répression connaît une deuxième phase qui finit d'écraser le FLN à Alger à l'automne. Yacef Saadi est arrêté en septembre, Ali La Pointe tué en octobre par le plasticage de sa cache de la Casbah qui fait plusieurs morts dont Hassiba Ben Bouali*. Les attentats cessent et les parachutistes quittent la ville. Les techniques répressives utilisées par l'armée française sont théorisées, présentées comme efficaces et diffusées hors d'Alger. Le FLN, quant à lui, se replie ailleurs. Au-delà de ses militants, les idées qu'il défend ne sont pas éradiquées. La violence brutale de la répression française réussit, au contraire, à les alimenter. Si on parle de bataille, à Alger en 1957, ce doit être alors pour se souvenir que gagner une bataille n'est pas gagner la guerre.

Raphaëlle BRANCHE

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

BATAILLE DE L'ÉCRIT

La nécessité d'informer et d'analyser s'impose dès les débuts de la guerre d'Algérie. Ainsi, le FLN* crée *Résistance algérienne*, en arabe et en français, qui sera remplacée par *El Moudjahid*, en 1956-1957. En Algérie, la presse* coloniale, qui occupe quasiment seule le terrain (*Alger républicain** est interdit en 1955 et *El Baçaïr* de l'association des ulémas en 1956) et est relayée par la presse de droite en France, donne sa version des faits et désigne les résistants algériens comme fellaghas, terroristes, assassins, etc. Elle est au service des gros possédants : *L'Écho d'Alger**, dirigé par Alain de Sérigny, a été créé par des minotiers d'Alger. *La Dépêche de Constantine* appartient à Louis Morel, député puis sénateur.

En France, un front du refus à la guerre se forme très tôt dans la presse : *France Observateur*, *Témoignage chrétien*, *Le Monde**, *L'Express*, *Esprit*, puis *Les Temps modernes*, publient les dénonciations de la torture* et les récits des appelés* qui sont confrontés à la violence extrême.

On peut distinguer deux moments dans la bataille de l'écrit. D'abord, dire la torture : des textes arrivent, surtout chez Jérôme Lindon* aux Éditions de Minuit, qui rapportent les récits des torturés. Il sera relayé par François Maspero* (la librairie *La Joie de lire* deviendra les éditions qui portent son nom). À eux deux, ils vont publier des textes qui, même s'ils sont saisis et peu lus directement, placent la question de la torture et des exécutions sommaires* au cœur de la société française, du moins dans le milieu intellectuel. Puis, défendre le droit à l'insoumission : l'autre corpus de textes

qui va se constituer, presque au corps défendant de Lindon, c'est celui des récits, à peine romancés ou en dossiers, des déserteurs et de la réflexion que le refus de tuer entraîne (« Manifeste* des 121 »).

Aux côtés de Lindon se trouve l'historien Pierre Vidal-Naquet*, qui vérifie les documents reçus, qui participe à la constitution de dossiers dont *L'Affaire Audin*. Cet éditeur* qui avait un projet de publications littéraires va, saisi par le scandale de la torture, publier des textes sur l'Algérie et la guerre qui s'y déroule, sachant très vite qu'il connaîtra saisies, procès et lourdes amendes. Si les saisies sont opérées, les poursuites judiciaires n'aboutissent généralement pas, comme s'il fallait éviter de parler de la guerre lors du procès. Les amendes seront quelquefois payées par d'autres éditeurs comme Julliard, qui expriment ainsi leur solidarité. Le monde éditorial, comme le monde journalistique, prend la configuration d'un terrain de lutte, avec – sans que cela ait été voulu – une distribution des rôles.

Les Éditions de Minuit et Maspero vont, à elles deux, publier la plupart des livres sur la guerre entre 1957 et 1962. Chez le premier éditeur, sur les vingt-trois livres publiés sur la guerre, onze portent sur la torture puis la désertion et neuf seront saisis, quelquefois à deux reprises (*La Question*, d'Henri Alleg*, 1958 et 1959 ; *L'Affaire Audin*, de Vidal-Naquet, 1958 ; *La Gangrène*, collectif, 1959, réédité deux fois la même année ; *Le Déserteur*, de Maurienne, 1960 ; *Le Désert à l'aube*, de Favrelière*, 1960, etc.).

Les éditions Maspero ont une politique éditoriale semblable et subissent saisies et amendes. Sur la vingtaine de titres publiés sur la même question, douze sont saisis (*Le Refus*, de Maurice Maschino*, 1960 ; *Le Droit à l'insoumission*, le dossier des « 121 », collectif, 1961 ; *Les Damnés de la terre*, de Frantz Fanon*, 1961 ; *La Révolution algérienne par les textes*, d'André Mandouze*, 1961, etc.).

En plus des déboires avec la censure* et la justice, des saisies et inculpations qui accompagnent, et quelquefois devancent (efficacité de la

censure !), la parution des textes, les deux éditeurs sont confrontés à la violence : plasticage des librairies et des appartements.

Les autres éditeurs, s'ils ne publient pas de textes sur la torture et l'insoumission, peuvent canaliser les textes vers Lindon et Maspero et même faire paraître des textes comme *L'Algérie hors la loi* de Colette et Francis Jeanson* (Seuil, 1955) et *La Guerre d'Algérie* de Jules Roy* (Julliard, 1960).

Face aux textes qui dénoncent la violence extrême de la répression, des auteurs défendent l'Algérie française et l'armée. Jacques Soustelle*, gouverneur général en Algérie (1955-1956), acquis aux thèses des partisans de l'Algérie française, défend sa position dans *Aimée et souffrante Algérie* (1956). Des intellectuels et journalistes sont proches de l'armée : Serge Bromberger (*Les Rebelles algériens*, 1958), Michel Déon (*L'Armée d'Algérie et la pacification*, 1959, écrit après un voyage en Algérie). Si les textes de cette tendance sont plus nombreux que ceux de la dénonciation, ils n'ont pas le même impact dans l'opinion* française. Après 1962, les écrits de cette veine continuent à être publiés, comme si autojustification et regret ne pouvaient s'éteindre.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Jean-Pierre Bertin-Maghit, *La Guerre d'Algérie et les médias : questions aux archives*, Presses Sorbonne-Nouvelle, 2013 • Anne Simonin, *Les Éditions de Minuit. 1942-1955. Le devoir d'insoumission*, Imec, 1994.

BATAILLE DES FRONTIÈRES

L'appellation « bataille » signifie que dans un temps et un lieu donnés des milliers de combattants s'affrontent pour une décision tactique ou stratégique. La bataille des frontières y correspond. En raison des barrages* électrifiés, le commandement de l'ALN* tente de sauver de l'asphyxie les maquis de l'intérieur. Deux théâtres d'opérations existent mais sans actions coordonnées

entre l'ALN de Tunisie* et celle du Maroc*. Toutefois, en 1958 surtout, à l'initiative de Krim* Belkacem, une manœuvre stratégique dans la profondeur mobilise les Wilayas 1* et 2*. Il s'agit de fixer un maximum de troupes ennemies en arrière du barrage oriental où s'exerce l'offensive de l'ALN. C'est l'origine de combats acharnés dont celui de Ras Gueddane, dans l'Aurès, les 23 et 24 février 1958. Le 18^e RCP y déplore 20 tués et 35 blessés. Avec le plan Challe*, les maquis intérieurs réclament un soutien indispensable passant par des attaques sur les frontières.

À l'est, théâtre d'opérations principal, les forces engagées par l'ALN autour de La Calle, de Souk Ahras et de la mine de fer d'Ouenza représentent la valeur de trois bataillons composés chacun de trois *katibas* de 250 à 300 hommes. Dans la première bataille de Souk Ahras, du 1^{er} au 8 février 1958, ces unités affrontent l'équivalent de cinq régiments parachutistes*, sans compter les unités de secteur et les troupes de la « herse » assurant la sécurité de la ligne Morice. Le 18 mars, plus au nord, vers Mondovi, une *katiba* venue de Tunisie tente un passage en force mais est ébréché (113 tués) par onze compagnies hélicoptères. Un autre échec, cette fois-ci d'ouest en est, a lieu à la même date pour la *katiba* locale de la région de Souk Ahras qui tente de se réfugier en Tunisie. À moitié détruite, elle est finalement interceptée par le 60^e RI.

Au centre du dispositif français, entre Montesquieu et Morsott, la pression est moins forte et « la herse » vigilante des 14^e RCP et 16^e Dragons empêche tout franchissement, notamment lors d'une offensive dans la région d'Aïn Beïda qui met 250 *djounoud* hors de combat. Le contournement du barrage par le sud est utilisé à El Ma el Abiod, à travers la ligne radar en construction. En février, 600 *djounoud* et de 300 recrues réussissent à passer. Mais le 28 février, placé en réserve, le 3^e RPC les accroche dans les Nemencha. Avec l'aide des 8^e RPC et 14^e RCP une centaine de combattants est mise hors de combat. Ces tentatives ne sont plus poursuivies après une interception des 3^e RCP et 4^e REI dans le djebel Onk, le 2 avril.

Reste l'option septentrionale, toutes forces réunies. Comme elle le fait depuis le 21 janvier, sans cesser de harceler les postes français des confins, l'ALN se renforce du 4^e *faïlek*, de 900 à 1 000 hommes. Devant les carences logistiques, le moral des wilayas intérieures, ainsi que celui des jeunes recrues, laisse à désirer. Pour le haut commandement de l'ALN, il est donc impératif de chercher un second souffle. Du 28 avril au 3 mai, plus de 1 000 combattants attaquent frontalement pour tenter de faire passer deux *katibas* et une unité de transmissions, mais au prix de 620 tués en six jours. C'est un des paroxysmes de la guerre d'Algérie que cette seconde bataille de Souk Ahras dont l'essentiel se déroule dans le djebel d'El-Mouadjène. Cela va jusqu'au corps à corps pour le 9^e RCP du colonel Buchoud. Seul le tiers de la *katiba* d'acheminement de la Wilaya 3* réussit à percer pour rejoindre le cœur de la Kabylie après une odyssée de 700 km. Le 29 mai, au sud-ouest de Guelma, au cours de la poursuite, le colonel Jeanpierre, chef de corps du 1^{er} régiment étranger de parachutistes (REP), est tué. Les pertes de la bataille des frontières sont cruelles des deux côtés. En quatre mois, 279 tués et 738 blessés sont enregistrés côté français, tandis que l'ALN déplore 4 000 tués et 600 prisonniers. De plus, 350 armes collectives et 3 000 armes individuelles sont perdues.

Du 26 au 27 août 1959, l'opération *Zighoud* ouvre des brèches dans la ligne Challe. Elle encourage l'ALN à poursuivre avec l'opération *Didouche* pour soulager la Wilaya 3 aux prises avec les forces françaises de réserve générale. Entre le 11 septembre et le 16 octobre, quatre bataillons attaquent entre Lacroix, Lamy et Le Kouif. Mais seule une cinquantaine de *djounoud* réussissent à passer en contournant la ligne Morice en passant au sud de Négrine. La bataille de la frontière est en passe d'être perdue pour l'ALN à l'issue de l'opération *Amirouche*, du 26 novembre au 14 décembre 1959 : sur les 800 hommes engagés sur un front de 150 km, seuls 30 *djounoud* parviennent à passer. En 1960, le plan *Boumediene*, du nom du chef d'état-major général de l'ALN, permet d'agir par surprise en creusant des tunnels

sous les haies électrifiées. Les 2, 3 et 20 avril, seulement 70 *djounoud* percent et se dispersent dans les Nemencha. La bataille se poursuit par des actions accrues de harcèlement et de sabotages. Fin 1960, le 2^e bureau* estime que les maquis sans renforts venus des frontières ne comptent que 4 *katibas* complètes et 18 demi-*katibas*.

À l'ouest, la bataille des frontières est moins intense : les effectifs de l'ALN sont plus modestes que ceux concentrés en Tunisie, et le plan Challe a annihilé les forces de la Wilaya 5*. Toutefois, en avril-mai 1959, près de 400 *djounoud* percent le barrage et se dispersent dans les monts des Ksour. Une autre attaque importante survient en février 1960 entre Figuig et Aïn Sefra, mais un *faïlek* est entièrement détruit. En avril, sur 600 hommes engagés, une vingtaine franchissent un temps le barrage avant d'être repoussé. Le 6 mai, se déroule le grand combat du djebel M'Zi où un bataillon perd 50 % de son effectif. Par la suite, le choix de faire passer des commandos* de 25 à 30 hommes se révèle tout aussi coûteux. À l'ouest aussi, le plan *Boumediene* échoue, mais l'ALN aux frontières ne cesse de se renforcer, soit 7 bataillons au Maroc et 15 en Tunisie. Leur rôle est essentiellement politique, comme « puissance de marchandage » pour peser lors des négociations*.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Un versant de la guerre d'Algérie : la bataille des frontières (1956-1962) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 46-2, 1999 • Jean-Charles Jauffret, *Guerre d'Algérie. Les combattants français et leur mémoire*, Odile Jacob, 2016 • Henri Le Mire, *Histoire militaire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1982.

BATAILLE DU RAIL

Afin de garantir la vie économique, les grands axes de communication et les trains miniers doivent être protégés, tel celui de la ligne des phosphates

d'Ouenza. Or, du 1^{er} novembre 1954* au 31 octobre 1957, on dénombre 730 attentats contre les trains et 227 contre les gares (une centaine d'agents des chemins de fer algériens et 46 hommes du contingent sont tués). Pour y faire face, des unités de secteur, le 3^e bataillon de zouaves et le 587^e bataillon du train, escortent trains et autorails. En fin de nuit, avant le passage du premier convoi, ils ouvrent la voie à l'aide d'une draisine de la marque Billard, parfois armée d'une mitrailleuse, seule ou précédée de wagons. Sous le moteur diesel, le blindage en forme de « V » dévie le souffle des mines*. Plus qu'en Indochine*, en avant des convois civils, les draisines blindées et les chars sur des plates-formes ouvertes assurent la liberté de circulation des trains, garants de la logistique lourde des troupes disséminées en Algérie. Il en est de même pour les trains spéciaux et leurs wagons-citernes venus des sites sahariens avant l'ouverture des premiers oléoducs. Ainsi, une étroite coopération interarmes englobe le lien rail-route pour les complexes opérations de déminage. En effet, leçon de l'Indochine, les *djounoud* sont particulièrement inventifs en matière de sabotage et de mines, dont la redoutée bombe à crémaillère. En Algérie, la bataille du rail est grosse de matériels spécifiques (scout-cars montés sur rail, Dodge ou Jeep blindées-draisines, draisines radios-commandées...) et de quatre trains blindés, hors les unités sur rail des barrages frontaliers. En service dans l'Algérois et le Constantinois, servis par une vingtaine d'hommes, ils comportent une locomotive blindée et cinq wagons. Deux portent dix fusils-mitrailleurs et quatre lance-grenades. Un wagon PC permet la liaison radio avec les unités de secteur. Un dernier wagon abrite un groupe d'intervention. Mais l'adversaire refuse d'affronter une telle puissance de feu. De plus, la circulation des trains en Algérie est gênée par le manque d'harmonisation : les voies étroites ou métriques l'emportent sur les voies normales. Pourtant, l'apport du rail demeure essentiel. La logistique lourde du plan Challe* en 1959 repose sur 85 trains spéciaux.

La surveillance des voies entraîne la constitution de pelotons cynophiles, de miradors à l'entrée ou proches des tunnels, de réseaux de fils de fer barbelés parfois électrifiés... Dès 1956, des « groupes spéciaux », qui s'appellent eux-mêmes « commandos* de la mort », nomadisent le long des voies et des viaducs. Ils déjouent plus de cent sabotages sur la seule ligne du Transalgérien de direction est-ouest. Cette adaptation du rail à la contre-guérilla fait que la bataille du rail est militairement gagnée en fin de conflit : après un pic de 870 attentats contre voie ferrée en 1957, on relève seulement 89 attentats en 1961.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : Paul Malmassari, *Les Trains blindés français, 1826-1962*, Soteca, 2010.

BEAUFRE, GÉNÉRAL ANDRÉ (1902-1975)

Né en 1902, André Beaufre entre à Saint-Cyr en 1921. Il y rencontre Charles de Gaulle*, alors instructeur. En 1925, il participe à la guerre du Rif au cours de laquelle il est gravement blessé. Il étudie ensuite à l'École supérieure de guerre et à l'École libre des sciences politiques. Secrétaire à la Défense nationale en Algérie entre 1940 et 1941, il est cependant arrêté par le régime de Vichy pour avoir tenté de faire basculer l'armée d'Afrique dans le camp des Alliés. Condamné à deux mois de prison* et renvoyé de l'armée, il est libéré en 1942 et rejoint les FFL. Il est un ancien de la 1^{re} armée de la Libération, fidèle à de Lattre de Tassigny et désigné comme un de ses « maréchaux » lors de la guerre d'Indochine*. Il sert ainsi au Tonkin en 1947-1948 puis auprès de De Lattre en 1950. En Algérie, il commande la 11^e division d'infanterie en Kabylie en 1955. Puis il est le chef opérationnel des troupes françaises lors de l'opération de Suez* en 1956. Le recul des gouvernements français et britannique face aux pressions américaines et

soviétiques constitue un grief important d'André Beaufre contre les autorités civiles de la IV^e République*. Beaufre participe dès lors à développer l'argument du coup de poignard dans le dos de l'armée, porté par des hommes politiques faibles et irresponsables. Durant la deuxième moitié de la guerre d'Algérie, il occupe de hautes fonctions dans la hiérarchie de l'Otan. Ainsi, en 1958, il est nommé chef du Supreme Headquarters Allied Powers Europe, puis chef français du groupe permanent de l'Otan à Washington. Jugé trop proche des Américains, il arrête sa carrière en 1962, alors qu'il aurait pu être nommé comme chef d'état-major des armées. Il consacre ensuite le reste de sa vie à écrire des traités de stratégie, en particulier sur la dissuasion nucléaire et la guerre révolutionnaire*, qui lui valent d'être reconnu comme un important penseur militaire.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : André Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Armand Colin, 1963 [rééd. Fayard-Pluriel, 2012] • —, *Dissuasion et stratégie*, Armand Colin, 1964 • Dossier de carrière du général Beaufre, SHD • Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française, hommes, textes, institutions : 1945-1962*, L'Harmattan, 2002 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018.

BEAUVOIR, SIMONE DE (1908-1986)

Simone de Beauvoir est née le 9 janvier 1908 à Paris, dans une famille bourgeoise catholique. Son père est féru de théâtre*. La faillite de son grand-père plonge la famille dans les difficultés. Décidée à devenir écrivaine, la jeune fille poursuit toutefois des études de philosophie et de lettres. Elle rencontre alors Jean-Paul Sartre* dont elle devient la compagne, bien qu'elle ait de nombreuses autres amours* masculines et féminines. Enseignante, elle

écrit son premier roman *L'Invitée* en 1943 et fonde avec Jean-Paul Sartre la revue* *Les Temps modernes* à la Libération. Elle se fait surtout connaître avec son essai *Le Deuxième Sexe* (1949), devenant une figure de proue du féminisme et de l'existentialisme. Après l'obtention du prix Goncourt en 1954 pour *Les Mandarins*, elle commence à écrire son autobiographie à partir de 1958. Dans *La Force des choses*, publiée en 1963, elle revient notamment sur la guerre d'Algérie qui constitue un véritable tournant dans son engagement. Celui-ci reste d'abord intellectuel, légaliste et en retrait par rapport à Jean-Paul Sartre. Ainsi, elle n'intervient pas publiquement au cours des premières années de la guerre et se reproche de ne pas avoir été plus active lors des événements de mai 1958. L'année 1960 constitue une bascule : Simone de Beauvoir fait partie des signataires du « Manifeste* des 121 » justifiant le droit à la désobéissance dans la guerre d'Algérie. Lorsque le manifeste est diffusé, elle se trouve alors en Amérique latine* avec Jean-Paul Sartre pour une tournée de conférences. À son retour, le couple craint d'être inquiété par la police* mais il n'en est rien : l'interrogatoire est une simple formalité. C'est surtout avec l'affaire Djamila Boupacha*, toutefois, que l'engagement de Simone de Beauvoir se révèle. Elle est contactée par Me Gisèle Halimi* en mai 1960, à propos de cette jeune militante qui vient de porter plainte contre ses tortionnaires. Simone de Beauvoir écrit un premier article publié dans *Le Monde** le 2 juin 1960, dans lequel elle décrit les sévices subis par Djamila Boupacha. Le retentissement de cet article a pu encourager certaines signatures du manifeste comme celle de Françoise Sagan. L'article est suivi de la constitution d'un comité Djamila-Boupacha dont Simone de Beauvoir prend la présidence, puis d'un livre qu'elle introduit, publié en 1962 avec Gisèle Halimi. Cette année 1962 est également marquée par la lutte contre l'OAS* qui plastique son appartement. Après l'indépendance, elle poursuit la lutte en réclamant la libération et l'amnistie* des anticolonialistes emprisonnés. Cette guerre transforme donc

l'engagement de Simone de Beauvoir, en un sens résolument politique et féministe.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Simone de Beauvoir, Gisèle Halimi, *Djamila Boupacha*, Gallimard, 1962 • Simone de Beauvoir, *La Force des choses*, Gallimard, 1963 • Anne Strasser, « 1962 : Simone de Beauvoir ou le désenchantement », in Pierre-Louis Fort et Christiane Chaulet-Achour, *La France et l'Algérie en 1962*, Karthala, 2013.

BELGIQUE

Pays frontalier, puissance coloniale et terre d'immigration, la Belgique est un territoire spécifique de la Guerre d'indépendance algérienne. Alors que la diplomatie belge soutient le gouvernement français par solidarité coloniale, le FLN*, le MNA* et plus tard l'OAS* intègrent la Belgique à leur organisation politique et s'appuient sur des civils pour y constituer des réseaux de soutien. À ces belligérants officiels, il faut ajouter les activités terroristes de la Main rouge, émanation du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage français* (SDECE). En Belgique, la Main rouge est en effet responsable de l'assassinat de plusieurs activistes ou sympathisants du FLN, dont le responsable de l'Ugema* Akli Aïssiou et le Pr Laperche en mars 1960. La violence s'y manifeste aussi à travers les règlements de comptes entre messalistes et frontistes et les activités de l'OAS-Belgique.

Engagées dans un processus de décolonisation au Congo et signataires de la charte de San Francisco (26 juin 1945), les autorités belges coopèrent avec leurs homologues français dans le respect des conventions policières et judiciaires qui lient les deux pays. La convention du 24 avril 1875 sur l'engagement de mineurs de moins de 21 ans dans la Légion étrangère* est

cependant source de tensions. Les familles belges créent un Groupement de défense des parents contre l'enrôlement de jeunes belges dans l'armée française et médiatisent leur combat. « L'affaire des Légionnaires » devient une affaire d'État, la presse* s'empare du sujet tout autant que les parlementaires mais l'armée française ne plie pas sauf sur quelques dossiers individuels.

En réalité, la Belgique vit à l'heure algérienne dès l'été 1954 avec l'organisation du congrès d'Hornu qui scelle définitivement la scission entre centralistes et messalistes au sein du MTLD. Puis le pays intéresse le FLN et le MNA à plus d'un titre. Il leur offre non seulement une zone de repli mais aussi un vivier de militants non négligeable. Le FLN parvient à y structurer la grande majorité de l'immigration sous l'égide de sa Fédération de France* dont la compétence est étendue à la Belgique, à y constituer un réseau de « porteurs de valises* » et un collectif d'avocats*, coordonné par Serge Moureaux, fils du ministre de l'Instruction publique. Les répercussions de la guerre en Belgique ont été suffisamment importantes pour peser sur sa politique étrangère.

Linda AMIRI

Bibl. : Jean Doneux et Hugues Le Paige, *Le Front du Nord. Des Belges dans la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Bruxelles, Pol-His, 1992 • Vincent Genin, « L'ambassade de Belgique à Paris et la guerre d'Algérie. Marcel-Henri Jaspard, des Légionnaires belges et une Algérie française (août 1959-avril 1961) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 250, n° 2, 2013.

BELHADDAD, MOHAND MAHDI (1918-1978)

Mehdi Belhaddad est l'un des premiers sous-préfets algériens à accéder à ce poste en pleine guerre de libération de l'Algérie. Fonctionnaire loyal mais

au franc-parler, sa présence n'a pas toujours été admise.

Né à Chir (Aurès), il est le descendant de la famille des Belhaddad dont son arrière-grand-père Cheikh Azziz El Haddad et son grand-père Azziz ont joué un grand rôle dans l'insurrection de 1871 avant d'être déportés en Nouvelle-Calédonie.

Il participe à la Seconde Guerre mondiale, en sort mutilé et décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur.

Revenu à la vie civile, Belhaddad est caïd de la commune de Beni Melikèche, commune mixte d'Akbou.

En septembre 1956, il est chargé de mission des relations avec les populations musulmanes, au cabinet de Maurice Papon*. Nommé sous-préfet hors cadre, en mars 1957, il n'exercera cette fonction qu'après le retour de De Gaulle* au pouvoir, à la tête de la sous-préfecture d'Aïn Beïda, non sans soulever l'hostilité et du commandement militaire et des notables locaux qui demandent son remplacement par un sous-préfet européen. En mars 1960, il est préfet* du département de Batna puis termine sa carrière à Constantine de février 1961 au 5 juillet 1962*.

La postérité a retenu de lui deux moments marquants durant la guerre. Lors de la tournée des popotes en Algérie (août 1959), de Gaulle lui demande son avis sur la situation. Belhaddad lui expose franchement ses difficultés « à appliquer sa politique » en l'absence de toute « liberté d'action » avant de préciser que « sans cessez-le-feu, aucune pacification* réelle et durable n'est possible ». C'est alors que de Gaulle lui confie le soin de définir les grandes lignes du discours qu'il prononcera le 16 septembre sur l'autodétermination.

Le second fait a lieu à Constantine. À la veille du 1^{er} novembre 1961, le FLN* a lancé le mot d'ordre d'une manifestation* à l'échelle de tout le pays. Devant l'interdiction de la manifestation par les autorités militaires et son maintien par le FLN, des pourparlers sont organisés grâce à l'entremise de la Cimade* entre représentants de la préfecture et du FLN, au siège de l'Église protestante. Un accord est réalisé de justesse, grâce à la bonne volonté de

toutes les parties. La manifestation du 1^{er} novembre se déroule sans incident en comparaison de celle du 5 juillet* précédent.

Il poursuit sa carrière en France, dans divers ministères.

Il meurt le 28 septembre 1978 et il est enterré à Seddouk Oufella, berceau de sa famille.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Archives : SHD, 1H 1889.

Bibl. : René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets*, Archives nationales, 1994.

BELHADJ DJILALI, ABDELKADER (1921-1958)

Abdelkader Belhadj Djilali naît le 25 janvier 1921 à Zeddine dans une famille de propriétaires terriens. Son père, ancien officier de spahis, est caïd jusqu'à sa révocation en 1945, puis rallie le PPA*.

Titulaire du certificat d'études primaires, il travaille comme secrétaire de mairie. Incorporé aux Chantiers de jeunesse en 1942, il intègre l'école militaire de Cherchell dont il sort sergent et s'engage au 9^e régiment de tirailleurs algériens à Miliana puis au 19^e Génie à Alger.

Démobilisé en 1945, il rejoint le courant indépendantiste. Chauffeur de Messali*, il adhère au MTLD et devient, à la demande de Mohammed Belouizdad*, l'un des responsables de l'Organisation spéciale* (OS).

Début 1947, il rédige avec Hocine Aït Ahmed* une brochure sur la guérilla* et prend en charge l'instruction militaire et l'inspection générale pour l'état-major de l'OS. En décembre 1948, le comité central élargi du MTLD se réunit dans la ferme familiale. Il se rend avec Ahmed Ben Bella* à Tunis pour coordonner la lutte avec le Néo-Destour.

Arrêté au printemps 1950, il livre des aveux complets, en se gardant de donner le service de renseignements de l'OS. Il est condamné à trois ans de prison*, mais sa peine est ensuite réduite. Libéré fin 1952, la police* des renseignements généraux lui attribue le nom de code de Kobus et l'infiltré dans les milieux nationalistes hostiles à Messali, ce qui permet au directeur de la Sûreté générale d'être prévenu de l'éclatement de l'insurrection.

Recruté par la DST, il constitue un maquis entre Orléansville et Affreville, ralliant d'anciens militants MTLD contre les messalistes, les communistes et le FLN*. Début 1957, son groupe est pris en main par les autorités militaires et reçoit fonds, armes et matériel, passant de 200 à 750 combattants, encadrés par le 11^e Choc.

Il est décapité le 28 avril 1958 devant son poste de commandement des Attafs par un de ses adjoints, un drapeau français planté dans la gorge. La plupart de ses hommes rejoignent le FLN, tandis qu'une minorité se rallie à l'armée française.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens*, ENA, PPA, MTLD (1926-1954), L'Harmattan, 1985 • Jacques Valette, « Le maquis Kobus, une manipulation ratée durant la guerre d'Algérie (1957-1958) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 191, 1998

BELLOUNIS, MOHAMMED (1912-1958)

Mohammed Bellounis naît le 11 novembre 1912 à Bordj-Ménaïel dans une famille de notables ruraux. Son père, Rabah, gère le patrimoine foncier dont il a hérité et est élu conseiller municipal à deux reprises dans l'entre-deux-guerres.

Scolarisé, Mohammed Bellounis ne dépasse pas le niveau du certificat d'études et abandonne l'école* à 16 ans. Mobilisé en 1939 par l'armée française, il tombe aux mains de la Wehrmacht. Interné en Allemagne, il est rapatrié en 1942.

Après la disparition de son père, il reprend l'exploitation familiale et s'engage, en 1944, aux côtés des Forces françaises libres avec le grade de sergent, sans quitter la caserne de Birkadem.

Libéré au printemps 1945, il adhère au PPA*. Accusé d'avoir fait exécuter le caïd Tayeb Chérifi en juillet, il est emprisonné avant d'être amnistié en mars 1946. Au sein de la délégation de Kabylie, il participe, en février 1947, au premier congrès du MTLD.

Il héberge Messali Hadj*, en tournée dans sa région en mars. Il se présente aux élections* remportées par le MTLD en octobre. Soupçonné de complicité d'homicide, il est arrêté en décembre et condamné à cinq ans de prison*. Acquitté en février 1952, il reprend son activité.

Fidèle à Messali, il est chargé par Mustapha Ben Mohammed de structurer un maquis au printemps 1955. À la tête de centaines d'hommes, il cède du terrain au FLN* et quitte ses fiefs kabyles en 1956.

Acculé, il entre en contact avec les autorités françaises au printemps 1957, concluant, après le massacre de Melouza*, un accord pour lutter contre le FLN et les communistes. Son « Armée nationale du peuple algérien » établit son quartier général à Diar Chioukh et rallie des milliers de combattants.

Confronté à des dissensions internes et à la situation créée par la crise de mai 1958, il entre en conflit avec ses alliés français qui l'exécutent le 14 juillet au djebel Zemra, accélérant l'éclatement d'un maquis frappé du sceau de l'ambiguïté.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Une Troisième force combattante pendant la guerre d'Algérie. L'armée nationale du peuple algérien et son chef le

“général” Bellounis (mai 1957-juillet 1958 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 321, 1998 • Chems Ed Din, *L’Affaire Bellounis. Histoire d’un général fellagha*, L’Aube, 1998 • Philippe Gaillard, *L’Alliance. La guerre d’Algérie du général Bellounis (1957-1958)*, L’Harmattan, 2009.

BEN ABDERREZAK HAMOUDA, AHMED, DIT SI EL HAOUÈS (1923-1959)

Ahmed Ben Abderrezak Hamouda naît en 1923 à M’chouneche où son grand-père dirige la zaouïa d’Ouled Hamouda. Après avoir appris le Coran, Ahmed suit les cours de l’Association des ulémas*. Mais, en raison de la mort de son père, survenue le 1^{er} mars 1937, il interrompt ses études.

Marchand de dattes à Biskra, il adhère au PPA* en 1943. Il devient le principal animateur de la cellule dans son village natal où il introduit la littérature du mouvement indépendantiste. Il est ensuite chargé de la propagande* pour le MTLD et rejoint l’Organisation spéciale* (OS).

Lors de la scission du MTLD, il se range aux côtés de Messali Hadj* auquel il rend visite, en juillet 1955, après une rencontre avec un dirigeant algérois du MNA*, Mustapha Ben Mohammed, qui le met en contact avec Mohammed Bellounis*.

Pendant les premières années de l’insurrection, il dirige un maquis qui opère dans une zone qui recouvre Ouled Djellal, Ghardaïa, Touggourt et Ouargla. En juin 1956, il est convoqué par Achour Ziane dans son fief du Boukahil et estime que les nationalistes doivent s’unir sous la bannière du FLN*.

À court de munitions et alors que les maquis messalistes se portent au plus mal, il se rallie au FLN, début 1957, avec ses troupes dans la Wilaya 1*. Une lettre adressée à Messali le désigne encore, au 10 janvier, comme l’un des quatre principaux chefs de maquis du MNA.

En mars 1958, il est nommé colonel de la Wilaya 6* avec pour tâche d'éliminer les messalistes. Il participe à la réunion interwilayas, tenue dans la région d'El Milia du 6 au 12 décembre, à l'initiative d'Amirouche Aït Hamouda*, pour faire notamment le bilan* des pertes infligées aux messalistes depuis septembre (200 tués ainsi que 100 prisonniers ou ralliés) dans un climat marqué par les purges internes.

Convoqué à Tunis pour rendre des comptes, Amirouche part en compagnie de Si El Haouès. Les deux colonels sont cernés le 29 mars 1959 au djebel Tsameur et sont tués lors d'une embuscade* montée par plus de 2 000 militaires français.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Philippe Gaillard, *L'Alliance. La Guerre d'Algérie du général Bellounis (1957-1958)*, L'Harmattan, 2009 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens (1926-1954)*. ENA, PPA, MTLN, L'Harmattan, 1985.

BEN ALLA, HADJ, DIT SI BOUZID, MONSIEUR HENRI (1925-2009)

Si son arrestation survenue le 16 novembre 1956 fait la une des journaux, c'est parce que Hadj Ben Alla est l'un des adjoints de Larbi Ben M'hidi*, chef du FLN* de la Zone 5/Oranie. Ce vaste coup de filet fut salué par Pierre Lambert*, préfet* d'Oran, comme étant le dernier quart d'heure de la rébellion, assorti d'une déclaration diffusée par la radio* où Ben Alla « appelle » ses compagnons de lutte à déposer les armes et à se rendre.

Ben Alla n'est pas un inconnu des services de renseignement, où il est fiché comme militant du PPA-MTLN* avant de rejoindre l'Organisation spéciale* (OS). Arrêté lors de la découverte de cette dernière en 1950, il est

condamné à trois ans de prison*. Libéré la veille de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954*, il rejoint l'organisation préparant la lutte armée et regroupée autour de Ben M'hidi. Il met toute son intelligence et son talent de militant, d'ancien sous-officier* de l'armée française (il a fait les campagnes d'Italie, France et Allemagne) au service de la mise en place des réseaux de la résistance chargés des liaisons, des renseignements, des gîtes, des tracts et des attentats... Ses groupes de *fida* se distinguent par de nombreux actes de sabotage (incendies d'entreprises), des attentats et des harcèlements, créant un climat de guerre dans la ville d'Oran.

Ben Alla est arrêté avec ses deux adjoints : Djellouli H'bib et Abderahmane Mohammed, respectivement responsables politique et militaire. La police* récupère une serviette de documents qui permet de démanteler le reste de l'organisation. Lors de son procès en février 1957, il revient sur ses aveux et son prétendu ralliement arraché sous la contrainte. Condamné à mort, il est gracié et transféré en France où il séjourne dans plusieurs prisons.

Libéré au printemps 1962, Hadj Ben Alla participe au congrès de Tripoli* (juin 1962) et se distingue par un rapport fort critique à l'encontre du GPRA*. Durant la crise de l'été 1962*, il apporte son soutien à Ben Bella*. Il devient successivement membre du Bureau politique du FLN, député à l'Assemblée constituante dont il assure la fonction de vice-président puis de président à la suite de la démission de Ferhat Abbas* au mois d'août 1962. Le 19 juin 1965, il est arrêté en même temps que Ben Bella avant d'être placé en résidence surveillée à Biskra. Il retrouve sa liberté en 1978.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Zoulikha Bekaddour, *Ils ont trahi notre combat !*, Alger, Koukou, 2014 • Mohamed Freha, *Oran. Du mouvement national à la guerre de libération, 1945-1962*, t. I, Oran, Aloufia, 2010 • *L'Écho d'Oran*, 17 au 18 novembre 1956.

BEN BELLA, AHMED (1916-2012)

Celui qui devient le premier président de la République algérienne en septembre 1963 est né le 25 décembre 1916 à Maghnia, à l'extrême ouest du pays. Il est issu d'un milieu modeste. Sa scolarité se déroule entre Maghnia et Tlemcen où il obtient un brevet. Après avoir accompli son service militaire*, il est mobilisé lors de la Seconde Guerre mondiale et se distingue par ses qualités d'homme d'action et de bravoure. Les campagnes de France (Marseille*), puis celles d'Italie lui valent d'être décoré à Monte Cassino.

Comme beaucoup d'Algériens de sa génération*, les massacres de mai 1945 dans le Nord-Constantinois bousculent ses certitudes. Dès lors, son destin est étroitement lié au combat pour l'émancipation de l'Algérie de la domination coloniale. Adhérant au parti de Messali Hadj*, le MTLD, il acquiert rapidement un statut de militant responsable dans sa ville natale où il est élu conseiller municipal en 1947 et devient membre du comité central en 1948. À la création de l'Organisation spéciale* (OS, 1947-1950), il dirige la région de l'Oranie. À ce titre, il contribue avec Hocine Aït Ahmed*, à l'organisation de l'attaque de la Poste centrale d'Oran du 5 avril 1949, le principal haut fait d'armes de l'OS.

À la suite de la « crise berbériste » de 1949, il succède à Aït Ahmed comme responsable national de l'OS dont la découverte en 1950 entraîne l'arrestation d'une partie de ses membres, dont son responsable. En mars 1952, Ben Bella s'évade de la prison* de Blida et réussit à rejoindre Le Caire où il se rapproche du bureau du Maghreb arabe dirigé par Abdelkrim El Khattabi* et du colonel Nasser.

Au 1^{er} novembre 1954*, il est parmi les neuf fondateurs du FLN*. Il est chargé de l'acheminement des armes à partir de la base de Tripoli vers les maquis de l'Algérie. Il ne participe pas au congrès de la Soummam* (août 1956) et n'hésitera pas à manifester son opposition aux principes adoptés.

Le détournement*, le 22 octobre 1956, par l'armée française de l'avion le transportant avec Boudiaf*, Aït Ahmed, Khider* et Lacheraf* fera de lui une icône de la révolution algérienne.

Libéré le 18 mars 1962, après la signature des accords d'Évian*, Ben Bella participe au congrès de Tripoli* et revendique, au nom de la légitimité historique, le pouvoir au détriment du GPRA*. Ses ambitions sont en partie à l'origine de la « crise du FLN de l'été 1962 », d'où il sortira vainqueur.

Élu président de la première République algérienne en septembre 1963, Ben Bella expérimente un pouvoir civil teinté de romantisme révolutionnaire et de populisme. L'option socialiste qu'il inaugure par les décrets sur l'autogestion ne fait pas l'unanimité, y compris dans son entourage. Au niveau international, il intègre le « cercle restreint des leaders du Tiers-monde » (Omar Carlier, 2012). Le coup d'État militaire du colonel Houari Boumediene* le 19 juin 1965 met brutalement fin à son régime.

Détenu de 1965 à 1980, Ben Bella renoue, à sa sortie de prison, avec la politique et fonde, avec ses partisans, le Mouvement démocratique algérien (MDA) en exil. À son retour en Algérie, en septembre 1990, il se retire progressivement de la politique.

Il laisse, en Algérie, une image contrastée, partagée entre ses engagements patriotiques, sa proximité avec les masses populaires et ses penchants panarabes.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Omar Carlier, « Ben Bella : l'homme, le mythe et l'histoire », *Confluences Méditerranée*, vol. 81, n° 2, 2012 • Robert Merle, *Ahmed Ben Bella*, Gallimard, 1965 • Amar Mohand-Amer, « La crise du Front de libération nationale de l'été 1962. Indépendance et enjeux de pouvoirs », thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'O. Carlier, Paris-7, 2010.

BEN BOUALI, HASSIBA (1938-1957)

« Hassiba Ben Bouali est une héroïne représentative de cette jeunesse lycéenne algéroise qui, en 1956, avait rejoint en masse le maquis » (Timsit, 1998).

Elle est née en 1938 à Bougainville dans une famille aisée qui déménage en 1947 à Alger. Elle poursuit ses études au lycée Pasteur. À 16 ans, elle adhère à l'Association de la jeunesse estudiantine musulmane parrainée par le MTLD. En même temps, elle seconde sa mère dans une association qui dispense aide et soins aux enfants algériens de Belcourt. Son patriotisme se consolide aussi au sein du mouvement scout*. Elle quitte le lycée à la suite de la grève* des étudiants* lancée le 19 mai 1956 et entre en contact avec les réseaux du FLN* par l'intermédiaire d'Abdelazziz Ben Sadok. Hassiba Ben Bouali est en charge des liaisons et du transport des bombes qu'elle récupère dans les laboratoires de Birkhadem, Birmandreis et El Biar. Son allure européenne facilite ses déplacements dans la ville. Elle finit par être repérée et identifiée et échappe de justesse à la police* venue l'arrêter, ce qui l'oblige à rentrer dans la clandestinité. Elle trouve refuge dans la Casbah dans la maison des Belhaffaf puis celle des Bouhired, auprès de Yacef Saadi* et Ali La Pointe*. Elle fait partie désormais du groupe des poseuses de bombes aux côtés de Djamila Bouhired*, Samia Lakhdari* et Zohra Drif*, et assiste efficacement le groupe d'artificiers qui a installé son laboratoire sur la terrasse de la maison des Bouhired. À la veille de la grève des huit jours*, elle organise avec ses compagnes – sur recommandation de Larbi Ben M'hidi* – des meetings auprès des femmes* et fournit le ravitaillement aux familles nécessiteuses, notamment de la Casbah.

Elle est condamnée par contumace à vingt ans de prison* au procès des médecins (décembre 1956), et à mort au procès de Djamila Bouhired et Djamila Boupacha*. Après l'arrestation de Zohra Drif et Yacef Saadi (25 septembre 1957), l'étau se resserre sur Ali La Pointe et Hassiba Ben Bouali dont la cache est repérée. Le 8 octobre 1957, le groupe est encerclé et refuse de se rendre. Les parachutistes* du 1^{er} REP dynamitent la maison

située au numéro 4 de la rue Caton où périssent avec Ali La Pointe Hassiba Ben Bouali, Petit Omar, âgé de 12 ans, et Mahmoud Bouhamidi. Hassiba Ben Bouali repose au cimetière de Sidi M'hamed d'Alger.

Karima RAMDANI

Bibl. : Zohra Drif, *Mémoires d'une combattante de l'ALN*, Alger, Chihab, 2013 • Susan Slyomovics, « “Hassiba Ben Bouali, if you could see our Algeria”. Women and public space in Algeria », *Middle East Report*, n° 192, *Algeria: Islam, the State and the Politics of Eradication*, 1995 • Daniel Timsit, *Algérie, récit anachronique*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 1998.

BEN BOULAÏD, MOSTEFA (1917-1956)

Dans l'Aurès, son berceau natal, il est l'homme du parti de la révolution (Hizb el thawra) et jouit de l'estime de tous, tant pour sa modestie que sa pondération. Il est en effet l'un des chefs de l'insurrection déclenchée le 1^{er} novembre 1954* pour l'indépendance de l'Algérie.

Son intérêt pour la politique est lié à la présence de Mahieddine Bekkouche, un militant du PPA* assigné à résidence à Arris depuis 1942. L'homme qui rejoint les rangs du PPA a une expérience de la guerre dont il rapporte une croix de guerre (campagne d'Italie) et un grade d'adjudant. Revenu à la vie civile, il s'adonne au commerce de tissu avant de bénéficier d'une licence de transport pour exploiter une ligne de cars entre Arris et Batna ; elle lui est retirée en 1951. Au moment venu, il met toute sa fortune au service de la révolution.

À la faveur des consultations électorales de l'après-guerre, Ben Boulaïd, militant du PPA-MTLD, s'initie aux manœuvres politiques. Candidat débouté lors des élections* des délégués de l'Assemblée algérienne (avril 1948), il en sort avec la conviction que la voix légaliste n'est qu'un leurre. Membre de l'Organisation spéciale* (OS) créée en 1947, son choix est fait pour une autre

alternative. Il met alors tout son talent dans l'organisation clandestine des groupes de l'OS, à l'échelle de l'Aurès. Il procède à l'achat des premiers stocks d'armes dès cette époque. Lors de la découverte de l'OS en mars 1950, il a pu offrir un refuge sûr aux militants recherchés, jamais découverts.

Il devient membre du comité central au congrès de 1951. La reconduction de l'OS (avril 1953) et la création du Crua dont il est membre en mars 1954 lui donnent l'occasion de relancer la préparation de ses hommes à la lutte armée. La réunion décisive des « 22* » (juillet 1954), qui prend la décision de déclencher l'insurrection, se déroule sous sa direction et celle de Boudiaf*.

Les mois suivants, Ben Boulaïd ordonne aux chefs de groupes d'accélérer les séances d'entraînement. Dès la fin du mois d'août, selon le commissaire Le Doussal, Ben Boulaïd et Bachir Chihani* ne parlent plus que « de hizb el thawra et affirment la dissolution du MTLD ».

Le 23 octobre a lieu « la dernière réunion historique » tenue à Pointe Pescade au domicile de Mourad Boukechoura, où les six chefs du FLN* – Mostefa Ben Boulaïd, Mohamed Boudiaf, Larbi Ben M'hidi*, Didouche* Mourad, Rabah Bitat*, Krim* Belkacem – choisissent la date du soulèvement fixée au 1^{er} novembre.

Durant ce mois d'octobre, Ben Boulaïd enchaîne les rencontres avec les principaux chefs de groupes avant de réunir les 349 maquisards (selon ses carnets récupérés lors de son arrestation) qui participent aux actions armées du 1^{er} novembre, non sans recommander de ne pas toucher aux civils européens.

Selon divers témoignages*, Ben Boulaïd est déçu par l'échec de plusieurs projets d'attaque. Mais la guerre est bien lancée.

Le 12 janvier 1955, il quitte l'Aurès pour se rendre à Tripoli. Il est arrêté le 11 février à Ben Gardanne au sud de la Tunisie*. Interné à Tunis, il est interrogé par la DST, Vincent Monteil* (l'envoyé de Soustelle*) et le commissaire Le Doussal, avant d'être transféré en Algérie.

Le tribunal permanent des armées de Constantine le condamne à mort quatre fois en juin et décembre 1955. La veille du 11 novembre, il s'évade avec dix autres condamnés de la prison* du Coudiat. Il prend la peine de laisser une lettre à ses geôliers où il déclare que « la paix et la prospérité du peuple algérien se trouvent dans une République algérienne élue au suffrage universel, sans distinction de race ni de religion ».

De retour dans l'Aurès, il apprend la disparition de son second, Chihani, et les conflits alimentés par les ambitions de son propre frère Omar et d'Adjoul*. Ses efforts pour réorganiser les structures de l'ALN*-FLN sont stoppés par sa mort survenue dans la nuit du 22 au 23 mars 1956 à Nara (djebel Lazreg). Sa disparition, due à la manipulation d'un poste radio largué par le service « Action » du SDECE*, est tenue secrète par les rescapés. Mais la nouvelle ne tarde pas à être mise à profit par son frère Omar pour éliminer ses rivaux dont le principal reste Adjoul, accusé de l'avoir tué. L'Aurès entre alors dans une longue crise marquée par de graves conflits internes, compliqués par la réactivation des particularismes locaux. Elle ne fut enrayée qu'à la fin de l'année 1960 mais au prix de nombreuses purges.

Mostefa Ben Boulaïd repose dans un mémorial érigé à Nara au pied du djebel Lazreg.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Daniel Guérin, *Ci-gît le colonialisme*, Walter de Gruyter, 1973 • Roger Le Doussal, *Commissaire de police en Algérie (1952-1962)*, Riveneuve, 2012 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

BEN KHEDDA, BENYOUCEF (1920-2003)

Né le 23 février 1920 à Berrouaghia, Benyoucef Ben Khedda est pharmacien de formation. Il adhère au PPA* clandestin au cours de la

Seconde Guerre mondiale. Ses idées nationalistes lui valent d'être emprisonné pendant huit mois. À sa sortie de prison*, il rejoint le comité de rédaction de *La Nation algérienne* et d'*El Maghreb el Arabi*. Au congrès du MTLD d'avril 1953, il est désigné secrétaire général du parti : « Il associera [...] les membres de la direction à son travail et lui donnera plus de cohésion que par le passé » (Harbi, 1975). En 1953-1954, au cours de la crise avec les messalistes, il est avec Hocine Lahouel l'un des principaux représentants du courant centraliste qui s'oppose à Messali*.

En 1954, il apporte dans un premier temps son soutien au Crua. Arrêté en novembre 1954, il est libéré à l'automne 1955.

Adhérent au FLN*, il s'impose comme l'un des plus importants collaborateurs de Ramdane Abane* à Alger. Membre du premier CCE*, il en est exclu un an après, du fait de son appartenance au groupe des centralistes, lors du CNRA* d'août 1957 au Caire.

En septembre 1958, il est nommé ministre des Affaires sociales dans le premier GPRA* du FLN. Au CNRA d'août 1961, il succède à Ferhat Abbas* à la fonction de président du GPRA. À ce titre, c'est son gouvernement qui finalise les pourparlers de paix avec le gouvernement français qui aboutissent à la signature des accords d'Évian*, le 18 mars 1962. Marginalisé dans la crise du FLN de l'été 1962, il est évincé de la liste des candidats à l'Assemblée nationale.

Revenu à la vie civile, il ouvre une pharmacie à Alger. En mars 1976, il rédige conjointement avec Ferhat Abbas, Cheikh Kheireddine* et Hocine Lahouel un virulent réquisitoire contre le régime de Houari Boumediene* et rappelle aux Algériens que le combat politique pour les droits et la liberté doit continuer, dans la lignée du mouvement national et de la guerre de libération. Il est alors assigné à résidence.

À la suite de l'explosion populaire d'octobre 1988, Ben Khedda crée un éphémère parti d'inspiration islamiste, « Oumma ». Le 4 février 2003, il

décède à Alger à l'âge de 83 ans, laissant des écrits et contributions sur l'histoire nationale.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : « Benkhedda, Benyoucef », in René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006 • Benyoucef Ben Khedda, *Les Origines du 1^{er} novembre 1954*, Alger, Dahlab, 1989 • Mohammed Harbi, *1954, la guerre commence en Algérie*, Complexe, 1984.

BEN M'HIDI, LARBI, DIT SI MOHAMMED, EL HAKIM (1923-1957)

Larbi Ben M'hidi est une personnalité marquante de la révolution algérienne, dénommé à la fois *El Hakim* (le sage) et le Carburateur. L'itinéraire de ce grand « patriote sans haine et idéaliste sans dogme » (Trodi et Carlier, 2008), féru de littérature* et de théâtre*, épris de cinéma*, admirateur de Zapata et de la révolution irlandaise, est interrompu en pleine « bataille » d'Alger dont il est l'artisan.

Ben M'hidi est né à El Kouahi aux portes d'Ain M'lila dans une famille paysanne dont la vie est rythmée par les travaux agricoles et l'activité de la zaouïa, abritant le sanctuaire de son aïeul. Mais les aléas de la conjoncture économique contraignent la famille à se déplacer d'abord au Khroub puis à Biskra, ce qui explique la scolarisation de Ben M'hidi au Khroub, puis à Batna et enfin au cours complémentaire à Biskra. Dès le débarquement anglo-saxon, la vie politique reprend son cours dans cette ville aux portes du Sahara. Ben M'hidi s'y intéresse et se rapproche du PPA*. En 1944, il assure le secrétariat de la section des AML*.

Le 8 mai 1945, il est arrêté pour sa participation à l'important défilé organisé par les AML, à Biskra où le drapeau* de l'Algérie est déployé.

Libéré peu de temps après, la section du PPA est officiellement reconstituée, doublée d'une section de réserve où Ben M'hidi est intégré avec son camarade Hachemi Trodi. Il dirige aussi la section scout* de Biskra. Il est versé dans l'Organisation spéciale* (OS) clandestine dès sa création en 1947, il opère dans la région de Biskra et une partie de l'Aurès ; il échappe à une arrestation lors de la découverte de l'organisation en 1950. Condamné par contumace à une peine de dix ans, il est éloigné du Constantinois par le parti et continue de militer dans diverses *dairas* à Médéa, Oran, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès, Aïn Témouchent dans l'Oranie. La reconduction de l'OS en 1953 permet le regroupement des anciens militants au sein du Crua, lassés par les divisions qui menacent leur parti, le PPA-MTLD.

À la fin de juin 1954, ils sont « 22* » à décider du passage à la lutte armée. Ben M'hidi est membre fondateur du FLN*-ALN* et a la responsabilité de la Zone 5 (Oranie). Il a trois adjoints, Abdelhafid Boussouf*, Ramdane Benabdelmalek* et Hadj Ben Alla*, qui préparent les actions du 1^{er} novembre 1954*. Il consacre une partie de son temps à assurer les filières nécessaires à l'acheminement des armes en compagnie de Mohamed Boudiaf*, à partir du Maroc*, de l'Espagne et du Caire. Par ailleurs, il encourage le développement de l'arme des transmissions. En mai 1956, il rencontre Abane* Ramdane à Alger. Entre les deux hommes s'établit rapidement une identité de vue qu'ils mettront en œuvre lors de la tenue du congrès de la Soummam*. Selon Benyoucef Ben Khedda* (2000), « sans Ben M'hidi, le congrès de la Soummam n'aurait pas réussi, et Abane n'aurait pu faire triompher ses thèses ». De fait, il joue un rôle déterminant dans le succès des travaux du congrès de la Soummam en défendant l'union nationale de toutes les forces patriotes, seule garantie de libérer l'Algérie. Désigné comme membre du CCE*, l'instance dirigeante du FLN, Ben M'hidi s'installe dans la Zone autonome d'Alger* (ZAA), avec Abane Ramdane, Krim* Belkacem, Benyoucef Ben Khedda et Saâd Dahlab*. Ben M'hidi a la

responsabilité de la branche militaire de la ZAA et contrôle les commandos* de *fidaiyine* dont font partie les « réseaux bombes ».

Tous ses efforts visent à donner un élan nouveau à la révolution en organisant la grève des huit jours* à partir du 28 janvier 1957, avec le soutien des syndicalistes de l'UGTA*. La mobilisation des masses urbaines, au moment où la question algérienne est débattue à l'ONU*, devait provoquer la débâcle de la France. Les excès de la violente répression déclenchée par les forces de l'ordre lors de la « bataille d'Alger* » – qui commence le 7 janvier 1957 avec la remise des pouvoirs de police* au général Massu* – ont eu raison du démantèlement des réseaux de la résistance. Son arrestation par les parachutistes* du lieutenant Jacques Allaire, autour du 23 février 1957 (la date varie selon les sources), entraîne le départ des quatre autres membres du CCE à l'extérieur. Le 6 mars, les autorités françaises annoncent son « suicide », démenti quarante-quatre ans après par le commandant « O » Paul Aussaresses*, appelé par Massu pour coordonner les renseignements à Alger. Il reconnaît sa responsabilité dans l'exécution de Ben M'hidi par pendaison dans la nuit du 3 au 4 mars 1957 et parallèlement la responsabilité du pouvoir politique.

Romantique, Ben M'hidi rêvait de l'imminence d'un *Điên Biên Phù* qui ferait plier la puissance coloniale. Si la grève des huit jours a eu des conséquences dramatiques pour la population urbaine, elle a dévoilé la véritable logique de guerre avec son cortège d'exactions – dont les aveux d'Aussaresses donnent une preuve supplémentaire. Elle a aussi conforté l'idée de l'indépendance en Algérie et à l'échelle internationale.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Paul Aussaresses, *Services spéciaux. Algérie, 1955-1957*, Perrin, 2001 • Aïssa Kechida, *Les Architectes de la révolution*, Alger, Chihab, 2001 • El Hachemi Trodi, *Larbi Ben M'hidi, l'homme des grands rendez-vous*, Alger, Enag, 1991.

BENCHERIF, AHMED (1927-2018)

Ahmed Bencherif est né à Djelfa, dans une famille influente des Hauts Plateaux algériens.

Il rejoint l'armée française et devient officier* en 1957 après une formation à l'école des officiers de Saint-Maixent. En juillet 1957, il déserte les rangs de son régiment de tirailleurs en compagnie d'autres soldats algériens et regagne le maquis. Officier de la Wilaya 4* (Algérois), il est affecté à la frontière orientale où il est chargé de former les combattants de l'ALN*. Il est promu commandant des frontières de 1959 à 1960. Membre du conseil de la Wilaya 4, il est coopté au CNRA* en 1960. Il est désigné comme chef de la Wilaya 4 à la suite de la rencontre de Si Salah* avec de Gaulle* (juin 1960). Il est capturé par l'armée française dans la région de Médéa le 28 octobre 1960, condamné à mort et transféré en France en février 1961. Gracié, il rejoint l'Algérie après le cessez-le-feu et rallie, au moment de la crise de l'été 1962*, l'état-major sous le commandement du colonel Boumediene* qui le réintègre dans ses fonctions de chef de la Wilaya 4. Cette reconduction à la tête de la Wilaya 4 est contestée par quelques officiers qui procèdent à son arrestation. Libéré par le commandant Lakhdar Bouragâa*, il est nommé chef de la gendarmerie nationale le 18 septembre 1962 qu'il dirige jusqu'en 1977. Il est impliqué dans de sombres affaires comme l'arrestation de Mohamed Chaâbani* (juillet 1962) et la dissimulation des dépouilles de Si El Haouès* et d'Amirouche*.

Bencherif participe au coup d'État de juin 1965 et fait partie du Conseil de la révolution. De 1977 à 1979, il est ministre de l'Environnement et de l'Hydraulique. Il est accusé par la Cour des comptes de détournement de fonds et est exclu du comité central du FLN* en juin 1981.

Ahmed Bencherif est l'auteur de *L'Aurore des mechtas*, dans laquelle il témoigne d'événements qu'il a vécus pendant la Guerre d'indépendance, et d'*Espoir de renouveau*. Il décède le 21 juillet 2018 dans un hôpital parisien.

Bibl. : Ahmed Bencherif, *L'Aurore des mechtas*, Alger, Sued, 1968
• —, *Espoir de renouveau*, Alger, Dahlab, 1989 • Achour Cheurfi, *La Révolution algérienne. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah, 2005.

BENDJELLOUL, MOHAMMED SALAH (1893-1985)

Né d'une ancienne famille de notables de Constantine, instruit en arabe et en français, Mohammed Salah Bendjelloul fait ses études de médecine à Paris. Premier homme politique algérien professionnel, il est dans les années 1930 aussi influent que l'est Abdelhamid Ben Badis, son oncle maternel, dans le domaine de la science et de l'éducation.

Entré en politique dans les années 1920, il est élu au conseil municipal d'Herbillon, au conseil général de Constantine en 1931 et aux délégations financières. Formé dans le mouvement Jeune Algérien, il devient le leader de la Fédération des élus musulmans du département de Constantine en 1932. S'adressant à la foule en arabe dialectal comme en français, il revendique la citoyenneté française en même temps que le maintien de l'identité algérienne. À un répertoire d'actions éprouvé (lettres et pétitions), il ajoute une dimension sociale et des gestes plus musclés, allant de la démission collective d'élus à la grève des impôts, comme celle d'Aïn M'lila en 1932. Sous sa direction, la Fédération des élus musulmans évolue graduellement vers une organisation plus proche du parti politique.

Le « zaïm de l'est », au cœur d'un réseau associatif et politique étendu, est considéré par les autorités françaises comme dangereux. À l'occasion des émeutes et massacres de 1934 à Constantine, la rumeur de sa mort contribue à enflammer la situation, alors qu'il œuvre, dans la rue, à calmer la population.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il cosigne le « Manifeste du peuple algérien », mais à la différence d'autres signataires, notamment Ferhat Abbas*, Ahmed Cherif Saadane ou El Hadi Mostefaï, il ne bascule dans le camp indépendantiste que bien plus tard. Épargné par la répression de mai 1945, il est député à la première constituante en octobre 1945 avant d'être battu par Ferhat Abbas lors de la seconde constituante. Il est alors élu conseiller de la République puis député en 1951, malgré la fraude électorale. En septembre 1955, il vote la « motion des 61* » proposée par les élus de l'UDMA*. C'est alors qu'il rallie la cause de l'indépendance. En 1962, il ne joue aucun rôle politique.

Malika RAHAL

Bibl. : Joshua Cole, *Lethal Provocation. The Constantine Murders and the Politics of French Algeria*, Ithaca, Cornell University Press, 2019 • Julien Fromage, « Le docteur Bendjelloul et la Fédération des élus musulmans », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte-Barzakh, 2012.

BENABDELMALEK, RAMDANE, DIT SI ABDALLAH (1928-1954)

Membre du groupe des « 22* », Benabdelmalek est l'un des premiers martyrs de la Guerre d'indépendance déclenchée le 1^{er} novembre 1954*.

Natif de Constantine, Benabdelmalek s'éveille à la politique dans l'effervescence du mouvement des AML*, en pleine Seconde Guerre mondiale. Il rejoint les rangs du MTLD à sa création en 1946, avant d'être enrôlé dans les rangs de l'Organisation spéciale* (OS). À la découverte de celle-ci, en mars 1950, il entre dans la clandestinité. À l'instar de beaucoup

de ses compagnons, dont Ben M'hidi*, Boussouf*, Guerras, Mechat, Benabdelmalek trouve refuge dans l'Oranie qu'il parcourt pour remplir diverses missions. Au mois de novembre 1952, à Saïda, puis Géryville, on le retrouve où il est arrêté. Libéré peu après, il est responsable de la *daïra* de Tlemcen en novembre 1953, avant de rejoindre celle de Mostaganem.

Au mois d'avril 1953, Benabdelmalek participe aux travaux du second congrès du MTLD à Alger (avril 1953) et, courageusement, il « conteste l'orientation donnée au parti » selon Harbi* et défend l'OS qui sera reconduite à cette occasion. Partisan du courant activiste, il fait partie des « 22 » qui décident au mois de juin 1954 de passer à la lutte armée et devient l'adjoint de Larbi Ben M'hidi, chef de la Zone 5 qui recouvre l'Oranie. Benabdelmalek prépare les premiers groupes armés de la région du Dahra. Il n'a aucune difficulté à les recruter dans la section du MTLD de Cassaigne, qui est l'une des plus importantes de la région. Il peut compter sur son responsable Amar Bordji et ses compagnons, dont Mohammed Belhamiti, Douar Miloud, Sahraoui Abdelkader. La veille du 1^{er} novembre 1954, Benabdemalek réunit ses hommes à Aïn Abid.

Sous sa responsabilité, les premiers maquisards du Dahra commettent plusieurs actions qui ont pour cible des fermes coloniales (Bosquet et Ouilis), le sabotage du transformateur électrique, de la ligne téléphonique et de la gendarmerie de Cassaigne. Les auteurs reconnus des attentats sont activement recherchés. Le 4 novembre, Benabdelmalek trouve la mort lors du ratissage de la forêt d'Ouled Larbi.

À l'indépendance, son nom est donné au village de Ouilis où il est inhumé et un pavillon lui est consacré au musée du Moudjahid* de Mostaganem ouvert en 2004.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Aux origines du Front de libération nationale : la scission du PPA-MTLD*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2020 • Ouanassa

Siari Tengour, « Hommage à Benabdelmalek Ramdane et ses compagnons », *Le Soir d'Algérie*, 21 février 2018.

BENOIST, CLARA (NÉE EN 1930) ET HENRI (NÉ EN 1926)

Henri Benoist est né en 1926 à Paris dans une famille vivant le déclassement social : son père, étudiant en médecine, a participé à la Première Guerre mondiale, avant de devenir laveur de vitres. Henri obtient un certificat de dessinateur-calqueur en 1944. Il devient au même moment militant trotskiste*, par l'intermédiaire de son frère qui connaît Daniel Renard. Il milite à la CGT* à Férodo puis à Alstom, et à l'union locale de Saint-Ouen. Il entre à Renault en 1950 et participe aux mobilisations de 1952. C'est au cours de celles-ci qu'il rencontre Clara Hesser, qui deviendra son épouse en 1963.

Clara Hesser, née en 1930 à Paris, est issue d'une famille juive hongroise arrivée en France en 1919. Son père travaille et milite à Renault-Billancourt. Titulaire d'un brevet commercial, elle est recrutée chez Renault comme dactylo en 1949. Syndiquée à la CGT, elle est déléguée du personnel de 1950 à 1970, avant de militer au PCF*.

Henri Benoist devient lui aussi délégué du personnel en 1954. Politiquement, il rejoint la tendance pabliste, qui prend fait et cause pour le FLN* lorsque la guerre d'Algérie commence. Proche des militants nationalistes algériens de Renault, il commence à les aider, notamment en les hébergeant, dès 1955.

Parallèlement, Clara Hesser s'éloigne de la ligne officielle du PCF à partir de 1956, du fait de la question algérienne et de la répression à Budapest. Le 16 février 1957, elle présente un rapport à la section du PCF de Renault dans lequel elle se prononce résolument en faveur de l'indépendance

algérienne. Désavouée, elle pense quitter le parti, mais trouve le soutien de camarades et de son compagnon. Elle se lance alors dans le soutien au FLN, en tapant des tracts du FLN, en les reproduisant et en les acheminant auprès des militants frontistes. Elle diffuse aussi *El Moudjahid*, envoie des mandats aux internés algériens et organise un Comité de mensuels pour la paix en Algérie.

Henri Benoist participe également à ces activités, mais doit s'arrêter à partir de 1959 car il est interrogé par la DST. Il continue cependant à aider l'AGTA, clandestine. Il entre en 1958 au PSA puis au PSU* en 1960.

Clara et Henri Benoist sont contactés par le FLN pour faire partie des observateurs français de la manifestation du 17 octobre 1961*. Ils sont postés place de l'Opéra à Paris, et constatent la répression que les manifestants subissent. Après la guerre, le couple continue ses activités militantes. Clara quitte le PCF en 1968, et s'engage en faveur des femmes*. Le couple participe aussi à l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (Asti) d'Issy-les-Moulineaux.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Clara et Henri Benoist, *L'Algérie au cœur. Révolutionnaires et anticolonialistes à Renault-Billancourt*, Syllepse, 2014 • Laure Pitti, « Ouvriers algériens à Renault-Billancourt de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970 », thèse de doctorat sous la dir. de R. Gallissot, Paris-8, 2002.

BENTOBBAL, SLIMANE, DIT SI LAKHDAR, SI MAHMOUD, SI ABDALLAH (1923-2010)

Bentobbal est l'un des pionniers du 1^{er} novembre 1954* avant de faire partie du trio des « 3 B », dont les décisions ont pesé sur le cours de la

révolution algérienne. Deux moments caractérisent son parcours, avant et après 1954.

Natif de Mila, Bentobbal est d'abord un militant du PPA-MTLD* avant d'être versé dans les rangs de l'Organisation spéciale* (OS). À la découverte de celle-ci, il entre en clandestinité et trouve refuge dans l'Aurès sous le pseudo de Si Mahmoud. La création du Crua lui permet de renouer avec les anciens de l'OS et de figurer parmi les « 22* » qui se réunissent le 25 juin 1954 pour décider du passage à la lutte armée.

Responsable des premiers groupes de maquisards de la Zone 2/Nord-Constantinois, il est l'un des artisans de la mise en place de structures impliquant la population civile. Il partage avec son chef Zighoud* Youcef l'idée de déclencher l'insurrection du 20 août 1955*, tout comme il est présent au congrès de la Soummam* une année plus tard.

Il succède à Zighoud tué en septembre 1956 et devient le troisième chef de la Wilaya 2* qu'il dote d'une solide organisation. Il entretient d'excellentes relations avec le CCE* d'après une partie de son courrier. Au printemps 1957, il accueille les deux membres du CCE, Ben Khedda* et Krim* Belkacem, et rejoint la Tunisie* avec eux.

Loin de l'intérieur, Bentobbal va désormais faire partie de la sphère dirigeante du FLN* jusqu'à l'indépendance. Lors du CNRA* d'août 1957, il entérine la décision de renoncer aux thèses approuvées au congrès de la Soummam, participe à l'élimination des deux centralistes du CCE (Ben Khedda et Dahlab*), ce qui isole Abane* Ramdane au sein du CCE élargi à neuf membres. Bentobbal en fait partie et a la charge du département de l'Intérieur qu'il continue à gérer durant les deux premiers GPRA*. Ministre sans portefeuille dans le dernier GPRA, il participe aux négociations* ouvertes avec la France et qui aboutissent aux accords d'Évian*. Durant la crise de l'été 1962*, Bentobbal est arrêté lors de l'offensive des troupes de l'EMG* sur Constantine le 24 juillet. Il est libéré deux jours plus tard. Comme tous ceux qui ont soutenu le GPRA, Bentobbal est rayé de la liste des

candidats à la Constituante. Le 10 septembre 1962, il se retire de la vie politique.

Son parcours reste entaché par sa participation à l'assassinat d'Abane Ramdane, même s'il affirme avoir proposé de le juger. Il a laissé de longs entretiens qui viennent d'être publiés par l'historien Daho Djerbal.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Daho Djerbal, *Lakhdar Ben Tobbal. Mémoires de l'intérieur*, Namur, Chihab, 2021 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2001 • Ouanassa Siari Tengour, « Le courrier Abane Ramdane-Lakhdar Ben Tobbal », *El Watan*, 2015.

BENZEKRI, ISA (1928-2017)

Isa Benzekri a fait partie des premières cellules clandestines du PPA* avant de figurer dans le noyau dirigeant de l'Association des femmes musulmanes algériennes (Afma, liée au MTLD) créée le 24 juin 1947 à Alger.

Orpheline de père, Isa Benzekri, native de l'année 1928, est élevée par sa mère et son grand-père maternel, installés à Notre-Dame-d'Afrique. Sa scolarisation est interrompue à l'obtention du certificat d'études primaires par son grand-père, en 1942. Cependant, il lui permet de poursuivre ses études à la médersa « El Chabiba » ouverte par Tayeb El Okbi, dont les enseignements en langue arabe confortent son patriotisme. Dès la fondation de l'Afma, elle se consacre à la sensibilisation des femmes* à la cause nationale. Ce parcours est interrompu par une tuberculose qu'elle contracte en 1949. Après un séjour passé au sanatorium en France, elle retourne à Alger en 1951 et ne renoue pas avec le militantisme du fait de la crise qui paralyse le parti MTLD. Elle s'inscrit à l'école Pigier où elle perfectionne l'apprentissage de la sténodactylographie qu'elle a commencé au sanatorium. Elle trouve un emploi dans un cabinet d'avocat. C'est dans le courant de l'année 1955 qu'elle reprend contact avec le militantisme et qu'elle rejoint l'organisation du FLN* par l'intermédiaire de Nassima Hablal, compagne de l'Afma. « Je faisais la liaison entre Abane* Ramdane et Rachid Amara », confie-t-elle à Djamilia Amrane* (*Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Karthala, 1994, p. 27). Après l'arrestation de Nassima Hablal, elle entre en clandestinité et, sur ordre d'Abane et Ouamrane*, s'éloigne à Oran où elle est hébergée dans la famille du docteur Nekkache avant de revenir à Alger fin janvier 1956 auprès d'Abane Ramdane. Son temps est partagé entre les

liaisons à effectuer, la frappe des tracts et déclarations, et la plate-forme du congrès de la Soummam*.

Le 12 avril, elle épouse Abane. De leur union naît un garçon le 8 janvier 1957, inscrit sous le nom de sa mère uniquement. Elle perd tout contact avec lui au lendemain de la grève des huit jours*. Quand Abane donne de ses nouvelles fin décembre, il lui demande de le rejoindre. Arrivée à Tunis, elle ignore qu'elle ne le reverra plus. Ballottée entre Tunis et Alger, elle n'apprend la mort d'Abane « au maquis » que le 27 mai 1957 par Mohammedi* Saïd. Elle finit par savoir que son époux a été assassiné.

En novembre 1959, elle épouse Slimane Dehilès*, un proche d'Abane. À l'indépendance, elle poursuit son engagement pour son pays mais de manière discrète. Elle meurt en 2017 à Alger.

Karima RAMDANI

Bibl. : Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991.

BENZINE, ABDELHAMID (1926-2003)

Abdelhamid Benzine est né en 1926 à Beni Ourtilane, en Kabylie. Fils d'un secrétaire de juge en droit coranique, il est scolarisé à l'école française et fréquente la médersa de Bougie. Interne au collège Albertini de Sétif à partir de 1939, il rejoint le PPA*, parti nationaliste alors interdit. Emprisonné en juin 1945 durant les massacres du Nord-Constantinois, il entre en clandestinité après sa libération afin d'échapper au service militaire*. En 1947, il étudie la théologie à l'université de la Zitouna à Tunis. En 1948, il est envoyé dans l'est de l'Algérie par le MTLD, vitrine légale du PPA. Il participe à la structuration de l'Organisation spéciale*, organisation clandestine chargée de préparer la lutte armée.

En 1950, il émigre en France, où réside son frère Abderrahmane. Il devient secrétaire de la Commission des travailleurs nord-africains de la

CGT*, tout en poursuivant son militantisme au sein de la Fédération de France du MTLD. Influencé par les communistes, il adhère au PCF* en 1952.

De retour en Algérie, son frère Abderrahmane et lui intègrent l'équipe d'*Alger républicain** et adhèrent au PCA*. Après l'interdiction du journal et du PCA en septembre 1955, tous deux militent clandestinement et rejoignent la lutte armée. Abderrahmane, soldat de l'ALN* en Kabylie, meurt au combat en 1959. Abdelhamid, d'abord responsable des groupes armés communistes des Combattants de la libération (CDL) à Alger, prend la route des Aurès à la fin 1955. Il rebrousse chemin lorsqu'il apprend les risques qu'encourent les communistes ayant rejoint le maquis. Il gagne finalement un maquis des environs de Tlemcen, où il est fait prisonnier en septembre 1956. Il est condamné à vingt ans de travaux forcés par le tribunal militaire d'Oran en août 1957.

À l'indépendance, membre de la direction du PCA clandestin, Abdelhamid Benzine devient rédacteur en chef d'*Alger républicain* et épouse l'universitaire Monique Gadant, originaire de France. Après le coup d'État de juin 1965, le journal est interdit. Opposant au coup d'État, il reprend une vie clandestine au sein de l'Organisation de la résistance populaire (ORP) puis du Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS). Il renoue avec la vie publique en 1974, et participe à la renaissance d'*Alger républicain* en 1989. Il meurt à Alger en 2003.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Abdelhamid Benzine, *Le Camp*, Éditions sociales, 1962 • —, *Journal de marche*, Alger, Éditions nationales algériennes, 1965.

BIGEARD, GÉNÉRAL MARCEL (1916-2010)

Marcel Bigeard naît en 1916 dans la ville lorraine de Toul. Il est issu d'un milieu social modeste. Lors du déclenchement de la Seconde Guerre

mondiale – le 2 septembre 1939 –, il est affecté au 79^e régiment d'infanterie de forteresse (RIF) sur la ligne Maginot. La « drôle de guerre » ne plaît pas à Bigeard. Celui-ci décide de rejoindre les groupes francs, créés à la fin de l'année 1939 dans son secteur et sur l'ensemble du front, pour aller faire des coups de main. Le 22 juin 1940, l'armistice a été signé et l'armée française vaincue. Bigeard est alors fait prisonnier de guerre puis envoyé dans le stalag 12 A de Limbourg, le 28 juin 1940. Il s'enfuit et réussit à rejoindre le Sénégal en février 1942. Il est envoyé ensuite à Alger en 1944 où il se forme avec les SAS (Special Air Service) anglaises aux méthodes du parachutisme. Volontaire pour des missions en France, il est dépêché en Ariège dans le cadre de la mission « Aube » pour organiser le maquis local, tenu par des anarchistes espagnols. Il finit la guerre avec le grade de capitaine et part en Indochine* le 16 octobre 1946. Lors de la défaite française à Ðiên Biên Phù, il est fait prisonnier le 16 avril 1954. Il rentre en France après quatre mois de captivité. Il devient le plus jeune lieutenant-colonel de l'armée française. L'expérience de la guerre d'Algérie commence en octobre 1955, date à laquelle il prend la tête du 3^e régiment de parachutistes coloniaux (RPC), dans la zone de Constantine. Ce sont sous ses ordres notamment que le 3^e RPC participe à la bataille d'Alger*. Son régiment s'y manifeste par sa très grande brutalité, les interrogatoires sous torture* et les disparitions* forcées. On attribue à Bigeard et son régiment la capture le 23 février 1957 de Larbi Ben M'hidi*. Il est sanctionné et renvoyé en France pour avoir pris parti à la radio* en faveur des insurgés d'Alger, lors de la semaine des barricades* de janvier 1960. Durant la guerre d'Algérie, il publie de nombreux albums magnifiant l'action des parachutistes* durant la guerre d'Algérie (*Piste sans fin*, 1957 ; *Aucune bête au monde*, 1959).

Après la guerre, il est secrétaire d'État à la Défense entre février 1975 et août 1976 et gère notamment la révolte des Comités de soldats. Enfin, il devient député de Meurthe-et-Moselle entre 1978 et 1988. Il meurt en 2010. C'est le militaire français le plus décoré à ce jour. Accusé de multiples crimes

de guerre et d'actes de torture en Algérie et en Indochine, Bigeard n'a jamais reconnu publiquement ces actes.

Marius LORIS

Archives : Dossier personnel de carrière (GR YD 14 2855, SHD).

Bibl. : Erwan Bergot, *Bigeard*, Perrin, 1988 • Colonel Bigeard et Marc Flament, *Piste sans fin*, La Pensée moderne, 1957.

BILAN HUMAIN

Le bilan humain de la guerre d'Algérie fait toujours l'objet de controverses, tant les visions divergent entre la France et l'Algérie, et entre les différents groupes « porteurs de mémoire ».

Le nombre le plus important concerne les Algériens tués au cours du conflit. À la fin de la guerre, Ahmed Ben Bella a affirmé que 1 million d'Algériens avaient été tués durant le conflit, avant d'utiliser peu après le nombre de 1 million et demi. Ces nombres sont restés utilisés de manière officielle en Algérie, mais ne s'appuient sur aucune réalité tangible. L'État algérien a cependant reconnu en 1964 avoir pris en charge 300 000 veuves de guerre. De son côté, le général de Gaulle* a évoqué à plusieurs reprises le nombre de 200 000 morts algériens, sachant que les militaires français en avaient dénombré 150 000. Bernard Droz et Évelyne Lever ont ensuite réévalué le chiffre dans une fourchette allant de 300 000 à 400 000 morts. Enfin, selon les estimations du démographe Kamel Kateb, en se basant sur les recensements de population, le bilan humain algérien pourrait s'établir entre 400 000 et 500 000 morts. Parmi eux, le nombre de 150 000 combattants de l'ALN* et du FLN* paraît vraisemblable.

Le nombre de morts algériens fait donc déjà l'objet de grandes incertitudes. Mais s'il est un domaine qui n'est jamais abordé, c'est le nombre de blessés. Ceux-ci doivent également s'établir à plusieurs centaines

de milliers, mais il n'en existe à notre connaissance aucune évaluation. Parmi eux, il faudrait aussi tenir compte des nombreuses victimes de séquelles psychologiques, sous le choc de la guerre. En 1962, l'euphorie de l'indépendance et de la (re)construction l'emportait sans pour autant effacer les souffrances. De ce point de vue, les disparitions* sont les plus traumatisantes, les corps n'ayant jamais été retrouvés. S'agissant des disparus après arrestation par les forces françaises, le bilan demeure impossible : plusieurs dizaines de milliers ? Ces disparitions ne laissant pas de trace tangible dans les archives*, les tentatives de bilan chiffré ouvrent des controverses sans fin. C'est le cas, pour la seule « bataille d'Alger* », des 3 024 disparus que disait avoir dénombré le secrétaire général de la préfecture de police, Paul Teitgen*. Jamais celui-ci n'a dit comment il avait procédé. Cependant, les travaux sur le système répressif algérois démontrent l'existence de disparitions massives, et ce même si on ne peut les compter.

Par ailleurs, le conflit entre les partisans du FLN et du MNA* a conduit à environ 10 000 morts et 23 000 blessés. Le chiffre le plus impressionnant concerne les déplacements : 2 millions d'Algériens ont été déplacés dans des camps et des villages de regroupement*, soit le quart de la population algérienne.

Du côté français, 28 000 soldats sont morts sur les 2 millions qui ont été envoyés en Algérie. Si l'on y ajoute 2 788 civils français d'Algérie tués, le rapport entre le nombre de morts français et algérien est donc d'au moins un pour dix, ce qui montre le grand déséquilibre de cette guerre asymétrique. Du côté des combattants français, au moins 65 000 ont été blessés. Mais, comme pour les Algériens, ce nombre est grandement sous-estimé : le phénomène des troubles de stress* post-traumatique (TSPT), ou *post-traumatic stress disorder* en anglais) n'a commencé à être pris en compte que pendant la guerre du Vietnam. Certains soldats ont sombré dans la folie. Les cas d'alcoolisme, en partie liés à ce stress, sont également nombreux et ont ensuite eu des répercussions familiales importantes, avec les violences qui y

sont conjointes. D'autres encore ont préféré échapper aux douleurs psychologiques en mettant fin à leurs jours. Ici aussi, les chiffres sont inconnus. L'armée française n'a officiellement reconnu qu'une quarantaine de suicides, mais ceux-ci sont, selon toute vraisemblance, beaucoup plus nombreux. Ainsi, parmi les soldats morts en Algérie, environ un tiers d'entre eux sont soi-disant « morts par accident », ce qui cache des réalités très différentes : des accidents réels (avec les armes à feu par exemple), des accidents de voiture avec une vitesse excessive (notamment pour éviter d'être pris dans une embuscade*), mais encore des conduites à risque suicidaires et des suicides tout court.

Concernant les civils français d'Algérie, outre les 2 788 morts, il faudrait y ajouter 7 541 blessés et 875 disparus. Tant du côté algérien que français, les disparitions laissent les familles dans une impossibilité de faire véritablement le deuil de leur proche. Par ailleurs, environ 700 000 Français d'Algérie ont fui vers la France au cours du printemps et de l'été 1962. Leur nombre a continué de s'accroître ensuite. L'OAS* a quant à elle tué 3 500 personnes et en a blessé 8 000 environ.

Le bilan parmi les plus incertains concerne les supplétifs* de l'armée française, regroupés sous le terme générique « harkis* ». En tout, il y a eu environ 180 000 supplétifs dans l'armée française, et 263 000 Algériens ont été considérés comme profrançais (rapport transmis à l'ONU*, 13 mars 1962). En totalité, selon le recensement de 1968, quelque 140 000 personnes auraient été rapatriées, en y incluant les civils. Ils étaient seulement 60 000 en 1962. Ceux qui sont restés ont été victimes de massacres, mais leur évaluation est presque impossible : probablement plusieurs dizaines de milliers, peut-être jusqu'à 80 000.

Au total, la guerre d'Algérie a frappé le plus durement la population algérienne (avec 2 à 3 % de pertes, toutes catégories confondues), puis les Français d'Algérie (avec 0,5 % de pertes).

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Bernard Droz et Évelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie. 1954-1962*, Seuil, 1995 • Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie. 1830-1962. Représentations et réalités des populations*, Ined, 2001 • Guy Pervillé, *La Guerre d'Algérie (1954-1962)*, PUF, 2007.

BILLOTTE, GÉNÉRAL PIERRE (1906-1992)

Fils du général d'armée Gaston Billotte tué accidentellement le 23 mai 1940 à Ypres au début de la bataille de France, rallié à la France libre en 1941, ce brillant officier*, compagnon de la Libération, général à 38 ans, renonce à une brillante carrière militaire après avoir servi de 1946 à 1950 au comité d'état-major des Nations unies* et dirigé la délégation française. Il se lance dans la politique et se fait élire député de la Côte-d'Or (1951-1955) sous l'étiquette du RPF. Pendant la guerre d'Algérie, un temps ministre de la Défense nationale dans le cabinet Edgar Faure (octobre 1955-janvier 1956), Pierre Billotte a une vision claire de la situation en Algérie. Aussi, prenant en compte le projet de règlement politique de la question algérienne soumis à son approbation par le Pr Berger-Vachon, de la faculté de droit de Paris, au cours de la réunion organisée le 3 juillet 1957 par l'association France-Occident qu'il préside, il présente devant la presse* le 7 novembre suivant un « projet relatif à l'organisation interne de l'Algérie et aux conditions de son appartenance à la République française ». Mais l'officier de tradition confronté au problème de la torture* dénoncée par le général Pâris de Bollardièrre* qui démissionne au cours de la bataille d'Alger* après avoir tenté de convaincre les généraux Massu* et Salan* de renoncer à cette pratique qui « dégrade celui qui l'inflige plus encore que celui qui la subit » ne peut se taire. La revue* *Preuves* publie son article sur la torture, repris par le journal *Le Monde** et fait écho au message de Bollardièrre : « on n'obéit pas aux ordres contraires aux lois de la guerre ». Pierre Billotte, avec le capitaine Dabezies, officier parachutiste* comme Bollardièrre et le colonel

Roger Barberot* qui servait sous ses ordres dans l'Atlas blidéen, appartient au petit noyau d'officiers d'active qui se sont élevés contre l'usage de la torture dans le conflit.

André-Paul COMOR

Bibl. : « Preuves », *Le Monde*, octobre 1957.

BITAT, RABAH (1925-2000)

Rabah Bitat est l'un des fondateurs du FLN*. Placé à la tête de la Zone 4 qui recouvre l'Algérois, il est arrêté le 16 mars 1955 à Alger et passe le temps de la Guerre d'indépendance en prison*.

Bitat est né à Aïn El Kerma (Constantinois) le 19 décembre 1925. Sa jeunesse se déroule dans ce centre de colonisation, érigé en commune de plein exercice où il a pu être scolarisé. Adulte, Bitat doit travailler pour gagner sa vie. Il se déplace à Constantine et il est embauché à la manufacture de tabac des Bentchicou. C'est également dans cette ville qu'il adhère au PPA*, probablement au cœur de la Seconde Guerre mondiale. Quand l'Organisation spéciale* (OS) est créée en 1947, Rabah Bitat en fait partie à l'échelle du département de Constantine dirigé par Mohamed Boudiaf*. À sa découverte par la police*, il entre en clandestinité et trouve refuge dans l'Aurès grâce à Mostefa Ben Boulaïd* de 1950 à 1952. Il est condamné par contumace à dix ans de prison par le tribunal de Bône (mars 1952) pour atteinte à la sûreté nationale.

Il regagne Alger, sur ordre du parti, travaille comme conducteur de tracteur dans une ferme coloniale de la Mitidja puis pour les établissements Otis à Alger comme réparateur. Au mois d'avril 1953, le parti reconduit l'OS et décide d'affecter les « irréguliers », dont Bitat, dans les structures du parti. Bitat est nommé chef de la *daira* d'Aïn Témouchent mais il est contraint de fuir à nouveau, ayant échappé de justesse à une arrestation par la police, en

même temps que Ben M'hidi*. Tous deux retournent à Alger au moment où le parti est en pleine crise. Au mois de mars 1954, Ben M'hidi et Bitat approuvent la création du Crua, ce qui leur permet de reprendre leurs activités militantes avec leurs anciens compagnons de l'OS. À la fin du mois de juin, Bitat participe à la réunion des « 22* », qui décide du passage à la lutte armée, et fait partie de la première direction collective composée de cinq membres. À l'issue des différentes réunions qui se succèdent jusqu'à la dernière du 23 octobre 1954, Bitat est chargé de la direction de la Zone 4 (Algérois) au nom du FLN. Il organise avec ses deux adjoints Souidani Boudjemaâ et Belhadj Bouchaïb les principales attaques prévues pour la nuit du 1^{er} novembre 1954*, à Alger, Blida, Boufarik et Baba Ali.

Le 16 mars 1955, Rabah Bitat tombe dans un guet-apens tendu par la DST avec la complicité de Slimane Ladjoudène, un indicateur de la police. Il est condamné aux travaux forcés par le TPFA d'Alger le 16 avril 1956. Il séjourne dans les prisons de Barberousse et Maison-Carrée. Il est nommé ministre d'État du GPRA* le 18 septembre 1958 alors qu'il se trouve encore interné à Maison-Carrée. Transféré en France à la prison de Fresnes, il retrouve Boudiaf. Les deux rejoignent leurs compagnons Ben Bella*, Khider*, Aït Ahmed* au château de Turquant. Tous sont libérés le 20 mai 1962.

Durant la crise de l'été 1962*, Bitat soutient le groupe de Tlemcen*. Il fait partie du Bureau politique (BP) composé par Ben Bella le 22 juillet 1962. Il conclut avec Khider l'accord du 2 août avec le groupe de Tizi Ouzou*. Il est vice-président du premier gouvernement de Ben Bella (septembre 1962). En mai 1963, il est écarté du BP et se tient en réserve à Paris jusqu'au coup d'État de Boumediene* en juin 1965. Il est ministre des Transports de 1970 à 1977 puis préside l'Assemblée nationale jusqu'en 1978, et de nouveau de 1982 à 1989. Il en démissionne en 1999.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Aïssa Kechida, *Les Architectes de la révolution*, Alger, Chihab, 2001 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

BITTERLIN, LUCIEN (1932-2017)

Responsable à Alger du Mouvement pour la communauté (MPC), parti gaulliste de Jacques Dauer créé en 1959 à Paris, il est le ferment du réseau « Talion » dont les membres s'appelaient les « barbouzes* ».

Né en 1932 à Courbevoie, c'est un enfant du peuple de Paris : sa mère tenait un café à La Garenne-Colombes et son père était tourneur-fraiseur chez Hispano-Suiza, le constructeur automobile de Bois-Colombes. Il n'a que 11 ans lorsqu'il fait partie des victimes des bombardements de Bois-Colombes du 31 décembre 1943. Il y perd un œil.

À 12 ans, il vit la libération de Paris et s'enthousiasme pour le général de Gaulle* et les hommes de l'ombre. Fascination pour la Résistance* qu'il garde toute sa vie. Il s'engage politiquement à La Garenne-Colombes et très vite est remarqué par ses pairs. En 1959, il adhère au MPC de Jacques Dauer et décroche l'année suivante un poste de journaliste à la télévision d'Alger. Avec Yves Le Tac et André Goulay, il crée l'antenne du MPC à Alger pour défendre la politique du général de Gaulle. Très vite il est la cible, avec le MPC et les libéraux* d'Algérie, de la violence de l'OAS*.

Après le meurtre par l'OAS d'un ami du MPC au printemps 1961, il décide de ne plus se contenter d'affichage et de propagande*, mais de passer à l'action. Avec Goulay, Pierre Lemarchand, Dominique Ponchardier et l'approbation de De Gaulle, le réseau de police parallèle des barbouzes est créé. Des équipes sont envoyées à Alger dont des judokas vietnamiens dirigés par le maître Jim Alcheik. De novembre 1961 à l'indépendance, Lucien Bitterlin est le principal responsable des barbouzes travaillant pour la Mission C et la délégation générale dans la lutte contre l'OAS.

Dès l'indépendance de l'Algérie, il mobilise tous ses amis politiques pour suivre les directives du Général. Il lance un fonds de solidarité franco-algérien avec Germaine Tillion*, Jules Roy*, Raymond Schmittlein, Louis Terrenoire, Edmond Michelet*, etc., pour venir en aide aux victimes de l'OAS. Puis, il crée en 1963 l'Association France-Algérie (AFA) qu'il quitte en 1967, sur l'avis du général de Gaulle, pour créer l'Association France-Pays-Arabes (Afpa) avec Louis Terrenoire. En 1974 il monte l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe avec son bulletin *Eurabia*. En même temps, Lucien Bitterlin reste attaché aux services parallèles qui permettent, par une diplomatie secrète, de résoudre des crises dans les pays arabes. Si Jacques Foccart fut monsieur France-Afrique, Lucien Bitterlin fut monsieur France-Pays arabes.

Christian HONGROIS

Bibl. : Lucien Bitterlin, *Histoire des barbouzes*, Éditions du Palais-Royal, 1972 • —, *Nous étions tous des terroristes : l'histoire des barbouzes contre l'OAS en Algérie*, Témoignage chrétien, 1983.

BIZERTE, CRISE DE

La France reste militairement présente en Tunisie* après l'indépendance, notamment sur la base de Bizerte qui est un maillon important du système de défense de l'Otan, avec son port en eau profonde et une piste d'atterrissage de 2 400 mètres. Le président Bourguiba, de son côté, entend recouvrer la souveraineté sur ces installations pour parachever l'indépendance de son pays. Il revendique également une rectification de sa frontière avec l'Algérie. En 1958, déjà, en réaction au bombardement de Sakiet Sidi Youssef*, il avait exigé un retrait militaire complet et bloqué temporairement la base. En 1961, le contentieux éclate lorsque Paris veut allonger la piste d'atterrissage – hors des limites prévues, selon Bourguiba, qui s'y oppose. Il organise alors le

blocus de la base en mobilisant l'armée, la garde nationale et ses concitoyens. Il peut compter sur le soutien des Tunisiens qui répondent aux mots d'ordre de grève* générale et manifestent à plusieurs reprises à travers le pays et à Bizerte où ils se joignent aux soldats qui bloquent la base.

La France bénéficie d'une supériorité militaire incontestable. Ainsi elle maîtrise totalement les airs, la Tunisie n'ayant pas d'aviation. Le 17 juillet, Bourguiba donne quarante-huit heures au gouvernement français pour annoncer l'évacuation de Bizerte et accepter un nouveau tracé de la frontière dans le Sahara, autour d'El Borma. Puis, le 19 juillet, ordre est donné d'abattre tout aéronef violant l'espace aérien tunisien et le feu est ouvert. Le plan « Bouledogue », préalablement conçu, validé par de Gaulle*, est alors déroulé. La base est dégagée au prix de violents combats et de la répression des rassemblements tunisiens. La disproportion du bilan*, qui reste discuté, en témoigne : rapidement, plus de 700 morts et plus de 600 blessés sont déplorés côté tunisien tandis que les Français auraient eu 26 à 30 morts et une centaine de blessés. Aussi, le 22 juillet, Bourguiba accepte le cessez-le-feu. La réprobation internationale pousse cependant la France à proposer l'évacuation de Bizerte. Entamée six mois plus tard, en janvier 1962, elle s'étale jusqu'en octobre 1963. Dans le contexte de la guerre d'Algérie, la crise met une fois de plus la France en difficulté sur la scène mondiale tandis qu'elle avive le différend frontalier entre Bourguiba et le GPRA*. Ce dernier rejette les revendications tunisiennes en la matière.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Sébastien Abis, « L'affaire de Bizerte, une crise géopolitique méconnue », *Confluences Méditerranée*, n° 67, 2008/4 • Henri Le Mire, *Histoire des parachutistes français*, Albin Michel, 1980, en particulier chap. VII, « La bataille de Bizerte » • Patrick-Charles Renaud, *La Bataille de Bizerte, Tunisie, 19 au 23 juillet 1961*, L'Harmattan, 1996.

BLACHETTE, GEORGES (1900-1980)

Titulaire d'une concession de 690 000 hectares et PDG de la Société générale des alfas dans le Sud-Oranais, il est connu sous le nom de « Roi de l'alfa ». Par la fortune et la carrière politique, il fut, avec Henri Borgeaud* et Laurent Schiaffino*, l'une des personnalités les plus connues de l'Algérie coloniale, sinon la plus puissante. Sa famille est originaire de l'Ardèche et a émigré en Algérie peu après la conquête de 1830. En 1873, elle obtient une concession d'alfa, plante destinée à la fabrication de pâte à papier que les Blachette exportent vers la Grande-Bretagne comme fret-retour des bateaux acheminant le charbon anglais en Algérie. Leurs expéditions ont représenté jusqu'au tiers des exportations de la colonie. Charles Alphonse, le grand-père de Georges, entrepreneur de menuiserie, a également fondé en 1880 la maison Blachette Frères, bois et matériaux de construction, qui a fait aussi dans la vente et location de fabrication de futailles et se présente comme une des premières firmes d'Algérie pour le commerce des bois de toutes essences nécessaires à la construction et à l'industrie*.

Georges, né en 1900 à Alger, hérite des affaires de la famille. À 35 ans, il est l'un des rares à être décoré de la Légion d'honneur au titre des colonies. Il sert pendant la guerre de 1940-1945 en tant que lieutenant de réserve. Le 23 novembre 1948, il est élu par l'Assemblée algérienne conseiller de l'Union française. Il reprend, en 1949, *Le Journal d'Alger*, quotidien qui défend la ligne libérale et bénéficie à ce titre d'une large audience. Il est député d'Alger de 1951 à 1955 sur la liste d'union des indépendants et du RPF et est notamment lié à Jacques Chevallier*, maire* d'Alger hostile au système colonial qui optera pour la nationalité* algérienne après l'indépendance.

Personnalité éminente de la colonie et réputé pour sa sensibilité de libéral, voire de progressiste, il est approché en 1954 par Pierre Mendès France* qui veut lui confier le poste de secrétaire d'État à la Défense

nationale. Une offre qu'il décline. Il vote la confiance à Pierre Mendès France le 5 février 1955 et se prononce pour l'état d'urgence* en Algérie (31 mars 1955). Il déclare à l'Assemblée le 29 juillet 1955 : « Il y a là-bas une richesse trompeuse, limitée aux rives africaines, et, par-delà cette richesse, un paupérisme chronique issu de causes complexes, géographiques, politiques, démographiques. » Sa société est nationalisée en 1956. Il quitte l'Algérie après 1962 et s'installe en métropole où il décède en 1980.

Ahmed HENNI

Bibl. : Georges Blachette, « L'alfa », *Revue internationale des produits coloniaux*, 1939 • Claude Bourdet, « Les maîtres de l'Afrique du Nord », *Les Temps modernes*, 1952 • Jean Morin, *De Gaulle et l'Algérie : mon témoignage, 1960-1962*, Albin Michel, 2000.

BLED (LE)

Le Bled, puis *Bled* à partir de 1958, est le journal destiné aux troupes basées en Afrique du Nord, produit par les services d'action psychologique de l'armée en Algérie. Sa mise en place est due au lieutenant-colonel Albert Fossey-François, premier chef du bureau psychologique, en septembre 1955, dans le contexte tendu des manifestations de rappelés*. Son premier numéro sort en décembre 1955. D'abord mensuel, puis bimensuel, il devient hebdomadaire en mars 1956. Il est financé par le Service d'action psychologique et d'information de la Défense nationale, le Gouvernement général* avec les moyens techniques et humains du bureau psychologique.

Il s'agit, alors que de nombreuses publications sont interdites dans les casernements, de fournir des justifications à l'engagement des appelés dans la guerre, en produisant une représentation du FLN* comme ennemi barbare et irréductible, mais aussi d'orienter leurs pratiques en mettant en avant le rapprochement entre armée et population algérienne. Sa ligne se veut

« résolument nationale, anti-communiste et antiprogressiste ». Il participe à la « mise en condition psychologique » du contingent.

Comportant une douzaine de pages richement illustrées, *Le Bled* contient des commentaires de la politique nationale et internationale, des déclarations des autorités gouvernementales, des présentations d'unités, des pages « Sport » et « Culture ». Il comporte même dans ses pages finales une photo de starlettes peu vêtues. Disposant d'une large équipe de journalistes, de photographes et d'illustrateurs recrutés dans la troupe, il est le journal hebdomadaire le plus distribué de France – gratuitement, la nuance est d'importance – avec 350 000 exemplaires imprimés.

Le 10 mai 1958, son éditorial appelle à un « gouvernement de salut public ». Les mois suivants, il devient le vecteur d'un étrange culte de la personnalité du général de Gaulle*. Celui-ci est présenté, à l'image du maréchal Pétain en son temps, comme un chef militaire prestigieux sortant d'une retraite méritée pour sauver la nation, dont il est l'incarnation physique. Il s'oppose de manière de plus en plus ouverte à la politique gouvernementale en se livrant à de complexes exégèses de la parole gaullienne, présentant contre toute évidence le chef d'État comme un partisan de l'intégration. Le gouvernement reprend progressivement le contrôle de la ligne éditoriale du journal, qui survit à la dissolution du 5^e bureau.

Denis LEROUX

BLEUÏTE

La « bleuïte » est le nom donné à une campagne de retournement de militants nationalistes, d'infiltration et d'intoxication du FLN*, lancée en 1957, durant la bataille d'Alger*, par les services secrets français, et culminant en 1958. Elle aboutit à d'importantes purges dans les rangs

nationalistes, en particulier dans la Wilaya 3*, sous la direction du colonel Amirouche Aït Hamouda*.

Dès 1956, les forces françaises tentent de réutiliser des méthodes anti-insurrectionnelles appliquées en Indochine*, comme la pratique des contre-maquis et de l'intoxication de l'adversaire. Ainsi le SDECE* organise avec des succès variables et très relatifs des maquis profrançais, comme la tentative de maquis en Kabylie maritime connu sous le nom « Oiseau bleu* », où l'armée et le SDECE arment des civils kabyles se révélant être nationalistes, les maquis Bellounis* ou Kobus, respectivement dans le Sud-Algérois et la vallée du Chélif, ou le maquis de Si Cheriff dans la région de Médéa. À partir du printemps 1957, un centre clandestin, la section d'instruction des élèves gradés français musulmans (SIEGFM), adossé au CIPCG* d'Arzew, forme des agents algériens clandestins devant œuvrer pour l'armée française au sein de la population, comme commissaires politiques, agents de propagande* ou de renseignement. Rapidement, le FLN est conscient de cette volonté d'infiltration.

L'appel à la grève* scolaire et universitaire par le FLN, en mai 1956, et l'appel à la grève générale, en janvier 1957, amènent de nombreux jeunes Algériens à tenter de rejoindre les maquis. Ces nouveaux maquisards, francophones et lettrés, font face à des *djounoud*, majoritairement d'extraction rurale et illettrés, qui les suspectent de trahison ou de manque d'ardeur révolutionnaire. Parallèlement, l'accroissement de la répression française entraîne des tensions au sein du mouvement nationaliste autour de la question de possibles négociations* avec l'ennemi. Plus largement, la figure du traître, qu'il s'agit d'éliminer brutalement afin de rendre impossible tout contact entre la population algérienne et les autorités coloniales et d'ainsi construire la communauté nationale, est très présente dans l'imaginaire du FLN, entraînant une fragilité structurelle aux intoxications françaises quant à d'éventuelles infiltrations.

Le capitaine Paul-Alain Léger*, du SDECE, est, avec le colonel Amirouche, la figure centrale du récit de la « bleuïte ». Formé durant la Seconde Guerre mondiale dans les SAS britanniques (Special Air Service), parachuté à deux reprises derrière les lignes allemandes, il participe, pendant la guerre d'Indochine, à des opérations de contre-maquis et de retournement de prisonniers viêt-minh. Son autobiographie est souvent la principale source mobilisée pour raconter l'opération d'intoxication qu'il monte. Chef du Groupe de renseignement et d'exploitation (GRE), chargé de mener une guerre irrégulière contre les cellules nationalistes, dans le cadre de la bataille d'Alger, il organise le retournement de militants FLN. Ceux-ci sont réemployés comme supplétifs* armés au sein du GRE, participant au contrôle des quartiers musulmans. Désignés comme « bleus » du fait des bleus de chauffe dont ils sont revêtus, ce sont ces supplétifs qui donnent son nom à la « bleuïte ». Léger parvient à retourner les derniers responsables de la Zone autonome d'Alger* après l'arrestation de ses chefs historiques, Larbi Ben M'hidi* et Yacef Saadi*. Il fait parvenir une fausse liste d'agents censés infiltrer le FLN à la Wilaya 3. Le colonel Amirouche réagit brutalement en ordonnant des purges dont il est difficile d'estimer l'ampleur ; les estimations, selon les auteurs, allant de quelques centaines à plus de 5 000 victimes exécutées ou succombant aux violentes tortures infligées par le redoutable capitaine Hacène Mahiouz, dit « Hacène la torture », un des seconds d'Amirouche. Les purges s'étendent aux autres wilayas (surtout à la Wilaya 4*) au cours de l'année 1958, pour continuer jusqu'au début de l'opération « Jumelles », en juillet 1959. Visant principalement des jeunes nationalistes urbains, que le fait d'être lettrés en français rend suspects, elles privent les rangs nationalistes de nombreux cadres potentiels.

Faute d'archives* algériennes (même si les documents récupérés à la mort d'Amirouche et conservés au SHD fournissent un aperçu de cette affaire) et face au caractère lacunaire des archives françaises concernant cet épisode, le témoignage* du capitaine Paul-Alain Léger s'avère être la

principale source disponible. Il convient donc de la manier avec précaution, plus particulièrement de relativiser l'insistance faite sur la paranoïa malade du colonel Amirouche et sur le rôle central que s'attribue Léger. En effet, d'autres acteurs participent à cette intoxication. Ainsi la formation et l'infiltration d'agents clandestins, organisées par le 5^e bureau, sont réelles, même si limitées. La bleuïte est surtout rapidement connue du FLN qui, après l'assassinat d'un officier* de l'action psychologique*, en avril 1957, s'empare de directives concernant cette opération et de listes de stagiaires. L'opération se poursuit néanmoins, la perspective de semer la peur de l'infiltration au sein des nationalistes compensant la divulgation de l'identité de quelques stagiaires et leur élimination par le FLN. La bleuïte, au-delà du récit quasi mythique s'intégrant à la légende des services secrets français, opère surtout comme le révélateur de profondes fractures politiques et sociologiques au sein du FLN, et d'une culture de l'action clandestine ancrée dans une génération* d'officiers et de responsables politiques français rompus à ses subtilités par la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Indochine.

Denis LEROUX

BLINDÉS

L'armée française déploie en Algérie des unités de l'arme blindée cavalerie (ABC) dépêchées de la France métropolitaine et des forces françaises d'Allemagne (FFA). Le matériel utilisé le plus lourd est le Chaffee ou M24 qui équipe les régiments de chasseurs d'Afrique et de hussards. Ils sont employés, soit pour la surveillance des frontières, soit comme moyen de dissuasion à proximité des villes. En organisant des défilés, le commandement veut à la fois montrer sa force et rassurer la population européenne. Ainsi, le 17 juin 1955, sitôt débarquée, la 2^e Division

d'infanterie mécanisée du général Beaufre* parade sur le front de mer à Alger. Parmi les blindés affectés aux régiments de cavalerie légère (spahis, chasseurs d'Afrique, hussards), l'engin blindé de reconnaissance (EBR), doté du même canon de 75 mm que l'AMX 13, est d'une plus grande souplesse d'emploi. Ces blindés servent comme appui-feu direct, en « bouclage » à un carrefour de pistes ou sur un col lors des opérations. Les canons sont généralement tournés vers les hauteurs et les équipages se livrent également à la fouille des véhicules suspects. Grâce à sa vitesse, l'EBR sert aussi à assurer l'avant-garde des escortes de convois, son blindage le rendant invulnérable aux premières mines* artisanales de l'ALN*. Mieux qu'un engin chenillé, il peut poursuivre un adversaire débusqué et détruire les *mechtas* en zone interdite*. Le blindé le plus commun en Algérie reste l'automitrailleuse anglo-américaine AMM 8, équipée d'un canon de 37 mm. Comme les half-tracks et les scout-cars, les AMM 8 sont de toutes les opérations. Elles assurent les « bouclages », les reconnaissances ou les soutiens directs des troupes au combat. L'automitrailleuse légère Ferret, de fabrication britannique, est quant à elle conçue pour un terrain accidenté et est adaptée aux combats en Algérie.

En ce qui concerne les unités les plus remarquables, le 1^{er} régiment de hussards parachutistes (RHP) a successivement été employé comme élément statique d'une troupe de maintien de l'ordre, puis en flanc-garde sur la frontière algéro-tunisienne, avant de devenir le fer de lance des troupes de cavalerie engagées dans la lutte antiguérilla. Au total, 4 158 engins blindés ont été engagés, remplissant notamment les missions habituelles d'ouverture de routes et de protection des convois. Mais le bilan tactique est mitigé : l'emploi des blindés dans les zones montagneuses pauvres en routes et pistes carrossables est loin de produire les effets escomptés sur un adversaire très mobile.

André-Paul COMOR

Bibl. : Thierry Noulens, « L'arme blindée et cavalerie en guerre d'Algérie, adaptation d'un système d'arme entre archaïsme et modernité », thèse de doctorat sous la dir. de J. Frémeaux et J.-C. Jauffret, Paris-4, 2011.

BOLLARDIÈRE, GÉNÉRAL JACQUES PÂRIS DE (1907-1986)

Jacques de Bollardièrre est né le 16 décembre 1907 dans une famille de militaires bretons et conservateurs. Il sort de Saint-Cyr en 1930, avant de devenir lieutenant de la Légion étrangère*. Il effectue son baptême du feu contre les nazis en Norvège en 1940. Il constate la débâcle française en juin 1940 et part à Londres où il rencontre le général de Gaulle*. Il va ensuite à Dakar puis combat en Érythrée (où il fait la connaissance de Roger Barberot*), en Syrie, en Égypte* et en Libye où il est grièvement blessé. Il rejoint l'Algérie en septembre 1943, avant d'être parachuté dans les Ardennes. Il se marie avec Simone Ertaud en décembre 1945, puis part pour l'Indochine* en février 1946. La nature différente du conflit ébranle déjà ses convictions. Il rentre en France en 1953, sans illusion. En 1956, il prend le commandement d'une unité de rappelés de l'armée de l'air*, avec Roger Barberot. Il crée des « commandos noirs* » qui nomadisent dans la région algéroise tout en établissant un contact de confiance avec la population. Le journaliste Jean-Jacques Servan-Schreiber*, rappelé, en fait partie. Les attentats baissent sensiblement, suscitant notamment un soutien du ministre résidant Robert Lacoste*. En revanche, le général Lorillot*, commandant supérieur des troupes en Algérie, est plus réservé, de même que les Européens d'Algérie du secteur. Les initiatives de Jacques de Bollardièrre semblent pourtant couronnées de succès : il est nommé général en novembre 1956. Mais l'unité du lieutenant-colonel Argoud* s'installe dans

son secteur après le départ des rappelés. Elle torture et procède à des exécutions sommaires*. De plus, le général Massu* devient son supérieur hiérarchique en janvier 1957, prônant des mesures expéditives que refuse Jacques de Bollardière. En mars 1957, celui-ci demande à être relevé de son commandement et part discrètement en France. Jean-Jacques Servan-Schreiber, poursuivi pour son témoignage*, demande l'avis du général de Bollardière, qui lui répond avec une lettre publiée dans *L'Express*, dans laquelle il soutient le journaliste et condamne expressément la torture* au nom de la morale. Il est puni de 60 jours de forteresse. Il est ensuite affecté en Afrique équatoriale française (AEF) puis en Allemagne, avant de démissionner de l'armée en mai 1961, dégoûté par le « putsch* des généraux ». Il publie son témoignage en 1971 pour répondre au livre du général Massu. Il se tourne alors résolument vers la non-violence et l'opposition à la bombe atomique. Il décède le 22 février 1986.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Jacques de Bollardière, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Desclée de Brouwer, 1972 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

BONNAUD, ROBERT (1929-2013)

Robert Bonnaud est né le 13 novembre 1929 à Marseille*, dans une famille de petits commerçants issus du monde ouvrier au sein de laquelle le père Louis est militant communiste. Membre du Front national, l'organisation communiste de résistance, Louis Bonnaud devient contremaître dans les Aciéries du Nord à Marseille, responsable CGT* et dirigeant du PCF*. Son fils suit la même lignée, Robert s'engageant dans le parti à partir de 1948. Auparavant, il a obtenu son baccalauréat de philosophie à 16 ans, en 1946. Il

obtient sa licence d'histoire-géographie en 1950 à la faculté d'Aix-en-Provence, est bi-admissible à l'agrégation la même année. Il obtient brillamment le concours deux ans plus tard à Paris. Affecté au lycée de Mende, il doit effectuer son service militaire*, qu'il termine en avril 1954. Il effectue un discours dans son lycée au moment de la chute de Ðiên Biên Phù, lui valant d'être fiché par la sécurité militaire. Anticolonialiste depuis son entrée au PCF pendant la guerre d'Indochine*, il devient critique vis-à-vis du parti après le vote des pouvoirs spéciaux* en mars 1956 et avec le XX^e congrès du PCUS. Il se rapproche du trotskisme* et rencontre Pierre Frank à Marseille. Il participe parallèlement aux manifestations de rappelés* du printemps 1956. Lui-même est rappelé sous les drapeaux en mai, avec les autres soldats de la classe 1952/2. Envoyé dans les Nementchas, à Guentis, il témoigne dans une correspondance avec ses amis des exactions auxquelles il assiste. À son retour en décembre 1956, son ami Pierre Vidal-Naquet* le pousse à écrire son témoignage* qu'il publie sous le titre « La paix des Nementchas » dans la revue* *Esprit* en avril 1957. Robert Bonnaud quitte alors le PCF et rejoint l'Union de la gauche socialiste (UGS). Clandestinement, il milite au sein du très actif réseau de soutien marseillais au FLN* dirigé par le philosophe Lucien Jubelin. Il poursuit parallèlement un militantisme public, publiant par exemple dans la revue *Vérité-Liberté*. Il est finalement arrêté en juin 1961 et incarcéré à la prison* des Baumettes. Il y donne des cours d'histoire, soutient la grève de la faim de novembre 1961 et facilite l'évasion* d'un condamné à mort algérien. Ses lettres (notamment celles de prison) et ses différents textes sur l'Algérie sont publiés aux Éditions de Minuit en janvier 1962, sous le titre *Itinéraire*. Il sort de prison en juin de la même année et n'est réintégré dans l'Éducation nationale qu'en 1964 avant d'être amnistié* en 1966. Il participe à des revues militantes comme *La Voie communiste* et les *Cahiers d'études révolutionnaires*. Il rejoint ensuite la région parisienne et entre à l'université de Vincennes puis poursuit sa carrière à Paris-7. Il y élabore une théorie stimulante de l'histoire,

la noologie, et écrit régulièrement dans *La Quinzaine littéraire*. Il décède à Paris le 22 janvier 2013.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Robert Bonnaud, *Itinéraire*, Minuit, 1962 • Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires*, t. II, *Le Trouble et la lumière, 1955-1998*, Seuil-La Découverte, 1998.

BORDEL MILITAIRE DE CAMPAGNE (BMC)

En 1946, l'abolition des « maisons de tolérance » n'a concerné que la métropole. Aussi, en Algérie, les lieux de prostitution se multiplient avec l'afflux de troupes en 1955. Au motif de soutenir le moral des hommes et de prévenir les viols*, le commandement en organise l'implantation et le fonctionnement. Chaque garnison en possède au moins un mais Sétif en compte jusqu'à treize : douze avec des musulmanes et un avec des Européennes aux tarifs plus élevés. Les unités dotées d'un fort esprit de corps (légion*, parachutistes*...) en ont souvent un attiré. Pour la troupe, les établissements cherchent le meilleur rendement. Un gradé et une garde les protègent d'un attentat éventuel et surtout veillent à la discipline. Soudant les hommes, la « virée » au « bordel » ne connaît pas de barrière de grade, au moins jusqu'aux officiers* subalternes, et s'impose aux « bleus ». Indissociables de la guerre en Algérie, les BMC sont des établissements itinérants, sous la tente, desservant les zones isolées. L'armée assure le convoyage du matériel et des femmes, quelquefois en avion militaire mais plus couramment en GMC bâché, pour agir à l'abri des regards ; et ce surtout à partir de 1961, une fois que la France a ratifié la convention de l'ONU* du 2 décembre 1949 relative à « l'exploitation de la prostitution d'autrui ».

Outre des cas de proxénétisme, le FLN* s'intéresse aux « bordels » car les prostituées musulmanes y recueillent les confidences des clients. Certains, en outre, à court d'argent, monnayent une relation sexuelle contre une poignée de cartouches, voire une grenade. Sur le plan sanitaire, cette prostitution à grande échelle favorise la propagation de la syphilis et des blennorragies, alors que les contrôles et mesures prophylactiques ne sont pas systématiques, par manque de médecins militaires. Au mieux, un infirmier badigeonne le client de permanganate et lui donne un antibiotique. Les maladies vénériennes décelées à la visite médicale de libération progressent ainsi sensiblement entre 1954 et 1962. Si, dès 1956, la direction du service de santé des armées* insiste sur l'importance du dépistage, le commandement ne procède qu'à de discrets appels à la prudence lors de « causeries » à la troupe. Reflet d'une société qui n'a pas encore connu la libération sexuelle, *Le Bled**, journal destiné au contingent, qui dispense pourtant de multiples recommandations à ses lecteurs, n'en dit rien.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Michel-Serge Hardy, *De la morale au moral ou l'histoire des BMC, 1948-2004*, Panazol, Lavauzelle, 2004 • Frédéric Médard, *Technique et logistique en guerre d'Algérie. L'armée française et son soutien, 1954-1962*, Panazol, Lavauzelle, 2004 • Christelle Taraud, *La Prostitution coloniale. Algérie, Maroc, Tunisie, 1830-1962*, Payot, 2003.

BORGEAUD, HENRI (1895-1964)

Avec Georges Blachette* et Laurent Schiaffino*, il est l'une des trois figures emblématiques de la colonisation en Algérie. Il possédait des milliers d'hectares de vigne. Il naît en 1895 à Alger dans une famille suisse émigrée en Algérie. En 1904, lors de la séparation de l'Église et de l'État, les frères Borgeaud, Jules, Charles et Lucien, le père d'Henri, rachètent à des moines le

domaine dit de « la Trappe » (1 200 ha). En 1908, Lucien, négociant en tissus par ailleurs, ayant remboursé ses frères, en devient le seul propriétaire. Henri en hérite en 1948.

La notoriété de la famille vient de ces acquisitions foncières qui ont suscité très tôt des inimitiés dues à leurs qualités de Suisses et de négociants. En octobre 1919, une instruction est ouverte pour commerce avec l'ennemi – l'Allemagne. En 1920, un « Comité de vigilance » les accuse de neutralité dans le conflit (*Le Progrès d'Orléansville*, 25 novembre 1920). Or, Henri s'était engagé en 1914 dans l'armée française, avait reçu la croix de guerre, et avait été naturalisé en 1915. La justice ayant lavé les Borgeaud de toute suspicion, Henri se présente avec succès en 1930 aux élections municipales de Cheraga, dont il devient maire*.

Gérant le domaine de la Trappe, il collectionne les domaines viticoles, s'associe aux milieux d'affaires parisiens, multiplie les participations financières et entreprend une longue carrière politique. Maire de Cheraga entre 1930 et 1962, il devient sénateur de 1946 à 1958. En 1949, il rachète *La Dépêche quotidienne d'Alger*, journal qui reflète ses opinions favorables au maintien d'une Algérie française. Il échappe de peu à un attentat le 31 octobre 1957. En juin 1958, il vote pour les pleins pouvoirs au général de Gaulle*.

Outre la Trappe (1 200 ha), les Borgeaud ont acquis les domaines du Chapeau du Gendarme (983 ha), Saint-Charles à Boufarik (840 ha), trois domaines à Béni-Slimane (1 100 ha), etc. Ils sont pratiquement tous organisés sous forme de sociétés anonymes par actions cotées et ouvertes aux capitaux métropolitains. Ils étaient intéressés également dans des forêts de chêne-liège à Fedj Mackta (6 500 ha en deux lots), dans l'agro-alimentaire (Société des tabacs algériens, Distillerie d'Algérie, Moulins du Chéelif), et avaient des participations à la Raffinerie française et aux concessions Vinson (Peugeot). Henri a été administrateur des Tabacs Bastos, de la Nord-africaine des ciments Lafarge, des Phosphates de Constantine et du Nord-Africain

commercial (engrais). Lié aux milieux bancaires, Henri a été administrateur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et est devenu président de la Banque Borgeaud et Cie. Resté en Algérie après l'indépendance, il quitte le pays après la nationalisation de ses propriétés en 1963. Il décède à Paris en 1964.

Ahmed HENNI

Archives : Notice biographique, Archives du Sénat.

Bibl. : Michèle Barbier, *Le Mythe Borgeaud. Henri Borgeaud, 1895-1964*, Châteauneuf-les-Martigues, Wallâda, 1995 • Georges Bardelli, *Mémoires ultramarines. La trappe de Staouëli, ferme modèle (1843-1963)*, Nice, Gandini, 2007.

BOUALAM, BACHAGA SAÏD (1906-1982)

Personnalité emblématique de l'Algérie française, modèle du notable algérien soutenant la puissance coloniale, ancien militaire décoré, Saïd Boualam est nommé en 1948 caïd du douar des Beni-Boudouane, dans l'Ouarsenis (région montagneuse entre Alger et Oran). Il est par la suite élu député d'Orléansville, maire*, puis vice-président de l'Assemblée nationale à Paris (1958-1962).

En 1955-1956, avec l'appui de l'ethnologue Jean Servier* et du capitaine Pierre Hentic – spécialiste des opérations clandestines –, il encourage la constitution d'une milice rurale sur le territoire de son douar. Les membres du « goum Boualam » sont recrutés avec le statut de harkis*. Ils accèdent à une certaine célébrité à la suite du démantèlement du « maquis rouge » d'Henri Maillot*, en juin 1956.

Composé de quelques centaines d'hommes en 1956, le goum atteint un millier en 1959. Dirigeant réel de cette troupe, Saïd Boualam exerce son influence sur le territoire du douar jusqu'à 1962.

Comparés aux autres harkis recrutés en Algérie, ceux des Beni-Boudouane constituent un cas particulier – non unique – d’hommes recrutés collectivement grâce à l’influence d’une personnalité exerçant une autorité traditionnelle. Ce type d’engagement clanique constituait un des premiers leviers de recrutement des harkis entre 1955 et 1956. À l’échelle algérienne, toutefois, il n’est plus la norme après cette date, c’est-à-dire au moment où les harkis passent de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers d’auxiliaires. Les relations entre ces harkas quasi autonomes et les autorités militaires ou civiles demeuraient souvent délicates, voire mauvaises. Dans le cas des Beni-Boudouane, Saïd Boualam entend exercer un contrôle exclusif sur la composition de la harka. Malgré le prestige de celui qui est alors vice-président de l’Assemblée nationale, le général Massu*, alors commandant du corps d’armée d’Alger, s’oppose à l’extension de la harka en 1959.

En juin 1960, Saïd Boualam devient président du Front de l’Algérie française* (FAF). En avril 1962, il soutient indirectement la formation d’un éphémère maquis OAS* sur le territoire de son douar.

Le 18 mai 1962, Saïd Boualam est transporté par avion militaire dans le sud de la France, près d’Arles, avec une soixantaine de membres de sa famille. Après l’indépendance algérienne, il entretient le souvenir de l’Algérie française, notamment à travers plusieurs publications. Il devient ainsi l’un des premiers porte-parole de la communauté harkie en France, jusqu’à son décès en 1982.

François-Xavier HAUTREUX

Bibl. : Saïd Boualam, *Les Harkis au service de la France*, France Empire, 1963 • Giulia Fabbiano, « Les harkis du bachaga Boualam », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l’Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte-Barzakh, 2012 • —, « Ce que commémorer veut dire », *Communications*, vol. 100, n° 1, 2017.

BOUATTOURA, MERIEM, DITE YASMINA (1938-1960)

Meriem Bouattoura est née le 17 janvier 1938 à N'gaous (Barika) dans une famille aisée. Son père, grand propriétaire foncier s'étant installé à Sétif, Meriem Bouattoura a pu faire des études au Collège moderne de jeunes filles qu'elle abandonne à l'appel de l'Ugema* du 19 mai 1956. Elle était alors en classe terminale. En compagnie de Massika Benziza, Aïcha Guenifi, elle rejoint les maquis du massif de Collo où le PC de la Wilaya 2* est installé. Elle reçoit une formation rapide pour dispenser les premiers soins médicaux grâce aux Drs Lamine Khene et Mohammed Toumi. Elle est affectée ensuite à l'infirmerie de Khneg Mayoun (Ouled Attia/Collo) de la *mintaq*a 3 de la Wilaya 2 qu'elle dirige avec dévouement et entrain. Elle en tire une telle fierté qu'elle écrit à son oncle Derradji : « Tout grand médecin que tu es, je commence à te faire concurrence, j'ampute. »

Au lendemain de l'arrivée de De Gaulle* au pouvoir, les opérations Challe* s'intensifient, contraignant le commandement de la Wilaya 2 à revoir son organisation. Pour Meriem Bouattoura, il n'est pas question de subir les bombardements passivement. Actrice au sens plein du terme, elle est volontaire pour passer à l'action.

Au même moment, la pression du quadrillage gêne dangereusement les mouvements de l'organisation politico militaire (OPA), dans la ville de Constantine. Son responsable, le Dr Bachir Bourghoud, exige de la wilaya l'envoi de « filles » pour mieux assurer les liaisons. Meriem Bouattoura rejoint la *nahia* 3 de la ville au mois de février 1960.

« Mourir à Constantine » : tel fut son vœu selon les propos rapportés par ses compagnons. Il est exaucé le 8 juin 1960 quand le refuge où elle se repose avec Hamlaoui, Bourghoud et Mohammed Kechroud, dans un appartement situé en plein centre de la ville, est encerclé par l'armée française. Elle est grièvement blessée au cours de l'accrochage par un obus tiré d'un char, en

même temps que ses compagnons. Meriem Bouattoura et Hamlaoui succombent à leurs blessures à la ferme Ameziane* où ils sont conduits.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Khedidja Adel et Ouanassa Siari Tengour, *Récits de moudjahidates*, Constantine, Média-Plus, 2023.

BOUAZIZ, RABAH, DIT SAÏD (1928-2009)

Militant indépendantiste et syndicaliste, Rabah Bouaziz fut responsable de l'Organisation spéciale (OS) de la Fédération de France* du FLN* de 1957 à 1962 et à ce titre membre de son comité fédéral.

Orphelin de père, issu d'une famille kabyle ruinée par les séquestres de terres consécutifs à la Grande Révolte de 1871, il voit sa scolarité interrompue par la Seconde Guerre mondiale. À 14 ans, il est ouvrier agricole saisonnier et participe à sa première grève*. Cette expérience fondatrice l'initie à la conscience de classe et à l'anticolonialisme. Après avoir fréquenté les scouts musulmans*, il milite au sein du PPA*, à la veille des massacres de Sétif et Guelma. Il entre dans la clandestinité aux côtés du commando de l'OS* du PPA dirigé par Ali Laïmeche. Après 1945, il occupe un poste de réceptionniste dans un hôtel algérois mais son militantisme lui coûte son emploi. Sans ressources, il s'exile en 1947 en Belgique* avant de rejoindre les bassins miniers français. Ouvrier métallurgiste, il milite au sein de la Fédération de France du PPA-MTLD jusqu'en 1949, année de la crise dite « berbériste ». Par solidarité avec les cadres exclus, il quitte le parti pour se consacrer à ses activités syndicales au sein de la CGT*. En 1951, il est délégué syndical cégétiste en Lorraine. À l'occasion de vacances dans sa région natale, il renoue à l'été 1954 avec d'anciens « frères » du PPA devenus centralistes.

Opposé à Messali Hadj* depuis 1949, il rejoint les rangs du FLN dans les rangs de l'immigration. Collecteur de fonds, il est arrêté en 1955 sur dénonciation et expulsé à la prison* de Barberousse (Alger). Libéré faute de preuve, il prend le maquis et gravit les échelons au sein de la Wilaya 4*. En 1957, alors qu'il est officier de l'ALN*, il est désigné par Abane* Ramdane pour structurer militairement la Fédération de France et renforcer la lutte armée contre les messalistes. Sous sa responsabilité, l'OS devient une armée de l'ombre capable de mener des attentats ciblés au cœur de la métropole coloniale.

À l'indépendance, Rabah Bouaziz est brièvement nommé premier préfet d'Alger, avant d'être écarté des marches du pouvoir. Il fut un témoin sensible et critique de la mise en place du nouveau Parti-État FLN.

Linda AMIRI

Bibl. : Linda Amiri, « Du point de vue du FLN : les comités de détention dans l'organisation politico-administrative de sa Fédération de France (1958-1962) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 92, n° 4, 2008.

BOUBNIDER, SALAH, DIT SAOUT EL ARAB (1929-2005)

Salah Boubnider est le dernier chef de la Wilaya 2*. Il succède à Ali Kafi* en janvier 1959. Décrit souvent comme un baroudeur, il est en fait « un meneur d'hommes exceptionnel » au franc-parler. Son surnom de Saout El Arab (en référence à la radio* La Voix des Arabes émettant à partir du Caire), il le doit aux encouragements qu'il adresse à ses hommes durant les combats.

Militant aguerrri, Boubnider a fait ses armes dans les rangs du scoutisme et du PPA-MTLD* à Oued Zenati (Guelma), avant de s'engager dans ceux de

l'Organisation spéciale* (OS). À la découverte de celle-ci, il est arrêté à Bône et condamné à dix-huit mois de prison*.

Il rejoint le FLN* à la fin de l'année 1954 avec plusieurs membres de la *kasma* de son village et dirige la région englobant Constantine, Aïn Abid et Oued Zenati, après la liquidation des premiers partisans de cette ville, accusés d'appartenir au MNA* à l'automne 1955.

Il gravit les échelons rapidement, chef de *mintaqqa*, membre du conseil de la Wilaya 2, dont il devient le chef au début de l'année 1960. Son commandement traverse l'épreuve des opérations Challe* (Pierres précieuses, septembre 1959-août 1960) non sans perdre une partie de ses effectifs, victime des bombardements aériens.

Au congrès de Tripoli*, il conteste les procurations détenues par Tahar Zbiri* et a une violente altercation avec Ben Bella* à propos de la composition du bureau politique. Cet incident sonna le glas pour la Wilaya 2 qui a su préserver jusque-là l'unité de ses rangs. L'un des officiers, Larbi Benredjem, rallie l'EMG* dont les forces lui permettent d'occuper Constantine et d'arrêter Boubnider et les principaux chefs de la wilaya le 24 juillet 1962, faisant fi de l'accord passé au préalable avec Ben Bella. Boubnider est libéré le 27 juillet et finit par prêter allégeance à Ben Bella à Oran. Mais il ne parvient pas à se tailler une place dans le nouvel échiquier politique.

À l'issue d'une réunion de Ben Bella tenue à Constantine le 6 août, le conseil de la Wilaya 2 annonce sa reconversion et assure de sa bonne volonté à « instituer les bases solides de l'État et le développement du pays » tout en insistant sur la séparation des pouvoirs militaire et civil.

Malgré ses bonnes dispositions, Boubnider ne figure pas dans la liste des candidats aux élections* de la Constituante. Éliminé, il se retrouve auprès de Boudiaf* comme fondateur du Parti de la révolution socialiste (PRS) en 1963, ce qui lui vaut d'être à nouveau arrêté avant d'être relâché... Par la

suite, il est partie prenante des coups d'État du 19 juin 1965 et de décembre 1967.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : « Le conseil de la wilaya II se déclare prêt à séparer le pouvoir militaire du politique », *Le Monde*, 10 août 1962 • Khalfallah (ex-chef de la Zone 5 de Constantine), « Hommage à Salah Boubnider », *El Watan*, 27 mai 2014.

BOUDAUD, OMAR (1924-2020)

Omar Boudaoud est une figure incontournable de l'histoire du FLN* en France et au Maroc*. Révolutionnaire intransigeant pour les uns, tyran sanguinaire pour les autres, il est avant tout partisan d'une application stricte de l'orthodoxie frontiste.

Né en 1924 dans une famille de la petite bourgeoisie terrienne kabyle, Omar Boudaoud est diplômé de l'Institut supérieur d'arboriculture de Mechtras. Il s'initie aux thèses nationalistes dès l'âge de 18 ans. Formé par deux cadres aguerris, il rejoint le PPA* où il devient responsable de la commune de Baghlia ainsi qu'au niveau régional. Dans le contexte des massacres de Sétif et de Guelma, il participe à un projet d'insurrection en Grande Kabylie, finalement abandonné. Il est cependant arrêté le 31 mai 1945 sur dénonciation, transféré à la villa des Oiseaux à Alger où il est torturé. Cette expérience renforce sa foi dans la lutte armée. Amnistié en 1946, il représente en 1947 la Kabylie au congrès du MTLD, notamment aux côtés d'Hocine Aït Ahmed*. Élu conseiller municipal de Baghlia sur la liste du MTLD, il participe à la création de sa branche militaire clandestine : l'Organisation spéciale* (OS). Il en est responsable pour la Basse Kabylie avant d'être de nouveau arrêté en 1949 et libéré en 1951. Affligé par la crise dite « berbériste » et par le démantèlement de l'OS, il se défie désormais de

Messali Hadj*. En 1952, il s'installe à Paris où il maintient des liens avec certains cadres du parti. C'est là qu'il apprend les attentats du 1^{er} novembre 1954* et s'engage pour le FLN. Fiché par la police*, il décide de rejoindre l'Algérie en passant par le Maroc où son frère réside mais il s'y arrête. Il devient responsable logistique et financier au comité fédéral de la Fédération du FLN au Maroc. De passage en 1957, Abane* Ramdane le choisit pour restructurer le FLN en Europe, combattre le MNA* et faire de la métropole le second front de la guerre. Les dirigeants de la Fédération de France* viennent en effet d'être arrêtés. Omar Boudaoud a alors 33 ans et fait déjà figure de vétéran. Il applique à la lettre sa feuille de route et érige la Fédération de France du FLN en 7^e Wilaya. Il en reste responsable jusqu'à l'indépendance. À l'inverse d'Abdallah Filali*, Omar Boudaoud a une approche très belliciste du conflit qui oppose le FLN au MNA, il n'hésite pas à appliquer rigoureusement les ordres d'Abane Ramdane pour qui le MNA doit être éradiqué. Au 31 octobre 1957, le journal *Le Monde** estime que la « guerre dans la guerre » a déjà fait 550 morts algériens et 2 200 blessés. Un bilan* qui ne cesse d'augmenter au détriment du MNA. La restructuration de la Fédération de France du FLN opérée par Boudaoud vise également à renforcer le cloisonnement et la logistique, afin de lever plus efficacement l'impôt révolutionnaire et internationaliser la cause frontiste avec l'appui des porteurs de valises*. Par ses actions et celles de ses collègues du Comité des cinq, la Guerre d'indépendance algérienne prend véritablement une dimension européenne.

Linda AMIRI

Bibl. : Linda Amiri, « Du point de vue du FLN : les comités de détention dans l'organisation politico-administrative de sa Fédération de France (1958-1962) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 92, n° 4, 2008.

BOUDIAF, MOHAMED, *DIT* SI TAYEB, SI SMAÏN (1919-1992)

Mohamed Boudiaf est l'un des pères fondateurs du FLN* qui ont déclenché la lutte armée en Algérie, en novembre 1954. Il se distingue par un caractère déterminé et intransigeant, plus porté vers l'action. À l'indépendance, il manifeste son opposition au groupe de Ben Bella*.

Issu d'une famille « de grande tente » de M'sila, il garde le sens du commandement et l'amertume du déclassement social. Sa scolarité est interrompue par une tuberculose. Muni du brevet, il exerce divers emplois de bureau à partir de 1939 à Constantine, puis à Djidjelli. En 1942, il accomplit son service militaire* et en sort avec le grade de brigadier-chef. Sa démobilisation coïncide avec les massacres de mai 1945, ce qui le rapproche du PPA-MTLD* dont il devient un permanent. En 1947, il est responsable du parti à Sétif puis chef de l'Organisation spéciale* (OS) pour l'Est algérien. Il entre dans la clandestinité pour échapper aux arrestations qui touchent l'OS au printemps 1950. Condamné par contumace lors des procès de l'OS, Boudiaf parvient à quitter l'Algérie et à rejoindre la Fédération de France du MTLD. À Paris, son compagnonnage avec Didouche* Mourad est l'occasion de prendre contact avec les milieux ouvriers de l'immigration et la commission nord-africaine de la CGT* dirigée par Omar Belouchrani. À partir de 1952, Boudiaf est en relation avec le Comité de libération du Maghreb arabe et prend en charge l'organisation de la lutte armée à partir du Maroc*. Par ailleurs, devant la crise du parti aggravée par la demande de Messali* au comité central de lui accorder les pleins pouvoirs (septembre 1953), Boudiaf entre en opposition. De retour à Alger, il participe à la création du Crua en mars 1954. L'échec du Crua à ressouder les rangs du parti encourage vingt-deux anciens de l'OS, dont Boudiaf, à décider dans le plus grand secret du passage à l'insurrection. C'est un comité de cinq, puis de six, qui assure la direction du FLN et qui prépare les actions de la nuit du

1^{er} novembre 1954*. La veille de l'insurrection, Boudiaf se rend au Caire auprès de la Délégation extérieure pour remettre la proclamation du 1^{er} Novembre puis regagne le Maroc où il s'occupe de l'acheminement des armes pour l'Ouest algérien. Le 22 octobre 1956, le détournement* de l'avion de la délégation du FLN dont il fait partie met fin à ses activités. Interné à Fresnes, il consacre son temps à l'histoire du mouvement ouvrier et entretient des liens avec le groupe de la Voie communiste, dissident du PCF*. Celui-ci organise son évasion* qui échoue. Libéré après les accords d'Évian*, il participe au congrès de Tripoli* (juin 1962), se range auprès du groupe de Tizi Ouzou* par opposition au groupe de Tlemcen* mené par Ben Bella. Le 20 septembre, il crée le Parti de la Révolution socialiste (PRS). Le 21 juin 1963, il est arrêté « pour complot contre la sûreté de l'État » avant d'être relâché le 16 novembre. Après un séjour en France, il s'installe à Kenitra au Maroc. En janvier 1992, il est rappelé à la tête du Haut Comité d'État après la « démission » de Chadli Bendjedid. Il est assassiné le 19 juin à Annaba.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohamed Boudiaf, *Où va l'Algérie ?*, Librairie de l'Étoile, 1964
• —, « La préparation du 1^{er} novembre », *El Djarida*, n° 15, novembre-décembre 1974 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

BOUGARA, AHMED, DIT SI M'HAMED (1928-1959)

Ahmed Ben Larbi Bouguerra (ou Bougara) reste dans la mémoire collective, notamment chez ses anciens compagnons de guerre, comme le plus prestigieux des dirigeants politico-militaires de la Wilaya 4* (Algérois). Il est né le 2 décembre 1928 à Affreville (Khemis-Miliana). Son père est instituteur, aussi veille-t-il à ce qu'il reçoive une bonne éducation en français

et en arabe. Son patriotisme se forge d'abord à l'école du scoutisme, ce qui le conduit à militer dans les rangs du PPA-MTLD*. À la gare de Khemis-Miliana où il est employé comme cheminot, il se consacre aussi aux questions syndicales au sein de la CGT*. En 1948, il est recruté dans les rangs de l'Organisation spéciale* (OS) de l'Algérois et entre en clandestinité.

Au 1^{er} novembre 1954*, on le retrouve dans les maquis de l'ALN en Zone 4 (Algérois). Il fait partie de la délégation de la Zone 4 – dirigée alors par Ouamrane* – qui participe aux travaux du congrès de la Soummam*, en août 1956.

M'hamed se distingue par un esprit collégial et une grande proximité avec ses adjoints, dont fait partie Omar Oussedik, « la seule tête politique de la Wilaya 4 » (Harbi, 1980). Ensemble, ils mettent en pratique l'implantation des assemblées du peuple, démocratiquement élues, ainsi que des comités UGTA* à l'échelle de la Wilaya 4. Sous leur impulsion, les services de santé*, d'aide sociale, de propagande* et d'information, de transmission radio, d'armurerie, d'intendance, seront consolidés et fonctionnent bien.

Si M'hamed succède en avril 1958 au colonel Slimane Dehilès* à la tête de la Wilaya 4. Cette nomination coïncide avec le début de l'opération d'intoxication concoctée par les services du renseignement français. Les effets désastreux de la bleuïte* qui a commencé à affecter la Wilaya 3* ne tardent pas à s'étendre à la Wilaya 4. Si M'hamed partage les suspicions d'Amirouche et ordonne des tortures et la mise à mort de plusieurs centaines d'authentiques patriotes. Quand il participe à la réunion interwilayas des colonels de l'intérieur de décembre 1958 tenue dans le Nord-Constantinois, à l'initiative d'Amirouche, il est convaincu du bien-fondé du complot de la bleuïte et continue, à son retour, à opérer des purges qui ébranlent sérieusement la Wilaya 4.

Convoqué à Tunis pour la « réunion des dix colonels* de 1959 », il tombe au combat le 5 mai 1959 aux Ouled Bouachra dans le Titteri. Les conditions

de sa mort restent encore non élucidées et « son corps ne fut pas retrouvé » (Tegua, 2002).

Il est ainsi le dernier colonel désigné à ce titre par le GPRA* dans l'Algérois, situation qui dure jusqu'au mois de juillet 1962.

Aujourd'hui, l'université de Boumerdes porte son nom ainsi qu'une grande avenue à Alger (ex-Gallieni). À ce jour, ses compagnons de lutte continuent de réclamer aux autorités françaises sa dépouille. Il est ainsi l'un des nombreux martyrs de la guerre qui demeurent « sans sépulture ».

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Mohamed Tegua, *L'Armée de libération nationale en wilaya IV*, Alger, Casbah, 2002.

BOUGLEZ, AMARA (1922-1995)

Amara Bouglez, de son vrai nom Laskri, est natif de la ville de Morris, près de La Calle. Chef de la base de l'Est de l'ALN* de 1956 à 1958, il s'impose comme l'homme fort, en contrôlant la route stratégique par laquelle les armes sont acheminées vers les wilayas de l'intérieur.

Amara Bouglez est un ancien sous-officier* mécanicien de la marine française. Il rejoint le groupe de maquisards de Badji* Mokhtar. C'est en s'appuyant sur les chefs de l'Aurès que Bouglez réussit à détacher cette région de la Zone 2 (Nord-Constantinois) qui en dépendait initialement. Le projet d'ériger l'extrême Est en wilaya est conçu, au printemps 1956, à la réunion des chefs de l'ALN de la région de Souk Ahras, au Kef en Tunisie*. En décembre 1956, Bouglez et ses compagnons érigent la base de l'Est sans tenir compte des décisions du congrès de la Soummam* qui maintiennent son

rattachement à la Wilaya 2*. Ils bénéficient du soutien de Mahsas* qui, comme eux, conteste le CCE* et ses décisions.

Cette alliance est rompue dès l'arrivée d'Ouamrane*, envoyé à Tunis par le CCE. Celui-ci parvient à mettre hors jeu Mahsas et à convaincre Bouglez de reconnaître le CCE et ses représentants. En contrepartie, le CCE entérine la création de la base de l'Est, au vu du besoin impérieux de ravitailler les wilayas en armes. À partir de sa base de Souk El Arbaâ, Bouglez met au point son organisation. Il est secondé efficacement par deux officiers* déserteurs de l'armée française* : Abderrahmane Bensalem et Mohammed Aouachria, qui ouvrent des centres d'instruction nécessaires à l'entraînement des troupes.

Avant le bouclage de la frontière orientale par les lignes Challe et Morice, les convois d'armes traversent la frontière sans trop de difficultés et les troupes de la base de l'Est mènent « la bataille des frontières* ». Mais dès la fin de l'année 1957, les conséquences de l'édification du barrage ont ralenti le double passage des hommes et des armes, d'où une concentration de stocks d'armes et une augmentation du nombre de moudjahidines* aux frontières.

Bouglez entre au CNRA*, qui se réunit au mois d'août 1957, et devient membre du COM de l'Est qui échoue à discipliner les troupes partagées entre affinités régionales et allégeances clientélistes. En septembre 1958, le CCE décide la suppression du COM de l'Est et sanctionne ses responsables. Bouglez est dégradé et éloigné au Soudan. Il est arrêté quand le complot Lamouri*, contre le GPRA*, est découvert au mois de novembre 1958. Les sources manquent pour suivre son parcours depuis le procès de janvier 1959 aux accords d'Évian*.

À la veille de l'indépendance, Bouglez rallie la coalition Ben Bella*-Boumediene* contre le GPRA.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Un versant de la guerre d'Algérie, la bataille des frontières », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 46-2,

1999 • Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

BOUHIRED, DJAMILA (NÉE EN 1935)

Le retentissement de son procès devant le tribunal militaire d'Alger, en juillet 1957, fait de Djamila Bouhired une véritable icône. Avec sa co-accusée, Djamila Bouazza, elle incarne pour la justice française les attentats* meurtriers du FLN* à Alger tandis que son avocat, Jacques Vergès*, l'érige en figure de la Révolution algérienne. Après sa condamnation à mort*, elle-même conclut les audiences sur un vibrant plaidoyer rappelant la France aux valeurs qu'elle prône : « N'oubliez pas que ce sont les traditions de liberté de votre pays que vous assassinez, son honneur, que vous compromettez. »

Djamila Bouhired est issue d'une famille algéroise de classe moyenne. Elle est née en 1935 d'un père algérien et d'une mère tunisienne. Étudiante, elle rejoint les rangs du FLN à l'âge de 19 ans. Membre du « réseau bombes », elle travaille comme agent de liaison, et comme assistante de Yacef Saadi* (chef de la Zone autonome d'Alger*). Elle recrute d'autres femmes* et participe aux attentats du 30 septembre 1956 avec Djamila Bouazza et Zohra Drif*. Ce jour-là, elle dépose une bombe qui n'explose pas dans le hall du Maurétania à Alger. Elle est arrêtée le 9 avril 1957 dans la casbah d'Alger, en possession de documents du FLN. Gravement blessée, elle est transportée à l'hôpital, ce qui n'empêche pas qu'elle subisse un interrogatoire quatre heures plus tard. Elle a 22 ans quand elle est condamnée à mort, peine commuée en travaux forcés à perpétuité. Son avocat Jacques Vergès (qui deviendra son mari) et l'écrivain Georges Arnaud font campagne pour sa grâce en publiant *Pour Djamila Bouhired*. La médiatisation de son procès et de sa condamnation contribue à l'internationalisation* du combat pour l'indépendance, tout en permettant d'alerter l'opinion publique* sur les

tortures pratiquées en Algérie et sur la peine de mort. L'engagement, la force et la détermination de cette combattante deviennent une source d'inspiration pour de nombreuses œuvres artistiques. Le cinéaste égyptien Youssef Chahine réalise un film en 1958 intitulé *Djamila l'Algérienne*, et la chanteuse libanaise Fairouz lui dédie la chanson* *Lettre à Djamila Bouhired*. Elle est libérée au printemps 1962. À l'indépendance, elle participe avec Jacques Vergès à *Révolution africaine**, un magazine né de la vocation continentale de la geste révolutionnaire algérienne. Djamila Bouhired, légende vivante, s'indigne encore après l'indépendance contre le Code de la famille (1984). En 2019, sa participation aux marches du *hirak* dans les rues d'Alger au côté de milliers de manifestants revendiquant une réelle démocratie est tout particulièrement remarquée.

Karima RAMDANI

Bibl. : Fédération de France du FLN, *La Femme algérienne dans la révolution. Documents et témoignages inédits*, Alger, Enag, 2006 • Jacques Vergès et Georges Arnaud, *Pour Djamila Bouhired*, Minuit, 1957 • Natalya Vince, *Our Fighting Sisters. Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press, 2015.

BOUMEDIENE, HOUARI (1932-1978)

De son vrai nom Mohamed Brahim Boukharouba, Houari Boumediene est né à Héliopolis, dans la région de Guelma. Sa date de naissance (23 août 1932) n'est pas attestée. D'origine modeste, son père, métayer de son état, a la charge d'une fratrie de sept enfants.

Il fréquente l'école française, mais c'est en langue arabe qu'il poursuit son instruction à la médersa El Kettania de Constantine, à la Zitouna de Tunis et à El Azhar au Caire.

C'est dans la capitale égyptienne semble-t-il qu'il rencontre le nationalisme* algérien.

Proche des membres de la représentation du PPA-MTLD* au Comité pour la libération du Maghreb arabe, il est envoyé par Ahmed Ben Bella* se former militairement à la caserne de la garde nationale à Koubra al Koubba. En février 1955, il fait partie du commando du bateau *Dina* qui réussit à décharger la première cargaison d'armes à Nador, dans le Maroc* espagnol, au profit de l'ALN*. L'armement du *Dina* a redynamisé les maquis de l'Oranie.

Puis, l'ascension de Boumediene dans les rangs de l'ALN-FLN* est fulgurante. Responsable de la Wilaya 5* (Oranie) en août 1957, il est promu coresponsable du COM ouest en avril 1958 puis chef de l'EMG* ouest en septembre de la même année. En janvier 1960, il est désigné chef de l'EMG unifié de l'ALN. Il reste à ce poste tout le temps du conflit.

Principal artisan de la construction d'une armée professionnelle aux frontières (Maroc et Tunisie*), son statut politique évolue. S'opposant au GPRA* de Ferhat Abbas* et de Benyoucef Ben Khedda*, il rejoint, au cours de la crise du FLN de l'été 1962*, Ben Bella et le groupe de Tlemcen* à qui il assure la victoire, non sans violence, le long de sa marche vers la capitale.

À l'indépendance, il est à la fois vice-président du Conseil et ministre de la Défense. Ses rapports avec Ben Bella se détériorent rapidement. Le 19 juin 1965, il fomente un coup d'État militaire et prend le pouvoir, soutenu par un « Conseil de la révolution ».

Sous son régime, d'audacieuses et importantes réformes économiques et sociales sont menées. Son modèle de justice sociale a fortement marqué les Algériens. Cependant, son autoritarisme et les liquidations physiques des opposants ont entaché sa réputation.

Boumediene décède 27 décembre 1978 à la suite d'une longue maladie. L'image qu'il laisse aux Algériens est celle d'un homme d'État soucieux des deniers publics et de l'image du pays.

Bibl. : Paul Balta, « Mes rencontres avec Boumediene », *Confluences Méditerranée*, n° 81, 2012/2 • Ania Francos et Jean-Pierre Sérén, *Un Algérien nommé Boumediene*, Stock, 1976.

BOUMENDJEL, AHMED (1908-1982)

Étudiant à l'école normale de Bouzareah, Ahmed Boumendjel fait son droit à Paris. En juin 1934, il est élu secrétaire général de l'Amicale des étudiants musulmans de l'Afrique du Nord (Aeman).

Il installe son cabinet d'avocats rue Vialar, à Alger, et défend Messali Hadj*. En novembre 1938, il est élu à la municipalité d'Alger grâce aux voix du PPA* qu'il veut rapprocher de Ferhat Abbas*. Durant la guerre, il est mobilisé et, à son retour, s'oppose publiquement à l'abolition du décret Crémieux. Après le débarquement de novembre 1942, il participe à la rédaction du « Manifeste du peuple algérien » de février 1943 et s'engage dans les AML*. Lors des massacres de mai 1945, il échappe à une arrestation en se réfugiant dans sa famille à Larba.

Après l'annistie de mars 1946, les partisans de Ferhat Abbas mènent seuls la campagne pour les législatives de juin 1946 sous l'étiquette UDMA*, remportant 11 des 13 sièges, 2 sièges étant perdus à Alger où Ahmed Boumendjel s'est présenté. Il assiste alors les députés de l'UDMA à la première Assemblée nationale constituante tout en structurant le parti dont il devient le secrétaire général adjoint. Au parti, ses talents d'orateur et sa carrure physique impressionnent et il est surnommé « Danton ». Il est candidat au Conseil de la République où il siège brièvement en 1947 et devient en 1950 conseiller de l'Union française. Il est l'une des chevilles ouvrières du journal du parti *La République algérienne*.

Au début des années 1950, l'UDMA le charge d'organiser le parti en France et il installe son cabinet rue Blanche à Paris. Il tente de négocier avec Messali la création d'un parti unique des nationalistes. Après le déclenchement de la Guerre d'indépendance, il négocie le ralliement de l'UDMA au FLN*. En février 1957, lorsque son frère Ali* est enlevé par les parachutistes*, son travail d'information et de mobilisation de ses contacts lance l'« affaire Boumendjel ». Peu après l'assassinat d'Ali, il rejoint la direction du FLN à Tunis et travaille au ministère de l'Information du GPRA* où il participe à la rédaction du journal *El Moudjahid*. Il est l'un des négociateurs à Melun, en juin 1960, à Lucerne en février 1961, puis à Évian 1, en mai-juin 1961. Membre du CNRA*, il prend, durant la crise de l'été 1962*, le parti d'Ahmed Ben Bella.

À l'indépendance, il devient ministre de la Reconstruction, des Travaux publics et des Transports dans le premier gouvernement algérien.

Malika RAHAL

Bibl. : Malika Rahal, *L'UDMA et les Udmistes. Contribution à l'histoire du nationalisme algérien*, Alger, Barzakh, 2017.

BOUMENDJEL, ALI (1919-1957)

Avocat et militant de l'UDMA*, Boumendjel est assassiné par les parachutistes* du général Massu* durant la « bataille d'Alger* » de 1957. Né à Relizane, où son père est instituteur, il est le frère cadet d'Ahmed Boumendjel*.

Après l'école* primaire, il entre au collège colonial de Blida, une pépinière nationaliste où Abane* Ramdane, Benyoucef Ben Khedda*, Saâd Dahlab* sont ses camarades. Ali Boumendjel fait ensuite des études de droit à l'université d'Alger* où il a comme professeur René Capitant, gaulliste et résistant.

Après le débarquement anglo-américain de novembre 1942, il s'engage dans les AML* puis à l'UDMA et devient l'une des plumes des journaux *Égalité* et *La République algérienne*. Après le 1^{er} novembre 1954*, il défendit des militants nationalistes au sein du collectif des avocats* du FLN* qui fonctionne en Algérie. Il fait également le lien entre l'UDMA et le FLN, négociant avec Benyoucef Ben Khedda et Abane Ramdane le ralliement au FLN de son parti en 1956.

Ali Boumendjel est enlevé le 9 février 1957 par les parachutistes et détenu durant quarante-trois jours. Sa disparition* ne passe pas inaperçue et les militaires évoquent devant la presse* ses aveux de plus en plus spectaculaires (mais faux) pour justifier la détention prolongée. La presse d'Alger annonce que, le 23 mars, l'avocat se serait jeté du haut de l'immeuble occupé par les parachutistes à El Biar. Pour les proches, ce suicide masque un assassinat. Le rapport d'autopsie le confirme : l'absence de blessures aux bras prouve qu'Ali Boumendjel était inconscient au moment de sa chute. Avant les affaires Audin*, Bouhired* ou Boupacha*, cet assassinat est dénoncé en métropole, à partir de la lettre ouverte du juriste René Capitant, choqué par la mort de son ancien élève. Des journalistes ou avocats, alertés durant la détention par son frère Ahmed, comparent cette mort à celle du résistant Pierre Brossolette aux mains de la Gestapo, le 22 mars 1944.

En 2001, dans ses *Mémoires*, le général Aussaresses* relate avoir fait assassiner Ali Boumendjel : celui-ci, écrit-il, a été assommé avant d'être précipité dans le vide. Le 23 mars marque, en Algérie, la journée nationale de l'avocat et le nom d'Ali Boumendjel a été donné à l'indépendance à une grande rue du centre d'Alger. En mars 2021, la France, par la voix du président Macron*, a officiellement reconnu l'assassinat.

Malika RAHAL

Bibl. : Malika Rahal, *Ali Boumendjel. Une affaire française, une histoire algérienne*, Les Belles Lettres, 2010 [rééd. : Alger, Barzakh, 2011 ; La

Découverte, 2022].

BOUNAÂMA, DJILALI, DIT SI MOHAMED (1926-1961)

Djilali Bounaâma (Si Mohamed) est l'archétype du militant dont le parcours est ancré dans l'histoire du mouvement national et de la guerre de libération nationale, avec ses hauts faits d'armes tout comme ses moments tragiques et complexes.

Issu d'une famille modeste, Si Mohamed voit le jour le 16 avril 1926 dans l'Ouarsenis (sud-ouest d'Alger), à Beni Hendel (ex-Molière). Il quitte précocement l'école pour travailler à la mine de zinc de Boucaïd, dans la région d'Orléansville, le seul employeur de la région.

En 1944, il s'engage dans l'armée française d'Afrique du Nord (campagnes d'Italie, France et Allemagne). De retour en Algérie, il revient à son ancien métier de mineur à Boucaïd.

Syndicaliste à la CGT*, militant au PPA-MTLD*, il est coopté pour rejoindre l'Organisation spéciale* (OS), clandestine. En 1951, il est parmi les meneurs de la grève* des mineurs de Boucaïd. Un an après, il est désigné responsable de la section locale du MTLD.

Après la dissolution de l'OS, il s'enfuit en Belgique* et travaille aux mines de charbon du Borinage. En juillet 1954, il est parmi ceux qui sont présents au congrès qu'organise Messali Hadj* à Hornu.

De retour en Algérie, il est arrêté le 6 novembre 1954. Libéré un an après, il rejoint l'ALN* en Zone 4 (Algérois) et devient l'un des artisans de la pénétration de l'ALN dans le Chélif, l'Ouarsenis et la Dahra. Si Mohamed est l'auteur du « guide du *fidai* » et le responsable du service de propagande et d'information (SPI) de la Wilaya 4*. En automne 1958, il est promu commandant.

Le 10 juin 1960, Si Mohamed est dans la délégation qui rencontre le général de Gaulle* à l'Élysée (affaire Si Salah* ou Tilsitt). Depuis cette date, la Wilaya 4 et ses responsables sont confrontés à une grande défiance de la part du GPRA*. En juillet 1960, Si Mohamed prend la direction de la wilaya en remplacement de Si Salah (Mohamed Zamoum). Comme son prédécesseur, il ne sera pas nommé colonel.

Si Mohamed est tué au combat le 8 août 1961 à Blida, à la suite d'une opération menée par le 11^e régiment de choc contre le refuge de la famille Kouider Naimi, qui servait de PC à la Wilaya 4.

À l'instar des autres dirigeants de la Wilaya 4 (Si M'hamed et Si Salah), la trajectoire révolutionnaire de Si Mohamed est étroitement associée à la bleuïte* et à l'« affaire Si Salah ». Cependant, cela ne doit pas occulter ses qualités d'organisateur et de promoteur de la cause du FLN* dans les maquis de l'Algérois. Par ailleurs, sur le plan militaire, les rapports français le décrivent comme un « redoutable » dirigeant de l'ALN (Meynier).

À l'indépendance, la ville de naissance de Si Mohamed, Molière, est rebaptisée Bordj Bounaâma et l'université de Khemis Miliana porte son nom.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • René Gallissot (dir.), « Bounaama, Djilali, dit Si Mohamed », *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier. Dictionnaire Algérie*, 2013, disponible sur maitron.fr • Mohamed Tegua, *L'Armée de libération nationale en wilaya IV*, Alger, Casbah, 2002.

BOUPACHA, DJAMILA (NÉE EN 1938)

Djamila Boupacha est une icône du combat des Algériennes et « le symbole d'une guerre totale » (Taraud, 2012). Son nom est associé à l'une des plus grandes affaires de la guerre. Son avocate, Gisèle Halimi*, a en effet

dénoncé le viol* subi par Djamila Boupacha au cours des séances de torture* suivant son arrestation et mobilisé tout particulièrement des femmes* à ce titre : outre Simone de Beauvoir*, Bianca Lamblin, Anise Postel-Vinay ou encore Germaine Tillion*.

Son engagement durant la guerre de libération se fait au cœur de sa famille. Née le 9 février 1938 à Saint-Eugène, elle commence à militer à l'UDMA*, le parti de Ferhat Abbas*, avant d'intégrer les commandos* du FLN* durant la « bataille d'Alger* » (janvier-octobre 1957). Accusée d'avoir déposé une bombe à la brasserie de la faculté d'Alger en septembre 1959, elle est arrêtée le 10 février 1960 par des militaires français, en même temps que son père et son frère. Traduite devant le tribunal militaire d'Alger le 17 mai 1960, elle risque la peine de mort mais son avocate, Gisèle Halimi, dépose une plainte pour séquestration et tortures*. Elle obtient un report des audiences. La plainte de Djamila Boupacha décrit les supplices qu'elle a subis. Le 2 juin, Simone de Beauvoir lance un appel dans *Le Monde** en sa faveur. Dans la foulée, un « Comité de défense pour Djamila » est créé. Reprogrammé le 17 juin 1960, son procès pour l'attentat est de nouveau reporté. Il n'aura pas lieu. Le grand retentissement de l'affaire dans l'opinion* métropolitaine et mondiale aboutit au transfert de Djamila Boupacha en France. Sa plainte est confiée à un juge d'instruction à Caen qui réussit à obtenir des photographies* de militaires pour que Djamila Boupacha puisse reconnaître les auteurs des violences mais l'armée bloque l'identification des tortionnaires. En 1962, l'amnistie met un terme à la procédure tandis que Djamila Boupacha, toujours détenue en France en préventive pour l'attentat, est libérée.

À l'indépendance, comme beaucoup de militantes, elle s'éclipse de la vie publique et politique, et travaille pendant des années comme secrétaire. Source d'inspiration artistique, son image sera pérennisée à travers diverses œuvres artistiques réalisées par Picasso et Roberto Matta. La même année, le

musicien Luigi Nono rend hommage à Djamila Boupacha en lui consacrant une pièce vocale dans son *Canti di vita e d'amore*.

Karima RAMDANI

Bibl. : Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi, *Djamila Boupacha*, Gallimard, 1962 • Vanessa Codaccioni, « (Dé)Politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès et l'affaire Djamila Boupacha (1960-1962) », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 29, n° 1, 2010 • Christelle Taraud, « Le supplice de Djamila Boupacha », *L'Histoire*, n° 371, 2012.

BOURDET, CLAUDE (1909-1996)

Né à Paris, fils d'un dramaturge et d'une poétesse célèbres, Claude Bourdet a bénéficié d'une éducation supérieure scientifique à dimension européenne. Élevé dans un milieu catholique lié à l'Action française, il opte pour le catholicisme* social. Dans les années 1930, il devient un fervent antifasciste enflammé par l'expérience du Front populaire, participe à des cabinets ministériels et soutient l'Espagne républicaine. Il participe aussi aux Équipes sociales nord-africaines du Pr Massignon*.

Refusant la défaite, il s'engage en pionnier dès 1940 : il est le bras droit d'Henri Frenay à la direction de Combat, fondateur du Noyautage des administrations publiques (NAP) puis du « Super NAP », membre du CNR, jusqu'à son arrestation en mars 1944. Torturé par la Gestapo, déporté à Buchenwald, il est Compagnon de la Libération.

Bien qu'ayant contribué à la fondation de la IV^e République*, il en devient contestataire et incarne une conscience morale de gauche, issue de la Résistance*. Journaliste, il est directeur politique de journaux d'opinion : *Combat* – après Camus* –, *L'Observateur*, puis *France Observateur*.

Anticolonialiste, multipliant les publications et entraînant ses amis, il participe infatigablement aux comités contre la guerre d'Indochine*, la répression à Madagascar et en Afrique du Nord. Pour l'Algérie, il fait scandale en dénonçant la torture* contre les membres de l'Organisation spéciale* (OS) dans *L'Observateur* le 6 décembre 1951 (« Y a-t-il une gestapo algérienne ? ») ou encore dans *France Observateur* le 13 janvier 1955 (« Votre gestapo algérienne ». Le journal est régulièrement censuré et Bourdet est même arrêté quelques jours en 1956.

Refusant à la fois le communisme stalinien et le socialisme de la SFIO*, « neutraliste » et pacifiste durant la guerre froide*, Bourdet participe aux « nouvelles gauches », du Rassemblement démocratique révolutionnaire (RDR), avec Jean-Paul Sartre* et David Rousset, au PSU* en passant par l'UGS dont il est secrétaire national en 1957-1958. Sous la V^e République*, il manifeste, en dépit des interdictions, contre la répression et pour la paix. Élu au conseil municipal de Paris, il s'illustre dans la dénonciation de la répression policière du 17 octobre 1961*. Bien que pacifiste et antimilitariste, il ne signe pas le « Manifeste* des 121 », appelant à l'insoumission. Le pacifisme, l'autogestion et la cause palestinienne marqueront particulièrement ses engagements postérieurs.

Gilles MORIN

Bibl. : Jean-Claude Biondi et Gilles Morin, *Les Anticolonialistes (1881-1962)*, Robert Laffont, 1992 • Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les Porteurs de valises. La résistance à la guerre d'Algérie*, Seuil, 1982.

BOURDIEU, PIERRE (1930-2002)

Pierre Bourdieu est né en août 1930 à Denguin (Pyrénées-Atlantiques). Normalien, il devient agrégé de philosophie en 1954. Après un stage à l'école militaire de Versailles au service psychologique des armées, il est affecté,

pour son service militaire*, à la base aérienne d'Orléansville, avant de rejoindre le cabinet du ministre résidant Robert Lacoste*. Il y participe aux réunions du comité restreint d'action psychologique.

Sa première recherche, en lien avec le secrétariat social d'Alger dirigé par le révérend père Sanson, est publiée sous le titre *Sociologie de l'Algérie* (coll. « Que sais-je ? »). Ces enquêtes commanditées par l'armée ont des objectifs politiques et sécuritaires : se donner les moyens de comprendre et de contrôler les populations et, après le lancement du plan de Constantine*, savoir comment les rallier, produire des élites moyennes « indigènes » de médiation et les intégrer dans la définition d'une « troisième voie ».

La recherche sur le monde rural menée par Pierre Bourdieu, Abdelmalek Sayad* et une équipe de jeunes enquêteurs a comme principal terrain les camps de regroupement* des populations rurales dont les résultats paraissent dans *Le Déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie* (1964). Avec les enquêtes sur le monde du travail*, l'objectif est d'analyser les conditions pour faire advenir les forces de travail nécessaires à la redynamisation du capitalisme colonial. Les enquêtes sont publiées dans *Travail et travailleurs en Algérie* (1963). Bourdieu reste un sociologue et intellectuel marqué par l'Algérie, et surtout la Kabylie. Ses plus importantes contributions sont, entre autres, *La Maison kabyle ou le monde renversé* et *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de « Trois études d'ethnologie Kabyle »*.

La période algérienne sous domination coloniale de Bourdieu n'est pas exempte de contradictions. Au plus près de la direction politique et militaire pendant son service militaire, Bourdieu s'en émancipe à la fin de la guerre, dans un article de la revue* *Esprit* (janvier 1961), justifiant l'indépendance. Il renoue avec cette passion algérienne, après l'indépendance. En octobre 1967, il aide au démarrage de la recherche algérienne en créant le premier Centre de recherches et de documentation en sciences sociales (Cerdess).

En 1974, sollicité par Mouloud Mammeri*, il tente une collaboration avec le Centre de recherches en anthropologie et préhistoire (Crape), qui se concrétise en France en 1984 avec le lancement de la revue *Awal*. En 1992, avec la « guerre civile », de nombreux intellectuels se mobilisent autour de Pierre Bourdieu pour l'accueil des Algériens menacés de mort, au sein du Comité international de soutien aux intellectuels algériens (Cisia). Il meurt en janvier 2002.

Aissa KADRI

Bibl. : *Awal. Cahiers d'études berbères*, n° 27-28, *L'autre Bourdieu. Celui qui ne disait pas ce qu'il avait envie de cacher*, 2003 • Marie-Anne Lescourret, *Bourdieu, une économie du bonheur*, Flammarion, 2010 • Tassadit Yacine, *Pierre Bourdieu en Algérie (1956-1961), témoignages*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2022.

BOUREGAÂ, LAKHDAR (1933-2020)

Né le 15 mars 1933 à El Omaria (région de Médéa, au sud d'Alger), Lakhdar Bouregaâ est un ancien commandant de la Wilaya 4* historique (Algérois), passé par les Chasseurs alpins de Briançon. À l'indépendance, il s'oppose à Ahmed Ben Bella* et se rapproche de l'Union pour la défense de la révolution socialiste (UDRS) de Krim* Belkacem et du Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït Ahmed*. Sous le régime de Houari Boumediene*, il apporte son soutien à la tentative de putsch militaire organisé par le chef d'état-major de l'ANP* Tahar Zbiri*, le 14 décembre 1967. Arrêté, il est atrocement torturé à la prison* d'Oran. C'est ce qu'il révèle dans son livre-témoignage* paru en 2010 : « Je fus détenu dans cette cellule pendant un mois, où j'ai subi toutes sortes de tortures, physiques et psychologiques. J'ai été frappé par des tortionnaires qui utilisaient des bâtons ou me piétinaient pendant que j'étais maintenu allongé. J'ai subi la gégène*,

appliquée sur les parties les plus sensibles. Il n'était pas rare que je sois aspergé d'eau sale, dont on me balançait tout un seau sur le corps. La torture variait, selon le tortionnaire. » Condamné à trente ans de prison, il est libéré en 1975.

Dans son ouvrage sur la Wilaya 4 (2002), Mohamed Tegua dresse de lui un portrait qui rend bien compte de la complexité du personnage : « Lakhdar Bouregaâ [...] servit dans les Chasseurs alpins français et gravit progressivement toutes les fonctions de responsabilité à partir de la base. *Djoundi* de la *katiba* Zoubiria renommée pour ses exploits guerriers [...], il souffrira d'un manque de formation politique et sera entraîné sur des voies sans issue par des "conseillers" qui le lâcheront dès que les choses se gâtent. »

Le portrait informe de son volontarisme et de son caractère de baroudeur. Aussi est-il en 2019 avec Djamil Bouhired* l'une des icônes historiques présentes dans les manifestations du *hirak* du 22 février. Accusé d'« atteinte au moral de l'armée » et d'« outrage à corps constitué », il est arrêté et scandaleusement calomnié par la télévision publique au sujet de son passé au sein de l'ALN*. Après plusieurs mois de détention, il est libéré le 2 janvier 2020.

Lakhdar Bouregaâ s'éteint à Alger le 4 novembre 2020 à l'âge de 87 ans.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Amir Akef, « Les Algériens dans la rue pour rendre hommage à Lakhdar Bouregaâ, "l'homme qui ne s'est jamais rendu" », *Le Monde Afrique*, 6 novembre 2020 • Lakhdar Bouregaâ, *Témoin sur l'assassinat de la Révolution*, Alger, El Qobia, 2018 • Mohamed Tegua, *L'Armée de libération nationale en Wilaya IV*, Alger, Casbah, 2002.

BOURGES, HERVÉ (1933-2020)

Né le 2 mai 1933 à Rennes dans une famille bourgeoise et catholique, il grandit à Biarritz et à Reims. Au cours de son adolescence, il lit des revues* et des journaux ancrés à gauche. Il se passionne pour le théâtre*, mais se dirige vers le journalisme. Il sort premier de l'École supérieure de journalisme de Lille* en 1956. Il refuse le poste que *Le Figaro** lui propose pour devenir rédacteur en chef de *Témoignage chrétien*, à 23 ans. Il y côtoie les époux Barrat* ou encore François Mauriac*. La période est alors à l'engagement du journal contre la guerre d'Algérie. Mais en janvier 1958, il est appelé sous les drapeaux et affecté à Aïn-Arnâd dans la région de Sétif, dans une unité de l'Aviation légère de l'armée de terre* (Alat-101). Considéré comme élément subversif par la Sécurité militaire, il est néanmoins sollicité pour monter une pièce de théâtre présentée au général Salan*. Il choisit *Antigone* de Sophocle, pièce classique sur les choix de conscience et le refus. Il est ensuite affecté au « quartier », pour proposer des activités éducatives et culturelles aux jeunes de la localité. Ainsi, il ne participe pas à des combats, mais vit cette situation comme schizophrénique : il est proche des habitants mais fait partie des forces répressives. Libéré en mars 1960, il entre le 1^{er} juillet au cabinet du ministre de la Justice Edmond Michelet*, pour suivre le dossier algérien. Il rend régulièrement visite aux cinq dirigeants du FLN* emprisonnés et organise leur transfert de l'île d'Aix au château de Turquant en avril 1961. Il est aussi en charge du suivi des conditions de détention des militants nationalistes algériens et des « porteurs de valises* », et des dossiers de grâce des condamnés à mort. Il travaille en lien avec la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels*. Il quitte ses fonctions en août 1961, à la suite d'Edmond Michelet. Accusé d'être un « porteur de valises » (ce qu'il ne fut pas), il est condamné à mort par l'OAS* qui plastique son domicile. En août 1962, il est sollicité par Ben Bella* pour faire partie de son cabinet, officiellement comme conseiller technique chargé de l'information et de la jeunesse. Il prépare notamment son premier discours sur la place de l'Indépendance. En février 1963, il devient

directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire auprès d'Abdelaziz Bouteflika*, ministre de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme. La même année, il prend la nationalité* algérienne. Après le coup d'État de juin 1965, il travaille à la formation des journalistes algériens, mais est arrêté et torturé par la Sécurité militaire en septembre 1966. Le cardinal Duval* et Edmond Michelet parviennent à le faire libérer. Il rentre alors en France, où il occupe d'importantes fonctions journalistiques, notamment à la tête de France Télévisions, de TF1 et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il est décédé le 23 février 2020.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Hervé Bourges, *De mémoire d'éléphant*, Grasset, 2000.

BOURGÈS-MAUNOURY, MAURICE (1914-1993)

Maurice Bourgès-Maunoury, polytechnicien, incarne les jeunes élites de la IV^e République*, à la fois comme héritier (un grand-oncle général, un grand-père ministre de l'Intérieur), comme figure de la Résistance* (Compagnon de la Libération et commissaire de la République à Bordeaux), enfin comme parlementaire et ministre. Élu député radical de la Haute-Garonne en 1946, secrétaire d'État l'année suivante, il a occupé avant la Toussaint rouge des postes ministériels d'importance (Défense nationale, Finances, Industrie et Commerce).

De février 1955 à mai 1958, soit la première moitié de la Guerre d'indépendance, Maurice Bourgès-Maunoury occupe des postes stratégiques pour l'Algérie au sein des différents gouvernements : deux fois ministre des Forces armées (cabinets Mendès France* puis Mollet*), deux fois ministre de l'Intérieur (cabinets Faure puis Gaillard*) et président du Conseil du 13 juin au 6 novembre 1957.

À tous ces postes, le ministre se pose en défenseur inconditionnel du maintien de la souveraineté française. Il est déjà l'auteur d'un projet de loi portant à dix-huit mois les obligations des appelés du contingent lorsqu'il succède à Mitterrand* au ministère de l'Intérieur. Il fait alors voter au Parlement l'état d'urgence* en Algérie afin, dit-il en séance, « de restaurer la paix et la confiance », de donner confiance à l'ensemble de la population et de protéger les musulmans loyalistes. Il entend accroître les droits du pouvoir civil sur la population et renforcer un dispositif administratif et juridique trop faible sur le territoire. Après un voyage dans les trois départements, il réclame en juin suivant l'envoi de renforts en Algérie pour rétablir l'ordre, afin de pouvoir appliquer le plan Soustelle*. Préconisant des réformes – la mise en place du rapport Maspétiol* et la création d'un quatrième département à Bône –, il ferme les perspectives d'évolution politique en défendant le statut de 1947*, lors du renouvellement des pouvoirs spéciaux* en juin suivant : « Le statut de l'Algérie connaîtra de nouvelles évolutions. Dans les circonstances présentes, il demeure non seulement un moyen et un but, mais encore l'expression de l'engagement solennel d'intégrer l'Algérie à la France. »

Quoique manifestant un « désabusement prophétique » envers les possibilités d'intégration selon Edgar Faure, Bourguès-Maunoury assume sa politique face aux critiques de la censure* de la presse* en Algérie et en France, aux dénonciations par les élus musulmans de la répression, notamment après le soulèvement du Constantinois le 20 août* et ses représailles collectives.

Réélu le 2 janvier 1956 député radical de la Haute-Garonne, apparenté à la SFIO*, il est appelé par Guy Mollet comme ministre de la Défense nationale le 1^{er} février 1956. Avec Robert Lacoste* et Max Lejeune, il incarne dans le gouvernement ceux qui font du rétablissement de la situation militaire un préalable à toute négociation*. Mettant en œuvre les pouvoirs spéciaux, il organise la mobilisation massive du contingent en Algérie.

Lors de la scission du parti radical* en octobre 1956, après avoir tenté de jouer un rôle de conciliateur entre la majorité mendésiste et la minorité pro-Algérie française d'André Morice, il demeure dans le vieux parti, se distinguant toutefois de Pierre Mendès France qui a démissionné du gouvernement le 23 mai précédent.

Persuadé de l'influence du président égyptien Nasser sur le conflit algérien, il est l'un des initiateurs de l'opération de Suez* et, à l'issue de son échec, propose de refuser l'évacuation de Port-Saïd. Avec Lacoste, il prône le renforcement en Algérie des fonctions répressives de l'armée qui obtient les pouvoirs de police* dont elle use dans la bataille d'Alger*. Son ministère accroît les saisies des livres et journaux dénonçant la torture* et la répression et il appuie publiquement l'inculpation du Pr André Mandouze* puis sanctionne le général Pâris de Bollardièrè*.

Devenu président du Conseil le 13 juin 1957, il prolonge la politique algérienne du gouvernement Mollet. Inquiet de l'extension du conflit à la métropole, il obtient la reconduction des pouvoirs spéciaux et leur extension géographique. Il propose une loi-cadre* préparant une structure future de l'Algérie, qui prévoit l'autonomie des territoires, reconnaît la « personnalité algérienne » et crée le ministère du Sahara. Le texte étant rejeté par l'Assemblée, il présente sa démission mais fait voter la loi-cadre sous son successeur, Félix Gaillard, le 31 janvier 1958.

Après la chute du gouvernement Gaillard le 15 avril 1958, Bourguès-Maunoury refuse la confiance au général de Gaulle* le 1^{er} juin 1958, puis les pleins pouvoirs le 2 juin 1958. Fidèle à ses positions, il appartient au Comité de gauche pour le maintien de l'Algérie française en 1961, avec Morice, Lacoste et Lejeune. Sous la V^e République*, administrateur de société, il demeure élu local de la Haute-Garonne et membre du bureau du parti radical jusqu'aux années 1970.

Gilles MORIN

Bibl. : Paul Marcus, *Bourgès-Maunoury, républicain indivisible*, Atlantica, 1997.

BOUSSOUF, ABDELHAFID, DIT SI MABROUK (1926-1980)

Abdelhafid Boussouf est né à Mila (près de Constantine) le 17 août 1926, dans une branche modeste d'une riche famille. Après des études primaires dans sa ville natale, il suit des études secondaires à Constantine où il obtient le brevet élémentaire. À l'âge de 16 ans, il adhère au PPA* clandestin et aux Scouts musulmans algériens*. En 1947, il devient membre actif de l'Organisation spéciale* (OS) à Constantine. En 1950, il est nommé chef de la *daira* PPA-MTLD à Philippeville alors même qu'éclatait l'« affaire de l'OS ». Il est muté par son parti à Tlemcen où il se fait connaître sous le pseudonyme Si Lahbib. Contre les centralistes et les messalistes, il rejoint le Crua et participe en juin 1954, à Alger, à la réunion dite des « 22* ».

Au déclenchement de la guerre, il est l'un des adjoints de Larbi Ben M'hidi*, chef de la Zone 5 (département d'Oran). Il s'appelle désormais Si Mabrouk. Il assure l'offensive de la Zone 5, le 2 octobre 1955, dans les monts de Tlemcen. En avril 1956, il succède à Ben M'hidi parti à Alger et il dote la Zone 5 d'une organisation particulière. Il engage un cycle de formation de ses cadres et entreprend, le 6 août 1956, la formation de la première des huit promotions d'opérateurs radio, dite « promotion Zabana ».

À la veille du congrès de la Soummam* d'août 1956, Boussouf publie un article court mais incisif, intitulé « Mission libératrice de l'ALN* » (*El Moudjahid*, n° 2, juin 1956). Il y affirme : « Alors que le FLN* traduit les objectifs révolutionnaires du peuple algérien et ses aspirations nationales, l'ALN est et demeurera l'outil complémentaire indispensable. » Il ajoute un peu plus loin : « Guidée par le sage et clairvoyant FLN, expression de la

nation martyre, l'ALN gagnera cette bataille de l'indépendance [...]. » C'est, déjà, la primauté du politique, le FLN, sur le militaire, l'ALN.

Au congrès de la Soummam, Bousouf est confirmé en tant que colonel commandant de la Wilaya 5* (ex-Zone 5). À la suite de l'arrestation de Mohamed Boudiaf* le 22 octobre 1956, il hérite des responsabilités sur l'ensemble des activités du FLN et de l'ALN en territoire marocain, y compris, et surtout, le réseau d'achat d'armes. Il dote alors la Wilaya 5 d'un Commandement général de la wilaya d'Oran (CGWO) unique en son genre.

En janvier 1957, il lance une formation, la première et la seule, de contrôleurs et contrôleuses de la Wilaya 5 : neuf jeunes hommes et huit jeunes femmes sont chargés de missions d'inspection dans les huit zones de la wilaya. À partir de juillet 1957, il crée successivement une École des cadres de la wilaya, un Service des transmissions, un Service de renseignements et liaisons (SRL), un Service de contre-renseignements (SCR) et enfin une police* spéciale dite « Sécurité militaire des frontières », chargée de contrôler et encadrer la population algérienne à Oujda et sur la bande frontalière. Nommé membre du CCE* chargé des liaisons et communications au CNRA* en août 1957, il déploie son système et ses cadres aux autres wilayas.

Dans une interview à *France Observateur* reprise par *El Moudjahid* (n° 28, 22 août 1958), Bousouf déclare que l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle* n'a rien changé. Il donne sa version sur « l'origine de l'insurrection » et annonce la prochaine constitution du gouvernement algérien. Il confie avoir étudié de nombreuses guérillas* dont celle du Vietnam et de Malaisie. Il préconise enfin une réforme agraire qui touchera « même son cousin qui possède [...] 9 000 hectares [...]. Cette réforme sera l'un des premiers objectifs de l'Algérie nouvelle ».

À la création du GPRA*, le 18 septembre 1958, il est chargé du ministère des Liaisons générales et des Communications (MLGC), puis le 16 janvier 1960, de celui de l'Armement et des Liaisons générales (MALG). À la même

date, il devient membre du Comité interministériel de guerre (CIG) avec Krim* Belkacem et Lakhdar Bentobbal*. Il est au sommet de son pouvoir.

Ses hommes de confiance tiennent l'EMG* (l'armée), le Service spécial de prospective (SSP) chargé de la fabrication et de l'achat d'armes, et en février 1961, le Service spécial S 4, pour les missions spéciales.

Homme secret et homme du secret, Boussouf a eu sa réputation lourdement ternie par l'assassinat d'Abane* Ramdane, en décembre 1957. On le savait déjà – mais les *Mémoires* de Bentobbal viennent de le confirmer –, quatre membres du CCE (Boussouf, Krim, Mahmoud Cherif* et Ouamrane*) étaient d'accord pour sa liquidation physique. Bentobbal précise qu'« Abane méritait la mort » mais qu'il s'en remettait à un tribunal révolutionnaire pour le juger (p. 50-52).

Lors du conflit GPRA/EMG*, il reste fidèle au GPRA. Mais, le 22 juin 1962, dans une lettre-circulaire « aux militants du MALG », il leur demande d'être au service exclusif du pays pour sa reconstruction et son développement et se retire à Tunis. Depuis cette date jusqu'à sa mort, il s'est tenu loin de la politique. Il décède des suites d'une crise cardiaque à Paris le 31 décembre 1980.

Fouad SOUFI

Bibl. : Daho Djerbal, *Mémoires de Lakhdar Bentobbal*, t. II, *La conquête de la souveraineté*, Alger, Chihab, 2022 • Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité*, Jeune Afrique, 1980 • Mohamed Lemkani, *Les Hommes de l'ombre. Mémoires d'un officier du MALG*, Alger, Dahlab, 2004.

BOUTEFLIKA, ABDELAZIZ (1937-2021)

Abdelaziz Bouteflika est né le 2 mars 1937 à Oujda (Maroc*), de parents originaires de Tlemcen, dans l'ouest de l'Algérie. Il grandit dans un milieu modeste, sa mère était gérante d'un bain maure et son père tailleur. Il

s'engage contre la présence coloniale française au moment de la guerre d'Algérie. Lorsque la grève* des étudiants* est lancée en mai 1956, il rejoint les rangs de l'ALN*, à la frontière algéro-marocaine en Wilaya 5* (Oranie). Très vite, il est affecté au secrétariat général de l'EMG* de l'armée des frontières*. Le commandant Si Abdelkader – son nom de guerre – est appelé à travailler au sein de l'état-major avec le colonel Houari Boumediene*, dont il devient l'homme lige.

Après l'indépendance de juillet 1962, il est élu député de Tlemcen à l'Assemblée constituante et nommé ministre de la Jeunesse et des Sports. Le 4 septembre 1963, il est confirmé officiellement à la tête du ministère des Affaires étrangères dont il reste le titulaire pendant seize ans, jusqu'en février 1979. Mais le président Boumediene disparu, l'heure des règlements de comptes sonne. Le 13 janvier 1980, Abdelaziz Bouteflika est évincé du gouvernement. Sa disgrâce est confirmée en 1982. Il quitte l'Algérie pour soigner une insuffisance rénale, partageant son temps entre la Suisse*, la France et le Proche-Orient.

Après l'annulation des élections de janvier 1992, il tente de profiter de la crise pour revenir aux affaires. Lorsque le président Liamine Zéroual démissionne le 11 septembre 1998, Abdelaziz Bouteflika se lance ouvertement dans la bataille. Il est élu président de la République algérienne le 15 avril 1999, après le vote sans enthousiasme des Algériens, dérouterés par le retrait subit des six autres candidats à la veille du scrutin, qui refusent de cautionner cette élection entachée par de graves fraudes.

Pendant ses vingt ans de règne, il est confronté à une série de dossiers délicats comme le retour à la paix civile et l'amnistie, la crise sociale et le passage à la privatisation économique, le respect des libertés. Malade depuis 2013, il est invisible sur la scène politique. À la suite d'immenses manifestations populaires contre son « cinquième mandat », il quitte le pouvoir en avril 2019, avant de mourir dans la quasi-indifférence en 2021.

Benjamin STORA

Bibl. : Ania Francos et Jean-Pierre Séréni, *Un Algérien nommé Boumediene*, Stock, 1976 • Nicole Grimaud, *La Politique extérieure de l'Algérie*, Karthala, 1984 • Benjamin Stora, *Retours d'histoire. L'Algérie après Bouteflika*, Bayard, 2020.

BOYCOTT

Des mots d'ordre nationalistes appelant au boycott de l'alcool et du tabac sont rapportés dès novembre 1954 par la police* des renseignements généraux (PRG) d'Alger. Ces consignes, diffusées tant par le FLN* que par le MNA*, réapparaissent durant tout le conflit, en s'élargissant, le cas échéant, à d'autres domaines.

Selon la PRG d'Alger, le succès du mot d'ordre visant à interdire de fumer en public conduit le MNA à exiger de ses compatriotes d'éviter les cafés européens en juin 1955. *Le Monde** rapportait en juillet que le FLN de Marnia appelait les Algériens musulmans à s'abstenir de boire et de fumer mais aussi à éviter les commerces européens, juifs* ou mozabites.

Les récalcitrants, plutôt rares, s'exposent à des rappels suivis d'amendes voire d'agressions physiques ; les plus spectaculaires étant, surtout dans les zones rurales, les nez coupés, provoquant l'effroi parmi la population. En métropole, des commandos nationalistes saccagent des cafés tenus par des émigrés soupçonnés d'avoir servi de l'alcool à des consommateurs algériens, en particulier durant le mois de Ramadan.

Dans une déclaration du 15 juin 1955, le FLN estime que cette directive permettrait de « porter un grand coup à l'économie impérialiste » et de montrer que le peuple algérien est « capable de suivre un mot d'ordre ». Pour les indépendantistes, l'enjeu réside donc dans leur capacité à exercer leur mainmise sur la population colonisée et à faire respecter une discipline communautaire fondée sur les valeurs islamiques.

Cette entreprise est toutefois contrecarrée en 1957 par les « bleus de chauffe » du Groupe de renseignement et d'exploitation qui, dans leur tentative d'affaiblir l'autorité du FLN dans la casbah d'Alger, invitent ses habitants à fumer, jouer aux dominos et écouter la radio*.

Ces mesures sont aussi remises en cause par les indépendantistes eux-mêmes. Ainsi le comité de la Wilaya 4* décide de lever, à partir du 1^{er} février 1960, l'interdiction relative au boycott du tabac pour ses soldats, en procédant au rationnement mensuel des boîtes de tabac à chiquer et des paquets de cigarettes, tout en veillant à rappeler l'interdiction de leur consommation la nuit, durant les gardes ou les marches.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Mohammed Harbi et Gilbert Meynier, *Le FLN, documents et histoire. 1954-1962*, Fayard, 2004.

BOYER-BANSE, LOUIS (1879-1964)

Arrivé en Algérie à 6 mois en 1879, Louis Boyer-Banse a été avocat à Orléansville puis magistrat*. Auteur d'une thèse sur « la propriété indigène dans l'arrondissement d'Orléansville », membre de la Société de géographie d'Alger, il a publié ouvrages et études sur les questions agraires, traitant aussi bien de l'irrigation que de la coopération agricole. Au lendemain du premier conflit mondial, il est à la direction de l'Agriculture au Gouvernement général*. Lorsque la guerre d'Algérie débute, Boyer-Banse a des opinions politiques bien trempées : il vient de publier dans la revue* d'extrême droite *Écrits de Paris* (octobre 1954) un article consacré à « l'aspect tunisien du drame démographique mondial ». Son âge (75 ans) ne l'empêche pas de se mobiliser. Fondateur de l'UFNA* en 1955 avec Martel, il est un publiciste

redouté. Il signe dans l'hebdomadaire de l'UFNA, *Prestige français*, et dans *L'Écho d'Alger**.

C'est aussi un homme de terrain. Reconnaisable à sa cape sombre et son chapeau à larges bords, il a parcouru l'Algérie pour y gagner les agriculteurs et notamment les petits colons* à ses idées. Colon et « fier de l'être », il dispose de réseaux conséquents et d'un incontestable ascendant dans ces milieux. Il est lié aux élus (Fédération des maires* d'Algérie) *via* des adhésions multiples aux associations : Boyer-Banse est ainsi une figure du Rassemblement des Français d'Algérie fondé en 1954 qui, comme l'UFNA, agrège des anciens combattants et suit de près les activités de leur Comité d'entente constitué depuis la mi-octobre 1955. Il mobilise toutes ces ressources début 1956 lors de l'éviction de Jacques Soustelle*. Il réunit les représentants des syndicats agricoles et les maires du département d'Alger, leur fait adresser un télégramme au président du Conseil et au président de la République, très net : refus du collège unique (« jamais et en aucun cas ») et dénonciation de Catroux (« renoncer envoi Catroux intolérable défi à la population algérienne »). Son engagement ne faiblit pas ensuite. Il compte parmi les signataires d'un texte d'opposition à Mollet* patronné par le Comité algérien de salut public. Après que, le 8 mai, des jeunes militants de l'UFNA ont violemment interpellé Robert Lacoste* Boyer-Banse est expulsé d'Algérie le 9. Il y revient en 1958 et semble se faire discret. Demeuré sur place après l'indépendance, il y décède en 1964 et y est enterré.

Olivier DARD

Bibl. : Samuel André-Bercovici, « Le milieu ancien combattant d'Alger face à la guerre d'indépendance algérienne », *Circé*, n° 7, 2015/2, disponible en ligne • Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011.

BUIS, GÉNÉRAL GEORGES (1912-1998)

Né en 1912 à Saïgon, Georges Buis entre à Saint-Cyr en 1932. Officier* de l'armée blindée, il est stationné au Liban lorsque la France capitule face à l'Allemagne en 1940. Il s'engage dans les FFL au Liban en avril 1941, et devient membre de la 2^e DB lors de la campagne de France. Proche du général Leclerc, il est nommé à Saïgon en raison de sa connaissance du pays. Il n'y reste cependant que de 1945 à 1946. Il est ensuite affecté à Rabat entre 1947 et 1950 comme directeur de l'information. Entre 1956 et 1958, alors colonel, il dirige un régiment de hussards en Algérie puis commande plusieurs secteurs, notamment celui de Bougie en Kabylie, entre 1958 et 1961. Compagnon de la Libération, il est resté proche du général de Gaulle*. Il fait ainsi partie des militaires sondés par de Gaulle qui le reçoit rue de Solférino en mars 1958. À cette occasion, il s'étonne que le Général ait publié le 12 septembre 1957 un communiqué ambigu remettant en cause le devenir français de l'Algérie. Il joue toutefois un rôle important lors du retour du général en mai 1958. Méfiant vis-à-vis des officiers activistes de l'Algérie française, il reste fidèle à de Gaulle durant le putsch*. En 1961, il publie un roman, *La Grotte*, succès éditorial salué par la critique. Témoignage* romanesque sur l'absurdité de la guerre et les dilemmes des combattants, il y raconte une longue traque dans un djebel de l'Est algérien. Après la guerre, il dirige le Centre des hautes études militaires et se spécialise dans la stratégie de dissuasion nucléaire. Il dirige enfin l'Institut des hautes études de la Défense nationale jusqu'en 1972.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018 • Jean Guisnel, *Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France*, La Découverte, 1990 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions. 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

C

5 JUILLET 1961, MANIFESTATIONS DU

La grève* générale et les manifestations du 5 juillet 1961 répondent à l'appel lancé par le GPRA* au peuple algérien, au lendemain de la rupture unilatérale des négociations* d'Évian 1 par la partie française, survenue le 13 juin. L'objet du désaccord concerne la partition de l'Algérie et le sort des richesses du Sahara qui, pour le GPRA, relèvent de la souveraineté nationale.

Les manifestations du 5 juillet 1961 sont en fait précédées par celles qui furent organisées le 1^{er} juillet par la Wilaya 4*, à Alger, Blida et plusieurs localités de la Mitidja. On sait peu de choses sur les motifs de cette décision. La question de l'occasion saisie par le GPRA pour exprimer son intransigeance vis-à-vis du projet de partition de l'Algérie, consolider la légitimité de sa représentation du peuple algérien et désamorcer la crise naissante avec l'EMG* reste posée.

Lors de cette première phase où une grève des commerçants algériens fut observée, on revit des scènes où les forces de l'ordre ont défoncé les devantures des magasins fermés. Des cortèges d'hommes et de femmes brandissant le drapeau* algérien ont tourné au drame avec l'intervention des forces de l'ordre. Le bilan* de la répression est estimé à 39 morts et 95 blessés parmi les manifestants et à 3 morts et 10 blessés parmi les militaires, selon *Le Monde** du 4 juillet. Les jours suivants, les quartiers populaires

d'Alger et Blida sont mis sous haute surveillance, si bien que le 5 juillet, les manifestations sont plus suivies à l'intérieur du pays que dans les centres urbains, par comparaison avec celles de décembre 1960. Cependant la grève des commerces, des transports publics, des dockers* est quasi générale. Le mouvement de grève est observé également dans les prisons* d'Algérie et de France.

Ces manifestations bien encadrées par l'ALN* sont à leur tour durement réprimées par l'armée à Castiglione, Miliana, Constantine, Djidjelli, Aïn Beïda, Télecghma... *La Dépêche d'Algérie* rapporte un total de 80 morts et 266 blessés. Dans la soirée, une foule évaluée à 5 000 Européens défile aux cris d'« Algérie française », dans les principales artères de Bône. Le lendemain, les funérailles* donnent lieu à Constantine en particulier, à une immense et silencieuse procession de la population qui converge vers le cimetière, pour l'enterrement des hommes et des femmes tués la veille.

Signe de la détermination du peuple algérien à préserver l'intégrité du territoire, ces manifestations de juillet 1961 ont apporté un soutien certain au GPRA.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Alistair Horne, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1980 • *Le Monde*, 4 juillet 1961 • *La Dépêche d'Algérie*, 6 juillet 1961.

5 JUILLET 1962 (ALGÉRIE)

Communément, il est admis que le 5 juillet 1962, l'Algérie a fêté son indépendance. Cette date est officialisée l'année suivante. En réalité, cet événement fondateur recouvre plusieurs temporalités. Dès l'annonce du cessez-le-feu entré en vigueur le 19 mars 1962* et marquant la fin de la guerre, la population algérienne ressent un profond soulagement, en particulier dans les campagnes. Dans les grandes villes, la retenue est de

rigueur en raison de la poursuite des attentats de l'OAS*, mais dans les maquis, le moment de surprise passé, la nouvelle est accueillie par des salves bien nourries. Les *mechtas* arborent le drapeau* vert et blanc.

Durant la période transitoire qui sépare le cessez-le-feu du référendum* de l'autodétermination, la paix n'est pas pour autant revenue. L'Algérie vit au rythme des violentes actions de l'OAS doublées du chassé-croisé des départs massifs de la population française et du retour des Algériens et Algériennes détenus dans les prisons*, des populations déplacées dans les camps de regroupement*, sans oublier les réfugiés* au Maroc* et en Tunisie* qui commencent à franchir les frontières.

La veille du référendum* du 1^{er} juillet 1962, le FLN* interdit toute manifestation*, en particulier à Oran. La participation massive des Algériens et Algériennes est un plébiscite sans appel en faveur de l'indépendance.

Dès la proclamation des résultats par Kaddour Sator, président de la commission de contrôle du vote et la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie par de Gaulle* le 3 juillet 1962, Abderrahmane Farès* assiste à midi à la levée solennelle des couleurs à la cité administrative de Rocher Noir par une jeune fille et un *djoundi*, en présence des seuls membres de l'Exécutif provisoire*, des scouts* et de la population locale et des environs. Il n'en faut pas plus pour déclencher une liesse sans pareille qui a devancé les procédures protocolaires, dans tout le pays.

Dans l'après-midi même de ce 3 juillet, des files de voitures pavoisées de drapeaux, des foules à pied se dirigent vers l'aéroport de Maison-Blanche pour accueillir les membres du GPRA*. Ben Khedda* et son gouvernement, à l'exception de Ben Bella* et de Khider*, sont salués par tout l'Exécutif provisoire, le colonel Mohand Oulhadj*, le commandant Azzedine* et les vivats de la population algéroise. Le cortège rentre à Alger, acclamé par la population tout le long du chemin. L'apparition de Ben Khedda et de son gouvernement au balcon de la préfecture d'Alger soulève une immense ovation de la foule.

Ailleurs, c'est d'abord le spectacle d'une floraison de drapeaux vert et blanc, frappés du croissant rouge, confectionnés à la hâte et accrochés aux maisons ou portés par les foules. Dans les villes, le drapeau algérien est hissé à la place du drapeau français sur les principaux édifices publics. Partout, de grands rassemblements populaires donnent lieu à des manifestations de joie au milieu de la parade des scouts, des défilés improvisés de maquisards de l'ALN* et des scènes de danses frénétiques exprimant la joie de la paix retrouvée. Les slogans « Vive l'Algérie » et « Gloire à nos martyrs » badigeonnés en français et en arabe sur les murs sont repris à gorge déployée par des milliers de voix, au milieu des youyous des femmes*. Des camions, des cars et des voitures bondés de manifestants sillonnent les rues et créent un vacarme assourdissant en usant du klaxon tout comme les trains qui sifflent et les bateaux qui font entendre leur sirène.

Au matin du 5 juillet 1962, c'est encore la fête qui se déplace à Sidi Ferruch, dans un lieu hautement symbolique. D'après Mohammed Harbi*, dans un message adressé au GPRA le 30 juin, le colonel Mohand Oulhadj, chef de la Wilaya 3*, l'informe que le comité interwilayas propose le 5 juillet pour la proclamation de l'indépendance. Une cérémonie avec la participation de toutes les wilayas aura lieu à Sidi Ferruch. La route reliant Alger à Sidi Ferruch est prise d'assaut par la population et par les maquisards des Wilayas 3 et 4*. C'est Mohand Oulhadj, doyen des chefs de wilaya, qui procède à la levée de l'emblème national, salué par l'hymne national de *Qassaman**, en présence des colonels Boubnider* de la Wilaya 2*, Si Hassan de la Wilaya 4, Mohammed Kadi de la Wilaya 5* et de nombreux officiers de l'ALN. Dans tout le pays, les maquisards ont défilé pour célébrer la fête de l'indépendance. À Oran, la population algérienne a manifesté sa joie dans les rues quand des coups de feu ont provoqué une panique générale. Pour les Algériens comme pour les Français, le 5 juillet 1962 à Oran* se transforme en journée de deuil.

Au-delà de l'importance des dates, ce qui frappe, c'est l'absence de nombreux dirigeants, tels Ahmed Ben Bella, Houari Boumediene*, qui n'ont pas participé à l'allégresse générale aux côtés du peuple algérien, aux premiers jours de l'indépendance. Les signes avant-coureurs de la crise entre le GPRA, l'état-major et les wilayas de l'intérieur, apparus lors du dernier CNRA* (Tripoli), n'ont pas tardé à prendre une tournure violente, ouvrant la voie au recours aux armes. Devant de tels déchirements, la population algérienne n'eut d'autre ressource à opposer aux luttes de pouvoir que le fameux slogan « Sept ans, ça suffit* » scandé jour et nuit à partir de la marche sur Alger, des troupes de l'ANP*, nouvelle appellation de l'ALN, à la fin du mois d'août. Une fois de plus, le mouvement social populaire se distingua par sa sagesse et un grand sens des responsabilités. Dans les campagnes, sans attendre aucune directive, les ouvriers ont moissonné les blés des grandes fermes coloniales abandonnées pour la plupart. En cet été 1962, la récolte a été particulièrement bonne. Dans les secteurs administratifs, les employés secondés par les Français restés sur place ont continué à remplir leurs fonctions. Ainsi les bureaux de l'état civil ont enregistré naissances, décès et mariages, et la poste comme les chemins de fer, les ports ont assuré leurs services.

Le calme est rétabli seulement au début du mois de septembre avec l'entrée des troupes de l'état-major à Alger. Les Algériens sont alors appelés à élire les députés de la future Assemblée nationale constituante*, sur des listes soigneusement cooptées par le Bureau politique du FLN. Le 25 septembre 1962 marque la fin du mandat de l'Exécutif provisoire et la naissance de la République algérienne démocratique et populaire (RADP). Sans surprise, Ben Bella devient chef du gouvernement.

Le cours normal des choses semble reprendre à l'automne 1962, mais sur fond d'un désenchantement profondément ressenti par la population. L'élan révolutionnaire accumulé durant les années de lutte contre l'occupation coloniale est quelque peu rompu par les rivalités de pouvoir que les dirigeants

ont étalées au grand jour, sans la moindre retenue. Ne prenant en compte que leurs intérêts, ils ont révélé les points de faiblesse de l'organisation du FLN et provoqué une dispersion des forces sociales aux prises avec les difficultés de la construction d'un pays dévasté par la guerre, livré au chômage et menacé par la famine. Aussi, les départs d'Algériens en quête de travail* se multiplient vers la France à une telle cadence qu'un appel est lancé pour leur retour le 20 novembre.

L'embellie de ces fêtes d'exception cède la place aux désillusions si propres aux lendemains de l'après-guerre. Mais leur souvenir reste vivace pour les générations* qui les ont vécues.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Abderrahmane Farès, *La Cruelle Vérité. L'Algérie de 1945 à l'indépendance*, Plon, 1982 • Mohammed Harbi, *Le FLN. Mirage et réalité*, Jeune Afrique, 1980 • Fouad Soufi, « De quoi le 5 juillet est-il le nom ? », *Le Quotidien d'Oran*, 5 juillet 2022.

5 JUILLET 1962 (ORAN)

À Oran, le 5 juillet 1962, alors que l'Algérie tout entière célébrait l'indépendance, la manifestation* populaire tourne au drame. En fin de matinée, vers 11 h 55, la population algérienne défile dans les artères du centre-ville quand des coups de feu éclatent. Qui a tiré ? Où ? Les faits n'ont jamais été établis avec certitude, le nombre des victimes non plus. Mais les enquêtes de terrain et la consultation des archives* disponibles permettent d'élaborer un début de synthèse.

Durant cinq heures, entre midi et 17 heures, des massacres ont visé la population française du centre-ville et de certains quartiers, notamment Eckmühl, Petit-Lac, Victor-Hugo. S'il est vrai qu'Oran n'a pas eu le temps de se remettre de la violence des actions de l'OAS* qui a atteint son paroxysme

au lendemain du cessez-le-feu, il est difficile d'imputer les tueries à la population civile. Selon les accords d'Évian*, le maintien de l'ordre incombait à la Force locale* mise en place par l'Exécutif provisoire*. Elle était secondée par une police* auxiliaire (ATO). Après le départ des derniers chefs de l'OAS fin juin 1962, les préoccupations des membres de la Zone autonome d'Oran (ZAO) étaient d'assurer le bon déroulement du référendum* du 1^{er} juillet. Rien dans le passé immédiat ne laissait présager un tel drame surtout après le meeting tenu le 30 juin sur la place Foch (place du 1^{er}-Novembre-1954), en présence des membres de la commission mixte de réconciliation dont faisaient partie entre autres Mgr Lacaste, évêque d'Oran, Cheikh Tayeb El Mahaji et le premier adjoint du maire* d'Oran. À cette occasion, le capitaine Bakhti (Djelloul Nemiche*), commandant de la ZAO, a déclaré devant une foule de 4 000 personnes : « Un voile a séparé les deux communautés. Ne cherchons plus les responsables, ayons seulement la force d'âme propre à oublier tout ce qui a pu nous séparer. »

Le 3 juillet, devant le palais des Sports, lors de la cérémonie officielle de déclaration de l'indépendance, Bakhti réitère son appel à l'adresse des Algériens de souche européenne (ASE).

Pour mieux gérer les mouvements de foule, la ZAO interdit toute manifestation les 3 et 4 juillet, la fête de l'indépendance étant fixée au 5 juillet. Ce matin-là, les Algériens se rassemblent sur les principales places de la ville, célébrant comme ailleurs l'indépendance. La foule est immense devant l'hôtel de ville « où les Européens circulaient sans être inquiétés », écrit le journal *Écho-Soir* des 6-7 juillet, et il poursuit : « Pour la première fois depuis l'avènement de l'Algérie à l'indépendance, on constate que des Européens restent sur leurs balcons pour assister à ce spectacle bruyant et multicolore. »

La fête est interrompue quand un coup de feu retentit, suivi peu après de tirs plus nourris. Un cri jaillissant de la foule : « C'est l'OAS ! » suffit à semer la panique. S'est-elle sentie trahie par les promesses de réconciliation ?

« L'ALN* tire, les ATO tirent, les sentinelles du 4^e Zouaves postées devant l'Opéra tirent à leur tour, des civils musulmans tirent aussi », selon Jean Monneret (2006). De nombreux Européens qui ont été emmenés vers les commissariats ont pu échapper au lynchage. Le bilan* donné par le Dr Naït, directeur de l'hôpital civil, est de 101 morts (25 Européens et 76 Algériens) et de 145 blessés (105 Algériens et 40 Européens). Ces chiffres ne contredisent pas ceux que donnent *L'Écho d'Oran* du 9 juillet et *L'Écho du soir* des 7-8 juillet à partir d'une liste des victimes communiquée par l'hôpital Baudens et par l'antenne chirurgicale de la rue de Tombouctou (hôpital Bendaoud du FLN*). À ces chiffres, il faut ajouter les personnes enlevées, assassinées et inhumées clandestinement.

La répression contre les auteurs de troubles est brutale au centre de la ville et dans sa périphérie. Ce sont les efforts conjugués de soldats de l'ALN et des gendarmes mobiles français qui rétablissent l'ordre dans la ville.

Des crimes ont été commis dans les quartiers périphériques de Petit-Lac, Victor-Hugo et sur la route conduisant à l'aéroport. En voulant rejoindre l'aéroport ou le port, de nombreux Européens sont tombés dans des embuscades*. On sait aujourd'hui que la responsabilité des massacres, des embuscades et enlèvements d'Européens incombe aux bandes de « marsiens » à la solde du dénommé Attou Mouedden*, chef autoproclamé du FLN. Le 10 juillet, Mouedden et une centaine de personnes sont arrêtés et présentés à la presse*. Sont-ils les seuls à incriminer ?

La multiplication des témoignages* publiés ces vingt dernières années mettant en cause la non-intervention des forces armées françaises, la responsabilité du général Katz*, celle de l'OAS, les rancœurs de la population algérienne ayant souffert des crimes de l'OAS, entretient une histoire-procès et aboutit à avancer des chiffres contradictoires. Il y a eu des morts et des disparus parmi la population européenne. Mais il y en a eu aussi, comme le rappellent Jean Lacouture et Benjamin Stora*, parmi les Algériens. Or, pour l'histoire, il s'agit de rendre compte de la violence qui a endeuillé

l'Algérie. Cette question de la violence de ces jours ne peut être comprise sans l'immersion dans le contexte des relations entre les deux populations durant la période coloniale. Les études démographiques menées à Oran restent à approfondir mais la ségrégation spatiale qui s'est imposée petit à petit a engendré « craintes et défiance, créant les conditions d'un embrasement à l'heure des engagements radicalisés » (Thénault, 2005).

Enfin, l'absence de nombreuses archives* – dont celles de l'association des familles de disparus, de la commission mixte de réconciliation, de l'association de sauvegarde que présidait Alexandre Soyer, de l'association du comité provisoire de liaison population-autorités administratives, de la sous-délégation de la Croix-Rouge*, de l'ALN – contribue à entretenir le silence sur cette période.

Fouad SOUFI

Bibl. : Jean Monneret, *La Tragédie dissimulée d'Oran, 5 juillet 1962*, Michalon, 2006 • Fouad Soufi, « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962. Deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire », in *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international*, SFHOM, 2000 • Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2005.

CAMPS D'INTERNEMENT

Légalement fondé sur un arrêté d'assignation à résidence, l'internement vise de simples « suspects ». Au nom de la répression des indépendantistes, il frappe arbitrairement, sur la foi des renseignements policiers ou militaires. À l'origine, l'état d'urgence*, le 3 avril 1955, autorise l'« assignation à résidence » de toute personne « dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics ». Dans ce texte, un alinéa d'origine parlementaire

interdit la création de camps : les assignés auraient dû l'être à domicile ou dans un secteur déterminé. Cette interdiction doit tout à l'expérience encore proche de la Seconde Guerre mondiale, que les parlementaires ont en tête et qu'ils invoquent. Du fait de cette continuité dérangeante, les autorités, pour leur part, rejettent le mot « camps ». Elles parleront de « centres de détention administrative » (CDA) ou de « centres d'assignation à résidence surveillée » (CARS). Historiquement, l'internement interroge bien les continuités du droit d'exception, d'une guerre à l'autre. Depuis 1939, « la France a ainsi pratiqué l'internement administratif pendant douze ans, soit plus d'un an sur deux », constate le juriste Loïc Philip dans le *Recueil Dalloz* en 1962.

En dépit de l'interdiction, les premiers camps sont ouverts en 1955 en Algérie. Le gouvernement Mollet* les légalise définitivement grâce aux pouvoirs spéciaux*, en 1956. Un système complexe est ensuite organisé. Il combine des « centres d'hébergement* » (CH) pour les « suspects » détenus sans limite ; des « centres de tri et de transit* » (CTT) où l'armée détient et interroge sans contrôle externe ceux qu'elle appréhende ; des « centres militaires d'internés* » (CMI) pour les combattants pris au maquis, non reconnus comme prisonniers* de guerre.

En métropole, l'internement débute en 1957, lorsque les pouvoirs spéciaux y sont appliqués. Deux camps sont ouverts : Vadenay et Saint-Maurice-l'Ardoise. L'assignation à résidence est alors subordonnée à une condamnation judiciaire préalable. Cette condition est levée le 7 octobre 1958 par une ordonnance visant ceux qui apportent une « aide matérielle, directe ou indirecte » aux « rebelles des départements algériens ». Thol et le Larzac s'ajoutent alors aux deux premiers camps. Puis, dans le contexte du putsch*, le 24 avril 1961, de Gaulle* étend l'internement à toute personne soupçonnée d'une « entreprise de subversion ». Des partisans de l'Algérie française sont alors détenus à Thol puis à Saint-Maurice-l'Ardoise, vidés des Algériens. En nombre plus réduit, ils bénéficient de meilleures conditions matérielles et d'un degré de coercition moins élevé. L'extension de l'internement à leur

égard n'en est pas moins significative de l'extension plus générale de l'exception au fur et à mesure de la guerre, au détriment des libertés individuelles et publiques.

D'une capacité de 6 000 places, les quatre camps métropolitains sont aménagés en territoire militaire. Vadenay, par exemple, est sur la base de Mourmelon, le Larzac sur la partie du plateau aveyronnais que possède l'armée. Les conditions de vie et le régime peuvent y être particulièrement rudes mais sans atteindre la dureté qui prévaut en Algérie. Là-bas, les statistiques officielles, à prendre avec précaution, dénombrent 15 000 à 30 000 internés, suivant les périodes de la guerre. Outre une privation arbitraire de liberté, ils souffrent de conditions de détention déplorables et vivent soumis au pouvoir discrétionnaire des directeurs, souvent des militaires en retraite. Le communiste Abdelhamid Benzine* a livré un témoignage* puissant de l'enfer qu'il a vécu dans la « section spéciale » du CMI de Boghari.

La mémoire des internés, cependant, a sa part d'héroïsme. Le FLN*, qui s'attache à les prendre en charge, les engage en effet dans la lutte pour l'indépendance. Ses délégués s'imposent, impulsent contestations, revendications, refus d'obéir, grèves de la faim. Une révolte a même lieu au camp de Bossuet, où les autorités ont regroupé des « meneurs », disent-elles, pour neutraliser leur activité dans les camps où ils étaient disséminés. « Le dilemme est le suivant, explique dès 1959 un général chargé d'un rapport sur l'internement en Algérie. Ou bien développer, tout au moins jusqu'à l'achèvement de la pacification*, les centres d'assignation à résidence, et transformer le pays en un vaste camp de concentration ; ou bien, après s'être donné les moyens suffisants d'hébergement, organiser la rééducation de la masse des assignés en vue de leur libération. » Comme ailleurs, cette « action psychologique », tentée, est restée vaine. Les camps d'internement sont l'un des théâtres de la guerre témoignant de la défaite française en Algérie.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Abdelhamid Benzine, *Le Camp*, Éditions sociales, 1962 • Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internement, assignation à résidence*, Odile Jacob, 2012 • — (dir.), « L'internement en France pendant la guerre d'indépendance algérienne. Vadenay, Saint-Maurice-l'Ardoise, Thol, le Larzac », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 92, 2008.

CAMUS, ALBERT (1913-1960)

Pour lui, l'Algérie fut une passion – amour absolu et extrême souffrance – et un indépassable déchirement, quand la guerre éclate et s'inscrit dans la durée. Ce fils du pauvre, orphelin de père, grandit dans un quartier populaire d'Alger. Il est romancier et nouvelliste, essayiste et philosophe, poète du paysage algérien et auteur de théâtre*, journaliste et homme engagé jusque dans le refus de prendre les positions attendues de sa part.

Son engagement pour le pays où il « a puisé tout ce qu'il est » se manifeste très tôt. Il demande des changements dans la situation des Algériens (ses reportages sur la misère en Kabylie [*Alger républicain*, 1939] dénoncent la situation qui est faite à ceux qui n'avaient pas les mêmes droits que les Français d'Algérie). Mais il ne peut envisager un pays indépendant, pressentant les dérives de la postindépendance.

Il est de ceux qui croient en une sortie de la violence par la négociation*, l'aménagement du système colonial et la prise en compte des demandes des colonisés. Pour lui, la solution des problèmes est d'ordre économique. Dans « L'Appel à la trêve civile* » (lancé en janvier 1956), il affirme son attachement à l'Algérie, et le droit d'y vivre pour chacune des deux communautés. Après l'échec de la tentative d'arrêter la violence, il n'écrit plus sur l'Algérie. Mais il intervient toujours pour demander la grâce pour des militants condamnés.

Avec la guerre, il est devenu une figure clivante et chacun lui avait reproché ses prises de position, les ultras de l'Algérie française comme les Algériens.

L'Étranger (1942) montre l'enfermement de chacun dans la violence contre l'autre et l'exclusion réciproque. Meursault n'est pas tant condamné pour le meurtre de l'Arabe que pour ne pas avoir pleuré la mort de sa mère. C'est cet amour de la mère/terre que Camus dresse face à la question qui lui sera posée lors de la remise du prix Nobel de littérature en 1957. On a voulu y voir une réponse « coloniale » alors qu'il s'agit plutôt de la réponse que chaque natif de la rive sud de la Méditerranée peut faire à cette question.

Quand il publie *La Peste* (1947), Feraoun* lui fait remarquer l'absence des « Arabes » dans son roman. Ne faut-il pas voir dans ce manque de l'Autre une façon de lui faire une place pour qu'il prenne la parole ?

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Albert Camus, *Œuvres complètes*, 4 vol., Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2006-2008 • Olivier Todd, *Albert Camus, une vie*, Gallimard, 1996.

CARLIER, OMAR (1943-2021)

Consacrée aux militants de l'ENA au PPA-MTLD*, l'œuvre majeure d'Omar Carlier, *Entre nation et jihad*, s'intéresse à la socialisation et la politisation de la jeunesse algérienne des médinas, des quartiers urbains et des campagnes, de l'entre-deux-guerres jusqu'à la crise « berbériste » de 1949 et l'expérience de l'Organisation spéciale* (OS), annonciatrice du FLN*. Ses travaux enrichissent la connaissance du mouvement national d'une histoire sociale profonde.

Engagé en 1969 comme coopérant au titre du service national à l'université d'Oran, il s'est formé en droit public et en sciences politiques,

notamment à l'IEP de Paris. Dissuadé de traiter du sujet des messalistes par Charles-André Julien, il y revient après sa rencontre à Oran avec le Dr Bensmaïn, ancien sympathisant de l'ENA. Il vit en Algérie pendant près de deux décennies. Lui-même témoigne que son mariage sur place l'amène à changer de nationalité*, de prénom (de Jean-Louis à Omar) et à vivre « dans un environnement familial et vicinal quotidien exclusivement algérien ». Il apprend beaucoup de ses collègues algériens mais aussi coopérants marxistes (Étienne Balibar, René Gallissot*), politistes (Jean Leca, Jean-Claude Vatin) et arabisants (Gilbert Grandguillaume). Féru d'interdisciplinarité, il contribue à la fondation de l'Unité de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Urasc), devenue en 1992 le Centre de recherches en anthropologie sociale et culturelle (Crasc). Fort de ses lectures théoriques et d'une connaissance intime de son terrain, il déploie une méthodologie combinant archives* et entretiens, en France et en Algérie où il rayonne à partir des grandes villes jusqu'aux cafés pour rencontrer des « hommes sources ».

En 1993, avec ses proches menacés, il quitte l'Algérie. Évoluant vers l'anthropologie historique, il s'intéresse à la théâtralité et l'iconographie du pouvoir, à l'historiographie du Maghreb, aux lieux et formes de sociabilité. Maître de conférences à la Sorbonne puis professeur à Paris-Diderot, animant des séminaires à l'EHESS, il dirige de multiples mémoires de master et dix thèses, traitant notamment des mouvements algériens et de leurs crises avant 1954 comme pendant la guerre, dont celle d'Amar Mohand-Amer sur le FLN à l'été 1962 et celle d'Ali Guenoun sur la question berbère/kabyle.

M'hamed OUALDI

Bibl. : Omar Carlier, « Retour vagabond sur une traversée de la mer », *in* Jean-Robert Henry et Jean-Claude Vatin (dir.), *Le Temps de la coopération. Sciences sociales et décolonisation au Maghreb*, Karthala-Iremam, 2012 • —, *Enquête sur le nationalisme algérien (1926-1954). La méthode, les lieux et les hommes*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2022 • Morgan Corriou et M'hamed Oualdi (dir.), *Une histoire sociale et culturelle*

du politique en Algérie. Études offertes à Omar Carlier, Éditions de la Sorbonne, 2018.

CARTERON, ABBÉ ALBERT (1912-1992)

Né le 27 décembre 1912 à Chazelles-sur-Lyon (Loire), Albert Carteron entre au séminaire de Francheville en 1930. Ordonné prêtre en 1936, il est nommé vicaire à Régny puis à Lyon*, foyer du catholicisme* social. Mobilisé en 1939, prisonnier en 1940, il reste en Allemagne jusqu'en 1945. Nommé vicaire à Lyon en 1948, dans la paroisse du Saint-Sacrement peuplée de nombreux travailleurs algériens, il est bouleversé par la misère dans laquelle vivent ces hommes et met en place des cours d'alphabétisation, une aide au logement*... Cette expérience décide le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, à lui confier, en 1951, l'accueil des travailleurs nord-africains du diocèse. Il part deux ans en Tunisie* et en Algérie pour apprendre l'arabe. Balayeur à l'hôpital de Constantine, sa proximité avec la population musulmane inquiète les autorités qui l'expulsent en 1953. À son retour, il vit dans un appartement au cœur du Lyon algérien, dans le quartier cosmopolite de la « place du Pont », qui devient un lieu d'hébergement et de rencontre entre chrétiens et Nord-Africains. Sa connaissance de l'Algérie et du nationalisme* algérien l'amène à soutenir les militants engagés dans la Guerre d'indépendance. Il est pour eux « Monsieur Albert » ou El Bi'r (« le puits » qui garde enfouis les secrets) et le premier informé dès qu'un des leurs est arrêté et torturé à Lyon. Il constitue des dossiers d'informations qu'il transmet à ses supérieurs et à ses amis. Son nom apparaît dans l'affaire du Prado* qui éclate à Lyon en octobre 1958. Il quitte alors clandestinement la ville pour ne pas être entendu par la police* avant de se présenter à la justice. Albert Carteron adresse, fin novembre 1958, une lettre aux prêtres du diocèse de Lyon dans laquelle il rappelle le cadre donné par sa hiérarchie : « aider moralement, spirituellement et matériellement tous les Algériens et refuser

toute aide en matière spécifiquement politique ». Discret jusqu'à la fin du conflit, il garde des liens avec les militants algériens. En 1964, il part exercer son ministère en Algérie comme infirmier puis formateur et prend la nationalité* algérienne. Il meurt en 1992 dans un accident de voiture à El Kantara, entre Batna et Biskra où il est inhumé.

Sybille CHAPEU

Bibl. : Béatrice Dubell, Arthur Grosjean et Marianne Thivend (dir.), *Récits d'engagement. Des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012 • *El Bi'r, le puits. Récits d'engagements anticolonialistes à Lyon pendant la guerre d'Algérie*, film documentaire de Béatrice Dubell, Grand Ensemble/Atelier de cinéma populaire, 2008.

CATHOLICISME

Les catholiques sont, entre 1954 et 1962, à l'image de la société française, profondément divisés par la Guerre d'indépendance nationale algérienne. En Algérie, la grande majorité des catholiques sont viscéralement attachés à l'Algérie française, à l'exception des libéraux qui s'efforcent de maintenir un dialogue avec la population musulmane. Il en est ainsi des mouvements d'Action catholique et du Secrétariat social, des missionnaires, Pères blancs, Petits frères de Foucauld, équipes de la Mission de France*. L'insertion auprès des plus pauvres conduit à une solidarité avec les aspirations nationalistes et à des prises de position favorables à l'autodétermination, à l'image de Mgr Duval*, archevêque d'Alger, dès 1956.

En métropole, on trouve des catholiques, officiers* d'active ou de réserve, aumôniers militaires, notamment, pour le maintien de l'Algérie dans la République française, et des militants, intellectuels, prêtres engagés pour la

reconnaissance du FLN* comme expression de la nation algérienne. Entre ces deux ailes minoritaires au sein d'un catholicisme où subsiste une forte tradition d'obéissance à l'ordre établi, « les gros bataillons de la majorité dite silencieuse [...] suivent probablement les autorités religieuses dans leur lente et prudente évolution vers l'apaisement d'une solution négociée sans déshonneur » (Étienne Fouilloux). L'épiscopat est lui aussi divisé entre ceux qui soutiennent le maintien de l'Algérie dans la République (les cardinaux Saliège, Grente ou Feltin) et ceux qui défendent sans pour autant les approuver les prêtres du Prado* et de la Mission de France accusés d'aider le FLN (Mgrs Gerlier et Liénart). Il tente de trouver une position commune autour des grands principes évangéliques d'amour du prochain et de respect de la dignité humaine.

Si les évêques d'Algérie s'expriment collectivement en septembre 1955 dans une lettre largement contestée demandant que « soit assurée la libre expression des aspirations légitimes », il faut attendre le mois suivant, un an après le début du conflit, pour trouver une déclaration des cardinaux et archevêques de France sur « les événements douloureux de l'Afrique du Nord » qui « posent à la conscience de tous de graves et angoissants problèmes ». Les déclarations pour la paix et contre la violence ne satisfont personne et le silence de l'année 1956 traduit les divisions et les incertitudes de l'épiscopat. Le problème de la torture*, par l'enjeu moral qu'il représente, joue le rôle de catalyseur et fait s'affronter deux conceptions de l'honneur et du patriotisme : ordre, autorité, armée d'un côté contre justice et caractère inviolable de l'homme, image du Créateur, de l'autre. Les autorités religieuses tranchent dans le sens du « respect dû à la personne humaine » en mars 1957, lorsque l'Assemblée des cardinaux et archevêques (ACA) de France déclare qu'« il n'est jamais permis de mettre au service d'une cause, même bonne, des moyens intrinsèquement mauvais ». L'année suivante, elle observe « qu'un grand désarroi règne dans les esprits » et rappelle le devoir du patriotisme « sans haine envers les autres peuples ».

L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle* suscite chez les catholiques « Algérie française » enthousiasme, puis déception dès l'annonce d'une autodétermination, et même haine. Au contraire, les partisans de la négociation*, tels Maurice Clavel et François Mauriac*, voient en lui la seule chance de sortir le pays du borbier algérien. La très grande majorité de l'épiscopat est portée à lui faire confiance et la crainte de gêner sa politique et l'incertitude sur l'avenir de l'Algérie expliquent le silence des années 1959-1960. À l'automne 1960, alors que les Français découvrent l'existence en métropole de réseaux de soutien au FLN que dénoncent les partisans de l'Algérie française, l'ACA « s'émeut du désarroi qui envahit beaucoup de consciences, spécialement de jeunes qui se demandent où se trouve le devoir », condamne tout à la fois l'insoumission, le terrorisme et les outrages à la personne humaine, « procédés violents pour arracher les aveux, exécutions sommaires*, mesures de représailles visant des innocents ». Pour la première fois sont clairement posées les questions fondamentales du devoir et de la légitimité de l'autorité et du « statut futur de l'Algérie ».

Le soutien à la politique du chef de l'État se confirme avec l'intervention des cardinaux de France qui rappellent l'obligation de voter au référendum* de janvier 1961 et invitent à « l'union dans la prière pour éviter la guerre civile » face au putsch* des généraux d'avril 1961. Dans les derniers mois du conflit, l'ACA condamne fermement les violences de l'OAS*, affirme en octobre 1961 que la paix passe « par les chemins de la justice et de la charité ». En mars 1962, au lendemain des accords d'Évian*, elle insiste sur le fait que « la foi chrétienne et la simple morale humaine condamnent des groupements qui font preuve du mépris le plus profond des personnes ». Les affrontements suscités par le conflit algérien sont autant de signes avant-coureurs de la crise que le catholicisme va traverser dans les années à venir.

Sybille CHAPEU

Bibl. : Étienne Fouilloux, *Les Chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*, Parole et silence, 2008 • Jean-Marie Mayeur, « Les évêques et la

guerre d'Algérie », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 9, 1988 • André Nozière, *Algérie : les chrétiens dans la guerre*, Cana, 1979.

CAUSES DE LA GUERRE

La question des causes de la guerre fait moins sens dans l'historiographie du mouvement national algérien, où la lutte pour l'indépendance va de soi, que dans l'historiographie de l'Empire français. Cette historiographie débute avec des réflexions contemporaines des faits, centrées sur les réformes. Dès 1952, dans *L'Afrique du Nord en marche* (Julliard), l'historien anticolonialiste Charles-André Julien parle des « occasions perdues » que constitue l'absence de réformes au Maghreb. Avec son élève, Charles-Robert Ageron*, le récit se fixe sur une série de projets avortés comme moteur d'un engrenage expliquant la guerre. *L'Histoire de l'Algérie contemporaine*, de 1871 à 1954, que signe Ageron aux PUF en 1979, en est significative ; il a aussi conclu sa thèse en regrettant l'absence d'assimilation (*Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, PUF, 1968). Cette vision, appelée « libérale » car critique d'une politique fermée à tout progrès, déplore l'attitude des Français d'Algérie responsables des blocages coloniaux. L'échec des réformes serait-il la cause de la guerre ? Il faut distinguer les réformes économiques et sociales des réformes politiques.

Après 1945, les gouvernements français ont réfléchi au développement de l'Algérie – le plan de Constantine*, en 1958, n'est que l'aboutissement tardif de projets antérieurs. L'idée est que le développement de l'Algérie française pourrait la doter d'une assise sociale propre à la sauvegarder, grâce à la promotion d'une frange des colonisés. Le développement servirait aussi à combattre le nationalisme* en réduisant la misère sur laquelle ce dernier prospérerait. Un tel raisonnement ignore le sentiment national algérien qu'exprime pourtant un mouvement revendicatif pluriel : aux indépendantistes conduits par Messali Hadj* s'ajoutent un courant

républicain autour de Ferhat Abbas* et celui de l'Association des ulémas musulmans* algériens (AUMA), centrée sur la liberté de culte et l'enseignement de l'arabe. L'islam et la langue arabe constituent de forts repères d'identification face à la colonisation, même si des divergences existent à leur sujet – tout le monde ne leur accorde pas la même importance, certains les contestent. Les gouvernements français ne tiennent pas compte de ces aspirations à l'exercice d'une souveraineté collective, libre de toute tutelle. L'historiographie considérable sur le nationalisme, dont Gilbert Meynier* offre une synthèse dans *Histoire intérieure du FLN* (Fayard, 2002), a bien démontré que de telles réformes ne répondaient pas, par nature, aux revendications exprimées. Aussi, s'il est difficile d'imaginer quels effets auraient produits des réformes économiques et sociales, il est certain qu'elles ne répondaient pas aux aspirations nationales algériennes. Il n'y a donc pas de raison de penser qu'elles auraient empêché la guerre.

S'intéresser aux réformes politiques relève d'une tout autre démarche : sans nier le fait national algérien, il s'agit d'envisager que l'indépendance aurait pu suivre une autre voie, pas obligatoirement exempte de toute violence mais tout de même pacifiée. C'est bien faute de représentation démocratique que les Algériens n'ont pu faire valoir leurs aspirations par la voie politique, notamment en raison du double collège* qu'aucune réforme n'a cherché à supprimer avant-guerre. Les propositions d'une évolution légale et progressive du statut de l'Algérie, allant dans le sens de l'émancipation collective, faites notamment par Ferhat Abbas avec le « Manifeste du peuple algérien », ont été systématiquement rejetées. Elles n'étaient pas écoutées.

Joue également dans le déclenchement de la guerre la permanence d'une répression visant autant les militants individuellement que les mobilisations de masse. À l'image de Messali Hadj, qui finit par être expulsé en métropole, les nationalistes sont nombreux à connaître les condamnations et l'incarcération, l'assignation à résidence ou encore l'interdiction de séjour.

De telles mesures jalonnent couramment les biographies et elles ne touchent pas que les indépendantistes. Tous les courants en sont victimes. La violence de la répression des mobilisations de masse condamne par ailleurs le recours à la grève* et à la manifestation* pour faire triompher les mots d'ordre. Les massacres du printemps 1945 ont convaincu une nouvelle génération* militante que seul le passage aux armes pourrait faire évoluer la situation. Cette conviction anime les fondateurs du FLN* quand ils décident de déclencher l'insurrection le 1^{er} novembre 1954*. Le tournant des massacres de 1945 justifie que les récits de la guerre, après un retour rapide sur les résistances anciennes à la colonisation, insistent sur la période 1945-1954. Ainsi procède, par exemple, Mohammed Harbi* dans *1954, la guerre commence en Algérie* (Bruxelles, Complexe, 1984).

S'interroger sur les causes de la guerre conduit par conséquent à s'interroger sur le blocage de la voie politique et sur la permanence de la violence répressive. Il faut revenir à la structure de la société coloniale en Algérie pour les comprendre. Celle-ci correspond en effet parfaitement à cette description de Georges Balandier : « la société colonisée frappe par deux faits : sa supériorité numérique écrasante et la domination radicale qu'elle subit ; majorité numérique, elle n'en est pas moins une minorité sociologique ». Dans une telle société, l'infériorisation de la majorité colonisée est indispensable à la suprématie de la minorité coloniale. Que la majorité cherche à sortir de la sujétion et la minorité se place sur la défensive. Ainsi s'expliquent l'opposition constante des Français d'Algérie à toute réforme de la représentation politique et leur soutien, voire leur participation, aux répressions – dans *Guelma, 1945* (La Découverte, 2009), Jean-Pierre Peyroulou a retracé l'histoire de la milice locale impliquée alors dans le meurtre de centaines d'Algériens. Les voix favorables à l'égalité politique, parmi les Français d'Algérie, ne représentent qu'une très étroite minorité, si minime qu'elle n'infléchit pas cette tendance générale. Par sa structure sociale, malgré l'absence d'apartheid au sens de régime juridique de strict

cloisonnement, l'Algérie coloniale est comparable à l'Afrique du Sud, en tant que colonie de peuplement dans laquelle les migrants venus d'Europe sont restés démographiquement minoritaires.

En métropole, cette structure coloniale obscurcit doublement l'horizon. Symboliquement, d'abord, elle a impliqué une départementalisation soudant la colonie algérienne au territoire national comme aucune autre. C'est bien parce qu'elle est une colonie de peuplement que l'Algérie a été érigée en départements ; il s'agissait, en 1848, de soustraire les migrants européens au règne des militaires qui tenaient alors le pays. Concrètement, la rupture du lien colonial pose le problème du sort du million de Français vivant sur place, dans des conditions telles que leur maintien semble difficile ; leur venue en France n'est pas non plus facile à imaginer.

Ainsi l'histoire de la colonisation éclaire avec profit la question des causes de la guerre. Quittant l'histoire politique avec la mise en série des réformes inabouties et l'incrimination culpabilisante des Français d'Algérie, elle élève le débat en orientant l'analyse vers le type de colonie que l'Algérie constituait : une colonie de peuplement ne tenant que par l'infériorisation de la majorité démographique. De cette structure coloniale est sortie la violence.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 110, n° 1, 2001 • Hélène Blais, Claire Fredj et Sylvie Thénault, « Désenclaver l'histoire de l'Algérie à la période coloniale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 63, n° 2, 2016.

CENSURE

Dans l'Algérie colonisée, la liberté d'expression politique et culturelle (la chanson*, les contes de la place publique puis le théâtre*) a toujours été

conditionnée par l'application de dispositions qui visaient à contenir la contestation du système en place. À partir de 1954, le refus de nommer ce qui commence, en recourant à des euphémismes et périphrases pour parler des « événements », de la « pacification* », du « rétablissement de l'ordre », de la « rébellion », etc., et le recours à des termes dépréciatifs comme « fellaghas » ou « terroristes » s'accompagnent de la mise en place d'un dispositif pour contrôler toute information ou expression sur la guerre et sur les violences contre les Algériens, notamment les exécutions sommaires*, la torture* et le viol*. C'est le temps de la censure. C'est aussi celui de son contournement par des hommes qui refusent le silence complice.

La censure est instaurée par la loi du 3 avril 1955 qui promulgue l'état d'urgence*. Les autorités administratives (le ministère de l'Intérieur, le gouverneur général d'Algérie, les préfets*, etc.) sont chargées de prendre les mesures nécessaires pour assurer le contrôle des publications et diffusions des textes, des émissions de radio*, des représentations théâtrales, des images et films, etc., qui portent sur les « événements ». Elle prend appui sur un dispositif déjà en place (les premières saisies et poursuites ont lieu dès novembre 1954) et voit son champ d'action élargi : il s'agit notamment d'empêcher la diffusion de ce qui peut démoraliser l'armée ou inciter à la désobéissance, voire à la désertion. De même, il s'agit de ne pas alarmer les familles en métropole.

La télévision qui commence à se démocratiser voit son journal soumis à un contrôle préalable avant diffusion. Il en est de même pour le théâtre et le cinéma*. C'est ainsi que *Le Cadavre encerclé* de Kateb* Yacine, mis en scène par Jean-Marie Serreau, est interdit (1958). Les reportages filmés de René Vautier*, les longs-métrages de Jean-Luc Godard (*Le Petit Soldat*, 1960) ou d'Alain Cavalier (*Le Combat dans l'île*, 1961) ne sont pas projetés, car il ne faut pas exposer des comportements contraires à ceux demandés aux appelés pour servir en Algérie, explique le ministre de l'Information, Louis Terrenoire.

La censure atteint sa vitesse de croisière dans les dernières années de la guerre de 1960 à 1962 : elle concerne également de plus en plus les publications favorables à « l'Algérie française » et à l'OAS*.

Les chiffres des saisies de journaux et de livres sont impressionnants : 269 périodiques et journaux en France, 586 en Algérie. Par ailleurs, 25 ouvrages sont saisis. Quasiment tous les journaux, de gauche ou de droite, de tendance chrétienne ou communiste, quotidiens ou périodiques, etc., publient des articles qui tombent sous le coup de cette loi : *L'Humanité**, *Le Monde**, *La Croix*, *L'Express*, etc. Le fonctionnaire chargé de veiller au respect de la loi est présent au moment de l'impression du journal. *L'Humanité*, par exemple, saisi pour la première fois en août 1955 (pour un reportage sur des massacres de civils dans le Constantinois), doit refaire, si les articles ne sont pas agréés, partiellement ou en totalité, la composition du journal et envoyer au pilon la version refusée. Le journal finit par adopter la technique du blanc qui prend la place du mot, de la phrase ou de l'article entier qui sont censurés. Saisi 27 fois et ayant au total fait l'objet de 150 poursuites, il est accusé de provocation des militaires à la désobéissance, de diffamation envers l'armée et d'atteinte à la sûreté de l'État. Les amendes sont très lourdes.

Quant aux livres, les interdictions sont inaugurées avec la saisie de *La Question* d'Henri Alleg* (1958), puis *La Gangrène* (1959) et *Le Déserteur* de Maurienne (Jean-Louis Hurst*, 1960), publiés aux Éditions de Minuit. Maspero* est l'autre maison d'édition particulièrement visée par la censure.

Mais les saisies ne sont pas systématiques : *L'Affaire Audin* (1958) de Pierre Vidal-Naquet* est diffusée. Souvent les poursuites contre les journaux et les éditeurs n'aboutissent pas. La censure est confrontée à cette contradiction : comment poursuivre des publications sur une question (la guerre et ses violences) qui, selon les autorités, n'existe pas ? Les journalistes et éditeurs peuvent profiter de cette incohérence.

La diffusion d'une œuvre peut être bloquée en Algérie : c'est le cas de *La Dernière Impression* de Malek Haddad (1958) dont « l'impression, la mise en

vente et la distribution » sont interdites par un décret signé du général Salan*.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Michèle de Bussière, Cécile Méadel et Caroline Ulmann-Mauriat (dir.), *Radios et télévision au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, L'Harmattan, 1999 • Erwan Savina, « Du déni à l'oubli : la censure en France pendant la guerre d'Algérie », dossier de synthèse, Rennes-2, 2015 • Benjamin Stora, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1992.

CENTRE D'IDENTIFICATION DE VINCENNES (CIV)

Situé au 12, route de la Pyramide, à proximité de l'actuel centre de rétention administrative, le CIV, ouvert en 1959, sert à détenir les Algériens appréhendés en région parisienne. Il répond à des revendications policières anciennes. Contrôles d'identité et « rafles* », comme les policiers les appellent alors eux-mêmes, font en effet partie de leur répertoire d'action à l'égard des Algériens, tant pour des raisons politiques (engagements nationalistes, y compris avant-guerre) que socio-économiques (ils sont aussi « indésirables » que les prostituées ou les sans-abri). Avant 1959, des commissariats, locaux des services techniques de la police*, gymnases ou encore le Vél d'Hiv étaient utilisés.

Au CIV, les agents de la préfecture de police de Paris centralisent leurs vérifications et fichages, retiennent leurs « suspects ». Ceux-ci sont ensuite déférés en justice, transférés dans un camp d'internement*, relâchés avec obligation de pointer régulièrement au commissariat de leur domicile ou encore expulsés en Algérie où ils sont internés dès leur arrivée. Dans leur immense majorité, rien ne pouvant être retenu contre eux, les hommes sont

libérés au bout de quelques jours mais restent exposés à une nouvelle arrestation.

De quelques centaines de places (jusqu'à 1 400 en 1962), le CIV est constamment surpeuplé. En 1960, 67 281 entrées y sont enregistrées. Un régime carcéral y règne : promenade dans la cour deux fois par jour, visites des familles surveillées, supprimées en punition. Les autres camps d'internement étant saturés, tant en France qu'en Algérie, certains ont passé ainsi plusieurs mois en attente. La presse* communiste n'hésite pas à parler de « camp de concentration » et l'ACNV* organise une manifestation* contre le CIV le 30 avril 1960, réunissant de nombreuses personnalités.

La Cimade* y intervient pour aider ces hommes à résoudre les problèmes posés par leurs rétentions incessantes. Ainsi les employeurs se plaignent de leurs absences répétées. Les militants du FLN* y impulsent une résistance (chants* et grèves de la faim par exemple) mais, au contraire des autres camps, la noria des internés en limite le développement. Le CIV témoigne des modalités de la guerre en métropole et de son vécu par les Algériens en région parisienne.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Linda Amiri, *La Bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Robert Laffont, 2004 • Emmanuel Blanchard, « L'internement avant l'internement. Commissariats, centres de triage et autres lieux d'assignation à résidence (il)-légale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 92, n° 4, 2008 • —, *La Police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Nouveau Monde, 2011.

CENTRE D'INSTRUCTION PACIFICATION ET CONTRE- GUÉRILLA (CIPCG)

Le Centre d'instruction pacification et contre-guérilla (CIPCG) est un centre d'instruction créé à la fin de 1955 à l'initiative du corps d'armée d'Oran. Il est situé dans une ancienne caserne de tirailleurs à Arzew, localité située sur la côte à l'est d'Oran. Il est initialement destiné à former les cadres des unités de quadrillage aux méthodes de contre-guérilla. Actif au début de l'année 1956, sous l'autorité du 3^e bureau de la 10^e Région militaire, l'Algérie. Il est dirigé par le colonel Fontès, ancien chef de l'Organisation de la résistance militaire de la région de Draguignan, vétéran de la contre-guérilla en Indochine*. Son orientation, d'abord tactique, fait une large part à l'entraînement physique. Les officiers* stagiaires sont désignés par leur corps.

En mars 1957, un centre clandestin initialement appelé « Section d'instruction des élèves gradés français musulmans » lui est adjoint. Dans le cadre de l'opération Pilote, celui-ci doit former des commissaires politiques algériens profrançais à même de créer une organisation clandestine au sein de la population algérienne afin de contrer le FLN*. Le bureau psychologique de l'état-major de Salan* met ainsi un pied dans le centre.

En octobre 1957, sous la nouvelle appellation de 5^e bureau, il met la main sur le CIPCG, arrivant à obtenir la mutation de Fontès. Dès lors, sous le commandement du lieutenant-colonel André Bruge, ancien numéro 2 du bureau psychologique, officier de l'infanterie coloniale ayant connu une captivité de cinq ans dans les camps du Vietminh, le CIPCG est profondément réorganisé. Sa formation, réduite à deux semaines, devient bien plus théorique et politique. Le stage concerne désormais tous les officiers prenant un poste dans les unités de quadrillage en Algérie qui sont orientés vers le centre avant de rejoindre leur affectation. Des conférences et des discussions dirigées occupent l'essentiel de l'instruction.

Ses cours doivent beaucoup aux conférences de Charles Lacheroy* et Antoine Bonnemaïson, et développent les idées de guerre révolutionnaire* et de guerre psychologique. Le but de cette formation est de faire accepter les

méthodes de pacification* aux cadres de l'armée et de leur en enseigner les procédures qui se sont dégagées de la bataille d'Alger* et de l'opération Pilote. Au-delà de cette instruction politico-militaire, un anticommunisme virulent, se voulant positif, structure le discours du CIPCG. Face à la menace du communisme international, il est expliqué aux stagiaires militaires de carrière que l'armée française doit devenir révolutionnaire. Rompant avec la passivité politique qui est la règle depuis la III^e République, elle doit assumer une fonction d'encadrement des populations civiles et de modernisation de l'Algérie tout en menant la destruction du nationalisme* armé.

Les deux semaines de stage sont ponctuées par des discussions dirigées visant à obtenir l'adhésion intime des stagiaires aux méthodes enseignées. Des conférenciers militaires viennent exposer leur action. Une « sortie-pacification » est organisée afin de présenter aux stagiaires des réalisations concrètes de l'armée. Chaque stagiaire quitte Arzew avec une volumineuse documentation reprenant les thèmes développés.

Sous le commandement d'André Bruge, d'octobre 1957 à septembre 1959, plus de 7 000 officiers, dont une moitié d'officiers de réserve appelés et quelques stagiaires belges et portugais, suivent les deux semaines de formation du centre d'Arzew. La réorientation de la politique française après le discours du général de Gaulle* sur l'autodétermination, le 16 septembre 1959, impacte fortement le centre. Bruge est muté à Madagascar, éloignant opportunément d'Algérie un officier aux positions radicales. Le contenu de la formation est adapté aux nouvelles orientations gouvernementales, tout en interprétant les propos de De Gaulle dans le sens de l'option intégrationniste qui est celle des militaires les plus engagés dans la défense de l'Algérie française. Pierre Messmer*, en mai 1960, fait expurger le programme de toute référence à la guerre révolutionnaire et met fin au caractère systématique du stage pour les officiers prenant leur poste en Algérie. Le CIPCG continue néanmoins à dispenser des formations pratiques concernant la pacification.

Le centre est fermé peu de temps après le putsch* d'avril 1961. En faisant une large promotion d'une conception se voulant révolutionnaire de l'action militaire, il aura été un puissant vecteur de politisation des officiers et de diffusion des méthodes attachées à la doctrine de la guerre révolutionnaire.

Denis LEROUX

CENTRE DE RENSEIGNEMENT ET D'OPÉRATIONS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL (CROGG)

En 1954, plusieurs services surveillent les nationalistes algériens mais sans réelle coordination, par souci de protection des sources. Peu de renseignements parviennent en outre du terrain, faute de réseaux infiltrant la population algérienne. Pour remédier à cette situation, le 19 février 1955, le colonel Louis Constans, chef du cabinet militaire de Jacques Soustelle* nouvellement nommé au Gouvernement général*, crée le Centre de renseignement et d'opérations du Gouvernement général (Crogg). Cet organisme civilo-militaire est théoriquement placé sous la double autorité du gouverneur général et du général Cherrière*, commandant la 10^e Région militaire que constitue l'Algérie. S'il est dirigé par un officier* d'active, cependant, le Crogg est rattaché au cabinet civil du gouverneur général qui a autorité sur lui. Selon un schéma établi en septembre 1955, le Crogg a pour vocation de concentrer et de traiter l'ensemble des sources collectées à la fois par les services militaires et civils ayant une activité de renseignement comme la direction de la Surveillance du territoire (DST), les Renseignements généraux (RG), le service de documentation extérieure et de contre-espionnage* (SDECE), le service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées (SSDNFA), la gendarmerie* et le 2^e bureau*, mais également par l'appareil administratif, notamment les sections

administratives spécialisées* (SAS). Des cellules subordonnées sont placées à tous les échelons civils et militaires. Cette organisation est censée permettre aux différents services d'acheminer leurs renseignements vers le Crogg.

Afin d'assurer une bonne circulation, un Centre de liaison et d'exploitation (CLE) est institué à chaque échelon administratif. Dans les préfectures, le CLE est rattaché au cabinet du préfet*. Quel que soit son niveau, le CLE rédige des synthèses et établit des statistiques sur l'évolution générale de la situation en vue d'éclairer l'autorité politique. En bout de chaîne, le Crogg rédige également un « bulletin quotidien des événements » destiné aux préfets. Il est complété par une « physionomie hebdomadaire de la semaine » qui fait état de la situation politique et militaire. Elle dresse aussi le bilan* des pertes de l'ALN* et des forces de l'ordre, ainsi que des armes perdues et récupérées.

Ainsi l'activité du Crogg est dans les faits très proche de celle que mène le Service des liaisons nord-africaines* (SLNA) du colonel Paul Schœn. En effet, le SLNA, qui a succédé en mai 1947 au Service d'information et de documentation musulmane (SIDM) qui traitait notamment de la presse*, des publications et des émissions radiophoniques, est spécialisé dans les questions politiques. Cet organisme, modeste par sa taille – il ne compte qu'une douzaine d'employés –, dispose d'une crédibilité certaine en Algérie pour avoir alerté sur le risque imminent de soulèvement en octobre 1954. Dans un contexte d'opérations de maintien de l'ordre de grande envergure, qui imposent une approche globale du renseignement et une gestion recentrée, le Crogg reprend progressivement les missions et les attributions du SLNA jusqu'à l'absorber : un arrêté du 31 mai 1957 met officiellement un terme à l'existence du SLNA dont les missions sont transférées à la sous-direction des affaires politiques et générales du Gouvernement général.

De fait, pourtant, au fil des mois, le renseignement militaire prime sur le renseignement civil. Ainsi, le général Lorillot* crée en juin 1956 un nouvel organisme, le RAP (répression-action-protection), placé sous le

commandement du colonel Léon Simoneau. En avril 1957, le général Salan* le transforme en centre de coordination interarmées (CCI), pour coiffer l'action des différentes unités agissant dans la recherche du renseignement opérationnel. En conséquence de cette évolution, le Crogg devient, le 8 juillet 1958, un « bureau d'études » conjointement rattaché au cabinet civil du Gouvernement général et au commandant en chef. Il est toujours commandé par le colonel Ruysen, mais n'est plus chargé que du renseignement non militaire, le renseignement militaire étant de la seule compétence du 2^e bureau. Le bureau d'études produit donc des fiches sur les événements d'ordre public importants, un « rapport hebdomadaire sur l'évolution de la situation politique » et des rapports mensuels. À l'été 1959, le lieutenant-colonel Baudet, jusque-là adjoint au chef de bureau, en prend le commandement. Il est remplacé en août 1960 par le lieutenant-colonel Thozet. Les productions du bureau d'études disparaissent avec le cessez-le-feu en Algérie.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Maurice Faivre, *Le Renseignement dans la guerre d'Algérie*, Panazol, Lavauzelle, 2006 • Henri Jacquin, *La Guerre secrète en Algérie*, Olivier Orban, 1977 • Constantin Parvulesco, *Secret-défense, histoire du renseignement militaire français*, Boulogne-Billancourt, ETAI, 2007.

CENTRES D'HÉBERGEMENT (CH)

Cet euphémisme désigne les premiers camps d'internement* créés en Algérie, en 1955. Leur appellation est fixée par une instruction du gouverneur Soustelle*, qui les place sous la responsabilité des préfectures et d'un Service central des centres d'hébergement (SCCH), à Alger. De 4 en mai 1955, leur nombre s'élève à 10 en avril 1958, 11 en août 1960, puis ils ferment peu à

peu, avec les négociations*. Au maximum, ils comptent 11 000 internés en 1959.

Leur répartition reflète l'encadrement légal des pratiques répressives. En avril 1958, l'Algérois compte 5 camps (Berrouaghia, Lodi, Paul-Cazelles, Tefeschoun, Camp du Maréchal), l'Oranie 4 (Arcole, Bossuet, Saint-Leu, Sidi Marouf), le Constantinois un seul (Djorf) : pour les autorités, les exécutions de « suspects » sont plus répandues dans le département de Constantine qu'ailleurs, d'où l'existence d'un seul camp.

Les sources décrivent ces camps entourés de barbelés et souvent dotés de miradors. Changeant au cours du temps, les conditions de vie y varient également selon leur taille (une centaine d'internés à Lodi, 1 400 à Tefeschoun et à Bossuet), leur installation (des baraques pour Berrouaghia, des tentes pour Djorf à ses débuts, les bâtiments d'une colonie de vacances pour Lodi), leur localisation (nord ou sud) et leurs directeurs. Un témoignage* anonyme, publié à l'époque, dénonce ainsi la terreur exercée par le centre de Paul-Cazelles, en 1957.

Longtemps, aucun règlement ne définit le régime de l'internement. Généralement, les internés assurent le quotidien, avec des corvées de cuisine ou d'entretien. Leurs droits, suspendus en cas de punition, sont limités en pratique. La distance et le dénuement contrarient les visites des familles, la correspondance est censurée, les livres et journaux contrôlés. Le FLN* y développe non seulement une résistance mais des cours que les autorités redoutent : « séminaire de la rébellion », « école de cadres rebelles », « universités fellaghas », disent les rapports. Ils font état de violences (jusqu'aux tirs sans sommation, exécutions au prétexte d'évasions*) et de problèmes sanitaires (physiques avec la tuberculose ou psychologiques avec des suicides et tentatives de suicide). Spécifiquement, les internés souffrent d'être enfermés sans perspective de libération, car les arrêtés d'assignation à résidence qui légalisent leur internement ne sont pas limités dans le temps, au contraire d'une peine de prison* que le condamné peut décompter.

Bibl. : Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001 • —, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internement, assignation à résidence*, Odile Jacob, 2012.

CENTRES DE RENSEIGNEMENT ET D'ACTION (CRA)

Les centres de renseignement et d'action sont créés à partir de l'été 1958 dans le but de rassembler les différents services chargés de lutter contre le FLN*, qu'ils soient policiers ou militaires. Ils sont présents sur tout le territoire algérien et leur action est coordonnée par l'armée. Ce regroupement sous le même nom et dans le même lieu des différents services chargés du renseignement témoigne, en fait, de la suprématie totale acquise par l'armée dans la conduite de la répression en cette deuxième moitié de l'année 1958.

Les CRA sont divisés en deux équipes : une « équipe de centralisation et d'études » est chargée de recueillir des informations, de les centraliser et de les analyser tandis qu'une « équipe d'exploitation » mène des opérations sur la base des informations collectées. Ce sont des commandos de quelques hommes qui doivent travailler en coordination avec d'autres unités militaires ou policières, bien que surviennent parfois des tensions inhérentes à toute concurrence entre services jaloux de leurs prérogatives. Leurs relations avec les détachements opérationnels de protection* (DOP) sont particulièrement complexes mais la coopération s'organise globalement. Ils sont aussi liés à d'autres structures leur préexistant. Ainsi ils sont dirigés par les OR (officiers de renseignements) des 2^e bureaux* de l'armée, mobilisent des policiers ou des gendarmes détachés, recourent à des harkis*.

Ils contribuent au maillage du territoire indispensable dans la logique militaire à la lutte contre l'ennemi, selon des modalités différentes entre villes

et campagnes. Ils sont plus soumis aux obligations légales dans les premières où ils doivent s'assurer le concours d'officiers de police* judiciaire pour officialiser leurs arrestations et perquisitions susceptibles de déboucher sur des procédures en justice. En milieu rural, ils cherchent prioritairement, selon leur langage, à « dénoyauter » les « masses » que le FLN organise.

Un CRA a particulièrement fait parler de lui : la ferme Ameziane*, à quelques kilomètres de Constantine. Plaque tournante du système répressif local et une des clés de ce que son responsable appellera « la bataille de Constantine », au début de l'année 1958, sur le modèle de la répression sans limite mise en œuvre à Alger en 1957, ce CRA reste le mieux documenté de l'historiographie.

Raphaëlle BRANCHE

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Jean-Luc Einaudi, *La Ferme Améziane. Enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1991.

CENTRES DE TRI ET DE TRANSIT (OU CENTRES DE TRIAGE ET DE TRANSIT) (CTT)

Les CTT sont créés par un arrêté de Robert Lacoste*, le 11 avril 1957. Ce texte autorise les militaires à assigner leurs « suspects » dans des lieux officiellement reconnus, le temps de les interroger. Ils sont censés être ensuite libérés, déférés en justice ou internés dans un « centre d'hébergement* » pour une durée indéterminée. Aussi ces lieux sont-ils appelés « centres de tri et de transit » ou « de triage et de transit ». La décision conduit l'armée à déclarer comme tels des locaux qu'elle utilise déjà.

Pour Robert Lacoste, il s'agit de « permettre aux autorités responsables de suivre au plus près la réalité ». Mission impossible, concluent toutes les

enquêtes menées, que ce soit par la Commission internationale contre le régime concentrationnaire* (CICRC), les commissions de sauvegarde* ou l'Inspection des centres d'internement créée en 1960. Rien n'oblige les militaires à déclarer l'identité des individus qu'ils appréhendent, ni les endroits où ils les détiennent. Au contraire, le secret des opérations est pour eux fondamental.

Les statistiques dénombrent toujours plusieurs dizaines de CTT, voire plus d'une centaine (113 en novembre 1959). Un rapport de l'Inspection des finances donne une idée du déficit de contrôle sur leur « réalité ». De janvier à août 1959, pour une moyenne mensuelle officielle de 17 440 détenus dans les CTT, la moyenne des rations alimentaires budgétées est de 19 950. La différence (2 510) correspondrait à des détenus officieux, dans les CTT eux-mêmes ou ailleurs.

Les CTT sont de sinistre mémoire. Les détachements opérationnels de protection* (DOP), ces organismes spécialisés dans le renseignement, connus pour leur pratique de la torture*, y interviennent. La ferme Ameziane*, par exemple, avait une section CTT. Très connu est aussi l'immeuble en construction d'El Biar, où Ali Boumendjel* est assassiné, Henri Alleg* torturé et Maurice Audin* conduit avant de disparaître. Sans qu'ils puissent être comptés, nombreux y ont perdu la vie, sous la torture ou exécutés. Dans la longue durée, les CTT représentent une étape cruciale de l'histoire de l'internement : celle de sa militarisation, au sens où une armée exerçant des pouvoirs de police* (arrestation, interrogatoire, détention) obtient légalement le pouvoir d'interner.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Jean-Luc Einaudi, *La Ferme Améziane. Enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1991 • Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internement, assignation à résidence*, Odile Jacob, 2012.

CENTRES MILITAIRES D'INTERNÉS (CMI)

Les CMI sont voués à l'internement des combattants pris au maquis. Leur existence découle d'une interrogation sur le sort de ces prisonniers* : « Une fois que le commandant de secteur a décidé que, malgré les instructions en vigueur, le rebelle pris au combat les armes à la main n'était pas abattu, et que, d'autre part, il l'a sélectionné comme “bon”, “prisonnier de guerre”, “susceptible de réhabilitation”, que faire ? » s'interroge l'état-major, fin 1957. Le 19 mars 1958, le général Salan* répond en créant des « centres d'internés militaires » avant de se raviser et d'inverser les deux derniers termes. Dans cette première appellation, « militaires » qualifie les internés alors que Salan leur refuse cette qualité. Ils ne sont pas des prisonniers de guerre : « Les conventions de Genève* ne leur sont pas applicables. »

L'instruction définit un régime éloigné des conventions. Les CMI, d'abord, sont réservés aux prisonniers dont la « récupération » (*dixit* Salan) est jugée possible, c'est-à-dire leur ralliement à l'armée française. Ils restent en outre exposés à « la recherche du renseignement par leur interrogatoire ». Le changement de régime retarde la mise en œuvre du texte. Les premiers CMI ouvrent à l'été 1958. Ils restent peu nombreux (7 en 1960) et comptent un maximum de 4 500 hommes.

Salan préconise de leur réserver un traitement aussi favorable que possible afin de favoriser les ralliements. Les témoignages* et les archives* prouvent le contraire. Au motif d'un travail doté de vertus rééducatives, de rudes corvées sont infligées dans les CMI. En 1959, les internés des CMI de Boghar et d'Hammam Bou Hadjar aménagent eux-mêmes leurs camps. En 1961, ceux de Lamoricière (Ouled Mimoun) sont « utilisés hors du camp, soit sur des barrages, soit dans des unités », relate le général chargé de l'inspection des centres d'internement. En 1962, à la suite du témoignage d'Abdelhamid Benzine*, il constate qu'à la « section spéciale » de Boghari,

les internés sont soumis à une discipline martiale particulièrement stricte et des violences quotidiennes : « coups », « brutalités », « mesures vexatoires », écrit-il. Trois internés sont décédés. Globalement, les ralliements sont restés marginaux.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Abdelhamid Benzine, *Le Camp*, Éditions sociales, 1962 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001 • —, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internement, assignation à résidence*, Odile Jacob, 2012.

CENTRES SOCIAUX ÉDUCATIFS (CSE)

Après 1945, en Algérie, l'action sociale et éducative* a occupé tout un secteur du milieu associatif, qu'une éphémère Association de la jeunesse algérienne pour l'action sociale (Ajaas) a tenté d'organiser entre 1953 et 1955, selon Nelly Forget*. Un idéal de justice sociale, le souci de la dignité humaine, une générosité opposée à la haine, animent les membres de ces associations de diverses obédiences, laïques ou religieuses, mais aussi syndicales, tout autant « musulmans » qu'« européens », selon la taxonomie coloniale en vigueur.

Les centres sociaux, créés par un arrêté le 27 octobre 1955, s'inscrivent dans cette filiation. Leur premier directeur, Charles Aguesse, est issu de cette mouvance. Nés du constat de la « clochardisation » des Algériens que fait Germaine Tillion*, la célèbre ethnologue appelée par le gouverneur Soustelle*, ils ont à l'origine une vocation polyvalente : scolarisation mais aussi action médico-sociale. Leurs membres, recrutés parmi des « cadres spécialisés dans les différentes techniques de l'éducation », selon l'arrêté du 27 octobre 1955, doivent être affectés dans des centres tant urbains que ruraux. Rattachés à l'Éducation nationale, ils sont renommés « centres socio-

éducatifs » en 1957 et resserrés sur l'objectif d'une scolarisation totale. Concrètement, avec des effectifs atteignant le millier d'agents en 1962, plus d'une centaine de centres ont été ouverts. Lieux de rencontre et d'échanges par-delà la frontière coloniale, avec des contacts interpersonnels occasionnant parfois quelques complicités avec les nationalistes, les CSE ne sont pas visés par le FLN* en tant que tels, sauf exceptionnellement, selon Nelly Forget. Ils n'en suscitent pas moins réticences, voire méfiance, côté algérien. Côté français, l'armée française puis l'OAS* les ciblent nettement. Deux grandes vagues d'arrestations, accompagnées d'interrogatoires et de sévices, les frappent, en 1957 et 1959, ainsi qu'un procès aboutissant à des peines symboliques. En 1962, l'OAS organise l'assassinat de six membres des CSE, au cours d'une réunion à Château-Royal*, dont leur directeur de l'époque, Max Marchand, inspecteur de l'Éducation nationale. Diabolisant le nationalisme* algérien, confondant fraternité et parti pris indépendantiste, les inconditionnels de l'Algérie française étaient incapables de voir les membres des CSE autrement qu'en ennemis, liés au FLN.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Isabelle Raymonde Deblé, « Les centres sociaux en Algérie », *Esprit*, n° 308, 2004 • Nelly Forget, « Le service des centres sociaux en Algérie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 26, 1992.

CHAÂBANI, MOHAMED (1934-1964)

Né le 4 septembre 1934 à Oumèche (Biskra), Tahar Chaâbani, dit Mohamed, a un parcours politique des plus complexes.

Il rejoint l'ALN* en 1956 et gravit rapidement les échelons au sein de la Wilaya 6* (Sahara). En juillet 1959, il est impliqué, avec les capitaines Ben Messaoud, Belkadi et Lakehal, dans la liquidation physique de leur commandant en chef, Si Tayeb Djoghli, le 29 juillet 1959. Désormais, c'est

un « conseil de capitaines » autoproclamé qui dirige la wilaya, avec Chaâbani à sa tête. Sa nomination n'est pas validée par le GPRA*. En conséquence, le Sahara est mis en disgrâce et devient le lieu d'affrontements fratricides avec la venue de responsables de la Wilaya 4*, désireux de venger la mort de Tayeb Djoghlali.

En août 1959, le colonel Boumediene*, responsable de l'EMG* ouest dont dépend la Wilaya 6, accuse les auteurs de cet assassinat politique de « haute trahison ». Au CNRA* de Tripoli (1960), le territoire de la Wilaya 6 passe sous l'autorité des Wilayas 1*, 4 et 5*.

Chaâbani réussit pourtant à surmonter bien des difficultés et à s'imposer comme chef de fait de la Wilaya 6. L'EMG finit par le ménager et le GPRA l'élève au grade de colonel en 1962.

À l'indépendance, Chaâbani se rallie à Ahmed Ben Bella*. Originaire de Tolga (Biskra), Mohamed Khider* est l'interface entre les deux hommes. Ancien élève de l'institut Ben Badis de Constantine, Chaâbani partage avec Ben Bella et Khider les mêmes convictions politiques et idéologiques et défend avec eux l'identité arabo-islamique de l'Algérie.

Parallèlement, Boumediene, alors ministre de la Défense, poursuit la réorganisation de l'ANP*. Le décret de mars 1964 supprime les wilayas et les remplace par des régions militaires. Chaâbani est nommé adjoint, avec le commandant Bensalem et le colonel Abbas, auprès de Tahar Zbiri*, chef d'état-major. Il manifeste cependant son refus de quitter sa région. Par ailleurs, comme membre du Bureau politique du FLN*, il critique sévèrement, lors du congrès du FLN (avril 1964), les « déserteurs de l'armée française* » (DAF) que Boumediene privilégie pour moderniser l'ANP. Son point de vue, partagé par une partie des responsables de l'ALN, lui vaut la vindicte de Boumediene.

Il entre en dissidence durant l'été 1964 et s'oppose ouvertement à Ben Bella et Boumediene. Dénoncé par les autorités comme étant un « féodal contre-révolutionnaire », il est arrêté le 8 juillet, jugé et condamné à mort par

la cour martiale, siégeant à Oran. La sentence est exécutée le 3 septembre pour l'exemple.

Dans divers écrits dont les mémoires de Tahar Zbiri, le colonel Chaâbani est considéré comme une victime des DAF. D'autres le considèrent comme étant l'archétype de l'officier nationaliste attaché aux valeurs de l'islam et de l'arabité.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Hadi El Ahmed Derouaz, *Le Colonel Mohamed Chaâbani et l'espoir* [en arabe], Bouzareah, Dar Houma, 2003 • Jean-François Kahn, « L'armée algérienne s'assure le contrôle du "fief" du colonel Chaabani », *Le Monde*, 3 juillet 1964 • Mohamed Teguaia, *L'Armée de libération nationale en Wilaya IV*, Alger, Casbah, 2002.

CHAHID (MARTYR)

Comme *moudjahid** (pluriel : *moudjahidin*), *chahid* (pluriel : *chouhadas*) désigne une individualité héroïque, une figure symbolique et politique majeure de l'Algérie postcoloniale. Tous deux ont en commun une référence religieuse puissante, parfois estompée, parfois surdimensionnée, mais prégnante. Ils se rapportent aux combattants engagés dans la lutte armée pour l'indépendance, sous la direction du FLN* et de l'ALN*. La vie du *chahid* (« martyr »), donnée pour la cause, est une forme sublimée de la *shahada*, la profession de foi unitaire de l'islam, attestant qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Mohammed est son envoyé. Prononcée par l'homme à l'instant de sa mort, le doigt levé, par lui-même ou un proche, s'il ne le peut, la profession de foi ne fait cependant pas de ce dernier un « martyr ». Seul est sanctifié et révérendé sous ce nom l'homme qui a sacrifié sa vie dans le combat pour Dieu – et pour sa patrie, l'un étant supposé ne pas aller sans l'autre dans le contexte de la guerre pour l'indépendance.

Le *moudjahid* (« combattant »), si courageux soit-il, est resté vivant. En tant que tel, il est symboliquement inférieur au *chahid*. Ce sont cependant les mêmes hommes, jusqu'à ce que la mort les sépare et les distingue sur tous les plans : physique, théologique, politique et juridique, avec les conséquences qui en découlent. À l'heure de l'indépendance, l'enjeu de la qualification comme *moudjahid* et *chahid*, source de rente symbolique et matérielle, devient majeur. Cet enjeu n'est pas seulement politique, il est économique et susceptible, à ce double titre, et de plus en plus, de toutes les récupérations et falsifications.

Pour le comprendre, il faut revenir à l'histoire des appellations. Avant 1954, dans le langage usuel des nationalistes, on se donne du « frère » (*akh*, pluriel : *ikhouan*) et non du « camarade ». Quand un militant s'engage dans l'OS*, organisation paramilitaire du PPA-MTLD*, au prix de sa vie, après serment sur le Coran et mise à l'épreuve, il est connu sous un pseudonyme, précédé ou non d'un *Si* indicateur de respect : Si Tayeb pour Boudiaf*, mais Hakim, simplement, pour Ben M'hidi*, par exemple. L'OS ne désigne pas ses membres comme *moudjahidin*. Une fois l'insurrection lancée, *moudjahid* et *chahid* se répandent, mais le sacré et le séculier s'entrelacent à maints égards. Le congrès de la Soummam* donne à la lutte armée son terme générique de « révolution », avec le mot ancien *thaoura* (« révolte spontanée », « colère subite »). Le congrès ne choisit pas *djihad*. Le soldat de base de l'ALN est appelé *djoundi* (pluriel : *djounoud*). En revanche, le FLN donne à son journal le titre d'*El Moudjahid*, créé en remplacement de *Résistance algérienne*. Sur le terrain, les hommes se dédoublent en *moudjahidin* (incluant les *fida'iyin*, pluriel de *fida'i*, « sacrifié volontaire », auxquels sont confiés les attentats en ville) et *moussebiline*, désignant ceux qui apportent une aide financière, matérielle, et logistique décisive aux combattants.

Après 1962, *moudjahid* et *chahid* deviennent des figures structurantes de la geste révolutionnaire. Elles fournissent à l'État algérien nouveau les bases

de sa légitimité. Ces figures ne sont pas seulement au cœur du récit national et des rituels de la commémoration*, elles donnent lieu à une institutionnalisation et une instrumentalisation renforcée, en tant que ressource et enjeu de pouvoir. Dans la société, la recherche des restes des parents morts au combat, enterrés en des lieux non identifiés, mais aussi la création d'espaces dédiés, prémises des « carrés des martyrs » dans les cimetières, doivent plus aux initiatives privées et locales des familles qu'à l'impulsion de l'État. Tahar Djaout, dans son roman *Les Chercheurs d'os* (1984), montre néanmoins l'intérêt de cette quête en vue d'un repositionnement social fructueux dans l'espace villageois.

Les chiffres participent du processus. Premier président de la République algérienne, Ben Bella* donne un nombre des martyrs supérieur à 1 million, bientôt augmenté à 1,5 million, pour une population de 8 millions d'Algériens en 1954. Ce chiffre hyperbolique devient vérité pour l'opinion* commune, et le reste à ce jour, toutes tendances confondues, y compris chez des universitaires. L'ampleur des pertes humaines, qui se chiffrent en plusieurs centaines de milliers, suffit à expliquer la dureté de l'épreuve et la persistance du trauma : aux hommes morts au combat s'ajoutent les pertes civiles dues non seulement aux ratissages et repréailles frappant les villages, mais aux conditions de survie fortement aggravées (maladies, sous-alimentation, mortalité infantile).

Chahid conserve à ce jour l'image de pureté qui lui est attachée dès l'origine tandis que *moudjahid* a connu un processus de dévalorisation. Le cercle qui contrôle encore et toujours le pays se réclame plus que jamais du sacrifice des *chouhadas*. La puissance symbolique du *chahid* parle encore aux jeunes générations qui la retournent contre le pouvoir, par-delà la contestation chantée dans les stades et pacifique dans les rues. Le *hirak* a su s'emparer, de façon critique, sous une forme collective joyeuse et pacifique, des deux figures concomitantes et contrastées de la geste de Novembre.

Omar CARLIER

CHALLE, MAURICE (1905-1979)

Né en 1905, Maurice Challe entre à Saint-Cyr en 1923-1925. Il choisit l'armée de l'air* et devient pilote. En juillet 1939, officier* d'état-major, il participe à la bataille de France comme aviateur. Il sert dans l'armée de Vichy avant d'entrer dans l'Organisation de résistance de l'armée à la fin de l'année 1942 et de constituer le réseau de résistance François Villon. Il devient commandant de l'armée de l'air au Maroc* en 1949 puis est nommé commandant de l'école de guerre aérienne en 1953. Lors de la crise de mai 1958, Challe est placé sous surveillance à Brest par le ministre de la Défense Pierre de Chevigné. Ayant la confiance de Charles de Gaulle*, il revient en grâce. À ce titre, il devient le 15 juillet 1958 général d'armée aérienne et adjoint de Salan* en Algérie, avant de remplacer ce dernier comme commandant en chef en Algérie à compter du 12 décembre 1958. Il met alors en place un plan d'opérations militaires resté dans la postérité sous le nom de « plan Challe* ». Pour Challe et son état-major, ce plan est l'aboutissement opérationnel des réflexions sur la guerre antisubversive et vise à garantir la pérennité de l'Algérie française, alors que de Gaulle le conçoit comme un outil militaire pour mener les négociations* politiques avec les nationalistes en situation de force. Le discours sur l'autodétermination* du 16 septembre 1959 achève de le mettre en porte-à-faux avec la politique gaullienne. De Gaulle, constatant son indulgence envers les insurgés de la semaine des barricades*, du 24 janvier au 1^{er} février 1960, décide finalement de le remplacer par le général Crépin* en mars 1960. Challe devient alors commandant en chef des forces alliées Centre-Europe. Moins d'une année après, désabusé par la tournure des événements en Algérie, il quitte la vie militaire pour un emploi civil. Mais, le 12 avril 1961, il participe au putsch* aux côtés de Jouhaud* et Zeller*. Il fait partie des quatre généraux du putsch – Salan, en exil en Espagne, se greffant tardivement au complot – et en prend la direction formelle. À la suite de

l'échec du soulèvement militaire, il refuse de plonger dans la clandestinité et se rend par conséquent aux autorités civiles. Condamné à quinze ans de prison*, il est gracié en 1966 puis amnistié* en 1968. Il meurt le 18 janvier 1979.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Archives : Dossier de carrière du général Maurice Challe, SDH.

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française, hommes, textes, institutions. 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

CHANSON ALGÉRIENNE

La chanson patriotique a été l'expression artistique la plus flatteuse de la Guerre d'indépendance et la plus habile des propagandes*. Elle s'inscrit dans une histoire construite tout au long du xx^e siècle dans la volonté du mouvement national d'associer la culture au combat anticolonial.

Dès l'entre-deux-guerres, les premiers grands artistes comme Bachtarzi, « le Caruso du désert », participent en région parisienne aux meetings de l'Étoile nord-africaine (ENA), qui fait de la culture un des socles de la cohésion communautaire. Au pays, un lettré comme Moufdi Zakaria, futur auteur du célèbre *Qassaman** (*Nous jurons*), vingt ans plus tard devenu hymne national, offre déjà en 1936 au leader Messali*, un hymne pour l'ENA, *Fidaou el Djazaïr* (*Sacrifice pour l'Algérie*). La chanson populaire est aussi présente dans ces lieux de sociabilité politique que sont les cafés. Des chants* plus engagés sont repris par les scouts musulmans*, véritable pépinière de militants et de futurs artistes tels que Blaoui Houari ou Ahmed Wahby*. Les scouts chantent lors de leurs sorties et de manifestations comme

celles du 8 mai 1945*. Après les massacres de Sétif, ils adoptent le chant emblématique *Hayyou Chamal Ifriqia ya Chabab (Ô jeunesse, fais vivre l'Afrique du Nord)*.

Cette forte interaction entre culture populaire et histoire politique s'intensifie après la Seconde Guerre mondiale. En Algérie, même si les artistes ont besoin de se produire dans l'émission en langue arabe et kabyle (Elak) de la radio, leur sensibilité au discours nationaliste s'affirme. Fadela Dziria, l'élégante dame du *Hawzi* algérois (dérivé de la musique andalouse), emprisonnée à Serkadji (Barberousse), en est l'exemple.

En métropole, beaucoup militent dans les rangs nationalistes comme Missoum, emprisonné pour avoir entonné dans des galas des chants patriotiques. Dans la lutte qui oppose messalistes et FLN*, les artistes se rangent progressivement du côté de ce dernier en donnant une part de leurs cachets comme impôt de guerre. La vie artistique nocturne continue dans les cabarets « orientaux » de la capitale. Les artistes s'y produisent et s'y rencontrent. Ils enregistrent aussi des titres dans le catalogue arabe des maisons de disques grâce à un découvreur de talents, Ahmed Hachlef, ancien scout musulman, véritable médiateur culturel. La censure* interdit les chansons trop explicites et même celles qui se veulent allusives. Le chanteur kabyle Slimane Azem est inquieté pour avoir chanté *Affagh aya djrad (Sauterelles, vous avez tout dévoré)*, parabole quasi biblique du fléau colonial.

Dans ce contexte, « la jeune Ouarda » se sert de sa voix juvénile et prodigieuse comme d'un défi avec le titre *Ya habibi, Ya moudjahid (Ô ami, ô combattant)*. En 1958, après la fermeture du cabaret parisien de son père, *Le Tam-Tam*, pour collusion avec le FLN, toute la famille est expulsée au Liban. Ouarda prend le surnom emblématique d'El Djazaïria et interprète en hommage aux femmes* combattantes *Djamila*, en l'honneur de Djamilia Bouhired*.

1958 est l'année de départ, volontaire cette fois, d'artistes qui rejoignent Tunis pour former la troupe nationale qui fait rayonner la culture algérienne vivante dans des tournées internationales : Mustapha Toumi, Hsissen, Ahmed Wahby ou encore Farid Ali, compositeur du célèbre chant kabyle repris dans le maquis *A yemma azizen (Ô mère chérie)*.

En Algérie, ces chansons circulent au maquis, ou clandestinement en ville, grâce à la radio* du FLN qui diffuse, à partir du Caire, une émission qui se clôture par des chants. Un premier disque est pressé en Yougoslavie* en 1961, chants de lutte mais aussi répertoire andalou classique et patrimoine des régions, comme un acte de réappropriation d'une identité malmenée par la colonisation. Avec la musique, le FLN gagne sa bataille culturelle.

Dès l'indépendance, la musique, tant savante que populaire reprend ses droits d'art majeur. La chanson du maître du *chaâbi*, El Anka, *Elhamdou lilah mab'qach istiamar fi bledna (Dieu soit loué, le colonisateur n'est plus chez nous !)*, accompagne la liesse populaire. Pas un segment de la chanson ne se tient à l'écart, puisque Rimitti, la reine du *raï* – genre considéré alors comme sulfureux et décadent –, connaît un grand succès avec *Ya ouled Djazaïr (Ô enfants d'Algérie)*. Il faut revenir, en citant Fanon*, à l'entreprise de « déculturation » instaurée par le rapport colonial pour comprendre la forte participation des artistes au combat anticolonial et l'empathie populaire autour de leurs chansons. Devenues un véritable bien commun, elles sont aujourd'hui reprises dans les mobilisations du *hirak*.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Ahmed et Mohamed El Hbib Hachlaf, *Anthologie de la musique arabe*, CCA-Publisud, 1993 • Bachir Hadj Ali, *Qu'est-ce qu'une musique nationale ?*, conférence du 6 février 1964, Alger • Naïma Yahï, « Les femmes connaissent la chanson », in Driss El Yazami, Yvan Gastaut et Naïma Yahï (dir.), *Génération, un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, Gallimard-CNHI, 2009.

CHANSON FRANÇAISE

Contrairement à d'autres, la guerre d'Algérie n'a guère été accompagnée de chansons. Ni la génération au faîte de sa gloire (Piaf, Gréco), ni les chanteurs à texte (Brel, Brassens, Ferrat) n'ont ciblé le conflit algérien. La censure* veillait. Chacun connaît les mésaventures du *Déserteur**, de Boris Vian – créée dans le contexte de la guerre d'Indochine*, elle est interdite et ne trouve qu'un interprète Mouloudji. Le seul à percer le mur des interdits est l'anarchiste* Léo Ferré, osant graver dans le vinyle une dénonciation des baroudeurs : « Quand l'Indochin' c'est terminé/Où c'est-t-y qu'on pourrait s'tailler » et de leurs méthodes : « Fil' moi ta part mon p'tit Youssef/Sinon j'te branch' sur l'EDF/Réponds, dis-moi où est ton pot'/Sinon tu vas êtr' chatouillé » (1961). Moins frontal, *Quand un soldat*, interprété par Yves Montand et Francis Lemarque, peut être reçu comme un cri protestataire. De même, *La Mauvaise Réputation* de Georges Brassens (1952) est reprise par les opposants à la guerre. Dans un genre différent, une œuvre oubliée relate le quotidien de certains appelés, *Y'avait Fanny qui chantait* : « Dans ce bled il faisait chaud/L'ennui nous trouait la peau/On vivait sans savoir si/On reviendrait au pays » (1958).

La communauté européenne d'Algérie ne reste pas inactive, produisant en 1958 un *Hymne de l'Algérie française*, qui ne franchit jamais la Méditerranée avant de se perdre dans les mémoires.

Que chantent donc les Français, de 1954 à 1962, qui puisse avoir un lien avec l'Algérie ? Aussi incroyable que cela puisse paraître, les transistors et les premières télés font un triomphe à « Chérie je t'aime/Chérie je t'adore/Como la s-a-a-lsa del pomodor » (1960). Sans oublier un *Ali Baba cha-cha* ou un *Pourquoi la Casbah a brûlé, mon z'ami*.

La guerre à peine terminée, un jeune Constantinois qui se fait appeler Enrico Macias émeut le pays. « J'ai quitté mon pays/J'ai quitté ma maison/Ma vie, ma triste vie/Se traîne sans raison/J'ai quitté mon soleil/J'ai

quitté ma mer bleue » (1963). Souffrance et sentiment d'abandon, émotion des téléspectateurs ; simultanément, un autre peuple, au sud de la Méditerranée, a connu d'autres souffrances, plus terribles.

Alain RUSCIO

Bibl. : Claude et Josette Liauzu, *Quand on chantait les colonies. Colonisation et culture populaire de 1830 à nos jours*, Syllepse, 2002 • Lucien Rioux, « De Bambino à Mustapha, le fond sonore de la guerre », in Laurent Gervereau, Jean-Pierre Rioux et Benjamin Stora (dir.), *La France en guerre d'Algérie*, Édition du musée d'Histoire contemporaine/BDIC, 1992 • Alain Ruscio, *Que la France était belle au temps des colonies. Anthologie de chansons coloniales et exotiques françaises*, Maisonneuve et Larose, 2001.

CHANTS DE LA GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE

L'ethnologue Jean Servier* est à Arris la nuit du 1^{er} novembre 1954*. Il collecte des chants anciens. Quand il apprend l'attaque, dans les gorges de Tighanimine, du car où avait pris place un couple d'enseignants, les Monnerot*, il part avec quelques hommes armés pour ramener les blessés. Ce natif de Constantine ne s'y trompe pas : ce qui commence n'est ni un acte de banditisme (selon les termes de l'administration) ni un soulèvement comme il y en eut tant. Lui reviennent en mémoire les bribes de ce chant qu'il avait enregistré il y a quelques jours : « Sa ceinture est faite de cartouches/Il porte des fusils croisés sur son dos/Son visage est voilé/Il règne sur la montagne. » Ces paroles sont les éléments d'une mémoire chantée qui jalonne et fixe les événements marquants d'une histoire vécue et interprétée par ceux qu'on dit sans histoire. Sur un schème récurrent, des femmes* et des hommes improvisent et reprennent des images et des couplets qu'ils réactualisent. Ce

chant, par exemple, était encore interprété pour glorifier la résistance de Messaoud Ag-zelmat (Benzelmat), « bandit d'honneur » du début du xx^e siècle, et fera partie du répertoire de Jarmouni qui chante, mêlant chaoui et arabe : « Les brodequins aux pieds/Le fusil à percussion/C'est l'messoud Azelmat. »

Tout au long de la lutte de libération, les chants dressent des figures de héros, comme Ben Boulaïd*, Amirouche*, Ben Bella*, Fadila Saâdane* ou Hamlaoui de Constantine. La mort de ce dernier (accrochage du 8 juin 1960) sera « fixée » dans un chant qui circulera dans la ville et dans toute la région : « Alala lourri/Hamlaoui est mort pour sa foi » (foi aussi bien au sens de croyance religieuse qu'au sens d'engagement). Le chant reprend ensuite des faits marquants de son martyre : il a été trahi par une femme. Les chants peuvent puiser dans la saga des anonymes, à l'échelle familiale, quand une mère ou une proche improvise pour dire sa douleur, ou quand on évoque une femme (anonyme des anonymes) dont seul le prénom est le point émergent d'une mémoire basse. « Sont venus les soldats et leurs chars/Ils ont emmené Mennana la valeureuse. » Est-ce la même Mennana que celle qui fut atrocement torturée avant que son corps ne soit attaché à l'avant d'un char ? Qu'importe ! Car il y eut tant de Mennana dont l'histoire fait son humus et qui ne figureront pas au panthéon des héros, si peu au féminin.

Quelquefois, c'est un dialogue qui s'engage entre celui qui décide de monter au maquis et sa mère. Il lui demande pardon pour la peine qu'il lui cause et elle accepte son engagement : « Pardonne-moi, petite mère/Pardonne-moi dans mon combat/Pardon et prospérité/Petit père, mon fils/C'est Dieu qui l'a voulu. »

C'est aussi le défi du combattant, couché dans sa cache alors que l'avion tourne au-dessus de lui : « Ô l'avion jaune, ne tire pas/Je meurs et ne me rends pas. »

C'est encore le rêve d'un mieux-être qui serait au bout de la victoire (car elle viendra !). Des femmes qui vivent dans des conditions très dures,

aggravées par la guerre, et qui ont faim évoquent des choses qui peuvent sembler très prosaïques mais qui pèsent dans le changement espéré : « La femme du djoundi dort dans un lit/La femme du gougier dort sur une paille/La femme du djoundi mange du poisson/La femme du gougier attend la mort », etc.

On a enfin un chant entonné en chœur et regroupant une chanteuse qui « sème » les couplets et l'ensemble des autres qui « tiennent la tête » en rappelant le refrain : « A laouli A mma/Mon étoile monte/Je tape à la machine et je ramène la liberté. » Il faut écouter ces voix de défi au cours des rares fêtes qui pouvaient rompre le cours dramatique de la vie en guerre.

Dans les moments de répit, le commandant Azzedine* entonne un chant devant ses hommes : « Ô que de fois/Je me souviens/Combien l'Algérie/était étonnante » et se terminant ainsi : « Nous obtiendrons la liberté/Admirables enfants des Aurès/Admirables enfants des Aurès/De Annaba à Bel-Abbès/La France est dans le pétrin. »

On peut également entendre des improvisations qui fixent l'exécution d'un « traître », comme ce Abdallah Ou-Zahzah, à Aïn Beïda.

Ainsi, à côté des chants patriotiques composés par un poète et un musicien, on trouve tout un répertoire – le plus souvent anonyme, chanté surtout par les femmes – qui trace les lignes générales d'une histoire et la façon dont elle est vécue : au jour le jour, avec des implications concrètes (la faim, la torture, la mort) mais aussi un espoir que rien ne peut bloquer.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Commandant Azzedine, *On nous appelait fellaghas*, Stock, 1976 • Belkacem Boumedini, « Chants de femmes pendant la guerre de libération », *Les Cahiers du CRASC*, n° 15, 2006 • Mehenna Mahfoufi, *Chants kabyles de la guerre d'indépendance. Algérie 1954-1962*, Séguier, 2002.

CHARONNE, MANIFESTATION DE (PARIS, 8 FÉVRIER 1962)

« Charonne » et le « 8 février 1962 » ont longtemps été un lieu et une date emblématiques, à la fois de la puissance du mouvement ouvrier et de la répression d'État. Ils ont perdu en force évocatoire à mesure que le « Paris rouge » s'effaçait du monde vécu des habitants et habitantes de la capitale. L'historiographie s'en est emparée, avec le monumental ouvrage d'Alain Dewerpe paru en 2006. Conçu en mémoire de sa mère, Fanny, secrétaire dactylographe et militante communiste, tuée le 8 février 1962, ce « projet de piété filiale » a fixé un cadre interprétatif : comment une manifestation interdite, qui aurait pu passer relativement inaperçue, se mua en « massacre d'État » provoquant un gigantesque « scandale civique » ?

À l'appel de l'Union départementale de la CGT*, de l'Union régionale parisienne de la CFTC*, de l'Unef*, du SGEN, des sections de la Seine et de la Seine-et-Oise, de la FEN* et du SNI* auxquelles s'étaient associées les fédérations de la Seine et de la Seine-et-Oise du PCF* et du PSU*, les rassemblements du 8 février 1962 relevaient de la « manifestation antifasciste ». La mobilisation précédente du 19 décembre 1961 avait été qualifiée par Édouard Depreux, secrétaire national du PSU, de « nouveau 12 février [1934] ». Le 8 février 1962, le tract collectif enjoignait : « Contre le fascisme, tous ce soir à la Bastille à 18 h 30. » Il avait été rédigé et imprimé en toute hâte après une série d'attentats de l'OAS* commis le 7 février 1962, en plein milieu d'une semaine d'action organisée par le Mouvement de la paix, « pour la paix en Algérie, contre l'OAS et le fascisme ». La manifestation avait été interdite, sans que les organisateurs ne sachent si la préfecture de police la réprimerait. Finalement, ils ne cherchèrent pas à investir la Bastille mais appelèrent à des rassemblements en plusieurs points afin de diluer l'éventuelle riposte policière.

Organisée dans la précipitation et prévue pour être brève (de 18 h 30 à 19 h 30), la manifestation concernait surtout des militants et militantes chevronnés habitués à suivre les mots d'ordre et à constituer des cortèges en terrain hostile. Même s'ils furent rejoints par des jeunes inorganisés prêts à en découdre avec les forces de l'ordre, ainsi que par de rares badauds, cette mobilisation demeura relativement modeste : sans doute moins de 20 000 participants et participantes qui devaient s'en tenir à la non-violence (« on n'avait rien dans les mains », rappelèrent des participants qui avaient connu des manifestations plus offensives) tout en affichant une détermination relayée par quelques pancartes, calicots ou banderoles (« Non au fascisme », « OAS assassins », « négociations* avec le GPRA* », ce dernier slogan s'écartant de l'officiel « Paix en Algérie » prôné par les organisateurs). Georges Perec a restitué dans *Les Choses* (1965) l'ambiance de ces défilés : « Ces jours-là [...] les cafés fermaient tôt, les gens se dépêchaient de rentrer [...], les cortèges se formaient, s'ébranlaient, s'arrêtaient [...], devant eux, une grande zone d'asphalte humide et lugubre, puis, sur toute la largeur du boulevard, la ligne noire, épaisse des CRS. Des files de camions bleu nuit, aux vitres grillagées, passaient au loin. [Les manifestants] piétinaient, se tenant la main, moite de sueur, osaient à peine crier, se dispersaient en courant au premier signal. »

Le 8 février 1962, la violence policière atteint son acmé au moment de la dispersion ordonnée par les responsables syndicaux. De véritables « charges », notamment celles des compagnies d'intervention de la préfecture de police, au pas de course et bidule en main, visèrent à « disloquer » les cortèges ou le moindre groupe fuyant les brutalités et les interpellations : 83 furent recensées au cours de la soirée, aucune ne fut prolongée. Les coups plurent sans discrimination (de nombreuses femmes furent visées), au point que des policiers en civil furent touchés. Trois des neuf victimes furent ainsi matraquées à mort, dans la rue ou dans un café investi comme refuge. La mort ne rôda pas seulement au carrefour Charonne. Elle ne résulta pas de

bousculades dans les escaliers du métro. Certes, six victimes périrent d'étouffement à la station Charonne mais les blessés et les cadavres s'y amoncelèrent en raison des matraquages, jets de projectiles et autres exactions policières, visant des personnes tombées à terre ou cherchant à fuir. Quelques coups de feu furent tirés mais l'usage des armes ne fut pas massif comme précédemment, le 14 juillet 1953 ou les 17 et 18 octobre 1961. Bien que rares parmi les manifestants, les Algériens ne furent pas épargnés et de simples passants furent pris en chasse et roués de coups. Mohamed Aït Saada, un agent de la RATP qui rentrait de son travail, fut laissé pour mort à proximité de la place de la Nation : resté huit semaines dans le coma, il demeura atteint de graves troubles de la motricité et est décédé en 1983 à l'âge de 49 ans.

Dans le mensonge d'État défendu par le pouvoir à partir du réagencement des rapports transmis par le préfet de police, Maurice Papon*, il n'y a pas de place pour ces morts et blessés. Tout au plus sont-ils mentionnés mais il n'est jamais explicité comment la mort a pu survenir ou être donnée. Le récit officiel met en scène une véritable « émeute communiste », menée par des « troupes de choc » et des « bandes organisées », « entraînés au combat de rue », face à des forces de police* réduites à répondre à des « assaillants » déterminés. Une information judiciaire a été ouverte contre les organisateurs de la manifestation et portant notamment sur les « circonstances dans lesquelles sont intervenus les décès », sans inculpation. La thèse de l'émeute ne pouvait être défendue devant les tribunaux : si les violences manifestantes furent réelles – soixante-deux policiers cessèrent leur service pour « blessures » –, elles avaient été essentiellement réactives. Les dix policiers brièvement hospitalisés sont sans commune mesure avec les huit manifestants tués ce jour-là et les centaines de participants blessés, dont plusieurs dans un état critique – Maurice Pochard décéda le 20 avril des suites de coups reçus à la tête (« important enfoncement frontal droit », rapporta l'autopsie).

L'hommage rendu aux victimes permit de suspendre les mises en cause des manifestants et du PCF, explicitement ciblé par le ministre de l'Intérieur, Roger Frey*. Les funérailles* du 13 février, organisées sous l'égide de la CGT, contribuèrent autant à effacer qu'à fixer une mémoire du 8 février. Le défilé fut solennel (des quasi-obsèques nationales mais sans présence d'État), majestueux (une forme de panthéonisation ouvrière) et massif (plusieurs centaines de milliers de participants et participantes qui réactivèrent jusqu'au souvenir des obsèques de Victor Hugo). L'absence d'emblèmes et de slogans permit que les coupables ne soient pas désignés. Ces funérailles ne débouchèrent donc pas sur une politisation durable de la dénonciation des violences policières. Robert Duvivier (porte-parole de la CFTC) affirma pourtant au pied du mur des Fédérés que « la répression, toujours la même, a frappé et uni les morts algériens du 17 octobre 1961*, militants de la révolution algérienne, et vous, les morts français du 8 février 1962, héritiers de la Révolution française ». Ces mots prononcés n'eurent cependant guère de postérité. La mémoire* de « Charonne », construite sur le récit de la puissance affichée par le mouvement ouvrier le 13 février 1962, ne pouvait s'accommoder du rappel de la quasi-absence de ce dernier lors des manifestations d'octobre 1961.

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Alain Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'État*, Gallimard, 2006.

CHARONNE (MÉMOIRE)

La première commémoration* de la répression meurtrière de la manifestation du 8 février 1962 se déroule au cimetière du Père-Lachaise le 13 février 1963, et réunit environ 100 000 personnes. Mais dès les années suivantes, le nombre de participants décline : il est inférieur à

1 000 personnes en 1967. L'indifférence de la population conduit à l'étiollement de la commémoration. Il existe aussi des tensions : les autorités interdisent par exemple les rassemblements au métro Charonne en 1963 et il existe même une censure* d'État sur l'événement. Le choix de la date (le 8 ou le 13, date de la célébration funéraire des morts de la manifestation) et des organisations participantes (l'ouverture à des organisations qui n'ont pas participé à la manifestation en 1962) font aussi débat. Qui plus est, il existe parfois des commémorations concurrentes et des interférences avec d'autres événements comme l'affaire Ben Barka. Au cours des années 1970, différents partis de gauche et d'extrême gauche se réclament ainsi de cette mémoire, sans volonté d'unité. La commémoration permet néanmoins de mobiliser les militants et sympathisants politiques de gauche et *a fortiori* communistes, de rappeler cette histoire, de réclamer la vérité sur les conditions de la répression et ses responsables, et d'exiger la justice. Au bout du compte, cet événement est bien porté dans les mémoires françaises : en 1972, 84 % de la population sait à quoi il correspond, et en 1992, trois jeunes sur quatre le savent encore. Par ailleurs, des rues ou des lieux font référence à cet événement, essentiellement dans les municipalités communistes ou qui l'étaient, de manière nominale ou générique. Daniel Féry, le plus jeune tué, est l'odonyme le plus fréquent. Une plaque est apposée dans la station Charonne en 1982, et le carrefour est rebaptisé « place du 8-Février-1962 » en 2007. De nombreux textes et images mentionnent aussi l'événement. Ainsi, des chansons* de Leny Escudero (1968), Jean Ferrat (1969) et Renaud (1975), ou des films (en particulier *Diabolo menthe* de Diane Kurys, 1977) font référence à la manifestation. Des peintures de Robert Lapoujade, André Fougeron et Ernest Pignon-Ernest*, ou des bandes dessinées* de Jeanne Puchol et de Désirée et Alain Frappier concernent aussi cet événement. Depuis le début des années 1980, il est également présent dans les manuels scolaires. Si, depuis leur déroulement, certaines personnes font le lien entre les répressions du 17 octobre 1961* et de Charonne, d'autres dissocient, voire opposent, ces

deux mémoires, surtout depuis les années 1980. Pendant longtemps, la mémoire de Charonne a supplanté celle du 17 octobre 1961, mais celle du 17 octobre prend maintenant le dessus. Enfin, pour la première fois, le 8 février 2022, un président de la République, Emmanuel Macron*, a rendu hommage aux victimes du métro Charonne et à leurs familles à l'occasion de la commémoration du 60^e anniversaire de l'événement.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Alain Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'État*, Gallimard, 2006.

CHAULET, CLAUDINE (1931-2015) ET PIERRE (1930-2012)

Claudine et Pierre Chaulet forment un couple d'Algériens d'origine française, militants du FLN*. L'un et l'autre contribuent à la connaissance de la société algérienne et à la définition des politiques de l'Algérie indépendante.

Pierre Chaulet est né à Alger, dans un milieu de classe moyenne marqué par le catholicisme* social et le syndicalisme. Il étudie dans un collège jésuite. À l'université d'Alger*, il adhère à la Jeunesse étudiante chrétienne, à l'association des étudiants* catholiques et, en 1952, à l'Association algérienne d'action sociale où il côtoie des militants nationalistes et lit la presse* du MTLD. Il collabore à la revue* *Consciences maghribines* dirigée par André Mandouze*.

Claudine Guillot est née en Haute-Saône d'une mère agrégée d'histoire et d'un père officier de gendarmerie* nommé en Algérie en 1941. C'est à l'université d'Alger qu'elle franchit la barrière coloniale en fréquentant des étudiants « musulmans ». Elle étudie l'ethnologie à Paris et, en décembre 1954, rencontre Pierre chez André Mandouze.

Mariés en 1955, ils écrivent sur la situation algérienne. En septembre, ils rencontrent Abane* Ramdane et se mettent au service du FLN. Pierre soigne des maquisards et forme les étudiants grévistes aux tâches d'infirmiers de guerre. Ils transportent des responsables et publient dans la presse tracts et déclarations du FLN. Pierre est arrêté en février 1957 puis expulsé. Claudine se fait alors transférer en Tunisie* où elle enseigne en travaillant pour les services sociaux algériens ; Pierre travaille à l'hôpital, à la rédaction d'*El Moudjahid* et au service de santé du FLN*.

En 1962, après le rapatriement* des réfugiés, le couple rentre à Alger. Médecin puis enseignant, Pierre est élu à la municipalité d'Alger puis à l'assemblée de wilaya. Il participe aux réformes comme la gratuité des soins (1973) et devient expert pour l'OMS, puis pour le Conseil national économique et social. Claudine rejoint le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, créant le Centre national de recherches en économie et sociologie rurales. Sa *Mitidja autogérée* paraît en 1971. Dans les années 1980, le couple adhère à la Ligue algérienne des droits de l'homme avant de s'exiler de 1994 à 1999. Pierre et Claudine reposent au cimetière chrétien de Madania et la clinique des grands brûlés d'Alger porte leurs noms.

Malika RAHAL

Bibl. : Pierre et Claudine Chaulet, *Le Choix de l'Algérie. Deux voix, une mémoire*, Alger, Barzakh, 2012.

CHELLALI, KHEDIDJA (1938-1957)

« Vive l'Algérie », tels furent les derniers mots de la combattante Khedidja Chellali, rapportés par ses compagnons, à sa mort survenue en 1957.

Khedidja Chellali, dite « Ghanoudja », est née en juin 1938 à Oujda (Maroc*) où elle a poursuivi ses études secondaires. Elle se porte volontaire

pour rejoindre les rangs de l'ALN*, après la grève* des étudiants* du 19 mai 1956. Après une formation politico-militaire dans les bases arrière du Front situées au Maroc, elle rejoint le maquis en mars 1957 en qualité de contrôleur zonal et de commissaire politique, en Wilaya 6*, dans la région de Sidi-Bel-Abbès. Elle fait partie des huit femmes* du ministère de l'Armement et des Liaisons générales (MALG), combattantes de l'ombre durant la guerre de libération nationale : Malika Hadjadj, Rachida Miri, Khedidja et Yamina Chellali, Khadija Brikci-Sid, Aouali Ouici, Farida Kadiri, et Aouicha Hadj Slimane. Leurs missions principales sont le renseignement et la transmission des informations pour l'ALN. Ces femmes rejoignent le corps des contrôleurs, une cellule du MALG créée en février 1957, dont la mission consiste à vérifier les besoins des maquis et à en dresser l'inventaire. Elles apportent aussi un soutien moral aux populations rurales, leur dispensant des soins, tout en les sensibilisant sur les objectifs de la révolution. Leur tâche est de contrecarrer la propagande* coloniale mais aussi les discours des messalistes et tous les réfractaires au recours à la violence armée. Progressivement, elles constituent les « yeux et les oreilles » de la révolution. Khedidja Chellali meurt lors d'un accrochage avec les forces coloniales en juin 1957. Ce que l'on retient de cette combattante peu connue, c'est son courage et sa détermination aux dernières heures de sa vie. Comme dernier acte révolutionnaire, elle n'oublie pas, en effet, les instructions d'usage, à savoir détruire tous les documents pour éviter qu'ils ne tombent entre les mains de l'armée française et de cacher son arme. Ces femmes du MALG, peu nombreuses, que l'on découvre à peine, rappellent combien l'engagement des femmes dans la révolution était diversifié. Son destin se confond avec celui de sa sœur Yamina qui suit le même parcours et survit. Elle a publié un témoignage* sur son expérience de maquisarde en Zone 6 (Saïda-Mascara).

Karima RAMDANI

Bibl. : Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991 • Yamina Chellali, *Une femme au maquis*, Anep, 2018 • Amine Kaïs,

« Les immortelles du renseignement », extrait de la série documentaire *Sur les chemins de la liberté*, Eight Zone Film Production, 2017.

CHEMINOTS (ALGÉRIE)

Stratégiques pour la métropole, les chemins de fer de l'Algérie coloniale drainent un personnel important, convaincu de son rôle dans la vie de la colonie et défendant son statut. Les cheminots constituent au départ l'ossature du mouvement syndical. Les Européens dominent dans ces corporations à statut mais les Algériens y pénètrent peu à peu. Après 1945, majoritairement à la CGT*, ils participent aux grèves* qui forment leurs capacités d'organiseurs, comme la dure grève de 1947. Si certains syndicalistes européens comme Justin Escarnot critiquent « l'algérianisation » de la CGT, symbole pour eux de division, la poussée se poursuit. Les plus actifs sont très souvent structurés politiquement, au PCA*, tel Saïd Nasri de Constantine, mais surtout au MTLD, à l'instar de Boualem Bourouiba, Mohamed Mada et Rouzik Belmihoub qui rejoignent le FLN* dès novembre 1954. Aux côtés d'Aïssat Idir, Boualem Bourouiba, ex-cégétiste, entre au secrétariat de l'UGTA*, créée en février 1956 sous l'impulsion du FLN. Malgré les arrestations qui décapitent la direction syndicale en mai 1956, Mada et Zerdani, qui échappent aux rafles*, structurent le syndicat des cheminots. Un groupe effectue clandestinement, à la gare de tri et de marchandises de l'Agha, en plein cœur d'Alger, les tâches névralgiques d'une organisation combattante : liaisons, envoi de la presse et du courrier, transport d'armes. L'équipe dirigée par Arezki Mabed est démantelée pendant la bataille d'Alger*, son chef arrêté, interné dans un camp où il disparaît après un interrogatoire. D'autres cheminots de l'UGTA, tels Belmihoub et Zerdani, sont arrêtés, torturés et internés après la grève de janvier 1957. Des militants connus sont aussi la cible des tireurs de l'OAS* comme Mada, abattu en 1961. Après le cessez-le-feu, les syndicalistes libérés des camps font renaître

l'organisation syndicale et redémarrer les services dont le train est un symbole.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Nora Benallègue-Chaouia, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, Alger, Office des publications universitaires, 2005 • Boualem Bourouiba, *Les Syndicalistes algériens. Leur combat, de l'éveil à la libération*, L'Harmattan, 1998 • René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006.

CHERGUI, BRAHIM, DIT SI H'MIDA (1922-2016)

Ce militant au long cours, homme de l'ombre aux multiples pseudos, s'est distingué par la mise en place des premiers réseaux FLN* à Alger.

Natif d'Aïn El Khadra (M'sila), Brahim Chergui passe son enfance* et sa scolarité à Biskra où sa famille s'est installée très tôt. À 14 ans, il quitte l'école muni du certificat d'études. Son éveil politique passe par ses instituteurs et la fréquentation des scouts*. Sa rencontre avec un militant du PPA*, Akli Areski, lui ouvre les portes du militantisme dès 1942. À la création des AML*, Chergui est membre de la section de Biskra avec Larbi Ben M'hidi*. Il est arrêté fin 1944, étant insoumis au service militaire*.

Libéré en 1946, il est intégré dans les structures du PPA. Tour à tour, il est délégué du parti dans l'arrondissement de Batna avant de regagner celui de Constantine en 1948. Peu après, mis à la disposition de Boudiaf* (responsable de l'Organisation spéciale* – OS – pour le Constantinois), il est nommé chef de zone à Philippeville. À la fin de l'année 1949, il rejoint la zone d'Oran. Recherché lors de la découverte de l'OS, Chergui fuit en Oranie, fait des séjours à la *daïra* de Blida, ainsi qu'à Biskra, avant de

devenir l'adjoint de Hachemi Hamoud, chef de la wilaya de Blida. En 1953, il dirige la wilaya de Constantine jusqu'à la scission du parti.

Après le 1^{er} novembre 1954*, Chergui ne tarde pas à reprendre du service dans les rangs du FLN et s'occupe de l'organisation des réseaux à Alger. En août 1956, le CCE* le confirme comme responsable politique de la Zone autonome d'Alger*. Consulté à propos de la grève des huit jours*, il est d'avis de s'en tenir à une grève* de quarante-huit heures.

Brahim Chergui est arrêté le 24 février 1957 durant la bataille d'Alger* par les bérets rouges du 3^e RPC. Il est torturé au PC de Bigeard* à la Scala et soumis au sérum de vérité. Déplacé à la villa Sésini*, il est sommé de révéler « où sont cachées les archives de l'organisation » et menacé de la corvée de bois* par Faulques. Le 13 avril 1957, il est placé sous mandat de dépôt et transféré à la prison* Barberousse qu'il ne quitte qu'à la fin d'avril 1962. À l'indépendance, il se retire de la scène politique.

L'arrestation de Larbi Ben M'hidi lui a été souvent reprochée : ses détracteurs l'accusent d'avoir livré l'adresse du refuge où il fut arrêté. Il est lavé de tout soupçon selon le témoignage* de Ben Khedda* qui affirme être le seul à connaître le refuge de Ben M'hidi. Par ailleurs, l'arrestation de Chergui survient le 24 février, soit un jour après celle de son compagnon.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Brahim Chergui, *Au cœur de la bataille d'Alger*, Alger, Dahlab, 2012 • Benyoucef Ben Khedda, *Abane-Ben M'hidi, leur apport à la révolution algérienne*, Alger, Dahlab, 2000.

CHERIF, MAHMOUD (1911-1987)

Mahmoud Cherif a commencé une carrière dans l'armée française (1929-1941) qu'il quitte après douze ans de service en avril 1941. Il adhère à l'UDMA* à sa création en 1946 et assure le secrétariat de la section de Cheria. Candidat aux élections* cantonales du 2^e collège au mois d'avril 1955, dans la circonscription de Tébessa, il n'est pas élu.

Il rejoint les rangs de l'ALN* au printemps 1956. Tout gradé qu'il est, il doit faire ses preuves avant d'être accepté. Blessé en juillet 1956 dans un accrochage, il est hospitalisé en Tunisie*. En novembre 1956, il assure l'intérim de Lazhar Cheriet, un maquisard de la première heure blessé lors du règlement de comptes de Mathilde Ville à Tunis. Pris sous l'aile de Krim* Belkacem, il est nommé par le CCE* comme colonel à la tête de la Wilaya 1* (Aurès). Mais il doit faire face à une double opposition : d'abord de la part d'Ali Mahsas*, l'homme lige de Ben Bella* opposé à toute décision du CCE, et celle des chefs de l'Aurès-Nemencha. Ne pouvant asseoir son autorité dans l'Aurès livré aux luttes intestines qui opposent des chefs rivaux, aiguës par les particularismes locaux, Cherif doit exercer son commandement hors des frontières, en Tunisie. Il met son professionnalisme au service de l'organisation moderne de cette wilaya, mais sous-estime la menace que fait peser l'édification du barrage électrifié à la frontière. Il est remplacé par Mohammed Lamouri* au mois d'août 1957.

À la réunion du premier CNRA* au Caire (juillet 1957), il est coopté comme membre du second CCE aux côtés des colonels Krim Belkacem, Boussouf*, Bentobbal* (les « trois B »), et Ouamrane*. À ce titre, il fait office de procureur au procès d'Abbès Laghrour*. Il est du dernier voyage d'Abane* Ramdane au Maroc* et joue un rôle dans l'élimination de ce dernier en décembre 1957 aux côtés des « trois B ».

Le 4 avril 1958, le CCE procède à des changements : Cherif cède son poste à la tête de la Wilaya 1 à Mohammed Lamouri. Il est aussitôt chargé du département des finances puis devient ministre de l'Armement et du Ravitaillement général du GPRA* créé en septembre 1958. Évincé du CNRA lors de la réunion des dix colonels* (1959), il présente un rapport très critique lors de la session du second CNRA (fin décembre-début janvier 1960) sur le détournement des fonds destinés aux wilayas de l'intérieur au profit de l'entretien des clientèles des « 3 B ». Il n'est pas reconduit à son poste dans le second GPRA (janvier 1960).

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

CHERRIÈRE, PAUL (1895-1965)

Dès sa sortie de Saint-Cyr, Paul Cherrière entame une longue carrière militaire qui le mène en Algérie, à la tête du commandement de la 10^e Région militaire d'Alger, au mois d'août 1954. Il a sous ses ordres trois divisions territoriales, Alger, Constantine et Oran, en plus des commandements du Sud, et dispose de quelque 60 000 hommes pour l'armée de terre*.

Très vite, il se rend compte des insuffisances du renseignement civil et militaire et de la faiblesse des effectifs dont il ne cesse de demander le renforcement. Craignant « les menaces d'infiltration de fellaghas en direction de l'Aurès », il place sous haute surveillance la frontière algéro-tunisienne, à la veille du 1^{er} novembre 1954*. En outre, Cherrière ne manque pas de signaler le fossé sinon « la rupture de contacts entre Européens et Algériens » et conclut que la situation pourrait aboutir à créer des « difficultés dont, en définitive, l'armée supporterait les conséquences [alors que] le remède est

politique » (rapport daté du 28 décembre 1954, cité dans Jauffret, 1998, p. 736).

Au lendemain de l'insurrection algérienne, Cherrière est chargé de veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les points névralgiques tels l'Aurès, la Kabylie et le Dahra. Pour venir à bout de ce qu'il considère au début, comme « un soulèvement tribal analogue à ceux qui jalonnent notre histoire africaine », il opte pour la manière forte et le déploiement des forces armées secondées activement par les renforts du 18^e RIPC du colonel Ducournau*. De grandes opérations de « nettoyage » (Véronique, Aloès, Violette) sont organisées, entraînant l'arrestation de suspects et des déplacements massifs de la population civile dans des lieux improvisés. Elles s'avèrent peu efficaces pour combattre la guérilla* pratiquée par les maquisards. Aussi, dans son rapport du 27 décembre 1954, Cherrière préconise-t-il des interventions ciblées et recommande l'urgence de restructurer l'armée. S'il ne parle pas de guerre, il redoute « l'éclosion de nouveaux maquis sur tout le territoire de l'Algérie » et demande la mention « mort pour la France » pour les soldats tués par l'ALN*.

À l'arrivée de Soustelle* comme nouveau gouverneur de l'Algérie, il cède son poste au général Allard*, commandant de la division de Constantine à qui « il délègue le pouvoir de décider, selon les circonstances, de l'emploi de mitrailleuses, de fusées et de bombes contre les bandes dans la nouvelle zone de rébellion [...]. La responsabilité collective sera vigoureusement appliquée » dans un message du 13 mai 1955. Il quitte l'Algérie le 13 juillet 1955.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Paul Cherrière, « Les débuts de l'insurrection algérienne », *Revue de la Défense nationale*, 1956 • Alistair Horne, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1980 • Jean-Charles Jauffret, *La Guerre d'Algérie par les documents. Les portes de la guerre*, t. II, SHD, 1998.

CHEVALLIER, JACQUES (1911-1971)

Élu maire* d'Alger en 1953, Jacques Chevallier incarne une ligne libérale. Partisan d'une fédération de l'Algérie à la France, il peut admettre en privé la perspective de l'indépendance. Localement, il associe le MTLD à la gestion municipale, en y choisissant cinq adjoints. Son mandat se distingue par une active politique de logement*, avec l'architecte Fernand Pouillon. Les cités Diar es Saada, Diar El Mahçoul et les Eucalyptus datent de cette époque. Très proche du militant catholique Alexandre Chaulet, dont le fils Pierre* et sa femme Claudine* sont engagés avec le FLN*, il est officieusement contacté à plusieurs reprises pendant la guerre par des nationalistes et aide les familles de disparus qui frappent à sa porte en 1957.

« Chevallier au poteau », crient les ultras, à l'inverse, lors de la « journée des tomates* », en 1956. Sur le plan national, ils lui reprochent sa participation au gouvernement Mendès France*, dans lequel il est secrétaire d'État à la Guerre et ministre de la Défense nationale. Chevallier perd cependant toute influence ensuite. En 1958, il est écarté des institutions* créant le Grand Alger et, ignoré par de Gaulle*, il abandonne la mairie. Il vit alors en partie à Paris, où il investit dans l'immobilier avec Pouillon. Plastique par l'OAS*, il est néanmoins contacté par Susini*, au nom de l'Organisation, en 1962 et, grâce à ses relations, assure les échanges menant à l'accord avec Chawki Mostefaï, pour le GPRA*.

Son parcours est sinueux. Issu d'une famille d'entrepreneurs, enrichie dans la tonnellerie à Belcourt (« Les Successeurs de J.J. Lassalas »), il vit, enfant, un peu en Louisiane, d'où sa mère est originaire, puis, éduqué à Alger chez les jésuites, milite aux Croix-de-Feu. Élu conseiller municipal pour le Parti social français (PSF) en 1937, il est nommé maire d'El Biar sous Vichy. Bilingue en anglais, il sert cependant dans les renseignements pour la Résistance*, outre-Atlantique, en 1944-1945. Plusieurs fois député, fervent catholique, il se serait rallié à une politique libérale par crainte d'une

indépendance dans le camp communiste. Après 1962, il siège dans l'administration portuaire algéroise ainsi qu'à la chambre de commerce et s'engage encore avec Pouillon, notamment dans une société pour le développement du tourisme, sous l'égide du ministre Abdelaziz Maoui. Il décède à Alger en 1971 à 60 ans.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : José-Alain Fralon, *Jacques Chevallier. L'homme qui voulait empêcher la guerre d'Algérie*, Fayard, 2012.

CHEVÈNEMENT, JEAN-PIERRE **(NÉ EN 1939)**

Comme pour de nombreux hommes politiques de cette génération*, la guerre d'Algérie est, pour Jean-Pierre Chevènement, un marqueur. Elle est un moment de prise de conscience et un accélérateur de la politisation.

Alors étudiant à Sciences Po et engagé à l'Unef*, Jean-Pierre Chevènement entre en politique convaincu de l'indépendance de l'Algérie. En 1961, quelques semaines après la tentative de putsch*, il est appelé, à 21 ans, pour son service militaire*. Patriote, il soutient la politique d'autodétermination du général de Gaulle*. Servant deux ans et demi, il est témoin et acteur de la fin du conflit.

Après une formation à l'école des officiers* de réserve de Cherchell, il intègre le 21^e régiment d'infanterie et devient sous-lieutenant. Il dirige ensuite une section administrative spécialisée* (SAS) à Saint-Denis-du-Sig (aujourd'hui Sig) près d'Oran. Puis il est affecté au cabinet du préfet*. Il est alors témoin des attentats de l'OAS*, des représailles de la Légion étrangère* contre les Algériens, de l'exode des pieds-noirs*, des massacres de harkis* et des événements du 5 Juillet* à Oran. En qualité de membre du cabinet du

préfet, il participe à la rencontre le 10 juillet 1962 entre le consul français et Ahmed Ben Bella* arrivé dans la ville.

Son expérience de la guerre explique son engagement, son patriotisme ainsi que son intérêt pour l'Algérie, le monde arabe et les questions de défense, dont il est ministre de 1988 à 1991. De 2011 à 2018, il préside l'Association France-Algérie dont il est encore président d'honneur. Fondée par Germaine Tillion* avec le soutien du général de Gaulle en 1963, cette association œuvre au rapprochement des deux rives. De 2016 à 2018, il préside également la Fondation de l'Islam de France qui développe des projets éducatifs et culturels pour « faire rayonner en France l'Islam des lumières ».

Jean-Pierre Chevènement intervient régulièrement dans les débats mémoriels sur la guerre. Répondant par exemple à l'« Appel des douze », il se dit particulièrement sensible au sort des Français d'Algérie et des supplétifs*. S'il défend la reconnaissance d'exactions, dont l'usage de la torture* « par certains éléments de l'armée française », il refuse la reconnaissance de responsabilités de la France au nom de l'unité nationale.

Paul Max MORIN

Bibl. : Laurent Chabrun, *Jean-Pierre Chevènement : une certaine idée de la République*, Le Cherche Midi, 2002 • Jean-Pierre Chevènement, *Le Courage de décider*, Robert Laffont, 2002 • Annick Percheron, « La mémoire des générations : la guerre d'Algérie-Mai 68 », *État de l'opinion*, 1991, repris dans *La Socialisation politique*, Armand Colin, 1993.

CHIHANI, BACHIR, DIT SI MESSAOUD (1929-1955)

Les gens de l'Aurès l'appellent « l'homme des écritures » tant il consacrait beaucoup de son temps à rédiger rapports, tracts et courriers. Il

était surnommé aussi « le Saint-Just de la révolution algérienne » tant son engagement nationaliste, sa détermination à libérer l'Algérie et ses qualités d'orateur étaient grands.

Chihani est originaire du Koubs où il commence des études poursuivies à Constantine à l'école Jules-Ferry et auprès des réformistes. C'est dans les rangs du PPA-MTLD* qu'il entame une vie politique très intense dont il devient très rapidement un permanent.

Chef de la *daira* de Batna en 1952, il est particulièrement actif lors de la crise du parti. Dès la création du Crua, Chihani parcourt l'Aurès pour convaincre les militants de rester neutres par rapport aux messalistes et centralistes. À la conférence nationale convoquée par le comité central (10 juillet 1954), il défend la tendance partisane du passage à la lutte armée que la réunion des « 22* » confirme. Chihani entame alors une tournée de propagande* pour mobiliser les groupes qui doivent passer à l'action armée. Il est de toutes les réunions que tient Mostefa Ben Boulaïd* la veille du 1^{er} novembre 1954*, avant de se réfugier avec lui et d'autres maquisards dans la forêt de Tafrent Ouled Aïcha (Tighanimine). Diverses sources lui imputent à tort l'assassinat de l'instituteur Monnerot*, dont la responsabilité incombe à Mohammed Sbaïhi.

Chihani assure le commandement en l'absence de Ben Boulaïd parti pour la Libye en janvier 1955. La nouvelle de l'arrestation de Ben Boulaïd diffusée par la radio* le 11 février 1955 ouvre l'ère des rivalités, principalement entre Omar, le frère de Ben Boulaïd, et Adjoul*. Le déplacement du PC par Chihani à Aïn Guelaâ est lié à la nécessité de réorganiser les régions des Nemenchas, de Souk Ahras et du Souf afin d'élargir le champ des actions armées et de desserrer l'étau sur l'Aurès. Ce projet digne d'un chef national est mal interprété par ses adversaires, préoccupés par leurs ambitions.

La bataille d'el Djeurf (23-25 septembre 1955), qui se solde par d'importantes pertes dans les rangs de l'ALN*, offre l'occasion à ses

détracteurs de l'éliminer, en n'hésitant pas à répandre des rumeurs sur son manque de courage et ses mœurs. Adjoul – principal responsable de cette machination (interrogatoire, SHD, 1H 2887) – et Abbès Laghrour* tiennent un simulacre de tribunal et le condamnent à mort. Il est fusillé le 25 octobre 1955 en même temps que Mohammed Chami. Sa disparition ne règle pas pour autant la question de la direction de l'Aurès.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Ouanassa Siari Tengour, « Les dirigeants de l'Aurès-Nemencha, 1954-1956 », *Histoire contemporaine de l'Algérie. Nouveaux objets*, Oran, Crasc, 2010.

CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE

La Chine prend contact avec le FLN* à la Conférence des peuples asiatique et africain (décembre 1957-janvier 1958) au Caire où elle a une mission diplomatique depuis 1956. Fin mars 1958, une délégation du FLN est invitée à Pékin pour participer aux manifestations de la Semaine de soutien au peuple algérien en lutte pour son indépendance. La délégation est reçue par le Premier ministre Zhou Enlai. Depuis cette rencontre, l'intérêt et l'engagement de la Chine sont grandissants pour les Algériens. Elle est l'un des premiers États qui reconnaissent *de jure* le GPRA* qui y effectue son premier voyage officiel en décembre 1958. La délégation – composée de Ben Khedda*, ministre des Affaires sociales, et Mahmoud Cherif*, ministre de l'Armement – est reçue par Zhou Enlai comme il convient aux chefs d'État. Elle a un long entretien avec Mao Zedong, rencontre Peng Dehuai, ministre de la Défense, et assiste à une représentation militaire. Au centre des entretiens se trouve l'aide, surtout militaire, à apporter aux combattants algériens. Après ce premier voyage, d'autres suivent. En avril 1959, c'est au

tour d'une délégation composée uniquement de chefs militaires. En octobre 1959, la délégation dirigée par Ben Khedda assiste à la célébration du 10^e anniversaire de la victoire de la révolution chinoise. En mai 1960, la délégation conduite par Belkacem Krim*, vice-président du GPRA, signe un contrat (secret) sur les aides économiques – civiles et militaires – accordées par la Chine au GPRA, d'une valeur de 50 600 000 yuans, et les deux parties décident l'installation à Pékin d'une représentation diplomatique du GPRA. L'ambassadeur algérien, Abderrahmane Kiouane, présente ses lettres de créance le 19 mai 1961 au président chinois. En octobre 1960, la délégation du GPRA, avec à sa tête son président Ferhat Abbas*, séjourne une semaine en Chine. Lors des entretiens, Mao insiste sur la primauté de la lutte armée, sans refuser la négociation* avec la France. Ferhat Abbas apprécie beaucoup les réalisations sociales et culturelles chinoises et déclare que « certaines méthodes me paraissent aussi utiles à la Chine qu'à l'Algérie » dans la construction de la société de l'Algérie indépendante. Le soutien important et ouvert de la Chine au GPRA s'explique aussi par la rivalité sino-soviétique pour l'influence politique dans les nouveaux pays indépendants de l'Asie et de l'Afrique, ce qu'elle considère comme le centre de la révolution mondiale.

László NAGY

Bibl. : *El Moudjahid. Organe central du Front de libération nationale*, [imprimé en Yougoslavie], juin 1962, t. I-III, en particulier le n° 30 (septembre 1958), n° 53-54 (novembre 1959), n° 64 (mai 1960), n° 71 (octobre 1960) • Abderrahmane Kiouane, *Les Débuts d'une diplomatie de guerre (1956-1962)*. *Journal d'un délégué à l'extérieur*, Alger, Dahlab, 2000 • Li Qianyu, « Sur la relation sino-algérienne pendant la Guerre d'indépendance de l'Algérie (1958-1962) », in Hervé Bismuth et Fritz Taubert (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014.

CHIRAC, JACQUES (1932-2019)

Jacques Chirac est le seul président de la République à avoir fait la guerre d'Algérie. Partisan de l'Algérie française, il y demande son affectation durant son service militaire*. En 1956, à 23 ans, il est sous-lieutenant et commande trente-deux hommes à Souk El Arba, près de la frontière marocaine. Blessé, il est démobilisé en 1957.

En 1959-1960, sa promotion de l'École nationale d'administration (ENA) est impliquée dans le plan de Constantine*. Il s'installe à Alger et s'occupe de la réforme agraire. Pendant la semaine des barricades*, il hésite à soutenir de Gaulle*.

Marqué par la guerre d'Algérie, il tente son inscription dans la mémoire nationale une fois aux responsabilités. Il privilégie une mémoire combattante, celle des soldats, appelés* et harkis*, et les situe dans le sillage des anciennes générations* du feu.

Il est Premier ministre quand le statut d'ancien combattant est reconnu aux soldats d'Algérie, en 1974, ainsi qu'en 1987, quand est votée une loi d'indemnisation des rapatriés*. Le 11 novembre 1996, devenu président, il inaugure un monument à Paris, dans le parc de la Butte-du-Chapeau-Rouge. Dédié aux victimes civiles et militaires tombées en Afrique du Nord, il a été oublié, au contraire de celui du quai Branly, inauguré le 5 décembre 2002. Ce haut lieu de la mémoire nationale rend hommage aux soldats et supplétifs* morts en Afrique du Nord. Il est enfin à l'origine de l'inscription de deux dates au calendrier commémoratif : le 25 septembre en hommage aux harkis et le 5 décembre, jour de l'inauguration du monument du quai Branly, pour les soldats morts pour la France.

Il se rapproche également de l'Algérie. En 2003, il y effectue une visite d'État et remet le sceau du dey d'Alger à son homologue algérien. Soucieux de « respecter toutes les victimes », il dépose une gerbe au monument des Martyrs* ainsi qu'au cimetière français de Saint-Eugène. Le « partenariat

exceptionnel » envisagé avec l'Algérie échoue cependant car il refuse de reconnaître, en préambule, les responsabilités françaises dans la colonisation. En 2005, il fait abroger l'article 4 de la loi du 23 février*, promouvant le « rôle positif de la colonisation », pourtant adopté par sa propre majorité.

Ignorant les civils, sa politique mémorielle est exempte de tout geste en faveur des victimes algériennes. Elle évite également toute confrontation au passé colonial. Ancré dans l'héritage gaulliste, il s'oppose toutefois aux discours nostalgiques de l'Algérie française des mouvements proches de l'OAS*.

Paul Max MORIN

Bibl. : Raphaëlle Bacqué et Florence Beaugé, « Chirac l'Algérien », *Le Monde*, 28 février 2003 • Jacques Chirac, *Mémoires*, t. I, *Chaque pas doit être un but*, Nil, 2009 • Benjamin Stora, « Guerre d'Algérie : 1999-2003, les accélérations de la mémoire », *Hommes et Migrations*, n° 1244, 2003.

CINÉMA (NAISSANCE EN ALGÉRIE COLONIALE ET INDÉPENDANTE)

Comme dans le reste du monde, le cinématographe apparaît dans les départements français d'Algérie dès la fin du XIX^e siècle. L'opérateur Alexandre Promio y prend les premières images animées à la demande des frères Lumière en 1896 – il s'y installe en 1911 et sera même responsable du service cinématographique du Gouvernement général* de l'Algérie (GGA) entre 1919 et 1924. D'autres opérateurs réputés comme Félix Mesguich ou Albert Samama-Chikli y tournent plusieurs films. Entre les années 1910 et le début de la Guerre d'indépendance, la production est française et massivement soutenue par le GGA ; elle vise à montrer les relations « indissolubles » entre la France et l'Algérie. De nombreux films de propagande* touristique ou commerciale sont donc réalisés, surtout à

l'occasion du centenaire en 1931, puis entre 1945 et 1954. Seuls quelques films sont produits par des réalisateurs-opérateurs-producteurs d'origine locale, comme Tahar Hannache. Djamel Chandlerli, neveu et assistant d'Hannache, est l'un des seuls « musulmans » (selon la dénomination de l'époque) à travailler en tant qu'opérateur pour les actualités cinématographiques internationales avant le début de la Guerre d'indépendance, et c'est le seul à s'être engagé auprès du FLN*.

Durant la Guerre d'indépendance, le cinéma de propagande militaire et civil français sur l'Algérie porte des discours lénifiants qui perpétuent les messages d'avant 1954 mais qui sont difficilement audibles par des publics très différents. Face à cela, le FLN décide d'utiliser la propagande par le film dès le congrès de la Soummam* (août 1956) dans le but de diffuser la cause algérienne, et de décrédibiliser la France, au niveau international. Cette stratégie, développée par le GPRA* à partir de 1958, s'avère payante, avec un fort retentissement à l'ONU* et dans les pays du bloc de l'Est. Un service cinéma est alors créé, qui organise la présence des cinéastes sur le terrain ainsi que le montage et le tirage des copies de films dans des pays amis et leur diffusion à l'étranger. Djamel Chandlerli coréalise avec Mohammed Lakhdar-Hamina plusieurs films durant la guerre, comme *Djazairouna* (1960) et *Yasmina* (1961). Plusieurs jeunes Algériens ont été formés sur le terrain par Chandlerli ou par des réalisateurs français comme René Vautier* ou Pierre Clément, mais ils semblent avoir été, pour l'essentiel, tués au combat.

La naissance du cinéma en Algérie fait l'objet d'un débat, du fait que les premiers réalisateurs à avoir travaillé pour l'Algérie durant la Guerre d'indépendance ont été souvent des Français (René Vautier, Pierre Chaulet*, Cécile Decugis, Pierre Clément, Yann Le Masson, etc.) et ont été d'une certaine manière surreprésentés dans la mémoire française du conflit. L'historiographie algérienne a pour sa part mis en avant les premiers réalisateurs algériens, en particulier Djamel Chandlerli et Mohammed

Lakhdar-Hamina, sans oublier les opérateurs des pays de l'Est comme le Yougoslave Stevan Labudovic. Dans les faits, Algériens et Français ont travaillé simultanément avec d'autres cinéastes d'Europe de l'Est, les jeunes cinéastes algériens ayant été formés soit à la frontière tunisienne par des Français, soit dans des pays soutenant la cause algérienne – en particulier en Russie ou en Tchécoslovaquie* (Lakhdar-Hamina est envoyé par le FLN à la Famu [Académie du film] de Prague pour y être formé en 1959).

Après la Guerre d'indépendance, contrairement à son homologue français, le cinéma algérien met rapidement en scène le conflit au profit du jeune État algérien, dans un premier temps grâce à des documentaires : *Peuple en marche* (collectif, 1964) ; *L'Aube des damnés* (Ahmed Rachedi, 1965) ; *Une si jeune paix* (Jacques Charby, 1965). Dans un second temps, c'est grâce à des films de fiction. Du fait de son statut d'art « populaire », l'État utilise en effet largement le cinéma afin de donner une image héroïque des *djounoud* et des grandes figures de la révolution algérienne. Aussi le cinéma algérien, largement subventionné par l'État, devient-il sans attendre un vecteur de propagande politique, participant à la construction d'un imaginaire de résistance et de force pour cette nouvelle nation émergente. Ce que la France veut refouler, l'Algérie en fait son acte de naissance. Le point de départ de cette production fictionnelle est donné par *La Bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo (1965), produit par Yacef Saadi*. Mohammed Lakhdar-Hamina a eu un rôle important dans la constitution et dans les institutions de ce cinéma national naissant. Ses films, largement inspirés par le cinéma épique et politique – qu'il soit américain, italien ou russe –, donnent à voir une geste de grande ampleur. Son goût pour les formules poétiques et allégoriques (voir son propre rôle dans *Chronique des années de braise*) le rapproche toutefois des formes populaires orales d'Algérie. Ahmed Rachedi est également l'un des chantres de cette Algérie unifiée (*L'Opium et le Bâton*, 1970).

Sébastien DENIS

Bibl. : Guy Austin, *Algerian National Cinema*, Manchester, Manchester University Press, 2012 • Ahmed Bedjaoui, *Cinéma et guerre de libération. Algérie, des batailles d'images*, Alger, Chihab, 2014 • Rachid Boudjedra, *Naissance du cinéma algérien*, Maspero, 1971.

CINÉMA ET GUERRE D'ALGÉRIE (FRANCE)

Les films de fiction français sur la guerre d'Algérie, et particulièrement les longs-métrages, forment un corpus plus important qu'on ne le dit souvent, même si, comme l'a montré Benjamin Stora*, ces films sont toujours présentés comme des « premières fois » – signe peut-être d'une amnésie volontaire par rapport au souvenir du conflit. Il s'agit souvent par ailleurs de traitements mémoriels différenciés, faits pour coller à des publics segmentés, sans pour autant être de la « propagande* » dans le sens où les films ne soutiennent pas une politique gouvernementale.

L'engagement des cinéastes de fiction est limité pendant la guerre d'Algérie, même s'il faut noter *Le Petit Soldat* de Jean-Luc Godard (1961, sorti en 1963), *Le Combat dans l'île* d'Alain Cavalier (1962) et *Cléo de 5 à 7* d'Agnès Varda (1962). Toutefois, le contexte colonial a été important dans le positionnement idéologique des intellectuels. Du côté des militants, il faut mettre en avant les films de René Vautier* et le film *J'ai huit ans* de Yann Le Masson et Olga Poliakoff (1961), réalisé à partir de dessins d'enfants algériens récupérés par Frantz Fanon* et donnés à Vautier. Ces films réalisés pour le FLN*, comme celui de Cécile Decugis et Hedi Ben Khelifa, *Appel. Les Réfugiés algériens en Tunisie* (1957), ont été montrés de manière internationale, et notamment à l'ONU* et en Europe de l'Est, pour soutenir le FLN et le GPRA* à partir de 1958 dans leur combat pour l'indépendance de l'Algérie. Après la guerre, Marceline Loridan et Jean-Pierre Sergent signent

Algérie année zéro (1963), et Vautier coordonne *Peuple en marche* (1964), films de soutien à la jeune République. En France, *Muriel* d'Alain Resnais (1963) synthétise l'impossible représentation de la torture* et une forme d'impensé de l'Algérie pour les métropolitains.

Avoir vingt ans dans les Aurès (Vautier, 1972) est le véritable point de départ de la mise en scène fictionnelle du conflit. Sa spécificité est son aspect documentaire, à partir de témoignages* vécus par plusieurs personnes. Le film est un flash-back qui montre le résultat de l'endoctrinement d'une bande d'anarchistes*, de syndicalistes et de communistes par un lieutenant, ancien d'Indochine* qui, fin psychologue, crée un commando de chasse de façon à ne pas briser l'esprit de groupe des réfractaires*. Ils se retournent finalement contre lui. C'est le même schéma que reprend Yves Boisset dans *RAS* en 1973. On ne peut pas dire que les combats soient très présents dans ces deux films, mais ils rendent compte de la vie des appelés* et des militaires de carrière dans cette guerre : les combats sont sporadiques et violents ; tous les Algériens sont des ennemis potentiels. Mais pour la première fois dans un film français, Vautier montre bien une guerre car il montre « l'ennemi » ; il montre aussi les viols*, les violences gratuites permises par le contexte de guerre coloniale non déclarée. Il s'intéresse aussi et surtout (et c'est le seul avant *La Trahison* de Philippe Faucon, 2005) aux populations algériennes, qui sont globalement les grandes oubliées du cinéma français sur la guerre d'Algérie.

Compte tenu de ce passé très récent dans les années 1960 et 1970, il n'est alors pas étonnant de voir apparaître différentes cinématographies en lien avec le passé colonial. Ces films ont connu un vrai succès public et ont pu apparaître comme une réponse relativement réactionnaire au mouvement initié par Vautier ou Boisset. Il est important de distinguer le regard pied-noir d'Alexandre Arcady et celui militaire de Pierre Schoendoerffer. Le premier est centré sur une reconnaissance de l'existence d'une communauté dans l'espace français : *Le Coup de sirocco* (1979) ou *Là-bas, mon pays* (2000)

montrent essentiellement des personnages nouveaux dans le cinéma français qui, malgré leur « nostalgie* », prennent acte de la fin de la colonisation – on retrouve une situation analogue dans *Un balcon sur la mer* (Nicole Garcia, 2010). Ce n'est pas le cas des films de Schoendoerffer (*Le Crabe-tambour*, 1977 ; *L'Honneur d'un capitaine*, 1982), dont les personnages de militaires ressassent le passé colonial et la haine d'un pouvoir politique jugé responsable de l'abandon des soldats, des pieds-noirs* et des harkis*.

Dans les films français, le traumatisme reste essentiellement franco-français (autour de la mémoire des appelés, des militaires et des pieds-noirs), même si des changements apparaissent dans la monstration du fait colonial, notamment du fait des enfants d'immigrés, comme on peut le voir dans *Indigènes* (Bouchareb, 2006), *Hors-la-loi* (Bouchareb, 2010) et *Qu'un sang impur* (Dafri, 2019) – auxquels il faut ajouter *L'Ennemi intime* (Siri, 2007). Spectaculaires, ces films ouvrent la possibilité d'une reconnaissance des faits coloniaux (en intégrant la torture comme élément central de la stratégie militaire) par le biais d'une mise en scène et d'une bande-son proches des films de guerre américains. Avec cette nouvelle spectacularité, on arrive enfin, qu'on aime ou non ce type de film, à une guerre d'Algérie somme toute « banale » car c'est désormais une « vraie » guerre, avec des combats qui ont existé mais n'avaient jamais été montrés auparavant.

Sébastien DENIS

Bibl. : Philip Dine, *Images of the Algerian War. French Fiction and Film, 1954-1962*, Oxford, Clarendon Press, 1994 • Guy Hennebelle (dir.), *La Guerre d'Algérie à l'écran*, *CinémAction*, n° 85, 1997 • Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre. Algérie-Viêt-nam, en France et aux États-Unis*, La Découverte, 1997.

CINÉMA ET GUERRE D'INDÉPENDANCE (ALGÉRIE)

Le cinéma algérien prend naissance durant la Guerre d'indépendance, avec l'appui de militants étrangers soutenant le FLN* (René Vautier*, Pierre Clément, Pierre Chaulet*, Stefan Labudovic, etc.), mais aussi d'Algériens (Ahmed Rachedi, Mohammed Lakhdar- Hamina, etc.) qui réalisent des films et forment les premiers opérateurs au maquis ou à la frontière tunisienne. Après le congrès de la Soummam*, le but du FLN est en effet d'internationaliser l'image d'une Algérie en guerre et d'une armée, l'ALN*. Le GPRA* développe à partir de 1958 cette politique en créant un « service cinéma », avec succès. En 1963, la République algérienne crée un Office des actualités algériennes (OAA) ; le cinéma est nationalisé en août 1964 et un Centre national du cinéma algérien (CNC) est créé, transformé en 1967 en Office national du commerce et de l'industrie cinématographiques (Oncic), à travers lequel une grande partie de la production cinématographique algérienne est produite. Il n'y a donc que quelques rares producteurs privés, dont Yacef Saadi*, un des acteurs mêmes du conflit, qui produit *La Bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo en 1965. La formation des cinéastes et opérateurs est assurée par des Européens en Algérie ou au sein d'écoles étrangères, comme en Tchécoslovaquie* ou en Russie. Mohammed Lakhdar-Hamina (directeur de l'OAA puis de l'Oncic) et Ahmed Rachedi (directeur de l'Oncic) signent plusieurs films produits avec de gros moyens, représentant l'Algérie dans les festivals internationaux (Palme d'or à Cannes pour *Chronique des années de braise* de Lakhdar-Hamina en 1975).

L'État algérien, le FLN comme parti unique et l'armée utilisent le cinéma pour construire leur image auprès du grand public grâce à un médium populaire. À la différence de la France, l'Algérie produit rapidement de nombreuses fictions sur la Guerre d'indépendance, s'inspirant des productions amies comme *Djamila l'Algérienne* de Youssef Chahine (Égypte, 1958) pour proposer un cinéma qui soit avant tout panarabe, et se repose également sur des cinéastes étrangers ayant une vision politique du cinéma comme Pontecorvo. L'Algérie reprend donc cette idée d'une

puissance nouvelle de la fiction pour faire passer des messages au grand public, en particulier un message d'unité à travers le slogan « Un seul héros : le peuple ». Aussi les films algériens, très influencés par le cinéma soviétique et le néoréalisme italien, ont-ils une tendance épique, les destins individuels n'étant que des métonymies pour l'ensemble de la nation.

Après la prise de pouvoir par Boumediene* en 1965, le cinéma se voit encore plus contraint de coller à la nouvelle politique : pour suivre le programme d'arabisation, les films parlent uniquement arabe et non berbère. Pour suivre l'islamisation, les films sur la guerre ne mettent que rarement en avant les femmes* et obligent le port du voile. Même si les films sont intéressants, comme *Le Vent des Aurès* (Lakhdar-Hamina, 1966) ou *L'Opium et le bâton* (Rachedi, 1969), ils véhiculent une propagande* d'État sur la guerre : image héroïque des hommes et surtout des « martyrs » (*chahid**), quasi-absence des femmes (sauf dans *Le Vent des Aurès*), dénonciation des « traîtres » (les harkis*), absence du MNA* au profit du seul FLN, absence des viols*, etc. C'est un cinéma postcolonial*, qui rend compte de la manière dont le pouvoir algérien construit une vision de l'histoire très récente au service d'une société socialiste largement ancrée sur la religion musulmane. La mise en scène de la guerre est liée aux choix politiques visant à construire l'image d'une Algérie unifiée.

Le cinéma de l'Oncle n'est donc pas représentatif de l'ensemble du peuple algérien, et les cinéastes qui refusent d'entrer dans le moule pour dire une réalité plus complexe sont broyés par la machine politique du FLN et doivent s'exiler, comme Mohammed Bouamari après *Le Charbonnier* (1972), ou ont des problèmes avec le pouvoir comme Okacha Touita après *Les Sacrifiés* (1982).

Après la mort de Boumediene et une relative libéralisation au milieu des années 1980, le cinéma algérien s'écroule durant la « décennie noire » de la guerre civile (plus une salle ne projette alors de films), et il faut l'aide du CNC français pour relancer un programme de coproductions au début des

années 2000 (parfois avec le Maroc*). C'est avec Rachid Bouchareb, Français d'origine algérienne, et ses coproductions franco-algériennes qu'une nouvelle dimension apparaît dans la mise en scène de la guerre d'indépendance, avec une esthétique inspirée du cinéma américain. Depuis, de nombreux films ont été réalisés au cinéma ou à la télévision – notamment à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance en 2012 – pour mettre en avant les figures importantes de la guerre de libération nationale.

Sébastien DENIS

Bibl. : Guy Austin, *Algerian National Cinema*, Manchester, Manchester University Press, 2012 • Ahmed Bedjaoui, *Cinéma et guerre de libération. Algérie, des batailles d'images*, Alger, Chihab, 2014 • Ahmed Bedjaoui, *La Guerre d'Algérie dans le cinéma mondial*, Alger, Chihab, 2016.

COLONS

L'usage de ce mot pour désigner les Français d'Algérie est discuté. Ses détracteurs, qui en retiennent une définition restrictive, se fondent sur des données socio-économiques tangibles. Il est vrai que dans leur ensemble, les « pieds-noirs* » ne sont pas de riches exploitants du sol mais des cadres et agents de maîtrise (15 %), employés (15 %), ouvriers (26 %). 88 % d'entre eux vivent en ville en 1954. « La part du petit peuple urbain, celui des fonctionnaires, des petits commerçants, des artisans, des employés et des ouvriers », résume Daniel Lefeuvre*, est chez eux « largement prépondérante ». Aussi leur niveau de vie est-il inférieur, en moyenne, à celui des métropolitains. Les grands propriétaires fonciers cumulant pouvoirs économique, financier et politique, comme Blachette*, Borgeaud*, Schiaffino* ou Faure*, en offrent une image déformée. Après la Seconde Guerre mondiale, le PCA* les dénonce d'ailleurs comme l'équivalent des

deux cents familles de métropole : ils seraient les « cent seigneurs » de l'Algérie, parfois écrit « saigneurs ».

Ceci dit, la société coloniale n'oppose pas une minorité de colons au sens strict du terme à une majorité populaire amalgamant Français et Algériens. Quel que soit leur profil socio-économique, les Français d'Algérie constituent bien une minorité favorisée en comparaison desdits « musulmans ». Eux souffrent, d'abord, d'un déni fondamental : le droit à la nation et à la souveraineté collective. S'y ajoutent une oppression culturelle et linguistique, une infériorisation politique, avec le double collège*, mais aussi économique et sociale. Très majoritairement ruraux (75 %), ils exercent à plus de 80 % dans le secteur agricole. En 1955, le rapport Maspétiol*, commandé par le gouvernement Mendès France*, livre en outre une étude des revenus particulièrement significative. Dans son classement des habitants de l'Algérie en cinq catégories, la quasi-totalité des « musulmans » se retrouve dans les deux catégories inférieures (7 440 000 sur 8 millions environ) dans lesquelles n'est recensé aucun Français d'Algérie. S'ils ne sont pas des colons au sens strict du terme, les Français d'Algérie constituent bien une minorité coloniale privilégiée en tous domaines, dans cette colonie de peuplement d'où a surgi la guerre.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Ined, 2001 • Daniel Lefeuvre, « Les pieds-noirs », in Mohammed Harbi et Benjamin Stora (dir.), *La Guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, Robert Laffont, 2004.

COMBATTANTS DE LA LIBÉRATION (CDL)

Les Combattants de la libération (CDL) sont les groupes armés dirigés par le PCA* en 1955-1956. La décision de leur création remonterait à février 1955. Elle est entérinée lors d'une session du comité central du PCA en juin 1955, quelques mois avant l'interdiction du PCA par les autorités françaises en septembre 1955.

Avant la création des CDL, des communistes sont déjà entrés dans la lutte armée. Certains, parfois encouragés par la direction du parti, ont rejoint l'ALN*. D'autres, sans contact avec l'ALN, ont constitué des groupes sans allégeance. En créant des groupes armés spécifiques, la direction du PCA poursuit plusieurs objectifs. Le premier consiste à donner des gages de sa détermination pour se faire reconnaître comme un interlocuteur par le FLN*. Mais la création des CDL vise aussi à étendre l'insurrection dans de nouveaux territoires, ainsi qu'à faire participer à l'insurrection des communistes qui ne sont pas acceptés dans les maquis de l'ALN. Dans les territoires où l'ALN est implantée et ouverte aux communistes, la direction du PCA continue en effet à encourager ses militants à rejoindre l'ALN.

La direction nationale des CDL est assurée par Bachir Hadj Ali*, Sadek Hadjerès*, Jacques Salort et Lucie (dite Lucette) Larribère. Les directions locales sont pour la plupart constituées de membres du comité central du PCA. Entre l'été 1955 et le printemps 1956, des groupes urbains se structurent à Alger, Oran, Constantine ou Blida, tandis que des groupes à base rurale s'organisent autour des massifs du Dahra, de l'Ouarsenis, des monts de Tlemcen ou de l'Atlas blidéen. Au total, ils regroupent probablement plus de 200 membres.

Le premier groupe découvert par les autorités françaises est celui de Constantine, dirigé par Selim Mohamedia : en décembre 1955, après la tentative d'assassinat d'un policier, plusieurs de ses membres sont arrêtés en possession d'armes, tandis que d'autres rejoignent l'ALN dans les Aurès. En avril 1956, les CDL d'Alger organisent le détournement d'un camion d'armes de l'armée française par l'aspirant Henri Maillot*. Ce dernier déserte pour

rejoindre le maquis des CDL de l'Ouarsenis, qui mène plusieurs assassinats ciblés. Début juin, ce maquis est attaqué par l'armée française, qui tue cinq ou six de ses membres. Les survivants rejoignent l'ALN.

L'opération Maillot consacre la stratégie de la direction du PCA : elle lui permet d'entrer en contact avec des dirigeants du FLN. Quatre rencontres ont lieu entre mai et août 1956 à Alger entre Ramdane Abane* et Benyoucef Ben Khedda* pour le FLN, et Sadek Hadjerès et Bachir Hadj Ali pour le PCA. Elles seront suivies d'autres rencontres, une fois les accords conclus, entre Benyoucef Ben Khedda et Jacques Salort. Intéressés par les armes, les dirigeants du FLN souhaitent aussi discuter de l'avenir du PCA, des CDL, et de la place des communistes dans l'ALN. Ils reprochent au PCA de ne pas vouloir se dissoudre dans le FLN, et aux maquisards communistes de chercher à noyauter l'ALN. Tout en maintenant leur refus de dissolution du PCA, les communistes adhèrent au principe d'une intégration des CDL à l'ALN, étant entendu que les combattants passés à l'ALN devront cesser tout contact avec le PCA. Toutefois, il ne s'agit pas d'une dissolution : plusieurs groupes de CDL intègrent l'ALN en conservant leur structure. Pour le FLN, cette conservation permet de gagner en efficacité opérationnelle, mais aussi d'identifier les communistes afin de réduire leur influence.

À compter de juillet 1956, les CDL sont donc censés ne plus exister. Cependant, leur intégration à l'ALN varie en fonction des situations locales. Les CDL d'Oran, dirigés par Boualem Khalfa, ne sont pas intégrés à l'ALN, même s'ils ravitaillent des maquis de la région de Tlemcen : après avoir mené des actions de sabotage et au moins un assassinat au printemps et à l'été 1956, leurs membres se revendiquent du PCA lors de leur arrestation en septembre 1956. À l'inverse, les CDL d'Alger, dirigés par Abdelkader Guerroudj*, intègrent la Zone autonome d'Alger* (ZAA) de l'ALN durant l'été 1956. En décembre 1956, ils remettent à la direction de la ZAA des rapports signés « Groupe d'Alger du FLN (ex-Combattants de la libération) », dans lesquels ils listent au moins six groupes et font état de

nombreuses actions accomplies durant l'été et l'automne (sabotages, attaques contre les forces de l'ordre, assassinats ciblés). Mais ils s'y plaignent aussi de la méfiance des dirigeants de la ZAA à leur égard. L'intégration est également effective pour les CDL de Blida, dirigés par Abdelkader Babou, membre de l'ALN depuis le début 1956. Arrêtés en 1956-1957, les combattants d'Alger et de Blida revendiquent leurs actes au nom du FLN-ALN devant la justice militaire*.

Au total, plusieurs dizaines de membres des CDL sont morts durant la Guerre d'indépendance. La majorité d'entre eux ont été tués par l'armée française – au combat, sous la torture* ou par exécution sommaire*. D'autres ont été liquidés au sein de l'ALN. Une dizaine d'autres ont subi une condamnation à mort* – dont une seule, celle de Fernand Iveton*, a été exécutée.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Serge Kastell, *Le Maquis rouge. L'aspirant Maillot et la guerre d'Algérie, 1956*, L'Harmattan, 1997 • Hafid Khatib, *1^{er} juillet 1956. L'accord FLN-PCA et l'intégration des « Combattants de la libération » dans l'Armée de libération nationale en Algérie*, OPU, 1991.

COMITÉ DE COORDINATION ET D'EXÉCUTION (CCE)

Le congrès de la Soummam*, organisé en août 1956, décide de créer un Comité de coordination et d'exécution (CCE), conçu comme un exécutif collégial du FLN* dont les membres sont choisis par le CNRA*. Il se compose à l'origine de cinq personnes : Abane* Ramdane, Benyoucef Ben Khedda*, Larbi Ben M'hidi*, Krim* Belkacem et Saâd Dahlab*, écartant par conséquent les dirigeants réfugiés au Caire. En théorie, le CCE désigne les

membres du conseil de wilaya à partir du grade de commandant mais en pratique, il se contente d'officialiser les nominations.

En septembre, le CCE discute d'un mot d'ordre de grève* défendu par Ben M'hidi, favorable à une grève tournante d'un mois à Alger, persuadé qu'elle permettrait d'arracher l'indépendance. Plus réaliste, Dahlab soutient plutôt l'idée d'une grève d'un jour ou deux – tout comme Abdenour Ali Yahia, au nom de l'UGTA*. Le CCE opte finalement pour une grève de huit jours* dans vingt-six villes importantes d'Algérie à partir du 28 janvier 1957.

Mais avec l'arrestation de Ben M'hidi, le 23 février, la Grande Répression d'Alger fait fuir le CCE – qui se réunissait, entre autres, dans la villa de Mohammed Ouamara, dit « Rachid », enlevé le 28 février par les parachutistes* de Marcel Bigeard* et torturé à mort. Les quatre autres membres de cette instance se réfugient les uns au Maroc* (Abane et Dahlab) et les autres en Tunisie* (Ben Khedda et Krim). En route pour Tunis, Krim demande à Lakhdar Bentobbal* de l'épauler au sein du CCE afin de contrebalancer l'influence des anciens membres du comité central du MTLN, Ben Khedda et Dahlab.

À l'arrivée de ses membres en Tunisie, le CCE tient à Guentis sa première réunion depuis sa fuite d'Alger, en présence de Bentobbal. Abane y fait le bilan de l'action du CCE, souhaite convoquer le CNRA et se livre à un réquisitoire contre la militarisation et l'« esprit féodal » qu'il a observés notamment au Maroc. Une autre réunion, informelle, se tient à Montfleury, à Tunis, autour de Krim, Bentobbal, Abdelhafid Boussouf*, les colonels Amar Ouamrane* et Mahmoud Cherif*, ainsi que les principaux chefs militaires présents à Tunis en vue de préparer la prochaine session du CNRA au détriment des politiques, à commencer par Abane.

Le 10 juin 1957, le CCE nomme Omar Boudaoud* à la tête de la Fédération de France* du FLN et lui donne pour instruction de lutter contre le MNA* et « d'abattre tous les dirigeants de ce parti ». En Algérie, le CCE ordonne de brûler les villages ayant demandé la protection de l'armée

française et d'en exécuter les hommes de plus de 20 ans, tout comme les chefs messalistes. À cette période, et en prévision de la prochaine session des Nations unies*, le CCE souhaite un « plan militaire de grande envergure » et préconise « le terrorisme contre les centres européens pour atteindre le moral des Français ».

En août, la réunion du CNRA se tient au Caire. Elle consacre la marginalisation d'Abane et élargit la composition d'un CCE où les militaires sont majoritaires. On y retrouve Abane, Ferhat Abbas*, Bentobbal, Boussouf, Cherif, Lamine Debaghine, Krim, Abdelhamid Mehri et Ouamrane, en plus des cinq dirigeants historiques du FLN détenus en France, nommés à titre honorifique.

Les prérogatives du CCE sont dès lors subordonnées à l'approbation du CNRA concernant les relations internationales, en particulier les négociations* et le cessez-le-feu avec la France. Ces rééquilibres, qui s'opposent à la stratégie mise en œuvre depuis le congrès de la Soummam, enveniment davantage les rapports entre Abane et les autres dirigeants exaspérés par ses critiques. Sur la base de fausses informations faisant état de la détérioration des rapports entre Algériens et Marocains, Abane est envoyé pour rencontrer le roi Mohammed V. Arrivé à Tetouan le 27 décembre, l'architecte de la Soummam est assassiné par ses compagnons.

En avril 1958, la réorganisation du CCE – qui fonctionne au ralenti depuis janvier – permet de préciser les tâches de ses membres et la création, par Krim, du Comité opérationnel militaire (COM) qui est un échec et affaiblit le maquisard kabyle. Avec l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle*, le CCE accepte qu'Abbas et Krim rencontrent en Suisse* des émissaires du général, sans résultat concret.

Au cours de l'été 1958, des consultations ont lieu au sein du CCE au sujet de la création d'un gouvernement, ce qui entraîne la proclamation du GPRA* le 19 septembre, signifiant de fait la disparition de l'instance créée à la Soummam deux ans plus tôt.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Mohammed Harbi et Gilbert Meynier, *Le FLN, documents et histoire. 1954-1962*, Fayard, 2004 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

COMITÉ DE VINCENNES

Le Comité de Vincennes a tenu son premier « colloque » le 20 juin 1960 dans la grande salle de l'hôtel de ville. Accueillies par le député-maire et ancien ministre Antoine Quinson, 150 personnes y ont participé. Le 3 novembre suivant, ils étaient près de 500 pour entendre traiter des « conditions réelles d'une paix en Algérie ». La liste des intervenants soucieux de « lutter en faveur du maintien de l'Algérie dans la souveraineté française » témoigne de l'importance des hommes politiques, en particulier parlementaires. Les élus d'Algérie, de Philippe Marçais à Marc Lauriol, sont actifs. Mais aussi nombre de parlementaires métropolitains, à l'exception des éléments les plus radicaux comme Jean-Marie Le Pen*. Ainsi, Georges Bidault, André Morice et bien sûr Jacques Soustelle* participent aux activités du comité (colloques et publications). Également des écrivains (Jules Romains), des universitaires (Jacques Heurgon, Jules Monnerot) et des militaires (le général de Goislard de Montsabert). Sans oublier le *bachaga* Boualam*. À l'instar de leur hôte, ancien du RPF, beaucoup des soutiens du comité sont des déçus du gaullisme et du 13 Mai*. Une sensibilité soustelliennne combinée à celle du Rassemblement pour l'Algérie française* lancé par Bidault et Duchet le 19 septembre 1959 irrigue ainsi le comité et fixe les bornes de son espace politique. Du côté des intellectuels présents, nombre d'entre eux (Heurgon, Monnerot, Romains, etc.) comptent parmi les plus de 300 qui ont signé en octobre 1960 le « Manifeste* des intellectuels

français », opposé à celui des « 121 ». Les points de vue du Comité de Vincennes sont aussi aux antipodes de ceux du chef de l'État pour qui « la République algérienne existera un jour ». L'article 1^{er} du « serment de Vincennes » proclame que « l'Algérie est une terre de souveraineté française et qu'elle doit demeurer partie intégrante de la République ». Les colloques de Vincennes et leurs *Cahiers* ont échoué à faire évoluer la politique gaullienne. Le Comité de Vincennes finit dissous par les autorités le 22 novembre 1961 après que, dans une réunion tenue le 16 novembre 1961 à la Mutualité, de Gaulle* a été conspué et Salan* acclamé. Pourtant, l'histoire ne s'arrête pas là pour Bidault et Soustelle qui ont franchi le Rubicon de la légalité et lancé au printemps 1962 le Conseil national de la Résistance, en écho à celui du second conflit mondial présidé par Bidault.

Olivier DARD

Bibl. : Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *La Guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Complexe, 1991.

COMITÉ INTERMOUVEMENTS AUPRÈS DES ÉVACUÉS (CIMADE)

Fondée en 1937, la Cim (Comité intermouvements) unit les cinq mouvements de jeunesse protestante et devient la Cimade (du fait de l'ajout de « auprès des évacués ») en 1939 pour aider les protestants d'Alsace-Lorraine repliés dans le sud-ouest de la France après l'invasion de la Wehrmacht. Entre 1940 et 1944, la Cimade mène une action d'assistance, de résistance et de sauvetage auprès des étrangers juifs et non juifs internés dans les camps de la zone sud. Ses rangs comptent une quinzaine de Justes. À la Libération, elle crée le service « Prisonniers et libérés » poursuivant son action auprès des prisonniers allemands et collaborateurs.

La rupture de la guerre d'Algérie engage l'association en faveur de l'indépendance du peuple algérien au nom de l'« Évangile libérateur ». Se forgeant un militantisme anticolonialiste, elle est un service social engagé, devenue « la Cimade, service œcuménique d'entraide ». Les années 1956-1957 marquent un tournant : création du service « Nord-Africains » pour aider à l'intégration des travailleurs maghrébins (alphabétisation, aide pour l'emploi et le logement*, vestiaire, etc.), ouverture du poste de Marseille*, accueil d'objecteurs de conscience dans ses rangs et dénonciation de la torture*. Le Cimadien Jean Carbonare, responsable d'une association de travailleurs nord-africains à Besançon, est chargé par le président du Conseil Guy Mollet* d'organiser des contacts officieux avec les responsables du FLN* dans les Aurès. La Cimade devient le « Comité d'aide aux déplacés et aux évacués » dans les camps de regroupement* en Algérie. Entre 1957 et 1961, elle ouvre des postes : le Clos-Salembier à Alger pour un travail socio-éducatif dans la cité de relogement et en bidonville, puis quatre autres à proximité de camps de regroupement à Médéa, Sidi-Naamane (dans l'Algérois), Constantine et enfin Belkitane dans le Sud-Constantinois. L'objectif des « humanitaires » (Cimade, Secours catholique, Secours populaire* et CICR*) est de créer un réseau de 85 centres de distribution afin de pallier les pénuries de vivres et de vêtements. 400 personnes sont mobilisées au sein des paroisses.

À la fin de la guerre, le pasteur Marc Boegner, président de la Cimade, est visé par un attentat de l'OAS* à son domicile en août 1961. Par ailleurs, Jean Carbonare rencontre à plusieurs reprises Ferhat Abbas*, président du GPRA*, en Suisse* et l'ALN* à Tunis. Avec le pasteur Jacques Beaumont, secrétaire général de la Cimade, il rend compte au ministre Robert Buron (un des négociateurs français) de l'évolution des conditions de paix. En métropole, la Cimade intensifie son action auprès des 20 000 détenus algériens auxquels s'ajoutent les internés des quatre centres d'assignation à résidence surveillée (CARS). Dès janvier 1959, la Cimade aide les détenus,

les assignés et leurs familles sur le plan matériel (envoi de vêtements, de médicaments, et de livres, démarches, covoiturage, etc.). La Cimade intervient pour libérer les grands malades, les pères de famille nombreuse et les mineurs. Le siège parisien, rue de Grenelle, héberge des libérés des CARS. Elle s'engage politiquement en collaborant avec le collectif des avocats* du FLN (dont Jacques Vergès*, Mourad Oussedik* et Jean-Jacques De Felice).

Après les accords d'Évian* le 18 mars 1962, la Cimade soutient logistiquement la libération des militants FLN en collaboration avec la Fédération de France* du FLN, du ministère de l'Intérieur et des autorités militaires en Algérie. Une partie du camp militaire de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) devient camp de triage et de transit entre mars et mai 1962. 700 à 800 détenus arrivent en convois. Afin de rentrer dignement en Algérie, la Cimade distribue des vêtements et plus de 3 450 pécules de 150 NF. Avec l'aval de Simone Veil*, missionnée par le ministre de la Justice, la Cimade exfiltre de nuit, le 21 avril 1962, une dizaine de militantes FLN condamnées à mort et graciées dont Djamila Boupacha* et Djamila Bouhired*. À Marseille, le local du 43, rue d'Aix devient le « consulat temporaire et officieux du FLN » pendant trois mois, jusqu'à l'indépendance. Le FLN y reçoit avec ses tampons officiels et réalise les votes par correspondance. La Cimade, alliée de l'œuvre de reconstruction de la « Nouvelle Algérie », est invitée par Ben Bella* à fêter l'indépendance.

La fin du conflit colonial marque l'engagement de la Cimade auprès des 42 000 harkis* transférés entre septembre 1962 et décembre 1964 dans les centres d'accueil des rapatriés* musulmans (Cara) à Bourg-Lastic, La Rye, Le Larzac, Rivesaltes, Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise. En janvier 1963, le Comité national des musulmans français (CNMF), présidé par Alexandre Parodi, vice-président du Conseil d'État, se structure avec l'appui du Secours catholique, de la Croix-Rouge* et de la Cimade, qui y mène une action sociale auprès des familles harkies jusqu'au milieu des années 1970. Elle

intègre par ailleurs le Comité chrétien du service en Algérie (CCSA) et met en place des « équipes professionnelles » d'ingénieurs, de médecins ou d'enseignants pour reconstruire le pays, d'où sa présence très marquée jusqu'en 1965 et plus diffuse jusqu'en 1974.

Linda AMIRI et Anne BOITEL

Bibl. : Anne Boitel, « Des camps de réfugiés aux centres de rétention administrative : la Cimade, analyse d'une action dans les lieux d'enfermement et de relégation (de la fin des années 1930 au début du XXI^e siècle) », thèse sous la dir. de J.-M. Guillon, université Aix-Marseille, 2016 • Denis Pelletier (dir.), *À la gauche du Christ*, Seuil, 2012.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

Membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une association suisse de droit privé dont les statuts sont annexés aux conventions de Genève*. Fondée dans cette ville en 1863 par un groupe de notables, dont Henri Dunant, l'institution est exclusivement dirigée par des citoyens suisses.

Garant du droit humanitaire international, le CICR agit dans le cadre de conflits armés internationaux et de troubles internes graves. Ses actions sont financées d'une part par le gouvernement suisse, d'autre part par les États membres, ainsi que par des dons privés et des sociétés nationales comme la Croix-Rouge française (CRF).

Considérant qu'il a peu d'espoir de voir la CRF s'engager à contrôler les conditions de détention des indépendantistes emprisonnés, le CICR sollicite et obtient, non sans difficulté, des plus hautes autorités françaises des autorisations d'envoyer des équipes de délégués dans l'Algérie en guerre.

C'est ainsi que de 1955 à 1962, le CICR effectue dix missions uniquement sur la base de l'article 3, commun aux quatre conventions de Genève. Selon cet article, en cas de conflit armé non international, les parties doivent appliquer les dispositions du droit humanitaire permettant aux « personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat », d'être traitées « avec humanité ». À raison d'une à deux missions par an, des délégués du CICR contrôlent les conditions matérielles et morales de plusieurs milliers d'indépendantistes détenus dans des prisons* et des camps d'internement*. En 1960, cependant, des membres du cabinet d'Edmond Michelet*, ministre de la Justice, font publier le texte rendu qui prouve la pratique de la torture*. Ils cherchent ainsi à faire pression, en France, pour les négociations*. Dans certains cas, en outre, le CICR remet une copie, en toute discrétion, aux responsables du FLN*.

À partir de 1957, le CICR fournit des aides matérielles aux populations réfugiées au Maroc* et en Tunisie*, ainsi qu'aux personnes déplacées dans des camps de regroupement*. En 1961 et 1962, des délégués du Comité contrôlent les conditions de détention d'Européens pro-Algérie française. Après l'indépendance de l'Algérie, de mars à août 1963, le CICR effectue une mission afin de faire rechercher des Européens disparus à la fin de la guerre. Lors de cette mission, environ 2 400 harkis* emprisonnés reçoivent aussi la visite de délégués.

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou, *Prisons et camps d'internement en Algérie. Les missions du Comité international de la Croix-Rouge dans la guerre d'indépendance, 1955-1962*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2018 • —, *Réfugiés et détenus de la guerre d'Algérie. Mémoires photographiques et historiques*, Ivry-sur-Seine, L'Atelier, 2022 • François Bugnion, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 1994.

COMITÉS ET PÉTITIONS

La guerre d'Algérie fut aussi une « bataille de l'écrit* » dans laquelle les comités, les appels et les pétitions ont joué un rôle important. Tout au long de l'année 1955, se sont créés des comités essentiellement basés à l'extrême gauche. Ainsi, le Comité pour la libération immédiate de Messali Hadj* est fondé en novembre 1954 et comprend Jean Cassou, Marceau Pivert et André Breton. Le Comité de lutte contre la répression colonialiste est créé en décembre 1954 par Daniel Guérin et des membres de *Socialisme ou barbarie*. Le Comité pour la libération de Pierre Morain et pour la défense des libertés démocratiques est fondé en août 1955 à la suite de l'arrestation du militant anticolonialiste et notamment animé par Claude Bourdet* et le militant libertaire Georges Fontenis.

C'est surtout à partir de l'automne 1955 que certains intellectuels se regroupent, en particulier au sein du Comité d'action contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord. Parmi eux figurent Claude Bourdet et François Mauriac*, auteurs de deux articles publiés dans *France Observateur* et *L'Express* en janvier 1955, dénonçant déjà la torture* en Algérie. Les fondateurs de ce comité sont Robert Antelme, Dionys Mascolo, Louis-René des Forêts et Edgar Morin*. Le 5 novembre 1955, ils organisent une réunion à la salle des Horticulteurs à Paris au cours de laquelle ils prennent l'engagement d'agir de toutes les manières possibles pour mettre fin à la guerre. La liste des signataires est alors très importante. Le 27 janvier 1956, un meeting à la salle Wagram du comité montre des positions plus radicales, notamment d'André Mandouze* et de Jean-Paul Sartre*. Mais ce comité se heurte rapidement à des dissensions internes entre pro- et anticomunistes mais aussi entre pro-MNA* et pro-FLN*. Néanmoins, le comité intervient à nouveau publiquement le 20 mars 1956 pour protester contre les pouvoirs spéciaux* qui viennent d'être votés.

Quelques jours plus tard, le 28 mars, un groupe d'ethnologues – dont Georges Balandier, Jean Dresch et Louis Massignon* – adresse au président du Conseil une lettre ouverte préconisant des négociations* avec les leaders des différents mouvements algériens. Le 6 avril, le pourtant très réfléchi Henri-Irénée Marrou publie « France, ma patrie... » dans *Le Monde**, où il dénonce l'existence de « véritables laboratoires de torture » en Algérie. Peu après, dans le même journal, les partisans de l'« Algérie française » se font entendre avec un appel « pour le salut et le renouveau de l'Algérie française » (21 avril) qui dénonce le rôle d'un « impérialisme théocratique, fanatique et raciste » et ne voit d'autre issue « vers une voie humaine vers l'avenir » pour l'Algérie que dans le cadre français. Cet appel est notamment signé par le cardinal Saliège, Paul Rivet et Jacques Soustelle*. Ainsi, le débat sur l'Algérie échappe au clivage gauche-droite, et montre également un clivage générationnel. Le 23 mai, à nouveau, *Le Monde* publie un appel de professeurs à la Sorbonne approuvant la politique gouvernementale et désavouant par là même le texte de Marrou. Ce texte est signé par vingt-six professeurs, dont Raymond Aron. À l'automne 1955 et au printemps 1956, des pétitions sont aussi signées par le parti communiste et ses organisations affiliées, en particulier pour protester contre les rappels et les maintiens des soldats sous les drapeaux.

L'année 1957 est indubitablement celle de la torture et de sa condamnation. Au début de l'année sort la brochure *Des rappelés témoignent...*, du Comité de résistance spirituelle, portant une dénonciation morale sans ambages de la guerre d'Algérie. Le 29 mars, le général de Bollardièrè* apporte son soutien au journaliste Jean-Jacques Servan-Schreiber* qui a servi sous ses ordres en publiant une lettre dans *L'Express* dans laquelle il désapprouve nettement l'usage de la torture en soulignant « l'effroyable danger qu'il y aurait [...] de perdre les valeurs morales qui seules ont fait jusqu'à maintenant la grandeur de notre civilisation et de notre Armée ». Deux jours plus tard, deux appels sont également lancés par Lanza

Del Vasto, catholique et disciple de Gandhi, Bernard Gaschard et Pierre Parodi « aux chefs religieux de l'Islam et aux chefs du FLN d'Algérie » et « à la conscience des Français » à l'occasion d'un jeûne de vingt et un jours qu'ils mènent pour protester contre la torture. La dimension morale de la protestation contre la guerre d'Algérie est alors importante. Mais c'est surtout avec le comité Maurice Audin*, faisant suite à la « disparition* » du jeune mathématicien tué par les parachutistes*, qui comprend notamment Pierre Vidal-Naquet*, Madeleine Rebérioux* et le mathématicien Laurent Schwartz*, que la contestation morale de la guerre va s'exprimer. Ce comité, fondé en novembre 1957, publie de nombreux textes dans les revues* semi-clandestines *Témoignages et documents* (porté par le Centre d'information et de coordination pour la défense des libertés et de la paix) et *Vérité-Liberté* des textes dénonçant la torture et la « disparition » de Maurice Audin. C'est également en 1957 que la campagne pour la libération des « soldats du refus* » communistes commence. Le Secours populaire*, le PCF* et ses différentes organisations (notamment de jeunesse) organisent des pétitions pour la libération d'Alban Liechti*, premier « soldat du refus » emprisonné, et de tous les autres. Néanmoins, l'action des militants fait face à des difficultés dans les entreprises et l'espace public, des Français considérant que le refus de porter les armes est une atteinte aux autres soldats.

Au moment des événements du 13 mai 1958*, un Comité national universitaire de défense de la République est créé, notamment autour de Laurent Schwartz, Paul Ricœur, Vladimir Jankélévitch et Maxime Rodinson. Ils participent à la grande manifestation* républicaine du 28 mai, mais l'affaire n'ira pas plus loin. Sous la V^e République*, Jean-François Sirinelli dénombre pas moins de 67 textes sur le conflit algérien publiés dans *Le Monde* : 62 sont publiés jusqu'en 1962, parmi lesquels seuls 11 sont favorables à l'« Algérie française » et 7 à une indépendance immédiate. Tous les autres poussent en faveur de l'ouverture de négociations* ou demandent un apaisement de la situation. En effet, cette période est avant tout marquée

par la diffusion de manifestes très contradictoires qui rendent le débat très électrique en 1960. De plus, avec la naissance de l'OAS* en 1961, la situation devient de plus en plus tendue. Les comités changent de nature. Certains sont favorables à l'« Algérie française ». C'est par exemple le cas du Comité de Vincennes*, fondé en juin 1960, qui rassemble plus de 200 personnalités dont Georges Bidault et Jacques Soustelle, avant d'être dissous en novembre 1961. D'autres s'opposent au contraire à l'OAS et fondent par exemple un Front uni antifasciste (FUA) à la Sorbonne, qui rassemble plusieurs milliers d'étudiants* et de lycéens, ou encore la Ligue d'action pour le rassemblement antifasciste (Lara), qui rassemble 250 intellectuels et universitaires à partir du 14 novembre 1961, et qui devient ensuite le Front d'action et de coordination des universitaires et des intellectuels pour un rassemblement antifasciste (Facuira).

Tout cela montre une grande mobilisation des intellectuels dans le conflit algérien. Il faut y ajouter toutes les pétitions qui ont pu être envoyées à la présidence de la République et sur lesquelles des études seraient encore à mener. Les cinq textes publiés en 1963 et 1964 dans *Le Monde* concernent quant à eux les séquelles du conflit algérien, et demandent en particulier l'amnistie* des personnes condamnées et emprisonnées.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007 • Jean-François Sirinelli, *Intellectuels et passions françaises*, Fayard, 1990 • Benjamin Stora, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1992.

COMMANDOS

En Algérie, après le 1^{er} Novembre*, pensant l'emporter par des opérations de ratissage avec des formations classiques, la 10^e RM ne juge pas utile de créer des commandos de supplétifs*. Le 11^e Choc n'est pas employé pour encadrer des contre-maquis. Il est cantonné à des opérations dites « spéciales », ponctuelles, comme l'exécution en 1956 de Mostefa Ben Boulaïd*, un des fondateurs du FLN*. En revanche, devant le besoin en unités mobiles, maîtrisant le combat d'infanterie contre un ennemi insaisissable, l'armée recourt aux commandos marine. Ces derniers s'adaptent, abandonnant les moyens amphibies d'Indochine* pour des hélicoptères. L'armée de l'air*, qui n'avait pas combattu au sol sur ce précédent théâtre, s'implique cette fois. En 1956, le général Jouhaud* crée deux commandos « air » d'Afrique du Nord. En 1957, la mise sur pied de deux autres commandos conduit à former le groupement des commandos parachutistes* de l'air n° 541 (GCPA 541) qui est renforcé en 1959 d'un cinquième commando.

Des expériences sont aussi tentées. En 1956, le colonel Barberot*, ancien de la France libre rappelé à sa demande, crée dans le Sud algérois des commandos nomades, également appelés « commandos noirs* », en y incorporant des rappelés volontaires. Pour Barberot, les unités ont trop peu de contacts avec une population « musulmane » qu'il voit comme abandonnée au FLN. Il croit pouvoir y remédier avec des formations légères, du niveau groupe de combat (dix hommes environ), bien entraînées et équipées, notamment en moyens radios. Vêtus de djellabas, les commandos noirs sont accompagnés d'interprètes. Ils « nomadisent » sur de grandes distances, se déplaçant la nuit, se camouflant et observant le jour. Se ravitaillant dans les douars, ils obtiennent ainsi un complément de renseignements. L'expérience tourne court, faute d'effectifs après la libération des rappelés. En 1956 également, la marine, présente sur la frontière algéro-marocaine, encourage à partir du 80^e GMPR la création d'une unité de contre-guérilla constituée de volontaires musulmans, appelée commando « Yatagan ». Aux ordres d'un

officier* de la coloniale ayant combattu en Indochine à la tête de supplétifs, il travaille principalement dans le secteur de Nemours au profit du 2^e bureau* de la DBFM. Après sa dissolution en 1959, ses missions sont reprises par le commando « Tempête » qui conserve une organisation sensiblement identique.

Le premier semestre 1959 voit la généralisation en Algérie d'un concept devenu emblématique de ce conflit : le « commando de chasse ». Sa création le 22 décembre 1958 par le général Challe*, nouveau commandant en chef, s'inscrit dans un plan à l'échelle de la 10^e RM. Il vise à débarrasser le territoire de tous les maquis ALN* par une action offensive conduite d'est en ouest agissant comme un rouleau compresseur. Essentiellement formés de harkis*, même si certains incorporent des appelés du contingent, les commandos de chasse doivent marquer l'ALN. Forts d'une centaine de volontaires bien encadrés, puissamment armés et dotés de moyens radios efficaces, ils doivent débusquer l'ennemi dans ses zones refuges et le harceler jusqu'à sa destruction par les troupes du secteur ou de la réserve générale et de l'aviation. Comme les commandos noirs auparavant, ils sont censés recueillir des renseignements par l'observation et l'immersion locale. Ils pratiquent également l'action psychologique dans les douars et le harcèlement de l'ennemi par des embuscades* préparées après reconnaissance du terrain.

Répondant à la volonté du commandement, toutes les armées mettent sur pied des commandos de chasse, y compris la gendarmerie* qui, après avoir manifesté de fortes réticences, en compte 7 au moment du cessez-le-feu. Parmi ces nombreuses formations, le commando « Georges » – du nom du lieutenant Georges Grillot qui le constitue en 1959 dans le secteur de Saïda – acquiert une notoriété qui tient tant à ses résultats opérationnels qu'au symbole politique qu'il représente. Avec 398 citations et plus de 1 000 combattants ennemis mis hors de combat, il compte dans ses rangs des « ralliés » comme le lieutenant Youssef Ben Brahim qui occupe la fonction

d'adjoint. Il revendique également un projet pour l'« Algérie nouvelle » telle que ses partisans la promeuvent, « Chasser la misère » étant la devise inscrite sur son fanion.

Après 1962, seules la marine et l'armée de l'air conservent des formations commandos. L'armée de terre*, qui n'en a pas l'utilité face au pacte de Varsovie, institue néanmoins plus d'une dizaine de centres d'entraînement commando en métropole et en Allemagne, où lors de stages les unités acquièrent certaines technicités, développent leur rusticité et renforcent leur cohésion. L'ALN créa elle aussi en 1956 une unité spéciale forte d'une centaine de combattants aguerris et bien armés : le commando « Ali Khodja* », du nom de son premier chef.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : René Bail, *Hélicoptères et commandos-marine en Algérie*, Panazol, Lavauzelle, 1983 • Hocine Aït Idir, *Commando Ali Khodja. Souvenirs d'un combattant. Wilaya IV-zone I*, Alger, Alger-Livres Éditions, 2011 • Pierre Cerutti et Jean-Christophe Damaisin d'Arès, *Commandos de chasse. Les têtes chercheuses du général Challe*, Sceaux, L'Esprit du livre, 2012.

COMMANDOS NOIRS

Les « commandos noirs » sont un dispositif imaginé par les colonels Roger Barberot* et de Bollardièrre fin août 1956, un mois après* leur arrivée en Algérie sur l'Atlas blidéen, après avoir constaté l'inanité des méthodes répressives, notamment la torture*, les mauvais traitements, mais aussi l'instruction du 27 avril 1956 obligeant à abattre « tout prisonnier* ou suspect qui tente de s'enfuir », ce qui conduit à tuer de nombreux civils apeurés par les soldats français. Le colonel Barberot propose alors de mettre en place des patrouilles de huit hommes au maximum, nomadisant de nuit dans un large rayon d'action pendant dix à quinze jours, et se camouflant le jour. Les

soldats devaient porter djellaba et turban, et apprendre à vivre avec la population civile. Le colonel Barberot souligne que ces « commandos noirs », auxquels il a donné ce nom inapproprié car leur but n'était pas de détruire et de tuer, sont involontairement proches du cadre établi par Mao Zedong pour mener une guerre révolutionnaire*. Le succès des « commandos noirs » est immédiat : l'expérience est au départ d'une centaine d'hommes, et les volontaires deviennent de plus en plus nombreux. Le journaliste Jean-Jacques Servan-Schreiber*, rappelé comme lieutenant, accepte lui-même d'y participer. Deux brigades sont formées. D'après le général de Bollardière*, elles ne déplorent que sept tués, alors que dans le même temps les attentats deviennent de moins en moins nombreux. De ce fait, elles suscitent des soutiens, de la part du directeur de la Sûreté nationale Jean Mairey*, du général Manceaux-Demiau et même du gouverneur général Robert Lacoste*. Mais ce n'est qu'en février 1957 qu'une première unité des « commandos noirs » trouve une existence légale. En effet, au sein de l'armée, l'expérience suscite aussi des oppositions. D'ailleurs, le général de Bollardière ne voit pas une partie de ses effectifs renouvelés dès décembre 1956, et l'unité du colonel Argoud*, aux méthodes expéditives, s'installe dans le secteur. La situation empire et les attentats reprennent. Début mars 1957, le secrétaire d'État aux Forces armées Max Lejeune rend visite au général de Bollardière et désavoue ses méthodes de pacification* en les jugeant « indignes » de l'armée. L'expérience des « commandos noirs » prend fin avec la désobéissance du général de Bollardière, mais trouve un écho notamment avec les articles de Jean-Jacques Servan-Schreiber dans *L'Express*, publiés ensuite sous forme de livre.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Roger Barberot, *Malaventure en Algérie avec le général Paris de Bollardière*, Plon, 1957 • Jacques de Bollardière, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Desclée De Brouwer, 1972 • Jean-Jacques Servan-Schreiber, *Lieutenant en Algérie*, Julliard, 1957.

COMMÉMORATIONS EN ALGÉRIE

Les Algériens n'ont pas attendu l'indépendance pour commémorer des événements historiques. Le souvenir des massacres de mai 1945 fut rappelé régulièrement par le PPA-MTLD* dans une cérémonie de recueillement associé souvent à une journée de jeûne.

L'État algérien indépendant s'est doté d'un calendrier de commémorations nationales. L'une des premières à être inscrite dans le *Journal officiel* du 26 juillet 1963 est celle dite « de l'Indépendance et du FLN* » fêtée chaque 5 juillet en référence à la prise d'Alger survenue en 1830. Sous son second mandat à la présidence, Bouteflika* procède par la loi du 26 avril 2005 à une modification importante, annulant la référence au FLN : le 5 juillet correspond désormais à la fête de l'Indépendance. Ce changement qui survient alors que l'Algérie fête le 50^e anniversaire du déclenchement de la Guerre d'indépendance se fait sur fond de calculs en vue de la révision de la Constitution de 1996 et de la suppression de l'article limitant les mandats du président de la République.

Les cérémonies du 5 juillet 1963, premier anniversaire de l'indépendance, ont été grandioses d'autant plus que Ben Bella* était absent au moment où le peuple algérien la fêtait une année auparavant. Les réjouissances se déroulent durant deux jours fériés consécutifs. Elles commencent le vendredi 5 juillet 1963 à minuit avec cent un coups de canons. Elles se poursuivent par un imposant défilé « des forces de la révolution » qui démarre de la Maison du peuple (siège de l'UGTA*, place du 1^{er}-Mai) à la place des Martyrs où se côtoient les bataillons de l'ANP*, les travailleurs, les anciens maquisards, les scouts*, les femmes*. La tribune officielle dressée au pied de la Casbah accueille Ben Bella et ses invités dont Che Guevara. Des défilés identiques sont organisés également dans les grandes villes. C'est l'occasion aussi de baptiser plusieurs rues d'Alger au nom des martyrs dont Maurice Audin* (ex-place Maréchal-Lyautey) et maître Pierre Popie. Le soir, un feu d'artifice

illumine le ciel d'Alger. Le 5 juillet 1965, année du coup d'État de Boumediene*, n'a pas été fêté. L'année suivante, avec l'organisation des Algériades (spectacle sportif mobilisant la jeunesse algérienne), s'opère un glissement et la presse* parle de fête de l'Indépendance et de la jeunesse jusqu'à ce jour.

La date du 1^{er} novembre 1954* est la seconde grande fête nationale. Elle donne lieu au même cérémonial le 1^{er} novembre 1963 à Alger et dans le reste du pays. À cette occasion, Ben Bella se déplace à Constantine et préside au déplacement de la dépouille de Didouche* Mourad, l'un des six fondateurs du FLN, tué non loin de Constantine, pour être réinhumé au carré des martyrs du cimetière d'El Alia, à Alger. Il assiste à un grand défilé marqué par la parade des femmes maquisardes vêtues de pantalon, veste et casquette kaki, marchant au pas et qui est longuement ovationné. Avant de partir, Ben Bella se recueille sur la tombe de Abdelhamid Ben Badis*, père du réformisme musulman.

Sous la présidence de Chadli Bendjedid, l'édification du Maqam El Chahid – mémorial des martyrs inauguré en 1982 et situé sur les hauteurs d'Alger – instaure un nouveau protocole aux cérémonies nationales. Désormais, les principales commémorations (5 juillet 1962* et 1^{er} novembre 1954) se déroulent au Maqam El Chahid, abandonnant le recueillement au carré des martyrs au cimetière d'El Alia.

En raison des événements d'octobre 1988, la cérémonie du 1^{er} novembre est annulée cette année-là. L'année suivante, les défilés grandioses disparaissent aussi bien pour le 1^{er} novembre que pour le 5 juillet.

Le calendrier des commémorations nationales inscrit deux autres célébrations importantes : la date du 20 août qui couvre à la fois l'insurrection du 20 août 1955* lancée par Zighoud* Youcef, chef de la Zone 2, et la tenue du congrès de la Soummam* l'année suivante. Elles sont particulièrement importantes à Skikda (ex-Philippeville), lors du 8^e

anniversaire, le 20 août 1963 et à Ifri-Ouzellaguen pour le 7^e anniversaire du congrès de la Soummam.

Mais lors du second congrès de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM) tenu le 13 mai 1965, la double date du 20 août est consacrée journée du moudjahid*. La nouvelle désignation s'inscrit dans la logique de la captation du pouvoir par l'aile militaire, prenant de la distance à la fois avec l'insurrection populaire du Nord-Constantinois et les principes adoptés au congrès de la Soummam (enterrés en fait depuis le CNRA* de 1957). Mais en réalité, les deux dates sont célébrées concurremment en particulier à Skikda et à Ifri-Ouzellaguen, par les moudjahidines et les associations.

Une dernière date, celle de la conclusion des accords d'Évian*, complète quoique tardivement ce calendrier des commémorations nationales. Oubliée par Boumediene par hostilité au GPRA*, la date du cessez-le-feu est consacrée fête de la Victoire par un décret du 22 juin 1993, sous le gouvernement de Bélaïd Abdesselam.

Ces fêtes nationales sont complétées par une série de journées correspondant à des événements mémorables telles celle de l'émigration* algérienne, en référence aux manifestations du 17 octobre 1961* à Paris, celle de l'étudiant en souvenir de la grève* du 19 mai 1956, celle du 11 décembre 1960* pour les manifestations populaires, celle du *chahid** (martyr) le 18 février (en référence à la création de l'Organisation spéciale* lors du premier congrès du PPA réuni le 15 février à Alger).

Parallèlement à ces fêtes officielles viennent se superposer d'autres commémorations tout aussi importantes les unes que les autres, mais qui restent circonscrites à l'échelle locale. Elles surviennent durant la présidence de Chadli Bendjedid qui, à la veille des fêtes de novembre 1984, procède à la réhabilitation de plusieurs martyrs et personnalités éliminées à l'exemple d'Abane* Ramdane, Krim* Belkacem, le colonel Lamouri*... que l'histoire officielle a complètement occultés.

Les manifestations d'octobre 1988 accélèrent ce mouvement « d'ouverture » par la promulgation de la loi du 4 décembre 1990 autorisant la création des associations, d'où leur floraison à compter de cette date. Parrainées par des partis politiques, des anciens moudjahidines et des jeunes se déclarant autonomes, elles manifestent un réel désir de mémoire pour entretenir le souvenir de certains héros de la révolution, faire connaître des événements particuliers (liquidations internes, batailles*, embuscades*, etc.). Le résultat n'est pas toujours à la hauteur des attentes. On assiste par l'entremise des associations à une concurrence entre les régions, chacune se préoccupant de glorifier un héros ou un événement marquant. La parole des témoins s'impose comme gage de véracité et la mémoire sollicitée *a posteriori* supprime le discours critique de l'historien. Il en résulte selon les termes utilisés par Fouad Soufi « un émiettement de l'histoire tant dans le temps que dans l'espace », sans compter les contradictions, les confusions et les interprétations erronées au gré des idéologies partisans.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : *Journal officiel* de l'Algérie • Naoufel Brahimi El Mili, *France-Algérie. 50 ans d'histoires secrètes*, t. I, Fayard, 2017.

COMMÉMORATIONS FRANÇAISES

En France, la commémoration est conflictuelle car elle se présente comme une occasion de rejouer symboliquement le conflit. Les pouvoirs publics ont longtemps refusé de reconnaître la guerre et n'y ont procédé qu'en 1999, avec une loi résultant d'un long combat mené en ce sens par les associations d'anciens combattants*. Ceux qui n'ont pas accepté l'indépendance, de leur côté, ont constamment cherché à en obtenir un désaveu *a posteriori*. Objet d'âpres luttes politiques, la commémoration se présente comme éclatée dans l'agenda officiel et dans l'espace de la nation,

en fonction des rapports de force entre les pouvoirs publics sollicités et les demandeurs de gestes commémoratifs.

La liste des cérémonies patriotiques françaises comprend trois dates relatives à la Guerre d'indépendance algérienne, dont deux instituées en 2003, pendant le septennat de Jacques Chirac*. Le 25 septembre est devenu « journée nationale d'hommage aux harkis* et autres membres des formations supplétives ». Cette date se réfère à l'inauguration, en 2001, d'une plaque dans la cour des Invalides leur rendant hommage. Puis, le 5 décembre a été érigé en « journée d'hommage aux “morts pour la France” pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc* et de la Tunisie* ». Cette date ne correspond à aucun événement de la guerre mais à l'inauguration du monument du quai Branly en 2002. Officiellement « Mémorial national* de la guerre d'Algérie et des combats de Maroc et de la Tunisie », ce monument aux morts* rend hommage, à l'origine, aux combattants, soldats et harkis. Cette date incongrue car dépourvue de signification historique résulte d'un choix par défaut. Celle du cessez-le-feu, le 19 mars 1962*, était trop polémique. Une loi du 6 décembre 2012 l'a cependant également instituée comme date commémorative, après plusieurs années d'atermoiements que seule la victoire de la gauche aux présidentielles, en 2012, a permis d'enrayer.

L'éclatement des commémorations dans l'espace de la nation résulte de l'activité des municipalités en la matière. Leur rôle s'explique par la marge de manœuvre que confère l'exercice de responsabilités locales à des partis accédant peu au pouvoir à l'échelle nationale. Ainsi les mairies communistes de l'ancienne « banlieue rouge », en région parisienne, ont de longue date organisé des commémorations en partenariat avec la Fnaca, cette association d'anciens combattants ancrée à gauche. Elles ont en particulier longtemps entretenu le souvenir de Charonne*, le 8 février 1962. Elles se sont également investies dans la commémoration du 17 octobre 1961*, tout particulièrement en 2011. La ville de Nanterre s'est alors distinguée.

Objets de recherche de mémoires de master ou d'articles, principalement abordées à travers des exemples, les politiques locales de commémoration gagneraient à être analysées de façon globale. Témoignant de dynamiques échappant au pouvoir central, elles sont hautement significatives de la présence de ce passé dans la société française. Y jouent un rôle fondamental les associations œuvrant auprès d'élus sensibles à leurs demandes parce qu'elles rejoignent leur parti pris politique mais également parce qu'elles sont sources de voix. Cette configuration est manifeste dans le sud-est de la France. À Marignane, au début des années 2000, l'érection d'une stèle en hommage au combat pour l'Algérie française à travers la mémoire de l'OAS* a provoqué une véritable bataille. Cette cause portée par l'Adimad, une association de défense des partisans de l'Algérie française dont l'origine remonte à la fin des années 1960, est combattue par l'Anpromévo, une association de défense de la mémoire des victimes de l'OAS, animée par Jean-François Gavoury, fils de Roger Gavoury*, un commissaire assassiné à Alger en 1961. À ses côtés : Jean-Philippe Ould Aoudia au nom de l'Association des amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun* et de leurs compagnons, ces six inspecteurs des centres sociaux éducatifs* (CSE) tués en 1962. La stèle finalement érigée offre aujourd'hui aux élus locaux du Rassemblement national des lieux de cérémonies, comme Stéphane Ravier en 2015. À Paris, la pose d'une plaque rappelant le 17 octobre 1961 au pont Saint-Michel, en 2001, témoigne aussi des transactions entre geste commémoratif et préoccupations électorales car elle avait été promise par Bertrand Delanoë pendant sa campagne. Aujourd'hui, l'Association Maurice Audin*, ce disparu de la « bataille d'Alger* », longtemps présidée par un ex-conseiller municipal de Paris, Pierre Mansat, demeure très active. Après l'inauguration d'une place Audin dans la capitale, en 2004, elle a notamment fait installer en 2019 un cénotaphe au Père-Lachaise, devenu un lieu de cérémonie à la date du 11 juin, jour de l'arrestation d'Audin à Alger. Depuis le décès de Josette Audin*, en 2019, le nom de cette dernière s'ajoute à celui

de son mari dans les commémorations.

Ainsi, si le choix des dates commémoratives est fixé, la dispute demeure sur la création de lieux potentiels de cérémonies et les noms qui y sont attachés. Les victimes à commémorer font débat. L'exemple du monument du quai Branly en témoigne parfaitement. Conçu en hommage aux « morts pour la France », il a été étendu en 2010, par le gouvernement Fillon, aux morts de la manifestation de la rue d'Isly*, cette manifestation répondant à l'appel de l'OAS, le 26 mars 1962. Ainsi le mémorial a été modifié sous la pression d'associations favorables à l'Algérie française, infléchissant la signification du monument.

Si elle résulte du fait que ce passé est un enjeu fort de batailles politiques, tant à l'échelon national qu'à l'échelon local, la conflictualité des commémorations tient aussi à des contraintes historiques objectives. En premier lieu, cette guerre est une défaite française, politique mais également concrète, sur le terrain. La lutte pour l'indépendance, en effet, ne se jouait pas seulement dans les maquis et jamais les réseaux du FLN* n'ont été anéantis durablement. Les camps et les prisons* voyaient s'entasser sans fin les partisans de l'indépendance arrêtés et enfermés. Commémorer une défaite paraît paradoxal mais la République ne peut ignorer les anciens combattants qu'elle a engagés dans le conflit. De ce fait, l'exercice commémoratif est complexe. Loin de toute glorification, il se fixe *a minima* sur l'hommage envers les victimes. En deuxième lieu, la conflictualité de la commémoration s'explique par l'absence de consensus sur la colonisation alors que les débats sur la guerre conduisent inévitablement à discuter celle-ci, qui n'a jamais fait l'objet d'un consensus dans la classe politique française.

Force est de constater, pour finir, que les commémorations françaises développées en interne ignorent le partage de ce passé avec l'Algérie où, depuis 1962, les dirigeants politiques ont usé du passé à des fins de légitimation ; et ce, particulièrement dans des moments de crise ou de contestation. Au-delà du pouvoir et de ses usages, la condamnation de la

colonisation l'emporte dans la société algérienne. Prendre en compte la dimension bilatérale crée une difficulté supplémentaire pour la commémoration : d'évidence, la condamnation de la colonisation, risquée en France, est indispensable dans le contexte bilatéral. De fait, à l'heure actuelle, chacun des deux pays a développé des rapports au passé et des commémorations spécifiques.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Seuil, 2005 • Sylvie Thénault, « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », *Historiens et géographes*, n° 425, 2014.

COMMISSION DE SAUVEGARDE DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELS

Cette commission a connu deux périodes d'existence qui, tout en présentant des continuités, se distinguent suffisamment pour qu'il soit permis de parler d'une première et d'une seconde commission.

Elle est instituée pour la première fois en 1957, par un gouvernement Mollet* acculé face au scandale qui a gagné la grande presse* métropolitaine et les milieux politiques français – jusqu'à l'intérieur de la SFIO* à laquelle Mollet appartient – sans compter l'ONU*, à l'échelle internationale. Avec le début de ce qui est nommé la « bataille d'Alger* », lorsque Massu* obtient les pouvoirs de police* dans la ville, les violences de l'armée ont en effet gagné en visibilité et suscité un enchaînement d'affaires. Dans ce contexte, l'annonce officielle de la création de la Commission, le 10 mai 1957, relève, selon Raphaëlle Branche, d'une « opération de communication » en vue de « calmer les esprits et les oppositions ». Sous la présidence de Pierre Béteille, conseiller à la chambre de la Cour de cassation, elle se compose de

personnalités choisies pour leur stature morale et/ou l'exercice de professions propres à en faire des spécialistes des questions soulevées par les atteintes aux droits de l'homme en Algérie : avocat (Maurice Garçon), médecin (Charles Richet), universitaire (Pierre Daure), haut fonctionnaire colonial (Robert Delavignette*), militaire (le général Zeller)... Tous prennent leur mission au sérieux et se lancent dans des enquêtes dont les conclusions divergent selon leur rapport à la nation : si certains pensent devoir dénoncer les atteintes aux droits de l'homme pour sauver l'honneur de la France, d'autres veulent au contraire en préserver la réputation et préconisent d'agir sans publicité, par des sanctions au sein de l'armée, par exemple. Tous n'en dressent pas moins un constat susceptible d'alimenter le scandale. Pour cette raison, le rapport de synthèse rendu par Béteille au gouvernement demeure confidentiel, en dépit de la démission de Maurice Garçon et de Robert Delavignette, partisans d'un débat public. Le 14 décembre 1957, le rapport de synthèse est publié par *Le Monde**. Outre qu'il détaille des affaires et cite des documents officiels, le rapport identifie quatre questions majeures : la torture*, l'arbitraire des décisions d'internement, les conditions inhumaines faites aux internés dans les camps, les disparitions*. La publication n'a pas d'autre effet que de nouvelles annonces mensongères, assurant que les faits prouvés ont été sanctionnés.

En 1958, de Gaulle* la réactive. Il désigne à sa tête le président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, Maurice Patin*, un de ses fidèles. Les deux hommes ont étudié ensemble les recours en grâce de collaborateurs condamnés à mort à la Libération. Cette commission n'est pas plus efficace que la première. Et pour cause : elle n'a pas plus de moyens ni de pouvoirs pour enquêter. Trois traits la distinguent cependant de la précédente. Outre qu'elle gagne en visibilité, elle est doublée par des organes d'inspection chargés des camps d'internement* : la commission de vérification des mesures de sécurité publique pour la métropole ; l'Inspection générale des centres d'internement (IGCI) devenue Commission d'inspection

des centres de détention administrative (CICDA) en Algérie. Enfin, Maurice Patin s'implique dans les réformes de la justice militaire, censées avoir un effet mécanique sur la torture et les exécutions sommaires*. Dans la mesure où le commandement les présente comme constitutives d'une « justice parallèle » palliant les carences de la justice de l'État, les réformes visent à rendre celle-ci plus rapide et plus sévère dans la répression du nationalisme*. Bien que Patin s'attache à protéger de Gaulle, six membres de cette seconde commission démissionnent en 1961-1962. Ils ne font pas scandale, cependant. L'heure est désormais aux négociations* en vue de sortir de la guerre.

De cette expérience peut être tirée une leçon : en matière d'atteinte aux droits de l'homme, rien ne remplace l'action de la justice. Seuls les magistrats* disposent des moyens et des pouvoirs indispensables à la manifestation de la vérité : moyens scientifiques d'investigation, pouvoir de convoquer les témoins, d'ordonner des perquisitions... L'existence de la Commission de sauvegarde a cependant permis de constituer un corpus de première importance pour documenter les atteintes aux droits de l'homme pendant la guerre grâce aux lettres qu'elle a reçues, aux documents qu'elle a collectés, aux rapports qu'elle a produits. Ses archives* sont à ce titre précieuses.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Raphaëlle Branche, « La commission de sauvegarde pendant la guerre d'Algérie : chronique d'un échec annoncé », *Vingtième Siècle*, vol. 61, n° 1, 1999 • —, « La seconde commission de sauvegarde des droits et libertés individuels », *Histoire de la justice*, vol. 16, n° 1, 2005 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

COMMISSION INTERNATIONALE CONTRE LE RÉGIME CONCENTRATIONNAIRE

Au moment où la guerre est déclenchée en Algérie, la question des camps vient de faire polémique en France. Après avoir publié *L'Univers concentrationnaire*, en 1946, David Rousset, un militant d'obédience trotskiste*, déporté à Buchenwald, a dénoncé les camps soviétiques. Vilipendé par les communistes, il a intenté un procès dont les audiences ont duré jusqu'en 1951. Il participe également à la fondation de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire (CICRC). En 1957, lorsque la critique des méthodes françaises gagne en puissance à Paris, des associations de déportés sollicitent le gouvernement Mollet* pour envoyer sur place une délégation. Trois de ses membres (Georges André, Lise Borsum, Cornelis Van Rij) partent, accompagnés de deux anciens résistants et déportés : Louis Martin-Chauffier et Germaine Tillion*. Ils visitent des prisons* et des camps d'internement*, subodorent l'existence de lieux de détention secrets, rencontrent maints responsables civils et militaires. Aussi leur rapport, publié en partie, notamment par *Le Monde**, le 27 juillet 1957, est une source précieuse. S'y ajoute le témoignage* de Martin-Chauffier, dont le *Journal en marge d'une enquête* paraît dans la revue de la CICRC (*Saturne*, août-septembre 1957).

Tout en écrivant qu'ils n'avaient pas à chercher « si, en Algérie, existaient tous les critères d'un système concentrationnaire », les délégués concluent qu'il n'en existe pas « au sens propre du terme ». Ils étudient trois critères : « arrestation arbitraire sans possibilité de défense », « travail forcé au bénéfice de l'État », « climat de déshumanisation ». Pour eux, le premier est indiscutablement rempli, le deuxième peut être écarté. Ils sont moins affirmatifs sur le troisième ; étaient-ils divisés ? Prenant le pire en référence, ils écrivent en effet que la mortalité dans les camps d'Algérie n'a rien à voir avec celle des camps de concentration. Pour autant, le traitement des internés

est-il humain ? Ils recourent à une litote révélatrice d'une gêne à cet égard : « Les conditions de détention ne sont pas inhumaines. » Ils abordent ainsi des débats restés cruciaux dans l'épistémologie des camps, relatifs à leur définition, leur typologie et leur commensurabilité ; des débats qui lient, dans l'historiographie, Seconde Guerre mondiale et Guerre d'indépendance algérienne.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Émile Copfermann, *David Rousset. Une vie dans le siècle. Fragments d'autobiographie*, Plon, 1991 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

COMMISSIONS MIXTES DE CESSEZ-LE-FEU

L'aspect militaire est l'une des dispositions importantes de la philosophie générale des accords d'Évian*, paraphés par les délégués du gouvernement français et du GPRA* le 18 mars 1962. Un intérêt particulier est accordé à la sauvegarde du processus de transition et son corollaire la cohabitation, durant la période transitoire, des deux armées, la française et l'ALN*-FLN* sans oublier la Force locale* mise à la disposition de l'Exécutif provisoire*.

Afin de prévenir tout conflit entre les troupes françaises en Algérie, les maquisards de l'ALN (wilayas) et les quarante mille hommes de la Force locale, une commission nationale mixte militaire de douze membres est constituée. Elle est dirigée conjointement par le commandant Mohamed Allahoum, désigné par le GPRA, et le général Navelet, nommé par le gouvernement français.

À l'échelle locale, ce sont les chefs des wilayas qui nomment les officiers des commissions mixtes après approbation de la commission nationale.

Il faut savoir qu'après le cessez-le-feu du 19 mars 1962*, les wilayas lancent des actions d'urgence afin d'être politiquement et militairement au rendez-vous le jour de l'indépendance. Elles procèdent au déplacement de combattants en armes, à l'enrôlement des « marsiens » – ces troupes ayant rejoint sur le tard l'ALN – à la collecte des arriérés de cotisations, en exerçant la pression sur les harkis* et les membres de la Force locale pour qu'ils les rejoignent avec leurs armes.

Par ailleurs, à l'instar de l'ALN des frontières, les wilayas considèrent la Force locale comme une force rivale. Elles estiment la « troisième force » comme un projet de De Gaulle* pour neutraliser les indépendantistes du FLN d'autant plus que les défenseurs de l'Algérie française ne sont pas définitivement écartés. Faute d'avoir été associées aux négociations* d'Évian, à la formation de l'Exécutif provisoire, à la constitution de la Force locale ou à celle de la Commission nationale de cessez-le-feu, les wilayas se méfient des responsables chargés de gérer et d'organiser la période transitoire, en l'occurrence Abderrahmane Farès, président de l'Exécutif provisoire, Omar Mokdad, chef de la Force locale, et le commandant Mohamed Allahoum, officier de l'ALN des frontières.

La question de la défiance de la part de l'ALN de l'intérieur envers ces nouveaux organismes aux pouvoirs exorbitants est prise très au sérieux par l'Exécutif provisoire. C'est pourquoi, dès son installation, Farès attire l'attention du GPRA sur la nécessité de mettre en place un « organisme de coordination inter-wilayas » afin de contenir leurs dépassements sur le terrain. De fait, les wilayas procèdent à des impositions abusives, incitent les éléments de la Force locale à désertir, constituent des administrations parallèles et entretiennent un « particularisme intransigeant », comprendre régionalisme et/ou wilayisme.

La méfiance des wilayas envers la Commission nationale de cessez-le-feu s'explique aussi par les accusations et attaques à l'encontre de la Force locale. Cette situation est encouragée par la propagande* de l'EMG*. Ainsi,

des rumeurs sur la présence de harkis dans les rangs de la Force locale exacerbent les tensions. Pour les wilayas, le seul avantage de cette « armée » est qu'elle représente un réservoir d'armes.

Sous la pression de l'Exécutif provisoire et du gouvernement français, le président du GPRA, Ben Khedda*, condamne les atteintes répétées aux accords d'Évian de la part des wilayas. Le 9 mai 1962, il déclare que toute désertion de la Force locale est considérée par le FLN comme un abandon de poste. Le discours du président du GPRA est diffusé par l'armée française au sein de toutes les unités. L'ordre du GPRA est relativement suivi. Le nombre des déserteurs, au profit de l'ALN, diminue. Toutefois, le travail de sape des wilayas continue. Leur objectif principal est, qu'à l'indépendance, elles se substitueront à la Force locale.

À cet effet et dans un souci de se rapprocher des maquisards de l'intérieur, le colonel Boumediene* et le commandant Mendjeli adressent le 29 juin 1962 un télégramme à toutes les wilayas afin de les prévenir que la « Révolution est en danger », à la merci du spectre de la congolisation du pays. L'EMG n'hésite pas à incriminer les autorités françaises à vouloir dresser les Algériens les uns contre les autres.

L'EMG manifeste aussi son mécontentement contre la Commission nationale du cessez-le-feu qui aurait facilité le renforcement des positions de la Wilaya 2* dans la région de Souk Ahras, à proximité de la frontière algéro-tunisienne. En faisant un appel à l'unité de l'ALN et en s'abstenant de dénoncer le GPRA, l'EMG cherche à briser la dynamique dégagée à la réunion de Zemmora* du 25 juin et dont les résolutions lui sont foncièrement hostiles.

Dans un autre registre, la Commission nationale subit l'hostilité des militaires français opposés au processus de l'indépendance de l'Algérie. Ce fut le cas à Sidi-Bel-Abbès où la Légion étrangère* perturbe la mission de la Commission nationale (témoignage* de M. Allahoum).

L'implosion de la Force locale, au moment du référendum* pour l'autodétermination de l'Algérie le 1^{er} juillet 1962, a paradoxalement créé les conditions objectives au fonctionnement « normal » de la Commission dans le sens où sa mission est désormais circonscrite aux seules deux armées, l'ALN et l'armée française en Algérie. Cette nouvelle donnée a facilité leur cohabitation sans grands heurts.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Soraya Laribi, « La Force locale après les accords d'Évian (mars-juillet 1962) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 259, 2015 • « Lettre de démission du groupe FLN de l'Exécutif provisoire du 27 juin 1962 adressée au GPRA », in Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Amar Mohand-Amer, « La crise du Front de libération nationale de l'été 1962 : indépendance et enjeux de pouvoirs », thèse de doctorat en histoire sous la dir. d'O. Carlier, Paris-7, 2010.

COMPAGNIES SAHARIENNES

Les compagnies sahariennes motorisées implantées au Sahara algérien en 1954 remplissent les mêmes missions que leurs aînées, les quatre compagnies méharistes (Tidikelt, Touat, Gouraga et Colomb-Béchar). Les huit unités (dont trois appartenant à la Légion étrangère*) sont réparties dans les principaux centres de population et rayonnent dans les secteurs qui leur sont dévolus. La compagnie saharienne portée des Oasis créée en 1947 est installée à Ouargla tandis que celle du Tessalit, née en 1943, tient garnison à Fort Polignac pour surveiller la frontière libyenne et le plateau de Tassili n'Ajjer (120 000 km²). Celles de l'Erg oriental, du Touat (Adrar), de la Zousfana (Colomb-Béchar) couvrent le reste du territoire désertique. Les trois compagnies sahariennes portées de légion (CSPLÉ) patrouillent dans les

anciens secteurs des compagnies portées des 1^{er} et 2^e régiments étrangers d'infanterie dont ils sont issus : la 1^{re} CSPLÉ à partir du Ksar El Hirane au carrefour de l'Atlas et du désert, la 2^e compagnie à Ouargla puis à Laghouat ; la 3^e au Fort Leclerc surveille le Fezzan jusqu'en 1956.

L'État-major interarmées (EMI) met sur pied de nouvelles compagnies en 1956, afin de renforcer la surveillance des frontières, de lutter contre la contrebande à partir de la Libye ou du sud du Maroc*, et de poursuivre les bandes notamment dans les Ksour et le djebel Amour. Entre 1956 et 1959, onze formations nouvelles viennent renforcer le dispositif et participer au quadrillage : à Fort Flatters, Ouargla et In Salah (compagnie de la Tinghert), Géryville et El Abiod (compagnie du djebel Amour), Touggourt (compagnie de l'oued R'Hir), Hassi Messaoud (2^e et 3^e groupements de l'Erg oriental, lourdement armés et très mobiles), Aïn Sefra et Colomb-Béchar (4^e CSPLÉ), dans la région de Tindouf à l'ouest (11^e, 12^e et 13^e compagnies sahariennes portées d'infanterie de marine). De plus, la mise en service des gisements de pétrole* et de gaz impose des servitudes aux unités qui doivent se redéployer à l'est du Sahara. Trois groupes mobiles de sécurité assimilés aux compagnies sahariennes, lourdement armés et motorisés, ont pour missions principales de sécuriser les routes, d'assurer la protection des installations et la surveillance du gazoduc H'Rmel-Arzew et des oléoducs reliant Hassi Messaoud aux ports de Bougie et La Skhira au sud de Sfax (Tunisie*). La plupart de ces compagnies sahariennes ont été redéployées et maintenues dans la région jusqu'à l'évacuation des bases Hammaguir et Mers El Kébir-Bousfer en 1967.

André-Paul COMOR

CONDAMNATIONS À MORT

En Algérie, les TPFA (tribunaux permanents des forces armées) ont condamné à mort environ 1 500 indépendantistes, dont 198 ont été exécutés ; aucune femme, sur les 6 condamnées, n'a été guillotinée. La peine frappe en général un instigateur, complice ou exécutant d'attentat, jeune (moins de 30 ans), « musulman » dans la taxonomie coloniale et sans qualification. Le nombre de peines en métropole, où Marc André dénombre 24 exécutions, reste inconnu.

Les magistrats* et les militaires des TPFA prononcent la peine capitale chaque fois que possible car, suivie d'exécution, elle est la seule irréversible. Ayant 1945 en tête (des insurgés condamnés ont été amnistiés), ils savent que les peines de prison* seront annulées à la fin du conflit ; évidente en cas d'indépendance, l'hypothèse était aussi valable dans le cas contraire, pour clore la crise traversée.

Le droit de grâce, régalien, appartient au chef de l'État, après avis de nombreux acteurs (magistrats, responsables militaires et politiques). La focalisation sur François Mitterrand*, ministre de la Justice lors des premières exécutions, en juin 1956, masque une règle fondamentale : les présidents se décident en fonction du contexte. Souvenirs les plus traumatisants des ex-détenus, les exécutions ensanglantent les cours des prisons quand le conflit s'intensifie. Pour les autorités, en effet, un tel contexte requiert l'intransigeance. Ainsi près de la moitié (91) des exécutions ont lieu en 1957, en Algérie. Au contraire, en janvier 1959, de Gaulle* marque son accès à la présidence d'une grâce collective. Puis, après une reprise, il cesse toute exécution sous la pression du GPRA* une fois les négociations* entamées. Les derniers guillotins l'ont été en décembre 1960 en Algérie, en janvier 1961 en métropole. Après eux, l'histoire continue avec la répression des partisans de l'Algérie française, dont quatre ont été exécutés.

Comme les autres, cette guerre démontre que la peine de mort a d'abord été, en France, au XX^e siècle, une peine d'usage politique. Il est crucial

d'éclairer ainsi le débat public sur cette sentence ; raisonner sur le seul droit commun est inapproprié.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Marc André, « Requérir la peine de mort. Les magistrats militaires entre la France et l'Algérie durant la guerre d'indépendance algérienne », 20 & 21. *Revue d'histoire*, vol. 142, n° 2, 2019 • François Malye et Benjamin Stora, *François Mitterrand et la guerre d'Algérie*, Calmann-Lévy, 2010 • Sylvie Thénault, « La justice dans la guerre d'Algérie », in Mohammed Harbi et Benjamin Stora (dir.), *La Guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, Robert Laffont, 2004.

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC)

La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), qui se veut apolitique, condamne dans son organe *Syndicalisme* le recours à la violence de l'insurrection algérienne le 1^{er} novembre 1954*. Elle dénonce les disparités économiques et sociales en Algérie mais n'évoque pas les causes coloniales. Cet exercice difficile perdure lors du vote des pouvoirs spéciaux* en 1956, en justifiant l'envoi de soldats tout en demandant d'urgentes mesures sociales. Le syndicat chrétien craint l'éclatement de son union régionale d'Algérie, où une minorité de cadres, incarnée par Alexandre Chaulet (père du Dr Pierre Chaulet* qui rejoint le FLN* à Tunis), prône le dialogue avec les belligérants. Mais la grande majorité, pour l'essentiel Européens, « cols blancs » et fonctionnaires, est pour le *statu quo*. La direction nationale évite au moins jusqu'en 1957 de relever les dérives racistes et violentes. Cette position ambiguë n'empêche pas les plus importantes fédérations d'Algérie (Postes, Cheminots*, Contributions) de se

prononcer pour la défense de l'Algérie française au congrès de l'union régionale de 1959. Mais à Paris, le groupe Reconstruction parle du fait national algérien et établit des contacts avec Safi Boudissa et d'autres syndicalistes de l'Association générale des travailleurs algériens (AGTA), émanation en France de l'Union générale des travailleurs algériens* (UGTA). L'influence grandissante du groupe Reconstruction pousse à la clarification. La radicalisation des tenants de l'Algérie française durant la semaine des barricades*, fin janvier 1960, incite la centrale à participer à la grève* du 1^{er} février en proclamant le droit des Algériens à l'autodétermination. Sous l'impulsion de l'Unef*, la CFTC réclame l'ouverture de négociations* lors de rencontres avec les syndicats algériens à Genève en février 1961, mot d'ordre réitéré au moment du « putsch* des généraux ». La guerre d'Algérie accélère ainsi la crise de la CFTC dont les éléments les plus critiques face à la guerre coloniale sont aussi les plus déterminés à changer de modèle syndical, en créant en 1964 la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Anissa BOUAYED

Bibl. : Michel Branciard, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie*, Syros, 1984
• René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006 • André Nozière, *Algérie : les chrétiens dans la guerre*, Cana, 1979.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

En 1954, la Confédération générale du travail (CGT) a déjà une longue histoire avec l'Algérie et la question coloniale : tradition d'internationalisme ouvrier, implantation en Algérie et forte présence de travailleurs algériens dans ses organisations en métropole. Elle a déjà montré sa solidarité active

avec la lutte pour l'indépendance du peuple vietnamien. Malgré tout, face à la décolonisation, la position et l'action de la CGT ne sont ni faciles ni linéaires.

En Algérie, la CGT attire massivement les travailleurs algériens par son action anticoloniale, même si certains de ses militants européens sensibles aux avantages coloniaux font preuve de paternalisme. En situation coloniale, l'inégalité de statut entre Européens et Algériens pèse sur l'action syndicale. Après 1945, ouvriers agricoles, mineurs et dockers* algériens mènent des actions revendicatives exemplaires dans un climat répressif. Considérant la spécificité coloniale mais sans rompre avec la Confédération, la CGT crée fin 1946 le Comité de coordination des syndicats confédérés d'Algérie (CCSA). En 1950, il comprend plus de la moitié d'Algériens. L'évolution se confirme avec l'arrivée de Lakhdar Kaïdi à la tête du syndicat devenu Union générale des syndicats d'Algérie (UGSA-CGT), directement affilié à la Fédération syndicale mondiale (FSM). Cette « algérianisation » fait perdre à l'UGSA la moitié de ses adhérents européens en moins de quatre ans, mais est une école de formation pour les militants algériens dont une partie est aussi active dans le mouvement national. La centrale cégétiste est affaiblie par la création de l'Union générale des travailleurs algériens* (UGTA), sur instance du FLN* en février 1956, en rivalité avec l'Union des syndicats des travailleurs algériens* (USTA) messaliste fondée une semaine avant. La volonté d'être la seule force dirigeante conduit les nationalistes du FLN à sortir de l'UGSA-CGT dont la proposition de fusion est rejetée par l'UGTA. Kaïdi entre alors dans le combat clandestin et appelle à rejoindre le FLN. L'UGSA exsangue disparaît.

En France, la CGT reste le syndicat le plus puissant, même si elle perd de l'audience notamment depuis la scission de 1947. Elle réagit au 1^{er} novembre 1954* en mettant en avant la gravité des problèmes sociaux inhérents « au régime colonial qui sévit en Algérie » et renouvelle « sa solidarité avec les aspirations nationales du peuple algérien », ce qui constitue un discours peu conforme à l'idée dominante qui voit l'Algérie comme trois départements

français. La CGT est souvent à l'offensive dans des actions politiques comme le soutien aux mouvements des rappelés en 1955, symbole selon elle d'une union en germe autour des soldats. Elle est présente dans les comités d'information par la voix de ses secrétaires généraux Le Léap et Frachon. Mais en mars 1956, cette dynamique contre la guerre est affaiblie par le vote des pouvoirs spéciaux* à une écrasante majorité, y compris le PCF*. La proximité de la CGT avec le PCF l'isole encore après l'intervention soviétique en Hongrie* fin 1956. Pèse aussi la lutte pour le leadership entre FLN et MNA* qui fait des victimes chez les travailleurs algériens. En outre, dès 1956, les partisans de Messali* quittent la CGT pour l'USTA tandis que l'UGTA, de façon stratégique, crée en 1957 une amicale des travailleurs algériens (AGTA) pour laisser les émigrés s'organiser dans les syndicats des confédérations. Devant le reflux des actions contre la guerre, la CGT prône l'ouverture de négociations*, avance le mot d'ordre de « Paix en Algérie » dans les manifestations* sans arriver à rassembler, ce qui provoque les critiques du FLN. La campagne autour des soldats qui refusent de partir en Algérie, venus comme Alban Liechti* des rangs communistes et cégétistes, manque de puissance.

La CGT ne sort de son isolement qu'au moment des grandes manifestations républicaines contre les menées factieuses des ultras de l'Algérie française. Elle recherche un impossible front syndical. En février 1961, à Genève, les syndicats français désunis rencontrent séparément l'UGTA pour appeler de Gaulle* à négocier. Même après le 17 octobre 1961*, les syndicats condamnent séparément la féroce répression des manifestants algériens. En réaction aux attentats de l'OAS*, la CGT et plusieurs syndicats appellent à une manifestation contre le danger fasciste. Les violences policières s'abattent sur les manifestants, faisant neuf morts dans les rangs cégétistes, le 9 février 1962 au métro Charonne*. Pour la première fois tous les syndicats appellent en commun à une grève* et au

grand cortège du 13 février en hommage aux victimes de Charonne, surmontant les clivages et clarifiant la volonté d'en finir avec la guerre.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Nora Benallègue-Chaouia, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, thèse de doctorat d'État, OPU, 2005 • Anissa Bouayed, « La CGT et la guerre d'Algérie », thèse de 3^e cycle sous la dir. de J. Couland, Paris-7, 1985 • René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006.

CONFÉRENCES AFRICAINES

Dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, la contestation de la domination coloniale s'accélère à l'échelle du continent africain. Deux facteurs supplémentaires encouragent les nationalistes africains à revendiquer l'émancipation de leurs pays et à œuvrer pour l'unité du continent : ce sont d'une part le courant panafricaniste et d'autre part la conférence afro-asiatique de Bandoeng* (avril 1955).

Ces deux idées-forces créent une dynamique en Afrique à l'heure de la décolonisation et donnent lieu à de nombreuses conférences tenues à l'échelle du continent africain.

Pour l'Algérie, la participation à ces rencontres s'avère une bonne opportunité à saisir pour exposer le problème algérien et obtenir le soutien d'appuis extérieurs. Outre les conférences maghrébines* de Tanger (27-30 avril 1958) et de Tunis (16-20 juin 1958), les conférences africaines comprennent deux ensembles : celles des États africains à Accra* (avril 1958), Monrovia (août 1959) et Casablanca (janvier 1961) ; celles des peuples africains (ou conférences panafricaines des peuples) dont la première

se tient à Accra en décembre 1958, la seconde à Tunis en janvier 1960 et la troisième au Caire en mars 1961.

La première conférence des États africains est organisée à l'initiative de Nkrumah, premier président du Ghana, à Accra du 15 au 22 avril 1958. Même si elle ne réunit que huit États, cette conférence reste une date symbolique pour l'Afrique qui fait du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'unité de l'Afrique un leitmotiv incontournable. À la deuxième Conférence des États africains, qui s'est tenue à Monrovia en août 1959, la délégation du GPRA* dirigée par M'hamed Yazid, ministre de l'Information, concentre tous ses efforts pour obtenir la reconnaissance du GPRA par les nouveaux pays africains indépendants (à cette date, il n'est reconnu que par le Ghana et la Guinée). Elle obtient de siéger à part entière et le drapeau* algérien flotte dans le ciel du Liberia. Cette reconnaissance de la légitimité de la lutte du FLN* pour l'indépendance de l'Algérie se concrétise à la fin de l'année par l'envoi de missions diplomatiques en Guinée et au Ghana. Par la suite, l'Algérie siège en tant que membre, comme c'est le cas lors de la troisième conférence, à Casablanca (4-7 janvier 1961), réunie par le sultan Mohammed V, en présence de Gamal Abdel Nasser, Nkrumah, Modibo Keita, Sékou Touré, le représentant du roi Idris de Libye et Ferhat Abbas*. L'idée de l'édification d'une fédération africaine est défendue avec passion par Nkrumah dont le pays est déjà uni à la Guinée et au Mali. L'adoption d'une charte africaine donne lieu à la création du groupe de Casablanca déterminé à suivre les résolutions des conférences d'Accra (avril et décembre 1958), de Bandoeng (1955) et de la Charte des Nations unies*. Dans la pratique, les desseins du groupe de Casablanca, qualifiés de révolutionnaires, se heurtent à ceux du groupe informel de Monrovia des États de l'Afrique subsaharienne francophone (né en mai 1961), plus « réformiste » et plus réservé par rapport à l'idée de se fondre dans une fédération politique. À l'indépendance, l'Algérie convaincue que « la guerre

de libération a accéléré le processus de décolonisation en Afrique » s'engage dans une solidarité agissante pour la libération des peuples encore dominés.

La première conférence panafricaine des peuples s'ouvre à Accra, capitale du Ghana, premier État indépendant de l'Afrique de l'Ouest, du 6 au 13 décembre 1958. Son président Kwame Nkrumah poursuit le double objectif suivant : soutenir les mouvements d'indépendance et lancer le panafricanisme. Ces idées ne sont pas nouvelles puisqu'elles sont discutées depuis 1900, mais loin du continent africain. Néanmoins, elles se précisent à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Trois nationalistes africains, Kwame Nkrumah, Jomo Kenyatta et Hastings Banda (Malawi), participent au V^e congrès panafricain de Manchester (octobre 1945) et revendiquent la mise en application des principes de la Charte de l'Atlantique pour l'Afrique sous domination. C'est donc naturellement qu'à l'indépendance du premier État de l'Afrique subsaharienne en 1957 Nkrumah, fidèle à son idéal, fait de sa capitale le foyer principal du panafricanisme. La conférence de décembre 1958 est l'occasion offerte à de nombreux délégués de mouvements de libération de prendre la parole en faveur de l'émancipation de leurs pays respectifs. À cette date, seuls huit pays africains indépendants (Égypte*, Ghana, Soudan, Libye, Tunisie*, Maroc*, Liberia et Éthiopie) y participent. Au nombre des soixante-deux organisations invitées figure la délégation envoyée par le GPRA, composée d'Ahmed Boumendjel*, Chawki Mostefaï et Frantz Fanon*. Le discours de Fanon, axé sur la nécessité de mobiliser toutes les formes de lutte, y compris la violence, est longuement applaudi et donne une orientation plus radicale aux débats de la conférence animés par les leaders nationalistes dont Patrice Lumumba. Dans sa déclaration finale, la conférence déclare son plein soutien aux luttes armées en Afrique en condamnant le colonialisme, l'impérialisme et les discriminations raciales, tout en insistant sur la construction de l'unité africaine. Ce projet connaît un début de concrétisation avec l'union entre le Ghana et la Guinée de Sékou Touré.

La rencontre d'Accra est suivie d'une seconde, tenue à Tunis, où les travaux sont dominés par la forte présence des trois principaux pays du Maghreb. La Guerre d'indépendance algérienne est au cœur des débats et la proposition de la formation d'un corps de volontaires (à l'image des brigades internationales lors de la guerre d'Espagne) est adoptée. On sait qu'elle n'est suivie que partiellement par l'implantation d'une base au Mali, l'accueil de partisans angolais dans les bases algériennes de Tunisie et l'ouverture de missions diplomatiques au Ghana et en Guinée. Sont réitérées l'urgence de la libération des pays africains et la volonté d'œuvrer pour le développement du continent africain ainsi que la dénonciation des essais nucléaires* poursuivis par la France.

Enfin, la troisième conférence des peuples africains est organisée au Caire du 25 au 31 mars 1961. Pour le GPRA, c'est un moment difficile à l'heure où les négociations* entre le FLN et la France butent sur le projet de la partition du Sahara. La solidarité africaine est mise à mal par l'opposition du Niger, du Tchad qui font partie de l'OCRS et de la Tunisie qui convoite l'inclusion de plusieurs puits pétroliers situés sur le territoire algérien.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : René Gallissot, *Le Maghreb de traverse*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2000 • Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Guy Pervillé, « Le panafricanisme du FLN algérien », in Charles-Robert Ageron et Michel Marc (dir.), *L'Afrique noire française. L'heure des indépendances*, Éditions du CNRS, 1992.

CONFÉRENCES MAGHRÉBINES (TANGER, 27-30 AVRIL 1958 ; TUNIS, 16- 20 JUIN 1958)

Depuis l'ajournement de la conférence de Tunis (octobre 1956) en raison du détournement* de l'avion marocain (qui transportait les chefs du FLN*), le vœu d'édifier la fédération du Maghreb est mis en veilleuse jusqu'en 1958, année au cours de laquelle se tiennent deux conférences réunissant les représentants du Maghreb.

La première se déroule du 27 au 30 avril 1958 à Tanger en présence des dirigeants des trois principaux mouvements nationalistes : l'Istiqlal pour le Maroc*, le Néo-Destour pour la Tunisie* et le FLN pour l'Algérie.

Plusieurs facteurs concourent à sa convocation. C'est d'abord la proclamation par Nasser de la République arabe unie le 1^{er} février 1958 qui fait craindre au Maroc et à la Tunisie la mainmise du leadership égyptien sur le FLN. Puis, le 8 février 1958, l'aviation française bombarde Sakiet Sidi Youssef* et intervient dix jours plus tard dans le Sud marocain, stoppant le projet du « Grand Maroc ». Ces différentes tensions incitent les nationalistes du Maroc et de la Tunisie à vouloir consolider leur solidarité avec l'Algérie et à œuvrer en faveur de l'entité maghrébine.

La délégation algérienne est menée par Ferhat Abbas*, Abdelhamid Mehri, Abdelhafid Boussouf*, Ahmed Francis et Ahmed Boumendjel*. Parmi les observateurs invités, on note la présence de Me Stibbe, d'un membre de l'ambassade du Caire et d'un fonctionnaire du consulat américain.

À l'issue des travaux, la déclaration commune apporte son appui moral et matériel à la lutte du peuple algérien pour son indépendance et sa souveraineté, insiste sur l'unité de l'Afrique du Nord, réitère l'urgence « de

liquider les séquelles du colonialisme », autrement dit l'évacuation des forces françaises du Maroc et de la Tunisie, et jette enfin les bases des institutions* de la future fédération des trois pays. Mais en réalité, ces résolutions sont vite oubliées lors de la seconde rencontre tripartite réunie du 17 au 20 juin à Tunis, en présence cette fois des États constitués. La délégation algérienne devra compter avec la détermination acharnée de Me Bouabid (Maroc) et Bahi Ladgham (Tunisie) de défendre d'abord les intérêts de leurs pays respectifs.

À la faveur du nouveau contexte géopolitique, les gouvernements marocain et tunisien manifestent plus de réserve et privilégient ouvertement l'option diplomatique. En effet, l'arrivée du général de Gaulle* au pouvoir (mai 1958) les encourage à lui « laisser une marge de manœuvre » selon Bourguiba. Pour Bouabid, le temps est à la réflexion et non à la précipitation.

De fait, le 2 juin, de Gaulle concède le retrait graduel des bases militaires françaises au Maroc et en Tunisie. Cette nouvelle perspective dicte au Maroc et à la Tunisie de revoir leurs engagements vis-à-vis du FLN. Celui-ci n'entend pas infléchir sa ligne de conduite soulignée fermement par Ferhat Abbas pour qui la position de De Gaulle signifie la guerre autant que l'intégration proposée. Si le communiqué final de la Tripartite affiche un consensus de façade, sur le droit à l'indépendance pour l'Algérie, la lecture des procès-verbaux révèle les échanges équivoques sinon acerbes entre les membres du CCE* et les ministres marocain et tunisien. Les réticences vis-à-vis de la formation d'un gouvernement algérien sont mal acceptées par le CCE qui rejette, de son côté, toute immixtion dans la gestion de sa politique.

La signature de l'accord franco-tunisien pour l'évacuation du pétrole* d'Edjeleh le 30 juin vers le port de La Skhira explique en partie les atermoiements observés lors de la conférence et relègue à l'arrière-plan l'édification d'une unité maghrébine, au grand dam du FLN qui dénonce « la violation des résolutions de Tanger » dans une note du 11 juillet 1958 adressée au gouvernement tunisien. Puis l'annonce de la création d'un

Gouvernement provisoire de la révolution algérienne* (GPRA) à partir du Caire, le 19 septembre 1958, ouvre une longue période de tensions et de pressions exercées sur le FLN. Les différends frontaliers portant sur la région du Touat, du Gourara et de Tidikelt pour le Maroc et le désir de modification du tracé de la frontière (en incluant les gisements pétroliers d'Edjeleh et Hassi Messaoud) pour la Tunisie compliquent les relations avec l'ALN-FLN. Le Maroc comme la Tunisie n'hésitent pas à prendre de sévères mesures se traduisant par le contrôle des forces de l'ALN* stationnant sur leur sol et du ravitaillement en armes. C'est dans le courant de l'année 1960 seulement que le GPRA réussit à signer un accord avec le Maroc. Avec la Tunisie, la crise de Bizerte* (juillet 1961) met provisoirement en sourdine le différend frontalier.

En moins de deux mois, la construction de l'unité du Maghreb ne résista pas aux enjeux nationaux et les promesses de Tanger ne furent pas tenues.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : René Gallissot, *Le Maghreb de traverse*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2000 • Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Guy Pervillé, « Le panafricanisme du FLN algérien », in Charles-Robert Ageron et Michel Marc (dir.), *L'Afrique noire française. L'heure des indépendances*, Éditions du CNRS, 1992.

CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION ALGÉRIENNE (CNRA)

Le congrès de la Soummam*, réuni en août 1956, crée le Conseil national de la révolution algérienne (CNRA) qui tient lieu d'instance dirigeante du FLN*.

Le CNRA doit se réunir tous les ans. Il comprend 17 membres titulaires et 17 suppléants. Un quorum de 12 membres est exigé pour convoquer une session. Le CNRA est le seul habilité à engager des négociations* avec le gouvernement français et à décider d'un cessez-le-feu. Il désigne les membres du CCE*. Sa composition suscite des tensions entre Larbi Ben M'hidi* et Lakhdar Bentobbal* qui souhaite un CNRA fidèle à l'esprit du Crua. Pourtant, le CNRA finit par s'élargir par-delà les membres fondateurs du FLN – Mostefa Ben Boulaïd* (malgré sa mort), Ben M'hidi, Rabah Bitat*, Hocine Aït Ahmed*, Ahmed Ben Bella*, Mohamed Boudiaf*, Mohamed Khider*, Krim* Belkacem, Amar Ouamrane*, Zighoud* Youcef – en incluant trois anciens membres du comité central du MTLD – Aïssat Idir, Benyoucef Ben Khedda* et M'hamed Yazid –, Ferhat Abbas*, un ancien dirigeant de l'UDMA*, et Tewfik El Madani* de l'Association des ulémas*, en plus de Lamine Debaghine et Abane* Ramdane.

La session du Caire, tenue du 20 au 27 août 1957, est devancée par une réunion informelle organisée à Montfleury autour de Bentobbal, Abdelhafid Boussouf*, Krim et des chefs militaires. Dans la capitale égyptienne, le CNRA rassemble 22 personnes dont 10 colonels parmi lesquels 2 titulaires nommés lors du congrès de la Soummam, 3 suppléants et 5 cooptés par le trio Bentobbal-Boussouf-Krim. Les propositions de la réunion de Montfleury sont validées, tout comme le bilan du CCE présenté par Abane. Le CNRA passe à 54 membres titulaires. Les deux tiers sont des officiers. D'après les résolutions adoptées, « il n'y a pas de primauté du politique sur le militaire, ni de différence entre l'Intérieur et l'Extérieur » – même si, dans les faits, les colonels sont à la manœuvre et que la direction du FLN se trouve hors d'Algérie. De plus, la future « République algérienne démocratique et sociale » ne doit pas être « en contradiction avec les principes de l'islam ».

Une réunion des dix colonels*, qui s'étend du 11 août au 16 décembre 1959, vise à préparer la prochaine session du CNRA dont la nouvelle composition – les trois quarts des membres sont des militaires – reflète

l'évolution du rapport de force en faveur de Boumediene* et au détriment de Krim. La nouvelle session du CNRA se tient à Tripoli du 16 décembre 1959 au 18 janvier 1960. L'instance réclame l'allégement de l'administration, le retour des officiers supérieurs en Algérie, le développement des relations avec les pays socialistes et l'application du principe d'autodétermination par le biais d'un référendum sous l'égide des Nations unies*. Boumediene est nommé chef de l'État-major général* (EMG).

Du 9 au 27 août 1961, le CNRA se réunit une seconde fois à Tripoli. À cette occasion, l'EMG* fait le procès du GPRA* qui a remplacé le CCE deux ans plus tôt. Le CNRA se prononce pour la reprise des négociations. À la suite de Abbas, Ben Khedda devient président d'un nouveau GPRA qui ne comprend plus que d'anciens membres du MTLD. Après l'échec d'une manœuvre visant à rallier l'ensemble des militaires contre le GPRA, l'EMG quitte la session avant sa clôture.

La troisième réunion du CNRA à Tripoli, du 22 au 27 février 1962, se déroule dans un climat de tension entre l'EMG et le GPRA. Le CNRA mandate le GPRA pour signer la paix avec la France mais Boumediene se prononce contre ces accords et déclare : « Ce texte marque la fin de notre révolution, je crois que l'ennemi est parvenu au résultat qu'il recherchait avec ses valets. »

La dernière session du CNRA se tient à Tripoli*, du 28 mai au 7 juin, pour adopter un programme et désigner une direction. Le texte discuté critique l'esprit féodal des dirigeants du FLN et leur manque d'éducation démocratique. Ali Haroun* fait adopter un amendement faisant référence au socialisme. Le FLN n'est pas reconnu en tant que parti unique mais son rôle est compris comme prépondérant dans l'Algérie indépendante. Le CNRA échoue à s'entendre sur l'élection d'une nouvelle direction. La recherche d'un compromis est sabordée par le désaccord sur la composition du Bureau politique proposé par Ben Bella, provoquant la levée de la séance et une crise qui va se prolonger tout l'été 1962.

Le 20 juillet, le CNRA est convoqué par son bureau pour le 2 août afin de remédier à la crise du FLN. Mais cette réunion n'a pas lieu, consacrant la disparition de cette instance vidée de tout pouvoir.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Mohammed Harbi et Gilbert Meynier, *Le FLN. Documents et histoire. 1954-1962*, Fayard, 2004 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Fayard, 2002.

CONSTANTINE, PLAN DE

Le 3 octobre 1958, le général de Gaulle* annonce, depuis Constantine, capitale de l'Est algérien, un ensemble de mesures destinées à opérer la transformation profonde de l'Algérie en cinq ans. Elles comprennent l'admission de 10 % de « musulmans » dans la fonction publique, la mise à niveau des salaires avec ceux de la métropole, l'attribution de 250 000 hectares aux paysans, l'installation de grands ensembles industriels, des logements* pour 1 million de personnes, la scolarisation de deux tiers des enfants, la création de 400 000 emplois nouveaux. Si la genèse lointaine de ces mesures remonte au *Plan de progrès social et économique de l'Algérie*, présenté en 1944, l'initiative résulte plus directement d'une réflexion suscitée par les gouvernements précédents : rapport de la commission présidée par Roland Maspétiol* (juin 1955), commandé par Mendès France*, *Perspectives décennales du développement économique de l'Algérie* (mars 1958) élaborées sous le ministre résidant Robert Lacoste*.

Ce programme fait l'objet d'un plan dit « de Constantine ». Il combine la définition de perspectives et d'objectifs de croissance avec l'intervention directe de l'État, des établissements nationalisés ainsi que des incitations au secteur privé. L'élaboration et l'application en sont confiées au nouveau

représentant de la France en Algérie, le délégué général du gouvernement Paul Delouvrier*, assisté de Jean Vibert, directeur du Plan, qui mobilise tous les grands bureaux d'études français. Tous les domaines sont concernés : industrie* lourde, industrie légère, agriculture*, défense et restauration des sols, hydraulique, routes et ports, logement, enseignement, action sociale, etc. La construction de logements occupe une place particulière, vu l'exode rural et la rapide croissance démographique. Devant entraîner maintes sous-traitances (carrières, industrie du bâtiment, matériaux de construction, peintures, industrie du meuble, voiries et réseaux divers), elle serait l'un des principaux moteurs de la croissance.

Le Plan a des visées très ambitieuses. Il doit, en plusieurs périodes quinquennales, et malgré le défi démographique, porter le niveau économique, social et culturel de l'Algérie à un niveau comparable à celui de la métropole. Dans une première étape (1959-1964), les revenus globaux des ménages devraient progresser de 50 %. Les autorités françaises poursuivent deux objectifs politiques : remédier à la misère qui sévit dans le pays et, en même temps, combattre le discours du FLN* pour lequel seule l'indépendance peut faire de l'Algérie un pays prospère en mettant fin à l'exploitation coloniale.

Les premiers résultats sont spectaculaires. Une réforme agraire non négligeable (redistribution d'environ 200 000 ha) est opérée. La croissance s'établit à plus de 10 % par an en rythme annuel. Le rythme des mises en chantier de logements est multiplié par trois. Le développement des industries mécaniques (avec Berliet) ou chimiques (Air Liquide, Michelin) est notable. Un vaste ensemble sidérurgique est envisagé à Bône, un important complexe pétrochimique à Arzew. L'exploitation pétrolière suscite l'optimisme, en garantissant une énergie à bon marché. Sur la même période, les effectifs d'enfants « musulmans » scolarisés dans le primaire sont multipliés par presque trois et ceux du secondaire sont majorés d'un tiers. Pourtant, l'échec est sensible à partir de 1961. À ce moment, seulement 13 % de l'objectif final

en matière d'investissements ont été réalisés et un nombre très faible d'emplois ont été créés. Les objectifs étaient peut-être trop ambitieux, voire incorrectement définis en fonction des capacités et des potentialités du pays en matière de débouchés. Surtout, l'évolution de la politique française vers l'indépendance est défavorable à l'engagement des entreprises privées. En 1961, celles-ci ne réalisent que 20 % des investissements, les 80 % restants relevant du secteur public. Les responsables de l'application du Plan sur le terrain perdent confiance. Le 15 novembre 1960, Delouvrier, déjà fragilisé par les barricades du 24 janvier, demande à être rappelé.

Si l'on date son début à l'annonce faite par le Général, le 3 octobre 1958, le plan de Constantine aura duré vingt-six mois, un peu plus de deux années. Il a montré les limites d'une solution purement économique, même élaborée par une génération* de très brillants technocrates, pour contribuer à résoudre une question avant tout politique.

Jacques FRÉMEAUX

Bibl. : Hartmut Elsenhans, *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à l'autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, Publisud, 2000 • Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie. La France et sa colonie, 1930-1962*, Flammarion, 2005 • Samir Saul, *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Genève, Droz, 2016.

COOPÉRATION

Paradoxalement la période qui court du début de l'indépendance à la fin des années 1970 peut être caractérisée comme un moment d'apaisement des relations franco-algériennes. Les engagements intellectuels français ont été nombreux, divers, embrassant toutes les dimensions de la construction d'un pays sorti exsangue d'une guerre atroce.

Anciens porteurs de valises*, syndicalistes, hommes et femmes de gauche, catholiques, communistes, trotskistes*, tiers-mondistes, anti-impérialistes, et de nombreux militants des derniers territoires encore sous domination coloniale vont être réunis par l'Algérie sur la base d'une utopie commune, la réalisation du rêve de la libération des peuples sous domination et leur développement « autocentré ».

Il y a d'abord ceux qui sont restés ou revenus après l'été meurtrier de 1962, les « Européens » d'Algérie, « pieds-noirs* » (quelque 200 000 personnes), enseignants, médecins, ingénieurs, administrateurs, juristes, avocats, qui ont continué à exercer leur métier et qui ont permis aux institutions* de fonctionner. Certains parmi ces derniers qui étaient selon les accords d'Évian* de droit civique algériens, pouvant voter et être élus (16 députés européens ont été élus dans la constituante algérienne), avaient trois ans pour décider du choix de leur nationalité*. Au début de l'indépendance, 13 000 enseignants, instituteurs, professeurs de l'enseignement secondaire et professionnel, professeurs des universités ouvrent et font démarrer les établissements d'enseignement en septembre 1962, trois mois après la fin de la guerre et la folie meurtrière de l'OAS*. Des ingénieurs restés sur place ont également fait fonctionner les centrales électriques, les barrages, les aéroports. Il y a aussi eu des magistrats*, avocats, fonctionnaires des premiers ministères et de l'administration.

La deuxième catégorie est constituée de ceux qu'on a appelés les « pieds-rouges* » par opposition aux « pieds-noirs », ceux issus de la mouvance d'extrême gauche et de la gauche, porteurs de valises et militants indépendantistes, qui se sont investis dans la mise en œuvre de chantiers institutionnels d'organisation et de fonctionnement dans la santé*, le monde rural avec « l'autogestion », l'économie, avec la maintenance des grandes infrastructures, dans l'administration, dans la culture, le journalisme autour du journal phare *Révolution africaine**.

À la fin des années 1960, une troisième catégorie de coopérants s'engage en Algérie ; ce sont les jeunes coopérants du service national français (volontaires au service national actif [VSNA]), de jeunes diplômés de l'université française post-68 qui viennent renforcer l'encadrement sur place de nombreuses institutions, dans l'université, l'administration économique et sociale (l'industrie* naissante, le plan, l'agriculture*, l'hydraulique, l'électricité).

C'est l'époque de grands débats sur l'autogestion, sur l'impérialisme, sur les voies non capitalistes de développement, les types de socialisme « scientifique » *versus* « spécifique » ou « autogestionnaire », sur les stratégies de développement et sur la libération nationale.

L'université algérienne – dont le recteur en 1963 est André Mandouze*, latiniste émérite résistant, venu de *Témoignage chrétien* et qui a dû quitter l'Algérie en 1956 sous la menace des partisans de l'« Algérie française » – va être largement encadrée par des enseignants, vieux universitaires et jeunes militants indépendantistes. La recherche n'est pas en reste, la période de coopération scientifique entre la France et l'Algérie, qui s'est développée de 1962 à 1972 (date de la dissolution de l'Organisme de coopération scientifique franco-algérien), avait, selon le mot de De Broglie au *Monde** (31 janvier 1963), jeté les bases d'un processus cumulatif de mise en place d'un potentiel scientifique et technique par la mise en place d'un Conseil de la recherche scientifique (protocole du 11 juin 1963) qui se voit confier la gestion de quatre instituts de recherche encore administrés par l'Office universitaire et culturel en Algérie. En sciences sociales*, le premier Centre algérien de recherches et de documentation en sciences sociales (Cerdess) de l'Algérie indépendante voit le jour en 1967 dans le cadre de cette coopération.

La fin des années 1970, qui voit poindre les premiers désenchantements du nationalisme* développementaliste, marque le reflux de la coopération. Déjà en 1963 avec la publication de la première Constitution algérienne et le

Code de la nationalité, des premiers départs vers la France se déroulent ; le coup d'État de juin 1965 du colonel Boumediene* suscite un deuxième départ, de nombreux militants de gauche rompant avec un régime militaire qui devenait plus répressif. La troisième vague de départ, au début des années 1980, après l'élargissement de l'arabisation à l'enseignement supérieur en 1983, marque la fin de la coopération.

Aissa KADRI

Bibl. : Jean-Robert Henry et Jean-Claude Vatin (dir.), *Le Temps de la coopération. Sciences sociales et décolonisation au Maghreb*, Karthala, 2012
• Aissa Kadri et Mohamed Benguerna, *Ingénieurs en Algérie dans les années 1960. Une génération de la coopération*, Karthala, 2014 • Catherine Simon, *Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, La Découverte, 2009.

CORVÉE DE BOIS

L'expression « corvée de bois », désignant une exécution sommaire*, est antérieure à la guerre d'Algérie. Elle apparaît le 9 juin 1949 sous la plume du journaliste et écrivain Roger Boussinot, dans l'hebdomadaire *Action*, proche du PCF*. Sous le titre « Un jeune Français, retour d'Indochine*, m'a raconté la corvée de bois », l'article relate les exécutions pratiquées par certaines unités du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (Cefeo), au prétexte de conduire des prisonniers* vietminh en dehors du poste ou à l'écart du bivouac pour trouver le combustible nécessaire au foyer de la cuisine – une corvée organisée par toutes les armées en campagne ; les gardiens justifiant ensuite l'exécution de leurs prisonniers par la nécessité de stopper une tentative d'évasion*. Roger Boussinot pointe la responsabilité d'une hiérarchie qui selon lui a ordonné ces exécutions, ou qui tout au moins les couvre en ne vérifiant pas l'exactitude des faits qui lui sont rapportés.

L'article ne trouve pourtant que peu d'écho. Ainsi il n'est pas relayé par d'autres titres de presse*. Cette indifférence générale s'explique par le désintérêt dont la métropole fait preuve à l'égard d'une guerre menée à 11 000 kilomètres par des soldats professionnels. En revanche, à partir de 1955, l'expression « corvée de bois » est régulièrement utilisée par la presse, toutes tendances confondues, après la dénonciation, principalement par des soldats du contingent, des premières exécutions sommaires* de combattants algériens. La « corvée de bois » est même devenue un phénomène emblématique de la guerre d'Algérie : le déserteur le plus connu de ce conflit, le sergent parachutiste* Noël Favrelière*, a justifié son acte par la nécessité d'entraîner dans sa fuite le « rebelle » dont il avait la garde et qu'il savait voué à ce sort funeste. La pratique a toujours fait l'objet de dénégations officielles, l'autorité militaire ne reconnaissant que des « fuyards abattus » dont le total ne peut être précisément établi.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Frédéric Médard, « Les exécutions sommaires en guerre d'Algérie », *Guerre d'Algérie Magazine*, n° 16, 2009 • Pierre Vidal-Naquet, *Les Crimes de l'armée française. Algérie, 1954-1962*, La Découverte, 2001.

COUR DE SÛRETÉ DE L'ÉTAT

Instituée par deux lois en janvier 1963, la Cour de sûreté de l'État est un héritage direct de la guerre, marquée par une double évolution : une militarisation de la justice et une croissance de l'exception. Les indépendantistes sont en effet soumis aux tribunaux permanents des forces armées (TPFA). Tribunaux ordinaires de l'armée, ils se composent de militaires formant un jury, comme les citoyens en cour d'assises. Puis,

craignant leur mansuétude face aux partisans de l'Algérie française, de Gaulle* crée pour eux des tribunaux *ad hoc*, grâce aux pleins pouvoirs qu'il reçoit lors du putsch* d'avril 1961 : le Haut Tribunal militaire et le Tribunal militaire spécial, composés de magistrats* et de militaires choisis pour leur loyauté envers le pouvoir.

Cependant, le Haut Tribunal militaire accordant les circonstances atténuantes au général Salan*, chef de l'OAS*, et ne le condamnant pas à mort, de Gaulle lui substitue une Cour militaire de justice, par ordonnance, le 1^{er} juin 1962. Le 1^{er} juillet, le suicide du général de Larminat, choisi pour la présider, met en cause sa légitimité. Le 6 octobre, les conseillers d'État la suppriment ; ils rompent ainsi avec l'attitude « compréhensive et résignée » (selon Jean Massot) qu'ils avaient adoptée dans les circonstances exceptionnelles de la guerre. Prolongée pour les affaires en cours, la Cour militaire de justice condamne néanmoins à mort Bastien-Thiry, auteur d'un attentat contre de Gaulle. Il est rapidement exécuté, le 11 mars 1963.

Son institution par la loi pare la Cour de sûreté de l'État de légitimité. Par son fonctionnement et sa composition, elle reste pourtant sous le contrôle du pouvoir. De 1963 à 1981, elle a jugé plus de 5 000 personnes, membres de l'OAS puis des mouvements autonomistes breton et corse, d'Action directe ainsi que d'anciens collaborateurs et « espions ». Si elle a prononcé 36 peines capitales, aucune n'a été exécutée. Alors même que, ministre de la Justice de février 1956 à mai 1957, il avait assumé la compétence des TPFAs envers les indépendantistes et l'exécution des condamnés à mort, François Mitterrand*, passé dans l'opposition face à de Gaulle, a combattu la création de la Cour de sûreté de l'État en 1963 ; aussi la supprime-t-il en 1981.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Éditions du CNRS, 2015 • Jean Massot, « Le rôle du Conseil d'État », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990.

COURRIÈRE, YVES (1935-2012)

Le journaliste Yves Courrière a publié une précoce et fameuse *Guerre d'Algérie*, en quatre tomes chez Fayard, entre 1968 et 1971, le dernier ayant été primé par l'Académie française. D'un style vivant et imagé, populaire pour cette raison mais aussi riche au plan factuel, elle a été maintes fois rééditée et reste abondamment citée. Elle pose pourtant de sérieux problèmes car les sources en restent invérifiables. L'auteur fait aussi œuvre d'imagination : il restitue des dialogues, fait parler des gens décédés. Aussi il est crucial d'éclairer les conditions d'enquête et de rédaction des quatre tomes.

Selon son autobiographie, né en 1935, de son vrai nom Gérard Bon, Courrière travaille à Radio Luxembourg quand, son sursis* épuisé, il doit répondre à l'appel, début 1958. Grâce à ses relations dans la presse*, il est affecté au service de l'information du ministère de la Défense, dirigé par le lieutenant-colonel Gardes*, futur chef de l'action psychologique* de l'armée, passé ensuite à l'OAS*. Continuant d'œuvrer comme journaliste, il prend alors le pseudonyme d'Yves Courrière pour masquer sa double activité. Gaulliste, il couvre ainsi la guerre en Algérie et en sort réputé bon spécialiste. Son travail de grand reporter ne s'y résume pas cependant. Il suit notamment le procès Eichmann en 1961.

Le PDG des éditions Fayard, Charles Orenge, le sollicite pour un livre sur l'Amérique latine* quand, en 1966, il reçoit le prix Albert-Londres pour un reportage là-bas, mais, ayant la guerre d'Algérie en tête, il lui propose cet autre projet. « J'attaquai de toute la force de ma trentaine la plus longue enquête, le plus important reportage de ma vie. Il devait durer cinq ans », relate-t-il. Il exploite sa réputation, ses relations, sa documentation personnelle. L'enquête est pour lui plus facile en France qu'en Algérie où l'aide d'un ami journaliste lui est indispensable. Gênant le président Boumediene*, car il met en valeur des acteurs de l'indépendance ostracisés

par le régime, il finit par être expulsé. Outre l'interview de Krim* Belkacem qui, réfugié à l'étranger, sera assassiné peu après, Courrière est fier de ses révélations sur l'assassinat d'Abane* Ramdane, sur les commandos* de la mort d'un certain commandant O (Aussaresses*) ou encore sur les violences d'Amirouche et son intoxication par le capitaine Léger*.

L'autobiographie évoque trop rapidement le rôle joué par sa femme, Estelle, qui a suivi toute l'enquête et tapé le manuscrit des quatre tomes. Courrière est décédé en 2012 sans avoir livré tous les secrets de son entreprise.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Yves Courrière, *Éclats de vie*, Fayard, 2003.

COÛT DE LA GUERRE

Le 26 décembre 1959, le général de Gaulle* a noté les raisons pour lesquelles il ne croyait pas possible de maintenir l'Algérie française par la force, malgré l'écrasante disproportion des moyens dont disposaient les deux camps, et notamment celle-ci : « Nous dépensons chaque année mille milliards sous toutes sortes de formes pour la lutte en Algérie. Le FLN* dépense trente milliards. »

En confrontant toutes les sources algériennes et françaises disponibles, deux jeunes historiennes travaillant sous la direction de Gilbert Meynier* ont étudié « le financement du FLN pendant la guerre d'Algérie ». Selon les sources militaires françaises, en 1958 et 1959, le FLN aurait reçu chaque année 3,25 milliards de francs de sa Fédération de France*, 8,8 milliards des wilayas de l'intérieur, 10 puis 11 milliards de l'extérieur, soit en tout 22,050 puis 23,050 milliards de francs. Mais la Fédération de France fait état de versements très supérieurs : 4,4 milliards transférés vers l'extérieur en 1958, 5 milliards en 1959, près de 6 milliards en 1960, et un rapport du ministre des

Finances du GPRA* affirmait en août 1961 que « l'apport de l'émigration* algérienne en France constitue 80 % des ressources financières globales du gouvernement provisoire ». En réalité, les wilayas ont eu de plus en plus de mal à équilibrer leurs budgets et ont eu besoin d'apports financiers de l'extérieur, venant du GPRA ou de la Fédération de France. Les fédérations FLN de Tunisie* et du Maroc* ne pouvaient rien fournir au GPRA à cause de l'entretien des nombreux réfugiés*. L'apport de la Fédération de France était donc de plus en plus important, mais selon les sources françaises il aurait été dépassé par les aides extérieures, venues pour l'essentiel des pays arabes jusqu'en septembre 1959. L'aide militaire de la Chine* communiste, qui reconnut le GPRA dès septembre 1958, fut illimitée et sans condition, contrairement à celle de l'URSS* qui attendit octobre 1960 pour le reconnaître *de facto*.

Du côté français, le coût de la guerre d'Algérie est très difficile à chiffrer. D'une part, les dépenses militaires ne figuraient pas toutes dans le même budget. D'autre part, la « pacification* » visant à rallier la population musulmane à la France en augmentant massivement son niveau de vie a conduit le budget métropolitain à prendre en charge le budget de l'Algérie à partir de 1956. Il apparaît néanmoins que la hausse très rapide des dépenses militaires de 1956 à 1958 avait mis en difficulté l'équilibre du budget et celui du commerce extérieur, relancé l'inflation et menacé la valeur du franc. Mais après le retour du général de Gaulle au pouvoir (juin 1958), le plan Pinay-Rueff a rétabli l'équilibre budgétaire et la France a pu entrer dans le Marché commun européen sans difficulté. Même l'indépendance de l'Algérie et l'exode massif des « rapatriés* » en 1962 n'ont pas arrêté la croissance. Paradoxe souligné par Jacques Marseille, qui demandait en 1988 lors du colloque *La Guerre d'Algérie et les Français* : « La guerre d'Algérie a-t-elle eu lieu ? » Jean-Charles Asselain développe : « Le redressement interne de l'économie française n'a-t-il pas exercé une influence décisive sur le cours

des événements en rendant possible (supportable ?) la poursuite de la guerre ? » (*op. cit.*, p. 294).

Dès le 20 mars 1962, le journaliste du *Monde** Gilbert Mathieu estimait le coût de la guerre pour la France à 50 milliards de nouveaux francs, ou à 27 milliards si l'on retirait des budgets militaires et civils les dépenses non liées à l'état de guerre. En 2000, Daniel Lefeuvre*, disciple de Jacques Marseille, a traité la question dans le colloque *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises* (SFHOM, 2000). Il estimait qu'en 1959, l'intervention du Trésor métropolitain avait dépassé les 200 milliards de francs (anciens), s'ajoutant à plus de 800 milliards de francs de dépenses militaires, et en concluait que les conséquences de la guerre sur les finances métropolitaines « avoisinaient les 1 200 milliards de francs (anciens) sur un budget total de l'État qui s'élevait à moins de 6 000 milliards », soit 20 % du total de ses dépenses. De plus, « la guerre d'Algérie a entraîné un freinage, difficilement mesurable, de l'économie française résultant de la pénurie de main-d'œuvre née de la mobilisation prolongée du contingent ». Ainsi la croissance qui avait repris de 1959 à 1962 s'accéléra davantage encore après la fin de la guerre et eut un effet inflationniste jusqu'au plan de stabilisation de 1963. Ainsi, concluait-il, « il paraît difficile d'accréditer la thèse d'une innocuité de la guerre d'Algérie sur le développement économique de la France. Celle-ci a pesé lourd sur les finances publiques, sans compter ses effets inflationnistes, et a ralenti l'effort de modernisation du pays au moment où celui-ci s'ouvre à la concurrence européenne ».

Guy PERVILLÉ

Bibl. : Jean-Charles Asselain, « Boulet colonial et redressement économique (1958-1962) » et Jacques Marseille, « La guerre d'Algérie a-t-elle eu lieu ? Mythes et réalités du fardeau algérien », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990 • Emmanuelle Colin-Jeanvoine et Stéphanie Dérozier, *Le Financement du FLN pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2008 • Daniel

Lefeuvre, « Le coût de la guerre d'Algérie », in *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international*, SFHOM, 2000.

CRÉPIN, GÉNÉRAL JEAN (1908-1996)

Jean Crépin est né à Bernaville dans la Somme le 1^{er} septembre 1908. Fils d'un industriel, il effectue ses études secondaires au lycée d'Amiens puis au lycée Saint-Louis. Ancien élève de Polytechnique, il entre dans l'artillerie coloniale. Il commence à servir comme sous-lieutenant en 1930, se rend en Chine*, au Cameroun. C'est là qu'en 1940, il rallie la France libre. Jean Crépin participe aux campagnes du Fezzan et de Tripolitaine, puis à celle de France, alors qu'il commande l'artillerie de la 2^e division française libre. Il est fait Compagnon de la Libération par le général de Gaulle* le 2 juin 1943. Colonel, il devient l'adjoint du général Valluy, alors commandant des troupes d'Indochine* du Nord. Commissaire de la République par intérim pour le Tonkin et le Nord-Annam, il participe aux négociations avec le Vietminh. Général de brigade en 1950, il exerce les fonctions de chef d'état-major particulier du ministre de la Défense nationale, René Pleven, et de conseiller militaire du chef de gouvernement Georges Bidault. Jean Crépin est ensuite nommé inspecteur général des Fabrications et Programmes des Forces armées en 1955. Général de division en 1957, Jean Crépin devient l'adjoint au général commandant le corps d'armée d'Oran en 1959. Puis il est promu général de corps d'armée et prend le commandement du corps d'armée d'Alger en janvier 1960, en remplacement du général Massu*. De ce fait, il n'est pas très aimé de la population européenne d'Alger dont Jacques Massu est l'idole depuis la bataille d'Alger*. Par ailleurs, ses relations avec Paul Delouvrier* sont mauvaises en particulier au moment de la semaine des barricades* d'Alger, Crépin trouvant le délégué général du Gouvernement trop indulgent envers les barricadiers. Il est nommé commandant des forces

françaises en Algérie en mars 1960 et assume en fidèle gaulliste la reprise en main politique de l'armée. Il quitte son poste en février 1961 pour prendre le commandement en chef des forces françaises en Allemagne. Élevé au rang de général d'armée, il est nommé chef des forces alliées du secteur Centre-Europe entre 1963 et 1966. Il prend sa retraite en 1967.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018 • Michel Hardy, Hervé Lemoine, Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française, hommes, textes, institutions : 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Le débat sur le crime contre l'humanité est hautement politisé et polémique. En Algérie, la qualification de crime contre l'humanité est admise au-delà même de la Guerre d'indépendance, pour la période coloniale. Les massacres du 8 mai 1945 ont ainsi été qualifiés de génocide. Les détracteurs d'une telle qualification en notent le soubassement idéologique – cette dénonciation fait partie des usages de l'histoire par le régime en vue de se légitimer et de susciter l'adhésion à son profit, face à l'ennemi français. Sans nier l'ampleur ni la gravité des massacres, d'autres manient des arguments plus historiques, en discutant l'ampleur du bilan* : bien que restant impossible à estimer de façon infaillible, il n'atteint vraisemblablement pas les 45 000. En France, la qualification des crimes coloniaux comme « crimes contre l'humanité » suscite l'opposition véhémente d'associations prétendant parler au nom des Français d'Algérie, comme en 2017, face à Emmanuel Macron*, alors candidat à la présidentielle ; il a dû préciser qu'il ne mettait pas les individus en cause. Il déclare ainsi à Emmanuel Laurentin sur France

Culture le 9 mars 2017 : « Toutes celles et ceux qui ont eu à voir avec la colonisation [ne sont pas] des criminels contre l'humanité. » À cette qualification est aussi opposé un risque de confusion entre régimes politiques, de nivellement des crimes et de concurrence entre victimes : puisque le crime contre l'humanité a été défini à l'occasion du jugement des criminels nazis à Nuremberg, cela ne revient-il pas à soutenir une comparaison impensable entre le III^e Reich et la République française tandis que le génocide des juifs perdrait en spécificité et que de nouvelles victimes intégreraient la catégorie des victimes du pire crime possible ?

Ainsi engagé, le débat est confus et mal posé. La qualification de « crime contre l'humanité » est en effet discutée du point de vue de ses usages politiques et de ses conséquences. Elle n'est pas discutée pour elle-même. Curieusement, s'agissant d'une catégorie juridique, le droit en est absent. Juridiquement, pour la période de la guerre, la question est pourtant simple : la qualification du crime contre l'humanité est-elle susceptible de s'appliquer à des crimes commis par les forces françaises en Algérie ? Son enjeu est considérable : il s'agit tout particulièrement de permettre la condamnation de la torture*, restée impunie. En effet, pendant la guerre, la torture est restée illégale et potentiellement condamnable en justice. De nombreuses plaintes ont été déposées mais seuls trois procès ont eu lieu. Quand ils n'ont pas été acquittés, les accusés ont écopé d'une simple peine d'amende. Puis, en 1962, l'un des décrets d'amnistie* (le n^o 62-328 en date du 22 mars 1962) a visé « toutes infractions commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre contre l'insurrection algérienne ». Ce décret est parfois présenté comme relevant des accords d'Évian* mais c'est discutable : les accords n'ont prévu que l'amnistie des Algériens et la réciprocité est restée implicite. Elle n'est pas écrite dans les accords.

Quoi qu'il en soit, les procédures en cours ont alors été closes par des non-lieux. La torture (et, avec elle, les disparitions* forcées ainsi que les exécutions sommaires*) constituant bien, cependant, des crimes contre

l'humanité, il est possible d'invoquer cette qualification. Les crimes contre l'humanité, en outre, sont les seuls imprescriptibles. Aucune amnistie ne peut les couvrir.

Plusieurs tentatives ont été menées en ce sens depuis 1962, en particulier après la publication de l'ouvrage de Paul Aussaresses* en 2001, *Service Spéciaux. Algérie. 1955-1957*, aux éditions Perrin. En 2003, la chambre criminelle de la Cour de cassation, devant laquelle la procédure est arrivée en dernier recours, a rejeté la qualification de crime contre l'humanité. Elle a invoqué le fait que la définition du crime contre l'humanité, en droit français, ne permet pas son usage dans le contexte de la Guerre d'indépendance algérienne. En effet, en 1964, selon la première définition de cette qualification, les crimes contre l'humanité ne pouvaient avoir été commis que par les pays européens de l'Axe ; ils étaient donc limités à la Seconde Guerre mondiale. Puis en 1994, cette limitation a été supprimée par une nouvelle définition, inscrite dans le Code pénal. Toutefois, selon la cour, son usage pour des faits commis pendant la Guerre d'indépendance algérienne resterait impossible car il aurait été rétroactif. Pour finir, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté la possibilité de contourner cette difficulté en se fondant sur le droit international, susceptible de pallier les lacunes du droit français.

Pourtant, argumente Isabelle Fouchard en juriste spécialiste du crime contre l'humanité, cette qualification a bien été admise dans des procédures visant des Français pour leurs actes passés, commis dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce cas, explique-t-elle, la chambre criminelle de la Cour de cassation a adopté une solution très exactement contraire. Remarquant que le refus du crime contre l'humanité a concerné tout autant la Guerre d'indépendance algérienne que la guerre d'Indochine*, la juriste met clairement en évidence ce paradoxe « pour réprimer les crimes de la Seconde Guerre mondiale et pallier l'absence d'incrimination nationale du crime contre l'humanité, la chambre criminelle a invoqué le droit international ;

pour ne pas réprimer ceux des guerres d'Algérie et d'Indochine, elle a retenu une conception très légaliste de la compétence des juridictions françaises excluant toute incrimination découlant directement du droit international ». Face à ce verrouillage juridique en France, il resterait la possibilité de déposer plainte ailleurs, dans un État pratiquant la compétence universelle en matière de crimes contre l'humanité, comme la Belgique*. Des obstacles diplomatiques risqueraient cependant de s'opposer à l'ouverture puis au déroulement des procédures. Surtout, si longtemps après les faits, les acteurs susceptibles d'être poursuivis sont très probablement décédés et toute action publique ne pourrait qu'être rapidement éteinte sur ce constat.

Ainsi les victimes de la torture, des exécutions sommaires et des disparitions forcées de la Guerre d'indépendance algérienne ne peuvent bénéficier des avancées du droit et de la justice au plan international, intervenues trop tardivement pour qu'elles puissent s'en saisir. Du point de vue des victimes injustement spoliées d'une réparation solennelle et officielle, telle que la justice en offre, peut-être faudrait-il prospecter du côté du droit civil, à des fins d'indemnisation ? L'affaire Mohamed Garne* le suggère : Mohamed Garne, né des viols* répétés d'une jeune Algérienne en 1960 soumise en outre à des violences pour la faire avorter, a obtenu une indemnisation de la cour régionale des pensions de Paris en 2001. Cette possibilité reste cependant mal connue et semble être elle aussi limitée. Au-delà, la justice transitionnelle, éprouvée dans bien d'autres contextes, n'ouvre-t-elle pas des perspectives ? Aucune réflexion n'a encore été menée en ce sens. Elle aurait en outre l'avantage de ne pas avoir été, jusqu'ici, politiquement instrumentalisée.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, « L'impossible procès de la torture pendant la guerre d'Algérie », in Marc-Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Justice, politique et République. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Complexe-IHTP-CNRS, 2002 • Isabelle Fouchard,

« Crimes contre l'humanité commis par l'armée française pendant la guerre d'indépendance algérienne : l'impunité organisée ? », in Magalie Besse et Sylvie Thénault (dir.), *Réparer l'injustice : l'affaire Maurice Audin*, IFJD, 2019 • Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, La Découverte, 2009.

CRISE DE L'ÉTÉ 1962

La crise de l'été 1962 est un aboutissement objectif de l'évolution du FLN*, de sa création à l'automne 1954 à l'indépendance. Au cours de la Guerre d'indépendance, des dissensions graves n'ont pas cessé d'opposer les protagonistes du FLN et de l'ALN*. En 1962, la course au pouvoir a affranchi des ambitions, qu'elles soient personnelles ou de groupes, et a provoqué une recomposition brutale et conséquente des rapports de force.

Chronologiquement, c'est la suspension des travaux du CNRA* de Tripoli* de mai-juin 1962 qui marque le début de la crise. Celle-ci s'achève le 4 septembre 1962, au moment où le Bureau politique du FLN et le conseil de la Wilaya 4* (Algérois) concluent un cessez-le-feu. Sitôt les accords d'Évian* signés (18 mars) et le cessez-le-feu entré en application (19 mars*), les logiques qui sous-tendent le FLN depuis 1954 sont remises en cause. Le processus d'indépendance crée ses propres enjeux et génère de nouveaux équilibres. Les textes fondamentaux du FLN sont ainsi récusés, ou du moins ils ne constituent plus le socle institutionnel de la Révolution algérienne.

Dans cette optique, Ahmed Ben Bella* et ses alliés réussissent à imposer l'organisation d'un CNRA avant la tenue du référendum* pour l'autodétermination de l'Algérie. Cette décision est aux antipodes de la philosophie du FLN. Il était prévu en effet qu'au recouvrement de l'indépendance, un congrès regrouperait les « forces vives » de la société, sur le sol national. La symbolique de cette vision exprime la volonté des dirigeants du FLN et de l'ALN de construire, dans l'unité et la sérénité, un

projet politique et de développement pour le pays. À l'indépendance, le plus important devait être la liquidation du système colonial, mais également la préservation des institutions* issues de la guerre (CNRA, GPRA*, en particulier). À Tripoli, la philosophie est, paradoxalement, aux antipodes de l'esprit des textes et des perspectives forgées au cours des années de combat et de luttes politiques. S'il est vrai qu'un programme politique, économique, social, culturel fut débattu et adopté à l'unanimité, il n'en demeure pas moins que l'objectif premier de ce conclave est celui de s'accorder sur la liste de ceux qui auront la charge de diriger le pays après le référendum de l'autodétermination.

Malgré son activisme et les nombreuses et stratégiques alliances contractées, le groupe de Ben Bella autour duquel se regroupent l'EMG*, Ferhat Abbas*, les responsables des Wilayas 1*, 5* et 6*, ainsi que d'autres dirigeants politiques et militaires échoue à désigner un Bureau politique (BP). Dès lors, la crise devient publique. Désormais, aucune institution d'arbitrage ou de règlement des conflits n'existe au sein du FLN.

Aussi, le 3 juillet, journée historique de l'indépendance, c'est un gouvernement divisé qui fait sa rentrée à Alger. Ni Ben Bella ni Mohamed Khider* ne sont du voyage. L'accueil grandiose que fait la population algéroise aux membres du GPRA, le discours de Ben Khedda*, les grandioses manifestations du 5 Juillet* masquent mal les graves dissensions qui minent le FLN. Il faut savoir que quelques jours auparavant, le 30 juin, la veille du référendum, le GPRA avait mis fin aux fonctions du chef de l'EMG de l'ALN, Houari Boumediene* et de ses adjoints, les commandants Ali Mendjeli et Ahmed Kaïd (Slimane).

En ce début du mois de juillet 1962, le GPRA à Alger et Ben Bella à Tlemcen s'affrontent à coups de communiqués, meetings et déclarations publiques. La crise est à son paroxysme. Le 22 juillet, les partisans et alliés de Ben Bella se proclament unilatéralement « membres majoritaires du CNRA » et décident à la hussarde d'adouer le Bureau politique, qui avait été

contesté à Tripoli. Accepté par le GPRA et la quasi-totalité des responsables politiques et militaires du FLN, le BP de Tlemcen est consacré autorité suprême de l'Algérie indépendante. Mais cet accord politique est remis en cause indirectement, par l'armée des frontières*. Le 25 juillet, les troupes de l'ALN stationnées en Tunisie*, appuyées par les maquisards de la Wilaya 1 et des dissidents de la 2* investissent Constantine et Bône, provoquant ainsi la constitution du groupe de Tizi Ouzou*, dont les leaders sont Mohamed Boudiaf*, Krim* Belkacem et le colonel Mohand Oulhadj*. La prise des deux principales villes de l'Est algérien est révélatrice de la fragilité des alliances et des ralliements dans le contexte de la crise de l'été 1962.

Finalement, la hantise d'une « congolisation » de l'Algérie et de l'intervention de puissances étrangères engage Boudiaf, Krim et Oulhadj pour le groupe de Tizi Ouzou, et Khider et Rabah Bitat* pour celui de Tlemcen à conclure à Alger un accord le 2 août. Celui-ci précise bien les prérogatives du BP tout en réduisant son champ d'action. L'arrangement entre les deux parties ne lui reconnaît qu'une autorité sur la préparation de l'élection de la Constituante prévue le 27 août et la convocation du CNRA afin de désigner un nouveau BP au FLN. À l'espoir suscité par l'accord du 2 août répondent des heurts entre les maquisards de la Wilaya 4 et les hommes du « bataillon autonome » de Yacef Saadi*, allié de Ben Bella, dans la casbah d'Alger. Le risque d'une guerre civile est réel, principalement dans l'Algérois. Face à l'anarchie qui commence à s'installer et craignant de perdre son autorité sur l'ALN des frontières et les wilayas qui le soutiennent, Ben Bella donne, le 31 août, l'ordre de marcher sur la capitale et de mettre un terme à la « rébellion » de la Wilaya 4, commandée par le colonel Youcef Khatib* (Hassan) et soutenue par la Wilaya 3*.

Des combats sanglants ont lieu à Masséna (Ouled Ben Abdelkader), Charon (Boukadir), Boghari (Ksar El Boukhari), Brazza (Zoubiria), Aïn Boucif, Djebel Dhîra, Sour El Ghozlane, Berrouaghia, etc. Ils occasionnent un nombre important de victimes. Le chiffre d'un millier de morts est avancé

par l'*Algérie presse service* (APS) dans un communiqué daté du 3 janvier 1963. Le 4 septembre, Khider et les colonels Oulhadj et Khatib paraphent un accord où ils reconnaissent l'autorité du BP de Tlemcen, acceptent la reconversion de l'ALN et l'organisation des élections de l'Assemblée constituante prévues pour le 16 septembre. L'accord stipule également qu'Alger relèvera dorénavant directement du BP. La capitale est déclarée « ville démilitarisée » et toutes les unités militaires qui s'y trouvent sont invitées à en quitter le territoire.

En dépit du refus de Boudiaf et de Hocine Aït Ahmed* de siéger au BP, le reste de ses membres (Ben Bella, Khider, Bitat, Saïd Mohammedi* et Hadj Ben Alla*) peuvent se prévaloir d'une légitimité politique que ni la proclamation de Tlemcen du 22 juillet ni le compromis d'Alger du 2 août n'ont réussi à leur donner. L'entrée des troupes de l'ANP* à Alger, le 9 septembre, en contradiction avec les dispositions de l'accord du 4 septembre, consacre la victoire politique et militaire du BP. La crise du FLN de l'été 1962 se solde par la prise du pouvoir par Ben Bella et la marginalisation progressive de ses opposants.

Trois ans après l'indépendance, le régime de Ben Bella n'a pas réussi à dépasser ses contradictions. Une partie de ceux qui l'ont soutenu, pendant l'été 1962, sont à leur tour écartés des affaires de l'État, emprisonnés ou mis en résidence surveillée. Le 19 juin 1965, le segment militaire, le plus homogène et le plus solide dans l'alliance nouée à Tlemcen en juillet 1962, écarte Ben Bella et met fin au régime civil en Algérie.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Hocine Aït Ahmed, *La Guerre et l'Après-guerre*, Minuit, 1964
• Benyoucef Ben Khedda, *L'Algérie à l'indépendance. La crise de 1962*, Alger, Dahlab, 1997 • Ali Haroun, *L'Été de la discorde. Algérie 1962*, Alger, Casbah, 2000.

CRISES ET DISSIDENCES AU SEIN DU FLN-ALN

Au cours de la Guerre d'indépendance, des crises plus ou moins graves dont les causes sont variées ont agité les wilayas. Si les plus importantes sont identifiées, telles l'affaire Lamouri*, Si Zoubir*, Ali Hambli, Si Salah*, leur connaissance – appréhendée par des sources lacunaires, en l'absence de l'exploitation critique des archives* (rapports, enquêtes) produites par les wilayas elles-mêmes – élude la question de leur construction politique et historiographique.

L'une des plus importantes est liée aux rivalités de pouvoir compliquées par la prégnance des appartenances ethniques. C'est le cas de l'Aurès/Wilaya 1* où, dès le départ de Mostefa Ben Boulaïd* en février 1955, plusieurs prétendants mobilisent leurs troupes en vue de prendre le commandement. Cet exemple se distingue par la durée et l'ampleur de la crise interne qui a porté atteinte à l'unité des rangs et qui s'est traduite dans les faits par l'élimination violente des concurrents (tel Bachir Chihani*). Les premières lectures ont ramené l'existence de ces tensions dans l'Aurès aux seules identités segmentaires. Mais comme le rappelle Mohammed Harbi* : « l'apparition d'un mouvement centralisé remet en cause les équilibres existants » et ne manque pas de bouleverser les communautés rurales, éprises de liberté et peu enclines à perdre le monopole social au profit de « la communauté de destin ». D'où des résistances politiques et culturelles qui réactivent et libèrent les vieux antagonismes passésistes. Pour comprendre les dissidences de l'Aurès qui prennent une tournure radicale à la suite du congrès de la Soummam* et de ses décisions, il convient de ne pas perdre de vue le contexte de guerre totale (qui frappe en particulier cette région) et le processus d'édification d'un contre-État qui heurte l'espérance millénariste. Il reste qu'au-delà des luttes fratricides, les chefs dissidents à l'instar de Messaoud Ben Aissi, Rabhi Cherif, Mohamed Améziane, Salah Chenkhoulfi,

Mohamed Seghir Tighezza, Ahmed Azoui, Rabah El Wahrani, etc., n'ont pas rompu avec l'objectif déclaré par le FLN* le 1^{er} novembre 1954* (l'indépendance) et ont combattu à leur manière la présence française. Ce n'est qu'au cours de l'année 1960 que l'intégration des troupes dissidentes (un millier ?) à l'ALN* aboutit, après bien des pourparlers et au prix de concessions.

D'autres mouvements de contestation sont nés d'une révolte contre l'autorité des chefs de wilaya. Les deux exemples exposés ont été étudiés par Gilbert Meynier*. Il s'agit du « complot des lieutenants » qui secoue la Wilaya 5* dans les années 1957-1958. En fait il s'agit d'un mouvement de protestation né du comportement du capitaine Rachid (Ahmed Mosteghanemi) envers ses subordonnés et les réfugiés civils de la *mintaqa* 2 de la Wilaya 5 frontalière du Maroc*. Le mécontentement atteint son paroxysme à l'exécution de l'aspirant Hamou, auteur d'un rapport défavorable à la hiérarchie en place, ce qui décide trois lieutenants de la Wilaya 4* – Mohamed Arab Bessaoud, Ben Miloud et Abdallah Larbaoui (Mahmoud), en mission à Oujda – à réagir. Ils battent le rappel de l'ensemble des cadres de la Wilaya 4 présents à Oujda et sont soutenus par des cadres de la Wilaya 5. Ils sont d'accord pour exiger une commission d'enquête du CCE*. Celui-ci finit par dépêcher l'un de ses membres au Maroc : Bentobbal* – qui est aussitôt informé par Boumediene*, chef de la Wilaya 5, et ses adjoints – de l'existence d'un complot fomenté par des officiers kabyles de la Wilaya 4, obéissant aux ordres de Krim*, Ouamrane*... Bentobbal semble croire à cette version des faits. À la demande des Algériens, Larbaoui et Bessaoud et de nombreux compagnons sont arrêtés par les autorités marocaines. Ils échappent à la mort grâce à la venue du colonel Sadek* qui réussit à les extraire des cachots et des brutalités. Certains sont mis en résidence surveillée. D'autres y perdent la vie, quelques-uns sont éloignés en URSS* pour études.

Le second exemple concerne la succession à la tête de la Wilaya 3* après la disparition du colonel Amirouche* en mars 1959. Deux officiers, Mohand Oulhadj* et Abderrahmane Mira*, incapables de s'entendre, se disputent ouvertement le commandement, alors que l'opération « Jumelles » est lancée. Deux lieutenants Allaoua Zioual et Sadek Ferhani, ulcérés par le comportement irresponsable des deux prétendants, prennent l'initiative de lancer le Mouvement des officiers libres (MOL) en réunissant du 14 au 16 septembre 1959 une quarantaine de cadres. Ils optent pour un comité de vigilance, la déposition des deux prétendants. Grâce à la mission de conciliation du lieutenant Hocine Zahouane, « les conjurés s'engagent à rester à leur place en attendant une commission d'enquête de Tunis » qui ne vient pas. Le 28 octobre 1959, le GPRA* confirme Mohand Oulhadj à la tête de la Wilaya 3. La mort de Mira au combat le 6 novembre et l'injonction de l'EMG* fragilisent le MOL. Certains officiers se rallient à Oulhadj, d'autres à l'armée française. Allaoua Zioual cesse les hostilités après sa rencontre avec Mohand Oulhadj en préservant son autonomie dans sa *nahia*. Mohamed Benyahia dit « Bulahiyya » termine la guerre en prison* après sa capture par l'armée française.

Finalement, le calme revient avec le maintien d'un chef que ni le GPRA ni l'EMG ne sanctionnent, mais le malaise des troupes est réel, avivé par les exécutions internes et l'importance des pertes humaines dues à l'opération « Jumelles ». Dans son rapport, Hocine Zahouane ne manque pas de noter que « pour la première fois [...] de jeunes combattants se demandaient ce qu'ils deviendraient si la France gagnait ».

À l'inverse de l'incapacité et de l'autoritarisme de certains chefs de wilayas, ces crises – assimilées au complotisme ou à la trahison – ont révélé le sens de l'engagement révolutionnaire et la force de la résistance des maquisards.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002.

CROISSANT-ROUGE ALGÉRIEN (CRA)

Le Croissant-Rouge algérien (CRA) est l'une des sociétés nationales rattachées au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge que chapeaute le CICR*. Le rôle de ces sociétés est de promouvoir le droit humanitaire inscrit dans les conventions de Genève* de 1949. En temps de paix, les sociétés nationales apportent leur aide aux populations démunies, forment des auxiliaires de santé (infirmiers, aides-soignants, puéricultrices, secouristes), organisent des collectes de sang, etc. En temps de guerre, elles agissent comme auxiliaires des pouvoirs publics et du service de santé* de l'armée de leur pays. Dans le contexte de la guerre en Algérie, il incombe à la Croix-Rouge française d'aider matériellement les civils algériens et d'organiser des visites aux soldats français blessés ou malades. Des missions contradictoires, du point de vue du FLN* qui, en outre, réfute la souveraineté française sur l'Algérie au profit d'une souveraineté algérienne qu'il incarne.

Aussi, les dirigeants du FLN envisagent très rapidement la création d'un Croissant-Rouge algérien. Le projet est porté notamment par d'anciens élus, des médecins et des juristes, dont Omar Boukli-Hacène, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats d'Oran et ancien député de la ville. Il deviendra le premier président du CRA. Le 9 janvier 1957, un communiqué du FLN, publié dans le journal *Résistance algérienne*, annonce ainsi : « Il vient d'être créé à Tanger (siège provisoire) sous l'égide du Front de libération nationale un CROISSANT-ROUGE ALGÉRIEN. Cet organe national s'attache à développer dans le pays son action d'assistance aux blessés de guerre et aux victimes civiles. » Le CICR refuse de l'enregistrer. Selon l'un des principes fondamentaux du CICR, il ne peut y avoir qu'une société par pays et la Croix-Rouge française

remplit déjà ce rôle. Cependant, les délégués du CICR, pragmatiques, acceptent officieusement de collaborer avec le CRA qui est ainsi reconnu *de facto*. Quatre mois après sa création, le 22 mai 1957, Ferhat Abbas* accompagne le Dr Djilali Bentami à Genève, l'introduit auprès de cadres du CICR et en fait le responsable du CRA. Cet agent du FLN devient l'interlocuteur privilégié du CICR. La relation entre le CRA et le CICR se nourrit de multiples services rendus. À titre d'exemple, les délégués du CICR réussissent, par l'intermédiaire de Djilali Bentami, à communiquer avec les dirigeants du FLN au sujet des prisonniers* français aux mains des nationalistes. Il faut toutefois attendre un an après l'indépendance de l'Algérie, le 4 juillet 1963, pour que le CICR reconnaisse officiellement le CRA. Celui-ci a ainsi deux actes de naissance : sa création le 9 janvier 1957 et son officialisation le 4 juillet 1963.

Concrètement, l'action du CRA obtient immédiatement le soutien crucial des pays arabes. Dès 1957, deux de ses membres intègrent la délégation officielle syrienne pour participer à la IX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à New Delhi. Les Croissants-Rouges syriens et jordaniens y font voter deux résolutions en faveur du CRA : la dénonciation de la discrimination qui existerait en Algérie dans les soins aux blessés ; l'aide de la communauté internationale au bénéfice des réfugiés*. Les aides aux Algériens ayant fui vers le Maroc* et la Tunisie* s'accroissent dans la foulée.

L'aide aux réfugiés est un volet majeur de l'action du CRA. Il participera ainsi à la gigantesque opération de retour des réfugiés, organisée par le Haut-Commissariat des Nations unies* et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge après l'indépendance. Le CRA s'attache toutefois à remplir d'autres missions : fournir des secours matériels aux familles de soldats de l'ALN*, prodiguer des soins médicaux aux soldats blessés de l'ALN ; tisser des liens avec l'ensemble des Croix-Rouges et Croissants-Rouges ; organiser la libération de prisonniers français aux mains de l'ALN ; créer, en 1959, une

brochure bilingue (français/anglais) pour internationaliser la « cause algérienne ».

En 2019, le siège du CRA se trouve à Alger. Ses actions, comme toute société nationale, restent dictées par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Ferhat Abbas, *L'Aurore. Autopsie d'une guerre*, Garnier, 1980 • Fatima Besnaci-Lancou, *Prisons et camps d'internement en Algérie. Les missions du Comité international de la Croix-Rouge dans la guerre d'indépendance, 1955-1962*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2018 • Mustapha Makaci, *Le Croissant-Rouge algérien*, Alger, Ipha, 2007.

CURIEL, HENRI (1914-1978)

Né dans la bourgeoisie juive égyptienne, Henri Curiel devient communiste au cours des années 1930. En 1942, alors que les troupes de Rommel menacent Le Caire, il est arrêté par la police égyptienne. L'année suivante, il se marie avec Rosette Aladjem, infirmière juive égyptienne, et fonde le Mouvement égyptien de libération nationale, organisation communiste prosoviétique. Il est plusieurs fois arrêté pour communisme courant 1946, puis en 1948 à la suite de la création de l'État d'Israël*. Il est finalement expulsé d'Égypte* le 26 août 1950 et débarqué en Italie*. Il passe en France en 1951 et devient alors un « clandestin toléré » (René Gallissot*). En 1952, il soutient le coup d'État des « officiers libres » en Égypte, ce qui conduit à sa mise à l'écart du PCF* qui condamne Nasser.

Il s'engage résolument contre la guerre d'Algérie : l'une de ses proches, Joyce Blau, le met en contact avec le journaliste Robert Barrat*, qui lui fait rencontrer Francis Jeanson*, à la tête d'un important réseau de soutien au FLN*. Les deux hommes mènent alors une action similaire, en cachant et en

convoyant des militants algériens, mais aussi en centralisant l'argent des collectes du FLN. À la différence de Jeanson, Henri Curiel utilise le système bancaire pour exfiltrer l'argent hors de France. Il est aidé pour cela de son épouse Rosette, des frères Jehan et Gerold de Wangen, ou encore de Georges Mattéi.

Henri Curiel cherche aussi à rapprocher les réseaux de « porteurs de valises* » du PCF et organise des rencontres entre Francis Jeanson et des membres du PCF. Mais le parti rompt rapidement les contacts. Après les arrestations dans le « réseau Jeanson » début 1960, le « réseau Curiel » prend la relève, faisant naître des tensions entre les deux hommes. Henri Curiel est aussi critique vis-à-vis de la Fédération de France* du FLN, c'est pourquoi il favorise la séparation de l'organisation de déserteurs et d'insoumis Jeune Résistance du soutien au FLN. Il veut également créer un mouvement large, qui ne passe pas par le soutien : c'est le Mouvement anticolonialiste français (MAF), dont le congrès fondateur se déroule le 20 juillet 1960 à Saint-Cergue en Suisse*. Le mouvement se dote du journal *Vérités anticolonialistes*. Mais Henri Curiel est arrêté le 20 octobre 1960, ainsi que plusieurs autres membres de son réseau. Le MAF reste donc embryonnaire.

Comme il n'est pas condamné, il est libéré peu après les accords d'Évian*, le 14 juin 1962. En Algérie, il crée l'association Solidarité en décembre 1962, qui aide les mouvements de libération nationale. Il est assassiné le 4 mai 1978 par un « groupe Delta », en référence aux commandos « Delta » de l'OAS* pendant la guerre d'Algérie. Mais son assassinat est resté non élucidé jusqu'à aujourd'hui.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : René Gallissot, *Henri Curiel. Le mythe mesuré à l'histoire*, Riveneuve, 2009 • Gilles Perrault, *Un homme à part*, Barrault, 1984 • « Crise et avenir de la solidarité internationale. Hommage à Henri Curiel », *Recherches internationales*, n° 52-53, 1998.

D

2^E BUREAU

En France, après la défaite de 1871 contre la Prusse, l'État-major général – qui devient état-major de l'Armée en 1890 – est réorganisé en quatre bureaux dotés chacun d'une fonction particulière, le 2^e étant chargé du renseignement comme organe d'exploitation mais non de recherche. Les états-majors des grandes unités (armées, corps d'armée, divisions) reproduisent la même organisation, avec une fonction de formation et de préparation au temps de guerre.

À la veille de la Toussaint 1954, des 2^e bureaux existent au niveau de l'Algérie, qui constitue la 10^e Région militaire (RM), et de ses 3 divisions territoriales (Alger, Oran et Constantine). Ces bureaux centralisent et exploitent ce qui a été recueilli par les « officiers de renseignement » (OR) des unités, dans les 12 subdivisions territoriales. Ce *modus operandi* permet d'alerter l'autorité civile de la montée du nationalisme* et du risque imminent d'insurrection. Celle-ci venue, les 2^e bureaux se concentrent sur le renseignement d'ordre militaire, c'est-à-dire relatif à l'organisation, la position et l'activité des groupes armés ennemis. Leurs analyses conduisent ensuite le 3^e bureau, en charge des opérations, à planifier l'action militaire.

Dans le cadre de l'exploitation des « sources », les différents 2^e bureaux rédigent des bulletins de renseignement selon une périodicité quotidienne,

hebdomadaire ou mensuelle. S'appuyant sur l'expérience des premiers mois d'opération, le 2^e bureau de la 10^e RM élabore également un *Guide à l'usage du commandant de sous-quartier, de son officier de renseignement ou du chef de poste isolé*. En 1957, le 2^e bureau de l'État-major général à Paris propose de son côté un *Guide provisoire à l'usage des officiers de renseignement en Algérie*. Parallèlement, les structures vouées au renseignement sont étoffées. Lorsqu'en mars 1957, les 3 divisions territoriales sont transformées en corps d'armée et les 12 subdivisions en divisions opérationnelles adaptées aux nouveaux départements, chacune a été dotée d'un 2^e bureau et un officier de renseignement (OR) a été affecté dans les 72 secteurs opérationnels.

La formation des « OR » est une préoccupation constante de la 10^e RM. Des stages sont organisés (5 stages de 3 jours en 1956). Fin 1957, l'organisation des 2^e bureaux est significativement modifiée dans le but de l'adapter aux particularités de la guerre qualifiée de « subversive ». Outre un secrétariat et une sous-section « fichiers statistiques », ils comptent désormais 4 sections : « information » ; « opération », chargée de l'étude des aspects militaires de la rébellion, de l'exploitation des renseignements d'ordre opérationnel et de l'orientation de la recherche en la matière grâce à deux sous-sections « exploitation » et « PLIT » (potentiel, logistique, implantation, terrain) ; « études générales », chargée de l'étude de la rébellion sous ses aspects politiques, psychologiques et internationaux ; « RIDO » (relations extérieures, instruction, documentation et organisation). Le 2^e bureau est doté de crédits spéciaux pour rémunérer les informateurs, qui augmentent très fortement. Ces « fonds de contact » passent de 240 000 francs en 1955 à 200 millions en 1960.

Après les lieutenants-colonels Wirth, de Sacken et de Bourdoncle, le lieutenant-colonel Jacquin prend la tête du 2^e bureau de la 10^e RM en juillet 1957. Véritable spécialiste du renseignement, il opère une rationalisation décisive. Outre qu'il reprecise les attributions des 2^e bureaux, il formalise le système « Renseignement, action, protection » (RAP), rappelle

les modalités de transmission des informations, fait adopter un nouveau plan général, détaille également les missions du CCI et organise la diffusion des bulletins des 2^e bureaux. À l'été 1958, ceux-ci connaissent dans le détail l'implantation des unités de l'ALN* et en dressent un organigramme complet. Le 2 octobre, le lieutenant-colonel Jacquin institue des centres de renseignement et d'action* (CRA) au niveau des secteurs (régiments) et des éléments de renseignement et d'action (ERA) dans les quartiers (bataillons). Au fil du temps, le 2^e bureau de la 10^e RM établit de nombreux ordres de recherche, dans des domaines aussi divers que l'écoute des émissions suspectes, la réutilisation par l'ALN des projectiles non éclatés, la protection du contre-espionnage dans les unités supplétives, l'interrogatoire des ralliés, le traitement des documents et des matériels pris à l'ennemi. S'il ne prescrit pas explicitement aux échelons subordonnés et notamment aux « OR » des unités de recourir à la torture*, celle-ci est tolérée, sinon encouragée à mots couverts. Le 2^e bureau de la 10^e RM s'accommode d'une pratique qu'il sait répandue. Bien que la collecte du renseignement ne repose pas que sur le recours à la torture, celle-ci y contribue pour une bonne part.

En 1959, une directive du général Challe* fait des commandants de corps d'armée le rouage essentiel de la chaîne du renseignement et renforce le rôle des 2^e bureaux. Leur organisation est sans cesse adaptée. Ainsi, en mai 1959, la section « information » est supprimée et ses attributions confiées à une « salle des opérations » de l'état-major interarmées qui, en outre, prépare les briefings et rédige les comptes rendus d'opérations ainsi que les bulletins de renseignement quotidiens (BRQ). Une section « organisation-instruction » se substitue à la section RIDO pour structurer les services de renseignement et former les cadres qui y sont affectés ou qui sont chargés de la sécurité militaire. En 1960, la sous-section « fichiers statistiques » est chargée de synthétiser dans un mémento les bilans qu'elle dresse sur les pertes en personnel et armements, les armes saisies, les trafics d'armes*, les activités du FLN* en métropole ou la défection des forces auxiliaires. Puis, en 1961, la

section « études générales » est remplacée par deux sections. La section « intérieur » représente le 2^e bureau au comité d'action psychologique pour traiter du renseignement d'ambiance, de la propagande*, de l'état d'esprit des populations et des rebelles. La section « extérieur » s'intéresse aux aspects politiques et internationaux de la rébellion et plus particulièrement au GPRA*, au Maroc*, à la Tunisie*, à la Libye, à la Mauritanie et au Mali-Niger. Les autres sections et sous-sections sont conservées en l'état. Si cette nouvelle adaptation rend la chaîne du renseignement plus efficace, la torture ne disparaît pas complètement jusqu'au cessez-le-feu. En avril 1962, les forces françaises stationnées en Algérie remplaçant la 10^e RM, le 2^e bureau est confié au colonel Cousin qui procède à un ultime remaniement. La section « organisation-instruction » est maintenue, la sous-section « fichiers statistiques » devient section au côté d'une section « études militaires-opérations » et d'une section à nouveau dénommée « études générales » qui reprend les missions des sections « intérieur » et « extérieur » qui sont dissoutes.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Jean-Pierre Bat, Nicolas Courtin, Vincent Hiribarren, *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021 • Maurice Faivre, *Le Renseignement dans la guerre d'Algérie*, Panazol, Lavauzelle, 2006 • Constantin Parvulesco, *Secret-défense. Histoire du renseignement militaire français*, Boulogne-Billancourt, ETAI, 2007.

10^E DIVISION PARACHUTISTE

La 10^e division parachutiste (DP) est créée le 1^{er} juillet 1956 à partir du groupement parachutiste d'intervention, composante des « réserves générales » de la 10^e RM. Placée sous le commandement du général Massu*, avec son PC installé à Hydra, en banlieue d'Alger, elle est composée du

1^{er} régiment étranger de parachutistes (REP), du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (RCP), des 2^e et 3^e régiments de parachutistes coloniaux (RPC). Grande unité d'infanterie d'assaut aéroportée, elle dispose de soutiens avec ses compagnies de transmission (60^e CT), de génie aéroporté (60^e CGAP), de réparation divisionnaire (60^e CRD) et médicale (405^e CMe), ses groupes d'artillerie (20^e GAP) et de transport (GT 507), ainsi que de moyens organiques avec sa compagnie de quartier général (60^e CQG), sa section de raccordement d'infrastructure (60^e SRI) et son peloton d'avions (*Piper Cub*). Elle a pour insigne un aigle noir plongeant au cœur d'un rectangle aux couleurs des bérets des parachutistes* qui y servent : vert pour le REP, rouge pour les RPC et bleu jusqu'en 1958 pour les RCP. Le 1^{er} juillet 1957, la 10^e DP est renforcée du 13^e régiment de dragons parachutistes (RDP) et le 10 juillet du 6^e RPC venu du Maroc*. Le 1^{er} avril 1960, le 9^e RCP remplace le 1^{er} transféré à la 25^e DP.

La 10^e DP mène de nombreuses actions emblématiques pour l'armée française. Elle participe ainsi à l'opération *Mousquetaire*, lancée par la France et le Royaume-Uni à Suez* en 1956. Le 2^e RPC saute sur Port-Fouad et Port-Saïd, le 5 novembre 1956, et le lendemain, le 1^{er} REP débarque par mer. Revenue en Algérie, la division est plongée dans la bataille d'Alger* le 7 janvier 1957, après que le général Massu a reçu les pouvoirs de police*. La ville est divisée en quatre secteurs, chacun affecté à un régiment. Brisant d'abord la grève*, les parachutistes infligent au FLN* des arrestations décisives. Leur pratique de la torture*, rapidement connue, déclenche une vague de protestations en métropole, au printemps 1957. La 10^e DP renoue alors brièvement avec une mission de lutte contre les maquis avant de revenir à Alger au début de l'été où elle demeure jusqu'en octobre. Puis en novembre et décembre, le 3^e RPC et 1^{er} REP opèrent dans le grand Erg (batailles de Timimoun). De janvier à mai 1958, trois des cinq régiments d'infanterie de la division participent à la bataille des frontières*, l'ALN* de Tunisie* tentant de forcer la ligne Morice. En cinq mois d'intenses combats, les 1^{er} RCP,

1^{er} REP et 3^e RPC neutralisent 3 320 combattants algériens et récupèrent 2 240 armes.

La 10^e DP s'imisce alors pour la première fois en politique : les 1^{er} RCP et 3^e RPC sont à Alger lors du 13 mai 1958* et la 10^e DP est étroitement associée au plan « Résurrection* » visant à balayer la IV^e République*. Pendant l'été, elle nomadise dans le Titteri et en Kabylie. En novembre, les 3^e et 6^e RPC sont de nouveau en Kabylie et le 1^{er} REP est à Mascara. Le 3 février 1959, le général Gracieux succède au général Massu tandis que la 10^e DP devient le fer de lance du plan Challe*. Durant six mois, elle combat dans l'Ouarsenis, le Hodna et puis en Kabylie. Début juillet 1959, la division (sauf le 13^e RDP) participe à l'opération *Étincelle*. Fin juillet, elle organise le PC Artois, au col de Chellata, d'où le général Challe* dirige l'opération « Jumelles ». Début 1960, la 10^e DP retrouve Alger et son implication en politique. Le 24 janvier 1960, les 1^{er} REP, 1^{er} RCP et 2^e RPIMa (le 1^{er} décembre 1958, les RPC sont devenus régiments parachutistes d'infanterie de marine) sont acclamés par des manifestants pro-Algérie française qui ont affronté les gendarmes, faisant 14 tués dans leurs rangs. C'est le début de la semaine des « barricades ». La division est alors relevée par la 25^e DP jugée moins politisée. Le PC divisionnaire est également éloigné d'Hydra (où a été implantée l'ambassade de France après l'indépendance) ; il est déplacé à Blida. Le 12 mai 1960, le général Saint-Hillier succède au général Gracieux. La 10^e DP poursuit les opérations, comme *Ariège* (Constantinois) en octobre.

Enfin, nombre de ses cadres s'opposant à la politique algérienne du général de Gaulle*, la division est engagée dans le putsch* du 22 avril 1961. Le 1^{er} REP est le fer de lance de la mutinerie. Il prend le contrôle d'Alger et arrête notamment le général Gambiez*, commandant en chef. Les 2^e et 6^e RPIMa, le 9^e RCP et le 13^e RDP entrent également en dissidence. Seul le chef de corps du 3^e RPIMa exprime résolument sa fidélité au chef de l'État. Le 30 avril 1961, au terme de la dissidence, la 10^e DP est dissoute en même

temps que le 1^{er} REP. Le lendemain, les éléments qui ne sont pas rapatriés en métropole sont versés à la 11^e division légère d'intervention (DLI).

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Éric Adam et Patrice Pivetta, *Les Paras français en Algérie*, Boulogne-Billancourt, ETAI, 2021 • Henri Le Mire, *Histoire des parachutistes français*, Société de production littéraire, 1975 • *Uniformes*, hors-série n° 7, *La 10^e division parachutiste. Paras en Algérie, 1956-1961*.

17 OCTOBRE 1961

À l'origine du 17 octobre 1961, il y a le projet de démonstration pacifique organisé clandestinement par la Fédération de France* du FLN*. Les mois qui précèdent cet événement ont vu se succéder le référendum* sur l'autodétermination de l'Algérie (8 janvier), la création de l'OAS* (11 février), la tentative de putsch* des généraux à Alger (23 avril) et l'ouverture officielle des négociations* entre la France et le GPRA* le 20 mai. En métropole, le tourbillon 1961 est marqué par la recrudescence des actes racistes en France, telle la ratonnade* de Metz (23-24 juillet), le durcissement de la répression et son corollaire, les attentats frontistes contre les forces de police*. Pour comprendre le 17 octobre 1961, il faut donc prendre en considération le temps long, celui qui voit l'implantation du FLN en France, et le temps court, celui qui plonge la Ville Lumière dans une nuit d'horreur.

L'immigration algérienne s'inscrit dans la stratégie générale du FLN lequel ambitionne de contrôler l'ensemble des Algériens, y compris ceux qui vivent hors de ses frontières. La Fédération de France, chargée de cette mission, est autonome mais sous contrôle des institutions* frontistes (CNRA*, CCE* puis GPRA). Ce contrôle s'exprime par la nomination des cadres fédéraux et l'obligation d'une direction collégiale, mais aussi par

l'application obligatoire d'un modèle d'organisation politico-administratif (*nidham*) et d'une ligne politique. Au moment du 17 octobre, la Fédération de France vient d'être érigée en 7^e wilaya du FLN. Si elle peut prendre des initiatives, elle ne peut bousculer ses modes d'actions politiques sans avoir de compte à rendre aux instances de la révolution algérienne, surtout dans le contexte de la fin de l'année 1961 où l'État-FLN est en passe de réussir son pari. L'organisation des manifestations du 17 octobre 1961 a donc difficilement pu se faire sans que ces instances en aient été informées.

À l'été 1961, la Fédération de France transmet des consignes à ses militants afin de surseoir aux attentats, mais cette trêve reste fragile. Des policiers sont visés à l'aveugle et les violences policières, touchant les immigrés au nom de la lutte contre le FLN, s'accroissent. Le 3 octobre 1961, aux obsèques d'un brigadier, le préfet Papon* déclare : « Pour un coup donné, nous en porterons dix ! » Le 5 octobre, il impose un couvre-feu à tous les Algériens du département de la Seine de 20 h 30 à 5 h 30 du matin. Initié à la guerre contre-révolutionnaire et son application au maintien de l'ordre, Papon a mis en place un dispositif répressif où se superposent différents services de renseignement et de répression, dont les harkis* de la force de police auxiliaire (FPA). À l'automne 1961, l'écrivaine Marguerite Duras demande à un immigré algérien vivant dans le département de la Seine de résumer son existence. Sa réponse dit beaucoup de la souffrance morale et psychologique de ces hommes et de ces femmes : « Je crois qu'on peut dire exactement : terrorisée. Nous avons une vie terrorisée » (*France Observateur*, 9 novembre 1961).

Contre ce couvre-feu qui empêche les militants du FLN de se réunir le soir, contre les violences policières qui s'accroissent à un rythme effréné et provoque la mort de nombreux Algériens, la Fédération de France réunie en conseil le 10 octobre 1961 décide d'organiser la riposte en choisissant la voie pacifique. Pour la première fois de son histoire, alors même que les manifestations sont interdites, elle décide de modifier son mode d'action

politique en organisant à Paris une marche destinée à dénoncer la répression et le couvre-feu. Tous les Algériens, à l'exception des vieillards (chargés de garder les enfants en très bas âge) et des permanents, dont l'éventuelle arrestation serait un risque trop important pour le *nidham*, sont appelés à manifester dans Paris. Les jours qui suivent, la Fédération prévoit, en prévision des arrestations, une manifestation de protestation des femmes* algériennes ainsi qu'une grève* des commerçants et des écoliers.

Le soir du 17 octobre 1961, une foule d'hommes, de femmes et d'enfants marche calmement en direction du centre de Paris, à partir de leurs quartiers et en particulier des bidonvilles de la banlieue dont celui de Nanterre. Ils forment donc de multiples cortèges autour de Paris et doivent converger au cœur de la capitale : ils sont de ce fait réprimés à leurs points d'entrée dans la ville, comme au pont de Neuilly pour l'ouest de l'agglomération. Le défilé principal emprunte les grands boulevards aux cris de « Vive l'indépendance », « Non au couvre-feu », « Libérez Ben Bella* ». Les charges de la police sont d'une rare violence. S'il y eut bien des morts par balles, il y eut également de nombreuses victimes décédées sous les coups de matraque – la police parisienne était armée de longues matraques de bois appelées « bidules » – ou jetées à la Seine. Cette violence sans limite fut difficile à canaliser par le commandement policier. Dans le même temps, plus de 12 000 hommes sont arrêtés le soir même puis entassés dans les bus réquisitionnés de la RATP avant d'être internés dans divers lieux parisiens (au parc des Expositions, par exemple) puis, pour des centaines d'entre eux, renvoyés vers « leurs douars d'origine ».

La réquisition exceptionnelle des bus de la RATP et du parc des Expositions démontre que la police ne se place pas dans une logique classique de maintien de l'ordre mais dans celle de la guerre subversive, à laquelle est initié Maurice Papon* – il a été préfet* à Constantine auparavant. Le soir du 17 octobre, il recourt ainsi à la FPA qui n'était pas formée au maintien de l'ordre. La FPA eut la responsabilité du contrôle des principaux

barrages situés aux portes de Paris. De surcroît, malgré les consignes officielles stipulant d'intervenir « avec fermeté et sans brutalité », la FPA fut armée de pistolets-mitrailleurs, alors même qu'elle avait un lourd contentieux avec le FLN. À Paris comme en banlieue, c'est l'ensemble des policiers qui furent encouragés à la violence par la diffusion de messages radiophoniques mensongers stipulant la présence d'Algériens armés ou faisant usage de leurs armes, mais aussi par l'assurance que leurs actes seront couverts par leur hiérarchie. Le soir du 17 octobre 1961, les logiques répressives colonialistes prirent le pas sur celles du maintien de l'ordre et entraînèrent la mort de plusieurs dizaines d'Algériens sous le regard des Parisiens. Comme le souligne Emmanuel Blanchard, le 17 octobre 1961 est bien un « massacre colonial » car les violences policières ce soir-là « participaient de techniques de gouvernement impérial loin d'être propres au cas français – que l'on pense aux massacres de manifestants dans l'Inde colonisée, même si dans l'Empire britannique elles ne débordèrent pas de façon si dramatique jusqu'au centre de la métropole ».

Le bilan* officiel du 17 octobre 1961 est de 7 morts et de 40 blessés. Il est très rapidement contesté par les contemporains. Les historiens estiment à plusieurs dizaines le nombre de morts le soir du 17 octobre, plus d'une centaine en considérant cet événement dans le contexte plus large de l'automne 1961.

Linda AMIRI

Bibl. : Linda Amiri, *La Bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Robert Laffont, 2004 • Emmanuel Blanchard, « Histoire et mémoires de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris », entretien publié sur le site du Musée de l'histoire de l'immigration, disponible en ligne • Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Tallandier, 2008.

17 OCTOBRE 1961 (MÉMOIRE)

Après 1962, les témoins meurtris d'octobre 1961 s'enferment dans le silence, faute d'une écoute favorable au sein de la société française. Ainsi les morts du 17 octobre 1961 rejoignent le panthéon des victimes oubliées de l'histoire de France. En Algérie, la date du 17 octobre est érigée en « journée nationale de l'émigration* » dès 1968 et l'événement est commémoré mais il ne peut y avoir la même portée mémorielle qu'en France, où il s'est produit. De ce côté de la Méditerranée, il resurgit dans les années 1980. Les crimes racistes dont des Maghrébins (parmi lesquels les Algériens sont les plus nombreux) sont victimes rappellent en effet, inévitablement, la Guerre d'indépendance algérienne. Parallèlement, les travaux de Pierre Milza, Gérard Noiriel, Jeanine Ponty, Ralph Schor, Benjamin Stora* ou encore Patrick Weil documentent l'histoire de l'immigration. Longtemps ignorée, celle-ci devient un objet de recherches au moment même où les enfants d'immigrés algériens, nés pendant la guerre, revendiquent leur appartenance à la société française. Ce n'est pas un hasard si, en marge de la « Marche pour l'égalité et contre le racisme » de 1983, les jeunes marcheurs revendiquent une reconnaissance officielle de la répression policière des manifestations algériennes du 17 octobre 1961. L'important roman de Didier Daeninckx, *Meurtres pour mémoire*, paraît alors (Gallimard, 1983). D'autres associations, comme Au nom de la mémoire, avec Mehdi Lallaoui et Samia Messaoudi, ainsi que les historiens Michel Levine et Jean-Luc Einaudi, contribuent à briser l'amnésie collective.

Ironie de l'histoire, c'est avec le procès de Maurice Papon* (8 octobre 1997-2 avril 1998) que le 17 octobre réinvestit la parole publique trente-six ans après les faits. Le 16 octobre 1997, alors que la cour d'assises de la Gironde examine sa carrière, Papon reconnaît pour la première fois l'inexactitude du bilan officiel, tout en niant la responsabilité des forces de l'ordre. Catherine Trautmann, ministre de la Culture, décide alors d'ouvrir les

archives* relatives au 17 octobre, estimant que « ce sont des faits qui interrogent les Français depuis des années, les familles algériennes qui ont été touchées par les disparitions de leurs proches et qui ont souhaité en connaître les circonstances » (*Libération*, 22 octobre 1997). S'ensuit la mission de Dieudonné Mandelkern, haut fonctionnaire chargé d'établir un inventaire des archives de la préfecture de police de Paris et des services du ministère de l'Intérieur relatives à la manifestation du FLN* du 17 octobre 1961. Le dernier acte de cette reconnaissance juridique a lieu en 1998, lorsque Maurice Papon est débouté de son procès intenté contre Jean-Luc Einaudi pour diffamation. Selon la 17^e chambre correctionnelle de Paris, « dès lors que l'on admet que la version officielle des événements de 1961 semble avoir été inspirée largement par la raison d'État admissible » on ne saurait faire grief à l'historien Einaudi d'avoir utilisé le mot « massacre ». Le 20 mai 1998, dans une tribune publiée dans *Le Monde** et intitulée « Octobre 1961, pour la vérité enfin », Jean-Luc Einaudi persiste et signe : « En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de police* agissant sous les ordres de Maurice Papon. » Ce tournant a été possible grâce au sérieux de ses travaux mais aussi aux témoignages* de Brigitte Lainé et Philippe Grand, conservateurs aux archives de Paris. Au nom de la vérité historique, ces derniers sont sortis de leur devoir de réserve pour dire devant la justice française ce que révélaient les archives dont ils avaient la charge. Un choix courageux aux lourdes conséquences professionnelles et psychologiques qui se sont traduites par des sanctions. Puis, dans le sillage de ces deux procès, le 5 mai 1999, Lionel Jospin*, Premier ministre, s'engage à faciliter les recherches sur le massacre colonial du 17 octobre 1961. L'ouverture des archives françaises, et en particulier celles de la préfecture de police, a permis effectivement de lever le voile à la fois sur le rôle des forces de l'ordre et du préfet Papon dans la répression des manifestations algériennes d'octobre 1961, mais également de mieux comprendre l'organisation de la Fédération de France* du FLN. Parmi les travaux historiques importants qui

découlent de ces ouvertures d'archives figure l'ouvrage de référence *Paris 61. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire* des historiens britanniques Jim House et Neil MacMaster.

Les faits sont donc établis et la mémoire d'Octobre 1961 n'a jamais quitté la scène associative, artistique et documentaire. *Du sourire de Brahim* (Nacer Kettane, 1985) à la chanson* *Paris. Octobre 61* du groupe La Tordue (2008) ou encore le documentaire de Yasmina Adi *Ici on noie les Algériens* (2011), les artistes et réalisateurs n'ont eu de cesse de dénoncer la répression et de rendre hommage aux victimes d'octobre 1961. En 2001, les commémorations* des 40 ans du 17 octobre 1961 suscitent une très forte mobilisation populaire et scientifique de dimension nationale. L'association Au nom de la mémoire organise une exposition consacrée au 17 octobre 1961, avec 17 illustrateurs, et Michel Duffour, secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, déclare : « Le travail de mémoire, pour s'accomplir, a tout simplement besoin de la reconnaissance officielle de ce qui s'est produit. Il ne s'agit pas de rédemption ou de repentance*, mais d'un acte de justice pour le présent et l'avenir. » Depuis le tournant des années 2000, l'événement a fait son entrée dans les programmes scolaires*, *via* l'étude de la Guerre d'indépendance algérienne. En 2012, le musée de l'Immigration organise une importante exposition consacrée à l'immigration algérienne pendant la Guerre d'indépendance. Intitulée « Algériens en France. La guerre, l'exil, la vie (1954-1962) », elle permet l'entrée au musée des manifestations pacifiques d'octobre 1961 et leur violente répression.

Les municipalités, au premier chef la ville de Paris sous la mandature de Bertrand Delanoë, ont devancé l'État dans la reconnaissance politique, officielle. En 2001, le maire de Paris inaugure, non sans mal, une plaque en l'hommage des victimes d'octobre 1961, sur le pont Saint-Michel. Depuis, plusieurs municipalités de la région parisienne mais aussi de province ont suivi son exemple et ont intégré le 17 octobre 1961 dans l'espace mémoriel de leur ville, *via* l'odonymie.

Reste que ce retour de mémoire, récent, est encore fragile. La prise de parole du président François Hollande* en 2012 suscite de nombreuses critiques à droite, et des déceptions à gauche. S'il déclare que « la République reconnaît avec lucidité » la répression « sanglante » et rend hommage à la « mémoire des victimes », le geste fort tant attendu des passeurs de témoins n'est pas venu. Une déception réitérée en 2021, après le communiqué du président Macron* sur les « crimes inexcusables » du 17 octobre 1961. Soixante ans après, la parole présidentielle peine encore à exprimer la responsabilité de l'État dans ces « crimes ».

Lorsqu'en juin 2022, Mediapart titre « Massacre du 17 octobre 1961 : les preuves que le général de Gaulle* savait », il ne lève qu'un secret de polichinelle. La chaîne des responsabilités est en effet bien connue aujourd'hui. Si l'État français avance dans la reconnaissance officielle, la société civile a fait sienne le combat pour la mémoire du 17 octobre 1961. Pour le dire dans les mots du jazzman Thelonious Monk, « la nuit est toujours là, sinon nous n'aurions pas besoin de lumière ».

Linda AMIRI

Bibl. : Linda Amiri, Benjamin Stora (dir.), *Algériens en France. La guerre, l'exil, la vie (1954-1962)*, Autrement, 2012 • Nacer Kettane, *Le Sourire de Brahim*, Denoël, 1985 • Anne Tristan, *Le Silence du fleuve*, Au nom de la mémoire, 1991.

19 MARS 1962 (MÉMOIRE)

Le 6 décembre 2012, une loi fait du 19 mars, date du cessez-le-feu en 1962, la « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc » (sans commémoration* propre, ces « combats » sont associés à « la guerre d'Algérie », le contingent y ayant participé). Le projet de loi a été

déposé et examiné en 2002 mais il n'a abouti qu'après les victoires socialistes aux présidentielles et aux législatives dix ans plus tard.

La guerre, soulignent les détracteurs du 19 mars, ne finit pas avec le cessez-le-feu. En effet, en attendant le référendum* sur l'indépendance, débute une période transitoire d'une violence inouïe. L'OAS* se déchaîne, les groupes armés algériens s'en prennent à des Français d'Algérie, commencent à cibler les harkis*. Le 26 mars, tirant sur un cortège de Français d'Algérie, formé à l'appel de l'OAS, rue d'Isly*, à Alger, les forces de l'ordre y font des dizaines de morts. Après le référendum d'autodétermination, le 1^{er} juillet, et l'indépendance, fêtée le 5, marquée par des violences sanglantes à Oran, une guerre civile oppose tout l'été deux camps pour le pouvoir. La République algérienne n'est proclamée que le 25 septembre.

À travers le 19 mars, cependant, ses opposants visent les accords d'Évian* et l'indépendance elle-même. Ils se recrutent à droite, parmi les antigaullistes et les nostalgiques de l'Algérie française. En 2003, contre le 19 mars alors en discussion, ils ont obtenu une autre date commémorative, sans rapport avec l'histoire : le 5 décembre. Elle correspond à l'inauguration du monument du quai Branly par Jacques Chirac*, un an plus tôt : le « Mémorial national* de la guerre d'Algérie et des combats de Maroc et de la Tunisie ».

Les partisans du 19 mars, dont la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (Fnaca), ancrée à gauche, admettent au contraire l'issue de la guerre. Sans contester les violences de 1962, ils notent que, vu de métropole, le cessez-le-feu a bien marqué un terme : l'envoi du contingent allait s'arrêter. Surtout, le 19 mars a été officiellement choisi par les deux belligérants pour cesser de s'affronter. Il est légitime à ce titre et irremplaçable du point de vue français. Quelle autre date de cette histoire aurait pu figurer au calendrier commémoratif national ? Pas celle de l'indépendance qui, célébrée en Algérie, marque la défaite.

Bibl. : Sylvie Thénault, « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », *Historiens et Géographes*, n° 425, 2014.

DAHLAB, SAÂD (1918-2000)

Saâd Dahlab est né en 1918 à Reibell (Ksar Chellala). Il fait ses études secondaires au collège colonial de Blida (Ibn Rochd) où il décroche son baccalauréat. Dans cet établissement, véritable pépinière de militants nationalistes, il se lie d'amitié avec Ben Khedda*, second et dernier président du GPRA*.

Dahlab milite très jeune dans le parti de Messali Hadj*. Quand ce dernier est assigné à résidence à Ksar Chellala (1943), Dahlab s'occupe de son secrétariat. Au moment de la création des AML*, il est délégué à la section de Ksar Chellala.

Le 18 avril 1945, Messali est déporté au Congo-Brazzaville. Dahlab participe aux manifestations réclamant son retour. Il est arrêté et détenu à Bossuet puis Barberousse. De cette prison*, il écrit à Ben Khedda : « Arrêté, moi, pour rébellion ? », ajoutant ce jeu de mots : « rebel et lion ». L'humour et l'esprit seront de précieux atouts dans sa vie de militant et de responsable politique.

En 1953, il est membre du comité central du PPA-MTLD*. Après le déclenchement de la guerre de libération, il est arrêté le 22 décembre 1954 et ne sera libéré qu'au printemps 1955. Il rejoint le FLN* et, au congrès de la Soummam*, il fait partie du CCE*, la nouvelle direction collégiale de la révolution.

Au CNRA* du Caire de 1957, il est éliminé du CCE avec Ben Khedda. Il est responsable du département de l'information sous l'autorité de Ferhat Abbas*. En septembre 1958, il entre au cabinet de M'hamed Yazid, ministre

de l'Information au premier GPRA puis devient secrétaire général du ministère des Affaires étrangères dirigé par Belkacem Krim*, avant d'être promu ministre des Affaires étrangères quand Ben Khedda prend la direction du GPRA (août 1961) à l'indépendance.

Au cours des négociations* avec la France, Dahlab s'impose comme la véritable cheville ouvrière de la délégation du GPRA. Pragmatique et fin diplomate, il ne transige toutefois pas sur les fondamentaux du FLN (subordination de la cessation des hostilités entre l'ALN* et l'armée française à un accord politique garantissant l'indépendance, l'intégrité du territoire, l'unité nationale). En mars 1962, il est sans conteste le principal artisan de la réussite des négociations d'Évian.

Dahlab est l'archétype du dirigeant dont l'apport et l'aura ont contribué à ce que le GPRA demeure dans l'inconscient collectif algérien comme étant l'institution politique et diplomatique de référence de l'Algérie contemporaine.

Aujourd'hui, l'université de Blida porte le nom de Saâd Dahlab.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Saâd Dahlab, *Pour l'indépendance de l'Algérie. Mission accomplie*, Dahlab, 1990 • Benyoucef Ben Khedda, « Saâd Dahlab, le diplomate de la Révolution », *Le Quotidien d'Algérie*, 2013.

DAVEZIES, ROBERT (1923-2007)

Né le 30 avril 1923 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), Robert Davezies, hanté par les atrocités de la Seconde Guerre mondiale, interrompt ses études de mathématiques en 1945 pour entrer au grand séminaire de Tarbes. Ordonné en 1951, il veut être prêtre-ouvrier mais ne peut entrer au travail que comme physicien dans une équipe de la Mission de France* à Paris. Recruté dans les laboratoires de physique de l'École normale supérieure (1953),

inscrit à la Sorbonne et à l'Université nouvelle du Parti communiste, il y conforte sa vision marxiste du monde et son désir de porter l'Évangile dans la classe ouvrière. Sa rencontre avec le nationalisme* algérien se fait en 1956 auprès des chrétiens progressistes de Coopération et des prêtres de la Mission de France qui lui font lire des lettres de soldats servant en Algérie témoignant de l'usage de la torture* par l'armée française. Bouleversé, il participe à la création du Comité de résistance spirituelle et signe la brochure *Des rappelés témoignent...* (imprimerie Chaffiotte-Ruand, 1957) qui dénonce ces pratiques. Déjà favorable à l'indépendance, il entre dans le réseau de soutien au FLN* dirigé par un autre prêtre de la Mission de France, Jean Urvoas. Chargé des passages de frontières, il est identifié comme l'un des passeurs du militant qui a tiré, le 15 septembre 1958, sur Jacques Soustelle*. Recherché, il rejoint la direction de la Fédération de France* du FLN à Cologne puis visite des camps de réfugiés* à la frontière algéro-tunisienne et en fait un livre intitulé *Le Front* (Minuit 1959). Il participe à la création de Jeune Résistance et soutient la cause des déserteurs et insoumis aux Pays-Bas*, en Allemagne, en Suisse* et en Belgique*. Inculpé dans le procès de l'Organisation spéciale de la Fédération de France du FLN (avril 1960), il diffuse sa lettre au président du tribunal dans laquelle il affirme que l'indépendance de l'Algérie mettra fin à l'exploitation coloniale et que l'Évangile appelle à agir aux côtés des exploités. Désavoué par sa hiérarchie, accusé de trahison, il rentre en France fin 1960 pour créer de nouveaux foyers de résistance. Arrêté en janvier 1961, incarcéré à Fresnes, il publie *Le Temps de la justice* (La Cité, 1961) dans lequel il justifie son combat. Son procès retentissant, du 9 au 12 janvier 1962, est celui de la guerre d'Algérie et de la colonisation. Condamné à trois ans de prison*, libéré en juillet 1962, il n'exerce plus aucun ministère mais poursuit son combat pour la libération des peuples puis pour la révolution dans l'Église. Sans jamais dissocier ses engagements politiques et religieux, il écrit de nombreux livres et recueils de poésie. Il meurt à Paris le 23 décembre 2007.

Bibl. : Sybille Chapeu, *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie : L'action de la Mission de France*, L'Atelier, 2004 • Robert Davezies, *Le Temps de la justice*, La Cité, 1961 • Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Seuil, 2012.

DEBRÉ, MICHEL (1912-1996)

Pour Michel Debré, l'Algérie est « la clé de tout ». La présence française en Algérie lui semble essentielle dans le contexte de guerre froide*. Sans être favorable au *statu quo*, Debré n'est pas prêt à « l'abandon » des départements d'Algérie. Dans *Le Courrier de la colère*, ses articles reflètent son attachement à l'Algérie française. Selon lui, c'est un devoir de la développer pour le « bien-être » des populations et exploiter les richesses découvertes dans le Sahara.

Il soutient de très près le retour de De Gaulle*. Garde des Sceaux, puis Premier ministre en janvier 1959, Debré déçoit les partisans de l'Algérie française car il endosse une politique qui n'est pas celle qu'il a, jusque-là, défendue.

Comptant sur une évolution lente (vingt-cinq ans) du statut de l'Algérie, il approuve le plan de Constantine* comme moyen de hisser la communauté musulmane à un niveau plus décent ; sans défendre l'intégration, il souhaite le renforcement d'une communauté franco-musulmane.

Il approuve la politique d'autodétermination proposée par de Gaulle, mais quand celui-ci évoque la République algérienne, le 4 novembre 1960, Debré envisage sa démission. De Gaulle la refuse tant que la question algérienne n'est pas réglée. Avec la nomination de Louis Joxe* ministre des Affaires algériennes, Debré est dessaisi du dossier. Le référendum* sur

l'autodétermination de janvier 1961 et l'amorce des négociations* lui font comprendre que le président va résolument à l'encontre de ce qu'il souhaite ; en vain, il tente d'infléchir la politique gaullienne et de ralentir les négociations. Il soutient loyalement le chef de l'État mais quand les négociations s'enlisent, il lui suggère de réactiver les commissions d'élus créées en 1960 pour penser une autre voie et, espère-t-il, éviter l'indépendance à court terme. Pourtant il approuve les accords d'Évian* : il s'agit, pour lui, d'une « victoire sur nous-mêmes ». Conformément à ce qui avait été entendu, Michel Debré démissionne le 14 avril 1962.

Il est ministre de l'Économie et des Finances (1966-1968), des Affaires étrangères (1968-1969), ministre d'État chargé de la Défense nationale (1969-1973), mais aussi député de la Réunion et maire d'Amboise (1966-1989). Sa candidature à l'élection présidentielle en 1981 est un échec : il ne remporte que 1,66 % des voix.

Michel Debré reste connu comme le « père de la Constitution », mais aussi comme le Premier ministre qui a dû assumer une politique qu'il n'approuvait pas. Si sa fidélité au Général est solide, sa carrière politique n'a pas eu l'importance que ses débuts semblaient annoncer, sans que sa mémoire ne soit oubliée pour autant.

Chantal MORELLE

Bibl. : Association des Amis de Michel Debré, *Michel Debré et l'Algérie*, Champs-Élysées, 2007 • Michel Debré, *Gouverner. Mémoires*, t. III, 1958-1962, Albin Michel, 1988 • Chantal Morelle, « Michel Debré et l'Algérie. Quelle Algérie française ? », in Jean-François Sirinelli, Serge Berstein et Pierre Milza (dir.), *Michel Debré, Premier ministre, 1959-1962*, PUF, 2005.

DEGUELDRE, ROGER (1925-1962)

Roger Degueldre, né le 19 mai 1925 à Louvroil (Nord) est d'origine modeste. Il participe à la Résistance* dans les rangs des FTP communistes puis à la campagne d'Alsace. En 1945, il s'engage dans la Légion étrangère* à Marseille*. Il sert en Indochine*, devient adjudant et est décoré de la Médaille militaire et de la croix de guerre. En Algérie, il se retrouve au 1^{er} bataillon étranger de parachutistes sous les ordres des colonels Brothier et Jeanpierre. Chevalier de la Légion d'honneur en 1958, lieutenant en 1959, il est un sous-officier* connu et remarqué. Son destin bascule lors de la semaine des barricades* qu'il vit au contact des insurgés avec son régiment. Défenseur convaincu de l'Algérie française, il est en rupture non seulement avec la politique gaulliste mais avec la légalité. Il choisit de désertir après les événements de décembre 1960. Engagé dans le putsch* d'avril 1961 qu'il a préparé depuis Paris avec le colonel de Blignières et comptant parmi les radicaux lors de son déroulement, Degueldre participe à la structuration de l'OAS* sur Alger en mai-juin 1961. Sous le pseudonyme de « Delta », il prend en charge le Bureau d'actions opérationnelles (BAO) rattaché à la branche Organisations renseignement opérations (ORO) de l'OAS dirigée par Jean-Claude Pérez. Degueldre est surtout la cheville ouvrière des commandos « Delta » où il a recruté des amis légionnaires (« Bobby » Dovecar ou Claude Tenne). Les « Deltas » effectuent des « opérations ponctuelles » (assassinats) visant des cadres du FLN*, des forces de l'ordre (le commissaire Gavoury*, tué le 31 mai 1961) et des « barbouzes* ». Si dans l'organigramme de l'OAS, Degueldre n'occupe pas une place majeure, sur le terrain il joue un rôle décisif, lié à son emprise sur les « Deltas » et à ses appuis au sein de l'état-major de l'OAS (Gardy, Susini*). Dénoncé par un légionnaire, il est arrêté le 7 avril 1962 et transféré en métropole. C'est un coup sérieux contre l'OAS qui ne parvient pas à le faire évader. Jugé et condamné à mort par la Cour militaire de justice le 28 juin 1962, Degueldre est fusillé le 6 juillet 1962 au Fort d'Ivry. Depuis lors, celui qui a lancé au général Gerthoffer requérant contre lui : « Je ne vous garde pas rancune, je vous plains » n'a cessé d'être

célébré par les anciens partisans de l'Algérie française, notamment par des chansons*, des monuments et des inscriptions.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Vincent Guibert, *Les Commandos Delta*, Jean Curutchet, 2000.

DEHILÈS, SLIMANE, DIT COLONEL SADEK (1920-2011)

Natif des Ouadhias (Tizi Ouzou), Slimane Dehilès a une enfance* difficile – marquée par la disparition de son père, ancien combattant de la Première Guerre mondiale. Après un court passage à l'école française, cet autodidacte se forge à la force de ses bras en travaillant dans les fermes coloniales avant de s'engager dans l'armée française en 1942. À ce titre, il fait la campagne d'Italie, entre en France au mois d'août 1944, puis passe en Allemagne. Démobilisé en 1946, il rejoint la région parisienne où il est embauché aux usines Simca (Nanterre). C'est là qu'il adhère au PPA-MTLD. En juin 1948, il est arrêté et écope de deux ans de prison* à Strasbourg et cinq ans d'interdiction d'entrée en Algérie. Dès le déclenchement de la lutte armée en Algérie, il décide de regagner Alger clandestinement, puis le maquis en Kabylie/la Zone 1 dirigée par Krim* Belkacem. Fort de son expérience militaire, il participe à l'infiltration de l'opération « Oiseau bleu* » (1955 chez les Flissen). Au début de janvier 1955, sa rencontre avec Abane* Ramdane marque le début d'une solide entente entre les deux hommes. Lors du congrès de la Soummam*, Dehilès est élevé au rang de colonel et suppléant au CNRA*. Il dirige la Wilaya 4* (ex-Zone) après le départ de Ouamrane* en Tunisie*. Au mois d'août 1957, il participe à la première session du CNRA qui se tient au Caire. Il a le courage de prendre seul la défense d'Abane Ramdane (éliminé en décembre 1957), mis à l'écart

par les chefs militaires dont Krim Belkacem, Bentobbal*, Boussouf* et Ouamrane qui font leur entrée au CCE* élargi. Sa position lui vaut une réelle marginalisation. Aussi à la création du COM (avril 1958), Krim lui préfère-t-il Mohammedi* Saïd pour le COM de l'Est. Dehîlès se retrouve au COM de l'Ouest, placé sous la houlette de Boumediene*. Demeurant à l'extérieur, il cède la direction de la Wilaya 4 à l'un de ses adjoints : Si M'hamed Bougara*. Il participe à la réunion des dix colonels* (août-décembre 1959) et aux différentes réunions du CNRA.

À l'indépendance, le colonel Sadek est élu député de Tizi Ouzou. Il ne tarde pas à fonder avec Mohand Oulhadj* et Aït Ahmed* un parti d'opposition, le FFS, en septembre 1963. L'arrestation d'Aït Ahmed (octobre 1964) et le ralliement de Mohand Oulhadj sonnent le glas du FFS dont le colonel Sadek et Yaya Abdelhafid négocient la fin des combats. Pour le colonel Sadek, c'est le retrait définitif de la vie politique.

Il a épousé Izza Bouzekri, la veuve d'Abane Ramdane, en novembre 1959.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002.

DELAVIGNETTE, RAPPORT

Robert Delavignette a à son actif une longue carrière coloniale. Il a été gouverneur du Cameroun, directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer, directeur de l'École nationale de la France d'outre-mer (ENFOM). En 1957, il est nommé dans la première Commission de sauvegarde*, formée par Guy Mollet*. Par ailleurs beau-père de Jean Mairey*, il est comme lui l'un des informateurs de Pierre Vidal-Naquet* qui a publié en 1962 son rapport dans *La Raison d'État*.

Ce rapport est l'un des huit produits par les membres de la Commission mais il occupe une place importante dans le rapport de synthèse qu'a rédigé son président, Pierre Bêteille. Remis en septembre au gouvernement, qui ne lui donne aucune suite, ce rapport de synthèse finit par être publié par *Le Monde** le 14 décembre 1957. Entre-temps, Delavignette, ainsi que l'avocat Maurice Garçon, ont démissionné de la Commission pour protester contre l'inaction gouvernementale.

Du rapport Delavignette, le rapport de synthèse retient surtout les affaires d'Aïn Isser et de Mercier-Lacombe. Dans les deux cas, des dizaines de « suspects » (41 et 23) ont été enfermés dans des cuves à vin de 30 mètres cubes, où ils se sont asphyxiés (seuls 7 hommes ont pu être réanimés). Des notes de service ont prohibé un tel usage des cuves à vin et les responsables directs ont été punis. Au-delà de ces jeunes hommes (entre 21 et 26 ans), Delavignette incrimine lucidement la « guerre très spéciale » menée en Algérie. Le « contre-terrorisme », écrit-il, crée des « groupements » s'arrogeant les « pouvoirs de police* et de justice » sur tout un chacun ; il « s'infiltré dans l'armée et l'administration », que guette ainsi un dangereux « pourrissement ». La suite de son rapport fait l'éloge des sections administratives spécialisées* (SAS) : une « bouffée d'air pur » dont « l'œuvre » est gâchée par le « contre-terrorisme ».

Devenu, avec les autres documents publiés par Vidal-Naquet, une source importante pour l'histoire des méthodes de guerre françaises en Algérie, ce rapport témoigne d'un positionnement typique de hauts fonctionnaires. Eux ne dénoncent pas la guerre par anticolonialisme mais pour ses effets délétères sur les services de l'État républicain.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'État*, Minuit, 1962 • —, *Mémoires*, t. II, *Le trouble et la lumière, 1955-1998*, Seuil-La Découverte, 1998.

DELOUVRIER, PAUL (1914-1995)

Ayant grandi, selon ses mots, dans un milieu catholique de province, Paul Delouvrier se réclame de la démocratie chrétienne, sans approuver Bidault sur la décolonisation. Son père, autodidacte, est directeur adjoint au Crédit Lyonnais, lui devient inspecteur des finances sous Vichy – sa mobilisation en 1939 a interrompu son cursus (droit, sciences politiques, préparation du concours). Entré à l'école vichyste des cadres d'Uriage, il prend le maquis en 1944, quand de Gaulle* rejoint la capitale. Après-guerre, il se consacre au service de l'État dont il devient un grand commis, aux Finances, d'abord, pour l'Europe avec Jean Monnet, ensuite.

En 1958, de Gaulle le nomme délégué général du gouvernement en Algérie (DGGA). Avec le général Challe*, ils remplacent Salan* qui cumulait pouvoirs civils et militaires. Outre qu'elle sépare les deux, leur nomination restaure la primauté du civil. Delouvrier doit assurer l'application du plan de Constantine* et organiser les élections* locales en vue de dégager une 3^e force susceptible de porter un projet nouveau. Lucide sur le fait national algérien, il envisage une évolution très progressive, épargnant les Français d'Algérie. Il s'attache aussi à convaincre l'armée de rester loyale. Son action pendant le soulèvement pro-Algérie française des barricades, qu'il contribue à éteindre, est à cet égard déterminante.

Il déploie une activité intense pour restaurer le pouvoir civil : réintroduction de préfets*, libérations massives d'internés, condamnation de la torture* et des exécutions sommaires*, politique de « dégroupement » et de transformation des camps en « villages ». Entouré d'hommes de confiance, dont Éric de Westphal, il s'appuie sur une administration renouvelée, des commissions d'enquête et d'inspection. Las cependant d'affronter les opposants à une politique qu'il ne maîtrise pas, il demande à être rappelé en novembre 1960, lorsque de Gaulle parle de « République algérienne ».

Refusant d'être associé aux pourparlers avec le GPRA*, il se consacrera ensuite à l'aménagement du territoire (réorganisation de la région parisienne, villes nouvelles, parc de la Villette...) et au développement économique (direction d'EDF, responsabilités au plan), jusqu'à sa retraite en 1984.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Roselyne Chenu, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Seuil, 1994
• Sébastien Laurent et Jean-Eudes Roullier (dir.), *Paul Delouvrier, un grand commis de l'État*, Presses de Sciences Po, 2005.

DÉMOGRAPHIE

Les études démographiques ont en règle générale peu abordé la Guerre d'indépendance. Deux grandes études sur le sujet existent néanmoins.

La première est assurément la thèse de Kamel Kateb, qui dresse un état des lieux de l'évolution des populations européenne, « indigène » et juive en Algérie, de 1830 à 1962. Il s'agit d'une synthèse des travaux statistiques, nombreux sur toute la période, qui servaient à asseoir le pouvoir colonial mais aussi à donner une légitimité à des projets ou des actes politiques. Les statistiques ne sont donc pas forcément justes et sont très liées au politique. Pour la période la plus ancienne, Kamel Kateb s'attache notamment à connaître quel était réellement le nombre de la population algérienne en 1830, à évaluer la régression de la population « indigène » jusqu'en 1875 et ses causes (conquête militaire, mais aussi ses conséquences indirectes : émigration*, famines et épidémies). Il analyse ensuite l'évolution des populations sous la période coloniale, avec les bouleversements démographiques qui interviennent (en particulier la transition démographique des Algériens), avant d'aborder dans un dernier chapitre les incidences du mouvement insurrectionnel sur les populations.

Il s'attache en particulier à évaluer les pertes de guerre, en partant du constat de la très grande disparité des quantifications, surtout en ce qui concerne les pertes algériennes : entre 200 000 morts reconnus *a minima* du côté français, et 1,5 million revendiqués du côté algérien. L'idée est de se baser sur les recensements de 1954 et de 1966 pour apprécier le déficit de population. Néanmoins, Kamel Kateb affirme que cette méthode ne permet pas d'arriver à une estimation objective des pertes algériennes car une légère variation dans les taux de croissance de l'estimation de l'évolution de la population conduit à des modifications très importantes de l'évaluation des pertes. Par exemple, une variation de 0,2 point de croissance entre 1954 et 1962 (de 3,2 à 3,4 %) ferait passer les pertes de 429 000 à 578 000, soit une différence de plus de 150 000 personnes. De ce point de vue, la méthode démographique, si elle peut être féconde, présente aussi des limites pour l'étude de la colonisation et de la Guerre d'indépendance algérienne.

Un autre démographe, Francis Ronsin, s'est aussi attaché à étudier l'influence de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre d'Algérie et de la première guerre du Golfe de 1991 sur la nuptialité des Français. Pour ce qui concerne la Guerre d'indépendance, il souligne ainsi un déficit frappant des mariages pour l'année 1956, imputable en premier lieu aux jeunes hommes de 23 ans. Analysant l'évolution des mariages au cours des différents mois de l'année, il remarque que le déficit des mariages se vérifie surtout pour les mois de juillet à novembre 1956, c'est-à-dire ceux pendant lesquels les disponibles rappelés sous les drapeaux étaient présents en Algérie. En termes de nuptialité, c'est le seul moment qui a été sensiblement perturbé au cours de la guerre d'Algérie.

Mais Francis Ronsin s'attache aussi à analyser la sortie de la guerre, dans la mesure où il peut exister des phénomènes de « rattrapages » lors des périodes de retour à la paix. En effet, il apparaît qu'entre 1961 et 1964, le taux de premiers mariages des jeunes hommes de 20 et de 21 ans est respectivement multiplié par 2,4 et 2,2. Or, l'âge moyen au premier mariage

décroît dans le même temps de manière régulière depuis la Seconde Guerre mondiale. Il apparaît ainsi que la guerre d'Algérie a entravé une évolution, en augmentant l'âge moyen au mariage d'une demi-année environ, et le rattrapage s'est réalisé de manière brutale et accélérée à la fin du conflit. En dépit de l'arrivée à l'âge du mariage des « classes creuses » nées au début de la Seconde Guerre mondiale, un grand nombre de mariages ont été célébrés à partir de juin 1962 : en un seul mois, 4 914 mariages ont été contractés en plus. Et ce comportement change de manière durable jusqu'en 1963.

Pour Francis Ronsin, les particularités de la guerre d'Algérie (notamment l'absence de mobilisation générale et l'appel aux soldats du contingent) expliquent de faibles incidences démographiques, mais qui n'en sont pas moins réelles. Il analyse par ailleurs avec précision l'évolution des effectifs militaires en Algérie, mais aussi au Maroc* et en Tunisie*, chiffres qui ont depuis été complétés par le Service historique de la Défense. Ces chiffres ont également été exploités pour l'analyse de l'évolution des réfractaires* dans la guerre d'Algérie.

Au total, l'étude démographique peut montrer des limites pour analyser certains phénomènes comme les pertes de la Guerre d'indépendance, mais être aussi féconde pour étudier des comportements sociaux. Francis Ronsin souligne enfin que la démographie doit également conserver une dimension humaine, sensible, propre à montrer l'impact que les phénomènes comme les guerres peuvent avoir sur les comportements les plus intimes.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962)*. Représentations et réalités des populations, Ined, 2001 • Francis Ronsin, « Guerre et nuptialité. Réflexions sur l'influence de la Seconde Guerre mondiale, et de deux autres, sur la nuptialité des Français », *Population*, vol. 50, n° 1, 1995.

DÉSERTEUR (LE), DE BORIS VIAN

Le Déserteur, de Boris Vian, est l'une des chansons* les plus célèbres du xx^e siècle dans le monde entier. Pacifiste, voire antimilitariste, elle est aussi associée à l'anticolonialisme. Écrite en février 1954, durant la guerre d'Indochine*, elle n'était pas spécialement destinée à la dénoncer. De fait, aucune parole ne fait référence à un lieu ou à un conflit précis.

Le succès phénoménal de cette chanson est lié, outre sa qualité littéraire, à la cascade d'affaires, pour ne pas écrire de scandales, présidant à sa sortie.

Les plus proches de Vian sont rapidement en possession du texte. Parmi eux, Mouloudji la met immédiatement à son répertoire, moyennant un « léger aménagement » – sur les conseils de son entourage, Vian renonce au dernier couplet, explosif : « Si vous me poursuivez/Prévenez vos gendarmes/Que je possède une arme : Et que je sais tirer », au profit d'un bien plus sage : « ... Que je n'aurai pas d'arme/Et qu'ils pourront tirer. »

Mouloudji la chante pour la première fois au Théâtre de l'Œuvre, à Paris le 7 mai 1954. On a appris le jour même la chute de Ðiên Biên Phù. Scandale, huées. Un tel début ne peut qu'attirer l'attention sur *Le Déserteur* lors du conflit suivant en Algérie. Sur scène, Boris Vian lui-même est souvent interrompu, menacé, voire interdit, par des gros bras. À Dinard, par exemple, le maire de la ville, Yves Verney, prend la tête d'une manifestation.

Un conseiller municipal de Paris, Paul Faber, obtient son interdiction sur les ondes radiophoniques. Vian réplique : « Le métier de militaire consiste à faire la guerre ; le rôle du civil consiste à chercher à l'éviter. On considère généralement que tous les moyens sont bons pour faire la guerre ; qu'il me soit permis de penser que l'usage d'une chanson est aussi correct que celui d'un fusil » (*Le Canard enchaîné*, 28 septembre 1955).

Dans la mémoire collective, *Le Déserteur* reste lié à la protestation contre cette guerre. Elle est souvent chantée lors des manifestations de rappelés* en 1955-1956.

Alain RUSCIO

Bibl. : Alain Ruscio, « La décolonisation en chantant. Les guerres d'Indochine et d'Algérie à travers la chanson française », in *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international*, SFHOM, 2000 • Boris Vian, *Textes et Chansons*, choisis et présentés par Noël Arnaud, Julliard, 1966 • —, *Chansons*, textes établis par Georges Unglik et Dominique Rabourdin, Christian Bourgois, 1994.

DÉSERTEURS DE L'ARMÉE FRANÇAISE (DAF)

Cet acronyme désigne des militaires algériens ayant intégré l'ALN* après avoir servi dans les rangs de l'armée française. D'après Charles-Robert Ageron*, son usage est contemporain des désertions de ces hommes. L'employer est néanmoins problématique. En effet, dans l'imaginaire collectif, cet acronyme est très souvent associé au *hizb França*, ou « parti de la France », expression péjorative et non clairement définie qui désigne un groupe d'hommes aux contours flous qui aurait accaparé le pouvoir en Algérie. De ce fait, l'expression « anciens de l'armée française » paraît plus pertinente et plus neutre pour désigner ces hommes qui ont servi sous le drapeau français avant de rejoindre l'ALN et ce d'autant plus que tous les anciens de l'armée française n'ont pas déserté ; certains, bien que minoritaires, ont rejoint l'ALN à la fin de leur contrat. En outre, ces « DAF » ne forment pas un groupe homogène.

On peut distinguer parmi eux deux générations* d'hommes, au sens d'une communauté d'expériences, aux trajectoires assez similaires qui correspondent au sens premier de l'acronyme DAF. La plupart d'entre eux désertent depuis la France ou l'Allemagne et rallient l'ALN au niveau de la

frontière tunisienne en raison des barrages frontaliers qui isolent de plus en plus le territoire algérien.

La « première génération » est formée par des hommes qui sont nés dans les années 1920 et ont reçu une formation militaire en Algérie à partir de 1942 au sein, pour la majorité d'entre eux, de l'École des élèves officiers indigènes d'Algérie et de Tunisie (EEOIAT). Certains ont ensuite participé à la libération de la France à partir de 1944 et ont été décorés. L'essentiel a ensuite été envoyé en Indochine*. Lorsque la guerre éclate en Algérie, ils sont donc des hommes aguerris ayant déjà une expérience du feu.

Certains désertent de manière précoce et violente, ce qui leur évite d'être frappés du sceau de la suspicion contrairement à d'autres qui voient leur loyauté régulièrement mise en doute. Les deux exemples les plus emblématiques sont ceux d'Abderrahmane Bensalem et Ahmed Bencherif*. Le premier, né en 1923, déserte l'armée française en mars 1956. Le second, né en 1927, déserte en juillet 1957 avec six autres militaires, emportant des armes et tuant quatorze militaires. Ces désertions sont utilisées par le FLN* à des fins de propagande* et donnent à leurs auteurs une forte légitimité, comme en témoignent notamment leurs affectations futures – Abderrahmane Bensalem est nommé à la tête de la Zone opérationnelle Nord créée par l'État-major général* (EMG) en 1960 tandis qu'Ahmed Bencherif est le seul déserteur de l'armée française à faire partie du CNRA*.

Plusieurs anciens de l'armée française de première génération désertent à la suite de l'affaire du lieutenant Abdelkader Rahmani (connue sous le nom d'affaire des officiers algériens) qui envoie, en janvier 1957, une lettre au président français René Coty signée par cinquante-deux officiers algériens. Ils y exposent leur cas de conscience à aller combattre des Algériens. Cette affaire entraîne la désertion de plusieurs officiers algériens qui rejoignent l'ALN. Ils gravissent rapidement les échelons, soutenus par Houari Boumediene*, chef de l'EMG, qui leur confie d'importantes fonctions à partir de 1960. Après l'indépendance, ces hommes connaissent l'apogée de

leur carrière sous le régime de Boumediene (1965-1978), avant d'être progressivement mis à l'écart.

D'autres hommes, plus jeunes, sont également désignés par l'acronyme DAF. Ils appartiennent à la seconde génération d'anciens de l'armée française. Ces hommes, nés dans les années 1930, sont passés pour la plupart par l'école d'enfants de troupe de Koléa, qui accueille les Français musulmans dès 1946. Ils ont le grade de sous-lieutenant lorsqu'ils rejoignent les rangs de l'ALN, le plus souvent à la frontière tunisienne, à partir de 1957-1958. S'ils ne forment en aucun cas un groupe homogène, la plupart d'entre eux connaissent l'apogée de leur carrière sous la présidence de Chadli Bendjedid (1979-1992). C'est le cas de Khaled Nezzar, promu général-major, qui devient ministre de la Défense nationale en 1990, alors que depuis 1965 le poste était détenu par le chef de l'État.

Saphia AREZKI

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Les militaires algériens dans l'armée française de 1954 à 1962 », in Jean-Charles Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, 2003 • Saphia Arezki, *De l'ALN à l'ANP. La construction de l'armée algérienne (1954-1991)*, Éditions de la Sorbonne, 2022 • William Zartman, « L'élite algérienne sous la présidence de Chadli Bendjedid », *Maghreb-Machrek*, n° 106, 1984.

DÉTACHEMENTS OPÉRATIONNELS DE PROTECTION (DOP)

Si, dans l'imaginaire français, l'acronyme évoque une marque de shampoing qui s'est répandue depuis la fin des années 1930, DOP désigne, dans le contexte de la guerre, des unités militaires spécialisées dans la pratique de la torture*. Sous le nom anodin de détachements opérationnels de protection se cachent des éléments des services spéciaux français, dépendant

d'un non moins camouflé Centre de coordination interarmées (CCI). Leur existence manifeste l'institutionnalisation de la torture au sein de l'armée. Commandés par le lieutenant-colonel Clément Ruat pendant la majeure partie de la guerre, ils se développent à partir de 1957 dans la foulée du changement radical de doctrine que l'armée connaît alors, en s'engageant dans une guerre qu'elle souhaite contre-révolutionnaire. La torture en est un des piliers : il s'agit de terroriser la population afin de contrer la terreur par laquelle le FLN* est censé obtenir l'adhésion populaire à la cause indépendantiste dont il est le héraut.

Situés dans des locaux à l'écart des autres unités militaires, constitués d'hommes recrutés spécifiquement et ne se mêlant pas aux autres, dotés d'un uniforme spécial et d'autorisation de circulation étendue, les DOP travaillent à maintenir leur sinistre image auprès de leurs ennemis et, bien plus, de l'ensemble des civils algériens. Au maximum de leur développement, ils comptent quatre mille hommes – ce qui est extrêmement peu comparé aux effectifs de l'armée française en Algérie mais impressionnant mesuré à leur réputation. En interne, les DOP justifient leur existence très libre – jusqu'à constituer une armée dans l'armée – au nom de leur efficacité. Ils agissent toujours hors de la légalité et se concentrent sur les prisonniers* jugés les plus récalcitrants ou les plus intéressants – ainsi les maquisards de l'ALN* désireux de se rallier après leur capture.

Dénoncés jusqu'en métropole pour leur usage immodéré de la violence et en particulier de la torture, les DOP doivent changer de nom en 1960. À cette date, le pouvoir politique s'attache à reprendre en main l'armée et la pratique de la torture doit disparaître à ce titre. Censés être supprimés, les DOP deviennent en réalité des UOR, unités opérationnelles de recherche. Seule l'appellation change.

Raphaëlle BRANCHE

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001.

DÉTOURNEMENT DE L'AVION DU FLN (22 OCTOBRE 1956)

Aux six dirigeants du FLN* à la tête de l'insurrection à l'intérieur du territoire algérien, il convient d'ajouter trois membres de la délégation extérieure composée de Mohamed Khider*, Hocine Aït Ahmed* et Ahmed Ben Bella*. Après l'accession de Guy Mollet* à la présidence du Conseil, un tour plus répressif est pris à compter de la « journée des tomates* » le 6 février 1956. Sa politique se résume dans le triptyque « cessez-le-feu, élections, négociations » : après la victoire militaire marquée par le cessez-le-feu doivent suivre des élections* puis des négociations* avec les représentants algériens. Néanmoins, celles-ci existent déjà secrètement dès mars 1956, et se poursuivent au cours des mois suivants. En septembre, les négociations se tendent davantage car le FLN « de l'intérieur », par l'entremise d'Abane* Ramdane, désigne un nouveau représentant de la délégation extérieure. Elles se poursuivent en octobre dans un cadre régional, plus propice à dégager une solution acceptable par les deux parties. Les 20 et 21 octobre, les trois membres de la délégation extérieure auxquels il faut ajouter Mohamed Boudiaf* et un jeune intellectuel, Mostefa Lacheraf*, rencontrent le sultan du Maroc* Mohammed V à deux reprises. Le lendemain, les négociations doivent continuer avec Habib Bourguiba en Tunisie*. Les services secrets français suivent avec attention le déroulement des pourparlers au Maroc. Le directeur général du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage* (SDECE), Pierre Boursicot, et le commandant des forces en Algérie, le général Lorillot*, donnent leur accord pour détourner l'avion transportant les membres de la délégation du FLN. Le gouverneur général de l'Algérie Robert Lacoste* doit normalement être consulté, mais il est en voyage. C'est son secrétaire général qui avalise l'opération, avec le secrétaire d'État aux Forces armées de terre Max Lejeune.

Le 22 octobre, un avion de la compagnie Air Atlas/Air Maroc est affrété par le gouvernement marocain, mais il possède encore en partie un équipage français, dont le commandant de bord et une hôtesse de l'air, correspondante du SDECE. L'avion évite le survol de l'espace aérien algérien et fait escale aux Baléares. À 16 heures, le commandant de bord reçoit l'ordre de se dérouter sur Oran. Il refuse d'abord, avant d'accepter, en ayant reçu l'assurance de la protection des familles des membres d'équipage. L'avion tourne lentement dans les airs pour atterrir à l'horaire prévu. Il se pose sur le tarmac de l'aéroport de Maison-Blanche, près d'Alger, à 21 h 20. Pour les passagers de l'appareil, c'est la consternation. Il s'agit du premier acte de piraterie aérienne commis par un État contre un avion civil, amenant la communauté internationale à désapprouver l'acte commis par les services secrets français. En Tunisie, l'ambassadeur de France est furieux et, au Maroc, le sultan Mohammed V se sent trahi, ce dont il rend compte au président René Coty. Guy Mollet* est ensuite informé. Il réproouve nettement l'opération mais décide de la couvrir pour éviter l'incompréhension de l'opinion publique* et un éventuel renversement du gouvernement, très fréquent sous la IV^e République*. Le président René Coty se sent lui-même déshonoré et convoque plusieurs membres du gouvernement, se disant prêt à la libération des prisonniers*. Ce n'est pas la décision choisie mais une ligne de fracture apparaît dans le gouvernement : si Maurice Bourgès-Maunoury*, ministre de la Défense nationale, et Max Lejeune assument l'opération, en revanche Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, est de l'avis du président Coty. Surtout, après Pierre Mendès France* au printemps, Alain Savary, secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, démissionne avec son chef de cabinet et l'ambassadeur de France en Tunisie.

Après leur arrestation les membres de la délégation extérieure du FLN sont interrogés par la DST à Alger. Puis ils sont envoyés par avion en France métropolitaine où ils sont détenus à la prison* de la Santé puis à l'île d'Aix et, à la fin de la guerre, au château du Turquant et au château d'Aunoy. Cette

arrestation, au départ présentée comme celle de la direction du FLN, laisse accroire à une fin prochaine du conflit. Il n'en est bien entendu rien. En fait, elle rend simplement impossible toute poursuite des négociations. Elle conforte les ailes dures des deux camps : du côté français les officiers* et les politiques partisans d'une solution répressive, du côté algérien le FLN « de l'intérieur » opposé à toute forme de négociation, incarné par Abane Ramdane. Il faut attendre presque quatre ans avec les pourparlers de Melun en juin 1960 pour que les négociations reprennent officiellement.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Redha Malek, *L'Algérie à Évian. Histoire des négociations secrètes, 1956-1962*, Seuil, 1995 • Colonel Serge-Henri Parisot, « Début de la piraterie aérienne : l'interception de Ben Bella (22 octobre 1956) », in Sébastien Laurent (dir.), *Les Espions français parlent. Archives et témoignages inédits des services secrets français*, Nouveau Monde, 2011 • Tramor Quemeneur, « Le kidnapping de Ben Bella : Algérie, 22 octobre 1956 », *Historia*, n° 838, octobre 2016.

DÉVOILEMENT

Signe visible de la « différence » de l'« indigène musulman », le voile des femmes* musulmanes pique l'intérêt des Européens dès le XIX^e siècle. Dans les années 1930, la question du port du voile est débattue par les intellectuels maghrébins. Son rejet comme signe d'émancipation est défendu par le Tunisien Tahar Haddad et la féministe et socialiste tunisienne Habiba Menchari, d'origine algérienne, tandis que les ulémas en Algérie et Habib Bourguiba en Tunisie* insistent sur le fait que le moment n'est pas encore venu de se débarrasser du symbole d'une identité culturelle bafouée par le colonialisme.

Ces débats se rejouent avec une acuité nouvelle pendant la guerre d'Algérie. Les campagnes de dévoilement menées par les propagandistes de l'armée française font partie d'une panoplie de mesures qui cherchent à « moderniser » la femme « musulmane ». Dans les semaines suivant le 13 mai 1958*, des dévoilements et des voiles brûlés sont mis en scène à l'intention des médias français et internationaux comme symbole de « fraternisation » entre les populations « européenne » et « musulmane ». Si certaines se dévoilent librement, d'autres sont contraintes, comme la lycéenne Monique Ameziane à Constantine. Elle a dû se voiler pour la première fois de sa vie, et se prêter à la mascarade du dévoilement public, pour sauver la vie de son frère, arrêté et torturé par l'armée française.

Dans « L'Algérie se dévoile » (1959), Frantz Fanon* analyse le « dynamisme historique » du voile et comment les femmes algériennes manipulent les stéréotypes coloniaux associés aux femmes voilées (ignorantes, apolitiques) et aux femmes non voilées (pro-Algérie française). Il décrit les premières passant inaperçues pendant qu'elles transportent des armes et des tracts pour le FLN*, tandis que les dernières commettent des attentats dans les quartiers européens. Cette description est reprise par le réalisateur italien Gillo Pontecorvo dans le film *La Bataille d'Alger* (1966) : dans l'une des scènes les plus célèbres, trois femmes se dévoilent pour aller poser des bombes. Cette représentation a fortement marqué les perceptions populaires du (dé)voilement, mais ne reflète que très partiellement le rapport au voile des femmes dans le réseau de poseurs de bombes : plusieurs d'entre elles ne le portaient pas auparavant. Au-delà des images très politisées, le voile était souvent un objet banal pour les femmes algériennes.

Natalya VINCE

Bibl. : Neil MacMaster, *Burning the Veil. The Algerian War and the "Emancipation" of Muslim Women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2009.

DGHINE, BENALI, DIT COLONEL LOTFI, SI BRAHIM (1934-1960)

Il est né le 7 mai 1934 à Tlemcen. Son père est un employé de mairie. Il fait des études primaires puis secondaires à Tlemcen, Alger et Oujda, puis de nouveau à Tlemcen (à la Médersa).

Il prend un premier contact avec le FLN* en septembre 1955, en participant à une réunion clandestine à Tlemcen. Mais en fait, c'est sans contact particulier qu'il rejoint le maquis dans les monts de Tlemcen fin octobre 1955.

Benali Dghine est affecté en Zone 1 sous les ordres du capitaine Jabeur*, dont il devient le secrétaire. En avril 1956, il est envoyé à Tlemcen et placé sous les ordres de lieutenant Mokhtar Bouzidi, dit *Ogb El Lil* (l'Aigle de la Nuit), avec pour mission d'y organiser les cellules clandestines dans la ville. Il met en place le commando « Brahim ». Il se distingue en organisant et en participant à au moins trois opérations d'envergure à Tlemcen en 1956 : l'attaque de la caserne de l'ex-MTO ; la fausse patrouille de la police militaire qui s'est attaquée au mess des sous-officiers* le 6 mai ; et en dehors de la ville, l'attaque de fermes de gros colons* le 7 mai. Sa carrière politico-militaire est lancée. Il a 22 ans.

À la mi-mai 1956, suite à un incident avec Mokhtar Bouzidi, Benali Dghine rejoint Oujda. Boussouf* lui confie une mission de pénétration et d'organisation de l'ALN*, depuis les villes d'El Bayadh et Mecheria jusqu'à Béchar et plus au sud (ouest et est). Sa mission est triple, comme l'explique Dahou Ould Kablia : une mission politique de prise en charge des populations et notamment celles soumises à la pression des bellounistes dans la région de Djelfa-Aflou-Laghouat ; une mission militaire assurée par des compagnies (*katibate*) avec des objectifs précis et une mission organique avec la création de la Zone 8 et ses quatre régions.

Boussouf, devenu colonel commandant de la Wilaya 5* après le congrès de la Soummam*, nomme Benali Dghine (Brahim) capitaine, chef de la Zone 8/Béchar. En moins d'un an, il réussit à rallier des responsables messalistes, à créer la Zone 9 de la Wilaya 5, il ouvre le front sud de Timimoun à Tindouf avec le soutien des tribus nomades et organise la désertion des méharistes.

Le capitaine Brahim est promu commandant fin juillet 1957 à la suite de la mort au combat du commandant Sayah Miloud (El Hansali). Il rejoint à Oujda le commandant Boumediene*. Au cours de la réunion des chefs de zone de la Wilaya 5 en octobre 1957, présidée par Boussouf, il y retrouve son ancien responsable, le capitaine Jaber, et son successeur à la tête de la Zone 8, Kaïd Ahmed (capitaine Slimane). Mais il apprend surtout que Boumediene est nommé colonel, commandant de la Wilaya 5, Boussouf ayant été nommé membre du nouveau CCE* lors la réunion du CNRA* au Caire le 20 août 1957.

Dans sa nouvelle fonction au Commandement général de la wilaya d'Oran, sa préoccupation principale est l'acquisition d'armes pour les maquis. Fin janvier 1958, le commandant Lotfi se rend en Espagne où il est arrêté et incarcéré. À sa libération, il apprend sa nomination en qualité de chef de la Wilaya 5 et est promu au grade de colonel. Il installe son QG à Bouarfa dans le Sud marocain. De droit, il devient membre du CNRA.

Le président Ferhat Abbas* ne tarit pas d'éloges à son sujet dans *Autopsie d'une guerre* (1979) en relevant ses idées généreuses et respectueuses des droits de l'homme. Il condamne la « bleuïte* » et refuse de participer à la réunion interwilayas contre le GPRA* organisée par le colonel Amirouche* (6-12 décembre 1958). Il condamne l'assassinat du maire* de Thiers près de Mascara dans une interview accordée à *El Moudjahid* (mai 1959). Il exprime son espoir que les Européens rejoindront la nouvelle Algérie indépendante et répète que la communauté juive est chez elle. Il lui est attribué une étude socio-économique sur l'Algérie rédigée en 1958.

À son retour de Yougoslavie* (juin 1959), il participe à la réunion des dix colonels* (10 juillet-16 décembre 1959) qui a pour objet de trouver des solutions à la crise éclatée entre le GPRA et certaines wilayas. Cette rencontre est suivie du congrès de Tripoli (16 décembre 1959-18 janvier 1960), du renouvellement du CNRA et du GPRA, mais surtout de la mise en place d'un État-major général* (EMG) confié au colonel Boumediene. Il retourne dans sa wilaya pour gérer l'affaire Zoubir* (automne 1959).

Il prend la décision de rejoindre le territoire national accompagné de son adjoint le commandant Mohamed Laouadj (dit Farradj puis M'barek). Le 27 mars 1960, la petite troupe qu'il commandait est interceptée par un détachement de l'armée française. Il meurt les armes à la main.

Fouad SOUFI

Bibl. : « Dahou Ould Kablia parle du colonel Lotfi », *Le Quotidien d'Oran*, 2006 • Mohamed Lemkani, *Les Hommes de l'ombre. Mémoires d'un officier du MALG*, Alger, Anep, 2004 • Chakib Mesbah, « Itinéraire du colonel Lotfi », *Centenaire de la Medersa de Tlemcen, 1905-2005*, Tlemcen, Ecolymet, 2005.

DIB, MOHAMMED (1920-2003)

Son éducation citadine ne l'a pas coupé du monde paysan, qui a en commun avec la ville des conditions de vie très dures et l'éveil de certains personnages à la conscience politique. Orphelin très jeune, il poursuit sa scolarité en français. Il commence très tôt à écrire, à peindre puis à s'intéresser à la photographie*. À la fin des études secondaires, il est instituteur à Zoudj Baghel, près de la frontière marocaine (1938-1940). Puis il est comptable avant d'être interprète français-anglais en 1940. Il exerce ensuite divers métiers à Tlemcen où il revient en 1944. Il publie ses premiers poèmes. Il participe aux réunions de Sidi Madani, près de Blida (1948), et y

rencontre Camus* et Jean Sénac. Il est journaliste à *Alger républicain**, avec Kateb* Yacine, et publie des articles sur les conditions de vie des Algériens dans un pays sous domination coloniale, dont on retrouve des échos dans ses premiers romans.

Il publie, de 1952 à 1957, la trilogie *Algérie*, dont le second roman, *L'Incendie*, qui paraît en 1954, annonce un feu qui n'allait pas s'éteindre. Dans *Un été africain* (1959), la tragédie (est-ce l'autre nom de l'histoire en train de se faire ?), comme il le dira, est en marche, presque à l'insu des personnages. Il est expulsé d'Algérie pour ses activités militantes. Il s'installe en France à partir de 1959 et se consacre à l'écriture : romans et nouvelles, contes et poèmes. Son recueil, *Ombre gardienne* (1961), combine les possibilités de création que donne la langue française, la poésie citadine et l'élan d'un monde en mutation. Il enseigne dans diverses universités, en Finlande, aux États-Unis* et à la Sorbonne, et donne des conférences à travers le monde. Ses séjours à l'étranger l'amènent à élargir les lieux du récit et les thèmes, la migration et le métissage, la mémoire de la guerre d'Algérie qui est réveillée par celle des années 1990, la répercussion des lieux quand le désert n'est plus seulement saharien mais aussi nival...

Avec la publication de *Qui se souvient de la mer* (1962), il aborde le thème de la lutte de libération et de la violence à travers un profond onirisme.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Bachir Adjil, *Espace et écriture chez Mohammed Dib : la trilogie nordique*, L'Harmattan-Awal, 1995 • Naget Khadda, *Mohammed Dib. Cette intempestive voix recluse*, Aix-en-Provence, Édisud, 2003.

**DIDOUCHE, MOURAD, DIT SI ABDELKADER
(1927-1955)**

Didouche Mourad est l'un des fondateurs du FLN* qui déclenche la guerre de libération nationale le 1^{er} Novembre*. Engagé très jeune dans les rangs du PPA-MTLD*, il abandonne le confort familial pour se dévouer entièrement à ses convictions patriotiques. Son compagnon de lutte, Lakhdar Bentobbal*, le compare à Saint-Just et lui vouait une admiration sans bornes car, dit-il, « nous ne savions rien, tout venait de lui » (Mémoires).

Didouche Mourad est né à Alger dans une famille de commerçants. Il s'éveille à la politique dans le courant de l'année 1943, en adhérant à l'Organisation des jeunes lancée par le PPA qui réapparaît à la faveur du débarquement des Alliés. Âgé de 16 ans, il dirige la section de Clos-Salembier.

La réquisition de son lycée (au Ruisseau) par les troupes anglo-saxonnes oblige ses parents à l'envoyer à Constantine, où il termine sa scolarité au cours complémentaire Jules-Ferry.

De retour à Alger, probablement en 1945, il renoue avec ses activités antérieures, au parti du PPA. Il reste très actif auprès des jeunes de la troupe des scouts* El Amal et dans une équipe sportive.

Durant les quelques années où il travaille comme cheminot à la gare centrale d'Alger, il adhère à la CGT* et se familiarise avec les questions syndicales.

Quand Hocine Aït Ahmed* prend le relais de l'Organisation spéciale* (OS), il réunit le comité central des jeunes du PPA et remarque ce jeune Didouche, âgé de 20 ans, dont la maturité le séduit (Aït Ahmed, p. 106). À partir de ce moment, la vie de Didouche se confond avec celle du parti. Malgré sa jeunesse, il fait preuve d'un grand sens des responsabilités quand il refuse d'abattre l'homme de main d'un bachagha car, dit-il, c'est « un acte criminel et non un acte de résistance » digne d'un révolutionnaire. Il organise les brigades clandestines de plusieurs quartiers populaires d'Alger avant de s'atteler à la Zone 1/OS du département de Constantine placée sous la direction de Boudiaf*. À la découverte de l'OS, il entre dans la clandestinité.

Après la dissolution de celle-ci, il quitte Alger pour Paris où il seconde Boudiaf à la Fédération de France*. C'est au contact d'Ahmed Mahsas* et de Boudiaf que mûrit l'idée de neutralité entre les deux tendances rivales du parti : les centralistes et les messalistes.

Quand il regagne Alger, au début de l'année 1954, en compagnie de Boudiaf, c'est pour créer le Crua en association avec le comité central dont la durée sera éphémère, au vu de la profonde crise du parti. Il est l'un des animateurs de la réunion des « 22* » partisans de l'OS, laquelle met fin au Crua et prépare le passage à la lutte armée. Didouche fait partie de la direction collégiale avec Boudiaf, Ben Boulaïd*, Ben M'hidi* et Bitat*. Tout en poursuivant la mobilisation des militants, Didouche est de toutes les réunions où sont discutées les questions de la jonction de la Kabylie avec Krim* Belkacem, de la répartition des cinq zones, du nom de leur mouvement, des contacts avec les chefs au Caire, de la rédaction de la proclamation du FLN et de la date du déclenchement de la lutte armée.

Didouche est affecté à la Zone 2 du Nord-Constantinois où les militants sont écartelés entre les réserves émises par quatre membres des « 22 » de la ville de Constantine au sujet de la non-préparation au passage à la lutte armée et les manœuvres des centralistes et des messalistes. C'est ce qui explique le calme relatif qui prévaut dans cette région à l'exception de quelques actions effectuées par le groupe du Khroub.

Au lendemain du 1^{er} Novembre, tous les efforts de Didouche Mourad soutenu par Bentobbal, Zighoud* Youcef, Mostefa Benaouda, Mohamed Kadid... visent à parfaire l'organisation, à rétablir les contacts. Sa préoccupation majeure est d'étendre la révolution aux principales villes : Constantine, Mila, Philippeville, Bône, Guelma, Souk Ahras. D'après l'un de ses premiers compagnons Mohamed Kadid, Didouche se rend en personne à El Harrouch et Philippeville, pour essayer de rallier les militants du MTLD hésitants. À Constantine, il manque même de se faire arrêter par la police* qu'il réussit à semer. Les Constantinois connaissent à cette occasion leur

première rafle*. Il ne verra pas les résultats de ses efforts puisqu'il rencontre la mort dans un accrochage qui le surprend le 18 janvier 1955 au douar Souadek, non loin de Condé-Smendou. L'intervention des paras du colonel Ducournau* lui est fatale.

À l'occasion du 1^{er} novembre 1963, le président Ben Bella* préside à la cérémonie du déplacement de sa dépouille pour être inhumée au carré des martyrs au cimetière El Alia à Alger.

Son nom est donné au village de Bizot et aux principales artères des grandes villes.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Hocine Aït Ahmed, *L'Esprit d'indépendance. Mémoires d'un combattant, 1942-1952*, Messidor, 1983 • Daho Djerbal, *Lakhdar Bentobbal. Mémoires de l'intérieur*, Alger, Chihab, 2021 • Gilbert Meynier, « Idéologie et culture de la révolution algérienne dans les *Mémoires inédits* de Lakhdar Ben Tobbal », in Charles-Robert Ageron (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, Armand Colin, 1997.

DISPARITIONS

Par disparition, on entend le fait de faire disparaître une personne vivante sans que ses proches sachent quoi que ce soit jusqu'à devoir admettre qu'elle est probablement morte mais sans jamais en avoir la certitude. Cette pratique a fait son entrée dans les guerres civiles jusqu'à devenir un instrument de terreur caractéristique de certains acteurs historiques, forces de sécurité ou groupes armés. Elle allie la violence physique sur la personne disparue à la violence psychologique sur ses proches, à très long terme. Loin des prises d'otages anciennes qui voient la disparition d'un individu être revendiquée par un camp, suivie de l'envoi de preuves de vie puis de négociations en vue d'une libération, la disparition telle qu'elle est pratiquée en Algérie a une

dimension exclusivement terrorisante. Elle agit sur la population dont a été extraite la personne, qu'il s'agisse d'un villageois ou d'un citoyen, d'un combattant ou d'un militant. La terreur est sa raison d'être. Elle n'a pas d'autre fin et n'attend rien de précis en retour : ni information ni argent.

Cette pratique s'est répandue ainsi à partir de 1957 à Alger. Sous cette forme, il faut la distinguer des disparitions survenues depuis le début de la guerre qui correspondaient à des accidents de la machine répressive. Si on se place du point de vue des hommes qui arrêtent un ou une suspect(e) et qui le ou la détiennent pendant des semaines, dans l'attente qu'il ou elle donne des renseignements, aide à identifier des caches d'armes, etc., sa mort lors d'une séance de torture* ou par manque de soins est, en effet, un accident. Pour les militaires français, la déclarer nécessite de la justifier. La hiérarchie risque de poser des questions sur les conditions de détention ou d'interrogatoire. Or les consignes sont claires : il ne doit pas y avoir de souci avec les prisonniers* et, en cas de contrôle par le pouvoir civil ou le Comité international de la Croix-Rouge*, il faut pouvoir expliquer les décès. L'habitude est donc rapidement prise de se débarrasser des cadavres imprévus. Abandonnés aux bêtes sauvages, enterrés à la va-vite, camouflés en fuyards abattus, ces corps ne refont jamais surface pour leurs proches. Arrêtés par une unité militaire, des hommes et des femmes disparaissent ainsi du jour au lendemain et ne rentrent jamais chez eux.

Les questions demeurent pour les familles. Où leur proche a-t-il été conduit ? Que lui est-il arrivé ? A-t-il souffert ? Combien de temps s'est-il écoulé avant sa mort ? Dans quelles circonstances ? Qu'est-il advenu de son corps ? Où a-t-il été enterré ? La liste est infinie et alimentée par une angoisse s'abreuvant à toutes les rumeurs. Les autorités ne reconnaissent le caractère définitif de ces disparitions qu'à la fin de la guerre, signifiant aux familles qu'elles peuvent alors considérer leur proche comme mort. Si une telle reconnaissance rend possibles les démarches administratives (remariage, héritage...), elle n'atténue pas le doute et ne répond à aucune question.

Même le sort de Maurice Audin* reste incertain. Son cas est pourtant très connu et médiatisé dès la guerre – ce qui en fait un cas totalement à part et très différent des milliers d'autres disparu(e)s de la guerre qu'un projet lancé en ligne depuis 2018 par Malika Rahal et Fabrice Riceputi, sous le nom des 1000autres.org, s'attache à identifier. Arrêté par les parachutistes* en 1957, Maurice Audin a disparu entre leurs mains et la thèse officielle de son évasion* est rapidement contestée. Pierre Vidal-Naquet* démontre dès 1958 qu'elle a été inventée pour camoufler sa mort. Pourtant, jamais sa veuve Josette* n'a pu savoir ce qu'il avait vécu après son arrestation et où se trouverait son cadavre. Son obstination a fini par lui valoir un accès à tous les documents conservés dans les archives* françaises et identifiés comme ayant un lien avec la disparition de son mari. Or, même dans ce cas, et même avec l'aide de l'historienne Sylvie Thénault, les circonstances exactes des derniers instants de son mari restent obscures. La reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État en la matière par le président de la République en 2018 affirmait une vérité mais ne donnait aucune réponse matérielle précise.

Les effets psychologiques de la disparition ont une force destructrice de très longue portée. Conscients de ces effets, les militaires français prennent, en 1957, la décision d'en faire une arme de guerre. À la différence des prisonniers morts accidentellement et dont on se débarrasse pour éviter les questions gênantes, se multiplient alors les cas de personnes enlevées et pour lesquelles il est impossible d'obtenir une information quelconque. Du jour au lendemain, les exemples abondent dans un Alger pourtant quadrillé par l'armée et où tout mouvement est censé être contrôlé. À l'été 1957, 2 000 familles ont signalé la disparition d'un proche. À l'automne, au bout de neuf mois de répression, elles sont plus de 3 000.

Cette très nette accentuation correspond à l'émergence de nouvelles logiques répressives dans la doctrine militaire, avec l'arrivée du nouveau commandant en chef, le général Salan*. L'armée prétend alors mener une

guerre contre-révolutionnaire au sein de la population algérienne. La disparition, par sa dimension terrorisante, est parfaitement indiquée.

Cependant la radicalité de la méthode et son usage massif par les troupes présentes à Alger viennent mettre à rude épreuve les cadres légaux dans lesquels est censée se dérouler la guerre, qui reste officiellement une opération de maintien de l'ordre. La disparition de suspects ne peut être une méthode de guerre étendue à toute l'Algérie. La méthode doit dès lors se faire plus discrète : à Alger comme dans le bled, la disparition, pendant des semaines ou des mois, notamment dans des centres de tri et de transit*, va maintenir la pression sur les communautés d'appartenance des suspects sans déboucher sur un escamotage des corps. Soit qu'on libère les suspect(e)s, soit qu'on préfère recourir au camouflage du « fuyard abattu », les disparitions définitives sont moins massives. Leur nombre reste cependant impossible à établir jusqu'à aujourd'hui.

Après le cessez-le-feu, la période d'anomie qui caractérise largement le printemps et l'été 1962 voit revenir cette pratique des disparitions. Cependant, la logique n'est plus celle d'une répression menée par un État en guerre contre un ennemi mêlé à la population civile. La plupart des personnes disparues ont été vues pour la dernière fois avec des acteurs mal identifiés mais algériens et souvent armés. Elles semblent avoir été visées pour leur qualité de Français et pour des raisons sans doute essentiellement crapuleuses (le vol de leur véhicule notamment) ou liées à des règlements de comptes accompagnant la fin de l'Algérie française. Pour ces mêmes raisons, les meurtres sont aussi nombreux. Très rapidement, on parle de plusieurs centaines de disparus par mois et les rumeurs se chargent de diffuser des récits effrayants qui donnent à ces disparitions le même pouvoir que celles d'Algériens dans les années précédentes : elles terrorisent les civils et installent chez les proches les germes d'une souffrance que le temps ne peut empêcher de croître.

Raphaëlle BRANCHE

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Jean-Jacques Jordi, *Un silence d'État. Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, Soteca, 2011 • Sylvie Thénault, « Dérogation générale et déclassification des archives contemporaines. Le cas d'Audin et des disparus de la Guerre d'indépendance algérienne », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 74, n° 3-4, 2019.

DISPOSITIF DE PROTECTION URBAINE (DPU)

Le dispositif de protection urbaine (DPU) est un des modèles d'encadrement des populations civiles d'Algérie, d'« organisation des populations » selon l'appellation alors en cours. Il est mis en place par le colonel Roger Trinquier*, adjoint du général Massu*, en janvier 1958, au début de la « bataille d'Alger* », dans le but de permettre la participation civile, européenne d'abord, algérienne par la suite, au maintien de l'ordre. Son existence officielle est actée par un arrêté préfectoral signé par le préfet* Serge Barret le 9 février 1957.

La vocation première du DPU est d'encadrer les civils européens d'Alger afin d'éviter ou de neutraliser les activistes les plus virulents, dans un contexte d'attentats contre-terroristes et de ratonnades* récurrentes, et surtout de les mettre au service de l'armée dans le cadre du démantèlement des réseaux FLN*. « Il s'agit en somme de catalyser une bonne volonté parfois trublionne des éléments européens en l'encadrant dans un système simple concourant à servir l'intérêt général », explique la directive militaire.

Le DPU repose sur le recensement des populations et leur immatriculation. La ville d'Alger est divisée selon un découpage de l'espace urbain en secteurs, composés d'îlots, eux-mêmes divisés en groupes de bâtiments. Le bâtiment en est l'élément de base. À chacun de ses niveaux,

une lettre ou un chiffre est attribué, produisant ainsi une immatriculation permettant de localiser aisément chaque foyer recensé.

Une pyramide de responsables, allant du foyer au quartier, fait rentrer la population ainsi organisée dans une hiérarchie permettant de faire parvenir des renseignements à l'autorité militaire mais aussi de lui donner des ordres et de faire circuler des consignes. Chaque responsable de famille doit rendre compte des invités reçus ou des absences des membres du foyer à responsable du bâtiment. Les responsables des niveaux supérieurs du DPU sont recrutés sur la base du volontariat, le plus souvent parmi les nombreuses associations d'anciens combattants*. Ils sont autorisés à porter une arme légère. Le DPU se révèle efficace dans son action de supplétifs* des militaires en charge de l'action policière à Alger. Ainsi, Larbi Ben M'hidi*, chef de la Zone autonome d'Alger* du FLN, est arrêté grâce à des renseignements fournis par le dispositif.

En avril 1957, l'expérience est étendue aux quartiers musulmans d'Alger, en particulier la Casbah, sous l'appellation de « Dispositif antiterroriste de la Casbah ». Afin de s'orienter dans ses quartiers, l'armée fait peindre les lettres ou chiffres correspondant à l'immatriculation sur les murs. Contrairement au DPU, il n'est pas question de volontariat dans la désignation des responsables. Ceux-ci sont nommés de manière autoritaire par les autorités militaires et ne bénéficient pas du port d'armes. L'extension de ce système de hiérarchisation de la population aux Algériens permet également dès octobre 1957 de rassembler des foules d'Algériens lors de manifestations* organisées par l'armée. Les chefs d'îlot seront largement mobilisés en mai 1958 pour faire participer la population algérienne aux fraternisations sur le Forum.

Paul Aussaresses*, dans son récit autobiographique, raconte que le système est surnommé Dépéou par les officiers* du général Massu, en référence au Guépéou, police politique soviétique, ironisant sur son caractère antidémocratique et violent. D'après lui, Trinquier se serait inspiré de

Napoléon qui a fait numéroté les bâtiments des villes rhénanes conquises. Cette affirmation est à relativiser. La ville d'Alger, pendant les années de pouvoir vichyste, a connu l'îlotage de la Légion des combattants et Trinquier, en poste dans la concession française de Shanghai pendant la Seconde Guerre mondiale, a aussi pu être témoin des systèmes d'îlotage japonais, des systèmes comparables existant par ailleurs dans l'Allemagne nazie et en URSS*. La référence napoléonienne est assurément plus facile à assumer.

Sous le vocable d'« organisation des populations », le système est progressivement étendu aux autres centres urbains d'Algérie puis aux zones rurales. De nombreuses directives sont produites à ce sujet, laissant entrevoir une application difficile sur le terrain. Ainsi l'instruction sur la pacification* du général Challe*, éditée le 10 décembre 1959, préconise encore une telle généralisation. En 1960, le système semble assez largement mis en place. Les résultats ne sont cependant pas à la hauteur des attentes de ces concepteurs, qui conçoivent cette action comme un moyen de façonner la société algérienne, d'en faire émerger une nouvelle élite profrançaise. De fait, le FLN désigne comme responsables de son organisation les responsables de l'organisation de la population, afin de les neutraliser. Par ailleurs, en 1960, après la semaine des barricades*, face au constat du noyautage du DPU par les activistes européens, le dispositif est progressivement délaissé par les autorités françaises.

Denis LEROUX

DIX COLONELS DE L'ALN, RÉUNION DES (11 AOÛT- 9 DÉCEMBRE 1959)

Tout juste après la création du GPRA* en septembre 1958, son premier président Ferhat Abbas* doit faire face à plusieurs crises contestant son

autorité dont les plus importantes renvoient au complot Lamouri*, à la rencontre interwilayas de décembre 1958 convoquée par Amirouche*, au « suicide » d'Allaoua Amira qui entraîne la démission de Lamine Debaghine, ministre des Affaires étrangères, et à la reddition* d'Ali Hambli. Derrière ces remises en cause, la responsabilité des « 3 B » (Krim* Belkacem, Lakhdar Bentobbal* et Abdelhafid Boussouf*) est entière. Et malgré leurs divergences, ils sont d'accord pour « mettre en demeure le GPRA à se dessaisir du pouvoir à leur profit » (Harbi, 1980).

À l'issue d'une séance de gouvernement (1^{er}-11 juillet 1959) et pour sortir le GPRA de l'impasse, Abbas décide de convoquer les chefs des wilayas de l'intérieur. Leur mission est particulièrement délicate puisqu'ils ont la mission de « doter la révolution d'un CNRA* incontesté ». La manœuvre semble *a priori* doublement habile. Les « 3 B », membres du GPRA, risquent de se retrouver exclus de la rencontre des dix colonels et le GPRA ne remettra sa démission qu'au futur CNRA. C'était sans compter avec le jeu trouble des clientèles inféodées aux « 3 B ». En effet, « les colonels se divisent en deux groupes d'importance égale » (Harbi, 1980) : le premier, inféodé à Krim, rassemble Hadj Lakhdar*, Mohammedi* Saïd et Yazourène ; le second, inféodé à Bentobbal et Boussouf, regroupe Boumediene*, Lotfi* et Kafi*.

Les travaux s'éternisent durant cent dix jours et ils sont souvent interrompus. Ils ne reprennent que grâce à l'habileté de médiateurs appelés à la rescousse qui présentent des plans de recomposition du gouvernement et du Bureau politique du FLN*. Les désaccords gravitent autour de la présidence du GPRA, sur l'intérêt de situer le siège du GPRA à l'intérieur, sur la cooptation des membres du CNRA. Au prix de maints calculs, les dix colonels finissent par approuver le choix des membres du CNRA, non sans avoir procédé à l'exclusion de Debaghine, Brahim Mezhoudi, Tewfik El Madani*, Mahmoud Cherif*, Mohammed Lebджаoui, Salah Louanchi et Abdelmalek Temmam. Les militaires entrent en force au CNRA, en

particulier les officiers des frontières. Ce qui fait dire à Ben Khedda* : « le seul fait que le CNRA a été désigné par les chefs militaires constitue à lui seul un nouveau coup d'État » (Meynier, 2002). Le 16 décembre 1959, après une absence de plus de deux ans, le CNRA, avec une domination militaire, peut enfin se réunir. Le pouvoir et l'autoritarisme des « 3 B » en sortent amoindris. Le ministère de la Guerre, occupé par Krim, est remplacé par le Conseil interministériel de guerre (CIG) confié aux « 3 B ». Mais la prééminence véritable revient exclusivement à Boumediene désigné à la tête de l'État-major général* (EMG) pour réorganiser l'armée des frontières*. Enfin, on peut mieux comprendre les atermoiements du GPRA paralysé par la crise quand de Gaulle* a évoqué la question de l'autodétermination de l'Algérie le 16 septembre 1959.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002 • Amar Mohand-Amer, « La réunion-marathon des dix colonels de l'ALN (11 août-9 décembre 1959) », in Mohammed Harbi, *L'Événement dans l'histoire récente de l'Algérie (1954-1962)*, Oran, Crasc, 2007.

DJAMILA (ICÔNE)

Bousculant les stéréotypes les assignant au rôle de victimes civiles ou de fantasme érotique construit par la visualité coloniale, des femmes* algériennes, et d'autres nationalités, s'engagent dans la guerre d'Algérie. La médiatisation de l'affaire Djamilia Bouhired* met en lumière et en image la figure de la femme combattante indépendantiste. La militante du FLN* est arrêtée en 1957 et, après avoir été torturée, est condamnée à mort. Au procès, son association avec sa co-accusée, Djamilia Bouazza, donne lieu à la construction d'un duo dont la dénomination joue sur leur prénom : elles sont

les « deux Djamila ». Puis Djamila Bouazza, pourtant condamnée à mort, pour les mêmes motifs de participation aux attentats d'Alger, s'est effacée de la mémoire collective. Elle n'a pas été médiatisée comme Djamila Bouhired. La campagne publique de dénonciation du jugement, en effet, est menée par son avocat, Jacques Vergès*, qui cosigne, avec Georges Arnaud, l'ouvrage pamphlétaire *Pour Djamila Bouhired* (1957). Cet appel public en faveur de la condamnée s'accompagne rapidement d'autres soutiens internationaux relayés par la presse*, mais aussi dans les arts. La figure de résistance au féminin qu'incarne Djamila est propulsée au rang d'icône révolutionnaire à la faveur notamment du film *Djamila l'Algérienne* (1958) du cinéaste Youssef Chahine ou d'un portrait réalisé par la peintre Inji Efflatoun. Un autre procès, celui de Djamila Boupacha*, agente de liaison du FLN, torturée et violée par les militaires français après son arrestation en 1960, est aussi porté sur la place publique par l'ouvrage *Pour Djamila Boupacha* (1962). Il est coécrit par son avocate Gisèle Halimi* et l'écrivaine Simone de Beauvoir*, et illustré par les peintres Robert Lapoujade et Pablo Picasso. La circulation de ces visages et la construction de ces icônes ont permis de dénoncer massivement ces condamnations, tout en construisant une certaine invisibilisation d'autres actrices, qui ont œuvré, à des degrés divers, pour l'indépendance. Ce sont ces anonymes de l'Histoire qui semblent au centre de travaux d'artistes postcoloniaux* qui révèlent les paradoxes d'une absence visible des combattantes. Des travaux de Zineb Sedira (*Gardiennes d'images*, 2010), de Nadja Makhoulf (*Moudjahida. De l'invisible au visible*, 2011-2014), d'Halida Boughriet (*Mémoire dans l'oubli*, 2012) font resurgir d'autres visages. Car même si cette icône Djamila a permis de donner une certaine visibilité au rôle actif des femmes dans la lutte révolutionnaire, il n'en reste pas moins que le regard critique porté sur cette iconisation politique de la femme combattante révèle une référence à double tranchant. L'artiste Marwa Arsanios, en interrogeant l'impact, dans le monde arabe, de cette icône révolutionnaire féminine, pointe, dans son œuvre *Becoming Jamila* (2014), la

nécessité de dépasser certaines idoles et instrumentalisations politiques afin de continuer à œuvrer au présent à l'émancipation politique et sociale des femmes.

Émilie GOUDAL

Bibl. : Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991
• *El Moudjahidate. Nos héroïnes*, catalogue d'exposition, musée d'Art moderne et contemporain d'Alger, 2014 • Frantz Fanon, *L'An V de la révolution algérienne*, La Découverte, 2001.

DOCKERS

Les dockers occupent une position paradoxale dans l'Algérie coloniale. Mal payé, peu considéré, leur travail* fait fonctionner les ports, zones stratégiques. Main-d'œuvre souvent en surnombre, facilement remplaçable à cause du chômage urbain, elle s'est organisée et défendue grâce au syndicalisme comme dans la longue grève* de février 1950 à Oran. Ce syndicalisme devient également visible par le refus de charger les armes pour la guerre d'Indochine*. Sur les quais, la CGT* est majoritaire en France, et en Algérie, elle est massivement investie par les Algériens, mais des clivages apparaissent. À Oran en 1953, le secrétaire Pierre Sanchez critique les syndicalistes qui font la propagande* du MTLD. Après le 1^{er} novembre 1954*, ceux qui quittent le MTLD pour le FLN* ne restent à la CGT devenue Union générale des syndicats d'Algérie (UGSA-CGT) que jusqu'au début de 1956, comme Rabah Djermane, nationaliste convaincu et cadre syndical efficace et populaire sur le port d'Alger. Après la création de l'Union générale des travailleurs algériens* (UGTA) par le FLN en février 1956, l'influence cégétiste persiste chez les dockers avec Driss Oudjina à Alger ou Mohamed Boualem à Oran, bien que Djermane crée aussitôt l'UGTA sur le port d'Alger et entraîne Brahim Miliani et une grande partie des dockers à

Oran. Pendant que des syndicalistes européens s'éloignent, comme le montre la grève du 23 juin 1956 à Oran après l'exécution de Zabana*, la grande masse des dockers algériens participe aux grèves patriotiques de 1956 malgré l'arrestation de Djermane, interné et torturé. Pendant la grève des huit jours*, le port ne reprend qu'avec les requis amenés de force par les parachutistes*. En France, les actions des dockers sont plus irrégulières et moins tenaces que lors de la guerre d'Indochine, surtout sur le port de Marseille* tenu par les forces de l'ordre. En Algérie, les dockers sont la cible de la terreur de l'OAS* après le cessez-le-feu. Sur le port d'Alger, une voiture piégée placée près du centre d'embauche fait 63 morts et 110 blessés le 2 mai 1962.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Ahmed Abid, « Mouvement syndical et luttes sociales en Oranie, 1942-1951 », thèse de 3^e cycle d'histoire sous la dir. de R. Gallissot, Paris-7, 1985 • Nora Benallègue-Chaouia, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, thèse de doctorat d'État, Alger, OPU, 2005 • Anissa Bouayed, « La CGT et la guerre d'Algérie », thèse de 3^e cycle d'histoire sous la dir. de J. Couland, Paris-7, 1985.

DOUBLE COLLÈGE

L'organisation des scrutins distingue schématiquement deux collèges : Français pleinement citoyens et « musulmans », Français de nationalité* mais à la citoyenneté limitée. La minorité coloniale est ainsi surreprésentée. L'Assemblée algérienne* créée en 1947, par exemple, prévoit 60 élus pour chaque collège alors qu'à cette date les Français sont près de 1 million, les Algériens près de 8 millions.

Les représentants des Français d'Algérie, nationaux (députés et sénateurs) et locaux (maires*, conseillers généraux, etc.), ont constamment lutté contre toute réforme. En 1936-1937, ils font échouer le projet « Blum-Viollette »

qui prévoit d'intégrer dans le premier collège certaines catégories de « musulmans » : anciens gradés, diplômés du secondaire et du supérieur, certains fonctionnaires et élus locaux... Environ vingt-cinq mille hommes auraient pu bénéficier de ce projet mais les élus des Français d'Algérie arguent qu'avec la croissance démographique, les catégories désignées risquent d'augmenter, et avec elles le nombre de « musulmans » inscrits dans le premier collège. Ils renouvellent l'argument contre l'ordonnance du 7 mars 1944. Celle-ci est censée répondre au « Manifeste du peuple algérien », porté par Ferhat Abbas* : le manifeste plaide pour une République algérienne fondée sur l'égalité politique. Loin de satisfaire ce principe élémentaire, l'ordonnance reprend le procédé du projet Blum-Viollette distinguant des catégories admises dans le premier collège. Soixante-cinq mille « musulmans » sont potentiellement concernés, cette fois. Que l'inégalité perdure fondamentalement n'empêche pas les partisans du *statu quo* colonial de dénoncer ce soi-disant « collège mixte ». Les femmes* dites alors « musulmanes », en outre, sont écartées du droit de vote et de l'éligibilité auxquels les citoyennes françaises accèdent au même moment.

Après 1954, les discriminations frappant les « musulmanes », d'une part, le collège unique d'électeurs, d'autre part, sont régulièrement débattues. Elles ne prennent fin qu'en 1958. En février, une loi établit enfin l'égalité entre femmes, et en juin, c'est le collège unique qu'annonce de Gaulle* après son célèbre « Je vous ai compris ! ». « Il n'y a que des Français à part entière, des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs », poursuit-il. Comment croire pourtant que le cours de l'histoire se joue encore dans les urnes ? Jamais les Algériens n'ont pu se faire entendre par la voie démocratique.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. II, 1871-1954, PUF, 1979.

DRAPEAU ALGÉRIEN

Soixante ans après l'indépendance du pays, les conditions dans lesquelles a été créé le drapeau algérien (fond vert et blanc, et au milieu un croissant et une étoile rouges) font toujours l'objet de débats et de disputes en Algérie. Les différents travaux et prises de position sur le sujet peinent encore à apporter des réponses qui consacreront dans le marbre de l'histoire l'origine de la naissance du drapeau national et officiel.

En effet, deux versions s'affrontent. La première associe le drapeau à la militante nationaliste Émilie Busquant, épouse de Messali Hadj*. La seconde reconnaît la paternité de l'emblème national à Chawki Mostefaï, membre de la direction du PPA*. Le conflit porte essentiellement sur deux points. Qui est le concepteur du drapeau national actuel et à quelle période a-t-il été créé ? Chawki Mostefaï affirme qu'en 1945, le parti voulait participer aux festivités de la fin du nazisme et ne retrouvait pas le drapeau avec lequel Messali avait défilé en 1937. Le parti l'a alors chargé avec Hocine Asselah, Chadli El Mekki de confectionner un autre. C'est finalement son modèle qui a été avalisé par la direction du PPA. Pour Chawki Mostefaï, le drapeau réalisé par Émilie Busquant (entre 1934 et 1935) était différent de celui de 1945. Il s'agissait d'un emblème vert avec, dans le coin gauche, un carré blanc dans lequel il y a un croissant et une étoile.

Il convient de rappeler que ces deux modèles ne sont pas les seuls en Algérie durant cette période ; une profusion d'étendards, drapeaux et emblèmes ont coexisté, qu'ils soient politiques, religieux, sportifs ou autre. Cependant, un fait est attesté historiquement, le drapeau avec les trois couleurs, le croissant et l'étoile est devenu un des symboles du PPA et qu'il a participé au rituel d'adhésion au parti. Son statut sera encore plus important après les massacres du Nord-Constantinois de 1945, à la suite notamment de la mort le 8 mai à Sétif de Bouzid Saâl, abattu l'emblème à la main. Durant la guerre de libération nationale, le FLN* s'approprie le drapeau du PPA-

MTLD dans les maquis et les bases de l'ALN* au Maroc* et en Tunisie* où les moudjahidines* procèdent quotidiennement à la levée des couleurs. Le 19 septembre 1958 au Caire, on peut voir trôner dans la photo du premier GPRA* un impressionnant drapeau aux couleurs de la révolution algérienne. En décembre 1960, l'emblème du FLN est brandi dans les manifestations* des grandes villes du pays. Enfin, à l'indépendance en juillet 1962, le drapeau flotte partout et constitue désormais le marqueur de la souveraineté nationale.

Aujourd'hui, le rapport des Algériens avec le drapeau national est fusionnel, comme le *hirak* du 22 février 2019 en fit la démonstration.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Hafida Ameyar, « Le moudjahid Chawki Mostefaï persiste et signe : “Le drapeau de Mme Messali n’a rien à voir avec celui de 1945” », *Liberté*, 2015 • Messali Hadj, *Mémoires*, J.-C. Lattès, 1982 • Houari Touati, *Aux origines du drapeau algérien : une histoire symbolique*, Oran, Zaytūn, 2014.

DRIF, ZOHRA (NÉE EN 1934)

Elle affirme encore aujourd'hui ne pas avoir de cauchemars par rapport à certaines décisions prises pendant la révolution, s'être portée volontaire pour la mort, et assume pleinement la portée de ses actes.

Zohra Drif est une combattante née à Tiaret le 28 décembre 1934. Sa famille vit à Vialar où son père est cadé. Après l'école primaire, elle poursuit des études secondaires au lycée Fromentin d'Alger, à partir de 1947. Sa vie de lycéenne est marquée par sa rencontre avec Samia Lakhdari* et Mimi Bensmain, futures camarades de lutte. Ses relations avec le monde européen lui font comprendre très tôt que la société est compartimentée de manière inégalitaire. Elle entre à la faculté de droit en 1954, ce qui lui permet d'approfondir ses connaissances, mais aussi de rencontrer Boualem Oussedik, militant FLN*, qui la met en contact, en même temps que Samia

Lakhdari avec l'organisation du FLN. Avec son allure européenne et sa parfaite maîtrise de la langue française, elle rejoint le Front et prend le pseudonyme de Farida. Elle effectue alors différentes tâches sociales et assure des liaisons. C'est à la fin septembre 1956 que son engagement prend un tournant plus radical : elle est en effet versée dans les groupes armés. Elle rejoint ainsi le groupe des poseuses de bombes avec Samia Lakhdari, Djamila Bouhired*, Hassiba Ben Bouali*, toutes dirigées par Ali La Pointe* et Yacef Saadi* et rencontre Larbi Ben M'hidi*. C'est elle qui dépose la bombe qui explose au Milk-Bar. Arrêtée avec Yacef Saadi le 25 septembre 1957 à la Casbah, elle est condamnée par contumace, en août 1958, à vingt ans de travaux forcés par le tribunal militaire d'Alger pour « terrorisme ». Emprisonnée en Algérie puis en France, elle y publie un témoignage* intitulé *La Mort de mes frères* (1959). Elle découvre plus tard que ses rencontres avec Germaine Tillion* jouent un rôle important : cette dernière intervient auprès des autorités, lui évitant à elle et Yacef la torture*.

Elle est graciée et libérée en 1962. Avocate et sénatrice, elle devient vice-présidente du Conseil de la nation. C'est par souci de mémoire et de transmission de l'histoire de la guerre d'Algérie qu'elle écrit des livres, dont celui qui relate ses mémoires de combattante où elle rappelle combien ses sœurs d'armes, les militantes de la révolution et toutes les anonymes ont transgressé bien des barrières.

Karima RAMDANI

Bibl. : Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991
• Zohra Drif, *Mémoires d'une combattante de l'ALN. Zone autonome d'Alger*, Alger, Chihab, 2013 • Natalya Vince, *Our Fighting Sisters. Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press, 2015.

DUCOURNAU, GÉNÉRAL PAUL (1910-1985)

Né en 1910, Paul Ducournau entre à Saint-Cyr en 1930. Sous-lieutenant en 1932, il est affecté au 15^e régiment de tirailleurs algériens à Fès. À la suite de la défaite de 1940, il est fait prisonnier. Il réussit à s'évader, rejoint l'Espagne en 1942 puis l'Afrique du Nord l'année suivante. Après la guerre, il passe dans le corps des parachutistes*, au sein duquel il combat en Indochine* à partir de 1953. Il gagne l'Algérie dès le 3 novembre 1954. Il est envoyé dans le groupe aéroporté n° 1 qui intervient dans l'Aurès, un des foyers de l'insurrection algérienne. Le 29 novembre 1954, les paras lui donnent le surnom de « Ducournau la foudre », lorsqu'il vient à bout d'une bande dirigée par Krim* Belkacem. Le 18 janvier 1955, il participe à l'opération qui voit la mort de Didouche* Mourad. Le colonel Ducournau est ensuite nommé chef de l'état-major particulier du ministre résidant Robert Lacoste* en mars 1956. Le 22 octobre, sur une information du lieutenant-colonel Gardes* en poste au Maroc*, il est, en l'absence du ministre, l'un des instigateurs du détournement* de l'appareil des dirigeants du FLN*. Solidaire de l'action du mouvement du 13 mai 1958*, il est de ceux qui s'emploient au retour à l'ordre. En juin, le ministre des Armées Pierre Guillaumat l'appelle à son cabinet particulier. Le même mois, il est promu général de brigade. En décembre, il est nommé au commandement de la 25^e division parachutiste (DP) qui participe au barrage de l'Est et relève la 10^e DP* lors des événements des barricades* en janvier 1960. En avril 1960, il est à la tête de la 21^e division d'infanterie et reçoit en même temps les pouvoirs civils sur la zone du Sud-Est constantinois. Le putsch* d'avril 1961 le surprend alors qu'il était en permission, mais il s'affirme respectueux de la légalité et se refuse à participer à toutes les formes de conjuration. Général de division en juin 1961, commandant la région territoriale et du corps d'armée de Constantine, puis inspecteur de l'infanterie, Paul Ducournau quitte l'Algérie en mai 1962. Pendant ce conflit, il est vu comme un général modèle par ses chefs, tels que le général Massu*, mais aussi un rival dans la course aux honneurs pour des colonels activistes tels que Bigeard*. Il devient général de

corps d'armée en 1963 avant d'être nommé gouverneur militaire de Metz en 1966. Il prend sa retraite en 1968. Vingt fois cité dont quinze à l'ordre de l'armée. Il inspira à Jean Lartéguy, conjointement avec Bigeard, le personnage du colonel Raspeguy, héros de son roman *Les Centurions*.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018 • Jean Guisnel, *Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France*, La Découverte, 1990 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

DUVAL, MGR LÉON-ÉTIENNE (1903-1996)

Né le 9 novembre 1903 à Chênex (Haute-Savoie) dans une famille d'agriculteurs, Léon-Étienne Duval est formé au petit séminaire de La Roche-sur-Foron, au grand séminaire d'Annecy et au Séminaire français. Ordonné prêtre à Rome (1926), docteur en théologie (1927), il est nommé vicaire de La Roche-sur-Foron et de Saint-Gervais (1928-1930). Il choisit ensuite d'enseigner la théologie dogmatique au grand séminaire d'Annecy (1930-1938) dont il est aussi l'économiste (1938-1942) avant d'être nommé, en 1942, vicaire général de Mgr Cesbron, évêque d'Annecy. Le 3 novembre 1946, il devient évêque de Constantine et d'Hippone, alors que les émeutes du Constantinois du printemps 1945 et leur violente répression sont dans toutes les mémoires algériennes. Mgr Duval se démarque d'emblée des positions du clergé et de ses fidèles d'origine européenne. Sensible à la misère et à l'injustice que subit la population indigène, il prône l'égalité entre les communautés et se rapproche de personnalités musulmanes et nationalistes. En 1950, à l'occasion du cinquantenaire de l'inauguration de la basilique

Saint-Augustin à Hippone, il fait visiter l'Est algérien à Mgr Roncalli, nonce à Paris et futur Jean XXIII (1958). Nommé archevêque d'Alger le 3 février 1954, quelques mois avant le lancement de l'insurrection algérienne, il est d'emblée favorable à une négociation* avec les nationalistes, condamne publiquement la torture* en janvier 1955, s'oppose à une intervention pour le Comité de salut public en mai 1958, interdit la célébration de la messe sur les barricades en janvier 1960, condamne le putsch* des généraux d'avril 1961 et le terrorisme de l'OAS* autant que les violences du FLN*. Proche des milieux progressistes d'Alger, il est perçu comme un traître par les prêtres et les catholiques militants de l'Algérie française qui le surnomment « Mohammed Duval ». Au printemps 1962, il assiste impuissant à la guerre civile et à l'exode des catholiques mais décide de rester en Algérie. Il reçoit la nationalité* algérienne en 1966. Il préside la Conférence épiscopale d'Afrique du Nord de 1963 à 1988, est nommé cardinal en 1965, et préside le synode de 1971. Responsable d'une église minoritaire en terre musulmane, il est un ardent défenseur du dialogue islamo-chrétien et interreligieux, du sort des immigrés maghrébins en France et du tiers-monde. Il démissionne en avril 1988 à 84 ans et meurt le 30 mai 1996, à Alger, quelques jours après l'assassinat des moines cisterciens de Tibhirine. Il est inhumé dans la basilique Notre-Dame-d'Afrique d'Alger.

Sybille CHAPEU

Bibl. : Léon-Étienne Duval, *Au nom de la vérité. Algérie, 1954-1962*, textes présentés par Denis Gonzalez et André Nozière, Albin Michel, 2001 • André Nozière, *Algérie. Les chrétiens dans la guerre*, Cana, 1979 • Marie-Christine Ray, *Le Cardinal Duval. Un homme d'espérance en Algérie*, Cerf, 1998.

E

ÉCHO D'ALGER (L') (1912-1961)

Fondé en 1912 par le journaliste français Étienne Baïlac (1875-1928), *L'Écho d'Alger* a été racheté en 1927 par la famille Duroux, une des plus fortunées d'Algérie, qui possédait notamment de vastes domaines viticoles et la grande minoterie *Les Moulins de l'Harrach*. Le sénateur radical-socialiste Jacques Duroux (1878-1944) puis son fils Jean (1910-1978) président aux destinées du journal. Alain de Sérigny (1912-1986), beau-frère de Jean Duroux, le dirige à partir de 1941.

En 1954, il est déjà le principal titre de presse* en Algérie avec des tirages atteignant régulièrement les 20 000 exemplaires. Au début plutôt proche de la gauche radicale-socialiste, il devient avec les manifestations et massacres de 1945* le titre des « pieds-noirs* », fervent défenseur de l'Algérie française. Ses tirages augmentent fortement pendant la Guerre d'indépendance, jusqu'à 75 000 exemplaires.

L'Écho d'Alger joue un rôle important dans le retour de De Gaulle*. Le 11 mai 1958, Alain de Sérigny publie dans *Dimanche matin* son supplément hebdomadaire, une lettre-éditorial suppliant ainsi de Gaulle : « Je vous en conjure, parlez, parlez vite, mon général, vos paroles seront des actes... » Il en appelle à la formation d'un Comité de salut public, relaye les appels à la grève* générale et à une manifestation de masse pour le 13 mai 1958*. Ce

texte a un écho considérable en Algérie auprès des nombreux lecteurs du journal.

Après 1958, l'évolution de De Gaulle contribue à faire passer le titre dans l'opposition. Évoquant « L'amertume [qui] a succédé à l'enthousiasme, [et] l'inquiétude [qui a succédé] à l'espérance », le titre écrit en avril 1960, lors d'une visite de Michel Debré* à Alger : « Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que depuis bientôt deux ans le pouvoir a modifié sa doctrine primitive au point de la rendre méconnaissable. L'Algérie, monsieur le premier ministre, se sent trompée depuis que vous n'osez plus l'appeler française. » En 1961, *L'Écho d'Alger* soutient régulièrement les activistes de « l'Algérie française » et se range derrière le putsch* des généraux. Ces positions expliquent la censure* du journal puis le décret du 4 mai 1961 qui interdit sa publication et l'utilisation de son titre.

François ROBINET

Bibl. : Idir Bouaboud, « *L'Écho d'Alger. Cinquante ans de vie politique française en Algérie, 1912-1961* », thèse de doctorat d'histoire sous la dir. d'H. Lerner, Paris-12, 1998 • Jean-Pierre Guichard, *De Gaulle face aux crises 1940-1968*, Le Cherche Midi, 2000 • Gilles Kraemer, *Trois Siècles de presse francophone dans le monde. Hors de France, de Belgique, de Suisse et du Québec*, L'Harmattan, 1995.

ÉCOLES

Les écoles arabes privées étaient nombreuses avant la conquête, car elles étaient entretenues par des fondations pieuses inaliénables, les *habous*. La plupart étaient vouées à l'apprentissage du Coran. Certaines enseignaient des disciplines religieuses et juridiques de niveau plus élevé, destiné à la formation du personnel religieux et judiciaire. Gravement affaibli par la confiscation des biens *habous* durant la conquête, ce système scolaire fut

développé à partir de 1925 par une association privée, l'Association des ulémas, dont les fondateurs avaient étudié en arabe dans les universités traditionnelles de Fez, Tunis, Le Caire, Damas, ou Médine. Cette association animait en 1955 un réseau composé de nombreuses médersas (écoles) primaires, d'un collège secondaire (l'institut Ben Badis de Constantine), et de bourses pour les universités islamiques étrangères. Les nombres d'élèves, d'étudiants* et de maîtres restaient nettement inférieurs à ceux des établissements français. L'enseignement reçu, mêlant de plus en plus la religion et la politique, fit de ces écoles un moyen de diffusion du nationalisme* algérien.

Simultanément, la France avait tenté de modifier l'état d'esprit des masses musulmanes, en laissant dépérir l'enseignement islamique traditionnel entretenu par les revenus des biens *habous* et en créant des écoles « arabes-françaises » bilingues, puis des « écoles indigènes » adaptées à leur public, mais inspirées de l'enseignement primaire français. En 1880, Jules Ferry fit étendre l'obligation scolaire à l'Algérie, mais sans succès pour ce qui concerne les enfants indigènes, car cet enseignement destiné aux classes populaires ne toucha qu'un petit nombre, vivant principalement dans les villes ou dans les régions rurales à l'habitat groupé. D'abord bilingue franco-arabe pour s'adapter au public urbain sous le Second Empire, il fut ensuite organisé dans une structure adaptée pour assurer l'apprentissage préalable du français afin d'en faire le véhicule de tous les autres contenus. De 1892 à 1948, l'enseignement primaire fut donc divisé en deux branches : l'enseignement A, entièrement conforme aux normes métropolitaines, et l'enseignement B, spécial aux indigènes, qui organisait méthodiquement l'enseignement du français pour servir de véhicule à tous les autres enseignements, ce qui rallongeait la scolarité d'un an. Mais le niveau des études n'était pas inférieur à celui de l'enseignement A, et des élèves indigènes y ont toujours été admis.

L'enseignement français ne profita longtemps qu'à une étroite minorité, d'une part, parce qu'il se heurtait à la peur de perdre la religion et la langue des ancêtres et, d'autre part, parce qu'il était loin d'être jugé aussi important et urgent que la scolarisation des enfants des citoyens français à part entière : 5 % des enfants indigènes d'âge scolaire y étaient scolarisés en 1914, 10 % en 1950, 15 % en 1955, malgré le plan de scolarisation accélérée adopté par le Comité français de libération nationale en 1944. D'après le recensement de 1954, 13,7 % des musulmans de plus de 10 ans savaient lire et écrire. Parmi ceux-ci, 55 % étaient lettrés en français, 25 % en arabe, et 20 % bilingues. D'après celui de 1948, dans la population autochtone en Algérie, 15,3 % des hommes et 6,2 % des femmes parlaient le français, mais seulement 5,9 % des hommes et 1,6 % des femmes savaient l'écrire.

Les autorités françaises avaient pourtant compris la nécessité de s'appuyer sur les classes dirigeantes pour gouverner les masses indigènes. Après avoir tenté de s'accommoder les élites traditionnelles militaires et religieuses, elles créèrent de nouvelles élites adaptées à leur rôle d'intermédiaires : sous-officiers* et officiers* des troupes indigènes, personnels du culte musulman et de la justice musulmane formés dans les trois médersas officielles d'Alger, Oran et Constantine depuis 1850 (transformées un siècle plus tard en lycées franco-musulmans, préparant leurs élèves au baccalauréat), instituteurs issus de l'École normale d'Alger (1865) puis de celle de la Bouzareah depuis 1887, auxiliaires médicaux instruits à l'École supérieure puis à la faculté de médecine d'Alger depuis 1906. Dans un deuxième temps, les enfants de ces cadres intermédiaires bénéficièrent de la même formation que ceux des classes dirigeantes françaises dans l'enseignement secondaire et supérieur, qui les préparait aux mêmes fonctions (sous réserve de « naturalisation » pour les fonctions publiques d'autorité jusqu'en 1944). Ils furent longtemps beaucoup moins nombreux que les étudiants français à part entière qui restèrent très largement majoritaires à l'université d'Alger* (où les étudiants musulmans

représentaient le plus souvent moins de 10 % des étudiants inscrits avant 1952). Les élites de niveau supérieur étaient donc particulièrement restreintes : 80 bacheliers dans l'académie d'Alger jusqu'en 1915, un millier d'étudiants en Algérie et en France en 1954, et quelques centaines de diplômés des facultés (très peu des grandes écoles). Et l'enseignement reçu, de type français, tendait à les éloigner de leur peuple d'origine qui n'en bénéficiait pas.

Toutefois, après le déclenchement de la Guerre d'indépendance, le FLN* ordonne le boycott* des écoles et les étudiants algériens font la grève* des cours et des examens à partir du 19 mai 1956, une partie d'entre eux montant alors au maquis. Ce faisant, le FLN cherche à contrôler davantage la population algérienne en sanctionnant au besoin les personnes ne respectant pas ses directives, tout en montrant aux autorités françaises sa puissance et son assise populaire. Dans les maquis, certains cadres de l'ALN* sont cependant défiants vis-à-vis des anciens étudiants algériens, victimes d'anti-intellectualisme. C'est en particulier le cas du colonel Amirouche*, victime de la « bleuïte* » et qui, par crainte de présence de traîtres au sein de ses rangs, exécute de nombreux combattants dont des anciens étudiants. Pourtant ceux-ci peuvent s'avérer bien utiles, notamment ceux en médecine qui officient dans les hôpitaux clandestins de l'ALN. D'autres étudiants sont progressivement envoyés à l'étranger (notamment en RDA*) pour devenir les futurs cadres de l'Algérie indépendante, et sont syndiqués au sein de l'Ugema*.

Parallèlement, les autorités françaises mettent en place un important plan de scolarisation pour tenter de juguler l'analphabétisme et la misère dans la société algérienne. C'est le constat qu'effectue Germaine Tillion* en 1955, ce qui entraîne la mise en place des centres sociaux éducatifs* (CSE). Ceux-ci contribuent en effet à donner « une éducation de base aux éléments masculins et féminins » qui vivent dans les situations les plus dramatiques. Par ailleurs, l'armée française crée aussi de nombreuses écoles dans le cadre de la

politique de pacification*, avec les sections administratives spécialisées* (SAS). Enfin, des instituteurs sont également recrutés dans le cadre du plan de scolarisation mis en place à partir de décembre 1958. Tout cela permet de scolariser un enfant algérien sur deux en 1960. Les disparités matérielles sont cependant très importantes. Le FLN est au départ très réticent vis-à-vis de la politique de scolarisation française – jusqu’à tuer des instituteurs –, mais il laisse ensuite faire, sachant l’indépendance arriver. Il organise aussi un système d’enseignement pour les enfants réfugiés* en Tunisie* et au Maroc*.

Le système scolaire est totalement bouleversé en 1962. Le 15 mars, six inspecteurs des CSE sont assassinés par l’OAS*. Les départs des Français d’Algérie, parmi lesquels de nombreux enseignants, entraînent la fermeture des écoles en avril 1962. Des « pieds-rouges* » anticolonialistes* deviennent enseignants à la rentrée 1962. D’autres arrivent ou reviennent dans le cadre de la coopération* : ils représentent alors plus de la moitié des 15 000 coopérants. Leur nombre décroît progressivement.

Guy PERVILLÉ

Bibl. : Guy Pervillé, *Les Étudiants algériens de l’Université française, 1881-1962*, Éditions du CNRS, 1984.

ÉDITION, ÉDITEURS

En France, l’édition tarde à se démarquer d’une opinion* acquise à l’Algérie française. Comme la presse*, elle affronte les saisies mais aussi la censure* du marché : dénoncer la guerre peut faire perdre des lecteurs. Les « événements algériens » sont d’abord l’apanage des revues* et des journaux, outre quelques livres, comme *L’Afrique du Nord en marche* de Charles-André Julien (Julliard, 1952), ou *L’Algérie hors-la-loi* de Colette et Francis Jeanson* (Seuil, 1955). Loin de l’opposition à la guerre, les *best-sellers* de

l'époque sont les romans de Jean Lartéguy, tels *Les Centurions* (Presses de la Cité, 1960).

Face à la censure, un « front éditorial » (Nils Andersson) se constitue autour des Éditions de Minuit, rejointes par François Maspero* et quelques autres (Présence africaine, Pierre-Jean Oswald, La Petite Collection républicaine des éditeurs français réunis du parti communiste, Robert Morel...). Les textes et les auteurs circulent par ailleurs, notamment autour des périodiques *Témoignages et Documents*, de *Vérité-Liberté*, ou encore de *Vérités pour*, l'organe du réseau Jeanson. Avec la presse, ils se relaient efficacement pour faire pièce à la raison d'État (Pierre Vidal-Naquet*), dans un contexte de monopole sur les médias audiovisuels de l'ORTF*.

L'importance des textes partisans de l'Algérie française ne doit cependant pas être ignorée. Ils impliquent les éditeurs de droite comme Plon (*La Révolution du 13 mai* d'Alain de Sérigny en 1958, peu avant le rachat de la maison par le groupe de La Cité) ou La Table ronde (Jean Brune, *Cette haine qui ressemble à l'amour*, 1962). Parmi les titres : Raoul Girardet, *Pour le tombeau d'un capitaine* (L'Esprit nouveau, 1962), ou Jacques Soustelle*, *L'Espérance trahie* (L'Alma, 1962). La censure à leur encontre ne se dément pas après la guerre. Une multitude d'éditions clandestines circulent sous le manteau, côtoient *L'Histoire de l'OAS* de Jean-Jacques Susini* (1963) ou *Plaidoyer pour un frère fusillé* de Gabriel Bastien-Thiry (1967), tous deux à La Table ronde.

Chronologiquement, les affaires font rupture en 1957. La guerre « entre en librairie » (Nicolas Hubert). Avec notamment *Contre la torture* de Pierre-Henri Simon (Seuil) et *Pour Djamila Bouhired* (Minuit), le livre fait « ce que la presse ne pouvait pas faire » (Jérôme Lindon*). Si la saisie d'un organe de presse frappe d'interdit comme de désuétude le numéro confisqué, la diffusion d'un livre au contraire demeure possible. Un livre saisi acquiert un statut symbolique lui permettant d'espérer une solidarité internationale. Le livre est alors très réactif sur l'actualité : *Ratonnades à Paris* de Paulette Péju

(Maspero) paraît un mois et demi après le 17 octobre 1961*, avec les photos de Kagan*, en dépit de sa saisie chez l'imprimeur. Cette urgence explique le format des volumes : souvent autour d'une centaine de pages, comme une brochure. Cas particulier, *La Pacification* (La Cité), inventaire de tortures et d'exactions, est transformée par la « Main rouge », soit le SDECE*, en colis piégé ; le Pr Laperche, favorable à l'indépendance, est tué en ouvrant son exemplaire à Liège le 25 mars 1960. Rudes, les saisies font reculer de nombreux éditeurs, même si elles ne débouchent pas sur des procès, car les autorités en redoutent la publicité. Seul *Le Déserteur* de Maurienne (Minuit), sous-titré « roman », finit par une condamnation. Les opposants à la guerre publient en outre des comptes rendus de procès car ceux-ci ne peuvent pas être poursuivis (Georges Arnaud, *Mon procès*, Minuit ou *Le Procès de l'insoumission*, Maspero). La pratique est reprise en miroir pour le *Procès Raoul Salan* (Albin Michel, 1962).

Les maisons qui « sauvèrent l'honneur de l'édition française » (Jean-Yves Mollier) s'attellent à trois tâches : documenter par des témoignages* les violences de la guerre ; faire écho à la lutte de libération algérienne (*Le Front* de Robert Davezies*, *L'An V de la révolution algérienne* de Frantz Fanon*, *La Révolution algérienne par les textes* d'André Mandouze*, chez Maspero) ; relayer la parole des jeunes du contingent confrontés au choix de conscience, et celle des membres des réseaux de soutien ou insoumis et déserteurs, poursuivis et stigmatisés. Décisive, 1958 voit l'avènement d'une nouvelle édition politique, dénonçant la torture* et les disparitions* : *La Question*, d'Henri Alleg* et *L'Affaire Audin*, de Pierre Vidal-Naquet (Minuit), *Le Sang de Bandoeng* (Présence africaine) par la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France. *La Question* illustre la solidarité internationale contre les saisies : rééditée par La Cité éditeur de Nils Andersson, devenu le relais des éditeurs français avec les éditions Feltrinelli à Milan, elle est traduite en dix-neuf langues. Le cloisonnement des lectorats (droite/gauche) va croissant. Des éditeurs comme Minuit et Julliard essaient de le contourner, en proposant

un éventail des convictions et en convoquant des autorités morales pour l'époque : écrivains (Vladimir Pozner, *Le Lieu du supplice*, ou Jules Roy*, *La Guerre d'Algérie*, 1960, tous deux chez Julliard), sous-officiers* (Jean-Jacques Servan-Schreiber*, *Lieutenant en Algérie*, Julliard, 1957 ou Philippe Héduy *Au lieutenant des Taglaïts* à La Table ronde, 1960), officiers* (Roger Trinquier*, *La Guerre moderne* à La Table ronde, Georges Buis*, *La Grotte*, chez Julliard, tous deux en 1961) et autres (Louis Martin-Chauffier, *L'Examen des consciences*, Julliard, 1961). Les attentats de l'OAS* visent maisons d'éditions et librairies, éditeurs et écrivains.

La production éditoriale comprend des documents, dont la collection du même nom chez Minuit, des essais avec notamment *Les Damnés de la terre* de Frantz Fanon (Maspero, 1961). De nombreux romans sont aussi publiés, même si Anne Simonin note l'absence d'un « grand roman contemporain ». La guerre complique la réception des romans maghrébins chez les éditeurs français. La collection *Méditerranée* d'Emmanuel Roblès au Seuil perd des auteurs, tel Mouloud Feraoun*, assassiné par l'OAS, tandis que s'affirme une nouvelle génération* (Kateb* Yacine au Seuil, Assia Djebar chez Julliard, ou Malek Haddad chez Maspero). Se manifeste également le retour d'une poésie engagée, à la fois française et algérienne, très en écho aux poètes résistants de la Seconde Guerre mondiale.

En 1960-1962, avec l'insoumission et la désertion (*Le Refus* de Maurice Maschino* chez Maspero, *Le Déserteur* de Maurienne et *Le Désert à l'aube* de Noël Favrelière* chez Minuit), les positions se radicalisent encore. La production littéraire se fait plus massive. Les petites structures militantes influent sur la politique éditoriale des maisons généralistes. Elles rejoignent les dénonciations, tel Gallimard avec *Djamila Boupacha* de Simone de Beauvoir* et de Gisèle Halimi* (1962). Maspero publie *Le Peuple algérien et la guerre. Lettres et témoignages* de Patrick Kessel et Giovanni Pirelli, qui regroupe une documentation exceptionnelle. Les Éditions sociales sortent *Le Camp* d'Abdelhamid Benzine*.

L'édition française sort profondément transformée de la décolonisation : portés par le dynamisme des revues, de nouveaux « éditeurs protagonistes » se font les vecteurs d'une politisation radicale qui annonce à sa manière Mai 68 dans une interaction des collections d'essais, de documents et de littérature*, mais encore sous la forme d'une avant-garde, loin du marché du livre politique bientôt investi par tous les grands éditeurs.

Julien HAGE

Bibl. : Catherine Brun (dir.), *Guerre d'Algérie. Les mots pour la dire*, Éditions du CNRS, 2014 • Nicolas Hubert, *Éditeurs et éditions pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012 • François Vallotton (dir.), *Livre et militantisme. La Cité éditeur, 1958-1967*, Lausanne, Éditions d'en bas, 2007.

ÉGYPTE

L'Égypte nassérienne a joué un rôle primordial durant la guerre de libération nationale. C'est du Caire que l'appel du 1^{er} novembre 1954* annonçant la constitution du FLN* et de l'ALN* est proclamé. C'est également dans ce pays que le commando qui a réussi l'expédition du « Dina » a été formé et instruit militairement. Cette audacieuse opération a permis la relance de la guerre, en Oranie où des quantités importantes d'armes ont pu être acheminées du Nador (Maroc espagnol) au début de l'année 1955. Ce soutien politique, diplomatique et militaire est consolidé par l'ouverture des services d'information et de propagande* de la radio* du Caire « Sawt El Arab ».

C'est également dans la capitale égyptienne que le FLN installe dès le début de la guerre sa délégation extérieure constituée d'Ahmed Ben Bella*, Hocine Aït Ahmed* et Mohamed Benyoucef Khider*.

Toutefois, cet appui ne sera pas sans conséquence. Aussi la nationalisation par Gamal Abdel Nasser du canal de Suez et l'exacerbation des tensions entre les deux blocs Est et Ouest (guerre froide*) est l'occasion pour le gouvernement français de s'associer avec l'Angleterre et Israël* de lancer l'expédition contre Suez* le 29 octobre 1956.

C'est au Caire aussi que le FLN organise la première session de son parlement (CNRA*) en août 1957, là où les principes consacrés au congrès de la Soummam*, un an auparavant, en l'occurrence la primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur, sont remis en cause et abandonnés. Enfin, le 19 septembre 1958, du Caire toujours, le FLN annonce la création du GPRA*.

Cette relation, qui semblait solide, va cependant être profondément bouleversée à plusieurs reprises. Les raisons sont à rechercher, dans l'attitude du gouvernement égyptien envers une révolution algérienne de plus en plus reconnue à l'international, mais aussi dans la recomposition des dirigeants du FLN, à la suite de l'emprisonnement en octobre 1956 de Ben Bella et ses compagnons.

Perdant progressivement son influence sur le FLN et récusant la composition du GPRA, l'Égypte s'est trouvée impliquée, à tort ou à raison, dans le complot Lamouri* à l'automne 1958. Il s'agit d'une tentative de renversement du Gouvernement nouvellement installé. L'affaire est assez grave pour que le FLN quitte Le Caire pour s'installer à Tunis jusqu'à l'indépendance. Dorénavant, les sessions du CNRA seront organisées à Tripoli en Libye et non au Caire.

Il faut attendre la signature des accords d'Évian* le 18 mars 1962 et la libération des chefs historiques pour que l'Égypte retrouve sa place au sein du FLN. À leur sortie de prison*, Ben Bella a exigé que la première visite officielle des chefs historiques libérés se fasse au Caire, en reconnaissance des sacrifices de l'Égypte au profit de l'Algérie combattante. Cela ne se fera pas, mais n'empêche pas Le Caire de s'impliquer fortement dans le processus

de transition que le pays vit jusqu'à l'élection de l'assemblée nationale le 20 septembre 1962 et de s'ingérer dans les affaires du pays, tout comme le feront la Tunisie*, le Maroc* et la France. D'abord Nasser apporte un soutien politique clair et sans conditions à Ben Bella et ses partisans au cours de la « crise de l'été 1962* », à l'origine de l'implosion du FLN à la session extraordinaire du CNRA de Tripoli* de mai-juin. Ensuite, Nasser contribue à renforcer l'armement des troupes de l'EMG* stationnées aux frontières, armement qui sera utilisé au mois de septembre 1962, lors de la marche sur Alger et contre les maquisards des Wilayas 3* et 4*. Le bilan des affrontements fratricides s'élève à des centaines de victimes.

Sous Ben Bella, les relations entre l'Algérie et l'Égypte nassérienne sont à leur apogée. La promotion et la défense du projet et de la vision panarabistes consolident ces rapports. Fervent et sincère admirateur de Nasser, Ben Bella ne dissimule pas sa volonté d'arrimer le pays au projet d'un « Grand Monde arabe » dont l'Égypte serait le leader.

En conclusion, ni l'ambition de former un puissant ensemble régional politique et idéologique avec l'Égypte ni l'important soutien de Nasser à son régime n'ont pu empêcher la fin brutale de Ben Bella. La *realpolitik* a fini par s'imposer le 19 juin 1965 lorsque le segment le plus organisé de l'Algérie, à savoir l'armée, a pris le pouvoir sans que Nasser et son pays l'Égypte ne puissent intervenir ou protéger Ben Bella. Le premier président de la République algérienne passera de longues années en prison. Son projet d'une Algérie liée à l'Égypte n'aura duré que le temps des chimères et d'une naïve croyance en un romantisme révolutionnaire, détaché de la réalité politique et anthropologique de la société algérienne et de son histoire sur la longue durée.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Fathi Al Dib, *Abdel Nasser et la révolution algérienne*, L'Harmattan, 1985 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Amar Mohand-Amer, « La crise du FLN de l'été 1962 : indépendance

et enjeux de pouvoirs », thèse de doctorat sous la dir. d'O. Carlier, Paris-7, 2010.

EL IBRAHIMI, MOHAMED EL BACHIR (1889-1965)

À la disparition de Abdelhamid Ben Badis en 1940, Bachir El Ibrahim (1889-1965) se trouve en surveillance surveillée à Aflou. Dès sa libération en 1943, la présidence de l'Association des ulémas musulmans algériens lui revient naturellement. Dans *El Bassaïr*, organe de l'Association, il consacre une grande partie de ses écrits à la critique de la politique coloniale de la France et à soutenir l'effort de scolarisation dans les médersas. Il soutient en 1943 le « Manifeste du peuple algérien », élaboré par Ferhat Abbas* dont il est très proche. À la suite des événements de mai 1945, il est emprisonné dix mois, jusqu'en mars 1946.

Bien des reproches lui ont été faits de ne pas avoir soutenu la révolution algérienne à ses débuts. En réalité, il lit plusieurs déclarations à la radio* La Voix des Arabes dont la plus importante, cosignée par Fodil Warthilani, date du 15 novembre 1954. L'appel à la lutte armée s'impose à tous et ne laisse d'autres choix que la mort dans la dignité plutôt « qu'une vie dans la servitude ». Il est vrai qu'aucune référence au FLN* n'est faite et cette prise de position ne sera pas publiée telle quelle, en Algérie, dans *El Bassaïr*, sans doute pour préserver l'Association d'une interdiction par l'administration française.

Au mois de février 1955, il participe, sous l'impulsion de Fethi Dib, chef des services de sécurité égyptiens, à la création du Front de libération algérien censé unifier toutes les tendances nationalistes, soit les messalistes, les partisans de Ferhat Abbas, les ulémas et le FLN. Cette initiative échoue en raison du désir des uns et des autres de garder leur autonomie politique. Ce

refus est mal apprécié par le FLN, autant que le rapprochement entre El Ibrahimi et les messalistes.

Ce n'est qu'après la venue au Caire de Abbas Bencheikh El Hocine, dépêché par Abane* Ramdane, qu'il donne son aval à la tenue à Alger de l'assemblée générale de l'Association, les 7 et 8 janvier 1956, qui reconnaît la légitimité du FLN. Dès lors, El Ibrahimi partage son temps en visites aux pays musulmans où il défend la cause algérienne et l'Académie de langue arabe du Caire dont il est membre depuis 1957. Ce chef de file des réformistes est en effet un fin lettré reconnu par ses pairs.

Il rejoint Alger à l'indépendance, occupe le poste de conseiller au ministère des Affaires religieuses avant de déclarer son opposition à l'option socialiste de Ben Bella*. Il finit ses jours en résidence surveillée.

Belkacem BENZENINE

Bibl. : Muhammad al-Bachir al-Ibrahimi, *Athar al-Imam Muhammad al-Bachir al-Ibrahimi*, t. V, 1954-1964, Beyrouth, Dar al-gharb al-islami, 1997 • Charlotte Courreye, *L'Algérie des oulémas. Une histoire de l'Algérie contemporaine (1931-1991)*, Éditions de la Sorbonne, 2020.

EL KHATTABI, ABDELKRIM (1882-1963)

Son nom est rattaché à la résistance du Rif dirigée contre la double présence française et espagnole. Battu, il est exilé durant vingt ans de 1926 à 1947, à l'île de la Réunion. Autorisé à s'installer à Marseille*, il profite d'une escale du bateau à Suez le 31 mai 1947 pour demander l'asile au roi Farouk d'Égypte*.

Désormais, c'est à partir du Caire où il s'installe qu'il reprend contact avec les nationalistes maghrébins. Fort de son prestige de résistant, il crée le 9 décembre 1947, avec leur concours, un Comité de libération du Maghreb arabe qu'il présidera. Dans le *Manifeste* du 5 janvier 1948, Abdelkrim précise

les objectifs à réaliser : unifier l'action politique des partis nationalistes et préparer la lutte armée. C'est dans cette perspective qu'il envoie plusieurs étudiants* maghrébins se former dans les académies militaires de l'Irak et de la Syrie. Ces derniers donneront naissance aux commandos* nord-africains composés de volontaires qui vont suivre des entraînements militaires dans les camps ouverts en Égypte et Libye.

L'historiographie a retenu les noms de deux officiers marocains Mohamed Ben Hamadi dit El Riffi et El Hachemi Taoud, formés en Irak, qui ont assuré l'instruction militaire des commandos nord-africains. Le 12 novembre 1954, Hamadi El Riffi arrive dans les maquis de Kabylie mais il est arrêté le 26 février 1955 lors d'un affrontement avec les gendarmes. Ses aveux confortent la thèse de l'implication de l'Égypte dans l'insurrection algérienne. El Riffi est condamné à mort le 29 janvier 1957 et exécuté alors que de nombreux volontaires rejoignent les maquis algériens.

En réalité, l'armée de libération du Maghreb ne verra pas le jour, supplantée par le choix des leaders du Maroc* et de la Tunisie* plus favorables à une solution négociée avec la France.

Cependant, le 15 juillet 1955, Mohamed Boudiaf* et des résistants marocains créent le Comité de coordination des armées de libération du Maghreb (CCALM), à Nador. Cette tentative de rassembler les efforts des deux résistances algérienne et marocaine est mise en échec par l'accès de la Tunisie (juin 1955) puis du Maroc (mars 1956) à l'indépendance. C'est la fin du rêve nourri par les fondateurs de l'Étoile nord-africaine, réactivé par Abdelkrim El Khattabi en vue d'une démarche unitaire pour la libération des trois pays du Maghreb.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : René Gallissot, *Le Maghreb de traverse*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2000 • Menouar Merrouche, « Sur le mouvement étudiant algérien au Caire », in Mohammed Harbi et Gilbert Meynier, *Le FLN. Documents et*

histoire, 1954-1962, Fayard, 2004 • Naqd, hors-série n° 5, Abdelkrim El Khattabi et la libération du Maghreb (1921-2021), 2021.

EL MADANI, AHMED TEWFIK (1899-1983)

Ahmed Tewfik El Madani est l'un des rares écrivains et ulémas algériens à avoir laissé une biographie complète de son parcours de militant et d'homme engagé pour la cause de son peuple. Son œuvre « donne d'importantes indications sur la construction du savoir anticolonialiste et de la nation comme catégorie en Algérie » (McDougall, 2002, p. 97). Elle s'inscrit, comme celles de Moubarak El Mili, dans la ligne de pensée des ulémas pour « sauvegarder » la personnalité arabo-musulmane.

Né à Tunis en 1899 d'une famille algérienne, il s'engage dans le combat anticolonial de son pays d'adoption. Il est membre fondateur du parti le Destour. À cause de ses activités politiques, il est exilé en Algérie et devient « l'un des personnages qui contribuèrent le plus activement à l'élaboration du nationalisme* algérien au cours de l'entre-deux-guerres » (Merad, 1967, p. 116). Il adhère à la création de l'Association des ulémas musulmans algériens (AUMA) dont il assure le secrétariat. Ses qualités d'orateur et d'écrivain font sa réputation. Il se rapproche en même temps des organisations politiques et joue un rôle important dans la création du Front algérien pour la défense et le respect de la liberté (FADRL, 1951). En 1954, il figure dans la délégation algérienne qui présente au président du Conseil français un cahier des revendications pour les droits et les devoirs dans le cadre de la démocratie française.

Au lendemain du 1^{er} novembre 1954*, ses écrits demeurent modérés tout en rappelant les « épreuves du peuple algérien et sa misère » et les « difficultés que rencontrent l'AUMA et son organe El Bassaïr ».

In fine, c'est lui qui a été chargé de la rédaction du communiqué de l'AUMA qui annonce son ralliement à la lutte du peuple algérien

(janvier 1957).

En mars 1957, à la demande d'Abane* Ramdane, il regagne Le Caire ; il est chargé des relations avec les pays arabes, puis membre du CCE*, avant d'être nommé, en septembre 1958, ministre des Affaires culturelles dans le premier GPRA*, présidé par Ferhat Abbas*.

Le troisième tome de ses mémoires, *Hayat kifah (Une vie de combat)* (1982), a pour sous-titre « Dans le sillage de la révolution », il apporte des éclairages précieux sur son rôle et celui des ulémas dans la révolution algérienne. Il se présente comme « un serviteur de la Révolution, exécutant de ses ordres, obéissant à sa volonté ». Il tient à attirer l'attention de ses lecteurs sur le fait que, durant la révolution, il n'a jamais pris part à aucun complot, qu'il n'a soutenu aucun clan, n'a été impliqué dans aucune discorde, ni de près ni de loin (p. 13-14).

À l'indépendance, il est nommé ministre des Affaires religieuses dans le gouvernement de Ben Bella*.

Belkacem BENZENINE

Bibl. : Ahmad Tawfîq al-Madanî, *Hayat kifah [Une vie de combat]*, t. III, 1982 • James McDougall, « “Soi-même” comme un “autre”. Les histoires coloniales d'Ahmad Tawfîq al-Madanî (1899-1983) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 95-98, 2002 • Ali Merad, *Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940. Essai d'histoire religieuse et sociale*, Mouton, 1967.

ÉLECTIONS EN ALGÉRIE (1945-1962)

Dans l'Algérie colonisée, le vote est caractérisé par l'absence de l'égalité juridique et politique. Conformément à son article premier, le sénatus-consulte du 16 juillet 1865 déclare que « l'indigène musulman est sujet français, mais non citoyen français ». Cette exclusion des « indigènes » des

droits de la citoyenneté s'est traduite dans la pratique par une série de dispositions particulières qui ont produit un clivage entre une minorité de citoyens français et une représentation limitée de sujets français plus communément appelés « indigènes », l'existence de deux collèges électoraux fondés sur l'origine ethnique, l'obligation de remplir une série de conditions pour exercer son droit de vote. Le mouvement national réformiste en fait son cheval de bataille.

La conséquence de « cette exception algérienne » est une représentation inégalitaire dans les différentes assemblées élues qui ne disparaît que tardivement avec l'avènement de la V^e République*, en pleine guerre.

Cependant, une évolution est amorcée dès la fin de la Seconde Guerre mondiale à la faveur de la promulgation de plusieurs textes. D'abord l'ordonnance du 7 mars 1944 accorde le droit de vote à « tout musulman âgé de 21 ans », ce qui entraîne en théorie un corps électoral élargi à 1 500 000 électeurs environ. Mais ne peuvent prétendre à un mandat électif que certaines catégories soit quelque 50 000 capacitaires. Puis, en vue des élections de la première Constituante, l'ordonnance et le décret du 17 août 1945 introduisent la parité de la représentation au Parlement pour les deux collèges, égale à 15 députés pour chacun. Enfin grâce à la loi Lamine de mai 1946 reconnaissant la citoyenneté à tous les ressortissants des colonies, « les Algériens musulmans » jouissent désormais de la nationalité* française. Mais le maintien des deux collèges entretient la sous-représentation des colonisés et le contrôle de la vie politique exercé par le « parti colonial » au sein de toutes les assemblées élues.

En dépit de ces avancées, si les nombreuses échéances électorales de la période 1945-1954 mobilisent les partis nationalistes et leurs adhérents, elles sont parsemées d'embûches. L'administration modifie les circonscriptions électorales à sa guise, intervient dans la confection des listes de candidats et exerce diverses pressions sur les bureaux de vote. Cependant, les élections de la seconde Constituante permettent l'entrée au Parlement pour la première

fois de 5 députés pour le MTLD, 2 pour le PCA*, le reste des sièges revenant aux « indépendants ». Aux municipales d'octobre 1947, le triomphe des listes du parti de Messali*, à l'échelle de la plupart des centres urbains, est accompagné de la nomination des premiers maires* algériens. Ce succès suffit à inquiéter les élus français et à pousser l'administration à autoriser la fraude à grande échelle lors des élections suivantes dont celles de l'Assemblée algérienne* du 4 avril 1948. Face aux 60 élus du premier collège, l'administration s'arrange pour débouter les candidats des listes nationalistes au profit de ceux qu'elle a désignés dans des listes dites « indépendantes ». Le scandale du recours au truquage électoral, auquel est rattaché le nom du gouverneur Naegelen, interpelle plusieurs parlementaires parisiens qui ouvrent une enquête. Mais les résultats exposés à l'Assemblée nationale par le député Fonlupt-Esperaber n'aboutissent qu'au dépôt d'une motion de protestation à l'Assemblée algérienne, dominée par les députés du premier collège, au mois de juin 1949.

Par la suite, sous le gouverneur Léonard*, les consultations électorales se déroulent selon le même procédé de la pratique de la fraude. Les partis nationalistes perdent peu à peu leur représentation et les recours auprès du Conseil d'État sont vains. Dans de telles conditions, il est difficile à une élite politique d'émerger et de faire l'apprentissage des règles de la démocratie.

À la veille du 1^{er} novembre 1954*, les assemblées élues d'Algérie sont frappées d'un réel discrédit auprès de l'opinion* algérienne, éprouvée par tant d'arbitraire. Les esprits les plus éclairés et les plus modérés sont profondément ulcérés par « le temps du mépris » (Ahmed Boumendjel*). Quand Soustelle* arrive en février 1955, il ne manque pas de déplorer les élections préfabriquées et la désignation d'élus « le plus souvent illettrés ». C'est donc dans un contexte de guerre qu'une politique d'assimilation va être envisagée. Elle échoit à Robert Lacoste*, ministre résidant en Algérie au début de 1956 qui est chargé de l'appliquer. Mais le retrait des élus algériens entraîne la dissolution des assemblées élues et la suspension des élections.

Le retour du général de Gaulle* permet de renouer avec le système électoral interrompu depuis 1956. La grande nouveauté est la fin du système de représentation inégale, l'instauration du collège unique et la représentation proportionnelle à l'importance de chacune des deux populations. Dans ses premiers discours, de Gaulle, considérant « la voix des fusils stérile », exclut le FLN* des consultations électorales même s'il insiste sur le recours au suffrage universel qui tranchera le choix des populations de l'Algérie. La liberté de vote proposée aux Algériens prête donc à l'équivoque. En effet, sur le terrain c'est l'armée qui assure le succès du référendum constitutionnel du 28 septembre 1958. Officiellement, la participation massive des Algériens et surtout des Algériennes – qui votent pour la première fois – est considérée comme un désaveu du FLN qui n'a pas ménagé pourtant ses efforts pour l'empêcher.

Aux élections législatives du 30 novembre 1958, les comités de salut public et l'armée fabriquent les listes à leur manière au point que *Le Monde** se demande si l'armée ne joue pas le rôle d'un véritable parti (9 octobre 1958). L'Algérie élit 67 députés dont 46 sont musulmans et 21 européens. Tous partagent l'idée de l'intégration. Mais les élus de cette majorité tardive forment un corps hétéroclite, incapable d'exercer une quelconque influence sur l'opinion algérienne et encore moins de constituer une « troisième force », en mesure de contrecarrer la politique du FLN. Les élections suivantes, c'est-à-dire les municipales du mois d'avril 1959 puis les cantonales de mai 1960, confirment la difficulté à « rallier une contre élite » (H. Elsenhans, *La Guerre d'Algérie*, Publisud, 2000, p. 824).

Si le référendum* sur l'autodétermination du 8 janvier 1961 est approuvé largement surtout en France, il suscite la double abstention pour des raisons diamétralement opposées des populations de l'Algérie, les unes obéissant aux directives du FLN, les autres aux partisans de l'Algérie française. Mais l'important réside dans le quitus accordé à de Gaulle pour ouvrir les négociations* qui mettront fin à la guerre le 19 mars 1962*. Le dernier

référendum a lieu le 1^{er} juillet 1962, il consacre la fin de la colonisation et l'indépendance de l'Algérie.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Claude Collot, *Les Institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Éditions du CNRS, 1987 • Christian Purtschet et André Valentino, *Sociologie électorale en Afrique du Nord*, PUF, 1966 • Louis Terrenoire, *De Gaulle et l'Algérie*, Fayard, 1964.

ELSENHANS, HARTMUT (NÉ EN 1941)

L'œuvre de l'historien allemand Hartmut Elsenhans occupe une place importante dans l'historiographie de l'Algérie contemporaine, même si sa thèse soutenue en 1970 et traduite en français tardivement (en 2000), sous un titre remanié : *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, est restée paradoxalement ignorée des spécialistes de l'histoire économique.

Les points les plus novateurs consistent d'abord en la déconstruction du mythe de l'Algérie française, relayé par le slogan « l'Algérie c'est la France », occultant une occupation coloniale de fait, remise en cause par le contexte international qui induit dès la fin de la Seconde Guerre mondiale le rejet du colonialisme. L'indépendance de l'Inde, de l'Indonésie ne laisse pas insensible les nationalistes des divers pays de l'empire colonial français. Dans ce nouveau contexte, leurs revendications se radicalisent et ne laissent aucun doute sur l'objectif poursuivi, en recourant à la lutte armée.

Pour la démonstration de l'échec des différents gouvernements de la IV^e République* à résoudre le problème algérien, Elsenhans, en marxiste critique, adopte une méthode originale en s'appuyant sur l'analyse des événements politiques croisés avec les données économiques, insérés à la fois dans leur contexte local et international. Même si les sources ne sont pas de

première main, l'enquête fondée sur l'exploitation d'une énorme documentation empruntée aux rapports officiels, journaux, débats, permet de dégager les principales caractéristiques des priorités de la politique française après 1945. Cette politique se résume en l'urgence de la modernisation économique de la France et de la construction européenne. Les intérêts supérieurs de la France supplantent le règlement de la question algérienne quand le FLN* déclenche l'insurrection. D'où l'absence de réelles perspectives à travers la prise d'initiatives politiques sans lendemain et des réformes économiques sur fond de rejet de l'indépendance de l'Algérie, au regard de la présence de la minorité européenne. Mais Elsenhans démontre aussi que les intérêts des Français d'Algérie finissent par être écartés, au profit du mouvement général de la décolonisation et des intérêts néocolonialistes du bloc capitaliste mondial. Le renoncement de la souveraineté française valait bien dans l'avenir la garantie de relations privilégiées avec une colonie libérée mais devant affronter les effets d'un sous-développement chronique. Aussi Elsenhans s'intéresse-t-il au modèle de développement adopté par l'Algérie, à l'indépendance. Ses recherches déconstruisent le rôle que joue la rente pétrolière captée par une « classe-État » qui parvient par le biais des relations clientélistes à contrôler la société algérienne. Ses analyses aboutissent là aussi à montrer l'échec de « la révolution algérienne ». Mais, cette œuvre monumentale qui ouvre la voie aux études d'histoire sociale critique de l'Algérie contemporaine demeure marginalisée.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Hartmut Elsenhans, *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, Publisud, 2000 • René Gallissot, « Libérez l'histoire de la guerre d'indépendance algérienne, des allégeances nationales », *L'Année du Maghreb*, vol. 1, 2006 • Rachid Ouaïssa, « Hartmut Elsenhans et l'Algérie contemporaine », *Naqd*, hors-série n° 4, 2018.

ÉLY, GÉNÉRAL PAUL (1897-1975)

Né en 1897, il s'engage en 1916 dans un régiment d'infanterie. Aspirant, il rejoint Saint-Cyr dont il sort en 1918. Officier* d'infanterie, il suit les cours de l'École de guerre en 1928. En 1939, il est en poste dans l'état-major du général Alphonse Georges qui commande le front Nord-Est. Il est gravement blessé en 1940. Commandant du bataillon de Garde d'Honneur à Vichy, il est décoré de la Francisque en 1941. Après la dissolution de l'armée d'armistice, en novembre 1942, il rentre néanmoins dans l'Organisation de résistance de l'armée (ORA) en décembre. En juillet 1943, il est chef adjoint de l'ORA en zone Sud. Il devient représentant militaire du haut commandement interallié auprès de la Résistance*. En mars 1947, il est mis à la disposition du général inspecteur de l'armée de terre*, le général de Lattre, et devient son chef d'état-major. Sa carrière d'officier d'état-major, entamée dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le place à l'interface des mondes militaire et politique plutôt que dans les rangs des militaires opérationnels. Général d'armée, il est commissaire général de la France en Indochine* du 10 juin 1954 au 11 septembre 1955. À ce poste, négociant la transition consécutive aux accords de Genève, il joue un rôle central dans l'organisation de retrait militaire français. Il reprendra à la fin de l'année 1955 ses fonctions de chef d'état-major général des forces armées et est chargé de l'inspection générale des forces. Il pousse à l'envoi du contingent en Algérie et au maintien d'une troupe nombreuse. Il organise également la généralisation de l'action psychologique et se révèle être un puissant appui pour les officiers partisans de la doctrine de la guerre révolutionnaire*, tout en étant un artisan déterminé de la modernisation de l'armée, en particulier de sa stratégie de dissuasion nucléaire. À la veille de la crise de mai 1958, en désaccord avec la politique algérienne de la IV^e République*, il obtient d'être relevé de ses fonctions. De Gaulle* parvenu à la tête de l'État, il reprend la présidence du comité des chefs d'état-major. Malgré de profondes divergences avec de Gaulle, il

occupe ce poste jusqu'en février 1961. Légaliste, il s'oppose au putsch* d'avril et finit sa carrière à la présidence du comité d'orientation et de perfectionnement du haut enseignement de défense. Il meurt en 1975.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018 • Jean Guisnel, *Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France*, La Découverte, 1990 • Michel Hardy, Hervé Lemoine, Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions : 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

EMBUSCADES ET BATAILLES

Dès les débuts de l'insurrection, les maquisards de l'ALN* mènent une guerre de partisans et privilégient les embuscades et le harcèlement aux accrochages directs avec l'adversaire qui dispose d'une armée régulière et de moyens matériels bien supérieurs.

Pour les uns comme pour les autres, le déni de la défaite, que les acteurs avouent parfois en privé, est relégué à l'arrière-plan au profit d'une propagande* de guerre à laquelle participent les informations autorisées et diffusées par les journaux.

Pour l'heure, nous ne disposons pas suffisamment de travaux académiques pour élaborer une synthèse de tous les aspects de cette histoire d'autant plus que les sources disponibles (archives*, témoignages* des acteurs), si elles se complètent, fournissent des données incomplètes et souvent contradictoires, à propos des bilans relatifs au nombre des victimes, des blessés, des armes et des documents récupérés d'un côté comme de l'autre. En dépit de son importance, cette histoire-bataille gagnerait à être

abordée à travers des questions relatives à l'expérience de guerre, au vécu et à la mort des combattants des deux camps.

Il en est de même pour le traitement partiel des désertions d'une armée à l'autre qui demeure peu étudié surtout en Algérie mais qui est abordé dans les témoignages publiés. Dans cette guerre non reconnue, les références sémantiques sont aussi à prendre avec réserve dans la mesure où les sources françaises parlent de ralliés ou de dissidents quand il s'agit de déserteurs de l'ALN, éludant les cas de désobéissance et leurs causes.

Durant les premières années de la guerre, « l'initiative appartient à l'ALN de 1955 à 1957 » (Meynier) favorisée par l'extension de l'insurrection à l'ensemble du pays et une meilleure organisation, résultat de l'application des directives du congrès de la Soummam*. Quand l'ALN ne peut éviter les grandes opérations françaises, l'affrontement donne lieu à de violents combats mémorables dont l'intensité et la durée (variable) les assimilent à une bataille, terme retenu par l'historiographie algérienne.

Parmi les premiers affrontements, les sources algériennes retiennent la bataille d'El Djorf dans les monts de Nemencha (Zone 1/Aurès) qui correspond à « l'opération Timgad » selon les sources françaises. Celle-ci est précédée par plusieurs embuscades particulièrement meurtrières dont celle de Guentis (24 mai 1955) où l'administrateur Maurice Dupuy et le lieutenant Guillomot sont tués et la seconde de Tafassour sur la route Taberdga-Djellal (27 juillet) où 26 légionnaires et 13 « fellaghas » sont tués officiellement. Le 18 septembre, le grand rassemblement organisé par Bachir Chihani* est surpris par l'offensive lancée par les forces françaises soutenues par d'importants effectifs et moyens matériels (tanks, artillerie et aviation...). Selon Adjel Adjoul*, un des acteurs de cette bataille, la quatrième nuit, les maquisards, craignant l'assaut final, décident une percée en s'engageant dans les eaux de l'Oued Helaïl où ils ne purent éviter le combat au corps à corps. Il estime les pertes de l'ALN à 80 tués mais ne fait allusion ni aux blessés ni aux prisonniers*.

Au fil de l'évolution de la guerre, les deux adversaires ont appris l'un de l'autre et ont adapté leurs méthodes. Dès que l'ALN a pu améliorer son équipement en armes, elle forme des *katibas* commandos* à l'exemple de celui d'Ali Khodja* en Wilaya 4*. Après la mort de son chef, ce commando sera repris en main par Azzedine*.

L'année 1957 se distingue par une série d'embuscades et de combats. Dans le massif de Collo qui abrite le PC de la Wilaya 2*, sur la route entre Aïn Kechra-Tamalous, le 11 mars 1957, un convoi de 28 camions est attaqué au lieu-dit « de Zeggar ». 35 tirailleurs et 47 maquisards sont tués (SHD, 1H 4402). Ce lourd bilan* ne soulève pas la même émotion dans l'opinion publique* que celui de l'embuscade de Palestro* qui a lieu le 18 mai 1956. Peu après, au mois d'avril, Lakhdar Bentobbal* (*Mémoires*) évoque la bataille de Zekrana (lieu-dit entre Oum Toub et Beni Oulbane) et affirme « qu'une centaine de soldats fut décimée » et des prisonniers exécutés. Il fournit des détails sur la tactique employée pour éviter les troupes françaises et sur les représailles qui s'abattent brutalement sur les populations civiles des douars Tlitane, Ouled Embarek et Beni Sbih où « 92 personnes dont 15 femmes et 9 enfants furent massacrés » (p. 285).

En Wilaya 4, les offensives de Azzedine à la tête du commando « Ali Khodja* » sont redoutables d'où de grandes opérations engageant les paras du colonel Bigeard*. Deux batailles, celle d'Agounenda* à partir du 22 mai 1957 et celle du djebel Bouzegza (4 au 12 août 1957), opposent les troupes aguerries des troupes d'Azzedine à celles de l'armée française. Là aussi, les bilans avancés par les deux adversaires varient tant pour Agounenda* que pour Bouzegza mais s'accordent sur l'âpreté des combats : « un véritable enfer » selon Azzedine, « une victoire en demi-teinte » selon Bigeard.

L'édification des barrages* frontaliers (ligne Morice et Challe), opérationnels à la fin de l'année 1957, contribue à inverser le cours de la guerre sans pouvoir y mettre fin. L'acheminement des armes provenant de Tunisie* et du Maroc* se retrouve bloqué et les wilayas supportent

difficilement cet isolement avec l'extérieur. Quelques tentatives d'infiltration réussissent à passer les lignes électrifiées, non sans d'énormes pertes humaines. C'est le cas lors de la bataille de Souk Ahras* (fin avril 1958) où les sept compagnies qui font une percée dans la ligne Morice se retrouvent cernées par les troupes françaises.

Quand de Gaulle* revient au pouvoir en mai 1958, il confie au général Challe* le commandement en chef de l'armée en Algérie dont l'objectif est d'écraser les troupes de l'ALN. La stratégie consiste à occuper le djebel (le maquis) et de ne laisser aucun répit aux maquisards. Méthodiquement, les opérations du plan Challe* passent au peigne fin les wilayas d'ouest en est. Parallèlement, le plan Challe accélère la politique de pacification* par déplacement forcé des populations rurales, chassées de leurs *mechtas* par les bombardements, ce qui met la résistance de l'ALN à rude épreuve, la privant de vivres et de protection. Cependant, l'ALN affaiblie survit et demeure présente sur le terrain. Elle ne se rend pas comme l'espère l'armée française et la démarche de Si Salah*, de la Wilaya 4, à l'Élysée est sans lendemain.

Cette guerre totale, avec son cortège de violences, n'a épargné personne ni les combattants ni la population civile. Quand la paix arrive, les Algériens sont durablement meurtris par les séquelles de la guerre. Les bouleversements de toutes sortes, induits par la guerre et sa durée, se reflètent sur les relations sociales qui demeurent sous-étudiées.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Jean-Charles Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, 2003 • Mohamed Larbi Madaci, *Les Tamiseurs de sable, 1954-1959*, Alger, Anep, 2001 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

ÉMIGRATION, IMMIGRATION

Depuis l'entre-deux-guerres, des régions entières d'Algérie, en particulier en Kabylie, étaient marquées par une émigration importante vers la métropole. Elle était très largement « spontanée » car non organisée par les pouvoirs publics qui y voyaient une dimension importante du « problème nord-africain ». En métropole, les émigrés d'Algérie étaient souvent qualifiés d'« indésirables », une catégorie d'action publique appliquée de longue date aux étrangers dont l'expulsion était souhaitée. À partir de la Libération, les « Français musulmans d'Algérie » ont bénéficié de la liberté de circulation. Ils avaient seulement à posséder un titre d'identité – document alors non uniformisé – s'ils souhaitaient s'installer en métropole. En tant que Français, ils étaient théoriquement inexpulsables et ne relevaient ni de la politique d'immigration, ni du contrôle des étrangers.

La Guerre d'indépendance a reconfiguré cette dynamique migratoire. La répression exercée par l'armée française a accéléré les départs. De 1954 à 1962, le nombre des Algériens et Algériennes présents en métropole est passé d'environ 200 000 à près de 400 000. Une image frappante s'est alors formée : les bateaux convoyant les appelés en Algérie croisant les embarcations amenant les jeunes Algériens, main-d'œuvre de substitution. Elle ne rend compte ni des conditions des départs d'Algérie, ni de l'action des pouvoirs publics. Ces derniers se sont d'abord inquiétés que des retours depuis la France ne viennent alimenter les maquis. Ils se sont ensuite focalisés sur l'enjeu que représentait, pour le MNA* et le FLN*, l'organisation de « l'immigration ». Ils ont instauré une carte nationale d'identité (obligatoire pour traverser la Méditerranée, 1955) puis des autorisations de départs (vers la métropole ou les départements algériens, 1956). Ces formalités ont obéi à une logique de contrôle et d'enregistrement plus que de réduction de l'immigration. Pour l'administration coloniale algérienne, jusqu'en 1961 au moins, celle-ci était une soupape de sécurité : elle diminuait le nombre des « oisifs », éventuellement disponibles pour la lutte armée. L'immigration était également une ressource financière

indispensable pour les nombreuses familles paupérisées par la guerre et les déplacements de populations.

Cette accélération du « déracinement » étudié par Pierre Bourdieu* et Abdelmalek Sayad* modifia la composition des nouveaux immigrants et immigrantes. L'image de la mère de famille prenant le bateau pour échapper à un camp de regroupement* et venant avec ses enfants s'installer dans un bidonville de métropole a contribué à masquer la diversité des trajectoires. Indéniablement, cependant, la guerre a amené des cohortes plus féminisées, plus familiales et moins régionalisées, la prédominance kabyle s'effritant. Même si les intéressé(e)s n'en avaient pas forcément conscience, les liens avec les lieux et les communautés de départ furent fragilisés, voire rompus, et les installations devinrent de plus en plus durables.

L'immigration algérienne était de longue date plus concentrée que d'autres communautés dans des lieux la singularisant (hôtels et garnis généralement tenus par des « coreligionnaires »). Une partie de ces hommes s'en échappaient néanmoins. Ils étaient considérés comme « perdus » (les *amjahin* étudiés par Abdelmalek Sayad) car vivant au milieu des Français, souvent en couple dans des quartiers populaires, et entretenant peu de liens avec leurs « coreligionnaires ». La guerre a rendu plus difficile ces formes multiples de dispersion dans la ville et d'immersion au milieu d'autres groupes, migrants ou non. Les contrôles des forces de l'ordre assignaient les « Nord-Africains » à des espaces où ils tentaient d'échapper aux rafles* et couvre-feux (informels ou « officiels ») tandis que le FLN imposait des regroupements dans certains hôtels ou garnis afin de faciliter son encadrement. L'immigration fut en effet avant tout considérée comme une « base fiscale » devant favoriser l'édification du futur État indépendant. Le prélèvement des cotisations était la principale tâche des responsables locaux du FLN. Ces sommes importantes (près d'une dizaine de millions de nouveaux francs, chaque mois, à la fin de la Guerre d'indépendance) étaient une des principales sources de financement du GPRA* et de la révolution

algérienne. Les enjeux financiers furent un des moteurs des violences marquant alors l'immigration algérienne. Elles ne peuvent être résumées à des affrontements ni à des « règlements de comptes » entre partisans du FLN et du MNA. Plus de 4 500 Algériens de France furent ainsi tués entre 1955 et 1962 dans des circonstances multiples : « liquidation de traîtres », affrontements politiques, imposition de l'hégémonie d'un mouvement, collusions entre groupes armés et criminels... Ces attentats et autres fusillades marquèrent particulièrement certains quartiers (à Paris, en banlieue, dans le Nord-Pas-de-Calais, à Lyon*...) et contribuèrent à isoler les Algériens du reste de la population. Cette cohorte de milliers de morts, souvent retrouvés morts dans la rue ou repêchés dans des canaux et cours d'eau, fixa le stigmate de « l'Algérien violent ».

L'indépendance de l'Algérie a peu conduit à des retours définitifs. Ces derniers touchèrent surtout des cadres de la Fédération de France* ou des diplômés appelés à occuper des postes de responsabilité. Alors qu'une partie de la classe politique française avait envisagé que le processus de décolonisation mette fin aux immigrations coloniales et aux facilités de circulation entre les deux rives de la Méditerranée, un nouveau régime migratoire fut mis en place progressivement. Dès les premières années de l'indépendance, les autorités algériennes durent accepter des dispositifs de contrôle et de contingentement écornant la liberté de circulation reconnue par les accords d'Évian*. Elles luttèrent en effet contre un sous-emploi endémique, dans un contexte de forte croissance démographique. Aussi l'ex-métropole demeura, jusqu'en 1973, un « bureau d'embauche » privilégié. Au moment de l'annonce de la fin de l'immigration de travail, les Algériens étaient devenus la figure archétypale du « travailleur immigré ». Les Algériennes demeuraient dans l'ombre, associées au seul regroupement familial et rendues responsables de la croissance démographique d'une jeunesse immigrée qui inquiétait. Les programmes d'accompagnement social ciblant ces femmes* lors de la Guerre d'indépendance disparurent plus vite

que les dispositifs de contrôle ou d'encadrement visant les hommes et dont certains furent étendus à l'ensemble des originaires de l'ex-empire colonial (foyer de travailleurs de la Sonacotra, services d'assistance technique de la préfecture de police...).

Bien que gérée au travers de l'accord franco-algérien de 1968, et non par l'ordonnance de 1945 dont dépendaient la plupart des étrangers de France, l'immigration algérienne fut emblématique du changement de régime migratoire intervenu au début des années 1970 : dès lors, les travailleurs immigrés ne furent plus les bienvenus, à moins qu'ils ne fussent « choisis » en amont. L'espace méditerranéen entra dans une période de « frontiérisation » toujours plus poussée jusqu'à nos jours.

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Marc André, *Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*, ENS Éditions, 2016 • Emmanuel Blanchard, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, La Découverte, 2018 • Abdelmalek Sayad, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, 1999.

ENFANCES ALGÉRIENNES

En France métropolitaine, les décrets sur l'interdiction du travail* des enfants ou encore les lois Ferry sur l'âge de la scolarité obligatoire délimitent l'âge adulte et celui de l'enfance. En Algérie coloniale, la frontière se brouille. Petits chausseurs, cireurs ou portefaix des grandes villes, bergers ou fileuses de laines dans les campagnes, les enfants algériens sont précocement mis au travail et entrent rapidement dans le monde des adultes. La croissance démographique exceptionnelle de la population algérienne après la Seconde Guerre mondiale (120 000 à 150 000 naissances supplémentaires en moyenne par an) ainsi que l'absence de réformes d'ampleur font que l'immense

majorité des quelque 1,8 million d'enfants algériens en âge d'être scolarisés ne le sont pas. L'ordonnance du 26 novembre 1944, instaurant l'obligation scolaire, ne remet pas en cause les inégalités anciennes. Mal nourris et mal vêtus, ces enfants sont livrés à une pauvreté et à un dénuement renforcés par l'absence d'école et l'illettrisme. Avec la guerre, la nécessité pour les nationalistes algériens de mobiliser les populations civiles d'un côté, et les réformes inabouties de l'État français de l'autre, placent les enfants devant un horizon encore incertain.

À travers eux, les parents sont visés. L'école* est, pour l'État colonial, un des moyens d'encadrer et de reprendre en main les populations. Mettre les enfants à l'école, soit les soustraire au nationalisme*, est une priorité que l'urgence de la guerre renforce. Les centres sociaux créés en 1955 sous l'égide de Germaine Tillion* (devenus centres sociaux éducatifs* en 1959) puis la multiplication des écoles tenues par les militaires et les officiers* des sections administratives spécialisées* à partir de 1957 entrent dans la panoplie des moyens dont use l'État pour tenter de garder l'Algérie française. L'ordonnance du 13 août 1958 établit un ultime plan de scolarisation totale. Pour les nationalistes, faire participer tous les Algériens à la guerre et les tourner unanimement vers une Algérie libre et indépendante se joue aussi à l'échelle des enfants. Entre 1956 et 1957, leur appel au boycott* de l'école primaire est présenté aux enfants comme le moyen de se hisser à la hauteur du sacrifice consenti par les adultes. Dans les écoles coraniques qui continuent à fonctionner ou dans les très précaires « écoles du maquis » tenues par des responsables politiques du FLN*, les enfants sont sensibilisés à l'indépendance algérienne.

Dans l'intimité des familles, à mesure que les sphères protectrices des enfants éclatent et que la confrontation directe à la guerre s'étend, un vocabulaire nouveau est progressivement intégré : *moudjahidine** (combattants), *chouhada* (martyrs), ou encore *thawra* (révolution). Toutefois, contrairement au petit Omar, enfant-héros de *La Bataille d'Alger*, la majorité

des enfants est tenue, autant que possible, à l'écart de toute participation directe au combat. À l'exception des célèbres manifestations de décembre 1960*, les parents ont en effet durablement tenté de minimiser l'implication des enfants. Le règne du silence et le cloisonnement des informations protègent aussi bien les adultes que les enfants d'éventuelles représailles. Y compris lorsqu'ils sont analphabètes et dès lors que l'occasion leur est offerte, les enfants dessinent ce qu'ils ont vu ou entendu, offrant ainsi une vision spécifique de leur expérience de la guerre.

Celle-ci fragmente d'autant plus les expériences enfantines que d'autres facteurs classiques jouent pleinement (sexe, âge, place dans la fratrie, vie en ville ou à la campagne, classe sociale...). Les enfants algériens partagent massivement cependant l'expérience du déplacement contraint. C'est d'abord le cas aux frontières tunisienne, marocaine et libyenne pour ceux qui ont quitté leurs villages dès 1956 pour se réfugier dans les pays voisins. Seuls ou accompagnés, environ 150 000 enfants constituent, aux côtés des femmes, la majorité des réfugiés* aux frontières. Certains d'entre eux, essentiellement des garçons, ont été accueillis dans des « maisons d'enfants », mises sous la tutelle du GPRA* à partir de 1958. Scolarisés et pris en charge, ils ont été acculturés aux emblèmes du nationalisme algérien. À partir de 1957, les enfants vivant dans les zones interdites ont vécu les déplacements contraints opérés par l'armée française vers des camps de regroupement* ou vers de plus gros bourgs ou villes voisines. Dans certains cas, loin d'être systématiques et largement instrumentalisés par la propagande* française, ces déplacements leur ont permis d'accéder à l'école primaire.

Si le versant algérien de l'enfance en guerre est aujourd'hui défriché par l'historiographie, il ouvre d'autres perspectives prometteuses, notamment du côté de l'histoire des enfants français ou « européens », qui reste encore à écrire.

Lydia HADJ-AHMED

Bibl. : Lydia Hadj-Ahmed, « Des séparations à la perte des pères : les expériences des enfants de pères combattant du côté nationaliste algérien (1954-1962) », in Laura Hobson Faure, Manon Pignot et Antoine Rivière (dir.), *Enfants et adolescents sans famille dans les guerres du xx^e siècle*, Éditions du CNRS, à paraître.

ENTRÉE DES TROUPES DE L'ÉTAT-MAJOR À CONSTANTINE (25 JUILLET 1962)

La proclamation de Tlemcen du 22 juillet 1962 constitue un tournant décisif dans la crise du FLN* qui ébranle l'Algérie indépendante durant l'été 1962. C'est la première fois, depuis la fin houleuse du CNRA* de Tripoli*, qu'un accord politique est trouvé au sein du FLN. Excepté la Wilaya 3*, toute l'ALN* accepte de reconnaître le Bureau politique de Tlemcen. Mais la partie n'est pas pour autant gagnée au vu de la complexité des situations politiques locales et du caractère conjoncturel des alliances.

Ainsi, l'arrangement conclu à Oran, le 23 juillet, entre Ahmed Ben Bella* et le colonel Salah Boubnider*, responsable de la Wilaya 2*, est récusé sur le terrain.

Appuyées par les 27^e et 39^e bataillons de l'ALN-Tunisie et des troupes de la Wilaya 1*, les forces du commandant Larbi Berredjem (El Mili) et de Rabah Belloucif, dissidents de la Wilaya 2, investissent, dans la nuit du 24 au 25 juillet, Bône et Constantine.

Le contrôle de la Wilaya 2 et la prise de ces deux villes sont le couronnement d'une stratégie militaire ébauchée par l'EMG* avant l'indépendance. Par sa situation géographique, la Wilaya 2 contrôle une partie de la frontière algéro-tunisienne, notamment l'important lieu de transit

que sont Souk Ahras et le port de Bône, ce qui constitue un risque pour l'entrée des troupes frontalières en Algérie.

La prise de Constantine se solde par cinq tués et neuf blessés. Ce bilan* communiqué par Ben Bella est confirmé par le colonel Boubnider.

Malgré la perte de trois de ses hommes, l'EMG nie toute participation dans l'occupation de Constantine imputant l'opération à des officiers de la Wilaya 2 afin de « libérer la ville de l'oppression et de l'anarchie qui y régnait ». Pourtant, se contredisant dans ce même communiqué, l'EMG reconnaît la perte de trois de ses hommes « morts en martyrs ». Vingt-deux jours après l'indépendance, les combattants de la Wilaya 2 sont confondus par l'EMG avec l'ennemi de la veille.

La prise de Constantine et de Bône et le contrôle militaire par l'EMG de la majeure partie du Nord-Constantinois permet au groupe de Tlemcen* de briser la résistance de la Wilaya 2. Néanmoins, ces opérations violentes suivies de nombreuses arrestations dont celle de Lakhdar Bentobbal*, ministre d'État du GPRA*, créent une confusion dans le camp de Ben Bella où les ambitions politiques de l'armée des frontières suscitent inquiétude et hostilité.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Abderrezak Bouhara, *Les Viviers de la libération. Générations face au destin*, Alger, Casbah, 2001 • Abdelhamid Brahimi, *Aux origines de la tragédie algérienne (1958-2000)* • *Témoignage sur hizb França*, Genève, Hoggar, 2000 • Tahar Zbiri, *Mémoires du dernier chef historique des Aurès (1929-1962)*, Alger, Anep, 2010.

ENTREPRISES (GRANDES)

L'émergence de grandes entreprises dans la colonie a été très lente et tardive. Au lendemain de la conquête, ce sont surtout des capitaux à la

recherche de concessions foncières qui se manifestent. Paradoxalement, l'annexion légale du territoire et la sécurité apportée par les lois des années 1840 encouragent peu d'investisseurs. L'avènement d'un Second Empire (1851), libéral et généreux en matière de concessions, conforte les incitations aux investissements dans le foncier, les mines, les chemins de fer ou la banque. Les grandes sociétés foncières apparaissent. La Compagnie genevoise obtient 20 000 hectares en 1851, L'Habra et Macta 24 000 en 1864 et la Société générale 89 500 en 1868. Celle-ci deviendra en 1877 la Compagnie algérienne. Des sociétés minières comme Mokta el Hadid (1862) (mines de fer) se créent. Des concessions sont accordées à des sociétés de chemin de fer (1860). Elles sont transférées en 1863 au Paris-Lyon-Méditerranée (Rothschild). Parallèlement, une Banque de l'Algérie se crée en 1851. Ces entreprises sont toutes à l'initiative d'intérêts parisiens dominés par des banquiers, comme Mirabaud, partie prenante de la Compagnie genevoise et de la Compagnie algérienne.

La dynamique endogène de la colonisation reste, en revanche, anémiée. Les colons* concessionnaires, trop petits, n'entreprennent aucune accumulation d'envergure. Ce sont, dans les années 1870-1880, l'essor fulgurant de la viticulture et la concentration foncière progressive, appuyée de concessions de colonisation, qui donnent naissance aux grands domaines viticoles et aux grandes fortunes. Ces domaines, souvent organisés en sociétés, attirent les capitaux métropolitains et deviennent la puissante armature de l'économie coloniale. On peut citer ceux de la famille Germain – société du Kéroulis avec 1 200 hectares – ou ceux de la famille Borgeaud* – La Trappe (1 200 ha) et le Chapeau du gendarme (983 ha). À côté d'eux, parmi les plus grandes des sociétés, les Vignobles de la Méditerranée, créés en 1894 (690 ha de vigne à Mondovi – le pays de Camus* – et 923 autres hectares) ou les Fermes françaises de Tunisie qui possèdent 6 333 hectares en Algérie (1 663 de vigne et 179 d'agrumes à Bône). Une fois leur fortune assise, ces familles se contentent de multiplier les investissements en

portefeuille. Ce ne seront pas des industriels. Cette dynamique endogène n'aboutit donc à aucun empire industriel. C'est le cas de l'entreprise de Georges Blachette*. Sa Société générale des alfas exploitait une concession de 600 000 hectares. Il se contentait de transformer l'alfa en pâte à papier qu'il exportait en Angleterre.

La production agricole a néanmoins engendré l'apparition de quelques entreprises industrielles. Sous l'impulsion de Juan Bastos, une fusion opérée en 1921 entre la Société Bastos et les Établissements Ben Turki donne naissance aux célèbres Manufactures de tabacs J. Bastos qui réussissent à s'internationaliser jusqu'à Bruxelles et Barranquilla (Colombie).

L'héritage des concessions foncières accordées sous le Second Empire donne naissance à quelque chose d'inattendu. En 1877, la Société générale (89 500 ha) est liquidée et se transforme en Compagnie algérienne. Celle-ci, bien qu'étant un très grand propriétaire foncier, se met bientôt à effectuer des opérations de banque. Elle devient alors un acteur incontournable de l'activité dans la colonie. Alliée aux grands intérêts parisiens (Mirabaud, Mallet, Vernes), elle domine des pans entiers de l'économie. Devenue en 1941 Compagnie algérienne de crédit et de banque, elle est présente en France, en Algérie, au Maroc*, en Tunisie*, en Syrie et au Liban. Elle contrôle la Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger, la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, la Société du Chettaba Mokta El Hadid, Ouasta et Mesloula (mines), etc. Le groupe Suez l'absorbe après 1962.

Les mines attirent aussi bien des capitaux métropolitains que britanniques ou allemands. À l'origine, les intérêts coloniaux locaux sont absents. La France de l'époque étant bien pourvue en minerai de fer, le minerai algérien est exporté vers le Royaume-Uni. Le phosphate est découvert en 1873. Le transport des minerais par voie maritime oblige à recourir à un armateur local enrichi dans le cabotage. C'est ainsi que naît en 1920 la Société algérienne de navigation Schiaffino qui assurera en 1962 le tiers du tonnage maritime de la colonie. Laurent Schiaffino* devient un personnage en vue de la colonie,

puissant et influent. Avec son allié Henri Borgeaud, partisan comme lui d'une Algérie française, ils conjuguent tous les deux les affaires, la politique (ils sont sénateurs) et la presse*. Pour assurer ses intérêts dans le transport, Laurent Schiaffino participe à l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie. Dès 1927, il siège au conseil de différentes mines et, surtout, des Phosphates de Constantine. Il s'allie alors à Henri de Peyerimhoff (1872-1953), ancien directeur de l'Agriculture puis secrétaire général du Gouvernement général* de l'Algérie, président (1925-1940) du comité central des houillères de France, dont il fait un administrateur de sa société.

L'exploitation du minerai de fer est assurée par Mokta El Hadid (groupe Nervo) et surtout, à partir de 1921, à raison des deux tiers, par la société L'Ouenza, entreprise qu'ont initiée en 1902 les groupes Schneider (Le Creusot) et Krupp. Devenue dès les années 1930 la première capitalisation en Algérie, l'État français y prend une part minoritaire (5 administrateurs sur 12 en 1956). L'État algérien la nationalise en 1966.

À ces mines sont souvent associées des concessions de chemin de fer pour acheminer le minerai vers les ports. Cependant, c'est le transport des voyageurs qui attire des investisseurs comme Rothschild. Un partage du réseau est établi en 1921 entre la Compagnie des Chemins de fer algériens de l'État et le Paris-Lyon-Marseille. Nationalisé, le réseau passe, en 1939, aux mains de l'Office des chemins de fer algériens, avant de devenir en 1960 la Société nationale des chemins de fer français en Algérie.

Elle est avec Électricité et gaz d'Algérie (EGA), créée en 1947, l'un des deux principaux employeurs publics de la colonie. À l'origine, c'est la Compagnie Lebon qui est, depuis 1900, le principal concessionnaire pour le gaz et l'électricité. EGA hérite ainsi des actifs des seize sociétés de production d'électricité nationalisées en 1946.

Dès cette date, l'État se fait de plus en plus interventionniste à travers des programmes d'industrialisation par création de sociétés publiques ou attribution d'avantages budgétaires ou fiscaux. Les Verreries d'Afrique du

Nord (groupe Saint-Gobain), éligibles en 1946 au plan d'industrialisation de l'Algérie, inaugurent, en 1947, une usine à Oran spécialisée dans la fabrication des bouteilles. La Société bônoise de sidérurgie (SBS) est créée en 1958, année où s'installe le fabricant de camions Berliet.

Mais c'est surtout dans le secteur primaire que s'opère, à cette époque, une révolution.

Les recherches pétrolières effectuées au Sahara donnent enfin des résultats probants. La *Société nationale de recherche et d'exploitation de pétrole en Algérie* (SN-Repal), créée en 1946, découvre en juin 1956 le gisement d'Hassi Messaoud. La Compagnie française des pétroles (Algérie) (groupe Total), créée en 1953, apporte ses participations (49 ou 51 % selon le gisement). Les intérêts des colons locaux en sont absents. L'État algérien nationalisera les compagnies pétrolières en 1971.

Ahmed HENNI

Bibl. : Claude Bourdet, « Les maîtres de l'Afrique du Nord », *Les Temps modernes*, n° 80, 1952 • Hartmut Elsenhans, *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, Publisud, 2000 • Séries du périodique *Cote Desfossés*.

ÉQUIPES MÉDICO-SOCIALES ITINÉRANTES (EMSI)

Les équipes médico-sociales itinérantes (EMSI) sont créées en 1957. Elles sont directement contrôlées par le 5^e bureau (action psychologique) de l'armée française, et après 1960 par le 3^e bureau qui lui succède. Les EMSI sont composées de femmes* « européennes » et « musulmanes », recrutées en tant qu'adjointes sanitaires et sociales rurales auxiliaires (ASSRA). Intégrées le plus souvent aux SAS* et aux SAU*, elles dispensent des soins médicaux élémentaires, des conseils d'hygiène, et diffusent de la propagande*

profrançaise à des communautés rurales de l'intérieur. Les EMSI cherchent à rentrer en contact avec les populations « musulmanes » afin de les soustraire de l'emprise du FLN* et les convaincre qu'une Algérie sous souveraineté française garantirait leurs intérêts matériels et leur avenir. Les femmes sont considérées comme une cible privilégiée pour gagner la confiance de la famille algérienne tout entière. L'action psychologique des EMSI ne vise pas seulement les populations algériennes, mais aussi l'opinion publique* en métropole et à l'étranger : photos, pamphlets, films et reportages vantent le rôle des EMSI comme la preuve de la nécessité de la présence française en Algérie.

Mme Maugé, directrice des EMSI à Alger, a une longue expérience de la médecine militaire à Madagascar et en Indochine*. Les premiers membres des EMSI partagent ce type de formation. Une campagne est lancée pour recruter des femmes civiles en Algérie et en France. On leur propose une formation accélérée d'un mois qui inclut les soins médicaux de base, quelques notions d'arabe pour celles qui en avaient besoin, l'histoire et la sociologie de la « femme musulmane » et une introduction à la guerre psychologique. Cette formation est suivie de fiches envoyées aux ASSRA en poste – expliquant, par exemple, comment mettre la pression sur les femmes pour qu'elles se dévoilent. En août 1960, 171 unités d'EMSI, composées de 315 ASSRA, dont 80 métropolitaines, 94 « européennes d'Algérie » et 141 « musulmanes » sont à pied d'œuvre. En principe, les EMSI sont financées par les préfetures : en réalité, elles dépendent du patronage des commandants régionaux de l'armée française qui leur assurent transport, bâtiments et matériel. Derrière l'image d'une mission héroïque destinée à soigner et à promouvoir la fraternité, leur efficacité sur le terrain se heurte à l'insuffisance des moyens matériels.

L'état-major de l'armée française insiste sur le rôle des EMSI qui doit être avant tout politique, l'action sociale n'étant qu'un moyen pour atteindre ce but. En mars 1960, le chef du 3^e bureau rappelle aux EMSI leur principale

mission, à savoir préserver la présence française et encourager les femmes à voter le 28 septembre 1958. De ce fait, les EMSI sont violemment critiquées par le FLN. Dans la pratique, les ASSRA se concentrent souvent sur l'immédiat et l'utile – soigner et faire du tricot dans des situations d'extrême pauvreté. Parmi les ASSRA, un certain nombre sont d'ex-militantes du FLN « retournées » par l'armée française après leur arrestation. La loyauté de ces femmes, ainsi que celle d'autres recrues « musulmanes », n'a cessé de constituer une source d'inquiétude pour les dirigeants des EMSI qui craignent l'infiltration.

Il est difficile de déterminer la perception des femmes algériennes des EMSI. Les femmes algériennes acceptent-elles de recevoir les ASSRA parce qu'elles ont besoin de soins, sans pour autant être convaincues du message politique ? Vu que l'action de l'EMSI est soutenue par l'armée française, les populations rurales ont-elles le choix ? La lecture des documents d'archives* et l'écoute des témoignages* de femmes algériennes qui sont rentrées en contact avec les EMSI, ainsi que les SAS et les SAU, suggèrent qu'elles savent faire un usage stratégique de ces ressources, sans pour autant souhaiter rester sous souveraineté française, et encore moins adhérer au modèle de l'émancipation promue.

Natalya VINCE

Bibl. : Neil MacMaster, *Burning the Veil. The Algerian War and the "Emancipation" of Muslim Women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2009 • Diane Sambron, *Femmes musulmanes • Guerre d'Algérie, 1954-1962*, Autrement, 2007 • Ryme Seferdjeli, « The French Army and Muslim Women During the Algerian War (1954-1962) », *Hawwa*, n° 1, 2005.

ESSAIS NUCLÉAIRES

Le 26 décembre 1954, à la suite d'une réunion secrète au Quai d'Orsay, le président du Conseil Pierre Mendès France* décide de doter la France de l'arme atomique. Seuls les États-Unis*, l'URSS* et la Grande-Bretagne la possèdent alors. Les recherches théoriques étant suffisamment avancées début 1957, le Comité des applications militaires de l'énergie atomique (Camea), créé quelques semaines auparavant au sein du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), se met en quête d'un site pour une explosion atmosphérique déjà programmée pour le premier trimestre 1960. Après des reconnaissances au Sahara, le choix se porte le 7 mai 1957 sur la palmeraie de Reggane, dans le désert du Tanezrouft. Une zone de 108 000 kilomètres carrés baptisée « Zone 42 » y est classée terrain militaire par un décret maintenu secret – il ne paraît pas au *Journal officiel*. Les travaux d'aménagement débutent le 1^{er} octobre. En deux ans, le génie militaire érige sur le plateau d'Azrafil une base vie avec un hôpital de 100 lits, une centrale électrique, des installations de captage et d'épuration des eaux, un aérodrome doté d'une piste « gros porteurs » et des laboratoires dont une grande partie souterraine. Il crée également un polygone de tir à Hamoudia, à 35 kilomètres au sud de Reggane, avec une base vie réduite et des blockhaus abritant les nombreux appareils de mesure. Le 1^{er} octobre 1959, le Centre saharien d'expérimentations militaires (CSEM), qui peut accueillir 8 000 personnes lors d'un tir, est classé opérationnel. Le premier tir (Gerboise bleue), est réalisé le 13 février 1960 à 7 h 04. La bombe au plutonium 239 placée au sommet d'une tour métallique de 106 mètres de hauteur développe environ 70 kilotonnes (kt), soit deux fois et demie la puissance de celle lancée sur Hiroshima. Divers matériels militaires et des animaux* en cage sont exposés pour étudier les effets mécaniques, thermiques et ionisants de l'explosion. Des scientifiques valident cette première expérimentation, suivie le 1^{er} avril 1960 de *Gerboise blanche*. Réalisé avec la bombe de secours prévue en cas de défaillance de l'engin principal, le tir est beaucoup moins puissant (4 kt). Le troisième essai, *Gerboise rouge*, intervient le 27 décembre 1960. Le tir,

dont les 10 kilotonnes ne donnent pas entière satisfaction, s'accompagne d'une brève incursion d'engins blindés* dans la zone des retombées radioactives, pour démontrer l'efficacité sur le champ de bataille des moyens de protection contre les radiations. Le quatrième et dernier tir aérien, *Gerboise verte*, a lieu le 25 avril 1961, en plein « putsch* des généraux ». Destiné à tester le prototype de la bombe devant équiper les futurs bombardiers stratégiques Mirage IV, il est avec 0,4 kilotonne très en dessous des attentes.

Dès le printemps 1958, des essais souterrains ont été envisagés mais ce sont les plaintes de nombreux pays africains qui conduisent la France à accélérer la recherche d'un nouveau site. Fin 1960, le choix se porte sur une zone du Hoggar au nord de Tamanrasset. Une nouvelle base appelée Centre d'expérimentation militaire des oasis (CEMO) y est construite en quelques mois. Plus modeste qu'à Reggane, car ne pouvant héberger plus de 2 000 personnes, elle dispose néanmoins d'équipements complets : voies goudronnées, base aérienne, bloc opératoire moderne. Le premier tir en galerie, baptisé *Agate*, est réalisé le 7 novembre 1961 dans le massif granitique du Tan Afella. Le deuxième, *Béryl* a lieu le 1^{er} mai 1962 dans la même montagne. Une importante fuite radioactive ayant entraîné la contamination d'environ un tiers du personnel du CEMO et de deux ministres – Pierre Messmer* (Armées) et Gaston Palewski (Recherche scientifique et Questions atomiques et spatiales) – venus assister à l'explosion, la campagne d'essais est provisoirement interrompue. La France qui a obtenu dans le cadre des accords d'Évian* le droit de poursuivre ses expérimentations au sein d'une Algérie devenue indépendante (5 juillet 1962*) y reprend les tirs le 18 mars 1963, une fois établi que l'accident du 1^{er} mai 1962 venait d'une mauvaise obturation de la galerie. *Émeraude* (10 kt) valide définitivement les choix technologiques de l'AN11 destinée aux Mirage IV. Le 30 mars, le tir *Améthyste* (15 kt) amène une nouvelle contamination, mais beaucoup plus limitée que pour *Béryl*. Le tir *Rubis*, différé au 20 octobre 1963 afin d'en

améliorer la sécurité, n'est pas non plus totalement confiné en raison de sa forte puissance (60 kt). *Opale* le 14 février 1964 (3,7 kt), *Topaze* (15 kt) le 15 juin et *Turquoise* le 28 novembre (15 à 20 kt) se déroulent sans incident, les opérations préparatoires étant désormais bien rodées : percement des galeries, installation des appareils de mesure, puis démontage des éléments réutilisables. Ce savoir-faire permet de mener quatre essais en 1965 : *Saphir* le 27 février (20 kt), *Jade* le 30 mai (15 kt), *Corindon* le 1^{er} octobre (10 kt) et *Tourmaline* le 1^{er} décembre (10 kt). Le treizième et dernier tir souterrain, *Grenat*, intervient le 16 février 1966. Mais l'activité expérimentale du CEMO se poursuit jusqu'au 9 mars 1966, avec les expériences *Pollen*. Elles mettent en réaction une faible quantité de plutonium sans dégagement d'énergie nucléaire, pour tester la sécurité d'une arme aéroportée en cas de crash de l'appareil la transportant. Au-delà de cette date, les installations sont partiellement démontées. Certaines sont données au Niger au titre de l'aide aux anciennes colonies de l'Afrique subsaharienne, tandis que le matériel contaminé est soit traité, soit enfoui dans le sol. Les accès aux carreaux des galeries sont barrés et le Tan Afella est ceinturé d'une clôture grillagée. En juin 1967, l'ancienne base du CEMO est rétrocédée à l'Armée nationale populaire algérienne (ANPA) conformément aux accords d'Évian. L'évacuation de Reggane, où les mêmes opérations de démontage et de nettoyage avaient débuté après la fin des tirs aériens, est effective le 1^{er} juillet 1967, avec l'arrivée des militaires algériens sur le plateau Azrafil. Entre-temps, les expérimentations atomiques françaises ont été transférées en Polynésie, où la première explosion atmosphérique a eu lieu le 19 juillet 1966.

La France a procédé à 17 tirs atomiques au Sahara. Environ 24 000 civils et militaires français ont servi au CSEM et au CEMO de 1960 à 1966. Des mesures répondant aux normes internationales de sécurité alors en vigueur – voire plus strictes – ont été appliquées à l'époque. Parfois mal respectées car inadaptées à la situation, elles n'ont pas empêché des cancers parmi les

personnes exposées, militaires et civils. En juin 2001, certains se sont regroupés au sein d'une association, l'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven). Incluant les essais en Polynésie, elle a pour but d'apporter soutien et reconnaissance, particulièrement aux victimes de maladies radio-induites, et d'intervenir auprès des autorités. Son action a conduit au vote de la loi Morin en 2010, permettant des indemnisations y compris des habitants des régions concernées. Après avoir longtemps gardé le silence sur les essais, le gouvernement algérien réclame également réparation. Pour y répondre, un groupe de travail franco-algérien a été créé en 2008 par les autorités des deux pays. Composé d'experts, il étudie les questions de la réhabilitation des anciens sites, du suivi des populations et de l'environnement*. Un travail conjoint sur ce sujet compte parmi les vingt-deux recommandations du « rapport Stora* » de janvier 2021 pour la réconciliation des mémoires.

Frédéric MÉDARD

Biblio. : Frédéric Médard, « Le Sahara, enjeu scientifique et technologique, 1947-1967 », in Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaisse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001.

ÉTAT D'URGENCE

Les autorités françaises résolvent une équation complexe de leur point de vue avec la loi d'état d'urgence, en date du 3 avril 1955 : réprimer efficacement l'insurrection, sans remettre en cause le rattachement de l'Algérie à la France. Officiellement, il faut éviter tout ce qui peut évoquer la guerre. Déclarer l'état de siège est exclu. Ainsi est créé l'état d'urgence. Il se rapproche de l'état de siège par les mesures d'exception qu'il prévoit mais avec une différence fondamentale : quand l'état de siège les confie à l'armée, l'état d'urgence les met à disposition des autorités civiles (gouverneur général, préfets* et sous-préfets). Face au développement du FLN* et

l'extension de l'insurrection, il autorise le couvre-feu, les perquisitions de nuit, l'assignation à résidence de tout « suspect », la compétence de la justice militaire*, le contrôle et l'interdiction de réunions, de spectacles, de la presse*, de la circulation...

Afin d'éviter sa dénonciation comme une loi discriminatoire envers une portion du territoire national, constituée de départements, les deux gouvernements élaborant le projet de loi (Mendès France* et Faure) choisissent de créer un nouvel état d'exception dans le droit français, applicable par décret dans toute zone du territoire national connaissant des troubles. Il pourrait ainsi être déclaré en métropole. Pour les communistes, d'ailleurs, la situation algérienne n'est qu'un prétexte invoqué pour introduire dans le droit un nouvel état répressif, pouvant être utilisé contre des mobilisations ouvrières.

En Algérie, l'état d'urgence est progressivement étendu, par décret, suivant les zones gagnées par la lutte pour l'indépendance. Il ne couvre l'ensemble du territoire qu'après l'insurrection du 20 août 1955*. Il y reste peu longtemps en vigueur. Il est en effet prévu qu'il cesse de s'appliquer en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ; ce que décide Edgar Faure, en décembre 1955. Après les élections* législatives en janvier 1956, son successeur, Guy Mollet*, ne reconduit pas l'état d'urgence mais il demande les pouvoirs spéciaux* à l'Assemblée. Les décrets qui s'ensuivent reprennent les mesures de l'état d'urgence, parmi d'autres, nouvelles et plus graves : rappels massifs sous les drapeaux, délégation des pouvoirs de police* à l'armée, notamment.

Paradoxalement, pendant la guerre elle-même, l'état d'urgence est plus appliqué en métropole qu'en Algérie. Il est déclaré dans l'hexagone deux semaines, en mai 1958, dans l'idée de défendre la République contre toute menace factieuse. Surtout, il est remis en vigueur après la tentative de putsch*, en avril 1961, et il le reste pendant deux ans, jusqu'en mai 1963. Il s'agit alors de lutter contre l'OAS* et les irréductibles de l'Algérie française,

qui sévissent encore après l'indépendance de l'Algérie, en prenant le chef de l'État pour cible. Les critiques ne manquent pas cependant pour dénoncer la reconduction de cet état d'exception. Ses atteintes aux libertés individuelles et collectives ne peuvent plus être légitimées par la guerre.

Le procédé choisi par les gouvernements Mendès France et Faure lors de la création de l'état d'urgence a pour conséquence que celui-ci demeure en tant que loi dans le droit français après la guerre. Il reste à disposition des autorités. Après 1962, il est réactivé trois fois. En Nouvelle-Calédonie, d'abord, en 1985, contre le Front de libération kanak et socialiste (FLNKS). Puis, il est déclaré en France, quand des émeutes marquent les banlieues à l'automne 2005. Il est alors dénoncé comme une loi coloniale. Évident dans le cas calédonien, l'argument repose, en 2005, sur une perception des « émeutiers » ramenés à leur ascendance étrangère, maghrébine en particulier. Pourtant, en tant que loi d'exception, l'état d'urgence est aussi un outil de répression politique. Ainsi, lors de sa 3^e application, après les attentats du 13 novembre 2015, il vise un terrorisme se réclamant de l'islam et les populations considérées comme « musulmanes » en constituent des cibles potentielles. Il est cependant aussi utilisé, à ce moment, contre les militants anti-COP 21 (conférence de Paris sur le climat) et les occupants des zones à défendre (ZAD), victimes d'arrestations, gardes à vue et assignation à résidence. Il connaît là encore une durée d'application de deux ans, puisqu'il reste en vigueur jusqu'au 1^{er} novembre 2017. Il finit alors par être « normalisé », c'est-à-dire intégré au droit commun. Ses mesures sont utilisables en permanence, sans déclaration explicite. Le texte de 1955 a cependant connu des modifications substantielles.

Les propos du député gaulliste Louis Vallon, le 31 mars 1955, n'en étaient pas moins prémonitoires : « Pourquoi faire une loi aux incidences multiples et lointaines dont vous ne pouvez pas prévoir toutes les imbrications ? », avait demandé à Maurice Bourgès-Maunoury*, ministre de l'Intérieur défendant le projet de loi.

Bibl. : Sylvie Thénault, « L'état d'urgence (1955-2005). De l'Algérie coloniale à la France contemporaine : destin d'une loi », *Le Mouvement social*, n° 218, 2007.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL (EMG)

L'État-major général de l'ALN* est créé en janvier 1960 à la suite des travaux du CNRA* réuni à Tripoli entre le 16 décembre 1959 et le 18 janvier 1960. C'est Houari Boumediene* qui en assure la direction. L'EMG est théoriquement dépendant du Comité interministériel de guerre (CIG – qui remplace l'ancien ministère des Forces armées). En réalité, rapidement, tout ce qui a trait aux questions militaires dépend directement de Boumediene. La création de l'EMG fait suite à l'échec des Comités opérationnels militaires (COM) créés en avril 1958 dont l'existence fut éphémère.

Le siège de l'EMG se trouve à quelques kilomètres de la frontière algéro-tunisienne, à Ghardimaou. L'EMG devait mettre à exécution les résolutions du CNRA et envoyer des renforts matériels et humains pour répondre aux besoins des maquis intérieurs. Mais le franchissement des barrages* frontaliers s'avéra difficile même si des groupes de maquisards y parviennent, tels Tahar Zbiri* (futur chef d'état-major de l'ANP*) et Ahmed Bencherif* (à la tête de la gendarmerie entre 1962 et 1977). Toutefois, la plupart des tentatives s'avèrent meurtrières et sont donc rapidement interrompues. Des attaques le long de la frontière continuent à être lancées afin de fixer des troupes françaises dans la zone, bien qu'il soit difficile de déterminer si ces actions ont eu un effet probant.

Boumediene consacre alors tous ses efforts à la réorganisation des troupes stationnant dans la zone frontalière orientale de l'Algérie. Le commandement de la région est scindé en deux et confié à des maquisards

avec une Zone opérationnelle Nord (ZON) dont la direction revient à Abderrahmane Bensalem secondé notamment par Chadli Bendjedid (troisième président de la République algérienne, entre 1979 et 1992) et une Zone opérationnelle Sud (ZOS) dirigée par Salah Soufi. Des bataillons d'environ 600 hommes sont instaurés et répartis le long de la frontière. Ils sont placés sous la direction des anciens de l'armée française de « seconde génération* » (Khaled Nezzar, Larbi Belkheir, Abdelmalek Guenaïzia, etc.) ainsi qu'à des jeunes combattants de retour de formation du Moyen-Orient à l'image de Abderrezak Bouhara ou encore à des maquisards venus se réapprovisionner en Tunisie* qui n'ont pas pu faire le chemin en sens inverse à cause des barrages électrifiés.

À peine quelques mois après la création de l'EMG, on estime à 9 500 le nombre de combattants au niveau de la frontière tunisienne, réparti en 14 bataillons, et à 6 500 au Maroc*. Au cours des deux dernières années du conflit, le nombre de combattants ne cesse de s'accroître atteignant près de 10 000 côté marocain et le double à la frontière est.

Boumediene crée également cinq bureaux d'état-major inspirés du modèle français. Le premier chargé de l'intendance et de la logistique revient à un ancien de l'armée française, Mohamed Bouzada. Le deuxième est confié à un proche de Boumediene, Kaïd Ahmed (futur ministre des Finances puis responsable du FLN* après 1962). Ses attributions sont stratégiques puisque c'est à lui qu'est confié le renseignement. Le troisième bureau, appelé bureau technique, est dirigé par des anciens de l'armée française de « première génération », impliqués dans l'affaire dite « des officiers algériens » et choisis pour leurs compétences techniques. Parmi eux, le futur secrétaire général du ministère de la Défense Abdelkader Chabou. Le quatrième bureau est en charge des questions du personnel tandis que le cinquième s'occupe de la presse* et de l'information. À sa tête, le capitaine Ferhat sera responsable du mensuel de l'armée *El Djeich*, à l'indépendance.

C'est ainsi que Boumediene parvient, par un savant dosage entre les différents profils de combattants venus des maquis et de militaires professionnels à sa disposition, à faire coexister ces hommes et à les réunir sous son autorité, formant progressivement l'armée des frontières*, noyau de la future ANP. C'est à la tête de l'armée des frontières qu'il pénètre en Algérie à l'été 1962 et c'est entouré de ces hommes qu'il s'attelle ensuite, une fois l'indépendance acquise, à édifier une armée professionnelle moderne (voir [ANP](#)).

Saphia AREZKI

Bibl. : Saphia Arezki, *De l'ALN à l'ANP. La construction de l'armée algérienne (1954-1991)*, Éditions de la Sorbonne, 2022 • Abderrezak Bouhara, *Les Viviers de la libération*, Alger, Casbah, 2001 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les présidents américains dont les mandats se déroulent durant la guerre d'Algérie, Dwight Eisenhower (1952-1960), puis John Kennedy (1961-1963), se trouvent confrontés à un dilemme. Il leur paraît indispensable de conserver l'alliance de la France, élément important de la défense de l'Europe en pleine guerre froide* par sa position au sein de l'Otan, et qui a fait inscrire les « départements français d'Algérie » dans le périmètre que couvre l'alliance. En même temps, ils ne veulent pas donner l'impression de soutenir une guerre destinée au maintien d'un système colonial qui ne rencontre guère de faveur dans leur opinion publique et compromet leurs relations avec les pays de ce qu'on commence à appeler le tiers-monde. Dès le début du conflit, ils font connaître leur préférence pour une solution négociée menant à l'indépendance, attitude destinée à ne pas varier par la suite, comme l'illustre la déclaration fracassante de Kennedy, alors sénateur (juillet 1957).

Politiques et militaires américains doivent pourtant se résigner à laisser les gouvernements de Paris engager des contingents de plus en plus nombreux en Algérie, dégarnissant ainsi le théâtre européen face aux forces du pacte de Varsovie. Ils continuent à fournir les matériels (hélicoptères, aviation d'attaque au sol, blindés*, matériels de transport) dont une bonne partie est utilisée en Algérie. Ils paraissent faire confiance aux déclarations françaises qui promettent d'assortir la répression militaire d'un processus de profondes réformes et de consultation des populations, notamment à partir de l'arrivée au pouvoir de Guy Mollet*. Par ailleurs, les diplomates américains font bon accueil aux délégations que le FLN* envoie à New York auprès de l'ONU*. De plus, les Américains interviennent à deux reprises dans un sens contraire à la politique française. En octobre 1956, ils imposent à la France et à la Grande-Bretagne, alliés d'Israël*, de mettre fin à l'opération de Suez* destinée à renverser le président Nasser, considéré à Paris comme le principal soutien du FLN. Au printemps 1958, de concert avec les Britanniques, ils cherchent à imposer leur médiation sous forme de « bons offices » entre Tunisiens et Français après avoir désapprouvé les représailles menées en territoire tunisien contre la base de l'ALN* située près du village de Sakiet Sidi Youssef*. La grande majorité du personnel politique français dénonce cette tentative comme une ingérence insupportable, ce qui entraîne son échec, et la chute du gouvernement de Félix Gaillard* (15 avril).

Cette attitude entraîne une désaffection des relations de l'administration américaine avec le personnel dirigeant de la IV^e République*, dont les ressentiments font redouter des tentations neutralistes, encouragées par la puissance du PCF*. En revanche, le retour au pouvoir du général de Gaulle*, qui a multiplié les déclarations rassurantes, est accueilli favorablement, comme un gage de stabilité et d'amélioration des relations compromises. En fait, les Américains sont plutôt déçus, dans la mesure où le Général met longtemps à s'engager dans une politique très différente de celle de ces prédécesseurs, même après sa prise de position de septembre 1959 en faveur

de l'autodétermination, ce qui accentue l'attraction des nationalistes algériens en direction de l'URSS* et de la Chine*. En revanche, de Gaulle, comme les hommes de la IV^e République, reproche aux Américains de ne pas soutenir suffisamment la politique française, en encourageant les nationalistes algériens, mais aussi les dirigeants tunisiens et marocains, dans leur opposition à la politique française en Algérie. Le sentiment de ne pas pouvoir compter sur la solidarité américaine dans cette affaire se renforce du refus courtois mais ferme opposé par les Américains à la demande du Général d'associer la France à un directoire à trois de l'ensemble des affaires du monde (et non seulement de l'Europe occidentale), et de partager la décision d'emploi des armes nucléaires avec la France et la Grande-Bretagne.

Cet isolement contraint le gouvernement français, qui a échoué au surplus à prendre la direction d'une Communauté franco-africaine dans laquelle une Algérie autonome aurait pu trouver sa place, à évoluer vers des négociations* exclusives avec le FLN. Malgré tout, le gouvernement américain évite de s'opposer à la politique française, contrairement aux espoirs des milieux « activistes », qui agitent le danger de voir l'Afrique du Nord basculer dans le camp soviétique : c'est notamment le cas lors du putsch* d'avril 1961. Il laisse Paris mener à son gré le processus de désengagement, et voit avec soulagement la fin d'une confrontation difficile avec l'allié français. Celui-ci, néanmoins, tirera de l'épreuve algérienne la conviction que l'alliance américaine, si elle constitue un élément essentiel à la sécurité de la France, ne peut guère contribuer à défendre ses intérêts dans le monde. D'autres difficultés avec les États-Unis sont à venir.

Jacques FRÉMEAUX

Bibl. : Irwin M. Wall, *Les États-Unis et la Guerre d'Algérie*, Soleb, 2006.

ÉTUDIANTS EN FRANCE

Le poids politique du monde et des mouvements étudiants pendant la guerre d'Algérie s'explique en partie par leur nombre. De 1954 à 1962, on passe ainsi de 155 000 à 245 000 étudiants. Les transformations sont aussi internes : les effectifs du droit, de la médecine et la pharmacie, de tradition plus conservatrice, passent de 67 000 à 89 000 alors que dans la même période ceux des lettres et des sciences doublent quasiment, passant de 80 000 à 155 000.

Ce monde étudiant est, à l'image de la société, traversé par des débats politiques, l'activité des sections jeunes et étudiantes des partis comme des groupes confessionnels y est importante. Mais – exception dans le paysage syndical français – l'Unef* en assure le monopole de la représentation, « mouvement étudiant » et Unef sont deux vocables pour une seule organisation (voir entrée « Unef »).

La guerre d'Algérie contribue à bouleverser ce consensus, ce qui conduit à une crise concomitante des mouvements de jeunesse sur fond de contestation de la guerre qui se manifeste avec la mobilisation des rappelés en 1956. C'est cette même année que la direction de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) prend ses distances avec la hiérarchie de l'Église et démissionne ; l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) s'est engagée contre la guerre dès 1955. La crise touche les organisations politiques : la fronde de cellules étudiantes et universitaires du PCF* conduit à la dissolution de l'Union des jeunesses républicaines de France (UJRF) remplacée par le Mouvement des jeunesses communistes de France (MJCF) dont l'Union des étudiants communistes (UEC) sera une composante séparée des autres jeunes du mouvement ; les étudiants socialistes, déjà contestataires en 1956, sont également repris en main lors de leur 10^e congrès en 1958. Ces courants trouvent à l'Unef un toit commun, et beaucoup y exercent des responsabilités.

L'Unef elle-même, qui vient de décider en juillet 1956 de reprendre les relations avec les étudiants algériens de l'Ugema*, est frappée par une crise,

avec une scission, rapidement résorbée. Dix-sept associations générales quittent l'Unef et créent un Mouvement des étudiants de France (MEF), fondé sur « l'apolitisme » en 1957. Faute de soutien gouvernemental, la plupart des AGE dissidentes réintègrent l'Unef. Il n'en va pas de même en 1961 quand la scission Fédération nationale des étudiants de France (FNEF) est définitive, d'autant plus qu'elle est soutenue par le gouvernement Debré*. Bien que se réclamant également de l'apolitisme, en son sein l'influence de l'extrême droite est grande, notamment par l'activisme de la Fédération des étudiants nationalistes (FEN) ouvertement pro-Algérie française et anticommuniste. On en retrouvera dans l'OAS*.

Ces activismes sont toutefois limités aux sphères militantes estudiantines, qui représentent plusieurs milliers de personnes, dans un monde étudiant dont les préoccupations majoritaires tournent autour des conditions de vie et d'études/bourses, restauration, logement*, santé*.

C'est une mesure gouvernementale qui va enclencher une mobilisation de masse du milieu : l'instruction interministérielle d'août 1959 mettant en cause les sursis* des étudiants. Évitant d'apparaître comme des privilégiés ne défendant que leurs sursis, les organisations étudiantes, en premier lieu l'Unef, doivent gagner l'opinion* en mettant en cause la guerre elle-même. La décision gouvernementale est rapportée en mars 1960, à la suite d'une mobilisation étudiante prolongée.

L'Unef ne pouvant – de par son caractère unitaire – avoir des prises de position ouvertement pour l'indépendance et de soutien au FLN* et aux déserteurs – de nombreux militants de l'Unef, de l'UEC, des étudiants du jeune PSU*, les étudiants socialistes unifiés (ESU), s'engagent dans les réseaux de soutien aux déserteurs et insoumis, autour du « Manifeste* des 121 », tel le réseau Jeanson*, ou le réseau Jeune Résistance, apportant une aide concrète au FLN, sabotant l'envoi de convois de soldats. Les attentats de l'OAS radicalisent les positions, et c'est dans ces conditions que naît en 1961 le FEA (Front étudiant antifasciste) qui se transforme rapidement en FUA

(Front universitaire antifasciste) avec des comités dans les facultés et de nombreux lycées, notamment auprès des terminales et classes prépas.

À la fin de la guerre d'Algérie, de cette génération* ainsi politisée, un nombre non négligeable va poursuivre l'action en se mettant « au service de la révolution algérienne » en Algérie même, d'autres – qui se retrouvent à la fois dans une UEC échappant de plus en plus au contrôle du PCF et dans une Unef transformée – seront les ferments des nouvelles crises des mouvements de jeunesse de 1965, et des « groupuscules » révolutionnaires de mai et juin 1968. C'est en tout cas la fin du syndicalisme étudiant antérieur.

Alain MONCHABLON et Robi MORDER

Bibl. : Dossier « Étudiants et guerre d'Algérie », site du Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants (Germe), disponible en ligne • Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon et Robi Morder, *Cent ans de mouvements étudiants*, Syllepse, 2007 • Eithan Orkibi, *Les Étudiants de France et la Guerre d'Algérie*, Syllepse, 2012.

ÉTUDIANTS MUSULMANS ALGÉRIENS

L'Association des étudiants musulmans de l'Afrique du Nord (Aeman) fut fondée à Alger en 1919, puis l'Association des étudiants musulmans nord-africains en France (Aemnaf) le fut à Paris en 1927. Ces associations ne correspondaient pas à un cadre national puisqu'elles associaient les Algériens à leurs camarades des pays voisins, la Tunisie* et le Maroc*, surtout à Paris où les Algériens étaient en minorité parmi les étudiants musulmans venus d'Afrique du Nord. À la fois corporatives, religieuses, et politiques, elles cumulaient ces trois caractères que les étudiants français distinguaient alors : les associations générales (AG) membres de l'Unef* avaient vocation à rassembler tous les étudiants contrairement aux associations confessionnelles et aux associations politiques.

À Alger, les étudiants musulmans très minoritaires voulurent d'abord s'intégrer au mouvement étudiant français. Ils avaient depuis 1919 des rapports d'opposition avec l'Association générale des étudiants d'Alger (Agea*) qui excluait les étudiants musulmans de ses rangs, en tout cas des fonctions dirigeantes, jusqu'en 1922, mais ils s'en rapprochèrent et s'y intégrèrent en 1925, tout en gardant leur autonomie. En 1930, Alger accueillit le congrès de l'Unef, qui porta à sa vice-présidence les présidents de l'Agea (Paul Saurin) et de l'Aeman (Ferhat Abbas*). En France, au contraire, l'Aemnaf dont la plupart des membres étaient tunisiens vota en 1930 l'exclusion des étudiants naturalisés français qui acceptaient le Code civil à la place du statut personnel coranique, mais la majorité des étudiants algériens refusèrent cette exclusion. Ils créèrent leur propre Association des étudiants algériens, qui finit par rejoindre l'Aemnaf en 1937. Cependant l'Aeman d'Alger se rapprocha de l'Aemnaf en organisant des Congrès des étudiants musulmans nord-africains de 1931 à 1937 avec les étudiants tunisiens et marocains de Paris, ce qui entraîna une rupture momentanée de l'Agea avec l'Aeman de 1936 à 1938. C'est pendant la Seconde Guerre mondiale que les étudiants algériens s'alignèrent sur les étudiants tunisiens et marocains dans un commun patriotisme maghrébin – qui inspira aux étudiants nationalistes membres de l'Aeman un projet d'insurrection armée durant l'été 1940 – même si les circonstances ne permettaient pas alors son expression publique.

Après la Seconde Guerre mondiale, le mouvement étudiant s'organisa dans un cadre qui était toujours « musulman nord-africain ». Les deux principales associations étaient l'Aeman à Alger et l'Aemnaf à Paris, qui s'efforçait d'organiser tous les groupes d'étudiants maghrébins dans les autres universités de la métropole. À Paris, l'Aemnaf était dominée par l'alliance des trois grands partis nationalistes tunisien (Néo-Destour), marocain (Istiqlal) et algérien (PPA-MTLD*). À Alger, le bureau de l'Aeman soutenait le manifeste nationaliste de son ancien président Ferhat Abbas en 1944-1945, puis le PPA de Messali Hadj* à partir de 1945-1946. En 1949,

cependant, la crise berbériste du PPA-MTLD entraîna un recul momentané de l'influence du parti nationaliste au profit d'une alliance entre l'UDMA* et le PCA* (renforcé par l'adhésion au PCA de l'ancien militant berbériste du MTLD Sadek Hadjerès*), puis une reconquête du pouvoir par les militants du MTLD rassemblés autour de Bélaïd Abdesselam en 1951-1952. En dépit de leurs divisions, les militants étudiants considéraient qu'ils ne pouvaient pas avoir une action revendicative purement étudiante sans s'intéresser au problème de l'enseignement dans l'Algérie coloniale. Ils voulaient donc jouer leur rôle dans le mouvement national anticolonialiste, mais à l'échelle du Maghreb. Cette organisation prit forme, en 1952-1953, à travers l'Union musulmane des étudiants maghrébins, mais, dès 1953, celle-ci éclata parce que les Tunisiens avaient fondé leur propre UGET (Union générale des étudiants tunisiens).

Les militants étudiants algériens décidèrent alors de se réorganiser dans un cadre algérien, d'où le projet d'Union générale des étudiants musulmans algériens* (Ugema) qui fut lancé en 1954 par les étudiants d'Alger, mais qui se vit opposer un projet d'Ugea, la question étant de savoir si l'on devait ou non afficher la référence religieuse à l'islam. La définition de l'union nationale algérienne divisa les étudiants algériens en deux tendances. D'une part, le PCA, l'UDMA, et certains éléments du MTLD (notamment Mohammed Harbi*) voulaient admettre tous les étudiants se considérant comme algériens sans distinction d'origine ou de religion. Ils avaient fondé, en 1953, l'Union des étudiants algériens de Paris (UEAP) qui devait être le premier élément de l'Union nationale des étudiants algériens (Unea). Mais, d'autre part, la majorité des étudiants MTLD, animés par Bélaïd Abdesselam à Paris et par Mohamed Benyahia à Alger, proposèrent de constituer l'Ugema, en promettant que le « M » n'avait pas une signification confessionnelle, mais culturelle, et qu'il serait supprimé après l'indépendance de l'Algérie. Les deux unions tinrent leurs congrès constitutifs à Paris en

juillet 1955, mais la plupart des étudiants algériens choisirent l'Ugema, et les partisans de l'Unea sabordèrent leur organisation.

Guy PERVILLÉ

ÉVASIONS (ALGÉRIE)

En l'absence d'un état des lieux exhaustif des évasions réussies ou mises en échec en Algérie, il est difficile d'en présenter une vue d'ensemble. Au début de la guerre, les évasions ne concernent que les Algériens liés au FLN*. Les dernières années, les détenus de l'OAS* prennent à leur tour le relais. Quelques évasions ont défrayé la chronique comme celle du Coudiat avec Ben Boulaïd* en novembre 1955 ou encore l'évasion de 13 détenus du pénitencier de Lambèse en avril 1961.

Bien avant 1954, plusieurs militants de l'Organisation spéciale* (OS) dont Zighoud* Youcef, Mostefa Benaouda, Slimane Barkat et Abdesselam Bekkouche réussissent à s'enfuir de la prison* civile de Bône au mois d'avril 1951, suivis par Ben Bella* et Ahmed Mahsas* internés à la prison de Blida le 16 mars 1952.

Au soir du 11 novembre 1955, le chef de la zone de l'Aurès, Mostefa Ben Boulaïd et dix de ses compagnons, tous condamnés à mort par le tribunal militaire, s'évadent de la prison du Coudiat de Constantine. Ben Boulaïd laisse une lettre (Anom 93/4304) écrite au nom des condamnés à mort où il explique le but de leur combat, à savoir « une République algérienne élue au suffrage universel, sans distinction de race ni de religion ». Il retrace les préparatifs de l'évasion, déniait toute complicité de la part de la direction et des gardiens de la prison ou des avocats qui lui ont rendu visite. Tous les évadés ont échappé aux recherches policières.

Le commandant Azzedine*, arrêté le 14 juillet 1956, parvient également à s'évader de la prison de Tablat au mois d'octobre, en compagnie de treize

codétenus.

Le 1^{er} novembre 1961, Benguesmia Chadly Djillali, membre d'un réseau de *fida* cumulant plusieurs condamnations, parvient après deux tentatives à sortir de la prison civile d'Oran dans une benne à ordures.

L'année 1962 s'ouvre sur l'évasion de 51 détenus de la maison centrale d'Orléansville.

De son côté, le 15 janvier 1962, Arroumia Draoua Mohammed quitte la prison civile d'Oran avec trois compagnons avec la connivence du gardien Abed Bey. Rattrapés, ils sont exécutés.

On s'évade aussi des camps. Le début de l'année 1956, trois évasions planifiées par Hihhi El Mekki permettent à de nombreux détenus au camp d'internement* d'El Djorf (M'sila) de rejoindre le maquis. Tout autre est la grande évasion des prisonniers* du camp de Paul Cazelles d'où 135 détenus prennent la clé des champs le 13 décembre 1960. La vaste opération lancée pour retrouver les fuyards permet de rattraper 35 détenus. Du camp de Saint-Leu, Ben Adda Benaouda dit Si Zaghloul, condamné à mort, réussit à s'en évader le 26 décembre 1961.

Dans les années 1960, les détenus de l'OAS parviennent à s'évader soit des hôpitaux, soit des prisons. Ainsi lors de la semaine des barricades* (fin janvier 1960), un commando d'activistes « libère » Philippe de Castille de l'hôpital avec deux autres complices. À la prison du Coudiat de Constantine, le matin du 26 septembre 1961, deux activistes, dont Jean-Claude Hourdeaux, parviennent à ouvrir la porte située à l'arrière du bâtiment. Dans leur sillage, 26 détenus algériens profitent de l'aubaine et franchissent la porte laissée ouverte.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : *L'Année du Maghreb*, n° 20, *L'inévitable prison*, 2019 • Mohamed Freha, *Oran, du mouvement national à la guerre de libération, 1945-1962*, t. I, Oran, El Oufia Talita, 2010 • Mahfoud Kaddache, *Récits de feu*, Alger, SNED/El Moudjahid, 1977.

ÉVASIONS (FRANCE)

Les détenus politiques en France s'organisent et se mobilisent, certes, mais ils pensent aussi à l'évasion bien que tous ne la cherchent pas (les objecteurs de conscience acceptent la détention). Pour sa part, la Fédération de France* du FLN* opte pour une « neutralité bienveillante » car si l'évasion est risquée (représailles et conflits entre détenus), elle relève d'un droit du détenu. Seules quelques opérations ont été organisées de l'extérieur, généralement pour libérer des cadres ou des détenus susceptibles de frapper l'opinion*, mais elles ont rarement réussi. À noter : l'évasion de six femmes de la prison* de la Petite-Roquette, en 1961, nécessitant un appui extérieur (collectif des avocats*, réseau de soutien) et des préparatifs intérieurs (barreaux sciés des WC, tissage d'une corde). Plus nombreuses ont été les évasions (ou tentatives) d'individus ayant agi seuls ou en petits groupes, en secret. Ainsi Fodil Bensalem, en 1961, sort sereinement parmi le public grâce à des faux jetons de visiteurs, une métamorphose physique (barbe coupée) et une longue cache dans une douche désaffectée de Fresnes. Une quinzaine de détenus FLN quitte également la prison de Loos-lez-Lille toujours en 1961 par un tunnel creusé patiemment. Mettant à profit les angles morts des prisons (douches, infirmeries, transports, etc.), les évasions usent généralement de la ruse, voire de procédés fantaisistes : transformation de flûtes (*djouaks*) en sarbacanes anesthésiantes, malles percées, etc. La force peut néanmoins être utilisée : fin 1961, six détenus, ayant reçu des armes, s'évadent de la prison de Chambéry en tuant trois gardiens. Il est impossible d'évaluer le nombre d'évasions (ou de tentatives), ni d'en donner une chronologie, même si elles semblent s'être accentuées avec le temps : en 1961, quatorze tentatives sont recensées à Fresnes. Chaque évasion (ou tentative) aboutit à des sanctions dans l'administration (mutations du directeur, poursuites des gardiens) et chez les détenus (suspension de droits), ainsi qu'au renforcement de la sécurité des bâtiments.

Marc ANDRÉ

Bibl. : Ahmed Doum, *De la casbah d'Alger à la prison de Fresnes, 1945-1962*, Alger, Casbah, 1999 • Fanny Layani, « “Le ciel est bleu comme une chaîne.” L’incarcération des militants de l’indépendance algérienne dans les prisons de France métropolitaine, 1954-1962 », mémoire de Master 2 sous la dir. de R. Branche, Paris-1, 2012 • Mohand Zeggagh, *Prisonniers politiques FLN en France pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962. La prison, un champ de bataille*, Publisud, 2012.

ÉVIAN, ACCORDS D’

Les accords d’Évian sont signés le 18 mars 1962, après deux ans de négociations*. L’indépendance n’a pas été préalablement reconnue mais, d’évidence, l’autodétermination des Algériens, qui est prévue, y conduira. Aussi les accords ont-ils une double dimension : point de départ d’un processus de sortie de guerre et règlement des questions divisant les deux parties. Signe de leur importance, ils sont scellés à l’échelon gouvernemental. Côté français, sont présents Louis Joxe*, ministre des Affaires algériennes, Jean de Broglie, secrétaire d’État au Sahara, et Robert Buron, ministre des Travaux publics qui apporte le soutien de son parti (le MRP*). Le GPRA* a quant à lui envoyé Krim* Belkacem, vice-président et ministre de l’Intérieur, Lakhdar Bentobbal*, ministre d’État, M’hamed Yazid, ministre de l’Information et Saâd Dahlab*, ministre des Affaires extérieures. La France ne reconnaissant pas le GPRA cependant, seul Krim Belkacem signe le texte final en tant que chef de la délégation algérienne. Les accords figurent au *Journal officiel* français sous la forme d’un accord de cessez-le-feu suivi d’une série de déclarations dites « gouvernementales », comme si elles étaient unilatérales.

Le cessez-le-feu est fixé au lendemain de la signature, le 19 mars 1962* à 12 heures. Il s'accompagne d'une amnistie* permettant la libération de tous les détenus et internés algériens. Il n'est pas écrit qu'elle est réciproque mais il est évident que l'amnistie des Algériens engagés dans la lutte pour l'indépendance aura pour pendant celle des forces françaises (policiers et militaires) qui leur ont été opposées. Dans l'immédiat, une période d'administration transitoire est prévue. Un Exécutif provisoire*, prenant l'Algérie en charge, a six mois pour organiser le référendum* d'autodétermination. Ensuite, « si la solution d'indépendance et de coopération est adoptée », l'Exécutif provisoire a trois semaines pour organiser des élections désignant « l'Assemblée nationale algérienne à laquelle il remettra ses pouvoirs ».

Les accords concernent en outre le statut des Français restant en Algérie, l'exploitation des richesses sahariennes, la pérennité de la présence militaire française ainsi que la coopération économique, financière, culturelle et technique. Trois ans sont donnés aux Français d'Algérie pour choisir leur nationalité*. Il leur est notamment permis de « transporter leurs biens mobiliers, liquider leurs biens immobiliers, transférer leurs capitaux ». « Aucune mesure arbitraire ou discriminatoire ne sera prise à l'encontre des biens, intérêts et droits acquis des ressortissants français », est-il spécifié ; toute privation fera l'objet d'une « indemnité équitable préalablement fixée ». La coopération financière et économique doit reposer sur une garantie des « intérêts de la France et des droits acquis des personnes physiques et morales ». L'ancienne puissance coloniale doit de son côté apporter à la nation nouvelle « une aide financière privilégiée ». Autorisée à exploiter les hydrocarbures sahariens, elle bénéficie d'une « préférence » dans l'octroi de permis miniers. Militairement, elle conserve la base de Mers El Kébir pour quinze ans et pourra continuer ses essais nucléaires* dans le Sahara pendant cinq ans. Elle pourra entretenir sur place une force de 80 000 hommes.

Ces accords sont immédiatement critiqués par les opposants internes des deux camps. En France, les partisans de l'Algérie française y voient un abandon coupable. Côté algérien, ceux qui refusent par principe toute négociation les dénoncent comme néocolonialistes. Ahmed Ben Bella* et le colonel Houari Boumediene*, en particulier, défendent ce point de vue. Leur position est d'autant plus cruciale qu'ils deviennent les deux premiers présidents de la toute nouvelle République algérienne démocratique et populaire (Ben Bella de 1962 à 1965, Boumediene ensuite, après un coup d'État renversant son ancien allié). Eux ne se sentent pas tenus par des accords qu'ils ont rejetés et qui contreviennent à leurs options politiques.

Outre le fait que les Français d'Algérie quittent massivement le pays en 1962, ainsi s'explique que les garanties prévues pour eux sont restées en grande partie vaines. La législation algérienne sur les biens déclarés vacants, en raison de l'absence de leurs propriétaires, ainsi que la nationalisation des terres ne respectent pas les engagements pris à Évian. Pour Guy Pervillé*, les dirigeants algériens ont ainsi révisé les accords, unilatéralement.

Ce n'est pas le cas, cependant, dans les autres domaines. Les accords ont été respectés sur les plans économique et militaire. La France poursuit ses essais nucléaires dans le Sahara, quitte Mers El Kébir sans conflit en 1968 et exploite les hydrocarbures jusqu'à la nationalisation de 1971. La coopération l'a également emporté car Ben Bella puis Boumediene n'ont pas le choix, tant la colonisation a laissé l'Algérie démunie. Jusqu'en 1962, les Français assuraient les fonctions d'encadrement, dans le public comme dans le privé, tandis que les « musulmans », souffrant de discriminations scolaires et statutaires, y étaient très peu nombreux. Aussi, de 1962 à 1969, selon Charles-Robert Ageron*, la France et l'Algérie signent 72 accords de coopération, suscitant, dit l'historien, des jalousies au Maroc* et en Tunisie*. Des coopérants de nations ayant soutenu la lutte algérienne pour l'indépendance (pays arabo-musulmans, du bloc de l'Est ou encore Cuba) remplacent cependant progressivement les Français. De même, la liberté de

circulation accordée aux ressortissants algériens à Évian témoigne de liens privilégiés dans l'immédiat après-guerre. Assez vite remise en cause par les deux parties, elle est officiellement enterrée en 1968.

Surtout, le processus de sortie de guerre défini par les accords (cessez-le-feu puis autodétermination) est bien appliqué ; et ce, en dépit des violences qui suivent le 19 mars 1962. Le déficit de maintien de l'ordre est alors général. Les accords ont prévu un système qui peine à se réaliser : constitution d'une « Force locale* », embauche d'attachés temporaires occasionnels (ATO). L'OAS* se déchaîne pour empêcher l'organisation du référendum et éviter l'indépendance. Elle mobilise les Français d'Algérie dont des dizaines sont tués dans la répression d'un cortège, rue d'Isly*, à Alger, le 26 mars. Au nom de la lutte contre l'OAS, des groupes armés algériens enlèvent des Français d'Algérie dont certains disparaissent. Les représailles envers les harkis* débutent aussi.

Les Français de métropole approuvent les accords par référendum, le 8 avril 1962 (90 % des votants, avec un taux d'abstention de 24 %) ; ils signifient en effet que les jeunes hommes ne partiront plus. En Algérie, l'indépendance recouvre les accords d'Évian comme symbole de la victoire. Après le référendum d'autodétermination le 1^{er} juillet, la reconnaissance du résultat par de Gaulle* le 3, l'indépendance est fêtée le 5. « Mission accomplie », estime Saâd Dahlab, l'un des négociateurs d'Évian. Une guerre civile suit cependant. L'Exécutif provisoire passe le relais à la République algérienne le 25 septembre 1962 seulement.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Les accords d'Évian (1962) », *Vingtième Siècle*, n° 35, 1992 • René Gallissot (dir.), *Les Accords d'Évian en conjoncture et en longue durée*, Karthala, 1997 • Saâd Dahlab, *Mission accomplie pour l'indépendance de l'Algérie*, Alger, Dahlab, 1990.

EXÉCUTIF PROVISOIRE

Les accords d'Évian* signés entre le gouvernement français et le GPRA* organisent une sortie de guerre, progressive, devant s'achever par un référendum* d'autodétermination sur l'indépendance avant le passage de relais au nouvel État algérien. Le processus débute avec le cessez-le-feu, le 19 mars 1962*, suivi d'une période transitoire dans l'attente du référendum.

Dans cette perspective, les accords prévoient de nouvelles institutions*. Un haut-commissaire, placé sous l'autorité du ministre d'État chargé des Affaires algériennes, Christian Fouchet*, est désigné et un gouvernement de fait, l'Exécutif provisoire est mis en place. La composition de cette instance résulte d'un dosage pragmatique entre libéraux français et algériens, partisans de la politique gaullienne en Algérie et nationalistes du FLN*, hommes rompus aux arcanes des IV^e et V^e Républiques* et nouvelle génération* de cadres et intellectuels issus de la révolution algérienne.

Les prérogatives de l'Exécutif provisoire sont importantes et régaliennes : assurer la gestion des affaires publiques propres à l'Algérie, diriger son administration, faire accéder les Algériens aux emplois dans différentes branches de l'administration, maintenir l'ordre public (avec des services de police* et une force d'ordre, la « Force locale* » estimée à 40 000 hommes) et surtout préparer et mettre en œuvre l'autodétermination.

Né en 1911 à Akbou (Kabylie), son président, Abderrahmane Farès, diplômé en droit, a été le premier notaire musulman d'Algérie. Proche de la SFIO*, il a siégé au Conseil général d'Alger, puis, en 1946, à la première Assemblée constituante française. En 1953, il a présidé l'Assemblée algérienne. Après avoir longtemps défendu la solution de l'intégration de l'Algérie, il a soutenu le FLN en collectant des fonds à son profit, ce qui lui a valu d'être arrêté, le 4 novembre 1961, pour atteinte à la sûreté de l'État. Il est libéré avec le cessez-le-feu pour présider l'Exécutif provisoire. Sa nomination, résultat d'un compromis entre le GPRA et le gouvernement

français, est mal accueillie par l'ALN* qui l'associe à la « Troisième force ». Dans la Wilaya 4*, il reçoit le sobriquet de « Bao Dai » algérien.

Chawki Mostefaï, pour sa part, préside le groupe FLN au sein de l'Exécutif provisoire. Selon M'hamed Yazid, porte-parole du GPRA, il possède trois qualités : bénéficiaire de la confiance du FLN, jouir d'une notoriété suffisante auprès de la masse musulmane et apparaître comme un élément d'apaisement pour les Européens. Tout comme celle de Farès et des autres membres, sa désignation témoigne de l'importance que revêt, pour les négociateurs d'Évian, l'avenir de la cohabitation entre les deux communautés à l'indépendance. Ainsi, la vice-présidence de l'Exécutif provisoire échoit à Roger Roth, les Travaux publics à Charles Koenig, les Affaires financières à Jean Mannoni, l'Agriculture* à M'hamed Cheikh, l'Ordre public à Abdelkader El Hassar, les Affaires culturelles à Brahim Bayoud. Les autres portefeuilles reviennent aux représentants du FLN : les Affaires économiques à Bélaïd Abdesselam, les Affaires administratives à Abderrezak Chentouf, les Affaires sociales à Boumediene Hamidou et les Postes à Mohamed Benteftifa. Quant à la Force locale, elle est confiée au préfet* de Saïda, Omar Mokdad.

L'Exécutif provisoire et la Force locale font débat au sein du FLN. Ahmed Ben Bella* estime que la majorité de ses membres sont des « relais du gouvernement français ». Son avis est partagé par l'EMG* et les wilayas. La Force locale aurait ainsi pu être utilisée par le GPRA pour contrôler les wilayas, limiter leur champ d'action à l'intérieur et en même temps contrecarrer toute velléité de l'armée des frontières* de s'imposer à l'indépendance. Avec des effectifs pouvant aller jusqu'à 60 000 hommes, elle autorisait toute spéculation sur ses finalités politiques. Responsable du maintien de l'ordre entre le cessez-le-feu et la proclamation des résultats du référendum d'autodétermination, elle devait assurer des missions de surveillance générale, de protection des personnes et des biens et du maintien de l'ordre. Cet échafaudage ne résiste cependant pas à la complexité de la fin

de la guerre. Au jour du référendum d'autodétermination (1^{er} juillet), la Force locale implose. Une partie de ses membres rejoignent l'ALN avec leurs armes, accentuant la crise du FLN à l'été 1962* et nourrissant ainsi le « wilayisme ».

Cependant, l'implosion de la Force locale n'empêche l'Exécutif provisoire d'organiser le référendum d'autodétermination du 1^{er} juillet. L'Exécutif provisoire assume alors les pouvoirs devant être ensuite dévolus à l'État algérien indépendant. Farès et son équipe réussissent alors cahin-caha à assurer un équilibre entre les différentes factions s'opposant : groupe de Tlemcen*, groupe de Tizi Ouzou*, les wilayas et l'EMG. L'Exécutif provisoire reste en fonction jusqu'à l'élection-cooptation de l'Assemblée nationale le 20 septembre 1962.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Bernard Droz et Évelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Seuil, 1982 • Abderrahmane Farès, *La Cruelle Vérité. Mémoires politiques*, Alger, Casbah, 2006 • Maurice Flory, « La fin de la souveraineté française en Algérie », *Annuaire français de droit international*, vol. 8, 1962 • Maurice Vaïsse (dir.), *Vers la paix en Algérie. Les négociations d'Évian dans les archives diplomatiques françaises. 15 janvier 1961-29 juin 1962*, Bruxelles, Bruylant, 2003.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES

En contexte militaire, une exécution sommaire est la mise à mort d'un individu hors combat et sans sommation. En Algérie, le cadre légal a cependant posé un problème spécifique car le droit de la guerre n'est pas officiellement appliqué. L'action des forces de l'ordre est encadrée par un droit d'exception, dont l'état d'urgence* est la première pierre. La non-application du droit de la guerre ouvre une vaste question : dans quelles

conditions les soldats peuvent-ils faire feu sans risquer des poursuites judiciaires ? De ce fait, des directives et circulaires fondamentales sont prises en 1955. Elles forment un corpus définissant théoriquement la légitimité d'une exécution sur le terrain. Le 13 mai 1955, d'abord, une directive du commandant des Aurès-Nemencha – reprenant les orientations discrètement fixées par le ministre de l'Intérieur et le gouverneur général Jacques Soustelle* – ordonne que tout « rebelle » pris les armes à la main soit abattu. Puis le 1^{er} juillet 1955, une circulaire des ministres de la Justice et des Forces armées liste les conditions dans lesquelles les forces de l'ordre peuvent ouvrir le feu : tout « rebelle » faisant usage d'une arme ou aperçu une arme à la main ou en train d'accomplir une exaction peut alors être tué sur-le-champ, de même que tout suspect qui tente de s'enfuir. En toute logique avec ces préconisations, pendant toute la guerre, les militaires qui officialiseront leurs exécutions (ce n'était pas toujours le cas) déclareront leurs victimes comme des « fuyards abattus ». Enfin, le 3 août 1955, le ministre la Justice fait clôturer les informations judiciaires ouvertes après des exécutions lorsqu'il ressort que les faits sont justifiés par les circonstances, la nécessité ou l'ordre de la loi. Les pouvoirs spéciaux* accordés par la loi du 16 mars 1956 renforcent encore les prérogatives des forces de l'ordre, même si dans une note du 13 octobre 1956, le général Lorillot*, commandant la 10^e RM, exige le respect des « dispositions humanitaires prévues par la convention de Genève* », sous peine de sanctions.

Dans cette guerre que l'armée définit comme une guerre insurrectionnelle, les circonstances des exécutions sont très variables. Les soldats les justifient par la mort de leurs camarades au combat, suscitant des désirs de vengeance ou encore par la nécessité de faire disparaître un prisonnier*, pour des raisons diverses : son état physique ou psychique prouverait l'usage de la torture*, par exemple, ou, plus simplement, parce que la garde du captif aurait gêné l'activité opérationnelle de l'unité. Pour sa part, le commandement, en particulier lorsqu'il doit se justifier auprès des autorités

politiques, présente les exécutions sommaires comme des exécutions extrajudiciaires. L'armée se substituerait ainsi à la justice, décriée pour son laxisme, sa mansuétude, son inefficacité. Il s'agirait donc d'une forme de justice expéditive. L'exemple le plus connu est celui du colonel Argoud* qui procède à des exécutions en place publique. Sa logique est cependant une logique de terreur : ces exécutions témoignent aux yeux de tous des risques encourus et du pouvoir acquis par l'armée sur le terrain – les soldats ont droit de vie ou de mort. Les appréciations de sa hiérarchie, aux divers échelons supérieurs, ont divergé : si les généraux Massu* et Pâris de Bollardière* lui ont ordonné de cesser de telles pratiques, le commandant en chef Raoul Salan* l'a implicitement soutenu et le général Allard* l'aurait encouragé à déplacer les populations en camion pour les faire assister aux exécutions.

Rares sont les exécutions sommaires qui font l'objet de poursuites. Seul un gendarme auxiliaire musulman est inculpé fin 1955 pour avoir abattu un suspect. L'exécution ayant été filmée par un reporter américain, elle suscite un vif mais bref émoi : c'est l'affaire d'Aïn Abid. Puis le drame de Palestro* et les attentats à la bombe à Alger sont opposés, dans le débat public français, à la dénonciation de la répression. Après le scandale de la torture en 1957, la parole se libère vraiment en 1958. Des prêtres-ouvriers de la Mission de France* rendent publique une lettre dans laquelle un appelé relate les « corvées bois* ». La pratique est généralisée : elle concerne, outre l'armée de terre*, la gendarmerie*. Elle est aussi contre-productive, selon le commandant en chef Raoul Salan qui crée, en 1958, des centres militaires d'internés* (CMI). L'armée y place les *djounoud* capturés qu'elle juge opportun de garder sous son contrôle, les soumettant à une « rééducation* » afin de les « retourner ». Ces structures sont censées décharger rapidement les unités de leurs prisonniers, avec la perspective qu'ils rallient le camp de la France. Elles serviraient donc à faire reculer le nombre des exécutions sommaires – le nombre de CMI reste cependant très faible (7 en 1960) et seuls quelques milliers d'hommes (4 500 au maximum) y sont détenus. En

1960, une enquête confiée à Maurice Patin*, président de la Commission de sauvegarde*, conclut que la logique fonctionne. Les exécutions sommaires diminueraient. Il reconnaît pourtant se fonder sur les procès-verbaux pour « fuyards abattus » officiellement dressés, qui ne reflètent que les déclarations et non la réalité de la pratique.

Des cadres de l'armée s'y sont opposés catégoriquement, quand pour d'autres les exécutions ont une dimension d'exercice de la terreur, présentée comme une contre-terreur face au FLN*. Paul Aussaresses* s'en est ainsi revendiqué. Dans le cas des appelés du contingent*, des exécutions sommaires ont pu résulter des carences de l'encadrement. Les sanctions à l'égard de leurs auteurs sont exceptionnelles pendant la guerre. Puis aucune poursuite n'a pu être engagée après le cessez-le-feu en raison de l'amnistie*. Prévues pour les détenus algériens dans les accords d'Évian*, elle bénéficie également aux membres des forces de l'ordre françaises par le décret n° 62-327 du 22 mars 1962 et ses ordonnances d'application du 14 avril, amnistiant les auteurs d'infractions commises au « titre de l'insurrection algérienne ». L'amnistie n'est toutefois pas synonyme d'amnésie. Aussi le sujet est-il publiquement évoqué, avec celui de la torture, sans que de nouvelles enquêtes soient lancées ni une reconnaissance proclamée. Est-il du reste possible de les quantifier précisément, tant les sources sont rares et qu'aucun décompte ne figure dans les archives* militaires ? Des statistiques de la 10^e RM font état qu'un quart des combattants algériens capturés entre 1955 et 1958 sont tués, officiellement après avoir tenté de se soustraire au contrôle ou à l'emprise des forces de l'ordre – ce qui reste toujours invérifiable au cas par cas. Se basant sur les journaux des marches et des opérations* (JMO), l'historien Gilbert Meynier* a établi un décompte de 21 132 « fuyards » abattus sur les 145 195 « rebelles » tués par les forces de l'ordre entre janvier 1955 et février 1962, ce qui correspond à 14,55 % des pertes du FLN.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2004.

F

FANON, FRANTZ (1925-1961)

Pour exceptionnel qu'il semble, l'itinéraire de Frantz Fanon qui va le mener de la Martinique (où il passe sa jeunesse d'enfant en pays dominé), à la France où il fait ses études de médecine puis à l'Algérie en guerre anticoloniale, s'inscrit dans une logique dont les bases sont dans son engagement pour la liberté et l'analyse de la domination coloniale. Il en démonte les mécanismes, notamment dans un de ses aspects, le racisme* comme « fabrique » du noir mais aussi du blanc (*Peau noire, masques blancs*, Seuil, 1952).

Il arrive en Algérie en 1953 comme médecin et entre en contact avec des militants algériens. Directeur de l'hôpital psychiatrique de Blida, il y initie la psychothérapie et l'ergothérapie, qui prennent en compte la société et la culture des patients. Il analyse les structures du monde colonial et de ses aliénations. Il est confronté à la violence extrême de la torture* subie par les suppliciés mais aussi à ses conséquences chez les tortionnaires.

Il démissionne de son poste en 1956. Expulsé d'Algérie l'année suivante, il rejoint le FLN*. En Tunisie*, il écrit dans le journal *El Moudjahid* et fait partie de la délégation algérienne au Congrès panafricain d'Accra*. Il est nommé ambassadeur du GPRA* au Ghana et dispose d'un passeport « algérien » au nom de Frantz Omar Fanon.

Dans ses essais (*L'an V de la révolution algérienne*, 1959, interdit en Algérie), il analyse les transformations de la société colonisée quand elle entre en lutte pour son indépendance. Ainsi, les femmes* quittent les rôles et places qui leur étaient fixés dans une société arc-boutée sur ses dernières possibilités de résistance (la famille, la langue...). Il décrit l'impact de vecteurs de modernité comme la radio*.

Dans son dernier essai, *Les Damnés de la terre* (Maspero, 1961), il analyse la nécessité et le processus de la violence libératrice et son obligatoire radicalité. L'écrivain doit s'engager et se mettre à l'écoute du peuple. Mais il pressent déjà les dérives des postindépendances.

Il meurt de leucémie aux États-Unis*. Son corps est ramené en Tunisie. Transporté à dos d'homme par des combattants algériens malgré le barrage électrifié* (Morice et Challe), il est enterré en terre algérienne. Il repose au village d'Aïn Kerma (Tarf) au cimetière des martyrs de la lutte de libération.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Alice Cherki, *Frantz Fanon. Portrait*, Seuil, 2000 • Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, Maspero, 1961 • Jody Fanon, *De la Martinique à l'Algérie et à l'Afrique*, L'Harmattan, 2004.

FAURE, GRATIEN (1885-?)

Connu pour avoir été le plus grand céréaliculteur privé de la colonie (6 000 ha), Gratien Faure, dit le « seigneur du blé », est resté célèbre pour avoir été le défenseur intransigeant de l'Algérie française. Il se présentait comme l'« ultra » type.

Il est le descendant d'une famille d'agriculteurs venus de la Drôme. Fils de petit colon, il est, en 1909, élu maire* de son village natal. Il n'a ni fortune, ni parti, ni journal. En 1911, il épouse Suzanne Lochard, fille d'un grand fermier. Il est conseiller général de Constantine de 1920 à 1935. « Très

écouté de l'administration coloniale » (*JORF*, 6 avril 1944, p. 18), il a l'opportunité d'obtenir de nouvelles concessions foncières. En 1930, il est déjà à la tête de 700 hectares céréalières dans les hautes plaines constantinoises. En 1936, la mévente des blés en fait un défenseur des petits colons*. Il fait campagne dans le journal *L'Agriculteur* contre l'importation de blés étrangers. Il est alors élu président de l'Union des syndicats agricoles, puis de la Chambre d'agriculture*. Il se distingue déjà par sa défense des « petits-blancs », par ses discours nationalistes et par son suprémacisme vis-à-vis des musulmans.

En 1938, il conduit à Paris une délégation d'élus d'Algérie pour s'opposer au projet de loi Blum-Viollette. Défenseur du régime de Vichy, il est reçu en septembre 1942 par le maréchal Pétain. Le journal communiste *Liberté* du 26 octobre 1944 le qualifie de « féodal démagogue, politicien véreux, industriel budgétivore et vichyssois enragé ». Les autorités ne le classent pas comme élu « antisémite » mais comme « républicain » (*La Croix*, 13 octobre 1931). Jacques Bouveresse (2008) le range dans la catégorie « nationaliste-conservateur ». Il obtient sous Vichy la concession de la mine de cuivre d'Aïn Barbar (Bône) en promettant de produire du sulfate de cuivre pour les viticulteurs. Après la guerre, il rachète deux domaines au Hamma (Sétif). En 1954, ses propriétés atteignent 6 000 hectares.

Ardent défenseur de la « supériorité » des colons, il est hostile aux musulmans et les considère comme une menace. Il n'envisage aucune « cohabitation » avec eux mais seulement une « coexistence » sous forme de communautés séparées (*Le Monde*, 9 août 1961). Un témoin l'a vu brandissant une mitraillette et déclarer : « Moi, les Arabes, je les descends comme ça. » Partisan de la guerre à outrance, il éprouvait néanmoins des doutes en privé. Dès les années 1930, il affirmait que « l'Algérie ne durera pas » et songeait à s'installer ailleurs, en Argentine. Ce qu'il fit probablement puisqu'on perd sa trace après l'indépendance. Mais on sait qu'en 1960, son

fils Raymond a repris le projet en achetant 6 500 hectares à Gualeguaychú, près de Buenos Aires.

Ahmed HENNI

Bibl. : Ferhat Abbas, *La Nuit coloniale*, Julliard, 1962 • Jacques Bouveresse, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes, 1898-1945*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008 • Claude Paillat, *Vingt ans qui déchirèrent la France*, t. II, *La liquidation, 1954-1962*, Robert Laffont, 1972.

FAURE, GÉNÉRAL JACQUES (1904-1988)

Né en 1904, Jacques Faure est issu d'une famille de militaires. Il intègre Saint-Cyr en 1925. Affecté dans un régiment de chasseurs alpins en 1927, il prend le commandement de l'équipe de France militaire de ski de 1932 à 1938. Il participe notamment aux Jeux olympiques de 1936 en Allemagne. Débarqué à Londres, après la bataille de Narvik, Faure refuse de rejoindre la France libre naissante et décide de rester fidèle à Vichy. Il participe alors à la création du mouvement Jeunesse et Montagne. Il rejoint en 1943 le général Giraud à Alger puis participe aux débarquements en Sicile (1943) et en Provence (1944). En 1946, il prend la direction de la 25^e division aéroportée. Après plusieurs postes dans les états-majors parisiens et en Allemagne, il est envoyé en Algérie en septembre 1956 où il dirige la 27^e division alpine en Kabylie. Son fils y est tué. Adjoint du général Manceaux-Demiau commandant la division d'Alger en 1955-1956, il projette plusieurs complots. Pour ce faire, il tient des réunions secrètes, où se mêlent activistes européens et métropolitains et militaires factieux, à Alger, aux hôtels *Saint-George* et *Aletti*. Bien que certains militaires comme Jacques Massu* considèrent que ses complots étaient « enfantins », il projette néanmoins d'enlever le gouverneur général en Algérie Robert Lacoste* en décembre 1956 et de le

remplacer par un militaire, le général Cogny, alors à la tête des troupes du Maroc*. Démasqué par Paul-Henri Teitgen*, le secrétaire de la préfecture d'Alger, son projet est éventé et il est arrêté le 28 décembre 1956. Le 7 janvier 1957, il est sanctionné, avec beaucoup de clémence, de trente jours d'arrêt au fort de la Courneuve, avant d'être envoyé en Allemagne. Jacques Faure se rallie sans enthousiasme à de Gaulle* en 1958. La même année, il retourne en Algérie pour commander une division alpine en Kabylie. Il est relevé de ses fonctions le 10 février 1960, du fait de sa sympathie pour les organisateurs de la semaine des barricades*. Homme de tous les complots, c'est le pivot du groupe des colonels parisiens et du « complot de Paris », une des chevilles ouvrières de l'organisation du putsch* d'avril 1961 dont il peut être considéré comme un des principaux initiateurs. Il est à Paris lorsque le putsch éclate. Il doit relayer le putsch en métropole, mais la police* l'arrête dès le 22 avril 1961. Il est condamné à dix ans de détention pénitentiaire, ce qui met fin à la troublante indulgence dont il a jusque-là bénéficié. Il est libéré en 1966 et amnistié en 1968. Il est réintégré dans ses droits et son grade de général en 1982. Il meurt en 1988.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018 • Jean Guisnel, *Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France*, La Découverte, 1990 • Michel Hardy, Hervé Lemoine, Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

FAVRELIÈRE, NOËL (1934-2017)

Noël Favrelière est né le 11 mai 1934 à La Rochelle, dans une famille d'hôteliers-restaurateurs, dont le père, socialiste, est résistant pendant la

Seconde Guerre mondiale. Il quitte le lycée à 15 ans pour devenir pilotin sur un pétrolier à Marseille*, mais cette expérience avorte. Il tente ensuite de s'inscrire aux Arts décoratifs à Paris, un professeur lui conseillant d'effectuer auparavant son service militaire*. Il devance alors l'appel, en 1953, choisissant les parachutistes* en Algérie. Bon soldat, il devient sergent. Mais il constate le racisme* à l'égard des « Français musulmans ». Début 1956, inscrit à l'Académie libre des beaux-arts en région parisienne, il se cultive et se rapproche du communisme. Il se résigne à son rappel sous les drapeaux en mai 1956. Intégré au 8^e régiment de parachutistes coloniaux, il arrive en Algérie le 17 juin. De Mers El Kébir, son unité se rend d'abord à Blida puis à Tablat. Les exactions envers les civils exaspèrent Noël Favrelière, notamment à compter du 20 juillet dans la région de Maginot. Le 25 août 1956, l'unité de Favrelière se trouve à Bir El Ater, près de la frontière tunisienne. L'officier de renseignement fait de lui son nouvel adjoint. Le lendemain, une quarantaine de civils sont arrêtés, et certains torturés. Favrelière est alors chargé de garder deux prisonniers*. L'un est exécuté en étant lancé d'un hélicoptère. Refusant qu'il en soit de même pour le second, Favrelière décide de le sauver, à la nuit tombée. Les deux hommes fuient dans le désert. Malgré les recherches de l'armée, ils parviennent à Moularès en Tunisie* le 31 août. Noël Favrelière suit ensuite un groupe de maquisards sur la frontière algéro-tunisienne. Mais, ne désirant pas tuer des Français, il s'installe à Tunis début 1957. Il y rencontre le cinéaste René Vautier*. En octobre, il part aux États-Unis*, où il travaille auprès de la délégation algérienne à l'ONU*. Il est condamné à mort par contumace, le 18 mai 1958, par le TPFA de Constantine. Après un nouveau passage par Tunis, Noël Favrelière obtient à la rentrée 1960 une bourse de l'Ugema* pour étudier en Yougoslavie*. Au même moment, son témoignage* sort aux Éditions de Minuit et est aussitôt saisi. Noël Favrelière revient en Tunisie en juin 1962, puis s'installe à Alger jusqu'en 1963. Il devient alors inspecteur des musées. Il est amnistié* en 1966 mais reste travailler à l'étranger, notamment pour Renault. Il se marie

avec une danseuse étoile slovène, avec laquelle il a une fille. À la fin de sa carrière, il travaille comme attaché culturel en Jordanie. Son histoire est adaptée dans le film *Avoir vingt ans dans les Aurès* de René Vautier. Il est l'un des signataires de l'« Appel des douze* » en 2000. Il décède le 12 novembre 2017.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. et film. : Noël Favrelière, *Le Désert à l'aube*, Minuit, 1960 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007 • René Vautier, *Avoir vingt ans dans les Aurès*, film, 1972.

FÉDÉRATION DE FRANCE DU FLN

De 1954 à 1962, le FLN* et l'ALN* mènent une révolution anticoloniale enracinée dans la société algérienne. Fondée en 1955 et supervisée par Mohamed Boudiaf*, puis par Abane* Ramdane, la Fédération de France du FLN est une organisation clandestine autoritaire qui n'hésite pas à recourir à la violence pour se légitimer. Ses dirigeants sont les héritiers du PPA-MTLD*, le parti indépendantiste qui emprunte « au modèle soviétique d'organisation du parti et fonctionne de manière autoritaire sur le modèle du centralisme démocratique » (G. Meynier). Les « Mémoires politiques » de Mohammed Harbi* (*Une vie debout*, La Découverte, 2001) sont précieuses à ce titre. Elles témoignent largement de ce fonctionnement.

Contrairement à l'Algérie, les premiers pas du FLN en France sont difficiles. La différenciation entre le FLN et le MNA* de Messali Hadj* résulte des crises internes au PPA-MTLD et de l'évolution politique qui conduit à la Toussaint 1954. Selon Benjamin Stora*, après une phase de « préparatifs de l'insurrection », une nouvelle phase s'ouvre avec les attentats

du 1^{er} novembre 1954*. C'est une période de confusion : le MTLD est dissous, Messali Hadj fonde le MNA, qui concurrence le FLN, et un débat s'instaure entre nationalistes. Le FLN ne s'impose pas alors. La dernière phase, selon Stora, « intervient en avril 1955, lorsqu'Abane Ramdane entreprend de doter le FLN d'une ébauche de programme ». Le MNA trouve cependant en France une forte audience : en 1955, pour l'immense majorité des immigrés algériens, adhérer au MNA ce n'est pas s'opposer à la Guerre d'indépendance, c'est refuser de la faire sans Messali.

La Fédération dispose d'une organisation politico-administrative (*nidham*), d'une organisation militaire (Organisation spéciale, OS), de groupes de choc, d'un collectif d'avocats* recrutant dans les barreaux de France ainsi que de l'appui précieux des « porteurs de valises* ». Avec elle, la diaspora algérienne est intégrée à la stratégie d'ensemble du FLN. Dans la France des Trente Glorieuses, l'immigration algérienne forme un sous-prolétariat hétérogène réparti sur l'ensemble des sites industriels de France et de Belgique*. Quelques centaines d'Algériens résident également dans le protectorat de la Sarre et en RFA*. Disposant d'un niveau de vie plus élevé que la paysannerie algérienne, la classe ouvrière exilée en Europe est un enjeu financier majeur pour le FLN comme pour le MNA. La conquête des esprits se fait au prix du sang, après une année d'intenses controverses politiques. Pour Abane Ramdane comme pour les dirigeants de la Fédération de France, la victoire du FLN en Europe de l'Ouest ne peut passer que par la destruction des messalistes. En refusant la fraternité des armes, en niant la légitimité du combat des messalistes, la Fédération de France du FLN plonge l'immigration algérienne dans la période la plus meurtrière de son histoire : attentats, fusillades, exécutions sommaires* sont désormais le lot quotidien des immigrés algériens. Dans ce contexte, les débitants de boissons tiennent une « vocation particulière de victimes » (*Le Monde*, 17 octobre 1956) en raison de leur position sociale et de l'enjeu stratégique de leur commerce. La « guerre des cafés » est d'une rare violence.

Après l'ouverture du second front en 1958, la Fédération de France du FLN parvient à s'imposer définitivement sur le MNA : en mars 1961, elle contrôle, selon ses propres estimations, 30 % des Algériens basés dans le nord et l'est de la France, 52 % dans le centre et le sud-ouest et 90 % dans la région parisienne, soit 57 % de l'ensemble de l'émigration* algérienne. La répression policière et judiciaire contribue cependant à déstabiliser la Fédération. Les militants font en effet l'objet d'une étroite surveillance, les rafles* et l'internement dans des camps d'assignation à résidence surveillée (CARS) font partie de l'arsenal répressif. Par ailleurs, dans le département de la Seine, la préfecture de police de Paris instaure à deux reprises (en 1958 et en 1961) des couvre-feux temporaires pour les seuls « Français musulmans d'Algérie » et crée des services de police* spécifiques, dont une Force de police auxiliaire, plus connue sous l'appellation de « harkis* » (décembre 1959). Pour remédier au manque de cadres consécutifs aux arrestations, la Fédération fait des prisons* un espace de formation politique et d'alphabétisation. Une fois libéré, le militant ou sympathisant dispose ainsi d'une formation suffisante pour remplacer à son tour un cadre arrêté.

Au même titre que les wilayas, l'armée des frontières* ou le GPRA*, la Fédération de France du FLN constitue une composante à part entière du mouvement de libération nationale. Elle n'est donc pas une structure indépendante, pas plus qu'« un État dans l'État » mais la représentante d'un contre-État auquel elle doit rendre des comptes, y compris lorsque ses dirigeants décident l'organisation de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961*. Son *nidham* ou organisation politico-administrative est dupliqué sur celui du FLN et le rapport écrit tient lieu d'acte de foi militante. À Alger comme à Paris, ce *nidham* est le poumon du FLN. Il structure, coordonne l'ensemble des actions menées. La Fédération de France du FLN dispose en outre d'une direction collégiale désignée dans un premier temps par Mohamed Boudiaf puis par Abane Ramdane. Chacun de ses membres est responsable d'une branche d'activité (finances, *nidham*, OS, collectif des

avocats, prisons...). Cette direction, nommée Comité fédéral, est responsable devant le CNRA*, le CCE* et le GPRA. Concrètement, deux Fédérations se distinguent, la première ayant été décimée par les arrestations de ses dirigeants. Il s'agissait de Mourad Terbouche, Noureddine Bensalem, Ahmed Doum, Abderrahmane Gueras, Salah Louanchi, Mohamed Madhi, Abdelkrim Souici*, Ahmed Taleb Ibrahim. La seconde fédération (fin 1956-26 février 1957) est dirigée par Mohamed Lebjaoui, Rabah Bouaziz*, Tayeb Boulahrouf, Ahmed Boumendjel*, Kaddour Ladlani*, Hocine Moundji, Abdelkrim Souici, Ahmed Taleb Ibrahim, Youcef Bensiam, Hocine El Mehdaoui, Brahim Sid Ali Mebarek. À partir du 27 février 1957, Tayeb Boulahrouf assure l'intérim jusqu'à l'arrivée de Boudaoud* le 10 juin 1957. Durant cette période d'intérim, le Comité fédéral se compose de Tayeb Boulahrouf (chef), Messaoud Guedroudj (logistique), Rabah Bouaziz (OS), Moundji Zine El Abidine (finances et organisations parallèles) et Mohammed Harbi (presse et information). Le Comité fédéral est alors nommé le Comité des cinq.

Pensée comme une force au milieu de l'ennemi pour l'attaquer et le miner politiquement, tout en l'isolant de ses assises populaires, la Fédération de France du FLN est sur tous les fronts. La levée de l'impôt révolutionnaire auprès de l'immigration algérienne constitue un enjeu vital pour le parti État-FLN, si bien que la collecte des cotisations prend le pas sur le travail politique de fond. En portant la guerre au sein de la métropole coloniale, le FLN donne à la Guerre d'indépendance algérienne une résonance européenne. Le 27 août 1961, le CNRA décide d'élever la Fédération de France en 7^e Wilaya compte tenu du rôle essentiel qu'elle joua dans la victoire du FLN.

Linda AMIRI

Bibl. : Ali Haroun, *La 7^e Wilaya. La guerre du FLN en France, 1954-1962*, La Découverte, 2012 [rééd.] • Gilbert Meynier, « La "Révolution" du FLN (1954-1962) », *Insaniyat*, n^o 25-26, 2004 • Benjamin Stora, « La

différenciation entre le FLN et le courant messaliste (été 1954-décembre 1955) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 26, 1983.

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FEN)

Hasard de l'histoire, c'est pendant la Toussaint rouge que se tient le congrès de la FEN les 1^{er}, 2 et 3 novembre 1954. Celui-ci met au centre du débat la libération de Messali Hadj* et le recouvrement de ses droits ; il assoit progressivement la position majoritaire, celle d'une « conférence de La Table ronde regroupant les représentants authentiques de toutes les populations sans distinction aucune ». La position des représentants de l'École émancipée portée par Gaston Diot et Henri Sarda dans *L'École libératrice* du 25 février 1955 prône même la possibilité pour le peuple algérien « d'élire une constituante souveraine qui décidera du sort et du régime de l'Algérie ».

Au congrès de la FEN de novembre 1957, les positions achèvent d'être claires ; la proposition majoritaire de La Table ronde est réaffirmée par Pierre Desvalois ; dans le même temps la position « Guibert » prône très clairement « l'ouverture d'une négociation* pour un cessez-le-feu avec ceux qui combattent devant aboutir à un règlement politique sur la base du droit à l'indépendance des populations autochtones ». L'École émancipée se prononce aussi pour « le droit à l'autodétermination ».

C'est bien la rupture du tabou, à travers la reconnaissance « du droit à l'autodétermination du peuple algérien », qui fait évoluer les positions. Dès lors, c'est la question de la représentativité des interlocuteurs qui fait débat. La majorité a déjà introduit des interlocuteurs autres que le FLN*, comme le MNA* et les « Européens », dans le jeu politique.

L'unité syndicale se ressoude dans l'action, notamment dans la préparation et l'engagement de la grande grève* du 1^{er} février 1960. Certes,

des polémiques continuent à diviser les syndicats sur les interlocuteurs représentatifs des populations et combattants.

Le 17 février 1961 à Genève a lieu une rencontre entre les syndicats algériens de tendance FLN et les représentants de la CGT*, de la CFTC* et de la FEN. Au fur et à mesure que le congrès de la FEN de novembre 1961 approche et que les violences redoublent, la question de la représentativité de l'interlocuteur « essentiel ou principal » se pose de manière aiguë.

Au congrès de novembre 1962, la motion majoritaire s'inscrit dans la perspective de la coopération ; en saluant la jeune nation algérienne « elle exprime le vœu fervent qu'elle bâtitte démocratiquement l'Algérie indépendante, coopérant librement avec la France » alors que l'École émancipée récuse les accords d'Évian* qui visent à « sauvegarder pour un temps les intérêts de l'impérialisme français en Algérie... ». Quant à Unité et Action tout en saluant « la naissance de l'Algérie indépendante [...] souhaite que dans une atmosphère nouvelle excluant tout néocolonialisme, toute sujétion économique, des relations fraternelles s'établissent entre les peuples français et algérien ».

Aïssa KADRI

Bibl. : Guy Bruçy, *Histoire de la FEN*, Belin, 2003 • *L'École libératrice*, organe du Syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Union française.

FEMMES ET FLN

L'adhésion des populations rurales et urbaines à la lutte anticoloniale est au cœur de la stratégie de guerre révolutionnaire* adoptée par le FLN*. Dès le 1^{er} Novembre*, les femmes des campagnes jouent un rôle de premier plan : ce sont elles qui cachent les maquisards, leur font à manger et soignent les blessés.

Le recrutement des femmes des villes s'accélère dans le courant de l'année 1956 avec le passage à la guerre urbaine. La capacité des femmes à se déplacer en se faisant moins remarquer, voire pas du tout, dans les milieux européens pour transporter des messages, des armes et commettre des attentats est un atout stratégique pour le FLN. Peu nombreuses mais très médiatisées, les poseuses de bombes étaient presque toutes jeunes et avaient reçu une éducation à l'école française, contrairement à la grande majorité des femmes algériennes, analphabètes à 95 %. Une fois repérées en ville par les autorités coloniales, et pour éviter une arrestation, certaines femmes du réseau urbain montent au maquis. La grève* des étudiants* et des lycéens en mai 1956 incite aussi quelques étudiantes à rejoindre le maquis.

Au congrès de la Soummam*, en août 1956, « le Mouvement des femmes » est ainsi reconnu comme porteur « d'immenses possibilités » pour développer un soutien moral au combat indépendantiste, fournir un soutien logistique à la lutte armée et construire des alliances politiques. Cependant, le FLN n'envisage pas la mise en place d'une organisation politique autonome des femmes algériennes. En 1957, en pleine bataille d'Alger*, la Zone autonome d'Alger* a planifié la création d'une organisation spécifiquement féminine, axée sur le soutien logistique et permettant à un certain nombre de femmes d'aller vers l'organisation politico-militaire. Ce plan conçu par Zohra Drif* et Yacef Saadi* est stoppé avec leur arrestation. Les grades sont rarement conférés aux femmes malgré quelques exceptions, telles que Nefissa Hamoud*, médecin et commandant de l'ALN*.

La présence des femmes au combat rompt avec les normes socioculturelles et la séparation des sexes. Les documents internes de l'ALN, ainsi que les témoignages*, indiquent une grande diversité dans les perceptions et les vécus. Selon les témoignages d'anciennes combattantes, malgré une certaine circonspection des chefs, il régnait un respect total entre « frères » et « sœurs ». L'emploi de ce langage familial normalise des rapports de genre* tout à fait nouveaux. En fait, l'emprise du patriarcat

continue de régir les rapports entre les hommes et les femmes. Les mariages sont contrôlés par la hiérarchie militaire. Dans la Wilaya 3* jusqu'en 1959, des tests de virginité sont imposés aux femmes, même si beaucoup d'entre elles les refusent. À la fin de 1957, la décision est prise d'évacuer vers les frontières tunisienne et marocaine les maquisardes, en raison du danger grandissant. Cet ordre n'est pourtant pas suivi partout, tout comme l'interdiction de recruter des femmes soldats et infirmières.

Le FLN est poussé par le contexte politique à produire un discours sur la participation des femmes à la guerre comme un signe de leur émancipation. En 1958, des réformes du gouvernement français – notamment le droit de vote et des réformes du mariage et de sa dissolution – visent à « gagner les cœurs et les esprits » des femmes algériennes. Dénonçant ces mesures comme des tentatives de « dépersonnalisation », le FLN insiste que la condition *sine qua non* pour la libération de la femme est la fin de la domination coloniale. La présence des femmes est utilisée pour grandir l'image du FLN à l'extérieur. Mamia Chentouf, ex-militante de l'Association des femmes musulmanes algériennes (Afma), fait partie de celles envoyées représenter le FLN dans des événements internationaux comme la conférence des femmes afro-asiatiques au Caire en 1961. Devenues symboles de la révolution, elles servent la propagande* du FLN à destination du public métropolitain progressiste et de l'opinion internationale.

En juin 1962, le programme de Tripoli revient sur la participation de la femme algérienne à la lutte qui lui aurait permis de « briser le joug séculaire qui pesait sur elle et [de] l'associer d'une manière pleine et entière à la gestion des affaires publiques et au développement du pays ». Malgré cette déclaration d'intention produite dans le contexte d'implosion du FLN, la volonté politique d'aborder en profondeur « la question de la femme » dans l'Algérie indépendante est faible. Pour la grande majorité de la société algérienne, une fois la guerre terminée, la place de la femme doit rester dans la sphère privée.

Bibl. : Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991
• Monique Gadant, *Le Nationalisme algérien et les Femmes*, L'Harmattan, 1995
• Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

FERAOUN, MOULoud (1913-1962)

Ce « fils du pauvre » comme il se désigne lui-même est né en Kabylie. Son père a quitté plusieurs fois le village pour chercher du travail* à Bône, en Tunisie* puis dans les mines du nord de la France, avant de revenir au pays. Mouloud, premier garçon de la famille, fréquente l'école primaire de son village. Boursier, il poursuit ses études au collège à Tizi Ouzou puis à l'École normale d'instituteurs de Bouzaréa. Il devient instituteur et directeur d'école en Kabylie avant de rejoindre Alger. Il intègre les centres sociaux éducatifs* (CSE), créés en 1955 pour prendre en charge la scolarisation des enfants « musulmans » et pour mener une action sociale et médicale auprès des plus démunis. Il participe, avec cinq autres membres des CSE, à une réunion de cette organisation le 15 mars 1962 à Château-Royal*, la veille de la signature des accords* d'Évian et quatre jours avant le cessez-le-feu qui met fin officiellement à la guerre. À 10 heures, un commando « Delta » de l'OAS* fait irruption dans la salle de réunion, appelle l'un après l'autre des présents, les aligne dehors et les abat.

Son premier roman est publié en 1950, inaugurant la « littérature* algérienne », selon la critique du moment. Il parle des siens, à défaut de s'adresser à eux, eux qui ne savent pas lire. Il décrit une terre et des hommes qui savent qui ils sont et qui attendent *l'imprévisible* ou *l'inéluctable*, comme il l'écrira à Camus*. Il évoque l'exil et le travail dans les mines et donne la parole à une femme*.

Si dans ses lettres et textes courts Feraoun fait preuve d'une grande lucidité sur le fossé qui sépare les communautés, son Journal, tenu de 1955 à 1962, est un témoignage* à vif sur le vécu de la guerre. On peut suivre le déploiement de la violence, en Kabylie puis à Alger. L'écrivain est le témoin direct ou en reprenant les récits qui lui sont faits. Exécutions sommaires*, torture* et viols* massifs des femmes, tel est le quotidien de ceux qui subissent la guerre. Feraoun décrit, avec des mots crus et des métaphores d'une force toujours intacte, le vécu des villageois et des Algérois. Mais le témoignage ne fait pas oublier la préoccupation littéraire : comment écrire la guerre ? Feraoun y répond en adoptant l'hétérogénéité et l'ironie, alors que Dib*, lui, optera pour l'onirisme.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Robert Elbaz, Martine Mathieu-Job, *Mouloud Feraoun ou l'émergence d'une littérature*, Karthala, 2001 • Mouloud Feraoun, *Journal, 1955-1962*, Seuil, 1962.

FERRANDEZ, JACQUES (NÉ EN 1955)

Jacques Ferrandez est assurément l'auteur de bande dessinée le plus prolifique sur l'Algérie et son histoire. Il est né à Alger le 12 décembre 1955. Son grand-père paternel, d'origine espagnole, est arrivé en Algérie en 1880. Il en est question dans le tome III de sa grande série *Carnets d'Orient*. Son père est médecin. Toute la famille quitte l'Algérie et s'installe à Nice trois mois après la naissance de Jacques. Il suit des études aux Arts décoratifs de Nice, avant de commencer sa carrière de bédéiste dans le mensuel (*À suivre*) à partir de 1978. Il s'inspire alors de dessinateurs comme Jacques Tardi, Hugo Pratt et Moebius. Il réalise plusieurs récits, notamment avec le scénariste Rodolphe, puis seul sur l'arrière-pays provençal. C'est un aspect de son travail qu'il a poursuivi ensuite. Mais à partir de 1986, il se lance dans

un grand projet personnel : les *Carnets d'Orient*, avec l'appui de Jean-Claude Mougin, qui était opposé à la guerre, voire « porteur de valises* », fondateur d'(*À suivre*) et éditeur* chez Casterman. Le premier tome, consacré à l'arrivée en Algérie au XIX^e siècle de Joseph Constant, un peintre orientaliste fictif, est un succès. Jacques Ferrandez recentre toute son activité autour de cette série. Il réussit à imposer la couleur à Jean-Claude Mougin, qui aurait préféré du noir et blanc pour la destiner à sa collection « Romans (*À suivre*) ». Cette confrontation amène l'auteur à davantage travailler les lumières et les ambiances. Les planches du premier album sont prépubliées dans le nouveau magazine de Casterman *Corto*. Il décide alors de limiter sa série à cinq albums, en prenant une génération d'écart à chaque album, pour arriver jusqu'à la veille de la Guerre d'indépendance. Le tableau de Joseph Constant sert de fil conducteur aux cinq albums, dont le quatrième reçoit le prix du jury œcuménique de la bande dessinée en 1995, année de publication du dernier tome. Par ailleurs, Jacques Ferrandez utilise aussi les documents d'époque pour ancrer davantage ses récits dans la réalité, et il utilise de plus en plus l'aquarelle à compter du tome III intitulé « Les fils du soleil ». Après avoir longuement hésité, il se lance dans une nouvelle série sur la guerre d'Algérie, pensant au départ ne faire que trois albums. Cinq sortiront finalement, dans lesquels les conceptions camusiennes de Jacques Ferrandez ressortent, dès le premier album « La guerre fantôme » mettant parallèlement en scène la torture* et un égorgement. Jacques Ferrandez a ensuite adapté plusieurs œuvres d'Albert Camus* : la nouvelle *L'Hôte* (Gallimard, 2009), *L'Étranger* (Gallimard, 2013) et *Le Premier Homme* (Gallimard, 2017). Il a aussi adapté le polar *Alger la Noire* de Maurice Attia (Casterman, 2006), et vient de se lancer dans une nouvelle série, *Suites algériennes*, consacrée à l'Algérie indépendante (Casterman, 2021).

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Serge Buch, *Ferrandez. Une monographie*, Saint-Égrève, Mosquito, 2005 • Luc Révillon, *Algérie 54-62. La guerre fantôme dans la bande*

dessinée francophone, Montrouge, PLG, 2022.

FIGARO (LE)

Contrairement à *L'Humanité**, *France Observateur* ou *Le Monde**, engagés contre la torture*, le titre de Pierre Brisson reste relativement proche du discours officiel.

Sur le terrain, Serge Bromberger et René Janon, ses envoyés, couvrent la guerre qui, sans être nommée, est régulièrement présente dans ses colonnes. Mais Pierre Brisson choisit très tôt de se priver des réflexions critiques de François Mauriac*. Il offre à ses lecteurs un regard qui légitime l'engagement militaire français, met en scène l'efficacité de la « pacification* » et condamne la cruauté des indépendantistes.

Ce positionnement conduit les journalistes du *Figaro* à contester l'existence de la torture selon des stratégies qui évoluent au fur et à mesure des révélations faites par les autres titres de presse*. Si de 1954 à 1956, la rédaction peut se permettre d'éviter le sujet, la dénonciation croissante de la torture à partir de mars 1957 la contraint à vilipender, en chœur avec les prises de paroles officielles, des critiques de l'armée jugées calomnieuses. À partir d'août 1957, la rédaction parle de la torture, mais produit systématiquement, en contrepoint, des discours dénonçant les massacres et exactions commis par le FLN*.

Avec le retour de De Gaulle*, la chronique quasi quotidienne de la guerre passe à l'arrière-plan et le journal manifeste un intérêt croissant pour le débat et l'action politiques. Le 7 octobre 1960, *Le Figaro* publie le « Manifeste* des intellectuels » qui répond au « Manifeste des 121 » et condamne « les apologistes de l'insoumission et de la désertion ». Si Pierre Brisson reste longtemps prudent à l'égard de la stratégie gaulliste, il s'engage plus nettement, sans réel enthousiasme, en faveur du général à la suite du putsch* des généraux puis des attentats de l'OAS* qui visent la rédaction du journal

et le domicile de Brisson. En 1961-1962, le titre choisit la dénonciation du terrorisme de l'OAS, le soutien à l'autodétermination et le respect de la légalité des institutions*, tout en continuant à dénoncer le terrorisme du FLN et en tardant à reconnaître la légitimité du GPRA*. Il faut attendre le début de l'année 1962 pour que la rédaction se rallie à la décolonisation mais elle épouse toujours le silence des autorités sur la torture et sur les pratiques de l'armée française.

François ROBINET

Bibl. : Claire Blandin, *Le Figaro. Deux siècles d'histoire*, Armand Colin, 2007 • Émilie Roche, « *Le Figaro en guerre d'Algérie* », in Claire Blandin (dir.), *Le Figaro. Histoire d'un journal*, Nouveau Monde, 2010.

FILALI, EMBAREK, DIT ABDALLAH (1913-1957)

Membre du MNA*, né en 1913 à Beni Oulbane (dans la région de Collo), Abdallah Filali est tué à Paris le 7 octobre 1957. Revendiqué par la Fédération de France* du FLN*, son assassinat prive le MNA d'atouts essentiels à sa survie. Filali était un homme de dialogue, doté d'une forte crédibilité politique, de talents d'organisateur et d'une fine connaissance de l'immigration.

Sa biographie est peu connue avant son exil en France en 1934. Il aurait fréquenté l'école primaire française tout en suivant des cours dans une école coranique constantinoise (Sidi Moussa, 2019). Lettré mais précaire, il aurait été artisan-peintre dans cette même ville (Stora, 1985).

C'est une figure historique du courant indépendantiste, sans discontinuer à partir de l'entre-deux-guerres. Élu à la direction de l'Étoile nord-africaine (ENA) en 1936, il est membre fondateur du PPA* en 1937 et enchaîne les responsabilités dans de nombreuses instances : direction du PPA en Algérie

en 1938 ; comité central du PPA clandestin et Fédération de l'Oranie en 1943-1945 ; comité central du MTLD en 1946-1953 ; Fédération de France du MTLD de 1947 à 1954 ; MNA de 1954 à 1957. Il est enfin secrétaire adjoint de l'Union des syndicats des travailleurs algériens (USTA) en 1956-1957.

Son importance lui vaut d'être surveillé par différents services de police. Après un an de prison en 1937, il est arrêté en 1939 avec la direction du PPA et est jugé en 1941. Condamné à cinq ans de prison et vingt ans d'interdiction de séjour, il est libéré en février 1943 après le débarquement allié. Le 8 mai 1945, c'est lui qui transmet le mot d'ordre d'action du PPA clandestin au Comité fédéral d'Oran (B. Stora). Condamné par contumace, il s'exile en Tunisie* en 1946.

Porte-parole de Messali Hadj* dans le conflit avec les centralistes, il tente de rallier les *kasmas* en Oranie et en France. Il participe ainsi à l'organisation du congrès d'Hornu (14-16 juillet 1954). Surpris par la création du FLN, il essaie de maintenir le dialogue tout en optant pour le MNA. De nouveau arrêté en juin 1955 à Paris, il est transféré en Algérie, libéré en janvier 1957. De cette date jusqu'à son assassinat, il porte la voix des messalistes sur les scènes nationale et internationale. Sa disparition est un « coup presque mortel » pour le MNA (Messali Hadj). L'USTA comme le MNA ne s'en relèveront pas.

Linda AMIRI

Bibl. : Nedjib Sidi Moussa, *Algérie. Une autre histoire de l'indépendance. Trajectoires révolutionnaires des partisans de Messali Hadj*, PUF, 2019 • Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens (1926-1954)*. ENA, PPA, MTLD, L'Harmattan, 1985.

FINANCES DU FLN

Succédant en 1954 au Crua, le FLN* n'en hérite que de maigres fonds. Prônant la lutte armée, le Crua, dissidence minoritaire du MTLD, le parti de Messali*, n'avait attiré que peu d'adeptes. De ce fait, il ne disposait guère de cotisants. À sa naissance, les fondateurs du FLN doivent le financer de leurs maigres fonds propres. À ce premier handicap s'en ajoute un second. Lors de sa proclamation en 1954, le FLN est inconnu sur le plan international. Il n'émane d'aucun État étranger qui aurait pu le doter. Certes, des militants ont pu être chichement hébergés au Caire, capitale d'une Égypte* nassérienne championne d'un nationalisme arabe sous son contrôle. L'aide égyptienne est surtout en nature. L'ancien chef du renseignement égyptien, Fathi Al Dib, affirme dans ses mémoires que la première cargaison d'armes arrivée en Algérie, en février 1954, a été fournie par l'Égypte. Elle valait environ 8 000 livres (11 millions d'anciens francs). Il ajoute que le premier contrat d'armement en provenance d'Europe de l'Est a été opéré grâce à un financement égyptien d'environ 1 million de dollars (350 millions d'anciens francs). L'Égypte, dit-il, a également fourni 75 % de l'argent versé par la Ligue des États arabes* au FLN, soit 12 millions de livres par an (16 milliards d'anciens francs). Selon lui, le président Nasser aurait, en 1956, alloué au FLN la première recette issue de la nationalisation du canal de Suez (3 milliards d'anciens francs).

Pour recruter des cotisants, le FLN a dû se trouver des adhérents, par la séduction de son discours indépendantiste ou par l'exercice de la contrainte et de la violence. Se proclamant seul détenteur de la légitimité de la cause indépendantiste, il écarte toute opposition. Ses premiers succès sur le terrain le confirment dans cette prétention. La violence et le retentissement des événements du 20 août 1955* lui permettent d'imposer son monopole. Il s'organise en contre-État colonial et transforme les cotisations en taxes sur une grande partie de la population, notamment les immigrés en Europe (France et Belgique* principalement). À cela s'ajoutent les contributions en nature, volontaires ou contraintes, qui vont de la récupération des armes de

chasse ou de poing ou encore la confiscation de véhicules particuliers à la gratuité de l'hébergement des militants et combattants. Quand les hommes fournissent argent, aides en nature ou assurent les liaisons, les femmes* sont réquisitionnées pour les tâches de cuisine ou de lessive.

Des sources historiques relatives à la taxation des résidents algériens en Europe permettent de s'en faire une idée. Omar Boudaoud*, chef de la Fédération de France*, affirme dans ses mémoires qu'elle a compté 136 345 membres en 1960 et recueilli 6 milliards d'anciens francs par an de 1955 à 1962. Des Français aident à cette collecte. En témoigne, en 1959, « l'affaire de la rue Oberkampf » à Paris. La police* française qui traque une réunion FLN se tenant dans l'appartement de Gérard Lorne y trouve de l'argent collecté auprès de l'immigration algérienne (44 millions d'anciens francs). Il a été prétendu que les sommes ainsi collectées auraient, en 1961, représenté 80 % des ressources financières du GPRA*. Des historiens comme Charles-Robert Ageron* s'en sont étonnés.

L'écho international de la cause indépendantiste s'est amplifié dès 1955. La conférence des non-alignés de Bandoeng* (avril 1955) procure au FLN des soutiens moraux, certes, mais surtout des aides et des dons en matériel militaire d'Égypte et du camp socialiste. En juin 1955, les dirigeants du PCA* prennent la décision de participer à l'insurrection aux côtés du FLN. Les chances d'une aide soviétique s'en trouvent accrues. La réprobation américaine et soviétique de l'expédition franco-britannique de Suez* en octobre 1956 renforce la bienveillance internationale pour le nationalisme anticolonial. Les États-Unis* affichent une sympathie plus grande sans apporter de soutien matériel. En juillet 1957, le sénateur John F. Kennedy se prononce en faveur de l'émancipation de l'Algérie. De son côté, la CIA aide financièrement à la création de l'UGTA* en février 1956 et, par le biais de la base américaine de Kénitra (Maroc), livre du matériel militaire réformé. Ces tractations permettent à Abdelhafid Boussouf*, ministre de l'Armement et des Liaisons générales, de s'introduire dans les réseaux internationaux de

trafic d'armes*. Ces transactions occultes aident l'État-major général* à se créer une caisse noire à sa disposition, indépendante des finances du GPRA. La sympathie officielle américaine se traduit aussi par des dons à destination des réfugiés au Maroc* et en Tunisie* et dont la distribution est, parfois, sous-traitée lucrativement par des militants FLN.

Les fonds gérés par le FLN donnent lieu à des actions menées par des sympathisants français, belges et suisses qui les transportent (les porteurs de valises* du réseau Jeanson*, par exemple). D'autres réseaux, comme celui du militant communiste Henri Curiel*, s'appuient sur des banques pour transférer hors de métropole l'argent des cotisations. La gestion de certains fonds, déposés à la Société des banques suisses, est confiée notamment à Ahmed Francis, ministre des Finances du GPRA, à tel point que le 17 juin 1959 Michel Debré* convoque l'ambassadeur de Suisse à ce sujet. D'autres fonds ont fait l'objet de sombres manœuvres autour d'un banquier suisse connu pour ses sympathies nazies, François Genoud, administrateur de la Banque commerciale arabe de Genève qui les avait en dépôt au nom de Mohamed Khider*, trésorier du FLN, devenu, après 1962, un opposant en exil et le propriétaire de cette banque. Des règlements de comptes entre dirigeants du FLN s'en sont suivis. Liées à l'existence de ce « trésor de guerre », des hypothèses ont été émises impliquant ces dirigeants dans l'assassinat non élucidé de Mohamed Khider à Madrid en 1967. Un accord de novembre 1979 entre les héritiers Khider et le gouvernement algérien a clos cette affaire. La famille Khider a cédé à l'État algérien ses parts dans la banque, devenue en 1981 Banque algérienne du commerce extérieur basée à Zurich.

Ahmed HENNI

Bibl. : Fathi Al Dib, *Abd El Nasser et la révolution algérienne*, L'Harmattan, 1985 • Omar Boudaoud, *Du PPA au FLN. Mémoires d'un combattant*, Alger, Casbah, 2007 • Emmanuelle Colin-Janvoine, Stéphanie Derozier, *Le*

Financement du FLN pendant la guerre d'Algérie. 1954-1962, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2008.

FLAMENT, MARC (1929-1991)

Photographe de hasard, Marc Flament est avant tout un membre de la grande famille des parachutistes*. À l'aube de ses 18 ans, il quitte Bordeaux où il étudiait la peinture à l'École des beaux-arts pour s'engager dans les parachutistes coloniaux. Après six ans en Indochine*, il est muté à Alger en juillet 1956 au bureau de presse de la 10^e division parachutiste*, commandée par le général Massu* qui a besoin d'un photographe. Six mois plus tard, sa carrière prend un tournant décisif lorsqu'il rejoint le 3^e régiment de parachutistes coloniaux (RPC) du lieutenant-colonel Bigeard*, engagé depuis quelques semaines dans la « bataille d'Alger* ». Dès lors, Marc Flament attache son destin à celui d'un homme qu'il ne désignera jamais autrement que comme son « patron », faisant tout son possible pour le suivre au gré de ses affectations successives, jusqu'à sa disgrâce. Lorsque Bigeard est expulsé d'Algérie en février 1960 et envoyé en République centrafricaine, Marc Flament jette l'éponge et ne tarde pas à quitter l'armée, à la fin de son contrat. Pendant plus de quatre ans, il a photographié toutes les opérations de cette troupe d'élite dont il a contribué à forger la légende par ses images iconiques. Plus qu'un photographe, Marc Flament a été pour Bigeard un merveilleux responsable des relations publiques. La photographie* devient un outil de communication avec la troupe, elle cristallise en son sein un sentiment d'appartenance, renforce l'esprit de corps, propose des modèles auxquels s'identifier. Surtout, les « longues casquettes » du général Bigeard, à la silhouette reconnaissable entre mille, magnifiées par les clichés aux compositions très picturales de Marc Flament, entrent dans l'imaginaire du grand public et passent à la postérité, grâce à des reportages exclusifs dans l'hebdomadaire illustré *Paris Match* et à la parution de plusieurs albums de

photographies, signés à quatre mains, qui ont connu une grande postérité publique, même après la guerre. Au-delà de la geste épique porteuse d'une idéologie parfois dérangeante (qui assimile notamment l'action des parachutistes en Algérie à une nouvelle croisade), ces images constituent aujourd'hui un témoignage* remarquable et totalement immersif sur l'expérience combattante.

Marie CHOMINOT

Bibl. : Colonel Bigeard, Marc Flament, *Aucune bête au monde*, La Pensée moderne, 1959 • Marie Chominot, *Regards sur l'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2016 • Marc Flament, *Les Beaux-Arts de la guerre*, La Pensée moderne, 1974.

FOOTBALL (ÉQUIPE DU FLN)

À la suite du retrait des clubs musulmans d'Algérie, à partir de l'année 1956, et au retentissement de l'assassinat d'Ali Chekkal, le 26 mai 1957, lors de la finale de la coupe de France de football organisée au stade de Colombes, la Fédération de France* du FLN* cherche à constituer une équipe composée des meilleurs joueurs algériens évoluant dans les clubs métropolitains, afin de populariser la cause indépendantiste.

Plusieurs joueurs sont sollicités par Mohamed Boumezrag qui fait office de sélectionneur. Certains sportifs approchés refusent. La nuit du 13 au 14 avril 1958, dix joueurs, parmi lesquels Abdelhamid Bouchouk (Toulouse FC), Rachid Mekhloufi (AS Saint-Étienne) ou Mustapha Zitouni (AS Monaco), quittent la France en passant par les frontières suisse et italienne, pour finalement atterrir à Tunis.

Le choix de la date n'est pas fortuit. En effet, il s'agit de porter un coup au championnat de France – qui s'achève en mai – mais aussi de déstabiliser l'équipe de France à la veille de sa rencontre avec la Suisse*, programmée le

16 avril dans le cadre de la préparation à la coupe du monde organisée en Suède courant juin. Le FLN justifie leur départ à travers un communiqué reproduit dans *Le Monde** le 17 avril : « Comme tous les Algériens, ils ont eu à souffrir du climat raciste anti-nord-africain et antimusulman, qui s'est rapidement développé en France au point de s'installer dans les stades. »

L'équipe du FLN, qui n'est pas reconnue par la Fédération internationale de football comme association, dispute ses premiers matchs à partir du mois de mai avant d'évoluer sur les terrains du monde arabe ou des pays socialistes d'Europe et d'Asie. Après l'indépendance, seule une minorité, parmi les 29 joueurs de cette équipe, décide de poursuivre sa carrière en France. Mekhloufi retourne à Saint-Étienne – où il remporte un nouveau championnat en 1967 – tout en jouant pour la nouvelle équipe algérienne dont il devient sélectionneur trois ans plus tard.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Stanislas Frenkiel, *Le Football des immigrés. France-Algérie, l'histoire en partage*, Arras, Artois Presses Université, 2021 • Vincent Jacquet, « D'instrument de propagande à miroir de la guerre d'Algérie : l'équipe de football du Front de libération nationale, 1954-1962 », *Bulletin de l'institut Pierre-Renouvin*, n° 47, 2018 • Pierre Lanfranchi, « Mekhloufi, un footballeur français dans la guerre d'Algérie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 103, 1994.

FORCE LOCALE

La « force de l'ordre », ou « Force locale », fut créée par les accords d'Évian* pour servir d'instrument militaire à l'Exécutif provisoire* algérien. Leur première partie, intitulée « Conditions et garanties de l'autodétermination », fixait en deuxième point « l'organisation des pouvoirs publics en Algérie pendant la période transitoire » devant séparer le cessez-

le-feu (19 mars 1962*) de la formation d'un gouvernement algérien issu d'une assemblée constituante. Ce point définissait, dans son titre IV, la composition de cette « force de l'ordre » : « *Article 19* : Il est créé une force de l'ordre propre à l'Algérie. Cette force de l'ordre est placée sous l'autorité de l'Exécutif provisoire, qui décide des conditions de son emploi. *Article 20* : La force de l'ordre aura un effectif global de 60 000 hommes. Son effectif initial sera de 40 000 hommes. Il comprendra : – les auxiliaires de la gendarmerie et les groupes mobiles de sécurité actuellement existants ; – des unités constituées par des appelés d'Algérie et, éventuellement, par des cadres pris parmi les disponibles. L'Exécutif provisoire a le pouvoir de compléter la force de l'ordre par le rappel de réserves instruites. *Article 21* : Le directeur de la force de l'ordre est nommé par décret en accord avec l'Exécutif provisoire. »

L'idée d'une telle force venait du gouvernement français, qui l'avait adoptée depuis le début des négociations* avec le GPRA* (janvier 1961), et précisée avant leur aboutissement. Le Comité des affaires algériennes du 26 septembre 1961 avait décidé que « la force algérienne à créer sera placée sous l'autorité du délégué général avant d'être transférée, le cas échéant, à un organisme algérien chargé de préparer l'autodétermination ». Elle devait comporter « – une Gendarmerie constituée principalement en faisant appel aux gendarmes auxiliaires ; – des Unités de sécurité auxquelles seront affectés les membres des groupes mobiles de sécurité, des supplétifs*, des hommes recrutés localement et, en cas de besoin, des Musulmans appelés sous les drapeaux », et réunir 30 à 35 000 hommes à la fin de l'année 1961. Mais dans les négociations, le GPRA discuta âprement cette proposition qui lui semblait un moyen de marginaliser l'ALN* (de même qu'au Maroc*, en 1956, l'Armée royale marocaine avait été formée à partir des unités marocaines de l'armée française et non pas de l'ALN).

La Force locale fut créée par un arrêté interministériel du 30 mars 1962, afin de maintenir l'ordre et d'assurer le bon déroulement du référendum*

d'autodétermination, et elle fut placée officiellement sous l'autorité de l'Exécutif provisoire le 21 avril 1962. Elle se composait principalement de groupes mobiles de sécurité, de pelotons de garde territoriale (gendarmerie), et de 114 compagnies d'appelés. Les effectifs étaient composés en grande majorité d'Algériens musulmans, mais une partie des cadres, officiers et sous-officiers, étaient fournis par l'armée française. Le commandement de cette force fut confié au préfet* de Saïda Omar Mokdad, supervisé par un membre de l'Exécutif provisoire, Abdelkader El Hassar.

Mais les soldats musulmans algériens de ces unités furent soumis à une intense propagande* de la part des wilayas de l'ALN qui les invitaient à désertre avec leurs armes. Dès le 3 mai, leur chef Omar Mokdad rendit compte qu'il ne pouvait plus accomplir sa mission, parce que « ses effectifs fondaient comme neige au soleil, ses membres désertant pour aller grossir les rangs de l'ALN avec armes et bagages ». Après le référendum du 1^{er} juillet 1962, en quelques jours, les dernières unités achevèrent de rallier l'ALN, et le Comité des affaires algériennes du 17 juillet 1962 décida que « le retrait des cadres français de la Force locale doit être achevé dans les meilleurs délais ». Les rares témoignages* de ceux-ci expriment leur angoisse d'avoir été affectés contre leur gré dans une armée étrangère, voire ennemie, et de ne pas savoir s'ils pourraient en sortir vivants. Selon le général Fournier, seuls trois hommes, le sous-lieutenant Benhabib et les soldats Rousseau et Moreau, furent tués le 2 juillet à Reibell-Chellala parce qu'ils avaient refusé de livrer leurs armes à la Wilaya 6*. On doit cependant noter que deux officiers de la Force locale d'Oran, les lieutenants Rabah Kheliff et R. B., ont sauvé de nombreux civils français enlevés le 5 juillet* au risque de leur vie.

Ce triste épisode est très peu étudié dans l'histoire de la guerre d'Algérie, peut-être parce qu'il représente une preuve éclatante de la faillite des accords d'Évian tels que le gouvernement français les avait conçus.

Guy PERVILLÉ

Bibl. : Soraya Laribi, « La Force locale après les accords d'Évian », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 259, 2015.

FORCE OUVRIÈRE (FO)

La confédération syndicale Force ouvrière (FO) née en 1947 d'une scission de la CGT*, est marquée par les clivages de la guerre froide* et sa croyance en un réformisme colonial. En réaction au 1^{er} novembre 1954*, les articles de *FO-Hebdo* voient dans les attentats la main de Moscou tout en reconnaissant l'ampleur des inégalités sociales en Algérie. Dans les textes syndicaux, le terme colonialisme, s'il est prononcé, recouvre plutôt le comportement féodal des gros colons* que le système politique de domination. Implanté en Algérie surtout chez les travailleurs et fonctionnaires européens, FO n'évolue guère dans son argumentaire et répète tout au long de la guerre que la paix sociale en Algérie est accessible par des réformes. Pourtant l'intervention lucide de son secrétaire général Robert Bothereau, au Comité confédéral national (CCN) à Paris en mai 1956, montre bien que la politique d'intégration est dépassée. Mais elle est vivement critiquée par le secrétaire confédéral André Lafond, les puissantes fédérations de la Poste et les délégués d'Algérie. Avec l'arrivée de De Gaulle* en mai 1958, l'attentisme est de rigueur à la direction, y compris pour les revendications sociales, ce que reprochent des délégués au 6^e congrès confédéral. En revanche, une partie de la base et des cadres en Algérie reprennent le discours colonialiste des « ultras ». Seule la gravité de leurs menées factieuses pousse la centrale à une réaction républicaine, sans toutefois aller jusqu'à une position commune avec la CGT. Des arrêts de travail communs ont toutefois lieu le 1^{er} février 1960 après la semaine des barricades*. Les dissensions restent tenaces avec la CGT. À Genève en février 1961, les rencontres de l'Union générale des travailleurs algériens* (UGTA), avec les organisations françaises, restent bilatérales. La Confédération internationale des syndicats

libres (CISL), dont l'UGTA est membre comme FO – qui s'était opposée à l'adhésion de la nouvelle centrale algérienne en 1956 –, pousse alors FO à demander l'ouverture de négociations* pour mettre un terme à la guerre. Mue d'autant plus tardive que ce syndicat sensible aux avantages coloniaux redoutait une avancée du communisme au moment de la décolonisation.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Nora Benallègue-Chaouia, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, thèse de doctorat d'État, Alger, OPU, 2005 • Alain Bergounioux, *Force ouvrière*, Seuil, 1975 • Anissa Bouayed, « La CGT et la guerre d'Algérie », thèse de 3^e cycle d'histoire sous la dir. de J. Couland, Paris-7, 1985.

FORGET, NELLY (NÉE EN 1929)

Nelly Forget est née à Paris en 1929. Son père est petit entrepreneur et sa mère employée des PTT, socialiste et militante syndicaliste. Elle entre au Service civil international (SCI) en 1948, dans une volonté de rencontre entre les jeunes de différentes nations. Elle est alors lectrice de *L'Observateur* et de *Combat*, en particulier pour les textes d'Albert Camus*. En 1951, le SCI lui demande de reprendre la branche algérienne, que quitte Pierre Martin. Réticente à partir dans une colonie française, elle s'enthousiasme à la découverte du pays en dépit du racisme* qu'elle y constate. Elle fréquente alors les Libéraux* d'Algérie (notamment chrétiens) et les « Français musulmans ». Rapidement, elle passe la responsabilité du SCI à Mohamed Sahnoun, tout en participant à des chantiers du SCI en Kabylie et dans le bidonville de Bouboula à Alger, avec Marie-Renée Chéné. Cette dernière lui conseille de devenir assistante sociale. Pendant ses études à Paris, Germaine Tillion* commence à travailler pour le Gouvernement général*, rencontre Marie-Renée Chéné, l'action du SCI servant ainsi de prototype pour les

centres sociaux éducatifs* (CSE). Marie-Renée Chéné met également en contact Nelly Forget avec Germaine Tillion, qui l'engage en septembre 1955 après l'obtention de son diplôme. Elle travaille alors à Alger, dans l'équipe centrale des CSE pour préparer les documents pédagogiques et les stages de formation. Elle s'installe ensuite dans un bidonville d'Hussein-Dey, où elle est la seule Européenne. Au début de la « bataille d'Alger* », elle transporte des étudiants* algériens qui se cachent et montent au maquis, dont Rachid Amara. Lorsque la répression s'abat sur les membres des CSE, elle est arrêtée par les parachutistes*, qui recherchent Chafika Meslem et qui découvrent chez elle des médicaments et une machine à écrire. Emmenée à la villa Sésini*, elle est torturée à l'eau et à l'électricité. Quatre semaines plus tard, elle est transférée à la prison* Barberousse où elle vit avec une cinquantaine de femmes*, dont Djamilia Bouhired*, Jacqueline Guerroudj* et Djamilia Bouazza. Treize exécutions capitales sont réalisées pendant son séjour en prison, ce qui la marque beaucoup. Jugée en même temps que Chafika Meslem pour atteinte à la sûreté de l'État, les deux femmes sont libérées à l'été 1957. Nelly Forget rentre alors en France, et devient début 1959 secrétaire de Germaine Tillion au cabinet du ministre de l'Éducation nationale André Boulloche. Les deux femmes mettent en place un système élargi de bourses pour les étudiants algériens et étendent l'enseignement dans les prisons. Nelly Forget reste très attachée à l'Algérie, et à la mémoire de Germaine Tillion et des centres sociaux.

Tramor QUEMENEUR

Archives : Interview de Nelly Forget pour les grands entretiens patrimoniaux (ina.fr).

Bibl. : Olivier Bertrand, *Breaking Down Barriers, 1945-1975. 30 ans de service volontaire avec le SCI*, 2008 • Michel Cornaton, Nelly Forget et François Marquis, *La Guerre d'Algérie. Ethnologues de l'ombre et de la lumière*, L'Harmattan, 2015.

FOUCHET, CHRISTIAN (1911-1974)

Ministre des Affaires marocaines et tunisiennes dans le gouvernement de Pierre Mendès France*, en 1955-1956, Fouchet négocie l'autonomie interne de la Tunisie* ; cet ancien Français libre est ambassadeur au Danemark quand de Gaulle* le nomme haut-commissaire en Algérie le 23 mars 1962, après la signature des accords d'Évian*. Il s'installe à Rocher-Noir, la cité administrative proche d'Alger.

Pendant la période transitoire, entre le cessez-le-feu et le référendum* d'autodétermination, la France reste la puissance souveraine ; un pouvoir bicéphale est mis en place, avec le haut-commissaire, représentant de la République, qui a les pouvoirs de souveraineté, et l'Exécutif provisoire*, constitué par décret le 6 avril 1962, composé de douze membres : musulmans membres du FLN* ou non et Français, sous la présidence d'Abderrahmane Farès et la vice-présidence de Roger Roth ; il a la charge de la gestion des affaires publiques propres à l'Algérie, le maintien de l'ordre et la préparation du scrutin d'autodétermination. Bernard Tricot assure la liaison entre les deux entités.

S'il s'adresse à la population européenne avec une certaine sensibilité, Fouchet ne transige pas sur l'ordre dont il partage la responsabilité avec un général commandant des forces armées en Algérie : couvre-feu dans certains quartiers d'Alger ou d'Oran lorsque les attentats redoublent en avril-mai, révocation des fonctionnaires compromis avec l'OAS*, expulsions, internements administratifs, mais il a peu de prise sur les opposants. Voyant l'intérêt de la proposition de l'OAS d'établir une entente avec le FLN, il obtient, d'un de Gaulle réservé, la possibilité de mener les négociations* entre Susini* d'un côté, Farès et Mostefaï de l'autre ; et il convainc Krim* Belkacem de donner son aval. Le 1^{er} juin, Susini annonce l'arrêt des combats.

Fouchet doit gérer la question ultrasensible des départs des supplétifs* en danger sur le sol algérien et celui des pieds-noirs*, tout en incitant les

fonctionnaires à rester sur place conformément aux accords. Les directives gouvernementales sont rigoureuses, la menace du renvoi des personnes parties hors plans établis est souvent réitérée.

Le 1^{er} juillet, le oui l'emporte avec 99,72 % au scrutin d'autodétermination. L'indépendance de l'Algérie est proclamée le 3, l'exercice de la souveraineté passe à l'Exécutif provisoire. Le lendemain, le haut-commissaire quitte l'Algérie, remplacé par un ambassadeur, Jean-Marcel Jeanneney.

Chantal MORELLE

Bibl. : Christian Fouchet, *Au service du général de Gaulle*, Plon, 1971.

FRÉMEAUX, JACQUES (NÉ EN 1949)

Né en 1949 en Algérie, qu'il quitte en 1962 à 13 ans, Jacques Frémeaux est resté discret sur son expérience de la guerre. Son parcours, tel qu'il le décrit dans *L'Afrique à l'ombre des épées* (SHAT, 1995), l'a conduit de « l'admiration » à « l'indignation » pour la colonisation, tout en adoptant un point de vue compréhensif à l'égard des individus qui en ont été les acteurs. Il témoigne s'être ouvert au versant algérien de cette histoire grâce aux ouvrages de Mohammed Harbi*, auteur d'une historiographie critique du FLN*, dans les années 1970-1980.

Normalien, agrégé d'histoire, il est d'abord un spécialiste de l'armée et de la conquête, avec sa thèse (*Les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Denoël, 1993) et son doctorat d'État (*L'Afrique à l'ombre des épées*). S'intéressant à une période éloignée, il travaille d'emblée sur archives*, tant aux Archives nationales à Paris qu'aux Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence ou dans les services de la Défense, à Vincennes. Il aborde d'abord la Guerre d'indépendance à l'aune de cet ancrage premier : ainsi il la compare avec la guerre de conquête dans *La France et l'Algérie en guerre*

(Economica/Institut de stratégie comparée, 2002). Ses travaux les plus récents concernent la longue durée coloniale, à partir de 1830. Historien proluxe, cependant, il ne s'en tient pas au cas algérien. Il s'intéresse particulièrement aux Empires et à la mondialisation. Il doit cet élargissement à sa formation auprès d'André Martel, un universitaire officier de réserve en poste à Montpellier, qui a relayé Xavier Yacono dans la direction de ses recherches, pour des raisons de santé.

Maître de conférences à Montpellier en 1981, Jacques Frémeaux est devenu professeur à Nice puis à la Sorbonne (Paris IV) où il a pris sa retraite en 2017. Il y a notamment dirigé les thèses de Marc André (sur les femmes algériennes dans le Rhône) et de Soraya Laribi (sur les disparus en 1962) mais aussi celles de Julie d'Andurain et de Benoît Beucher qui ne concernent pas l'Algérie – la première porte sur le général Gouraud, un officier colonial de la Grande Guerre, la seconde sur les institutions royales au Burkina Faso. Son œuvre marquée par l'histoire militaire lui vaut une forte reconnaissance institutionnelle. Membre de plusieurs académies (dont celle des sciences d'outre-mer) et conseils scientifiques, il a présidé celui de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie, dont il a démissionné en 2021.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Jacques Frémeaux, *L'Afrique à l'ombre des épées (1830-1930)*, 2 vol., SHAT, 1993-1995.

FREY, ROGER (1913-1997)

Considéré comme l'un des « barons du gaullisme », Roger Frey, né en Nouvelle-Calédonie, y a rejoint la France libre dès 1940. Il s'impose comme un des piliers du RPF où il s'engage dès 1947. Il siège dans son comité directeur, en devient le trésorier (1951) avant d'être élu à l'Assemblée de

l'Union française (1952). Secrétaire général des Républicains sociaux en 1955, Frey œuvre au retour de De Gaulle* puis est nommé au Comité consultatif constitutionnel. En octobre 1958, soustélien affiché mais fidèle du général, il se voit confier un poste stratégique : le secrétariat général de l'UNR*. Il l'abandonne rapidement puisque, début 1959, de Gaulle le fait ministre de l'Information. Après les barricades, en février 1960, il devient ministre délégué auprès du Premier ministre. Puis, en mai 1961, il est chargé du ministère de l'Intérieur, où il restera jusqu'en avril 1967.

En 1961-1962, Roger Frey est confronté à différents épisodes pour lesquels il a été critiqué, sur le moment et depuis. Le premier concerne la répression violente de la manifestation du 17 octobre 1961* organisée par le FLN*. Frey a été associé à la figure du préfet de police Maurice Papon*. L'affaire a fait l'objet de vifs débats au Parlement, Roger Frey acceptant dans un premier temps le principe d'une commission d'enquête demandée par Gaston Defferre mais la refusant un mois plus tard, le 30 novembre, en considérant « ne voi[r] vraiment pas ce qu'une commission d'enquête [...] apporterait à la vérité » et arguant qu'elle sèmerait « le trouble dans les rangs de ceux qui n'ont qu'une mission et qu'un devoir : servir l'ordre ». Ce dernier impératif s'impose encore après le 8 février 1962 et les morts de Charonne*. Le soir même, son discours fixe une interprétation fondée sur « la légitime défense » des forces de l'ordre face à des manifestants présentés comme des émeutiers ; « mensonge d'État », écrira l'historien Alain Dewerpe. Concernant la lutte anti-OAS*, Roger Frey ne recule devant aucun moyen. Il couvre, à Alger, l'association des « barbouzes* » (policiers parallèles) avec un organe de police* judiciaire, légal, la mission C.

Sa ligne de conduite est nette : défendre la V^e République* et son chef sans état d'âme.

Olivier DARD

Bibl. : Jean-Paul Brunet, *Police contre FLN. Le drame d'octobre 1961*, Flammarion, 1999 • Alain Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962*.

Anthropologie historique d'un massacre d'État, Gallimard, 2006 • Jérôme Pozzi, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations, réseaux, 1958-1976*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

FROGER, AMÉDÉE (1882-1956)

La postérité d'Amédée Froger, né en 1882 en Algérie, est liée à son assassinat le 28 décembre 1956 à Alger. Non seulement l'identité du tueur a fait l'objet de nombreuses supputations, mais le lendemain des Français d'Algérie accompagnant son cercueil jusqu'au cimetière de Saint-Eugène ont commis des ratonnades* de grande ampleur qu'ont relatées les journalistes venus de métropole pour couvrir l'enterrement. Les lecteurs du *Monde**, par exemple, en ont eu le récit.

Maire* de Boufarik depuis 1925, Froger était depuis la même époque conseiller général. Il a aussi siégé sans discontinuer dans les institutions* coloniales (Délégations financières puis Assemblée algérienne). D'abord administrateur du domaine Saint-Charles à Boufarik, riche bourgade agricole réputée pour ses agrumes, il est devenu, dans les années 1930, l'agent général d'une société commercialisant les engrais de la Compagnie des phosphates de Constantine. Aussi les communistes l'ont dénoncé comme l'un des « seigneurs » de la colonie (parfois détourné en « saigneurs »).

Si l'état réel de sa fortune demeure inconnu, ses combats politiques en font effectivement un ennemi pour les militants de la lutte des classes et de l'anticolonialisme. En 1947, il fonde l'Interfédération des maires d'Algérie, regroupant les associations de maires de la colonie et, présidant la Fédération du département d'Alger, il s'érige en porte-parole de ces élus locaux. Il incarne la tendance la plus opposée à toute réforme mettant en cause la suprématie de la minorité européenne ; celle qui rejette avec véhémence le collège unique, qui aurait pourtant mis fin au régime discriminatoire du double collège* électoral, réclame la plus intransigeante des répressions et

s'en prend aux autorités. En 1956, Froger se distingue dans les mobilisations antigouvernementales dont l'acmé reste la « journée des tomates* », le 6 février.

Son buste, ramené de Boufarik où il trônait devant la mairie, a été confié par l'une de ses filles au Centre de documentation historique sur l'Algérie (CDHA) qui, créé en 1974 à Aix-en-Provence, entretient une mémoire « rapatriée », nostalgique de l'Algérie française.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Olivier Chartier, *Les Ombres de Boufarik*, Flammarion, 2010 • Sylvie Thénault, *Les Ratonnades d'Alger. Une histoire sociale du racisme colonial*, Seuil, 2022.

FRONT ALGÉRIEN D'ACTION DÉMOCRATIQUE (FAAD)

La presse* révéla l'existence du Front algérien d'action démocratique (FAAD) le 20 avril 1961, peu après l'ajournement des pourparlers d'Évian. Cette organisation se manifesta à travers un tract favorable à l'établissement d'une République algérienne mais hostile au « communisme international » jugé dangereux pour les « traditions islamiques ».

Le FAAD – appellation choisie par le général Paul Grossin – fut une création du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage* (SDECE), sur instruction du Premier ministre Michel Debré*. Il s'agissait alors de faire émerger une « troisième force » susceptible de disputer l'hégémonie du FLN* et de rallier les déçus du MNA*.

Khalifa Ben Ammar, vétéran de l'Étoile nord-africaine, se vit confier la direction du FAAD auquel il associa Laïd Kheffache, ancien membre du PPA*, ou encore Benali Boukort, responsable du PCA* dans les années 1930, autant de personnalités en rupture avec le messalisme. Mais le

groupement, « dont les ficelles sont tirées des officines colonialistes » d'après une Fédération de France du MNA en crise, ne parvint pas à recruter des dirigeants de poids ou à se constituer une assise militante solide.

En revanche, il rallia Abdallah Selmi, chef de maquis basé dans la région de Bou Saada, sans doute séduit à l'idée de se procurer des armes, parachutées par les services français, afin de tenir tête au FLN. *L'Algérien*, organe du FAAD auquel participa Jean Scelles, ancien conseiller de l'Union française, déploya, à partir du 28 mai, une propagande* progauilliste en soutien à la « paix révolutionnaire ».

Pourtant, Jean Morin*, délégué général en Algérie, estima ses inconvénients « largement supérieurs » à ses avantages et demanda au gouvernement, le 24 septembre, de cesser son appui au FAAD dont certains éléments se compromirent davantage en se rapprochant de l'OAS*.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Maurice Faivre, « Services secrets et “troisième force” : le Front algérien d'action démocratique (FAAD) 1960-1962 », in Maurice Vaisse (dir.), *Il n'est point de secret que le temps ne révèle. Études sur l'histoire du renseignement*, Panazol, Lavauzelle, 1998 • Constantin Melnik, *Mille Jours à Matignon. Raisons d'État sous de Gaulle. Guerre d'Algérie, 1959-1962*, Grasset, 1988 • Jacques Valette, *La Guerre d'Algérie des messalistes, 1954-1962*, L'Harmattan, 2001.

FRONT DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE (FAF)

Lancé officiellement le 16 juin 1960 à Alger, le Front de l'Algérie française (FAF) s'inscrit dans un moment bien particulier du combat pour l'Algérie française. Après l'annonce de l'autodétermination le 16 septembre 1959, l'échec des barricades et l'arrestation (ou la fuite) de ses principaux

dirigeants ont montré les limites de l'activisme. Les élus parlementaires d'Algérie, à commencer par le *bachaga* Boualam*, vice-président de l'Assemblée nationale, misent sur un combat légaliste mobilisant en masse Européens d'Algérie et musulmans favorables à l'Algérie française. Grâce à un Comité national pour l'intégrité du territoire, ils veulent œuvrer sur les deux rives de la Méditerranée en liaison avec le Front national de l'Algérie française (FNAF) créé le 7 juillet 1960 et présidé par Jean-Marie Le Pen*, fort de sa légitimité politique (il est député CNIP depuis 1958). Le FAF est crédité de plus de 250 000 membres, aux trois quarts européens. Un chiffre impressionnant mais sans capacité de mobilisation aussi conséquente tant le contexte est défavorable à ses vues. Le 4 novembre, de Gaulle* proclame en effet que « la République algérienne existera un jour », dénonce « l'immobilisme stérile » (une attaque contre les tenants de l'Algérie française). Au sein du FAF, des dirigeants sceptiques sur l'efficacité du combat légal ont mis sur pied des antennes clandestines (Dominique Zattara à Alger et Robert Tabarot à Oran). La menace d'une dissolution a donc été réfléchie et la parade envisagée. Mais pour l'heure, toute l'attention est portée sur le voyage que doit faire de Gaulle en Algérie entre le 9 et le 13 décembre 1960. Le FAF entend faire d'Alger une ville morte : « Toute vie doit s'arrêter », programme un tract. Les éléments activistes du mouvement n'entendent pas rester inactifs. Ils ont prévu, appuyés par la Fédération des étudiants* nationalistes locale, de mettre sur pied des commandos de jeunes chargés, dès le 9 décembre, de harceler les forces de l'ordre. L'objectif est de frayer la voie à l'armée dont ils espèrent qu'elle va enfin « basculer ». En vain. Ce que le FAF n'avait pas non plus prévu était la mobilisation du FLN* le 11 décembre et l'investissement des quartiers européens et le saccage de la grande synagogue. La répression, générale, est brutale. Elle est pour le FAF un terrible échec qu'il paie de son interdiction le 15 décembre. Surtout, le référendum* sur l'autodétermination est tenu. La force de l'abstention en Algérie (41,24 %) n'empêche pas le succès du « oui ».

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011.

FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE (FLN), 1954-1962

Le 1^{er} novembre 1954*, la Guerre d'indépendance algérienne est lancée par le FLN. En dehors des sphères politiques, ce sigle est ignoré. Les premières arrestations touchent les seuls militants du PPA-MTLD* suspectés d'être derrière les actions armées. Il est vrai que les fondateurs du FLN et la plupart de leurs partisans sont issus de ce parti, héritier lointain de l'Étoile nord-africaine (ENA), première formation politique qui a revendiqué l'indépendance de l'Algérie. Mais, à la faveur de circonstances particulières nées au cœur de la Seconde Guerre mondiale, « l'esprit d'indépendance » (Aït Ahmed, *Mémoires d'un combattant*, 1982) anime la jeune génération* de militants dont le volontarisme est conforté par les événements de mai 1945. Aussi, c'est sans difficulté majeure que cette tendance activiste réussit à imposer la création de l'Organisation spéciale* (OS), branche armée du PPA-MTLD, à l'occasion du premier congrès du PPA-MTLD, en février 1947. En 1948, l'OS comprend entre 1 000 et 1 500 membres (Boudiaf*, *La Préparation du 1^{er} novembre 1954*, 1976) qui suivent des entraînements militaires, des conférences sur la guerre de partisans, des sessions de fabrication des explosifs. L'expérience de cette organisation paramilitaire est interrompue par sa découverte par la police* au printemps 1950.

Outre son démantèlement, il en résulte l'arrestation d'un grand nombre de ses membres. Leurs procès s'ouvrent en 1951, à Bougie, Oran, Bône et Blida, et les inculpés sont condamnés à des peines allant de six à dix ans de prison*, couplées d'autant d'années de privation des droits civiques. Parmi les

condamnés figurent Ben Bella* et Mahsas* (qui s'évadent de la prison de Blida), Ben Alla*, Zabana*, Hamou Boutlelis, etc. Ceux qui échappent à l'arrestation sont condamnés par contumace, entrent en clandestinité et trouvent refuge dans l'Aurès, en Kabylie ou à Alger (cas de Aït Ahmed*). Ce sont Bentobbal*, Didouche* Mourad, Aït Ahmed, Boudiaf, Zighoud* et Mostefa Benaouda (évadés de la prison de Bône), Boussouf*, Benabdelmalek*, appelés à prendre les commandes du FLN.

La découverte de l'OS provoque sa dissolution par la direction du PPA-MTLD, en février 1951, et ébranle la cohésion du parti partagé entre réformisme et radicalisme. En ce sens, l'affaire de l'OS aggrave la crise larvée qui secoue le parti PPA-MTLD depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En filigrane, la résolution de la question nationale par le recours aux armes ne fait pas consensus. Durant cette période de trois ans (1950 à 1953), les membres de l'OS, éparpillés, sans ressources, éprouvent beaucoup d'amertume à l'égard de la direction qui semble les avoir abandonnés. Au congrès du parti d'avril 1953, l'OS est reconduite et ses membres profitent de la crise déclarée entre Messali* et les centralistes pour s'imposer comme partisans d'une neutralité. Ils investissent le Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (Crua) créé par les centralistes.

Cette alliance qui a désorienté les militants de l'OS « a contribué à égarer le jugement des messalistes à leur encontre, ce qui ne sera pas sans conséquences sur le regroupement des forces révolutionnaires » (Harbi, 1984). En quelques mois, l'OS s'achemine vers l'autonomie par rapport aux acteurs de la crise. Au mois de juin, la réunion décisive des « 22* » cadres de l'OS opte pour l'insurrection. Toutes les tentatives pour réunifier les rangs échouent, la scission du MTLD s'impose sur fonds de violence et de recomposition. La direction collective – assumée par Boudiaf, Ben Boulaïd*, Ben M'hidi*, Didouche et Bitat* auquel se joint Krim* – s'empresse de préparer l'insurrection, encouragée par le mouvement de libération de la Tunisie* et du Maroc* et la défaite française à Ðiên Biên Phù.

Le 1^{er} novembre 1954, le FLN et l'ALN* son bras armé déclenchent l'insurrection. La résonance que la presse* confère aux premières actions et l'intervention immédiate des forces de l'ordre françaises suffisent à rassurer les chefs du FLN.

De 1954 à 1962, le FLN s'engage dans la Guerre d'indépendance, avec des moyens matériels dérisoires mais fort « d'un potentiel révolutionnaire de forces inorganisées » (Harbi, 1984) nourri à l'espérance millénariste. Néanmoins, l'adhésion n'est pas acquise automatiquement. La société algérienne des années 1950 n'est pas constituée d'un seul bloc d'où les antagonismes sociaux sont absents. C'est ce que Zighoud Youcef (Harbi, 1992) a compris quand il lance l'insurrection du 20 août 1955* pour précipiter la rupture entre Algériens toutes classes confondus et la minorité européenne, en particulier celles des élites algériennes tentées de composer avec la France.

Le second atout est qu'il interpelle l'ensemble des courants nationalistes. Rapidement mais non sans difficulté, le FLN parvient à se rallier à l'UDMA*, l'Association des ulémas* et le PCA*. En intégrant ces différentes tendances à son combat anticolonial, le FLN ne constitue pas un front au sens vrai du terme. Le FLN entend seulement exercer son monopole politique sans partage sur l'ensemble des forces sociales ralliées. Le MNA* s'oppose en effet à mener la lutte pour l'indépendance sous la bannière du FLN et les deux frères ennemis intransigeants n'hésitent pas à user de violence l'un contre l'autre. L'enjeu du pouvoir exacerbe la course à l'élimination des messalistes en Algérie et dans les milieux de l'émigration* en France. Les responsabilités sont partagées dans la liquidation « de 4 000 militants » et les « près de 9 000 blessés » (Harbi, *Le FLN. Mirage et réalité*, 1980), privant la lutte de libération de cadres aguerris.

Quand se réunit le congrès de la Soummam* au mois d'août 1956, l'insurrection s'est généralisée et, même si le FLN a perdu deux de ses fondateurs : Didouche Mourad et Ben Boulaïd – Bitat étant détenu –, il a tout

de même consolidé ses assises en ralliant les tendances nationalistes antérieures au 1^{er} novembre 1954, à l'exception du MNA. Sa force repose sur les groupes armés de l'ALN et sa légitimité révolutionnaire se fonde sur le déclenchement de l'insurrection. En l'absence de la délégation extérieure du FLN, des dirigeants de la Zone 1 (Aurès), le congrès adopte une plate-forme politique dont le trait majeur est la poursuite de la lutte pour l'indépendance et met au point une direction collégiale assurée par un organe exécutif (le CCE*) et une sorte de parlement (le CNRA*). L'ALN est réorganisée et Abane* fort de l'appui de Ben M'hidi consacre au moins formellement le principe de la primauté du politique sur le militaire et celle de l'intérieur sur l'extérieur. Cet effort pour institutionnaliser le FLN et édifier un contre-État est mal apprécié par Ben Bella et Boudiaf, et l'unanimité du congrès de la Soummam est remise en cause à la faveur de la réunion du CNRA au mois d'août 1957 au Caire. Abane est impuissant à prévenir « le premier coup d'État au sein du FLN » et encore moins à renverser le rapport de force constitué par Krim, Bentobbal et Boussouf*, tous unis pour évincer de la direction Ben Khedda* et Dahlab* accusés de réformisme. Une majorité de militaires s'impose dans le CCE remanié. Désormais, le FLN est subordonné aux décisions de l'ALN. Toute contestation, la moindre critique est réglée par le recours à la violence dont Abane fait les frais au mois de décembre 1957.

À l'intérieur du pays, la résistance des wilayas est mise à rude épreuve par les barrages qui bloquent le ravitaillement en armes et par l'énorme mobilisation des effectifs de l'armée française. L'impact de l'isolement des maquis auquel les purges dues à la bleuïte* viennent s'ajouter est difficilement supporté. La situation se complique avec l'arrivée de De Gaulle* en 1958 et les opérations du plan Challe*. L'ALN des frontières, pourtant mieux nantie que celle de l'intérieur, n'est pas non plus à l'abri de troubles et de contestations de l'autorité de sa hiérarchie. Quant aux populations civiles, elles subissent arrestations et torture* en ville et déplacement forcé dans les camps de regroupement* en milieu rural.

Dans ces conditions, la mission confiée au premier GPRA* constitué en septembre 1958 est quasi impossible. Même le triumvirat formé par les « 3 » est divisé « sur la conduite de la guerre, sur les modalités d'unification de l'armée des frontières*, sur le choix des cadres » (Harbi, 1992). Il a fallu faire appel aux dix colonels de l'intérieur et cent dix jours de réunions houleuses pour désigner un nouveau CNRA (1960), un conseil interministériel de guerre contrôlé par les « 3 » et un état-major dirigé par Boumediene*. Les deux dernières années de la guerre confortent la position de l'EMG* face à un GPRA qui n'a pourtant pas démérité et qui a réussi à signer les accords d'Évian* instaurant un cessez-le-feu avant le référendum* de l'autodétermination de juillet 1962. La division de toutes les factions du FLN éclate au grand jour à la réunion du CNRA (juin 1962) dont l'échec est responsable de la crise de l'été 1962* qui entache les fêtes de l'indépendance. Les prétendants à la direction révèlent leurs ambitions sur fond d'affrontements violents. L'alliance de Ben Bella avec l'EMG finit par gagner la partie et former un bureau politique du FLN d'où sont exclues les forces qui ont animé la résistance intérieure. Au mois de septembre 1962, le FLN qui a déclenché l'insurrection a atteint l'objectif qu'il s'était fixé le 1^{er} novembre 1954, libérer le pays de l'occupation coloniale. Son évolution ultérieure est une autre histoire.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Aux origines du FLN*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, [1975] 2004 • —, *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens*, Arcantère, 1992 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

FRONT RÉPUBLICAIN

Le 2 décembre 1955, Edgar Faure, dont le gouvernement a été renversé, dissout l'Assemblée nationale. Mendès France* et le centre du parti radical*, dont Bourguès-Maunoury* et Gaillard*, l'excluent du parti avec sa droite la plus colonialiste (René Mayer, Jean-Paul David notamment). Dans l'urgence, les élections* anticipées étant fixées au 2 janvier 1956, une coalition de circonstance de centre gauche est formée, comprenant la SFIO*, les radicaux maintenus, la fraction de l'UDSR derrière Mitterrand* et des républicains sociaux gaullistes, comme Chaban-Delmas. Le 6 décembre, ces derniers présentent le Front républicain et lancent un appel recommandant aux électeurs d'éliminer les « vrais responsables de Ðiên Biêñ Phù, de la situation du Maroc*, des mille millions de déficit et de l'immobilisme social ». Absente de cet appel fondateur et du programme flou de la coalition, la situation de l'Algérie s'impose, surtout les derniers jours, dans les combats électoraux menés sous le sigle du bonnet phrygien. La tonalité de la campagne du Front républicain est « libérale », selon le vocabulaire de l'époque, et reçoit le soutien de nombreux intellectuels, dont Camus*, et de l'hebdomadaire *L'Express*. Mendès France annonce qu'il traitera le problème sur place, Mollet* dénonce « la guerre imbécile et sans issue ».

Le 2 janvier 1956, au soir de l'élection, la défaite de Faure et du centre droit est consommée. Pourtant, le Front républicain n'emporte qu'une victoire relative, avec 160 à 170 députés. Bien que n'ayant pas de majorité à lui seul, le Front républicain refuse l'alliance avec les communistes qui appellent à un nouveau Front populaire et voteront dans cet esprit en faveur des pouvoirs spéciaux*. Avec l'élection d'une cinquantaine de « poujadistes* », l'extrême droite colonialiste trouve de nouveaux chantres, dont Jean-Marie Le Pen*. Aucun député d'Algérie ne siège du fait du report des élections *sine die*.

La SFIO ayant le groupe parlementaire le plus nombreux, le président de la République, René Coty, appelle Guy Mollet comme président du Conseil. Il est investi le 1^{er} février. Mendès France est ministre d'État sans

portefeuille. Trois hommes occupent des postes clés pour l'Algérie : le général Catroux, nommé ministre résidant sur place, Bourgès-Maunoury à la Défense et Mitterrand à la Justice. À la suite du 6 février 1956, lorsque les Algérois se mobilisent contre Mollet au cours de la fameuse « journée des tomates* », Lacoste* remplace Catroux.

Le Front républicain, coalition de circonstance, se rompt avec la démission de Mendès France en mai 1956.

Gilles MORIN

FUNÉRAILLES EN ALGÉRIE

En Algérie, la question des funérailles renvoie aux funérailles des Algériens. Le 14 janvier 1956, l'arrestation du Dr Benzerdjeb (1921-1956) et son élimination donnent lieu à une violente démonstration de colère des Algériens. La première éclate à Oran le 16 janvier avant de se répandre dans sa ville natale : Tlemcen.

Le 17 janvier, une immense procession composée d'hommes, de femmes et de lycéens – 10 000 personnes selon *L'Écho d'Oran* – envahit les rues principales de la ville se dirigeant vers le cimetière musulman, scandant des slogans hostiles à la présence française entrecoupés de chants* nationalistes.

Elle exige des autorités militaires que le corps du défunt lui soit rendu pour être enterré par les siens. Le refus de livrer le corps à sa famille provoque la colère de la population de Tlemcen. L'inattendue mobilisation de la population constitue la première manifestation politique que la présence du sous-préfet, du maire* et des forces de l'ordre ne parvient pas à calmer. À la sortie du cimetière, la foule défie la police*. Un coup de feu abat le jeune Sid Ahmed Belkaïd, ce qui entraîne le saccage de commerces européens. Le couvre-feu est décrété. Le lendemain, un barrage de CRS bloque l'accès au cimetière.

Quand la population apprend que la dépouille du Dr Benzerdjeb a été enterrée par l'armée, elle se rend au domicile de sa famille. Pour mettre fin aux attroupements, les autorités obligent la famille à quitter les lieux. Celle-ci se réfugie chez des proches et continue de recevoir les condoléances. La police ordonne alors leur repli à la ferme de Aïn El Houtz. Cet éloignement n'arrête pas l'afflux des visiteurs qui dure jusqu'au 40^e jour. Ce jour-là, le recueillement a lieu à Tlemcen et Oran, où une grève* est observée par les commerçants dans les quartiers algériens suivie de manifestations réprimées par les forces de l'ordre.

Le cas de Tlemcen n'est pas isolé. À Alger, les funérailles de Mohammed Lekhbizet, assassiné le 29 avril 1956, sont suivies par une foule silencieuse de quelque 5 000 personnes de la Casbah au cimetière de Belcourt.

Par la suite, ce genre de démonstration se raréfie, les enterrements se faisant sous contrôle de la police et de l'armée. Ce n'est qu'avec les manifestations de décembre 1960* et de juillet 1961* que les Algériens renouent avec le rituel des funérailles publiques. C'est le cas à Constantine et à Alger, où les funérailles des victimes tuées par l'armée donnent lieu à d'imposants rassemblements populaires bien encadrés par le FLN*.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : *L'Écho de Tlemcen*, 18 janvier 1956 • Entretiens.

FUNÉRAILLES EN FRANCE

En France, la question des funérailles liées à la guerre d'Algérie renvoie essentiellement aux soldats français. Environ 30 000 d'entre eux sont morts au cours du conflit. Comme dans chaque guerre, le maire* vient apporter le télégramme apprenant la mort du fils ou du mari. Après la froideur du télégramme suit une lettre du chef de corps relatant les circonstances de la mort, parfois de manière euphémique. Les corps ne sont pas transférés tout de

suite en métropole. Pour cela, les familles doivent remplir un formulaire dès l'annonce du décès. Jusqu'en 1957, elles doivent attendre entre plusieurs mois et un an avant que les obsèques se déroulent en métropole. C'est particulièrement le cas après l'embuscade* de Palestro*, le transfert des corps étant retardé pour éviter des manifestations* du fait de l'émoi suscité dans la population. Le corps du sergent Bigot est ainsi transféré en juillet 1958, plus de deux ans après son décès.

Entre-temps, les corps sont entreposés en Algérie, avant d'être inhumés sur place. Quelques rares familles effectuent le déplacement pour assister là-bas aux funérailles. Les témoignages* des camarades de régiment présents relatent souvent la douleur qui les étreint, notamment au moment de la sonnerie aux morts. Les corps sont ensuite exhumés et acheminés jusque dans la commune du défunt. Une chapelle ardente est fréquemment installée dans la mairie pendant deux ou trois jours. La cérémonie draine souvent une foule de parfois plusieurs milliers de personnes, c'est pourquoi les autorités sont très sourcilleuses sur le déroulement des obsèques.

Celles-ci sont financées par les communes, et l'inhumation se fait dans le carré militaire si le militaire est déclaré « mort pour la France ». Dès 1954, cette appellation fait l'objet d'une lecture extensive puisqu'elle est normalement réservée aux guerres officiellement déclarées. Le maire, le conseiller général, parfois le préfet* ou le député, sont présents aux obsèques. Normalement, un officier* et un détachement de troupes y assistent aussi mais leur présence est parfois refusée. De même, par opposition politique, certaines familles refusent la mention « mort pour la France ».

Les discours, souvent empathiques, parfois politiques, sont surveillés, surtout dans les « banlieues rouges ». Mais ils restent souvent assez consensuels pour éviter des polémiques fâcheuses en ce temps de recueillement. Un officier prend parfois la parole, et le défunt se voit accorder la croix de la Valeur militaire (voire la légion d'honneur) à titre posthume.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Raphaëlle Branche, *L'Emboscade de Palestro. Algérie, 1956*, Armand Colin, 2010 • Danielle Chevallier, « Les obsèques de soldats morts en Algérie », in Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre. 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, 2008.

FUSILLADE DE LA RUE D'ISLY (26 MARS 1962)

Après la conclusion des accords d'Évian* (18 mars), les chefs de l'OAS* engagent une épreuve de force avec le pouvoir en s'appuyant sur la population européenne d'Alger et d'Oran. Le 23 mars, dans le quartier populaire de Bab El Oued, les commandos de l'OAS attaquent une patrouille d'appelés qui prétendait les désarmer. Sept soldats sont tués. L'armée riposte en engageant de gros moyens pour éviter la constitution d'un réduit insurrectionnel. Les commandos doivent se replier ; le secteur est coupé du reste d'Alger, la fouille systématique des immeubles s'accompagne d'arrestations et de nombreuses brutalités. Le lundi 26 mars, à l'appel de l'OAS, une « manifestation* de masse pacifique et unanime » est organisée en direction de Bab El Oued. Les autorités l'interdisent, mais la population passe outre, avec la conviction de se livrer à une démonstration sans risque, comme l'atteste la présence de nombreuses femmes et enfants. Le cortège, parti des quartiers du sud et du centre, se heurte rue d'Isly à un barrage formé de soldats musulmans du 4^e régiment de tirailleurs. À 14 h 50, ceux-ci entament un tir nourri. Le bilan* le plus probable s'élèverait à 61 morts identifiés du côté des manifestants, quelques blessés étant recensés du côté des forces de l'ordre.

Des provocateurs ont-ils tiré les premiers coups de feu et entraîné ainsi la riposte de la troupe ? Celle-ci s'est-elle conformée à des consignes trop

rigoureuses ? N'y avait-il pas imprudence des autorités à plonger des tirailleurs, totalement dépourvus d'expérience du maintien de l'ordre, dans une ville en ébullition ? Quoi qu'il en soit, l'événement prouve que le pouvoir n'entend pas laisser l'OAS utiliser les Français d'Algérie. Ces derniers achèvent de perdre confiance dans la métropole, tandis que l'OAS poursuit son offensive. Les derniers espoirs de voir les Européens trouver une place dans l'Algérie indépendante sont ruinés. Le 26 mars reste commémoré par la plupart des associations de rapatriés*, dans l'indifférence, l'incompréhension, voire l'hostilité, de l'opinion*. Celle-ci a tendance à ne voir dans l'épisode qui marque, pour les Français d'Algérie, le début de la fin, qu'une tentative d'insurrection justement châtiée. Le président de la République a toutefois qualifié le 26 janvier 2022 la répression de la rue d'Isly de « massacre [...] impardonnable pour la République », portant ainsi une « parole de reconnaissance » sur cet événement.

Jacques FRÉMEAUX

Bibl. : Francine Dessaigne et Marie-Jeanne Rey, *Un crime sans assassins. Alger, 26 mars 1962*, Confrérie Castille, 1994 • Jean Monneret, *La Phase finale de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 2000 • —, *Une ténébreuse affaire : la fusillade du 26 mars 1962 à Alger*, L'Harmattan, 2009.

G

GAILLARD, FÉLIX (1919-1970)

Né en 1919 à Paris, Félix Gaillard, inspecteur des finances, a été à la Libération chef de cabinets ministériels, avant de se faire élire député radical de la Charente en novembre 1946.

Technicien des finances, présenté comme un homme nouveau, il a été ministre pour la première fois à 28 ans et a appartenu à quatre gouvernements dès avant la guerre d'Algérie. Représentatif de ce que l'on a appelé le néoradicalisme, situé à la droite du parti, il a troqué l'anticléricalisme radical classique pour la défense du libéralisme économique et l'anticommunisme. Comme son mentor René Mayer, il s'avère orthodoxe en matière coloniale et en économie.

En février 1955, il contribue à la chute de Mendès France*, à l'issue du débat sur la situation en Afrique du Nord, puis soutient Edgar Faure. Réélu aux élections* législatives de janvier 1956, sa liste RGR (Rassemblement des gauches républicaines) s'est opposée à celle du Front républicain*.

Félix Gaillard est désigné en juin 1957 ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan du gouvernement Bourgès-Maunoury*. Ce dernier est renversé le 30 septembre par la rencontre conjoncturelle entre des votes communistes et de ceux de la droite. À l'issue d'une crise ministérielle de cinq semaines, Gaillard est investi président du Conseil le 6 novembre

1957. Son cabinet de large union, allant des indépendants aux socialistes, incarne un glissement au centre droit, mais la continuité pour l'Algérie : Lacoste* conserve son poste à Alger et Bourgès-Maunoury dirige de nouveau le ministère de l'Intérieur.

Gaillard obtient difficilement l'adoption de la loi-cadre* pour l'Algérie le 5 février 1958, en posant la question de confiance dans la forme constitutionnelle. La loi-cadre établit notamment le collège unique, tout en assurant des droits aux Européens, et réaffirme l'appartenance de l'Algérie à la République française.

Le bombardement du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef* par l'aviation française le 8 février 1958, puis l'acceptation d'une proposition anglo-américaine de « bons offices » précipitent la chute de son gouvernement le 16 avril. L'offre visait à aboutir à la paix en reconnaissant le droit des Algériens « à la réalisation de leurs aspirations ». Le régime lui-même est renversé après l'investiture de Pierre Pflimlin* le 13 mai*. Assurant l'intérim, Gaillard joue un rôle dans l'événement en donnant l'ordre à l'armée de ne pas tirer et en confiant les pouvoirs civils en Algérie au général Salan*. Président du parti radical* de 1958 à 1961, il reste député jusqu'à son décès en 1970.

Gilles MORIN

GALLISSOT, RENÉ (NÉ EN 1934)

René Gallissot est né en 1934 à Neuilly-l'Évêque en 1934 dans une famille paysanne et d'employé des postes, catholique et de droite. Élève dans l'enseignement catholique, il perd la foi au lycée. Boursier, il fait hypokhâgne à Dijon et khâgne à Lyon*, et devient alors marxiste. À l'École normale supérieure de Saint-Cloud, il devient ami avec Abdallah Mazouni et Jean-Claude Carrière, qui l'ouvrent à la situation algérienne. Il adhère à l'Union

des étudiants communistes (UEC), à l'Unef* et à la cellule du PCF* de l'École. Il milite alors activement contre la guerre d'Algérie et notamment les « pouvoirs spéciaux* », et est même considéré (à tort) comme « maoïste » par les Renseignements généraux. Il entre aussi en contact avec le réseau de « porteurs de valises* » d'Henri Curiel*, faisant passer des lettres et de l'argent. Il transmet également les lettres des prêtres de Souk Ahras, qui dénoncent la guerre d'Algérie. Agrégé, il est affecté au lycée d'Auxerre en 1960, mais son sursis* expire en février 1961. Il fait ses classes en Allemagne. Envoyé en Algérie, il devient enseignant pour les enfants de troupe à Koléa, ce qui le dispense de toutes les opérations militaires. Il y rédige son premier livre, *Économie de l'Afrique du Nord* (coll. « Que sais-je ? », 1961). Des combattants algériens manquent de le tuer en mars 1962. Il échappe à la mort car il fréquente des Algériens de Koléa. Après l'indépendance et la naissance de son premier enfant, son épouse vient vivre comme coopérante à la faculté des sciences d'Alger et lui comme coopérant militaire à l'université. Deux autres enfants naissent à Alger : un garçon qui meurt au cours de sa première année, et une fille. En 1963, il soutient sa thèse sur *Le patronat européen au Maroc (1931-1942)* à la Sorbonne. Il intègre ensuite le nouvel IEP d'Alger. Gravement malade, il est rapatrié en France à Noël 1965. À la rentrée 1967, il entre à la Sorbonne comme maître-assistant. Il intègre la rédaction des revues* *L'Homme et la société* et *Le Mouvement social*, fonde la revue *Pluriel débat* et participe à la section histoire du Centre d'études et de recherches marxistes (Cerm). Il participe au mouvement de grève* de mai 1968, et entre à l'université de Paris 8 – Vincennes lors de sa création en 1969. Il poursuit dans la même université à Saint-Denis, où il crée l'Institut Maghreb-Europe avec Benjamin Stora* en 1990-1991. Ses publications portent sur le mouvement ouvrier, les migrations, le Maghreb et plus spécifiquement le Maroc* et l'Algérie, notamment les deux volumes du *Dictionnaire Maitron*. Il s'est aussi impliqué dans des associations pour la vérité sur des assassinats politiques, dont celui d'Henri Curiel.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*. L'Atelier, 2006
• —, Henri Curiel. *Le mythe mesuré à l'histoire*, Riveneuve, 2009 •
Entretiens avec René Gallissot par Didier Le Saout et Tramor Quemeneur, pour La Contemporaine, 2017-2018, disponible en ligne (argonnaute.parisnanterre.fr).

GALULA, LIEUTENANT-COLONEL DAVID (1919-1967)

Né en 1919 à Sfax en Tunisie* dans une famille de commerçants juifs* émigrant par la suite au Maroc*. David Galula suit les cours du lycée Lyautey à Casablanca, puis rentre à Saint-Cyr dont il sort officier* en 1940. Il est radié des cadres de l'armée et perd sa nationalité française, en 1941, du fait des lois antijuives de Vichy.

Il gagne le Maroc et est réintégré comme officier dans l'armée française en 1943. Il participe aux combats de la Libération. Il est durement blessé durant les opérations sur l'île d'Elbe.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, il est envoyé en Chine* comme attaché militaire d'ambassade. Il peut ainsi observer de près la victoire communiste et les années d'installation du nouveau régime. Il est fait prisonnier par les troupes maoïstes et est libéré grâce à une intervention américaine. En Chine, il rencontre son épouse, une diplomate américaine.

En 1948, il est témoin, en tant qu'observateur de l'ONU*, de la guerre civile grecque. Il retourne ensuite en Chine où il est attaché militaire à Hong Kong. C'est dans ce contexte qu'il peut assister à la répression de la guérilla* philippine par l'armée américaine.

En 1956, il est affecté à la tête d'un bataillon d'infanterie coloniale en Kabylie. Chargé de la pacification* du quartier d'Aït Mimoun, il met en pratique les idées issues de dix ans d'observation en Extrême-Orient. Il cherche à systématiser sa réflexion sur les méthodes contre-insurrectionnelles. Il produit alors son premier texte à ce sujet, publié dans *Contacts*, la revue* théorique du bureau d'action psychologique*.

Il connaît alors une rapide ascension au sein de l'état-major de la Défense nationale. Il est chargé de questions relatives à la guerre psychologique, notamment en rapport avec la radiophonie*, et multiplie les conférences sur la contre-insurrection auprès d'auditoires militaires étrangers.

Il quitte l'armée en 1962 et s'installe aux États-Unis*. Il y travaille pour la RAND Corporation, et publie *Counterinsurgency, Theory and Practice* et *Pacification in Algeria*. Longtemps non traduites, ses œuvres sont longtemps passées inaperçues en France. Elles ne sont publiées en français qu'au début des années 2000. Ses livres marquent durablement les conceptions américaines de la lutte contre-insurrectionnelle, au Vietnam, mais aussi, plus récemment, en Irak et en Afghanistan. Les généraux Petraeus et McChrystal, en charge des théâtres d'opérations américains dans ces régions, s'y réfèrent explicitement.

Il décède en France en 1967. Redécouvert dans les années 2000, il est une figure moralement acceptable, du fait de sa prévention vis-à-vis de la torture*, de cette génération* de penseurs militaires français ayant théorisé la guerre irrégulière.

Denis LEROUX

GAMBIEZ, GÉNÉRAL FERNAND (1903-1989)

Fernand Gambiez est né en 1903 dans une famille très modeste de mineurs à Lille*. Il fait de brillantes études et intègre les rangs de l'école

spéciale militaire de Saint-Cyr en 1923 dans la promotion « chevalier Bayard ». Il sert longuement au Maroc*, entre 1925 et 1932, participant à la très violente répression du Rif. Au début de la Seconde Guerre mondiale, il fait la campagne de France au 30^e BCA, avant d'être nommé à l'état-major de l'armée. Il tente de rejoindre les forces françaises libres en Afrique du Nord, en passant par l'Espagne où il est interné. Libéré, il parvient à intégrer le 1^{er} bataillon de choc avec lequel il participe à la libération de la Corse, puis à la tête des commandos* de France, aux campagnes de Rhin et Danube. Il devient la figure tutélaire de ces commandos. Après l'armistice, il poursuit sa carrière en Indochine*, où il est notamment chef d'état-major du Nord-Vietnam. Il tombe malade et doit quitter l'Indochine pour y revenir en 1953 comme chef d'état-major interarmées puis commandant de la 2^e division nord-africaine. En 1955, il dirige d'abord la Division nord de Tunisie*. En 1956, il est nommé général de division et commandant supérieur des troupes françaises de Tunisie. C'est lorsqu'il dirige les opérations dans les confins algéro-tunisiens qu'il est confronté à la crise du bombardement de Sakiet Sidi Youssef*. Fernand Gambiez dirige ensuite la 11^e division d'infanterie en Algérie. En juillet 1958, il est nommé général de corps d'armée et, en 1959, il prend le commandement du corps d'armée d'Oran. Bien vu par de Gaulle*, le général Gambiez appuie certains de ses anciens officiers parachutistes*, tel Marcel Bigeard*, alors commandant du secteur de Saïda, qui est l'un de ses hommes de confiance. Il est souvent crédité de la relative réussite de la politique de pacification* de l'Oranie. Il est ensuite promu général d'armée en 1960 et se voit confier le commandement en chef des forces armées en Algérie en février 1961, à la suite du général Crépin*. Il doit faire face au putsch* et est mis aux arrêts par les putschistes. Son incapacité à endiguer la sédition amène le ministre des Armées, Pierre Messmer*, à demander son remplacement par le général Ailleret*. Rentré en France, il dirige l'Institut des hautes études de la défense nationale jusqu'en 1965. Il prend alors sa

retraite et se consacre à l'écriture de traités de stratégie et d'essais historiques.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République, 1956-1959*, t. II, Bouquins, 2018 • Michel Hardy, Hervé Lemoine, Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions : 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

GARANGER, MARC (1935-2020)

Marc Garanger est instituteur et photographe dans le civil lorsqu'il est appelé, en mars 1960, à faire son service militaire* en Algérie. Il passera vingt-quatre mois dans le secteur d'Aumale, officiellement affecté au service du courrier du secrétariat de bataillon. En réalité, il devient rapidement le photographe officieux de son unité, travaillant pour le commandant du secteur qui trouve là l'occasion de documenter pour sa hiérarchie sa politique de pacification* et ses résultats opérationnels. Il se bricole un laboratoire de fortune, achète le matériel avec la caisse noire du régiment et conserve négatifs et planches-contacts dans sa valise, remportant le tout avec lui en France à sa démobilisation. Une vaste opération de regroupement* des populations étant en cours dans la zone, on lui confie la réalisation des photographies* d'identité de plusieurs milliers de personnes (principalement des femmes*, obligées de se dévoiler devant l'objectif) afin de les doter de cartes de recensement pour mieux les contrôler. Dans chaque village, il place un tabouret devant le mur blanc d'une *mechta*, à l'ombre : la prise de vue est très rapide, le dispositif technique réduit à sa plus simple expression. Ces portraits, publiés en 1982, ont depuis fait le tour du monde et témoignent à la fois de la violence coloniale et de l'esprit de résistance des femmes

algériennes, dont le photographe dit avoir reçu le regard « à bout portant ». Par un cadrage en plan large, il a réussi à magnifier leur dignité. En dehors de ce travail de commande, Marc Garanger a également pratiqué en Algérie une photographie plus personnelle. Sur son temps libre, à l'heure de la sieste, il accompagne souvent l'assistante sociale qui rend visite aux familles dans les villages de regroupement autour du poste. Là, il photographie avec un regard humaniste femmes et enfants dans leur intimité, dans les activités simples de leur vie quotidienne bouleversée par la guerre, le déracinement et la misère. En 2007, il est retourné dans ces villages, à la rencontre des hommes et des femmes photographiés presque un demi-siècle plus tôt, pour refermer la plaie ouverte par la guerre et leur offrir une image non volée d'eux-mêmes.

Marie CHOMINOT

Bibl. : Marie Chominot, Benjamin Stora, « Photographes sous l'uniforme : regards croisés sur la guerre d'Algérie », in Laurent Gervereau et Benjamin Stora (dir.), *Photographier la guerre d'Algérie*, Marval, 2004 • Sylvain Cypel, *Marc Garanger, retour en Algérie*, Atlantica, 2007 • Marc Garanger, *La Guerre d'Algérie vue par un appelé du contingent*, Seuil, 1984.

GARDES, COLONEL JEAN (1914-2000)

Jean Gardes naît à Paris le 4 octobre 1914. Sa mère possède un restaurant dans le quartier des ministères, cantine de nombreuses personnalités politiques. Il s'engage à l'école de Saint-Cyr en 1935. À sa sortie en 1937, il est affecté au 8^e régiment de tirailleurs marocains. Il est fait prisonnier pendant les combats de juin 1940 et parvient à s'évader. Il est envoyé au Maroc*. Il participe à la campagne d'Italie où il est blessé à la tête d'une compagnie de tirailleurs marocains et se fait remarquer de sa hiérarchie. Il participe à la libération de Montbéliard et poursuit la guerre en Allemagne. Il

finit la guerre dans l'état-major du général Béthouart, commandant de la zone d'occupation française en Autriche.

Il continue sa carrière dans les états-majors. Tout en travaillant à la section armement et études de l'état-major de l'armée, il obtient son brevet de parachutisme. En 1950, alors chef de bataillon, il prend le commandement du bataillon de marche du 2^e régiment de tirailleurs algériens en Indochine*. Il est appelé, l'année suivante, auprès du général de Lattre, à Saïgon, pour diriger le service presse et information. En 1953, il dirige le 2^e bureau*, chargé du renseignement, du commandant des troupes françaises au Maroc. Il obtient son retour à Saïgon, auprès du général Salan*. Il y arrive quelques jours après la défaite française à Ðiên Biên Phù et participe aux pourparlers ayant lieu au Vietnam.

Il retrouve la direction du 2^e bureau du Maroc, en novembre 1954. Il fournit aux services de renseignement français les informations qui permettent à l'armée française de détourner le vol amenant les principaux leaders du FLN* du Maroc à la Tunisie*, le 22 octobre 1956. Il est appelé, en janvier 1958, au 2^e bureau de l'état-major de l'armée, à Paris. Il rejoint ensuite le Service d'action psychologique et d'information du colonel Lacheroy*. Gardes arrive à Alger pour prendre le commandement du 5^e bureau en décembre 1958, suivant le général Challe*.

Le discours sur l'autodétermination* du général de Gaulle*, en septembre 1959, l'incite à se rapprocher des activistes de Joseph Ortiz* et à organiser la Fédération des unités territoriales et des auto-défenses, devant rassembler Européens et Algériens pour le maintien de la souveraineté française en Algérie. Il s'oppose de plus en plus clairement à la politique gouvernementale. Durant la semaine des barricades*, en janvier 1960, il apparaît au balcon du quartier général des insurgés. Il est rapidement sanctionné et renvoyé en métropole. Le 5^e bureau est dissous. Gardes est jugé et blanchi, en novembre 1960, lors du procès des barricades.

Il se rend clandestinement en Algérie et participe au putsch* d'avril 1961. Il devient un des principaux chefs de l'OAS*. Condamné à mort par contumace, il parvient à s'exiler en Argentine. Il revient en France après l'amnistie* de 1968. Il est particulièrement actif dans les associations d'anciens combattants* et d'anciens de l'OAS.

Denis LEROUX

GARNE, AFFAIRE MOHAMED

Le 22 novembre 2001, la cour régionale des pensions de Paris octroie, en appel, une indemnisation à Mohamed Garne, ainsi reconnu victime de l'État français. La décision est saluée comme unique, tant l'amnistie de 1962 a réduit la justice à l'impuissance. Elle doit tout à l'ingéniosité de l'avocat de Mohamed Garne, Jean-Yves Halimi, fils de Gisèle Halimi* autrefois engagée auprès des nationalistes algériens. En effet, l'amnistie bloque la voie pénale : elle interdit de porter plainte pour que soient poursuivis des coupables de violences constitutives de crimes (torture*, exécutions sommaires*, viols*...). La voie civile, en revanche, est ouverte : des procédures d'indemnisation peuvent être déclenchées. Sans que les coupables soient punis, les victimes obtiennent une reconnaissance officielle. D'un montant inférieur à 1 000 francs, à l'époque, la pension obtenue par Mohamed Garne vaut surtout symboliquement.

Il est né en 1960 des viols répétés d'une jeune fille de 16 ans, Kheïra Garne, par des soldats qui la séquestraient et qui ont tenté de la faire avorter de force. Précocement séparé de sa mère, maltraité dans la famille d'accueil où il passe ses premières années, Mohamed Garne est adopté vers 5 ans par l'écrivaine Assia Djébar et son mari. Il vit alors, entre France et Algérie, au gré des déchirements du couple qui l'expose encore à la violence. Renvoyé à l'orphelinat à l'adolescence, il développe des troubles psychiatriques et,

tout en parvenant à construire une vie de famille, se lance dans une quête des origines à l'issue de laquelle il retrouve sa mère et découvre son histoire. Pour faire droit à sa demande d'indemnisation, la cour régionale des pensions a dû admettre, sur la foi d'une expertise produite par l'éminent psychiatre militaire Louis Crocq, qu'il souffre d'une invalidité consécutive non seulement aux circonstances de sa vie mais aussi à la « souffrance fœtale » infligée par les soldats. Ainsi la responsabilité de l'État est-elle engagée. Si cette décision de justice est unique, il existe par ailleurs des dispositifs d'indemnisation pour les Français victimes d'attentats. Très peu connus, ils ont suscité une jurisprudence récente : ils ont été étendus aux titulaires de la nationalité* algérienne en 2018 avant d'être limités. L'histoire de l'indemnisation des victimes de cette guerre reste à écrire.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Mohamed Garne, *Lettre à ce père qui pourrait être vous*, J.-C. Lattès, 2005 • Franck Johannès, « Mohamed Garne, né d'un viol pendant la guerre d'Algérie, reconnu comme victime », *Le Monde*, 24 novembre 2001.

GAULLE, GÉNÉRAL CHARLES DE (1890-1970)

Né à Lille* en 1890, le général de Gaulle est la figure principale de la guerre d'Algérie, celle autour de laquelle se cristallisent les passions et les haines. Il a un premier contact avec l'Algérie lorsqu'il s'y installe en 1943 avec le gouvernement de la France libre. Il est au pouvoir, prestigieuse figure de la résistance française à l'occupation allemande, au moment des massacres de Sétif et de Guelma de mai-juin 1945. Retiré de la vie politique au moment du début de la guerre d'Algérie, le général se tient au courant du développement de la situation, et reçoit de nombreux intellectuels et hommes politiques dans sa résidence de Colombey-les-Deux-Églises. Courant 1957, il confierait à des visiteurs que la séparation de l'Algérie avec la France est

inévitable. À d'autres, au contraire, il assure que l'Algérie française est viable. Il encourage les hommes qui lui sont favorables à se lancer dans l'aventure du 13 mai 1958*. Ces derniers, comme Jacques Soustelle*, s'activent en sa faveur à Alger. Le nom du général de Gaulle est lancé sur la place du Forum par le général Salan*. Sera-t-il l'homme de l'indépendance ou de la fermeté ? En fin politique, il refuse de se prononcer tant qu'il n'a pas le pouvoir. Ce qu'il souhaite, d'abord, c'est « restaurer l'autorité de l'État », entrer dans un nouveau régime doté d'un pouvoir présidentiel fort. Le général de Gaulle, sollicité depuis plusieurs semaines par ses partisans, sort enfin de sa réserve en déclarant, le 15 mai, que « devant les épreuves qui montent de nouveau » vers le pays, il se tient « prêt à assumer les pouvoirs de la République ». Il est rappelé au pouvoir le 29 mai 1958 et forme un nouveau gouvernement. Il est investi président du Conseil par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin. Son accession au pouvoir provoque une déflagration politique, à droite comme à gauche. Le RPF, parti politique qu'il a fondé en 1947, a préparé ce retour au pouvoir. Les anciens réseaux du RPF sont réactivés pour fonder l'UNR* en octobre 1958, qui forme le groupe majoritaire à l'Assemblée nationale avec 206 députés sur 576. Mais l'unanimité de la droite reconstituée vole en éclats sur la question de l'indépendance algérienne.

Le général de Gaulle se rend à Alger où il fait une tournée triomphale, prononce le fameux « Je vous ai compris » sur la place du Forum à Alger le 4 juin 1958 et le slogan « Vive l'Algérie française » le surlendemain à Mostaganem, qui lui est ensuite beaucoup reproché. Il propose une nouvelle Constitution pour la France, qui donne naissance à la V^e République*. De juin à décembre 1958, le général de Gaulle affirme sa volonté de rapprocher les Musulmans des Européens, mais bannit de ses discours les expressions « Algérie française » et « intégration ». L'inquiétude sourd chez les Européens d'Algérie. Le départ obligé des militaires de tous les comités de salut public, l'interdiction qui leur est notifiée de se présenter aux élections*

législatives en Algérie achèvent de jeter la suspicion sur les intentions du général de Gaulle, qui décolonise, dans le même temps, Madagascar et le reste de l'Afrique. Le général de Gaulle promet « la paix des braves » aux nationalistes algériens en octobre 1958, lance le « plan de Constantine* », et ordonne la mise en branle du « plan Challe* » en janvier 1959 visant à écraser les maquis algériens de l'intérieur. Toutes ces prises de position, et initiatives, rassurent les partisans de l'Algérie française.

Mais le 16 septembre 1959, dans un discours télévisé, il annonce « l'autodétermination pour l'Algérie ». Des déchirements se produisent alors au sein de l'UNR entre les partisans intransigeants de l'Algérie française (à la suite de Jacques Soustelle) et les autres cadres qui suivent le processus d'indépendance conduit par de Gaulle. Une trentaine de membres sont finalement exclus en 1960. Une nouvelle extrême droite française voit le jour, dans le sillage des partisans de l'OAS*. Cette organisation, qui refuse le passage à l'indépendance algérienne, s'affronte violemment au général de Gaulle en organisant plusieurs tentatives d'assassinat du président de la République à Meudon, ou au Petit-Clamart*. Mais le général de Gaulle tient bon et ouvre des négociations* avec le GPRA*. Malgré l'OAS qui refuse toute solution visant à la séparation de l'Algérie avec la France, les négociations se poursuivent et se terminent à Évian le 18 mars 1962.

Le temps d'ambiguïté au sujet de la politique algérienne du général de Gaulle reste encore, de nos jours, un sujet de polémiques et d'interrogations parmi les historiens et les acteurs de la guerre d'Algérie. Le général de Gaulle, très affaibli après la grève* générale de mai-juin 1968, perd le référendum de 1969, et se retire du pouvoir. Il décède à Colombey-les-Deux-Églises en 1970.

Benjamin STORA

Bibl. : Jean Lacouture, *De Gaulle*, t. III, *Le souverain*, Seuil, 1986 • Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Fayard, 1994 • Benjamin Stora, *Le Mystère de Gaulle*, Robert Laffont, 2008.

GAVOURY, ROGER (1911-1961)

Né le 7 avril 1911 à Mello dans une famille où son père travaille aux chemins de fer, Roger Gavoury suit des études supérieures de philosophie à Beauvais puis de droit à Lille*. Après avoir effectué son service militaire* en 1933-1934, il s'inscrit au concours de commissaire de police* qu'il obtient en 1936. Il reçoit ensuite de nombreuses affectations en France métropolitaine. Affecté au Maroc* le 9 août 1955, il devient adjoint au chef de la sûreté nationale de Casablanca puis responsable du service central de la sécurité publique de Rabat après l'indépendance, pour aider à la mise en place des services de la sûreté nationale marocaine. De retour en France en février 1959, il dirige le Centre d'assignation à résidence de Thol d'avril à août 1959 puis du Larzac d'août 1959 à février 1960. Il est alors affecté comme commissaire central adjoint à Alger, avec le grade de commissaire divisionnaire. C'est dans cette fonction qu'il couvre les manifestations algériennes de décembre 1960*, recevant pour cela la croix de la Valeur militaire le 21 avril 1961 pour avoir évité que les heurts dégénèrent en carnage avec la répression militaire. Quelques jours auparavant, le 14 avril, son appartement vient d'être plastiqué par l'OAS*. Le 23 mai 1961, il devient commissaire central d'Alger, et imagine une Algérie en paix et harmonieuse. Mais le 31 mai 1961, il est assassiné à coups de poignard à son domicile, par un commando de l'OAS. C'est le premier fonctionnaire à être tué par les « ultras » de l'« Algérie française ». L'OAS revendique d'ailleurs son crime dans un tract diffusé le 4 juin, estimant le commissaire coupable de « haute trahison » et de « complicité avec le régime ». Dix personnes impliquées dans son assassinat sont jugées par le tribunal militaire, parmi lesquelles le lieutenant déserteur Roger Degueldre*, le sergent déserteur Albert Dovecar et Claude Piegts. Ces deux derniers sont jugés à Paris en mars 1962 et condamnés à mort. Roger Degueldre, responsable des commandos « Delta » de l'OAS, est arrêté le 7 avril 1962, jugé par la Cour

militaire de justice et condamné à mort. Il est fusillé avec Albert Dovecar le 7 juin 1962, Claude Piegts le 6 juillet 1962. La mémoire de Roger Gavoury est notamment portée par l'un de ses trois enfants, Jean-François, qui préside l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (Anpromevo). Cette association a été créée en avril 2006 en réaction aux célébrations et aux monuments à la gloire des fusillés de l'OAS (aux trois précités s'ajoute Jean-Marie Bastien-Thiry). Le nom de Roger Gavoury figure quant à lui sur une stèle à la mémoire des commissaires tombés en opération, à l'École nationale supérieure de la police dans le Rhône.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Jean-Philippe Ould Aoudia, *La Bataille de Marignane 6 juillet 2005. La République, aujourd'hui, face à l'OAS*, suivi de Jean-François Gavoury, *Mort pour la France. 31 mai 1961, Alger*, Tirésias, 2006.

GÉGÈNE

« Gégène » est un terme de l'argot militaire*, avec un dédoublement de syllabes synonyme de familiarité. Il désigne un « générateur » de courant électrique détourné de sa fonction initiale pour infliger des sévices. En Algérie, son utilisation daterait de l'été 1942, par des gendarmes de la brigade territoriale de Berrouaghia sur des opposants au régime de Vichy. En Indochine*, cependant, la torture* à l'électricité a été pratiquée dès l'entre-deux-guerres, par le service central de renseignements et de sûreté générale (SCRS), chargé de réprimer le nationalisme* vietnamien naissant. À partir de 1947, le procédé est repris par le Corps expéditionnaire en Extrême-Orient (Cefeo) pour interroger les prisonniers* du Vietminh ; ainsi, en 1949, l'hebdomadaire *Témoignage chrétien* dénonce l'usage des « machines à faire parler ». De nouveau employée en Algérie à partir de 1954 – un député musulman le dénonce au Palais-Bourbon dès le 3 février 1955 –, la gégène

devient emblématique de la torture en raison des campagnes de presse* développées en métropole qui répandent le terme. Les générateurs sont alors le plus souvent des « GN 58 » : un modèle de dynamo manuelle et portative le plus répandu dans l'armée française dans les années 1950-1960. Présente dans l'unité collective des postes radios émetteurs-récepteurs militaires en dotation, la « GN 58 » permet en l'absence de réseau électrique ou de batteries d'assurer l'alimentation de l'appareil en produisant un courant continu d'un voltage élevé mais de faible ampérage (425 V/0,115 mA). Le prisonnier qui y est soumis est généralement raccordé à deux électrodes placées à des endroits sensibles du corps (orteils, oreilles, langue, parties génitales...) dans le but de provoquer une douleur intense, dès que la génératrice est actionnée. Si elle a pu être défendue en tant que pratique non létale – interviewé en 1971 par le journaliste Pierre Dumayet, le général Massu* affirmait s'y être soumis pendant la bataille d'Alger* pour en connaître les effets –, elle peut provoquer un arrêt cardiaque ou l'asphyxie consécutive à une paralysie musculaire. Son utilisation, du reste, est interdite par le droit et les conventions internationales. Bien qu'il reste impossible de connaître le nombre de victimes de la torture pendant la guerre d'Algérie, l'usage de l'électricité fut largement répandu.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Jean-Pierre Guéno, *Paroles d'Algérie. Lettres de torturés, 1954-1962*, Flammarion, 2013 • Benjamin Stora, *Les Mots de la guerre d'Algérie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006.

GENDARMERIE

En 1954, la gendarmerie départementale en Algérie est organisée en trois légions qui couvrent chacune un département (10^e à Alger, 10^{e bis} à Oran, 10^{e ter} à Constantine), et aligne un effectif de 2 300 officiers* et sous-officiers*. Ces derniers sont renforcés par une légion de gendarmerie mobile forte de 1 200 hommes répartis en huit escadrons de marche (dont la moitié dans le Constantinois). À partir de 1946, comme les autres forces de la 10^e RM, la gendarmerie subit d'importants prélèvements en hommes pour les besoins de la guerre d'Indochine*, 3 000 gendarmes y étant en permanence engagés jusqu'en 1955. Aussi, plus que tout autre service public d'Algérie, la gendarmerie nationale souffre d'un déficit de personnel au point que les 254 brigades territoriales, à l'effectif très souvent incomplet, ont en moyenne 1 000 kilomètres carrés et 40 000 habitants à surveiller (soit 6,6 fois plus de km² et 3,6 fois plus d'habitants que pour une brigade métropolitaine). Les moyens matériels, comme les engins motorisés, sont aussi insuffisants, sinon inexistantes. C'est également le cas des chevaux, pourtant indispensables pour visiter les douars qui ne sont pas desservis par une piste carrossable. En dépit de ces handicaps, les unités obtiennent avant l'insurrection des renseignements d'importance, faisant état d'une poussée du sentiment nationaliste parmi la population algérienne. Signe de cette montée des périls, elles ouvrent plusieurs enquêtes à la suite d'actes de sabotage visant des équipements publics ou à des agressions contre des Européens.

Pour faire face à une situation sécuritaire qui se dégrade, le général Camille Morin, qui commande la gendarmerie d'Algérie, réclame des renforts dès son entrée en fonction en janvier 1954. Les premiers qui sont mis à sa disposition – des escadrons de gendarmerie mobile – ne lui sont expédiés de métropole qu'au lendemain de la Toussaint. Progressivement, ce sont jusqu'à 48 unités (auxquelles s'ajoutent 2 prélevées sur les forces françaises stationnées en Allemagne) qui séjournent en Algérie pour une durée d'environ six mois. Entre 1954 et 1962, tous les escadrons métropolitains effectuent en moyenne cinq déplacements en AFN. Ils y renforcent les 21

escadrons de marche d'Algérie (dont 13 sont constitués grâce à la dissolution des légions de marche d'Indochine) qui sont finalement répartis en trois légions de gendarmerie mobile calquées sur les légions départementales. Les 71 escadrons de gendarmerie mobile présents en permanence en Algérie (soit quelque 6 600 gendarmes mobiles en 1962 représentant près de la moitié de l'effectif de cette subdivision d'arme) sont pour la plupart déployés dans le bled pour les besoins de la pacification*. Participant au « quadrillage » comme des unités d'infanterie ou à bord de blindés* légers (AMM8 et half-tracks), ils effectuent des bouclages, de la sécurisation de points sensibles (PC, barrages, oléoducs...) ou des ouvertures d'itinéraires. Quelques-uns assurent la protection et le contrôle de centres de population et la surveillance extérieure des camps de regroupement*.

Après le discours du général de Gaulle* sur l'autodétermination*, le 16 septembre 1959, les escadrons sont redéployés dans une mission de maintien de l'ordre urbain du fait d'une opposition de plus en plus radicale des Européens d'Algérie à la politique du chef de l'État. C'est ainsi que le 24 janvier 1960 à Alger, 14 gendarmes mobiles tombent dans une fusillade provoquée par des ultras de l'Algérie française. Puis, le 23 février 1962, à la veille de l'indépendance, l'OAS* ordonne l'ouverture du feu systématique sur les gendarmes et les CRS, entraînant une lutte sans merci.

La gendarmerie départementale connaît une évolution comparable en termes de renforcement de ses moyens et de ses effectifs. En 1959, 180 brigades territoriales supplémentaires ont été créées pour renforcer le maillage territorial (portant leur nombre à 434), celles-ci étant désormais armées par plus de 6 000 militaires. Si l'assiette territoriale des brigades n'est plus que de 500 kilomètres carrés avec une population moyenne de 20 000 habitants, ces ratios demeurent très supérieurs à ceux de la métropole. La situation conduit le général Morin à proposer, sans succès du reste, de porter le nombre de brigades à près de 700 et celui des gendarmes départementaux à plus de 13 000. La gendarmerie départementale est en effet très sollicitée dès

le début de la guerre d'Algérie. La nuit de la Toussaint 1954, une dizaine de brigades sont attaquées par les insurgés qui tentent d'y voler des armes. Les pouvoirs publics considérant ces « rebelles » comme de simples bandits de droit commun, les gendarmes sont tenus – jusqu'au vote des pouvoirs spéciaux* en mars 1956 – d'accompagner les troupes qui les traquent, dressant à chaque ouverture du feu des procès-verbaux des opérations, lesquels sont ensuite transmis à l'autorité judiciaire. Le même formalisme s'impose lors des perquisitions, malgré la situation de guerre. Dans un combat de guérilla*, la gendarmerie apporte également un concours déterminant dans la collecte et l'exploitation du renseignement, pratiquant le fichage et l'îlotage des populations. Elle travaille en étroite collaboration avec les 2^e bureaux* et plusieurs dizaines de gendarmes servent au sein des détachements opérationnels de protection* (DOP) connus pour user de la torture*. La gendarmerie assure cependant une grande diversité de missions, telle la recherche de caches à l'aide d'équipes cynophiles spécialisées. Elle s'implique également dans tous les aspects du conflit, mettant sur pied 7 commandos* de chasse à partir de la fin de l'année 1959.

Après le cessez-le-feu, la gendarmerie départementale est mise à la disposition de l'Exécutif provisoire*, avec pour mission de former la future gendarmerie algérienne. La transition se fait difficilement. D'abord, les gendarmes restent souvent confinés dans leur caserne pour éviter les incidents face à des provocations de membres du FLN*. Ensuite, l'arme compte à peine 3 % de « musulmans » dans ses rangs à la fin de la guerre d'Algérie : une vingtaine d'appelés du contingent* par escadron et 2 500 harkis* qui servent comme « auxiliaires » dans les brigades territoriales. Seuls 1 400 d'entre eux, encadrés par 500 gendarmes européens, rejoignent les 110 pelotons de « gardes territoriaux » rattachés à une Force locale* forte de 40 000 hommes. Ces pelotons ont une existence éphémère puisqu'ils sont dissous le 1^{er} septembre 1962. La gendarmerie départementale d'Algérie l'est le 22 septembre et la gendarmerie mobile le 31 décembre suivant. Cela

conduit au rapatriement* de 7 000 hommes. Suivant le processus de désengagement des autres armées, le commandement de la gendarmerie des forces françaises en Algérie est supprimé le 31 mai 1964. Ne sont maintenus jusqu'en 1967 sur la base de Mers El Kébir et les sites d'expérimentations sahariens que des éléments prévôtiaux et deux escadrons de gendarmerie mobile. Par ailleurs, une mission d'assistance dans les écoles algériennes décidée au titre des accords de coopération perdure jusqu'en 1971. Cinq cent soixante officiers et sous-officiers ont été tués ou portés disparus pendant la guerre d'Algérie et 1 886 ont été blessés, auxquels s'ajoutent 108 tués parmi les supplétifs*.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Jacques Frémeaux, « La gendarmerie et la guerre d'Algérie », in *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international, Paris, Sorbonne, 23-24-25 novembre 2000*, Société française d'histoire d'outre-mer, 2000 • —, « La gendarmerie et la guerre d'Algérie », in Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaisse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001 • Benoît Haberbush, « Algérie », in Jean-Noël Luc et Frédéric Médard (dir.), *Histoire et dictionnaire de la gendarmerie. De la maréchaussée à nos jours*, Jacob-Duvernet, 2013.

GÉNÉRATION

Le terme « génération », polysémique, désigne communément les personnes qui sont nées dans une période donnée, ayant à peu près le même âge, les générations se succédant les unes les autres en prenant en compte l'âge moyen des femmes à la maternité (entre 24 et 25 ans pendant la guerre d'Algérie). A-t-il existé une « génération algérienne » pour paraphraser l'article du philosophe Paul Thibaud dans la revue* *Esprit* ?

La première caractéristique de la guerre d'Algérie est qu'il n'y a pas d'unité d'âge des personnes qui y ont été impliquées, d'une manière ou d'une autre. Ainsi, pieds-noirs* et harkis*, s'ils ont vécu un événement fondateur – le « rapatriement* » –, l'ont vécu à des âges très différents. Il en est de même en ce qui concerne les Algériens vivant tant en France (avec par exemple l'expérience du 17 octobre 1961*) qu'en Algérie. Qui plus est, il a existé des ambiguïtés et des retournements tout au long du conflit ne permettant pas une lecture univoque des événements *a posteriori*. De ce point de vue, il y aurait plutôt un « effet Algérie » sur des groupes de population restreints qu'une véritable génération algérienne, avec des mémoires fragmentées, cristallisées autour d'événements particuliers. Paul Thibaud prend ainsi l'image d'une « mémoire-puzzle ». Cet « effet » algérien a conduit à l'éclatement de l'héritage de la Résistance (Benjamin Stora, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1991).

Un événement seul comme la guerre d'Algérie ne peut constituer une génération. Le processus qui consiste à associer un événement à une génération relève d'une mémoire collective, comme le souligne la sociologue Claudine Attias-Donfut. Néanmoins, un événement peut influencer sur des vies, façonner une mémoire collective. Il existe une « empreinte du temps » pour reprendre l'expression de la sociologue. Les appelés du contingent*, le plus important groupe porteur de mémoire de la guerre d'Algérie, ont vécu des choses tout à fait différentes – certaines significatives, d'autres non –, sur des durées variables (entre douze et trente mois environ) pendant huit ans au total. Cela ne construit pas une génération, mais au mieux une « constellation de personnes » (Paul Thibaud) qui ont vécu un épisode du conflit à un moment donné. La notion de génération a pourtant été régulièrement utilisée à leur propos. C'est la « génération du djebel » pour le poète et journaliste Xavier Grall, dans son enquête pour le magazine *La Vie catholique illustrée* en 1960. Il souligne ainsi que leur expérience algérienne a profondément marqué ces hommes et les distingue d'autres jeunes européens. Les historiens

Benjamin Stora* (*Appelés en guerre d'Algérie*, Gallimard, 1997) et Jean-Charles Jauffret* utilisent aussi cette notion de génération, ce dernier affirmant d'ailleurs que c'est la « dernière génération du feu » (*La Guerre d'Algérie. Les combattants français et leur mémoire*, Odile Jacob, 2016). Même si tous n'ont pas combattu, c'est une expérience fondatrice pour beaucoup d'entre eux.

La sociologue Claudine Attias-Donfut souligne aussi qu'une génération se pense par elle-même, de manière symbolique, par un ensemble de signes sociohistoriques dans lesquels le langage joue un rôle important. Or, une des caractéristiques des soldats en Algérie est d'avoir développé un vocabulaire propre, puisant dans l'argot* à la fois militaire et colonial. Ainsi, les soldats s'appelaient entre eux les « gusses » et les « Max » ; les combattants algériens étaient nommés les « fellaghas », « fells » ou « fellouzes » ; un certain nombre de termes racistes désignaient les Algériens ; des mots et expressions tirés de la langue arabe ont aussi été employés. Mais leur utilisation ne s'est pas arrêtée au conflit : ces termes ont continué à être véhiculés ensuite, forgeant ainsi un système représentatif propre à ceux qui ont vécu l'expérience algérienne. Si l'on y ajoute la force de la charge affective de cette expérience, cela peut ainsi constituer les ferments d'une génération.

Enfin, des jeunes gens sont entrés dans l'action collective au cours de la période très tendue de la fin de la guerre d'Algérie. C'est le cas de partisans de l'Algérie française pour une partie de la jeunesse pied-noire et une frange d'activistes de droite métropolitains, constituant un « sudisme à la française » (Benjamin Stora, *Le Transfert d'une mémoire. De l'« Algérie française » au racisme anti-arabe*, La Découverte, 1999) ou une « nostalgérie* » (Alain Ruscio, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La Découverte, 2015). D'autres au contraire étaient des partisans de l'indépendance algérienne, sur des fondements tiers-mondistes et antifascistes. Leur engagement initial, fort et puissant, qui a laissé des marques profondes, s'est poursuivi jusqu'à

Mai 1968 et au-delà comme l'ont étudié Hervé Hamon et Patrick Rotman (*Génération*, t. I, *Les années de rêve*, Le Seuil, 1987). Or, cette génération, quel que soit son engagement, s'est aussi mobilisée contre celle des aînés, instituant un rapport intergénérationnel plus conflictuel, alors que les générations se suivaient auparavant en se confrontant moins.

Il reste aujourd'hui à savoir comment cette « génération algérienne » – ou tout au moins celle qui a connu les effets de cette guerre – transmet aujourd'hui son expérience, dans ses dits et ses non-dits, aux générations suivantes, dans une perspective post-mémorielle*.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Claudine Attias-Donfut, *Sociologie des générations. L'empreinte du temps*, PUF, 1988 • Xavier Grall, *La Génération du djebel*, Le Bateau-livre, 1994 • Paul Thibaud, « Génération algérienne ? », *Esprit*, mai 1990.

GENÈVE, CONVENTIONS DE

Les conventions de Genève de 1949 sont constituées de quatre textes juridiques qui définissent le droit international humanitaire. Les États signataires des conventions doivent respecter leurs règles en cas de conflits internationaux. Juridiquement, le conflit franco-algérien n'est pas reconnu comme tel. La France nie en effet officiellement la guerre. De son côté, en tant que colonie, l'Algérie ne dispose pas, en 1954, d'un État la représentant, susceptible d'adhérer aux conventions.

Cependant, l'article 3, commun aux quatre conventions, vaut en cas de conflits internes répondant à certains critères dont l'intensité des violences exercées par toutes les parties. Sur cette base, le Comité international de la Croix-Rouge* (CICR) contrôle les conditions de détention des prisonniers* du conflit. Il effectuera dix missions en Algérie. Pour Paris, l'article 3 suffit à

couvrir le droit humanitaire des « événements » et le gouvernement français ne reviendra plus sur sa décision.

Dès les premiers contacts avec le CICR, en mars 1956, des dirigeants du FLN* s'engagent à appliquer l'intégralité des conventions de Genève, sous réserve de réciprocité de la part du gouvernement français. La troisième convention, en particulier, aurait permis de protéger les prisonniers aux mains de l'armée française et les soldats français détenus par l'ALN*, en leur octroyant un statut de « prisonniers de guerre ». Cette revendication est au cœur des événements déclencheurs du 13 mai 1958* : le FLN annonce en effet l'exécution de soldats français en réplique à celle d'Abderrahmane Taleb, guillotiné. Aussi, le 28 mai 1958, le CICR envoie aux deux parties adverses un mémorandum leur rappelant les règles fondamentales du droit humanitaire.

L'adhésion aux conventions aurait fait du mouvement indépendantiste un belligérant au sens du droit international. Ainsi il serait intervenu officiellement sur la scène mondiale, notamment aux Nations unies*, et aurait été l'interlocuteur indiscutable des autorités françaises. Le 17 juin 1960, Ferhat Abbas*, président du GPRA*, dépose au Département politique fédéral à Berne un dossier d'adhésion aux conventions de Genève. Les autorités suisses en accusent réception mais ne valident le dossier que le 3 juillet 1962, jour de l'indépendance de l'Algérie.

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou, « Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Un témoin singulier dans la guerre d'Algérie et ses suites », in Aissa Kadri, Moula Bouaziz et Tramor Quemeneur (dir.), *La Guerre d'Algérie revisitée. Nouvelles générations, nouveaux regards*, Karthala, 2015, p. 261-269 • François Bugnion, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 1994 • Françoise Perret, « L'action du Comité international de

la Croix-Rouge pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 86, n° 856, 2004.

GENRE ET GUERRE

Une lecture de la guerre du point de vue du genre examine comment la guerre transforme – ou pas – les rôles assignés aux hommes et aux femmes*, les rapports de pouvoir et les représentations de la « masculinité » et la « féminité ».

Comme tout système politique, le système colonial en Algérie est structuré par le genre. Le sénatus-consulte de 1865 déclare que « l'indigène musulman » est français, mais pour bénéficier de la citoyenneté à part entière, il faut renoncer au « statut personnel musulman » qui est considéré comme contradictoire avec le Code civil français, notamment pour ce qui concerne la polygamie et la répudiation. La place de la femme au sein de la famille est souvent présentée comme la barrière principale à l'octroi des droits politiques aux « musulmans » pendant la période coloniale. Cette discrimination est renforcée par les représentations stéréotypées véhiculées par la production populaire et universitaire. « La femme indigène/arabe/musulmane » est soit un objet sexuel, soit une femme soumise et cloîtrée. « L'homme indigène/arabe/musulman » est machiste avec une sexualité débridée.

Comme beaucoup de mouvements nationalistes, la politique du nationalisme* algérien puise aussi dans des stéréotypes de « masculinité » et de « féminité ». La nation libérée de la domination étrangère est imaginée à travers une image idéalisée de « notre » femme, représentée comme la mère de la nation au sens littéral et figuré, celle qui transmet la langue, les valeurs et la tradition, celle dont le corps, caché, impénétrable, protégé par l'homme, fait barrage à l'impérialisme.

La guerre d'Algérie renforce autant qu'elle bouleverse ces représentations et rôles. Pour les autorités françaises, la politique

d'intégration à partir de 1955 passe par la transformation des rapports de genre au sein de la famille algérienne en « émancipant » la « femme musulmane ». Le droit de vote est accordé aux femmes « musulmanes » en 1958. En 1959, le mariage et sa dissolution sont ramenés sous le régime de l'état civil, remplaçant certaines coutumes et pratiques locales du droit musulman. Dirigés officiellement ou officieusement par l'armée française, plusieurs organismes comme les équipes médico-sociales itinérantes* (EMSI) ou le Mouvement de solidarité féminine (MSF) axent leurs actions autour des femmes dans cette perspective avec des cours d'hygiène, des ateliers de tricot et des encouragements à se dévoiler. La vision de « l'émancipation » proposée est moins celle de la libération de la femme des mouvements féministes des années 1960, que celle de la femme au foyer français « moderne » des années 1950 : il s'agit de saper le pouvoir de l'homme algérien nationaliste, pas de remettre en cause la domination masculine d'une façon plus globale. Sur le terrain, ces initiatives sont entravées par la guerre et l'indigence des moyens matériels, sans compter la réticence des femmes algériennes.

De son côté, le FLN* mène une campagne de dénonciation de l'illégitimité de l'occupation coloniale et du mensonge de « la mission civilisatrice ». La torture* et le viol* des femmes par les militaires français font l'objet de dossiers envoyés à l'ONU* et à des organisations humanitaires. Pour se discréditer mutuellement, le FLN et les autorités françaises mettent en avant les violences sexuelles commises par l'ennemi comme preuve de la perversion des normes de la masculinité : l'armée française diffuse des exemples de mutilation de corps de soldats tués, avec les organes génitaux placés dans la bouche, tandis que le FLN insiste sur l'aspect sadique et sexualisé des séances de torture infligées aux militants (application de l'électricité sur les organes génitaux, « supplice de la bouteille »). Pour les soldats français, le décalage entre leur image de la guerre et la réalité sur un terrain où ils sont plus en contact avec des civils qu'avec leurs adversaires

militaires ébranle les modèles de la masculinité. La figure classique du guerrier noble et viril est plus facilement adoptée par le FLN-ALN*, le *moudjahid** devient l'incarnation d'une masculinité idéale : courageux, intègre et musulman pratiquant.

La représentation de la *moudjahida** est glorifiée de façon plus ambiguë. D'une part, l'image de la femme combattante en treillis est magnifiée, notamment dans la propagande* du FLN destinée au public métropolitain progressiste et à l'opinion internationale. Elle est le symbole d'émancipation et d'engagement patriotique, de la transformation du rôle de la femme algérienne et des rapports du pouvoir entre hommes et femmes dans la société algérienne. Pour Frantz Fanon*, « La femme-pour-le-mariage disparaît progressivement et cède la place à la femme-pour-l'action » (p. 84). De l'autre côté, le FLN enjoint aussi les femmes à continuer d'incarner « la tradition » et « l'authenticité ». Sur le terrain, l'occasion de rejoindre le maquis ou de faire partie d'un réseau urbain de résistance change radicalement la vie de ces femmes, en les sortant du milieu familial et de la sphère domestique, en leur ouvrant l'espace public. Pour la plupart des femmes toutefois, leur rôle de soutien logistique est calqué sur les tâches traditionnelles : cuisine, lavage de vêtements et soins. Les instances du FLN sont presque exclusivement composées d'hommes.

Les femmes algériennes savent aussi subvertir les rôles assignés. Face aux interrogations de l'armée française, les femmes rurales se font passer pour soumises et ignorantes. Les poseuses de bombes et agentes de liaison tirent parti de la conviction des militaires français qu'une femme algérienne dévoilée habillée « à l'européenne » est forcément profrançaise. L'infirmière Fadéla Mesli raconte avec humour comment un certain nombre d'hommes algériens montent au maquis quand des photos d'elle et de deux autres maquisardes sont publiées dans un magazine français en 1956 – parce qu'ils se sentent blessés dans leur virilité, étant restés à la maison « comme des femmes ».

La guerre ainsi crée des espaces de transgression des rôles assignés aux hommes et aux femmes et des représentations de la masculinité et de la féminité, sans pour autant transformer durablement les rapports de domination et les structures de la société patriarcale. Fortes de leur expérience de la guerre et statut d'anciennes combattantes, un petit nombre d'anciennes poseuses de bombes et de maquisardes continuent à jouer un rôle dans la politique et dans le monde du travail* après 1962 tandis que la plupart des femmes retournent – ou sont renvoyées – aux rôles d'épouse et mère et à la sphère privée. Dans les années 1960 et 1970, les femmes qui continuent à occuper l'espace public sont souvent peu visibles : étant sorties du foyer et ayant rompu avec la séparation des sexes, elles ne veulent pas être réduites au rôle de porte-parole des « questions féminines » et rejettent les organisations de masse non mixtes comme l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA). À partir des années 1980, la participation des femmes algériennes à la lutte de libération aux côtés des hommes sera un argument majeur utilisé par les mouvements féministes pour remettre en cause les rôles assignés, les pratiques et les représentations patriarcaux qui perdurent.

Natalya VINCE

Bibl. : Raphaëlle Branche, « La masculinité à l'épreuve de la guerre sans nom », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 20, 2004 • Catherine Brun et Todd Shepard (dir.), *Guerre d'Algérie. Le sexe outragé*, CNRS, 2016 • Frantz Fanon, *Sociologie d'une révolution (L'an V de la révolution algérienne)*, Maspéro, 1959.

GÉOGRAPHIE DE LA GUERRE (1954-1962)

« Une géographie de la guerre de libération algérienne n'existe pas encore », prévient Jean-Louis Ballais en 1989 dans un article sur l'Aurès.

Pourtant, durant plus de sept années, les contrecoups de la guerre ont « retourné » les hommes autant que l'espace.

L'immensité du pays (plus de 2 millions de km²) offre une grande diversité de paysages entre le Nord et le Sud. La population européenne est concentrée dans les villes tandis que la majeure partie de la population algérienne vit à la campagne. L'impératif de la guerre réactive la mise en place d'une politique de contrôle du territoire et de ses habitants. Cette politique est particulièrement visible dans l'Aurès considéré comme l'épicentre de l'insurrection qui a commencé en novembre 1954.

Avant 1954, le mode de vie dans l'Aurès, déjà bousculé par la conquête, est basé essentiellement sur la transhumance et le semi-nomadisme, ce qui impose une mobilité incessante des hommes et des troupeaux, selon « l'étagement des géosystèmes » et selon les saisons. D'où un rythme incessant des déplacements qui diffèrent d'un versant à un autre, se traduisant par un chassé-croisé des populations, pratiquement dès l'automne, l'hiver ou le printemps. Les cultures vivrières occupent les clairières gagnées sur la forêt, le fond des vallées et les steppes. Les jardins irrigués et les vergers des piémonts exigent plus d'entretien et donc une présence régulière de la main-d'œuvre.

Ces pratiques agropastorales sont interrompues du jour au lendemain pour la plupart des villages installés dans les deux principales vallées de l'oued Labiod et de l'oued Abdi du massif.

Dès la fin de novembre 1954, les opérations « de maintien de l'ordre » prennent le visage d'une guerre totale. Les premiers bombardements au napalm entraînent la destruction des villages d'Ichmoul et le déplacement forcé de leurs habitants. Les *Galaâ*, ces greniers collectifs, lieux d'estivage et de pèlerinage, sont tout aussi visés. L'instauration des zones interdites* prive les populations, regroupées dans des camps de fortune, de l'exploitation de leurs ressources (cultures et élevage), des échanges, de leurs habitudes ancestrales (fêtes, pèlerinage). De même, les forêts, refuge des maquisards et

source d'appoint pour les populations, subissent au gré des opérations, des incendies.

S'il est aisé de visualiser la carte des zones vidées de leurs populations, de représenter les mouvements de leurs déplacements, il est difficile en l'absence d'études précises d'évaluer les pertes humaines et matérielles de cette région, le nombre réel des réfugiés* des zones frontalières, l'accélération de l'exode rural vers les villes de Batna, Khenchela, Biskra ou plus loin. Marc Côte estime que « la guerre de libération a entraîné le grand délestage des montagnes algériennes » (Aurès, Kabylie, Chenoua, Ouarsenis, Monts de Tlemcen, Traras...). Des villages entiers sont définitivement abandonnés.

Quant aux populations semi-nomades ou nomades habituées aux grands espaces de la steppe (Nemenchas, Djelfa, Aflou, Hodna...), elles sont également astreintes à résider dans les endroits fixés par l'armée française et à n'emprunter que les couloirs de parcours autorisés, soumis à l'obtention d'un laissez-passer que la SAS* délivre ou non. Ces contraintes à la sédentarisation découragent la plupart des nomades qui abandonnent l'élevage.

Comme la colonisation s'est installée sur le pourtour, le massif de l'Aurès est peu aménagé. Le réseau routier est inexistant à l'exception de la voie qui le traverse de Batna à Biskra et de celles du pourtour. Le reste du réseau, composé de sentiers muletiers et de pistes carrossables, s'avère impraticable pour la circulation des engins militaires, surtout en hiver. Les premiers chantiers offrant du travail* aux populations jugées loyales envers les autorités françaises concernent l'ouverture de routes. En quelques années, ce sont près de 800 kilomètres de routes qui recoupent le quadrillage de l'espace et permettent aux convois militaires de circuler et d'accéder aux camps de regroupement* et aux SAS*.

Ce sont là les principales modifications qui affectent durablement les genres de vie des populations de l'Aurès et qui sont partagées non seulement

par les autres régions montagneuses, mais également pour le reste de l'Algérie, là où la population a été déplacée. La carte de Marcel Lesne (1962) en révèle l'étendue.

Ainsi en Kabylie, qui connaît la même intensification des opérations militaires, le nombre des villageois regroupés dans des camps improvisés est impressionnant. L'ampleur des déplacements forcés se mesure à la désertion des villages à l'exemple de l'arrondissement de Fort National dont la population, qui occupait 300 villages, est parquée dans 87 centres (janvier 1961) négligeant les considérations de la vie sociale et économique au profit des besoins de la sécurité. Ceux qui échappent au regroupement fuient vers les petits centres urbains.

Dans la vallée de la Soummam, la population de Sidi Aïch passe de 2 000 à 7 000 habitants en 1960. D'autres se rendent à Bougie et surtout Alger qui se distingue par un très fort taux d'accroissement urbain, égal à 85 % entre 1954 et 1960. La prolifération des bidonvilles amplifie les phénomènes de paupérisation et de clochardisation décrits par Germaine Tillion*. En 1954, la casbah d'Alger est plus que surpeuplée et l'afflux des ruraux fuyant la guerre déborde rapidement les bidonvilles existant à Alger depuis les années 1930. Ces migrations intérieures, devenues inévitables pour la survie en raison de l'état de guerre, affectent la plupart des villes algériennes dont les capacités d'accueil sont saturées autant que les possibilités d'emploi. Le chômage sévissant, les populations des bidonvilles sont livrées à elles-mêmes. Les constructions de logements* du plan de Constantine* ne peuvent résorber les besoins de la population algérienne.

La violence de la rupture avec le terroir a bouleversé les conduites économiques et a livré les populations rurales, dépossédées de tout, à un désœuvrement total, vécu au quotidien dont les principales conséquences ont été analysées par Bourdieu* et Sayad*. Ainsi le développement des bidonvilles est un révélateur de la crise de l'emploi dans l'Algérie coloniale aggravé par la guerre.

Dans le Sahara, le Centre saharien d'expérimentations militaires (CSEM) a poursuivi des recherches et des essais nucléaires* à Reggane et fait exploser sa première bombe atomique Gerboise bleue le 13 février 1960. L'impact de l'explosion se répand au-delà du désert algérien atteignant les pays de l'Afrique subsaharienne (Libye, Mali, Niger, le Tchad, Nigeria...) et de la Méditerranée (Côtes espagnoles, Sicile...). Les retombées radioactives se répercutent d'abord sur la santé des hommes présents lors du lancement comme en témoignent plusieurs membres du personnel de la base et la population civile algérienne de la vallée du Touat qui ont été contaminés.

Les conséquences sont tout aussi graves pour l'environnement*. On relève en effet la destruction des écosystèmes qui perdure en raison de l'enfouissement des déchets nucléaires dans les sables et dont l'emplacement n'a toujours pas été révélé par les autorités françaises.

Des études plus approfondies ne manqueront pas d'aborder tous ces aspects dont l'espace algérien porte encore l'empreinte tant en ville que dans la campagne. À l'indépendance, la politique algérienne s'est préoccupée du développement socio-économique pour répondre aux besoins de la population. Les impératifs qui s'imposent aujourd'hui sont de concevoir une politique d'assainissement de l'environnement (champs de mines* aux frontières, décontamination des sites nucléaires du Sud) et l'urgence de préserver le patrimoine des villages détruits. Enfin, à l'heure où l'intérêt pour la mémoire collective tend à monopoliser le devant de la scène, la connaissance des souffrances endurées par les populations civiles s'impose comme une approche en mesure d'en consolider les fondements.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Jean-Louis Ballais, « Aurès », in *Encyclopédie berbère*, t. VII, 1989
• Pierre Bourdieu, Abdelmalek Sayad, *Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Minuit, 1964 • Marc Côte, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, 1988 • Marcel Lesne, « Une expérience de

déplacement de population : les centres de regroupement en Algérie », *Annales de géographie*, n° 388, 1962.

GEORGOPOULOS, ATHANASE CONSTANTIN,
DIT TASSOU
(NÉ EN 1927)

Athanase Georgopoulos naquit à Oran le 25 novembre 1927. Fils d'émigrés grecs, il écrit au journal *L'Écho d'Oran* et possède avec ses frères deux brasseries huppées d'Oran et une boîte de nuit.

En 1956, il rejoint les premiers comités d'autodéfense des quartiers européens créés par Charles Micheletti et son fils Claude*.

En 1957, il sert dans les unités territoriales* (UT) comme sergent-chef.

Lors des journées de mai 1958, Georgopoulos et ses compagnons des UT accueillent le colonel Trinquier* pour installer le Comité de salut public oranais.

Avec le même groupe, Georgopoulos est l'un des principaux acteurs de la « semaine des barricades* » de janvier 1960 à Oran. L'échec de ce soulèvement pousse les activistes tels que Robert Tabarot, Charles Micheletti, Georges Gonzalès dit « Pancho » et Guy Pujante à se regrouper au sein de la cellule FAF oranaise (Front de l'Algérie française*), dont Georgopoulos est l'un des animateurs. Son arrestation – avec ses amis le 4 décembre – déchaîne la colère de la foule européenne qui cause d'importants dégâts aux édifices publics, lors des manifestations* antigaullistes.

Durant le même mois, Pierre Lagaille*, réfugié à Madrid, prend contact avec Georgopoulos et lui confie la mission de mettre en place l'organigramme de l'OAS* oranaise, ce que Georgopoulos réalise avec Robert Tabarot, Charles Micheletti et Georges Gonzalès, tous du FAF.

En avril 1961, les généraux putschistes d'Alger délèguent à Oran le général Paul Gardy et le colonel Argoud*, ces derniers sont confrontés aux exigences de l'état-major civil de l'OAS dirigé par Charles Micheletti qui s'impose comme interlocuteur incontournable.

Georgopoulos et les membres de l'état-major civil de l'OAS reconnaissent Salan* et Jouhaud* comme chefs de l'OAS. Le 20 août 1961, Jouhaud prend la direction de l'OAS à Oran.

À la tête des commandos OAS, Georgopoulos commence l'année 1962 par une série d'attentats spectaculaires dont le plus meurtrier est celui de la voiture piégée qui a explosé le 28 février à la Ville nouvelle. On porte également à son actif l'organisation de l'attaque, le 23 mars, de la Banque d'Algérie.

L'ordre du général Gardy d'abandonner la lutte le 28 juin est suivi du retrait des commandos et de la fin de l'odyssée meurtrière de Georgopoulos qui se replie en Espagne.

En 1968, il bénéficie de la loi d'amnistie* et rentre en France. Il préside l'Association nationale des anciens détenus et exilés politiques de l'Algérie française (l'Adep). Dans le sillage de la loi du 23 février 2005*, Georgopoulos est membre de la commission d'indemnisation des rapatriés* d'Algérie y compris les anciens activistes de l'OAS.

Saddek BENKADA

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Anne Dulphy, « Les exilés français en Espagne depuis la Seconde Guerre mondiale : des vaincus de la Libération aux combattants d'Algérie française, 1944-1970 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 67, 2002 • Joseph Katz, *L'Honneur d'un général. Oran, 1962*, L'Harmattan, 1993.

GISCARD D'ESTAING, VALÉRY (1926-2020)

En 1959, à 32 ans, Valéry Giscard d'Estaing est nommé secrétaire d'État aux Finances puis, en 1962, ministre des Finances. Ces postes apparemment techniques sont en fait liés à l'Algérie. En 1959, il effectue un voyage dans ces « départements », afin de veiller à l'application du plan de Constantine*, expression la plus aboutie du projet gaulliste : le maintien de la France en Algérie, sous une forme modernisée. Par la suite, les évolutions rapides du Général l'interrogent : Giscard est probablement plus proche des positions conservatrices de Debré*. Ainsi peut être interprétée son absence, en 1961, au titre d'expert des Finances, de la délégation française qui rencontre les délégués du FLN* aux Rousses.

Il y a plus grave. Une rumeur sur un penchant de Giscard pour l'OAS* court dès 1962. C'est un sujet de conversation (et d'irritation) fréquent, place Beauvau, où règnent les anciens du RPF depuis l'arrivée de Frey*. Le pas décisif est franchi par l'extrême droite. Me Isorni, ancien avocat de Pétain, reconverti dans la défense de l'Algérie française, évoque en mai 1962 « la sympathie agissante et efficace » d'un ministre pour Salan* et l'OAS. Son nom est rendu public en janvier 1963. Lors du procès de Bastien-Thiry et de son commando du Petit-Clamart*, le principal accusé affirme que « deux ministres en exercice et probablement trois » ont entretenu des rapports avec l'OAS, mais n'avance qu'un nom : « M. Valéry Giscard d'Estaing ». On apprend aussi que Michel Poniatowski, directeur de cabinet et homme de confiance du ministre, a été en relations suivies avec un certain André Regard, haut cadre de l'OAS. Dans quelle perspective ?

Peut-on avancer l'hypothèse que Giscard, issu d'une famille intimement liée, idéologiquement et matériellement au vieux « Parti colonial », a considéré les évolutions du gaullisme avec une certaine hostilité ? Sans compter qu'une éviction de De Gaulle* du jeu politique lui aurait ouvert la voie à une promotion politique plus rapide encore que ce qu'elle fut ?

Devenu président de la République en 1974, Giscard cultiva l'ambiguïté. Il fut le premier à se rendre en Algérie depuis l'indépendance. Mais il

autorisa les premières manifestations « nostalgériques* » d'anciens de l'OAS (dont l'ex-général Jouhaud*).

Ces liens possibles ne sont que rarement évoqués dans l'historiographie. Mais le doute existe.

Alain RUSCIO

Bibl. : Pol Bruno, *La Saga des Giscard*, Ramsay, 1980 • Alain Ruscio, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La Découverte, 2015 • Georges Valance, *VGE. Une vie*, Flammarion, 2011.

GODARD, COLONEL YVES (1911-1975)

Né le 21 décembre 1911 à Saint-Maixent, Yves Godard est élève de Saint-Cyr entre 1930 et 1932. Il commence sa carrière d'officier* dans les chasseurs alpins. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, champion de ski militaire, il est affecté à l'instruction des troupes de montagne polonaises. À l'invasion allemande, il parvient à fuir la Pologne* vers la Roumanie et à revenir en France. Durant la bataille de France, il est fait prisonnier et est envoyé dans un oflag de Silésie. Il parvient à s'en évader après plusieurs tentatives malheureuses en 1944 et à rejoindre la France où il gagne les maquis de l'Armée secrète de Haute-Savoie dont il devient le chef. À ce titre, il participe aux combats de la Libération, notamment sur le plateau des Glières et en Tarentaise dans l'état-major des FFI des Alpes.

En 1948, il prend la succession de Paul Aussaresses* à la tête du 11^e bataillon de parachutistes* de choc, la principale unité du service Action du SDECE*. Il dirige également l'école des parachutistes de la citadelle de Mont-Louis. Il obtient en 1953 son affectation en Indochine*. Il y commande la colonne Crèvecoeur qui, partant du Laos, doit sauver les rescapés de la bataille de Ðiên Biên Phủ.

Il arrive en Algérie en 1955 et devient chef d'état-major du général Massu*, alors à la tête de la 10^e division parachutiste*. Il participe à l'expédition de Suez*, durant l'automne 1956. En Algérie, le colonel Godard assume des fonctions de plus en plus policières. Ainsi, en 1957, il joue un rôle essentiel dans l'organisation de la répression du FLN* durant la bataille d'Alger*. Il devient rapidement le commandant du secteur Alger-Sahel recouvrant l'agglomération algéroise. Le 17 mai 1958, Salan*, investi des pleins pouvoirs civils et militaires, le nomme directeur de la Sûreté pour toute l'Algérie, poste qu'il conserve jusqu'à la semaine des barricades*, en janvier 1960.

Profondément hostile à l'indépendance de l'Algérie, Yves Godard s'oppose de plus en plus ouvertement à la politique d'autodétermination du général de Gaulle*. Il multiplie les contacts avec les activistes de l'Algérie française. Ce comportement lui vaut une mutation disciplinaire à Nevers, une fois les barricades démantelées.

En 1961, il revient clandestinement en Algérie pour participer au putsch* d'avril. Son échec l'entraîne à s'engager dans l'OAS* dont il devient un des principaux responsables militaires, pour la région d'Alger. Il s'y charge en particulier des renseignements provenant de l'armée et de la police* où l'organisation jouit de nombreuses complicités. Il parvient à fuir l'Algérie. Condamné à mort par contumace, il finit sa vie en exil. Malgré l'amnistie* de 1968, il reste en Belgique* sans terminer les deux derniers des trois tomes de sa *Bataille d'Alger*.

Denis LEROUX

GOURAUD, GÉNÉRAL MICHEL (1905-?)

Le général Gouraud, né le 10 juin 1905 à Paris, symbolise les tergiversations de certains officiers* lors du « putsch* des généraux »

d'avril 1961. Lors de la préparation de ce putsch, les colonels Argoud* et Gardes* ont rencontré le général Gouraud, alors à la tête du corps d'armée de Constantine (CAC), qui semblait prêt à les suivre. Après son déclenchement, les ralliements au putsch tardent cependant. Dans le Constantinois, le général Fourquet (commandant aérien tactique) reste « loyaliste » et fait pression sur le général Gouraud pour qu'il ne cède pas. Mais celui-ci a confirmé son adhésion au putsch à l'aube du 22 avril. Il se ravise ensuite et hésite pendant toute la journée, tiraillé entre son antipathie pour la politique du général de Gaulle* et son aversion pour la révolte contre l'ordre. Chez les séditieux, le général Challe* pense remplacer le général Gouraud par le général de Maison-Rouge, commandant la zone de Colomb-Béchar. Mais ce dernier se refuse. Les hésitations du général Gouraud sont d'autant plus problématiques qu'il commande les effectifs militaires les plus importants. Le commandant du Nord-Est-Constantinois, le général Ailleret*, se positionne au contraire très clairement contre le putsch et rencontre le général Gouraud le 22 avril à Constantine. Un peu plus tard, ce dernier rencontre Louis Joxe* et le général Olié*, ce qui le conduit à se proclamer fidèle au gouvernement à 22 heures. Mais le lendemain, le général Zeller* le rencontre à son tour à Constantine. Les deux hommes auraient un entretien « orageux » (Vaïsse, 2011, p. 31), au terme duquel le général Gouraud annonce qu'il rejoint le général Challe. Cela remotive les putschistes locaux, mais le général Ailleret refuse net de rester sous ses ordres. Le général Gouraud perd tout crédit auprès de ses hommes. Il tente de se justifier, mais le chef de l'État considère son attitude « inacceptable, la discipline et l'honneur ne se divisent pas » (*ibid.*, p. 73). Le général Gouraud annonce finalement le 25 avril qu'il a été « contraint d'adhérer à un mouvement dont [il] désapprouve le procédé ». Mais il est trop tard : le général vient de nommer le général Ailleret à la tête du CAC, du fait de son action très volontariste pour maintenir l'ordre. Les officiers séditieux rejettent ensuite au moins en partie la faute sur le général Gouraud dont les atermoiements seraient à l'origine de l'échec du putsch. Cela

n'empêche pas le général Gouraud d'être arrêté et emprisonné dès le 28 avril. Le 21 juin 1961, il est condamné à sept ans de détention criminelle par le Haut Tribunal militaire pour avoir dirigé et organisé un mouvement insurrectionnel (c'est une des peines les moins lourdes des putschistes). Il est écroué le 8 septembre 1962 à la prison* de la Santé puis à Tulle avec les autres officiers séditieux. Il est amnistié* en 1968.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Général Charles Ailleret, *Général du contingent. En Algérie, 1960-1962*, Grasset, 1998 • Maurice Vaïsse, *Comment de Gaulle fit échouer le putsch d'Alger*, André Versailles éditeur, 2011.

GOVERNEMENT GÉNÉRAL (GG)

Lieu de pouvoir convoité, le GG, comme il est surnommé, abrite les services centraux de l'administration de la colonie avec près de 2 000 fonctionnaires, selon Collot, en 1950. Ils travaillent sous l'autorité d'un gouverneur général institué en 1834 et devenu, sous la III^e République, l'un des plus hauts fonctionnaires du régime. Un véritable « vice-roi », écrit Collot. En 1956, Mollet* supprime cependant l'appellation « gouverneur général », typiquement coloniale. Il nomme Lacoste* « ministre résidant en Algérie », comme en témoigne son titre sur les documents officiels consultables aujourd'hui dans les archives*. Ce n'est surtout pas « résident en Algérie », même si cette orthographe fautive s'est répandue depuis. « Résident » désignait en effet les représentants de l'autorité française dans les protectorats dont le lien avec la métropole était moins fort. Symboliquement, les autorités refusent toute analogie entre l'Algérie et un protectorat. Membre du gouvernement, Lacoste exerce officiellement dans des départements, partie intégrante du territoire national. De Gaulle* désigne

ensuite, avec Delouvrier* et Morin*, des « délégués » du gouvernement, qui lui sont subordonnés.

Construit dans l'entre-deux-guerres, sous les auspices des frères Perret, l'édifice d'une blancheur caractéristique de la ville surplombe la baie d'Alger. Il domine l'esplanade du Forum, au sommet d'une vaste percée de forte pente depuis la mer, où a été érigé le monument aux morts*. Épicentre des rassemblements pro-Algérie française, en particulier le 6 février 1956 et le 13 mai 1958*, ce monument permet aux Français d'Algérie de rappeler aux gouvernements métropolitains le sang versé pour la patrie. Le message est d'autant plus fortement délivré qu'il l'est à portée de voix et de vue du GG. Les manifestants peuvent facilement remonter la pente depuis le monument pour prendre le bâtiment d'assaut. Le 13 mai 1958, ils l'investissent ainsi et le Comité de salut public renversant la IV^e République* y est formé. Reconnaisable sur nombre de photographies*, son balcon, de forme arrondie sur la façade, devient un lieu de déclarations restées fameuses dans l'histoire politique française. Le 17 mai 1958, Soustelle* y fait acclamer le nom de De Gaulle avant que, le 4 juin suivant, ce dernier y lance son « je vous ai compris » annonçant le collège unique d'électeurs. Le GG reste un enjeu par la suite. Lors du putsch* d'avril 1961, le 1^{er} régiment étranger de parachutistes (REP) s'en empare. Le 22 mars 1962, l'OAS* le vise à coups d'obus de mortier.

La puissance symbolique du GG mais aussi la fonctionnalité de ses espaces intérieurs expliquent son réemploi après l'indépendance. Les services du ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et des libertés publiques y ont été installés.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Claude Collot, *Les Institutions de l'Algérie à la période coloniale*, OPU/CNRS, 1987 • Claudine Piaton, Juliette Hueber, Boussad Aiche et Thierry Lochard, *Alger, ville et architecture 1830-1940*, Arles-Alger, Honoré Clair-Barzakh, 2016.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE (GPRA), 1958-1962

De façon pragmatique et audacieuse, le FLN* a dès ses premières expressions politiques pensé ses futures institutions* autour de la constitution d'un contre-État, en Algérie et à l'extérieur, en droite ligne des revendications contenues dans l'Appel du 1^{er} novembre 1954*.

Au congrès de la Soummam* d'août 1956, un « embryon d'État » (Vatin, 1983) voit le jour avec la mise en place d'un parlement, le CNRA* et d'un organe exécutif (un gouvernement de fait), le CCE*. Deux institutions qui vont constituer la base de ce FLN jusqu'à l'indépendance, en juillet 1962.

Le premier CCE est formé de Ramdane Abane*, Larbi Ben M'hidi*, Belkacem Krim*, Benyoucef Ben Khedda* et Saâd Dahlab*. Un an après, au CNRA du Caire, et sur fond de crise de leadership (politiques vs militaires), le CCE est fondamentalement remanié. Sa nouvelle composition reflète la fin de l'esprit de la Soummam (le primat du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur). En décembre 1957, Abane est assassiné par ses pairs à Tétouan au Maroc*.

Ces crises et soubresauts ne mettent pas cependant en péril les institutions que le FLN a forgées à la Soummam. Au contraire, le FLN réussira un coup politique et médiatique magistral le 19 septembre 1958 avec la transformation du CCE en GPRA. Sa proclamation au Caire, Tunis et Rabat est un tournant décisif dans l'histoire de la guerre de libération nationale.

Le GPRA est reconnu rapidement par 43 États (Charpentier, 1959). Dorénavant il sera le ferment de la diplomatie active et démonstrative de la révolution algérienne. Grâce à sa stratégie de la présence, il gagne vite en audience dans les tribunes internationales et les médias et fait basculer l'opinion publique* en sa faveur, notamment en Europe de l'Ouest.

Par ailleurs, les conditions de la formation du GPRA informent bien sur le processus de maturation d'une révolution et sa résilience. Le choix de son premier président participe à cette logique, en l'occurrence celle de promouvoir un FLN, parti révolutionnaire et moderniste à la fois.

Face au général Charles de Gaulle*, arrivé au pouvoir en France en mai 1958, la réaction du FLN a été prompte. Il devient urgent de remplacer le CCE par une institution à vocation plus internationale. La constitution d'un GPRA s'impose. Sa dénomination est d'ailleurs pensée pour rappeler à de Gaulle le GPRF qu'il a formé et présidé en 1944. Le GPRA doit avoir à sa tête une personnalité intellectuelle et politique, rompue aux arcanes des III^e et IV^e Républiques françaises. Le choix se porte sur Ferhat Abbas* (1899-1985), pharmacien de formation dont le parti, l'Union démocratique du Manifeste algérien* (UDMA, 1946-1956), a rallié le FLN au début de l'année 1956.

Dirigeant par deux fois le GPRA (de septembre 1958 à août 1961), Abbas s'illustre comme l'un des grands artisans de la réussite de la diplomatie du FLN.

Son successeur, Benyoucef Ben Khedda, pharmacien également, est issu du courant modéré du PPA-MTLD*, les centralistes. Son avènement à la tête du GPRA renseigne sur la prégnance et l'exacerbation des luttes de courants au sein du FLN (centralistes, dirigeants de l'Organisation spéciale* (OS), novembristes, Udmistes, etc.).

Sous la direction de Ben Khedda, le GPRA finit par faire accepter au gouvernement français, la quasi-totalité des exigences politiques, militaires, économiques et territoriales du FLN, telles qu'énoncées dans l'Appel du 1^{er} novembre 1954. Le ministre des Affaires extérieures Saâd Dahlab, de la même mouvance que Ben Khedda, joue un rôle majeur dans le règlement des dossiers qui retardaient la concrétisation des pourparlers de paix, en particulier ceux inhérents aux territoires sahariens.

Le 18 mars 1962, les accords d'Évian* sont signés ; le lendemain à midi, un cessez-le-feu est proclamé dans l'ensemble du pays. Il sera globalement bien respecté par les deux parties, témoignant ainsi du sérieux et de la solidité des accords paraphés.

La cessation des hostilités entre l'ALN* et les forces françaises en Algérie ne met toutefois pas un terme ni à la violence de l'OAS* ni aux luttes internes pour le pouvoir qui agitent le FLN avant de dégénérer en crise ouverte, au cours de l'été 1962.

Aux avant-postes, le GPRA est vite dépassé par la complexité de la situation et l'émergence de nouvelles forces et coalitions politiques, produites par le processus de décolonisation. Les attentats quasi quotidiens des activistes européens de l'OAS et les tensions entre les différents protagonistes du FLN mettent en lumière ses limites et dévoilent ses faiblesses intrinsèques, celles d'une institution, plus apte à agir et arbitrer en temps de guerre. Paradoxalement, les prémices de la paix se sont avérées plus problématiques.

Fragilisé au CNRA de Tripoli* de mai-juin et contesté par Ahmed Ben Bella et ses partisans, le GPRA entre dans une phase de déliquescence politique. Des membres importants du gouvernement tels que Mohamed Boudiaf* et Hocine Aït Ahmed* estiment qu'à l'approche de l'indépendance, un changement radical au sein des instances du FLN est des plus nécessaires.

La crise qui se profile repose en force la question des légitimités historique et révolutionnaire et celle du rôle et statut des fondateurs du FLN à l'aune des bouleversements induits pas le départ des Français.

Quant aux wilayas, elles sont dans un dilemme cornélien. Elles tentent de se regrouper (réunion de Zemmora* le 25 juin) mais échouent. Leurs forces se dispersent soit en ralliant le groupe de Tlemcen* avec Ben Bella, soit en rejoignant le groupe de Tizi Ouzou* avec Boudiaf et Belkacem Krim, soit s'autonomiser. Cette configuration accentue encore les fractures au sein du FLN et de l'ALN et démontre la difficulté du GPRA à assumer sa mission et

permettre une sortie de guerre, la moins conflictuelle possible pour les Algériens.

Sur le registre des relations algéro-françaises, c'est la *realpolitik* qui prévaut. L'ambassadeur de France en Algérie Jean-Marcel Jeanneney (7 juillet) considère que le GPRA de Ben Khedda n'est plus un interlocuteur pour le gouvernement français. La position de l'ancienne puissance coloniale va peser lourdement sur les recompositions qui se mettent en place à l'indépendance.

Isolé à Alger, défié et concurrencé par le groupe de Tlemcen où le pouvoir effectif s'exerce, le GPRA finit par reconnaître le 23 juillet le Bureau politique proposé par Ben Bella à Tripoli : cette décision acte sa fin.

Au cours de l'été 1962, la faillite du GPRA a cédé à la logique de la succession au pouvoir nourrie par les ambitions individuelles, reléguant à l'arrière-plan la consolidation des institutions historiques du FLN et l'intérêt suprême du nouvel État indépendant.

Symbole de la cause nationale, le GPRA a échoué à proposer un plan d'action solide et fiable lors de l'indépendance. Rouage essentiel de l'État-FLN et vivier de cadres et de compétences, il a apporté à la révolution algérienne une plus-value dans tous les domaines et en particulier sur le plan international en privilégiant la lutte diplomatique aussi décisive que la lutte armée. Son installation à Alger dès la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, le 3 juillet 1962, devait attester de sa légitimité. Son vœu de se remettre au travail, de préparer les élections avec l'Exécutif provisoire*, est mis en échec par les manœuvres du groupe de Ben Bella soutenu par les troupes de l'EMG*. Le 25 septembre 1962, la naissance de la République algérienne met fin à la mission de l'Exécutif provisoire et à celle du GPRA.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Jean Charpentier, « La reconnaissance du GPRA », *Annuaire français de droit international*, vol. 5, CNRS, 1959 • Amar Mohand-Amer, « La réunion-marathon des dix colonels de l'ALN, 11 août-9 décembre 1959 »,

in Mohammed Harbi, *L'Événement dans l'histoire récente de l'Algérie, 1945-1962. Actes du colloque international*, Alger, Dar Al Baath, 2007
• Jean-Claude Vatin, *L'Algérie politique. Histoire et société*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1983.

GRÈVE DES HUIT JOURS

La vaste opération de répression qu'est la bataille d'Alger* évince parfois le souvenir de la grève commencée le 28 janvier 1957 qui en est le facteur déclenchant. Depuis le printemps 1956, des grèves sectorielles mobilisent étudiants*, commerçants, travailleurs et ont affirmé le leadership du FLN* au cœur des villes coloniales. Déjà, les consignes de grève générale, lancées le 5 juillet par l'UGTA*, bras syndical du FLN, sont massivement suivies. Fin 1956, le FLN décide d'amplifier ces luttes urbaines, quand la question algérienne est débattue à l'ONU*, en lançant une grève insurrectionnelle qui recentre l'affrontement sur la capitale. Le CCE* du FLN et le 4^e secrétariat de l'UGTA mettent en place le comité de grève avec Djilani Embarek, Mahieddine Bourouiba, Rahmouni Dekkar, Mohamed Drareni, Ali Yahia. L'opération, en mettant militants et cadres à découvert, comporte un haut niveau de risques pour les grévistes et la direction syndicale déjà plusieurs fois démantelée. Les syndicalistes avancent l'idée d'une grève générale d'une ou deux journées mais la grève des huit jours est actée. Le tract de l'UGTA proclame « en avant pour gagner la grande bataille de l'ONU ! ». Néanmoins, la répression touche en amont les cadres syndicaux et se déchaîne dès le 28. Si la grève est suivie dans toutes les villes, à Alger le test est décisif. Alors que les travailleurs de tous les secteurs sont dans l'action, l'armée veut briser la grève pour pouvoir parler d'échec : magasins défoncés, piquets de grève démantelés, grévistes traînés par les parachutistes* sur les lieux de travail, internés du centre de Ben Aknoun conduits de force pour remplacer dockers* et éboueurs en grève, traminois requis sous la menace, grévistes torturés.

Commencée contre la grève, la répression se poursuit plusieurs mois pour briser le FLN à Alger. Si la grève montre aux yeux du monde l'immense volonté d'indépendance, elle ne peut devenir insurrectionnelle dans un rapport de force aussi dissymétrique. Le syndicat perd à nouveau sa direction et toute possibilité d'action à l'intérieur mais la condamnation de la guerre coloniale a gagné l'arène internationale.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Henri Alleg (dir.), *La Guerre d'Algérie*, t. II, Temps actuels, 1981
• Benyoucef Ben Khedda, *Alger, capitale de la résistance, 1956-1957*, Alger, Houma, 2002 • Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980.

GRÈVES EN ALGÉRIE

En Algérie, une intense période revendicative entamée dès 1947 se poursuit jusqu'au milieu des années 1950. Les grèves politiques lancées par la CGT*, contre la répression coloniale ou contre la guerre d'Indochine*, accompagnent un mouvement social soutenu. Le mouvement gréviste de la période pré-insurrectionnelle se caractérise par la poussée des travailleurs algériens, là où ils sont majoritaires – agriculture*, ports ou mines. La grande grève des mineurs de Tamezrit est considérée comme une inflexion du mouvement syndical. Fin 1953, en Kabylie, 700 mineurs, avec leur responsable cégétiste Mohamed Tahar Bouras, mènent une longue grève de neuf mois, popularisée par le journal anticolonialiste *Alger républicain*. Malgré le *lock-out*, ils organisent une « marche de la faim » en avril 1954, suscitant une forte solidarité en résonance avec des aspirations politiques plus globales, tandis qu'une partie du personnel européen de la mine ne s'implique pas. Les grèves de la période de la Guerre d'indépendance changent de modalités dans un paysage syndical brusquement modifié. Pour

les nationalistes algériens, elles sont une démonstration de force contre le pouvoir colonial qui se distingue radicalement du maintien d'un mouvement revendicatif porté par les syndicats des confédérations françaises FO* et CFTC* en vue d'améliorer un système politique et social en pleine remise en cause.

Après une longue gestation, la transformation de la CGT en Union générale des syndicats d'Algérie (UGSA), en juin 1954, avec à sa tête Lakhdar Kaïdi, entend affirmer le caractère spécifique de la situation coloniale de l'Algérie. Mais la crise du mouvement national traverse le mouvement cégétiste, opposant les messalistes au FLN* qui vient de déclencher l'insurrection le 1^{er} novembre 1954*. Les messalistes fondent l'Union des syndicats des travailleurs algériens* (USTA), le 16 février 1956, devançant les proches du FLN, qui créent l'Union générale des travailleurs algériens* (UGTA) une semaine plus tard.

Les deux centrales algériennes rivales engagent des tractations pour adhérer à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui s'oppose à l'influence communiste dans le monde du travail*, pour obtenir des moyens matériels et une aura internationale. Elles se lancent dans une lutte sur le terrain auprès des travailleurs algériens, dont beaucoup quittent alors la CGT. Si l'USTA messaliste s'étend plus facilement en France dans les bastions traditionnels de la main-d'œuvre algérienne, en revanche, l'UGTA pro-FLN surpasse vite sa rivale en Algérie. L'UGSA-CGT quant à elle perd des adhérents et propose en vain une fusion en une seule centrale algérienne autonome. Elle mène encore jusqu'en 1956 des grèves à caractère économique, notamment chez les ouvriers du nettoyage à Alger, ou chez les dockers* des ports d'Alger et d'Oran dont beaucoup sont attachés à leur syndicat, mais la vie syndicale classique devient difficile depuis l'instauration de l'état d'urgence* le 3 avril 1955. Les arrêts de travail lancés par l'UGSA se terminent souvent par des arrestations pendant que son influence s'étirole de toutes parts, chez les Algériens et les Européens.

Le caractère politique des grèves prend le dessus, notamment avec le boycott* du déchargement de matériel militaire, mais à Oran ces grèves sont mal perçues par une partie des travailleurs européens du port. Ailleurs que dans le monde ouvrier, le creusement de ce fossé entre communautés est visible avec la grève des cours lancée le 5 mai 1956 par des étudiants* européens d'extrême droite, furieux d'un décret facilitant l'accès des « musulmans » à la fonction publique. Les pouvoirs spéciaux*, votés en mars 1956, entraînent souvent l'interdiction des démonstrations syndicales classiques. Ce durcissement de la guerre coloniale pousse alors les étudiants algériens – dont plus d'une centaine rejoint le maquis – à manifester leur soutien au FLN le 19 mai 1956 en appelant à la grève illimitée des cours et des examens, appel qui s'étend vite aux lycéens et aux étudiants installés en France. Les modalités du mouvement gréviste changent et le FLN sollicite l'action de catégories peu revendicatives en temps ordinaire mais bien visibles en milieu urbain. Organisés par Mohamed Lebjaoui, les nouveaux syndicats de commerçants transforment les centres urbains en « villes mortes » en fermant boutiques et cafés. Au mois d'avril, ces actions touchent toute l'Algérie : Tlemcen le 2, Constantine le 4, Alger le 10. Pratique renouvelée après des arrestations ou des exécutions comme à Oran dans Medina Jdida (Ville nouvelle) après la mort d'Ahmed Zabana* guillotiné le 19 juin 1956.

La dynamique des grèves urbaines ne fléchit pas au cours de l'année, même si toute la direction de l'UGTA, avec son secrétaire Aïssat Idir, est arrêtée le 23 mai. Le nouveau secrétariat est arrêté fin juin, pour décapiter l'organisation et empêcher la grève patriotique du 5 juillet, première grande épreuve de force de l'UGTA, date qui rappelle la prise d'Alger en 1830. Le tract de la nouvelle direction clandestine appelle à la grève en demandant de déserrer rues, chantiers, bureaux et allie explicitement les questions de salaires à « la solidarité avec le peuple algérien en lutte ». Le FLN suscite ces grèves de témoignage pour attester sa légitimité. La grève générale du

5 juillet est totale à Alger et dans bien d'autres villes du pays : ouvriers, employés, commerçants, femmes de ménage, expriment le soutien des masses urbaines au FLN malgré le nombre élevé de sanctions qui s'ensuivent dans les entreprises. Soutien réitéré le mois suivant par l'arrêt total des dockers après l'attentat de la rue de Thèbes* le 9 août. Les grèves revendicatives deviennent rares. Chez les traminots, cégétistes et militants de l'UGTA – comme Ahmed Ghermoul, déjà arrêté en mai 1956 puis revenu dans l'action après sa libération – tentent encore de mener des grèves pour leur prime de fin d'année. La répression s'accroît avec l'interdiction des réunions des syndicats UGSA-CGT et UGTA en octobre 1956, ce qui n'empêche pas l'UGTA de lancer juste après une grève générale pour l'anniversaire du 1^{er} Novembre. Dans ce modèle de grèves politiques aux risques très élevés, la grève des huit jours*, commencée le 28 janvier 1957, a été la plus spectaculaire par l'impact international qu'en attendait le FLN et par la répression sans précédent pour la briser. violemment réprimée, la grève comme modalité d'action urbaine atteint ses limites. Sous d'autres formes, les grandes manifestations de décembre 1960*, signe fort de la détermination populaire, pèseront sur l'issue du conflit. Dans la dernière année, pour rendre visible son influence dans les grandes villes, le FLN appelle à la fois à la grève générale et à des manifestations de masse contre la partition, les 1^{er} et 5 juillet 1961*, largement suivies dans tout le pays. Du côté des tenants de l'Algérie française, la grève générale est surtout activée en préliminaire de mobilisations factieuses, putsch du 13 mai 1958*, semaine des barricades* le 24 janvier 1960, ou encore après l'annonce du cessez-le-feu en mars 1962, cherchant à mobiliser une population européenne désorientée.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Henri Alleg (dir.), *La Guerre d'Algérie*, Temps actuels, 1981 • Amar Benamrouche et René Gallissot, « Bouras, Mohamed Tahar », in René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale*.

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, L'atelier, 2006 • Anissa Bouayed, « La CGT et la guerre d'Algérie », thèse de 3^e cycle d'histoire sous la dir. de J. Couland, Paris-7, 1985.

GRÈVES EN FRANCE

Le mouvement gréviste en France pendant la guerre d'Algérie suit un régime irrégulier, avec crues et reflux, grèves politiques plutôt que revendicatives, dans un contexte de division syndicale dû à la guerre froide*. Au début, les sondages montrent que l'opinion* dans sa majorité ne veut pas d'une nouvelle guerre après celle d'Indochine* mais que les préjugés raciaux et l'idée que l'Algérie doit rester française sont prégnants.

Aux clivages syndicaux s'ajoutent ainsi des lectures différentes des « événements ». En réaction au 1^{er} novembre 1954*, FO* et la CFTC* demandent surtout des réformes en Algérie, tandis que la CGT* dénonce le régime colonial et une deuxième « sale guerre », terme déjà utilisé pour le conflit indochinois. Dans les premiers mois, la combativité des travailleurs algériens en France est remarquée à Renault, dans la métallurgie et le bâtiment où ils sont nombreux, alors que la police* surveille parmi eux l'influence du FLN* pour le priver de base arrière. Avant que ne soit voté l'état d'urgence* le 3 avril 1955, peu de débrayages ont lieu en métropole pour s'y opposer, ce que regrette Omar Belouchrani, alias Saïd (membre de la Fédération de France* du FLN et permanent syndical CGT), délégué au 30^e congrès de la CGT. Il veut reprendre pour l'Algérie l'ancien mot d'ordre contre la guerre d'Indochine : « pas de matériel de guerre ! ». Les décrets d'août 1955 donnent lieu aux premiers mouvements de soldats rappelés refusant de partir pour l'Algérie. La CGT opposée aux décrets organise des ripostes dans les entreprises, avec des actions parfois unitaires chez les « métallos » (Renault Billancourt ou Fives Lille par exemple), les cheminots, les postiers, en province ou à Paris. Le climat protestataire se maintient à la

rentrée avec la spectaculaire action de Rouen début octobre quand la population de sa banlieue rouge et industrielle se joint aux rappelés de la caserne Richepanse qui refusent de partir, provoquant l'intervention des forces de l'ordre.

Contexte bouillonnant et promesses de paix en Algérie amènent le Front républicain* au pouvoir en janvier 1956, investi d'une immense attente sur la question algérienne, doublée d'un fort soutien populaire aux premières réformes sociales comme la troisième semaine de congés payés. C'est la pause sociale avec moitié moins de jours de grève en 1956 qu'en 1955. Pour l'opinion publique, ce gouvernement semble l'héritier de Pierre Mendès France* dont les efforts ont abouti à l'indépendance de la Tunisie* et du Maroc* en mars 1956. Mais le même mois, le pouvoir socialiste choisit pour l'Algérie la voie de la guerre avec les pouvoirs spéciaux*, votés par une écrasante majorité allant de la droite aux communistes. Ces derniers, puissants électoralement, escomptent en vain peser sur le gouvernement de Guy Mollet*. Ce faisant, ils privent le mouvement d'opposition à la guerre d'une alternative politique identifiable. Les manifestations de rappelés* de juin 1956 comme à Grenoble ou Saint-Nazaire reçoivent localement le soutien de militants syndicaux. Les arrêts de travail chez les dockers* ou dans les usines n'arrivent pas à faire tache d'huile. Au niveau national, la CGT ne lance pas de mots d'ordre de grève générale mais encourage les actions sur le terrain sans pouvoir créer de dynamique durable. Les actions faiblissent encore plus en 1957 après la répression de l'insurrection hongroise qui jette l'opprobre sur les communistes et leurs alliés très isolés. En France, la lutte pour le leadership entre le FLN et le MNA* se traduit par des assassinats de centaines de militants des deux bords, dont des syndicalistes connus comme Filali*, adjoint de Messali Hadj*, et éloigne des travailleurs français de leur lutte, comme à Renault-Billancourt. Le hiatus est patent quand la CGT échoue à mobiliser pour la « Paix en Algérie » le 17 octobre 1957, alors que les travailleurs répondent présents le 29 octobre lors de la grève

d'avertissement au nouveau gouvernement de Félix Gaillard* pour les salaires, mettant fin à la pause sociale. Le journal du FLN *El Moudjahid* fustige ces échecs et l'attentisme des syndicats ouvriers et enseignants dont la Fédération de l'Éducation nationale* (FEN), peu présente sur le terrain. Pourtant l'opposition à la guerre s'élargit avec la condamnation par les intellectuels de la torture*, qui ne peut plus être cachée par l'armée et le pouvoir, tandis que l'agitation pro-Algérie française à Alger le 13 mai 1958* inquiète les républicains. Mais les débrayages prévus les 19, 26 et 27 mai pour la défense des libertés restent limités. L'investiture de De Gaulle* et le oui massif au référendum pour changer la Constitution montrent les attentes envers « l'homme providentiel ». La faiblesse du mouvement gréviste est au plus bas en 1959.

Après le discours de De Gaulle sur l'autodétermination* en septembre 1959 et les réactions violentes des ultras de l'Algérie française, un sursaut républicain élargit l'audience de l'idée de paix en Algérie par la négociation*. Au moment de la semaine des barricades*, fin janvier 1960, les syndicats se rencontrent pour la première fois et l'Unef* très active avec son nouveau président Gaudez joue un rôle fédérateur. La grève nationale d'une heure le 1^{er} février est un succès entretenu par des journées d'action et des arrêts de travail parfois unitaires à la base, réclamant la poursuite des négociations. Dès l'annonce du putsch* le 21 avril 1961 et avant même le fameux discours de De Gaulle, les rencontres syndicales et appels à la grève générale pour le lundi 24 avril articulent lutte contre le fascisme et paix en Algérie. La grève, suivie par des millions de salariés, comme la riposte des jeunes soldats du contingent en Algérie qui refusent de suivre les « généraux félons » ont leur importance dans l'arrêt du putsch dès le 25 avril.

Les actions deviennent difficiles sous le coup des violences policières qui sévissent lors des manifestations souvent interdites. Les Algériens en sont particulièrement victimes le 17 octobre 1961*. Si les organisations syndicales et politiques de gauche condamnent toutes la répression, il n'y a pas d'action

commune pour dénoncer un tel massacre mais des communiqués parallèles brandissent la menace d'une grève générale si cela recommence. En réaction aux attentats de l'OAS* qui frappent désormais en métropole, le rapprochement de ceux qui veulent la paix par la négociation et redoutent maintenant une dérive fasciste se consolide. CGT et CFTC, les syndicats enseignants et l'Unef appellent ensemble à une manifestation le 8 février 1962. Les violences policières font 9 morts, tous membres de la CGT, devant le métro Charonne*. L'unité se réalise à nouveau le 13 février dans l'immense et solennel cortège funèbre des morts de Charonne et dans la grève générale suivie dans tout le pays. Après plus de sept ans de guerre, ce drame achève de disqualifier la guerre coloniale dans l'opinion. Les fluctuations du mouvement gréviste reflètent bien les difficultés de la société française à tourner la page.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Anissa Bouayed, « La CGT et la guerre d'Algérie », thèse de 3^e cycle d'histoire sous la dir. de J. Couland, Paris-7, 1985 • Laure Pitti, « Ouvriers algériens à Renault-Billancourt de la guerre d'Algérie aux grèves des OS des années 1970 », thèse d'histoire sous la dir. de R. Gallissot, Paris-8, 2002 • Alain Ruscio, *Les Communistes et l'Algérie*, La Découverte, 2019.

GUÉRILLA

Guerilla est un mot espagnol. Il signifie « petite guerre » et entre dans le vocabulaire militaire occidental, dans les premières décennies du XIX^e siècle, avec la résistance populaire à l'occupation napoléonienne de l'Espagne. Il se conçoit d'office en opposition à une « grande guerre », celle des armées nationales, avec leur discipline, leurs uniformes, leurs grandes unités, leurs batailles et leur logistique. Il désigne une pratique asymétrique du conflit armé, où un des belligérants ne dispose pas des moyens matériels et humains

d'une armée nationale et repose donc sur le soutien d'une fraction de la population. Militairement, la guérilla repose sur la pratique de l'embuscade*, attaque surprise en surnombre sur des unités isolées suivie d'une retraite rapide, et le sabotage dirigé contre les moyens de communication de l'adversaire et sa logistique. Politiquement, la guérilla doit s'assurer le soutien d'une partie de la population et utilise, pour orienter, stimuler ou forcer ce soutien, la propagande* mais aussi des actions de terreur, comme les exécutions de collaborateurs ou les attentats. La pratique de la guérilla existe bien avant l'irruption du mot dans le lexique européen puis mondial. Dès l'Antiquité, de nombreux acteurs politico-militaires ont recours à la ruse et aux stratégies asymétriques face à des armées régulièrement constituées, dans des guerres aux marges de la gloire militaire.

En Algérie, la guérilla est une composante majeure de l'action des nationalistes du FLN* et du MNA*, mais aussi plus marginalement du PCA*. Elle s'articule, sans qu'il soit possible de délimiter nettement leurs limites avec le terrorisme urbain et l'action politique et diplomatique. Nous nous contenterons ici de nous pencher sur la guérilla au sens étroit du terme, à savoir la lutte armée menée par le FLN et l'ALN* dans les zones rurales de l'Algérie.

Les premiers maquis émergent avant les attentats du 1^{er} novembre 1954*, dans les Aurès et en Kabylie. Ils sont le lieu de rencontre entre un banditisme d'honneur ancien et des militants nationalistes radicaux souvent issus de l'Organisation spéciale* (OS) du PPA*, démantelée en 1950 par les services de sécurité français. Dès 1953, d'infructueuses opérations de réduction du banditisme ont lieu dans les Aurès. Ces deux régions sont et demeurent pendant le conflit deux des points chauds de la résistance nationaliste, du fait de leur géographie* tourmentée et d'une faible inclusion dans l'économie coloniale. Elles concentrent, donc durant les premiers mois de la guerre, l'essentiel de l'effort militaire français. L'embuscade dite « de Palestro* », le 18 mai 1956, marque le premier succès médiatique autant que militaire de

cette stratégie d'action. L'attaque de Philippeville, comme sa terrible répression, en août 1955, apparaît comme un tournant décisif dans la guerre, marquant l'engagement de la population et l'extension de la guerre à de nouveaux territoires.

La guérilla du FLN suppose donc des zones difficiles d'accès, où il est possible de constituer des refuges, mais aussi le soutien de la population par l'intermédiaire d'une organisation des supplétifs* civils (les moussebelines) chargés d'organiser le ravitaillement, d'obtenir des renseignements et de motiver politiquement, ou par la contrainte, le soutien populaire. Pour les combattants des maquis, les moudjahidines*, l'essentiel de leurs ressources dépend de cette connexion avec la population des zones occupées par l'armée. Celle-ci est assurée par ce que les militaires français viennent à désigner sous le vocable d'OPA – organisation politico-administrative – et que les Algériens nomment *nidham*. La guérilla nationaliste s'étend rapidement hors de ces premières zones-refuges, au cours de l'année 1955, pour atteindre son extension maximale en 1957, en s'étendant à l'ensemble des régions du Tell algérien, d'autant plus profondément que la topographie et la proximité des frontières marocaines et tunisiennes le permettent. C'est dans les massifs montagneux de l'Est-Algérois que les maquis trouvent leurs plus importants développements, puis dans l'Algérois, dans les massifs du Dahra, de l'Ouarsenis, et enfin en Oranie, région moins propice et plus marquée par la présence européenne. Des chefs militaires se montrent particulièrement audacieux et se font une renommée de grands guérilleros. Ainsi Ali Khodja* ou le colonel Amirouche*, en Kabylie, Youcef Zighoud*, dans le Constantinois, Si M'hamed Bougara* dans l'Algérois, Ben Boulaïd*, dans les Aurès, sont autant de chefs de maquis et de martyrs devenus des légendes de l'épopée nationale algérienne.

L'armée française répond à la guérilla du FLN par une contre-guérilla se structurant progressivement et s'appuyant sur son expérience indochinoise. Avec la mobilisation du contingent en 1956, elle met en place un maillage de

postes militaires de plus en plus dense sur les territoires ruraux, le quadrillage. Elle généralise la création de zones interdites* à la population où l'ouverture du feu se fait sans sommation. Le corollaire de ces zones interdites est le regroupement* des populations rurales dans des centres sous contrôle militaires, afin de priver les maquis du soutien populaire. Des commandos* de chasse, formés pour une part importante de harkis*, sont chargés d'accrocher les unités de l'ALN. L'usage de troupes aguerries de parachutistes* ou de légionnaires, souvent hélicoptés, et de l'aviation, utilisant notamment le bombardement au napalm, permet de concentrer rapidement la puissance de feu sur les maquisards repérés. La fortification des frontières marocaines et tunisiennes effectives en 1958 empêche le ravitaillement et la relève des maquisards depuis ses bases extérieures, affaiblissant durablement les forces nationalistes de l'intérieur. Des contre-maquis composés de combattants algériens sont animés par le SDECE*, principalement dans l'Algérois. Ces méthodes brutales se révèlent efficaces militairement malgré un coup politique et humain élevé, les civils algériens payant d'un prix élevé l'écrasement de l'ALN.

Bien que jouant sur l'indistinction entre militaires et civils, le FLN cherche à présenter son armée comme une armée régulière dotée d'uniforme, d'une hiérarchie formelle et d'une discipline. En 1958, le FLN tente de constituer des bataillons afin de dépasser le stade de la guérilla et pousser l'armée française à des affrontements conventionnels. Ce choix s'avère contre-productif. Ces bataillons, trop repérables, sont écrasés. Sous les coups des opérations Challe*, en 1959 et 1960, ciblant successivement les zones refuges montagneuses de l'ALN d'Ouest en Est, les capacités militaires des nationalistes sont fortement réduites. Le général Gambiez* peut ainsi annoncer en 1960 que l'Oranie est pacifiée.

Si la guérilla du FLN se révèle un échec tactique sur le temps long du conflit, elle constitue une victoire stratégique. En obligeant l'armée française à maintenir une posture défensive permanente dispendieuse en hommes et en

matériel, elle a rendu nécessaire la mobilisation du contingent et l'utilisation de moyens financièrement coûteux et moralement difficiles à assumer, notamment d'un point de vue diplomatique. Elle ne permet pas de libérer de réelles zones où une souveraineté nationaliste pourrait s'exercer, contrairement à ce que le Vietminh a pu faire en Indochine*. C'est l'action de guérilla qui a fait de la guerre d'Algérie une guerre et non une simple opération de maintien de l'ordre.

Denis LEROUX

GUERRE DES MÉMOIRES (LA)

La Guerre des mémoires est le titre d'un petit livre d'entretiens du journaliste Thierry Leclère avec Benjamin Stora*. Ce livre a été publié en 2006, dans le contexte du violent débat faisant suite à la loi du 23 février 2005* sur les « aspects positifs de la colonisation ». Le livre revient sur la manière dont certains acteurs réinvestissent la question mémorielle à des fins politiques, sur fond de crise mondiale du politique et des grandes idéologies, plongeant les individus à se replier sur eux, leur mémoire et des « communautés » religieuses, culturelles ou ethniques. Dans le cas de la Guerre d'indépendance algérienne, Benjamin Stora souligne qu'à la fin du conflit, celui-ci a – de manière assez classique – disparu du discours public. Il n'en reste pas moins que la fin de l'empire colonial a constitué une « blessure narcissique » (Stora, p. 31) du nationalisme* français. Seule une minorité d'extrême droite s'est alors refusée à l'indépendance algérienne. Or, celle-ci s'est organisée à partir des années 1970 et s'est imposée de plus en plus dans le paysage politique. Trois ans après la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle, la loi du 23 février 2005 enjoint aux enseignants d'inculquer les « aspects positifs de la colonisation », suscitant une levée de boucliers des historiens. D'autres livres vont dans le sens d'un

refus de la « repentance* », ce qui est une manière d'évacuer la question coloniale et le travail de recherche à son sujet. Dans le même temps, des associations célèbrent « l'œuvre coloniale » française, ce qui constitue une des traces de ce que l'historien britannique Robert Gildea nomme « l'esprit impérial ».

D'autre part, il existe aussi une culture de victimisation et une « surenchère victimaire » (Stora, p. 46) au sein de certaines fractions des groupes porteurs de mémoire, comme de la société en général, ce qui va de pair avec une forme de judiciaireisation de l'histoire. La posture de victime favorise aussi le renfermement sur des communautés imaginaires (et notamment mémorielles) dont des composantes peuvent entrer en conflit les unes avec les autres. Ainsi, quasiment en même temps qu'était votée la loi du 23 février 2005, l'appel des indigènes de la République clame que « la France reste un État colonial » avec les populations qui sont issues de la colonisation. Or, cette posture « décoloniale », construite dans l'opposition à la mémoire glorifiant la colonisation, procède à une homogénéisation des populations issues de la colonisation sur ce seul critère, gommant leurs différences et divergences, sources de pluralité et de complexité. Pour l'historien, ces conflits constituent l'un des observatoires des mémoires mais leur analyse distanciée présente une difficulté redoutable : son travail consiste à montrer la complexité du phénomène colonial sans entrer dans les conflits mémoriels, ni mettre sur un même plan toutes les violences, ni renvoyer dos à dos les victimes de la guerre dans une forme de neutralité facile ou sommaire.

Pour échapper à cette « guerre des mémoires », qui s'est jouée essentiellement au cours des années 2000 mais qui continue d'exister de manière latente (comme elle pouvait déjà être présente auparavant de façon souterraine, au sein des familles), il convient ainsi de favoriser le travail sur l'histoire de la colonisation, de montrer sans fard la multiplicité des composantes de la société française, dans toute leur complexité. Au cours des années 2010, les programmes scolaires* ont davantage pris en considération

cette histoire, avec également l'étude de la mémoire. L'Office national des anciens combattants* et victimes de guerre (ONACVG) a aussi mis en place un programme dans lequel trois à quatre témoins provenant de groupes mémoriels différents (soldats, pieds-noirs*, combattants algériens, harkis*) interviennent dans les classes afin de faire état de leur parcours mais aussi de montrer aux lycéens et collégiens que des personnes s'étant trouvées dans des camps et ayant eu des trajectoires différentes, voire divergentes, peuvent aujourd'hui dialoguer ensemble, sans haine. Enfin, en 2006, Benjamin Stora considérait que, pour dépasser les contentieux mémoriels, il fallait que l'État reconnaisse sa part de responsabilité et prenne pour cela des mesures symboliques de réparation. À la suite de son rapport remis au président de la République Emmanuel Macron* en janvier 2021, l'historien a proposé la réalisation d'un ensemble de mesures concrètes afin d'avancer sur cette reconnaissance du passé colonial de la France en Algérie. Ces propositions ont provoqué des réticences, voire des controverses, certains considérant qu'il aurait fallu un grand discours d'excuses sur la colonisation, d'autres au contraire refusant que quoi que ce soit puisse être fait sur la question des mémoires franco-algériennes. Les préconisations ont cependant permis des avancées sur de nombreux points, à l'image de la pose de plaques et de stèles sur l'histoire de la colonisation, de la reconnaissance d'assassinats, d'excuses officielles concernant des événements ou des groupes porteurs de mémoire, de la tenue d'un colloque sur les oppositions intellectuelles à la colonisation et à la guerre d'Algérie, de bourses d'études, de la création d'un office de la jeunesse franco-algérienne et de la relance du projet de musée d'Histoire de la France et de l'Algérie à Montpellier.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ? L'histoire en débats*, Seuil, 2005 • Robert Gildea, *L'Esprit impérial. Passé colonial et politiques du présent*, Passés composés, 2020 • Benjamin Stora

(entretiens avec Thierry Leclère), *La Guerre des mémoires. La France face à son passé colonial*, L'Aube, 2006.

GUERRE FLN-MNA

Le contexte créé par les attaques du 1^{er} novembre 1954* a permis, dans un premier temps, de dépasser les tensions suscitées par la crise du MTLD, autorisant la coopération entre les différentes factions indépendantistes.

Mais la différenciation entre le FLN* et les partisans, alors nombreux, de Messali Hadj* – regroupés au sein du MNA* après la dissolution du MTLD décrétée le 5 novembre – devient la matrice d'une nouvelle conflictualité entre nationalistes.

Pourtant, au début de l'année 1955, les contacts sont maintenus entre les dirigeants du FLN et du MNA comme en témoignent les tentatives de formaliser une action concertée pour l'indépendance de leur pays.

En janvier, des rencontres ont lieu à Notre-Dame d'Afrique entre le messaliste Larbi Oulebsir et le frontiste Krim* Belkacem – qui, après avoir reçu une importante somme d'argent de la part du MNA, fait paraître une lettre dans son organe *La Voix du peuple*. Krim réclame toutefois le ralliement inconditionnel de Messali au FLN : une exigence hors de propos pour le chef du nationalisme* révolutionnaire.

En février, des négociations se déroulent au Caire entre des membres du FLN (Hocine Aït Ahmed*, Ahmed Ben Bella*, Mohamed Khider* et Mohamed Boudiaf*) et Ahmed Mezerna pour le MNA. Celles-ci débouchent sur la constitution d'un Front de libération de l'Algérie – élargi aux représentants de l'Association des ulémas et de l'UDMA*. Or, l'appellation de ce nouveau groupement provoque un malentendu alimenté par des cadres du FLN qui souhaitent accréditer l'idée d'une adhésion pure et simple du MNA au FLN. Par conséquent, Messali désavoue cette initiative ainsi que Mezerna.

En mars, des discussions sont menées à El Biar à Alger, entre les directions du FLN (autour d'Abane* Ramdane) et du MNA (dont Mustapha Ben Mohamed). Abane développe sa vision qui consiste à s'assurer le soutien des États arabes, rechercher l'alliance avec les bourgeois réformistes, généraliser la violence dans les villes et les campagnes mais aussi exiger le ralliement individuel des messalistes au FLN qui dirigerait l'ALN*. Si les dirigeants du MNA sont favorables à la constitution d'une ALN unique, ils refusent cependant de reconnaître au FLN le monopole de la représentation du peuple algérien qui doit s'exprimer à travers une Assemblée constituante. De plus, les messalistes affirment leur opposition au terrorisme qui frapperait indistinctement les civils. Enfin, ils s'opposent à l'alliance avec la bourgeoisie algérienne malgré des liens avec ce milieu.

L'échec de ces démarches provoque la détérioration des rapports entre les deux organisations, d'autant que le rapport de force évolue en faveur du FLN tandis que le MNA, dont les membres sont connus des services de renseignement, subit de plein fouet la répression.

Dès avril, Abane affirme sa résolution à « abattre tous les chefs messalistes ». À la même période, la presse* révèle le projet d'assassinat de Messali par Mohammed Tarbouche, suivant les directives de Boudiaf.

Si le ton monte, le conflit reste pour l'essentiel circonscrit à la propagande* guerrière. Ainsi, un tract du FLN daté du 15 septembre 1955 accuse Messali d'être un « auxiliaire du colonialisme ». En décembre, le MNA réplique en assimilant son rival à un « panier de crabes », avant de prêcher l'union, en février 1956.

Or, ce revirement apparaît tardif au vu de la situation. En effet, l'assassinat de Rabah Saïfi, le 1^{er} avril 1955 à Paris, puis l'attentat contre Sadek Rihani, le 15 décembre à Alger, inaugurent une séquence au cours de laquelle les nationalistes font parler la poudre.

La violence « fratricide » touche les maquis de Kabylie puis les villes d'Algérie pour gagner l'émigration* établie en France et en Europe, malgré

les nombreuses – mais vaines – tentatives de conciliation : en mai 1955 sous l'impulsion d'Embarek Filali*, en septembre à l'initiative de Lamine Debaghine, en décembre avec Amir Benaïssa, etc.

Après le massacre de Melouza-Beni Illeman*, le 28 mai 1957, la mort de Filali, le 24 novembre à Paris, sonne le glas du MNA qui subsiste tant bien que mal dans ses derniers bastions.

D'après le journal *Le Monde** daté du 20 mars 1962, des estimations officielles évaluent « à douze mille le nombre des agressions, à près de quatre mille trois cents celui des morts, à près de neuf mille celui des blessés » causés par l'affrontement FLN-MNA dans la seule métropole.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Jean-Louis Planche, « De la solidarité militante à l'affrontement armé. MNA et FLN à Alger (1954-1955) », in Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2000 • Benjamin Stora, « La différenciation entre le FLN et le courant messaliste (été 1954-décembre 1955) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 26, 1983.

GUERRE FROIDE

Les huit ans de la guerre d'Algérie sont aussi une période de transition dans l'histoire des relations internationales au cours desquelles le problème algérien devient un enjeu de la guerre froide. Le processus de transition se déroule au travers de crises graves (Suez*, Berlin, Congo), mais il se produit aussi un certain « dégel » des relations entre les grandes puissances, en premier lieu les États-Unis* et l'URSS*. Leur politique est déterminée par leur attitude à l'égard de la France en guerre, alliée des États-Unis et alliée potentielle de l'URSS dans le règlement du problème allemand (ayant une priorité pour Moscou pendant toute la guerre froide). Le dilemme fondamental pour les États-Unis est de trouver un équilibre entre leur alliance avec la France et, en se référant à leur héritage anticolonial, établir et consolider les relations avec les nouveaux États afro-asiatiques nés de la décolonisation pour les empêcher de tomber sous l'influence du bloc communiste. Le dilemme existe pour Moscou aussi entre sa politique de détente et son idéologie de solidarité internationaliste : ménager la France pour qu'elle trouve une solution franco-algérienne négociée au problème algérien et le soutien à la cause nationale des Algériens.

Chacun des deux grands cherche à éloigner l'autre du conflit. La position des États-Unis est plus embarrassante, en tant que membre de l'Otan comme la France (et l'Algérie, sa partie intégrante). Paris cherche dès le début du conflit à impliquer cette organisation, en présentant sa politique de guerre en Afrique du Nord comme une défense des intérêts occidentaux et de sécurité européenne. Ainsi, la France elle-même internationalise le conflit algérien. Elle essaie de faire comprendre à ses alliés que la sécurité de l'Europe, avec la menace de l'infiltration communiste, se joue en Méditerranée et non plus au bord du Rhin. Suivant ce raisonnement, le gouvernement français trouve

justifiée sa demande de prélèvement des certains contingents de ses troupes sous commandement de l'Otan en RFA* à destination de l'Algérie. La demande est acceptée mais avec de nombreuses réticences, exprimées nettement par des États nordiques (Danemark et Norvège). Washington trouve que l'envoi des troupes françaises en Algérie est préoccupant, car la guerre n'y est pas menée contre le communisme (comme en Indochine*) mais contre un nationalisme*. La France ne sert donc pas les intérêts du monde libre, au contraire la poursuite de la guerre constitue le véritable danger pour l'Occident. La guerre place les États-Unis et les membres de l'Otan n'ayant pas de passé colonialiste dans une situation difficile face aux jeunes États qui peuvent choisir le bloc communiste, justement en raison de la politique guerrière de la France. La presse américaine critique sévèrement la position française, contribuant à rendre l'opinion publique* hostile au soutien du gouvernement américain à la France.

Le FLN* constate aussi la responsabilité de tout l'Occident dans la poursuite de la guerre. Dans le même temps, le prestige de l'URSS est à son comble dans le monde arabe grâce à son avertissement sévère adressé aux gouvernements français, britannique et israélien lors de la crise de Suez. Malgré cette position dure, Moscou continue à ménager la France pour sa politique algérienne. L'inquiétude des États-Unis et de l'Occident en général, se sentant en perte de vitesse dans la course pour gagner les nouveaux États à leur cause, n'est pas sans fondement. Elle s'avère réelle après la conférence de Bandoeng* de 1955, puis en lien direct avec la situation algérienne, à la suite du bombardement de Sakiet Sidi Youssef*, une localité tunisienne, en 1958. Les États-Unis et l'Angleterre se présentent en médiateur pour résoudre le conflit franco-tunisien, mais leurs « bons offices » ne mènent à aucun résultat positif. L'échec et l'impuissance des États-Unis à faire changer la politique algérienne du gouvernement français « détournent l'attention du peuple algérien de l'Occident et le font regarder vers d'autres horizons » – écrit *El Moudjahid*, organe officiel du FLN. Les « autres horizons » sont bien

entendu les pays du bloc de l'Est. L'URSS voit dans les « bons offices » américano-britanniques l'implication des États-Unis dans le conflit algérien et elle se sent obligée à réagir. Elle sort alors de sa réserve et exprime son inquiétude, trouvant que de nouvelles tentatives pour résoudre le problème algérien « par la force des armes laissent de moins en moins d'espoir ». Elle ne pense plus que le conflit algérien puisse être réglé par les négociations* dans le cadre franco-algérien. La prise de position de Moscou est très appréciée par le FLN : « Le plus important pour le peuple algérien c'est que l'Union soviétique fait état de ses préoccupations au sujet de l'Algérie, et prend des positions tranchées et sans équivoque quant au fond du problème. » L'internationalisation* de la question algérienne est un fait évident bien que le général de Gaulle*, arrivé au pouvoir en raison de la crise politique provoquée par la guerre d'Algérie, continue à la considérer comme une affaire intérieure française. Le soutien international de la cause des Algériens s'élargit : le GPRA* est ainsi reconnu par les pays socialistes (en 1958 et en 1960) et par les pays afro-asiatiques. La conférence fondatrice du Mouvement des non-alignés à Belgrade en septembre 1961 consacre en effet son assise internationale.

La guerre d'Algérie provoque des crises permanentes en France et au Maghreb, menaçant la paix. Cette situation de crise paraît favorable aux Algériens. Elle pousse le FLN à en profiter par l'appui des pays socialistes, tout en changeant d'attitude envers eux. C'est ce qu'exprime Ferhat Abbas* dans son rapport de politique générale rédigé pour le GPRA en août 1960 : « On a trop joué au chantage avec l'Est. On a fait certes des pas concrets pour nous rapprocher de l'Est, mais on n'a jamais pu faire intégrer concrètement cet élément dans le cadre du rapport de force entre nous et la France. Dans la conjoncture actuelle, il apparaît que seule l'insertion de la guerre d'Algérie dans la guerre froide par l'appui entier des pays socialistes pourrait constituer l'élément déterminant recherché. Les événements de Suez, du Congo et de Cuba ont déjà montré de quel poids pèse sur la solution des problèmes la

simple menace de l'intervention des pays de l'Est. La guerre froide est une situation internationale qui nous est plus favorable que la coexistence pacifique. » En fait, les crises de Berlin, de Cuba et l'incident U2 (avion espion américain abattu au-dessus de l'URSS), rendant la vie internationale très tendue, sont plus préoccupantes pour l'Occident que la guerre d'Algérie. Le conflit lie les mains du président de Gaulle, l'empêche de réaliser le but prioritaire de sa politique extérieure : mettre la France parmi les grandes puissances, mener une politique d'indépendance nationale par l'accession au club atomique avec l'acquisition de la force de frappe, et par la modernisation de l'armée. Pour ces raisons, de Gaulle conduit sa politique de manière à ce que la guerre cesse au plus tôt, tout en gardant l'influence française en Algérie. En fin de compte, les acteurs les plus concernés – le FLN, la France, les États-Unis et l'Union soviétique – arrivent par des compromis mutuels à ce que la guerre d'Algérie ne dégénère pas une confrontation grave de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest.

László NAGY

Bibl. : *El Moudjahid. Organe central du Front de libération nationale*, [imprimé en Yougoslavie], juin 1962 • Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Irwin M. Wall, *Les États-Unis et la Guerre d'Algérie*, Soleb, 2006.

GUERRE NON CONVENTIONNELLE

Une guerre non conventionnelle se définit « en creux » par rapport à une guerre conventionnelle, classique, menée à l'aide d'armes conventionnelles, c'est-à-dire autorisées par les conventions internationales. Or, l'expression « guerre non conventionnelle » est à proprement parler anachronique en ce qui concerne la Guerre d'indépendance algérienne puisque la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) a été signée le 10 octobre 1980 à Genève.

Cette convention établit « en creux » les armes non conventionnelles et donc l'existence d'une guerre non conventionnelle. Il n'en reste pas moins que certaines de ces armes ont été utilisées au cours de la Guerre d'indépendance.

Auparavant, à la suite de la Première Guerre mondiale, le Protocole de Genève de 1925 interdisait déjà l'utilisation de gaz de combat et d'armes bactériologiques. Pourtant, en Algérie, un premier site d'expérimentation de gaz de combat est créé en 1935 dans l'Oued Namous. C'est le site B2-Namous, se situant dans l'Ouest saharien. Ce site a continué de fonctionner après l'indépendance algérienne, la France ayant obtenu l'autorisation de poursuivre ses expérimentations chimiques, bactériologiques et atomiques dans les accords d'Évian*. Les expérimentations chimiques se sont prolongées après 1967 (en échange de la restitution de la base de Mers El Kébir), et officiellement jusqu'en 1978, mais elles auraient duré jusqu'en 1986. La population de Figuig, de l'autre côté de la frontière marocaine, dénonce les conséquences de ces essais chimiques, de même que la population nomade et celle de villages algériens voisins se disant contaminés par les gaz lâchés dans l'atmosphère, en dépit des précautions prises.

Cette question ne semblait pas concerner le déroulement de la Guerre d'indépendance elle-même, jusqu'à ce qu'en 2022 la journaliste Claire Billet et l'historien et archiviste Christophe Lafaye révèlent l'existence de la « guerre des grottes ». Celle-ci avait néanmoins déjà été abordée par l'historien Jean-Charles Jauffret*. Ainsi, une unité spécialisée, la Batterie des armes spéciales (BAS) du 411^e régiment d'artillerie antiaérienne (RAA) est créée en décembre 1956 pour « mener des expérimentations opérationnelles » et employer des « techniques et “armes spéciales” ». Des appelés du contingent* sont formés au 610^e Groupe d'expérimentation et d'instruction des armes spéciales (GEIAS) avant d'aller en Algérie servir dans les « sections des grottes ». Dans ce cadre, ils utilisent des grenades, des chandelles et des roquettes chargées de gaz toxique, notamment du CN2D, mortel en milieu mi-clos si la concentration est trop forte. Ce gaz a ainsi servi

pour tuer au moins 200 combattants algériens cachés dans des grottes, au cours de 95 opérations. Les soldats auraient pu être eux aussi intoxiqués par les émanations.

Ces gaz ont été utilisés en remplacement des lance-flammes. Ceux-ci ont également été utilisés au cours du conflit algérien, mais n'étaient pas encore considérés comme des armes non conventionnelles : ce n'est qu'en 1980 que le protocole sur l'interdiction ou limitation des armes incendiaires a été signé à Genève, avant d'être ratifié par la France en 2002.

Une autre arme non conventionnelle utilisée pendant la guerre d'Algérie est le napalm, essence gélifiée inventée en 1942 qui sert de bombe incendiaire. Leur usage a surtout été dénoncé postérieurement, pendant la guerre du Vietnam, mais cette arme interdite dans les conventions de Genève* (et explicitement dans la convention de 1980) est utilisée au cours des bombardements de l'armée française. Comme les autorités connaissent pertinemment leur interdiction, les bombes au napalm sont dénommées les « bidons spéciaux ». Malgré ce langage codé, le terme « napalm » apparaît parfois dans les journaux des marches et des opérations* (JMO) des unités militaires. Il est impossible de connaître le nombre de victimes de ces bombardements, qui carbonisent les personnes, les faisant mourir dans d'atroces souffrances. De plus, ces bombardements ont aussi conduit à des destructions importantes dans les forêts et les djebels. Ceux-ci terrorisaient les personnes au sol, et pouvaient également menacer, voire tuer, les militaires français tant la propagation du feu est rapide. Le nombre de « bidons spéciaux » utilisés est lui aussi inconnu pour le moment.

Une dernière arme non conventionnelle a été utilisée, à la fois par les combattants algériens et l'armée française : il s'agit des mines*, en particulier antipersonnel du côté français. Celles-ci sont au nombre de 6,2 millions, auxquelles il faut ajouter 400 000 mines bondissantes et 230 000 mines éclairantes. Les mines antipersonnel n'ont été considérées comme non

conventionnelles qu'en 1980 et plus encore en 1997 avec la convention les concernant.

L'utilisation de certaines de ces armes non conventionnelles (en particulier les gaz) a été rendue possible dans la mesure où la guerre n'était alors pas reconnue comme telle, et de ce fait la France s'est autorisée à ne pas appliquer le protocole de 1925. Plus largement, le caractère colonial de la guerre et son absence de reconnaissance *de jure* ont conduit à l'utilisation de méthodes illégales comme la torture*, les exécutions sommaires*, les disparitions* et l'arme psychologique. Si les deux camps ont utilisé des méthodes illégales, le caractère asymétrique du conflit a rendu cette utilisation beaucoup plus importante du côté français.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Claire Billet, « La guerre des grottes », *Revue XXI*, n° 58, printemps 2022, p. 48-59 • Raphaëlle Branche, « Quand l'armée française "pacifiait" au napalm », *OrientXXI.info*, 25 mai 2022 • Frédéric Médard, « Le Sahara, enjeu scientifique et technologique (1947-1967) », in Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001.

GUERRE RÉVOLUTIONNAIRE

Le terme « guerre révolutionnaire » est ancien. Il est utilisé initialement pour désigner les guerres liées à la Révolution française, sans que l'adjectif révolutionnaire ne soit plus qu'un marqueur chronologique. Il se pare d'une actualité nouvelle sans faire l'objet d'une conceptualisation notable avec la guerre civile russe suivant la Révolution de 1917. C'est Mao Zedong, au milieu des années 1930, qui, le premier, s'empare du terme pour théoriser l'action de l'Armée rouge chinoise dans la guerre contre les Japonais, son rapport avec le peuple, l'articulation entre guérilla* et guerre

conventionnelle, entre guerre et révolution. En 1950, *Stratégie de la guerre révolutionnaire en Chine* est traduit en français et publié aux Éditions sociales, maison d'édition du PCF*. L'expression rentre alors dans le vocabulaire militaire français. Pendant la guerre d'Algérie, le terme devient central dans l'interprétation militaire des guerres de décolonisation, jusqu'à prendre la forme d'une doctrine semi-officielle, que les historiens de la guerre d'Algérie et des méthodes contre-insurrectionnelles désignent comme « doctrine de la guerre révolutionnaire ». Il convient cependant de ne pas reconduire comme catégories d'analyse ce qui relève des catégories d'analyse des acteurs historiques, à savoir leur perception des guerres en cours comme « guerre révolutionnaire ».

Le colonel Charles Lacheroy*, de l'infanterie coloniale, est l'acteur central de cette introduction et de la conceptualisation du terme. Habile conférencier et homme de cabinet, il s'assure une position influente au sein de l'appareil militaro-gouvernementale, devenant en 1956 chef du Service d'action psychologique et d'information de la Défense nationale, sous l'autorité directe du ministre. Sa première conférence, *Une arme du Vietminh, les hiérarchies parallèles*, est tenue en Indochine en 1952. Il diffuse l'idée que l'URSS*, ne pouvant se permettre un affrontement ouvert avec les Occidentaux, du fait de la menace nucléaire, multiplie les conflits indirects dans les empires coloniaux européens. Ces conflits sont censés être menés selon une redoutable doctrine de prise du pouvoir. L'enjeu central en est la prise de contrôle de la population civile en l'encadrant au sein de hiérarchies parallèles contrôlées par le parti et ses commissaires politiques. Dans les années suivantes, Lacheroy, en pleine ascension hiérarchique, étoffe son propos en dressant un tableau des cinq étapes de la guerre révolutionnaire, depuis l'action terroriste jusqu'au renversement du régime par une guerre conventionnelle en passant par la guerre de partisans et la libération de territoires refuges. Ce scénario élaboré en 1955 correspond, ni plus ni moins, au début de la guerre d'Algérie commençant par les attentats de

novembre 1954, auquel est accolée la fin de la guerre d'Indochine*, marquée par la défaite de Ðiên Biên Phủ. *In fine*, les conférences de Lacheroy sont une interprétation des rapports géopolitiques du début de la guerre froide* comme manifestation d'une guerre totale entre communisme et Occident, nécessitant une refonte des méthodes militaires. Leur fonction principale est de préconiser et de justifier l'encadrement autoritaire de la population, qui se dessine alors en Algérie, par des dispositifs de contrôle social hiérarchisés, au détriment des libertés publiques jugées trop favorables aux insurgés. Le 2 juillet 1957, au sommet de sa gloire, le colonel Lacheroy prend la parole devant 2 000 officiers* de réserve dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, et tient une conférence intitulée *Guerre révolutionnaire et action psychologique*. Cette conférence, faite sans note, apparaît comme la synthèse de sa pensée politico-militaire et une réelle consécration.

Les réflexions de Lacheroy s'inscrivent dans une ambiance d'émulation doctrinale, lors des premières années de la guerre d'Algérie. Des revues* militaires spécialisées, telle la *Revue militaire d'information*, publient de nombreux articles sur la guerre révolutionnaire. L'École supérieure de guerre est un des lieux où cette doctrine se formalise, se discute et se diffuse. Elle ne trouve cependant aucun blanc-seing officiel et demeure un ensemble hétérogène de réflexions stratégiques, tactiques et politiques. Influent mais manquant de légitimité, le discours militaire sur la guerre révolutionnaire doit attendre l'arrivée du général Salan*, en décembre 1956, à la tête de l'armée en Algérie pour devenir la référence obligée de la hiérarchie militaire outre-Méditerranée. Jusque-là, le terme est absent des directives du commandement. La seule occurrence du terme dans un texte officiel se trouve dans le Texte toutes armes 117, instruction provisoire pour l'emploi de l'arme psychologique, publié par le ministère de la Défense en juillet 1957, qui définit la guerre révolutionnaire comme « une doctrine de guerre, élaborée par les théoriciens marxistes-léninistes et exploitée par des mouvements révolutionnaires de diverses obédiences ».

Salan et son entourage, notamment les généraux Allard*, Dulac, Massu*, les colonels Trinquier* ou Goussault, entendent donner corps, en Algérie, aux réflexions en cours dans les cercles doctrinaux parisiens. L'annonce d'une grève* générale, en janvier 1957, par le FLN* précipite cette volonté. Ainsi, la « bataille d'Alger* », menée par les hommes de la 10^e division parachutiste*, dirigés par le général Massu, et l'opération Pilote, coordonnée par le bureau psychologique dans la région d'Orléansville, se veulent des expérimentations amenées à être systématisées sur tout le territoire algérien. En organisant des conférences et des stages pour les officiers en publiant des directives et des notices d'information, le bureau d'action psychologique, devenu 5^e bureau durant l'automne 1957, joue un rôle de premier plan dans la diffusion du discours militaire sur la guerre révolutionnaire au sein de l'armée d'Algérie, mais également dans l'élaboration de ses applications pratiques, principalement des dispositifs d'encadrement des populations, qui voient le jour en 1957, sous le vocable d'« organisation des populations ».

Ces dispositifs prennent des formes variées, tels le dispositif de protection urbaine* (DPU), organisé par le colonel Trinquier à Alger, les foyers sportifs animés par des moniteurs algériens formés au centre d'Issoire, les maisons d'anciens combattants* ou les équipes médico-sociales itinérantes* et leurs cercles féminins. Ils visent à surveiller la population, à rassembler des renseignements afin de lutter contre l'« organisation politico-administrative » du FLN, mais également à rendre la population mobilisable et à la façonner afin de construire une « Algérie nouvelle ».

L'introduction des théories sur la guerre révolutionnaire en Algérie accompagne un changement de rapport de l'armée vis-à-vis de la population qui devient, pour les partisans de la nouvelle doctrine, l'enjeu premier du conflit. En témoigne l'usage nouveau de l'abréviation « OPA », désignant l'« organisation politico-administrative » ennemie, qu'il convient de détruire. En déplaçant les enjeux du conflit, à la fois d'un point de vue tactique – la

population doit être purgée de l'OPA – que stratégique – l'enjeu final de la guerre est l'avenir de l'Occident chrétien –, la nouvelle doctrine implique et justifie l'usage de moyens illégaux comme la torture* et les exécutions sommaires*. En effet, la force rhétorique de la doctrine de la guerre révolutionnaire repose sur la description d'un ennemi total et multiforme, des maquis de Kabylie aux terrasses germanoprates, de Moscou à Boulogne-Billancourt. Cet ennemi, le communisme international et ses supposés séides nationalistes, se voit attribuer des méthodes de mobilisations politiques d'une efficacité diabolique qu'il est loin de posséder. Ces méthodes prêtées à l'ennemi, si elles résultent d'une observation du Vietminh en Indochine, sont en grande partie fantasmées. Ainsi, le terme « hiérarchies parallèles » est absent du lexique communiste, tout comme celui d'« organisation politico-administrative » l'est du lexique des nationalistes algériens.

La dissolution des 5^{es} bureaux en février 1960, après la semaine des barricades*, signe la fin de l'influence de cette doctrine au sein de l'armée française. Elle se conserve néanmoins officieusement au sein des troupes de marine et trouve à s'appliquer lors des interventions françaises dans son pré carré africain. Durant les années 1960 et 1970, elle sera également diffusée hors de France, au Portugal, en Argentine, au Brésil, aux États-Unis*, qui la réactualisent durant ses guerres d'Irak et d'Afghanistan, laissant une postérité difficile à assumer.

Denis LEROUX

GUERROUDJ, ABDELKADER (1928-2020) ET JACQUELINE (1919-2015)

Jacqueline Netter est née à Rouen en 1919. Étudiante à Paris, elle épouse Pierre Minne, avec qui elle a quatre enfants dont Danièle*, née en 1939. Enseignante à Tours, elle est internée comme juive en 1942. Libérée, elle se

réfugie dans le sud de la France. Le couple s'installe en Algérie en 1947. Institutrice dans les campagnes autour de Tlemcen, Jacqueline rejoint le PCA*. Divorcée, elle épouse en 1951 son camarade communiste et collègue instituteur Abdelkader Guerroudj, dit « Djilali ». Né en 1928, fils d'une cardeuse et d'un journalier agricole, ce dernier a grandi à Bréa et à Tlemcen, où il a obtenu le baccalauréat. Issu d'une famille nationaliste, il milite aux Scouts musulmans algériens* puis au PCA. Le couple élève leur fils et les enfants de Jacqueline, qu'Abdelkader considère comme les siens.

Tous deux militent parmi les groupes paysans du PCA de la région de Tlemcen, qui rejoignent la lutte armée à partir de la fin 1954. En avril 1955, alors qu'Abdelkader est candidat aux élections* cantonales, Jacqueline et lui sont expulsés vers la France par le préfet* d'Oran. La décision cassée, ils peuvent reprendre des postes d'instituteurs dans l'Algérois au début 1956. La direction du PCA clandestin charge alors Abdelkader de diriger les groupes armés communistes des Combattants de la libération* (CDL) à Alger, auxquels s'intègre Jacqueline.

En juin 1956, les accords entre le PCA et le FLN* prévoient l'intégration des CDL à l'ALN*, et leur rupture de tout lien avec le PCA. Cette décision convient aux Guerroudj, qui reprochent à la direction du PCA de ne s'être pas engagée immédiatement dans la lutte armée et de ne pas accepter la dissolution du PCA dans le FLN. Au sein de la Zone autonome d'Alger* de l'ALN, les ex-CDL accomplissent des dizaines d'attentats contre des biens, ainsi que des assassinats ciblés.

En janvier 1957, Abdelkader est arrêté et torturé. Jacqueline est arrêtée peu de temps après. Le même mois, sa fille Danièle, dite « Djamila », pose une bombe dans un bar d'Alger et monte au maquis, où elle est arrêtée en novembre 1957. En décembre 1957, les Guerroudj sont condamnés à mort. Ils échappent à l'exécution après une importante mobilisation en France.

À l'indépendance, Jacqueline, bibliothécaire, est faite citoyenne algérienne. Abdelkader, député à l'Assemblée constituante, exerce de hautes

responsabilités dans l'administration.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Jacqueline Guerroudj, *Des douars et des prisons*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 1993.

H

HADJ, MESSALI (1898-1974)

« L'histoire retiendra que tu as été le père du nationalisme* algérien », écrit le leader tunisien Habib Bourguiba dans une lettre qu'il adresse à Messali Hadj en 1959. Cette prévision a mis du temps à se réaliser : Messali Hadj est longtemps resté un nom oublié et méconnu dans l'histoire de l'Algérie indépendante.

Né le 16 mai 1898 à Tlemcen, Messali Hadj fréquente l'école de la confrérie religieuse des Derkaouas, école de Zaouïa, jusqu'en 1916, et l'école française, mais il ne passe pas son certificat d'études.

Sa participation à la Première Guerre mondiale en 1918 lui fait découvrir la société française. En octobre 1923, à 25 ans, il émigre à Paris pour chercher du travail*. Il y fait la connaissance de sa femme, Émilie Busquant, fille d'un ouvrier révolutionnaire, et avec qui il aura deux enfants : Ali, né à Paris en 1930, et Djanina, née en 1938, à Alger.

Travaillant comme vendeur ambulancier sur des marchés de la région parisienne, Messali Hadj entre en contact avec différentes organisations politiques. Il suit les réunions de l'Union intercoloniale, du syndicat CGTU, prend en 1925 sa carte au PCF* au moment où ce dernier organise ses campagnes contre la guerre du Rif. En 1926, il adhère avec ses amis à l'Étoile nord-africaine (ENA), qui apparaît alors comme une association humanitaire

(et qui est en fait secrètement impulsée par le PCF). Il veut la transformer en organisation nationaliste algérienne de type moderne, solidement structurée, et en centre d'éducation et d'action. Messali en est élu secrétaire général à 28 ans. Il prononce en février 1927 au « Congrès anti-impérialiste » de Bruxelles un discours retentissant où, pour la première fois, est évoquée l'indépendance de l'Algérie. Dans son intervention, il réclame « le retrait des troupes françaises d'occupation, la constitution d'une armée nationale, le remplacement des délégations financières élues au suffrage restreint par un Parlement algérien élu au suffrage universel ».

Lorsque l'Étoile est dissoute en 1929 par le gouvernement français, Messali Hadj est brouillé avec les communistes qui, selon lui, « ont voulu nous imposer leur système sans tenir compte nullement du nôtre ». Sous l'impulsion de Messali et de ses lieutenants originaires de Kabylie, Amar Imache et Radjef Belkacem, l'ENA renaît de ses cendres en 1933. La nouvelle Étoile se prononce pour un gouvernement issu de l'élection d'une Assemblée constituante. Mais un tournant d'inspiration religieuse est nettement perceptible. Messali devient le chef d'un nationalisme à base ouvrière, mais aussi arabo-musulman. L'organisation mène campagne contre l'occupation de l'Éthiopie par l'Italie* mussolinienne, participe au rassemblement de la gauche française pour le Front populaire. Messali se réfugie à Genève en 1935 pour échapper à des poursuites judiciaires. Il rentre à Paris le 10 juin 1936 quand la victoire électorale du Front populaire lui vaut l'amnistie. Le leader algérien maintient l'objectif de l'indépendance, et se prononce contre le projet Blum-Viollette qui préconisait l'accès à la citoyenneté française pour 20 000 Algériens musulmans environ. Il va à Alger le 2 août 1936 au moment de la tenue du Congrès musulman algérien au stade d'Alger. Il y déclare : « Cette terre est à nous, nous ne la vendrons à personne ! » Ce discours lance le mouvement indépendantiste sur la terre algérienne. L'Étoile est dissoute par le Front populaire en janvier 1937.

En mars de la même année, Messali annonce la fondation du Parti du peuple algérien* (PPA) puis retourne en Algérie en juin 1937 où il est arrêté le 27 août, et interné à la prison* de Barberousse d'Alger. Le PPA gagne en audience, surtout dans la jeunesse, comme le prouvent ses résultats électoraux (élections cantonales de 1938 et 1939 à Alger). Messali sort de prison le 27 août 1939 mais il y retourne très vite. Il refuse les propositions de collaboration du régime de Vichy. Un nouveau procès le condamne, le 17 mars 1941, à seize ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour. Il est interné au camp de Lambèse jusqu'en avril 1943, puis assigné à résidence à Boghari, Aïn Salah, Reibell, dans le Sud algérien. En avril 1945, à la suite de la découverte de préparatifs visant à le faire évader, Messali Hadj est transféré à El Goléa (Sahara), puis à Brazzaville (Afrique équatoriale). À partir de mars 1944, le mouvement messaliste se déploie dans la structure unitaire des AML*.

Messali Hadj, libéré en juillet 1946, est assigné à résidence à la Bouzareah dans la banlieue d'Alger. Il fonde le MTLD en octobre 1946, vitrine légale du PPA toujours clandestin. En 1947, il approuve la création d'une structure paramilitaire chargée de préparer la lutte armée, l'Organisation spéciale* (OS), dirigée par Hocine Aït Ahmed* puis par Ahmed Ben Bella*. Il désapprouve en revanche les militants se réclamant de la berbéricité. Arrêté une nouvelle fois à la suite d'une tournée triomphale dans l'Est algérien, Messali Hadj est assigné à résidence à Niort.

Il s'oppose aux hommes du comité central (les « centralistes »), favorables à une politique réformiste, qui sont exclus lors d'un congrès tenu à Hornu, en Belgique, en juillet 1954 par la majorité du MTLD. Ce n'est pourtant pas Messali qui est à l'origine du déclenchement de l'insurrection le 1^{er} novembre 1954*, mais un noyau de militants plus jeunes, qui vont former le FLN*. Espérant faire prendre un nouvel élan à son organisation, rebaptisée MNA*, en décembre 1954, il est accusé en 1955 de « culte de la

personnalité », de « mégalomanie » et de « sectarisme ». Les divergences dégénèrent vite en règlements de comptes sanglants.

La guerre* entre MNA et FLN fait plusieurs milliers de victimes en Algérie. En France, entre 1956 et 1962, l'affrontement coûte la vie à 4 000 Algériens. Le 28 mai 1957, dans le douar de Melouza* en Algérie, 374 villageois soupçonnés de sympathies messalistes sont égorgés par une unité de l'ALN*. Le 1^{er} septembre 1957, Messali Hadj lance de Belle-Isle, où il se trouve en résidence surveillée depuis le 24 mars 1956 pour atteinte à la sûreté de l'État, un appel pour que « cessent les règlements de comptes, qui menacent notre avenir et la cause algérienne elle-même ». L'appel n'est pas entendu. Coupé des pays arabes, isolé de la gauche française qui opte très majoritairement pour le FLN, le MNA perd du terrain. Vaincu, Messali Hadj se retire de la scène politique. Il refuse de participer à la conférence d'Évian et abandonne le pouvoir à ceux qui l'accusaient de vouloir s'en emparer.

Libéré le 10 mai 1962 – il était assigné à résidence à Chantilly depuis 1959 –, Messali Hadj s'installe dans une petite maison dans l'Oise. Il décède le 3 juin 1974 dans une clinique parisienne. Ses funérailles* dans sa ville natale de Tlemcen, bien que non annoncées publiquement, sont suivies par des milliers de personnes chantant l'hymne du PPA. À sa mort, bien peu de jeunes Algériens savent alors que leur drapeau* national a été conçu par Messali Hadj et son épouse. Il faut attendre le 5 juillet 1999 pour que le pouvoir algérien décide de donner son nom à l'aéroport de la ville de Tlemcen.

Benjamin STORA

Bibl. : Messali Hadj, *Mémoires*, J.-C. Lattès, 1982 • Nedjib Sidi Moussa, « Les messalistes et la gauche française », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 131, 2016 • Benjamin Stora, *Messali Hadj*, Le Sycomore, 1982, traduit en arabe et publié à Alger en 2000 (Casbah).

HADJ ALI, BACHIR (1920-1991)

Bachir Hadj Ali est né à Alger en 1920, dans une famille originaire de Kabylie. Il grandit dans la casbah d'Alger, où il fréquente l'école française dite « indigène » et l'école coranique. Il commence à travailler à 17 ans comme technicien aux PTT. Membre dans sa jeunesse des Scouts musulmans algériens*, vivier de futurs militants nationalistes, il adhère au PCA* durant l'été 1945. Il devient rapidement membre du comité central (1947) puis du bureau politique (1949) du PCA. Son activité lui vaut plusieurs inculpations et condamnations par les tribunaux avant 1954.

Après avoir été candidat aux élections* cantonales d'avril 1955 à Koléa, Bachir Hadj Ali entre en clandestinité. Après la dissolution du PCA en septembre 1955, il assure la direction du parti clandestin avec Sadek Hadjerès*. En 1955-1956, tous deux sont en outre à la tête des groupes armés communistes, les Combattants de la libération* (CDL). Après avoir coordonné l'opération Henri Maillot* en avril 1956, ils rencontrent à plusieurs reprises Ramdane Abane* et Benyoucef Ben Khedda*, représentants du FLN*. Ces rencontres aboutissent durant l'été 1956 à l'intégration des CDL et des combattants communistes dans l'ALN*, tandis que le PCA se maintient en tant que parti politique. Clandestins à Alger, Bachir Hadj Ali et Sadek Hadjerès échappent aux arrestations durant toute la guerre. Ils sont les principaux rédacteurs des publications clandestines du PCA, le mensuel *Liberté-Al Houriya* et la revue* *Réalités algériennes et marxisme*. Poète et mélomane, Bachir Hadj Ali diffuse en outre dans la clandestinité plusieurs textes littéraires.

Marié avant la Guerre d'indépendance et père de quatre enfants, Bachir Hadj Ali est dans la clandestinité le compagnon de Lucie (dite « Lucette ») Larribère. Née en 1920 dans une famille européenne et communiste d'Oran, cette dernière est membre de la direction du PCA clandestin. Le couple se marie à l'indépendance. Après 1962, Bachir Hadj Ali mêle une vie publique

dans le domaine culturel et une vie clandestine à la tête du PCA, interdit par le gouvernement algérien en novembre 1962. Partisan d'un rapprochement avec le régime d'Ahmed Ben Bella*, il s'engage dans la résistance au coup d'État de juin 1965. Arrêté en septembre 1965, il subit des tortures qui lui laissent de graves séquelles. Emprisonné puis assigné à résidence, il est libéré en 1974. Il meurt à Alger en 1991.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

HADJERÈS, SADEK (1928-2022)

Sadek Hadjerès naît en 1928 à Larbaâ Nath Irathen, d'un père instituteur fils d'instituteur et d'une mère fille de *taleb* et porteuse d'une riche culture orale. Il représente la troisième génération* de l'école* française. La famille vit à Berrouaghia puis à Larbaa Sidi Moussa. Il fréquente les collèges de Médéa, Blida puis le lycée Ben Aknoun à Alger. Son absence de Larbaa lui évite sans doute la répression de mai 1945, car il est alors responsable scout* et militant du PPA* depuis 1944.

Étudiant en médecine à partir de 1946, il est responsable de la section universitaire du PPA-MTLD puis président de l'Aemna en 1950. Les tensions entre étudiants* et direction du MTLD aboutissent à la rédaction, avec Mabrouk Belhocine et Yahia Henine, de la brochure *L'Algérie libre vivra* et à son exclusion du parti. Il rejoint le PCA* en 1951 et entre au comité central puis au bureau politique.

Après le déclenchement de la Guerre d'indépendance, il est responsable national adjoint des Combattants de la libération* (CDL) du PCA. Le PCA est interdit en 1955 et il entre alors dans sa « première clandestinité » (1955-1962), s'impliquant notamment dans l'organisation de l'opération Henri Maillot*. Il participe, avec Bachir Hadj Ali*, aux négociations* avec le FLN* qui conduisent à l'accord de juillet 1956 : ils prévoient le maintien du PCA

mais le versement des CDL à l'ALN*. Condamné par contumace aux travaux forcés en 1955, il rédige dans la clandestinité, avec Bachir Hadj Ali, tracts, journaux et brochures, notamment *El Hourriyya-Liberté*, l'organe central du PCA. En 1962, il est arrêté avec de faux papiers, pris pour un militant de l'OAS* et détenu dans un camp quelque temps.

À l'indépendance, le PCA redevient brièvement légal avant l'instauration d'un régime de parti unique dès novembre 1962. Les communistes sont d'abord tolérés, avant le coup d'État du colonel Boumediene* le 19 juin 1965. Ils adhèrent alors à une Organisation de la résistance populaire (ORP), rapidement démantelée. Sadek Hadjerès entre alors dans une seconde clandestinité qui va durer vingt-quatre ans. Il devient secrétaire général du Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS), créé en 1966. Après le congrès du PAGS (1990), Hadjerès quitte la direction. La violence des années 1990 le pousse à l'exil en France et en Grèce, pays de sa seconde épouse. Il meurt à Paris en novembre 2022.

Malika RAHAL

Bibl. : René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006
• Sadek Hadjerès, *Quand une nation s'éveille*, édité et annoté par Malika Rahal, Alger, INAS, 2014.

HALIMI, GISÈLE (1927-2020)

Née dans une famille juive tunisienne modeste, où l'arrivée d'une fille n'est pas une bonne nouvelle, Gisèle Halimi étudie en boursière dans le secondaire puis à l'université à Paris. De ses années elle sort sensibilisée au racisme*, familière du communisme et dotée d'une conscience féministe aiguisée qui fera d'elle l'une des plus célèbres figures du féminisme français.

Avant son inscription au barreau de Paris, en 1956, sa carrière débute à Tunis, en 1949. Elle y plaide notamment pour des soldats devant le tribunal militaire. En 1953, elle défend 57 Tunisiens accusés du massacre de gendarmes français à Moknine l'année précédente et soutient pour la première fois un recours en grâce devant le président de la République. L'expérience est fondatrice pour sa défense postérieure des Algériens. Elle la relate dans *La Cause des femmes* (Gallimard, 1992) car elle subit au même moment un avortement douloureux. Elle est femme* et avocate, indissociablement.

De son engagement auprès des nationalistes, qui la conduit en Algérie, la confrontation à la torture* et au viol*, ainsi qu'à la peine de mort, émergent quatre faits saillants. L'affaire d'El Halia, d'abord, concerne des insurgés du 20 août 1955* accusés du massacre d'Européens. Avec Léo Matarasso, elle obtient l'annulation d'un premier procès houleux, puis, après un nouveau jugement, la grâce des deux condamnés à mort de l'affaire. Identifiée comme une ennemie de l'Algérie française, elle fait ensuite partie des personnalités détenues à Alger en toute illégalité en mai 1958, par les factieux tombeurs de la IV^e République*. Puis, en 1960, forte du concours de Simone de Beauvoir*, elle dénonce le viol subi par l'une de ses clientes ; l'affaire Boupacha* est l'une des plus importantes de la guerre. Elle se distingue, enfin, au procès Jeanson* en quittant la barre avec éclat. Contre la stratégie provocatrice de Vergès* et consorts qui multiplient les incidents pour rendre le procès impossible, elle aurait voulu des audiences propices à un discours politique.

Pendant cette guerre, elle se lie à François Mitterrand*, ministre de la Justice en 1956-1957, au point d'être élue députée en 1981. Après son décès en 2020, sa panthéonisation est rejetée par des militantes de la cause harkie*, dont Fatima Besnaci-Lancou, au motif qu'elle a une fois qualifié de « harkies » les femmes opposées au féminisme, faisant ainsi un usage

stigmatisant du terme. Cette guerre a profondément marqué le parcours et la personne de Gisèle Halimi, bien au-delà des années 1954-1962.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Gisèle Halimi, *Le Lait de l'oranger*, Gallimard, 1988 • —, *La Cause des femmes*, Gallimard, 1992 • —, *Avocate irrespectueuse*, Plon, 2002.

HAMAÏDIA, TAHAR, DIT CAPITAINE ZOUBIR (1931-1960)

Né en 1931 à Oued Lilli (ex-Diderot) près de Tiaret, Tahar Hamaïdia, futur capitaine Zoubir, est le fils d'un garde champêtre, petit propriétaire terrien. Engagé dans l'armée française, il fait la guerre d'Indochine* et en revient en 1955 avec le grade de sergent.

La carrière et la célébrité de Tahar Hamaïdia commencent dans la nuit du 19 au 20 février 1956. Il organise la désertion de 58 soldats d'un poste près de Nemours, à proximité de la frontière marocaine. Cette action était d'autant plus audacieuse qu'elle intervient alors même que le préfet Lambert* avait déjà pris, le 13 février, des mesures de sécurité drastiques, à la suite d'une embuscade* près de Turenne : une zone interdite* et le déplacement de 6 000 personnes. Il rejoint l'ALN* et il est envoyé vers les secteurs 6 (Saïda) et 7 (Tiaret) où il est nommé lieutenant militaire. Entré en conflit avec son capitaine, il est mis à la disposition du Commandement général de la wilaya d'Oran puis affecté en Zone 1 (Tlemcen). Élevé au grade de capitaine d'où son surnom, il dirige la Zone 1 (Tlemcen), à partir de septembre 1958.

Le prétexte de la dégradation de la vie des combattants dans les maquis et son conflit avec le Commandement des frontières (CDF) le poussent à se rendre à Oujda avec ses soldats à l'automne 1959. L'affaire Zoubir commence.

Il met à profit l'absence des colonels Lotfi* et Boumediene*, retenus à Tunis, pour contester ses supérieurs. Sa révolte se transforme en mutinerie entraînant une partie des troupes stationnées à Oujda et le long de la frontière. L'implication du caïd marocain des Beni Ounif en sa faveur et les émissions de la station de radio* *Ici la voix de la résistance de la Wilaya 5* créée par l'armée française ont donné à ce mouvement un caractère profrançais.

L'affaire du capitaine Zoubir a été très probablement l'un des problèmes les plus compliqués qu'eurent à résoudre tour à tour, le commandement de la Wilaya 5*, le GPRA* et, *in fine*, l'EMG* nouvellement créé. À la suite de l'intervention du roi Mohamed V, il s'en remet à l'EMG. Traduit devant un tribunal militaire, il est condamné à mort et exécuté début avril 1961.

Fouad SOUFI

Bibl. : Hamoud Chaïd, *Sans haine ni passion. Pages d'histoire de l'Algérie combattante*, Alger, Enag-Dahlab, 2005 • Mohamed Lemkani, *Les Hommes de l'ombre. Mémoires d'un officier du MALG*, Alger, Dahlab, 2012 • Mohamed Mokrane Nedjadi, *Témoignage d'un officier des services secrets de la Révolution algérienne*, Alger, Houma, 2014.

HAMIDOU, MALIHA DITE RACHIDA (1942-1959)

À l'instar de Hassiba Ben Bouali* (Alger), Maliha Hamidou est une lycéenne qui s'engage très jeune dans les rangs de la résistance urbaine. Elle devient par son courage et sa fin tragique l'icône de la ville de Tlemcen. Elle est tuée la veille de ses 17 ans.

Native de Tlemcen, elle a baigné dans une ambiance studieuse, encouragée par un père bachelier de 1934 et instituteur. Au lendemain de l'appel à la grève* des lycéens et des étudiants*, lancé par l'Ugema* le 19 mai 1956, Maliha Hamidou, sensible à la lutte anticoloniale (le domicile

familial est un refuge pour les partisans de l'ALN*-FLN* de passage), commence par assurer des travaux de secrétariat pour l'organisation FLN de Sidi Chaker, un des quartiers situés sur les hauteurs de la ville. Débordant d'énergie, elle est intégrée dans une cellule de *fida*. A-t-elle participé à des actions terroristes comme le rapporte régulièrement la presse* ? Ce qui est plus probable, c'est qu'elle a acheminé du courrier et assuré le transport des armes destinées à un attentat, dans son cartable.

Le 13 avril 1959, elle est arrêtée à son domicile de Sidi Chaker. Le 14 avril, sa famille découvre son corps gisant dans la morgue de l'hôpital, criblé de balles. Selon le communiqué officiel du 16 avril, « elle a essayé de s'enfuir sans tenir compte des sommations et fut mortellement blessée ». En signe de deuil et de solidarité pour leur camarade, les lycéens de Tlemcen ont observé un jour de grève. La médaille de l'Ordre du mérite national lui est décernée à l'occasion du 50^e anniversaire de la Révolution.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : *El Moudjahid*, n° 42, 1959 • Miloud Zenasni, « Combat de femme : Maliha Hamidou, l'étudiante moudjahida et martyr », *Le Soir d'Algérie*, 2005.

HAMOUD LALIAM, NEFISSA (1924-2002)

Nefissa Hamoud est née à Alger en 1924 et décède en 2002. Issue d'un milieu social aisé et d'une famille engagée dans la lutte nationaliste, elle fut l'une des premières étudiantes algériennes en médecine. Dès 1944, elle fait partie des rares étudiantes membres de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (Aemna) marquant ainsi le début de son engagement politique. Elle participe aux manifestations du 1^{er} mai 1945 à Alger qui sera violemment réprimée par la police*. En juillet 1947, elle fut à l'origine, avec Mamia Chentouf (1922-2012), de la création de l'Association

des femmes musulmanes algériennes (Afma), impulsée par le MTLD, et dont le but est l'amélioration des conditions de vie des femmes* musulmanes passant notamment par l'instruction pour toutes (dissoute par les autorités coloniales en 1954). Tout en assurant le secrétariat de l'AFMA, elle devient présidente de l'Aemna. En 1950, elle prend contact avec la Fédération internationale des femmes afin de célébrer pour la première fois la journée du 8 mars. Membre du PPA-MTLD*, elle participe avec d'autres militantes, comme Isa Benzekri*, à la sensibilisation des femmes à la cause nationaliste. En 1954, elle répond à l'appel du FLN* et part au maquis en Kabylie. Elle prend en charge avec Mamia Chentouf et Baya Larab l'hébergement et les liaisons avec Abane* Ramdane et Benyoucef Ben Khedda*. Médecin, elle forme le personnel soignant dans le maquis puis devient commandante dans l'ALN*. Elle est arrêtée en 1957 avec d'autres combattants dont son futur mari Mustapha Laliem qu'elle épouse au maquis et Danièle-Djamila Amrane-Minne*. Elle est détenue dans les prisons* de Maison Carrée, de Barberousse et d'Oran, avant d'être transférée dans un couvent, près de Nantes, en France. En 1961, elle est échangée, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale* (CRI) et du Croissant-Rouge algérien* (CRA), avec un prisonnier* français. Elle réussit à rejoindre la Suisse* grâce au réseau Jeanson*. Elle s'installe à Genève et reprend ses études médicales. À l'indépendance, elle fait carrière à l'hôpital Mustapha et permet l'ouverture du premier planning familial à la maternité en 1967. Elle est présidente de l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA) de 1965 à 1969, et ministre de la Santé dans le gouvernement Ghozali en 1991.

Karima RAMDANI

Bibl. : Malika El Korso, « Une double réalité pour un même vécu », *Confluences Méditerranée*, n° 17, 1996 • Feriel Lalami, « L'enjeu du statut des femmes durant la période coloniale en Algérie », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 27, n° 3, 2008 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

HARBI, MOHAMMED (NÉ EN 1933)

Le parcours de Mohammed Harbi est marqué par un engagement politique précoce et l'exercice du métier d'historien. Ses travaux sont fondateurs de l'historiographie de l'Algérie contemporaine au cœur de laquelle le nationalisme* occupe une place prépondérante.

Harbi est né en 1933 à El Harrouch (Skikda) dans une famille aisée. Au lycée Dominique-Luciani, il découvre les idées marxistes grâce à Pierre Souyri et François Lyotard, ses professeurs d'histoire, ce qui le conforte dans son adhésion au parti indépendantiste. En 1951, Harbi est à la tête de la section lycéenne du PPA-MTLD*.

En 1952, il est inscrit au collège Sainte-Barbe à Paris d'où il sort bachelier. C'est l'occasion de se familiariser avec les problèmes politiques du monde et de faire des rencontres avec André Akoun, Daniel Guérin et bien d'autres qui ont beaucoup compté dans son cheminement intellectuel et politique.

L'éloignement de l'Algérie ne lui fait pas abandonner la poursuite de ses activités au PPA-MTLD. Étudiant en histoire, il est aussi secrétaire de la section parisienne de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (Aemna) en 1953. Mais, en juillet 1955, il est membre fondateur de l'Union générale des étudiants algériens (Ugea), d'obédience laïque.

Lors de la crise du parti (1953-1954) suivie de scission, il adopte avec discernement une « position à mi-chemin » des deux tendances rivales : centralistes et activistes. Mis au courant de la création du Crua par Didouche* Mourad, Il soutient la lutte armée déclenchée par le FLN* le 1^{er} novembre 1954*. En rejoignant la Fédération de France* du FLN en 1955, il s'attelle à nouer des contacts avec les milieux de gauche. Recherché parce que son sursis* est cassé, il entre en clandestinité dont il passe une partie au sanatorium avant de rejoindre au mois d'août 1956 la commission de presse et d'information (CPI) puis le secrétariat de la Fédération. Il œuvre pour la

mise en place de l'AGTA en 1957 (Amicale des Algériens en France) qui admet l'adhésion au FLN et à la CGT* ou la CFTC*. En 1958, Harbi est en Allemagne fédérale. Ses activités concernent l'organisation des réseaux européens susceptibles d'apporter leur soutien au FLN où les trotskistes* allemands et belges se distinguent. Quand il apprend la liquidation d'Abane* Ramdane, il prend ses distances avec la Fédération du FLN à l'automne 1958. Après un court séjour à l'université de Genève, il rejoint au mois d'avril 1959 le cabinet civil du ministère des Forces armées occupé par Krim* Belkacem, puis celui des Affaires étrangères (second GPRA*). À l'ouverture des premières négociations* d'Évian, il est l'un des experts de la délégation du FLN. De même, il participe à l'élaboration du programme de Tripoli (juin 1962) lors de la réunion du CNRA*. Il rentre à Alger avec les membres du GPRA le 3 juillet 1962. Conseiller d'Ahmed Ben Bella* premier président de l'Algérie, dont il soutient les décrets sur l'autogestion, il dirige aussi la revue* *Révolution africaine** (1963-1964) dont les articles sont de précieuses analyses à la fois sur l'Algérie à l'épreuve de l'expérience socialiste et sur le continent africain.

Opposé au coup d'État du 19 juin 1965, il participe à la création de l'Organisation de la résistance populaire (ORP) avant d'être arrêté. Évadé en 1973, Harbi se consacre pleinement à l'étude critique de « la genèse et des structures du nationalisme algérien » (*L'Algérie et son destin*, p. 9) tout en continuant ses engagements politiques en faveur de la justice et de la liberté.

Il publie en 1975 *Aux origines du FLN. Le populisme révolutionnaire en Algérie* dans lequel il s'attelle à un essai d'analyse critique du mouvement national algérien dirigé par Messali Hadj*. Il apporte les premières explications à la crise du PPA-MTLD et rappelle ainsi la filiation du FLN, occultée par l'État algérien.

En 1980, sous le titre *Le FLN. Mirage et réalité*, Harbi aborde les principales phases de l'histoire du nationalisme populaire de l'Algérie, révèle ses déchirements et ses conflits, antérieurs à 1954 et au cours de la Guerre

d'indépendance, analyse le processus qui a secrété l'émergence d'« un appareil de parti avant de devenir l'embryon de l'État ». Parce que ce travail s'inscrit dans le temps présent, sans négliger l'exploitation de la documentation disponible, Harbi a également recours en précurseur à l'histoire orale pour combler le silence des archives. Cette histoire complexe est complétée par la publication des *Archives de la révolution algérienne* (1981) – archives* inédites – indispensables au travail de tout historien et à l'élaboration d'un savoir académique qui va à l'encontre de bien des mystifications.

En 1992 paraît *L'Algérie et son destin* : Harbi y affine sa réflexion en livrant d'abord un essai d'ego-histoire, rappelant son engagement politique et citoyen sans se départir de la rigueur critique qui l'autorise à dresser une sorte de bilan de ses travaux précédents.

Les ouvrages cités sont à compléter par de nombreux articles et surtout par ses mémoires (*Une vie debout*, La Découverte, 2001) qu'il vient d'enrichir du documentaire *Mémoires filmés* (2021).

Ses recherches ont ouvert la voie à l'élaboration d'une histoire intérieure de la révolution algérienne.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Aux origines du FLN. Le populisme révolutionnaire en Algérie*, Bourgois, 1975 [rééd. Boudière, 2022] • —, *Le FLN/Mirage et réalité*, Jeune Afrique, 1980 • —, *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens*, Arcantère, 1992.

« HARKIS À PARIS »

« Harkis à Paris » renvoie à une brochure de Paulette Péju, parue en 1961 et dénonçant les exactions de la Force de police auxiliaire (FPA). Celle-ci avait été mise en place par la préfecture de police* en décembre 1959 suite

aux propositions du colonel Montaner, un officier des Affaires algériennes ayant participé à la « bataille d'Alger* » et muté en métropole afin de prendre la tête du SAT-FMA* à Nanterre. Son objectif était la « destruction de l'organisation rebelle dans le département de la Seine » en y important les techniques de la guerre contre-révolutionnaire (« les méthodes de la guerre secrète » selon l'argumentaire de Maurice Papon*). La FPA, dont les effectifs montèrent jusqu'à 400 agents, comprenait à la fois des militaires en tenue (les « calots bleus ») et des civils chargés d'infiltrer le FLN*. On sait peu de choses des seconds, sinon que plusieurs furent assassinés par le FLN. Les premiers sont mieux connus. Implantés dans les quartiers algériens de Paris – 13^e puis 18^e arrondissement, rue de la Goutte-d'Or – dans des hôtels fermés sur décision administrative, se projetant dans les différentes villes de banlieue, les supplétifs* de la FPA menèrent une action effective de contre-propagande – prises de paroles dans les cafés, distributions de tracts... Elle était censée « compléter l'action psychologique et sociale du SAT-FMA ». Surtout, elle permit d'élever le niveau de répression en affranchissant la recherche de renseignements des contraintes de la procédure pénale. Dans des caves servant de « centres d'interrogatoires », les coups pleuvaient sur les interpellés résistant aux pressions psychologiques. Des certificats médicaux, dans les archives* de la préfecture de police, attestent que les tortures ne relevaient pas toutes d'une « campagne de presse calomnieuse ». Les protestations d'une partie de la presse* et d'élus parisiens conduisirent d'ailleurs Maurice Papon à fermer les « centres d'interrogatoire » de la Goutte-d'Or et à replier la FPA sur le Fort de Noisy. Elle multiplia néanmoins les patrouilles et contrôles brutaux. Elle fut ainsi placée en première ligne, avec force usage des armes à feu, les 17 et 18 octobre 1961 afin d'empêcher les manifestants algériens de pénétrer dans Paris.

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Nouveau Monde, 2011 • Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961*.

Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire, Tallandier, 2008 • Rémy Valat, « Un tournant de la “Bataille de Paris” : l'engagement de la FPA (mars 1960) », *Outre-mers*, vol. 91, n° 342-343, 2004.

HARKIS (ASSOCIATIONS)

Plusieurs centaines d'associations de harkis se sont constituées depuis 1962. Les unes œuvrent sur le plan national, d'autres sur le plan local. Leurs objectifs sont divers, mais les principales demandent des réparations matérielles ou/et morales par l'État français pour les préjudices subis à la fin de la guerre d'Algérie. Trois étapes peuvent être distinguées dans l'histoire des associations de harkis.

De 1962 à 1975, la première génération* de harkis, économiquement démunie et qui se heurte à la barrière de la langue, voit ses intérêts pris en mains, principalement par des associations créées et dirigées par d'anciens militaires de l'armée française, qui avaient des supplétifs* sous leur commandant pendant la guerre. L'Association des anciens des affaires algériennes (AAAA), créée le 26 mai 1962, est toujours en activité. Le 2 janvier 1963, avec le soutien du gouvernement, le Comité national pour les musulmans français (CNMF) voit le jour. Mis en sommeil depuis 2008, ses importants fonds d'archives ont été déposés au Centre des archives contemporaines (CAC) à Fontainebleau en 2011. Ces deux associations sont essentiellement financées par des subventions ministérielles.

D'autres associations sont créées au début des années 1970 par une élite francisée d'origine algérienne, dite de « Français musulmans », composées d'anciens hauts fonctionnaires, de gradés militaires et d'anciens élus rapatriés. C'est le cas de la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis (CFMRAA) présidée par M'Hamed Laradji, particulièrement impliquée dans les révoltes des enfants de harkis dans les camps de Bias (Lot-et-Garonne) et de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard), en

mai et juin 1975, conduisant à la fermeture des camps sur décision ministérielle, le 6 août de la même année. Enfin, les pieds-noirs* ne créent pas d'associations spécifiques pour les harkis, mais les mettent parfois dans une section spécifique à leurs statuts, comme l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord et leurs amis (Anfanoma), fondée en 1956.

Pendant plus de dix ans, les représentants de ces différentes structures parlent au nom des harkis.

Ensuite, de 1976 à la fin des années 1990, galvanisés par les actions de révoltes de 1975, de nombreux jeunes commencent à s'investir dans le mouvement associatif. Outre les demandes d'ordre matériel (logement* et travail*), les associations revendiquent la libre circulation entre la France et l'Algérie pour les pères qui sont parfois refoulés à leur arrivée dans leur pays natal, ou bien des « carrés musulmans » dans les cimetières communaux. Dans les années 1990, en outre, progressivement, le mot « harki » supplante le terme « musulman » dans les appellations. Ce changement marque l'affirmation d'une spécificité de la cause des harkis sur le plan des droits à défendre. Tel est le cas de la Coordination harka, structure créée par Hacène Arfi en 1991. Ce dernier occupe la mairie de Saint-Laurent-des-Arbres en juin de cette année-là, afin de réclamer, pour les harkis, un statut de citoyen à part entière. En 1997, Abdelkrim Klech, à la tête du Collectif national de justice pour les harkis et leurs familles, entame une grève de la faim devant l'esplanade des Invalides à Paris, réclamant plus de droits pour les harkis.

Enfin, depuis les années 2000, des responsables d'associations luttent pour obtenir une reconnaissance officielle de leur histoire (abandons, massacres, relégations dans les camps). Ils tiennent des discours plus idéologiques et n'hésitent pas à saisir la justice. Leurs actions sont aussi portées par des filles de harkis. Le 30 août 2001, le Comité national de liaison des harkis dépose une plainte pour crime contre l'humanité* au Tribunal de grande instance de Paris. Depuis lors, d'autres associations, notamment Génération Mémoire Harkis, mènent régulièrement des actions en justice

pour défendre les intérêts des harkis. Le 10 janvier 2004, un groupement informel, Femmes et filles de harkis, organise une manifestation en présence des femmes de la première génération. En juin 2004, Fatima Besnaci-Lancou et Hadjila Kemoum, membres de ce groupe, créent l'association Harkis et droits de l'homme (AHDH). Le 4 février 2012, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), en coopération avec l'AHDH, organise un colloque à Paris, au cours duquel son président demande au président de la République de reconnaître la responsabilité du gouvernement français dans le drame des harkis. Le 12 mai 2013, des associations manifestent à Paris dans le même but.

Les présidents Chirac* et Hollande* ont reconnu la responsabilité de la France dans le sort réservé aux harkis à la fin de la guerre. Des associations continuent à œuvrer pour que des réparations matérielles accompagnent la reconnaissance symbolique. Elles réclament de nouvelles mesures, complétant les politiques publiques* existant depuis les années 1960-1970. Dans leur majorité, elles ont critiqué la loi du 23 février 2022 portant « reconnaissance » et « réparation » envers les harkis, conçue après que, le 20 septembre 2021, Emmanuel Macron*, au nom de la France, a demandé « pardon » aux harkis. Le contenu de cette loi est considéré comme discriminant puisqu'il ne s'applique qu'à une partie des familles de harkis, celles qui ont transité par des camps en France.

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Tom Charbit, *Les Harkis*, La Découverte, 2006 • Régis Pierret, *Les Filles et Fils de harkis. Entre double rejet et triple appartenance*, L'Harmattan, 2008 • *Les Temps modernes*, n° 666, *Harkis, 1962-2012. Les mythes et les faits*, Gallimard, 2011.

HARKIS (CAMPS)

Les camps de harkis voient le jour avant leur organisation en trois catégories, par un décret du 8 août 1962 : les camps de transit et de reclassement, les hameaux de forestage et les centres d'accueil. En effet, à la fin de la guerre d'Algérie, le ministre des Armées requiert, dans l'urgence, six camps militaires : Bias (Lot-et-Garonne), Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), La Rye Le Vigeant (Vienne), mais aussi le Larzac (Aveyron), Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) et Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard) qui tous trois ont précédemment servi à la détention de nationalistes algériens. Dès juin 1962, de premières familles sont installées au Larzac. Le 19 juillet 1962, près de 12 000 personnes sont réparties entre ce camp et Bourg-Lastic. Les familles de harkis y reçoivent un traitement de « réfugiés* » et non de « rapatriés* ». Cette surpopulation entraîne promiscuité, manque d'hygiène et de médicaments, entraînant des maladies infectieuses. Une dizaine d'enfants décèdent ainsi au camp de Bourg-Lastic. Une association suisse, Action de secours aux harkis repliés en France, fait livrer des vitamines pour les enfants fragilisés par le rude climat montagnard de l'Auvergne. Face à cette situation alarmante, les autorités françaises font fermer les deux camps avant le début de l'hiver, et les familles sont alors réparties entre les autres : Rivesaltes, Saint-Maurice-l'Ardoise et La Rye Le Vigeant.

Le camp de Rivesaltes, construit en 1939 pour des nécessités militaires, est le plus peuplé. Les baraquements avaient auparavant servi à l'internement de Républicains espagnols, de Juifs et de Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, puis de collaborateurs, de prisonniers de guerre et enfin de nationalistes algériens. De 1964 à 1966, des familles de Guinéens et de Nord-Vietnamiens y ont été reléguées.

Ils ne sont restaurés que progressivement. En décembre 1962, près de 10 000 personnes sont entassées dans un gigantesque campement de fortune. Même s'il ne s'agissait pas d'un « centre d'internement » au sens strict du terme, Georges Pompidou, Premier ministre, exige que « les sorties du camp ne puissent être autorisées que pour des motifs sérieux ». Appartenant à

l'Armée, le camp devait se vider rapidement pour reprendre ses fonctions initiales. Un service de reclassement aide alors les familles à trouver du travail* et à se loger. Certaines s'installent dans le nord de la France, riche en activités industrielles. À l'instar des autres camps dits « de transit », Rivesaltes doit fermer officiellement le 31 décembre 1964.

Afin d'accélérer les fermetures, le ministère des Rapatriés crée des hameaux de forestage. Yvan Durand, membre de l'Association des anciens des affaires algériennes (AAAA), se voit confier la responsabilité du projet en tant qu'inspecteur du Service des Français musulmans, de 1962 à 1968. Soixante-neuf hameaux, isolés dans des forêts, sont construits, principalement dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), permettant de fournir des logements* et du travail, proposés par l'Office national des forêts. Les familles de harkis subissent un régime d'exception avec une sorte de mise sous tutelle, un règlement de vie sévère, un contrôle social et une discipline infantilissante exercée par le chef de camp. Parfois, les enfants sont scolarisés en vase clos. Ce dispositif devait être provisoire mais, dans certains cas, il va durer plusieurs décennies. Des enfants de harkis ont vécu cette situation comme une véritable politique de ségrégation voulue par la France.

Malgré la mise en place des hameaux de forestage, le camp de Rivesaltes peine à se vider. C'est alors que les autorités françaises procèdent à la création d'une troisième catégorie de camps pour les personnes inaptes physiquement au travail : « les centres d'accueil ». C'est le cas des camps de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise. En mai 1964, le ministre des Rapatriés demande que « les déchets existant dans ce camp [Rivesaltes] et dont le reclassement s'avérera impossible » y soient envoyés. En marge de la société française, les familles concernées subissent non seulement les conditions de vie comparables à celles des hameaux de forestage, mais elles se trouvent confrontées à un univers encore plus contraignant et oppressant : couvre-feu dès 22 heures, exigence d'autorisations pour recevoir la famille venant de

l'extérieur, contrôle du contenu des courriers, internement arbitraire dans un service de psychiatrie à l'hôpital d'Agen pour ceux que l'on considère comme trop récalcitrants.

Il faut attendre 1975 pour que soient ouvertement dénoncés les camps en France, à la suite de mouvements de révoltes portés par des enfants de harkis. Durant plusieurs semaines, ils défient les forces de l'ordre, prennent des armes, s'affrontent à l'administration des camps, prennent en otage le responsable du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise, détruisent le bureau du chef de camp de Bias... La France découvre la réalité des camps sur son territoire. En réponse, le Conseil des ministres du 6 août 1975 prend la décision de les fermer. En réalité, les dernières familles ne quittent ces camps qu'en 1994.

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou, *Harkis au camp de Rivesaltes. La relégation des familles, septembre 1962-décembre 1964*, Villemur-sur-Tarn-Rivesaltes, Loubatières-Mémorial du camp de Rivesaltes, 2019 • Katia Khemache, *Harkis, un passé qui ne passe pas*, Cairn, 2018 • Malika Meddah, *Une famille de harkis. Des oliviers de Kabylie aux camps français de forestage*, L'Harmattan, 2012.

HARKIS (MASSACRES)

Les premières exactions visant des harkis se produisent dès la signature des accords d'Évian*, le 18 mars 1962, mais c'est après l'indépendance de l'Algérie, le 3 juillet 1962, que la situation s'aggrave.

En effet, si l'un des articles des accords d'Évian a pour but de garantir la sécurité des personnes, cette disposition n'est pas respectée. Contrairement à l'Exécutif provisoire* qui s'attache à l'application des accords d'Évian, des responsables du FLN* et de l'ALN* commettent des exactions dans des

régions isolées, profitant du fait que le cessez-le-feu contraint les militaires français à l'inaction. À titre d'exemple, le 23 avril 1962, quelques mois avant l'indépendance, neuf harkis du village de Boualem (près de Géryville) sont enlevés et massacrés, comme le stipule le général Meyer. Les traces écrites des ordres donnés sont rares, comme une circulaire de la Wilaya 5* du 10 avril 1962 qui ne laisse aucun doute quant au sort à réserver aux harkis. Le GPRA* ne diffuse cependant aucun ordre central et les situations ont varié localement selon les responsables.

À la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, début juillet 1962, aucun gouvernement réel n'est établi – l'été 1962 est marqué par une guerre civile ayant pour enjeu l'accès au pouvoir. Dans ce contexte, les enlèvements, internements et massacres prennent de l'ampleur. Jean-Marie Robert, ancien sous-préfet d'Akbou (Kabylie), raconte que du 27 juillet au 15 septembre, « la répression va s'abattre soudainement sans aucune cause locale particulière. Une cinquantaine d'ex-supplétifs* ou de civils furent tués par l'ALN dans les villages les plus éloignés. Mais surtout 750 personnes environ furent arrêtées et regroupées dans trois "centres d'interrogatoires" [...]. Dans ces centres où l'on entendait très loin à la ronde les hurlements des torturés, près de la moitié des détenus furent exécutés, à raison de cinq à dix chaque soir » alors qu'avant cette date, l'ALN s'était efforcée de « rassurer les harkis », laissant entendre que « le passé était totalement oublié » (Rapport publié dans *Les Temps modernes* en 2011). Un peu partout sur le territoire, des tribunaux populaires improvisés à cet effet jugent en effet des harkis. Leurs familles sont également tuées, lynchées ou torturées.

Dans les camps d'internement*, les harkis connaissent des exactions et tortures ; d'autres sont envoyés aux travaux de déminage manuel sur plusieurs zones du territoire, notamment aux frontières du Maroc* et de la Tunisie*. Selon les rapports du CICR*, des milliers périraient à l'occasion de ces travaux forcés pendant que d'autres croupissent dans les prisons*. « Traitement correct par le personnel de l'administration pénitentiaire, mais

au début février 1963, de nombreux harkis ont subi un interrogatoire par la police*, coups et sévices dont traitement à l'électricité avec fils fixés au nez, aux oreilles, aux mains, aux organes sexuels, etc. – sévices si violents que les gardiens ont fini par intervenir et sont parvenus à faire cesser ces séances », notent des délégués du CICR.

L'armée française reçoit l'ordre de ne plus intervenir sur le terrain pour empêcher les exactions ou procéder à des opérations de recherche de harkis. Charles de Gaulle*, président de la République, estime que toute intervention militaire risque de relancer les hostilités. L'état-major interarmées en Algérie diffuse l'information dans une note du 24 août 1962, citée par le général Meyer. L'installation de la République algérienne avec l'arrivée au pouvoir d'Ahmed Ben Bella, en septembre 1962, apaise temporairement le climat. L'accalmie n'est que de courte durée, car les massacres reprennent dès octobre et s'aggravent au mois de novembre, s'étendant jusqu'au milieu de l'année suivante. Même si les massacres s'atténuent au 1^{er} semestre 1963, des assassinats épars ont lieu jusqu'à la libération de tous les prisonniers* harkis, dont les derniers ne sortent qu'en 1969.

Bien que toutes les archives* françaises et algériennes ne soient pas ouvertes aux chercheurs, des bilans* extrêmement variés ont été donnés, allant de quelques milliers à 80 000, par Jean-Charles Jauffret* (*Historiens et géographes*, n° 373, janvier-février 2001). Ce grand écart est souligné par Guy Pervillé*, pour qui les massacres de harkis constituent « le plus grand facteur d'incertitude pour un bilan global » des victimes de la guerre de décolonisation de l'Algérie (dans sa contribution à Mohammed Harbi et Benjamin Stora, *La Guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, paru chez Robert Laffont en 2004). L'évaluation chiffrée n'est qu'un des enjeux de l'histoire des massacres, qui pose la question des responsabilités des parties belligérantes, françaises et algériennes.

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou, Benoît Falaize et Gilles Manceron (dir.), *Les Harkis. Histoire, mémoire et transmission*, L'Atelier, 2010 • Fatima Besnaci-Lancou, *Des harkis envoyés à la mort. Le sort des prisonniers de l'Algérie indépendante*, L'Atelier, 2014 • Général François Meyer, *Pour l'honneur... avec les harkis, de 1958 à nos jours*, Tours, CLD, 2005.

HARKIS (MÉMOIRES)

« Les harkis ne sauraient demeurer les oubliés d'une histoire enfouie », a déclaré Jacques Chirac*, président de la République, dans un discours prononcé aux Invalides le 25 septembre 2001. Exprimant ainsi une forme de culpabilité collective envers les harkis, il répondait aux demandes de diverses associations de harkis agissant au nom du devoir de mémoire qui a émergé dans les années 1990. Celles-ci marquent un tournant avec une multiplication des initiatives mémorielles même si, chronologiquement, le sort des harkis a gagné en visibilité en 1975, avec les révoltes menées par les enfants de harkis au camp de Bias (Lot-et-Garonne) et de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). Dans les années 1990, cependant, l'appui financier des collectivités locales a permis d'ériger des stèles dédiées aux harkis, notamment au camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales). À l'échelon national, le 5 décembre 2002, Jacques Chirac a inauguré un mémorial national* pour honorer les « morts pour la France » durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc* et de la Tunisie*, dont font partie les harkis décédés en opérations – c'est le Mémorial du quai Branly, à Paris, classé « haut lieu de la mémoire nationale ». Puis, en 2003, une « journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives » a été instituée le 25 septembre. Une cérémonie officielle est organisée chaque année aux Invalides à Paris et dans tous les départements français.

Cette logique de lutte contre l'oubli comprend bien d'autres volets. Ainsi des témoignages* sont publiés. C'est le cas de deux ouvrages de l'association

Harkis et droits de l'homme (AHDH), en 2006, ou encore d'un ouvrage édité par le Mémorial du camp de Rivesaltes en 2019, sans compter des témoignages de descendants publiés directement. Des lieux de transmission de la mémoire sont aussi créés : la Maison d'histoire et de mémoire d'Ongles (Mhemo) dans les Alpes-de-Haute-Provence, ouverte en 2008, spécifiquement dédiée aux harkis, par exemple, et le Mémorial du camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales, inauguré en 2015, qui consacre un volet à l'histoire des harkis. L'effort est tout particulier dans le domaine culturel avec, par exemple, la série de manifestations organisées par l'AHDH en octobre 2008 à Paris, pendant trois semaines : colloques au Sénat et à l'Hôtel de ville ; pièces de théâtre* ; expositions de photos aux Invalides et une autre d'art brut à l'Institut des cultures d'Islam (ICI) ; projections de films, dont une à la Sorbonne. L'AHDH intervient depuis en milieu scolaire et universitaire, participe à des formations d'enseignants et développe des outils pédagogiques avec le concours d'enseignants et d'historiens. D'autres actions portent sur la préservation des lieux d'inhumation. À titre d'exemple : l'association Justice, information, réparation (Ajir) a fait rénover des stèles à la mémoire des enfants décédés dans le camp de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) en 1962 tandis que la coordination Harka dans le Gard œuvre pour l'identification des tombes de personnes décédées dans le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise. En 2022, l'AFP a révélé l'existence d'un cimetière « illégal, de fortune », que la secrétaire d'État auprès du ministère des Armées a dénoncé comme une « erreur », un « manquement » de l'État. Enfin, depuis 2015, des plaques sont disposées sur des lieux de mémoire*, dont 69 hameaux de forestage identifiés avec l'aide de l'Office national des forêts (ONF).

Ces politiques mémorielles relevant des pouvoirs publics et de l'action associative n'épuisent pas cependant la question des mémoires. Celle-ci doit aussi être appréhendée au plus près du terrain, auprès des acteurs eux-mêmes. Quelques chercheurs, dont Rossella Spina, se sont penchés sur la question,

notamment au sujet des relations entre les descendants de harkis et ceux d'immigrés. Dans son ouvrage *Enfants de harkis et enfants d'émigrés. Parcours croisés, identités à recoudre* (Karthala, 2012), la sociologue explore les relations entretenues entre les deux groupes. Si, dans de nombreux cas, elles apparaissent cordiales voire amicales, Louise Couvelaire, dans un article du *Monde**, « Le combat sans fin des harkis et de leurs descendants » (23 avril 2019), rapporte que des heurts peuvent perdurer. De même, des initiatives communes rapprochent enfants de harkis et d'immigrés, comme, en 1983, la marche « pour l'égalité et contre le racisme ». Laurent Muller estime que l'événement « a permis aux enfants de ces anciens ennemis de se rencontrer » (*Confluences Méditerranée*, n° 34). Toumi Djaidja, fils de harki qui a transité avec sa famille par le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard), est une des figures de proue du mouvement. Les mémoires sont aujourd'hui, outre un motif d'engagement, un objet d'études à part entière.

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou (dir.), *Des vies. 62 enfants de harkis racontent*, Ivry-sur-Seine, L'Atelier, 2010 • Giulia Fabbiano, *Hériter 1962. Harkis et immigrés algériens à l'épreuve des appartenances nationales*, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2016 • Laurent Muller, *Le Silence des harkis*, L'Harmattan, 1999.

HARKIS (POLITIQUES PUBLIQUES)

Les initiatives émanant des pouvoirs publics en faveur des anciens harkis et de leurs familles ont répondu à la nécessité de réparer des préjudices matériels et moraux subis. Différentes mesures ont ainsi été progressivement prises, le plus souvent en réponse à des mouvements de protestations conduits par des associations de harkis.

Dans un premier temps, la réparation des préjudices matériels prévaut. Les harkis sont alors inclus dans les dispositifs concernant les rapatriés*. Dès 1961, la loi du 26 décembre, relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer, met en place toute une série de prestations sociales (logement*, emploi, secours exceptionnels, prêts à taux réduits...). Contrairement aux rapatriés d'origine européenne, cependant, peu de harkis y recourent, par méconnaissance de leurs droits et par discrimination de la part des pouvoirs publics. Le logement en offre l'exemple le plus flagrant. Ainsi la circulaire du 31 janvier 1964 du ministre des Rapatriés François Missoffe à l'attention des préfets* et des délégués régionaux du ministère stipule : « Vous ne devrez reloger les anciens harkis qu'après avoir relogé tous les rapatriés demandeurs de logement et particulièrement mal logés. Par conséquent, une priorité absolue doit être donnée aux rapatriés par rapport aux anciens harkis pour l'attribution de logements HLM destinés aux rapatriés. » Il faut attendre le milieu des années 1970 pour que les familles de harkis soient en mesure de mieux défendre leurs droits. Après les lois du 15 juillet 1970 et du 2 janvier 1978 relatives à l'indemnisation des biens laissés en Algérie, environ 7 000 dossiers sont déposés par des familles de harkis auprès de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (Anifom). Suit la loi du 6 janvier 1982 qui octroie aux harkis une indemnité forfaitaire de 10 000 francs (environ 3 437 euros en 2020), au titre de la réinstallation des rapatriés.

La réparation des préjudices moraux arrive avec la loi du 16 juillet 1987 qui instaure une allocation forfaitaire de 60 000 francs (environ 15 632 euros en 2020) pour les harkis ou leur conjoint survivant. Surtout, la « loi Romani » du 11 juin 1994 marque une rupture. Elle articule en effet réparation matérielle et reconnaissance morale. D'une part, elle prévoit des aides non imposables et insaisissables pour le logement. D'autre part, elle consacre un article à la reconnaissance envers les harkis : « La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des

formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis. » Un autre article octroie le statut de victimes de la captivité pour les anciens prisonniers* dans l'Algérie indépendante.

Le préjudice moral prend tout son sens lorsque, dans son discours du 25 septembre 2001, le président de la République, Jacques Chirac*, reconnaît les massacres de harkis en 1962 : « La France, en quittant le sol algérien, n'a pas su les empêcher. Elle n'a pas su sauver ses enfants. » Deux ans plus tard, un décret du 31 mars 2003 instaure la journée du 25 septembre, qui donne désormais lieu à une cérémonie officielle en hommage aux harkis. C'est le premier signe fort d'une reconnaissance susceptible de contribuer à une réparation morale. La loi du 23 février 2005* continue dans la même veine. Concernant le logement, elle prévoit que l'accession à la propriété peut s'effectuer en indivision avec les enfants de harkis qui hébergeraient leurs parents bénéficiaires du dispositif. Elle ratifie par ailleurs le préjudice moral. L'article 4 de la loi, dans lequel les programmes scolaires* doivent reconnaître le rôle positif de la présence française en Afrique du Nord, est cependant dénoncé au nom de la liberté de la recherche et de l'enseignement. Des associations de harkis ont participé à la campagne pour l'abrogation de cet article, finalement actée.

Après Chirac, François Hollande* reconnaît la responsabilité de l'État dans le sort réservé aux harkis à la fin de la guerre d'Algérie, par un discours prononcé le 25 septembre 2016 : « Je reconnais les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, je reconnais les responsabilités des gouvernements français dans les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions inhumaines de ceux transférés en France. La France a manqué à sa promesse, elle a tourné le dos à des familles qui étaient pourtant françaises. » Il répond ainsi aux revendications associatives depuis deux décennies. Enfin, en septembre 2021, Emmanuel Macron*, président de

la République, demande « pardon » aux harkis, au nom de la France. Les politiques publiques* perdurent en réponse aux combats associatifs.

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron (dir.), *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*, L'Atelier, 2008 • Hafida Chabi, *La Situation sociale des enfants de harkis*, Avis et rapport du Conseil économique et social, Éditions des Journaux officiels, 2007 • Élise Langelier, *La Situation juridique des harkis, 1962-2007*, LGDJ, 2009.

HARKIS (RAPATRIEMENT)

Le 25 septembre 2016, François Hollande* reconnaît « les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis ». Le terme « abandon » questionne la politique du rapatriement des harkis en France. Que s'est-il passé pour que la situation devienne, selon les termes de Chantal Morelle, « une tragédie pour les harkis et un problème de conscience collectif dont on cherche à se défaire » ?

La question du sort des harkis, en cas d'indépendance de l'Algérie, est posée dès la fin 1960. Une étude commandée par le gouvernement français conclut alors que le rapatriement des harkis n'est « pas envisageable ». Puis les accords d'Évian*, qui marquent le début du processus de sortie de guerre, sont signés le 18 mars 1962. Son article 2 stipule que « nul ne pourra faire l'objet de mesures de police* ou de justice ou d'une discrimination quelconque en raison d'actes commis à l'occasion des événements survenus en Algérie avant le scrutin d'autodétermination ». Le 20 mars 1962, un décret précise les conditions de leur démobilisation. Il est proposé, entre autres, aux plus jeunes d'entre eux, sous réserve de leur aptitude physique et intellectuelle, de s'engager dans l'armée. Pour cela, ils doivent quitter l'Algérie, contraints, dans certains cas, d'abandonner sur place leur famille.

Moins de 1 200 harkis s'engagent alors dans l'armée française et sont rapatriés. De premiers massacres et enlèvements de harkis sont alors commis.

Le 11 avril 1962, un conseiller d'État, Michel Massenet, remet au gouvernement une nouvelle étude. Ses conclusions préconisent leur rapatriement en France et précisent que le gouvernement français dispose de soixante jours pour les sauver. Louis Joxe*, ministre chargé des Affaires algériennes, n'en tient pas compte. Il fait savoir à Roger Frey*, ministre de l'Intérieur, dans une lettre du 24 avril 1962, sa décision de maintenir « en Algérie même des musulmans engagés à côté des forces de l'ordre. Le retour de ceux-ci ne devra donc présenter qu'un caractère exceptionnel ». En dépit des premiers enlèvements et massacres, les instructions confirment la volonté du gouvernement de maintenir les harkis en Algérie. La question de leur sort à court terme devient cependant pressante. Début avril 1962, Louis Joxe demande à Robert Boulin, secrétaire d'État aux Rapatriés, d'établir un plan de rapatriement. Celui-ci est restrictif : 5 000 harkis au maximum. La liste précise de ces personnes doit être établie avant le scrutin d'autodétermination, prévu le 1^{er} juillet 1962, et être accompagnée de justificatifs prouvant que leur vie est réellement menacée.

Face à ce plan rapatriement en marge de la réalité du terrain, des officiers* de l'armée française expriment leurs désaccords et commencent à rassembler des familles de harkis dans des casernes françaises pour organiser leur transfert en France. Leurs initiatives sont dénoncées, et le 12 mai 1962, Pierre Messmer*, ministre des Armées, adresse un télégramme incisif aux officiers de l'armée, dans lequel il menace sans détour de « sanctions appropriées tous les promoteurs ou complices de ces entreprises... », c'est-à-dire ceux qui auraient facilité le débarquement en métropole de harkis en dehors du plan général de rapatriement. Tel est le cas de militaires de la demi-brigade des fusiliers marins (DBFM) qui créent l'Association amicale de la demi-brigade de fusiliers marins (AADBFM), le 9 mars 1962, et collectent des dons en faveur des harkis. Ces officiers contribuent à

l'évacuation de familles de harkis avant l'indépendance proclamée début juillet. Elles sont les premières arrivées par la voie militaire et installées dans le camp de transit du Larzac, le 13 juin 1962. Au total, 43 000 harkis et leurs familles ont quitté l'Algérie avec l'aide de militaires français. Un bilan précis et plus général du rapatriement est difficile à établir. La méthode la plus fiable consiste à reprendre les données du recensement de 1968. Celui-ci estime le total des harkis rapatriés à 140 000 personnes, dont 55 000 civils. Le terme « harkis » dépasse ici les seuls anciens supplétifs* de l'armée française. Il inclut également des notables, des fonctionnaires et leurs familles, susceptibles d'être menacés. Le nombre des demandes de protection et de rapatriement refusées est évidemment impossible à définir. La responsabilité d'un rapatriement limité est collective : elle engage les décisions prises par le général de Gaulle*, chef de l'État, que les ministres appliquent. La présence massive de « Français musulmans » n'est pas alors souhaitée en France. À ce sujet, Alain Peyrefitte, secrétaire d'État chargé de l'information, rapporte dans son journal publié en 1994 des propos du général de Gaulle tenus lors du Conseil des ministres du 25 juillet 1962 : « Ils [les musulmans] ne retournent pas dans la terre de leurs pères. Dans leur cas, il ne saurait s'agir que de réfugiés* ! »

Fatima BESNACI-LANCOU

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou et Houria Delourme, *Ils ont dit non à l'abandon des harkis. Désobéir pour sauver*, Villemur-sur-Tarn, Loubatières, 2022 • Chantal Morelle, « Les pouvoirs publics français et le rapatriement des harkis en 1961-1962 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 83, 2004/3 • Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Fayard, 1994.

HAROUN, ALI (NÉ EN 1927)

Militant indépendantiste et avocat, Ali Haroun est membre du Comité fédéral de la Fédération de France* du FLN* d'avril 1958 à l'indépendance.

Algérois, il a étudié à la faculté de droit d'Alger puis à la Sorbonne. Pour financer ses études, il passe un concours de rédacteur et est affecté en 1947 au ministère de l'Éducation nationale. Il découvre les thèses indépendantistes grâce à Saïd Slyemi, militant cégétiste membre de la Fédération de France du MTLD. Avec lui, il assiste à ses premiers meetings, découvre le monde ouvrier et rencontre Omar Boudaoud*, de passage à Paris. Il s'engage au sein de la section étudiante du MTLD dirigée par M'hamed Yazid. Il y adhère au courant centraliste.

Il revient à Alger pour son stage de fin d'études au barreau et devient premier secrétaire de la Conférence des avocats. Il apprend le déclenchement de la guerre à Fès où il réside depuis plusieurs mois pour des raisons professionnelles. Il participe alors à la création des premières cellules du FLN au Maroc*. Mohamed Boudiaf* le charge, en juin 1956, de lancer à Tétouan l'édition B du journal *Résistance algérienne*. Lorsque ce dernier est définitivement absorbé par *El Moudjahid*, il est muté à Tunis pour contribuer à l'édition francophone de « l'organe de la révolution algérienne ».

En 1958, il est convoqué à Madrid où Omar Boudaoud l'informe de sa mutation au Comité fédéral de la Fédération de France du FLN. C'est ainsi qu'en avril 1958, il prend la tête de la commission Presse et Information (CPI) qui sert à l'action psychologique du FLN auprès de l'opinion publique* française. Il participe ainsi activement à la délégitimation du MNA* auprès des intelligentsias française et belge. Sa spécialisation le conduit à redéfinir la stratégie juridique du FLN dans l'immigration tout en veillant à l'organisation frontiste dans les camps et prisons* de métropole via les Comités des détenus. Il se fait aussi l'ambassadeur du FLN auprès des juristes européens.

Après l'indépendance, il est député à l'Assemblée constituante puis, de 1964 à 1991, il exerce la profession d'avocat au barreau d'Alger. En 1986, il

publie aux Éditions du Seuil *La VII^e Wilaya. La guerre du FLN en France 1954-1962*. Bien que particulièrement critiqué par Mohammed Harbi*, pour son orientation officielle, l'ouvrage reste précieux pour l'histoire de la Fédération de France. Aux prémices de la guerre civile, il rejoint le premier cercle du pouvoir : nommé ministre des Droits de l'homme en 1991, il est membre du Haut Comité d'État de 1992 à 1994.

Linda AMIRI

Bibl. : Linda Amiri, « Du point de vue du FLN : les comités de détention dans l'organisation politico-administrative de sa Fédération de France (1958-1962) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 92, n° 4, 2008.

HERVO, MONIQUE (NÉE EN 1929)

Née dans une famille populaire dans le nord de Paris, elle grandit dans un hôtel meublé. Elle pratique le scoutisme dans sa jeunesse et participe à l'accueil des prisonniers et des déportés à leur retour d'Allemagne en 1945. Deux ans plus tard, elle commence à suivre des études d'art à Grenoble puis à Paris, avant de rejoindre l'académie Julian en 1954. Elle se spécialise dans le vitrail, travaillant sur des chantiers de restauration à l'église de L'Aigle en Normandie puis à Royan. En 1956, elle commence à donner des cours d'alphabétisation aux Algériens dans le cadre de l'Assistance morale aux indigènes nord-africains (Amina). Après avoir rencontré des membres de la communauté de l'Arche (dont Lanza Del Vasto), elle entre au Service civil international (SCI) avec lequel elle se sent en accord. Elle y agit d'abord bénévolement, notamment à Lorient pour consolider des baraquements dans la ville bombardée et détruite. Elle est ensuite salariée du SCI, et poursuit sa réflexion sur la guerre, l'objection de conscience (elle rencontre le pacifiste libertaire Louis Lecoin), et enfin le colonialisme. Après la lecture d'un article sur le bidonville de La Folie à Nanterre, elle s'y installe en août 1959, dans

un camion frigorifique, partageant le quotidien des Algériens en guerre. À partir de 1961, n'étant plus salariée du SCI, elle doit compter sur des contributions solidaires. Acceptée par le FLN*, elle défile lors de la soirée du 17 octobre 1961* et assiste aux tirs de la police* sur les manifestants au pont de Neuilly. Elle participe au décompte des morts et disparus au bidonville au cours des jours suivants. Après l'indépendance, Monique Hervo continue à vivre dans le bidonville, aidant les Algériens à remplir leurs demandes de logement*, luttant pour la résorption des bidonvilles, et restant jusqu'à la disparition de celui de La Folie en 1986. Entre-temps, elle publie avec Marie-Ange Charras un livre de témoignages* des habitants de La Folie, en 1971. La même année, elle participe à la fondation du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (Gisti) puis, en 1973, devient salariée de la Cimade*, au secteur « Migrants ». Dans ce cadre, elle participe au comité de soutien de la grève* des loyers des foyers Sonacotra. Parallèlement, elle mène aussi une grève au sein de la Cimade pour lutter contre le licenciement du responsable du secteur « Migrants », André Legouy, et contre la professionnalisation de l'association. En 1999, elle intervient en faveur de Jean-Luc Einaudi au cours du procès que lui a intenté Maurice Papon* avant de faire paraître en 2001 un témoignage sur le bidonville de Nanterre pendant la guerre. Naturalisée algérienne en 2018, songeant à se convertir à l'islam, elle vient de quitter (en 2022) le camping où elle vivait depuis 1986.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Monique Hervo et Marie-Ange Charras, *Bidonvilles : l'enlissement*, Maspero, 1971 • Monique Hervo, *Nanterre en guerre d'Algérie. Chroniques du bidonville, 1959-1962*, Seuil, 2001 • —, *Notes pour servir l'histoire des bidonvilles*, Ressouvenances, 2016.

HOCINE, BAYA (1940-2000)

Baya Hocine s'engage très jeune dans les rangs de la résistance algérienne. Elle a à peine 17 ans quand elle est arrêtée et condamnée à mort le 22 décembre 1957, à la suite d'un attentat qu'elle a commis dans le stade d'El Biar le 10 février 1957.

Sa famille, originaire d'Ighil Imoula (Kabylie), déménage à Alger où elle voit le jour le 20 mai 1940 à la Casbah. D'après son témoignage* à Djamilia Amrane* (1991), son père, militant du PPA*, était souvent emprisonné. Après le décès de ce dernier, sa mère a dû faire des ménages pour nourrir la famille. C'est à la prison* algéroise de Barberousse que Baya Hocine commence un journal autobiographique qui lui sera confisqué, devenu une source inestimable permettant d'entrer dans son intimité de jeune militante détenue, de connaître son enfance*, et de manière plus globale de saisir la complexité des vies des femmes* algériennes pendant la guerre de libération nationale. D'après son journal, son engagement pour la cause nationaliste commence dès 1954 dans son village natal (Thénault, 2019), se renforce lors de la grève* des étudiants* qu'elle qualifie de « premier véritable acte politique » (Amrane, 1991) et se poursuit en prison. Elle assure le transport des tracts, des médicaments et finalement des armes et des bombes. Les mois en prison sont marqués aussi bien par la solitude, l'angoisse, et la dépression, que par la compassion, la solidarité et l'entraide avec d'autres détenues. Bien qu'enfermée, elle continue son combat, en novembre 1957, en signant une lettre dénonçant les violences subies en prison et les mauvais traitements, les vexations et les humiliations. Dans un contexte où les exécutions sont fréquentes, les manifestations*, chants*, grèves de la faim renforcent la cohésion féminine mais des dissensions existent également, notamment entre communistes et nationalistes. Baya Hocine, dont la peine capitale a été annulée en cassation en 1958, connaît la prison à Oran puis à Caen en France.

En 1962, Baya Hocine reprend ses études, exerce le métier de journaliste et entame une carrière politique. Elle est députée en 1977 et se distingue par la défense des droits des femmes et la lutte contre le Code de la famille

(1984). Ses désaccords avec la politique officielle l'amènent à démissionner de son mandat à l'Assemblée algérienne et à quitter le parti FLN* en 1982. Exprimant son désenchantement, elle confie à Djamila Amrane en 1991 : « Pour nous [les femmes], c'était pire, parce que nous avons rompu [...] les digues et c'était très difficile de faire marche arrière [...] En 1962, les digues s'étaient remises en place en nous excluant. »

Karima RAMDANI

Bibl. : Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991
• Sylvie Thénault, « Les papiers de Baya Hocine. Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962) », *L'Année du Maghreb*, n° 20, 2019 • Natalya Vince, *Our Fighting Sisters. Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2015.

HOLLANDE, FRANÇOIS (NÉ EN 1954)

Avec Nicolas Sarkozy*, François Hollande fait partie de cette nouvelle génération* de présidents n'ayant pas vécu la guerre d'Algérie. Leurs relations avec ce passé sont plus distantes, moins passionnelles mais non moins dénuées de politique.

François Hollande grandit auprès d'un père partisan de l'Algérie française et proche du candidat d'extrême droite, Jean-Louis Tixier-Vignancour. Pourtant dans les années 1970, il s'engage à l'Unef*. Entré au parti socialiste en 1979, il devient député en 1988 puis premier secrétaire du parti en 1997.

Élu président de la République en 2012, il impulse des avancées mémorielles majeures. En janvier 2002, une loi instaurant le 19 mars 1962* comme journée nationale du souvenir avait été adoptée à l'Assemblée nationale mais avait échoué au Sénat. Revenus au pouvoir en 2012 avec

François Hollande, les socialistes font finalement adopter le texte. Longue revendication des anciens combattants* de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (Fnaca), le 19 mars s'ajoute au 5 décembre et au 25 septembre dans le calendrier commémoratif national.

Sa participation à la cérémonie du 19 mars 2016 fait polémique. Partisanes du 5 décembre instauré en 2003, la droite et l'extrême droite, dont Nicolas Sarkozy, lui reprochent d'attiser la guerre des mémoires. Dans son discours, il précise que cette date ne marque pas la paix mais le processus de sortie de guerre et appelle à « reconnaître toutes les douleurs ».

En 2011, candidat à la présidentielle, il s'était rendu au pont de Clichy pour dénoncer la répression du 17 octobre 1961*. Élu, il « reconnaît avec lucidité ces faits [...] et rend hommage à la mémoire des victimes » sans toutefois évoquer la question des responsabilités. Il élude également cette question dans l'affaire Maurice Audin*, même s'il met fin au mensonge officiel en déclarant que ce dernier est « mort durant sa détention ». Le 25 septembre 2016, en revanche, il reconnaît les responsabilités françaises dans « l'abandon des harkis*, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France ».

Il effectue deux voyages présidentiels en Algérie, le premier en décembre 2012 pour apaiser des relations tendues depuis 2005. Il y reconnaît les souffrances de la colonisation et évoque les massacres de Sétif.

Sa politique mémorielle s'inscrit dans la continuité de celle de Lionel Jospin*. Si elle progresse dans un sens critique, elle reste incomplète au regard des connaissances historiques et des demandes politiques auxquelles il aurait pu répondre en tant qu'homme de gauche.

Paul Max MORIN

HONGRIE

La Hongrie prête son concours précieux au FLN* au début de la guerre de libération par un poste émetteur de Radio Budapest diffusant en langue arabe *La Voix de l'indépendance nationale et de la paix (Saout al-Istiqlal)*, installé sur la proposition des communistes maghrébins. Ce poste fonctionne depuis le 28 mai 1954 et informe amplement les auditeurs des luttes armées dans les trois pays du Maghreb, notamment les actions armées des nationalistes tunisiens et marocains, puis celles des Algériens après novembre 1954, ainsi que les grandes manifestations* de masse qui se déroulent à l'époque au Maghreb. Il diffuse aussi la proclamation du FLN du 1^{er} Novembre*, quelques jours après son lancement. Sa durée d'émission est d'une heure trente minutes par jour. Selon le préfet* de Constantine et le résident général du Maroc*, les émissions sont parfaitement audibles et très écoutées. L'équipe du poste émetteur, composée des délégués des trois partis communistes maghrébins, dirigée par William Sportisse*, secrétaire du PCA*, reçoit des informations à diffuser de la direction du PCF* par l'intermédiaire de la Légation de Hongrie à Paris. La nuit, l'équipe les traduit en arabe dialectal pour pouvoir diffuser le matin. Après plusieurs protestations de Paris puis sous la menace du gouvernement français de bloquer la candidature de la Hongrie à l'ONU*, les autorités hongroises décident de supprimer le poste émetteur. Celui-ci cesse toute activité le 26 octobre 1955. L'aide hongroise au FLN s'organise ensuite à partir de février 1958, et se limite à l'assistance humanitaire (soin des blessés, envoi de médicaments et de produits alimentaires) et culturelle (bourses d'études aux jeunes Algériens). La valeur de l'aide totale entre 1958 et 1962 s'élève à 2 800 000 florins hongrois. Dans la presse*, les informations sur la guerre deviennent quotidiennes : récits des événements, affaire Audin*, reportages sur les Hongrois déserteurs de la Légion étrangère* et surtout à partir de 1960 sur les répercussions de la guerre en France. *La Question* (Minuit, 1958) d'Henri Alleg* est publiée en Hongrie. Le 10 octobre 1960, Ferhat Abbas*, président du GPRA*, au retour de Moscou, fait une escale à Budapest. Il est

reçu par le vice-Premier ministre avec qui il s'entretient. La visite est considérée par les deux parties comme une reconnaissance *de facto* du GPRA. La reconnaissance *de jure* vient après la signature des accords d'Évian*.

László NAGY

Archives : Archives nationales hongroises, XIX-J-1-j Franciaország, 1945-1964 • Centre des archives d'outre-mer 36 H 1.

Bibl. : László Nagy, « Les relations franco-hongroises à l'époque de la guerre d'Algérie (1954-1962) », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 1, 2003.

HUMANITÉ (L')

L'Humanité ne partait pas d'une table rase, en 1954. Le journal avait en permanence informé ses lecteurs des injustices du colonialisme, des protestations et des luttes, en épousant les évolutions – et souvent les méandres – du discours communiste sur la question.

En novembre 1954, les premières analyses du journal sont à contre-courant des réactions majoritaires en France. Apparaît dans ses colonnes un mot d'une importance décisive : « véritables mesures de guerre » (3 novembre). L'utilisation de l'aviation contre les populations, les épandages de napalm sont dénoncés (5, 9 et 10 novembre), tout comme l'usage de « tortures dignes de la Gestapo » (8 novembre). Les combattants algériens sont des « patriotes » (2 novembre) qui bénéficient de l'« ardente sympathie populaire » (10 novembre). Leur identité suscite néanmoins un silence gêné. Pour de longs mois encore, le FLN* sera le grand oublié du journal. Enfin, contrairement à bien des idées reçues, le mot « indépendance » (des trois pays du Maghreb) apparaît également à ce moment (6 novembre), mais ne s'imposera jamais majoritairement, recouvert massivement par « Paix en Algérie ».

Dès que la guerre s'amplifia, il devint particulièrement difficile pour *L'Humanité* d'obtenir des informations directes : ses relais naturels, les communistes algériens, étaient en prison* ou plongés dans la clandestinité, les journalistes venus de Paris (Robert Lambotte, Yves Moreau, Madeleine Riffaud) étaient presque immédiatement expulsés. Malgré tout, *L'Humanité* restera le quotidien (car il y eut également, bien sûr, des hebdomadaires, tel *France Observateur*) le plus en pointe dans la dénonciation de la guerre. Pierre Vidal-Naquet* affirmera plus tard (1986) : « Quelles qu'aient été les hésitations du Parti, la mollesse dont il a fait preuve, c'est tout de même dans la presse communiste que l'on trouve l'information la plus continue sur la répression du mouvement national. » *L'Humanité* fut l'organe le plus réprimé de toute la guerre : sur les 316 procès intentés à la presse* de 1955 à 1962, deux sur trois (209) le visèrent.

Au lendemain des accords d'Évian*, *L'Humanité* affirma que « la lutte du peuple français » avait été un facteur de paix. Exagération manifeste. Du moins une partie de la presse sauva-t-elle l'honneur.

Alain RUSCIO

Bibl. : Christian Delporte, Claire Blandinet, François Robinet, *Histoire de la presse en France, xx^e-xxi^e siècles*, Armand Colin, 2016 • Rosa Moussaoui et Alain Ruscio (dir.), *L'Humanité censuré, 1954-1962. Un quotidien dans la guerre d'Algérie*, Le Cherche Midi, 2012.

HURST, JEAN-LOUIS DIT MAURIENNE (1935-2014)

Jean-Louis Hurst est né le 18 septembre 1935 dans une famille de militaires. Il vit en Algérie pendant la Seconde Guerre mondiale puis côtoie des Algériens travaillant pour son père à Colmar. Après l'obtention de son baccalauréat, il bénéficie d'une bourse Zelligja en 1953 et découvre le

Proche-Orient, ce qui l'ouvre au nationalisme* arabe et au communisme. À son retour, il devient instituteur, s'inscrit au PCF* et au SNI*, dont il est l'un des membres de la commission nationale des jeunes au congrès de 1956. Désirant agir au sein de l'armée, il résilie son sursis* et commence son service militaire* en mars 1957. Il effectue un stage dans les transmissions puis le peloton des officiers*, lui permettant de devenir sous-lieutenant. Début 1958, il est affecté à Baden-Baden en Allemagne. En mai, il y intercepte des messages des militaires insurgés en Algérie. Il songe alors de plus en plus à déserteur, d'autant qu'il est en contact avec les réseaux de « porteurs de valises* ». Il met son projet à exécution en septembre, rejoignant Yverdon en Suisse*. Il est d'abord porteur de valises, puis le militant communiste égyptien Henri Curiel* lui suggère de créer une organisation de déserteurs et d'insoumis. C'est ainsi qu'il crée Jeune Résistance, avec l'aide d'autres réfractaires* installés en Suisse. L'organisation se structure progressivement en 1959, notamment à la suite de l'intervention de Jean-Louis Hurst au Festival mondial de la jeunesse à Vienne. Début 1960, Jean-Louis Hurst s'installe en Allemagne. Il écrit *Le Déserteur*, qui est publié aux Éditions de Minuit en avril 1960 sous le pseudonyme de Maurienne. Bien que se présentant comme un roman, l'ouvrage est très autobiographique. Il est saisi et poursuivi. Le compte rendu du procès est publié en 1962 sous le titre de *Provocation à la désobéissance*. Entre-temps, Jean-Louis Hurst poursuit ses activités au sein de Jeune Résistance, du nouveau Mouvement anticolonialiste* français (MAF) d'Henri Curiel, et du réseau de soutien au FLN*. Il vit alors en France dans la clandestinité. À la fin de la guerre, il réclame une amnistie* collective au sein du Comité de coordination des réfractaires anticolonialistes, termine son service militaire fin 1962 puis rejoint sa compagne Heike en Algérie, avec laquelle il a une fille, Annik. Le couple reste vivre en Algérie jusqu'en 1968. Jean-Louis Hurst devient ensuite enseignant à Saint-Denis puis journaliste à *Libération*, contribuant à faire connaître le raï en France. Il fait partie du

Comité international de soutien aux intellectuels algériens pendant la « décennie noire ». Mort le 13 mai 2014, il est enterré à Alger avec son ex-épouse Heike.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Collectif, *Provocation à la désobéissance. Le procès du Déserteur*, Minuit, 1962 • Maurienne [= Jean-Louis Hurst], *Le Déserteur*, Minuit, 1960 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d’obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d’Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

I

IGHILAHRIZ, LOUISETTE (NÉE EN 1936)

La guerre de libération a déstructuré la vie de tous les révolutionnaires. C'est en ces termes que Louisettes Ighilahriz résume les effets du conflit. Née à Oujda (Maroc*) en 1936, sa famille s'installe à la casbah d'Alger en 1948. L'influence de son père, militant dans les rangs du FLN*, est décisive quant à son engagement ultérieur. « Il nous a fait jurer (à toute la famille) de toujours lutter pour la libération de notre pays » (Amrane-Minne, 1994). Louisettes et sa sœur Malika suivent un stage de formation d'infirmière sur son conseil.

Étudiante en psychologie, elle s'engage à 20 ans en 1956 dans les rangs du FLN et devient agent de liaison pendant la bataille d'Alger*, sous le nom de Lila. L'arrestation de sa sœur Malika la contraint à rejoindre le maquis. Elle est grièvement blessée lors d'une embuscade* en septembre 1957, à Chebli. Elle est transportée dans les locaux de la 10^e division parachutiste*, où elle subit d'innombrables tortures qui ne prennent fin que le 26 décembre 1957. Elle livre le témoignage* pour la première fois de ces souffrances physiques dans un livre, *Algérienne*, en 2001. Elle est sauvée par un médecin militaire, le commandant Richaud, qui ordonne son transfert à l'hôpital le 20 décembre, avant d'être incarcérée à la prison* de Barberousse où elle retrouve sa mère et sa sœur. Plus de quarante ans après, elle témoigne avec précision et porte le message de toutes les femmes* violées pendant la guerre.

Sujet délicat et tabou dans une société conservatrice, elle fait le choix des décennies plus tard de nommer les abominations de la guerre en se remémorant ces corps bafoués des droits les plus élémentaires. Les combattants savaient ce qui les attendait une fois entre les mains de l'armée : violences et déshumanisation au quotidien. En dépit de l'injonction au silence, pour Louïsette, il fallait au contraire que la parole se libère et que justice soit faite. Pourtant, elle se refuse à la généralisation et à mettre tous les militaires dans le « même sac », mais elle nomme ses bourreaux et les commanditaires dont Graziani, Massu*, Bigeard*. Elle raconte aussi les résistances quotidiennes et comment elle tenait tête face à ses tortionnaires. Après trois mois de torture*, elle connaît les prisons de Barberousse et d'El-Harrach à Alger, mais aussi en France. À l'hiver 1961, elle est placée en résidence surveillée en Corse mais elle réussit à s'enfuir en février 1962 et rejoint l'Algérie. À l'indépendance, elle continue son engagement politique, jusqu'à porter sa voix pour qu'éclate la vérité sur les rôles indiscutables joués par les femmes dans la guerre, mais aussi sur toutes les réalités sombres de cette période où des atrocités ont été commises des deux côtés. Aujourd'hui, elle accompagne le souffle nouveau du *hirak*, pour qu'une liberté et une indépendance véritables s'instaurent en Algérie.

Karima RAMDANI

Bibl. : Djamila Amrane-Minne, *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Karthala, 1994 • Louïsette Ighilahriz et Anne Nivat, *Algérienne*, Fayard-Calmann-Lévy, 2001 • Natalya Vince, *Our Fighting Sisters. Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press, 2015.

INDOCHINE, GUERRE D'

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la « France nouvelle » doit gérer bien des dossiers. L'un des plus brûlants est le sort de l'Empire, en particulier celui de l'Indochine, restée continûment vichyste, même après l'installation du GPRF à Paris. En mars 1945, les Japonais, jusque-là omniprésents mais respectant les apparences de la souveraineté française, passent à l'acte et procèdent à un coup de force. Lorsque, quelques mois plus tard, après Hiroshima (6 août 1945), le Japon capitule, un mouvement indépendantiste, dit « Vietminh », dirigé par le communiste Ho Chi Minh, s'empare du pouvoir, la « France nouvelle » est face à un choix : reconquête de type colonial ou compromis avec ce Vietminh ? La réponse va osciller durant dix-huit mois, entre contrôle croissant du terrain par le corps expéditionnaire français, affrontements locaux, et tentatives de négociations (Ho Chi Minh est même un temps invité officiellement à Paris). Finalement, l'affrontement armé généralisé embrase le pays (hiver 1946-1947). Acte initial d'un cycle qui ne s'interrompra qu'avec la signature des accords d'Évian*, soit dix-sept années plus tard (Indochine, 1946-1954 ; Algérie, 1954-1962).

Les acteurs français – hommes politiques, militaires, intellectuels... – furent souvent les mêmes, de l'Indochine à l'Algérie.

Chez les politiques, d'abord. De Gaulle* ? Il fut l'homme qui a décidé de la reconquête de l'Indochine, envoyé là-bas l'amiral d'Argenlieu, soutenu ensuite celui-ci contre les tentations libérales de Leclerc. Puis, ayant quitté le pouvoir, il a critiqué la IV^e République* pour son « manque d'engagement » contre Ho Chi Minh... Georges Bidault ? Il a été continûment un belliciste acharné en Indochine, au point qu'une majorité parlementaire, effrayée par son jusqu'au-boutisme à Ðiên Biên Phù, l'avait débarqué en pleine conférence de Genève pour le remplacer par Mendès*. Son évolution postérieure vers l'OAS* fut la suite logique d'un cheminement. Pierre Mendès France ? Sa dénonciation de la guerre d'Indochine, à partir de l'automne 1950, a été fondée sur la nécessité de replier sur l'Afrique les

forces du pays et de maintenir ainsi son rayonnement international (vieille tradition française : « Lâchons l'Asie, gardons l'Afrique »). Il n'y a pas eu un Mendès pacifiste en juillet 1954 (la paix en Indochine) et un Mendès agressif en novembre suivant (la guerre en Algérie), mais un homme d'État soucieux de gérer au mieux la présence française outre-mer. Le même raisonnement s'applique à Mitterrand*, proche des thèses mendésistes à la fin de la guerre d'Indochine. Quant à Guy Mollet*, qui arrive à Matignon en 1956, il était secrétaire général de la SFIO* depuis 1946. Sous son autorité, ce parti avait justifié la guerre d'Indochine au nom de la « défense du monde libre » et maintenu des ministres au Gouvernement jusqu'en 1951. Il fallait mal connaître la politique de ce parti en Indochine pour s'étonner de son engagement belliciste ensuite, en Algérie.

Chez les militaires, ensuite. Il faut avoir en tête le parcours colonial d'un Salan*, exceptionnellement long et dense, nommé au Tonkin dès 1924 (il a alors 25 ans) puis, lors de la guerre d'Indochine, chargé des plus hautes fonctions militaires (dont le commandement en chef adjoint auprès de De Lattre, enfin le commandement en chef en 1952-1953). Mais aussi Massu* (au combat dès octobre 1945, avec Leclerc), Vanuxem*, Bigeard*, Allaire, de Bollardière*, Denoix de Saint-Marc et même les jeunes Schmitt et Le Pen*, ont tous quelques mois ou quelques années d'Indo quand ils partent en Algérie, même s'ils n'en ont pas tiré les mêmes enseignements (on pense à de Bollardière, qui refusa la torture* et devint plus tard non violent). Et que dire alors des centaines, des milliers de sous-officiers* qui ont parcouru les rizières bien avant les djebels, au prix de mille souffrances, dont les moindres ne furent pas celles endurées par les prisonniers du Vietminh, soumis à un régime d'une exceptionnelle dureté dont une « rééducation* » politique qui leur inspira l'« action psychologique* » menée en Algérie.

C'est lors du conflit indochinois que fut forgée la doctrine de la guerre révolutionnaire*, par des officiers* subalternes, partageant une trouble admiration pour l'emprise du Vietminh sur les populations, assimilée à une

simple technique. Le colonel Charles Lacheroy*, de retour d'Indochine en 1953, est le véritable père de la doctrine. La force de l'ennemi, affirma-t-il, était dans des « hiérarchies parallèles », directement politiques, permettant de manipuler les esprits. En 1956, fort de sa réputation, il fut nommé chef du Service d'action psychologique et d'information de la Défense nationale. Autre officier de terrain devenu théoricien, le colonel Roger Trinquier*, qui avait formé des maquis anti-Vietminh sur les arrières de l'ennemi, et qui mit en place en Algérie le dispositif de protection urbaine* (DPU), quadrillage méticuleux de la population, assorti de l'usage de la violence immédiate devant toute tentative de résistance.

Dans le monde intellectuel de gauche, si la guerre d'Indochine n'a pas été une « guerre des pétitions », comme on l'a dit pour la guerre d'Algérie, elle n'a pas non plus été un moment de grand silence des intellectuels. Il y eut plusieurs meetings à la Mutualité, à la salle Wagram ou ailleurs, pas tous, loin de là, organisés par les communistes, des appels collectifs, etc. Le recensement des signataires couvre toute l'intelligentsia de gauche de l'époque : Simone de Beauvoir*, Jacques Berque, Claude Bourdet*, André Breton, Yves Dechezelles, Jean-Marie Domenach, Jean Dresch, Daniel Guérin, Charles-André Julien, André Mandouze*, Gilles Martinet*, Louis Massignon*, Pierre Naville, Jean Rous, Roger Stéphane, Vercors... Noms qui figureront parmi les pétitionnaires lors de la guerre d'Algérie. Parfois, comme pour Sartre*, les engagements lors de la guerre d'Algérie ont un peu masqué, dans la mémoire collective, ceux du conflit précédent. Mais avec une différence de taille : la dénonciation de la guerre d'Indochine s'est faite dans l'harmonie avec les communistes, rompue lors de l'intervention soviétique en Hongrie*. Sartre s'était engagé pour la libération du marin communiste Henri Martin, réunissant dans un livre de 1953 des intellectuels de renom : Hervé Bazin, Jean-Marie Domenach, Michel Leiris, Jacques Madaule, Prévert, Vercors... et un certain Francis Jeanson*, ensuite engagé pour le FLN*.

Il existe aussi des mouvements contradictoires. Paul Rivet et Albert Bayet, très accusateurs et très actifs encore lors de la guerre d'Indochine, firent le chemin inverse à propos de l'Algérie. A *contrario*, François Mauriac* partagea longtemps la thèse de l'endigement du communisme en Indochine, mais s'engagea lors de la guerre d'Algérie, en particulier contre la torture.

À l'opposé, chez les intellectuels pro-Algérie française, on retrouve des noms qui avaient soutenu le principe même de la politique française en Indochine : Paul Claudel, Jules Romains, Thierry Maulnier, Roland Dorgelès, Henri Massis...

Si la guerre d'Indochine ne fut pas une répétition générale, elle fut bel et bien un moment clé de la décolonisation tragique, dont le conflit algérien fut le chant funèbre.

Alain RUSCIO

Bibl. : Michel Bodin, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine. 1945-1954*, Institut de stratégie comparée/Economica, 2004 • Alain Ruscio (dir.), *La Guerre « française » d'Indochine (1945-1954). Les sources de la connaissance. Bibliographie, filmographie, documents divers*, Les Indes savantes, 2002 • Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre. Les images dans les guerres d'Algérie et du Vietnam*, La Découverte, 2004.

INDUSTRIE

En 1830, il n'existe en Algérie qu'un artisanat de laines, cuirs et peaux, de la poterie, du travail des métaux (dinanderie) et un armement maritime pour les besoins de la course.

La colonisation, avec ses chemins de fer, gares, routes, ports, magasins, banques, etc., apporte l'apparence d'une modernité à un pays qui va, cependant, rester principalement producteur de matières premières

exportables. Cette assignation s'inscrit d'abord dans l'infrastructure. On destine en priorité les voies de communication à acheminer les produits primaires (vins, céréales et minerais) vers la mer.

La création de lignes ferroviaires est décidée dès 1857. Une première ligne Alger-Blida (30 km) est mise en service en 1862. En 1864, une ligne relie les gisements de fer de Mokta El Hadid au port de Bône, une autre M'sila à Bordj bou Arreridj pour exporter les phosphates par le port de Bougie. Alger-Oran (400 km) est ouverte en 1871. Alger-Constantine (600 km) est achevée en 1886. En tout, il existe 4 396 kilomètres de voies ferrées en 1954. Le réseau appartient pour 75 % à la Compagnie des chemins de fer algériens (publique) et 25 % au Paris-Lyon-Marseille (Rothschild). Des routes asphaltées sont ouvertes et, en 1954, ce réseau atteint 25 000 kilomètres.

Les ports existant en 1830 ne disposent pas de jetées et d'embarcadères en pierres ni de bassins adaptés au gros tonnage. Les ports historiques (Alger, Oran, Bougie) sont agrandis. Des travaux sont entamés pour Bône (1855), puis Philippeville (1860), Nemours (1861), Mostaganem (1890) et Arzew (1905). Ces ports assurent jusqu'au xx^e siècle un cabotage intense. Les Schiaffino prospèrent d'abord par cette activité. En 1883, un seul bateau au long cours est inscrit contre 172 caboteurs. En 1930, il y en a respectivement 2 et 125. On enregistre à cette date l'entrée ou la sortie de 33 852 navires (46 646 000 tonnes), soit dix fois plus qu'en 1880. En 1930, 8 458 marins sont inscrits dont 2 431 musulmans. En 1960, l'importance respective des ports est selon le trafic, en milliers de tonnes, Alger (2 800), Oran (1 200), Bône (500), Philippeville (500), Mostaganem (340), Bougie (160), Nemours (155), Arzew (57) et Djidjelli (29).

En 1830, le capitalisme industriel français, bien pourvu en charbon et en minerai de fer, reste indifférent à la conquête. Mais, dès 1840, la monarchie de Juillet légifère. Elle considère dorénavant l'Algérie comme une colonie et il est acquis que la présence française sera durable. L'État se fait même

promoteur de la colonisation. Dès 1849, des concessions minières sont demandées et attribuées. Il faut attendre, cependant, les années 1900 pour que, grâce à la réception des voies ferrées et des ports, l'exploitation intéresse les capitaux et prenne son essor.

Ainsi, découvert en 1873, le phosphate représente 6 000 tonnes en 1893 et déjà 200 000 tonnes en 1900. La découverte de charbon à Kenadsa (1907) et sa production (300 000 tonnes en 1954) couvrent les besoins de quelques centrales thermiques (Alger, Bône, Oran). L'exploitation du gisement de fer le plus important, celui de l'Ouenza, ne commence qu'en 1921. La France n'ayant pas besoin, à l'époque, d'importer du minerai de fer, la production algérienne devra être vendue ailleurs, principalement en Grande-Bretagne. Cet apport de devises est le bienvenu pour le Trésor français. Ces minerais sont, en général, exportés en l'état brut. En 1954, une quarantaine de mines sont exploitées : parmi elles, 13 de minerai de fer, 6 de plomb, zinc et cuivre, 2 de phosphate et 1 de houille. Jusqu'en 1954, le pétrole* est quasiment absent (4 000 m³ en 1950 et 102 300 m³ en 1954).

Les conditions de travail* sont pénibles. On emploie encore des enfants au fond. En 1930, les services du Gouvernement général* recensent 10 331 employés : 4 144 adultes au fond et 5 408 au jour ; 222 enfants au fond et 647 au jour. Dans l'ensemble des mines et carrières (20 858 employés), on enregistre 2 064 accidents du travail et 42 morts.

L'Algérie reste un producteur secondaire. Pour le fer : 500 000 tonnes en 1900, puis 2 millions en 1930 et 2,5 millions en 1950. Pour le phosphate : 300 000 tonnes en 1900, 820 000 en 1930 et 680 000 en 1950. Outre la houille de Kenadsa, on extrait aussi du zinc (16 000 tonnes en 1950) et du plomb (14 000 tonnes en 1950).

Les sociétés Ouenza et Mokta El Hadid exploitent le fer. Ouenza (75 % du minerai) est à capitaux publics ; Mokta est liée aux milieux financiers parisiens. Le phosphate est exploité par la société privée Phosphates de Constantine. Parmi les administrateurs, on trouve Henri Borgeaud* et

Laurent Schiaffino*. Depuis 1906, le phosphate est transformé en superphosphate à Bône par la Société algérienne de produits chimiques (contrôlée par Mokta).

Les industries manufacturières supposent, quant à elles, la disponibilité d'énergie. L'absence de grands fleuves réduit les possibilités d'énergie hydraulique. Le charbon local est insuffisant. En 1954, la production locale d'énergie (384 700 de tonnes équivalent charbon) ne couvre que 22 % des besoins. Le reste est importé.

Les stratégies d'investissement des acteurs locaux ou métropolitains sont pour le moins timides. Les grands colons* placent plutôt leur argent en métropole. Les industriels français se désintéressent de l'Algérie où les conditions objectives (énergie, main-d'œuvre qualifiée, etc.) ne sont pas réunies. Une minorité, ceux qui ont le monopole du débouché algérien (produits de consommation), ne souhaite pas la naissance d'une industrie concurrente en Algérie – le gouverneur général Léonard* le dit crûment en 1954 : « L'industrie métropolitaine [...] ne désire guère y voir se développer un équipement qui la priverait de sérieux débouchés. » Quelques-uns ont, après les guerres successives avec l'Allemagne, envisagé des replis stratégiques sur l'Algérie (la société alsacienne de Dietrich, se replie à Bône pour y fabriquer des wagons). La masse musulmane, de par son statut minoré, reste quasiment exclue de ce champ d'entrepreneuriat.

En 1954, la liste des entreprises industrielles tient sur une page. Elles n'emploient que 250 000 personnes : 192 000 ouvriers musulmans et 59 000 Européens. L'insuffisance de l'industrie est notoire : durant les deux guerres mondiales, l'interruption de certaines importations venant de France se traduit par des pénuries de produits aussi banals que les ficelles, clous et socs de charrues (1914-1918) ou le savon et les textiles (1939-1945).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les pouvoirs publics parisiens commencent à s'intéresser sérieusement au problème de l'industrialisation. Des plans et des systèmes d'aides publiques sont mis en

place. De 1946 à 1954, plus de 130 entreprises sont créées grâce au soutien de l'État (20 000 emplois). De petites et moyennes entreprises naissent qui produisent de faibles tonnages : une batterie de fours Martin et le montage de wagons à Bône, des laminoirs et une verrerie à Oran, une tréfilerie de métaux à Alger associée à la fabrication de câbles électriques. À Alger, on fabrique aussi des emballages de fer-blanc, des cotonnades, des peintures, des vernis, des encres, et de la soude et du chlore pour les lessives. Il y a, en 1954, quelque 60 minoteries et 45 fabriques de tabac, dont le célèbre *Bastos*. L'industrie des matériaux de construction est fortement présente après 1945. Les *Ciments Lafarge* s'installent en 1949, mais le nombre de logements* mis en chantier reste réduit. En 1954, on a donné seulement 3 457 autorisations de mises en chantier (9 239 logements). Au final, la part de l'industrie dans le PIB est de 25 % en 1954. Commencée cette année-là, la guerre alerte sérieusement le gouvernement de Paris qui entreprend alors une politique massive d'investissements (infrastructures, logements, industries), connue sous le nom de « plan de Constantine* » (1958-1961).

Ahmed HENNI

Bibl. : Alain Cotta, « Les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie et le plan de Constantine », *Revue économique*, vol. 10, n° 6, 1959 • Gouvernement général, série *Statistique générale* (depuis 1867) suivie de l'*Annuaire statistique de l'Algérie*, Alger • André Nouschi, *L'Algérie amère, 1914-1994*, Maison des sciences de l'homme, 1996.

INSTITUTIONS DE L'ALGÉRIE

En 1848, alors que l'Algérie est sous régime militaire, la Constitution de la II^e République l'érige en départements. L'organisation de la colonie, dont la conquête et la soumission sont loin d'être achevées, est alors placée sous le signe de l'assimilation. Celle-ci est communément comprise comme

signifiant la reproduction des principes valant en métropole. Il n'en est rien. Il y a à ce sujet un véritable « quiproquo », pour reprendre le mot d'Ageron* dans son « Que sais-je ? » sur *l'Histoire de l'Algérie contemporaine* (PUF, 1979) : l'assimilation, dans son acception coloniale, ne concerne que les migrants venus d'Europe. Elle ne vaut pas pour les « indigènes » que les stéréotypes culturalistes vouent à une administration par la force. Aussi les départements n'ont pour assise territoriale que les poches de peuplement européen. L'immense majorité du territoire et de ses habitants reste administrée par les Bureaux arabes, que Jacques Frémeaux* n'hésite pas à qualifier de « régime du sabre ». Les départements et l'administration civile ne couvrent que très progressivement la partie septentrionale de l'Algérie. La III^e République accélère notablement le processus. Le Sud néanmoins reste voué à l'administration militaire avec l'organisation, en 1902, des « Territoires du Sud* » englobant le Sahara.

Cette tension entre une assimilation admise pour les seuls Européens et un particularisme colonial frappant les Algériens de discrimination explique la complexité des institutions de l'Algérie au moment de la Guerre d'indépendance. À l'échelon local existent des « communes de plein exercice » (CPE) et des communes mixtes. Seules les CPE sont dotées d'un conseil municipal élu et d'un maire*. Historiquement, elles ont été tracées sur les poches de peuplement européen. La quasi-totalité des Français d'Algérie vit sous ce régime au moment de la guerre. Au contraire, de très vastes superficies, les communes mixtes ont été formées sur les espaces de peuplement « musulmans », selon la taxonomie de l'époque. Elles sont gérées par un administrateur nommé, assisté d'adjoints et d'une commission municipale. Environ 5 millions des « musulmans » sur un total de 8 millions y vivent au moment de la guerre. Au sein des communes mixtes, en outre, des centres municipaux ont été formés, dotés d'un « président » qui n'est pas un élu. En 1954, le *Dictionnaire des communes* recense, pour le seul

département d'Alger, 125 CPE, 24 communes mixtes et 51 centres municipaux.

À l'échelon départemental, les conseils généraux se rapprochent de leurs homologues métropolitains. Au sommet de la pyramide, l'Assemblée algérienne, créée en 1947, est une institution unique en son genre. Sa composition, son fonctionnement et ses décisions en font un outil au service de la minorité française. Loin de l'assimilation, enfin, la présence d'un gouverneur général est caractéristique d'un territoire colonial – au XIX^e siècle, les colons* les plus assimilationnistes en réclamaient la suppression. Sachant en outre que les élections*, à tous les échelons (communes, conseils généraux, assemblée algérienne), suivent le principe du double collège*, minorant la représentation de la majorité algérienne (8,5 millions pour 1 million de Français en 1954), les institutions de l'Algérie ne sont en rien le décalque de celles de la métropole. Elles reflètent en réalité la structure profonde de l'Algérie : une colonie de peuplement au sein de laquelle la suprématie de la minorité coloniale ne tient que par l'infériorisation de la majorité colonisée.

De ce fait, la réforme des institutions est au programme des gouvernements français confrontés à la lutte pour l'indépendance. Ils lui consacrent bien des efforts et des réflexions alors même qu'elle n'a plus guère de sens. Comme par le passé, les représentants des Français d'Algérie s'opposent à toute modification les mettant en péril ; ils rejettent en particulier le collège unique d'électeurs. Le FLN*, de son côté, obtient le ralliement des élus du second collège avec le Comité des 61 qui, en septembre 1955, proclame son adhésion à l'« idée nationale algérienne ». Les élus du second collège sont appelés à démissionner, de façon à faire périliter les institutions dans lesquelles ils siègent. L'année 1956, lorsque sont votés les pouvoirs spéciaux* comportant un important volet réformateur, est décisive. Cette année-là, les gouvernements dissolvent l'Assemblée algérienne* et les conseils municipaux ; ces derniers sont remplacés par des

délégations spéciales nommées. Ces dissolutions mettent fin au pouvoir des élus défenseurs de la minorité française et entérinent la défection des élus du second collège. Les communes mixtes sont aussi supprimées : elles sont censées basculer dans le régime communal ordinaire. Concrètement, l'armée, avec les sections administratives spécialisées* (SAS), prend le relais de l'administration locale en milieu rural. Le découpage du territoire est par ailleurs maintes fois revu, afin d'assurer un maillage plus dense de la colonie. Les départements sont redessinés : après le département de Bône en 1955, huit autres sont créés en 1956 mais la carte est instable – créations et suppressions se succèdent dans les années suivantes. Trois régions, enfin, remplacent les trois départements originels d'Oran, Alger et Constantine. Elles ont à leur tête un préfet* Igame (inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire). Le collège unique est quant à lui proclamé par de Gaulle* en 1958, dans son discours que l'expression « Je vous ai compris ! » a rendu fameux. En 1959 ont lieu les dernières élections municipales en Algérie mais il est sûr que le destin du pays ne se joue pas au sein des institutions.

Celles-ci retiennent assez peu l'attention dans l'historiographie de la guerre tant leur réforme est dénuée d'enjeu dans ce contexte de la lutte pour l'indépendance. Les connaître est néanmoins fondamental pour au moins trois raisons. D'une part, elles démentent l'idée d'une départementalisation synonyme d'assimilation ; bien que constituée de départements, l'Algérie était une colonie. D'autre part, la réforme de ces institutions a largement occupé les gouvernements en place et elle explique la chute de plusieurs d'entre eux, sous la IV^e République* ; qu'elle paraisse vaine ne change rien au fait que les politiques gouvernementales ne peuvent être comprises sans cet aspect. Enfin et surtout, ces institutions ont leurs conséquences après l'indépendance. Quels qu'aient été les discriminations de la représentation politique et les truquages électoraux, l'exercice de fonctions électives au sein du second collège a contribué à la formation d'élus locaux à même de

prendre les rênes une fois l'indépendance proclamée. À Constantine, note ainsi Ouanassa Siari Tengour, la municipalité formée le 14 juillet 1962 « reconduit des élus de la municipalité de 1947 ». La vie politique existant au sein du second collège, conclut l'historienne, a « contribué à modeler les contours du lien politique et à forger le sentiment national ».

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Hartmut Elsenhans, *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, Publisud, 2000 • Jacques Frémeaux, *Les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Denoël, 1993 • Ouanassa Siari Tengour, « La municipalité de Constantine de 1947 à 1962 », *Bulletin de l'IHTP*, n° 83, *Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial au xx^e siècle*, 2004.

INSURRECTION DU 20 AOÛT 1955

L'insurrection du 20 août 1955, dans le nord-est du Constantinois, dure trois jours. Elle associe combattants de l'ALN* et paysans dans une palette d'actions allant d'embuscades*, de barrages de routes, d'incendies de fermes, d'attaques de villages mais aussi de la ville de Philippeville. L'événement, d'une certaine façon, rejoue le début d'insurrection du 8 mai 1945. Cette fois, cependant, le soulèvement n'est pas spontané : il a été lancé par Zighoud* Youcef, successeur de Mourad Didouche* à la tête du Nord-Constantinois.

À Aïn Abid et El Halia, où vit une centaine d'Européens, près de la mine de fer et de la carrière de marbre exploitées par les ouvriers algériens, quarante-deux Européens sont tués dont des femmes et des enfants. Au total, les insurgés font soixante et onze victimes civiles, parmi lesquelles des Algériens considérés comme modérés, dont le neveu de Ferhat Abbas*. Comme d'ordinaire en situation coloniale – et notamment en 1945 –, la répression est sans commune mesure. Elle fait des milliers de victimes –

12 000 selon le FLN*. L'armée procède à des exécutions sommaires* en masse, notamment au stade de Philippeville, où des centaines d'hommes ont été conduits.

C'est que l'armée française reçoit une totale liberté d'action, en vertu des ordres du général Lorillot* qui commande alors les forces françaises en Algérie. Au contraire de ce qui s'est passé à Guelma en 1945, la formation de milices a été refusée aux Européens. Le jour des obsèques de victimes à Philippeville, ils piétinent les gerbes officielles, huent le préfet* et se lancent dans des ratonnades*. Claire Mauss-Copeaux démontre cependant que l'interdiction officielle de former des milices n'a pas empêché des Européens de participer aux violences, en commettant des représailles aveugles, dans le cours même des événements.

Avec l'insurrection, Zighoud Youcef poursuit une série d'objectifs, d'enjeux et de natures variables : récupérer des armes ; déplacer les troupes françaises des Aurès, où l'ALN est encerclée, vers le nord ; riposter aux représailles collectives pratiquées par l'armée ; doter l'insurrection d'une assise populaire ; porter les « événements d'Algérie » sur la scène internationale ; exercer une pression sur les modérés tentés par une conciliation. Globalement, l'insurrection sert à relancer la lutte pour l'indépendance. En effet, la multiplication des attentats et la persistance des maquis depuis le 1^{er} novembre 1954* n'avaient pas encore permis de dépasser le stade de l'installation d'un climat d'insécurité. La participation des Algériens à l'insurrection, sous l'égide de l'ALN, dote en outre le FLN d'une légitimité nécessaire, dans la mesure où, né d'un petit groupe, il est passé à l'action à la Toussaint 54 sans avoir le soutien des masses.

La date du soulèvement a par ailleurs une dimension maghrébine, preuve de l'enjeu international. Le 20 août est en effet la date anniversaire de la déposition du sultan du Maroc*, Mohammed V, par la France en 1953. Il est prévu que les Marocains manifestent à cette occasion et, de fait, au Maroc aussi, soulèvement et répression s'enchaînent ce jour-là. Sans concertation ni

coordination avec ses voisins, Zighoud Youcef joue sur la coïncidence entre son initiative et les mobilisations marocaines afin de leur donner plus d'écho. Il contredit ainsi le discours français minimisant les « événements d'Algérie » et les présentant comme une affaire interne. De fait, les pays du bloc arabo-asiatique font inscrire la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU*. Le 30 septembre 1955, le débat met à mal la position officielle française.

Vis-à-vis des Algériens, le soulèvement est censé accélérer les ralliements, dans la continuité du travail mené par Abane* Ramdane à Alger depuis plusieurs mois. Le 1^{er} avril 1955, il a lancé un appel à l'intégration des militants de tous courants, sauf ceux du MNA*, avant de multiplier les rencontres. En août, cependant, il reste des modérés qui n'ont pas encore franchi le pas les conduisant au FLN et que les autorités françaises tentent également de se rallier. De ce point de vue, l'insurrection est un succès. Elle contraint en effet chacun à choisir son camp, par un effet de radicalisation. La motion des 61*, pilotée en sous-main par Abane Ramdane, est en ce sens significative.

Côté français, l'insurrection est connue pour avoir convaincu le gouverneur général Soustelle* de délaisser toute option libérale. Il entame alors un cheminement qui fera de lui l'un des plus fervents partisans de l'Algérie française. Dans *Aimée et souffrante Algérie*, paru dès 1956, il défend la répression en minimisant le bilan* : il ne retient que 1 273 morts algériens. La répression est une « riposte », selon ses mots, « sévère mais non aveuglément brutale ni inutilement sanglante ». Il publie en outre des photos d'assassinats d'enfants affirmant que les violences des insurgés légitiment toutes les pratiques répressives.

Au sein du FLN, la décision de lancer le soulèvement du 20 août 1955 a été critiquée. Au congrès de la Soummam*, ainsi, l'été suivant, est invoqué l'engagement irresponsable de civils dans des opérations *a priori* incontrôlables, exposant les populations à la répression. Avoir ciblé

simultanément des Européens et des Algériens modérés est aussi considéré comme contre-productif. Ce serait faire le jeu des pourfendeurs du nationalisme*. Le commandement des Aurès, toutefois, se félicite de l'effet de l'insurrection sur un plan strictement militaire. L'insurrection du 20 août est sans conteste un succès pour le camp algérien qui non seulement relance son action mais prend alors l'avantage sur son adversaire. Il le conservera pendant toute la première partie du conflit, jusqu'en 1957.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Claire Mauss-Copeaux, *Algérie, 20 août 1955. Insurrection, répression, massacres*, Payot, 2011 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2012.

INTERNATIONALISATION

Pour les gouvernements français, la question algérienne est une affaire purement française, en vertu du principe selon lequel l'Algérie est française et fait partie du territoire national. Ils s'appuient constamment sur le chapitre 1, article 2, paragraphe 7 de la Charte des Nations unies*, qui stipule : « Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte. »

Le FLN*, en revanche, recherche dès le début des appuis dans le monde, destinés à faire reconnaître la légitimité de la lutte du peuple algérien et son droit à l'indépendance, en présentant l'Algérie comme un sujet de droit international, et non plus comme une dépendance de la France.

Ces appuis sont trouvés d'abord du côté maghrébin, le déclenchement de la révolution algérienne se déroulant alors que les combats pour l'indépendance des voisins tunisiens et marocains sont bien avancés et aboutissent en mars 1956. Soutenus par leurs opinions publiques, le président Bourguiba et le roi Mohammed V proclament leur solidarité avec le FLN et laissent ses militants et ses combattants s'implanter solidement sur leurs territoires au voisinage de l'Algérie. Par ailleurs, en un moment où le nationalisme* arabe connaît une vigueur particulière, la révolution algérienne peut compter sur l'appui de la Ligue arabe*, créée au Caire en 1945, et renforcée par l'installation au pouvoir de Gamal Abdel Nasser en Égypte* (mars-octobre 1954), ainsi que par la révolution irakienne de juillet 1958.

Un courant de sympathies plus vaste est représenté par le courant neutraliste, qui s'organise à partir de la conférence de Bandoeng* d'avril 1955, dominée par l'Indien Nehru et l'Indonésien Soekarno, avec l'appui de Chou En-lai, émissaire de la Chine* communiste. Le FLN a envoyé M'hamed Yazid et Aït Ahmed*, au sein d'une délégation du Maghreb. Le refus de l'alignement sur un des blocs mais aussi la dénonciation du colonialisme servent de base à la formation d'un courant « afro-asiatique » destiné à peser de plus en plus dans les relations internationales en faveur de la décolonisation.

Les ouvertures des deux blocs sont plus tardives. La bienveillance de l'URSS* et de ses satellites européens s'affirme surtout à partir de 1956, le gouvernement soviétique recherchant les sympathies du tiers-monde dans le cadre d'une « coexistence pacifique » qui est présentée par le premier secrétaire du PC d'URSS Nikita Khrouchtchev comme une compétition avec les Occidentaux. Ceux-ci, tout en demeurant solidaires de la France, font très vite connaître leurs réserves, car ils sont vite convaincus de l'inutilité du combat que mène leur allié, de son impopularité dans les pays d'Afrique et d'Asie, et des déséquilibres que le conflit pourrait entraîner, avec tous les avantages que pourrait en tirer le bloc communiste.

Il faut dire que la théorie française d'une affaire purement intérieure est plusieurs fois démentie par les faits. L'intervention française à Suez* en octobre 1956, aux côtés des Britanniques et des Israéliens, qui a pour objet de renverser le président Nasser, principal soutien du FLN, est à l'origine d'une crise internationale qui menace de mettre face à face Américains et Soviétiques. Le bombardement du camp de l'ALN* à Sakiet Sidi Youssef* (février 1958), en territoire tunisien, suscite la crainte de voir la guerre s'étendre à l'ensemble du Maghreb. L'intervention de l'armée française contre la tentative des Tunisiens pour récupérer la base de Bizerte* (juillet 1961) est également un sujet de tension. Par ailleurs, les essais nucléaires* de la France au Sahara sont critiqués par les voisins sahariens de l'Algérie, qui en dénoncent les retombées nocives. Dès sa XIV^e session, l'Assemblée générale de l'ONU* vote une résolution dans laquelle elle exprime sa « grave préoccupation » et demande à la France de s'abstenir (20 novembre 1959). Le Nigeria va jusqu'à la rupture des relations diplomatiques en 1960. Le gouvernement marocain profite de l'émotion pour soulever de nouveau la question de la souveraineté des provinces sahariennes dont il revendique la possession.

Le FLN mène une diplomatie très active pour tirer parti de ces divers éléments favorables. Face au réseau d'ambassades françaises, il accroît son action à l'extérieur en multipliant les délégations chargées de plaider sa cause dans un nombre croissant de pays, sous forme de représentations permanentes et par l'envoi en mission de ses personnalités les plus chevronnées (Abbas*, Ben Khedda*, Krim*, Francis, Yazid), qui font l'objet de réceptions au plus haut niveau.

Il se dote avec le GPRA*, officiellement proclamé le 19 septembre 1958, d'un organe représentatif, reconnu *de jure* dès 1959 par 17 États, dont 9 États arabes (Arabie saoudite, Irak, Libye, Maroc*, Tunisie*, République arabe unie – Égypte-Syrie –, Soudan, Yémen, Liban), 5 États d'Asie, (Nord-Vietnam, Corée du Nord, Mongolie extérieure, Indonésie, Chine

communiste), 2 États africains (Ghana, Guinée). L'URSS reconnaît *de facto* le GPRA en octobre 1960. Les autres reconnaissances (Liberia, Mali, Togo, Cuba, Pakistan, Yougoslavie*, Chypre, Inde, Cambodge, Afghanistan, Éthiopie) sont plus tardives (fin 1961 pour la plupart). Pour prouver sa capacité à engager internationalement l'Algérie, le GPRA fait enregistrer par le gouvernement suisse le 20 juin 1960 son adhésion aux quatre conventions de Genève* de 1949 protégeant blessés, prisonniers* et populations civiles en temps de guerre.

Une action constante est menée auprès de l'ONU, où la question algérienne est évoquée dès la X^e session (1955) et régulièrement par la suite (de la XI^e à la XVI^e session, 1956-1961) avec des appuis croissants, qui s'expliquent par l'entrée de nouveaux États dans l'organisation, tandis que les amis de la France se contentent de s'abstenir sur le vote de résolutions impliquant l'Algérie. Les Algériens sont également représentés lors des conférences panafricaines inaugurées à l'initiative de Kwame Nkrumah, et qui amorcent l'évolution destinée à aboutir à la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963 : Accra* en avril 1958, puis Monrovia (1959) et Casablanca (1961).

La diplomatie française ne peut que freiner ce mouvement irrésistible. Les députés français refusent la médiation proposée par les Américains et les Britanniques dans l'affaire de Sakiet. Ils s'efforcent, non sans un certain succès, d'empêcher les États amis de reconnaître officiellement le GPRA. Les délégués français à l'ONU réussissent de justesse à empêcher que les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'Algérie obtiennent les deux tiers des votes nécessaires pour leur adoption, en vertu du chapitre 4, article 18, paragraphe 2, de la Charte. Lorsqu'il décide enfin de s'orienter vers la négociation*, le général de Gaulle* entend voir la France diriger seule et en toute souveraineté le processus menant à l'autodétermination, puis à l'indépendance, en repoussant toute médiation autre qu'officielle, et même en refusant de reconnaître le « GPRA » (écrit soigneusement à cet effet entre

guillemets). Il proteste d'ailleurs auprès des Soviétiques pour avoir reconnu *de jure* le GPRA quelques jours avant la reconnaissance officielle de l'indépendance par Paris.

Au total, la diplomatie française, en parfaite cohérence avec la politique suivie en Algérie, s'est épuisée pareillement à ralentir un processus qui menait à l'apparition d'un État algérien souverain, membre de la société internationale.

Jacques FRÉMEAUX

Bibl. : Mohammed Bedjaoui, *Une Révolution algérienne à hauteur d'homme*, Riveneuve, 2018 • Matthew Connelly, *L'Arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Payot, 2011 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

ISRAËL

Durant la guerre d'Algérie, l'État d'Israël renforce sa collaboration – déjà importante – avec la France ; notamment dans le domaine du renseignement militaire, contre l'Égypte*, mais aussi, à l'échelle algérienne, contre les groupes indépendantistes. L'État hébreu n'en tira cependant pas avantage, en termes migratoires. Ayant reçu en 1957 la garantie qu'ils ne verraient pas leur appartenance collective à la nation française remise en cause en cas d'indépendance, les Juifs* d'Algérie restent peu sensibles aux appels des organisations sionistes. Seuls 12 %, sur une population totale évaluée à 140 000 personnes, migrent en Israël entre 1949 et 1965, 10 % pendant la guerre.

Entre 1948 et 1954, 1 696 personnes font leur *alya* (soit une moyenne de 282 départs par an). Mais avec le conflit, les flux augmentent. 567 *olim* sont enregistrés en 1955, 1 001 en 1956, 915 l'année suivante. Seules 187 et 114 personnes migrent en 1958 et 1959. Cette baisse s'explique par la

limitation des activités de l'Agence juive en Algérie, après l'assassinat de ses émissaires Yacoov Hassan et de Raphaël Ben Guerra par le FLN*, ainsi que par l'instauration de la V^e République* et la croyance au maintien de l'Algérie française. 114 et 228 départs sont enregistrés en 1959 et 1960. Mais lorsque la société coloniale s'effondre, 4 411 et 3 276 personnes optent pour l'État hébreu en 1961 et 1962. Après l'indépendance, et les départs massifs en France, seuls des flux résiduels se dirigent vers Israël. Entre 1963 et 1965, 144 personnes partent d'Algérie.

La faible attraction des Juifs d'Algérie pour Israël s'explique par leur appartenance au secteur « européen » de la société coloniale, par la protection sociale que leur offre le statut de rapatrié* en France, comme par les difficultés d'insertion des populations dites « orientales » en Israël, réinstallées dans ses espaces périphériques et socialement défavorisés. Par ailleurs, si aucun lien diplomatique n'est créé entre l'Algérie et Israël après 1962, la collaboration avec la France se relâche sous les coups de la politique arabe de De Gaulle*, jusqu'à la rupture provoquée par la guerre de 1967.

Yann SCIOLDO-ZÜRCHER LEVI

Bibl. : Joëlle Allouche-Benayoun et Geneviève Dermenjian (dir.), *Les Juifs d'Algérie. Une histoire de ruptures*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2015 • Pierre-Jean Le Foll-Luciani, *Les Juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

ISSIAKHEM, M'HAMED (1928-1985)

Issiakhem est un peintre emblématique d'une génération* d'artistes qui a participé aux combats pour l'indépendance. Sa peinture l'impose comme l'un des grands artistes algériens mais ne doit pas occulter son œuvre graphique qui exprime ses engagements politiques, même s'il a veillé à se préserver de

tout propagandisme. Le tragique de l'histoire traverse sa vie et son œuvre. Blessé par une grenade et amputé du bras gauche à 15 ans, il dessine malgré tout. Après 1947, il devient l'un des rares Algériens à entrer aux Beaux-Arts d'Alger, où il acquiert toutes les techniques de l'art européen. Venu en France et déjà sensibilisé à la question nationale dans sa jeunesse au sein des scouts musulmans*, il se rapproche de la Fédération de France* du FLN* et de ses amis écrivains Kateb* Yacine et Malek Haddad, alors qu'il est aux Beaux-Arts de Paris. Sa première œuvre politique remarquée au festival mondial de la jeunesse à Varsovie en 1955, *Le Cireur*, représente un enfant des rues et sa boîte à cirage. L'image inversée donne à voir le portrait d'un jeune Algérien mitraillette au poing. Frappante condensation du basculement du rapport colonial. En 1957, il fait le portrait de Djamila Bouhired* pour la campagne du FLN sur la lutte des femmes*. Pour le peintre, c'est une œuvre fondatrice. Au-delà de l'événement, la femme est pour l'artiste une icône de la résistance et une allégorie du pays natal. Le collage *Algérie, 1960*, représentant une femme exténuée mais toujours debout, protégeant ses enfants, incarne la longue résistance du pays au colonialisme. Son esthétique expressionniste préfigure le style de l'artiste, où dolorisme et véhémence se côtoient et s'opposent dans une rare tension. À l'indépendance, Issiakhem rentre au pays avec une double ambition formulée dès 1960 : « Aller au bout de sa liberté créatrice et rejoindre son peuple dans cette volonté de l'aider à transformer ses conditions générales. » Il dessine pour la presse* (dont *Alger républicain**), cofonde l'Union des arts plastiques, dirige l'école des Beaux-Arts d'Oran. Jusqu'à sa mort, il poursuit son œuvre singulière, marquant les générations suivantes.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Djaffar Inal et Nadira Laggoune-Aklouche, *Issiakhem, la face oubliée de l'artiste. Œuvres graphiques*, Alger, Mustaphal Inal, 2007 • M'hamed Issiakhem, « La peinture », *La Nouvelle Critique*, n° 112, n° spécial, *La*

Culture algérienne, 1960 • Benamar Médiène, *Issiakhem*, Alger, Casbah, 2006.

ITALIE

L'attitude des gouvernements italiens change avec le retour de De Gaulle* et particulièrement son discours sur l'autodétermination*. À une position initiale très prudente succède une position plus soucieuse des intérêts de l'Italie en Méditerranée. À ce moment, avec le centre gauche, se forme une politique dite « néo-atlantique » qui, faisant converger la Démocratie chrétienne (DC) et le Parti socialiste italien (PSI), doit permettre leur future cohabitation au gouvernement. Cette politique tant officielle qu'officieuse caractérise un pays pris dans des injonctions contradictoires. S'il reste attaché à l'Europe et à l'Otan, le gouvernement est aussi confronté à une opinion* qui regarde la lutte des Algériens avec une sympathie croissante, surtout à partir de la dénonciation de la torture* en 1957. Cette « nouvelle guerre de libération » leur rappelle directement la *Resistenza* ou même, pour les plus cultivés, le *Risorgimento*.

Le Quai d'Orsay juge la politique italienne équivoque sinon opportuniste. Pourtant, quand il faut choisir, comme à l'ONU*, le gouvernement italien donne la priorité à l'axe Otan-Europe-France sur ses intérêts en Méditerranée. Il faut fortement nuancer la thèse d'une Italie constamment philo-arabe parce qu'animée par une politique énergétique libre et agressive, sans pour autant oublier le rôle occulte en la matière d'Enrico Mattei, président de la principale société d'hydrocarbures : Ente nazionale idrocarburi (ENI). Il est mort en 1962 dans un accident d'avion dont les circonstances n'ont jamais été élucidées.

Au-delà, la Guerre d'indépendance algérienne a marqué la société italienne. Elle a contribué à la naissance de nouvelles cultures politiques fondamentales pour les « années de la conflictualité » (le long 68 italien).

Importantes, les liaisons idéales et réelles entre FLN* et gauches ainsi qu'entre OAS* et néofascistes ont inquiété le gouvernement. La gauche, où la mémoire de la récente lutte antifasciste est vive, a formé des réseaux de soutien aux Algériens dont les activités, tantôt légales tantôt illégales, ont perduré ensuite dans le cadre des luttes tiers-mondistes et anti-impérialistes.

Andrea BRAZZODURO

Bibl. : Bruna Bagnato, *L'Italia e la guerra d'Algeria (1954-1962)*, Rubettino, 2012 • Andrea Brazzoduro, « Algeria, Antifascism, and Third Worldism : An Anticolonial Genealogy of the Western European New Left (Algeria, France, Italy, 1957-1975) », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 48, n° 5, 2020 • Stéphane Mourlane, « La guerre d'Algérie dans les relations franco-italiennes, 1958-1962 », *Guerre mondiales et conflits contemporains*, n° 217, 2005.

IVETON, FERNAND (1926-1957)

Né en 1926 au Clos-Salembier, un quartier très populaire d'Alger, Fernand Iveton grandit dans une famille nombreuse et travaille dès ses 14 ans. Suivant la voie de son père, ouvrier et militant communiste, il est employé à l'Électricité et gaz d'Algérie (EGA) et syndiqué à la CGT*. Pendant la guerre, il rejoint les groupes armés du PCA*, finalement intégrés au FLN* : les Combattants de la libération* (CDL) que dirige Abdelkader Guerroudj*. Le 14 novembre 1956, chargé d'un attentat spectaculaire sans faire de victime, Iveton introduit dans son usine un sac contenant une bombe qu'il doit déplacer en fin de journée mais l'engin est découvert. Immédiatement arrêté, il est torturé et renvoyé devant le tribunal militaire suivant une procédure très sommaire de « traduction directe », sans instruction. Condamné à mort dix jours après, il est guillotiné le 11 février 1957.

En 1986, Jean-Luc Einaudi fait resurgir son histoire. Il dénonce l'attitude du PCF* qui, embarrassé par le terrorisme urbain, a interdit à l'un de ses avocats, présent à Alger, d'assister Iveton. Ce dernier a eu deux défenseurs commis d'office dont l'un, Albert Smadja, appartenait au PCA ; impliqué dans la défense des nationalistes, Smadja a d'ailleurs été arrêté deux jours après l'exécution de son client et longuement interné.

Joë Nordmann s'est occupé des recours contre la condamnation, au nom du PCF qui a fini par faire campagne pour la grâce. En cette période, les tribunaux militaires d'Algérie jugent chaque mois des centaines d'accusés ; mus par une logique de guerre, ils condamnent à mort quand le droit le leur permet. Les exécutions atteignent aussi leur maximum en 1957 (près d'une centaine) car il s'agit de décisions politiques ; les grâces marquent les périodes d'apaisement, les exécutions celles d'affrontement redoublé, comme cette année-là. De ce point de vue, le cas d'Iveton a eu un impact rare en métropole, parce qu'il était communiste et « européen » dans la taxonomie coloniale ; il reste le seul à avoir été exécuté.

Brisée, sa femme, Hélène, s'est éteinte dans l'isolement en France, en 1998. Le souvenir d'Iveton demeure. En 2016, Joseph Andras lui a consacré *De nos frères blessés* (Actes Sud, 2016), lauréat du Goncourt du premier roman, adapté au théâtre* puis au cinéma* en 2019. Des commémorations* sont aussi parfois organisées en Algérie, sur sa tombe, au cimetière Saint-Eugène.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Jean-Luc Einaudi, *Pour l'exemple. L'affaire Fernand Iveton, enquête*, L'Harmattan, 1986.

J

JAUFFRET, JEAN-CHARLES (NÉ EN 1949)

Né le 27 septembre 1949 à Marseille*, Jean-Charles Jauffret a poursuivi ses études à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Agrégé d'histoire et auteur d'une thèse sur la Légion étrangère*, il a enseigné au Prytanée militaire de La Flèche au lycée de Vernon. Il est ensuite maître de conférences à Saint-Cyr de 1983 à 1991. En 1987, il soutient sa thèse d'État relative à l'armée de métier sous la III^e République. Parallèlement, il devient directeur de recherches sur la guerre d'Algérie au Service historique de l'armée de Terre* (SHAT), aujourd'hui Service historique de la Défense (SHD). C'est dans ce cadre qu'il prépare un premier tome de *La Guerre d'Algérie par les documents* (SHAT, 1990) consacré aux années 1943 à 1946, et composé d'archives* issues des fonds du SHAT. Un deuxième tome sort en 1998 sur les années 1946 à 1954, mais l'entreprise en reste malheureusement là. Jean-Charles Jauffret est entre-temps devenu professeur à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, de 1991 à 1997, où il a enseigné l'histoire de la présence française en Afrique. Auditeur de l'Institut des hautes études de Défense nationale en 1996, il effectue plusieurs séjours à l'étranger, notamment en Algérie. À partir de 1998, il revient à Sciences Po Aix où il est titulaire de la chaire d'histoire militaire puis directeur du département d'histoire. Au sein de l'UMR 5609 (État-Société-Ideologies-

Défense) puis du laboratoire CHERPA (Sciences Po Aix) du CNRS, il pilote une enquête nationale sur la mémoire des combattants français de la guerre d'Algérie, ce qui conduit à son grand livre *Soldats en Algérie. 1954-1962* (Autrement, 2000), plusieurs fois réédité, revu et augmenté en 2011, jusqu'à une refonte publiée en 2016 qui est l'aboutissement d'un programme de recherches de vingt et un ans mené avec l'aide de ses étudiants*. Au cours des années 2000, il dirige deux importants colloques sur la guerre d'Algérie, le premier à Montpellier avec Maurice Vaisse (2000) et le second à Paris (2002). Dans la suite de ses recherches sur les officiers* en tant que co-auteur de *l'Histoire de l'officier français des origines à nos jours* (Éditions Bordessoules, 1987), il publie un ouvrage sur les officiers qui ont refusé la pratique de la torture* dans la guerre d'Algérie (Autrement, 2005). Depuis le début des années 2010, il s'est aussi ouvert à de nouveaux conflits, en particulier celui d'Afghanistan sur lequel il a publié plusieurs ouvrages. Professeur honoraire en 2016, ses travaux sur la Guerre d'indépendance algérienne, en particulier concernant les aspects militaires, continuent de faire référence.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Jean-Charles Jauffret, *La Guerre d'Algérie. Les combattants français et leur mémoire*, Odile Jacob, 2016 • Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaisse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001 • — (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, 2003.

JEANSON, FRANCIS (1922-2009)

Francis Jeanson est né en 1922 à Bordeaux. Il suit des études de philosophie avant d'être convoqué pour le Service du travail obligatoire (STO) en 1943. Il s'exile alors en Espagne où il est interné, avant de passer

au Maroc*. Il est incorporé dans l'armée de Giraud, puis déserte à nouveau pour rejoindre l'armée du général de Gaulle*. Il prend conscience de la situation coloniale au cours de son voyage de noces, avec Colette Jeanson (née Johnson), en Algérie de septembre 1948 à mai 1949. Au cours d'un deuxième voyage en Algérie, en 1949, il est révolté par les propos d'Européens d'Algérie, l'amenant à écrire ses premiers articles contre le colonialisme dans la revue* *Esprit*. Il se rapproche ensuite de Jean-Paul Sartre* et intègre *Les Temps modernes* dont il assure le secrétariat à partir de 1951.

Il n'est pas surpris par le déclenchement de la guerre d'Algérie. Se trouvant alors en sanatorium, il ne peut se rendre en Algérie. Mais son épouse Colette y effectue plusieurs voyages en 1955. Elle y rencontre notamment Ali Boumendjel* et le Dr Ahmed Francis, ce qui l'amène à rédiger un livre avec l'aide de son mari et d'un collectif franco-algérien, le groupe Coopération. Le livre *L'Algérie hors-la-loi* (Seuil, 1955) est l'un des premiers textes faisant connaître le FLN* en France.

À partir de 1956, Francis Jeanson aide les militants du FLN en France en les transportant avec sa voiture puis en leur trouvant des lieux d'hébergement. Il sollicite certains de ses amis et connaissances, ce qui conduit à la création du « réseau Jeanson », qui se structure à partir d'octobre 1957. La police* démantèle son réseau en février 1960. Francis Jeanson, qui n'a pas été arrêté, organise une conférence de presse clandestine à Paris le 15 avril 1960 pour expliquer son action. L'écrivain Georges Arnaud est poursuivi pour en avoir publié le compte rendu dans *Paris-Presse L'Intransigeant*. Francis Jeanson étoffe ensuite son analyse dans un petit livre, *Notre guerre* (Berg International, 2001), écrit au printemps 1960. Il est jugé par contumace, avec les membres de son réseau, en septembre 1960. Il écope alors de la peine maximale : dix ans de prison* et 70 000 francs d'amende. Il se trouve alors en exil en Suisse* avec Cécile Marion (alors que son ancienne compagne Hélène Cuenat est jugée en même temps à Paris).

Amnistié en 1966, il s'insère professionnellement dans l'action culturelle puis en faveur d'une « psychiatrie ouverte ». À la fin de sa vie, il s'engage encore en faveur des Bosniaques et des Algériens durant la « décennie noire ».

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Francis et Colette Jeanson, *L'Algérie hors-la-loi*, Seuil, 1955 • Francis Jeanson, *Notre guerre*, texte présenté et annoté par Robert Belot, Berg International, 2001 • Marie-Pierre Ulloa, *Francis Jeanson. Un intellectuel en dissidence de la Résistance à la guerre d'Algérie*, Berg International, 2001.

JEUNE NATION

Jeune Nation (JN) est un groupuscule fasciste créé en 1950 par les frères Sidos (dont Jacques et Pierre, condamnés pour collaboration), et que rejoint Dominique Venner en 1955, lui donnant davantage de dynamisme avec un recrutement plus étudiant. JN veut un État fort, national et social, sans le système des partis, « l'éviction totale des mètèques » (cité in Rémi Kauffer, *Histoire d'une guerre franco-française*, Seuil, 2002, p. 78), et est antisémite et anticomuniste. À la suite d'une manifestation* houleuse, JN est dissoute le 15 mai 1958, mais poursuit illégalement ses activités, notamment avec la publication du journal du même nom à partir du 5 juillet 1958, en référence à la conquête d'Alger de 1830. JN se fait surtout remarquer par ses tracts et ses étendards flanqués de la croix celtique, et lors des manifestations auxquelles elle participe de manière volontiers violente. À Paris, en septembre 1960, une dizaine de militants de JN, dont Jacques Sidos, assistent au procès du « réseau Jeanson* », créant des incidents autour du tribunal. Le 14 septembre 1960, deux juges siégeant au procès sont remarqués en pleine discussion amicale avec Jacques Sidos, ce qui conduit les avocats de la défense à demander leur récusation. Les juges quittent le procès le lendemain. À Alger,

le mouvement comprend une cinquantaine de militants organisés et dirigés par Michel Leroy, ingénieur dans l'industrie* pétrolière. Parmi ces militants, l'étudiant Jean-Marcel Zagamé se fait connaître lors des « barricades d'Alger » de janvier 1960. Après cet événement, les frères Sidos et Dominique Venner plongent dans la clandestinité. Jean-Marcel Zagamé prend quant à lui la tête de la Fédération des étudiants nationalistes (FEN), forte de 400 membres, tandis que le lieutenant Claude Cornilleau opère la liaison entre JN, la FEN et le Front de l'Algérie française* (FAF), créé en juin 1960. Au moment du « putsch* des généraux », en avril 1961, JN occupe plusieurs bâtiments publics et libère les meurtriers de l'avocat libéral Me Popie, assassiné en janvier 1961. Puis les militants plongent dans la clandestinité pour rejoindre l'OAS*. En métropole, Pierre Sidos participe au journal pro-OAS proche de JN *Vive la France*, publié par Louis de Charbonnières. Celui-ci part en Algérie en janvier 1962. Il y rencontre Michel Leroy, qui participe à la branche Organisation des masses avec le colonel Gardes*. Mais Jean-Jacques Susini* accuse Michel Leroy de vouloir prendre la main sur le Front nationaliste qu'il a créé en juillet 1961, et sur l'OAS pour l'inféoder aux frères Sidos. Michel Leroy est exécuté en janvier 1962. JN essaime ensuite différents mouvements, dont Occident, Europe-Action et L'Œuvre française. Depuis 2013, un site internet porte son nom, se réclame de son histoire et fait explicitement référence à la mémoire de la guerre d'Algérie.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Anne-Marie Duranton-Crabol, *L'OAS. La peur et la violence*, André Versaille, 2012 • Rémi Kauffer, *OAS. Histoire d'une guerre franco-française*, Seuil, 2002.

JOSPIN, LIONEL (NÉ EN 1937)

Pendant la guerre d'Algérie, Lionel Jospin étudie à Sciences Po (1956-1959) puis à l'ENA. Opposé à la politique coloniale de la SFIO*, il s'engage à l'UGS puis à l'Unef* et à l'OCI, où il milite contre la guerre. En 1961, il fait son service en Allemagne.

En 1982, François Mitterrand* et son gouvernement proposent une loi permettant la reconstitution des carrières de tout agent de l'État sanctionné pendant la guerre, putschistes compris. Député, Premier secrétaire du Parti, Lionel Jospin s'y oppose avec le groupe parlementaire que préside Pierre Joxe. Un amendement excluant les putschistes du programme de réintégration est adopté mais le gouvernement, pour la première fois sous Mitterrand, recourt au 49.3.

En 1997, il accède à Matignon. Son gouvernement, avec Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'État aux Anciens Combattants*, fait adopter à l'unanimité la loi du 18 octobre 1999* substituant officiellement le terme « guerre d'Algérie » à celui d'« opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord ».

Le 4 novembre 2000, en plein débat sur la torture*, il prend position lors d'un dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) en soutenant l'« Appel des douze* » publié dans *L'Humanité** et en condamnant la torture. Il appelle à « un travail de vérité » et reconnaît que la torture a été pratiquée « avec l'aval de certaines autorités françaises ». Il refuse cependant la commission d'enquête parlementaire proposée par le PCF*.

Il agit en pionnier pour l'accès aux archives* : sur le 17 octobre 1961*, un sujet que le PS a choisi d'investir dans les années 1990, avec une déclaration en mai 1999 ; puis sur les archives relatives à la guerre, avec une circulaire le 13 avril 2001.

Lionel Jospin relaie ainsi une mémoire critique de la torture comme du 17 octobre 1961. Il œuvre pour leur intégration à la mémoire nationale, suivi ensuite par François Hollande* et Emmanuel Macron*. En reconnaissant la

guerre et en ouvrant les archives, il se montre également soucieux de vérité et d'histoire.

Paul Max MORIN

Bibl. : Pierre Favier et Patrick Rotman, *Lionel raconte Jospin*, Seuil, 2010 • Benjamin Stora, « Guerre d'Algérie : 1999-2003, les accélérations de la mémoire », *Hommes et Migrations*, n° 1244, 2003.

JOUHAUD, GÉNÉRAL EDMOND (1905-1995)

Edmond Jouhaud est né en 1905 à côté d'Oran dans une famille d'instituteurs, établie en Algérie en 1870. Il entre à Saint-Cyr en 1924 et en sort pilote de l'armée de l'air*. Il sert en AOF de 1930 à 1932. Après la défaite de 1940, il est affecté au cabinet militaire du secrétaire d'État à l'Aviation du régime de Vichy, avant d'entrer dans l'Organisation de résistance de l'armée en 1943. En 1944, il devient chef d'état-major des FFI de la région bordelaise, puis sert en Tunisie* et en Indochine*. Promu général de corps d'armée en 1956, il prend le commandement la 5^e région aérienne, c'est-à-dire l'Algérie. Chef d'état-major de l'armée de l'air en 1958, il conduit à ce titre les opérations interarmées, notamment lors de l'affaire de Sakiet Sidi Youssef* le 8 février 1958. D'abord favorable au retour du général de Gaulle* au pouvoir, il est indigné par le discours du président de la République sur l'autodétermination en septembre 1959, et se retourne contre lui. Devenu inspecteur général de l'Armée de l'air en 1960, il demande très vite à être mis en disponibilité car il veut mettre toutes ses forces dans la lutte en faveur de « l'Algérie française ». Il s'associe au Front Algérie Française contre la venue du général de Gaulle en Algérie en décembre 1960. Il est aussi l'un des pivots du putsch* d'avril 1961. À l'issue de celui-ci, il refuse de se rendre et plonge dans la clandestinité. Il devient alors l'adjoint de Salan* à la tête de l'OAS* et chef de l'organisation clandestine en Oranie

dont il est originaire. Il est arrêté le 26 mars 1962 à Oran sous le faux nom de Gerber et la fausse profession d'enseignant. Il est condamné à mort, mais gracié au dernier moment par le général de Gaulle, sur intervention de Michel Debré* et de Pierre Messmer* notamment. Sa peine est commuée en détention criminelle à perpétuité. Il est amnistié* en 1968 puis rétabli dans ses droits et ses grades en 1982. Il meurt en 1995.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République, 1956-1959*, t. II, Bouquins, 2018 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

JOURNAL DES MARCHES ET OPÉRATIONS (JMO)

Le JMO a été institué par une instruction du 5 décembre 1874, pour consigner de manière quotidienne et chronologique, lors d'une campagne, les événements vécus par toute formation militaire, de l'état-major d'une grande unité jusqu'à celle formant corps (régiment ou bataillon). Ainsi peut-il – s'il est très complet – indiquer à la minute près la composition d'une unité, les itinéraires suivis, les emplacements des stationnements et des cantonnements, les positions de combat successivement occupées, les opérations auxquelles elle a participé, les résultats obtenus ainsi que les pertes subies (tués, blessés, prisonniers* et disparus). Normalement, chaque militaire concerné est mentionné nominativement. Tous ces éléments peuvent être enrichis de cartes, croquis ou photographies*. Ils ne constituent pas pour autant des sources faciles, donnant accès à la réalité des faits. Ainsi, par exemple, un lapidaire « RAS » (Rien à signaler) peut renvoyer à l'absence d'événement

ou de changement ou bien encore cacher un acte inavouable. Euphémismes et versions partiales des événements s’y lisent également. Pour exploiter les JMO, l’historien doit ajouter le décodage du langage militaire au croisement avec d’autres sources.

Le JMO relate en outre les actions d’éclat, les citations collectives et même les citations individuelles lorsqu’elles ont été décernées à l’ordre de l’armée. Les renforts, les promotions et les mutations des officiers* – qu’elles interviennent par suite d’avancement, ou de remplacement – sont par ailleurs indiqués. Outre qu’il renseigne sur l’effectif en sous-officiers* et hommes de troupe, le JMO comporte des tableaux nominatifs des officiers jusqu’au niveau de l’unité élémentaire (compagnies, escadrons ou batteries), qui sont actualisés chaque fois que l’unité a éprouvé des pertes sensibles ou par suite d’une réorganisation importante. Document administratif n’ayant vocation qu’à renseigner sur la vie d’une unité, il n’y figure aucune appréciation sur les personnes et les ordres qui y sont transcrits ne sont l’objet d’aucun commentaire. Le chef de corps étant responsable de la rédaction du JMO, il y appose sa signature et son cachet à la fin de chaque volume. Tenus non pour gérer des personnels ou conduire des opérations, mais pour servir l’histoire et garantir les droits des combattants, ils ne sont pas en principe classés avec les archives* des organismes qui les ont produits, mais distinctement. C’est le cas pour la sous-série 1 H « Archives de l’Algérie » – dossiers 1H4533 à 4744, principale source pour ce théâtre avec la sous-série 7 U.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Philippe Shillinger, Asuncion Lévy et Michel Hardy, *Inventaire des archives de commandement et journaux des marches et opérations des formations de l’armée de terre, 1946-1964 sous-série GR 7 U*, Vincennes, SHAT, 2005.

JOXE, LOUIS (1901-1991)

Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis 1956, Louis Joxe est secrétaire d'État auprès du Premier ministre en 1959 quand de Gaulle* le choisit comme ministre chargé des Affaires algériennes en novembre 1960. C'est un diplomate, un homme de confiance (ex-secrétaire général du CFLN et du GPRF). Libéral sur l'Algérie, rompu à la négociation, Joxe ne manque pas d'atouts et il est un bon contrepoids à Debré* et son entourage ; ministre d'État, il échappe à la tutelle de Matignon : de Gaulle mène le jeu ; Joxe le rencontre très régulièrement, avec ou sans le Premier ministre.

Sa tâche est multiple : voyages en Algérie, préparation du fond des rencontres avec le FLN* à partir de janvier 1961, gestion de la situation avec Jean Morin*, délégué général en Algérie. Lors du putsch*, en l'absence de Messmer*, il se rend en Algérie avec le général Olié*, chef d'état-major de la Défense nationale, muni de tous les pouvoirs pour rétablir l'ordre ; mission parfaitement remplie dans un contexte difficile.

Pendant les négociations*, il reçoit quotidiennement les consignes de l'Élysée qu'il respecte scrupuleusement, et envoie des comptes rendus à l'Élysée, Matignon et autres ministères concernés. Il agit avec souplesse et détermination ; les membres de sa délégation abordent les questions techniques qu'il ne maîtrise pas, mais il sait jouer alternativement de patience et d'exaspération pour aboutir. Les discussions sont dures, il gagne pourtant, pour longtemps, la confiance de ses interlocuteurs algériens.

Après la signature des accords d'Évian*, Joxe paraît assez optimiste. Naïveté ou irénisme ? Confiant dans les négociateurs algériens, il ne mesure pas le poids des tensions internes au GPRA* et à l'ALN* qui minent ce qui a été signé ; il tempère parfois l'inquiétude suscitée par les départs massifs de harkis* et de pieds-noirs*, pensant que la violence et les tortures s'apaiseront. Mais comme Messmer, il relaie les instructions rigoureuses du chef de l'État, contre l'organisation des départs sous peine de renvoi de la métropole ; il enfreint parfois ces mesures.

Ce ministère est le couronnement de sa carrière ; ministre chargé de la Réforme administrative (1962-1967), garde des Sceaux (1967-1968), il est député de Lyon* (1967-1977), puis membre du Conseil constitutionnel.

Chantal MORELLE

Bibl. : Chantal Morelle, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*, André Versailles, 2010 • —, *Comment de Gaulle et le FLN ont mis fin à la guerre d'Algérie. 1962, les accords d'Évian*, André Versailles, 2012.

JUIFS D'ALGÉRIE

Au nombre d'environ 140 000 en 1954, les juifs représentent à peine 1,5 % de la population totale de l'Algérie, mais environ 14 % de sa population citoyenne de statut civil commun. Dans leur grande majorité, ils descendent d'« indigènes » faits collectivement citoyens français par le décret Crémieux de 1870. Accompagnée d'un processus de francisation et d'ascension sociale, cette intégration au groupe des citoyens est restée précaire en raison d'un antisémitisme répandu au sein de la population européenne et des autorités françaises. Déchus de la citoyenneté et discriminés par le régime de Vichy à partir de 1940, les juifs ont recouvré l'intégralité de leurs droits en 1943, onze ans avant le déclenchement de l'insurrection.

En 1954, plusieurs éléments singularisent les juifs par rapport aux Européens. Même si la religiosité et l'encadrement communautaire tendent à diminuer, leurs pratiques maritales et leurs sociabilités les lient avant tout à d'autres juifs. Une proportion importante d'entre eux a pour langue maternelle l'arabe, et malgré une présence croissante au sein des quartiers dits « européens », ils sont nombreux à vivre au contact de musulmans dans les quartiers anciens et dans les villes de l'intérieur. Surreprésentés dans le commerce, les professions libérales et la fonction publique, ils sont sous-

représentés dans le secteur agricole. Enfin, ils portent majoritairement leurs suffrages vers les partis de gauche depuis l'époque du Front populaire.

Dans les premiers temps de la guerre, aucun événement ne semble impliquer des juifs en tant que tels. La situation change en 1956. Au début de l'année, quelques dizaines d'Algérois fondent le Comité des juifs libéraux. Plaidant pour un cessez-le-feu, le principe de l'autodétermination et des négociations* entre gouvernement français et nationalistes, ils se disent persuadés de représenter l'opinion majoritaire des juifs. D'après les autorités françaises, surreprésentés parmi la minorité de Français « libéraux », les juifs se montreraient de fait plus « neutres » ou « attentistes » que les Européens, et rejetteraient les « ultras » car ils les identifieraient à des fascistes. Toutefois, rares sont les juifs à participer à la lutte anticoloniale, et les autorités françaises soulignent sans doute à raison la crainte qu'inspire à la majorité des juifs la perspective d'un État indépendant dirigé par des nationalistes.

Encouragé par les prises de position de juifs « libéraux », le FLN* définit une politique spécifique à l'égard des juifs à partir de l'été 1956. Sa propagande* les invite à rejeter la nationalité* française, à se revendiquer Algériens et à se solidariser des musulmans, au nom de leur vécu commun du racisme* et de leur appartenance ancestrale à une « patrie » commune. Au même moment toutefois, des violences – rarement revendiquées – visent les juifs en tant que tels : les commerçants juifs de certaines communes sont boycottés*, des rabbins, des synagogues ainsi que des lieux de sociabilité juifs subissent des actions armées. Selon les institutions communautaires, ces actes spécifiquement antijuifs demeurent peu nombreux et peu meurtriers, mais ils prennent parfois des formes spectaculaires avec la mise à sac de lieux religieux lors d'actions de foule en 1960-1961. Ces violences jouent un rôle dans l'engagement de juifs aux côtés des « ultras » : dès 1956, des groupes de civils armés participent à des violences antimusulmanes meurtrières ; et même s'ils demeurent sous-représentés parmi les « ultras », de jeunes juifs

s'engagent dans l'OAS* en 1961-1962 avec des motivations comparables à celles des Européens.

Les responsables communautaires, regroupés au sein du Comité juif algérien d'études sociales (CJAES) et de la Fédération des communautés israélites d'Algérie, sont avant tout préoccupés par la vitalité de la communauté, comme en témoignent les assises du judaïsme algérien en 1958. Ils s'expriment toutefois sur la situation politique à partir de la fin 1956. Déplorant les violences sans identifier leurs causes, leurs auteurs ni leurs victimes, ils se disent pour la paix, l'égalité et la justice, sans pour autant se prononcer sur les mesures qui pourraient les garantir. Surtout, ils indiquent qu'en tant que Français, les juifs ne sauraient mettre en cause les autorités ni la souveraineté françaises sur l'Algérie. Ces responsables obtiennent en 1961 l'octroi de la citoyenneté aux quelques milliers de juifs des régions du Sud conquises après 1870 et, dans les derniers mois des négociations entre FLN et gouvernement français, agissent avec succès auprès des autorités pour que le sort des juifs ne soit pas dissocié de celui des Européens. Ils affirment alors en privé au gouvernement français que les juifs se trouveraient en danger à l'indépendance face aux nationalistes algériens, et semblent encourager les départs des juifs.

Ces départs obéissent à des facteurs et à une chronologie similaires aux départs des Européens, en dehors des quelques milliers qui choisissent Israël*. Quelques milliers d'autres restent en Algérie indépendante, qu'ils quittent majoritairement à la fin des années 1960.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Pierre-Jean Le Foll-Luciani, *Les Juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

JUIN, MARÉCHAL ALPHONSE (1888-1967)

Alphonse Juin, né à Bône en Algérie en 1888, est issu d'une famille modeste de pieds-noirs*. Son père est gendarme. Saint-cyrien en 1912, officier* d'infanterie coloniale, il est affecté au Maroc* en 1914 où il participe aux combats de la conquête du protectorat. Il perd l'usage de son bras droit dans les tranchées de la Grande Guerre. Il est ensuite renvoyé au Maroc en 1923 et, jusqu'à 1925, participe à la campagne du Rif, sous les ordres du maréchal Lyautey. En 1937, il est adjoint auprès du résident général au Maroc, le général Noguès, et devient général en 1938. Capturé par les Allemands en 1940, il est libéré le 15 juin 1941 à la demande du gouvernement de Vichy, puis nommé commandant des troupes d'Afrique du Nord, le 20 novembre 1941. Tirillé entre l'obéissance envers Vichy et la volonté de combattre l'Allemagne, il est finalement nommé en 1943 par de Gaulle* à la tête du corps expéditionnaire français en Italie*. En 1947, il quitte son poste de chef d'état-major de la Défense nationale pour prendre les fonctions de résident général au Maroc, poste qu'il conserve jusqu'en 1951. Il est nommé maréchal de France en 1952. Sans jamais s'aventurer en politique, il s'oppose à l'indépendance du Maroc. En 1956, il occupe un haut commandement de l'Otan. Dans ce cadre, il déclare publiquement à Metz le 4 mars 1956 : « L'Afrique du Nord est le dernier banc d'essai de la vitalité française. », position qu'il expose en 1957 dans son premier livre, *Le Maghreb en feu* (Plon, 1957). Ayant refusé de se mêler aux déstabilisations de la IV^e République*, il est néanmoins favorable au retour du général de Gaulle en 1958. Après le revirement du discours sur l'autodétermination* de septembre 1959, il critique âprement la politique algérienne du président de la République dans le quotidien *L'Aurore*. Il s'éloigne alors définitivement du général de Gaulle. Il est près de participer au complot parisien préparant le putsch* d'avril 1961. Mais il finit par se désolidariser des conjurés et reste fidèle à la République. Malgré tout, son désaccord avec la politique algérienne du chef de l'État lui vaut d'être mis à l'écart du Conseil supérieur de la Défense. Il est définitivement mis à la

retraite en avril 1962. Il rend des visites discrètes aux prisonniers* de l'OAS* à Tulle à la suite de la guerre, mais s'abstient de toute prise de position publique.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République, 1956-1959*, t. II, Bouquins, 2018 • Jean Guisnel, *Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France*, La Découverte, 1990 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

JUSTICE MILITAIRE

En 1954, la justice militaire se compose de tribunaux permanents des forces armées (TPFA). Ils ont pour mission de réprimer les soldats commettant des infractions de droit commun (vol dans des locaux militaires, blessures et homicides involontaires d'autres soldats, par exemple) ou spécifiques (désertion, refus d'obéissance, voies de fait sur supérieurs, etc.). Le commandement peut cependant en rester à des sanctions disciplinaires, comme des jours d'arrêt. C'est le cas en particulier pour les viols*, en Algérie, selon Marius Loris qui prend le TPFA de Constantine en exemple. Jugeant essentiellement des soldats de 2^e classe, surtout des soldats « indigènes » et des étrangers de la Légion, ce TPFA a principalement été saisi de désertions vers les rangs nationalistes puis vers l'OAS* en 1961-1962, éventuellement avec emport d'armes. En toute logique avec l'incorporation du contingent, les jeunes métropolitains sont surtout punis pour des faits commis au sein de l'armée, des plus graves comme l'homicide involontaire aux moins sérieux comme le vol, en passant par les outrages et insultes envers la hiérarchie. Si des peines de mort frappent les déserteurs

rejoignant des groupes armés, les peines de prison* sont aux trois quarts inférieures à douze mois et de simples amendes répriment les blessures et homicides involontaires. Les TPFA, complète Tramor Quemeneur, jugent également les objecteurs de conscience qui écopent de peines en moyenne très proches du maximum prévu : deux ans. Il en va de même pour les « soldats du refus* », une quarantaine de communistes à la suite d'Alban Liehti*. Ces réfractaires* politiques connaissent des trajectoires complexes. Récidivistes, ils peuvent cumuler les condamnations sans être exemptés du service qu'ils doivent accomplir après avoir purgé leurs peines. Incarcérés en métropole ou en Algérie, ils peuvent aussi être envoyés au camp de Tinfouchy où règne un régime disciplinaire insoutenable.

Cette guerre dote cependant les TPFA d'une mission nouvelle : juger les partisans de l'indépendance, quels que soient leur degré d'implication et leurs actes. Autant les indépendantistes du FLN* et du MNA* que les membres du PCA* et tous ceux qui les soutiennent sont passibles des tribunaux, qu'ils aient commis des attentats, aidé les maquisards, collecté et transporté des fonds, caché des militants recherchés, etc. En Algérie, suivant l'état d'urgence* et les pouvoirs spéciaux*, les TPFA interviennent essentiellement au stade du jugement et pour les seuls actes qualifiés de crimes (les délits restent jugés par les tribunaux correctionnels). Des dizaines puis bientôt des centaines de personnes leur sont déférées chaque mois. À partir de 1960, la compétence des TPFA est étendue aux délits. Ils jugent alors près de 16 000 personnes jusqu'à la fin de la guerre. En métropole, les TPFA n'interviennent qu'à partir de 1958 et leur compétence reste cantonnée aux infractions criminelles. L'ampleur de leur activité reste inconnue. Dans les deux territoires, cependant, les condamnations à mort* marquent leurs jugements : ils en prononcent près de 1 500 en Algérie, dont 198 exécutées ; 24 exécutions ont lieu en métropole où le total des peines capitales n'a pas été calculé. Les articles pionniers de Marc André sur le TPFA de Lyon* et la

prison de Montluc* témoignent cependant que la peine de mort est autant chargée d'enjeux en métropole qu'en Algérie.

Ainsi, la logique française consistant à nier l'état de guerre et, par conséquent, à criminaliser les actes des indépendantistes et de leurs soutiens provoque une mutation profonde de la mission des TPFAs, érigés en gardiens de la nation face à ses ennemis. Au sein du haut commandement, certains en profitent pour reformuler des revendications anciennes en vue de revenir à des juridictions expéditives. Les TPFAs résultent en effet d'une loi de 1928 qui, à la demande des associations d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale, a offert des garanties aux soldats. Ainsi, les parquets des TPFAs sont dotés d'une magistrature indépendante du commandement, dont les instructions ne sont pas de rapides enquêtes à charge. Pour les jugements, les TPFAs se composent d'un jury de militaires tirés au sort, à l'image des jurés d'une cour d'assises et, lorsqu'ils prononcent des peines de mort, celles-ci ne sont pas immédiatement exécutoires. Le chef de l'État conserve son droit de grâce. Certains hauts gradés voient cependant dans ces garanties autant d'entraves à l'efficacité et une dépossession illégitime. Aussi réclament-ils des réformes pour *a minima* de l'instruction, rapprocher les TPFAs du commandement sur le terrain et remettre les décisions de grâce à l'armée. De fait, en 1959-1960, il obtient satisfaction sur les deux premiers points. En 1959, la décentralisation des TPFAs d'Algérie les installe à l'échelle des zones militaires, au lieu des trois corps d'armée d'Alger, d'Oran et de Constantine. En 1960, l'instruction des affaires impliquant les indépendantistes est transformée en une simple enquête confiée à des procureurs militaires qui sont des magistrats* appelés ou rappelés sous les drapeaux. Toutefois, dans cette guerre où l'armée empiète sur les attributions des autorités civiles et s'invite en politique, les gouvernements et chefs de l'État ne cèdent pas sur le droit de grâce, d'essence régaliennne. L'enjeu devient crucial quand le général de Gaulle*, orientant sa politique vers des

pour parler, réduit puis cesse les exécutions et affronte les partisans de l'Algérie française.

À leur égard, les TPFA font rapidement les preuves d'une mansuétude coupable aux yeux du général de Gaulle. D'emblée méfiant envers les TPFA d'Algérie, il fait transférer les partisans de l'Algérie française en métropole mais, en 1960, le procès des barricades, devant le TPFA de Paris, se solde par douze acquittements sur les quinze accusés présents dans le box. Les laissant en liberté pendant les audiences, en outre, le TPFA permet à Jean-Jacques Susini* et Pierre Lagaille* de fuir en Espagne où ils fondent l'OAS avec Salan*. Aussi, après le putsch*, de Gaulle dépossède en grande partie les TPFA de la répression des partisans de l'Algérie française. Il confie les affaires les plus sérieuses à des tribunaux créés *ad hoc* : Haut Tribunal militaire et tribunal militaire puis Cour militaire de justice ; tous sont remplacés par la Cour de sûreté de l'État* en 1963. Des militaires, triés sur le volet pour leur loyalisme, siègent aux côtés de civils au Haut Tribunal militaire ainsi qu'au tribunal militaire et ils composent en totalité la Cour militaire de justice. Ces tribunaux d'exception sont à l'aboutissement d'un long processus de militarisation de la justice, accompagné d'un recul des garanties pour les justiciables et d'une soumission à des impératifs politiques. En 1982, François Mitterrand*, qui a connu les TPFA en tant que ministre de la Justice en 1956-1957, se déleste de ce lourd héritage en les supprimant définitivement. La rupture est majeure en ce qu'elle sonne le glas de la justice militaire en France.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Marius Loris Rodionoff, « Crises et reconfigurations de la relation d'autorité dans l'armée française au défi de la guerre d'Algérie, 1954-1966 », thèse sous la dir. de R. Branche, Paris-1, 2018 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir.

de B. Stora, Paris-8, 2007 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

K

KADDACHE, MAHFOUD (1921-2006)

C'est dans la mouvance du mouvement national que Mahfoud Kaddache a apporté sa contribution à la construction d'un nouveau rapport à l'histoire de l'Algérie. On retrouve dans l'itinéraire de Kaddache cette problématique de l'insertion de la question historique dans la conscience d'un historien. La place de la source était centrale dans son art de faire.

Kaddache rapporte dans une interview accordée à Daho Djerbal en 1981, reprise en 2006, qu'il doit sa passion de l'histoire à son instituteur Benhadj, militant SFIO* et secrétaire du Congrès musulman en 1936. Licencié ès lettres (option histoire et géographie) en 1945, il est nommé professeur d'histoire au collège de Médéa. Ses deux mémoires pour l'obtention du DES portent sur la Casbah et sont publiés en 1950 dans la série *Documents algériens*. En avril 1952, il assure la rédaction en chef de *La Voix des jeunes*, éditée par la Route SMA. Il devient en 1953 commissaire général, ce qui ralentit quelque peu son travail universitaire. Il rejoint la revue* *Consciences maghribines* fondée en juin 1954, par André Mandouze*. En juin 1956, il collabore à *L'Espoir*, organe des libéraux* d'Algérie, après un séjour au centre d'internement de Berrouaghia. Il collabore à l'œuvre des centres sociaux* et travaille, clandestinement, pour le GPRA*. Après l'indépendance

et une courte expérience en tant que chef de cabinet du ministre de la Justice, il rejoint l'université d'Alger*.

Historien positiviste intransigeant, il participe à la fondation, en 1966, de la *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb*, qu'il dirige jusqu'en 1974. Il soutient sa thèse de troisième cycle sur « La vie politique à Alger, 1919-1939 » sous la direction de Xavier Yacono, à Toulouse. Le processus d'arabisation de l'enseignement de l'histoire entraîne son départ (son exclusion ?), d'autant plus que le 7 mai 1975, il se démarque des orientations que Houari Boumediene* donne aux historiens. Il est nommé inspecteur général de français, puis directeur du musée du Bardo. Il réintègre l'université mais à l'Institut de bibliothéconomie d'Alger.

C'est à lui que revient la publication du premier livre de témoignages* sur le 1^{er} novembre 1954* *Récits de feu* (SNED/E/Moudjahid, 1977), dont il signe la préface. En 1980, il publie sa thèse d'État *Histoire du nationalisme algérien. Question nationale et politique algérienne, 1919-1951*.

Il défend l'histoire et les historiens face aux attaques de Mouloud Kassim, ancien ministre et idéologue (*El Moudjahid*, mai 1986). Enfin, il débat de façon académique avec Charles-Robert Ageron* sur le rôle de l'émir Khaled au lendemain de la Première Guerre mondiale dans l'hebdomadaire *Algérie-Actualité*.

Il a publié une histoire générale de l'Algérie : *L'Algérie des Algériens. De la préhistoire à 1954* (Paris-Méditerranée, 2003) et a achevé son œuvre par son seul livre sur la Guerre de libération : *Et l'Algérie se libéra* (Paris-Méditerranée, 2003).

Fouad SOUFI

Bibl. : Abderrahmane Khelifa, « Mahfoud Kaddache, une certaine conception de l'histoire », in Aissa Kadri et Ouanassa Siari Tengour (dir.), *Généralisations engagées et mouvements nationaux. Le xx^e siècle au Maghreb*, Oran, Crasc, 2012 • Hassan Remaoun, « Les historiens algériens issus du mouvement national », *Insaniyat*, n° 25-26, 2004 • Fouad Soufi, « Mahfoud

Kaddache, un historien à l'université d'Alger », in Aissa Kadri et Ouanassa Siari Tengour (dir.), *Génération engagées et mouvements nationaux*, op. cit.

KAFI, ALI (1928-2013)

Ali Kafi a dirigé la Wilaya 2* après le départ de Bentobbal* en Tunisie*, au printemps 1957. Né à M'souna (El Harrouch), dans une famille marquée par la perte de deux parents lors des massacres de mai 1945 à Guelma, Ali Kafi reçoit une instruction en arabe avant d'être inscrit à la médersa El Kettania de Constantine, puis à la Zitouna de Tunis. Ses activités au PPA-MTLD* qu'il commence à Constantine puis dans l'association des étudiants* algériens à Tunis lui valent d'être expulsé en 1952. Il rejoint la *kasma* d'El Harrouch du MTLD en 1953 tout en enseignant dans une de ses médersas.

Il commence à militer dans les rangs du FLN*-ALN* à la fin de l'année 1954 et rejoint le maquis en mai 1955. Il gravit très rapidement les échelons en prenant la direction d'une région qu'il organise selon les ordres de son chef Zighoud* Youcef. Il participe ainsi à la préparation du 20 août 1955* et fait partie de la délégation qui se rend au congrès de la Soummam*. À la mort de Zighoud Youcef, son successeur, Lakhdar Bentobbal le désigne comme responsable militaire. À ce titre, il est membre du conseil de la wilaya avant d'en devenir le dirigeant, après le départ de Bentobbal pour Tunis en compagnie de Krim* Belkacem et Ben Khedda*, au mois d'avril 1957.

En décembre 1958, il accueille la réunion interwilayas à la demande d'Amirouche, sans prendre part aux travaux, même s'il nourrit la même hostilité à l'égard des dirigeants de l'extérieur, du fait de l'isolement des maquis par les barrages* électrifiés.

Sous sa direction, la wilaya bien structurée se distingue par une « une symbiose plus grande avec le peuple » (*Histoire intérieure du FLN [1954-1962]*, Fayard, 2002, p. 204) et il sait éviter avec discernement les épurations,

peu convaincu des accusations d'infiltration des maquis émises par Amirouche*, victime de la bleuïte*.

Il traverse la frontière le 25 mars 1959 pour participer à la réunion des dix colonels* à Tunis qui, loin de résoudre les difficultés des wilayas de l'intérieur, est plutôt « un combat de chefs » (Harbi), entrecoupé de menaces. Puis, il se rend au Caire pour assister aux travaux du 3^e CNRA* en décembre 1959 dont les débats sont tout aussi houleux avant de reconduire Ferhat Abbas* à la tête du GPRA* et de nommer Krim Belkacem aux Affaires étrangères. Désigné membre du CCE*, Ali Kafi ne regagne pas la Wilaya 2. Il représente le FLN au Caire et à la Ligue arabe*. À l'indépendance, il occupe plusieurs postes d'ambassadeur au Liban, en Syrie et en Tunisie.

En Algérie, il doit assurer la présidence du Haut Comité d'État à la suite de l'assassinat de Mohamed Boudiaf* de 1992 à 1994.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Interview d'Ali Kafi, *El Moudjahid*, 24 avril 1959 • Ali Kafi, *Du militant politique au dirigeant militaire, mémoires : 1946-1962*, Alger, Casbah, 2002 • Mohammed Harbi, *Une vie debout*, t. I, 1945-1962, La Découverte, 2001.

KAGAN, ÉLIE (1928-1999)

Né à Paris en 1928, d'origine juive polonaise, Élie Kagan échappe de peu aux rafles antisémites et est contraint de se cacher pendant l'occupation allemande. Il restera toute sa vie profondément engagé pour l'égalité entre les hommes et pour la justice sociale. À 33 ans, sa carrière de photographe connaît un tournant irréversible. Alors qu'il gagnait jusque-là sa vie en photographiant des célébrités, cet homme politiquement engagé à gauche, acquis à la cause de l'indépendance des Algériens, se retrouve l'un des

témoins privilégiés de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961* dans la capitale française et de la terrible répression d'État qui s'ensuivit. Prévenu par des militants de la Fédération de France* du FLN*, il rejoint les grands boulevards, d'abord comme observateur. Rapidement, face à la violence des forces de l'ordre françaises, il commence à photographier clandestinement les manifestants algériens pacifiques pris au piège dans le métro, matraqués, raflés et entassés dans des bus de la RATP, des blessés et même des morts. Très mobile grâce à sa Vespa, il a documenté cette nuit d'horreur en plusieurs lieux de la capitale et de sa banlieue, se rendant notamment au bidonville de Nanterre où il reviendra à plusieurs reprises pour faire connaître la vie des immigrés algériens et de leurs familles. Tandis que la majorité des médias français reproduisent peu ou prou la version officielle (le FLN serait seul responsable des violences qui n'ont fait que deux morts), le témoignage* et les photographies* d'Élie Kagan sont publiés dans *Témoignage chrétien* le 27 octobre. Ses clichés servent également à illustrer l'ouvrage de Paulette Péju *Ratonnades à Paris*, publié par les éditions Maspéro* mais immédiatement saisi chez l'imprimeur et le film militant de Jacques Panijel *Octobre à Paris*, qui restera invisible pour le grand public jusqu'en 2011. La quarantaine de photographies qu'Élie Kagan a pu sauver de cette nuit tragique n'ont cessé d'être republiées depuis et ont largement contribué à l'établissement de la responsabilité de l'État français dans ce massacre. Devenues iconiques, ces images ont quelque peu laissé dans l'ombre sa production ultérieure, notamment le très long reportage qu'il a consacré à l'Algérie indépendante où il a séjourné durant toute l'année 1963, mandaté par la revue* *Révolution africaine**. Le fonds photographique et les archives* professionnelles d'Élie Kagan sont déposés à La Contemporaine.

Marie CHOMINOT

Bibl. : Jean-Luc Einaudi et Élie Kagan, *17 octobre 1961*, Actes Sud/Solin, 2001 • Élie Kagan et Patrick Rotman, *Le Reporter engagé*, Métailié, 1989.

KATEB, YACINE (1929-1989)

C'est lors des manifestations du 8 mai 1945* et de leur répression, à Sétif et dans le Constantinois, que Kateb Yacine, jeune lycéen de 15 ans, découvre les deux choses pour lui essentielles, la poésie et la révolution. Il fait des découvertes fondamentales : la force du peuple, la torture* et les répressions de l'armée et des milices coloniales.

Le périple de ses personnages les mène vers les lieux qu'il a connus : l'enfermement en prison*, le voyage vers Bône, la ville de la côte avant l'embarquement, passager clandestin pour l'un d'entre eux, sur un bateau, vers la France. Kateb embarque pour Marseille* et remonte vers Paris, après un arrêt en Camargue comme ouvrier agricole. Dans la capitale, il donne une conférence, *L'Émir Abdelkader et l'indépendance algérienne* (1947) et publie des poèmes, des récits et des essais. Il revient au pays à la mort de son père et travaille comme docker à Alger. Il retourne en France et publie *Le Cadavre encerclé* (*Esprit*, 1954), qui sera mis en scène par Jean-Marie Serreau, interdit en France et joué en Belgique*.

La publication de *Nedjma* (Seuil, 1956) pose le problème de la littérature* algérienne qui est censée être la voix du peuple. Kateb dira que sans la guerre le texte n'aurait pas été publié. L'œuvre échappe aux catégorisations : elle combine l'oralité populaire à la modernité poétique (fragmentation et rupture du déroulé habituel du récit). S'y manifeste une conception de l'histoire, totale et éruptive, qui creuse le récit colonial par la légende tribale ou les figures totémiques de la mémoire comme l'émir Abdelkader et fait émerger ce personnage silencieux et tenace : le peuple. Kateb participe à une reprise critique de l'histoire que travaille la littérature des années 1950, et que l'on retrouve chez Mohammed Dib*, ou Aimé Césaire et Édouard Glissant, et chez des historiens comme Lacheraf* ou Sahli*. Ses relations à la langue française sont éminemment post-coloniales :

si c'est la langue de sa poésie, c'est aussi la langue devenue sienne, le « butin de guerre » pris à la colonisation.

Il voyage dans plusieurs pays, revient en Algérie à l'indépendance pour s'y installer et mener, à Sidi-Bel-Abbès, l'expérience d'un théâtre* en langues algériennes, qui traite des questions d'actualité et revient sur l'histoire refoulée, en Algérie et dans le monde.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Yacine Kateb, *Nedjma*, Seuil, 1956.

KATZ, GÉNÉRAL JOSEPH (1907-2001)

Ancien résistant, Joseph Katz a exercé diverses fonctions à l'état-major de la 1^{re} Région militaire (Paris), puis au ministère de la Défense nationale. Sa carrière militaire commence en 1956 en Algérie, où il est affecté, le 8 août au Commandement opérationnel du Sud-Algérois (COSA) à Bou Saâda.

En mars 1957, il est commandant du territoire militaire de Ghardaïa, et assure dès septembre 1957 les fonctions de sous-préfet de Laghouat puis de commandant du secteur autonome de Ghardaïa-Laghouat.

Le 13 mai 1958* surprend Katz à Laghouat. Celui-ci soutient les généraux qui sont favorables au retour du général de Gaulle* et interdit à ses officiers* de rallier les comités de salut public. Cette attitude lui vaut une réelle hostilité de la part des activistes qui exigent son départ. Il quitte ses fonctions peu après le 13 mai 1958 et retourne en France. Mais il continue à suivre de près les événements d'Algérie. Lors du putsch* des généraux (avril 1961), le général Katz désavoue publiquement les insurgés et se met aux ordres du gouvernement de la République.

Le 19 février 1962, le général Katz est nommé à la tête du secteur autonome d'Oran relevant du corps d'armée d'Oran (CAO) commandé par le général Émile Cantarel. La ville vit au rythme des attentats de l'OAS*. Dès

les premiers contacts avec la réalité du terrain, le général Katz s'attelle à démanteler l'organisation subversive en s'appuyant sur des unités arrivées de France.

Au lendemain du cessez-le-feu, le 19 mars 1962*, le général Katz établit des contacts avec le capitaine Nemiche* Djelloul, alias Si Bakhti, chef de la Zone autonome d'Oran (FLN*). Désormais, par un extraordinaire retournement de l'histoire, les deux chefs militaires se retrouvent à lutter contre le même adversaire.

Le 25 mars, l'arrestation de l'ex-général Edmond Jouhaud*, l'un des chefs de l'OAS, attise l'hostilité de la population française acquise à l'OAS qui surnomme Katz « le boucher d'Oran ». Il échappe à trois tentatives d'assassinat. Sans surprise, l'accord du 17 juin entre OAS et FLN est rejeté à Oran par la voix de Paul Gardy, successeur de Jouhaud.

Des tentatives de réconciliation ont lieu le 28 juin et marquent un répit.

Le général Katz réussit à mener tant bien que mal les opérations de maintien de l'ordre jusqu'au scrutin sur l'autodétermination du 1^{er} juillet 1962 qui aboutit à la proclamation de l'indépendance de l'Algérie. Le 5 juillet*, la fête de l'Indépendance est toutefois ternie par des tirs de coups de feu et le déclenchement de massacres. « Le bilan donné par le Dr Naït, directeur de l'hôpital, fait état de 101 morts, 76 Algériens et 25 Européens d'une part et 145 blessés dont 105 Algériens et 40 Européens » (Soufi, 2000).

Le général Katz s'est expliqué sur l'intervention tardive de ses troupes, obéissant à sa hiérarchie.

Le 12 juillet 1962, le général Katz assiste à la grande réception donnée à la nouvelle préfecture d'Oran en l'honneur d'Ahmed Ben Bella.

Il quitte Oran le 13 août 1962, pour rejoindre son poste comme adjoint au général Cantarel commandant le 2^e Corps d'armée à Coblenche.

Saddek BENKADA

Bibl. : Saddek Benkada, « Mort du général Joseph Katz, ancien commandant du Secteur autonome d'Oran (février-juillet 1962) », *La Voix de l'Oranie*,

2001 • Joseph Katz, *L'Honneur d'un général. Oran, 1962*, L'Harmattan, 1993 • Fouad Soufi, « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962. Deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire », in *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international*, SFHOM, 2000.

KHATIB, YUCEF, DIT HASSAN

Youcef Khatib est né le 19 novembre 1932 à Orléansville. Après ses années de scolarité dans sa ville natale, il intègre le lycée Bugeaud à Alger.

En mai 1956, il est parmi les étudiants* engagés dans la « grève* illimitée des cours et des examens » et rejoint le maquis de l'Algérois où il est chargé du secteur sanitaire (1956-1958).

Son ascension est rapide, favorisée par des événements de dimension nationale. D'abord la « bleuïte* », qui a ravagé surtout l'Algérois et la Kabylie et où il a joué un rôle important. S'ensuit l'« affaire Si Salah* ».

La « bleuïte » ainsi que l'« affaire Si Salah » ont eu de considérables conséquences sur l'ALN* en fragilisant les maquis de l'intérieur. C'est dans ce climat miné que le commandement de la Wilaya 4* échoit à Hassan, à l'été 1961, à la suite de la mort, les armes à la main, du commandant Djilali Bounaâma* à Blida, le 8 août.

Durant la crise du FLN* de l'été 1962*, le colonel Hassan et ses jeunes officiers sont confrontés au redoublement de violence et de férocité de la part de l'OAS* et aux tentatives de récupération de la wilaya et de la capitale, par ses anciens responsables, le colonel Slimane Dehilès* et le commandant Azzedine*.

Face au Bureau politique (BP), la Wilaya 4 est dans une posture défensive et d'attente. L'exacerbation de la crise oblige Hassan et ses hommes à affronter frontalement Ahmed Ben Bella* et ses partisans.

À la suite de ce retournement de situation, Ben Bella, au nom du BP, ordonne à l'ANP* de marcher sur Alger et d'y déloger la Wilaya 4. Les affrontements fratricides en ce début de septembre 1962 font des centaines de morts.

Après l'indépendance, Hassan reprend ses études de médecine. Accusé d'avoir soutenu le coup d'État (avorté) fomenté par le chef d'état-major de l'ANP Tahar Zbiri* en décembre 1967, il est mis en résidence surveillée jusqu'à 1972, dans le Sud, à In Salah. À sa sortie, il exerce son métier à Tiaret puis à Alger.

Dans les années 1993-1994 où la violence est à son apogée, il est chargé par les autorités officielles d'organiser un « dialogue national » entre les différentes forces politiques qui aboutira à la cooptation de Liamine Zéroual à la présidence de la République.

Dénonçant la fraude en faveur du président Abdelaziz Bouteflika*, il se retire avec les autres candidats de la course aux présidentielles d'avril 1999.

Yucef Khatib est actuellement président de la Fondation de la Wilaya 4 historique dont la mission principale est la sauvegarde de la mémoire de la Wilaya 4.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Commandant Azzedine, *On nous appelait fellaghas*, Stock, 1976 • Fouad Soufi, « Mémoires de la Wilaya 4 », in Ouanassa Siari Tengour, *Résistance algérienne. Histoire et mémoire, 1945-1962*, Oran, Crasc, 2017 • Mohamed Tegua, *L'Armée de libération nationale en Wilâya IV*, Alger, Casbah, 2002, en particulier p. 189-191.

KHEIREDDINE, MOHAMED (1902-1993)

Né à Biskra dans une grande famille terrienne, Mohamed Kheireddine adhère au mouvement réformiste après des études à Tunis. Il devient une des

figures du mouvement réformiste algérien et s'engage dans les rangs de l'AUMA, qu'il représente dans le comité exécutif du Congrès islamique (1936). Il rejoint le mouvement du Manifeste* algérien à côté de Ferhat Abbas*. Il est membre fondateur du Front algérien pour la défense et le respect de la liberté (FADRL) en 1951. Il figure dans la délégation reçue par Jacques Soustelle* le 28 mars 1955 qui comptait Ahmed Francis (UDMA*) et Hadj Cherchalli (MTLD). De ce fait, Kheireddine est suspecté pour ses relations avec l'administration coloniale par le FLN*. Selon Harbi* (1984, p. 146), il échappe à un assassinat par miracle lors des événements d'août 1955. Sollicité par Cheikh El Hocine El Mili mandaté par le FLN, pour apporter son soutien à la révolution, il réplique : « Nous ne souhaitons pas être considérés comme ennemis, mais en mai 1945 nous étions alliés avec le PPA* au sein des AML*. Nous avons payé ses agissements. Cette fois, la situation est différente. Nous ne sommes pas impliqués. Vous avez agi seuls, vous paierez seuls » (cité dans Harbi, 1984, p. 44).

Cependant, les choses évoluent avec le ralliement de l'association au FLN en janvier 1956. Il rentre en contact avec Abane* Ramdane par l'intermédiaire de Saâd Dahlab*. Grâce à ses relations avec le Maroc* et le sultan Mohamed V, il est chargé de la représentation du FLN à partir de mars 1956. Il est membre de la délégation algérienne présidée par Ferhat Abbas qui participe à la conférence de Tanger en avril 1957. Membre du CNRA*, il prend part aux travaux de la session organisée à Tripoli du 16 décembre 1959 au 18 janvier 1960.

À l'indépendance, il est élu à l'Assemblée constituante. Mais lors de la discussion sur la loi de la nationalité*, Kheireddine défend son octroi aux Marocains qui ont soutenu la révolution algérienne. Le rejet de cette proposition par Ben Bella provoque la rupture entre les deux hommes et sa démission. Sous le régime de Boumediene*, il est mis en résidence surveillée à la suite de l'appel signé avec Ferhat Abbas, Ben Khedda* et Hocine Lahouel en 1976.

Bibl. : Mohammed Harbi, 1954. *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 1984 • Mohamed Kheireddine, *Mémoires*, t. II, Alger, Dahlab, 2002.

KHIDER, MOHAMED (1912-1967)

Né le 12 mars 1912 à Alger dans une famille modeste originaire de Tolga (Biskra), Mohamed Khider décrit, dans son autobiographie inachevée, une enfance* faite de privation. Après avoir exercé divers métiers, il est recruté aux Tramways algériens (TA). Il rejoint en 1934 l'Étoile nord-africaine puis, en juin 1937, il entre au comité directeur du PPA* d'Alger.

Ses activités militantes conduisent Khider à une série d'arrestations entre le 14 juillet 1939 et le 1^{er} mai 1945. Il soutient la position de Messali* et refuse toute collaboration avec l'Allemagne nazie. Après sa libération en juin 1946, il entre au comité central du MTLD. En novembre 1946, il est élu député d'Alger au titre du deuxième collège mais intervient peu à l'Assemblée nationale. Il est plus présent à Alger qu'à Paris. Le 18 mars 1947, il participe à la discussion relative à l'Indochine* mais pas à celle sur le statut de l'Algérie et ne prend pas part à son vote le 27 août 1947. Il intervient en séance le 26 juillet 1949 pour protester contre l'inclusion de l'Algérie dans le Pacte atlantique.

Impliqué à tort dans l'affaire de la poste d'Oran (2 mai 1949), il fait alors l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire. Il rejette l'ordre du parti de se constituer prisonnier et se réfugie au Caire en juin 1951 où il dirige la délégation permanente du MTLD. Il lui échoit de traduire en arabe la Proclamation du 1^{er} novembre 1954* que Ben Bella* lit sur les ondes de Radio Le Caire.

En avril 1956, au Caire, il rencontre les envoyés de Guy Mollet* dont Joseph Begarra, secrétaire général de la Fédération socialiste d'Oranie, et poursuit ses « contacts » à Belgrade et Rome au cours de l'été de la même année. Quand il est arrêté avec ses quatre compagnons le 22 octobre 1956 lors du détournement* de l'avion d'Air Maroc, le compte rendu de ces entretiens est saisi par la police*. Il est nommé ministre d'État du premier GPRA* (septembre 1958). Il est libéré après les accords d'Évian*.

Lors de la crise de l'été 1962*, il prend position pour le groupe de Tlemcen* et Ben Bella et est nommé trésorier et secrétaire général du FLN*. Il démissionne en avril 1963. Exilé en Suisse*, il met les fonds du FLN, dont il avait la charge, à la disposition des opposants au gouvernement. Il est assassiné le 4 janvier 1967 à Madrid.

Fouad SOUFI

Bibl. : Mohammed Harbi, 1954. *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 1984 • Tarik Khider, *L'Affaire Khider. Histoire d'un crime d'État impuni*, Alger, Koukou, 2017 • Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens (1926-1954)*. ENA, PPA, MTL, L'Harmattan, 1985.

KHODJA, ALI (1933-1956)

De son vrai nom Mustapha Khodja, il est âgé de 22 ans et a le grade de sergent quand il déserte de la caserne de maintenance des armes d'Hussein Dey (Alger), le 17 octobre 1955, avec deux autres camarades. Nous ignorons dans quelles circonstances il est amené à prendre sa décision de rejoindre le maquis. Il est probable qu'elle soit liée à l'appel à désertir lancé par le FLN*.

Au vu de son expérience militaire, il est affecté par Ouamrane*, chef de la Zone 4 (Algérois), dans la région de Palestro* où il est chargé de consolider l'implantation de l'ALN* et de gagner la confiance de la

population civile disséminée dans la montagne. Pour cette double tâche, il est assisté de Mustapha Lakehal, formé dans les commandos* nord-africains de l'émir Abdelkrim El Khattabi*, Si Ali Douadi et Moulay Omar. Il dispose en cette fin de l'année 1955 de trois groupes de maquisards insuffisamment armés. Ses prêches adressés à la population portent sur les buts de la lutte armée mais également sur leur condition sociale de paysans appauvris par la colonisation française. Fort de l'adhésion des villageois, Ali Khodja commence par agir avec méthode et à régler d'abord les problèmes internes. Ses adjoints ayant évoqué la présence d'un maquis messaliste, cantonné entre les monts de Bouzegza et Louh, Ali Khodja, en homme avisé, décide de prendre contact seul avec le chef messaliste Si Abdelazziz et réussit à le convaincre de rallier le FLN.

Peu à peu, le secteur d'Ali Khodja est renforcé par l'arrivée de plusieurs déserteurs dont Ketrouti, dit Si Tahar l'Indochine, et Omar Hamadi, de la 22^e compagnie rurale d'Aïn Taya, qui apportent avec eux des armes. Entre-temps, l'armée française multiplie l'installation de postes militaires dans la région ce qui va permettre à Ali Khodja de préparer des plans d'attaque. À son actif, il participe à plusieurs embuscades* dont les premières ont visé les postes de Duperré, d'Isseri et d'Assoual (côte 616) dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 1956. Le groupe d'Ali Khodja prend d'assaut le poste d'Assoual, obligeant ses occupants à se rendre, récupère les armes avant de regagner la montagne. Le 24 février, au col de Sakamody, Ali Khodja tend une embuscade au passage d'un autocar qui fait huit morts, tous des civils. Le 18 mai, l'embuscade de Palestro* provoque la mort de vingt soldats du contingent. Sous sa direction, la pratique de la guérilla* prend de l'ampleur et mobilise d'importants renforts de l'armée française dont l'intervention se traduit par des représailles, des destructions de villages, des déplacements de populations et la création de zones interdites*.

Ali Khodja est mort dans un accrochage qui a lieu à la ferme Benouniche (Fort-de-l'Eau) au mois d'octobre 1957.

Admiré et respecté de ses hommes, ce chef de légende lègue son nom au commando d'Azzedine* qui lui a succédé, puis, après l'indépendance, à la caserne de Hussein Dey.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Raphaëlle Branche, *L'Embuscade de Palestro : Algérie, 1956*, Armand Colin, 2010 • Abdelkader El Blidi, *Dans les maquis de la liberté, un rescapé du commando d'Ali Khodja*, Alger, Rafar, 2016 • Abdelfatah El Haouari, *Le Commando Ali Khodja et l'attaque de la côte 616*, Alger, Casbah, 2017.

KRIM, BELKACEM (1922-1970)

Belkacem Krim est né le 15 décembre 1922 au village Tizra-Aïssa. Son père, Hocine, a été nommé garde champêtre du douar Aït Yahia Moussa puis investi des pouvoirs de caïd par l'administrateur de Draâ El Mizan.

Krim est envoyé à Alger en septembre 1929 pour effectuer sa scolarité. Il fréquente l'école Sarrouy où il obtient, en 1936, le certificat d'études « indigène » et le certificat d'études primaires.

Empêché de poursuivre ses études, Krim regagne le village familial. En 1940, sur proposition de son cousin, le caïd Slimane Dahmoune, il est engagé comme secrétaire à la commune mixte de Draâ El Mizan. En décembre, son père décida de le marier à Tassadit Fakheur, issue d'une riche famille de Maâtkas.

Après sa démission, au printemps 1941, il retourne à Tizra Aïssa avant d'être envoyé l'année suivante aux Chantiers de jeunesse, à Duperré (Aïn Defla) puis à Laghouat où il est incorporé à l'armée le 1^{er} juillet 1943. Il y découvre la ségrégation, tout en s'enthousiasmant pour la création des AML*.

Envoyé à Blida le 4 mai 1944, il est nommé caporal le 26 novembre puis affecté au 1^{er} régiment de tirailleurs algériens le 1^{er} juillet 1945, avant sa démobilisation survenue le 4 octobre avec le grade de caporal-chef.

De retour en Kabylie, il adhère au PPA* et développe les réseaux nationalistes autour de son village, ce qui envenime les relations avec son père et son cousin.

En novembre 1946, après le truquage des élections* législatives auquel Krim tente de s'opposer, il reçoit la visite du sous-préfet de Tizi Ouzou. Invité à comparaître le 22 mars 1947 pour atteinte à la souveraineté de l'État, il prend le maquis, suivi de six compagnons.

Pour se venger des représailles qui s'abattent sur ses parents, Krim organise un attentat, le 25 décembre, contre Dahmoune qui s'en sort indemne, contrairement au garde champêtre qui l'accompagne.

Nommé chef de l'organisation à Draâ El Mizan, il se place du côté de la direction quand éclate, fin 1948, la crise dite « berbériste ». Hanafi Fernane, désigné chef de la wilaya de Kabylie à l'été 1949, s'appuie sur Krim pour reprendre en main le parti.

Le maquisard évince les personnes suspectées de « berbérisme ». Il emploie des moyens violents comme l'atteste l'agression, en août, d'Ali Ferhat, membre de l'Organisation spéciale*. Au cours de cette période marquée par des assassinats – tel que celui d'Ali Rabia, chef de la daïra de Makouda – Krim est nommé responsable de la Haute Kabylie.

Après l'arrestation de Fernane au début de l'année 1950, il récupère la direction de la région, aux côtés d'Amar Ouamrane*. D'octobre 1952 à mars 1954, Krim est le chef de la daïra de Makouda, sous l'autorité d'Omar Aliane.

En février 1954, il apprend l'existence d'un conflit entre Messali* et le comité central du MTLD. Krim envoie Ouamrane et Amar Driss s'informer auprès d'Ahmed Mezerna, partisan de Messali Hadj qui indique le soutien

d'Aliane aux centralistes. Les émissaires, qui choisissent de rester fidèles à Messali, désignent Krim comme chef de wilaya.

Krim rencontre Mohamed Boudiaf* et Mostefa Ben Boulaïd* fin mai à Alger. Le 9 juin, il s'entend avec Ben Boulaïd sur le principe du déclenchement de la lutte armée, tout en veillant à préserver la cohésion de l'organisation en Kabylie.

En août, Krim rompt avec Messali sans en informer sa base et devient l'un des « six chefs historiques » qui décident des attaques du 1^{er} Novembre* au nom du FLN*. Responsable de la zone de Kabylie, il intègre le CCE* issu du congrès de la Soummam* d'août 1956.

En mars 1957, il quitte Alger pour la Tunisie*. Il fait partie du triumvirat responsable de l'exécution d'Abane* Ramdane, le 27 décembre à Tétouan. Le 19 septembre 1958, il devient vice-président du GPRA*. Il s'occupe des Forces armées, des Affaires étrangères puis de l'Intérieur avant de conduire la délégation algérienne à Évian.

Marginalisé par la crise de l'été 1962*, Krim, élu député de Kabylie en septembre, ne peut guère prétendre jouer un rôle de premier plan. Il annonce sa démission à Lausanne, le 7 septembre 1963. Quelques mois après sa participation au congrès du FLN d'avril 1964, il quitte l'Algérie et la vie politique. Pourtant, le 18 octobre 1967, il annonce, depuis la banlieue parisienne, la création du Mouvement pour la défense de la révolution algérienne (MDRA).

Après la tentative d'attentat contre Kaïd Ahmed, la cour révolutionnaire d'Oran le condamne à mort par contumace le 7 avril 1969. Krim est découvert assassiné à Francfort, le 18 octobre 1970. Les autorités algériennes le réhabilitent à titre posthume et l'inhument au carré des martyrs le 24 octobre 1984.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Ali Guenoun, *La Question kabyle dans le nationalisme algérien, 1949-1962*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2021 • Amar Hamdani, *Le Lion*

des djebels, Balland, 1973 • Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens (1926-1954)*. ENA, PPA, MTLD, L'Harmattan, 1985.

L

LA POINTE, ALI (1930-1957)

Ali La Pointe, de son vrai nom Ali Ammar, est natif du quartier « La Pointe des blagueurs » à Miliana, d'où son surnom. Son enfance* est bercée par le souvenir d'un grand-oncle déporté à Cayenne en 1871, relaté par sa grand-mère. Orphelin de père à l'âge de 15 ans, Ali La Pointe se retrouve à Alger, à la suite du remariage de sa mère.

Dans le milieu de la Casbah, il s'adonne à de nombreux petits métiers pour survivre. Surtout, il en découvre les bas-fonds, le milieu des truands et les jeux de hasard. Plus d'une fois, il se retrouve au cœur d'une bagarre qui se termine au poste de police. D'où des condamnations régulièrement suivies de séjours en prison*. Il est détenu à Barberousse depuis 1952 quand la guerre commence. C'est là que son destin change de cours avec la rencontre des nationalistes du MTLD internés qui lui ouvrent de nouveaux horizons correspondant à son tempérament d'homme fougueux bravant tous les dangers.

Le 4 avril 1955, il réussit à s'enfuir du convoi qui doit le conduire à la prison agricole de Damiette (Médéa). En regagnant Alger, il est intégré à une cellule de *fida* sous la direction de Yacef Saadi*. C'est à lui qu'incombe l'application des consignes du FLN*. Il réussit à mettre au pas le monde de la

pègre et de la prostitution qui sévit dans la Casbah et où la police* recrute ses indicateurs.

Contrairement à ce qui a pu être dit après-guerre, Ali La Pointe n'est pas l'auteur de l'attentat perpétré le 28 décembre 1956 contre Amédée Froger*, maire* de Boufarik. En revanche, il est impliqué dans plusieurs attentats à la bombe qui ont visé plusieurs établissements du centre d'Alger et il est condamné à mort par contumace par le tribunal militaire en juillet 1957.

Son sort est scellé à partir des renseignements récoltés par le capitaine Léger* auprès de Hassen Ghendriche, alias Zerrouk, ex-chef de région de Yacef Saadi, ce qui permet l'infiltration des réseaux FLN de la Casbah et le repérage des refuges. Yacef Saadi est arrêté le 23 septembre et au soir du 8 octobre 1957, les paras du 1^{er} REP encerclent la maison située au n° 5 rue des Abderames où se trouve Ali La Pointe. Aux sommations de se rendre, il répond par le feu avant de périr dans l'explosion due à une lourde charge de plastic, avec ses compagnons dont Hassiba Ben Bouali*, Omar Yacef dit « Petit Omar » (12 ans), Mahmoud Bouhamidi. Le souffle de l'explosion fait de nombreuses victimes habitant dans le voisinage.

Le rôle d'Ali La Pointe a été sublimé dans le film *La Bataille d'Alger* de Pontecorvo.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Yacef Saadi, *La Bataille d'Alger*, Alger, Enal, 1982 • Abdelfatah El Haouari, *Ali La Pointe. Au cœur de la « bataille d'Alger »*, Alger, Abdelfatah El Haouari, 2020.

LABAN, MAURICE (1914-1956)

Maurice Laban est né à Biskra en 1914 dans une famille d'ascendance européenne. Ses parents sont instituteurs à l'école dite « indigène », et propriétaires exploitants d'une palmeraie. Écolier, il fréquente surtout de

jeunes musulmans, et parle couramment l'arabe. Interne au lycée de Constantine, il adhère à la Jeunesse communiste, puis étudie à Marseille*, Alger et Paris. En 1936, il rejoint les Brigades internationales. Blessé à deux reprises en Espagne, il obtient un diplôme d'ingénieur chimiste à Paris et regagne l'Algérie fin 1939.

Membre de la direction du PCA* clandestin sous Vichy, il rédige avec Mohamed Kateb le manifeste indépendantiste diffusé dans *La Lutte sociale* de novembre 1940. Faisant de l'anticolonialisme un combat prioritaire, il plaide pour un rapprochement avec les nationalistes. Arrêté en janvier 1941, il s'évade de prison le 1^{er} novembre avec Georges Raffini*, son ancien camarade du lycée et des Brigades internationales, mais ils sont repris le 9 novembre. Le 21 mars 1942, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité lors du procès dit « des 61 ». Il est libéré en mars 1943, quatre mois après le débarquement allié en Afrique du Nord. Il critique alors l'influence du PCF* sur le PCA, et s'oppose à l'hostilité de la direction du PCA envers les nationalistes, qui prendra fin en 1946.

À la fin de la guerre, marié à Odette Dei et père d'un garçon, il reprend l'exploitation de son père et acquiert une nouvelle plantation. Dirigeant de la section locale du PCA, il participe au développement du parti parmi les paysans du Sud-Constantinois et des Aurès. S'il bénéficie de la confiance des militants locaux, il est accusé de « nationalisme » et d'« esprit de groupe » par certains dirigeants du PCA.

En 1954, il est informé des projets d'insurrection par Mostefa Ben Boulaïd*, futur chef de l'ALN*, qui l'invite à rejoindre le maquis. Mais alors que la direction du PCA encourage la montée au maquis de militants des Aurès, elle s'oppose à celle de Laban. Interdit de séjour dans le département de Constantine en juillet 1955, il passe dans la clandestinité. S'il est amer envers la direction du PCA, il accepte de rejoindre le maquis communiste de l'Ouarsenis fin avril 1956. Maquisard, il participe à l'exécution d'Algériens

collaborant avec les autorités françaises. Le 5 juin 1956, il meurt au combat face à l'armée française.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Jean-Luc Einaudi, *Un Algérien. Maurice Laban*, Le Cherche Midi, 1999 • Serge Kastell, *Le Maquis rouge. L'aspirant Maillot et la guerre d'Algérie, 1956*, L'Harmattan, 1997.

LACHERAF, MOSTEFA (1917-2007)

Parfait bilingue, il fréquente l'école française puis le lycée, en même temps qu'il étudie à la médersa *Thaâlibiyya* d'Alger, avant de poursuivre ses études à la Sorbonne. Il enseigne à Mostaganem puis à Paris, au lycée Louis-le-Grand et à la Sorbonne. Il est traducteur et interprète à l'Institut national des langues et civilisations orientales à Paris.

L'autre versant de son parcours est l'engagement politique. À partir de 1939, il milite au PPA-MTLD* avant de rejoindre le FLN*. Il fait partie de la délégation du FLN dont l'avion du vol Rabat – Tunis est détourné sur Alger par l'aviation française (2 octobre 1956). Enfermé comme ses compagnons dans plusieurs prisons* françaises, il est libéré pour raisons de santé en 1961. Il quitte clandestinement la France pour Le Caire. Membre du CNRA*, il participe à l'élaboration du programme de Tripoli (mai 1962). Il est ensuite ambassadeur pendant plusieurs années, puis ministre de l'Éducation (1977-1979), poste dont il démissionne devant l'opposition du FLN à son projet d'une école bilingue, projet qu'il a toujours défendu dans ses essais.

Lacheraf se fait également remarquer par son engagement sur le terrain culturel. Pendant la guerre, il publie des articles dans plusieurs revues* : *Les Temps modernes*, *Esprit*, *Présence africaine*, *Simoun...* puis dans *El Moudjahid*, *Révolution africaine**, *Algérie-Actualité...* Il intervient aussi bien sur le terrain de la critique littéraire (il est l'un des fondateurs d'une critique

d'un point de vue algérien ; cf. son interview dans *Les Temps modernes*, reprise en 1963 par *Révolution africaine*) que sur celui de l'écriture de l'histoire. Il sépare les écrivains véritablement engagés (Dib*, Kateb*, puis Feraoun* et Mammeri*) des écrivains « petits bourgeois » (Djebar et Bourboune). Avec une grande précision, la phrase de Lacheraf restitue une pensée dont la rigueur est impressionnante par son déploiement, dans ses moindres développements possibles.

Il reprend les concepts de l'histoire : il développe les notions de patriotisme paysan qui a maintenu la résistance d'un peuple et rend compte d'une histoire « invisible ».

Ses mémoires (*Des noms et des lieux...*, 1998), restituent la richesse et la complexité d'un itinéraire dont la modestie de l'homme ne rend pas compte.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Mostefa Lacheraf, *L'Algérie : nation et société*, Maspero, 1965 • —, *Des noms et des lieux. Mémoires d'une Algérie oubliée*, Alger, Casbah, 1998.

LACHEROY, COLONEL CHARLES (1906-2005)

Charles Lacheroy naît le 22 août 1906, à Chalon-sur-Saône. Son père meurt à Verdun en 1916. Pupille de la nation, il suit les cours du Prytanée militaire de la Flèche, puis de Saint-Cyr. Il en sort en 1927 et choisit l'infanterie coloniale. Il est alors affecté au Levant dans des troupes de tirailleurs puis comme officier* méhariste. Il est ensuite muté au Maroc*, où il demeure pendant la drôle de guerre. Il tente sans succès de rejoindre la France libre. Incarcéré, il bénéficie d'un non-lieu. Il est muté ensuite en Tunisie* dans l'état-major du général de Lattre. Il est à Dakar, lors du débarquement américain en Afrique du Nord. Il participe aux combats de la Libération dans l'état-major de la 9^e division d'infanterie coloniale.

En 1946, il prend un poste en Côte d'Ivoire où il réprime les nationalistes du Rassemblement démocratique africain d'Houphouët-Boigny. Il prend, en 1951, le commandement du secteur de Biên Hòa près de Saïgon, zone de plantations de caoutchouc traversée par une voie de chemin de fer stratégique. En cherchant à détruire les réseaux civils du Vietminh, Lacheroy réfléchit à leurs méthodes d'action politico-militaire et aux parades à y opposer. Il y tient ses premières conférences et y développe l'idée de « guerre révolutionnaire* ». L'enjeu d'une telle guerre est le contrôle politique de la population et non plus le seul contrôle militaire du territoire.

De retour en France, il prend la direction, en 1953, du Centre d'études africaines et asiatiques des troupes coloniales. Continuant ses conférences sur la guerre révolutionnaire et l'action psychologique, il connaît une ascension foudroyante. En 1956, il prend ainsi la tête du Service d'action psychologique* et d'information de la Défense nationale, travaillant sous la tutelle directe du ministre Maurice Bourgès-Maunoury*, acquis à ses thèses. Consécration, le 7 juillet 1957, il tient une conférence dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne devant 2 000 officiers. Il participe activement à mettre en forme les institutions chargées de mener l'action psychologique pendant la guerre d'Algérie, les 5^{es} bureaux. Démis de ses fonctions par Jacques Chaban-Delmas, il est muté à l'état-major de la 7^e division mécanique rapide en Kabylie. En mai 1958, il accourt à Alger et est nommé directeur du Service d'information et d'action psychologique de la Délégation générale du gouvernement par le général Salan*.

Il quitte l'Algérie avec Salan en décembre 1959, pour prendre un poste d'enseignement à l'École de guerre. Il participe à l'organisation du putsch* d'avril 1961 et rejoint Alger à cette occasion. À la suite de l'échec du putsch, il fuit vers l'Espagne. Il participe aux activités de l'OAS* depuis Madrid. Il demeure outre-Pyrénées jusqu'à son amnistie* en 1968. Il vit ensuite en France. Il meurt à Aix-en-Provence en 2005.

Denis LEROUX

LACOSTE, ROBERT (1898-1989)

Robert Lacoste a été un cadre syndicaliste métropolitain de 1926 à 1940, puis un résistant de la première heure, cofondateur de Libération-Nord, puis de Libération-Sud, enfin un des « neuf sages » du Comité général d'études. La Résistance* l'a propulsé en politique : député SFIO* de la Dordogne depuis 1945, il a administré dans une dizaine de gouvernements consécutifs, de 1944 à 1950, le ministère de la Production industrielle, essentiel à la reconstruction de la France. Rien ne prédestinait cet homme de 58 ans, sans connaissances personnelles réelles de l'Algérie, à devenir ministre résidant en Algérie. Mollet* l'appelle à ce poste après le soulèvement des Européens d'Alger et la démission du général Catroux le 6 février 1956. Il abandonne pour ce faire un portefeuille ministériel considérable, celui des finances et des affaires économiques.

Avec Lacoste, l'Algérie est munie d'un ministère propre et non plus d'un simple gouverneur général nommé pour deux ans. Affirmant que la France « n'abandonnera pas l'Algérie », le ministre entend aussi la réformer, critiquant l'égoïsme du colonat. S'adressant aux deux communautés à l'Assemblée Algérienne, il dénonce, dans un apparent équilibre, les refus des uns et les violences des autres.

Sa volonté de réformes n'est guère discutable, le ministre propose un plan décennal de développement socio-économique autour de trois axes : faciliter l'émigration* vers la métropole, et pour cela développer la formation des jeunes, engager une réforme agraire, industrialiser le pays. Devant l'Assemblée algérienne, il dénonce « les problèmes que pose la misère d'une grande partie de la population », indique sa volonté d'aider à la « promotion économique et sociale de la population » et prévoit l'accès à la fonction publique des musulmans, une réforme agraire des réformes sociales. De mars 1956 à mai 1958, il ne dépose pas moins de 26 projets de loi concernant l'Algérie, afin, comme il le dit lors du débat sur les pouvoirs spéciaux*, de

construire « dans la tempête malgré les menaces et les périls ». Cette politique réformiste et volontariste échoue dans le contexte d'une guerre de plus en plus radicale. Sa responsabilité est essentielle dans cette évolution.

Ignorant le caractère politique du conflit, le ministre refuse toute idée de négociation* avec les nationalistes algériens et contribue à faire échouer toutes les tentatives en ce sens. Surtout, il partage l'option gouvernementale d'une répression sans faille : pouvoirs spéciaux le 12 mars 1956, doublement des effectifs du contingent, avec la prolongation du service militaire* et le rappel des réservistes. Lacoste participe au transfert de pouvoirs vers les militaires. Le général Pédrón, commandant du corps d'armée d'Oran, l'interprète ainsi : « La guerre menée en Algérie impose ses logiques qui ne peuvent pas s'embarrasser du respect des règles traditionnelles en vigueur dans l'armée, qu'elles soient hiérarchiques ou morales » (Branche, p. 62). Afin de lutter contre l'organisation politico-administrative du FLN*, la torture* devient progressivement la procédure normale du renseignement.

En janvier 1957, alors que le FLN opère un déplacement tactique et développe le terrorisme urbain à Alger, Lacoste fait remettre les pouvoirs de police* à la 10^e division parachutiste* du général Massu*. La torture et les disparitions* s'avèrent des éléments récurrents de la « bataille d'Alger* ». Le développement des assignations à résidence et la création des centres de tri et de transit* (CTT) légalisent les pratiques des militaires que le ministre nie. Par exemple, à l'Assemblée nationale le 12 novembre 1957, il explique que contre la guerre révolutionnaire* subversive pratiquée, l'armée française « a fait sans plaisir mais avec détermination, la guerre de 1957 qui lui était imposée ; elle l'a faite vaillamment, elle l'a faite humainement ». Sa brutalité de ton, ses apostrophes sur le « dernier quart d'heure » ou « les intellectuels torturés » ont marqué les contemporains. Sur le plan judiciaire, Lacoste participe avec Mollet, Bourguès-Maunoury* et Mitterrand*, à la simplification de l'examen des recours en grâce afin d'accélérer les exécutions de

condamnés à mort algériens qui avaient commencé en juin 1956, contre l'avis de Mendès France*, Defferre et Savary.

Reconduit dans les gouvernements de Maurice Bourgès-Maunoury et Félix Gaillard*, où il poursuit sa politique, Robert Lacoste tombe avec ce dernier. Son départ contribue au soulèvement des Européens et des militaires le 13 mai 1958*. Il restera un fidèle de « l'Algérie française » au-delà de la fin de celle-ci et poursuivra sa carrière de parlementaire socialiste jusqu'en 1980.

Gilles MORIN

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie, 1930-1960*, SFHOM, 1997 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

LADLANI, AMAR, DIT KADDOUR (1925-2004)

Amar Ladlani naît le 24 octobre 1925 à Tizi Ouzou. Au Ruisseau, il adhère au PPA* en 1945 puis devient chef de groupe des Tanneries.

En 1949, il émigre en France. Mineur à Liévin, il rejoint le comité de *kasma* du MTLD. Début 1950, il devient permanent de la Fédération de France du MTLD et est désigné comme responsable de la région Centre. Deux ans plus tard, il est affecté dans le Nord où il reste jusqu'en 1954.

Pendant la crise du parti indépendantiste, il rend visite à Messali* Hadj à Niort, le 3 mars. Il s'oppose ensuite au chef historique. La dislocation de l'appareil le libère de ses responsabilités avant que les attaques du 1^{er} Novembre* ne le surprennent. Quelques mois plus tard, il établit le contact avec Mourad Terbouche, Abderrahmane Guerras et Fodil Bensalem.

En 1955, il rejoint le FLN* comme militant de base. En juillet, Guerras le désigne comme adjoint pour la région Centre et l'envoie à Saint-Étienne. Six

mois plus tard, il est muté à Lyon* pour prendre en charge la zone Centre-Sud.

Fin décembre 1956, Mohamed Lebjaoui le nomme responsable de l'organisation au niveau fédéral. À Lyon, il supervise le déroulement de la « grève des huit jours* » en janvier 1957.

À partir de février 1958, il siège au sein du comité fédéral, transféré à Cologne en juin, aux côtés d'Omar Boudaoud*, Rabah Bouaziz*, Ali Haroun* et Abdelkrim Souici*, en assumant la fonction de responsable à l'organisation. Il accède au CNRA* en 1959 et est l'un des organisateurs des manifestations d'octobre 1961* à Paris.

En septembre 1962, il est élu à l'Assemblée constituante puis, en juin 1963, il crée avec Boudaoud l'Union politique algérienne (UPA), un mouvement d'opposition, avant de le mettre en sommeil. En septembre 1964, il est élu à l'Assemblée populaire nationale.

Il préside l'Association des militants de la Fédération de France* du FLN jusqu'à son décès, le 26 juin 2004. Il est inhumé au cimetière d'El Alia.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Linda Amiri, « La connaissance de l'émigration, clé du remaniement réussi de la Fédération de France du FLN (1957-1958) » in Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre, 1954-1962*, Autrement, 2008 • Ali Haroun, « Kaddour Ladlani, un grand militant », *El Watan*, 3 juillet 2004 • Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens (1926-1954)*. ENA, PPA, MTLD, L'Harmattan, 1985.

LAGAILLARDE, PIERRE (1931-2014)

Né à Courbevoie, Pierre Lagaille est le fils d'un couple d'avocats installé en Algérie dans les années 1930. Le droit et la politique rythment son

adolescence. Son père, Henry, a été chargé de mission au cabinet du radical Henri Queuille, lorsque ce dernier siégeait au CFLN puis au GPRF. D'abord étudiant à Alger, Lagailarde obtient sa licence en droit à Paris en 1951. À son retour, il s'inscrit au barreau de Blida. La guerre d'Algérie le précipite dans l'action : militaire, comme sous-lieutenant parachutiste* en 1955 ; politique lorsque, doctorant de droit, il est élu président de l'Association générale des étudiants d'Algérie* (Agea) le 2 décembre 1957. Il joue ainsi un rôle de premier plan. Il appartient au comité des sept qui réunit les civils activistes algérois les plus en vue, avec notamment Martel et Ortiz*. Surtout, le 13 Mai*, il conduit la prise du Gouvernement général* et s'impose dans le Comité de salut public naissant. Parti en métropole pour monter l'opération « Résurrection* », il revient en Algérie après l'investiture du général de Gaulle* et défend le « oui » au référendum constitutionnel. Aux législatives de novembre 1958, il est élu député d'Alger-ville au premier tour. Rencontrant de Gaulle au palais d'Été peu après, il se veut encore confiant puis devient de plus en plus critique à partir du printemps 1959. Après l'annonce de l'autodétermination le 16 septembre 1959, il bascule dans une opposition irréductible symbolisée par son rôle dans la semaine des barricades* de janvier 1960. Son verbe, sa barbe et sa tenue léopard font les délices des reporters. Pourtant, la chute de son « camp retranché » et sa reddition sonnent le glas de ses espoirs. Incarcéré en vue de son procès, il doit comparaître libre mais il quitte la France pour l'Espagne. Il cofonde l'OAS* à Madrid avec Susini* au début de 1961. S'ouvre alors la dernière phase de son combat. Son choix de mener la lutte depuis l'Espagne le coupe de l'OAS-Algérie qui lui avait réservé une place de choix dans son dispositif. Les divisions de l'« OAS espagnole », l'arrestation puis son assignation à résidence aux Canaries en octobre 1960 le marginalisent. Resté en Espagne jusqu'en 1968, devenu ensuite avocat à Auch, Lagailarde n'a jamais voulu revenir sur le devant de la scène ni même publier de Mémoires.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Pierre Lagaille, « *On a triché avec l'honneur* », texte intégral de l'interrogatoire et de la plaidoirie des audiences des 15 et 16 novembre 1960 du procès des « Barricades », La Table ronde, 1961.

LAGHROUR, ABBÈS (1926-1957)

Abbès Laghrour fait partie du premier carré de dirigeants de la Zone 1/Aurès-Nemencha.

Il fait son apprentissage politique dans le sillage du bouillonnement nationaliste né avec les AML* (1944). Ses sympathies vont au PPA* et c'est dans ses rangs qu'il participe aux manifestations du 8 mai 1945*. En 1949, il prend la direction de la *kasma* de Khenchela. Lors de la crise du parti PPA-MTLD (1953), Laghrour se range du côté de la tendance neutraliste, défendue par Bachir Chihani* chef de la *daira* de Batna (mars 1954). Le 1^{er} juillet 1954, Laghrour participe à la conférence des cadres du parti, tenue à Alger sous la houlette des centralistes. À cette occasion, la perspective du déclenchement de la lutte armée est largement débattue et retenue par la majorité des militants activistes dont il fait partie. Les mois suivants, Laghrour passe son temps entre la préparation de ses militants (mise au point de l'organisation clandestine, entraînement militaire, achat de tenues militaires auprès des fripiers) et plusieurs réunions avec Mostefa Ben Boulaïd*.

Les attaques que Laghrour a dirigées le 1^{er} novembre 1954* à Khenchela sont particulièrement meurtrières. À la veille de son départ pour l'Égypte* (janvier 1955), Ben Boulaïd le nomme adjoint avec Adjel Adjoul* auprès de Bachir Chihani qui doit assurer le commandement en son absence. Impliqué dans l'élimination de Chihani (octobre 1955), il est l'un des acteurs qui participe à l'aggravation des conflits dans les rangs de l'ALN* en l'absence de Ben Boulaïd interné à Constantine. Il ne le rencontre pas lors de son

évasion* (novembre 1955). En septembre 1956, Laghrour se rend en Tunisie*, en vue d'une réunion avec les chefs de plusieurs zones dissidentes de l'Aurès-Nemencha. Outre ses contacts avec les principaux fournisseurs d'armes, il se rapproche d'Ali Mahsas*, fidèle soutien de Ben Bella* et opposant aux décisions du congrès de la Soummam*. Le 18 septembre, il échappe de justesse à la mort lors de la réunion de Mathildeville à Tunis, interrompue par une fusillade qui a entraîné la mort de plusieurs chefs de l'Aurès-Nemencha (18 septembre) et dont nous savons peu de choses. Arrêté par la garde nationale de la Tunisie au printemps 1957 et remis au FLN*, il est condamné à mort et fusillé avec quatorze de ses compagnons, lors du procès que le tribunal du CCE* (présidé par Bentobbal*) leur a intenté à Téboursouk en Tunisie (juillet 1957). Réhabilité par Chadli Bendjedid en 1984, son corps repose au cimetière d'El Alia à Alger.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

LAKHDARI, SAMIA (1934-2012)

Membre du « réseau bombes » avec Zohra Drif*, Djamilia Bouhired*, Djamilia Bouazza et Hassiba Ben Bouali*, Samia Lakhdari est indéniablement la combattante la moins connue. Pourtant elle apparaît sur une photographie* devenue célèbre, prise par Ali La Pointe* dans la casbah d'Alger en 1957. Peu connue à sa mort en juin 2012, son amie d'enfance et compagne de lutte, Zohra Drif, livre dans *Mémoire d'une combattante de l'ALN. Zone autonome d'Alger* (Chihab, 2013), les principaux jalons de sa vie.

Née en 1934 dans une famille aisée originaire de Constantine et de Biskra, elle grandit à Alger où son père est cadi (juge de droit musulman).

Alors qu'elle est étudiante en droit à Alger à la rentrée de 1954, son engagement dans l'organisation du FLN* commence grâce à Boualem Oussedik, un camarade étudiant et militant. Il devient effectif dès l'appel à la grève* lancé par le FLN en mai 1956. Sous le pseudonyme de Nabila, Samia Lakhdari distribue les aides aux familles de militants, notamment à Belcourt avant de rencontrer Yacef Saadi*, chef de la Zone autonome d'Alger*, à la fin du mois d'août 1956. Elle est alors recrutée dans les groupes armés composés essentiellement de jeunes femmes* à l'allure européenne, pouvant passer, de manière inaperçue et plus facilement, les points de contrôle d'identité par les forces de l'ordre et ainsi assurer des liaisons, transporter des armes, voire déposer des bombes. Tout comme Zohra Drif, elle refuse d'être réduite aux rôles sociaux traditionnels assignés aux femmes et privilégie l'action. Elle intègre les groupes de *fidaiyine* – ces volontaires prêts à sacrifier leur vie pour la cause nationale. Le 30 septembre 1956, Samia Lakhdari entre avec sa mère, Mama Zhor, dans la cafétéria située face à l'université d'Alger*, fréquentée essentiellement par les étudiants*, et y dépose un engin explosif. Elle est condamnée à mort par contumace avec Zohra Drif au procès de Djamila Bouhired et Djamila Bouazza. Après les attentats, Samia vit les difficultés de la clandestinité, à l'insu de son père qui ignore tout de ses activités, mais aussi du fait qu'elle doit honorer sa parole de se marier. Face à ce dilemme, elle quitte le réseau malgré l'incompréhension de certains de ses compagnons de lutte. Elle se marie, quitte l'Algérie et part pour la Suisse*, puis la Tunisie* où elle entre en contact avec Abane* Ramdane. Après l'indépendance, Samia Lakhdari poursuit discrètement la lutte en faveur des droits des femmes. Elle fait partie de toutes ces femmes qui ont pris des risques durant la Guerre d'indépendance, mais qui sont tombées dans l'oubli.

Karima RAMDANI

Bibl. : Zohra Drif, *Mémoires d'une combattante de l'ALN. Zone autonome d'Alger*, Alger, Chihab, 2013 • Laura McMahan, « Religion,

Multiculturalism, and Phenomenology as a Critical Practice. Lessons from the Algerian War of Independence », *Journal of Critical Phenomenology*, vol. 3, n° 1, 2020.

LAMBERT, PIERRE (1901-1973)

Né le 2 février 1901 à Paris, ancien résistant, membre de la SFIO*, Pierre Lambert rejoint son poste de préfet* d'Oran à la fin du mois de décembre 1953. Il connaissait bien la ville pour y avoir déjà fait un court séjour en 1935. Il est par la suite élevé au rang de préfet Igame (Inspecteur général en mission extraordinaire) de 1956 à 1958.

Au lendemain même de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954*, sous son autorité, les services de police* d'Oran inaugurent la pratique des interrogatoires « musclés », notamment la brigade de surveillance du territoire (BST).

Face à la montée du terrorisme FLN* en 1956-1957, le préfet d'Oran adopte une attitude extrêmement répressive contre les militants FLN et communistes et les libéraux européens. Il se retrouve dès lors en phase avec la politique mise en œuvre par Guy Mollet* et appliquée en Algérie par le ministre résidant et gouverneur général de l'Algérie, Robert Lacoste*, dont il est un des proches depuis 1936.

Les grandes manifestations* de février 1956 – les premières de la période de la guerre –, suivies par la grande grève* des dockers*, sont durement réprimées. Il inaugure à cette occasion la pratique des rafles* et la méthode du parcage des personnes arrêtées, en plein hiver, au stade Vincent-Montréal, au sud de la ville, en mobilisant d'importantes forces de l'ordre pour leur contrôle.

Pierre Lambert se distingue également par l'empressement qu'il met à saisir le ministre de l'Intérieur pour activer l'exécution des « rebelles »,

notamment Ahmed Zabana* et insiste pour que « les sentences soient exécutées avant qu'il ne soit trop tard ».

Le 14 mai 1958, au lendemain de la formation du Comité de salut public, près de 50 000 Européens rassemblés au stade municipal de la ville, chauffés à blanc contre le préfet, descendent en masse à l'ancienne préfecture qui est prise d'assaut et dévastée. Lambert, préfet Igame d'Oran est physiquement pris à partie par les manifestants. Il doit son salut à l'intervention de l'armée qui le prend sous sa protection au Château-Neuf, siège du Corps d'armée d'Oran/(CAO). Avant de quitter son poste et partir en France, il consent à remettre ses pouvoirs au général Jean-Henri Rethoré, commandant du CAO qui exerce directement le commandement civil et militaire pour la région d'Oran.

Pierre Lambert rejoint son nouveau poste de préfet de la Haute-Vienne, en 1959, il prend sa retraite en 1961. Il meurt le 30 novembre 1973 à Boulogne-sur-Seine.

Saddek BENKADA

Bibl. : René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets*, Archives nationales, 1994 • Alfred Bérenguer, *Alfred Bérenguer, prêtre algérien. En toute liberté. Entretiens avec Geneviève Demenjian*, Centurion, 1994 • Maria Romo, « Le gouvernement Mendès France et le maintien de l'ordre en Algérie en novembre 1954 », in Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2000.

LAMOURI, COMLOT

Le complot Lamouri – du nom d'un maquisard de l'Aurès, devenu chef de cette wilaya en décembre 1957-1958 – est une tentative de renversement du GPRA* nouvellement créé en septembre 1958.

Les germes du mécontentement s'exacerbent quand, le 13 septembre 1958, les colonels Mohamed Lamouri, Amara Bouglez* et Amar Benaouda, membres du Commandement opérationnel militaire (COM) de l'Est depuis avril 1958, sont suspendus de leurs fonctions, au même titre que leur responsable, le colonel Mohammedi* Saïd, par décision du CCE* réuni au Caire.

Lamouri et Bouglez sont dégradés et éloignés pour une durée illimitée, le premier à Djeddah et le second en Irak/Soudan tandis que Mohammedi et Benaouda sont suspendus de toute activité seulement, le premier pour un mois et le second pour trois mois.

En fait, l'origine du ressentiment de Lamouri et de nombreux responsables de l'Aurès est liée à la nomination de Mahmoud Cherif* (2 avril 1957) comme chef de la Wilaya 1*. Le ralliement tardif de cet ancien officier* de l'armée française au FLN* (1956) est mal accepté par les pionniers de l'insurrection. Par la suite, les responsabilités attribuées à Mohammedi Saïd, chef de la Wilaya 3* à la tête du COM et du commandant Idir sont mises sur le compte des préférences régionales que la rumeur attise. L'éloignement de Lamouri et Bouglez est vivement ressenti par leurs compagnons du COM qui ne se privent pas de dénoncer à leur tour « le racisme* kabyle ». Mieux, ils multiplient les actes d'insubordination comme le refus de rentrer avec leurs troupes en Algérie, suivant les ordres de Mohammedi et Krim*. Le colonel Nouaoura exige le retour de Lamouri et le commandant Aouachria de la base de l'Est abonde dans le même sens, souhaitant « le jugement de Lamouri par l'ALN* et des explications sur la liquidation d'Abane* Ramdane.

De son côté, Lamouri rejette l'accusation de « travail fractionnel ». Au Caire, il rencontre Fathi Al Dib, chef des services secrets égyptiens par l'entremise de Mostefa Lakehal, un vétéran des commandos* nord-africains qui a fait ses preuves dans le sillage du commando d'Ali Khodja* en Wilaya 4*. Il cherche alors à saisir l'opportunité d'éliminer le GPRA. Si le

projet de Lamouri est soutenu par l'Égypte* de Nasser, c'est pour contrecarrer la volonté du FLN d'agir en toute autonomie.

Fort de la collusion avec le tandem Fethi Dib-Nasser, Lamouri et Mostefa Lakehal se rendent en Tunisie*. Une réunion a lieu le 12 novembre au Kef en présence de plusieurs officiers de la Wilaya 1 et de la base de l'Est. L'intervention de la garde nationale tunisienne alertée par le GPRA met en échec le putsch* projeté. Elle entraîne l'arrestation de Lamouri et ses compagnons tout comme celle de nombreux *djounoud*.

Les conjurés sont internés au camp de Denden (commandé par le colonel Bencherif*) où ils sont interrogés non sans violence avant d'être déférés devant le tribunal militaire présidé par Boumediene* assisté d'Ali Mendjeli, procureur général, et de deux juges, Kaïd Ahmed et le colonel Sadek (Slimane Dehilès*). Le procès s'ouvre le 20 janvier 1959 et s'achève le 28 février. Treize condamnations sont prononcées : les colonels Lamouri, Aouachria, Nouaoura et Lakehal sont condamnés à mort et fusillés le 16 mars. Des peines d'emprisonnement assorties de dégradation ont frappé les neuf autres conjurés.

L'une des conséquences de cette crise se traduit par le transfert du siège du GPRA du Caire vers Tunis, le FLN désirant se soustraire à toute influence étrangère. En revanche, la rigueur des condamnations, sans doute pour l'exemple, envenime le climat de dissidence des troupes stationnées à la frontière, découragées sinon désenchantées.

Le complot Lamouri met à nu les contradictions qui rongent le FLN. L'option de la direction collégiale doit faire face aux rivalités des chefs militaires pour le pouvoir. L'exploitation de la fibre régionaliste est mise à contribution au mépris de toute stratégie.

Le ralliement d'Ali Hambli à l'armée française en mars 1959 n'est qu'un exemple de la contestation qui continuera dans les rangs de l'armée des frontières* ou parmi les maquisards de l'intérieur.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • —, « Le complot Lamouri », in Charles-Robert Ageron (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, Armand Colin, 1997 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

LE PEN, JEAN-MARIE (NÉ EN 1928)

Jean-Marie Le Pen, à la carrière exceptionnellement longue, eut des fidélités sans faille : à l'armée, à l'Empire, gages l'une et l'autre, l'une par l'autre, de la grandeur du pays, symboles de la « France éternelle », forte et « virile », face au renoncement et au déclin.

Son premier engagement est lié à cet Empire : en 1954, en Indochine*, où le corps expéditionnaire était passablement malmené, à bout de souffle. Arrivé après Ðiên Biên Phù, le jeune Le Pen n'y connaîtra guère le baptême du feu.

La politique l'appelle, dans les rangs du mouvement mi-protestataire, mi-démagogue dirigé par Pierre Poujade. Les cibles du mouvement seront les siennes durant toute sa vie : les « politiciens pourris », les « intellectuels apatrides »... Candidat lors de la campagne électorale anticipée de décembre 1955, il imprime déjà sa marque par un discours tout en nuances : « Chaque fois qu'on reçoit un coup de pied dans les fesses, il faut broser le pantalon après. La France est gouvernée par des pédérastes : Sartre*, Camus*, Mauriac*. » Élu député le 2 janvier 1956 (le plus jeune de l'hémicycle), il porte désormais le message que la France a besoin d'un régime viril. Toutes ses interventions, à l'Assemblée, tournent autour de cette idée simple : l'application impitoyable et rapide de la répression est la seule solution pour sauver l'Algérie française. « Ce que nous attendions, c'est que le gouvernement fasse exécuter les assassins condamnés qui sont dans les

prisons* algériennes et qui attendent encore le châtimeⁿt suprême. Il ne l'a pas fait » (8 mars 1956). Il aura satisfaction trois mois plus tard.

Il ne veut pas se contenter de paroles. Il revient au terrain en Algérie. En octobre 1956, il rejoint son ancienne unité, le 1^{er} régiment étranger de parachutistes (REP), au sein duquel il participe certes à des opérations « purement militaires », telle l'expédition de Suez*. Mais aussi à des activités sordides et inhumaines. Il est sur place lorsque commence la mal nommée « bataille d'Alger* ». Il dirige et utilise personnellement des « méthodes de contrainte », selon ses propres paroles (*Combat*, 10 novembre 1962), en clair de tortures. En mai 1957, une association antiguerre, Les Amis du droit, organise une réunion de dénonciation de ces pratiques. Elle est interrompue par Le Pen, qui y prend la parole : « J'ai été officier de renseignement au 74 boulevard Gallieni (c'était l'adresse de la tristement célèbre Villa des Roses). J'y ai moi-même interrogé des gens, je les ai interrogés le temps qu'il fallait, pas plus du temps qu'il fallait, mais pas moins... Je travaillais vingt heures par jour » (*Regards*, juin 1957).

En France, Le Pen se lie à toutes les activités du « lobby Algérie française ». Sous la IV^e République* finissante, d'abord. Le 13 mai 1958*, il est à la tête d'une manifestation* de soutien aux émeutiers d'Alger, qui dégénère en incidents avec la police*. On y entend : « À la Chambre ! » Puis, très vite, Le Pen et ses amis comprennent que la politique algérienne de De Gaulle* ne sera pas celle de leur « lobby ». Il est l'un des métropolitains les plus liés à l'activisme ultra en Algérie. Il est membre d'un Rassemblement national pour l'Algérie française, fondé en septembre 1959 par Georges Bidault, Jacques Soustelle* et Jean-Baptiste Biaggi. En juin 1960, il accède au secrétariat général d'un Front national français présidé par le colonel Thomazo et animé par l'ancien commissaire Jean Dides, les pétainistes non repentis Tixier-Vignancour et Isorni. Il se lie d'amitié avec Lagailarde*. Une photo les représente côte à côte, hilares, lors du verdict de clémence du procès dit « des Barricades » (presse française, 18 novembre 1960). Il est de

toutes les manifestations de rue. En octobre 1960, alors qu'a lieu le procès du réseau Jeanson*, la fine fleur de l'extrême droite défile : en tête avec béret de para, l'inévitable Jean-Marie Le Pen. Les cris fusent : « Algérie française », bien sûr, mais aussi : « Fusillez Sartre », « À mort Mendès* »... Les manifestants, voulant s'approcher de l'Élysée, sont arrêtés par un cordon de police dirigé personnellement par Maurice Papon*.

Lorsque début 1961 les partisans les plus extrémistes de l'Algérie française se regroupent à Madrid, autour du général Salan*, en vue de fonder l'OAS*, tous les éléments de l'extrême droite de métropole se ruent dans la capitale franquiste, Jean-Marie Le Pen le premier (*Le Monde*, 4 janvier 1961). Le Pen aura la prudence de n'être jamais formellement OAS : homme public, orateur puissant, il était sans doute plus utile à « la cause » dehors. Mais il sera jusqu'aux accords d'Évian* de tous les combats d'arrière-garde de défense de « notre Algérie ». Et il n'a jamais cessé depuis soixante ans.

Alain RUSCIO

Bibl. : Jean-Marie Le Pen, *Mémoires. Fils de la nation*, t. I, Muller, 2018 • Alain Rollat, *Les Hommes de l'extrême droite. Le Pen, Marie, Ortiz et les autres*, Calmann-Lévy, 1985 • Virginie Wathier, Isabelle Cuminal, Stéphane Wahnich et Maryse Souchard, *Le Pen, les mots. Analyse d'un discours d'extrême-droite*, Le Monde Éditions, 1997.

LEFEUVRE, DANIEL (1951-2013)

L'œuvre de Daniel Lefevre réside d'abord dans une réflexion sur la colonisation de l'Algérie, sous l'angle économique. Sa thèse « L'industrialisation de l'Algérie, 1930-1962 : échec d'une politique », publiée en 1997 et remaniée en 2005, sous le titre *Chère Algérie. La France et sa colonie 1930-1962* (Flammarion, 2005), l'illustre. Disciple de Jacques Marseille, il démontrait que la colonisation de l'Algérie, loin de se limiter à

une exploitation, avait fini par représenter une lourde charge pour les budgets, entraînant une désaffection des décideurs de la métropole. Il n'eut pas le temps d'achever un livre sur les Français d'Algérie qui aurait sans doute bousculé bien des idées reçues. Il prit également part au renouvellement de l'histoire coloniale dans son ensemble. Il co-organisa des colloques importants, dont *L'Europe face à son passé colonial* (Riveneuve, 2008) et *Démontages d'Empire* (Riveneuve, 2012). Il fut en outre secrétaire général de la revue *Outre-mers* et fonda, en 2006, avec Michel Renard, le site *Études coloniales*, demeuré une référence.

Daniel Lefeuvre s'efforça d'intervenir dans les débats les plus brûlants, avec deux livres : *Pour en finir avec la repentance coloniale* (Flammarion, 2006), et *Faut-il avoir honte de l'identité nationale ?* écrit avec Michel Renard (Larousse, 2008). Il refusait l'idée d'un « héritage colonial » dans les difficultés de la société française à se renouveler en intégrant les générations* issues de l'immigration. Sans méconnaître les injustices et les crimes de la colonisation, ce défenseur de la laïcité n'admettait pas que le passé colonial de la France républicaine puisse compromettre la sincérité des valeurs qui structurent celle-ci. Rompu aux débats qu'il abordait muni d'arguments puisés dans l'histoire, il s'engagea pour défendre ses idées dans les médias.

Certifié, il enseignait depuis 1994 à Paris-8-Saint-Denis, où il fut élu professeur en 2002. Entré à l'Académie des sciences d'outre-mer en 2012, il présidait le conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc* et de Tunisie*.

Jacques FRÉMEAUX

Bibl. : « La disparition de l'historien Daniel Lefeuvre, spécialiste de l'Algérie coloniale : biographie, iconographie, hommage, réactions », *Études coloniales*, revue en ligne, etudescoloniales.canalblog.com • Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie. La France et sa colonie, 1930-1962*, Flammarion, 2005 • —, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Flammarion, 2006.

LÉGER, COMMANDANT PAUL-ALAIN (1922-1999)

Né au Maroc*, en 1921, Paul-Alain Léger est lycéen à Paris au début de la Seconde Guerre mondiale. Il participe aux manifestations anti-allemandes du 11 novembre 1940, au pied de l'Arc de triomphe. Il parvient à quitter la France pour l'Afrique du Nord en 1942. Il s'engage dans l'armée après le débarquement anglo-américain. Il suit les cours de l'école de Cherchell dont il sort aspirant. Il est ensuite recruté par le Bureau central des renseignements et d'action (BCRA) qui l'envoie suivre une formation commando en Angleterre. Il est parachuté, en juillet 1944, dans le Maine et Loire, pour appuyer le maquis local et saboter des voies de chemin de fer, puis aux Pays-Bas*, en avril 1945, dans le cadre de l'opération Amherst.

Il sert une première fois en Indochine*, en 1946, dans la demi-brigade parachutiste* de choc, puis intègre le service Action du SDECE*. Il retourne en Indochine, en 1953, pour participer à l'instruction du Groupe de commandos mixtes aéroporté et des troupes parachutistes de l'armée nationale vietnamienne. Il parvient à former un bataillon de parachutistes vietnamiens, souvent des prisonniers vietminh retournés, opérants sans uniforme en territoire ennemi.

Après avoir participé à l'expédition de Suez*, il gagne l'Algérie. Il y intègre l'état-major du général Massu* et participe à la bataille d'Alger*. Léger, à la tête du Groupe de recherche et d'exploitation (GRE), constitue un groupe de supplétifs*, formés de militants nationalistes retournés, qu'il revêt de bleus de chauffe. Ces « bleus » quadrillent la Casbah et les quartiers musulmans d'Alger.

Il parvient également à noyauter les structures du FLN* d'Alger et à intoxiquer la Wilaya 3* du colonel Amirouche* qu'il parvient à convaincre d'une vaste entreprise d'infiltration du FLN et de l'ALN* par des agents profrançais. De longues purges s'ensuivent. Amirouche fait exécuter de très

nombreux suspects. Paul-Alain Léger est une des principales sources sur cet épisode de la guerre connu sous le nom de « bleuïte* » dont il a laissé un récit dans son livre autobiographique *Aux carrefours de la guerre* (Albin Michel, 1983).

À la fin de l'année 1958, il intègre le 3^e régiment de parachutistes de marine, alors dirigé par le colonel Trinquier*. En 1960, alors que Léger est en poste au Bureau d'études et liaison, (BEL) chargé de mener la guerre psychologique au FLN, il participe à l'affaire Si Salah*, négociation* secrète entre les hautes autorités françaises et des cadres de la Wilaya 4*.

Il est, par la suite, sanctionné pour son soutien au putsch* d'avril 1961. Muté en Mauritanie, il quitte l'armée en 1965. Il meurt en 1999, à Paris.

Denis LEROUX

LÉGION ÉTRANGÈRE

Au déclenchement de l'insurrection, seul le 1^{er} régiment étranger d'infanterie (REI), en garnison à Sidi-Bel-Abbès, lève un bataillon de marche aussitôt dépêché dans l'Ouarsenis. L'engagement dans le conflit des autres unités de la Légion se fait au fur et à mesure du rapatriement d'Indochine* entre décembre 1954 et avril 1956. De même, les deux régiments du Maroc* rejoignent l'Algérie entre octobre 1956 et mars 1957. Désormais, jusqu'à la fin du conflit, toute la Légion – soit 20 000 hommes – est engagée dans toutes les configurations : opérations de secteur ou de grande envergure, ratissage et bouclage dans les zones rurales, lutte contre le terrorisme et le maintien de l'ordre dans les villes. Elle est parfois même impliquée dans les campagnes dites « de pacification* », sans oublier la protection des récoltes. Contrairement à une idée reçue, la grande majorité des unités de légion font partie des troupes statiques de secteur (87 % des effectifs de l'armée française implantée en Algérie entre 1958 et 1961).

Par ailleurs, le recrutement allemand ne faiblit pas, malgré les déboires de la guerre d'Indochine marquée par les désertions nombreuses, encouragées et facilitées par le Vietminh. Ce recrutement suscite une importante opposition des gouvernements et des opinions publiques de la RDA* et de la RFA*. Les germanophones représentent 50 % des effectifs jusqu'en 1960. La moyenne d'âge de ces engagés volontaires – moins de 21 ans – explique le nombre relativement élevé de déserteurs dans les compagnies d'instruction de Saïda et de Mascara. Pendant la guerre, les défections individuelles et collectives, avec ou sans armes, reprennent. Cependant, les ralliements à l'ALN* sont l'exception : la très grande majorité des légionnaires allemands, autrichiens et suisses cherchent avant tout à rejoindre leurs pays en ayant souvent recours à l'aide de l'officine mise en place à Tétouan en 1957 par Winfried Müller, alias Si Mustapha.

Six des dix régiments étrangers participent activement aux opérations de contre-guérilla, notamment pendant l'offensive lancée par le général Challe* entre février 1959 et octobre 1960. Les autres formations complètent le dispositif des forces affectées à la surveillance des frontières sur les barrages ouest et est. Les quatre compagnies sahariennes* portées de légion étrangère (CSPLÉ) contribuent au contrôle du désert, de la Mauritanie à la Libye dans la région de Ghadamès. Toutefois, la nomadisation est de règle pour toutes les formations à l'exception du 1^{er} REI (dépôt et centre de commandement et d'instruction de la Légion), implanté dans plusieurs villes d'Oranie. Si nombre de légionnaires sillonnent l'Algérie, d'autres occupent des postes isolés contrôlant des « quartiers » en s'appuyant sur le concours des supplétifs* des harkas recrutées sur place, dont les journaux de marche* font cependant rarement mention.

Mais l'histoire a d'abord retenu le rôle du 1^{er} régiment étranger parachutiste dans la « bataille d'Alger* » en 1957. Au sein de la 10^e division parachutiste*, ce régiment est en charge de l'un des quatre secteurs de

l'agglomération. La priorité donnée par le général Massu* à la recherche du renseignement conduit à la pratique de la torture*.

Par ailleurs, le climat politique qui règne dans la capitale algérienne au cours des journées de mai 1958 puis de la « semaine des barricades* » de janvier 1960 n'est pas sans effet sur le moral des légionnaires parachutistes* devenus très populaires auprès des Européens. Les cadres du régiment qui ne cachent pas leur désaccord avec la politique algérienne du général de Gaulle* se solidarisent avec leur chef de corps, le colonel Dufour, muté en Allemagne en décembre 1960. Le malaise tourne à la révolte lorsque trois commandants de compagnie n'hésitent pas à braver l'autorité en refusant le 7 janvier 1961, à la veille du référendum* sur l'Algérie, de répondre à l'ordre d'opération en restant au bivouac. Ainsi s'explique l'engagement du régiment comme fer de lance du putsch*. De plus, le ralliement du 1^{er} régiment étranger de cavalerie (REC) et du 2^e REP contre le gré de son chef de corps menace l'unité de la Légion qui échappe – en raison notamment de la diversité des attitudes et du loyalisme de la très grande majorité des officiers* – à la dissolution envisagée par le président de la République. Elle sort diminuée de l'épreuve. Malgré un moral en berne, la solidarité préserve son unité jusqu'à la fin de la guerre.

André-Paul COMOR

Archives : DHPLE, JMO des 1^{er} et 2^e REP, des 5 REI et des 2 REC.

Bibl. : André-Paul Comor (dir.), *Histoire et dictionnaire de la Légion étrangère*, Bouquins, 2013 • —, « Les officiers de la Légion étrangère et la tentation politique ? », in Jean-Charles Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, 2003.

LENNUYEUX, GÉNÉRAL MARCEL (1908-1994)

Marcel Lennuyeux est né en 1908 à Toulouse. Il entre à Saint-Cyr en 1926 et en sort en 1928. Il est fait prisonnier durant la Seconde Guerre mondiale et reste en captivité jusqu'en 1945.

De 1951 à 1955, il occupe différents postes de commandement en Indochine*.

Du fait de sa double expérience de commandement et de *staffing*, il est affecté successivement de 1956 à 1958, au Groupe permanent de l'Otan, à Washington ; puis de 1958-1959, à l'état-major particulier du président de la République chargé des questions au titre de la Communauté avant d'être auditeur en 1959-1960, à l'Institut des hautes études de la Défense nationale et au Centre des hautes études militaires.

Au mois d'août 1960, il est nommé directeur du cabinet militaire de Jean Morin*, délégué général du gouvernement en Algérie, et du général Gambiez*, commandant en chef des forces armées en Algérie.

Un an après, en juillet 1961, Marcel Lennuyeux est promu général de brigade et se voit confier le double commandement de la 12^e division d'infanterie (DI) et de la Zone Ouest-Oranais (ZOO) avec PC à Tlemcen. Au lendemain de la signature des accords d'Évian*, il veille à la bonne marche de la commission mixte par l'intermédiaire de son chef de cabinet, le lieutenant-colonel Lerosey. Celui-ci travaille de concert avec les officiers de l'ALN*, notamment le capitaine Ahmed Bensadoun pour la commission mixte frontière et le capitaine Tahraoui Moussa, alias Mustapha Ben Ahmed, pour la commission mixte pour le département de Tlemcen.

À la proclamation officielle d'indépendance, le 5 juillet 1962*, il est présent à son poste et assiste en témoin privilégié à l'entrée à Tlemcen, des premières troupes de l'ALN venant d'Oujda. Le jour même, dans un climat de grande dignité, le général Lennuyeux règle avec son vis-à-vis de l'ALN, le commandant Boubekour Kadi, les derniers détails de passation de pouvoir entre l'armée française et l'ALN.

Le samedi 14 juillet 1962, jour de célébration de la fête nationale française, le général Lennuyeux, en présence des nouvelles autorités civiles et militaires algériennes, passe pour la dernière fois en revue les troupes alignées à l'intérieur du Méchouar. Le 1^{er} décembre 1962, il remet solennellement les clés du Méchouar qu'occupait l'armée française depuis 1842, entre les mains de Sid Lakhdar Fodil, chef de cabinet du premier préfet de Tlemcen, Ahmed Belkharroubi.

Saddek BENKADA

Bibl. : Ahmed Bensadoun, *Guerre de Libération. Parcelle des vérités de la Wilaya 5, Oranie, Tlemcen, El-Boustane*, 2006 • François Cailleteau, *Les Généraux français au xx^e siècle*, Economica, 2010 • Éric Chiaradia, *L'Entourage du général de Gaulle, juin 1958-avril 1969*, EPU/Publibook, 2011.

LÉONARD, ROGER (1898-1987)

Quatre ans après sa nomination comme gouverneur général de l'Algérie, Roger Léonard doit affronter le début de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954*.

Sa nomination au mois d'avril 1951 est due à l'appui de René Mayer, député influent du Constantinois et garde des Sceaux sous la présidence du conseil d'Henri Queuille. Il quitte son poste de préfet de Paris avec une seule recommandation, celle de veiller sur le maintien de l'ordre. Aussi lors de son premier discours devant l'Assemblée algérienne, s'empresse-t-il de mettre en garde « contre toute entreprise d'un séparatisme qui dans les meilleures hypothèses comporte de dangereuses illusions [...] et si le séparatisme voulait s'exprimer par les voies de la violence, il trouverait en face de lui toutes les forces de l'ordre et toutes les rigueurs de la loi ».

Mais l'agitation nationaliste n'est pas la seule difficulté que Léonard rencontre. Il se rend bien compte très vite de la double pression exercée par les représentants de la grande colonisation et l'aggravation de la situation socio-économique. Sa marge de manœuvre est très limitée comme ce fut le cas lors des diverses élections* législatives de 1951 ou 1953 où les procédés frauduleux sont privilégiés ouvertement par Borgeaud* et Blachette*, les deux principales figures qui règnent sans partage sur la scène politique. C'est donc sans surprise que les candidats de l'UDMA*, du MTLD et du PCA* à l'Assemblée nationale sont évincés au profit d'élus « indépendants » choisis par l'administration. La presse européenne apprécie que la carrière de Léonard « débute sous de si heureux auspices ».

Le même scénario se reproduit lors des élections municipales de 1953.

Conscient de la mascarade du truquage, Léonard la couvre « avec plus de souplesse et de libéralisme » selon les recommandations de Paris. En privé, il n'hésite pas à la dénoncer.

Si la violation de la pratique électorale, qui se trouve au cœur des lois de la République, aboutit à un *statu quo* si caractéristique du conservatisme du monde politique colonial, opposé à toute réforme en faveur des Algériens, elle suscite déception et raidissement y compris chez les nationalistes les plus modérés comme Ferhat Abbas*.

Léonard a-t-il plus de possibilités pour aborder les difficultés de la situation socio-économique ? L'urgence lui dicte un plan d'expansion économique pour l'améliorer. Mais les moyens financiers exigés sont refusés tant par Paris qu'au niveau local par les milieux d'affaires de la colonisation. C'est ce blocage qui est responsable de l'immobilisme dont il fut accusé plus tard et qui mérite d'être revu.

Sur le terrain, les archives* de surveillance révèlent la multiplication d'actes d'insubordination ici et là, plus ou moins graves mais révélant des dispositions plus radicales. L'inquiétude augmente avec le passage à la lutte armée en Tunisie* et au Maroc* et fait craindre la contagion. C'est donc dans

le domaine de la sécurité que les efforts de Léonard aboutissent à l'ouverture d'une école de police à Alger, à l'augmentation des effectifs de l'armée et de la gendarmerie*. Il obtient de Jacques Chevallier*, secrétaire à la Défense, l'envoi de trois bataillons de chasseurs et d'un groupe d'artillerie pour la surveillance de la frontière tunisienne. Ces mesures sont dictées par les renseignements fournis par le SLNA* et la PRG qui signalent la présence d'un groupe clandestin prêt à passer à l'action violente. Le 23 octobre 1954, Léonard en avise Mitterrand* dont l'ordre de procéder à son arrestation ne parvient à Alger que le 2 novembre 1954. Le début de l'insurrection algérienne n'est donc pas une surprise pour Léonard qui prend les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre dans l'Aurès où les attentats ont été plus meurtriers qu'ailleurs.

Les renforts militaires parviennent en Algérie dès les premiers jours de novembre. La brutalité de la riposte des forces de l'ordre et les multiples formes de la répression (arrestations des nationalistes, torture*, ratissages et premiers déplacements des populations rurales de l'Aurès) tranchent avec les déclarations contradictoires des responsables français qui minimisent la gravité des attentats en insistant sur la loyauté des Algériens et sur le calme régnant. Quant à la proclamation où le FLN* précise que l'objectif à atteindre en déclenchant la lutte armée est l'indépendance, elle est tout simplement ignorée. En haut lieu, on envisage seulement des réformes dans l'esprit du statut de 1947* avec la désignation d'un nouveau gouverneur général. Aussi Léonard est-il rappelé au début de février 1955 et remplacé par Jacques Soustelle*.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Roger Léonard, *Témoignages sur la guerre d'Algérie. Entretiens avec Odile Rudelle*, Presses de Sciences Po, 1977 • Jean Lacouture, *Mitterrand. Une histoire de Français*, t. I, Seuil, 1998 • Ouanassa Siari Tengour, « Les années algériennes de Roger Léonard (1898-1987) », in Patrice Morlat (dir.), *Les Grands Commis de l'empire colonial français*, Les Indes savantes, 2005.

LIBÉRAUX D'ALGÉRIE

Le terme « libéral » est moins à prendre dans un sens économique que politique, en désignant une personne favorable aux libertés individuelles. Dans le cas algérien, il désigne une partie des Français d'Algérie, dans toute la diversité de leurs origines, caractérisés par leur volonté de favoriser les droits et libertés des Algériens, jusqu'à défendre des positions indépendantistes. Ce groupe, qui est différent de celui des communistes algériens bien qu'il puisse en être proche, possède des contours flous.

Il peut ainsi désigner des personnes ayant des responsabilités politiques et économiques au sein de l'Algérie coloniale. La personnalité la plus connue est ici le maire* d'Alger, Jacques Chevallier*, qui fonde l'intergroupe des libéraux à l'Assemblée algérienne* en 1951, rassemblant quarante élus des deux collèges. Après le début de l'insurrection, il poursuit le dialogue avec les nationalistes algériens et fonde en 1956 la Fédération des libéraux d'Algérie (FLA), avec l'abbé Jean Scotto. À partir de mai 1956, le mouvement se dote d'un journal, *l'Espoir-Algérie*, bimensuel qui paraît jusqu'en mars 1957, mais cesse de paraître du fait de la censure* et des attentats. Le journal reparait en 1960, avant de devoir à nouveau s'arrêter. Dans cette même mouvance peut aussi être inclus Georges Blachette*, le « roi de l'alfa », qui était conscient de la nécessité de changements profonds afin de continuer à faire des affaires.

Un autre courant est celui des « humanistes », au premier rang desquels Albert Camus*, depuis son reportage en 1939 sur la « Misère en Kabylie », jusqu'à son « Appel à la trêve civile* » du 22 janvier 1956, réclamant d'épargner la vie des civils dans le conflit. Autour de lui gravite l'écrivain Emmanuel Roblès, qui préside l'Appel et est proche de Mouloud Feraoun*. Figure aussi dans son entourage l'architecte Jean de Maisonseul, qui fonde un Comité pour la paix avec ses « Amis du théâtre arabe » et est arrêté en 1956 pour son action au motif d'« atteinte à la sûreté de l'État ». L'éditeur Edmond

Charlot fait également partie de ce groupe. Sa librairie « Les vraies richesses » est plastiquée par l'OAS* en 1961 car il est considéré comme « libéral ». Une très grande partie de ses archives* sont alors détruites.

Un troisième courant est constitué par les chrétiens progressistes. L'une des principales figures de ce mouvement est Mgr Duval*, l'archevêque d'Alger. S'y ajoutent d'autres religieux, dont l'abbé Scotto, curé de Bab El Oued. Mais d'autres sont des laïcs, à l'instar du Pr André Mandouze*, créateurs des revues* *Consciences algériennes* (1950-1951) puis *Consciences maghrébines* (1954-1956), et qui est expulsé d'Algérie pour ses positions anticolonialistes en mars 1956, ou de Pierre Chaulet*, médecin, collaborateur des revues d'André Mandouze, et qui est également expulsé d'Algérie pour ses activités indépendantistes. L'avocat Pierre Popie, assassiné le 25 janvier 1961 par des activistes de « l'Algérie française » parce qu'il défendait des indépendantistes algériens, peut aussi être rattaché à ce groupe.

Après le déclenchement de l'insurrection, des étudiants* de la faculté d'Alger commencent également à s'organiser. Ils se rassemblent au printemps 1959 au sein du Comité étudiant d'action laïque et démocratique (CEALD), association déclarée en préfecture. Elle est présidée par Antoine Blanca, étudiant en lettres militant des Jeunesses socialistes et futur ambassadeur pour l'Amérique latine*, et Claude Oliviéri, également étudiant en lettres, en est le secrétaire général. Le CEALD trouve des locaux près de l'hôtel *Aletti* en plein centre d'Alger. À ce comité appartiennent aussi Alain Sprecher, étudiant en lettres proche d'André Mandouze, Alain Accardo, également étudiant en lettres, plus tard devenu sociologue proche de Pierre Bourdieu*. Abdelmalek Sayad* y figure également avec d'autres « Français musulmans ». Lui aussi est devenu sociologue et a travaillé avec Pierre Bourdieu. Pierre Grou est le représentant lycéen du groupe.

Les activités des libéraux sont rendues très difficiles. Comme tout le monde, ils vivent dans des conditions de guerre et peuvent être pris dans une embuscade* ou victimes d'un attentat. Ils sont aussi poursuivis par les

autorités françaises, et ciblés par les activistes de l'« Algérie française », à l'instar d'André Mandouze et plus encore de Me Popie qui trouve la mort dans un attentat. De ce fait, ce groupe a longtemps été méconnu et peu étudié, bien qu'il puisse avoir été plus important que l'on imagine et être composé de nombreux anonymes, condamnés au silence et à la discrétion.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Mickaël Gamrasni, « Une histoire du libéralisme algérien : la Fédération des libéraux d'Algérie face à la guerre d'Algérie (1954-1962) », mémoire de master 2 sous la dir. de C. Andrieu, IEP de Paris, 2005 • Jean Sprecher, *À contre-courant. Étudiants libéraux et progressistes à Alger, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2000.

LIECHTI, ALBAN (NÉ EN 1935)

Alban Liehti, de son premier prénom Olivier, est né le 24 avril 1935 dans une famille communiste de Sèvres. Il entre à l'Union de la jeunesse républicaine de France (UJRF) en 1950. Travaillant comme jardinier au bois de Boulogne à partir de 1952, il milite alors au sein de la section 16^e-Trocadéro du PCF*. Appelé sous les drapeaux en mars 1956, opposé à la guerre d'Algérie, il pense qu'une campagne comme celle en faveur d'Henri Martin contre la guerre d'Indochine* va être lancée. Il n'en est rien. Il décide d'écrire au président de la République pour faire connaître son refus de participer à la guerre d'Algérie, avant son départ pour l'Algérie en juillet 1956. Envoyé de force en Algérie, il est enfermé en diverses prisons* régimentaires. Le parti communiste ne lui assure pas un soutien direct, *L'Humanité** n'évoquant même pas son geste. En revanche, le Secours populaire* prend en charge sa défense, en la personne de Me Gaston Amblard. Il est jugé par le TPFA d'Alger le 19 novembre 1956, et condamné à deux ans de prison pour refus d'obéissance. Ce n'est véritablement qu'à

partir du début de l'année 1957 que le Secours populaire lance une campagne en sa faveur. D'abord conduit au centre pénitentiaire de Berrouaghia, très dur, il est ensuite transféré en métropole fin mars 1957, d'abord aux Baumettes puis à Carcassonne. Là, il est placé à l'isolement pendant treize mois. L'absence de tout dialogue lui est très difficile. La campagne en sa faveur conduit néanmoins d'autres soldats communistes à refuser de participer à la guerre d'Algérie, faisant de lui le leader emblématique des « soldats du refus » dans la presse* communiste. Libéré le 20 septembre 1958, il est directement conduit au 11^e BCA à Barcelonnette pour poursuivre son service militaire*. Il obtient une permission pour se marier avec Yolande, sa fiancée, avant de refuser une seconde fois son envoi en Algérie, en mars 1959. Condamné à nouveau à deux ans de prison par le TPFA d'Alger le 26 mai 1959, il est ensuite transféré en métropole où il rejoint huit autres « soldats du refus* » à Casabianda. Il achève sa peine en mars 1961. Aussitôt enrégimenté à Ajaccio, il est emmené par avion à Alger. Intégré au 1^{er} RT au fort de l'Agha, il refuse de mettre des munitions dans son arme bien qu'il soit placé en éclaireur de pointe. Il rentre définitivement chez lui le 20 février 1962, juste après la naissance de son second enfant, et est libéré de ses obligations militaires le 6 mars 1962. Il est ultérieurement devenu militant du Mouvement de la paix président de l'Association des combattants de la cause anticoloniale.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Alban Liechti, *Le Refus*, Le Temps des cerises, 2005 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

LIEUX DE MÉMOIRE (FRANCE)

La série d'ouvrages majeurs de Pierre Nora sur *Les Lieux de mémoire* français, publiés entre 1984 et 1992, offre un cadre conceptuel novateur sur ce qui fait mémoire dans notre société. Les lieux de mémoire sont d'abord « des restes » (p. 28) : des rituels, des sacralités passagères, des fidélités, des différenciations, des signes de reconnaissance et d'appartenance. Le concept de lieu de mémoire doit être pris dans les trois sens du mot « lieu » : matériel, symbolique et fonctionnel. Dans cette importante somme, il n'existe pas de lieu de mémoire sur la question coloniale, *a fortiori* sur la Guerre d'indépendance algérienne. Pierre Nora souligne que « moins la mémoire est vécue collectivement, plus elle a besoin d'hommes particuliers qui se font eux-mêmes des hommes-mémoires » (p. 34). Or, la guerre d'Algérie représente assurément un événement qui ne fait pas consensus, conduisant à une multiplication des lieux de mémoire particuliers. Depuis 2002, il existe cependant le Mémorial national de la guerre d'Algérie*, permettant des commémorations* rendant hommage aux combattants morts en Algérie, au Maroc* et en Tunisie*, dont les membres des forces supplétives, mais aussi les civils français morts ou disparus. À ce monument national, il convient d'ajouter les mémoriaux départementaux, dont le premier a été inauguré en 1977 à Troyes, et qui se sont multipliés depuis. Outre ces monuments officiels, il existe aussi des stèles et des monuments favorables à « l'Algérie française », essentiellement dans le sud de la France, le premier ayant été inauguré à Toulon en 1980. Des monuments célèbrent ainsi les quatre membres de l'OAS* fusillés pour les assassinats et les attentats qu'ils ont commis, par exemple à Toulon, à Aix-en-Provence ou à Perpignan. Depuis 2011, une stèle rend au contraire hommage aux victimes de l'OAS au cimetière du Père-Lachaise à Paris. Pour les Algériens victimes de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961*, une plaque a été installée le 17 octobre 2001 sur le pont Saint-Michel à Paris. Notons encore l'inauguration en 2022 d'une fresque rendant hommage à Maurice Audin* dans le 20^e arrondissement de Paris. Au total, les monuments, stèles et

plaques commémoratives se sont multipliés au cours des années 2000-2010, faisant même l'objet d'une véritable « guerre des stèles », dans la mesure où il existe des destructions régulières, voire systématiques, de certains de ces lieux de commémoration. Ainsi, le monument favorable à « l'Algérie française » a été plastiqué avant son inauguration en 1980. La plaque concernant le 17 octobre 1961 au pont Saint-Michel a été plusieurs fois abîmée. Ce phénomène concerne aussi l'histoire coloniale : à Marseille*, une plaque concernant les massacres du 8 mai 1945 est systématiquement détruite à chaque fois qu'elle est posée, et en février 2022, juste avant son inauguration, la sculpture en hommage à l'émir Abdelkader (faisant l'objet d'une préconisation du « rapport Stora* ») a été vandalisée.

Par ailleurs, les lieux de mémoire peuvent aussi être des musées et bâtiments officiels. À l'heure actuelle, le Mémorial du camp de Rivesaltes ne concerne pas spécifiquement la Guerre d'indépendance algérienne, mais aborde cette question pour avoir servi de camp de transit pour des harkis* et leur famille à partir de 1962. Il existe aussi la Maison d'histoire et de mémoire d'Ongles, qui porte la mémoire de l'arrivée de familles de harkis dans un petit village des Basses-Alpes. Concernant les pieds-noirs*, le Centre de documentation de l'Algérie française a été inauguré à Perpignan en janvier 2012 et est géré par le Cercle algérieniste. Ce centre porte une mémoire très orientée sur « l'Algérie française » et a même été dénoncé comme un « musée de l'OAS ». À Aix-en-Provence, la Maison des rapatriés abrite dans sa cour un monument en hommage aux quatre fusillés de l'OAS et comprend des salles aux noms des généraux putschistes d'avril 1961. Elle accueillait autrefois le Centre de documentation historique sur l'Algérie (CDHA), créé en 1974, qui a maintenant ses propres locaux, recueille de nombreuses archives*, documents et témoignages*, essentiellement de pieds-noirs. Un projet de Musée de la France et de l'Algérie, qui a été un temps envisagé à Montpellier, a été abandonné par la nouvelle municipalité en 2014. Dans son rapport remis au président de la République en janvier 2021,

Benjamin Stora préconise de relancer ce projet qui est en cours de réalisation et devrait devenir un musée national.

De nombreuses rues, places et lieux entretiennent aussi un rapport direct avec la Guerre d'indépendance algérienne. Ces noms sont tributaires de la couleur politique de la municipalité en place, cela pouvant conduire à des tensions mémorielles en cas de revirement politique aux élections. Ainsi, dans les municipalités communistes ou anciennement communistes, des noms de lieux font référence aux morts de la manifestation contre l'OAS au métro Charonne*, soit de manière générique soit de manière nominative. Des rues Maurice-Audin ont également été inaugurées, surtout dans la petite couronne parisienne, mais aussi à Rennes ou à Paris depuis 2020. Signalons aussi l'existence du carrefour du général de Bollardièrè* à Paris, inauguré en 2007, ainsi que quelques rues à son nom, notamment en Bretagne d'où il était originaire. À l'autre bord de l'échiquier politique, la rue du 19-mars-1962* à Béziers a été rebaptisée rue du Commandant-Denoix-de-Saint-Marc en 2015, par le nouveau maire de la ville Robert Ménard. Inversement, à Dreux, la rue Marcel-Bigeard a été débaptisée de manière militante par le parti communiste pour la rebaptiser temporairement rue Maurice-Audin (du nom du jeune mathématicien assassiné pendant la « bataille d'Alger* ») et symboliquement le 17 octobre 2020, jour de commémoration du 17 octobre 1961. Par ailleurs, de nombreuses rues et places portent aussi le nom du « 19 mars 1962 » pour célébrer les accords d'Évian* et le cessez-le-feu. Elles ont souvent été demandées par la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (Fnaca).

Or, cette date fait également débat. Les dates peuvent en effet être considérées comme des lieux de mémoire symboliques. La Fnaca porte depuis 1963 la date du 19 mars 1962 comme date de commémoration. Mais celle-ci n'a été reconnue que par la loi du 6 décembre 2012 comme « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

Auparavant, c'était la date du 5 décembre, qui ne correspond à aucun événement de la guerre mais au jour d'inauguration du Mémorial national de la guerre d'Algérie à Paris, qui était retenu pour commémorer cette guerre. Depuis, des associations comme l'Union nationale des combattants (UNC) continuent de porter cette date. Il faut encore y ajouter le 25 septembre, qui est la journée nationale d'hommage aux harkis et aux autres membres des troupes supplétives, le 16 octobre en hommage au « soldat inconnu » de la guerre d'Algérie, et porté de manière militante, le 17 octobre pour commémorer les morts de la répression de la manifestation algérienne de 1961. Ces dates ne sont pas les seules, mais montrent combien il n'existe pas de consensus sur la guerre d'Algérie, créant ainsi de nombreux lieux de mémoire physiques et symboliques sur ce conflit. Le débat peut même parfois porter sur des objets anodins comme les timbres. Au bout du compte, il existe une mémoire portée par des groupes parfois très restreints, s'autoérigeant en porte-parole, et chacun peut même avoir ses propres lieux de mémoire de la Guerre d'indépendance algérienne dans l'espace public, chez soi et en soi.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Rémi Dalisson, *Guerre d'Algérie. L'impossible commémoration*, Armand Colin, 2018 • Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire. La République. La Nation. Les France*, Gallimard, 1984-1992 • Benjamin Stora, *France-Algérie. Les passions douloureuses*, Albin Michel, 2021.

LIGUE ARABE

Créée le 22 mars 1945 au Caire, la Ligue arabe suscite beaucoup d'espoir chez les militants nationalistes maghrébins. Les idées panarabistes défendues par la Ligue telles que la reconnaissance de la « Nation maghrébine » et l'intégration des « Arabes d'Afrique du Nord » à « la grande Oumma arabe »

trouvent un écho favorable et enthousiaste chez les dirigeants et les militants algériens du PPA*, notamment.

Aussi, dès 1945, le PPA délègue Chadli El Mekki au Caire qui participe à la fondation du Bureau. C'est le début officiel d'un processus politique entre les Algériens du PPA et les autres pays arabes. Quatre militants vont y jouer un grand rôle : l'étudiant Belkacem Zeddour, le député Mohamed Khider* et les anciens chefs de l'Organisation spéciale* (OS), Hocine Aït Ahmed* et Ahmed Ben Bella*.

En février 1947, le « Bureau du Maghreb arabe » est installé. Le PPA-MTLD, le Néo-Destour tunisien et l'Istiqlal marocain y siègent. En 1948, sous l'impulsion de Abdelkrim El Khattabi*, le « Comité de libération du Maghreb » a pour objectif d'unifier l'action politique et préparer la lutte.

Cependant, les relations entre les Algériens et la Ligue arabe n'ont pas toujours été aisées. Pour des considérations politiques et d'opportunité, la Ligue arabe a souvent ménagé la France. Les dissensions, les intérêts immédiats et la recherche du leadership (arabe) n'ont pas permis de construire, au sein de la Ligue, une stratégie forte et pérenne mobilisée en faveur de la décolonisation.

La modération de la Ligue et sa propension à se contenter de faire des déclarations sont bousculées par l'avènement en 1952 de Gamal Abdel Nasser au pouvoir en Égypte*. Dans ce contexte, un appel à la rupture des « relations politiques, économiques et culturelles avec la France » est lancé par les bureaux du Néo-Destour, de l'Istiqlal et du MTLD.

En conclusion, comme le souligne Samya El Mechat (2012) les relations entre l'Algérie et la Ligue arabe s'inscrivent dans le diptyque : solidarité arabe et défense des intérêts propres à chaque pays. Cette stratégie est modulée constamment par la pression politique et diplomatique exercée par la France et le soutien réel à l'indépendance de l'Algérie en évitant d'entrer en conflit avec elle, le souvenir de l'attaque de Suez* planant toujours.

Toutefois, les aides directes et le soutien déclaré des pays (arabes) ont été décisifs et déterminants pour le FLN* et l'ALN*.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Samya El Mechat, « Les pays arabes et l'indépendance algérienne, 1945-1962 », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, La Découverte/Barzakh, 2012 • Gilbert Meynier, « Les Algériens vus par le pouvoir égyptien pendant la guerre d'Algérie d'après les mémoires de Fathi al Dib », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 41, 1990.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH)

Conformément à sa défense des droits humains au nom des valeurs républicaines, la LDH s'est fait le « chantre de l'État de droit dans la colonisation », selon Laure Blévis. Dénonçant les injustices coloniales, elle a adopté le principe d'une « colonisation démocratique », dans l'entre-deux-guerres, avec notamment Maurice Viollette, gouverneur général de l'Algérie de 1925 à 1927, et Marius Moutet, ministre des Colonies sous le Front populaire. Viollette élabore un projet d'extension des droits civiques des « musulmans » (le projet Blum-Viollette). Rejeté par les nationalistes pour ses insuffisances ou par principe, il va déjà trop loin pour les représentants des Français d'Algérie les plus attachés au *statu quo*.

La LDH s'inscrit donc dans le courant du réformisme colonial et n'épouse pas les revendications indépendantistes. Elle ne soutient pas l'insurrection lancée le 1^{er} novembre 1954*. Au contraire, sa majorité approuve les pouvoirs spéciaux* en 1956. Le paradoxe est curieux, souligne Éric Agrikoliansky. La LDH est absente de la dénonciation de la guerre alors que les intellectuels mobilisés se réclament de son modèle fondateur :

l'intellectuel dreyfusard. Pour sa part, Gilles Manceron insiste sur son affaiblissement depuis la Seconde Guerre mondiale, dont elle se relève lentement. Ne s'étant pas investie en tant que telle dans la Résistance*, elle a perdu des adhérents et rencontre de sérieux problèmes financiers.

Après une première prise de position de son président, Émile Kahn, elle évolue nettement sous la conduite de Daniel Mayer, à partir de 1958. La minorité contestatrice de la SFIO* lui fournit de nouvelles forces. Quand Laurent Schwartz* et Pierre Vidal-Naquet*, du comité Audin*, la rejoignent peu de temps, d'autres s'y investissent durablement. Ils lui fourniront des figures de premier plan, comme Madeleine Rebérioux*, Yves Jouffa ou Henri Leclerc. La LDH a trouvé là « la seconde impulsion fondatrice de son histoire », estime Gilles Manceron.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Éric Agrikoliansky, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, L'Harmattan, 2002
• Laure Blévis, « De la cause du droit à la cause anticoloniale. Les interventions de la Ligue des droits de l'homme en faveur des "indigènes" algériens pendant l'entre-deux-guerres », *Politix*, vol. 16, n° 62, 2003 • Gilles Manceron, « La Ligue des droits de l'homme après 1940. Essai de périodisation et questions historiographiques », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 137-138, n° 3-4, 2020.

LILLE

En 1947, le statut de l'Algérie, instaurant une relative liberté de circulation entre l'Algérie et la France, favorise les flux migratoires. La répartition géographique de l'immigration algérienne épouse la carte industrielle française. Cette immigration forme un sous-prolétariat essentiellement constitué de travailleurs précaires et isolés, très actif au sein

du MTLD. En 1952, près de 30 000 Nord-Africains – très majoritairement algériens – vivent dans le Nord et le Pas-de-Calais. 20 % d'entre eux sont encartés au MTLD (Jean-René Genty). Dans le détail, le Douaisis fait figure de place forte du nationalisme*, à l'inverse de l'agglomération lilloise qui compte le moins d'encartés. Cette disparité s'explique en grande partie par l'habitat : alors que les mines et les usines métallurgiques, principaux secteurs de recrutement, disposent d'un habitat favorable au contrôle social, la ville et ses hôtels-garnis disparates nécessitent un travail politique plus soutenu (Genty, 1999). La guerre transformera quelque peu la situation de la capitale des Flandres.

Au moment du congrès d'Hornu (14-16 juillet 1954), la région fait figure de bastion messaliste et cette caractéristique perdure après le 1^{er} Novembre*. De fait, c'est l'ensemble de la région du Nord qui se range derrière Messali Hadj* et intègre son MNA*. Pour ces militants aguerris, l'entrée en guerre se poursuit sans modification réelle de l'agit-prop et des modalités d'actions héritées du MTLD. Progressivement, la différenciation entre FLN* et MNA voit les messalistes se replier dans cette wilaya du Nord où ils sont réprimés. En 1955, à Lille, le traditionnel défilé du 1^{er} mai est émaillé de violences policières et d'arrestations de militants, avant la répression meurtrière de la manifestation* de Douai le 9 octobre 1955. Celle-ci s'inscrit dans un contexte particulier : vague d'arrestations antimessalistes et débuts de la Fédération de France* du FLN. Face à cette manifestation douaisienne ouvrière et nationaliste, les forces de l'ordre font usage de leurs armes : deux manifestants algériens sont tués par balles. L'implantation progressive du FLN dans la région piège le MNA dans un sentiment de forteresse assiégée et son corollaire : la lutte contre « les traîtres », soit ceux qui s'affilient au FLN ou choisissent la double affiliation. Le MNA cherche à contrôler et encadrer l'ensemble des ouvriers algériens. Dans cette entreprise de structuration, il n'hésite pas à recourir à l'intimidation, voire à l'assassinat. En 1955, aux usines des Asturies, le MNA fait tuer Nebadi Belaïd, délégué syndical de

FO* et intermédiaire entre la direction de l'usine et les ouvriers nord-africains. Belaïd représentait un frein à l'entreprise politique messaliste (Genty, 2008). En 1956, le FLN parvient à poser les premiers jalons de son *nidham* dans la région. S'il devient prépondérant à Dunkerque et Tourcoing, il reste très minoritaire à Lille et, ailleurs dans le département, le MNA domine. 1957 voit une rupture : la Fédération de France du FLN se lance dans une guerre sans merci qui transforme les quartiers nord-africains de la région, tel le quartier Saint-Sauveur à Lille, en zone de guérilla* urbaine. La cour d'assises de Douai, les tribunaux correctionnels du département et le tribunal militaire de Lille jugent les acteurs de cette guerre dans la guerre (Deperchin et Lecompte). Des statistiques partielles en donnent l'intensité : du 1^{er} janvier au 24 mai 1957, 68 attentats sont perpétrés, on dénombre 38 morts et 50 blessés « musulmans », 8 blessés métropolitains. Certains quartiers de Lille (quartier Saint-Sauveur), de Roubaix (quartier de l'Alma) et des villes comme Maubeuge, Valenciennes et leurs environs connaissent des règlements de comptes incessants. Les étudiants* algériens sont quant à eux très majoritairement rattachés à la section universitaire du FLN, la ville de Lille étant intégrée à la région Nord-Ouest de l'organisation frontiste.

Le 22 juin 1961, une conférence de presse organisée par des prêtres de Lille et le Comité de défense des libertés individuelles dénonce cette guerre civile. Leur mobilisation fait écho aux porteurs de valises* pro-FLN qui militent le long de la frontière franco-belge. En août 1961, le CNRA* estime que Lille reste une forteresse messaliste imprenable. Ce constat pèse lourd dans la décision du FLN de lancer une offensive meurtrière entre novembre et décembre de la même année. Le Nord reste néanmoins acquis aux messalistes pour qui l'indépendance a un goût amer. Ville singulière, Lille – et avec elle l'ensemble du département du Nord – a été le théâtre de la guerre fratricide entre nationalistes.

Linda AMIRI

Bibl. : Annie Deperchin et Arnaud Lecompte, « Les crimes commis par les Algériens en métropole devant la cour d'assises du Nord 1954-1962 », *Histoire de la justice*, vol. 16, n° 1, 2005 • Jean-René Genty, *L'Immigration algérienne dans le Nord Pas-de-Calais, 1909-1962*, L'Harmattan, 1999 • —, *Le Mouvement nationaliste algérien dans le Nord (1947-1957)*, Fidaou al Djazair, L'Harmattan, 2008.

LINDON, JÉRÔME (1925-2001)

Ancien résistant, membre de l'Union de la gauche socialiste (UGS), directeur des Éditions de Minuit depuis 1948, Jérôme Lindon s'engage en collaborant avec Jacques Vergès* et Pierre Vidal-Naquet*. Relayant la presse* et les revues* confrontées aux saisies, il joue un rôle absolument capital dans l'information sur la guerre et la mise en cause de l'État d'exception, rejoint par les Éditions de la Cité de Nils Andersson à Lausanne et les éditions Maspero*. En 1957, *Pour Djamilia Bouhired* de Jacques Vergès ouvre chez Minuit un catalogue de 23 livres dédiés à la guerre d'Algérie jusqu'en 1962, pour douze saisies et un procès, frappant le seul ouvrage qualifié de « fiction », *Le Déserteur* de Jean-Louis Hurst*, alias Maurienne, en 1961. Revendiquant la filiation de la Résistance*, Jérôme Lindon déploie de nouvelles formes de littérisation de l'expression politique, sans contradiction au sein d'un catalogue qui a accouché du Nouveau Roman et mis sur la sellette l'engagement sartrien. Il relance les écrits d'urgence, constituant autant « d'affaires », comme pour *L'Affaire Audin* de Pierre Vidal-Naquet. En 1958, *La Question* d'Henri Alleg* est un véritable tournant : 84 000 exemplaires du livre diffusés, 90 000 pour sa reproduction intégrale dans *Témoignages et Documents*. Avec le « Manifeste pour le droit à l'insoumission », dit « Manifeste* des 121 », conçu à l'été 1960 par Maurice Nadeau, Dionys Mascolo, Robert Antelme et Maurice Blanchot, Jérôme Lindon fait de la désobéissance et de la désertion une

question civique et politique majeure. L'éditeur fut inculpé à diverses reprises « d'atteinte au moral de l'armée », « d'incitation de militaires à la désobéissance », de « provocation à l'insoumission et à la désertion », ou encore « de diffamation de la police* ». Lindon résumait par ces mots son engagement : « Je suis l'éditeur de Samuel Beckett. Quand on a cette chance et cet honneur, c'est-à-dire de bénéficier d'une extraordinaire liberté dans un pays libre, la moindre des choses consiste à défendre les conditions de cette liberté quand elles sont menacées. [...] Ce que j'ai fait, je l'ai fait pour la France, non pour l'Algérie. » Il s'engagera ensuite pour la cause palestinienne et contre l'apartheid.

Julien HAGE

Bibl. : Nicolas Hubert, *Éditeurs et éditions pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012 • Anne Simonin, *Les Éditions de Minuit, 1942-1955. Le devoir d'insoumission*, IMEC éditeur, 2008 • —, *Le Droit de désobéissance. Les Éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, Minuit, 2012.

LITTÉRATURE D'EXPRESSION ARABE EN ALGÉRIE, 1920-1962

Le combat de l'Algérie pour l'indépendance se déroule aussi sur le terrain littéraire. À partir des années 1920, poésie, nouvelle, essai et théâtre* en langue arabe fleurissent dans les principaux foyers culturels du pays. Ces créations littéraires, tout en renouant avec la tradition lettrée mise à mal par l'invasion française de 1830, dessinent les contours d'une identité nationale et exhortent le peuple entier à la lutte pour son existence.

Les premiers auteurs investissent tout naturellement le champ de la poésie classique, non pas tellement dans un souci esthétique que pour prôner l'arabité et autres valeurs religieuses chères au mouvement réformiste

qu'incarnent les ulémas à partir de 1931. Mais à mesure que les objectifs et les aspirations du Mouvement national dans son ensemble se précisent, les thèmes de l'écriture poétique sont fondamentalement renouvelés. La presse* arabophone qui voit le jour à la même période tient systématiquement lieu de tribune aux écrivains émergents dont voici un aperçu représentatif et qui est loin d'être exhaustif.

L'un des chefs de file de la poésie est Mohamed Laïd Al Khalifa (1904-1979) qui dès ses premiers poèmes dénonce l'infinie misère des Algériens. C'est le cas dans « *Astour al-Kawn* » (« Les Lignes de l'Univers ») où le poète aspire à soulager les maux qui assaillent le peuple tout en condamnant sa résignation face aux événements. En 1931, il compose « *Min Jibâlinâ* » (« De nos montagnes ») dont la version adaptée en 1942 par Mohamed El Hadi Chérif en dialectal est chantée par les scouts*. Dans des poèmes plus tardifs comme « *Yâ Lîl* » (« Ô nuit ») paru dans le journal *El-Bassâir* en 1951, le regard posé sur la société est toujours aussi critique, mais l'appel à la révolte et le désir de liberté pour sortir de *la nuit coloniale* sont de plus en plus prégnants. Quand en 1954 la guerre commence, le poète est emprisonné par l'armée française à Aïn M'lila puis à Constantine, avant d'être placé en résidence surveillée à Biskra. Cette réclusion donne naissance à des poèmes empreints d'une mélancolie de l'exil comme le très poignant « *Bou-Manqouche* » (« Mont Bou-Manqouche » – situé au sud de Biskra).

L'autre grand nom du genre est Moufdi Zakaria (1908-1977). Contemporain et ami du célèbre Abou El Kacem Chebbi (1909-1934), il s'illustre par un premier poème *Ilâ al-Rîfiyyîn* (« Aux villageois ») paru en 1925 dans le journal tunisien *Lissân al-cha'b*. Quand en 1926, l'Étoile nord-africaine est créée, il en est membre puis il adhère dans les années 1930 au PPA* dont il compose le chant officiel *Fidâou' al-Jazâ'ir* (*Sacrifice pour l'Algérie*). En 1937, il est emprisonné par les autorités françaises en même temps que Messali Hadj* et reste en détention jusqu'en 1939. Après le 1^{er} novembre 1954*, Moufdi Zakaria rejoint le FLN* et est de nouveau arrêté

dans le courant de l'année 1955. À sa sortie de prison*, il se rend au Maroc* puis en Tunisie*. Il compose *Qassaman** (*Je le jure*) devenu l'hymne national algérien. En 1961, il publie *al-Lahb al-Mouqaddas* (*La Flamme sacrée*) et écrit pour le journal de la lutte algérienne, *El Moudjahid*, basé à Tunis, jusqu'en 1962.

Durant cette période, l'écriture de la nouvelle connaît également un essor singulier surtout avec Ahmed Réda Houhou (1910-1956) dont l'œuvre la plus marquante est *Ghâdat Oum al-Qourâ* (*La Chimère de la mère des cités – c'est ainsi que La Mecque est longtemps surnommée*) parue en 1947 à Tunis. Il y est question de la condition de la femme* arabe à travers l'exemple saoudien. Mais l'auteur ne parvient pas toujours à rendre compte des paradoxes de la société saoudienne qu'il connaît de l'intérieur pour y avoir vécu près d'une dizaine d'années. Néanmoins, la trame narrative et le style de la langue rompent définitivement avec les exemples antérieurs et c'est en cela que *Ghâdat Oum al-Qourâ* signe la naissance du roman algérien de langue arabe. En 1954 à Constantine paraît *Sâhibat al-wahy wa-qissass oukhrâ* (*Celle qui possède l'inspiration et autres histoires*), suivi en 1955 de *Namâdij bachariyya* (*Archétypes humains*), des nouvelles dans lesquelles Réda Houhou dresse le portrait de personnages inspirés des rencontres survenues au fil de ses nombreuses pérégrinations à travers le monde. Dans la nuit du 29 au 30 mars 1956, il est arrêté et tué par l'armée française. Ses restes sont retrouvés à l'indépendance, dans une fosse commune de Oued Hamimine entre Constantine et El Khroub.

Enfin le théâtre fait son entrée en 1921, au lendemain de la rencontre avec les troupes tunisiennes et égyptiennes venues dans cet entre-deux-guerres se produire à Alger. Il importe toutefois de rappeler qu'avant cette date comme après, il existait une forme d'expression théâtrale en Algérie à travers les *halqât* (cercles) ou les *qa'dât* (séances) et qui sont des cercles à proprement parler au milieu desquels un ou plusieurs *gouwwâl* (diseur) déclament des récits épiques en vers ou en prose rimée.

Tout en s'inscrivant dans cette veine, les premières pièces de Allalou (1902-1992), de Rachid Ksentini (1887-1944) et de Mahieddine Bachtarzi (1897-1986), contribuent à diffuser et à renforcer le sentiment national auprès du grand public. Ahmed Réda Houhou met en place al-Mazhar El Qacentini, une troupe théâtrale et musicale pour laquelle il écrit et monte de nombreuses représentations dont on retient *Ma'a himâr al-Hakîm* (*En compagnie de l'âne d'al-Hakîm* – clin d'œil à *Himârî* [*Mon âne*] du dramaturge égyptien Tawfîk al-Hakîm) parue en 1953 à Constantine. L'œuvre est une critique acerbe de la société algérienne, de la politique coloniale, de l'hypocrisie religieuse et de la condition des femmes. Avec un succès plus ou moins franc, Ahmed Réda Houhou, qui maîtrisait parfaitement la langue française, adapte aussi les grands classiques du théâtre français.

Dans le sillage des ulémas, des œuvres en arabe littéral voient également le jour avec des thèmes religieux comme la pièce *Bilâl* de Mohamed Laïd Al Khalifa, jouée en 1939 à l'occasion du *Mawlid* (la naissance du Prophète), ou encore des thèmes historiques comme *Hannaba'l* (*Hannibal*) de Tewfik El Madani* (1899-1983), monté en 1948 à l'Opéra d'Alger. Cependant pour des raisons de compréhension évidentes liées à un public majoritairement analphabète, le choix de l'arabe dialectal s'impose et il est d'autant plus intéressant qu'il nous renseigne sur l'état de la langue arabe et de la société algérienne à ce moment précis de son histoire.

L'indépendance marque le début d'une autre période durant laquelle le roman algérien arabophone connaît un nouvel essor, en particulier avec Abdelhamid Benhaddouga (1925-1996) et Tahar Ouettar (1936-2010) dont les premières œuvres sont imprégnées des souvenirs de la colonisation et de la tragédie de la guerre.

Esma Hind TENGOUR

Bibl. : Hadj Dahmane, *Le Théâtre algérien de l'engagement à la contestation*, Orizons, 2011 • Jean Déjeux, *La Littérature algérienne*

contemporaine, PUF, 1979 • Belkacem Saadallah, *Dirâssât fî l-adab al-jazâ'irî al-hadîth* (5^e éd.), Alger, Dâr ar-Râ'id li-l-Kitâb, 2007.

LITTÉRATURE D'EXPRESSION FRANÇAISE EN ALGÉRIE

C'est d'abord dans la poésie, orale et écrite, que se dit le vécu de la guerre, les souffrances, les morts et la certitude de la victoire. C'est également dans ce genre, dans sa part francophone, que les mots de l'indicible et du refus sont rassemblés et publiés en anthologie et recueils individuels (*Poèmes algériens. Espoir et parole*, poèmes recueillis par Denise Barrat*, 1963, où l'on lit les mots de la torture* et de la confiance en l'avenir ; Anna Gréki, *Algérie. Capitale Alger*, 1963, traduit en arabe).

Des écrivains confirmés comme Mohammed Dib* (*Ombre gardienne*, 1961) ou Jean Amrouche* portent également le chant d'un peuple.

La guerre a été pressentie dans les textes de réflexion (Amrouche, Jules Roy*) et dans les romans (Dib, Jean Pélégri, Emmanuel Roblès). Le projet d'une école littéraire algérienne (les algérianistes) puis d'une communauté intellectuelle de l'école d'Alger (vers 1935) vient buter sur l'irréductibilité du colonat et de ceux qui sont contre toute transformation réelle du statut des « musulmans ». L'exigence de changement, conciliante au départ, se fait de plus en plus radicale. *Les Oliviers de la justice* (Pélégri, 1959), *Les Hauteurs de la ville* (Roblès, 1948) décrivent un monde en attente de changement ou déjà bouillonnant alors que Dib (*L'Incendie*, 1954) annonce un prochain embrasement et que Mouloud Mammeri* (*La Colline oubliée*, 1952, ou *Le Sommeil du juste*, 1955) décrit les attentes de jeunes intellectuels et évoque un monde d'une irréductible originalité.

Pourtant, si l'inéluctabilité de la lutte a été souvent annoncée, la guerre elle-même sera un thème relativement peu abordé entre 1954 et 1962. Dib (*Un été africain*, 1959) traite le thème non comme élément référentiel mais comme cadre d'un drame qui dépasse l'histoire de l'individu. Quant à Kateb* Yacine (*Nedjma*, 1956), c'est la fracture de 1945 qui est au cœur de son écriture. Elle constitue le premier acte de 1954, dont le thème est traité dans le théâtre* (*Le Cadavre encerclé*).

Seule l'œuvre de Malek Haddad (*La Dernière Impression*, 1958 ; *Je t'offrirai une gazelle*, 1959 ; *L'Élève et la Leçon*, 1960 ; *Le Quai aux fleurs ne répond plus*, 1961) est entièrement consacrée à la guerre. *La Dernière Impression* (1958) relate la nécessité dans laquelle se trouve un ingénieur algérien formé à l'école française de saboter le pont qu'il a construit. Dans *Le Quai aux fleurs ne répond plus* (1961), le narrateur, militant réfugié à Paris, apprend que sa femme a été tuée avec son amant, un militaire français.

En dehors de ces auteurs, le thème de la guerre n'est pas traité avant l'indépendance. Il faudra attendre la post-indépendance pour lire des textes sur la guerre : *L'Opium et le Bâton* (1965) de Mammeri raconte la fin des hésitations de l'intellectuel et son inévitable engagement dans la lutte, tandis que le roman de Dib *Qui se souvient de la mer* (1962) est un récit onirique. Le roman d'Assia Djebar *Les Enfants du nouveau monde* (1962) raconte la guerre vécue par plusieurs personnages dans une ville d'Algérie. Pour les femmes*, c'est le chemin de l'émancipation, tel qu'il a été traité par Frantz Fanon* (« L'Algérie se dévoile », 1959) : Chérifa sort sans voile pour la première fois pour avertir son mari qu'il est recherché tandis que Touma, la « traîtresse », décide de disposer de son corps, sans tenir compte des frontières entre les deux camps. L'autrice choisit de traiter la guerre par les traumas des femmes : la torture et le silence sur le viol* (*Femmes d'Alger dans leur appartement*, 1980) et l'oubli des femmes dans le panthéon des héros (*La Femme sans sépulture*, 2002). Un texte retient l'attention : le *Journal, 1955-1962* (1962) de Mouloud Feraoun*, interrompu par

l'assassinat de l'écrivain, constitue un témoignage* sur le vif d'un homme pris dans la violence, qui raconte le vécu de la guerre.

C'est le cinéma* qui a quelquefois tendance à donner des images d'un plat réalisme de la violence, à travers un héroïsme sans nuance, alors que le roman est du côté de la complexité des réactions et des attitudes à travers une écriture qui se veut à la hauteur de l'exceptionnalité de l'événement (onirisme, discontinuité du récit, disparate, complexité et multiplicité des points de vue, etc.). Avec Rachid Boudjedra (*La Répudiation*, 1969), l'écrivain se libère de l'obligation d'être un auteur « engagé » dans la lutte de libération et inaugure la littérature post-indépendance déjà annoncée dans les récits précédents (1962-1968), dont la thématique s'enracine encore dans la guerre, qui devient le contexte d'une tragédie qui entraîne l'individu et son groupe. Ainsi, même si leur engagement politique est certain, les auteurs algériens refusent donc une écriture « monosémantique ».

Il en est de même pour la plupart des écrivains européens d'Algérie. Albert Camus*, Pélégri, Roblès, dont l'engagement pour un changement plus égalitaire entre les deux communautés ne fait aucun doute, ne produiront pas de grand récit de la guerre. Pourtant leurs articles, reportages dans les principaux journaux (*L'Express*, *Le Nouvel Observateur*...) sur la violence dans leur pays natal, leurs essais... sont sans ambiguïté.

Roblès, qui dirigeait la collection « Méditerranée » au Seuil, a permis la publication de plusieurs romanciers algériens de cette époque (Feraoun, Dib, Kateb...) et édité le journal posthume de son ami Feraoun. Jules Roy, qui a dénoncé la torture (*La Guerre d'Algérie*, 1960), avec la saga *Les Chevaux du soleil*, commencée à partir de 1967, retrace l'histoire la présence européenne, depuis le débarquement du corps expéditionnaire français en 1830.

Pour expliquer la composition de l'*Anthologie des écrivains maghrébins d'expression française* (1964) qu'il a dirigée et dans laquelle il n'a retenu que les écrivains algériens et les écrivains européens qui ont opté pour l'Algérie indépendante, Albert Memmi fait la distinction entre les écrivains de la

révolte (les premiers) et ceux de la séparation (les seconds). Mais cette différence de posture des auteurs ne peut expliquer le faible traitement de la guerre dans la fiction qui lui est contemporaine. N'est-il pas plutôt dû à la proximité des faits et, surtout, aux déchirements qu'ils entraînent ?

Les romans sur l'événement en cours sont écrits par des auteurs qui ne sont pas d'Algérie, qu'ils soient engagés contre la guerre et la torture ou venus de la métropole comme acteurs de la guerre, militaires de carrière ou appelés. Maurice Clavel, dans *Le Jardin de Djemila* (1958), donne la parole notamment à celle qui a subi la question et le viol. Georges Buis* (*La Grotte*, 1961) arrive en Algérie en 1958 comme colonel et raconte une sorte de duel entre un héros, Enrico, et un ennemi, invisible et qui se cache sous terre. Ce sont aussi les textes publiés par des déserteurs qui livrent leur choix et leurs expériences sous une forme romancée : Noël Favrelière*, *Le Désert à l'aube* (1960, saisi), Maurienne (Jean-Louis Hurst*, *Le Déserteur*, 1960, saisi), Maurice Maschino* (*Le Refus*, 1960, saisi).

Le thème de la guerre d'Algérie est loin de se tarir tant l'événement continue à travailler la mémoire (Mohammed Dib, Assia Djebar, Yamina Mechakra avec *La Grotte éclatée*, 1979) et la postmémoire* (Laurent Mauvignier, Mathieu Bezezi, Fatima Besnaci-Lancou, Dalila Kerchouche).

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : *Algérie. Les romans de la guerre*, textes choisis et présentés par Guy Dugas, Omnibus, 2002 • Albert Memmi (dir.), *Anthologie des écrivains maghrébins d'expression française*, Présence africaine, 1964 • — (dir.), *Anthologie des écrivains français du Maghreb*, Présence africaine, 1969.

LITTÉRATURE ET GUERRE (FRANCE, APRÈS-GUERRE)

Benjamin Stora*, dans son *Dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie* (1996), avait recensé 2 130 publications de tous ordres sur le conflit. Depuis, la liste s'est étoffée et nul ne s'est risqué à un recensement exhaustif pour la seule littérature. L'opération serait d'autant plus périlleuse qu'elle impliquerait de s'entendre sur ce que recouvre (et exclut) ladite littérature. Les témoignages* d'anciens (appelés*, Européens d'Algérie, harkis*...) en relèvent-ils ? Faut-il s'attacher aux seules œuvres fictionnelles ou dont la matière biographique a été translatée par le geste d'écriture ? Et ce geste doit-il être réduit au roman ? *Les Lettres d'amour d'un soldat de vingt ans* (1987) de Jacques Higelin en relèvent-elles ? Et *Grand ensemble* (2008), le recueil poétique de Nathalie Quintane ? De ce corpus copieux et instable émergent quelques œuvres phares, déjà anciennes, comme *Tombeau pour cinq cent mille soldats* de Pierre Guyotat (1967), *Élise ou la vraie vie* de Claire Etcherelli (1967), *Meurtres pour mémoire* de Didier Daeninckx (1983), ou toutes récentes, comme *Des hommes* de Laurent Mauvignier (2009) et *L'Art de perdre* d'Alice Zeniter (2017). Cette créativité littéraire, contrairement à une idée reçue, n'est pas passée inaperçue : nombre des œuvres évoquant la guerre ont été saluées par le public, les critiques ou des prix : le Fémina pour Etcherelli, le Grand Prix de la littérature policière pour Daeninckx, le prix Mottart de l'Académie française pour Pierre Bourgeade et ses *Serpents* (1983), le Goncourt pour Alexis Jenni et son *Art français de la guerre* (2011), le Goncourt Premier roman pour Joseph Andras (*De nos frères blessés*, 2016), le Goncourt des lycéens pour Zeniter...

Autre fait remarquable, l'écriture fictionnelle de la guerre déborde les dates supposées borner celle-ci. Le premier des sept chants de *Tombeau pour cinq cent mille soldats* s'ouvre sur l'évocation d'une Ecbatane envahie qui renvoie à la Seconde Guerre mondiale, et s'achève sur le soulèvement de la colonie d'In Amenas. En deçà et au-delà de l'Algérie, il dit l'infini des servitudes. Dans un style plus académique, *Les Poneys sauvages* de Michel Déon (Prix Interallié 1970) campe la traversée des désillusions de quelques

enfants de vainqueurs de 1918. La guerre appelle l'épopée. Certaines voient le jour avant même la fin du conflit, sous la plume de Jean Lartéguy (*Les Centurions*, parus en 1960, se sont vendus à plus d'un million d'exemplaires), d'autres ne tarderont pas. Les six volumes des *Chevaux du soleil* (1968-1975) retracent l'histoire de la France en Algérie, depuis la conquête jusqu'au départ des Européens d'Algérie (1830-1962). Mathieu Bezezi reprend le flambeau, quarante ans plus tard, avec une trilogie algérienne au plus près des folies et des démesures coloniales (*C'était notre terre*, 2008 ; *Les Vieux Fous*, 2011 ; *Un faux pas dans la vie d'Emma Picard*, 2015), puis Alice Zeniter. La guerre d'Algérie, alors, devient presque un épiphénomène : l'écume sanglante de cent trente-deux ans de colonisation, de déshumanisation et de souffrances qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui.

Les œuvres mettant en scène le conflit ont d'abord été souvent conçues par d'anciens (r)appelés – Guyotat, Labro, Ehni, Bourgeade, Mattéi, Venaille, Zimmermann... Brutalement dépucelés par l'horreur, ils ont relevé de ce que Mattéi a appelé la « génération algérienne* » (*Esprit*, n° 261, mai 1958, p. 818-824). Leurs écrits, incandescents, sont mâtinés d'exactions (viols*, corvées de bois*, égorgements, humiliations, tortures...), de crises de conscience (désertier ? parler ?), d'apprentissages (divorce des mots et des choses) qui valent dénonciation. À la génération suivante, ce sont des enfants d'appelés (Bertrand Leclair, Laurent Mauvignier, Claire Tencin, Brigitte Giraud), de militaires (Virginie Buisson), de harkis (Zahia Rahmani, Alice Zeniter), d'Européens d'Algérie (Jean-Marie Blas de Roblès) qui leur succèdent. Faute de transmission directe, de parole autorisée, de récits à eux adressés, ces fils et filles prennent le parti de la narration. Quand les stigmates du conflit obsèdent leur existence, ils enquêtent, interrogent, fabulent, dialoguent *post mortem*. Assumer le retour d'une mémoire trouée semble être un préalable à la narration, de sorte que les récits ne s'échafaudent pas seulement pour « combler les silences transmis entre les vignettes d'une génération à l'autre » (Zeniter, *L'Art de perdre*, Flammarion,

2017, p. 23), mais accolés à eux, comme dans *Des hommes* ou *En vieillissant les hommes pleurent* de Jean-Luc Seigle (2012).

Parfois, il s'agit simplement de parler pour ceux qui ne sont plus, de rallumer les « braises du souvenir » (Maurice de Kervénoaël, 2019). Marie Cardinal, Alain Vircondelet, Jean Pélégri, Louis Arti s'emploient ainsi à évoquer le « pays de leurs racines ». Nul, toutefois, n'entretient la fiction d'un témoignage pur. Celui-ci, à supposer qu'il soit possible, précède plutôt le passage à l'acte d'écriture, comme dans le cas de Mattéi, qui commence par publier dans *Les Temps modernes* (« Jours kabyles », 1957) avant de passer à la fiction ou à l'autofiction (*Disponibles*, 1961 ; *La Guerre des gusses*, 1982). D'autres fois, l'impulsion est dénonciatrice ou réparatrice : c'est contre la et les guerres que Bernard Clavel compose *Le Silence des armes* (1974), contre le racisme* et l'exploitation que s'insurge Etcherelli, contre le colonialisme que se dresse Mattéi, contre les mensonges d'État que s'indigne Daeninckx, pour la mémoire d'Iveton* qu'Andras prend la plume.

Dans les fictions postérieures au conflit, la pulsion scopique joue également un rôle majeur. Hélène Merlin l'emblématise : « Comment voir, comment y bien voir » quand tout est « si loin, vous souvenez-vous ? » (*Le Cameraman*, Minuit, 1983, p. 41). Les écrivains et écrivaines d'après n'ont rien vu ou ne se souviennent pas, ou peu. Le champ des possibles est donc immense : essais nucléaires* et bactériologiques français au Sahara (Bertrand Leclair, *Une guerre sans fin*, 2008), circonstances d'un décès (Le Dantec, *Le Disparu*, 2017), contours d'une existence. Tous imaginent, renoncent à savoir, à conclure. Les auteurs de polar y sont à leur aise (Attia, Daeninckx, Delteil, Georget, Le Corre, Malet, Muratet, Nozière, Streiff, Syreigeol, Vilar, Zamponi...). Les poètes aussi.

À l'instar de Nathalie Quintane, ils luttent contre un usage cosmétique du langage qui les accable, défont des impostures (la France qui se prend pour la France, chez Ehni), sortent des cailloux de leur bouche. « Malade d'avoir vécu rêvé souffert », Venaille « crée de l'écriture à partir du vécu transformé,

du fantasmé, du non-dit, du hurlé dans la nuit, de l'imaginaire » (*Algeria*, Melville, Éditions Léo Scheer, 2004, p. 10, 122) ; Guyotat chante par sa plaie ; Sarré tient à distance l'imparfait, ce temps grammatical infréquentable qui stérilise. Polyphoniques (Mauvignier, Belezi) ou lyriques (Ehni, Venaille, Guyotat, Rahmani), leurs œuvres renoncent à regarder la guerre fixement. Elles manifestent l'extension du domaine de la lutte. Elles opposent aux blancs de l'Algérie leurs fabriques de mémoires.

Catherine BRUN

Bibl. : Thomas Augais, Mireille Hilsum et Chantal Michel (dir.), *Écrire et publier la guerre d'Algérie. De l'urgence aux résurgences*, Kimé, 2011 • Catherine Brun (dir.), *Guerre d'Algérie. Les mots pour la dire*, Éditions du CNRS, 2014 • Anny Dayan-Rosenman et Lucette Valensi (dir.), *La Guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2004.

LOGEMENT ET GUERRE EN ALGÉRIE

La question du logement en Algérie pendant la guerre met en jeu autant un réformisme colonial ancien que la guerre contre-révolutionnaire de l'armée française. Si les contextes locaux sont fondamentaux pour la comprendre, elle se heurte à une méconnaissance, hormis pour Alger, ainsi qu'à la destruction, au moins partielle, des archives* des offices HLM.

Le parc de logement est, au mitan des années 1950, en voie de dégradation poussée, qu'il s'agisse du bâti ottoman – la casbah d'Alger est l'exemple le plus connu – ou de l'habitat populaire français (quartiers de Belcourt à Alger, de Colonne Randon à Bône). En parallèle, dans un contexte de forte croissance démographique et de « clochardisation » (Germaine Tillion*), les Algériens vivent de plus en plus en bidonvilles, souvent en lisière des agglomérations, parfois en leur centre (Mahieddine à Alger,

Remblai des « Beni Ramassès » à Constantine). D'Alger aux petits centres, les « gourbis », jusqu'alors limités aux campagnes, signalent la présence des colonisés les plus pauvres dans des espaces pensés comme européens. Les quelques cités minières bâties, de mauvaise qualité, se délabrent rapidement.

Les logiques présidant à la construction, arc-boutées sur le maintien d'un ordre urbain et colonial, datent de l'entre-deux-guerres ; la guerre les radicalise. La construction privée s'accroît modestement, la rente immobilière étant plus faible qu'en métropole. Les HBM (habitations à bon marché) puis les HLM (habitations à loyers modérés), sans être formellement réservées aux Européens, excluent les Algériens, non solvables pour l'essentiel ; ces logements servent surtout aux métropolitains, fonctionnaires et militaires en particulier. Une politique d'« habitat indigène », très sommaire, vise les Algériens. Près des villages de colonisation, ces constructions doivent stabiliser la main-d'œuvre près des exploitations et freiner l'exode des travailleurs. Dans les villes, des « cités indigènes » de plusieurs centaines de logements sont bâties (Alger, Constantine, Blida, etc.) à des fins d'hygiénisation. Conseillers municipaux, architectes et bailleurs sociaux discutent du « contact » entre Européens et Algériens, propre à doter l'Algérie française d'une assise sociale. Services administratifs, circuits de financements, cadrages idéologiques, dispositifs distincts en fonction des assignations coloniales, acteurs ou encore méthodologies d'enquêtes préexistent très largement à la guerre.

Après 1950, les constructions se multiplient : HLM de diverses qualités, « logement million » ou constructions « Castors » comme en métropole, habitat « semi-urbain » spécifique à la colonie. À l'échelon municipal, nombre d'élus ont pleinement conscience des problèmes divers et aigus que cristallise l'habitat. D'importants chantiers sont lancés après les élections* municipales de 1953. Les cités de Fernand Pouillon à Alger durant la mandature de Jacques Chevallier*, qui parle de « bataille du logement », sont l'objet de nombreux ouvrages ; ailleurs et quoique non moins importantes, les

constructions restent méconnues. De nouveaux organismes voient le jour, comme la Compagnie immobilière algérienne, une société d'économie mixte fondée en janvier 1954 par le Gouvernement général* avec des capitaux métropolitains. Avec la guerre, apparaissent des sociétés HLM pour Algériens (la « Société coopérative musulmane algérienne d'habitation et d'accession à la petite propriété ») ou pour militaires (« L'Armaf »). Les chantiers sont cependant ralentis, voire bloqués (attaques du FLN*, disparitions* d'ouvriers aux mains de l'armée française). Les candidats à un logement sont soumis à des enquêtes sociales, comme en métropole, mais aussi politiques. Les pratiques de l'habitat des bénéficiaires de logements sociaux, souvent loin des attentes des constructeurs, restent méconnues.

Ces politiques, de plus en plus tournées vers le « développement » ou la « modernisation » de l'Algérie, témoignent d'une remarquable continuité. Après un « plan d'action communal » en 1947, lié à l'idée qu'il faut réformer l'Algérie, la guerre accélère l'élaboration de plans incluant largement la construction de logements (*Rapport Maspétiol**, juin 1955 ; *Perspectives décennales*, mars 1958). Le « plan de Constantine* », lancé en 1958 par de Gaulle*, en prend la suite. Il prévoit, entre autres, 222 000 logements pour 1 million de personnes (moins de la moitié sera achevée). Cet investissement massif est, comme auparavant, pensé comme l'éteignoir de la contestation politique algérienne. Après juillet 1962, si la colonialité des politiques disparaît, les disparités sociales demeurent structurantes.

Thierry GUILLOPÉ

Bibl. : Samia Henni, *Architecture de la contre-révolution. L'armée française dans le nord de l'Algérie*, Éditions B42, 2017 • Jim House, « Double présence. Migrations, liens ville-campagne et luttes pour l'indépendance à Alger, Casablanca Hanoï et Saïgon », *Monde(s)*, n° 12, 2017 • Danièle Voldman, *Fernand Pouillon, architecte*, Payot, 2006.

LOGEMENT ET GUERRE EN MÉTROPOLE

Depuis les années 1990, les « bidonvilles algériens », dont ceux de Nanterre, sont devenus un « lieu de mémoire* » voire un enjeu de patrimonialisation municipale. Alors que seuls 10 % des Algériens y ont vécu, ces baraques sont aujourd'hui emblématiques de leurs conditions de logement pendant la Guerre d'indépendance et au-delà.

Le terme « bidonville » fut importé en métropole au début des années 1950. Il était d'usage courant au Maroc* ou en Algérie depuis les années 1930. Le fait qu'il fut d'abord exclusivement utilisé pour des logements ou des quartiers dits « nord-africains » témoigne de cette généalogie coloniale. L'autoconstruction sur des terrains non viabilisés concernait pourtant aussi des dizaines de milliers d'Espagnols ou Portugais, ainsi que des Français, en particulier des « gitans » selon une catégorie courante des recensements. À compter du milieu des années 1950, les bidonvilles furent en effet particulièrement scrutés par l'administration et investis par de nombreux intervenants sociaux. Au cours de la Guerre d'indépendance algérienne, ils furent visés par les interventions répressives des forces de l'ordre. Le recensement des baraques et les interdictions (ou autorisations officieuses) de construire, ainsi que les démolitions, relevaient bien plus d'opérations de quadrillage que d'une politique d'accès au logement.

Les forces de police* et le FLN* cherchant à contrôler l'immigration, les logements et déplacements représentaient un enjeu majeur. Les hôtels et garnis de fortune qui abritaient la majorité des immigrés furent placés au centre de leur affrontement. Le FLN cherchait à faciliter la collecte des cotisations, conçue comme un impôt révolutionnaire auquel nul n'était supposé échapper. Tout déménagement devait être autorisé par les responsables locaux du Front. La police parisienne répondit par des

« opérations de brassage » : les occupants des hôtels investis étaient déménagés de force vers d'autres garnis.

La Guerre d'indépendance a ainsi accentué la tendance au regroupement des Algériens dans des lieux définis par leurs apparences ethnoraciales. Les pouvoirs publics ne firent que renforcer cette « ségrégation de l'habitat algérien » décrite, dès 1956, par la sociologue Andrée Michel. La même année, fut en effet créée, à l'initiative du ministère de l'Intérieur, la Sonacotral (Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens). Des dizaines de foyers sortirent de terre mais ils n'accueillirent jamais plus de 10 % des travailleurs algériens. Au-delà de logiques d'encadrement colonial largement mises en échec par le FLN, prenant le contrôle de nombreux foyers, ce type d'habitat répondait pourtant à de véritables besoins : en raison notamment de leur nationalité* française, les travailleurs algériens bénéficièrent moins que d'autres des propositions de logements émanant du patronat. Les très faibles sommes qu'ils pouvaient consacrer à un gîte spartiate, ainsi que les pratiques discriminatoires des logeurs firent que leur accès au logement dépendait beaucoup de l'offre publique ou paraétatique – des foyers étaient tenus par des associations, souvent liées au monde « ancien combattant ». Sinon, les Algériens, largement ignorés des œuvres de secours « généralistes », étaient condamnés à la rue ou aux abris de fortune. Au milieu des années 1950, dans la plupart des régions industrielles, ils formaient ainsi la majorité des sans-logis recensés.

Cette situation s'améliora un peu par la suite, en raison notamment du poids croissant de l'immigration familiale. Les cités de transit, loin d'être exclusivement « nord-africaines », et certains offices HLM, où les immigrés cohabitaient avec les « rapatriés* d'Algérie », furent investis par des Algériens, qu'ils soient ou non passés par des bidonvilles. À la fin de la guerre d'Algérie, si la plupart des grandes villes de métropole comptaient leur « médina » – ainsi qualifiée dans les médias et les rapports de police –, les

conditions de logement des Algériens s'étaient diversifiées, mais l'attention publique et médiatique demeura focalisée sur les bidonvilles. Leur résorption devint alors un sujet législatif (lois de 1964 et 1966) mais ces textes ne concernèrent que progressivement les Algériens avec la loi Vivien de 1970. À partir des années 1980, quand les derniers bidonvilles furent « éradiqués », la trajectoire résidentielle bidonville-cité de transit-HLM devint le symbole des discriminations subies par une immigration dont certains gouvernants avaient espéré qu'elle s'évanouirait avec l'indépendance.

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Marie-Claude Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Publications de la Sorbonne, 2016 • Emmanuel Blanchard, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, La Découverte, 2018 • Muriel Cohen, *Des familles invisibles. Les Algériens de France entre intégrations et discriminations (1945-1985)*, Éditions de la Sorbonne, 2020 • Victor Collet, *Nanterre, du bidonville à la cité*, Marseille, Agone, 2019.

LOI-CADRE SUR L'ALGÉRIE

Depuis 1955, la question algérienne a été portée sur le plan international, en particulier à l'ONU*. À l'origine, la France argue qu'il s'agit d'une question intérieure, permettant de ne pas débattre sur le fond. Puis, en 1957, les États-Unis*, en particulier, incitent la France à des réformes pour améliorer la situation en Algérie avant la prochaine session à l'ONU prévue à l'automne. Le président du Conseil Guy Mollet* considère alors qu'il faut « dégager la personnalité de l'Algérie » tout en la gardant partie intégrante de la France. Il charge le ministre résidant en Algérie, Robert Lacoste*, de préparer un projet de loi-cadre. Cette loi servirait de cadre de débat pour les parlementaires français tout en montrant la bonne volonté française aux yeux de l'opinion publique mondiale. Le ministre Mollet est renversé le 28 mai 1957, et il est remplacé par Maurice Bourgès-Maunoury*, qui poursuit les travaux. Le projet de loi-cadre arrive en septembre 1957 devant l'Assemblée nationale. Ce projet énonce clairement l'appartenance de l'Algérie à la France et le principe du collège unique à toutes les élections*. Ce deuxième point constitue un important changement dans la représentation des Algériens aux élections, le système du double collège* conduisant à l'élection d'autant de Français d'Algérie que de « Français musulmans », alors que les seconds sont huit fois plus nombreux que les premiers. Le projet de loi-cadre propose aussi un certain nombre de mesures complexes et floues, notamment un redécoupage de l'Algérie en 8 à 10 territoires, dont un kabyle et un chaouïa. Chacun des territoires aurait une autonomie administrative et financière, une assemblée qui investirait un conseil de gouvernement présidé par un représentant de la République. Il existerait aussi un parlement fédératif à Alger, dont les compétences ne toucheraient pas aux questions régaliennes (diplomatie, défense, justice, douanes, mais pas non plus l'enseignement

secondaire et supérieur). Le projet est accueilli très froidement par les parlementaires, surtout à droite et plus encore par les partisans de « l'Algérie française ». Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le 17 septembre 1957, et est finalement rejeté par 279 voix contre 253, le 30 septembre. De nombreux radicaux et modérés ont en effet rejeté le texte du fait des déclarations cassantes de Jacques Soustelle*. Du fait de ce rejet, Maurice Bourgès-Maunoury doit présenter sa démission. La IV^e République* s'enfonce dans une nouvelle crise ministérielle. Le président René Coty fait appel à Guy Mollet, à René Pleven et à Antoine Pinay qui sont tour à tour rejetés. Finalement, Félix Gaillard* est investi à une large majorité, à la surprise générale, le 7 novembre 1957. Il remet en chantier le projet de loi-cadre, et cherche à prendre en compte les différentes tendances, sans omettre Robert Lacoste. Le texte finalisé par le gouvernement le 14 novembre est beaucoup plus timoré que le premier, et complexifie encore les questions institutionnelles. Des Conseils des communautés donnent aux Français d'Algérie un nombre de représentants égal à celui des « Français musulmans », mettant ainsi fin au projet de collège unique. D'ailleurs, la loi-cadre est assortie d'une loi électorale qui, tout en établissant le principe du collège unique, valorise la communauté européenne. Robert Lacoste explique ainsi en Conseil des ministres que le rapport entre les masses électorales européenne et musulmane sera de 1 à 3, et la communauté européenne serait encore favorisée par les institutions* de la loi-cadre et par le découpage électoral. Tout cela montre une volonté évidente de la part de Robert Lacoste et des partisans de « l'Algérie française » d'entraver toute réforme de la situation algérienne, en particulier en matière d'organisation politique et administrative. D'ailleurs, Jacques Droz et Évelyne Lever soulignent que le texte de la loi-cadre était « à certains égards en deçà du statut de 1947* lui-même » (p. 165). Au bout du compte, le texte de la loi-cadre est adopté par le Parlement le 31 janvier 1958, sans susciter d'enthousiasme. Personne ne semble en effet tellement y croire. La société française l'accueille d'ailleurs

avec indifférence. Le FLN* et le MNA* rejettent bien entendu cette loi-cadre. Il en est de même pour les étudiants* européens d'Algérie partisans de « l'Algérie française » qui la considèrent comme une « loi d'abandon ». En outre, les décrets d'application de cette loi-cadre doivent être passés après un retour au calme. Le bombardement de Sakiet Sidi Youssef* le 8 février 1958 change singulièrement la donne et plonge la IV^e République dans une crise dont elle ne se remettra pas avec les événements du 13 Mai*.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Bernard Droz et Évelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie. 1954-1962*, Seuil, 1982.

LOI DU 18 OCTOBRE 1999

Le trentième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie en 1992 est aussi marqué par l'engrenage de la guerre civile en Algérie. La mémoire de la « première guerre d'Algérie » a alors été ravivée par *La Seconde Guerre d'Algérie* comme elle a parfois été appelée (Lucile Provost, Flammarion, 2016), d'autant plus que la France a aussi été touchée par des attentats du Groupe islamique armé en 1995-1996. C'est d'ailleurs à cette période que les associations d'anciens combattants* demandent à être reçues par le président de la République Jacques Chirac*, et veulent substituer à l'expression « opération de maintien de l'ordre en Algérie » celle de « guerre d'Algérie ». Après la dissolution de l'Assemblée nationale et la victoire de la « gauche plurielle » aux législatives, le nouveau secrétaire d'État aux Anciens Combattants Jean-Pierre Masseret emploie d'ailleurs l'expression « guerre d'Algérie » dans le discours d'inauguration d'un mémorial dans le Gers le 21 septembre 1997. Il réitère le 18 octobre 1997 à Saint-Étienne, alors qu'au même moment commence le procès de Maurice Papon*. Or, celui-ci s'ouvre sur la répression de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961* à Paris.

Le 22 décembre 1998, Jacques Floch et de nombreux socialistes et apparentés déposent une proposition de loi à l'Assemblée nationale (n° 1293 relative à la substitution de l'expression « aux opérations effectives en Afrique du Nord » par l'expression « guerre d'Algérie et aux opérations effectuées en Afrique du Nord »). La commission des affaires culturelles rend son rapport en juin 1999 dans lequel elle souligne que la reconnaissance de la participation des combattants a été « partiellement » reconnue par la loi du 9 décembre 1974. Mais elle considère que l'expression « opérations de maintien de l'ordre » est euphémisée, « à l'image de l'occultation de l'histoire du régime de Vichy jusqu'au milieu des années 1970 ». La commission préconise donc de reconnaître officiellement le terme « guerre », déjà utilisé dans le langage courant. La proposition de loi est discutée en première lecture le 10 juin 1999. Alain Néri, rapporteur de la commission culturelle, souligne que cette loi a une portée symbolique sans qu'il soit besoin d'y ajouter des mesures matérielles. La discussion sur le texte fait preuve d'un grand consensus. La loi est d'ailleurs adoptée à l'unanimité des 117 votants. Au Sénat, Marcel Lesbros présente le rapport n° 499 du 29 septembre 1999 au nom de la commission des affaires sociales soulignant qu'elle a adopté à l'unanimité la proposition de loi votée à l'Assemblée nationale, et a rejeté deux autres propositions sensiblement identiques. Le texte est adopté définitivement par le Sénat le 5 octobre 1999. La loi n° 99-882 du 18 octobre 1999 paraît au *Journal officiel* le 20 octobre 1999. Depuis, l'expression « guerre d'Algérie » s'est largement imposée, même si celle de « guerre d'indépendance algérienne » est aussi utilisée.

Tramor QUEMENEUR

Archives : Documents parlementaires.

LOI DU 23 FÉVRIER 2005

Cette loi porte « reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés* ». Elle vient compléter une série de textes créant des dispositifs en faveur des Français d'Algérie, des anciens harkis* et de leurs descendants. La toute première loi concernant les Français d'Algérie date du 26 décembre 1961, alors que, sans en anticiper l'ampleur, des arrivées étaient prévues, sur la foi des indépendances précédentes, en Tunisie* et au Maroc*. Les anciens harkis et leurs descendants ont pour leur part attendu 1994 pour bénéficier d'un vaste plan. Pour l'essentiel, dans ses articles 6 à 13, la loi du 23 février 2005 revoit les modalités d'attribution d'allocations, bourses, aides et indemnisations dont ces populations peuvent bénéficier. Une étude de la formation, de l'emploi et du logement* des descendants de harkis est également prévue.

La loi débute cependant par cinq articles symboliques. L'article 1 exprime à ces populations la « reconnaissance » de la « nation » pour « l'œuvre accomplie » dans les « anciens départements d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine* » ainsi que pour leurs « souffrances » et « sacrifices ». Par l'article 2, leurs morts et disparus sont associés à l'hommage national rendu, chaque année, le 5 décembre, aux « combattants morts pour la France en Afrique du Nord ». L'article 5 proscrie « toute injure ou diffamation » visant les ex-harkis et « toute apologie » des crimes commis contre eux après le cessez-le-feu du 19 mars 1962*.

Restent les articles 3 et 4. Ce dernier indique : « Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite. Les programmes scolaires* reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. » Cet article résulte d'un amendement porté par les tenants d'une droite nostalgique de l'Algérie française ne craignant pas de défendre l'OAS*. Il est immédiatement et très

largement contesté, d'autant plus qu'il intervient dans un contexte plus global de discussion sur les lois mémorielles, ces lois qui, au nom de la mémoire, se prononcent sur l'écriture de l'histoire. Chez les historiens protestataires, conduits par Claude Liauzu, il s'agit avant tout de défendre les libertés académiques. Aussi la protestation fait largement consensus. Cette mobilisation est prolongée, dans la société civile, notamment en Martinique où la défense d'un « rôle positif » de la colonisation fait scandale. Un Collectif contre la loi de la honte contraignant le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy*, à annuler une visite prévue dans l'île, Jacques Chirac*, président de la République, finit par saisir le Conseil constitutionnel. Ainsi est annulé le 2^e alinéa de l'article contesté, sur les programmes scolaires. Toute allusion au « rôle positif de la présence française outre-mer » disparaît donc.

L'article 3 a été très peu dénoncé même si une tribune s'y opposant est parue dans *Le Monde**, le 5 octobre 2007, signée par Omar Carlier*, Jean-Charles Jauffret*, Gilles Manceron, Gilbert Meynier*, Éric Savarèse et Sylvie Thénault. Cet article crée « une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie », susceptible d'intervenir dans le domaine historique. Elle a finalement été installée en 2010, aux Invalides, sous l'égide d'organisations patriotiques, vouées à la défense de la mémoire des combattants et des morts pour la France : l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT), la Fédération nationale André Maginot (FNAM) et le Souvenir français. En 2013, un conseil scientifique, au rôle consultatif, a été formé. Présidé par l'historien, professeur émérite, Jacques Frémeaux*, il compte trois universitaires sur 18 membres (Julie d'Andurain, François Cochet, Olivier Dard). Pour le reste, il comprend des militants associatifs, des auteurs de thèses soutenues ou en cours, des chercheurs de statut militaire, des membres d'institutions comme l'Office national des anciens combattants (Onac). L'élément militaire pèse donc sur cette fondation qui, dotée d'un budget conséquent, est aujourd'hui une source

de financement pour les éditeurs et les documentaristes. Les conditions de sa création et son organisation en font pourtant une institution qui ne satisfaisait pas aux normes régissant l'activité de la recherche. Il est étonnant que le rapport rendu par Benjamin Stora* en janvier 2021 ne mentionne pas l'existence de cette fondation ni le problème majeur qu'elle pose. La fondation a en effet un statut associatif qui la met à l'abri de toute mesure émanant des pouvoirs publics. Elle reste néanmoins hébergée aux Invalides.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Romain Bertrand, *Mémoires d'Empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2006 • Claude Liauzu et Gilles Manceron (dir.), *La Colonisation, la loi et l'histoire*, Syllepse, 2006.

LORILLOT, GÉNÉRAL HENRI (1901-1985)

Né en 1901, Henri Lorillot est élève de la promotion « Garde au Rhin » de Saint-Cyr. Affecté au service des affaires indigènes du Maroc*, il participe à la guerre du Rif. Il fait ensuite la campagne d'Afrique du Nord. Volontaire pour l'Indochine*, il dirige les forces armées françaises du Sud-Annam et des Hauts-Plateaux. Lorillot connaît bien l'armée d'Afrique et les troupes coloniales en particulier. Il est ensuite muté à la tête de la direction des plans et opérations au commandement suprême de l'Otan avant d'être désigné pour prendre, à la suite du général Cherrière*, la tête de la 10^e Région militaire (Algérie) entre juin 1955 et novembre 1956. À peine en poste, Henri Lorillot durcit sensiblement la politique répressive en Algérie, notamment la législation contre les déserteurs algériens rejoignant le FLN*. Bien qu'ayant interdit les « exactions » à la troupe, il fait appliquer l'instruction gouvernementale du 1^{er} juillet 1955 prescrivant « l'utilisation des moyens les plus brutaux [...] sans délai » contre les nationalistes, en particulier l'ouverture du feu « sur tout suspect qui tente de s'enfuir ». Cette instruction

est lourde de conséquences, les « fuyards abattus » se multipliant dans toute l'Algérie, camouflant autant d'exécutions sommaires*. Il organise la violente répression du soulèvement du 20 août 1955* à Philippeville, et ordonne « aux cadres et aux troupes de conduire les opérations avec rigueur ». C'est également sous son commandement que le service d'action psychologique* est créé en Algérie et que sont posées les bases de l'architecture du système de renseignement et de détention. Le 22 octobre 1956, il appuie le détournement* de l'avion transportant les chefs du FLN, initiative militaire sabordant pour longtemps toute possibilité de négociations* politiques entre la France et le FLN, mettant le gouvernement devant le fait accompli. Bien que partisan et artisan d'une dure répression de la révolution algérienne, il est remplacé, dès novembre 1956, par le général Salan*. Il devient brièvement chef d'état-major des armées en remplacement du général Ély*, démissionnaire en mai 1958, qui reprendra son poste quelques semaines plus tard, une fois de Gaulle* au pouvoir. Sans être acteur des conjurations qui agitent l'armée française, il est farouchement opposé à la politique algérienne du Général.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. II, 1956-1959, Bouquins, 2018 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

LOUP, ELIETTE (NÉE EN 1934)

Eliette Loup se définit comme une pied-noir* aux pieds nus pour rappeler sa condition sociale dans l'Algérie coloniale et sa proximité avec les « indigènes ». Elle est née en 1934 à Birtouta où sa famille, originaire

d'Espagne, exploite une grande ferme prospère. Elle grandit à l'ombre d'une mère progressiste, proche des idées du PCA*. Après l'obtention du baccalauréat, Eliette Loup s'inscrit à l'université d'Alger* en économie. En 1953, elle adhère au PCA, elle déclare dans un entretien avec D. Amrane-Minne* (1994) : « C'était pour moi une voie vers la recherche d'une justice sociale et raciale. » Elle travaille à l'imprimerie du PCA avec André Moine* et Ahmed Akkache avant d'entrer en clandestinité à la suite de l'interdiction du parti, en septembre 1955. Elle assure les liaisons avec l'organisation du FLN*. Elle est arrêtée le 2 avril 1957 lors d'un contrôle d'identité, à Alger. Elle n'échappe pas aux atrocités de la torture* durant quatre jours, à la villa Sésini* où sévit le capitaine Faulques. Grâce à sa culture politique, elle résiste aux menaces pour lui arracher des renseignements. Le 12 avril, Eliette Loup est transférée à la prison* de Barberousse. Là, elle rencontre d'autres combattantes dont Anna Gréki, Jacqueline Guerroudj*, Louissette Ighilahriz*, avec qui elle partage le même combat, une détermination mais aussi l'humiliation et l'angoisse obsessionnelle des exécutions de condamnés à mort. Elle parle de la prison comme d'un lieu de cohésion et de solidarité entre les combattantes à qui elle témoigne son affection dans un article publié en 1961 dans l'organe du PCA, *Al Houriya (Liberté)* : « Serkadji. Quartier des femmes ».

En novembre 1958, elle est condamnée par le tribunal militaire à trois ans d'emprisonnement qu'elle purge en partie en Algérie et en France. Libérée à la suite d'une remise de peine décidée par le général de Gaulle*, elle est en résidence surveillée à Rennes et regagne l'Algérie avec de faux papiers fournis par le parti. Elle reprend ses activités clandestines pour le PCA. À l'indépendance, elle opte pour la nationalité* algérienne et épouse le dirigeant communiste Sadek Hadjerès* qui entre dans une clandestinité profonde en 1965. Ils se voient donc très peu et divorcent en 1989. Elle élève seule ses trois enfants, tout en enseignant le français. Installée en Algérie, elle

ne regrette en rien son engagement, conçu comme un devoir, une mission dictée par sa conscience.

Karima RAMDANI

Bibl. : Danièle Djamila Amrane-Minne, *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Karthala, 1994. Andrée Dore-Audibert, *Des Françaises d'Algérie dans la guerre de libération*. Des oubliées de l'histoire, Karthala, 1995 • René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale*. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006.

LYON

De 1954 à 1962, Lyon est une ville en guerre. En premier lieu, elle est mobilisée pour l'Algérie française. Ainsi, son maire, Édouard Herriot, répond à une proposition du mouvement national des élus locaux : parrainer Oran, où ses parents sont enterrés. Scellé en 1956, ce parrainage permet d'aider et secourir la ville algérienne. Il se double, en 1959, d'un jumelage entre le département du Rhône et celui des Oasis. Des usines lyonnaises augmentent également leur mainmise en Algérie. Berliet ouvre des usines à Rouiba, Alger, Constantine et Ouargla, fabrique des châssis adaptés au désert et des « pétroliers roulants » afin de mettre en valeur les richesses découvertes dans le Sud algérien. À cette action portée par le slogan « L'Algérie c'est la France » s'en ajoute une plus militaire. Lyon soutient ses jeunes appelés envoyés en Algérie, par des colis de Noël. Elle accueille aussi leurs dépouilles et organise des cérémonies collectives lorsqu'ils tombent en opération. En mars 1958, par exemple, édiles et personnalités se rassemblent autour d'un soldat « mort pour la France à Sakiet ».

En second lieu, la ville est gagnée directement par la guerre. Depuis 1947, elle accueille une communauté algérienne toujours plus fournie et familiale si bien qu'en 1962 15 000 hommes et 1 200 femmes y vivent, dans

des « médinas » (Part-Dieu, Guillotière, Croix-Rousse), des bidonvilles (Gerland), des rues réservées (la rue Mercière), ou dans les poches pauvres de la ville. À partir de 1954, cette population se politise, intègre les partis nationalistes (FLN* et MNA*), lance des grèves*, distribue des journaux militants, entre dans la clandestinité. La municipalité et la préfecture du Rhône tentent de la contrôler. Par exemple, la mairie soutient la Maison de l'Afrique du Nord, institution parapublique créée par l'épouse du préfet. Ceux qui ont recours à ses services (social, médical, travail, accueil et hébergement) sont étroitement surveillés. La ville est en outre quadrillée par des services d'assistance technique (SAT) destinés à exercer un contrôle capillaire sur les Algériens.

La société est alors profondément divisée. La communauté algérienne, d'abord : les deux partis nationalistes ont fait de Lyon leur QG pour le Sud-Est et y prélèvent l'impôt révolutionnaire. La guerre* entre le MNA et le FLN double celle que le FLN livre à la France en s'en prenant à la police* et aux infrastructures économiques, notamment à l'automne 1958. La lutte FLN-MNA, l'une des plus sanglantes et durables, se solde à Lyon par des centaines de morts. Aux assassinats entrepris par le groupe de choc FLN des « étranglers de la Doua » (Villeurbanne) en 1958 répond ainsi le massacre de huit frontistes par un groupe messaliste en 1959, qualifié à l'époque de « Saint-Barthélémy villeurbannaise ». Le MNA, tôt mis en minorité, se regroupe autour de quelques foyers-garnis érigés en forteresses, formant une sorte d'archipel, dont le 69 rue Mazenod est le plus célèbre. Une autre division traverse la population lyonnaise. Les irréductibles de l'Algérie française s'organisent à travers l'association des combattants de l'Union française par exemple. Certains vont jusqu'à intégrer l'OAS* fin 1961 et lancent une série d'attentats. En face, une part de plus en plus massive de la population soutient la cause algérienne (manifestation* pour la paix le 27 octobre 1957, anti-OAS début décembre 1961). Certains (étudiants* notamment) entrent dans des réseaux clandestins. Une des particularités

lyonnaises semble être l'action efficace de nombreux prêtres dont ceux du Prado* soutenus par le cardinal Gerlier. Face à la guerre FLN-MNA, aux attentats et aux réseaux clandestins, une intense répression policière et judiciaire se déploie : le tribunal correctionnel examine 25 cas d'atteinte à l'intégrité du territoire national en 1956, 367 en 1958, 234 en 1960, et le tribunal militaire de Lyon est l'un des plus durs de métropole. Onze exécutions capitales, décidées en dernier ressort par le chef de l'État, ont eu lieu à Lyon, chiffre sans équivalent ailleurs en France.

Avec l'indépendance, Lyon doit intégrer 25 000 rapatriés* d'Algérie. Forte de cet accueil, elle est le siège de trois congrès annuels de l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord et d'Outre-Mer et de leurs amis (Anfanoma). La guerre laisse des traces dans de multiples mémoires douloureuses qui rejaillissent régulièrement depuis le rapatriement du monument aux morts* d'Oran installé à la Duchère jusqu'aux conflits mémoriels autour du Mémorial de Montluc*.

Marc ANDRÉ

Bibl. : Marc André, *Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*, Lyon, ENS Éditions, 2016 • Paul-Marie Atger, « Le mouvement national algérien à Lyon. Vie, mort et renaissance pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 104, n° 4, 2009 • Béatrice Dubell, Marianne Thivend et Arthur Grojean (dir.), *Récits d'engagement. Des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012.

M

MACRON, EMMANUEL (NÉ EN 1977)

En 2016, les premières déclarations d'Emmanuel Macron au *Point*, tout en parlant d'« éléments de barbarie » et de « civilisation », créditent la colonisation de l'« émergence d'un État » en Algérie. En qualifiant ensuite cette même colonisation de « crime contre l'humanité* », il adopte une position autrement radicale, qu'il doit nuancer. Le 9 mars 2017, il précise, sur France Culture, que « toutes celles et ceux qui ont eu à voir avec la colonisation » ne sont pas « des criminels contre l'humanité ». Une fois élu, il finit, le 13 septembre 2018, par reconnaître la responsabilité de l'État dans les disparitions*, à travers la célèbre figure de Maurice Audin*. Il annonce ensuite l'ouverture partielle des archives* publiques françaises concernant les disparus, ce qui par ailleurs aboutit à un arrêté d'ouverture des archives policières et judiciaires, le 22 décembre 2021. Confiant à Benjamin Stora* un rapport visant à la « réconciliation » des mémoires, Macron marque son quinquennat d'une série de mesures connue sous l'expression « politique des petits pas » : déclarations et cérémonies s'adressent autant aux harkis* qu'aux rapatriés* français d'Algérie et aux victimes du 17 octobre 1961*. D'abord conçue envers l'Algérie avec, en 2020, la restitution de crânes d'insurgés conservés au musée de l'Homme, cette politique est restée interne, à l'heure où ces lignes sont écrites, faute de répondant officiel de l'autre côté de la

Méditerranée. Le président Tebboune avait pourtant désigné de son côté Abdelmadjid Chikri, directeur des Archives nationales. Entre les deux États, le passé a alimenté un contentieux régulièrement réactivé même s'il pouvait être mis en sommeil au nom d'enjeux supérieurs. Il est un levier dans des relations obéissant à bien d'autres impératifs. En 2020-2022, ainsi, les tensions entre l'Algérie et le Maroc* se répercutent sur les relations algéro-françaises, Alger reprochant à Paris de trop soutenir son voisin maghrébin.

Que Macron soit le premier président né après la guerre (en 1977) ne suffit pas à comprendre son volontarisme. Il appartient en effet à une génération globalement sensibilisée aux enjeux de mémoire. Outre qu'il se réclame de Paul Ricœur, ses années de formation à l'IEP de Paris, ont coïncidé avec le débat public sur la torture*, en 2000-2001. Le « devoir de mémoire », légitimé pour la Seconde Guerre mondiale, « ne devrait connaître aucune discrimination d'époque et de lieu », affirmait alors l'« Appel des douze* » dans *L'Humanité**, qui a rencontré un large écho. Depuis, les politiques présidentielles ont peu à peu évolué, en particulier avec Chirac* et Hollande*. Le premier quinquennat de Macron marque néanmoins une accélération, dans laquelle Benjamin Stora joue un rôle essentiel.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Magalie Besse et Sylvie Thénault (dir.), *Réparer l'injustice : l'affaire Maurice Audin*, IFJD, 2019 • Benjamin Stora, *France-Algérie. Les passions douloureuses*, Albin Michel, 2021 • Sylvie Thénault, « Les débats historiques ne se plient pas aux appartenances nationales », *Le Monde*, 17 octobre 2022.

« MAGHREB CIRCUS » (LE)

Mentionné par plusieurs figures du journalisme (Jean Daniel, Guy Sitbon, Béchir Ben Yahmed), le « Maghreb Circus » désigne un groupe de correspondants couvrant la guerre depuis Tunis. Cette dernière acquiert en

effet le statut de véritable capitale internationale où cohabitent responsables politiques, diplomates et journalistes, à partir de 1958, quand le GPRA* s'y installe, au 14 rue des Entrepreneurs.

Face aux difficultés à couvrir la guerre depuis Alger, les principales rédactions françaises et internationales y missionnent des correspondants permanents : Guy Sitbon, *Le Monde** ; Jean Daniel, *L'Express* ; Albert-Paul Lentin, *France Observateur* ; Jean-François Chauvel, *Le Figaro** ; Robert Lambotte, *L'Humanité** ; Marcel Niedergang, *France Soir* ; Thomas Brady, *The New York Times* ; John Wilson, *The Observer* ; Andrew Boroviek, Associated Press ; Arslan Humbaraci, *The Economist...* Michel Leleu, Claude Imbert ou Claude Wauthier s'y relaient pour l'AFP.

Ils bénéficient ainsi des déclarations et conférences de presse du GPRA, des confidences des membres du FLN* et des autorités tunisiennes. Ils circulent à Alger, Tripoli, Rabat ou Paris, accompagnent certains membres du GPRA dans leurs déplacements et couvrent la crise de Bizerte en 1961. Étroitement connectés au milieu de la presse tunisienne, certains collaborent à des titres locaux (Guy Sitbon assure l'éditorial de *La Presse de Tunisie*) ou gravitent, comme Josette Alia, dans l'entourage d'*Afrique Action* lancé par Béchir Ben Yahmed en 1960. *El Moudjahid*, *La Voix de l'Algérie* et le bulletin *Algérie presse service*, lancé par le GPRA en décembre 1961, constituent pour eux d'autres sources qu'ils partagent et commentent au bar du *Tunisia Palace*, sur la plage de Gammarth ou lors des fêtes organisées presque chaque soir dans les villas de Thomas Brady ou de Jean Duvignaud. Ainsi se forme une petite communauté résidant généralement à Sidi Bou Saïd.

Leurs sources assoient leur crédibilité, en dépit d'attaques les dénonçant comme des porte-voix de la propagande* du FLN. Utilisé par ses détracteurs, le terme « Maghreb Circus » est repris par les concernés tant il traduit l'ambiance de leur microcosme, où se sont forgées des solidarités professionnelles durables. Tous racontent le sentiment étrange d'être au cœur

de l'événement, de couvrir la mort et les drames de la guerre, tout en étant protégés de la censure* et des combats dans une atmosphère de bains de mer et de fêtes nocturnes. Si elle relève sans nul doute d'une forme de mythologie, l'expression recouvre aussi, à sa manière, une expérience singulière de la guerre.

François ROBINET

Bibl. : Jean Daniel, *Le Temps qui reste. Essai d'autobiographie professionnelle*, Gallimard, 1973.

MAGISTRATS

Les magistrats sont massivement impliqués dans la guerre, en Algérie comme en métropole. Non seulement ils participent à la répression des nationalistes mais ils sont mobilisés pour exercer des fonctions nouvelles. Avec l'état d'urgence* puis les pouvoirs spéciaux, en effet, les gouvernements français organisent la traduction en justice des partisans de l'indépendance, pour « atteinte à la sûreté de l'État », « association de malfaiteurs », « assassinat », « détention d'armes et de munitions de guerre », etc. En Algérie, de 1955 à 1960, les magistrats instruisent les affaires, siègent dans les tribunaux correctionnels qui jugent les actes qualifiés de « délits » tandis que les « crimes » sont jugés par les tribunaux permanents des formes armées (TPFA). À partir de 1960, les juges d'instruction sont remplacés par des procureurs militaires et les TPFA jugent toutes les affaires. Ces procureurs militaires sont des magistrats appelés ou rappelés sous les drapeaux. Les magistrats président par ailleurs les TPFA qui se composent de militaires. En métropole, la répression reprend le principe d'une instruction menée dans les parquets, suivie d'une traduction devant les tribunaux correctionnels en cas de « délit ». En cas de « crimes », les cours d'assises restent compétentes jusqu'en 1958, puis les TPFA les remplacent.

Dans la colonie, la justice est acquise à la défense de l'Algérie française. Les magistrats en sont natifs pour l'essentiel (57 % dans la justice pénale, 43 % dans les justices de paix, en 1957). Ils occupent en outre les plus hautes fonctions : procureur général et avocat général d'Alger, procureurs et substituts, présidents et vice-présidents. Ces hommes jouent leurs destins personnels dans l'instruction et les procès. Les natifs de métropole sont évidemment moins touchés personnellement mais, « phagocytés » par le milieu colonial, pour reprendre le mot de l'un d'eux, s'étant parfois mariés sur place et installés depuis plusieurs années, ils adhèrent aussi à l'Algérie française. Signe de ce parti pris : Paul Susini, procureur général d'Alger en 1954, refuse de réprimer la torture*. Au contraire, son successeur, envoyé de métropole, Jean Reliquet, en poste de 1956 à 1958, se fait remarquer par son attachement aux prérogatives de la justice et son indépendance à l'égard de l'armée comme du pouvoir politique. Il s'élève contre les arrestations effectuées par les parachutistes* à Alger en 1957 et préconise la sanction des tortionnaires. Accusé de faire le jeu de l'adversaire, il souffre alors de relations exécrables tant avec Massu* qu'avec Lacoste*. Reliquet adhère pourtant sans réserve à la lutte contre les nationalistes. En 1958 lui succède André Rocca, dont le fils est un fidèle de Michel Debré*, qui s'illustre par ses positions pro-Algérie française. Au fait des blocages locaux, Edmond Michelet*, ministre de la Justice en 1959-1961, fait transférer en métropole plusieurs plaintes déposées en Algérie par des victimes de la torture.

Les penchants de ce personnel judiciaire gagnent en visibilité dans les deux dernières années de la guerre, lorsque les partisans de l'Algérie française se mobilisent contre la politique gaulliste et tombent à leur tour sous le coup de la loi. En 1960, pour cette raison, André Rocca est remplacé par Robert Schmelk, qui est un homme de confiance pour le pouvoir gaulliste ; il arrive directement du ministère de la Justice. Il est d'ailleurs arrêté lors du putsch* de 1961, lequel aboutit à seize sanctions parmi les magistrats d'Algérie. Face à l'OAS*, ensuite, des métropolitains dignes de confiance

sont nommés en Algérie, de la même façon qu'un détachement de police* judiciaire (la mission C) est envoyé de métropole.

Celle-ci est le siège d'une évolution majeure. Après la Seconde Guerre mondiale, en effet, a été formée la première organisation professionnelle importante, d'essence corporatiste, l'Union fédérale des magistrats (UFM). Tentés par la transformation de l'UFM en syndicat, ses membres prônent une conception nouvelle du rôle du juge dans la société, centrée sur la défense des libertés et l'affranchissement du pouvoir politique. Ils souhaitent notamment la création d'une école de la magistrature, qui aboutit avec le Centre national des études judiciaires (CNEJ), en 1959. En 1968, la naissance du Syndicat de la magistrature résulte de multiples transformations de la profession (modifications sociologiques, avec l'élargissement de l'assise sociale du recrutement des magistrats, formation d'une identité professionnelle nouvelle...). La conjoncture de la Guerre d'indépendance algérienne s'y ajoute cependant. Pour nombre de premiers adhérents du Syndicat de la magistrature, elle a occasionné une crise de conscience décisive dans leur engagement.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Joël Ficet, « Regard sur la naissance d'un militantisme identitaire : syndicalisme judiciaire, identités professionnelles et rapport au politique dans la magistrature française, 1945-1986 », *Droit et société*, n° 73, 2009 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice, les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

MAHSAS, AHMED, DIT ALI (1923-2013)

Natif d'Alma, Ahmed Mahsas fait partie des jeunes acquis à l'idée nationale dans la section du PPA* de Belcourt à Alger, au cours de la Seconde Guerre mondiale. À la suite du congrès du parti de février 1947, il

devient membre du comité central et dirige la wilaya de Constantine avant de rejoindre les rangs de l'Organisation spéciale* (OS). Arrêté lors de la découverte de cette dernière, il est condamné à cinq ans pour complicité dans le hold-up de la poste d'Oran* mais réussit à s'évader de la prison* de Blida en compagnie de Ben Bella* en mars 1952. Il quitte l'Algérie pour la France où il continue à militer clandestinement sous le nom de Haouassi M'barek au sein de la Fédération de France*. Il se montre réservé par rapport au Crua, non pas qu'il récuse le passage à la lutte armée mais par souci de préserver l'unité du parti dont il était un permanent. Cette attitude lui vaudra une vive rancune de la part de Boudiaf* et explique son absence du groupe des pionniers de Novembre 1954.

Au printemps 1955, il quitte la France pour Le Caire où séjourne la délégation extérieure du FLN* au Caire. Proche de Ben Bella, il en partage les agissements. C'est ainsi qu'il se trouve impliqué dans la lettre adressée à Bachir Chihani*, chef intérimaire de l'Aurès, où sont critiqués sans ménagement Khider*, Aït Ahmed*, les réformistes de l'UDMA* et l'AUMA*. Cette lettre récupérée lors de la bataille de Djorf et publiée par la presse* met à mal la délégation extérieure.

À Tunis où il est mandaté par Ben Bella pour assurer l'approvisionnement des maquis en armes, Mahsas sème la zizanie tant avec les premiers représentants du FLN (*Idara*) qu'avec les émissaires désignés par le CCE* issu du congrès de la Soummam*. Pour calmer le jeu, le CCE préconise sa désignation comme suppléant au CNRA* avant de donner l'ordre à Ouamrane*, au printemps 1957, de le combattre avec l'appui de la garde nationale tunisienne. Mahsas réussit à échapper à une liquidation probable et se réfugie en Allemagne. De retour à l'indépendance de l'Algérie, Mahsas occupe divers postes, dont ceux de ministre de l'Agriculture et de député. Lors du coup d'État du 19 juin 1965 du colonel Boumediene*, il est membre du Conseil de la révolution. Une année plus tard, à la suite d'un

désaccord avec Boumediene, il prend la route de l'exil pour ne revenir en Algérie qu'en 1981.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Ouanassa Siari Tengour, « Le courrier Abane Ramdane-Lakhdar Ben Tobbal », *El Watan*, 2 septembre 2015.

MAILLOT, HENRI (1928-1956)

Henri Maillot est né le 21 janvier 1928 à Alger dans une famille communiste. Lui-même intègre les Jeunesses communistes d'Algérie (JCA) début 1943. En 1947, il devient le secrétaire du Cercle La Redoute-Birmandreis de l'Union de la jeunesse démocratique d'Algérie (ex-JCA) et est membre du bureau national. Diplômé de l'École supérieure de commerce d'Alger, il devient comptable. À partir d'avril 1948, il effectue son service militaire* à Maison-Carrée, puis rejoint l'École des élèves sous-officiers* de Cherchell et enfin l'École d'application du train à Tours, lui permettant de devenir aspirant. Après son service, il fait partie de la délégation au Festival mondial de la jeunesse à Budapest en 1949. Licencié de sa nouvelle entreprise Mobil-Oil pour y avoir fondé une section de la CGT*, il est embauché par l'imprimerie du PCA*. En 1954, il devient le comptable du journal *Alger républicain**. Henri Maillot devient partisan de la lutte armée à partir d'août 1955, après avoir assisté à la répression de l'insurrection du Nord-Constantinois. Choqué, il écrit un article qui est censuré. Il commence une activité clandestine avec le PCA, qui est interdit à partir de septembre 1955, mais est rappelé sous les drapeaux en octobre à Miliana. Confiné dans des tâches administratives, il s'occupe du matériel mais aussi des armes et des munitions. Dès décembre 1955, Henri Maillot projette de

dérober des armes. Une première tentative échoue en février 1956. L'opération se déroule finalement le 4 avril : Henri Maillot détourne le camion chargé d'armes dans la forêt de Baïnem, près d'Alger, et un commando du PCA s'empare des 268 armes et de leurs munitions. L'aspirant déserteur est caché en divers lieux, notamment par des prêtres. Les Combattants de la libération* (CDL), organisation clandestine du PCA, revendiquent sa désertion dans un tract du 6 avril. Cette désertion est largement désapprouvée tant en métropole qu'en Algérie, même auprès des communistes. De nombreux articles le qualifient de traître ou de félon. Condamné à mort par contumace pour « désertion à l'ennemi » dès avril 1956, il est très activement recherché. Les armes qu'il a emportées sont en grande partie livrées au FLN*. En contrepartie, le PCA peut continuer à avoir une activité autonome : il a ainsi créé un « maquis rouge » dans la région d'Orléansville. Henri Maillot rejoint ce maquis mi-mai 1956. Les maquisards effectuent une action armée le 3 juin à Beni Rached, Henri Maillot refusant de participer à l'exécution de plusieurs personnes. Le groupe fuit dans le massif des Beni Boudouane où il est repéré. Henri Maillot et quatre autres maquisards trouvent la mort dans un accrochage avec l'armée française le 5 juin 1956. Il est enterré à Alger.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Serge Kastell, *Le Maquis rouge. L'aspirant Maillot et la guerre d'Algérie. 1956*, L'Harmattan, 1997 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

MAIRES (ALGÉRIE)

L'inégalité qui régit la vie politique en Algérie fait des maires les représentants des intérêts de la minorité française. L'organisation communale distingue en effet les communes mixtes, confiées à des administrateurs nommés, et les « communes de plein exercice » (CPE) dotées d'un conseil municipal et d'un maire, comme en métropole. Les CPE ont été formées sur des secteurs de peuplement européen. Officiellement, au moment de la guerre, elles comptent 934 487 Français d'Algérie (soit la quasi-totalité) et seulement 3 189 908 « musulmans » (sur un total de 8 millions). Ainsi la majorité des « musulmans » vit dans les communes mixtes, sans représentation électorale. Dans les CPE, en outre, leur représentation est minorée par le double collège* électoral. Le premier collège, correspondant en très grande majorité aux Français d'Algérie, dispose de trois cinquièmes des sièges. Il contrôle ainsi la désignation du maire.

Les maires sont organisés en trois associations départementales, chapeautées par une association centrale à l'échelle de la colonie. À travers elles, ils s'engagent particulièrement contre tout projet de réforme politique. Dans l'entre-deux-guerres, ils mènent une campagne virulente contre le projet Blum-Viollette qui prévoit l'extension des droits civiques des « musulmans » (une vingtaine de milliers d'entre eux auraient pu accéder au premier collège d'électeurs). Après la Seconde Guerre mondiale, Amédée Froger* donne une impulsion nouvelle à la Fédération des maires d'Algérie (aussi appelée « Interfédération »). Elle fournit « un cadre, un lien, une voix aux maires épars sur notre territoire », clame-t-il. Il se fait en outre élire vice-président de l'Association des maires de France en 1948. Ainsi il affirme le rattachement de l'Algérie à la France et au-delà. La Fédération se fait représenter au Conseil des communes d'Europe en 1953 et 1954 et elle diffuse son magazine dans les deux protectorats voisins (Maroc*, Tunisie*).

Tous les maires ne s'y reconnaissent pas cependant. Membre de l'association, Jacques Chevallier*, le maire libéral d'Alger, y représente un courant minoritaire. Après une crise interne en 1955, qui conduit à

l'élimination de toute contestation, la Fédération des maires est à la pointe des mobilisations contre la politique de Guy Mollet*, en particulier le 6 février 1956, lors de la fameuse « journée des tomates* ». Elle menace de fermer les mairies pour faire pression sur le pouvoir. En 1960 encore, au moment des barricades, la Fédération des maires du département d'Alger adopte une motion menaçante pour le pouvoir : « Il faut qu'il sache que la volonté du peuple d'Algérie est de rester français, et qu'il l'exprimera par tous les moyens, même en prenant les armes s'il le faut », dit-elle à de Gaulle*, selon *Le Monde** de l'époque.

Vu ce bras de fer, l'un des enjeux des réformes pendant la guerre est de battre en brèche le pouvoir de ces élus locaux arc-boutés sur le *statu quo* colonial. Progressivement, les conseils municipaux sont dissous et remplacés par des « délégations spéciales » aux prérogatives limitées à la gestion des affaires courantes, dans l'attente de nouvelles élections*. Parallèlement, les communes mixtes gérées par un administrateur nommé sont aussi supprimées. Un objectif guide l'ensemble des mesures adoptées : réorganiser les communes et les doter d'instances plus représentatives. Les élections doivent se faire au collège unique et les conseils municipaux ne doivent plus réserver qu'un nombre minimal de sièges aux représentants des Français de l'ex-premier collège – ce nombre minimum est conçu pour pérenniser la suprématie de la minorité européenne. Contre l'indépendance, il s'agit aussi de faire émerger des élus « musulmans » à même de soutenir un maintien de la France en Algérie sous une forme renouvelée. Comme tout projet de réforme de l'Algérie française dans le but de la sauvegarder, le projet ne tient pas compte des aspirations algériennes à la souveraineté nationale. Le FLN*, pour sa part, organise le boycott* des institutions* coloniales, sous peine de représailles envers les récalcitrants. Les élus en fonction au début de la guerre doivent démissionner et, sauf adoubement du FLN local, la participation aux délégations spéciales est interdite.

Enfin, un scrutin municipal est organisé en 1959. En 1960, selon Hartmut Elsenhans, l'Algérie compte 12 104 conseillers municipaux « autochtones » contre 2 187 « européens ». L'origine des maires est aussi modifiée : 650 d'entre eux sur 1 200 sont désormais « musulmans ». Ainsi un personnel politique local, apte à jouer un rôle après l'indépendance, se forme malgré tout. Concrètement, cependant, les maires ont largement perdu en pouvoir. En milieu rural, où vivent les trois quarts des Algériens, les SAS* ont pris les rênes de l'administration locale.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Claude Collot, *Les Institutions de l'Algérie à la période coloniale*, OPU-CNRS, 1987 • Hartmut Elsenhans, *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, Publisud, 2000.

MAIREY, RAPPORT

Haut fonctionnaire, directeur de la Sûreté nationale de 1954 à 1957, Jean Mairey n'est pas issu des rangs policiers. Pierre Vidal-Naquet* souligne sa formation en histoire (il est agrégé), son passé résistant et son appartenance à la SFIO* pour comprendre la tonalité critique de ses rapports, rendus aux gouvernements. Dans son premier rapport, le 20 mars 1955, non publié par Vidal-Naquet mais conservé dans les archives*, il qualifie le rapport de l'inspecteur général Guillaume* de « document ahurissant », qui préconise de légaliser certains supplices. Au contraire, ayant insisté pour que le procureur d'Alger reconnaisse « la nécessité de condamner formellement toute espèce de pratique semblable », Mairey cherche des solutions pour ramener à la règle la police* d'Algérie.

Le 13 décembre 1955, constatant non seulement que la torture* y est toujours répandue mais que « l'exécution sommaire* n'effraye pas nos

collègues », son deuxième rapport envisage des mutations réciproques entre Algérie et métropole. Il faudrait, écrit-il, implanter en Algérie « deux cents commissaires et inspecteurs métropolitains, destinés à remplacer un nombre égal de fonctionnaires qui seraient ramenés en France ». Tout concluant que « l'expérience vaut d'être tentée », il en énumère les difficultés : trouver, en métropole, des candidats au départ en Algérie ; assurer, dans l'autre sens, l'intégration des fonctionnaires mutés d'Algérie, sachant que, « choisis parmi les plus suspects de se livrer à des actes répréhensibles », ils risquent d'être « mal accueillis » et de contaminer leurs collègues. Rendu peu après, le 2 janvier 1957, son troisième rapport dresse un bilan pessimiste de l'année écoulée.

Informateur de Vidal-Naquet, Mairey quitte ses fonctions sur un constat d'échec. Il a néanmoins livré à la postérité une documentation précieuse pour la connaissance des pratiques policières en Algérie, avant que l'armée n'y exerce à son tour. « Des policiers continuèrent en effet à torturer jusqu'en 1962 mais déjà leur tâche était, progressivement, reprise en charge par une autre force : l'armée de la République », conclut Vidal-Naquet de son analyse conjointe des rapports Guillaume et Mairey dans *La Torture dans la République*.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'État*, Minit, 1962 • —, *La Torture dans la République*, Minit, 1972 • —, *Mémoires*, t. II, *Le trouble et la lumière, 1955-1998*, Seuil-La Découverte, 1998.

MAMMERRI, MOULOU (1917-1989)

Il grandit en Kabylie et fréquente l'école française, avant d'accompagner au Maroc* son oncle qui est précepteur de l'héritier du royaume. Il étudie au lycée Gouraud à Rabat parmi les rares « indigènes ». Puis il continue au lycée

Bugeaud à Alger. À Paris, il s'inscrit au lycée Louis-le-Grand. Il est mobilisé pendant la guerre de 1939-1945 puis revient en Algérie et enseigne au lycée, à Médéa et à Ben Aknoun. Son intérêt pour la culture et la langue kabyles s'affirme très tôt, bien qu'il soit d'abord connu comme romancier.

En 1969, il est directeur du Crape d'Alger et il enseigne le tamazigh à l'université et mène des recherches sur la langue et la culture amazighes dans le Sud, notamment sur l'ahellil (genre musical et poétique) du Gourara. En 1980, il est invité à l'université de Tizi Ouzou, pour une conférence sur la poésie kabyle. La manifestation est interdite. C'est le début des revendications culturelles et politiques. Le premier « printemps berbère » et la grève* de l'université sont réprimés pendant des mois.

Il crée à Paris le Centre d'études et de recherches amazighes (Ceram), lance la revue* *Awal* et anime un séminaire sur la langue et la littérature* amazighes à l'EHESS.

La Colline oubliée (1952) et *Le Sommeil du juste* (1955) disent la situation avant 1954 et les attentes de jeunes intellectuels qui ont participé à la Deuxième Guerre mondiale. *L'Opium et le Bâton* (1965) est un récit de la guerre. Il y retrace les hésitations d'un médecin à prendre position alors que son frère est déjà dans le maquis et relate les exactions que subissent les villageois.

Si on connaît le romancier et nouvelliste, l'anthropologue, le linguiste et le traducteur de la littérature amazighe, son engagement dans la lutte de libération est moins connu. L'intellectuel ne s'en vantera jamais.

Il écrit, sous un pseudonyme, dans *L'Espoir-Algérie*, revue des libéraux* dont il est proche. Ses positions sont très claires : il n'y a pas d'autre solution que la fin de la colonisation. Recherché par les parachutistes*, il se cache chez des amis à Alger avant de gagner Rabat (1957).

Le document qu'il écrit pour M'hamed Yazid, délégué du CNRA* et du FLN*, pour la session de l'ONU* (1957) analyse la situation en Algérie,

regroupe des informations et établit l'argumentaire qui sera présenté et qui fera avancer les revendications algériennes.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Mouloud Mammeri, *La Colline oubliée*, Plon, 1952 • Tassadit Yacine, *Avec Mouloud Mammeri*, textes recueillis et présentés par Hafid Adnani, Non Lieu-La Croisée des chemins, 2018.

MANDOUZE, ANDRÉ (1916-2006)

Latiniste émérite, ancien résistant, fondateur et premier rédacteur de *Témoignage chrétien*, assistant universitaire en 1944 à Lyon* puis à la Sorbonne, il est affecté à l'université d'Alger* en 1946. Là, ses activités s'élargissent au-delà de l'enseignement, en lien avec le milieu catholique algérois, avec entre autres l'abbé Scotto, Mgr Duval*, Pierre Chaulet* et l'Association algérienne de la jeunesse pour l'action sociale (AAJAS), à la formation des jeunes, aux questions sociales et à l'engagement politique. Il est membre du comité directeur d'*Alger républicain** en 1950 et est candidat aux élections* municipales à Alger.

Son engagement contre le colonialisme est d'abord intellectuel, notamment avec la création de la revue* *Consciences algériennes* (décembre 1950-juin 1951) qui devient plus tard *Consciences maghrébines*. Il est aussi social, en s'appuyant sur les jeunes et certaines élites communautaires humanistes, afin de développer les solidarités entre catholiques, juifs* et musulmans contre le racisme* colonial et pour une société plus juste. Il est enfin politique, en soutenant l'élan d'émancipation des « musulmans ». Il est président du Comité d'action des intellectuels algériens pour la liberté et la démocratie puis du Comité algérien de lutte contre la répression.

Au début de la guerre d'Algérie, André Mandouze se rapproche davantage de la direction de l'insurrection, notamment de Benyoucef Ben Khedda* et d'Abane* Ramdane. *Consciencés maghribines* sort au même moment son numéro 3 sur la misère en Algérie. Il rejoint le Comité contre la guerre en Afrique du Nord, en apportant le salut de « la résistance algérienne », lors du meeting de janvier 1956 à la salle Wagram. Menacé de mort par les ultras, il quitte l'Algérie pour exercer à l'université de Strasbourg. Une plainte du ministère de l'Intérieur pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État lui vaut un court emprisonnement à la Santé. Il continue cependant à militer en apportant son soutien au comité Audin*, en étant signataire du « Manifeste* des 121 » et en publiant *La Révolution algérienne par les textes* (Maspero, 1961). L'ouvrage est interdit pendant six mois. C'est un fervent défenseur d'une « Algérie qui sera révolutionnaire ou ne sera pas », et milite pour un avenir où la minorité chrétienne y trouvera toute sa place. En 1963, en lien avec ses amis chrétiens d'Algérie et un autre résistant, Stéphane Hessel, devenu conseiller diplomatique à Alger, et à la demande d'Ahmed Ben Bella, il devient recteur de l'université d'Alger. Le coup d'État de juin 1965 du colonel Boumediène* l'amène à s'éloigner du terrain, bien qu'il reste très lié à l'Algérie.

Aissa KADRI

Bibl. : René Gallissot, « Mandouze, André », *Dictionnaire Maitron Algérie*, disponible en ligne • André Mandouze, *Mémoires d'outre-siècle*, t. I, *D'une Résistance à l'autre*, Viviane Hamy, 1998, et t. II, *À gauche toute, bon Dieu ! (1962-1981)*, Cerf, 2003.

MANIFESTATION DE POLICIERS (13 MARS 1958)

L'historiographie retient généralement le 13 mai 1958* comme le point de départ du renversement, en à peine trois semaines, de la IV^e République*. Le « coup d'État d'Alger », favorisé, voire impulsé, par une partie de la hiérarchie militaire, avait pourtant été précédé, deux mois auparavant, par une autre démonstration antiparlementariste à l'initiative des forces de l'ordre.

Depuis fin 1957, des policiers parisiens sont attaqués par des commandos de nationalistes algériens. Une première victime tombe le 11 février 1958, suscitant une vive émotion et diverses mobilisations dans la profession. Le 13 mars 1958, à l'issue d'un rassemblement houleux où se mêlent revendications corporatistes et sécuritaires, plusieurs milliers d'agents de la préfecture de police* se dirigent vers le palais Bourbon devant lequel les députés sont copieusement injuriés et le régime vilipendé. Quelques parlementaires, dont Jean-Marie Le Pen*, viennent à leur rencontre afin d'attiser les braises de ce mouvement potentiellement insurrectionnel. Le leader syndical des gardiens de la paix parisiens, François Rouve, un sympathisant communiste, réussit cependant à canaliser la colère et à éviter que l'Assemblée nationale ne soit investie.

Le rassemblement originel, dans la cour de la préfecture, a donc tourné à la manifestation interdite et au charivari. Le préfet de police récemment nommé, André Lahilonne, est démis de ses fonctions. Les autorités de la IV^e République souhaitent un « homme de poigne » à ce poste. C'est dans ce contexte que Maurice Papon* est rappelé de Constantine où il était Igame. Des policiers continuent cependant d'œuvrer contre le gouvernement et, les semaines suivantes, la propagande* gaulliste s'exerce ouvertement dans certains services. Alors que les autorités pensent avoir ramené le calme, elles ont perdu le soutien des forces de l'ordre. Ainsi, le 29 mai 1958, quand la cour du palais Bourbon est envahie par des centaines de manifestants des comités de salut public de la région parisienne, des parlementaires interloqués et demandant le soutien d'agents de la préfecture de police se virent rétorquer : « Circulez plus vite que ça. On vous a assez vus ! »

Bibl. : Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens*, Nouveau Monde, 2011 • —, « Quand les forces de l'ordre défient le palais Bourbon (13 mars 1958) », *Genèses*, n° 83, 2011 • Merry Bromberger, Serge Bromberger, *Les Treize Complots du 13 Mai ou la délivrance de Gulliver*, Fayard, 1969.

MANIFESTATIONS (FRANCE)

Les manifestations au cours desquelles les forces de l'ordre se sont illustrées par un niveau de violence conduisant à de véritables massacres d'État sont celles qui ont marqué les mémoires. Ne retenir que le 17 octobre 1961* ou le 8 février 1962* comme exemples du rôle joué par « la rue » en métropole conduit cependant à minorer l'action menée par des Algériens avant que le FLN* ne domine l'immigration, ainsi qu'à oublier que toutes les manifestations ne furent pas interdites.

À Paris, dès le 14 juillet 1953, les balles de la police* ciblèrent les partisans de la cause algérienne : six militants du MTLD et un métallo CGT* furent tués place de la Nation où se dispersait le cortège organisé par le Mouvement de la paix, largement investi, en queue de manifestation, par les messalistes. Ces victimes « tuées aussi par un racisme* qui n'ose pas dire son nom » (Albert Camus*, *Le Monde*, 20 juillet 1953) furent présentées comme des coupables. La justice enquêta sur « des violences à agents » et l'ensemble du mouvement ouvrier fut frappé : jusqu'en 1967, à Paris, il n'y eut plus de défilé militant autorisé l'après-midi de la fête nationale. Les Algériens ne cessèrent cependant pas de se mobiliser, notamment contre les violences policières (« l'émeute de la Goutte d'Or », le 30 juillet 1955), et les manifestants messalistes continuèrent de payer un lourd tribut (deux morts à Douai en octobre 1955). Jusqu'en 1957, ils réussirent à organiser des défilés

imposants, en particulier contre l'adoption des pouvoirs spéciaux* (mars 1956). Le FLN, structuré par la clandestinité et concentré sur la collecte de l'impôt révolutionnaire, demeura très réticent à ces actions collectives par trop associées à un mouvement ouvrier dont il se défiait.

Il est vrai que ce dernier demeura timide dans sa contestation de la guerre menée en Algérie. Elle n'eut jamais la force de celle menée contre la guerre d'Indochine* (grève* des dockers*, campagnes pour la libération d'Henri Martin ou de Raymonde Dien...). La rue fut d'abord investie par des (r)appelés, dès septembre 1955. Ces rassemblements, destinés à retarder les convois, concernèrent avant tout les premiers intéressés. *L'Humanité**, voire l'UJRF (l'Union de la jeunesse républicaine de France qui retrouve son appellation de Jeunesse communiste en 1956) ou le PCF*, pouvaient les soutenir, mais la tonalité de ces mouvements fut également donnée par des militants chrétiens. Dans les années suivantes, ces derniers furent centraux dans les rassemblements de l'Action civique non violente (ACNV) qui, à leur acmé (1 500 personnes, place Beauvau, le 28 mai 1960), agglomérèrent de nombreux « minoritaires » qui ne se retrouvaient pas dans le seul slogan « Paix en Algérie », d'ailleurs scandé dans peu de manifestations.

La principale mobilisation, regroupant diverses composantes d'une gauche de plus en plus fractionnée, déboucha sur les défilés de « vigilance républicaine » du 28 mai 1958, journée qui ne concernait qu'incidemment la question du statut des départements algériens : la défense de la République contre les factieux, réels ou supposés, dans le contexte du 13 mai 1958*, constitua un motif important de protestation dans les années suivantes. Elle permit de faire primer les solidarités « antifascistes » sur les divisions que continuaient de susciter le devenir de l'Algérie et, plus encore, la nature du FLN. Après la chute de la IV^e République*, il fallut cependant attendre près de deux ans et demi, dans le sillage du « procès Jeanson* » et du « Manifeste* des 121 », pour que la rue soit à nouveau investie massivement (27 octobre 1960), mais en ordre dispersé. L'Unef* et le PSU*, rejoints par

de nombreuses formations, organisèrent un meeting à la Mutualité, suivi d'un défilé dans les rues de Paris, tandis que la CGT mobilisait localement avec près de quarante cortèges pour la seule région parisienne. La fracture entre une « gauche respectueuse » (Marcel Péju, *Les Temps modernes*, juin 1960) et des militants se voulant plus « insoumis » semble alors béante. Ainsi, seuls ces derniers (Comité pour la paix en Algérie du quartier Seine-Buci, comité Audin*, PSU...) défilèrent afin de dénoncer les « ratonnades* » d'octobre 1961.

Investir le pavé parisien avait un prix, celui de braver la répression menée au nom de la proscription des rassemblements « contre la répression en Algérie ». En province, les interdictions furent cependant plus rares : depuis un décret-loi de 1935, les organisateurs n'y étaient pas soumis à l'obligation de déclaration préalable. Les rassemblements de l'ACNV* purent ainsi réunir jusqu'à quelques centaines de personnes sans interventions violentes des forces de l'ordre. Dans la capitale, le regain militant des années 1960-1961 s'accompagna d'une élévation du niveau de la répression : la journée d'action du 19 décembre 1961 « contre l'OAS* et pour la paix en Algérie par la négociation* » fut ainsi marquée par une courte grève (15 minutes) très massivement suivie et un défilé parisien d'environ 20 000 personnes. Le lendemain, *Le Populaire* (SFIO*) dénonçait la « sauvagerie inouïe des "forces de l'ordre" ». De nombreux commentateurs s'émurent de ce que la journée aurait pu être endeuillée – on compta une centaine de blessés dont deux tiers de femmes. Cette violence indiscriminée des forces de l'ordre visait spécifiquement les partisans de la « Paix en Algérie » : pendant toute la guerre, de nombreuses autres manifestations se tinrent, y compris à Paris, sans que les participants ne bravent interdictions et coups de matraque.

Les obsèques des huit morts du 8 février 1962 furent le seul rassemblement véritablement massif en lien avec la guerre d'Algérie. Cette dernière fut cependant un moment de recompositions militantes et d'innovation dans les formes d'action qui annoncèrent « les années 1968 ».

Le graffiti « Ici on noie les Algériens », visible pendant quelques minutes seulement et dont les photographies* ne furent alors pas publiées, est ainsi emblématique de protestations, certes passées inaperçues à l'époque mais qui ont eu une postérité grandissante au fur et à mesure que les souvenirs de la guerre d'Algérie étaient associés à un héritage colonial pesant sur le contemporain, en particulier dans les relations entre les forces de l'ordre et les jeunes dits « issus de l'immigration ».

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Vincent Lemire et Yann Potin, « “Ici on noie les Algériens.” Fabriques documentaires, avatars politiques et mémoires partagées d'une icône militante (1961-2001) », *Genèses*, n° 49, 2002 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007 • Danielle Tartakowsky, « Les manifestations de rue », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990.

MANIFESTATIONS DE MAI 1945

Les manifestations des nationalistes algériens en mai 1945 marquent un tournant décisif dans la maturation de l'esprit d'indépendance, annonciateur de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954*. De nos jours, les positions partisans des uns et des autres peuvent être mieux appréciées à l'aune des éclairages apportés par de solides recherches historiques s'appuyant sur les archives* accessibles.

Le 8 mai 1945, les Algériens organisent des cortèges, sous l'égide des nationalistes rassemblés dans les AML* (1944), pour fêter la fin de la guerre dans plusieurs villes. À Sétif, les tirs de la police* sur le porteur de l'emblème nationaliste donnent lieu à de violentes émeutes qui n'ont pas

tardé à se transformer en soulèvement des populations rurales dans les environs de la ville, et à s'étendre aux régions de Kherrata et de Guelma.

L'ampleur de la révolte a causé la mort de 102 personnes européennes dont 86 civils, elle est suivie d'une répression démesurée et de représailles exécutées par un déploiement d'importantes forces armées, secondées par des milices de civils français comme à Guelma. Outre les arrestations, de véritables opérations de ratissage utilisant des blindés*, des avions et l'artillerie du croiseur Duguay-Trouin incendient les *mechtas* dont les habitants sont massacrés sans discernement. Le 17 mai, le commandant de la division de Constantine rappelle à ses troupes d'épargner les femmes et les enfants.

À l'heure de la célébration de la victoire des Alliés, pour de Gaulle* autant que pour l'administration locale, « les troubles du Constantinois » ont porté atteinte à la souveraineté française, leur répression était légitime.

Les thèses d'un complot hitlérien, d'une provocation des colons* vichystes, du soutien feutré des Anglo-Américains aux nationalistes algériens, d'une jacquerie de la paysannerie paupérisée à l'extrême, ont tenté d'expliquer les violences de mai 1945.

Toutefois, seul un retour au contexte politique qui prévalut durant cette période est en mesure de rendre compte de la gravité du mouvement social de mai 1945.

Les manifestations des 1^{er} et 8 mai sont le fruit d'une atmosphère nouvelle, encouragée par le débarquement des forces anglo-saxonnes en novembre 1942. La libération des internés dans les camps ou mis en résidence surveillée permit le retour des nationalistes sur la scène politique.

L'écho du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, proclamé par la Charte de l'Atlantique (1941), donne de l'espoir aux principaux leaders politiques qui le reprennent à leur compte et l'expriment dans la présentation du « Manifeste du peuple algérien » (1943) et qu'ils envoient au gouverneur général Peyrouton et aux Alliés. Le Manifeste est complété par un Additif où

les signataires demandent la reconnaissance de l'autonomie politique de l'Algérie, à l'issue de la guerre.

La réponse de la France libre avec de Gaulle à la tête du CFLN se limite à la promulgation de l'ordonnance du 7 mars 1944 dont les réformes sont jugées bien insuffisantes par les nationalistes. En réaction, Ferhat Abbas*, en accord avec Messali Hadj* et Cheikh Ibrahim*, crée l'association des AML le 14 mars. Rapidement, les AML insufflent une dynamique sans pareille au mouvement national et provoquent une intense mobilisation politique, grâce à l'ouverture de sections tant dans les villes que dans les campagnes. Au bout d'une année, les Algériens – surtout la jeunesse – se familiarisent avec la nouveauté de la sémantique politique où s'entremêlent les idées d'émancipation, de patrie, d'égalité des droits. Les leaders des AML sillonnent le pays, organisent des meetings, exposent leur programme à des foules enthousiastes. Un réel esprit d'indépendance est en gestation et se traduit par la volonté des Algériens de manifester les 1^{er} et 8 mai 1945, de s'approprier l'espace public et d'en faire le lieu de l'affirmation d'une identité nationale qui remet en question la souveraineté française en Algérie. Le déploiement de l'emblème national, malgré l'interdit, dans plusieurs cortèges, tant à Sétif qu'à Guelma, et dans bien d'autres centres urbains, donne une visibilité inédite à la détermination des Algériens.

C'est en ce sens que les manifestations de mai 1945 sont un moment fondateur pour les nationalistes algériens. On devine dans l'expérience de la manifestation un rapport de force entre les différents protagonistes – une véritable subversion « pour le peuple, par le peuple » qui prend de la distance avec le *statu quo* imposé par la situation coloniale.

Neuf ans plus tard, quand la guerre de libération commence, les souvenirs des massacres de Sétif, Kherrata et Guelma ne cessent de hanter les esprits. C'est ce que le Dr Hamdikhène rappelle à Germaine Tillion*, à Batna, lors de sa mission dans l'Aurès en décembre 1954.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Jean-Charles Jauffret (dir.), *La Guerre d'Algérie par les documents. L'avertissement, 1943-1946*, SHAT, 1990 • Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, La Découverte, 2009 • Annie Rey Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, de Mers el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, La Découverte, 2002.

MANIFESTATIONS DE DÉCEMBRE 1960

Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle* prononce son discours sur l'autodétermination*, qui infléchit nettement sa politique algérienne et l'oriente vers la possibilité de négociations* et l'indépendance. Cela conduit les partisans algérois de l'« Algérie française » à se révolter ouvertement contre la politique entreprise au cours de la « semaine des barricades* ». Cela n'entrave pas la volonté du président français de poursuivre dans la voie qu'il a ouverte : le 14 juin 1960, il lance un nouvel appel à destination des dirigeants de l'insurrection, qui débouche sur les rencontres de Melun, du 25 au 29 juin. Celles-ci ne donnent rien, mais le 5 septembre, il évoque l'avenir de l'Algérie sous la forme d'une « Algérie algérienne » et précise que « la République algérienne [...] existera un jour ». Le 4 novembre, de Gaulle revient sur la définition de l'« Algérie algérienne » alors que se profile l'Assemblée générale des Nations unies* où l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour doit être débattue et qu'il projette un nouveau voyage en Algérie.

Ce voyage (qui sera son dernier en Algérie) doit se dérouler avant tout dans de petites villes algériennes et dans des unités militaires. Il s'agit d'éviter les confrontations avec les mouvements d'ultras de l'« Algérie française » qui estiment que de Gaulle projette d'installer le GPRA* à Alger. De fait, la veille de son arrivée, le Front de l'Algérie française* (FAF) lance

un mot d'ordre de grève générale. Le voyage présidentiel débute le 9 décembre à Aïn Témouchent et à Tlemcen. Les manifestations d'Européens d'Algérie organisées par le FAF, en particulier à Alger, s'en prennent violemment au chef de l'État et visent son renversement. À Tlemcen, le général de Gaulle proclame aux musulmans qu'il leur « appartient de prendre des responsabilités algériennes » et propose au FLN* « sans relâche, loyalement et honorablement, la paix ». Dès lors, les heurts avec les partisans de l'« Algérie française » se multiplient. Poursuivant son voyage à Blida puis Orléansville, le chef de l'État est même obligé d'entrer dans la ville par une route détournée puis de passer la nuit à la préfecture, alors que plane la menace d'un attentat « ultra ». Alger et Oran sont en même temps le théâtre d'affrontements de plus en plus violents. Les jeunes partisans de l'« Algérie française » sont mobiles, armés de boulons et de diverses armes, et pratiquent une forme de guérilla urbaine contre les gendarmes mobiles.

Toutefois, depuis l'arrivée du général de Gaulle sur le territoire algérien, au slogan « Algérie française » sur le passage du cortège présidentiel répondent des « Algérie algérienne », « Algérie musulmane » ou encore « Négociations avec le GPRA ». L'avant-dernier jour du voyage présidentiel, le 11 décembre, à Alger, constitue un point de bascule. Dès 7 heures du matin, plus de 10 000 Algériens, hommes, femmes et enfants, commencent à descendre dans les rues depuis les quartiers de la Casbah et de Belcourt, ainsi que des bidonvilles du Clos-Salembier, de Frais-Vallon et de la cité Mahieddine. Si des cris de « Vive de Gaulle » et « Algérie algérienne » sont au départ entendus, ils se muent rapidement en « Libérez Ben Bella » et « Vive l'indépendance ». Des drapeaux algériens surgissent dans les cortèges. Des youyous retentissent.

Dès lors, la peur change de camp. Les Français d'Algérie restent chez eux, craignant pour leur vie. Le FAF lui-même décide de surseoir aux manifestations. Les forces de l'ordre sont elles aussi débordées et tirent sur la foule à Alger et dans plusieurs villes algériennes. Du 9 au 13 décembre 1960,

à Alger, 96 morts et 370 blessés sont officiellement dénombrés, dont 8 Européens d'Alger. Jusqu'au 16 décembre, il y aurait officiellement 112 morts. Mathieu Rigouste compte quant à lui au moins 260 morts dans les confrontations qui se sont déroulées entre le 9 décembre 1960 à Aïn Témouchent et le 6 janvier 1961 à Tiaret.

Au-delà des chiffres, il reste la signification. Ces manifestations de la population algérienne se déroulent dans un contexte marqué par une crise du FLN, avec de grandes difficultés des maquis « de l'intérieur », complètement coupés de l'armée « de l'extérieur ». Or, elles montrent l'attachement de la population algérienne à l'indépendance et le fait qu'elle n'a pas besoin d'être encadrée par le FLN pour s'exprimer. De fait, ces manifestations contribuent à accélérer la reprise des négociations, en particulier après le résultat du référendum* sur l'autodétermination du 8 janvier 1961. Ainsi, elles ont parfois été qualifiées de *Điên Biên Phú* politique ou diplomatique, notamment à la suite du journaliste Albert-Paul Lentin. Le 20 décembre 1960, l'Assemblée générale de l'ONU reconnaît en effet « le droit du peuple algérien à la libre détermination et à l'indépendance ».

La mémoire de ces manifestations a notamment été portée dans le film *La Bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo (1966), qui y montre une forme de libération du peuple par lui-même. Plus récemment, certains comme Mathieu Rigouste ont établi le parallèle entre les manifestations de décembre 1960 et celles du *hirak* en 2019.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : *11 décembre 1960. Le Điên Biên Phú politique de la guerre d'Algérie*, NAQD, 2010 • Mathieu Rigouste, *Un seul héros, le peuple. La contre-insurrection mise en échec par les soulèvements algériens de décembre 1960*, Toulouse, Premiers matins de novembre, 2020.

MANIFESTATIONS DE RAPPELÉS

En 1955, pour faire face à l'aggravation de la situation en Algérie, les autorités françaises veulent accroître les effectifs militaires. Outre l'envoi de nouveaux militaires, elles maintiennent sous les drapeaux les appelés du contingent* et rappellent des « disponibles » (rapidement nommés les « rappelés ») ayant terminé leur service militaire*. Ces mesures occasionnent deux importants mouvements de contestations, à l'automne 1955 et au printemps 1956, qui prennent des formes différentes.

Le 21 mai 1955, un premier décret concerne uniquement les Européens d'Algérie de la classe 1953/2. Comme le service militaire est alors de dix-huit mois, ces derniers ont quitté les drapeaux depuis fin 1954. Ils doivent effectuer une nouvelle période de service militaire de six mois. Cette première mesure, acceptée sans difficulté, ne suffit pas. Après le soulèvement de la population algérienne le 20 août 1955*, les autorités prennent les décrets des 24 et 28 août 1955 : le premier rappelle les classes 1952/4 et 1953/1 ; le second maintient sous les drapeaux le contingent 1954/1, sur le point d'être libéré, et rappelle le contingent 1953/2. Ces deux décrets concernent respectivement 60 000 et 180 000 personnes et suscitent une contestation des soldats maintenus et des « disponibles rappelés ».

Le premier incident éclate le 1^{er} septembre à la gare de l'Est où des soldats bloquent le départ du train. Dix jours plus tard, 600 rappelés manifestent à la gare de Lyon, et scandent des mots d'ordre anticolonialistes. L'incident est largement relayé dans la presse*, le ministère de la Défense évoquant maladroitement le terme « mutinerie ». Les trajets des soldats font régulièrement l'objet de difficultés : slogans contestataires, blocage des convois, manifestations. Le 29 septembre, 200 rappelés assistent à une messe qui se déroule en l'église Saint-Séverin, à Paris. Ils sont les auteurs d'un tract diffusé dans la presse, dans lequel ils clament leur refus de tirer sur leurs « frères musulmans » et leur volonté de désobéissance collective. Cette question est même relayée par des hommes politiques, tels le socialiste Marceau Pivert et l'apparenté communiste Pierre Cot. Les incidents les plus

graves se déroulent les 6 et 7 octobre, à la caserne Richepanse, à Rouen. Celle-ci est le théâtre d'une véritable mutinerie, qui gagne le quartier du Petit-Quevilly jusqu'au 10 octobre. Quatorze militaires sont condamnés pour rébellion militaire et trente-deux civils pour outrages, rébellion et violences à l'encontre d'agents de la force publique. Au fur et à mesure, les incidents diminuent, *a fortiori* après l'arrivée des soldats en Algérie. La contestation se transmet aux appelés. En l'occurrence, le 23 novembre 1955, une centaine de soldats de la caserne Charras, qui devaient être libérés, viennent d'apprendre leur envoi au Maroc* (les manifestations concernent indistinctement les « événements d'Afrique du Nord » comme ils sont alors appelés). Ils décident alors de manifester en uniforme sur les Champs-Élysées.

Avec la chute du gouvernement Edgar Faure et la dissolution de l'Assemblée nationale, les élections* législatives sont avancées au 2 janvier 1956. Les rappelés sont renvoyés dans leurs foyers pour la fin de l'année, deux mois avant la fin officielle de leur rappel. La situation nord-africaine s'invite dans la campagne : le leader socialiste Guy Mollet* dénonce la « guerre imbécile et sans issue » en Algérie. Après la victoire du Front républicain* aux élections, la nomination de Guy Mollet à la présidence du Conseil et son revirement politique consécutif à la « journée des tomates* », il est à nouveau question d'augmenter les effectifs en Algérie. Le 12 avril, deux décrets sont promulgués : le premier (56-373) pour maintenir les soldats sous les drapeaux et allonger ainsi le service militaire jusqu'à vingt-quatre puis plus de vingt-sept mois, le second (56-374) pour rappeler sous les drapeaux les classes 1951/3, 1952/1 et 1952/2, et 1953/1. Les incidents reprennent immédiatement, d'abord de manière pacifique. À Firminy, dans la Loire, 7 000 métallurgistes débrayent pendant une heure le 16 avril. D'autres actions comme des pétitions ou des réunions sont organisées, surtout dans le giron communiste. Le premier blocage de train par la population civile semble se dérouler à Vauvert (Gard), le 18 avril : un millier de personnes bloquent le départ de 12 rappelés. Ce type de blocage se répand rapidement

sur tout le territoire. Comme à l'automne 1955, la question de la désobéissance resurgit : des rappelés ne partent pas et refusent d'obéir comme à La Rochelle les 2 et 3 mai 1956 ou dans le petit village de La Villedieu dans la Creuse. Ils trouvent souvent un soutien auprès de la population civile. Mais ces incidents suscitent une répression de plus en plus forte. Ainsi, le maire de La Villedieu est révoqué de son mandat et un enseignant d'une localité voisine est suspendu pendant cinq ans. Progressivement, début mai 1956, avec les départs croissants de la classe 1953/1 vers l'Algérie, les incidents sont moins nombreux, d'autant que les rappelés ne sont pas soutenus par un mouvement politique structuré : le parti communiste accompagne le mouvement mais prône une ligne légaliste (notamment à la suite du comité central des 9 et 10 mai), le parti communiste internationaliste (PCI, trotskiste*) et la fédération communiste libertaire (FCL, anarchiste*) soutiennent le mouvement mais sont asphyxiés par la répression, jusqu'à disparaître.

Avec le rappel de la classe 1952/2, une nouvelle vague de révoltes éclate dans la seconde moitié de mai. L'une des manifestations les plus connues se déroule à Grenoble, le 18 mai 1956, où entre 2 000 et 3 000 personnes affrontent les forces de l'ordre à la gare, qui est dévastée. Le même jour, 20 rappelés meurent dans une embuscade* à Palestro*. Cet événement suscite les jours suivants un grand émoi dans la société française, mais n'endigue aucunement le mouvement de protestation. Par exemple, à Saint-Nazaire le 28 mai, 8 000 métallurgistes manifestent contre le départ de 20 rappelés, occasionnant de violents affrontements avec les forces de l'ordre. Le ministre de l'Intérieur Jean Gilbert-Jules reconnaît même qu'un train sur cinq est touché par des incidents. Certains événements restent confinés au sein de l'institution militaire en dépit de leur gravité. Le camp de La Fontaine du Berger est ainsi l'objet d'une véritable mutinerie, un officier* devant même tirer des coups de semonce pour arrêter les soldats. Au même moment, une rumeur concernant des « maquis de rappelés » commence à circuler et est

relayée dans la presse. Ces maquis n'existent pas mais sont révélateurs de l'état d'esprit des soldats.

Les poursuites intentées contre les manifestants, les anticolonialistes et les journalistes, les interdictions des meetings et des manifestations, et la répression de celles-ci, conduisent à une démobilisation croissante. Pourtant, dès avril 1956, 49 % des Français (et 65 % des ouvriers) étaient défavorables à l'appel de nouvelles classes en Algérie. Le 17 juin, à Verdun, le président René Coty appelle au sens de la discipline militaire et civique pour défendre la patrie en danger en Algérie. Deux incidents graves secouent encore des camps militaires : le premier à Mourmelon le 8 juillet est une mutinerie endiguée par le colonel Barberot* ; le second à Stetten en Allemagne le 18 juillet est une grève* des rappelés pourtant « exemptés d'AFN ». Épisodiquement, des incidents éclatent encore. En Algérie, la contestation prend une autre forme, plus insidieuse, marquée par l'indiscipline, voire des désobéissances individuelles.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

MANIFESTATIONS DU MNA

Héritier d'un répertoire d'actions forgé au contact des organisations ouvrières, le MNA* cherche à maintenir les manifestations de rue malgré le contexte créé par les attaques du 1^{er} novembre 1954* et la répression.

À l'occasion d'un débat sur l'Afrique du Nord, le MNA appelle à un rassemblement devant le palais Bourbon le 10 décembre. Selon *La Voix du peuple*, 2 000 Algériens protestent mais 205 manifestants sont arrêtés.

Le 1^{er} mai 1955, le MNA annonce la participation de 100 000 Algériens aux rassemblements ouvriers. Si le calme règne à Lyon*, Mulhouse, Metz et Stiring-Wendel, des affrontements avec les forces de l'ordre se produisent à Douai, Lille* et Sous-le-Bois. De plus, les messalistes sont isolés par la CGT* à Saint-Étienne et Valenciennes, tandis que la parole leur est refusée à Longwy et Paris.

Pour leur part, les dirigeants du FLN*, opposés à ces pratiques, exploitent la peur de l'arrestation pour recruter dans l'émigration*. Ils mènent une propagande* contre la Journée de lutte pour l'indépendance et la libération de Messali Hadj* prévue le 9 octobre. La manifestation est un échec à Paris. 913 manifestants sont appréhendés.

300 personnes se rassemblent à Lyon, 400 à Metz, Forbach et Thionville. À Lille, 150 Algériens se réunissent, 19 sont arrêtés et des policiers sont blessés. À Douai, des centaines d'Algériens se heurtent à la police* : 2 manifestants sont tués et 44 arrêtés. À Saint-Étienne, 300 manifestants affrontent les forces de l'ordre, un agent est frappé d'un coup de couteau, une trentaine d'Algériens sont appréhendés.

La manifestation contre le vote des pouvoirs spéciaux*, le 9 mars 1956, constitue l'ultime coup d'éclat du MNA. Une dizaine de milliers d'Algériens suivent le mot d'ordre de grève* et de rassemblement à la mosquée de Paris. Yamina Bensouna brandit le drapeau* algérien dont la police s'empare. Les manifestants affrontent les forces de l'ordre. Près de 2 500 Algériens sont interpellés et, pour la plupart, remis en liberté.

Trois semaines plus tard, près de 5 000 Algériens sont arrêtés après des tentatives de rassemblement à l'appel du MNA qui semble abandonner cette modalité en raison de son coût humain.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Nouveau Monde, 2011 • Jean-René Genty, « Un dimanche ordinaire à

Douai ? La manifestation algérienne du 9 octobre 1955 », *Revue du Nord*, n° 414, 2016.

MANIFESTATIONS FRANÇAISES D'ALGÉRIE

Les manifestations de rue ont compté dans le répertoire d'action des tenants de l'Algérie française, au moins jusqu'en 1961, le développement de l'OAS* modifiant les choses. Elles ont eu pour cadre principal Alger et à un degré moindre Oran. Ces mobilisations ont surtout visé à dénoncer la politique métropolitaine réputée faire le lit du FLN* ou à honorer des morts considérés comme des victimes, pour ne pas dire des martyrs, de l'Algérie française (funérailles* d'Amédée Froger* le 29 décembre 1956). Les porosités sont nombreuses entre émeutes et manifestations s'accompagnant souvent de violences. Le rassemblement du 6 février 1956 contre Guy Mollet* peut être vu comme une sorte de modèle que ses maîtres d'œuvre ont cherché à réitérer en 1958, voire en janvier 1960. Aux origines, on trouve des groupements activistes dont les noms changent au fil des dissolutions mais dont les dirigeants, au moins jusqu'aux barricades, sont peu ou prou les mêmes ; ajoutons-y les anciens combattants* et les unités territoriales* qui jouent un rôle fondamental : ils peuvent être porteurs d'armes mais savent aussi s'en servir comme lors de la fusillade du 24 janvier 1960.

Les manifestations suivent une mécanique bien huilée : profiter d'une visite officielle (le président du Conseil) ou d'un événement à forte valeur émotionnelle (exécution de soldats français par le FLN doublée d'une crise ministérielle ou renvoi d'un symbole comme Massu*) pour faire masse et dire ainsi leur fait aux autorités. L'objectif est moins de présenter des revendications que d'obtenir satisfaction sur une exigence précise (le refus de voir le général Catroux remplacer Soustelle* en 1956) ; mais aussi, par le

biais d'une intimidation doublée d'un rappel appuyé du rôle de l'armée d'Afrique dans la libération de la France, d'obtenir du gouvernement une forme de réassurance quant au maintien de l'Algérie française. Le scénario a fonctionné le 6 février 1956 : Catroux a été évincé et le gouvernement Mollet a mené en Algérie une politique différente de celle pour laquelle il avait été élu. En mai 1958, les activistes peuvent un temps penser avoir obtenu gain de cause puisque le « libéral » Pflimlin* et la IV^e République* ont été balayés ; le rôle joué par l'armée, l'échec des comités de salut public en métropole et plus largement l'avènement au pouvoir du général de Gaulle* et de la V^e République* changent toutefois profondément la donne.

Après l'annonce de l'autodétermination le 16 septembre 1959, les activistes s'emploient à préparer un nouveau 13 Mai* et voient dans le renvoi de Massu l'opportunité d'une réitération, mais ils doivent déchanter. D'abord parce que le 24 janvier 1960, l'armée a reçu l'ordre de ne pas laisser les manifestants converger vers le centre-ville d'Alger : ce n'est donc pas le rassemblement de masse attendu. Ensuite, parce que le chef de l'État n'entend nullement laisser la rue lui dicter sa politique : ni la fusillade du 24 janvier ni les barricades n'ébranlent de Gaulle qui obtient une semaine plus tard une reddition sans concession des insurgés. Pour peser, la rue algéroise a besoin du renfort de l'armée. Celle-ci n'a pas « basculé » en janvier 1960, pas plus qu'en décembre 1960 lorsque de Gaulle effectue son dernier voyage en Algérie. À cette occasion, la direction du Front de l'Algérie française* (FAF) n'avait d'ailleurs pas organisé de manifestation de masse. Elle compte plutôt sur le harcèlement des forces de l'ordre par des commandos de jeunes, frayant ainsi la voie à l'armée. Enfin, lors du putsch* d'Alger, les militaires tiennent les civils à l'écart et n'entendent pas les mobiliser dans une manifestation de soutien. L'OAS qui se développe à partir de mai 1961, principalement sur Alger et Oran, se dote dans son organigramme d'une « Organisation des masses » dont l'objectif est de mobiliser autrement que par des manifestations ; les militaires de sa direction

y rechignent. Deux cependant peuvent être évoquées. La première se déroule le 10 février 1962 à Alger à l'occasion des funérailles de Philippe Le Pivain, un capitaine de l'OAS abattu trois jours plus tôt alors qu'il tentait d'échapper à son arrestation : des milliers de personnes suivent cet enterrement dont la dimension politique est évidente. La seconde, le 26 mars 1962, doit mener les civils à Bab-el-Oued pour en desserrer le « bouclage ». Interdite, elle débouche sur un bain de sang (54 morts pour les autorités, 80 selon d'autres sources). Les autorités ont mis en cause l'OAS et ses commandos. De Gaulle a considéré qu'il était « indispensable d'avoir tiré pour “disperser les charmes” ». Quoiqu'il en soit, les communiqués du préfet de police d'Alger étaient explicites et il était impensable de voir les autorités, armée comprise, se laisser déborder par une manifestation de rue, même de civils non armés, des civils algérois chez qui le traumatisme a été profond et démobilisateur.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Marie Dumont, « Les Européens dans la rue pendant la guerre d'Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 206, 2002 • Sylvie Thénault, *Les Ratonnades d'Alger*, Seuil, 2022.

MANIFESTES

Le jour de l'ouverture du procès du « réseau Jeanson* » d'aide au FLN*, le 5 septembre 1960, paraît un entrefilet dans *Le Monde** annonçant que 121 intellectuels ont signé une « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie ». Le « Manifeste des 121 » suscite un important débat et une « guerre des manifestes » (Jean-François Sirinelli) à l'automne 1960 avec deux autres textes.

Deux écrivains sont à l'origine du « Manifeste des 121 » : le communiste critique Dionys Mascolo et le surréaliste Jean Schuster. Ils fondent la revue*

Le 14 Juillet après les événements de mai 1958, qui est comme un « brouillon » du Manifeste. L'écrivain Maurice Blanchot les rejoint, mais la revue s'éteint en 1959. En avril 1960, Dionys Mascolo propose à Jean Schuster de s'impliquer dans le débat sur l'insoumission qui secoue la société française. Ils écrivent un « Appel à l'opinion internationale ». Maurice Nadeau, des *Lettres nouvelles*, et Jean Pouillon, des *Temps modernes*, collectent de nombreux signataires, dont le nombre atteint 80 le 27 juillet 1960. Le nom « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie » est alors trouvé. Jérôme Lindon* des Éditions de Minuit en assure l'impression, le 1^{er} septembre, et arrête le nombre à 121.

Le texte souligne qu'un mouvement de désobéissance « très important » se développe en France, du fait de la nature coloniale de la guerre et de l'utilisation de la torture*. La deuxième partie s'attache aux conséquences, à savoir une remise en cause du « sens de valeurs et d'obligations traditionnelles », c'est pourquoi le « refus de servir est un devoir sacré » pour rester « dans le respect courageux du vrai ». La phrase la plus connue du manifeste stipule : « Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien », estimant que « la cause du peuple algérien [...] est la cause de tous les hommes libres ».

Parmi les signataires figurent les grands noms de l'existentialisme (Jean-Paul Sartre*, Simone de Beauvoir*), du surréalisme (André Breton), du « nouveau roman » (Marguerite Duras, Alain Robbe-Grillet, Nathalie Sarraute) et d'autres écrivains comme Vercors ; des enseignants dont Louis Gernet, André Mandouze*, Jean-Jacques Mayoux, Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet* ; des journalistes dont Robert Barrat* ; des éditeurs (Jérôme Lindon, François Maspero*) ; des artistes peintres (André Masson) ; des personnalités du cinéma* (Simone Signoret, Alain Resnais, Claude Sautet) ; et le compositeur Pierre Boulez. Leur nombre définitif atteint 246 fin octobre. Parmi les nouveaux signataires, Françoise Sagan, l'acteur Laurent Terzieff et l'abbé Boulier.

Le ministère des Armées porte plainte dès le lendemain ; le ministère de l'Intérieur propose de déchoir de la nationalité* française l'écrivain Arthur Adamov ; le ministère de l'Éducation suspend une dizaine d'enseignants et d'universitaires ; les artistes n'ont plus le droit de jouer sur les scènes subventionnées et sont interdits d'antenne. Les premières inculpations pleuvent. Le journaliste Robert Barrat* est même arrêté et placé en détention, pour la seconde fois de la guerre, pendant quinze jours. Mais la question de l'opportunité des poursuites se pose rapidement du fait du nombre et de la notoriété des inculpés, les autorités craignant un procès ingérable. Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, en voyage en Amérique latine*, ne sont entendus par la police* que le 5 novembre. C'est le chant du cygne de cette procédure qui est alors littéralement mise en sommeil.

D'ailleurs, entre-temps, le débat a pris une autre tournure. Un « Manifeste des intellectuels français », signé par 185 personnalités, est en effet publié le 6 octobre dans *Le Figaro** puis dans *Carrefour*. Il proteste contre les « déclarations scandaleuses » d'une véritable « cinquième colonne » que représentent « les professeurs de trahison ». Pour eux, la guerre en Algérie est due à « une minorité de rebelles fanatiques, terroristes et racistes ». L'armée mène au contraire une « mission civilisatrice, sociale et humaine » contre cette « guerre subversive » qui envenimerait l'opinion publique* et conduirait à une « désagrégation morale et sociale de la nation ».

Les 54 enseignants, dont Raoul Girardet, forment la principale catégorie. Viennent ensuite 45 écrivains, dont Michel Déon, Roland Dorgelès, Henri de Monfreid, Jean Paulhan et Jules Romains. 20 signataires proviennent du domaine médical, 15 du domaine juridique, et 14 du monde de l'édition. 12 sont des journalistes et 5 des artistes peintres. Le maréchal Juin* représente une grande figure militaire, le colonel Rémy et Marie-Madeleine Fourcade deux personnalités de la Résistance*. Les signataires sont relativement plus âgés et plus établis que ceux du « Manifeste des 121 ». Leur nombre augmente jusqu'à dépasser les 700 en novembre 1960. Ce manifeste

favorable à l'« Algérie française » structure en même temps une opposition à la droite du général de Gaulle*. Il contribue au débat sur la désobéissance en la dénonçant mais favorise la caducité des procédures à l'encontre des 121.

À gauche, une nouvelle ligne de démarcation entre une gauche « irrespectueuse » ou « insoumise » et une autre « respectueuse » (Marcel Péju, *Les Temps modernes*, avril-mai 1960) se révèle avec l'« Appel à l'opinion pour une paix négociée en Algérie », publié par la Fédération de l'Éducation nationale* (FEN) le 5 octobre 1960. Cet appel souligne que tant qu'existeront « ratissages, tortures, déportations » et que « l'exercice du droit, reconnu, à l'autodétermination réelle » reste refusé, le conflit durera. Les rédacteurs de l'« appel » n'utilisent pas le terme « indépendance » mais celui de « paix négociée », plus consensuel à l'époque. Ils soulignent l'impact de la guerre sur les jeunes qui y sont directement confrontés : « certains reviennent marqués par le racisme* ; d'autres [...] essaient d'oublier ; d'autres connaissent le dégoût » avant d'évoquer ceux qui refusent de participer à cette guerre d'une manière ou d'une autre. Ils concluent que « la crise de conscience » des jeunes est inévitable, mais qu'elle est « l'affaire de la Nation » et ne peut se régler que par la paix.

Initialement conçu comme une motion critique de soutien aux 121, le texte devient un appel retentissant. La première raison tient à ses signataires : les secrétaires généraux de la FEN (Georges Lauré) et du Syndicat national des instituteurs* (SNI, Denis Forestier) ; les présidents de l'Unef* (Pierre Gaudez) et de la Ligue des droits de l'homme* (LDH, Daniel Mayer) ; des personnalités universitaires et de la recherche (Georges Balandier, Roland Barthes, Jean Cassou, Paul-Henri Chombart de Lauwe, Jean Dresch, René Étiemble, Vladimir Jankélévitch, Charles-André Julien, Ernest Labrousse, Jacques Le Goff, Maurice Merleau-Ponty, Edgar Morin*, Marcel Prenant, Paul Ricœur, Jean Rouch...) ; des écrivains et des journalistes (Jean-Marie Domenach, Jean Guéhenno, Jacques Prévert...) ; un dessinateur (Jean Effel) ; des hommes politiques (Robert Verdier, André Philip) ; un pasteur (Henri

Roser)... La seconde raison de l'impact de cet appel tient au nombre de signataires : 16 000 à la fin du mois d'octobre. C'est sans commune mesure avec les deux autres manifestes. La dernière raison est que l'appel se conjugue avec la préparation de la manifestation* du 27 octobre 1960 organisée par l'Unef.

Le débat intellectuel lancé par les 121, à la suite des mouvements de réfractaires* et de « porteurs de valises* », conduit donc à des réactions importantes dont un « Appel à l'opinion pour une paix négociée en Algérie », à la fois critique et puissant, qui pèse en faveur de l'ouverture de négociations*.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007 • Jean-François Sirinelli, *Intellectuels et passions françaises. Manifestes et pétitions au XX^e siècle*, Gallimard, 1990.

MAROC

Depuis la naissance de l'Étoile nord-africaine (ENA) en 1926, les premiers nationalistes algériens nourrissaient le projet d'une libération commune des pays du Maghreb que de profonds liens historiques unissaient. Plus tard, le Comité de libération du Maghreb arabe* (CLMA) envisageait dans le pacte de 1948, une lutte commune et à défaut un engagement aux côtés du pays luttant pour sa libération. Dans sa proclamation du 1^{er} novembre 1954*, le FLN* rappelait ce principe de « l'indépendance dans le cadre nord-africain ». L'évolution politique des mouvements nationalistes de chacun des pays et la décolonisation bousculeront cette attente. En effet, l'accès à l'autonomie de la Tunisie* en juin 1955 et à l'indépendance pour le

Maroc en mars 1956 met fin au rêve d'un Maghreb uni. Toutefois, le FLN a pu disposer de « l'installation face à la frontière algérienne, de bases opérationnelles » (Meynier). Le FLN reçoit, en guise de solidarité avec la lutte des Algériens, les fonds versés à la résistance marocaine. Il convient de rappeler qu'avant l'indépendance du Maroc, Mohamed Boudiaf*, l'un des fondateurs du FLN, préoccupé par la question de l'approvisionnement en armes, s'était établi à Nador dans l'enclave espagnole. Très lié aux dirigeants de l'armée de libération marocaine, il bénéficie de leurs réseaux de soutien. À partir de 1956, le FLN se déplace à la frontière et multiplie l'ouverture de camps militaires et d'entraînement notamment à Larache, Khemisset, Kedbani et Oujda (ce dernier accueillera le PC de la Wilaya 5*, dirigé par Larbi Ben M'hidi*). Quand Abdelhafid Boussouf* prend la direction de la Wilaya 5, la place d'Oujda jouit de plus d'importance avec les services qu'il crée. Durant cette période, le gouvernement marocain prodigue une importante aide matérielle au FLN, ouvrant les ondes de quatre émetteurs radio*, situés à Rabat, Tanger et Tétouan, à sa cause, organisant des collectes au profit des milliers de réfugiés*, dont l'afflux ne cesse qu'avec l'édification du barrage* électrifié sur quelque 750 kilomètres, à partir de 1958.

Cependant la double présence de l'ALN* et des réfugiés algériens sur le sol marocain a parfois posé de sérieux problèmes. Les Algériens n'hésitaient pas à critiquer ouvertement l'attitude réservée des autorités marocaines et souhaitaient un engagement plus radical à leurs côtés, provoquant en retour méfiance, contrôle et surveillance de l'ALN. Les Marocains comme les Tunisiens redoutaient que « la présence tumultueuse des Algériens ne vînt aviver chez eux des conflits sociaux ou y exciter des entreprises révolutionnaires » (Meynier). Des troubles avec des Marocains éclatent surtout à proximité des camps de réfugiés à propos de la distribution inéquitable des aides internationales quand elles ne sont pas détournées.

Au-delà de ces difficultés, le pragmatisme politique devait dicter à chacun des pays plus de réalisme et la recherche d'autres voies, telles que le

projet de fédération des trois pays d'un Maghreb lié à la France qui devait être discuté à la conférence de Tunis* (octobre 1956) et qui avorta à la suite de l'arraisonnement de l'avion transportant les dirigeants du FLN (23 octobre 1956). De même, à la conférence de Tanger* (avril 1958), les représentants de l'Istiqlal, du Néo-Destour et du FLN envisagent sérieusement d'œuvrer en faveur de l'édification d'un Maghreb fédéral, mais font l'impasse sur le conflit frontalier de Figuig. En juin 1958, l'armée royale marocaine bloque le passage des troupes de l'ALN se rendant en Algérie et exige la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur les régions du Touat, Gouraya et Tidiklet situées dans le Sud-Ouest algérien. Plusieurs réunions opposant les deux parties échouent à trouver un règlement. En fait, l'arrivée de De Gaulle* au pouvoir change la donne. Désormais Marocains et Tunisiens entendent défendre leurs intérêts respectifs.

Une tentative de réconciliation est perçue lors de la signature d'une convention, entre Ferhat Abbas*, président du GPRA*, et le roi Hassan II, le 6 juillet 1961 à Rabat, s'engageant à trouver une solution, après l'indépendance de l'Algérie.

Mais en juillet 1962, l'armée marocaine s'empresse d'occuper l'axe Colomb-Béchar-Tindouf et annonce l'allégeance des tribus de Tindouf au roi. En réponse, les troupes de l'ANP* interviennent le 9 octobre et réoccupent les lieux. Le conflit s'envenime une année plus tard, le 8 octobre 1963, avec l'attaque marocaine de plusieurs postes frontaliers au nord-est de Tindouf. Les affrontements entre les deux armées, algérienne et marocaine, ne cessent que grâce à la médiation de Haïlé Selassié à la conférence de Bamako des 29-30 octobre. Finalement un cessez-le-feu met fin à la guerre entre les deux pays frères le 2 novembre mais ne règle pas pour autant le litige frontalier, hérité de la période coloniale.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Hartmut Elsenhans, *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, Publisud,

2000 • Édouard Méric, « Le conflit algéro-marocain », *Revue française de science politique*, n° 4, 1965 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002.

MARSEILLE

Villes miroirs, Marseille et Alger évoluent, de 1830 à 1962, au rythme de la colonisation, des soubresauts de la vie politique française et du contexte international. Au cours de la première moitié du xx^e siècle, la cité phocéenne accueille les expositions coloniales de 1906 et de 1922 tout en étant la « tête de pont » des pionniers de l'immigration algérienne. Paradoxalement, elle n'a jamais été un foyer nationaliste de premier plan. Ainsi en 1939, elle comptait à peine 10 sections marseillaises du PPA* contre 100 à Longwy, 59 dans la banlieue lyonnaise ou encore 27 à Saint-Étienne (Benjamin Stora). Une situation qui peut en partie s'expliquer par la surreprésentation des travailleurs algériens dans les villes industrielles et leur faible présence dans l'agriculture*. Pour autant, dès l'entre-deux-guerres, Marseille suscite l'intérêt des milieux indépendantistes et anticolonialistes* car sa situation géographique fait d'elle une ville indispensable à la structuration politique de l'immigration en provenance de l'empire.

Hier port colonial de premier ordre, Marseille se mue progressivement en espace périphérique de la décolonisation et entre en guerre d'Algérie peu après les attentats de novembre 1954, *via* le départ du contingent. Jusqu'en 1962, son port est la base arrière des manœuvres militaires françaises en Algérie et le point de convergence de tous les appelés. Venue des quatre coins de France, la majorité d'entre eux séjourne au dépôt des internés militaires, le camp de Saint-Marthe, avant leur départ pour Alger. C'est donc tout naturellement que la cité phocéenne devient en 1955 l'un des théâtres de la contestation des appelés contre le rappel des classes 1952/4 et 1953/1.

Quant à l'implantation du MNA* et du FLN*, elle se fait avec une intensité moindre par rapport aux fiefs historiques du PPA-MTLD, néanmoins Marseille reçoit toutes les attentions de la délégation extérieure du FLN et est intégrée au travail d'information visant à faire reconnaître la légitimité du FLN auprès de l'immigration algérienne. Ici comme ailleurs, la guerre fratricide opposant le MNA au FLN fait rage et les attentats politiques se multiplient au cours de l'année 1957. La wilaya messaliste du Centre-Sud est celle qui perd le plus de membres entre 1957 et 1959. Rapidement, le MNA cède du terrain et dès 1958 la ville est intégrée aux opérations militaires du FLN. De fait, dans la nuit du 24 au 25 août 1958, l'Organisation de la Fédération de France* dépose des bombes à retardement dans le dépôt pétrolier de Mourepiane et provoque des incendies spectaculaires. Pendant près de huit jours, les pompiers-marins de Marseille tentent de maîtriser le feu, on dénombre un mort et d'importants dégâts matériels. Le 27 avril 1959, 18 Algériens sont présentés devant le tribunal militaire de Marseille, accusés d'être les auteurs ou les complices de ces attentats. Dans l'arène judiciaire, Me Ould Aoudia, avocat des accusés, opte pour une défense de rupture et tente de faire de ce procès médiatisé un procès politique légitimant le combat du FLN.

Par sa portée, Mourepiane symbolise l'ouverture du second front de la guerre d'Algérie, pour autant ces attentats ne doivent pas éclipser les difficultés rencontrées par le FLN pour encadrer et contrôler les Algériens de cette région constitutive de la Wilaya 3 bis. Très atypique, elle compte 12 548 « éléments » en juillet 1959 et 15 009 en février 1962. Les membres du FLN peuvent aussi compter sur des réseaux de « porteurs de valises* » dirigés tout d'abord par Lucien Jubelin puis, après son arrestation en 1960, par l'historien Robert Bonnaud*. Instable, aux prises avec la pègre, la Wilaya 3 bis est le terrain de jeu d'Abdellah Younsi, alias Charles Mourad. Un temps responsable de la wilaya, il fut agent double pour le compte de la direction de la Sûreté du territoire (DST) et aurait permis l'arrestation de nombreux cadres

du FLN de 1959 à 1962, tout en détournant, avec l'aide de la DST, d'importantes sommes d'argent issues en partie des cotisations des ouvriers algériens de Marseille. Arrêté par le FLN à la veille du cessez-le-feu, Younsi Abdellah est séquestré plusieurs semaines à Aubervilliers, jugé, condamné à mort pour trahison et exécuté.

Autre symbole de la guerre d'Algérie à Marseille, la prison* des Baumettes est la deuxième prison de France à accueillir le plus grand nombre de prisonniers* politiques algériens reconnus ou non par la justice française. Certains d'entre eux ont été transférés d'Alger vers Marseille, comme le condamné à mort Abdelkader Guerroudj*, dit Lucien Djiali, responsable des commandos du Grand Alger en 1956.

À l'été 1962, Marseille n'en a pas terminé avec la guerre, elle ouvre une seconde page de son histoire algérienne en accueillant les rapatriés*, les harkis* et leurs familles. « Première ville pied-noire de France », mais aussi terre d'accueil des vagues d'immigration postcoloniale, Marseille vit depuis soixante ans avec les mémoires plurielles de la guerre d'Algérie, celles-là mêmes qui ont croisé son chemin de 1954 à 1962 et contribué à écrire une partie de son histoire.

Linda AMIRI

Bibl. : Jean-Luc Einaudi, *Le Dossier Younsi, 1962. Procès secret et aveux d'un chef FLN en France*, Tiresias, 2013 • Ali Haroun, *La 7^e Wilaya. La guerre du FLN en France*, Seuil, 2012 [rééd.] • Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie, l'immigration algérienne en France, 1912-1992*, Fayard, 1992.

MARTINET, GILLES (1916-2006)

Gilles Martinet est né dans un milieu bourgeois, ruiné par la crise de 1929. Adhérent au PCF* dès l'âge de 17 ans, il s'engage dans le combat antifasciste après le 6 février 1934. Secrétaire du groupe des Étudiants

communistes de Paris en 1936, minoritaire dans l'Unef*, il s'intéresse très tôt aux questions internationales. Il conduit à la fin de l'année 1936 une délégation internationale d'étudiants* en Espagne républicaine puis rompt avec le PCF à l'occasion des procès de Moscou, se voyant comme communiste antistalinien. Il débute comme journaliste à la prestigieuse Agence Havas en juillet 1937.

Durant l'Occupation, il participe à des mouvements de résistance marqués à l'extrême gauche où il fait la connaissance de Pierre Stibbe, avocat parisien, anticolonialiste – défenseur des nationalistes algériens dès avant la Guerre d'indépendance –, avec lequel il va militer près de vingt-cinq ans. À la Libération, il devient le rédacteur en chef de l'Agence France Presse et, avec Pierre Naville, anime des publications marxistes comme *La Revue internationale*.

Martinet devient durant près d'une décennie l'une des principales figures de l'Union progressiste (UP) ou, si l'on préfère, des « compagnons de route » du PCF, et ce, tout en marquant sa différence lors du débat sur l'affaire Tito, qui a certainement provoqué une rupture morale, ensuite par son anticolonialisme constant, sans tenir compte des variations de la politique internationale et nationale des communistes français.

En 1950, il est, avec Claude Bourdet*, Roger Stéphane et Jean Daniel, l'un des créateurs de *L'Observateur*, puis de *France Observateur*. Il en est rédacteur en chef, puis directeur. Le journal soutient le combat des nationalistes d'Afrique du Nord et dénonce la « Gestapo d'Algérie ». Sa démarche anticolonialiste s'avère influencée par le marxisme. Pour lui, les colonies constituaient le maillon faible du capitalisme mondial afin de favoriser la naissance d'un socialisme différent du socialisme soviétique.

Situé désormais comme « neutraliste » entre les deux blocs, favorable à l'indépendance de toutes les colonies, il se lance à partir de 1951 dans le combat pour le rassemblement des gauches indépendantes de la SFIO* et du PCF qui vont le mener des « Nouvelles Gauches » à l'UGS – dont il devient

secrétaire national en 1958 –, enfin au PSU* dont il est secrétaire adjoint. En 1972, il rejoint le PS, dont il devient secrétaire national. Député européen en 1979, il est nommé ambassadeur en 1981 et participe au cabinet de Rocard* à Matignon avant de se retirer de la vie politique.

Gilles MORIN

Bibl. : Gilles Martinet, *L'Observateur engagé*, J.-C. Lattès, 2004.

MASCHINO, MAURICE TARIK (1931-2021)

Né le 14 octobre 1931 à Paris, Maurice Maschino est issu d'une famille russe anticomuniste exilée en 1917. Sa mère et son beau-père participent à la Résistance* pendant la Seconde Guerre mondiale. Élève au lycée Fénelon à Paris, il obtient son baccalauréat en 1950 et poursuit ses études en hypokhâgne. Il commence à travailler pour préparer sa licence, se marie et a un premier enfant. Il trouve un travail d'instituteur à Ouezzane, au Maroc*, en 1951. Rapidement, le couple s'oppose à la situation coloniale et se tient à l'écart des Français du Maroc. Muté à Azrou après l'obtention de sa licence en juin 1954, Maschino est en contact avec des élèves acquis au nationalisme* et s'initie à l'anticolonialisme. À Azrou, il rencontre Olivier Todd, le futur journaliste alors appelé du contingent, proche de Jean-Paul Sartre* et de Simone de Beauvoir*, avec qui il discute d'une éventuelle désobéissance en cas de participation à la guerre d'Algérie. En 1956, il se rapproche de Mehdi Ben Barka, en écrivant des articles pour son journal *Al Istiqlal* et en organisant des réunions à son domicile. Puis il rencontre Jacques Kermoal, ancien résistant devenu anticolonialiste et participant aux activités du FLN* au Maroc. Il se rapproche alors du Parti démocrate de l'indépendance (PDI), d'obédience communiste, écrit dans *Démocratie*, se découvre une vocation journalistique et se rapproche d'Algériens. Appelé sous les drapeaux le 27 mai 1957 à Rabat, il ne répond pas à l'ordre d'appel

et s'insoumet. Il reste dans un premier temps à Azrou, avant de rejoindre la métropole avec sa femme et ses enfants, qu'il laisse là-bas, et ne les retrouve en Espagne qu'en août 1957. Son geste est condamné par sa mère et son beau-père. Recherché au Maroc, il rejoint la Tunisie* en passant par l'Espagne et l'Italie*. Il est condamné à un an de prison* par contumace en 1958. Il continue à enseigner en Tunisie, rencontre d'autres réfractaires*, fréquente les bureaux du FLN et écrit pour différents journaux. Il publie le témoignage* de son insoumission chez Maspero* en 1960, puis un dossier plus conséquent sur les réfractaires, toujours chez le même éditeur*, en 1961. Les deux livres sont saisis et poursuivis, mais n'ont pas fait l'objet de condamnations. Après l'indépendance, Maurice Maschino s'installe en Algérie, prend la nationalité* algérienne et se choisit le prénom Tarik. Il se remarie avec l'écrivaine féministe Fadela M'Rabet. Le couple travaille notamment pour la Radio Chaîne 3, avant de s'installer définitivement en France en juillet 1971 du fait d'une situation de plus en plus difficile en Algérie. Maurice Maschino travaille comme enseignant tout en continuant ses activités de journaliste au *Monde diplomatique*, et d'écrivain. Il meurt à Paris, le 19 avril 2021.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Maurice Maschino, *Le Refus*, Maspero, 1960 • —, *L'Engagement (le dossier des réfractaires)*, Maspero, 1961 • Tramor Quemeneur, « Maschino Maurice puis Tarik », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, maitron.fr, disponible en ligne, 2013.

MASPERO, FRANÇOIS (1932-2015)

Au relais de Jérôme Lindon* et de Nils Andersson, un jeune libraire-éditeur*, François Maspero, issu d'une famille d'intellectuels et de résistants, s'éloignant du parti communiste à cause de la guerre en Algérie, s'engage

dans les réseaux de porteurs de valises* et auprès de la jeune révolution cubaine, découverte dès 1960. Protégée par une poignée d'étudiants*, *La Joie de lire*, sa librairie généraliste, distribue tous les journaux, livres et périodiques saisis. Elle est plastiquée lors des « nuits bleues » de l'OAS*. Sa maison d'édition, créée en 1958, fut la plus saisie avec Minuit : 14 livres et 2 numéros de revues*. La guerre d'Algérie lui coûta aussi son distributeur, L'Intercontinentale du livre (Seghers). Il dut s'autodistribuer jusqu'en 1971 avant de rejoindre la Sodis-Gallimard.

Après un premier livre, *La Guerre d'Espagne* de Pietro Nenni en 1959, Maspero est l'éditeur, selon Pierre Vidal-Naquet*, du « tiers-mondisme », avec la réédition d'*Aden Arabie* de Paul Nizan (1960), préfacée par Jean-Paul Sartre*, *Les Damnés de la terre* de Frantz Fanon* (1961), *Défense politique* de Jacques Vergès* (1961) et *La Guerre de guérilla* de Che Guevara (1962). En 1961, Maspero conçoit les ultimes livraisons de *Vérités Pour*, l'organe du réseau Jeanson*. Avec ses compagnons de la « génération algérienne* », contrainte selon ses mots de se « débrouiller seule » par la faillite des partis de gauche, il lance la revue *Partisans* (1961-1974), sous la triple égide de l'expérience algérienne, de l'engagement anti-impérialiste et de l'héritage de la Résistance*. La seconde livraison est saisie, du fait de sa tribune sur le 17 octobre 1961*, dont il a été témoin. Au sein du front éditorial, il est sans doute le plus proche des insoumis et des déserteurs avec *Le Droit à l'insoumission*, composé par Maspero, *Le Refus* et *L'Engagement* de Maschino*, mais aussi du FLN* (Zohra Drif*, *La Mort de mes frères*), et le plus censuré en 1960-1961. Le fort recueil de documents conçu par Patrick Kessel et Giovanni Pirelli, *Le Peuple algérien et la guerre*, attendit la fin du conflit pour paraître, et la maison d'édition demeura l'hôte de nombreux écrivains et poètes algériens et maghrébins.

Julien HAGE

Bibl. : Catherine Brun (dir.), *Guerre d'Algérie, Les mots pour la dire*, Éditions du CNRS, 2014 • Nicolas Hubert, *Éditeurs et éditions pendant la*

guerre d'Algérie, 1954-1962, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012 • Alain Léger, Bruno Guichard et Julien Hage (dir.), *François Maspero et les paysages humains*, Lyon, À plus d'un titre-La Fosse aux ours, 2009.

MASPÉTIOL, RAPPORT

Ce rapport est le fondement à partir de 1955 d'une nouvelle politique algérienne du gouvernement français. En octobre 1954, le cabinet Mendès France* crée un Groupe d'étude des relations financières entre la métropole et l'Algérie, présidé par le conseiller d'État Roland Maspétiol. Aucun Algérien n'y est désigné. Sa mission consiste à procéder à une analyse des finances de l'Algérie et à évaluer les investissements à assumer pour résoudre les difficultés économiques de la colonie. Le rapport est remis au gouvernement en juin 1955.

En Algérie, les rapports administratifs décrivent une situation intenable due, écrit *La Revue du Trésor* de juillet 1960, à un état économique en 1950 peu différent de celui de 1930. La revue ajoute qu'un « petit groupe de jeunes fonctionnaires », en poste en Algérie, produit à l'époque des travaux qui dessinent « la toile de fond de l'avenir économique et social de l'Algérie ». Ils font « apparaître une issue à l'impasse en laquelle une démographie* surabondante avait conduit l'Algérie ». Le rapport Maspétiol allait, selon la revue, marquer une étape de « l'approfondissement de ces études ». Document de 223 pages, il est publié à Paris en juin 1955 sous le titre *Rapport général du groupe d'étude des relations financières entre la métropole et l'Algérie*.

La commission Maspétiol propose l'application, à partir de 1955, d'un plan d'investissement annuel de 15 milliards. On en attend croissance économique, logements* et élévation du niveau de vie des Algériens.

Edgar Faure, président du Conseil depuis février 1955, présente ce plan à l'Assemblée nationale le 18 octobre 1955. Il le qualifie de « courageux »,

« nouveau » et prenant « son départ dans la reconnaissance de faits ». Il fait immédiatement siennes ses propositions.

La même année, en Algérie, un groupe de travail rédige des *Perspectives de développement*, établies pour la période 1957-1966, devenues *Perspectives décennales de développement économique de l'Algérie*, publiées en mars 1958 par le ministère de l'Algérie. Enrichies par les résultats de l'enquête de la commission Maspétiol, elles servent en 1957 à définir le contenu du plan annoncé à Constantine le 3 octobre 1958 par le général de Gaulle*, d'où le nom de plan de Constantine*. En décembre 1958, le Général charge Paul Delouvrier* de son exécution en le nommant délégué général pour l'Algérie. Celui-ci s'adjoint le polytechnicien algérien Salah Bouakour qu'il promeut au poste de secrétaire général adjoint pour les affaires économiques. Le document existe sous le titre de *Plan de développement économique et social en Algérie (1958-1961)*.

Ahmed HENNI

Bibl. : Alain Cotta, « Les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie et le plan de Constantine », *Revue économique*, vol. 10, n° 6, 1959 • Groupe d'études des relations financières entre la métropole et l'Algérie, *Rapport général*, juillet 1955, disponible en ligne : www.cvce.eu/education • Jean Vibert, « Le plan de Constantine », *La Revue du Trésor*, n° 7, juillet 1960.

MASSIGNON, LOUIS (1883-1962)

Né le 25 juillet 1883 à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), Louis Massignon, professeur au Collège de France (1919-1924), titulaire de la chaire de sociologie musulmane (1926-1954), est un éminent spécialiste de l'Islam. Ses relations avec les responsables politiques et sa participation à diverses commissions en font dès les années 1940 un des intellectuels les

mieux informés des réalités algériennes. Il multiplie les initiatives pour réconcilier chrétiens et musulmans : cours du soir à Gennevilliers pour travailleurs nord-africains, création du Comité chrétien d'entente France-Islam (1947) puis du Comité France-Maghreb (1953), hommage aux ouvriers algériens morts pendant les manifestations* parisiennes du 14 juillet 1953. Il prône une « politique d'intégration des musulmans d'Algérie par l'accession à la citoyenneté pleine et entière ». Ses analyses sur l'évolution de l'Algérie dénonçant le mépris colonial publiées dans *Esprit* sont prophétiques. Dès le 1^{er} novembre 1954*, il s'engage dans un combat moral et entame une tournée de conférences pour la paix. Fidèle au principe de non-violence, il appelle à la fraternisation entre les deux camps. Membre du Comité d'action contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord (1955), du Comité de résistance spirituelle (1956), il fait partie des « quatre M », avec Mauriac*, Marrou et Mandouze*, ces intellectuels catholiques, grands témoins de la guerre d'Algérie, à l'origine de la création de comités contre les tortures, pour les libertés démocratiques ou pour l'amnistie des condamnés politiques. En 1957, il témoigne à Alger au procès des chrétiens progressistes puis à Paris à celui de Mohamed Ben Saddok, meurtrier d'Ali Chekkal, ancien vice-président de l'Assemblée algérienne, connu pour ses sentiments francophiles, qui venait d'assister à la finale de la coupe de France de football* aux côtés du président René Coty. Perçu comme un traître par les partisans de l'Algérie française, il est insulté et frappé, le 17 février 1958, lors d'une conférence au Centre catholique des intellectuels français. Après avoir beaucoup attendu du retour du général de Gaulle* au pouvoir, puis déçu et révolté par l'ampleur des tortures et des exactions, il accueille avec soulagement les accords d'Évian*. Solidaire de tous les Algériens, musulmans et chrétiens, il a incarné, entre le FLN* et les partisans de l'Algérie française, une troisième voie, pacifique, celle de la « réconciliation par la refondation du lien entre la France et l'Algérie, moins par l'intégration des musulmans à la France que par celle des Français d'Algérie dans le monde musulman ». Il meurt le

31 octobre 1962 à Paris, après avoir tenté de rapprocher le christianisme et l'islam pendant toute sa vie.

Sybille CHAPEU

Bibl. : Louis Massignon, *Écrits mémorables*, textes établis, présentés et annotés sous la direction de Christian Jambet, par François Angelier, François L'Yvonnet, Souâd Ayada et Christian Jambet, Bouquins, 2009.

MASSU, GÉNÉRAL JACQUES (1908-2002)

Né en 1908 à Châlons-sur-Marne dans une famille d'officiers*, Jacques Massu commence sa carrière comme sous-lieutenant dans l'infanterie coloniale au Maroc*, puis au Tchad. Massu répond à l'appel du 18 juin 1940. Il rejoint la France libre en se rendant aux côtés de Félix Éboué. Il appartient ensuite à la 2^e DB de Leclerc et participe aux grandes campagnes de la libération de l'Europe. En septembre 1945, il est placé à la tête d'un détachement militaire qui débarque à Saïgon. Puis, il reprend Hanoï au Vietminh à la fin de l'année 1946 à la suite de très brutales opérations militaires. Ses méthodes de guerre sont controversées et il est renvoyé en France dès 1947. Il sera notamment à la tête des troupes réprimant les grèves* des mineurs dans le nord de la France en 1947. Nommé général de brigade en juin 1955, il est envoyé dès juillet 1955 en Algérie pour commander le groupement parachutiste d'intervention et les troupes aéroportées d'Afrique du Nord. Il organise en Algérie la 10^e division parachutiste* qui prend forme le 1^{er} juillet 1956. Après l'échec de l'opération de Suez*, confronté à l'intensification de la lutte du FLN* à Alger, Massu reçoit les pouvoirs de police* du préfet* Serge Baret, le 7 janvier 1957. C'est le début de la première bataille d'Alger. À la tête d'une division de 6 000 hommes environ, il commande 8 régiments. Il est tristement célèbre pour la répression sanglante lors des deux batailles d'Alger* en 1957. À la

suite de sa « victoire » à Alger, le poids de Massu dans l'armée comme sa popularité auprès des pieds-noirs* est à son apogée. Lorsque les manifestations du 13 mai 1958* se déclarent et que le Gouvernement général* est pris, Massu joue les intermédiaires. Il fonde un comité de salut public duquel il se nomme président, et exige de René Coty, alors président de la République, le retour du général de Gaulle*. En janvier 1960, il critique la politique de ce dernier dans un entretien accordé à un journal allemand, le *Süddeutsche Zeitung*. Il est rappelé à Paris et doit quitter son commandement en Algérie. En résidence à Baden-Baden, Charles de Gaulle vient le consulter pour s'assurer du soutien de l'armée en plein milieu des troubles de Mai 68. En juillet 1969, il quitte ses fonctions dans l'armée. En 2000, il reconnaît le recours à la torture* par l'armée française durant la guerre d'Algérie en la justifiant comme nécessaire en temps de guerre.

Marius LORIS

Archives : Dossier personnel de carrière de Jacques Massu (14 YD 2333, SHD).

Bibl. : Jacques Massu, *La Vraie Bataille d'Alger*, Plon, 1971 • Pierre Pellissier, *Massu*, Perrin, 2003.

MASSU, SUZANNE (1907-1977)

Suzanne Massu (née Rosambert) est infirmière dans la Résistance* française et commandante des Forces féminines du Corps expéditionnaire en Indochine*. En 1948, elle épouse Jacques Massu* et le suit en Algérie.

Au printemps 1957, alors que le général Massu assume les pleins pouvoirs sur l'Algérois, Suzanne Massu crée l'Association pour la formation de la jeunesse (AFJ) grâce à un don issu des fonds gérés par son mari. L'objectif affiché est social : aider les jeunes Algériens qui vivent de petits boulots ou de mendicité dont beaucoup sont des « réfugiés de l'intérieur » et

orphelins. Le but à peine caché est politique : empêcher que ces jeunes marginalisés ne tombent sous l'influence du FLN*. À la suite des rafles* de la « bataille d'Alger* », des Algériennes viennent à l'AFJ pour avoir des nouvelles des membres de leur famille « disparus » ou arrêtés. Sans répondre à ces demandes, l'association propose à ces femmes* du travail* rémunéré, notamment le tricot à domicile.

Dans la foulée du 13 mai 1958*, et dans le but de promouvoir la « fraternisation », Suzanne Massu crée le Mouvement de solidarité féminine (MSF) avec Lucienne Salan, épouse du général. À travers des conseils sur les arts ménagers et l'éducation des enfants, l'objectif est d'améliorer la condition de la femme « musulmane » afin de gagner les cœurs et les esprits. Le MSF dépend des financements de l'armée française et est fondé à l'initiative du 5^e bureau, chargé de l'action psychologique*.

L'intervention de Suzanne Massu dans le champ social est ambivalente. Motivée par le désir de « faire évoluer » les populations démunies, imprégnée par l'idéologie de l'« intégration », elle apporte un soutien réel à certains jeunes et à certaines femmes. Cependant, en cherchant à tempérer le vide économique, éducatif, sanitaire, voire affectif, qui sépare les communautés « musulmane » et « européenne », cette action sociale cherche à prolonger la présence française en Algérie et à faire perdurer une partition de la population issue du système colonial et renforcée par l'action de l'armée française.

Le couple Massu quitte Alger quand le général est rappelé à Paris en janvier 1960. Suzanne continue alors ses activités au sein de l'AFJ en métropole.

Natalya VINCE

Bibl. : Yves Denéchère, « Les “enfants de Madame Massu”. Œuvre sociale, politique et citoyenneté pendant et après la guerre d'Algérie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 64, 2017 • Neil MacMaster, *Burning the Veil. The Algerian War and the “Emancipation” of Muslim Women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2009.

MAURIAC, FRANÇOIS (1885-1970)

Né dans une famille bourgeoise, catholique et conservatrice bordelaise, François Mauriac est, au moment de la Guerre d'indépendance algérienne, un écrivain reconnu. Engagé en 1937 contre le franquisme, en 1940 contre Vichy et le nazisme, figure de la résistance intellectuelle, l'académicien se fait alors polémiste. Chaque semaine à *L'Express* puis au *Figaro**, dans son *Bloc-notes*, il apporte à la cause de la décolonisation l'autorité du prix Nobel de littérature qu'il vient de recevoir. Le 2 novembre 1954, aux lendemains des premiers attentats, son article intitulé « La guerre d'Algérie commence » fait date. « Coûte que coûte, il faut empêcher la police* de torturer », prévient-il. Président du comité France-Maghreb, il se lance dans un combat moral contre les tortures et sa voix dissonante marque la Semaine des écrivains catholiques, le 13 novembre 1954, lorsqu'il affirme dans son discours de clôture : « Ce n'est pas l'Imitation de Jésus-Christ mais l'imitation des bourreaux de Jésus-Christ, au cours de l'Histoire, qui est devenue trop souvent la règle de l'Occident chrétien. » Membre du Comité d'action contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord (1955), déçu que Pierre Mendès France* ne revienne pas au pouvoir, il durcit ses critiques sur la politique de fuite en avant de Guy Mollet* en 1956. « Qu'est-ce qu'un ministère socialiste ? écrit-il. Nous le savons aujourd'hui : c'est un ministère qui exécute les besognes que le pays ne souffrirait pas d'un gouvernement de droite. » Présent lors de la soutenance *in absentia* de la thèse de doctorat d'État de mathématiques de Maurice Audin* à la Sorbonne (décembre 1957), révolté par la saisie de *La Question* d'Henri Alleg*, il signe, avec Martin du Gard, Malraux et Sartre*, en mars 1958, une lettre au président de la République qui exige la condamnation de la torture*. Le retour au pouvoir du général de Gaulle*, après le coup de force du 13 Mai*, enthousiasme Mauriac qui le considère comme le seul et dernier espoir d'une pacification* réelle en Algérie. Il soutient son action et choisit le silence pour ne pas gêner

sa politique algérienne tout en demeurant un esprit libre. Sa réaction, le 22 janvier 1962, au procès de Robert Davezies*, porteur de valises* du FLN*, en témoigne : « Je crois que l'abbé Davezies a eu tort de faire ce qu'il a fait, et je me réjouis qu'il l'ait fait. » Lors des attentats de l'OAS*, exprimant tristesse et lassitude, il refuse de renvoyer les deux camps dos à dos. L'écrivain français le plus célèbre fut aussi le plus haï par les partisans de l'Algérie française pour lesquels il fut « aussi redoutable que plusieurs bataillons de fellaghas. »

Sybille CHAPEU

Bibl. : François Mauriac, *Le Bloc-notes (1952-1970)*, 2 vol., édition établie et annotée par Jean Touzot, Bouquins, 2020.

MEDDAD, OURIDA (1938-1957)

Ourida Meddad a 19 ans lorsqu'elle est arrêtée par les militaires français dans la Casbah au mois d'août 1957. Quelques jours après son arrestation, elle est transportée à la morgue de Saint-Eugène. Les circonstances de sa mort à l'école Sarrouy – haut lieu de torture* utilisé durant les vacances scolaires, en raison de sa proximité avec la Casbah – ne sont pas encore tout à fait élucidées. Deux thèses coexistent, celle du suicide et celle de la défenestration par des parachutistes* tortionnaires.

Ourida Meddad est la fille unique d'une famille originaire de Tigounatine en Kabylie, installée à la casbah d'Alger. Sa scolarité est partagée entre l'école animée par l'association islamique « Essabah » et l'école française puis le lycée. Elle rêvait de travailler dans la couture quand la guerre de libération commence. Elle s'engage aussitôt dans les réseaux de la résistance malgré la réticence de ses parents. Elle devient agent de liaison et transmet courrier et consignes qu'elle reçoit lors de ses contacts avec le FLN*. Repérée ou dénoncée, Ourida Meddad est arrêtée et conduite à l'école

Sarrouy où elle subit les pires tortures ordonnées par le lieutenant Maurice Schmitt du 3^e RPC. Lyès Mohammed, dit Hani, responsable FLN, détenu depuis le 17 août 1957, confie à Florence Beaugé (2005) avoir croisé Ourida Meddad à l'école Sarrouy : « Je sortais de la salle de torture. Elle y entrait. On l'avait mise nue. On a commencé à la passer à la gégène* [...] devant moi. Le lieutenant Schmitt était là. Ensuite, on m'a fait sortir. » Le corps gisant d'Ourida Meddad est retrouvé dans la cour de l'école. Lyès Hani ajoute : « J'ai entendu l'un des tortionnaires descendre à toute vitesse en criant : "La salope, elle s'est défenestrée !" J'ai retenu ce mot parce que c'était la première fois que je l'entendais. » À la morgue, sa famille venue reconnaître le corps remarque les traces de brûlures sur sa poitrine, ses mollets, ses pieds. Ourida Meddad repose au cimetière d'El Kettar. On retiendra d'elle la force de caractère qui l'animait et sa détermination à libérer l'Algérie.

Son nom est donné à un boulevard de la casbah d'Alger et au lycée d'El Harrach. La médaille de l'Ordre du Mérite national lui est attribuée à titre posthume le 5 avril 1997. Le peintre Mustapha Boutadjine a immortalisé le visage juvénile d'Ourida Meddad en 2011.

Karima RAMDANI

Bibl. : Florence Beaugé, *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, Calmann-Lévy, 2005.

MELOUZA-BENI ILLEMANE

Dans la nuit du 28 au 29 mai 1957, 301 hommes et adolescents, soupçonnés de sympathies messalistes, sont exécutés à la mitrailleuse, à la hache, à la pioche ou au couteau par plusieurs dizaines de maquisards affiliés au FLN*, accompagnés de 200 civils originaires des alentours. 105 personnes sont blessées. Les faits ont lieu à la limite des départements de Sétif et de

Médéa, dans la *mechta* Kasbah, peuplée de 700 habitants et rattachée au douar Beni-Illeman, distant d'une dizaine de kilomètres du village de Melouza.

Le massacre est ordonné par Abdelkader Bariki, dit Sahnoun, sous-lieutenant de la Wilaya 3* de l'ALN*, un proche d'Amirouche Aït Hamouda, placé sous l'autorité du colonel Saïd Mohammedi* – qui reconnaît sa responsabilité dans le documentaire de Benjamin Stora*, *Les Années algériennes*, diffusé sur Antenne 2 en septembre 1991.

La tuerie s'inscrit dans le conflit entre le FLN et le MNA* dont les groupes armés ont été évincés de Kabylie pour se replier dans le Sud-Algérois. Elle reflète cependant un autre antagonisme, ravivant des rivalités de longue date, dans la mesure où la *mechta* Kasbah est arabophone tandis que ses bourreaux sont berbérophones.

Dans un tract, la Wilaya 3 justifie ces exécutions en accusant les villageois d'être des « traîtres » – avant la tuerie, la *mechta* Kasbah accueillait plus volontiers les combattants messalistes – et prévient ainsi leurs voisins du sort réservé à « ceux qui ne veulent pas marcher avec la Glorieuse ALN ». Pourtant, devant l'émotion suscitée par le massacre, la direction du FLN refuse d'en endosser la responsabilité pour la rejeter sur l'armée française.

En effet, cette attitude fait suite à l'appel de René Coty, radiodiffusé le 31 mai, dans lequel le président français invite le « monde civilisé » à refuser « toute audience aux auteurs et aux agents de ce hideux terrorisme qui foule aux pieds toutes les lois divines et humaines au mépris de la conscience universelle ». Les autorités françaises cherchent à mettre à profit l'onde de choc créée par la tuerie. Une plaquette intitulée *Melouza & Wagram accusent...* est publiée par le service de l'information du Gouvernement général* de l'Algérie.

En réaction, M'hamed Yazid envoie, le 3 juin, un télégramme au secrétaire général des Nations unies* proposant « une enquête internationale sur les méthodes utilisées par les belligérants en Algérie ». Le même jour,

lors d'une conférence de presse organisée par le FLN à Tunis, Frantz Fanon* déclare : « L'odieuse machination de Melouza [...] donne la mesure du cynisme et de la perfidie monstrueuse des autorités françaises. »

À l'inverse, le représentant du MNA aux États-Unis*, El Abed Bouhafa, publie à la même date un communiqué condamnant le FLN – sans le nommer – mais aussi « la tentative faite par le Président Coty de jeter le discrédit sur cette cause en profitant de la tragédie de Melouza ». Le MNA diffuse un tract accusant « les bandes criminelles et barbares agissant sur les directives des pseudo-patriotes du FLN », tout comme le « gouvernement français et sa presse [qui] se précipitent avec avidité sur ce drame, cherchant à discréditer la lutte du peuple algérien ».

Le parti messaliste lance un mot d'ordre de « grève* générale de deuil » pour le 5 juin. En région parisienne, 521 débits de boissons sont fermés et 11 % des travailleurs algériens suivent ces consignes à Courbevoie, Levallois-Perret, Puteaux, Saint-Ouen, ainsi que dans les 10^e, 12^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements de Paris. Le nord, l'est et le centre de la France sont davantage touchés. Mais le MNA accuse la CGT* et le PCF* d'avoir « saboté » l'appel.

Le PCF se distingue de la gauche en relayant la thèse avancée par le FLN. Cette attitude est saluée par Bachir Hadj Ali* qui écrit le 12 juin à Maurice Thorez : « Seul le PCF et sa presse ont tenu tête [...] au déferlement de calomnies déversées sur les Algériens pour salir notre juste cause. » *A contrario*, une dizaine d'intellectuels, dont Claude Bourdet*, Jean Daniel ou Jean Rous, « lancent un appel instant aux dirigeants du FLN et de l'ALN pour que ceux-ci désavouent publiquement de pareils procédés de combat ».

Début juin, 200 ouvriers algériens quittent par avion la région parisienne pour servir dans l'armée française. D'après un rapport, ils sont partis pour « faire payer la dette du sang à ceux qui ont massacré les leurs ». Fin juillet, trois responsables du massacre sont retrouvés dans l'Algérois, exécutés d'une balle dans la nuque (*La Dépêche quotidienne d'Algérie*, 3 août 1957).

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Les Français devant la guerre civile algérienne », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990 • James D. Le Sueur, *Uncivil War. Intellectuals and Identity Politics during the Decolonization of Algeria*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2005 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

MÉMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc* et de la Tunisie*, situé quai Branly à Paris, est l'œuvre de Gérard Collin-Thiébaud, artiste français né en 1946. Ce mémorial se divise en trois colonnes parallélépipédiques de 5,85 mètres de hauteur sur 60 centimètres de côté, illuminées par des diodes aux couleurs du drapeau français. Le nom du mémorial est inscrit sur les côtés des première et troisième colonnes. Il se regarde en étant face au sud, tourné vers l'Algérie.

Il a été inauguré le 5 décembre 2002 par le président de la République Jacques Chirac*, qui souligne dans son discours la reconnaissance tardive de la République à l'égard des soldats français qui ont participé au conflit (par la loi d'octobre 1999) et les difficultés de la mémoire de cette guerre. Le mémorial montre d'autant plus une volonté de rattraper le retard qu'il se situe au pied de la tour Eiffel. La date d'inauguration du mémorial a ensuite été choisie pour commémorer la « journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie », par un décret passé le 26 septembre 2003. Elle est cependant rejetée par une partie des anciens combattants* qui lui préfèrent le 19 mars*.

Sur le parterre devant le monument est inscrit le texte suivant : « À la mémoire des combattants morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, et à celle de tous les membres des forces supplétives, tués après le cessez-le-feu en Algérie, dont beaucoup n'ont pas été identifiés. » Les noms et prénoms des soldats français (appelés et militaires de carrière) et des supplétifs* (dont les harkis*) défilent sur les première et troisième colonnes. Les noms sortent du sol, faisant s'élever le regard, dans une symbolique classique de mort et de spiritualité. La troisième colonne est reliée à une borne interactive permettant la recherche d'un nom.

La deuxième colonne est consacrée à des messages, rappelant notamment le nombre de soldats ayant servi en Afrique du Nord. Depuis 2010, elle indique aussi les noms des civils français morts et disparus. Une plaque se situant sur le côté gauche du mémorial, érigée en 2006, rappelait déjà leur souvenir. Parmi les noms de civils qui défilent figurent ceux de la fusillade* du 26 mars 1962, ce qui crée d'importantes polémiques (l'OAS* ayant organisé cette manifestation). De plus, le 28 février 2012, le nouveau secrétaire d'État aux Anciens Combattants Marc Laffineur y fait figurer 1 585 nouveaux noms de civils disparus au cours d'une cérémonie qui se termine par *Le Chant des Africains*, l'hymne des nostalgiques de l'empire colonial. L'initiative suscite de nouvelles protestations. Ce monument, venant combler un manque qui a longtemps existé, est donc aussi symbolique des tensions mémorielles autour de la guerre d'Algérie.

Tramor QUEMENEUR

Bibl : Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie : une mémoire apaisée ?*, Seuil, 2005 • Tramor Quemeneur, « Un mémorial pour la guerre d'Algérie », *Textes et documents pour la classe*, n° 1103, avril 2016.

MENDÈS FRANCE, PIERRE (1907-1982)

Président du Conseil lors du déclenchement de la guerre d'Algérie, en poste de juin 1954 au 23 février 1955, Mendès France est entré dans l'histoire de la décolonisation comme syndic de faillite de la IV^e République* en Indochine*, puis comme initiateur de l'autonomie de la Tunisie*, sans avoir désiré son indépendance. « Bradeur de l'empire » pour les défenseurs de la colonisation, son positionnement et son rôle dans la guerre d'Algérie s'avèrent conformes à son héritage.

Représentant de la gauche du parti radical*, avocat parisien élu député de l'Eure depuis 1932, il est jusqu'à la Libération un représentant classique de la III^e République, fidèle à son universalisme, à l'idée de l'unité de la nation et de l'empire. Militant de la Ligue des droits de l'homme* dans sa jeunesse et président de sa branche juvénile à la fin des années 1920, il partage la promesse française d'émancipation individuelle.

Mendès aurait compris le caractère nécessaire et inéluctable de la décolonisation, affirmaient certains historiens. Toutefois, le président du Conseil de 1954, convaincu de son caractère nécessaire, aurait refusé l'abandon, souhaité une émancipation progressive, et jugé essentiel pour l'avenir de la France le maintien de liens étroits et de l'influence française dans les pays émancipés. Pour Claude Liauzu, au contraire, son gouvernement a mené deux politiques distinctes, « d'une part la liquidation des crises déjà très avancées qui pèsent sur le pays ; d'autre part l'amorce d'une révision des autres liens coloniaux, notamment en Afrique du Nord, mais pour mieux les pérenniser ».

L'Algérie n'était pas à l'agenda gouvernemental : le discours d'investiture en juin 1954 évoque brièvement « nos départements algériens » dans un développement sur ses deux voisins qui ne doivent pas devenir des « foyers d'insécurité ». L'insurrection du 1^{er} Novembre* prend le président du Conseil de court. Mendès fait adopter des mesures de sécurité immédiates. Les deux ministres chargés de l'Algérie, Mitterrand*, à l'Intérieur, et le maire* d'Alger, Chevallier*, secrétaire d'État à la Guerre, coordonnent la

répression, avec des opérations de police* dans l'Oranais, des opérations militaires dans l'Aurès, des arrestations de nationalistes et l'envoi de renforts en Algérie. Sur le plan politique, le gouvernement dissout le MTLD et interdit les hebdomadaires nationalistes et communistes.

Le 12 novembre à l'Assemblée, Mendès prononce la fameuse formule « L'Algérie, c'est la France, et non un pays étranger que nous protégeons ». Il rejette ainsi l'accusation d'une politique de « faiblesse » en Tunisie qui aurait contribué à l'extension de l'agitation en Algérie. Alors que sa majorité est fragilisée, il donne des gages à la droite et à la fraction la plus colonialiste de son parti. Selon lui, aucun compromis ne sera fait à la « sédition » et il met aussi en cause les encouragements étrangers de l'Égypte*.

Représentant d'une gauche modérée, Mendès propose, une fois l'ordre rétabli, de s'attaquer ensuite aux « racines profondes des problèmes qui sont d'abord économiques et sociaux ». Face à l'insurrection qu'il récuse – il ne peut y avoir de guerre dans des départements français –, il propose une politique de réformes et d'équilibre entre nationalistes et colonialistes. Le plan de réformes économiques, administratives et culturelles présenté par Mitterrand en janvier 1955 est contesté par les colons*. Une mesure dresse particulièrement ses adversaires contre le gouvernement : la fusion des polices d'Algérie et de la métropole, conçue pour éviter les « abus », périphrase de la torture*.

La nomination de Soustelle* comme gouverneur général le 25 janvier 1955 ne suffit pas à renforcer la position parlementaire du gouvernement, ouvertement contesté par l'élus radical de Constantine, René Mayer. La guerre d'Algérie n'est qu'un des éléments de cette contestation multiforme portant aussi sur les questions financières, européennes, laïques, etc. Le gouvernement est renversé le 15 février par une alliance de circonstance de la droite et des communistes. Mendès France est nommé premier vice-président du parti radical fracturé en novembre 1955 et en fait exclure un mois plus tard son successeur Edgar Faure pour avoir dissous l'Assemblée nationale.

Appuyé par *L'Express* de Jean-Jacques Servan-Schreiber*, il met en place avec la SFIO*, l'UDSR et une minorité d'anciens gaullistes le « Front républicain* ». Après la victoire relative de ce dernier, Guy Mollet* est appelé au pouvoir et Mendès devient ministre d'État. Il démissionne en mai suivant, prônant pour l'Algérie une politique de négociation* avec les nationalistes, mais en position de force.

Sa démission ne clarifie pas sa position d'hostilité à l'indépendance de l'Algérie qu'il n'acceptera formellement que fin 1959. Exclu du parti radical, il adhère avec ses amis au PSA. S'opposant avec constance à de Gaulle*, il soutient Mitterrand à la présidentielle de 1965 puis Gaston Defferre en 1969. Un temps élu pour le PSU*, engagé pour la paix au Proche-Orient, il est resté de son vivant une figure et un repère pour une partie de la gauche française.

Gilles MORIN

Bibl. : Claude Liauzu, *Dictionnaire de la colonisation française*, Larousse, 2007 • Éric Roussel, *Pierre Mendès France*, Gallimard, 2007.

MESLI, CHOUKRI (1931-2017)

Choukri Mesli grandit à Tlemcen dans une famille qui sut préserver l'héritage symbolique de la vieille cité, tout en affirmant des sentiments nationalistes qui imprègnent l'éducation des enfants que l'on retrouvera engagés dans le combat pour l'indépendance. Très tôt, Mesli met en cause le rapport colonial dans ses premières toiles figuratives : *Le Christ hurlant sous vos bombes*, en 1951, évoque la guerre d'Indochine*, celles de 1955 dénoncent, dans une temporalité condensée, la répression de Sétif en 1945 et celle du 20 août 1955*. Après les Beaux-Arts d'Alger, il est admis aux Beaux-Arts de Paris au moment de la Guerre d'indépendance. Il s'implique au sein de la Fédération de France* du FLN* et participe à la grève* scolaire lancée par le FLN. Exclu de l'école, il est réintégré grâce à ses professeurs. En Algérie, son frère et sa sœur sont arrêtés et emprisonnés. Mesli, arrêté en France pour refus de faire le service militaire*, est mis au service cartographique des armées d'où il s'enfuit après avoir détourné des cartes d'état-major. Il les utilise pour en faire une série d'œuvres en peignant à même les documents des paysages abstraits qu'il intitule *Les Camps*, rappel du vaste système d'internement qui privait des centaines de milliers d'Algériens de liberté. En situation de désertion, il quitte la France grâce aux réseaux de soutien du FLN et se réfugie au Maroc* où il enseigne et continue à peindre. Les œuvres *Algérie en flammes* ou *Le Phénix* confirment le tournant vers une peinture abstraite, intensément colorée, et traduisent les affres d'un pays à feu et à sang mais aussi le feu sacré du combat pour la liberté et l'espoir d'une renaissance après l'épreuve. Traversée par l'histoire, l'œuvre de Mesli n'en est pas moins marquée par la recherche du bonheur qui s'exprime déjà dans la toile exubérante *La Fête*, inspirée de la liesse de l'indépendance. Revenu en Algérie dès 1962, acteur social présent sur tous

les fronts, il enseigne aux Beaux-Arts d'Alger et anime l'Union des arts plastiques. Il s'investit dans deux événements artistiques majeurs : la création du groupe *Aouchem* (Tatouages) en 1967 et le festival panafricain de 1969. Il revendique ses racines africaines pour acter dans l'art et la culture le moment décolonial. Se référer à une aire culturelle autre que celle imposée, avec ses hiérarchies, par plus d'un siècle de domination coloniale, innerve ses œuvres qu'il conçoit comme création et comme renouvellement dans l'optique du palimpseste. Hommage sensible aux femmes*, référence au Tassili, invocation totémique des ancêtres, mémoire des signes, ses œuvres sont à la fois les inventions singulières d'un artiste majeur et les manifestes modernes d'une réappropriation collective.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Françoise Liassine, *Mesli*, Alger, Enag, 2002 • —, *Mesli l'Africain*, catalogue d'exposition, Alger, Mama, 2009.

MESSMER, PIERRE (1913-2007)

Diplômé de l'École coloniale, Français libre, Pierre Messmer est haut-commissaire en AOF lors des indépendances africaines. De Gaulle* l'appelle au ministère des Armées en février 1960, sans doute pour ses antécédents, sa fidélité, et parce qu'il est favorable à l'indépendance de l'Algérie. Messmer paraît plus technicien que politique. Il appliquera la politique du chef de l'État.

Ses responsabilités le conduisent souvent en Algérie (quatorze fois de 1960 à 1962), avec le Général, ou seul. Connaissant les sentiments de l'armée, il dissout le 5^e bureau chargé de l'action psychologique, parce qu'il n'y croit pas et que la politique du gouvernement n'y est pas clairement défendue. Si ses instructions contre la torture* et les morts violentes sont tardivement transmises par le commandement et peu suivies, le ministre

protège aussi les militaires coupables de crimes contre les membres du FLN*, arguant du fait qu'ils luttent contre les « rebelles » et l'OAS*.

Lors du putsch* du 22 avril 1961, il est, avec Joxe*, responsable de la répression et de la remise en ordre. Messmer, qui a proposé sa démission, crée des commissions d'enquête et, après douze jours, considère que « les fautes les plus graves ont été sanctionnées ».

Les réflexions sur l'avenir des harkis* et autres supplétifs* sont antérieures aux négociations* finales. Après les accords d'Évian*, des départs sont organisés en Algérie par les militaires et par Fouchet*, à Paris par les ministres Joxe, Frey*, Boulin et Messmer. Cependant, s'il met des camps militaires à disposition, il insiste pour que les supplétifs restent sur place : ils devraient servir au développement du nouvel État, et les arrivées massives entraîneraient des problèmes financiers et humains à la France ; Messmer défend la rigueur de l'organisation des replis, sans rejeter des demandes de départ qu'il estime justifiées, au compte-gouttes. Face aux violences, il souhaite que la France intervienne plus fermement, pour imposer le respect des accords, ménager les harkis et sauvegarder les bases militaires, mais se heurte au refus du chef de l'État. Entre la politique d'ordre et de rigueur, et le problème humanitaire, Messmer ne choisit pas. Il insiste cependant davantage sur le drame vécu par les harkis dans ses mémoires.

En dix ans aux Armées, Messmer exécute fidèlement la politique de De Gaulle. Il s'engage ensuite davantage : député de Moselle depuis 1968, Premier ministre (1972-1974) après avoir été ministre des DOM-TOM.

Chantal MORELLE

Bibl. : François Audigier, François Cochet, Bernard Lachaise et Maurice Vaïsse (dir.), *Pierre Messmer. Au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Riveneuve, 2012 • Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Pierre Messmer, *Après tant de batailles... Mémoires*, Albin Michel, 1992.

METAÏCHE, ABDELKADER, DIT COMMANDANT JABEUR (1928-1958)

Abdelkader Metaïche fait partie de ces militants de la première heure, bien oubliés aujourd'hui. Né en 1928 à Ouled Moussa, petit village situé sur le flanc du mont des Béni Snous (Tlemcen), il émigre en France et travaille comme mineur à Oignies dans le Nord d'avril 1948 à janvier 1953. C'est durant ce séjour qu'il milite au sein du MTLD et participe aux manifestations* politiques et syndicales. Son séjour en France l'a complètement transformé.

Revenu dans son village, Metaïche poursuit ses activités militantes. Il se rapproche des éléments de l'Organisation spéciale* (OS), et plus particulièrement d'Abdelhafid Boussouf* dont il devient un des rares hommes de confiance. Il participe aux travaux du deuxième congrès du MTLD, en avril 1953. À la veille du déclenchement de la guerre, outre la mise en place de cellules, le recrutement de militants, l'aménagement des grottes et des caches souterraines (*pajeros*), il est chargé de convoier les armes depuis le Rif marocain.

Au lendemain du 1^{er} novembre 1954*, Metaïche (désormais Jabeur) est désigné comme chef du secteur 1 (Tlemcen et le nord-ouest de l'arrondissement). Comme tous les responsables des secteurs de la Zone 5, il reçoit de Boussouf l'ordre de ne plus mener d'action pour éviter la fermeture de la frontière marocaine. Le 1^{er} octobre 1955, il est l'un des éléments les plus actifs de l'offensive menée par la Zone 5. Boussouf, devenu colonel, chef de la Wilaya 5*, confirme Metaïche en sa qualité de chef de la Zone 1 (Tlemcen) avec le grade de capitaine. C'est son groupe qui organise la désertion des groupes de harkis* et goumiers en janvier-février 1956, et multiplie les actions à Tlemcen notamment.

Cet ouvrier agricole, devenu ouvrier mineur, a su s'entourer de cadres de valeur. Il eut tour à tour pour secrétaire Sid Ahmed Inal, Benali Dghine*, le

futur colonel Lotfi, puis Mohamed Lemkami, futur responsable au MALG.

À la mi-juin 1957, il crée les brigades spéciales de transport pour acheminer des armes dans toutes les zones de la Wilaya 5 et vers les Wilayas 4* et 6*. Le 13 février 1958, encerclé par l'armée française dans sa cache souterraine, non loin de Sidi Abdelli (Tlemcen), il ordonne à son secrétaire de se rendre après avoir détruit les documents, les cachets, l'argent, et meurt les armes à la main. Il venait d'être nommé commandant.

Fouad SOUFI

Bibl. : Bali Bellahsène, *Héros anonymes de la Wilaya V : le commandant Djaber*, Alger, Thala, 2014 • Mohammed Lemkami, *Les Hommes de l'ombre*, Alger, Dahlab, 2012.

MEYNIER, GILBERT (1942-2017)

Né le 25 mai 1942 à Lyon*, Gilbert Meynier s'est éveillé au militantisme à la fin de la guerre d'Algérie, en organisant avec l'Unef* une manifestation* en faveur de l'indépendance en 1961. L'un de ses professeurs est l'historien Pierre Vidal-Naquet*, notamment engagé dans le comité Maurice Audin*. À l'indépendance algérienne, il fait partie des « pieds-rouges* » et part en Algérie pour participer à une campagne d'alphabétisation en 1963 et en 1964 dans le bidonville d'Oued Ouchaïh. Il revient en Algérie en 1967 comme enseignant au lycée français d'Oran puis à l'université de Constantine jusqu'en 1970. Il commence alors à parler l'arabe. De retour en France, il enseigne à l'université de Nancy jusqu'à sa retraite en 2002. Sa thèse, dirigée par André Nouschi et soutenue en 1979, porte sur l'Algérie dans la guerre de 1914-1918 et a été publiée sous le titre *L'Algérie révélée*. Elle met en lumière la maturation de la question nationale pendant la Grande Guerre et tout le premier quart du xx^e siècle, avant la formulation des revendications indépendantistes. Vingt ans plus tard, il publie une nouvelle somme,

consacrée cette fois à l'*Histoire intérieure du FLN*, qui dresse un portrait extrêmement précis du FLN*, en refaisant la généalogie de la résistance anticoloniale, puis s'interrogeant sur les différentes facettes du FLN et sur sa relation au pouvoir. Il montre aussi les déchirements qui ont pu exister sur le terrain, son rôle en tant que proto-État ou encore sa dimension à l'international. Ce livre se double d'un deuxième, réalisé avec le politiste et historien Mohammed Harbi*, composé de documents du FLN (*Le FLN. Documents et histoire. 1954-1962*, Fayard, 2004). En 2010, Meynier continue son travail en revenant sur l'histoire longue de l'Algérie, avec deux volumes publiés à La Découverte : le premier portant sur *L'Algérie des origines. De la préhistoire à l'avènement de l'islam*, et le second sur *L'Algérie, cœur du Maghreb classique. De l'ouverture islamo-arabe au repli*. Il n'a malheureusement pas publié le troisième volume sur la période ottomane. Il désirait également coordonner un manuel franco-algérien, qui reste encore à l'état de projet. Par ailleurs, Gilbert Meynier, acquis aux idées de la libre-pensée et libertaires, s'impliquait aussi dans la cité, notamment contre la loi du 23 février 2005*, au sein de l'association Coup de soleil, ou encore aux côtés de son épouse Pierrette, militante de la Cimade*. Il s'est éteint une quarantaine de jours après elle.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Abdelhafid Hammouche, « Gilbert Meynier, historien et militant », *Raison présente*, n° 205, 2018/1 • Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du xx^e siècle*, Genève, Droz, 1981 • —, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Fayard, 2002.

MICHELET, EDMOND (1899-1970)

Résistant de la première heure (il distribue des tracts appelant à la résistance dès le 17 juin 1940), l'expérience de son arrestation en 1943, de la

prison à Fresnes puis de la déportation à Dachau, conjuguées à son engagement catholique, marquent la façon dont Michelet entend la politique. Il se dit lui-même « enclin à la clémence ». Est-il alors le bon ministre de la Justice (1959-1961) choisi par de Gaulle*, après avoir été ministre des Anciens Combattants* (1958-1959) ?

Ministre des Armées du GPRF, membre du RPF aux dépens de son appartenance au MRP*, ce libéral favorable à une solution fédérale puis à une indépendance négociée de l'Algérie (*Contre la guerre civile*, 1957) est connu de De Gaulle. Opposé au terrorisme et à la torture*, soutenant ceux qui la dénoncent y compris dans son cabinet, Edmond Michelet est une caution morale et humaine dans le gouvernement de Michel Debré*.

Michelet doit mettre en ordre la justice en Algérie, mais il est en partie dessaisi du fait des responsabilités croissantes de la justice militaire* et de la création des procureurs militaires en 1960. Favorable à la négociation*, il est en contact avec Ferhat Abbas*, avec les cinq dirigeants du GPRA* détenus, dont il améliore les conditions de vie, et qu'il a contactés à la demande du chef de l'État avant son discours sur l'autodétermination* ; il fait mener des enquêtes (par Simone Veil*) sur les risques encourus par des détenus en Algérie, organise des transferts en métropole et souhaite plus de sévérité à l'égard des militaires tortionnaires. Sa position lui vaut l'hostilité des ultras, ainsi que de Debré qui ne le supporte pas. En 1961, il tente pourtant, avec Messmer*, de convaincre le procureur général de requérir la peine de mort pour les généraux Challe* et Zeller*, selon le vœu du gouvernement et du Président.

Voulant que Debré reste Premier ministre jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, de Gaulle demande à Michelet de démissionner en 1961. Il est alors nommé au Conseil constitutionnel (1962-1967), puis ministre chargé de la Fonction publique (1967-1968) et ministre des Affaires culturelles jusqu'à sa mort (1969-1970).

Michelet est « Juste parmi les nations », fondateur de l'Association France-Algérie en 1963, car « c'est dans l'amitié reconstituée et renouée avec les Algériens que nous voulons travailler », dit-il.

Chantal MORELLE

Bibl. : *Edmond Michelet, homme d'État*, colloque organisé par les Compagnons de la fraternité Edmond-Michelet, 1999 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice : les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

MICHELETTI, CLAUDE (1936-2004)

Claude Charles Émilien Micheletti naquit à Oran le 27 mars 1936. Il poursuit ses études secondaires à Oran et Toulouse avant de s'inscrire à la faculté de droit de Paris. Il est très lié à son père Charles dont il partage la passion pour les sports d'élite, notamment les arts martiaux et l'escrime. Tous deux se retrouvent engagés dans l'OAS*. En 1956, dans le cadre des premiers « comités d'autodéfense des quartiers européens », il s'initie déjà aux côtés de son père aux actions de violence.

En 1959, Claude Micheletti effectue son service militaire* dans un commando de chasse de l'infanterie de marine en Kabylie, déserte son unité et se rend à Alger où il participe en janvier 1960 aux journées des Barricades, et écope de plusieurs jours d'arrêt de rigueur. Le 24 avril 1961, lors du putsch* des généraux, il déserte une deuxième fois et rejoint son père dans la clandestinité, en Oranie. Ce dernier est absorbé par la mise en place d'un état-major et des structures de commandos d'action dits « collines » de l'OAS oranaise. Claude Micheletti, alias Baba, est admis dans l'état-major où il sert en qualité de responsable de l'ORO (Organisation et Renseignements Opérationnels), tandis que son père Charles prend en charge l'action psychologique.

Partisan inconditionnel de la stratégie jusqu'au-boutiste, son action à la tête de l'ORO a consisté à la mobilisation de la population européenne dans le but de prendre, le moment venu, le contrôle des lieux de pouvoir. Il impose des méthodes mafieuses (racket, impôt révolutionnaire, perquisition de logements) contre ses coreligionnaires qui doivent s'y soumettre de gré ou de force.

Il s'est employé activement à la mise en place d'un service de surveillance téléphonique des personnalités civiles et militaires engagées contre l'OAS et a également été responsable de l'établissement de la liste des « actions ponctuelles » à opérer contre les tenants du pouvoir gaulliste, civils et militaires.

Claude Micheletti désavoue l'accord signé à Alger le 18 juin par Jean-Jacques Susini* au nom de l'OAS avec le FLN* et appelle à la poursuite des combats. De même, il rejette la fin des combats que lance le colonel Dufour le 26 juin. Le lendemain, son père annonce à la radio* l'arrêt des combats à Oran. Il quitte la ville le 28 juin et se réfugie en Espagne, avant de s'installer à Nice, après l'amnistie de 1968.

Saddek BENKADA

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2005 • Joseph Katz, *L'Honneur d'un Général. Oran, 1962*, L'Harmattan, 1993 • —, « ... *Une destinée unique...* » *Mémoires (1907-1996)*, L'Harmattan, 2011 • Jean Monneret, *La Phase finale de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 2000.

MINES

Dès 1955, les artificiers de l'ALN* fabriquent des mines artisanales, souvent à base d'obus d'artillerie modifiés. Dissimulées sur les itinéraires des patrouilles ou des convois français, elles se déclenchent généralement sous un véhicule. Puis les combattants algériens produisent au fil du temps des mines

plus puissantes, indétectables par les appareils magnétiques. De leur côté, les forces françaises utilisent bien plus massivement des mines, en protection des nombreux postes quadrillant le territoire : mines éclairantes, mines antipersonnels APID 51 (antipersonnel à pression indétectable modèle 1951) et APMB-51/55 (antipersonnel métallique bondissante modèle 1951 modifiées en 1955). Les premières, dites « encrier » en raison de leur forme, contiennent quelques dizaines de grammes d'explosifs dans une enveloppe en plastique. Enfouies, elles arrachent le pied. Les secondes, fixées sur un piquet, sont reliées à un fil tendu à quelques centimètres du sol. Leur détonateur déclenche deux charges : une première propulse la mine à hauteur d'homme, puis une seconde plus puissante projette des billes d'acier à plusieurs dizaines de mètres alentour. L'armée française emploie également plus de 3 millions de mines le long des barrages* frontaliers. Plus rarement, à la fin du conflit, les commandos* de chasse posent des mines sur les sentiers empruntés par leurs adversaires.

En 1963, l'Algérie, qui estime à 11 millions le nombre de mines posées par la France, entreprend la dépollution de son territoire. D'anciens harkis*, mal préparés et mal équipés, employés comme démineurs, paient un lourd tribut. Selon un décompte d'Alger, 8 millions de mines sont neutralisées jusqu'en 1988, avant une suspension des chantiers en raison de la guerre civile. Le 20 octobre 2007, à la demande du président Sarkozy*, le général Georgelin, chef d'état-major des armées, remet officiellement au général Ahmed Gaïd Salah, son homologue algérien, les plans des zones minées entre 1956 et 1959. Reprenant ses opérations, l'Algérie traite également des zones polluées par les maquis islamistes durant les années 1990 ainsi que des sites stratégiques minés à la même époque par son armée. Elle neutralise ainsi 600 000 engins supplémentaires jusqu'en janvier 2017. Elle met alors fin au déminage, tout en évaluant à 3 millions le nombre d'engins non retrouvés. Selon Ahmed Gaïd Salah, devenu vice-ministre algérien de la Défense, les mines françaises ont causé la mort de 4 830 moudjahidines* durant la guerre

et de 2 470 civils depuis l'indépendance. Un travail conjoint sur les mines aux frontières est l'une des vingt-deux recommandations du rapport Stora* rendu en janvier 2021.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Frédéric Médard, *Technique et logistique en Algérie. L'armée française et son soutien, 1954-1962*, Panazol, Lavauzelle, 2004.

MIRA, ABDERRAHMANE (1922-1959)

Abderrahmane Mira est né en 1922 à Bounda (At Melikeche, Kabylie) d'une famille paysanne pauvre. Orphelin dès son jeune âge, il occupe divers petits métiers à Annaba, puis à Alger. Après avoir accompli son service militaire* dans l'Ouest algérien, il émigre en France et travaille comme ouvrier métallurgiste à Nancy puis cafetier à Pantin et Aubervilliers en région parisienne. Il adhère au MTLD et soutient les centralistes durant la crise du parti avant de rejoindre le FLN* vers la fin de 1954. Adjoint de Belkacem Krim*, il est chargé de guerroyer contre les combattants « messalistes » du MNA* dans le versant sud du Djurdjura où Larbi Oulebsir, membre de la direction messaliste, exerçait une grande influence sur les militants nationalistes. Très bon connaisseur du terrain, il est affecté en août 1956 à la sécurité des participants au congrès de la Soummam*. Capitaine de l'ALN*, il est envoyé en Wilaya 6* avec un bataillon pour venir en aide au colonel Si Cherif, aux prises avec les éléments de Bellounis*.

En octobre 1957, Krim le désigne comme contrôleur militaire en Tunisie*. Il retourne en Wilaya 3* en février 1959, dépêché par le GPRA* pour enquêter sur la « bleuïte* ». Il constate les dégâts des purges et met fin temporairement aux tortures et assassinats des combattants soupçonnés d'agir en intelligence avec l'ennemi. Il procède à la libération de détenus et à leur affectation.

La mort d'Amirouche au combat en mars 1959 attise les tensions entre Abderrahmane Mira et Mohand Oulhadj* qui se querellent pour la succession à la tête de la Wilaya 3. Une confusion est née lorsque Oulhadj est promu chef de la Kabylie le 31 octobre 1959 par le colonel Mohammedi* Saïd, dit Si Nasser, chef de l'État-major général-Est. Cette lutte de leadership au moment où l'armée française déroulait son rouleau compresseur sur les maquis du FLN, en lançant l'opération « Jumelles », s'est compliquée par l'opposition interne des « officiers libres ». Ces derniers décident de déposer les deux chefs prétendants à la direction de la wilaya. La crise est résolue par la mort d'Abderrahmane Mira au combat le 6 novembre 1959, près d'Aït Hyani, dans la région d'Akbou. Son corps est exposé dans les villages de la région. Il reste introuvable à ce jour.

Ali GUENOUN

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Mira Tarek, « 60^e anniversaire de la disparition de Abderrahmane Mira. Le Tigre de la Soummam à l'épreuve de l'oubli », *El Watan*, 6 novembre 2019.

MISSION DE FRANCE

La Guerre d'indépendance algérienne trouve à la Mission de France, créée le 24 juillet 1941 pour former des prêtres chargés d'évangéliser les régions les plus déchristianisées, un lieu particulièrement sensible à ses enjeux. L'institution missionnaire a des équipes en Algérie qui prennent conscience de la réalité coloniale et nouent des liens avec les nationalistes avant même le 1^{er} novembre 1954*. Celle de Souk Ahras est expulsée du Constantinois en avril 1956 pour ses activités « plus politiques que religieuses » ; d'autres en métropole exercent leur ministère auprès de l'immigration algérienne. Certains de ses séminaristes et de ses prêtres,

appelés et rappelés en Algérie, sont confrontés à la question de l'insoumission. Désireux d'être solidaires des Algériens, qui représentent pour eux la figure du « pauvre » de l'Évangile, des prêtres font le choix d'un engagement radical. Certains participent au Comité de résistance spirituelle qui publie en mars 1957 *Des rappelés témoignent...*, dossier accablant sur la répression militaire en Algérie, d'autres à des réseaux de soutien au FLN*. De nombreuses équipes manifestent leur refus de l'option militaire prise par les gouvernements successifs en Algérie. La mobilisation des prêtres atteint son point culminant fin janvier 1958 à Paris lors d'une session de réflexion sur « les problèmes posés par la guerre d'Algérie ». Dans les conclusions (mars 1958), approuvées non sans réticence par le cardinal Liénart, prélat de la Mission de France, et largement reprises par la presse*, l'institution prend officiellement position sur le droit à l'indépendance du peuple algérien : « S'il est avéré qu'en Algérie un peuple existe et veut exister comme distinct du peuple français, nous pouvons donc nettement déclarer que l'Église n'est pas davantage opposée là qu'ailleurs à l'accession de ce peuple à son indépendance. » Ce texte constitue la ligne officielle jusqu'à la fin du conflit : dénonciation morale de la torture* et des exactions de toutes sortes, reconnaissance des droits légitimes du peuple algérien et refus d'agir au nom de principes politiques. Cette position sera, entre 1958 et 1962, mise à l'épreuve des arrestations, des perquisitions et des procès retentissants des plus radicaux de ses prêtres (Christien Corre, Jobic Kerlan, Robert Davezies*) qui façonnent l'image d'une institution qui a contribué à faire accepter à l'opinion* l'évolution progressive de l'Algérie vers son indépendance.

Sybille CHAPEU

Bibl. : Tangi Cavalin et Nathalie Viet-Depaule, *Une histoire de la Mission de France (1941-2002). La riposte missionnaire*, Karthala, 2007 • Sybille Chapeu, *Trois prêtres et un pasteur dans la guerre d'Algérie*, GRHI, 1996

• —, *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie : l'action de la Mission de France*, L'Atelier/Témoignage chrétien, 2004.

MITTERRAND, FRANÇOIS (1916-1996)

Né à Jarnac en 1916, François Mitterrand a été sympathisant des Croix-de-feu dans les années 1930, prisonnier de guerre en 1940 et sympathisant du maréchal Pétain à Vichy, puis résistant et assistant au premier Conseil des ministres à la Libération. Il est un tout jeune ministre sous les ors de la République dans les années 1950.

François Mitterrand est ministre de l'Intérieur depuis quatre mois quand l'insurrection éclate en Algérie le 1^{er} novembre 1954*. Homme d'ordre, le « premier flic de France » veut abattre la rébellion tout en tentant de faire cesser les violences policières françaises enracinées dans la culture de l'Algérie coloniale. Le 5 novembre 1954, il décide la dissolution de la principale organisation indépendantiste, le MTLD. Des centaines de militants nationalistes plongent dans la clandestinité. La plupart vont grossir les rangs des premiers maquisards algériens. Des renforts militaires sont acheminés vers l'Algérie et François Mitterrand déclare le 7 novembre : « L'Algérie, c'est la France ! »

En février 1956, il devient ministre de la Justice dans le gouvernement de Guy Mollet*, le plus long de la IV^e République*, dont l'action va mener, peu à peu, à la cruelle « bataille d'Alger* », cause de sa chute, à la fin du mois de mai 1957. Pendant que François Mitterrand occupe ces postes de premier plan, l'Algérie s'embrase avec l'envoi de contingents de plus en plus importants et mal préparés, l'arrestation intempestive et contestable de chefs nationalistes algériens avec lesquels des négociations* secrètes étaient parallèlement engagées, la malheureuse expédition d'Égypte* après la nationalisation du canal de Suez*, le refus d'entendre les avertissements les

plus lucides sur l'émancipation du tiers-monde, et surtout, la terrible « pratique » de la guillotine.

C'est au président de la République, alors René Coty, que revient en dernier lieu le droit de gracier ou non les condamnés à mort. Mais en tant que garde des Sceaux et vice-président du Conseil de la magistrature chargé d'examiner les dossiers de recours en grâce des militants du FLN*, le rôle de François Mitterrand est prépondérant. Et le jeune ministre croit à l'exemplarité de la peine capitale. La « Veuve » entre alors en scène en Algérie et 45 condamnés à mort sont guillotinsés sous son ministère, 222 étant exécutés pendant toute la durée de la guerre. Ces mises à mort officielles viennent en appui des tortures et des exécutions sommaires* des parachutistes* qui combattent les violences urbaines du FLN. Dix-sept condamnés à mort sont exécutés pour le seul mois de février 1957, le plus terrible de la « bataille d'Alger ». Parmi eux, il y a un Européen, communiste, Fernand Iveton*. Il a posé une bombe qui n'a pas explosé. François Mitterrand refuse sa grâce, par solidarité gouvernementale, comme il le fait pour la majorité des condamnés exécutés.

Comment celui qui, vingt-cinq ans plus tard, a aboli la peine de mort, peut-il accepter l'exécution des militants du FLN à une cadence telle que le bourreau d'Alger, Fernand Meyssonier, la compare à celles de la Terreur ou de la Libération ? Outre que l'abolition de 1981 doit beaucoup à Robert Badinter, qui a témoigné des tergiversations du futur président de la République à ce sujet, François Mitterrand ne se distingue pas, pendant la guerre, de la majorité des hommes politiques – quelle que soit leur tendance politique – qui veulent le maintien de l'Algérie française. Comme beaucoup d'autres, il penche souvent à droite sur la question algérienne, demeure ferme dans ses convictions républicaine et jacobine (il déclare souvent : « L'Algérie, c'est la France »), persuadé que l'on peut abattre la « révolution algérienne » si l'on frappe durement. Dès le premier Conseil des ministres durant lequel est abordé le dossier des exécutions capitales, il s'oppose à

d'autres hommes du gouvernement. Il se déclare favorable aux exécutions quand Pierre Mendès France*, Alain Savary et Gaston Defferre sont contre.

Après 1958, il s'oppose à la politique du général de Gaulle* qu'il dénonce dans un livre retentissant, *Le Coup d'État permanent*, publié en 1963. Membre de la Convention des institutions républicaines (CIR), il est le fondateur et le leader du Parti socialiste (PS) au congrès d'Épinay de 1971. Élu président de la République le 10 mai 1981, il fait voter l'abolition de la peine de mort, puis décide en 1982 la réintégration, dans leurs droits, grades et fonctions, des quatre généraux qui avaient tenté le putsch* contre le général de Gaulle en avril 1961. Cette mesure suscite une vive opposition dans les rangs du PS, en particulier de la part de Lionel Jospin* et de Michel Rocard*, mais est adoptée par l'Assemblée nationale. François Mitterrand est décédé à Paris en janvier 1996.

Benjamin STORA

Bibl. : Catherine Nay, *Le Noir et le Rouge. L'histoire d'une ambition*, Grasset, 1984 • Pierre Péan, *Une jeunesse française*, Fayard, 1994 • Benjamin Stora et François Malye, *François Mitterrand et la guerre d'Algérie*, Calmann-Lévy, 2010.

MOHAMMEDI, SAÏD, DIT COLONEL SI NASSER (1912-1994)

Saïd Mohammedi naît le 27 décembre 1912 dans le village d'Aït Frah. Il suit les cours de l'école primaire puis travaille comme ouvrier agricole chez ses parents.

En 1928, il est manœuvre en région parisienne puis à Liège. Il retourne dans son village puis vend des légumes à Tunis. En 1933, il est incorporé au 9^e régiment de tirailleurs algériens (RTA) à Koléa, puis à Miliana. Libéré en

1937 avec le grade de caporal, il est rappelé le 5 septembre 1939 au 18^e RTA à Tizi Ouzou et est démobilisé en 1940.

Il s'engage auprès de l'organisation Todt en 1942. Dirigé sur Saint-Malo puis Guernesey, il profite d'une permission, en 1943, pour rejoindre les rangs de la Légion tricolore. En mai, il est envoyé à Berlin, puis en Autriche et dans les Balkans. Rappelé en Allemagne en 1944, il suit des cours de radio au camp de Belzig. Promu officier, la Wehrmacht l'utilise comme instructeur des « volontaires indigènes ». En octobre, il est parachuté dans la région de Tébessa lors d'une mission qui échoue. Condamné aux travaux forcés à perpétuité le 4 décembre 1945, il est interné à Lambèse. Libéré en 1952, il enseigne l'arabe à Fort-National.

En juin 1955, il rejoint le FLN*. Le 20 août 1956, il participe au congrès de la Soummam*, aux côtés de Krim* Belkacem. Membre du CNRA*, il dirige la Wilaya 3* avec le grade de colonel. Il ne se sépare pas de son casque allemand durant son commandement caractérisé par le mysticisme (la prière est rendue obligatoire), les exactions comme le massacre de Melouza-Beni Illemane*, et l'incompétence à la tête du comité opérationnel militaire est, ce qui lui a valu d'être suspendu, en septembre 1958, et éloigné au Caire.

Ministre d'État dans le second GPRA*, il soutient Krim, début 1962, lors de son conflit avec l'État-major général, avant de se rapprocher d'Ahmed Ben Bella*. Le Bureau politique le charge en août de l'Éducation nationale et de la Santé publique. Élu député de Tizi Ouzou en septembre, il devient ministre des Anciens Moudjahidines*.

Après le coup d'État du 19 juin 1965, il siège au Conseil de la révolution. Il adhère au Front islamique du salut (FIS) et se présente aux élections législatives de décembre 1991. Il meurt le 9 décembre 1994, à l'hôpital parisien de la Salpêtrière.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Ali Guenoun, *La Question kabyle dans le nationalisme algérien, 1949-1962*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2021 • Gilbert Meynier,

Histoire intérieure du FLN (1954-1962), Fayard, 2002.

MOINE, ANDRÉ (1909-1994) ET BLANCHE (1913-1983)

Blanche Masson, née en 1913 à Fos-sur-Mer, s'installe à Alger avec sa mère à la fin 1939. Ouvrière et responsable syndicale à la CGT*, elle rencontre André Moine dans l'usine d'allumettes où ils sont tous deux employés en 1943. Né en 1909 à Izieux, André Moine vient d'être libéré du camp d'internement* de Bossuet. Ouvrier, ancien élève de l'École léniniste à Moscou, il exerce des responsabilités au sein du PCF* depuis les années 1920. Condamné à six mois de prison en août 1939, il est interné à partir de juin 1940 dans des camps de France et d'Algérie. Libéré en juin 1943, il est détaché par le PCF auprès du PCA*, alors en réorganisation.

Blanche et André Moine se marient à Alger en 1947, et décident d'y rester. Tandis qu'elle exerce des fonctions dirigeantes au sein de la CGT puis de l'Union générale des syndicats algériens (UGSA), il devient membre du Bureau politique du PCA. Nés en France, tous deux se définissent politiquement comme des « Algériens d'origine européenne », et contribuent aux luttes sociales et anticoloniales au sein du mouvement national algérien. Plusieurs camarades les perçoivent toutefois comme des freins pour la radicalisation anticolonialiste de leurs organisations. André Moine, perçu comme un représentant tacite du PCF au sein du PCA, est particulièrement critiqué pour son attitude supposée dans les premiers temps de l'insurrection. La direction du PCA semble prendre acte de ces critiques en juin 1955 : alors que le comité central décide collectivement de participer à l'insurrection, André Moine est rétrogradé et prend la responsabilité de l'organisation du secteur propagande*. Il se charge de la parution de *Liberté*, clandestin après

l'interdiction du PCA en septembre 1955, et impulse la création du journal *La Voix des soldats*, adressé aux soldats français.

Le couple bascule dans la clandestinité totale en 1956. Blanche rejoint Oran en août 1956. En septembre, elle est arrêtée et torturée par la Brigade de surveillance du territoire lors du démantèlement du PCA clandestin. En juillet 1957, le tribunal militaire d'Oran la condamne à dix ans de prison*. Le même mois, André est arrêté par les parachutistes* à Alger. Le tribunal militaire d'Alger le condamne à cinq ans (novembre 1958) et à vingt ans (juin 1960) de prison. Libérés de prison en 1961-1962, ils décident de se réinstaller en France.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Pierre-Jean Le Foll-Luciani, « *La Voix des soldats. Un réseau clandestin du Parti communiste algérien dans la guerre d'indépendance (1955-1957)* », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 140, 2018 • André Moine, *Ma guerre d'Algérie*, Éditions sociales, 1979.

MOLLET, GUY (1905-1975)

Né en 1905, Guy Mollet a été avant la Seconde Guerre mondiale un socialiste pacifiste et un syndicaliste enseignant. Résistant, député-maire d'Arras à partir de 1945, secrétaire général de la SFIO* à partir de 1946, il dirige le gouvernement dit de « Front républicain* » après les législatives du 2 janvier 1956, alors qu'une partie de ses électeurs attendaient Mendès France*.

La campagne électorale a accordé une place grandissante au conflit algérien et Mollet lui-même a dénoncé « une guerre imbécile et sans issue ». Dans sa déclaration d'investiture, il propose de « maintenir et renforcer les liens indissolubles entre l'Algérie et la France métropolitaine » mais aussi de reconnaître et respecter la « personnalité algérienne » et de réaliser l'égalité

politique de tous les habitants d'Algérie. Sa catastrophique visite du 6 février 1956 à Alger (dite « journée des tomates* »), afin d'y installer le général Catroux, le conduit à accepter la démission de ce dernier et à revoir ses projets. Sa nouvelle priorité est d'assurer l'ordre pour rassurer les « Européens ». Il nomme Lacoste* ministre résidant en Algérie. Cette acceptation, après plusieurs refus, vaudra à Lacoste « la solidarité sans faille du président du Conseil » (Lafon, p. 513).

Mollet élabore dans l'urgence une nouvelle politique algérienne que résume un triptyque : « Cessez-le-feu, élections*, négociations* ». Dans un solennel « appel au cessez-le-feu » lancé le 28 février, il revendique comme préalable une « pacification* » devant permettre des élections dans les trois mois afin de créer en Algérie une « communauté franco-musulmane libre et fraternelle ». Il obtient de l'Assemblée nationale les pouvoirs spéciaux*, le 12 mars, à une large majorité, comprenant les communistes. Les quatre premiers articles concernent des mesures économiques et sociales visant à améliorer la situation des musulmans et le cinquième lui attribue ces pleins pouvoirs pour le maintien de l'ordre, grâce notamment au rappel des réservistes.

Le président du Conseil, durant plusieurs mois, tente d'aboutir en position de force à une solution négociée en entamant des négociations secrètes avec le FLN*, au Caire, à Belgrade, à Rome, puis en prenant des contacts en Égypte*. Pourtant, il a fixé lors des débats sur les pouvoirs spéciaux un préalable inacceptable pour eux : « Nous rejetons absolument la conception d'un État algérien qui ne correspond pas plus à une réalité historique qu'à une réalité ethnique » (*L'Année politique*, 1956, p. 34). Ces rencontres et tentatives de négociations sombrent dans l'impasse à l'automne.

En effet, Mollet perd totalement l'initiative politique. Tout d'abord avec l'interception de l'avion marocain, débouchant sur l'arrestation de cinq chefs du FLN, organisée par les militaires, avec l'accord de Lejeune. Mollet la déplore mais la couvre à la veille de la désastreuse intervention franco-

anglaise à Suez*. Ensuite, l'armée, appuyée par Lacoste, prend de plus en plus le contrôle politique et sécuritaire en Algérie. Pour contrer le développement du terrorisme urbain, les pouvoirs de police* sont confiés au général Massu* à Alger. Dans une impasse politique, Mollet justifie son action par un discours de plus en plus radical, dénonçant le « panislamisme », le nationalisme* arabe et le régime de Nasser comparé à celui d'Hitler ; il fustige encore les dérives terroristes et religieuses des nationalistes algériens ainsi que la collusion communiste.

Au printemps 1957, la question de la torture* en Algérie devient centrale alors que le 27 mars, à l'Assemblée, Guy Mollet affirme que le gouvernement est attaché à sanctionner les responsables d'atteintes « aux droits de l'homme et au respect de sa dignité ». Il récuse en continuité les accusations visant, selon lui, un gouvernement comptant dans ses rangs, « non seulement des résistants mais d'anciens concentrationnaires » et met en place plusieurs contre-feux. Il accepte ainsi la venue de missions de la Croix-Rouge internationale*, initie une commission parlementaire d'enquête conduite par le député du Nord et trésorier de la SFIO, Victor Provo, et enfin en avril 1957 une « commission pour la sauvegarde des droits et libertés individuelles en Algérie ».

Mollet et Lacoste se trouvent au centre des critiques, tant internationales que françaises. La France est mise en cause à l'Assemblée générale de l'ONU* et les attaques des intellectuels, de la presse* et d'une partie de la gauche se multiplient contre les tortures, jusque dans les rangs de la SFIO. Le « national-mollétisme » est fustigé à la une du journal *Le Monde**. Le gouvernement est renversé le 23 mai 1957 sur des questions financières.

Guy Mollet appuie par la suite la politique algérienne des deux derniers gouvernements de la IV^e République*, avant de jouer un rôle actif dans le retour au pouvoir du général de Gaulle* et de contribuer à la rédaction de la Constitution comme ministre d'État. Passant dans l'opposition, cependant, il soutient Mitterrand* à la présidentielle de 1965, puis participe à la fondation

du PS avant de se consacrer à l'Office universitaire de recherche socialiste (Ours) où il a déposé ses archives*.

Gilles MORIN

Bibl. : François Lafon, *Guy Mollet. Itinéraire d'un socialiste controversé*, Fayard, 2006.

MONDE (LE)

Le quotidien de la rue des Italiens joue un rôle à part dans la médiatisation de la guerre d'Algérie. Si son engagement est plus tardif que celui de la presse* anticolonialiste, son positionnement légaliste, plutôt modéré et respectueux des institutions*, tout comme son audience croissante, contribuent à donner une résonance singulière à sa critique de la politique gouvernementale et des pratiques de l'armée française.

L'intérêt du journal pour l'Algérie ne date pas de la Toussaint 1954. Durant la guerre d'Indochine*, la rédaction du *Monde* suit le dossier algérien et doute que l'Algérie puisse rester durablement française sans un effort financier démesuré. Hubert Beuve-Méry et son équipe sont cependant surpris par une insurrection qui est d'abord lue sous l'angle du terrorisme. Loin d'adopter d'emblée une position anticolonialiste, ils se révèlent plutôt respectueux des choix du gouvernement Mendès France*, attachés à offrir aux lecteurs une couverture permettant de comprendre la situation, sans pour autant se priver de poser des questions aux autorités françaises. Aussi le journal propose-t-il des reportages et des correspondances (André Leveuf, Georges Penchenier...) tout en ouvrant ses colonnes à des expertises extérieures. Dès août 1955 cependant, le reportage de Penchenier, « Une guerre impitoyable de race et de religion », engendre une première tension avec le gouvernement d'Edgar Faure.

Dès la fin de l'année 1955, Beuve-Méry et ses rédacteurs sont persuadés que l'Algérie ne pourra rester française et que les pratiques de l'armée française sont contestables. À partir de janvier 1956 et de l'éditorial d'André Chênebenoit intitulé « Quand la faute s'ajoute au crime », les articles critiques sont plus fréquents. Le 5 avril 1956, c'est dans *Le Monde* que paraît la célèbre tribune d'Henri-Irénée Marrou « France, ma patrie... » ; le professeur d'histoire des religions à la Sorbonne y affirme qu'« on ne défend pas une noble cause par des moyens infects », ce qui lui vaut une perquisition de la DST à son domicile. Ces prises de position et l'arrestation à la fin de l'année 1956 d'André Mandouze*, proche ami d'Hubert Beuve-Méry, contribuent à la détérioration des relations entre *Le Monde* et le gouvernement de Guy Mollet* qui riposte aux attaques par de multiples saisies en Algérie, des amendes et une interdiction d'augmentation du prix de vente du quotidien.

Avec la bataille d'Alger*, *Le Monde* dénonce désormais ouvertement les crimes de l'armée française et se fait l'écho des actions de résistance engagées en France et en Algérie. Ainsi, le 13 mars 1957, sous le pseudonyme Sirius, Beuve-Méry livre un éditorial consacré au livre de Pierre-Henri Simon et intitulé « Sommes-nous les vaincus de Hitler ? ». Le quotidien couvre les différentes affaires* (relèvement du général de la Bollardière*, affaires Audin* et Alleg*, publication de différents rapports d'enquête...) et défend dès le début de l'année 1958 l'idée d'une négociation*.

Pendant les événements qui font suite au 13 mai 1958*, le quotidien subit la saisie de 142 948 exemplaires du journal entre le 13 mai et le mois d'octobre 1958 en Algérie tandis qu'un censeur est présent dans les locaux du journal entre le 26 mai et le 4 juin 1958, présence que conteste Beuve-Méry en retirant son nom de la manchette du journal. Le retour de De Gaulle* provoque d'ailleurs des remous au sein de la rédaction. Face à un Beuve-Méry d'abord attentiste puis finalement favorable à l'option de Gaulle,

plusieurs rédacteurs manifestent leur opposition à ce retour, Claude Estier allant jusqu'à démissionner du quotidien.

Une fois les institutions de la V^e République* mises en place, le titre se montre vigilant à l'égard d'un nouveau pouvoir qu'il invite à régler rapidement la question algérienne. Les éditoriaux de Sirius sur ce thème se multiplient, le quotidien publie les articles engagés de Pierre-Henri Simon ou de Pierre Vidal-Naquet* (« Le vrai crime », 6 mai 1961) et évoque de manière quasi quotidienne le « Manifeste* des 121 ». Un positionnement de la rédaction qui lui vaut le plasticage des domiciles de plusieurs de ses rédacteurs. Pourtant, le titre publie aussi le « Manifeste des intellectuels français » le 7 octobre 1960 et donne régulièrement la parole aux partisans de l'Algérie française.

Précocement favorable à la négociation, le titre se rallie finalement tardivement à l'indépendance. Durant cette période, l'engagement du quotidien a différé de celui de la presse militante car le titre est resté légitimiste, n'a jamais basculé dans l'antimilitarisme et n'a jamais refusé la guerre, à condition que celle-ci respecte le droit des individus. Ce positionnement lui a permis d'affirmer son indépendance à l'égard des pouvoirs politiques et de renforcer son audience.

François ROBINET

Bibl. : Patrick Éveno, *Histoire du journal Le Monde, 1944-2004*, Albin Michel, 2004 • Patrick Éveno et Jean Planchais, *La Guerre d'Algérie, dossier et témoignages*, La Découverte-Le Monde, 1989.

MONDE COMMUNISTE

Dès la fondation du Komintern en 1919, le mouvement communiste mondial condamne le régime colonial et soutient les mouvements de libération nationale des colonies tout en luttant contre les guerres et en

défendant l'Union soviétique. La guerre d'Algérie doit être replacée dans ce contexte pour comprendre la politique communiste mondiale. Jusqu'au milieu des années 1950, cette politique est déterminée par le Kominform. Cette organisation centralisée du mouvement communiste international, successeur du Komintern, créée en 1947 et dissoute en 1956, réprovoque toute forme de nationalisme* (gandhisme, panarabisme, etc.) manifestée dans les colonies. Moscou et les communistes attaquent violemment les partisans de la troisième voie (comme Nehru) qui veulent rester neutres dans la lutte entre le « camp de la paix » et « celui de la guerre ». La véritable indépendance ne peut être réalisée que par la lutte des ouvriers et des paysans, dirigée par le parti communiste et aboutissant à la révolution démocratique et populaire (socialisme). La bourgeoisie nationale n'en est pas capable, et est considérée comme « le laquais de l'impérialisme ». Suivant cette ligne, Larbi Bouhali, secrétaire du PCA*, écrit un long article en juin 1955 dans l'organe central du Kominform, « Pour la paix durable, pour la démocratie populaire », sur la lutte des patriotes algériens contre le régime colonial. Dans cet article, il ne désapprouve pas la résistance armée mais critique aussi les patriotes pour leur programme insistant exclusivement sur l'indépendance nationale à atteindre, sans exprimer de contenu social, et pour leur méthode donnant la priorité à la lutte armée et sous-estimant le combat politique.

Cette ligne commence à subir un changement après la disparition de Staline. Les résolutions du XX^e congrès du PCUS (février 1956) consacrent l'ouverture vers les mouvements politiques anticoloniaux non communistes. La bourgeoisie nationale est réhabilitée et reconnue comme force politique autonome et anti-impérialiste. Ce même congrès adopte une nouvelle doctrine de politique extérieure soviétique devenue aussi la ligne générale du monde communiste, « la coexistence pacifique ». Cette doctrine préfère le dialogue à la confrontation (ou au moins la combinaison des deux) avec les États-Unis* et ses alliés. Le titre de la nouvelle revue* théorique du mouvement communiste international *Paix et socialisme*, rédigée à Prague et publiée en

16 langues dès 1958, exprime bien le sens de la nouvelle doctrine. Entre 1958 et 1962, 15 articles sont écrits par les communistes algériens, présentant la situation de la guerre d'Algérie et contribuant largement à ce que les conditions historique, politique, sociale du problème algérien soient connues par le monde entier. C'est la direction extérieure installée dans la capitale tchécoslovaque qui organise la campagne de sensibilisation pour la cause des Algériens. Henri Alleg*, l'auteur de *La Question*, évadé de la prison* de Rennes et arrivé à Prague en octobre 1961, s'y distingue particulièrement. Sollicité par la presse internationale, il donne des interviews, participe à des émissions de radio* et de télévision, écrit des articles. La consécration triomphale de la nouvelle stratégie tiers-mondiste, ouverture vers les forces politiques non communistes, a lieu à la réunion des 81 partis communistes à Moscou en novembre 1960. La déclaration finale stipule : « L'écroulement du système de l'esclavage colonial sous la poussée du mouvement de libération nationale est un phénomène qui, par son importance historique, vient immédiatement après la formation du système mondial du socialisme ». Dans cette nouvelle stratégie communiste, les mouvements de libération nationale reprennent la deuxième place parmi les forces révolutionnaires internationales aux mouvements communistes des pays développés. En moins de dix ans, la bourgeoisie nationale arrive à faire une « carrière » foudroyante : du traître, du laquais de l'impérialisme, elle devient l'alliée privilégiée. Malgré cette évolution idéologico-politique, le mouvement communiste n'a de stratégie élaborée commune ni à l'égard du mouvement de libération nationale en général, ni concrètement pour la guerre d'Algérie. Il faut donc constater l'absence de politique coordonnée du mouvement communiste à l'égard de la guerre d'Algérie, lutte armée anticoloniale la plus marquante à l'échelle internationale pendant toute sa durée.

Il existe cependant quelques cas où une coordination a lieu, par exemple lors de la participation des plus hauts responsables communistes au débat à l'Assemblée générale de l'ONU* à l'automne 1960. Au début du conflit, le

soutien du monde communiste aux Algériens se fait par le biais du Conseil mondial de la paix (CMP), mais surtout à travers des activités de la Fédération syndicale mondiale (FSM), tous les deux sous obédience communiste. Pour le CMP, la colonisation est vue comme une menace à la paix. Le FSM organise la première campagne à l'échelle internationale en faveur de la cause algérienne. À son quatrième congrès à Leipzig, en RDA*, en octobre 1957, Oudjina Driss, dirigeant syndicaliste algérien, y tient un discours bouleversant sur les atrocités de l'armée française. Il envoie un télégramme au secrétaire général de l'ONU réclamant la condamnation de la politique algérienne du gouvernement français. Il consacre le 15 novembre (jour du début du débat sur l'Algérie à l'ONU) comme « Jour de l'Algérie », afin d'appeler à la mobilisation solidaire pour « la reconnaissance de l'indépendance du peuple algérien ». Ce jour-là, partout dans le monde, sont organisées diverses manifestations (meetings, conférences, articles de presse) contribuant grandement à la sensibilisation du conflit algérien.

L'émergence impressionnante du tiers-monde provoque cependant des divergences graves dans le monde communiste à propos des mouvements de libération nationale des colonies, lesquelles aboutissent à la scission entre la Chine* et l'URSS*. Pékin critique, plus tard attaque violemment, Moscou pour sa politique de « coexistence pacifique », visant à créer le duopole américano-soviétique en vue de partager le monde en zones d'influence. La Chine accuse les Soviétiques d'avoir trahi la cause du peuple algérien : « La direction du PCUS s'est non seulement abstenue de tout soutien pendant longtemps, mais elle s'est rangée du côté de l'impérialisme français », affirme *Renmin Ribao*, le quotidien du Parti communiste chinois, le 22 octobre 1963. Moscou accuse les Chinois de vouloir provoquer une guerre thermonucléaire. La politique de coexistence pacifique éveille aussi la méfiance du FLN* : « La coexistence pacifique, si elle doit aboutir au partage du monde en zones d'influence entre les deux blocs, ne peut que nous être préjudiciable. [C'est pourquoi] le bloc naturel auquel nous pouvons nous

joindre, c'est le bloc afro-asiatique », déclare Debaghine, ministre du GPRA*. Le débat entre les deux grandes puissances communistes se répercute dans le mouvement communiste mondial, provoquant des désarroi, mais n'empêche pas la mobilisation des masses contre la guerre. Au cours des dernières années de la guerre d'Algérie, en raison de la situation intérieure française très tendue (tentatives de coup d'État, attentats d'extrême droite), c'est le mot d'ordre « Paix en Algérie » qui paraît le mobilisateur le plus efficace des mouvements organisés par les communistes en faveur de l'indépendance de l'Algérie. Les essais nucléaires* français au Sahara suscitent aussi la protestation des communistes et pacifistes du monde. Dans ce cas aussi, comme au début de la guerre, c'est le CMP qui joue un rôle primordial. Mais malgré le soutien du monde communiste, l'anticommunisme du FLN ne se réduit pas.

László NAGY

Bibl. : Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • *Débat sur la ligne générale du mouvement communiste international*, Pékin, Éditions en langues étrangères, 1965 • *El Moudjahid. Organe central du Front de libération nationale* [imprimé en Yougoslavie], juin 1962, t. I-III, particulièrement n° 20 (mars 1958).

MONDE OCCIDENTAL

Le monde occidental se compose de plusieurs ensembles. Pour l'essentiel, il est constitué par les adhérents du Pacte atlantique de 1949, resserré par les engagements militaires conclus au sein de l'Otan. Aux composants européens de ce système (États-Unis*, Canada, France, Grande-Bretagne, Italie*, Benelux, Danemark, Grèce Norvège, Portugal, Turquie), il faut ajouter un allié (l'Espagne) et des pays neutres : Suède et Suisse*. Tous ces pays partagent, sauf exception (péninsule Ibérique) les mêmes institutions

politiques démocratiques, le libéralisme économique, le rejet du communisme. On peut secondairement évoquer des pays lointains, unis par d'autres alliances (Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Chine nationaliste, etc).

La France est évidemment un élément très important de cet ensemble. Son statut de grande puissance, même très diminuée depuis 1940, sa puissance économique en cours de restauration, ses forces armées reconstituées, sa position stratégique, en font un partenaire de grande valeur. Le gouvernement français a d'ailleurs insisté pour faire inscrire « les départements français d'Algérie » au nombre des territoires garantis par le traité de l'Atlantique nord (article 6). Cette influence s'étend au-delà, confortée par un rayonnement intellectuel et culturel qui demeure particulièrement vif.

Au départ, les alliés de la France, quels que soient les jugements qu'ils portent sur sa politique, se gardent de s'opposer à elle, tout en donnant des conseils de modération, et acceptent la thèse française qui fait de l'Algérie une affaire intérieure. Ils ne paraissent guère prêts à aller beaucoup plus loin dans leur soutien. Ils n'ignorent pas qu'une des principales raisons de l'attachement français à l'Algérie réside dans le maintien d'un statut de grande puissance, statut qu'ils ne tiennent pas à défendre, surtout quand ces ambitions ou prétentions risquent de compromettre les bonnes relations avec les pays nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie, voire les amener à se rapprocher du camp de l'Est. Il leur semble discutable que la défense de l'Europe, menacée par l'URSS* et ses alliés du pacte de Varsovie, puisse être mise sérieusement en danger par l'indépendance algérienne. Enfin, ils désapprouvent la violence des méthodes auxquelles a recours l'armée française, qu'ils découvrent peu à peu par la presse* et les reportages des correspondants de guerre, méthodes jugées contraires à l'humanisme et aux principes de liberté des peuples dont ils se réclament face au monde communiste*.

Ces analyses politiques et cette sensibilité conduisent à ne manifester qu'une solidarité limitée aux thèses françaises. La seule exception réside dans l'appui donné au gouvernement français de Guy Mollet* par le gouvernement britannique d'Antony Eden pour organiser l'expédition de Suez*, afin de mettre fin au pouvoir du président Nasser, alliance dont le fiasco complet ne suscite guère d'émulation. Au total, la solidarité occidentale envers la France se manifeste par le refus de leurs représentants à l'ONU* de voter des décisions qui amèneraient l'organisation à se saisir de la question algérienne. Grâce à leur abstention, aucune résolution n'obtient la majorité défavorable à la France. De même, les Occidentaux se refusent à reconnaître le GPRA*. Grâce à eux, les gouvernements français peuvent se vanter de contrôler jusqu'au bout la maîtrise complète de l'affaire algérienne.

Les opinions publiques* occidentales n'ont évidemment pas été sans peser sur leurs gouvernements. À l'instar de ce qui se passe en France métropolitaine, toute une sensibilité politique située le plus souvent à gauche (sociaux-démocrates, notamment SPD allemand, PCI italien, Labour britannique, mouvance trotskiste*) est portée à dénoncer l'impérialisme, le colonialisme et la guerre, et à faire bon accueil aux thèses des nationalistes algériens. Il en va de même au sein des courants syndicaux, d'autant plus que le FLN* a obtenu l'adhésion des syndicats algériens à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), dont font partie les plus puissantes centrales américaines et allemandes. Les sympathies sont également nombreuses au sein des Églises chrétiennes, ainsi que chez nombre d'intellectuels, attachés à réclamer la paix en Algérie. D'autres sympathies se manifestent au sein du grand patronat européen, notamment celle du pétrolier italien Enrico Mattei. Par suite, les gouvernements sont amenés à laisser une certaine liberté de mouvement et donc une certaine audience aux représentants du FLN en Europe et aux États-Unis.

De son côté, le FLN a multiplié les représentations et les missions, en utilisant un certain nombre de relais : ambassades arabes, étudiants*

maghrébins, travailleurs immigrés, même encore relativement peu nombreux (quelques milliers en Belgique*, RFA* et Pays-Bas*). Il diffuse des journaux, organise des conférences. À partir de 1957-1958, il implante des représentations officieuses dans les grandes capitales européennes (Londres, Rome, Bonn). Une délégation très importante, destinée à agir auprès de l'ONU, est installée à New York, essentiellement représentée par M'hamed Yazid et Abdelkader Chanderli, munis au départ de passeports tunisiens. Outre une active propagande*, ce réseau établit des filières qui facilitent la circulation des fonds et des armes destinés au FLN, ainsi que la rencontre de responsables en dehors du territoire français. Des attentats sont destinés, comme en France métropolitaine, à intimider les Algériens immigrés, relativement nombreux, en Belgique et en Allemagne.

Les formes de coopération consenties par les pays occidentaux sont diverses. Les plus innocentes résident dans l'octroi d'un certain nombre de bourses accordées à de jeunes Algériens par les autorités universitaires allemandes, suisses ou américaines. La neutralité suisse est largement utilisée pour le transfert des fonds très importants prélevés en France parmi les travailleurs algériens. De manière plus compromettante, certaines firmes occidentales (sociétés allemandes, belges, italiennes) n'hésitent pas à livrer des matériels de guerre destinés à l'ALN*. Les autorités italiennes, espagnoles et surtout grecques ferment les yeux sur le trafic d'armes* vers l'Algérie. Tout ceci entraîne naturellement des protestations des diplomates français, et parfois des actions armées des services spéciaux. Les gouvernements européens répondent en exerçant une certaine surveillance des militants jugés les plus dangereux, et parfois en réprimant certaines activités (arrestation du leader trotskiste Michel Raptis, dit Pablo, pour fabrication, en RFA et aux Pays-Bas, de faux billets en francs français). En revanche, les autorités suisses, et notamment le diplomate Olivier Long, participent à la préparation des accords d'Évian*, et hébergent la délégation algérienne sur leur territoire.

À partir de 1961, les pays européens voisins accueillent aussi des militants de l'Algérie française en révolte contre la politique gaullienne. L'OAS* est créée en Espagne, et trouve de solides appuis en Belgique. Des pressions analogues à celles qui s'étaient exercées contre le FLN sont employées par Paris pour affaiblir la menace : tandis que le colonel Argoud* est enlevé sur le territoire de la RFA par les services spéciaux français, des pressions diplomatiques amènent le gouvernement allemand à expulser un autre adversaire du régime, l'ancien président Georges Bidault.

Au total, la fin de la guerre d'Algérie constitue un grand soulagement pour le camp occidental.

Jacques FRÉMEAUX

Bibl. : Jean-Paul Cahn et Klaus-Jürgen Müller, *La République fédérale d'Allemagne et la guerre d'Algérie*, Le Félin, 2003 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

MONNEROT, GUY (1931-1954)

Guy Monnerot est né le 7 décembre 1931 à Bergerac, en Dordogne, et réside à Paillard, dans l'Oise. D'origine sociale modeste (son père est maréchal des logis), il venait d'être affecté à la rentrée de septembre 1954 comme instituteur à Tifelfel, dans les Aurès. Souhaitant découvrir la région au cours des vacances de la Toussaint, il prend le bus qui relie Biskra à Arris avec son épouse, Jeannine, née Loiraud. Dans le bus se trouve également Hadj-Sadok, le caïd du douar de M'Chounèche, qui se rend à Arris pour rendre compte à l'administrateur d'un tract de la proclamation du 1^{er} Novembre* qu'il a personnellement reçu. Le bus est arrêté, dans les gorges de Tighanimine, par un commando d'insurgés de l'ALN*.

Au moment où le caïd, bousculé et poussé à obéir aux injonctions, tente de résister en sortant un pistolet, une rafale de mitraillette tirée par

Mohammed Sbaihi, membre du commando, tue le jeune instituteur et blesse son épouse. Il est l'un des premiers morts civils de l'insurrection.

La nouvelle qui fait la une de nombreux journaux ne souffre d'aucune contestation. Les « fellaghas » ont assassiné brutalement, froidement et volontairement un instituteur. Elle est largement exploitée par les tenants du *statu quo* colonial qui dénoncent le mouvement nationaliste et ses militants comme des « barbares » qui touchent à ce qui est considéré comme sacré : l'enseignant, « le cheikh », autant par la tradition locale que par l'opinion publique* la plus large. Selon la relation contradictoire qui en a été faite plus tard, la mort de Monnerot est accidentelle, « collatérale ». Mostefa Ben Boulaïd*, en tant que chef de la Zone 1 de l'Aurès, conscient de l'effet dévastateur de l'action sur l'opinion publique, traduit l'auteur des coups de feu devant un conseil de discipline. Celui-ci aurait échappé de peu au peloton d'exécution. Guy Monnerot fait l'objet d'un hommage local le 10 novembre 1954 et sa dépouille est rapatriée en France où il est inhumé dans le caveau familial, à Limoges, accompagné d'une énorme foule. À la demande de la Fnaca, il est reconnu comme « mort pour la France » en 2020.

Aïssa KADRI

Bibl. : *L'École libératrice*, organe du Syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Union française, 29 novembre 1954 • Jacques Girault, « Monnerot, Guy Paul Marie », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social. Le Maitron*, disponible en ligne • Mohamed Larbi Madaci, *Les Tamiseurs de sable, 1954-1959*, Alger, Anep, 2001.

MONTEIL, VINCENT (1913-2005)

Ce grand orientaliste est à l'origine un « soldat de fortune » sorti de Saint-Cyr en 1938. Il fait d'abord carrière aux Affaires indigènes du Maroc* avant de participer à la rédaction des accords d'indépendance de la Tunisie*.

Quand la guerre d'Algérie commence, il est nommé chef du cabinet militaire du gouverneur général Soustelle* en février 1955. Sa nomination coïncide avec l'arrestation de Ben Boulaïd*, l'un des chefs du FLN*, à la frontière algéro-tunisienne. D'où son départ pour Tunis pour s'entretenir avec lui. De cette rencontre, il rapporte la détermination de Ben Boulaïd à libérer le pays du joug colonial et préconise une négociation* à l'exemple du cas tunisien.

À Alger, il poursuit ses contacts avec les nationalistes algériens détenus à la prison* de Barberousse dont il obtient la libération en mars 1955. C'est par son entremise que Soustelle a reçu Ferhat Abbas* et Cheikh Kheireddine*.

Sa démission prend effet le 24 juin 1955, à la suite de l'affaire de la médersa d'Ighil Ilef (Akbou). Cinq personnes – dont le directeur Tahar Latrèche – sont arrêtées et torturées, en vertu du principe de la responsabilité collective. Informé, Monteil obtient de Soustelle leur libération mais, malgré ses recommandations, les cinq victimes sont envoyées au camp de Guelt es Stel (Djelfa) en mai 1955.

Il publie alors deux articles dans *Esprit* à l'automne 1955 sous le pseudonyme François Sarrazin, dans lesquels il expose son point de vue. Dans « L'Algérie, pays sans loi », il dénonce le comportement des colons*, les conditions misérables de la majorité de la population algérienne, les inégalités flagrantes, tels la non-scolarisation des enfants, l'insalubrité de l'habitat, le fléau de la tuberculose, « le règne de l'état d'urgence* [...], ce qui donne à l'Algérie son visage douloureux, tuméfié et désespéré ». Il estime dans « L'Afrique du Nord et notre destin » que l'intégration prônée par Soustelle est « déjà lettre morte » et plaide pour l'urgence de l'ouverture du dialogue avec les nationalistes en vue d'une solution politique au détriment d'« une guerre sans raison et sans merci ».

Au lendemain des accords d'Évian*, il est de nouveau rappelé à Alger, auprès du Haut-Commissariat dirigé par Christian Fouchet*. Il tente vainement de dissuader l'OAS* de poursuivre son action destructrice. Lors

de l'incendie de la bibliothèque de l'université d'Alger*, Monteil participe à la sauvegarde d'une partie des ouvrages.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Xavier Houssin, *Soldat de fortune*, Grasset, 1968 • Vincent Monteil, *Les Officiers*, Seuil, 1957.

MONTLUC

À Lyon*, « fort Montluc » désigne un dispositif spatial constitué d'une caserne, d'un tribunal militaire et d'une prison*. De fait, il condense l'intégralité du dispositif répressif déployé durant la Guerre d'indépendance telle qu'elle se déroule en France. Avec l'extension des pouvoirs spéciaux* à la métropole, la caserne sert de « centre d'identification ». Des milliers d'Algériens y sont détenus et fichés après avoir été raflés en 1957, ainsi que des Algériennes qui manifestaient en novembre 1961. Le tribunal permanent des forces armées (TPFA) poursuit des soldats insoumis ou déserteurs, des objecteurs de conscience, des communistes et pacifistes, pour « entrave violente à la circulation de matériel nécessaire à la Défense nationale ». Ainsi les manifestations* de 1956 contre des trains militaires se soldent par des arrestations et condamnations. Puis une ordonnance du 8 octobre 1958 confiant aux TPFA toutes les atteintes à l'intégrité du territoire national, celui de Montluc juge les membres des réseaux de soutien ainsi que ceux des groupes armés du FLN* et du MNA*. Les commissaires du gouvernement, partisans de « la plus grande France » et exerçant aussi parfois en Algérie durant la guerre, obtiennent de lourdes peines : près de dix ans pour des « porteuses de valises* », la mort pour des Algériens responsables d'assassinats. La prison se remplit et se transforme. Elle est partagée en deux ailes (hommes et femmes), militaires et civils sont séparés, et le quartier des condamnés à mort est agrandi et sécurisé. C'est à Montluc que la peine de

mort est la plus exécutée : onze Algériens y sont guillotines. Après l'indépendance, des membres de l'OAS*, des réseaux de soutien et des objecteurs de conscience, exclus de l'amnistie*, y restent jusqu'en 1964. Les mémoires de ces détentions resurgissent à partir de 2010, quand Montluc devient un mémorial exclusivement centré sur la Seconde Guerre mondiale.

Marc ANDRÉ

Bibl. : Marc André, *Une prison pour mémoire. Montluc de 1944 à nos jours*, Lyon, ENS Éditions, 2022 • —, « Expériences carcérales et traductions picturales. Le témoignage du peintre et objecteur de conscience Didier Poiraud durant et après la guerre d'indépendance algérienne (1961-1964) », *L'Année du Maghreb*, n° 20, 2019 • —, « Requérir la peine de mort. Les magistrats militaires entre la France et l'Algérie durant la guerre d'indépendance algérienne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 142, n° 2, 2019.

MONUMENTS AUX MARTYRS EN ALGÉRIE

Construire des monuments rendant hommage aux martyrs de la guerre de libération nationale ne date pas de l'indépendance. Dès la guerre, des édifices sont érigés dans les bases arrière de l'ALN*, situées au Maroc* et en Tunisie*. En 1962, sous Ahmed Ben Bella*, cette mission incombe à la population. Ainsi des initiatives locales ont-elles vu le jour ici et là avec la construction de stèles. Sur le plan symbolique, il était important de perpétuer la tradition née aux frontières, mais surtout de remplacer et d'effacer les monuments français. C'est cependant avec Houari Boumediene* et la consolidation du pouvoir en Algérie qu'une politique nationale mémorielle est mise en application. Il s'agit de « construire, restaurer et déplacer » des monuments dédiés aux *chouhada*. La responsabilité de gérer et d'avaliser les

demandes d'édification des stèles et autres monuments échoit au ministère des Moudjahidines*. La procédure est lourde et complexe. Elle informe sur ce qu'appelle Emmanuel Alcaraz (2010) « la gestion centralisée de la mémoire nationale ». Toutefois, la bureaucratisation de l'acte de construire des stèles commémoratives n'a pas constitué un frein à la dynamique de témoigner de la reconnaissance à celles et ceux qui sont morts pour la patrie. Cette frénésie d'élever, dans les villes et villages, des monuments mémoriaux, fort importante dans les années 1970, se poursuivra avec Chadli Bendjedid. On doit à ce dernier la décision d'ériger, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance en 2012, sur les hauteurs d'Alger, un monumental sanctuaire aux martyrs, *Maqam Echahid*, qui, réceptionné deux ans après, bouleverse l'approche qu'ont les Algériens de l'hommage rendu aux *chouhada*. Ainsi assiste-t-on à un phénomène ubuesque ; chaque commune, par mimétisme, dresse une copie du *Maqam Echahid*, souvent une pâle reproduction de l'original. Dans les années 1990, des stèles des chouhadas sont profanées et détruites au nom de considérations religieuses. Dans la même logique, des dirigeants et militants du FIS refusent de saluer le drapeau* national et de reconnaître la qualité de « martyrs » aux non-musulmans, morts pour l'Algérie. Ces dernières décennies, on constate, comme aux premières années de l'indépendance, un retour aux commémorations* historiques locales, dans le sens où chaque région honore ses propres enfants, qu'ils soient des chefs prestigieux ou des *moudjahidin** anonymes.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Emmanuel Alcaraz, « Les monuments aux martyrs de la guerre d'indépendance algérienne : monumentalité, enjeux de mémoire et commémorations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 237, 2010 • « Des stèles pour revisiter l'histoire », *El Watan*, 21 juillet 2016.

MONUMENTS AUX MORTS (FRANCE)

Un peu moins de 30 000 soldats français sont morts en Algérie. Leurs noms ont été ajoutés sur les monuments aux morts communaux, avec ceux d'Indochine*, et en complément des morts des Première et Seconde Guerres mondiales. Comme la guerre n'a officiellement été reconnue comme telle qu'en 1999, les monuments aux morts spécifiques étaient auparavant peu nombreux. Le premier mémorial départemental est celui de l'Aube. Il résulte de la volonté de Michel Benoist, grand blessé en Algérie, qui dénombre en 1966 et 1967 les Aubois morts en Algérie, en Tunisie* et au Maroc*. Son travail aboutit à l'apposition de trois plaques de marbre sur l'hôtel de police de Troyes le 28 septembre 1969. Les trois plaques sont déplacées en 1977 sur un mémorial implanté face à la gare SNCF de Troyes, en forme d'équerre et haut de 5,5 mètres. Il est inauguré le 12 juin 1977 par le préfet* de l'Aube, le président du Conseil général et le maire adjoint de Troyes. Trois autres plaques ont été ajoutées au monument, notamment l'une en hommage aux harkis* et aux forces supplétives en 2001. Un soldat inconnu « d'Afrique du Nord » est également inhumé en 1977 à la nécropole militaire de Notre-Dame de Lorette, consacrée alors à la Première et la Seconde Guerre mondiale. Le président Valéry Giscard d'Estaing* déclare dans son discours : « Il est juste que le soldat inconnu d'Afrique du Nord repose ici aux côtés de ses frères d'armes des deux guerres mondiales, dans ce cimetière dépositaire de tant de gloire. C'est un même hommage qui leur sera désormais rendu par la nation. »

Au cours des années 1980, quatre nouveaux mémoriaux sont inaugurés : le premier à Aurillac (Cantal) le 21 mars 1982, le second dans la Creuse le 15 mai 1983, le troisième à Marvejols (Lozère) le 19 mars 1986, et le dernier à Montredon-Labessonnié dans le Tarn le 14 mai 1989. Celui-ci, créé à l'initiative du comité Fnaca de la commune, est assurément l'un des plus réfléchis et ambitieux, et a même une dimension nationale. Il est composé

d'une pyramide tronquée de 100 mètres carrés à la base, avec dix marches représentant les dix années de guerre. En haut se trouve une pierre de granit de 5,2 mètres de hauteur en forme de flamme pétrifiée, pour symboliser une jeune vie disparue. Une urne centrale contient 30 000 pierres provenant de tous les départements de France, représentant les soldats morts en Afrique du Nord. Une flamme a été prise à l'Arc de triomphe le 12 mai 1989 puis transportée jusqu'au monument, notamment par des sportifs.

Au cours des années 1990, jusqu'à la loi du 19 octobre 1999, les mémoriaux départementaux commencent à devenir plus nombreux : on en dénombre ainsi 20. Si certains monuments gardent la forme classique d'une flamme de pierre, d'autres deviennent plus modernes, comme celui des Bouches-du-Rhône, se trouvant à Berre-L'Étang, face à la mer, en forme d'étrave de 12 mètres de haut et symbolisant la proue d'un bateau. Outre-mer, le premier mémorial est inauguré à La Réunion le 19 mars 1993. Après la loi de 1999, les monuments se multiplient. En 2002, ils sont même complétés par le Mémorial national* de la guerre d'Algérie situé quai Branly, à Paris. À la fin de l'année 2012, il existe 79 mémoriaux départementaux. Le département des Pyrénées-Atlantiques a la particularité d'en compter deux : l'un pour le Béarn et la Soule, l'autre pour le Pays basque. Depuis, quelques autres monuments ont été inaugurés, à l'instar de celui de Seine-Maritime, le 1^{er} février 2018, à l'initiative de Jean-Pierre Marchand et avec une œuvre de Jean-Marc de Pas.

À côté de ces monuments officiels, des monuments portent une mémoire favorable à l'« Algérie française ». Le premier a été inauguré à Toulon, porte d'Italie, le 14 juin 1980, en hommage aux « martyrs de l'Algérie française ». Depuis, ces monuments se sont multipliés, essentiellement sur le pourtour méditerranéen, en particulier du fait de l'Adimad, dont l'objectif est en fait de défendre la mémoire des membres de l'OAS*. Ainsi, une plaque a été apposée à Théoule en 2002, des stèles à Béziers, à Pérols, à Perpignan (2003), à Marignane (2005), à Aix-en-Provence... Face à cette

recrudescence, l'Anpromevo cherche à commémorer la mémoire des victimes de l'OAS. La stèle la plus importante est inaugurée le 8 octobre 2011 au cimetière du Père Lachaise à Paris, en présence de Bertrand Delanoë, du fils de Roger Gavoury*, commissaire de police tué par l'OAS, de Delphine Renard, victime d'un attentat de l'OAS l'ayant rendue aveugle à 4 ans le 7 février 1962, et d'environ 300 personnes.

Les monuments aux morts représentent donc à la fois une mémoire officielle en hommage aux soldats ayant combattu en Algérie (mais aussi en Tunisie et au Maroc) et une mémoire militante cherchant à commémorer « ses » morts de la guerre d'Algérie.

Tramor QUEMENEUR

Bibl : « Toulon-Marignane : histoires de stèles et de plaques », *Histoire coloniale*, 19 mars 2006, disponible en ligne • Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca), *Guerre d'Algérie — Combats du Maroc et Tunisie — 1952-1962. Mémoires départementaux. Patrimoine-Histoire*, Fnaca, 2012.

MORIN, EDGAR (NÉ EN 1921)

Edgar Morin, né Nahoum en 1921, est un philosophe, sociologue, militant antifasciste pendant la guerre en Espagne, ancien résistant et compagnon de route du PCF* qu'il quitte dans les années 1950. Il découvre la question algérienne à travers les massacres de Sétif de mai 1945. Après la Toussaint rouge en 1954, constatant que se déroule une vraie guerre répressive, il crée en 1955, avec René-Louis des Forêts, Robert Antelme, Dionys Mascolo et Marguerite Duras, un Comité* des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord. Ce comité mobilise de nombreux intellectuels de différentes sensibilités, comme Roger Martin du Gard, François Mauriac*, André Breton, Louis Massignon*, Jean-Paul Sartre* et

d'autres. Réunis dans une salle de la rue Jacob, les membres du comité font le serment de ne se séparer que quand la guerre d'Algérie sera terminée. Le comité organise un grand meeting à la salle Wagram en janvier 1956, où est accueilli André Mandouze*, qui vient d'Alger, apportant « le salut de la révolution algérienne ». Cependant, le comité se divise rapidement. Edgar Morin, approché par le trotskiste* Lambert, penche plutôt vers un soutien aux militants et syndicalistes messalistes. Jean-Paul Sartre et les sartriens, plus proches des « porteurs de valises* », approchés par Francis Jeanson*, soutiennent le FLN*. Associant dans le même combat son opposition à la guerre en Algérie et l'intervention de l'Union soviétique en Hongrie* en 1956, Edgar Morin fonde avec Marguerite Duras, Dionys Mascolo, Robert Antelme, Kostas Axelos et Claude Lefort le Comité des intellectuels révolutionnaires contre « le colonialisme français et tous les impérialismes, y compris l'impérialisme soviétique ». Son soutien au messalisme n'empêche cependant pas que, au moment où il publie son ouvrage *Autocritique*, dans lequel il défend Messali* et critique les communistes, il prenne langue avec le FLN lors d'un voyage à Tunis en 1959. Face aux accusations contre Messali, il réitère qu'il avait « décidé de ne pas (se) taire ! ». Par ailleurs, Edgar Morin n'est pas signataire du « Manifeste* des 121 », mais signe (notamment avec Claude Lefort) l'« Appel à l'opinion pour une paix négociée en Algérie », plus axé sur la nécessité de paix et de négociation*. Au cours de la guerre d'Algérie, en se positionnant au cœur des contradictions algériennes, Edgar Morin est déjà dans sa perspective d'approche de la « complexité » – qui fait son originalité intellectuelle –, celle d'aborder les aspects contradictoires des faits et des engagements.

Aissa KADRI

Bibl. : Edgar Morin, *Autocritique*, Seuil, 1959 • —, *Les souvenirs viennent à ma rencontre*, Fayard, 2019 • Entretiens d'Edgar Morin avec Aissa Kadri et Nedjib Sidi Moussa, décembre 2016.

MORIN, JEAN (1916-2008)

Diplômé en sciences politiques et en statistiques, magistrat* à la Cour des comptes, Jean Morin s'engage dans la Résistance* et devient chef de cabinet du président du CNR, Georges Bidault. Rejoignant le corps préfectoral, il dirige de nouveau le cabinet de Bidault, président du GPRF, en 1946. Resté proche de ce farouche défenseur de l'Algérie française, il accepte tout de même de remplacer Paul Delouvrier* à Alger en novembre 1960. Il était alors Igame (Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire) à Toulouse, et s'occupait à ce titre du maintien de l'ordre. À Alger, il est « délégué général » et non, comme son prédécesseur, « délégué général du gouvernement ». L'existence d'un ministre d'État chargé des Affaires algériennes, à Paris, Louis Joxe*, explique cette fonction quelque peu amoindrie.

En poste jusqu'au cessez-le-feu du 19 mars 1962*, il œuvre tout particulièrement à l'application du plan de Constantine*, grâce à l'expérience acquise dans ses affectations précédentes. À la suite de Paul Delouvrier, il doit aussi assurer la restauration de l'autorité civile. Celle-ci passe notamment par des interventions sur les camps de regroupement* et d'internement*. Le 29 mai 1961, il signe ainsi, avec le général Gambiez*, une circulaire pour le « dégroupement » des populations ; en vain. Il favorise aussi l'élargissement d'internés en créant des commissions consultatives départementales habilitées à prononcer des libérations. Comme son prédécesseur, il doit affronter la fronde des partisans de l'Algérie française. Pendant les manifestations de décembre 1960*, il écarte les parachutistes* du maintien de l'ordre pour ne se fier qu'aux gardes mobiles et aux CRS, plus loyaux. Séquestré dans sa résidence du palais d'État lors du putsch* d'avril 1961, il réussit à intercéder en faveur de l'autorité légitime auprès des préfets* et sous-préfets. En défenseur et exécutant de la politique gaulliste, il estime que, si l'indépendance de l'Algérie a été négative pour les Français de

la colonie et les harkis*, elle a bénéficié à la France et aux Français de métropole.

Après 1962, il s'engage dans la haute administration maritime avant de rejoindre le groupe Publicis en 1970. Vice-président de la fondation Charles-de-Gaulle au moment de son décès, il s'est fait remarquer en témoignant en faveur de Maurice Papon* à son procès.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Jean Morin, *De Gaulle et l'Algérie. Mon témoignage, 1960-1962*, Albin Michel, 1999 • « Jean Morin », *Le Monde*, 15 septembre 2008 • Bertrand Poirot-Delpech, « Une transition exceptionnelle », in *Papon : un crime de bureau*, Stock, 1998.

MOSTEFAÏ-SUSINI, ACCORD

Cet accord du 17 juin 1962 est en réalité une double déclaration radiodiffusée de ses deux principaux négociateurs : le Dr Mostefaï pour le FLN* et Jean-Jacques Susini* pour l'OAS*. Il sanctionne une négociation* qui dure depuis la mi-mai et dont il faut saisir les logiques. Du côté de l'OAS, le rejet radical des accords d'Évian* et la politique de terre brûlée n'ont pas provoqué le chaos attendu. Les arrestations ont aussi désorganisé l'OAS et la population européenne, traumatisée par la fusillade de la rue d'Isly*, songe d'abord à l'exil. Susini souhaite donc trouver un débouché politique ; une volonté partagée dès la mi-mai par Abderrahmane Farès, le président de l'Exécutif provisoire*. Un premier face-à-face débouche sur l'accord de l'Alma du 18 mai 1962. Il est mort-né car jugé trop avantageux pour les Européens. Reprises à la fin mai sous la médiation de Jacques Chevallier* et dorénavant conduites côté FLN par Chawki Mostefaï, son représentant à Alger, les négociations, très laborieuses, aboutissent. Mostefaï s'engage sur trois points. Il mentionne l'OAS, ce qui confère à cette dernière une légitimité

qui lui avait été déniée par les négociateurs d'Évian. Il indique en outre que les « forces algériennes du maintien de l'ordre doivent être les forces de l'Algérie tout entière » et donc inclure des Européens. Explicitement évoquée, l'amnistie* « sera prononcée dès que les conditions de souveraineté le permettront ». En retour, Susini se félicite d'un « accord entre Algériens » et donne ordre, au nom de l'OAS, « de suspendre les combats et d'arrêter les destructions ». À moins de trois semaines du référendum* du 5 juillet, l'existence de l'accord et sa proclamation publique, dont la lettre semble garantir une sortie de conflit pacifiée, sont-elles suffisantes ? La réponse est négative. L'OAS-Oran se berce encore de l'illusion d'une enclave territoriale française dans l'Algérie indépendante et sa radio* proclame le 19 juin que « la lutte continue ». Du côté du FLN, la représentativité des négociateurs est immédiatement contestée. L'Exécutif provisoire est mis en cause par le GPRA* tandis que la Zone autonome d'Alger* prend ses distances avec le texte. Pour citer Gilbert Meynier*, la crise née de l'accord, au FLN, est un « ultime épisode de la lutte entre activistes et politiques ». Un constat qui vaut aussi pour l'OAS auquel s'ajoute le fait qu'il aurait fallu pour Susini convaincre les pieds-noirs* du bien-fondé de l'accord.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

MOTION DES 61

Le 26 septembre 1955, à l'occasion de la discussion à l'Assemblée algérienne de projets de réformes présentés par le gouverneur général Jacques Soustelle*, 61 élus du second collège forment un comité et votent une motion condamnant la politique d'intégration de la France. Élus malgré la fraude électorale, députés, sénateurs, conseillers de l'Union française et délégués à

l'Assemblée algérienne « préfabriqués » constituent une représentation politique factice de la population colonisée, docile aux exigences de l'administration. Si certains étaient des nationalistes de longue date, d'autres, à l'instar du Dr Bendjelloul*, présenté comme l'instigateur de la motion, n'avaient jamais adhéré au nationalisme*. Ces « 61 » élus du second collège comprennent 10 députés sur 15, 5 sénateurs sur 7 et 42 élus de l'Assemblée algérienne. La presse* coloniale décrit leur texte comme une trahison ; dans les jours qui suivent, Bendjelloul doit se défendre d'avoir signé sous la menace. De fait, ce retournement pose une difficulté sérieuse aux autorités françaises.

Après l'insurrection du 20 août 1955*, la motion intervient dans le contexte particulier des pourparlers entre le FLN* et les différentes forces politiques, UDMA*, PCA* et Association des ulémas*, et visant à faire du FLN le seul représentant de la population algérienne. Par l'intermédiaire des udmistes, les cadres du FLN cherchent à saborder la représentation mal élue du second collège. Le vote de la motion exprime d'abord la défiance des élus « préfabriqués » vis-à-vis de l'administration française.

Sur le fond, les signataires condamnent « formellement la répression aveugle qui frappe un nombre considérable d'innocents, appliquant le principe de la responsabilité collective à des populations sans défense. » Ils notent que la cause principale des troubles de l'Algérie est d'ordre politique, et que la politique d'intégration est désormais dépassée. Ils affirment enfin que « l'immense majorité des populations est présentement acquise à l'idée nationale algérienne ».

La motion sera suivie, en décembre 1955, d'une campagne orchestrée par l'UDMA de démissions d'élus dans toutes les assemblées locales. Le retrait des signataires de la motion contribue à la dissolution de l'Assemblée algérienne* le 12 avril 1956.

Malika RAHAL

Bibl. : Malika Rahal, *L'UDMA et les Udmistes. Contribution à l'histoire du nationalisme algérien*, Alger, Barzakh, 2017.

MOUDJAHID

L'insurrection déclenchée par les dirigeants du FLN* peut être comprise comme une « révolution » – *thawra* – dans le sens où elle a pour finalité la rupture avec le colonialisme et qu'elle s'appuie sur des moyens subversifs pour parvenir à l'indépendance. Ceci étant, dans la propagande* du FLN, la lutte anticoloniale devient également synonyme de « guerre sainte » – *djihad* –, un mot d'ordre mobilisateur, faisant de l'activiste indépendantiste un « combattant de la foi » – *moudjahid*.

Pourtant, l'organe du FLN, *Résistance algérienne*, livre sa propre conception du *djihad* dans son édition du 9 octobre 1956 : « Il met davantage en relief la volonté inébranlable, la concentration de l'effort, l'esprit de sacrifice total, jusqu'au martyr, en vue d'une destruction totale du système rétrograde existant. Il ne comporte aucune haine religieuse ou raciale, aucun exclusivisme ni conformisme si ce n'est celui de la nécessaire unité pour la victoire finale. Le Djihad ainsi compris est la quintessence du patriotisme libéral et ouvert. »

Cette définition, qui se réclame de la modernité – et vise un lectorat tant interne qu'externe à la communauté des colonisés –, est reprise dans le nouveau journal du FLN qui s'intitule *El Moudjahid* à partir de 1956. Si certains cadres indépendantistes sont libéraux et ouverts à titre individuel, la conception de la nation algérienne qui s'impose se fonde sur l'arabité et l'islamité, s'inscrivant dans le sillage du fondateur de l'Association des ulémas*, Abdelhamid Ben Badis, dont les disciples ont instruit de nombreux maquisards.

Au nom de cette ambiguïté politico-religieuse – instrumentalisée par des dirigeants parfois agnostiques, voire athées –, le *moudjahid* mort au combat

devient par conséquent un martyr – *chahid**. Dans la hiérarchie des appellations, il supplante le partisan – *fidai* (celui qui sauve autrui en offrant sa propre vie) –, l’auxiliaire civil – *moussabel* – et, plus largement, les « frères » (d’armes ou en religion) – *khawa*. À l’indépendance, ce lexique est mobilisé par les autorités algériennes en quête de légitimation – la « journée du *moudjahid* », devenu aux yeux de beaucoup un « privilégié », est commémorée le 20 août – mais aussi par leurs opposants.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Slimane Chikh, *L’Algérie en armes ou le temps des certitudes*, Economica, 1981 • Gilbert Meynier, « L’Algérie, la nation et l’islam », *Raison présente*, n° 159, 2006 • Abderrahmane Moussaoui, « De la violence au *djihad* », *Annales*, vol. 49, n° 6, 1994.

MOUDJAHIDA

Le mot *moudjahida* (مجاهدة) est le féminin de *moudjahid*, le mot arabe pour « combattant saint ». Le pluriel est *moudjahidate*. Le FLN* s’approprie cette terminologie, familière à la population musulmane d’Algérie, pour mener une lutte indépendantiste qui n’est pas une guerre religieuse. Ainsi *moudjahida* n’est pas le terme le plus fréquent dans les documents publics et internes du FLN pendant la guerre. Ceux-ci font plutôt référence à la militante, à la maquisarde, avec des mots tels que *moussabila* (membre féminin du réseau de soutien logistique), *fidaiia* (poseuse de bombes) et *djoundiates* (femmes* soldats). *Moudjahida* devient plus employé après la guerre et aujourd’hui, *moudjahidate* est fréquemment utilisé pour parler collectivement des femmes qui ont participé à la guerre, quels que soient leur rôle et leur niveau de reconnaissance officiels. Selon les archives* du ministère algérien des Moudjahidines, citées par Djamilia Amrane* (1991, p. 275), en 1974, on compte 10 949 femmes sur un nombre

total de 336 784 vétérans officiellement reconnus. Ce chiffre ne reflète pas l'ampleur de la participation des femmes algériennes à la lutte de libération.

La grande majorité des *moudjahidate* font partie des réseaux de soutien logistique, à la campagne et en ville. Les membres du FLN-ALN* trouvent refuge chez elles, où elles se chargent du ravitaillement, des premiers soins et du lavage de vêtements. En ville, les femmes transportent des armes, de la correspondance, des tracts et des médicaments. À partir de 1960, elles sont présentes en grand nombre dans les manifestations* populaires en faveur de l'indépendance, notamment à des moments clés comme les votes de l'ONU* sur « la question algérienne ».

Au début, les femmes rurales – comme la plupart des hommes – sont recrutées principalement à travers des réseaux familiaux et les structures de solidarité sociale préexistantes. La coercition est parfois utilisée : « Les Français sont venus, ils nous ont entourés, ils nous ont sortis, ils ont cassé les toits », explique Fatima Berci en Kabylie, « ensuite les moudjahidines sont venues, et ils nous ont obligés de reconstruire nos maisons et rester. On était entre deux feux » (citée par Natalya Vince, 2015, p. 59). Cependant, au cours de la guerre, par l'action politique du FLN auprès des populations mais surtout face à la répression de l'armée française, une nouvelle communauté politique, farouchement pro-indépendance et aussi pro-FLN, se consolide.

Un plus petit nombre de femmes, souvent des lycéennes et des étudiantes, rejoignent le maquis. Elles sont infirmières, ou dans d'autres cas cuisinières et blanchisseuses. La vie au maquis est rude, rythmée par de longues marches sur des terrains accidentés, une forte probabilité de mourir dans un bombardement ou un accrochage, un manque d'équipement et des pénuries de nourriture et de médicaments. Souvent ces femmes viennent de familles nationalistes, même si cela ne veut pas dire que ces familles sont d'accord pour que leurs filles rejoignent le maquis. Selon Fadéla Mesli, infirmière dans la Wilaya 4* en 1956, qui est montée au maquis sans prévenir ses parents : « on a fait deux révolutions, l'une contre le colonialisme, l'autre contre les

tabous, que je dirai même plus difficile » (citée par Natalya Vince, 2015, p. 96-97).

Les militantes du FLN-ALN les plus connues venant en ville (Djamila Bouhired*, Djamila Boupacha*, Zohra Drif*...) sont souvent issues de familles nationalistes, même si les fréquentations sociales (voisins et camarades de classe) et le hasard jouent parfois un rôle plus important dans leur recrutement dans les cellules clandestines. Bon nombre de ces femmes ont été à l'école française, à la différence de la grande majorité des Algériens. Elles sont sélectionnées comme poseuses de bombes et agentes de liaison parce qu'elles passent plus inaperçues que les hommes. Beaucoup d'entre elles sont arrêtées et torturées par l'armée française. Devenues très médiatisées, elles sont présentées par la presse* coloniale comme des « évoluées » « retournées » contre la France, et par le FLN comme la preuve de la modernité de leur mouvement et de l'illégitimité du colonialisme.

Le FLN n'est pas un mouvement confessionnel. Il faut aussi souligner le rôle de quelques femmes « européennes », communistes ou libérales, qui rejoignent le FLN ou prennent cause commune avec la lutte indépendantiste. Au moins l'une d'entre elles, Raymonde Peschard*, est morte au maquis. Jacqueline Guerroudj* est condamnée à mort. Comme Guerroudj le raconte dans ses mémoires, *Des douars et des prisons* (Alger, Éditions Bouchène, 1991), l'expérience de la prison* contribue à forger une identité collective de « *moudjahidate* » même si – comme le journal intime de Baya Hocine* écrit en prison le démontre – elles ne s'entendent pas tout le temps et ont leurs différences politiques.

Les femmes algériennes en France, ainsi qu'un certain nombre de femmes françaises de métropole, participent aussi à la lutte anticoloniale, dans les manifestations, dans les réseaux de collecte de fonds et dans le soutien matériel aux familles dont les époux et pères sont en prison. Le MNA* de Messali Hadj* étant plus ancré en France métropolitaine qu'en Algérie, le rôle des femmes dans le MNA est plus visible. Les femmes en

France sont donc prises entre « trois feux » : le FLN, le MNA et la police*. En 1961-1962, la Fédération de France* du FLN crée une section des femmes pour Paris et sa région sous l'impulsion de Salima Sahraoui et son mari Rabah Bouaziz*. Cette section milite pour l'égalité hommes-femmes au sein du FLN, le droit à l'alphabétisation des femmes et un rôle plus prépondérant pour les femmes dans l'orientation de la ligne politique. Ce projet, qui suscite quelques réticences masculines et des divisions intergénérationnelles, s'éteint avec la marginalisation de la Fédération de France dans les disputes internes du FLN-ALN durant l'été 1962.

Mis à part quelques initiatives telles que la section des femmes, les Algériennes ne s'organisent pas en tant que femmes pendant la guerre. Le mouvement nationaliste algérien s'est très peu investi dans le développement d'un militantisme féminin, à l'exception de l'Afma dont la création est antérieure à la guerre de libération. Les femmes algériennes rentrent en masse dans la guerre en tant que militantes, même si pour la plupart des femmes les rôles assignés restent ceux considérés traditionnellement comme « féminins ». Ceci crée une approche singulière chez les anciennes combattantes qui ont pris des armes et transgressé les rôles traditionnels : elles veulent être vues comme des combattants comme les autres. Après la guerre, elles revendiquent d'avoir arraché le droit d'être l'égale de l'homme, comme le peuple algérien a arraché son indépendance. Être organisées ou s'organiser en tant que femmes est considéré comme une démarche rétrograde. Ce positionnement change à partir des années 1980, quand un certain nombre d'anciennes combattantes urbaines et instruites mobilisent l'identité de *moudjahidate* pour se battre contre le Code de la famille de 1984 qu'elles considèrent comme une atteinte au progrès vers l'égalité entre les sexes qui a commencé avec la lutte de libération.

Natalya VINCE

Bibl. : Djamila Amrane, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991
• Marc André, *Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la*

décolonisation, ENS Éditions, 2016 • Natalya Vince, *Our Fighting Sisters : Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press, 2015.

MOUEDDEN, ATTOU (1921-2011)

Attou Mouedden est né le 17 août 1921 à Thiersville (Mascara). Sa famille s'installe à Oran, au quartier Carteaux, où la majorité des habitants originaires de sa région travaillent aux anciens abattoirs de la ville. Lui-même y a exercé comme sacrificateur et tripier.

On sait peu de chose sur ce personnage trouble qui défraie la chronique à partir de 1961. Il prend de l'importance à la suite de l'arrestation de son chef Djillali Benguesmia-Chadly, alias Si Abdelhamid, responsable politico-militaire, le 27 juin 1961. Ce dernier est remplacé par Ali Mouedden, alias Si Omar, neveu d'Attou Mouedden. Profitant de ce lien de parenté, Attou Mouedden s'autoproclame chef du FLN*, dispose d'une bande de « marsiens » – ces militants de la dernière heure – qui a commencé par offrir sa protection aux faubourgs menacés par les incursions de l'OAS*. Rapidement, la bande de Mouedden acquiert une mauvaise réputation, elle est incontrôlable et commet de nombreux abus envers ses propres coreligionnaires. Par ailleurs, la bande de Mouedden contrôle les deux principales voies donnant accès à l'aéroport de la Sénia. Dans ce corridor de la mort, elle se livre à toutes sortes d'actes de violence sur les Européens.

Le 12 avril 1962, l'état-major zonal de l'ALN* dépêche à Oran le capitaine Benisaf pour enquêter sur les agissements attribués à Mouedden. L'enquête confirme les faits et constate que l'influence de Mouedden est telle qu'elle bat en brèche l'autorité du capitaine Bakhti*, chef de la ZAO. Il joue un rôle dans le drame du jeudi 5 juillet 1962* à Oran. Il serait responsable, avec ses hommes, des enlèvements et massacres d'Européens qui ont marqué cette journée sanglante – une journée qui ne peut se comprendre sans revenir

sur la situation d'anarchie généralisée et d'insécurité totale qui a prévalu durant la période de transition, depuis le cessez-le-feu du 19 mars*. Le 10 juillet, le capitaine Bakhti présente devant la presse locale et étrangère une centaine de personnes arrêtées la veille, avec Mouedden à leur tête.

Contrairement à la rumeur qui relayait sa condamnation à mort* et son exécution, Mouedden survit, exerce quelque temps dans la police*, avant de revenir à son ancienne activité de tripier aux abattoirs.

Il décède à Oran le 9 septembre 2011.

Saddek BENKADA

Bibl. : Aurel et Pierre Daum, « Chronique d'un massacre annoncé. Oran, 5 juillet 1962... », *Le Monde diplomatique*, janvier 2012 • Jean Monneret, *La Tragédie dissimulée. Oran, 5 juillet 1962*, Michalon, 2006 • Entretiens de l'auteur avec les acteurs-témoins de la journée du 5 juillet 1962.

MOUVEMENT NATIONAL ALGÉRIEN (MNA)

Après la dissolution du MTLD, décrétée le 5 novembre 1954 par le gouvernement de Pierre Mendès France*, le parti de Messali Hadj* renaît dans la clandestinité sous l'appellation « Mouvement national algérien » (MNA), telle qu'affichée dans le premier numéro de son organe, *La Voix du peuple algérien*, daté du 1^{er} décembre.

Au lendemain des attaques du 1^{er} Novembre* et malgré la répression qui s'abat sur les dirigeants indépendantistes – tels que Moulay Merbah, secrétaire général du MTLD, arrêté et torturé par la police* à la villa Mahieddine –, l'organisation messaliste peut compter sur des cadres, moins connus des services de renseignement, sur une importante base militante – implantée pour l'essentiel dans les villes d'Algérie et dans l'émigration* –, mais aussi sur des alliés de longue date au sein de la gauche française, en

particulier chez les anarchistes*, trotskistes*, socialistes ou syndicalistes enseignants.

Le MNA se présente dans sa presse* comme « le parti d'avant-garde de la révolution algérienne » mais conserve, pendant de longs mois, les pratiques héritées du PPA*, sans les adapter aux exigences du nouveau contexte. Il lui faudra attendre début 1956 pour abandonner le principe des manifestations* de rue qui ont exposé de nombreux militants aux interpellations et identifications par les services de police, au risque de les décourager ou de les inciter à rejoindre un FLN*.

De plus, l'initiative des premières actions violentes revenant au FLN, les militants impatientes de passer à l'action armée n'hésitent pas à changer d'affiliation – d'autant que les différences doctrinales sont faibles même si les messalistes restent attachés au mot d'ordre d'Assemblée constituante – ou à rejoindre les maquis alors que le MNA peine à organiser les siens en raison des arrestations – comme celle d'Arezki Ladjali, en contact avec les combattants de Kabylie et appréhendé à Alger en décembre –, des défections, sans compter les difficultés d'ordre matériel non résolues depuis la scission du MTLD.

Néanmoins, à partir du 1^{er} Novembre, Mokhtar Zitouni, chef de la *kasma* de Notre-Dame-d'Afrique (Alger), puis trésorier général du MNA, organise des groupes de sabotage dans la région de Bouzaréah où il recrute de nombreux jeunes. Son interpellation, quelques mois plus tard, entraîne l'arrêt des attentats dans les environs d'El-Biar.

Dès décembre, des directives sont données par les cadres messalistes, à Hussein-Dey et Maison-Carrée, en vue de sélectionner des éléments « sûrs et dynamiques » pour suivre un entraînement au sabotage. Ils cherchent également, comme à Blida, à réintégrer au sein du parti les activistes du FLN.

En charge du Nord-Constantinois, Mohammed Zinaï donne, le 5 novembre, les premières instructions à un groupe d'une dizaine de militants de Philippeville en vue de détruire des édifices publics. Le 24 décembre,

l'assassinat de l'agent de la police des renseignements généraux (PRG) Mohammed Chenoufi provoque le démantèlement du réseau messaliste dans cette localité.

Si la PRG fait état, en avril 1955, de consignes destinées à accentuer la propagande* pour le recrutement en faveur de l'ALN*, en particulier à destination des militants ayant récemment servi dans l'armée française, certains dirigeants parisiens du MNA, qui semblent espérer un retour à la légalité, préfèrent temporiser.

Cela n'empêche pas Larbi Oulebsir de se procurer une mitrailleuse, vingt-huit revolvers et du chlorate, un arsenal destiné à sa région natale de Tazmalt. Cette attitude, qui ne fait pas l'unanimité chez les cadres d'Algérie, répond pourtant à la détresse exprimée par la base qui n'a que trois options : l'action, l'abandon ou le ralliement au FLN. Oulebsir disparaît à la fin de l'année 1955, probablement enlevé à Tétouan après avoir acheté des armes.

La campagne de boycottage* des commerçants mozabites, caractérisée par l'emploi de moyens violents – une dizaine de bombes frappent des épiceries le 13 septembre 1955 dans l'Algérois –, et dont a tenté de profiter le dirigeant messaliste Sadek Rihani, ternit l'image du mouvement dans ce milieu. En novembre, des directives de la direction parisienne du MNA appellent à cesser ces actions. Mais cette réorientation apparaît bien tardive puisque les dirigeants du FLN ont déjà proposé leur protection aux représentants de la communauté mozabite qui se détournent des messalistes.

En Oranie, l'organisation est décapitée suite aux attentats des 19 et 20 octobre 1955 – des bombes à retardement placées à l'intendance militaire d'Oran, à l'hôtel de ville et à *L'Écho d'Oran*, mais programmées pour exploser en soirée afin d'éviter les pertes humaines. Le MNA, dirigé localement par Ali Boudjadja, avait réussi à constituer un réseau au sein de l'armée française pour des missions de démoralisation, de renseignement et de sabotage.

À l'été 1956, une correspondance entre un dirigeant algérois et un groupe armé d'Orléansville – qui revendique l'exécution de Mohammed Dahmani, accusé d'être un indicateur de la gendarmerie de Molière – illustre le rapport à la violence des cadres messalistes qui soutiennent l'usage de la force légitime tant qu'elle ne prive pas la cause indépendantiste du soutien populaire et que les actions ne visent pas les « civils innocents ».

La création de l'USTA*, le 14 février 1956 à Alger, permet aux messalistes d'envisager de reprendre l'initiative. Pourtant, l'intensification du conflit FLN-MNA, l'onde de choc du massacre de Melouza-Beni Illemane* et l'alliance contractée par Mohammed Bellounis* avec l'armée française – qui entraîne la disparition des maquis messalistes sauf dans le Sud – contribuent à la perte d'influence du mouvement, tant en Algérie qu'en France, y compris dans ses bastions déstabilisés par plusieurs crises.

L'une des plus importantes de ces crises est sans doute celle qui, en décembre 1958, provoque l'adhésion au FLN d'Ahmed Nesbah – membre du bureau politique du MNA, chef de la Wilaya est et responsable de l'approvisionnement en armes. Suivi par des responsables du Nord, de l'Est et de Belgique*, il remet au FLN des archives* ainsi qu'une importante somme d'argent. Depuis Tunis, il lance le 18 février 1959 une « Alerte aux militants du MNA » qui fait « l'effet d'une bombe ». Le 22 octobre, un commando messaliste l'assassine à Cologne.

Une autre crise, celle du Front algérien d'action démocratique* (FAAD), survient en avril 1961. Elle donne l'occasion à Messali de se débarrasser des éléments opportunistes au sein de la direction et d'annoncer, le 9 juin, son refus de participer à des négociations* avec la France.

Avec le cessez-le-feu, Messali vise la « reconversion politique » du MNA pour animer la vie démocratique de l'Algérie indépendante. Le 13 juin 1962, Mohammed Zerouali – le plus ancien détenu nationaliste – dépose à Rocher-Noir un dossier d'agrément au nom du PPA, la « nouvelle » dénomination du

parti qui compte moins de 5 000 militants. Zerouali est enlevé le lendemain. Le PPA n'a jamais été légalisé.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*, Fayard, 1992 • Jacques Valette, *La Guerre d'Algérie des messalistes, 1954-1962*, L'Harmattan, 2001.

MOUVEMENT POPULAIRE DU 13 MAI (MP 13)

Acteur en vue du 13 Mai* et promoteur d'un « Comité des sept » composé de poujadistes* algérois et de Pierre Lagaille*, Robert Martel se pose d'emblée en adversaire du retour de De Gaulle* qu'il juge circonvenu par des « forces occultes » dont l'objectif serait de trahir le Comité de salut public du 13 Mai et d'abandonner l'Algérie française. Pour lui, il faut créer sur les deux rives de la Méditerranée un Mouvement populaire du 13 Mai et refaire un 13 Mai victorieux. En Algérie, la tâche est plus ardue qu'il n'y paraît car l'UFNA* et le CRF n'ont guère compté de militants hors d'Alger et de sa périphérie. Par ailleurs, Martel, malgré des contacts anciens, n'a guère de relais en métropole ; il mesure surtout très mal les tensions minant les droites nationalistes. Au premier congrès du MP 13, tenu à Paris à la fin de l'été 1958, le « Chouan de la Mitidja » dénonce ses ennemis habituels et fustige la constitution « athée » de la V^e République*. Mais sa virulence indispose le général Chassin qui quitte la présidence du MP 13. Martel lui succède et choisit comme secrétaire général une figure phare de l'autonomisme alsacien et de l'agrarisme, Joseph Bilger. Ce premier échec métropolitain est suivi d'un second, au début de 1959, lorsque Martel y tient

dans le Nord, en Bretagne et en Vendée, des réunions qui sont autant de déconvenues. En Algérie même, le succès n'est pas au rendez-vous. Si on excepte l'Algérois où le MP 13 s'appuie sur l'héritage des entreprises antérieures, son implantation reste limitée à Oran, Constantine ou Philippeville même si elle y a été durable. Quant à son journal, *Salut public*, il peine à élargir le cercle des anciens abonnés des organes marteliens de l'avant-13 Mai. La faiblesse militante n'est pas le seul handicap du MP 13. La tactique politique est également questionnée à l'occasion des élections* municipales de 1959 : est-il opportun d'y présenter des candidats ? Martel s'y refuse, contrairement à ses principaux lieutenants, également inquiets du mysticisme de leur chef qui exclut les trois vice-présidents du mouvement au motif qu'ils ont arraché des images pieuses placardées sur les murs du siège algérois. Un an après sa création, le MP 13 est en difficulté. Un second congrès et une troisième tournée de Martel en métropole à l'automne 1959 n'y changent rien. Le MP 13 est un échec.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Claude Mouton, *La Contrerévolution en Algérie. De l'Algérie française à l'invasion soviétique*, Diffusion de la pensée française, 1972.

MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE (MRP)

Créé en novembre 1944 par Georges Bidault et regroupant la famille démocrate-chrétienne, le MRP fut un temps le premier parti de France (28 % des suffrages en juin 1946). Pilier du tripartisme à la Libération, il voit son poids diminuer avec la concurrence successive du RPF, gaulliste, et du Cnip de Pinay : le MRP réunit 12,5 % des suffrages en 1951. En matière extérieure et coloniale, le MRP se marque par son anticommunisme, son atlantisme, son

européisme et sa défense de l'empire, de l'Indochine* à l'Algérie. Georges Bidault, ancien président du CNR, président du Conseil au temps de la « troisième force » et longtemps ministre des Affaires étrangères, incarne cette politique qui fut celle du parti jusqu'en 1956. La guerre d'Algérie fissure le MRP où les positions « Algérie française » de Bidault ou d'Alfred Coste-Floret se voient de plus en plus remises en cause par une sensibilité « libérale » qui ne cesse de marquer des points. Elle est représentée par Pierre Pflimlin*, dont l'investiture à la présidence du Conseil est au centre de la crise du 13 mai 1958*. Rallié malgré lui à de Gaulle*, en perte de vitesse au plan électoral (11 % des suffrages exprimés au premier tour des législatives de novembre 1958 et 50 députés contre 71 en 1956), le MRP soutient jusqu'au bout la politique algérienne du Général, à la différence des dissidents regroupés par Bidault dans la Démocratie chrétienne de France, lancée en 1958. Le comité national du MRP décide en décembre 1960, à une écrasante majorité, de préconiser le « oui » au référendum* sur l'autodétermination du 8 janvier 1961. Il fait de même lors de la ratification des accords d'Évian*. Ce soutien du MRP est conjoncturel et exclusivement attaché à la politique algérienne. Car sur la politique étrangère (atlantisme, européisme) comme sur les institutions, le MRP marque sa distance. Ses dirigeants aspirent à refermer la « parenthèse » de la guerre d'Algérie et escomptent un rebond : les législatives de novembre 1962 sont une douche froide (7,88 % des voix au premier tour). La guerre d'Algérie et la V^e République* ont eu ainsi raison d'un parti qui incarnait sa devancière.

Olivier DARD

Bibl. : Pierre Letamendia, *Le Mouvement républicain populaire. Histoire d'un grand parti français*, Beauchesne, 1995 • Gilles Richard, *Histoire des droites en France de 1815 à nos jours*, Perrin, 2017.

MUSÉES DU MOUDJAHID

Comme ailleurs, la fondation de musées du Moudjahid dans l'Algérie libre participe de la construction de l'État-nation. Au terme d'une évolution liée à la conjoncture politique agitée et aux enjeux de mémoire, le musée national du Moudjahid est abrité à l'ombre du Maqam El Chahid (le mémorial du martyr) en 1978.

Dès 1963, le premier président algérien Ahmed Ben Bella* manifeste son intérêt de transformer la prison* de Serkadji (ex-Barberousse), lieu hautement symbolique, en « musée de la révolution », en souvenir des milliers de détenus nationalistes incarcérés avant et après 1954. Certains y ont été guillotins à l'instar d'Ahmed Zabana*. Cette initiative est interrompue par le coup d'État du colonel Houari Boumediene* le 19 juin 1965. Ce n'est que le 2 décembre 1972 que Boumediene signe une ordonnance instituant le musée national du Moudjahid dont les principales missions se résument à « la récupération et la conservation des objets et de tous documents » relatifs à la guerre de libération nationale de 1954-1962. Son initiative coïncide avec la commémoration* du 10^e anniversaire de l'indépendance à un moment où la gestation d'une mémoire collective arrive à maturité. Par nécessité de satisfaire les attentes des anciens moudjahidines* et d'en espérer en retour un soutien à sa politique générale, Boumediene renoue avec le projet de son prédécesseur. Le ministre des Anciens Moudjahidines*, Mahmoud Guenez, veille sur sa réalisation et lance une vaste campagne de « récupération des archives* nationales » en vue de la constitution des collections à exposer au musée. Il est fait appel aux conseils du muséologue Georges-Henri Rivière pour la concrétisation des espaces modernes couplés avec les lieux de mémoire* de Serkadji (cellules, graffitis, parcours du condamné à mort, etc.). En 1977, le projet est quasiment abandonné pour diverses raisons, à la fois d'ordre bureaucratique et politique. La mort de Boumediene en décembre 1978 y met fin. Les conséquences immédiates se traduisent, sous la présidence de Chadli Bendjedid, par l'édification de nouveaux lieux de mémoire – dépourvus de la charge émotionnelle et patriotique de Serkadji. À

partir de 1982, l'esplanade de *Riadh el Feth* accueillera à la fois Maqam El Chahid (à l'occasion du 20^e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie) et, à partir de 1984, le musée central de l'Armée et le musée national du Moudjahid qui sont inaugurés et ouverts au public à l'occasion du 30^e anniversaire du déclenchement de la Guerre d'indépendance. Le musée central de l'Armée se taille la part du lion en exposant toute la documentation récupérée auprès des anciens moudjahidines* dans les années 1970. Il sacralise le souvenir de la lutte de libération nationale à travers les choix muséographiques retenus. En même temps, la représentation de ce passé et sa réactualisation donnent une légitimation à l'idéologie régnante et confortent le « soubassement de l'identité nationale » (Halbwachs).

Le 20 août 1984, Bendjedid, poursuivant sa politique de réhabilitation de nombreux résistants éliminés (tels Abane* Ramdane, Krim* Belkacem...), se rend à Ifri Ouzellaguen, sur les lieux où s'est tenu le congrès de la Soummam*, et procède à l'inauguration d'un ensemble mémoriel comprenant une esplanade où flotte le drapeau* algérien, une stèle des martyrs, un musée installé dans l'ancien pavillon de chasse, des sculptures des principaux acteurs du congrès de la Soummam. Le musée acquiert le statut d'annexe du musée national du Moudjahid en 1995.

Rapidement, ce lieu historique est investi par l'action des associations culturelles et des partis politiques, fortement marqués par les événements du printemps 1980, d'octobre 1988 et du printemps noir de 2001. Aussi, à chaque commémoration, le mémorial attire-t-il les foules de la région où une manière de concevoir la « mémoire de la guerre » fait son apparition. Sans renier le sacrifice des moudjahidines, de nouveaux usages publics plus ou moins opposés à la ligne officielle s'imposent.

En dehors de la capitale qui cristallise les enjeux du pouvoir central et de l'expérience d'Ifri Ouzellaguen, le mouvement d'ouverture de musées continue de prendre de l'ampleur, impulsé par le décret du 11 juin 2008, portant création des musées régionaux à l'échelle des différentes wilayas,

telles Batna et Khenchela (dont les bâtiments sont imposants), Sétif, Guelma, Kherrata, Tlemcen, Oran, Constantine, Tizi Ouzou, Biskra, etc.

À l'échelle locale aussi, à Arris par exemple, le musée est installé à la maison de Mostefa Ben Boulaïd*, l'un des fondateurs du FLN*. À M'sara, commune non loin du camp de regroupement* de Bouhamama (wilaya de Khenchela), un petit musée a été monté par les moudjahidines avec très peu de moyens et où l'on trouve une collection hétéroclite d'objets. Parmi ceux-ci, une série de photos d'identité de trente et une femmes* du camp de Bouhamama rappelle celles réalisées par Marc Garanger* durant la guerre (*Femmes algériennes*, 1960). L'aboutissement de cette initiative, favorablement accueillie par les habitants de M'sara et Bouhamama, montre tout l'intérêt de construire un lieu symbolique dont la fonction est de lutter contre l'oubli des souffrances de la guerre.

La multiplication des musées du Moudjahid, d'inégale importance selon les régions, entretient la gloire du combat d'hier et conforte la fabrique de l'État-nation. Néanmoins cette emprise de la guerre et de sa mémoire portée par l'État est concurrencée par l'implication de la société civile. Ce lent glissement de l'État-nation (dont la légitimation repose sur la Guerre d'indépendance) à l'État-société s'accompagne d'un mouvement de détachement de l'histoire-mémoire, cédant peu à peu la place à une histoire critique et citoyenne.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Emmanuel Alcaraz, *Les Lieux de mémoire de la guerre d'indépendance*, Karthala, 2017 • Maurice Halbwachs, *La Mémoire collective*, PUF, 1950 • Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire. La République. La Nation. Les France*, Gallimard, 1984-1992.

N

NATIONALITÉ

La conquête française en Algérie s'accompagne d'un paradoxe : elle ouvre le déni de l'existence d'une entité politique algérienne et de toute nationalité algérienne préexistantes à la conquête. Dans le même temps, l'affirmation de la souveraineté française oblige l'administration à reconnaître la nationalité algérienne des personnes originaires d'Algérie et vivant à l'étranger. C'est en effet nécessaire pour revendiquer sur eux la souveraineté française, notamment contre l'Empire ottoman.

La Constitution de 1848 fait de l'Algérie un territoire français, administrativement assimilé à la métropole. Pourtant, l'Algérie française se caractérise par la distinction, en droit, entre nationalité et citoyenneté. Jusqu'en 1865, les « musulmans » ne pouvaient accéder à la citoyenneté française ; en 1865, le sénatus-consulte les déclare « sujets français ». S'ils sont de nationalité française, ils sont de statut personnel « musulman » et ne sont pas pleinement citoyens. Pour le devenir, ils doivent renoncer à leur statut personnel et engager une procédure paradoxalement appelée « de naturalisation » alors même qu'ils sont déjà français. En revanche, en 1870, avec le décret Crémieux, les juifs* sont collectivement forcés à renoncer à leur statut personnel mosaïque, pour être assimilés à la pleine citoyenneté française. En 1881, « le code de l'indigénat » permet d'ailleurs une

répression spécifique à la population dite « indigène ». Le nombre de « naturalisés » demeure très faible. Les tentatives de réformes et les mobilisations (notamment celle des Jeunes-Algériens) ont alors pour but de réduire l'inégalité de droits entre citoyens et non-citoyens.

Les termes se succèdent et se superposent pour désigner la population n'ayant pas accès à la pleine citoyenneté. Utilisé avec constance, le terme « musulman » englobe la dimension raciale et politique du partage, soulignée par le fait que la conversion au christianisme ne change rien au statut (l'administration parle des « musulmans catholiques »). Durant la Seconde Guerre mondiale, l'ordonnance de 1944 accorde la citoyenneté française à quelque 65 000 « musulmans » dans le respect du statut personnel. Au sortir de la guerre mondiale, la ligne de fracture essentielle entre population colonisée et population coloniale s'avère plus difficile encore à désigner dans le lexique du droit : en 1946, la loi Lamine Gueye reconnaît en effet la qualité de citoyen à tous les habitants à l'échelle des territoires d'outre-mer.

Malgré cette mesure, l'inégalité perdure avec le double collège*. Sur le plan électoral, en effet, les anciens non-citoyens demeurent réduits à un second collège qui représente une population neuf fois plus nombreuse que celle votant dans le premier collège ; dans le second collège, en outre, les femmes* n'ont pas le droit de vote. Ce second collège élit pourtant le même nombre de représentants que le premier au Parlement et à l'Assemblée algérienne, et un nombre inférieur dans les assemblées locales. À partir de 1958, les deux collèges fusionnent, mais les listes électorales sont encore composées, selon des proportions fixées, d'anciens « premier collège » et d'anciens « deuxième collège ». Ces appellations sont caractéristiques de la difficulté à capter la réalité juridique. Plutôt que citoyens et non-citoyens, comme avant la Seconde Guerre mondiale, le langage colonial évoque les « musulmans », « indigènes », « arabes », par opposition aux « Européens ». À partir de 1958 apparaît la distinction entre « Français de souche

européenne », « Français de souche nord-africaine », « étrangers de souche européenne », « étrangers musulmans ».

En 1962, durant les négociations* d'Évian, la question de la nationalité est centrale. Pour la partie algérienne, il s'agit d'éviter que ne se recrée dans l'Algérie indépendante une communauté aux droits supérieurs ou protégée par une puissance étrangère. L'affirmation par le FLN* d'une égalité absolue entre les Algériens et le refus de tout statut particulier ont souvent été considérés comme un signe d'hostilité des autorités algériennes à l'égard des anciens ressortissants français. L'enjeu est pourtant d'éviter le prolongement de la logique coloniale. Pour la partie française, il s'agit en retour de conserver en Algérie une communauté française qui puisse peser dans les relations entre les deux pays.

Les termes des accords d'Évian* distinguent encore les « Français d'Algérie de statut civil de droit commun » et les « Français de statut civil de droit local ». Durant l'été 1962, les autorités françaises prennent d'ailleurs des dispositions pour conserver à la première catégorie (et une partie de la seconde) la nationalité française. La documentation administrative révèle cependant une foule d'expressions visant à distinguer l'archéologie du statut de chacun (« Français nés en Algérie d'ascendance métropolitaine », « étranger naturalisé », « Israélites bénéficiant du décret Crémieux »...).

Par ailleurs, les accords prévoient une période de trois ans durant laquelle, sous condition de naissance et de résidence, les « Français d'Algérie de statut civil de droit commun » pourront exercer leurs droits civiques en Algérie, et au terme de laquelle ils pourront opter pour la nationalité algérienne ou devenir étrangers en Algérie. Un long chapitre des accords est consacré à leurs droits dans la nouvelle Algérie. Il reflète le rapport de force durant les négociations : désormais qualifiés d'« Algériens de statut civil de droit commun », il est prévu qu'ils disposeront d'une représentation automatique dans les municipalités et dans les jurys civils ou pénaux. Ces

mesures constituent l'une des causes de la contestation des accords au sein même du FLN.

Quant à la loi algérienne sur la nationalité de mars 1963, elle distingue une « nationalité algérienne d'origine », dans la lignée du statut personnel musulman colonial (par filiation ou, dans certaines conditions de nationalité des parents, par la naissance) d'une nationalité algérienne « par acquisition » (soit par la participation à la lutte pour l'indépendance, soit selon les options prévues par les accords d'Évian qui pose des conditions de résidence). Elle oblige même ceux des anciens Français citoyens ayant pris part à la Guerre d'indépendance à en faire la demande, ce que certains contestent et vivent comme une exclusion. Ces dispositions spécifiques sont cependant rendues nécessaires, selon le ministre de la Justice, Amar Bentoumi, par la difficulté à « sonder les cœurs » pour s'assurer du désir ancien d'être algérien. Durant la discussion de la loi, du reste, certains auraient voulu aller plus loin. Ils s'opposent à ce que dix années de résidence suffisent à permettre à des personnes ayant toujours aspiré à être françaises de devenir algériennes (Ali Haroun* et Meriem Belmihoub). Enfin, certains critiquent l'adossement du droit algérien sur l'ancien partage colonial (Kaïd Ahmed), sans qu'aucune solution plus satisfaisante ne puisse être trouvée. Cette insatisfaisante « nationalité d'origine » constitue tout à la fois un lourd héritage colonial et une tentative pour convertir et décoloniser le droit de la nationalité créé par la colonisation.

Malika RAHAL

Bibl. : Nouredine Amara, « Être algérien en situation impériale, fin XIX^e siècle-début XX^e siècle. L'usage de la catégorie “nationalité algérienne” par les consulats français dans leur relation avec les Algériens fixés au Maroc et dans l'Empire ottoman », *Revue européenne d'histoire*, vol. 29, n° 1, 2012. Laure Blévis, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », *Droit et société*, vol. 48, n° 2, 2001.

NATIONS, NATIONALISMES

La guerre a occasionné de profonds déchirements en France comme en Algérie. Pas plus que toutes les autres nations, la France et l'Algérie ne répondent en effet à des définitions simples et objectives.

En France, autant les partisans de l'Algérie française que ceux de l'indépendance ou encore ceux qui dénonçaient les méthodes de l'armée pouvaient se réclamer de la nation mais sans y mettre le même contenu. Pour les premiers, la France était d'abord une puissance impériale que grandissaient ses possessions coloniales où elle aurait à accomplir une mission civilisatrice. Pour les autres, la France était avant tout la patrie des droits de l'homme, au nom desquels le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes devait être défendu, l'injustice de la domination coloniale dénoncée et la torture* tout comme les exécutions sommaires* et les massacres combattus. De ce côté-là, les traditions dreyfusardes et résistantes étaient largement mobilisées. La torture était aussi dénoncée au motif que les Français se conduisaient en Algérie comme des nazis. Du côté de l'Algérie française, progressivement, la cause s'est réduite, à l'image d'une « peau de chagrin », selon la célèbre expression de Serge Bernstein. Elle a fini par se fixer à l'extrême droite dont elle a nourri plusieurs courants, dont celui du nationalisme maurrassien. Au sein des droites, plus généralement, la guerre a provoqué une recomposition durable : elle a contribué à la définition du gaullisme que Gilles Richard présente comme un nationalisme « épuré » au sens où il est purgé de toute tentation antirépublicaine, « rénové » car définitivement inscrit dans un cadre démocratique et « adapté » aux « circonstances » nouvelles de la décolonisation et de la guerre froide*.

Côté algérien, le mouvement nationaliste a porté, depuis l'entre-deux-guerres, diverses conceptions. Quand le courant républicain, autour de Ferhat Abbas*, adoptait une conception politique de la nation – elle était une République de citoyens, possiblement de langues, de religions et de cultures

diverses –, celui des ulémas insistait sur sa dimension arabo-musulmane, la définissant comme une communauté de croyants. « L’islam est ma religion ; l’arabe est ma langue ; l’Algérie est ma patrie », défendaient-ils. Dans le courant indépendantiste, la place à accorder aux cultures berbères divisait depuis longtemps – elle avait provoqué en 1949 une grave crise au sein du MTLD, crise qui portait aussi sur le déficit de démocratie au sein du mouvement. Parce qu’il a rallié les différents courants et recruté dans l’ensemble d’entre eux, le FLN* était porteur de ces divisions. La place des Français d’Algérie et des Juifs* faisait aussi débat. La minorité française résultant de la domination coloniale, son sort était plutôt lié aux engagements pris individuellement. Si les « Européens », dans la taxonomie coloniale, engagés pour l’indépendance et se disant eux-mêmes algériens, pouvaient être intégrés dans la nation algérienne, c’était plus discutable pour les autres. Les Juifs pouvaient au contraire être considérés comme des compatriotes que la législation et la politique coloniales avaient séparés. Toutefois, sur la nation comme sur tous les autres thèmes, aucune doctrine ne domine nettement au sein du FLN. Les discussions sont vives, les conceptions diversifiées selon les acteurs. Les documents produits par les membres du FLN et de l’ALN*, étudiés par Gilbert Meynier*, en attestent.

Outre qu’elle met en jeu la définition de la nation, de part et d’autre, la guerre occasionne des rapprochements transcendant les frontières nationales. Aujourd’hui, la vision politique et mémorielle de cette histoire l’oublie singulièrement et procède, de ce fait, à une simplification surprenante. Il faut rappeler des évidences : des anticolonialistes français ont pris le parti de l’indépendance de l’Algérie tandis que le FLN n’a pas rallié les Algériens dans une unanimité sans faille. L’histoire ne peut être enfermée dans des cadres nationaux sans être déformée : il n’y a pas eu des Français et des Algériens, unis en deux blocs, soudés l’un contre l’autre. Aussi il importe de préciser en quoi cette histoire peut être dite « franco-algérienne » aujourd’hui. Elle n’a pas impliqué, en effet, les deux sociétés et les deux nations en tant

qu'entités homogènes, unies et opposées, mais elle les a concernées de façon mêlée et imbriquée. Cette vision heurte les nationalismes, des deux côtés – tout État-nation, la France et l'Algérie comme les autres, s'accommode mal des divisions. Il est banal qu'au contraire, les historiens déconstruisent les mythes en la matière. Du point de vue des nations et des nationalismes, la mémoire avec sa vision binaire et bilatérale trahit l'histoire, autrement plus complexe.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Serge Berstein, « La peau de chagrin de “l'Algérie française” », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Gilles Richard, *Histoire des droites en France, de 1815 à nos jours*, Perrin, 2017.

NATURE, ENVIRONNEMENT

Comme dans toute guerre, la nature et l'environnement pâtissent du conflit, temporairement mais aussi durablement. Pour le cas algérien, c'est tout d'abord au cours de la guerre que les premiers essais atomiques sont réalisés. S'ils ne sont pas imputables au conflit de décolonisation, ils en sont contemporains. Quatre essais nucléaires* se sont déroulés à l'air libre, et dix-sept en tout ont eu lieu au Sahara. Des incidents sont en outre à déplorer, dont le plus important se déroule le 1^{er} mai 1962 lors du tir Béryl. De ce fait, les deux sites d'expérimentation nucléaire, à Reggane et à In Ecker dans le massif du Hoggar, ont fait l'objet de radiations et sont encore pollués. Même si les sites étaient (et sont encore) militaires, les populations nomades sont les plus susceptibles d'avoir été contaminées. En 2008, un groupe de travail franco-algérien a été créé pour réhabiliter les anciens sites et suivre les effets des essais sur les populations locales. Cette question fait aussi partie

des préconisations du « rapport Stora* » remis au président de la République en janvier 2021. Elle a des répercussions jusqu'en France même : par exemple, en février 2021 et en mars 2022, du sable saharien, emporté par les vents, s'est déposé en France, occasionnant une légère pollution radioactive au césium 137. Au Sahara, cette pollution est évidemment pérenne : l'environnement est touché sur la très longue durée, d'autant plus que des déchets ont été enfouis.

Pendant la guerre d'Algérie aussi, du pétrole* et du gaz ont été découverts au Sahara. L'exploitation des hydrocarbures a bien entendu eu des conséquences environnementales, bien que celles-ci ne soient pas imputables à la guerre. Ainsi, leur extraction a entraîné une pollution des sols ainsi que des airs avec les gaz brûlés. De plus, leur acheminement jusqu'aux ports de Bougie, Arzew et La Skhira (Tunisie*) a entraîné la construction de pipelines qui ont abîmé l'environnement.

Toujours au Sahara, le site B2-Namous, près de la frontière marocaine, a été créé en 1935 et a continué à fonctionner jusqu'en 1978, voire après. Là aussi, il n'est pas directement en lien avec le conflit algérien. L'armée française y a procédé à des essais chimiques, qui ont touché la population de la ville marocaine de Figuig, mais aussi la population nomade et des villages algériens aux alentours. Il s'agirait avant tout d'une pollution aérienne, qui ne serait donc pas durable mais des infiltrations de produits chimiques dans le sol ont peut-être eu lieu, occasionnant des pollutions beaucoup plus profondes. D'ailleurs, des gaz ont été utilisés au cours de la guerre d'Algérie, dans le cadre de la « guerre des grottes » : il s'agit d'ypérite et de CN2D, qui peuvent être mortels. Le CN2D aurait été utilisé dans une centaine d'opérations au moins. Se pose ici la question de la durabilité de cette pollution : l'atmosphère des grottes, mais aussi les parois et les sols ont pu conserver ces produits chimiques, sans que l'on connaisse exactement leur dangerosité soixante ans après.

Toujours du côté des armes non conventionnelles, l'utilisation du napalm conduit à des bombardements incendiaires ravageurs dans les djebels et les forêts. Ces incendies, outre les victimes humaines, conduisent aussi à la mort de nombreux animaux*. Il est à l'heure actuelle impossible de savoir combien d'hectares ont brûlé du fait de cette arme. Il faudrait de plus ajouter les feux déclenchés de manière volontaire, au lance-flammes ou autre, dans les forêts, les maquis forestiers, les djebels et même les champs, pour empêcher les combattants algériens de se cacher, pour les contraindre à fuir ou pour les empêcher de se ravitailler. En matière d'incendie, à la fin du conflit, l'OAS* se distingue aussi par une « politique de la terre brûlée » qui conduit à mettre le feu à de nombreuses installations. Outre l'incendie de la bibliothèque universitaire d'Alger en juin 1962, qui constitue une importante atteinte à la culture (quatrième pilier du développement durable), l'OAS met aussi le feu au terminal pétrolier du port d'Oran. Les flammes noires couvrent Oran pendant trois jours, occasionnant une pollution atmosphérique très importante ayant touché la population oranaise. La métropole est bien moins concernée mais, lors des attentats d'août 1958 du FLN*, celui de Mourepiane a conduit à l'incendie du terminal pétrolier près de la cité phocéenne, causant aussi une importante pollution.

Le long des barrages* frontaliers essentiellement, l'armée française utilise presque 7 millions de mines*. À l'indépendance, celles-ci ne sont pas enlevées. L'armée algérienne a partiellement déminé les champs de mines (notamment en utilisant des prisonniers harkis*), mais l'essentiel des champs sont restés en l'état. Ce n'est qu'en 2007 que l'État français a donné les plans des champs de mines au gouvernement algérien. En tout, les mines ont tué 7 300 civils : 4 830 pendant la guerre et 2 470 depuis l'indépendance. Ici ce ne sont pas que les humains qui ont été tués : les animaux domestiques et sauvages qui sont passés par ces champs de mines ont été des victimes collatérales de ce conflit. Les barrages frontaliers, électrifiés à 5 000 volts, ont aussi électrocuté de très nombreux animaux.

Concernant les armes conventionnelles, les bombardements par avion ou par canon causent aussi des dégâts sur l'environnement. Ces tirs peuvent s'effectuer sur des cibles identifiées mais aussi au hasard sur les « zones interdites* » pour dissuader les civils qui voudraient s'y rendre. De plus, les unités doivent utiliser leurs dotations en munitions et en carburant sous peine qu'elles ne soient pas entièrement renouvelées. De fait, les soldats utilisent leurs obus et laissent tourner les moteurs de leurs véhicules des jours et des nuits durant. Tout cela cause des dégâts dus aux tirs, mais aussi une pollution de l'atmosphère et des déchets (douilles des munitions).

Avec les « zones interdites », la nature a paradoxalement pu reprendre ses droits : les animaux circulent plus librement et les champs sont laissés en jachère (occasionnant cependant des difficultés supplémentaires pour les remettre en état). Néanmoins, la guerre d'Algérie amène un surcroît de population de l'ordre de 400 000 à 500 000 personnes supplémentaires sur le sol algérien de manière permanente, sans compter les navettes par bateau et par avion entre la métropole et l'Algérie. En tout, les 2 millions de soldats, auxquels il faut y ajouter des civils, consomment, jettent des déchets, se déplacent et ont donc un impact environnemental.

Par ailleurs, une des caractéristiques des soldats français en Algérie est d'avoir eu de mauvaises conditions d'alimentation avec des rations insuffisantes. Nombreux sont les soldats qui ont ainsi « amélioré l'ordinaire » en volant du bétail à la population civile mais aussi en pratiquant la chasse (gazelles, sangliers, lapins, oiseaux...). Cette pratique régulière par autant de soldats (même si tous ne chassaient pas) a bien évidemment un impact sur la faune de l'Algérie. Depuis le XIX^e siècle et la colonisation, cette faune a déjà été transformée, subissant des pertes irrémédiables comme la disparition des lions. Au-delà du caractère simplement humain, il est certain que la Guerre d'indépendance a aussi eu des conséquences sur l'évolution de la faune, dans des proportions qui sont pour l'instant difficilement appréciables.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Claire Billet, « La guerre des grottes », *Revue XXI*, n° 58, 2022 • Jean-Charles Jauffret, *La Guerre d'Algérie. Les combattants français et leur mémoire*, Odile Jacob, 2016 • Frédéric Médard, « Le Sahara : enjeu scientifique et technologique, 1947-1967 », in Maurice Vaisse et Jean-Charles Jauffret (dir.) *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001.

NÉGOCIATIONS

La durée des négociations (deux ans) a pu sembler longue aux contemporains mais elle ne l'est pas tant au regard de l'histoire et des questions à résoudre : il fallait mettre fin à la guerre et à une colonisation très profonde, datant de plus d'un siècle.

L'annonce de l'autodétermination, le 16 septembre 1959, permet une première entrevue, à Melun, en juin 1960. En effet, jusque-là, le triptyque défini par Guy Mollet* en 1956 était resté en vigueur : « cessez-le-feu, élections*, négociations ». Le FLN* l'avait rejeté. Il ne voulait pas d'un cessez-le-feu sans condition, ni d'élections désignant d'autres interlocuteurs pour les autorités françaises. Surtout, dans ce triptyque, les négociations sont proposées sans reconnaissance préalable de l'indépendance – aussi toute autre issue (comme une simple autonomie) est possible. En annonçant un référendum* d'auto-détermination, au contraire, de Gaulle* se montre prêt à reconnaître l'indépendance si le scrutin en décide. Au moment de l'annonce de l'autodétermination, toutefois, le GPRA*, formé en 1958, traverse une crise interne qui le paralyse. Un nouveau GPRA (le deuxième) doit être constitué et consolidé pour qu'une rencontre puisse avoir lieu.

Les deux parties s'opposent d'abord sur le Sahara. La position française cause la rupture de l'entrevue de Melun, en juin 1960, puis celle des deux rencontres suivantes, à Évian, du 20 mai au 13 juin 1961, et à Lugrin, du 20 au 28 juillet 1961. Les autorités françaises cherchent en effet à conserver le

Sahara, pour assurer la pérennité de leurs essais nucléaires* et l'exploitation des gisements d'hydrocarbures. Elles tentent donc de négocier une partition de l'Algérie, en réduisant l'assise territoriale du futur État algérien à la partie septentrionale de la colonie. Alain Peyrefitte mène une intense campagne médiatique en ce sens. Ses articles composent un livre témoignant des projets de partition, sous un titre fallacieusement interrogatif : *Faut-il partager l'Algérie ?* (Plon, 1962). Le GPRA, s'il est prêt à faire des concessions économiques et militaires, affirme sa souveraineté sur le Sahara. Il est soutenu par les Algériens, qui manifestent massivement contre la partition, le 5 juillet 1961*.

Le statut des Français d'Algérie et celui des bases militaires font aussi divergence. Au GPRA prévaut le principe d'unité du peuple algérien. Selon Redha Malek, Krim* Belkacem aurait dit, lors des ultimes rencontres d'Évian (7-18 mars 1962), que les « Européens » ont « le droit de lier leur sort à la nation algérienne et même de s'y fondre » ; pour ceux qui « se refusent à être algériens » rester en Algérie aurait aussi été possible mais sans statut spécifique. Les négociateurs français au contraire demandent des garanties pour leurs compatriotes d'Algérie, qui seraient ainsi constitués en minorité étrangère protégée. Les garanties qu'ils finissent par obtenir restent cependant en grande partie sans objet, notamment car l'immense majorité des Français d'Algérie quitte le pays.

Le problème des bases militaires ressemble à celui du Sahara. Le GPRA est ferme sur sa souveraineté. Il n'est pas question d'enclaves françaises en terre algérienne. Au contraire, « la base navale de Mers El Kébir sera pour la France ce que Gibraltar est à l'Angleterre », déclare Georges Pompidou lors de réunions officieuses, selon Redha Malek. Comme pour le Sahara, un compromis finit par être trouvé, associant respect de la souveraineté algérienne et sauvegarde des intérêts français.

La sortie de guerre (cessez-le-feu, référendum d'autodétermination, accords politiques) elle-même doit être définie. D'évidence, le cessez-le-feu

doit précéder le référendum mais à quel moment situer les accords ? Le GPRA défend qu'ils doivent précéder le reste. Sinon, le cessez-le-feu serait sans condition. L'organisation même du référendum est à discuter. Les autorités françaises tentent d'obtenir un cessez-le-feu préalable, avant de se raviser. Il serait risqué pour la France d'organiser le référendum devant conduire à l'indépendance sans avoir réglé l'avenir de sa présence militaire et économique, ni le statut de ses ressortissants.

L'année 1961 est émaillée de manœuvres et d'obstacles mais aussi de gestes. Louis Joxe*, ministre des Affaires algériennes, convie ainsi le MNA* aux négociations. Six mille détenus algériens, dont l'écrivain Mostefa Lacheraf*, sont cependant libérés et un régime assoupli est accordé aux dirigeants du FLN détenus en France, tous symboliquement nommés au GPRA (Ahmed Ben Bella*, Hocine Aït Ahmed*, Mohamed Boudiaf*, Mohamed Khider*, détenus depuis l'arraisonnement de leur avion en 1956, et Rabah Bitat*, transféré d'Algérie). Une trêve unilatérale est également décrétée : l'« interruption des opérations offensives ». Celle-ci piège les Algériens car si le GPRA accepte cette trêve, un cessez-le-feu sans condition est de fait instauré. En n'y répondant pas, cependant, il apparaît comme intransigeant face à un adversaire faisant preuve de bonne volonté. Enfin, la crise de Bizerte*, en Tunisie*, retarde les négociations. Elle débute par une demande de Bourguiba, en juillet 1961 : l'évacuation de cette base militaire restée française. Les Français refusent. Sur place, les parachutistes* répriment très violemment des manifestations tunisiennes : le bilan est d'au moins plusieurs centaines de morts. Les relations franco-tunisiennes sont rompues. L'événement incite les Algériens à la plus grande méfiance. Il renforce les opposants aux négociations.

Chez les deux belligérants, les pourparlers créent de profondes divisions. Le GPRA est ainsi mis en difficulté par l'EMG*, soutenu par des membres du CNRA*. Ils refusent toute transaction avec la France. Un 3^e GPRA finit par être formé, après l'échec de Lugin, à l'été 1961. Les anciens de

l'UDMA*, dont Ferhat Abbas*, en sont exclus. Considérés comme modérés, ils semblent suspects au moment où les négociations supposent la plus grande fermeté dans les rapports avec l'adversaire. Côté français, les partisans de l'Algérie française vont jusqu'à tenter un putsch*, le 22 avril 1961, et l'OAS*, formée cette année-là, se lance dans des attentats*. Ces tensions internes poussent les deux parties à aboutir à un accord.

Le 5 septembre 1961, de Gaulle, en admettant la souveraineté algérienne sur le Sahara, lève le principal obstacle. Les contacts continuent, officieusement. Mohamed Benyahia, ancien directeur de cabinet de Ferhat Abbas, Redha Malek, directeur d'*El Moudjahid*, Claude Chaylet, conseiller de Louis Joxe, Bruno de Leusse, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires algériennes, et Louis Joxe lui-même travaillent dans l'ombre. Ainsi est préparée une rencontre officielle qui a lieu aux Rousses, du 11 au 18 février 1962. Puis le texte final des accords est mis au point à Évian, du 7 au 18 mars 1962. Diplomatiquement, la Suisse* joue un rôle éminent. Les Algériens y résident pendant les pourparlers. Symboliquement, cependant, les rencontres doivent se tenir en France et, de ce point de vue, le Jura et la Haute-Savoie sont les régions idéales. Évian s'impose pour des raisons de sécurité : la délégation algérienne n'a qu'à traverser le lac Léman pour s'y rendre.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Redha Malek, *L'Algérie à Évian. Histoire des négociations secrètes, 1956-1962*, Seuil, 1995 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2012.

**NEMICHE, DJELLOUL, DIT CAPITAINE BAKHTI
(1922-1992)**

Djelloul Nemiche est né à Oran le 27 mars 1922. Son père, Habib, est agent de police, sa mère appartient à une ancienne famille de notables d'Oran, les Belhalfaoui.

Il interrompt ses études secondaires et commence une carrière d'agent des PTT en 1942. Après les événements du 8 mai 1945, Djelloul Nemiche rallie le PPA-MTLD* et rejoint l'Organisation spéciale*, dont le premier responsable pour l'Oranie est Ahmed Ben Bella*.

En 1948, Djelloul Nemiche transmet à son responsable, Ben Bella*, des indications se rapportant aux mouvements des fonds qui sont opérés chaque mois au niveau de la poste centrale d'Oran. Ces informations serviront à l'élaboration du plan qui a permis l'attaque à main armée de la grande poste d'Oran, le 5 avril 1949.

Recherchés par la police*, les membres du groupe impliqué dans le hold-up disparaissent dans la nature. On retrouve Nemiche dans le courant de l'année 1956 dans les rangs de l'ALN* en Oranie puis à Oujda, où il prend pour nom de guerre « Bakhti ». Promu au grade de capitaine, il fait partie des officiers composant le staff de Houari Boumediene*, chef de la Wilaya 5*, et a en charge le bureau des relations avec les autorités marocaines.

Durant la période transitoire de mars à juillet 1962, adoubé par le colonel Othman, chef de la Wilaya 5, le capitaine Bakhti est désigné à la tête de la Zone autonome d'Oran (ZAO), structure à la fois politique et militaire. L'une de ses principales missions est d'établir des contacts avec le général Katz*, en vue d'une commune collaboration dans la lutte contre l'OAS*.

Dans un tract diffusé le 2 juin dans les quartiers européens, le capitaine Bakhti annonce la création d'un Comité de réconciliation de la population oranaise (CRPO) composé de personnalités françaises et algériennes et patronné par les chefs religieux des trois communautés religieuses. L'initiative est approuvée et encouragée aussi bien par les dirigeants de la Wilaya 5 que par les autorités civiles et militaires françaises d'Oran. Pour

mieux gérer les mouvements de foule, le capitaine Bakhti interdit toute manifestation* les 3 et 4 juillet.

Cependant, le 3 juillet, il préside la cérémonie organisée à l'occasion de l'entrée officielle des *katibas* (bataillons) de l'ALN arrivées la veille du Maroc*, devant le palais des Sports. Dans son allocution, il réitère son appel à la réconciliation.

L'armée française consignée depuis le 29 juin laisse l'entière responsabilité de la sécurité et du maintien de l'ordre entre les mains des nouvelles autorités algériennes. En dépit de tous ses efforts, le capitaine Bakhti ne put prévenir les événements de la journée sanglante du 5 juillet 1962*. Il réussit à arrêter des centaines de personnes impliquées dans les enlèvements et tueries et les présente à la presse* locale et étrangère.

Le 23 août 1962, il rejoint l'administration civile en tant que sous-préfet d'Oran. Depuis, il entame une paisible carrière de parlementaire et de haut fonctionnaire. Il occupe le poste de ministre des Anciens Moudjahidines* de 1980 à 1986.

Saddek BENKADA

Birl. : Ali Haroun, *L'Été de la discorde. Algérie, 1962*, Alger, Casbah, 2000 • Jean Monneret, *La Tragédie dissimulée. Oran, 5 juillet 1962*, Michalon, 2006 • Fouad Soufi, « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962. Deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire », in *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international*, SFHOM, 2000.

NOSTALGÉRIE

La subtile association d'un mot chargé d'émotion et d'un nom propre, qui a donné naissance au néologisme « nostalgérie », est fort ancienne. Contrairement à ce que l'on pourrait croire – et ce qui est souvent écrit –, le

mot est attesté bien avant la fin de la guerre d'Algérie et le départ massif des Européens : la première trace écrite retrouvée date de 1867. Progressivement, le mot a désigné un sentiment très fort d'attachement, de la part des Européens d'Algérie éloignés de la terre natale, provisoirement ou définitivement. Peu de temps après l'inauguration de la tour Eiffel, ainsi, un reporter du journal *Le Gaulois* a la curiosité de feuilleter le livre d'or. Il y découvre – et cite à ses lecteurs – ce sonnet, signé d'un certain Dupin, qui fait suivre son nom de la mention « Rédacteur à *La Dépêche algérienne* » : « Nostalgie/De ce hardi sommet, je me perds dans l'espace/Et malgré moi, rêvant, je vois se dégager/Dans le lointain confus, que mon regard embrasse : Notre mer azurée et notre blanche Alger » (7 juillet 1889). Lorsque l'Algérie était française, ces sentiments étaient parcellaires, individuels et temporaires. On pouvait avoir le « mal du pays »... mais on pouvait y retourner.

En 1962, après les accords d'Évian*, la « nostalgie » devient tout autre chose. L'exode massif (mais pas total) de la population européenne est sans retour. Avec l'indépendance de ce pays qu'ils affirmaient avoir sorti des ténèbres, ce sentiment va se teinter d'une immense amertume : « notre Algérie » était irrémédiablement perdue.

Après 1962, on prendra bien soin de distinguer ce sentiment et les manœuvres récupératrices de divers milieux OAS* non repentis. On rangera dans la première catégorie les couplets d'Enrico Macias (« J'ai quitté mon pays... »). Ou encore un roman-témoignage* d'Anne Loesch, ancienne Française d'Algérie, dont une phrase résume l'esprit : « Peut-on guérir de Bab-el-Oued ? » (*La Grande Fugue*, 1973). À la lecture de ce livre, la réponse est évidemment : non.

Au-delà de ce sentiment individuel s'est développée une entreprise de récupération et d'instrumentalisation, à des fins politiques, le plus souvent par les courants d'extrême droite. Au cœur de cette récupération : une réécriture partisane de l'histoire, un retour aux mythes de l'« Algérie heureuse », un bilan magnifié de l'œuvre française : « La France coloniale a

permis d'éradiquer des épidémies dévastatrices [...], a permis la fertilisation de terres incultes et marécageuses, la réalisation d'infrastructures que les Algériens utilisent encore aujourd'hui [...], a posé les jalons de la modernité en Algérie, en lui donnant les moyens d'exploiter les richesses naturelles de son sous-sol » (Michèle Tabarot, députée UMP, fille d'un activiste OAS, Assemblée nationale, 29 novembre 2005). On peut sans exagération parler d'un véritable lobby, qui a ses organisations, ses moments forts (les rassemblements festifs réguliers, mais aussi la présence, tous les 26 mars, à l'Arc de triomphe, à la mémoire des morts de la rue d'Isly*), ses lieux mémoriels (le centre de documentation d'Aix-en-Provence, celui de Perpignan, adossé à un mur des disparus, l'imposante stèle de Toulon, « L'Algérie française, à tous ceux, de toute origine qui, souvent au prix de leur vie, ont pacifié, fertilisé et défendu sa terre, 1830-1962 »), le soutien ouvert d'une presse nationale à grand tirage (*Valeurs actuelles*), ses relais politiques, le Rassemblement national, mais aussi une frange de la droite classique, comme en témoigne l'épisode de la loi du 23 février 2005* (« Les programmes scolaires* reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord... »).

En 1961, un jeune historien nommé Pierre Nora avait publié un essai sur *Les Français d'Algérie*. Dans la préface, Charles-André Julien, qui connaissait de l'intérieur cette société européenne, avait résumé l'état d'esprit de la majorité de cette communauté d'une formule : « Ils se sont installés à contre-courant de toute évolution, ils ont bloqué l'Histoire. » Ou en tout cas ils ont essayé. Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis les derniers coups de feu de la guerre d'Algérie. Et certains nostalgériques – ou leurs descendants – répètent inlassablement le même discours.

L'histoire n'a pas été bloquée mais des pans entiers sont singulièrement obscurcis dans ces discours.

Alain RUSCIO

Bibl. : Jean-François Guillaume, *Les Mythes fondateurs de l'Algérie française*, L'Harmattan, 1992 • Alain Ruscio, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La Découverte, 2015 • Benjamin Stora, *Le Transfert d'une mémoire. De l'Algérie française au racisme anti-arabe*, La Découverte, 1999.

O

OFFICE DE RADIODIFFUSION- TÉLÉVISION FRANÇAISE (ORTF)

Dès 1954 et encore plus après l'envoi massif du contingent en 1956, l'opinion* française est confrontée aux images d'une guerre qui ne dit pas son nom, avec les actualités cinématographiques, les reportages de *Paris Match* et la télévision. Dans ce contexte, les productions de l'ORTF, sous contrôle gouvernemental, représentent un enjeu majeur.

Télévision et radio* publiques offrent d'abord une vision très édulcorée du conflit. Avec une grande prudence, elles reproduisent la sémantique gouvernementale tendant à euphémiser la dimension violente et tragique de la guerre. Les sujets des journaux télévisés et parlés évoquent les opérations de « pacification* », l'engagement de l'armée au service de l'ordre, la sécurisation des « départements d'Algérie ». Les indépendantistes sont présentés comme des terroristes et leurs revendications ne sont guère audibles. Étroitement contrôlées par l'armée, les images valorisent le professionnalisme de soldats bien acceptés par les populations.

Les gouvernements utilisent directement l'ORTF. Si Pierre Mendès France* présente ses choix lors de « causeries radiophoniques » le samedi soir, Guy Mollet* choisit la télévision pour justifier sa politique, en mars 1956 dans l'émission *Face à la vérité*, puis le 18 juin 1956 en recevant

Pierre Sabbagh et les caméras à Matignon pour l'émission *Vingt Minutes avec le président du Conseil*.

Après 1958 s'engage une véritable bataille de l'information. La station d'État Radio Alger est prise par les insurgés et le gouvernement riposte en brouillant les ondes en métropole. Les chaînes de l'ORTF s'appliquent à minimiser la crise. Elles ignorent les premières interventions de De Gaulle* alors que sa conférence de presse radiodiffusée du 19 mai 1958 visait à rassurer l'opinion sur ses intentions et se présenter en sauveur. Les journalistes de l'ORTF finissent cependant par soutenir le changement de pouvoir. Président du Conseil, de Gaulle bénéficie de l'attention et du soutien des chaînes de l'ORTF pour son discours du 4 juin 1958 à Alger, son allocution radiotélévisée du 27 juin 1958 et sa mise en scène du 4 septembre 1958.

Par la suite, face à une presse* écrite jugée hostile, radio et télévision publiques sont considérées comme des prérogatives directes du chef de l'État. Alors que débute la construction de la Maison de la radio, le pouvoir contrôle étroitement les sujets des journaux télévisés. Roger Frey*, Louis Terrenoire, Christian de La Malène, Alain Peyrefitte et Christian Fouchet*, ministres de l'Information successifs, placent des hommes de confiance aux postes clés (tel Jean Amrouche* comme rédacteur en chef du journal parlé). Les journalistes sont soumis à la direction de l'actualité et à la direction des programmes, elles-mêmes soumises au ministère de l'Information et au service de propagande* de l'armée. Contraints de relayer la parole du gouvernement et exposés à des sanctions, les journalistes font preuve d'une prudence allant jusqu'à l'autocensure. Un silence complet est ainsi imposé sur le « Manifeste* des 121 ». *Lecture pour tous*, émission littéraire animée par Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet, Nicole Vedrès et Max-Pol Fouchet, se voit interdire d'inviter les signataires du « Manifeste » et Max-Pol Fouchet doit renoncer à une chronique de Maurice Nadeau, ce qui ne l'empêche pas

de présenter quelques semaines plus tard l'ouvrage *La Route des Flandres* de Claude Simon, également signataire du « Manifeste ».

Le choix de l'autodétermination s'accompagne d'une remarquable maîtrise de l'outil télévisuel par de Gaulle. Ses conférences de presse, allocutions télévisées, voyages en province ou à l'étranger sont autant d'occasions de convaincre l'opinion. De même lors du putsch* des généraux, l'allocution de De Gaulle à la radio et à la télévision à 20 heures le dimanche 23 avril 1961 est marquée par une mise en mots et en images très contrôlée. De Gaulle dramatise la situation, réaffirme sa légitimité, décrédibilise les putschistes, appelle les officiers* de métier et les soldats du contingent à se désolidariser d'eux. Le magazine de reportage *Cinq Colonnes à la une*, programmé une fois par mois à 20 h 30 sur l'unique chaîne de la RTF, offre aux Français un regard original sur la guerre. Produite par Pierre Lazareff, Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet et réalisée par Igor Barrère, l'émission propose une vingtaine de reportages sur l'Algérie entre janvier 1959 et mars 1962. Si le magazine suit globalement la politique gaulliste et si l'émission est confrontée à la censure*, l'influence de Lazareff et la popularité de l'émission permettent une certaine liberté de ton. Les scènes diffusées sont beaucoup plus diverses que celles du journal télévisé. Aux sujets sur l'armée française et son « action pacificatrice » s'ajoutent le sort des civils, les revendications du FLN*, la situation des pieds-noirs* et même quelques scènes de combat.

François ROBINET

Bibl. : Jérôme Bourdon, *Histoire de la télévision sous de Gaulle*, Presse des Mines, 1990 • Hélène Bousser-Eck, « *Cinq Colonnes* et l'Algérie, 1959-1962 », in Jean-Noël Jeanneney et Monique Sauvage (dir.), *Télévision, nouvelle mémoire. Les magazines de grand reportage, 1959-1968*, INA-Seuil, 1982 • Michèle de Bussierre, Cécile Méadel et Caroline Ulmann-Mauriat (dir.), *Radios et télévision au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, L'Harmattan, 1999.

OFFICIERS (ARMÉE FRANÇAISE)

La composition du corps des officiers évolue de manière significative entre 1954 – avec la présence des quelques unités de l’armée d’Afrique – et 1960 au plus fort de la guerre, qui conduit le commandement à recourir à des expédients pour compléter l’encadrement des unités. Les officiers d’active formés à Saint-Cyr côtoient leurs camarades issus du rang et les officiers de réserve en situation d’activité (ORSA).

Les officiers de réserve occupent une place inédite et considérable dans la guerre en raison de l’envoi massif du contingent sur le théâtre d’opérations algérien, ce qui conduit le haut commandement à accélérer leur formation, notamment à Cherchell. De 2,62 % en novembre 1954, le pourcentage des réservistes atteint 39,19 % au déclenchement du « plan Challe* » en février 1959. Des civils sont alors formés au commandement en quelques semaines avant de se retrouver éventuellement à la tête de sections de combat. Étudiants* sursitaires, enseignants, cadres moyens et supérieurs, ils peuvent se prévaloir d’un niveau d’instruction supérieur à celui des cadres sortis du rang qui ont « gagné l’épaulette ». Ils servent davantage dans les troupes de secteur* que dans les régiments des « réserves générales* ». Jean-Jacques Servan-Schreiber* et Pierre Clostermann font partie des nombreux officiers rappelés en Algérie. En dépit de frictions dans certaines unités, leur contribution à l’effort de guerre est saluée par le haut commandement et leurs camarades d’active. Outre l’hétérogénéité du corps des officiers d’active, une difficulté réside dans le fait que les cadres anciens de l’Armée d’Afrique doivent apprendre à travailler avec les officiers de France métropolitaine et des forces françaises d’Allemagne (FFA) qui découvrent et l’Algérie et une guerre subversive à laquelle ils ne sont pas préparés.

La plupart des cadres de l’armée de l’Air* effectuent un séjour en Algérie et remplissent de très nombreuses missions aériennes. Quant aux marins, une poignée a servi de 1956 à 1962 dans la demi-brigade de fusiliers marins

(DBFM) pendant que leurs homologues embarqués à bord des navires de guerre assurent la surveillance maritime.

En revanche, le haut commandement s'est (enfin) décidé à renforcer l'encadrement musulman de l'armée d'Afrique en procédant à des nominations – longtemps attendues – de sous-officiers* méritants et à des promotions d'officiers d'active, dont le nombre passe de 51 en 1954 à 348 en 1962. Parmi les mesures les plus remarquées, le colonel Ahmed Rafa est promu général de brigade en 1961. Certains officiers Français de souche nord-africaine (FSNA) servent – sans succès et sans doute sans grande conviction – dans des équipes itinérantes chargées de l'action psychologique* auprès des populations rurales. Mais la désertion le 20 juillet 1957 du sous-lieutenant Ahmed Bencherif* (ancien d'Indochine*) qui entraîne avec lui plusieurs soldats du 1^{er} régiment de tirailleurs algériens (RTA) et l'affaire Rahmani – du nom du lieutenant rédacteur de la lettre adressée au président de la République René Coty et contresignée par 52 officiers d'origine algérienne – qui éclate en février 1957 met en émoi les responsables du 2^e bureau* de l'État-major interarmées (EMI) d'Alger qui craignent la contagion dans les régiments de tirailleurs algériens, de zouaves et de spahis.

Avec la création le 26 septembre 1955 du service des Affaires algériennes (AA), ultime retour ou recours aux méthodes des affaires indigènes, des officiers volontaires sont détachés jusqu'en 1961 dans les quelque 700 sections administratives spécialisées* (SAS) et 20 sections administratives urbaines* (SAU). L'expérience tente environ 4 000 officiers d'origines très variées, issus des trois armées, et de grande qualité : deux tiers sont des réservistes rappelés ou des appelés du contingent*.

Une dernière catégorie d'officiers est constituée par des « défenseurs de la loi ». Jusqu'à la bataille d'Alger*, les gendarmes sont tenus de respecter les procédures légales en matière de perquisitions ou d'arrestations tout en participant aux opérations de maintien de l'ordre. Après les émeutes sanglantes de décembre 1960 et le putsch* des généraux, la participation

active de la gendarmerie* mobile dans la lutte contre l'OAS* et les officiers déserteurs qui rejoignent l'organisation creuse encore plus le fossé entre une majorité d'officiers loyalistes, et les nostalgiques de l'Empire français.

Après la signature des accords d'Évian*, pendant les « cent jours » de l'Exécutif provisoire* qui précèdent l'indépendance, il est fait appel au volontariat d'officiers algériens pour encadrer les unités de la « Force locale* ». La plupart d'entre eux se refusent et sont remplacés par des officiers (européens) de gendarmerie qui assurent la relève entre l'armée française et l'ALN*.

André-Paul COMOR

Bibl. : Eugène-Jean Duval, *L'Armée de terre et son corps d'officiers, 1944-1994*, Addim, 1996 • Jacques Frémeaux, « Les SAS (sections administratives spécialisées) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 208, 2002.

« OISEAU BLEU », OPÉRATIONS

« Oiseau bleu » est le nom générique sous lequel est connue une série d'opérations lancées par le Gouvernement général*, les services secrets et l'armée, en 1955 et 1956, dans la région des Iflissen, en Kabylie maritime. Il s'agit de l'une des premières tentatives de créer un contre-maquis. Cette « Force K », pour kabyle, s'inspire des maquis montagnards encadrés par les services secrets en Indochine*. Elle se termine par un fiasco total pour les autorités françaises, une victoire nationaliste et une répression s'abattant durement sur les populations kabyles de la région. C'est Yves Courrière*, dans sa *Guerre d'Algérie*, qui porte, en 1968, son existence à la connaissance du grand public.

La Kabylie est, avec les Aurès, au début de la guerre, une des places fortes du FLN* et de l'ALN*. La région des Iflissen, isolée des centres coloniaux, est perçue par les autorités françaises comme peu touchée par la

modernité nationaliste. D'après des informateurs de la DST, mais aussi des renseignements se basant sur l'ethnologie coloniale de la région, la population serait disposée à prendre les armes contre le FLN. La Wilaya 3*, dirigée par Krim* Belkacem, est informée de ces prises de contact et organise l'intoxication des militaires français.

Initiée par le Gouvernement général et la DST, en 1955, l'affaire est prise en main par les autorités militaires, au début de 1956, en la personne du général Olié*, commandant la zone opérationnelle de Kabylie. Elle bénéficie des conseils de l'ethnologue Jean Servier* qui participe, l'année suivante, à l'organisation de l'opération pilote dans l'Orléansvillois. Une centaine d'hommes du 11^e Choc est postée dans les Iflissen en février. Des armes sont distribuées. La Force K donne quelques gages aux militaires français, jouant un double jeu. Durant l'été, des officiers* itinérants de l'action psychologique* sont envoyés dans chaque unité basée en Kabylie pour engager la prise en main politique de la population. En septembre, une grande cérémonie de ralliement est organisée. Les indices du double jeu se multiplient pourtant. Le 1^{er} octobre 1956, pensant se porter au secours d'une autodéfense, une section de chasseurs alpins tombe dans une embuscade*, le payant de deux morts dont son officier. L'évidence éclate aux yeux de l'armée française. Ils ont armé le FLN.

L'opération Djenad est rapidement lancée. Elle doit récupérer les armes et détruire la force K. Les Iflissen sont dévastés par la répression menée par le 3^e régiment de parachutistes coloniaux du colonel Bigeard* et le 15^e bataillon de chasseurs alpins, impliqué depuis les premières heures de l'opération. De nombreux maquisards parviennent à fuir la zone avec les armes distribuées par l'armée française.

Denis LEROUX

Bibl. : Camille Lacoste-Dujardin, *Opération Oiseau bleu : des Kabyles, des ethnologues et la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1997.

OLIÉ, GÉNÉRAL JEAN (1904-2003)

Jean Olié naît le 24 mars 1904 dans le Finistère. Son père, le colonel Gabriel Olié, disparaît pendant la Grande Guerre. Il rentre à l'école de Saint-Cyr dans la promotion « Rif » qui compte d'autres futurs grands acteurs du conflit algérien tels Michel de Brébisson et Edmond Jouhaud*. À sa sortie de l'école, il rejoint la Légion étrangère*. Il est envoyé au Maroc* en 1931 où il commande un régiment de goumiers. Il est reçu en 1938 à l'École supérieure de guerre. Lors de la campagne de France, il est à l'état-major de la 14^e division d'infanterie. Blessé et fait prisonnier, il s'évade immédiatement. Il est affecté au service des affaires indigènes au Maroc. En 1944, il devient chef d'état-major de la 2^e division blindée (DB) puis prend le commandement du régiment de marche de la Légion étrangère avec lequel il participe aux campagnes de libération de la France, de l'Allemagne et d'Autriche. Après une affectation au cabinet du général inspecteur de l'armée, il est envoyé pour commander les confins algéro-marocains en 1946. Mis à la disposition du général Juin*, il est désigné en 1951 pour devenir l'adjoint du général commandant l'Afrique du Nord et du commissaire résident au Maroc, le général Guillaume. Enfin, en 1956, il prend le commandement civil et militaire de la zone opérationnelle de Kabylie et celui de la subdivision de Tizi Ouzou. Selon ses termes, la « situation militaire est difficile, mais souple ». Nommé quelques mois à Paris au ministère des Armées, il revient en Algérie en juillet 1958 pour prendre le commandement du Corps d'armée de Constantine. Favorable au plan Challe* et au plan de Constantine*, il jouit d'une grande confiance auprès du général de Gaulle*. Celui-ci l'appelle comme chef d'état-major particulier en avril 1960. Promu général d'armée, il devient chef d'état-major de la Défense nationale. Il est ainsi à la tête de l'armée lors du « putsch* des généraux ». Il s'oppose à la politique de répression et de mutations des cadres qui y ont participé. Il démissionne de son poste en juillet 1961 et se retire officiellement de l'armée.

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, 2 vol., Bouquins, 2018 • Michel Hardy (dir.), *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

OPINION PUBLIQUE (ALGÉRIE)

Il est très difficile d'appréhender l'opinion publique en Algérie pendant la Guerre d'indépendance. Autant en France métropolitaine, les sondages de l'Institut français d'opinion publique (Ifop) et de l'Institut national de statistiques et d'études économiques (Insee) permettent de connaître l'évolution de l'opinion publique française*, autant en Algérie le phénomène est beaucoup plus complexe à analyser.

Dans ce contexte, les rapports secrets réalisés par les services de renseignement et l'armée française fournissent des données intéressantes. Les « rapports sur le moral » sont de bons exemples de l'analyse qui peut exister de l'évolution du « moral », à entendre au sens de « l'état d'esprit ». Ces rapports sur le moral du Service de sécurité de la Défense nationale en Algérie (SSDNA) sont compilés dans des « fiches d'ambiance » mensuelles et s'intéressent aux différentes catégories de population : les militaires « Français de souche européenne » (FSE) et « Français de souche nord-africaine » (FSNA), c'est-à-dire les Français (de métropole et d'Algérie) et les Algériens, mais aussi les officiers*, sous-officiers* et hommes de troupe, les militaires de carrière et les appelés du contingent*. Ces rapports analysent aussi les réactions de la population civile en Algérie aux différents événements en lien avec la situation. Bien entendu, « l'état d'esprit » de la population européenne et de la population algérienne (« musulmane » dans la terminologie de l'époque) est distingué. Ces différents renseignements sont

codés selon différentes valeurs, de A/1 (sûr et certain) à F/5 (source inconnue et information improbable).

Les services de sécurité suivent avec attention l'évolution de la population européenne, la plus en contact avec les militaires français (surtout les cadres d'active) et la plus susceptible d'interférer avec la discipline militaire. Le 2^e bureau*, en charge du renseignement, suit lui aussi la répercussion des différents événements sur les populations tant européenne que « de souche nord-africaine », selon leur propre terminologie. Par exemple, à la suite de l'arrestation de la « délégation extérieure du FLN* » en octobre 1956, le 2^e bureau de la division de Constantine rend compte que les « milieux européens [sont] ouvertement satisfaits [de l']opération qualifiée de magistrale » (SHD, 1 H 1561 D*1). L'enfoncement dans la guerre suscite ensuite l'inquiétude dans la population. Par exemple, un rapport du 14 octobre 1959, classé A/1, stipule que « les Européens sont pessimistes et nombreux sont ceux qui envisagent de partir vers la métropole cherchant dès maintenant à réaliser le maximum de profit avant de se retirer en France » (SHD, 1 H 1561 D*3). Plus la fin de la guerre approche, plus « le climat demeure lourd et tendu », comme le note un rapport du SSDNA du 11 novembre 1960. Le rapport conclut que « la population européenne, sensibilisée à l'extrême, oscillant entre la résignation et le désespoir, paraît capable de toutes les réactions » (SHD, 5 T 515 D*4). Évidemment, nous savons aujourd'hui qu'elle a largement basculé en faveur des « ultras » de l'Algérie française et de l'OAS* à la fin du conflit.

Les réactions de la population musulmane sont également scrutées, de la même manière que celles des soldats dits « FSNA ». Les rapports sont cependant beaucoup moins précis en ce qui concerne la population musulmane qu'européenne. Par exemple, le 4 novembre 1959, un rapport du 2^e bureau souligne : « Quant aux FSNA dont la majorité n'attend que la paix, ils restent encore très discrets sur leurs opinions. »

Les services français présentent la population algérienne comme peu informée et dépassée par les questions politiques. Des rapports soulignent son « attentisme » (SSDNA, 7 décembre 1960, SHD 5 T 515 D*4) ou encore son désintérêt pour certaines déclarations politiques. Ils la considèrent davantage comme objet que comme actrice de l'histoire ; et ce, alors même que les manifestations de décembre 1960*, par exemple, montrent une population algérienne mobilisée et partie prenante de sa libération. Outre que les réseaux de renseignements sont bien moins infiltrés chez les Algériens que chez les Européens, les rédacteurs des rapports reproduisent les stéréotypes tendant à leur dépolitisation. Ils sont perçus comme une « masse ». Ainsi, dans un rapport soulignant – au contraire d'autres – que « les musulmans suivent avec attention les événements », il est écrit que « la masse continue à souhaiter ardemment la fin du conflit » (SHD, 5 T 151 D*4).

Au bout du compte, à défaut d'une vie politique véritablement démocratique à l'époque coloniale, qui aurait permis de connaître les aspirations algériennes, à défaut également d'études quantitatives de l'évolution des opinions publiques en Algérie, les études qualitatives menées par les services de renseignements constituent une source intéressante mais à manier avec précaution. Non seulement elles ne rendent pas forcément compte de différences régionales et *a fortiori* de classes sociales et d'âge mais les services de renseignements sont aussi des acteurs de la Guerre d'indépendance, et les rapports sont révélateurs de l'état d'esprit de leurs rédacteurs. Parmi eux figurent des membres du 5^e bureau qui ont fourni une partie des cadres des activistes du putsch* des généraux et de l'OAS.

Tramor QUEMENEUR

OPINION PUBLIQUE (FRANCE)

L'évolution de l'opinion publique française peut être relativement bien suivie tout au long du conflit algérien grâce aux premières enquêtes d'opinion menées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et de l'Institut français de l'opinion publique (Ifop). Ces études n'étaient pas longitudinales (c'est-à-dire que les questions n'étaient pas forcément identiques d'une année sur l'autre). Néanmoins, elles révèlent des conclusions intéressantes, comme le fait que les Français, contrairement à une idée reçue répandue, avaient une culture coloniale peu développée, par rapport aux Anglais notamment. Ainsi, en décembre 1949, 76 % des Français ne connaissaient pas la signification de l'Union française et plus de la moitié étaient indifférents à la question des territoires d'outre-mer. D'ailleurs, concernant l'Indochine*, à la même date, ils sont déjà 49 % à être prêts à la perte de la colonie contre seulement 19 % résolus à poursuivre l'épreuve de force.

La proximité du Maghreb et la spécificité de l'Algérie changent-elles quelque chose ? Un peu : en septembre 1954, trois Français sur dix pensent que la question des deux protectorats est le problème politique principal. Ce qui ressort davantage est l'absence d'opinion sur la question coloniale : en 1956, 40 % des Français ne savent pas si les indépendances du Maroc* et de la Tunisie* sont une bonne ou une mauvaise chose, et 53 % ne répondent pas sur le sujet d'une éventuelle indépendance de l'Algérie dans les cinq prochaines années. Mais dès cette période, une majorité relative se dessine en faveur de l'indépendance algérienne. En avril 1956, 49 % des Français sont hostiles à l'envoi du contingent en Algérie ; en juillet, 45 % sont prêts à accorder l'indépendance à l'Algérie contre 23 % qui désirent écraser la rébellion. Il ne faudrait cependant pas penser que des conceptions anticolonialistes structurées guident les Français : ce sont avant tout des considérations personnelles, de proximité, qui guident leur choix. Ils sont ainsi plutôt opposés à voir leurs proches partir effectuer leur service militaire* (et donc combattre) en Algérie.

Le retour au pouvoir du général de Gaulle* entraîne des réactions contradictoires : 52 % des Français pensent que l'intégration est une bonne chose (c'est-à-dire un fonctionnement qui soit plus égalitaire et plus fraternel, ce qui correspond à une partie du discours pro-« Algérie française » avec les « fraternisations » qui se sont déroulées à Alger) mais ils sont 41 % à penser que l'indépendance de l'Algérie interviendra tôt ou tard. Un clivage sociopolitique assez net est observable dans la société française : les catégories socioprofessionnelles supérieures, plus à droite, sont plutôt en faveur de la politique d'intégration, tandis que les ouvriers et les employés y sont plutôt hostiles. La proportion de personnes favorables à l'indépendance augmente ensuite rapidement : elles sont 51 % à l'être en février 1959 et 71 % à souhaiter des négociations* en mai 1959. L'état de l'opinion favorise très probablement la décision du général de Gaulle en faveur de l'autodétermination en septembre 1959. En octobre, seuls 4 % des Français sont en faveur de « l'Algérie française ». Le soutien à la politique du général de Gaulle se vérifie aussi par les référendums* qui sont organisés. Ainsi, celui du 8 janvier 1961 montre que 75 % des Français approuvent la politique d'autodétermination du général de Gaulle. Évidemment, il existe un clivage entre la métropole et l'Algérie, où les partisans de « l'Algérie française » sont plus nombreux. Ainsi, à Alger et à Oran, les partisans du « non » au référendum sont majoritaires. Inversement, les métropolitains sont assez nettement hostiles à ceux qui sont désormais appelés les « pieds-noirs* » : ainsi, en août 1961, 69 % ne veulent pas participer à leur indemnisation. Les Français sont alors très largement favorables à la paix : les accords d'Évian* signés le 18 mars 1962 sont approuvés par 82 % des Français (alors que seuls 8 % en sont mécontents et 10 % indifférents), quand bien même ils pensent que ces accords leur sont désavantageux. Nous sommes donc loin d'une indifférence des Français à l'encontre de la guerre d'Algérie, tel que cela est régulièrement affirmé. D'ailleurs, les accords d'Évian et l'indépendance sont ratifiés à plus de 90 % par les Français. Au total, la guerre d'Algérie s'est

déroulée malgré le « pacifisme profond » des Français (Charles-Robert Ageron), ce qui n'a pas empêché de profondes divisions mémorielles de naître dans la société française à propos de cette guerre.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « L'opinion française devant la guerre d'Algérie », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 63, n° 231, 1976 • Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, 2008.

« ORANGE AMÈRE », OPÉRATION

L'opération « Orange amère » est déclenchée, le 22 décembre 1954, en vertu d'une commission rogatoire lancée par le juge d'instruction de la 3^e chambre à Alger. Cette opération a pour objectif de rechercher tous les membres du MTLD qui « se sont rendus et se rendent coupables du délit d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État ».

Avant son lancement, Jean Vaujour*, directeur de la sécurité générale en Algérie, pense, sur la base d'échanges avec le commissaire René Fredy, qu'il y a une « carte politique à jouer » avec les messalistes. Mais il se ravise.

Il s'entretient le 7 décembre avec Jacques Chevallier*, secrétaire d'État à la Guerre, puis avec le commissaire divisionnaire Georges Costes qui le presse d'agir. Ces discussions l'incitent à exprimer à Roger Léonard*, gouverneur général de l'Algérie, son souhait de voir l'implication de la justice.

Le 13 décembre, Vaujour rencontre à Paris le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand*, pour qui la justice doit engager des poursuites sur la base de faits irrécusables. Le 20 décembre, Léonard lui annonce qu'un juge d'instruction doit délivrer une commission rogatoire. Vaujour n'a plus de

raison de repousser l'opération dont il établit le bilan suivant : pour Alger, 89 perquisitions et 72 arrestations dont 30 mandats de dépôt, 15 inculpés laissés en liberté provisoire et 28 personnes relaxées ; pour Constantine, 107 perquisitions, 70 arrestations dont 8 mandats de dépôt et 3 mises en liberté provisoire ; pour Oran, Mohammed Mamchaoui est inculpé le 27 décembre.

Les dirigeants touchés par cette opération sont aussi bien centralistes que messalistes. Il s'agit, entre autres, de Mustapha Ferroukhi, Saâd Dahlab*, Arezki Ladjali ou Mohammed Abdelaziz, torturé à la villa Mahieddine.

Si l'opération désorganise le mouvement ou démoralise les dirigeants encore libres, le commissaire des Renseignements généraux Roger Le Doussal estime que « rarement opération de police* fut politiquement aussi contre-productive » dans la mesure où elle a contribué à rapprocher des indépendantistes jusqu'alors divisés.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Patrick Kessel, Giovanni Pirelli. *Le Peuple algérien et la guerre. Lettres et témoignages, 1954-1962*, Maspero, 1962 • Roger Le Doussal, *Commissaire de police en Algérie (1952-1962)*, Riveneuve, 2011 • Jean Vaujour, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1985.

ORGANISATION ARMÉE SECRÈTE (OAS)

L'Organisation armée secrète (OAS) est née à Madrid, à la fin de janvier 1961 sous l'impulsion de Pierre Lagaille* et de Jean-Jacques Susini*, qui ont quitté clandestinement Paris au début du procès des barricades. Leur dessein est de regrouper toutes les énergies et forces acquises à la défense de l'Algérie française au sein d'une organisation structurée en trois branches, Action, Politique et Armée, présentées à Salan*

en février 1961. Parallèlement, le relais est pris avec Alger où des étudiants* commencent à couvrir les murs de ce nouveau sigle inspiré de l'Armée secrète du second conflit mondial. Cependant, avant le putsch*, l'OAS est une coquille vide même si des journalistes présents lors de la reddition du 25 avril ont souligné la présence de jeunes militants s'en réclamant.

Mai 1961 signe la véritable naissance de l'OAS sur Alger. Ceux qui la mettent sur pied luttent de longue date pour la défense de l'Algérie française et entendent à présent y intégrer pleinement la lutte armée. L'OAS est donc autant un point de départ qu'un aboutissement pour les militants les plus aguerris, engagés depuis les années 1955-1956. L'identité des dirigeants civils algérois est éclairante. Les deux adjoints d'Ortiz* à la tête de l'ancien Front national français au moment des barricades de janvier 1960, Jean-Claude Pérez et Jean-Jacques Susini, sont en première ligne. Dominique Zattara, dirigeant du Front de l'Algérie française* dissous après les émeutes de décembre 1960, est tout autant décidé à poursuivre le combat. Avec qui et comment ? Des militaires emblématiques issus de la Légion comme le général Gardy, le capitaine Sergent ou le lieutenant Degueldre* sont présents à la toute première réunion constitutive. Ils sont très vite rejoints par des colonels putschistes, dont Yves Godard*, le grand ordonnateur de l'organigramme de l'OAS calqué sur l'organisation du FLN* avant la bataille d'Alger*.

Quatre branches sont prévues : l'Organisation des masses, confiée au colonel Jean Gardes*, chargée du quotidien des militants et de l'encadrement de la population ; l'Organisation renseignements-opérations, chapeautée à l'échelon algérois par Pérez, assisté de Degueldre, et chargée de la partie opérationnelle (commandos « Delta ») ; un comité d'action politique codirigé par le général Gardy et Susini ; et un comité d'action psychologique*, appelé à fusionner avec le précédent. À considérer cette architecture et l'identité des responsables des branches, force est de souligner l'importance des militaires au détriment des civils qui, pour une partie d'entre eux, auraient voulu faire

de l'OAS non point une armée clandestine mais un parti révolutionnaire. Susini, porteur de cette tendance, facilite donc la formation d'un Front nationaliste, dirigé par Michel Leroy, ancien patron local de Jeune Nation* et rattaché à l'OAS naissante. Il reste à doter l'OAS d'un chef emblématique. Salan est jugé comme la figure idoine mais il a plongé dans la clandestinité avec Jouhaud* et se voit pris en charge par les réseaux de Robert Martel, activiste emblématique du 6 février 1956 et du 13 mai 1958*, guère apprécié par les civils de l'OAS naissante.

Les débuts sont difficiles et Godard le déplore dans un courrier du 4 juillet 1961 : « [...] nous ne *valons rien sur le plan pratique* ». Il pointe la faiblesse de la propagande*, l'absence de structuration de l'organisation, l'insuffisance de ses liaisons et de sa logistique (argent, planques, etc.). L'été 1961 est plus encourageant. Une OAS oranaise est mise sur pied sous l'égide de Gonzalez, Tabarot et Micheletti*, Jouhaud en étant la figure tutélaire. Les premiers pas d'une OAS-Métropole sous l'égide de Sergent, arrivé à Paris le 3 juin 1961, sont jugés satisfaisants. Ils compensent les difficultés venant d'Espagne et attisées par les tensions entre Ortiz et Lagaillarde comme par le refus de ce dernier de rejoindre l'Algérie, convaincu qu'il est que la « résistance » doit être dirigée de l'extérieur. Sur Alger enfin, l'OAS prend forme : le renseignement se perfectionne, les plasticages et les « opérations ponctuelles » (élimination physique d'adversaires) se multiplient et la propagande se déploie sous la forme de tracts, d'émissions de radio* et même de télévision comme l'opération « Gabriel », une émission pirate diffusée le 5 août où Gardy apparaît à l'écran en lieu et place du journal télévisé. Salan s'en félicite le 9 août : « L'OAS est devenue une force. La métropole et l'Algérie sont bien obligées d'en tenir compte. »

Le constat est juste à court terme. Jusqu'en novembre, l'OAS s'enracine en Algérie et réussit à juguler les menaces d'infiltration et de démantèlement. À partir de l'hiver, la situation devient plus critique. Loin d'être une organisation centralisée et s'apparentant bien davantage à une nébuleuse

territorialisée, l'OAS souffre de sérieux problèmes de liaisons. Démantelée en Espagne par le régime franquiste, l'OAS peine à trouver des relais solides en métropole. Elle y est très divisée entre l'OAS-Métro, qui répugne à recourir au terrorisme jugé, à raison, comme contre-productif (ainsi, Delphine Renard, âgée de 4 ans, défigurée par un attentat visant le domicile du ministre des Affaires culturelles André Malraux) et Mission III de l'industriel André Canal qui, venu d'Algérie, veut organiser des « nuits bleues » et pratiquer des attentats contre des personnes. En Algérie, si l'OAS s'est implantée à Constantine ou à Bône, ce sont Alger et Oran qui donnent le ton. Dans la « ville blanche », l'organisation fait face à une répression de plus en plus efficace, qui est moins le fait des « barbouzes* » que des policiers de la Mission C. L'OAS-Alger est également en proie à des divisions qui débouchent en janvier 1962 sur une purge sanglante (affaire Leroy-Villard). L'OAS accentue sa radicalisation tandis que les autorités multiplient perquisitions et collationnent des renseignements qui accentuent la menace d'arrestations. Mars et avril marquent un tournant et annoncent l'effondrement. Vent debout contre les accords d'Évian*, l'OAS choisit l'épreuve de force avec l'État en prônant le recours à la « terre brûlée » et en recherchant l'affrontement direct avec les forces de l'ordre. L'échec du bouclage de Bab-el-Oued et la fusillade de la rue d'Isly* (26 mars) signent l'échec de cette stratégie de fuite en avant qui se poursuit au-delà des arrestations de Degueldre et de Salan (7 et 20 avril). Face à une situation paroxystique et à un état-major déchiré, Susini finit par imposer à la mi-mai le principe d'une discussion et d'un « accord » avec le FLN (17 juin). Sur Oran, la situation est encore plus tendue et le projet de Gardy, qui a remplacé Jouhaud après son arrestation, est celui d'une partition qui ferait d'Oran une « plate-forme territoriale ». C'est un échec total, consommé le 28 juin à l'heure où l'OAS oranaise diffuse sa dernière émission radiophonique.

Tandis que les premiers grands procès* de l'OAS se déroulent en métropole, l'OAS en Algérie est en pleine désagrégation. L'indépendance

signe la fin de l'histoire de l'OAS ès qualités même si certains de ses membres poursuivent la lutte dans d'autres structures (Conseil national de la Résistance) tandis que d'autres n'ont plus comme objectif que d'éliminer le « traître » de Gaulle* considéré comme le principal responsable de « l'abandon ».

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011. Anne-Marie Durantou-Crabol, *Le Temps de l'OAS*, Bruxelles, Complexe, 1995. • Rémi Kauffer, *OAS. Histoire d'une guerre franco-française*, Seuil, 2022.

ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE (ORAF)

En 1956, l'Oraf est le groupe contre-terroriste le mieux organisé d'Alger. Les premiers jalons en ont été posés en 1955 par deux hommes, bien différents. Le premier est André Achiary, ancien sous-préfet de Guelma (il y a conduit une répression brutale au printemps 1945), cadre du Rassemblement du peuple français (RPF) puis responsable du SDECE*. Le second est un médecin, René Kovacs, dont la villa à Alger est un haut lieu de l'activisme naissant. Kovacs travaille avec la police*, notamment avec le commissaire Norbert Gazeu, qui le renseigne sur les cibles à atteindre. Parallèlement, Kovacs a réuni un noyau d'hommes décidés à répondre au terrorisme du FLN* par le même moyen et dotés des compétences nécessaires, avec Philippe Castille, expert en explosifs. Achiary expulsé d'Algérie après la « journée des tomates* », Kovacs est seul aux commandes de l'Oraf lorsque celle-ci passe à l'action à la fin du printemps 1956. Le mode opératoire se met rapidement en place. Le samedi soir est privilégié car en semaine, les contre-terroristes travaillent. Ils pratiquent l'attentat à l'explosif qu'ils perfectionnent au fil du temps et qui peut être

particulièrement sanglant comme celui perpétré le 10 août 1956 contre un immeuble de la Casbah, rue de Thèbes. Enfin, les cibles visées sont les soutiens syndicaux, financiers ou médiatiques du FLN (UGTA*, huilerie Tamzali, le quotidien communiste *Alger républicain*, etc.). On estime qu'entre le 24 mai 1956 (attentat à la grenade contre une épicerie musulmane) et le 9 novembre 1956 (bombe contre l'Imprimerie générale), 17 attentats sont à mettre sur le compte de l'Oraf. Elle est finalement dissoute le 11 décembre 1956. L'histoire ne s'arrête pas là car ses militants n'ont nullement renoncé à la lutte armée. L'Oraf a même révisé ses ambitions à la hausse et réorienté son combat contre des dirigeants civils ou militaires de haut rang jugés trop tièdes. Salan*, arrivé comme commandant en chef en novembre 1956 et à qui on reproche la perte de l'Indochine*, est la cible d'un attentat au bazooka* le 16 janvier 1957 dont il ressort indemne mais dans lequel meurt l'un des membres de son cabinet, le commandant Rodier. L'enquête remonte jusqu'aux hommes de l'Oraf qui sont arrêtés et incarcérés à Barberousse. L'Oraf clandestine est donc mise hors d'état d'agir même si les rebondissements et les polémiques sur l'affaire du bazooka et ses commanditaires supposément gaullistes a fait couler de l'encre tout au long de la guerre d'Algérie et au-delà.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

La guerre d'Algérie a-t-elle été perdue par la France à l'ONU ? C'est ce que prétendent certains auteurs, insistant sur le fait que, si sur le plan militaire, l'ALN* ne pouvait l'emporter, le FLN* avait décidé de porter son effort sur le plan diplomatique, en particulier auprès des Nations unies.

La réalité est plus complexe. Il convient d'abord de rappeler le contexte international des années 1950 et du début des années 1960, marqué par l'accroissement du nombre des pays nouvellement indépendants et en conséquence de l'importance du groupe afro-asiatique à l'Assemblée générale des Nations unies, et l'activisme du nouveau secrétaire général des Nations unies, Dag Hammarskjöld (1953-1961), facteurs qui facilitent les démarches des Algériens.

De fait se déroule une véritable confrontation entre le FLN invoquant dès le 1^{er} novembre 1954* la Charte des Nations unies, et le gouvernement français plaidant l'incompétence de l'ONU dans une affaire intérieure, l'Algérie étant composée de départements français. Bref, ces positions antagonistes s'opposent entre 1954 et 1961, avec des reculs presque incessants de la position diplomatique de la France.

Le premier affrontement a lieu en 1955 lorsqu'une délégation du FLN, composée de Hocine Aït Ahmed*, M'hamed Yazid et Abdelkader Chanderli, soutenue par un petit nombre de pays afro-asiatiques, demande l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de septembre 1955. Cette initiative se heurte à la réponse française plaidant la compétence exclusive de la France aux termes de l'article 2, paragraphe 7 : « Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les membres à soumettre les affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte. » Alors que le Quai d'Orsay met en garde l'ONU contre toute ingérence, l'inscription de la question algérienne est décidée à une voix de majorité lors du débat, le 30 septembre 1955. C'est un camouflet diplomatique pour la France qui se retrouve bien isolée. En conséquence, la France pratique la politique de la chaise vide et le ministre des Affaires étrangères Antoine Pinay quitte la salle des séances pour marquer sa désapprobation. Finalement, par mesure de conciliation, il est décidé de « ne pas poursuivre l'examen de la résolution ». Et la France

reprend sa place à l'ONU et décide de changer d'attitude pour avoir une politique plus active. Comme il s'agit de compter des voix (et d'obtenir que les résolutions ne soient pas adoptées à la majorité des deux tiers), elle se tourne vers les États d'Amérique latine*, qui sont une vingtaine, alors que l'ONU compte 82 membres en 1958. Du coup, la diplomatie française concentre ses efforts sur ces pays, par la pression des ambassades et par l'envoi de délégations, avec des succès variés. Du côté du FLN, ses partisans font le procès du colonialisme français qui écrase la dignité humaine et les droits de l'homme.

En 1956, alors que la guerre s'accroît, le gouvernement de Guy Mollet* joue sur deux tableaux : d'un côté une ouverture à la négociation*, de l'autre une fermeté dans l'effort de guerre. Dans cette perspective, l'intervention à Suez* contre l'Égypte* soupçonnée de soutenir la rébellion algérienne apparaît comme un moyen indirect de se débarrasser du FLN. Au terme d'une opération peu glorieuse, la France doit accepter le cessez-le-feu et l'intervention du secrétaire général des Nations unies qui impose sa conception du maintien de la paix.

En 1957, non seulement la France ne s'oppose pas à l'inscription de la question algérienne et multiplie les démarches, mais le ministre français des Affaires étrangères, Christian Pineau, fait un grand discours, dénonçant les ingérences étrangères, repoussant toute offre de bons offices, et louant les avancées françaises : loi-cadre* et offre renouvelée de cessez-le-feu. Le Quai d'Orsay s'efforce de faire comprendre la situation en Algérie ; il invite les diplomates sud-américains accrédités à Paris à visiter l'Algérie. La bonne volonté française est appréciée, si bien que la résolution votée en décembre 1957 est modérée : elle se contente d'émettre le vœu que « des pourparlers soient engagés ».

L'année 1958 s'engage sous de mauvais auspices pour la France, en raison de la crise de Sakiet Sidi Youssef* (8 février) exploitée à l'ONU par le groupe afro-asiatique. Elle suscite un regain d'hostilité dans les pays acquis

au FLN, et plus de circonspection chez les amis traditionnels de la France : la presse britannique publie des articles défavorables à la France, les Américains prêtent davantage l'oreille aux avertissements du sénateur John Kennedy qui avait en 1957 pris parti pour l'indépendance de l'Algérie. L'internationalisation* de la question algérienne est enclenchée au pire moment pour la France, dans la mesure où de Gaulle* arrive au pouvoir le 1^{er} juin. Or son hostilité à la supranationalité est connue ; sa position est tranchée : il s'oppose à la discussion de la question algérienne, contrairement au représentant de la France à New York, Guillaume Georges-Picot, et au ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville. Dans son discours devant l'Assemblée générale, le 25 septembre, celui-ci ne dit pas un mot de l'Algérie, alors que les délégués algériens font du lobbying dans le palais de verre. Et de Gaulle propose le 23 octobre « la paix des braves ». Le résultat du vote en novembre est serré : 35 voix pour, 18 contre, 28 abstentions. C'est donc d'une voix que le projet de résolution afro-asiatique – reconnaissant le droit du peuple algérien à l'indépendance – est repoussé, mais beaucoup de pays amis, comme ceux d'Amérique latine ou de Scandinavie, se sont réfugiés dans l'abstention ; c'est surtout le cas des États-Unis*, ce qui sonne comme une défaite pour la France, et un succès pour le FLN, qui crée en octobre le GPRA*, aussitôt reconnu par plusieurs États, dont la République populaire de Chine*.

La leçon est retenue en 1959 par le Premier ministre, Michel Debré*, qui prône « l'abstention active plutôt que l'absence complète ». Plus question de chaise vide : même si la France ne compte pas participer aux débats, elle va s'engager pour obtenir le maximum de soutien aux thèses françaises par une action diplomatique auprès de tous les États membres, l'envoi de personnalités ou de parlementaires à l'étranger, enfin la mobilisation des élites africaines, le Malgache Tsiranana, l'Ivoirien Houphouët-Boigny et le Sénégalais Senghor. Des élus algériens musulmans sont envoyés en mission en Amérique latine. Celle confiée à André Malraux, ministre d'État chargé

des Affaires culturelles, est la plus spectaculaire. Les différentes étapes de ce voyage qui a lieu en septembre 1959 sont le Pérou, le Chili, l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil : il s'agit de défendre la politique algérienne de la France et d'obtenir que pour le moins les États s'abstiennent lors des votes à l'ONU. Si le ministre – qui évoque aussi l'aide économique et culturelle proposée par la France – reçoit un accueil favorable, il constate le repli de l'influence française, en particulier en Argentine. De son côté, un prêtre français rallié au FLN, l'abbé Bérenguer, est envoyé en Amérique latine* et aux États-Unis sous couvert du Croissant-Rouge algérien* pour y parler des réfugiés* et lancer un appel pour la paix.

Tout en refusant une quelconque ingérence, de Gaulle lui-même sait bien que seule une perspective politique est susceptible de ramener la paix en Algérie : il le dit au secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, le 31 juillet, et après avoir consulté ses ministres le 26 août, il communique le 2 septembre les grandes lignes de son plan du 16 septembre au président Eisenhower. Le discours sur l'autodétermination* a un effet très net sur l'opinion publique mondiale. À l'ONU, le représentant français, Armand Bérand, déclare que la France ne s'oppose pas à l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour, mais qu'elle ne sera tenue par aucune résolution. Dans son discours, Maurice Couve de Murville expose cette fois-ci la politique algérienne de la France, mais il rappelle l'incompétence des Nations unies, et en conséquence la France ne prend pas part au débat. Le projet de résolution afro-asiatique est repoussé le 12 décembre 1959 par 39 voix, 22 contre et 20 abstentions. Seuls 4 pays latino-américains votent pour, mais 9 votent contre et 7 s'abstiennent. C'est un succès pour la France, mais un demi-succès, car parmi les abstentions, il y a les États-Unis, le Danemark, la Norvège et Taïwan ; c'est-à-dire des États sur le vote desquels la France comptait.

En 1960, le vent du changement souffle : la décolonisation est à l'ordre du jour, l'atmosphère à l'ONU est hostile à la France, malgré l'entrée des

États africains francophones qui accèdent à l'indépendance. Les pourparlers de Melun (25-29 juin) échouent et la guerre d'Algérie se poursuit. Dans ce contexte, de Gaulle décide de ne pas se rendre à la 15^e session, anniversaire de la création de l'ONU, et dans ses discours il moque l'« Assemblée des Nations dites unies ». La délégation française s'abstient de participer au débat, au grand dam du représentant français, Armand Bérand, ce qui permet au GPRA de faire parrainer par l'Inde et l'Indonésie une résolution aux termes de laquelle un référendum – contrôlé par l'ONU – serait organisé en Algérie. On imagine combien cette perspective apparaît scandaleuse à la diplomatie française qui a toujours récusé l'incompétence de l'ONU. Les votes à New York coïncident avec les violentes manifestations* qui ont lieu en Algérie en décembre. Le 14 décembre, la résolution est adoptée en 1^{re} Commission parce que beaucoup d'États pratiquent l'abstention et parce qu'elle n'inclut plus le paragraphe concernant l'éventualité d'un référendum sous les auspices de l'ONU. En assemblée, le 1^{er} décembre, la résolution sur l'Algérie, qui reconnaît le droit du peuple algérien à la libre détermination et à l'indépendance « sur la base de l'unité et de l'intégrité territoriale » est adoptée par 63 voix, 8 contre et 27 abstentions. Parmi les votes favorables à la résolution, 3 membres de l'Otan : le Danemark, la Norvège et la Turquie, ce qui constitue clairement un désaveu pour la France.

En 1961, le temps des négociations est arrivé mais elles traînent, et le contexte est encore plus défavorable à la France dans les couloirs de l'ONU. L'activisme du secrétaire général de l'ONU dans l'ex-Congo belge, sa visite controversée à Bizerte*, en pleine crise franco-tunisienne (juillet 1961), le rôle du président tunisien de l'Assemblée, Mongi Slim, tout concourt à opposer la France à l'ONU. La France est blâmée par une majorité de 66 voix. Lors du débat sur la question algérienne, la France est prise à partie. Même les délégués de certains États africains francophones (Sénégal, Haute Volta, Niger, Mauritanie) votent en faveur de la résolution « qui demande la

reprise des négociations pour la mise en œuvre du droit du peuple algérien à la libre détermination et à l'indépendance » adoptée le 20 décembre 1961.

En conclusion, la France a été confrontée à un « lobbying » efficace du FLN à l'ONU et dans les différentes capitales, ce qui a contraint la diplomatie française à déployer de gros efforts de relations publiques, en particulier aux États-Unis. Ses arguments – qu'ils soient juridiques (incompétence de l'ONU), humanitaires (œuvre de la France en Algérie), diplomatiques (tentative d'assimiler la guerre d'Algérie à un combat de guerre froide*) – n'ont pas réussi à lui faire gagner des voix. L'influence des Nations unies dans l'aboutissement de la guerre d'Algérie est donc indéniable : de Gaulle lui-même reconnaît « le vaste courant de sympathies parfois actives » qui soutenait la cause algérienne. La France a dû composer avec le facteur onusien et l'a fait de façon décousue, mais ce n'est pas l'ONU qui a dicté sa politique algérienne à la France.

Maurice VAÏSSE

Bibl. : Matthew Connelly, *A Diplomatic Revolution. Algeria's Fight for Independence and the Origins of the Post Cold War Era*, Oxford, Oxford University Press, 2002 • Khalfa Mameri, *Les Nations unies face à la question algérienne, 1954-1962*, Alger, SNED, 1969 • Marie-Claude Smouts, *La France à l'ONU*, Presses de la FNSP, 1979.

ORGANISATION SPÉCIALE (OS)

L'existence de l'Organisation spéciale (OS), créée à l'issue du premier congrès clandestin du MTLD tenu à Alger les 15 et 16 février 1947, est de courte durée. Découverte par la police* au printemps 1950, elle est rapidement démantelée. Mais ses membres saisissent l'occasion de sa reconduction lors du second congrès du MTLD (avril 1953) pour jouer un rôle décisif dans le déclenchement de la Guerre d'indépendance.

Au cours du congrès, les partisans d'un retour à la légalité et les partisans de la lutte armée sont divisés sur la question des voies et des moyens pour parvenir à l'indépendance. Finalement, le congrès opte pour un partage des tâches réparties entre la préservation clandestine du PPA* (interdit en septembre 1939), la création d'un organisme paramilitaire (l'OS) et la légalisation représentée par le MTLD.

L'origine de cette tendance radicale se situe au cœur de la Seconde Guerre mondiale, encouragée par l'occupation de la France, le débarquement anglo-américain en Algérie, les positions américaines en faveur du droit des peuples à l'autodétermination, le rejet du « Manifeste du peuple algérien », la violente répression des manifestations de mai 1945* et l'ordre puis le contre-ordre d'insurrection donnée par la direction du PPA. Pour Hocine Aït Ahmed*, « il existe alors une situation révolutionnaire » qu'il faut canaliser par la mise en place d'un « état-major de l'insurrection et un réseau de brigades armées » (Harbi, 1980).

C'est à Mohammed Belouizdad (1924-1952), membre du bureau politique à peine âgé de 23 ans, qu'incombe la responsabilité de concrétiser le projet d'une organisation paramilitaire, appelée Organisation spéciale. Recherché depuis les manifestations du 1^{er} mai 1945 qu'il a organisées à Alger, il vit dans la clandestinité. Durant deux années, Belouizdad trouve refuge dans le Constantinois où il remet en place les structures du parti plus ou moins ébranlées par la répression. C'est lui qui conduit la délégation du Constantinois au congrès.

Secondé par Hocine Aït Ahmed, Lamine Debaghine et Messaoud Boukadoum, Belouizdad s'attelle à définir les structures de l'OS et à établir un plan de préparation militaire. Selon Benyoucef Ben Khedda* (1984), le premier état-major comprend Aït Ahmed, Mohamed Boudiaf*, Djilali Reguimi, Abdelkader Belhadj*, Ahmed Ben Bella* qui sont désignés respectivement, à la tête des cinq zones régionales (Kabylie, Algérois 1 et 2, Constantinois et Oranie). Mais Belouizdad ne peut poursuivre sa tâche en

raison de la détérioration de son état de santé. Aït Ahmed lui succède fin 1947-début 1948. Les structures de l'OS sont précisées et se déclinent en cellule ou demi-groupe, groupe (trois cellules), section, région, zone, département. Les effectifs de l'OS – évalués entre 1 000 et 1 500 hommes selon Boudiaf – sont prélevés du PPA, non sans avoir subi une ou plusieurs épreuves. Les militants sont choisis selon des critères rigoureux et soumis à une stricte discipline. Au cours de stages, ils sont entraînés au maniement des armes et aux tactiques de la guérilla*. Cette formation est doublée d'un plan d'action ou « plan vert » visant à mieux connaître la géographie* de l'Algérie, l'implantation des structures coloniales, le repérage des points stratégiques qui aboutit à un nouveau découpage du territoire en « zones d'action », de « résistance » et de « protection » fixés autour « des bastions ruraux les plus importants ». L'instruction militaire est complétée par une formation politique qui consiste en une série de conférences abordant la guerre de partisans, les mouvements révolutionnaires, « l'attitude du militant devant la police » (titre d'une brochure élaborée par Aït Ahmed)... Enfin, le cloisonnement des structures et le secret sont la règle absolue pour préserver l'existence de l'OS.

Le revers essuyé par le MTLD aux élections* d'avril 1948 de l'Assemblée algérienne (dû au truquage) démontre les limites de la voie légale et remet à l'ordre du jour la question de la lutte armée. Un comité central élargi se réunit à la fin du mois de décembre 1948 à Zeddine (Duperré), à la ferme de Belhadj, l'instructeur de l'OS. Le rapport de Hocine Lahouel, membre de la direction, accorde la priorité à l'OS qu'il s'agit de doter de tous les moyens matériels et humains. Le second rapport présenté par Aït Ahmed, chef de l'OS, fait un long bilan où il définit la lutte de libération comme « une véritable guerre révolutionnaire* », « une guerre de partisans menée par les avant-gardes militairement organisées, elles-mêmes politiquement mobilisées et solidement encadrées ». Il insiste sur l'inégale implantation de l'OS au vu de l'immensité du pays, de l'insuffisance des

armes, de la nécessité de réorganiser le parti pour le combat futur qu'il inscrit dans une perspective maghrébine. Aït Ahmed a rappelé aussi l'impatience de ses troupes pour agir. De l'avis de la majorité du Comité central, cependant, le moment était peu propice même si priorité était donnée à l'OS. Le troisième jour, l'imminence de l'intervention des forces de l'ordre met fin aux débats dont tous les documents sont détruits sur ordre de Messali* selon Ben Khedda. Les travaux reprennent à Blida et s'achèvent par l'élection du secrétaire général, une première dans l'histoire du parti. Hocine Lahouel est titulaire de ce poste. C'est sous ses ordres qu'Aït Ahmed va poursuivre sa mission : parfaire l'organisation de l'OS, initier les militants à l'usage des explosifs, à les fabriquer et à la maîtrise des transmissions. Ces préparatifs sont entravés par l'absence de matériel et surtout de finances. Le hold-up de la poste d'Oran (avril 1949) devait renflouer les caisses. L'OS s'est également illustrée dans deux actions : l'une des plus difficiles a consisté à liquider des milices recrutées par les autorités coloniales en Kabylie qui sévissent contre les nationalistes. La seconde a visé le dynamitage de la stèle érigée en l'honneur de l'émir Abdelkader et inaugurée par le gouverneur général Naegelen à Cacherou le 9 octobre 1949. L'opération confiée à un commando de l'OS le 11 octobre 1949 est un demi-échec en raison d'explosifs humides mais sa portée symbolique est essentielle. La France coloniale ne pouvait s'approprier la mémoire de l'émir fondateur de l'État algérien.

En ce mois d'octobre, la crise berbériste qui agite la Fédération de France* et la contre-offensive lancée par le duo Messali-Lahouel donne lieu à des purges massives « qui privent les activistes d'une partie de leurs forces » (Harbi, *L'Algérie et son destin*, Arcantère, 1992) et l'exclusion de Lamine Debaghine. Aït Ahmed, injustement soupçonné d'être à l'origine de la crise, est remplacé par Ben Bella et n'a d'autre choix que d'entrer en clandestinité tandis que l'OS est sous pression à la suite d'une expédition punitive menée contre un militant de Tébessa Abdelkader Khiari qui voulait démissionner. Or

le règlement intérieur de l'OS l'interdit. Khiari est kidnappé par un commando de l'OS le 18 mars 1950. La voiture où il se trouve a un accident. Khiari, abandonné inanimé, est retrouvé par la police. Sa déposition déclenche une vaste opération de police qui s'étend à toute l'Algérie. Des centaines de militants de l'OS sont arrêtés (363 selon Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002) et torturés ainsi que cinq membres de l'état-major dont Ben Bella, Ali Mahsas*, M'hamed Yousfi, Djilali Reguimi et Djilali Belhadj*. Leurs procès s'ouvrent à Oran, Blida, Bougie, Tizi Ouzou et Bône au cours de l'année suivante et aboutissent à de sévères condamnations, des interdictions de séjour assorties de privation de droits civiques et des amendes fort élevées.

Les militants en fuite sont condamnés par contumace à de lourdes peines... Zighoud* Youcef, Ben Bella, Mahsas réussissent à s'évader de prison*. Tous entrent en clandestinité. Ben M'hidi*, Boussof*, Benabdelmalek* trouvent refuge en Oranie ; Bentobbal*, Bitat*, Zighoud sont recueillis par Ben Boulaïd* dans l'Aurès, Boudiaf et Didouche* Mourad se rendent en France, Ben Bella et Aït Ahmed se retrouvent au Caire. Ils se soumettent par discipline mais non sans ressentiment aux ordres du parti qui dissout l'OS en février 1951. Quand celle-ci est reconduite au second congrès du MTLN d'avril 1953, c'est pour ne plus jouer que les seconds rôles, alors que la crise larvée entre centralistes et messalistes menace l'unité du parti. Les activistes de l'OS observent la neutralité mais participent cependant à la création du Crua aux côtés des centralistes en mars 1954 pour tenter de sauvegarder en vain le parti. L'intransigeance des uns et des autres finit par aboutir à la scission. Pour l'OS, l'heure est à l'action, sinon à la rupture. Fin juin 1954, « 22* » membres de l'OS décident le passage à la lutte armée, encouragés par la défaite française à Ðiên Biên Phù et le début de la résistance au Maroc* et en Tunisie*. Ils donnent naissance au FLN* et à l'ALN*.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Benyoucef Ben Khedda, *Aux origines du 1^{er} novembre 1954*, Alger, Dahlab, 1989 • Mohammed Harbi, *Le FLN. Mirage et réalité*, Jeune Afrique, 1980 • Omar Carlier, *Entre nation et djihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Presses de Sciences Po, 1995.

ORTIZ, JOSEPH (1917-1995)

Joseph Ortiz, patron connu du bar du Forum à Alger, est une référence du combat pour l'Algérie française. Ses engagements sont précoces : UFNA* de Robert Martel, UDCA où il s'occupe de la branche « Action ». Dès 1956, il noue des contacts avec des militaires et envisage avec le général Faure* un putsch en décembre, finalement avorté. Accusé d'avoir fourni les roquettes de l'attentat du bazooka (16 janvier 1957), il l'a toujours nié et a été libéré en avril 1957. Avant le 13 mai 1958*, il siège au nom des poujadistes* dans le Comité des sept qui réunit les civils activistes algérois les plus en vue. Comme Martel, il s'inquiète de voir les gaullistes prendre la main et regrette le refus de Poujade de mobiliser son mouvement en métropole. Faisant cavalier seul, il lance le 1^{er} novembre 1958 le Front national français (FNF). Structuré en groupement paramilitaire, mobilisant des références inédites (la croix celtique), le mouvement est appuyé par deux lieutenants en devenir, le Dr Jean-Claude Pérez et le jeune Jean-Jacques Susini*. Le FNF concentre son activité en Algérie. Il mène campagne, avec succès, pour l'abstention lors des municipales algéroises de 1959. Il organise aussi des réunions publiques imposantes avec Georges Bidault le 18 décembre 1959. Mais Ortiz ne néglige pas les militaires (Argoud*), ni les unités territoriales* de Marcel Ronda. Après le discours sur l'autodétermination*, il prépare la riposte. Ainsi le limogeage de Massu* débouche sur la semaine des barricades* de janvier 1960. L'épisode lui donne une visibilité maximale. Son « PC » est l'épicentre d'une crise marquée par une fusillade sanglante (24 janvier) et l'espoir, finalement déçu, de voir les militaires basculer du côté des activistes.

Les propos gaulliens télévisés du 29 janvier ne leur laissent aucune échappatoire. Ortiz refuse de se rendre, gagne l'Espagne et s'installe aux Baléares. En 1961, il se targue du respect des autorités espagnoles mais il est arrêté deux mois plus tard et assigné à résidence aux Canaries. Ortiz n'a donc eu aucun rôle d'envergure dans la fin de l'Algérie française. À son arrivée à Toulon en 1970, néanmoins, il ouvre une brasserie et met sur pied une Fédération pour l'unité des réfugiés, des rapatriés et de leurs amis au poids local certain.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Joseph Ortiz, *Mes combats. Carnets de route, 1954-1962*, Éditions de la pensée moderne, 1964 • Romain Souillac, *Le Mouvement Pujade. De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962)*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2007.

OUAMRANE, AMAR (1919-1992)

Né en 1919 à Frikat, en Kabylie, de parents paysans, il s'engage dans l'armée française après des études élémentaires et fait la campagne d'Italie pendant la Seconde Guerre mondiale. À son retour, il est sergent à l'école militaire de Cherchell.

Impliqué dans le complot de Cherchell visant une mutinerie de tirailleurs algériens, il est arrêté le 14 mai 1945. Condamné à mort, il bénéficie de l'amnistie générale* de 1946 et intègre le PPA* en Kabylie sous la responsabilité d'Ouali Bennaï. Il fait partie de la délégation de Kabylie qui participe au Congrès de février 1947. Lors des élections* municipales de 1947, il est arrêté de nouveau, mais réussit à s'échapper en tirant sur un gendarme. Condamné à mort par contumace, il monte au maquis. Il reste fidèle à la direction du MTLD durant la crise dite « berbériste » de 1949

même s'il n'approuve pas l'exclusion des militants accusés de « berbérisme » et dirige, un moment, la wilaya de Basse-Kabylie du MTLD. Il soutient, durant la crise du PPA-MTLD de 1954, Messali* contre les partisans du comité central. Mais il représente la Kabylie dans les discussions avec le groupe des « 22* » et négocie, avec Krim*, l'intégration de sa région au FLN* naissant.

À la tête d'un groupe de militants kabyles, il dirige le 1^{er} novembre 1954* une attaque contre une caserne à Boufarik, près de Blida. L'interview qu'il donne à Robert Barrat en septembre 1955, publiée dans *France Observateur*, fait grand bruit. En raison de l'arrestation de Rabah Bitat*, il prend la direction de la Zone 4 (Algérois) qu'il réorganise. Il recrute plusieurs intellectuels au profit du FLN. Il participe au congrès de la Soummam* d'août 1956 où il est promu au grade de colonel commandant la Wilaya 4*. Il fait partie, jusqu'en 1962, de tous les CNRA*. Il est envoyé, fin 1956, par Ramdane Abane* en Tunisie pour mettre au pas les partisans de Ben Bella* et leur faire accepter les décisions du congrès de la Soummam et la légitimité du CCE* dans la direction de la guerre. Au CNRA d'août 1957, il est coopté au CCE et fait désormais partie du groupe influent des cinq militaires qui décideront d'éliminer Abane. Responsable de l'armement et du ravitaillement en mars 1958, il est démis de ses fonctions lors de la création du GPRA* en 1958. Il est envoyé au Liban (1960) puis en Turquie représenter le FLN. N'étant pas soutenu par Krim, il rompt avec lui lors de la session du CNRA tenue à Tripoli* en 1962 et se rallie à Ben Bella et au groupe de Tlemcen*. Il appuie, durant la crise de 1962, l'état-major contre le GPRA. Député à la première Assemblée constituante en 1962, il se retire rapidement de la vie politique pour se consacrer aux affaires jusqu'à son décès survenu en juillet 1992.

Ali GUENOUN

Bibl. : Mohammed Harbi, *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens*, Arcantère, 1992 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*,

Fayard, 2002.

OULD KABLIA, SALIHA, *DITE* ZOUBIDA (1934-1958)

En l'absence de sources originales, le parcours de Saliha Ould Kablia, résistante de la première heure, nous est relaté par son compagnon de lutte : Ali Amrani.

Cette combattante de la Zone 6 près de Mascara est née en 1934 à Alger, et est issue d'une famille de militants, dont ses trois frères. Elle reçoit également une éducation religieuse et morale. Elle est étudiante en chirurgie dentaire à Alger quand l'insurrection du 1^{er} novembre 1954* est déclenchée. Adhérente de l'Association estudiantine musulmane, parrainée par le MTLD, elle ne tarde pas à rejoindre l'organisation du FLN* à Alger, après la grève* des lycéens et étudiants* du 19 mai 1956. À l'instar de nombreuses camarades, elle accomplit plusieurs missions dont les liaisons, la transmission du courrier, des tracts, et le transport des bombes. Elle rejoint les maquis de l'ALN* dans la région de Mascara, sa ville natale, probablement au début de l'année 1957, dirigés alors par Abdelhafid Boussouf*. Sa principale activité est la mise sur pied d'un service de santé* dispensant les soins nécessaires aux blessés, installé dans les monts des Beni Chougrane. Ses compagnons reconnaissent son courage et son discernement à s'opposer à certaines pratiques contraires à son sens de l'humanité comme la décapitation des traîtres, à défendre son point de vue dans un milieu masculin peu enclin à tenir compte de l'avis d'une femme*.

Elle est perçue comme une camarade de lutte pleine d'humour et d'une vivacité qui lui permet d'atténuer la solitude et l'horreur de la guerre. Durant les heures de répit, Saliha Ould Kablia trouve refuge dans la lecture de la poésie. Peu de temps avant sa mort, elle rend visite à sa famille à Mascara.

Ali Amrani rapporte que lors de cette brève visite, sa mère lui a dit : « On raconte que de nombreuses filles du maquis ont été conduites au Maroc* pour être incorporées dans l'organisation politique du FLN. » Saliha Ould Kablia a répondu : « Mère, je ne suis pas allée au maquis pour me rendre au Maroc. Je préfère mourir dans un ravin. » Elle est tuée lors d'un accrochage avec l'armée française, survenu non loin de Mascara dans la nuit du 19 au 20 septembre 1958.

À l'occasion du 50^e anniversaire de la révolution, la médaille de l'Ordre national lui est décernée à titre posthume. Au printemps 2021, un film lui est consacré par le réalisateur Mohammed Sahraoui.

Karima RAMDANI

Bibl. : Ali Amrani, *Périple en Zone 6 avec Saliha Ould Kablia, martyre de la Révolution*, Anep, 2013.

OULHADJ, MOHAND (MOKRANE AKLI, DIT) (1911-1972)

Il est né le 7 mars 1911 à Bouzeguène (douar Akfadou, Tizi-Ouzou), dans une famille de forgerons. Après des études primaires à l'école d'Aït Ikhlef et de Michelet, il obtient son certificat d'études en 1926. Il opte pour l'émigration* en France où il travaille comme ouvrier dans une usine. De retour en Algérie, il s'installe, un moment, à Sétif comme forgeron et fréquente des partisans de Ferhat Abbas*. Il est, en 1943, contremaître à l'usine Sochina à Alger. Il revient à Bouzeguène en 1948 et exerce le commerce en matériaux de construction et alimentation générale. Après le déclenchement du 1^{er} novembre 1954*, il collecte des fonds pour le FLN*. Il rejoint le maquis, en Kabylie, en novembre 1955 avec son épouse et ses trois enfants et offre toute sa fortune (sept millions d'anciens francs) au FLN. Il est l'un des rares chefs du FLN à avoir mené la guerre jusqu'à l'indépendance à

l'intérieur du pays. Très attaché au colonel Mohammedi* Saïd, il gravit rapidement tous les échelons et à la fin de l'année 1957, il est promu au grade de commandant et adjoint du colonel Amirouche*.

Désigné chef de la Wilaya 3* par intérim par Amirouche qui était en partance pour la Tunisie*, il lui succède à sa mort. Oulhadj est nommé officiellement chef de wilaya le 31 octobre 1959 et élevé au rang de colonel en novembre 1959. Surnommé « le sage » ou « Amghar » (le vieux), Mohand Oulhadj a réussi à gérer, sans grands dommages, plusieurs situations complexes : la difficile succession d'Amirouche, la rivalité avec Abderrahmane Mira*, les conséquences de la « bleuïte* », la crise des « officiers libres ». Il ne souscrit pas à la démarche de la Wilaya 4* en faveur de la « paix des braves » et fait face à l'opération « Jumelles » (juillet 1959-avril 1960) qui a désorganisé sa wilaya et causé d'importantes pertes humaines et matérielles.

Membre du CNRA* (1960), il reste loyal au GPRA* à l'indépendance et procède à la levée des couleurs le 5 juillet 1962* à Sidi Ferruch. Maintenu chef de l'ANP* en Kabylie malgré son désaccord avec Ben Bella*, il devient chef militaire des combattants du FFS en septembre 1963 avant de se raviser lors de la « guerre des sables » avec le Maroc*. Il approuve le coup d'État de Boumediene* et entre au Conseil de la révolution et au bureau exécutif du FLN. Il se retire de la politique après le coup d'État avorté du colonel Zbiri* de décembre 1967. Il décède à Paris le 2 décembre 1972.

Ali GUENOUN

Bibl. : Mohand Said Akli, *Si Mohand Said raconte Amghar. Le colonel Mohand Oulhadj*, Savoir, 2010 • Amar Azouaoui, *Le Colonel Si Mohand Oulhadj, chef de la wilaya 3, face aux diverses crises internes et à l'opération « Jumelles », récits et témoignages*, El Amel, 2008.

OUSSEDIK, MOURAD (1926-2005)

À partir de 1959, Mourad Oussedik coordonne le collectif d'avocats* de la Fédération de France* du FLN*, relayé par des responsables régionaux : Me Benabdallah au barreau de Lille*, secondé par un collectif belge dont Serge Moureaux est la cheville ouvrière ; Me Bendi Merad à Lyon* et Me Boulbina à Marseille* ; Me Ould Aoudia pour Paris, Rouen, Caen et Le Havre.

En l'absence de biographie, *Le Monde** mais aussi les archives* et témoignages* de Jean-Jacques De Felice, ami fidèle et très proche collaborateur, complètent l'historiographie centrée sur le collectif pour restituer son parcours. Né en 1926 en petite Kabylie, devenu avocat comme son père, il s'inscrit au barreau de Bougie en 1954 puis s'installe à Paris en 1957. Sans être bien connu, son engagement au FLN avant 1959 est certain. Parfaitement identifié par les autorités françaises à l'époque, il a subi, avec Benabdallah et Ould Aoudia, une répression à la hauteur de ses responsabilités. Si seul Ould Aoudia a été assassiné, le 23 mai 1959, tous trois étaient visés par les services secrets français. En 1960, après l'ouverture d'une information judiciaire pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État, Oussedik et Benabdallah sont arrêtés et internés pendant un mois (Oussedik au Larzac, Benabdallah à Thol). Quatre autres avocats, dont Vergès*, sont inculpés sans être arrêtés. De tous, Oussedik est le seul condamné *in fine*, à six mois de prison* avec sursis. Au sein du FLN, il a été mis en cause pour la défense provocatrice du collectif et le battage médiatique qu'orchestre Vergès, mais aussi pour sa personne ; son identité kabyle, notamment, le rend suspect de « berbérisme ». Il a néanmoins dirigé le collectif jusqu'à l'indépendance.

Élu député à la Constituante en 1962, il s'engage dans l'opposition avec Hocine Aït Ahmed* au Front des forces socialistes (FFS) et revient à Paris en 1964. Très impliqué dans la défense des droits de l'homme au Maroc* sous Hassan II, avocat de Carlos (avec Vergès) ou encore de l'Église de

scientologie, doué d'une éloquence remarquable, il est resté un ténor du barreau jusqu'à la fin de sa vie, en 2005.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Linda Amiri, « La Fédération de France du FLN. Des origines à l'indépendance, 1926-1962 », thèse sous la dir. de S. Berstein et B. Stora, IEP de Paris, 2013 • Bassirou Barry, Liora Israël et Sylvie Thénault (dir.), « Jean-Jacques De Felice, un avocat militant des droits de l'homme », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 115-116, 2015 • Ali Haroun, *La 7^e Wilaya*, Seuil, 2012.

OUZEGANE, AMAR (1910-1981)

Amar Ouzegane est né en 1910 à Alger, dans une famille nombreuse originaire de Kabylie. Son père est cuisinier. Élevé dans la Casbah, il est scolarisé à l'école française et à l'école coranique. Après la perte d'emploi de son père, il entre aux PTT à 14 ans. Syndicaliste, il devient communiste au début des années 1930, peut-être à l'exemple de son frère Saïd, restaurateur. Il est rapidement promu dirigeant de la région d'Alger du PCF*. Après des séjours politiques à Moscou et Paris, où il devient membre du comité central du PCF, il est licencié des PTT. En 1936, il entre au Bureau politique du PCA* lors de sa création, et devient permanent du parti. En 1937, il est élu au conseil municipal d'Alger, dont il est exclu durant l'été 1939.

Réduit à la clandestinité par l'interdiction du PCA, il est arrêté en avril 1940 et interné au camp de Djenien Bou Rezg. Libéré en avril 1943, il accède au poste de premier dirigeant du PCA en 1944 et est élu député à l'Assemblée constituante en 1945. En application d'une ligne politique définie à Alger, Paris et Moscou, Amar Ouzegane défend alors la souveraineté française sur l'Algérie et multiplie les discours virulents contre les nationalistes algériens. Après le changement de ligne du PCA opéré

durant l'été 1946, qui donne comme priorité l'intégration au mouvement national algérien et l'union avec les nationalistes, il est tenu responsable des positions antinationalistes et est exclu du PCA à la fin de l'année 1947. Il affirmera *a posteriori* avoir toujours été partisan de l'indépendance nationale de l'Algérie.

Il se rallie au FLN* durant la Guerre d'indépendance, et mène des activités politiques publiques et clandestines. En janvier 1956, il participe à « L'appel à la trêve civile* » à Alger aux côtés d'intellectuels, dont Albert Camus*. En août 1956, il est corédacteur de la plate-forme du premier congrès du FLN, dit « de la Soummam* », qui critique très fortement le PCA. Il est arrêté en janvier 1958, puis est condamné à huit ans de prison* par le tribunal militaire d'Alger. Il rédige en prison son ouvrage *Le Meilleur Combat*, dans lequel il défend l'idée d'un « nationalisme* révolutionnaire » mêlant islam et socialisme.

À l'indépendance, il est membre du comité central du FLN, plusieurs fois ministre, et directeur du journal *Révolution africaine**. Il est mis à l'écart de ces fonctions dirigeantes après le coup d'État de 1965. Il meurt à Alger en 1981.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Charles Poncet, *Camus et l'impossible trêve civile*, suivi de *Correspondance avec Amar Ouzegane*, Gallimard, 2015.

P

1^{ER} NOVEMBRE 1954

Plus de soixante ans après, il est encore difficile de dresser un état critique des savoirs autour de l'histoire du 1^{er} novembre 1954 en tant qu'événement singulier et point de départ de la Guerre d'indépendance de l'Algérie (Soufi, 2014).

Le 1^{er} novembre, « la guerre commence en Algérie » (Harbi, 1984). Dans une proclamation distribuée dans les boîtes à lettres des personnalités politiques, le jour même, le FLN* s'engage dans la lutte armée « dont le but demeure l'indépendance ». L'accumulation des savoirs sur cette période permet de dépasser les premières représentations des opérations armées, fournies par la presse* et réduites à « des événements », selon le langage officiel des gouvernements français – et souvent repris par l'historiographie algérienne –, attribuées à une poignée de « rebelles » ou « de terroristes », à la merci des influences extérieures.

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, des militants issus du MTLD, préparés hâtivement à prendre les armes mais déterminés, déclenchent l'insurrection à l'échelle des cinq zones qui se partagent l'Algérie du Nord. Les diverses opérations se déclinent en actes de sabotage de relais téléphoniques, destruction de ponts, incendies d'entrepôts industriels (pétrole*, liège, tabac), attentats contre des agents de l'administration

coloniale (caïds, gardes communaux ou forestiers) et attaques de casernes. Ce dernier objectif constitue le dénominateur commun aux principales actions accomplies par les insurgés de novembre, pour s'emparer des armes qui leur font défaut. Même si les attaques des casernes – d'Eckmühl à Oran, de Bizot à Blida, des spahis et celle de gardes mobiles à Batna, de Khenchela, des postes de gendarmerie de Condé Smendou, Azazga, Tizirt, Draâ el Mizan, Cassaigne – échouent dans l'ensemble à l'exception de quelques armes récupérées au dépôt d'armes de l'établissement de réserve générale du matériel (ERMG) de Boufarik, leur dispersion d'Est en Ouest révèle le caractère inédit d'un soulèvement national.

Ces opérations ont causé la mort de deux soldats à Khenchela, de deux à Batna, de trois gardes champêtres à Tizi Reniff, Tizi t'leta et Saint-Lucien, du caïd Hadj Sadok de M'chounèche, de civils, dont l'instituteur Guy Monnerot* à Tighnimine, Laurent François à Cassaigne et le chauffeur de taxi Azoulay à Oran. Jean Vaujour*, directeur de la Sécurité générale, a dressé le premier bilan de « la nuit de la Toussaint » et avance une liste comprenant une douzaine de victimes, à compléter avec « les cadavres des deux musulmans dans les Aurès ». Du côté des insurgés, on dénombre la perte de trois hommes – les trois premiers martyrs – dans le groupe dirigé par Bitat* en personne, chef de la Zone 4/Algérois, qui a mené l'attaque de la caserne Bizot à Blida, en plus de plusieurs blessés.

L'examen de l'inventaire des actes de sabotage et des attentats commis signent les débuts modestes de la première apparition publique du FLN. Ils sont révélateurs de la faiblesse des moyens humains et matériels. On estime les forces de l'ALN* naissante, à un millier d'hommes dont la majeure partie se trouve dans l'Aurès/Zone 1 avec 359 maquisards selon les carnets de Mostefa Ben Boulaïd*, récupérés lors de son arrestation (Jean Vaujour, *De la révolte à la révolution*, Albin Michel, 1985), et en Kabylie/Zone 3 caractérisée par d'importantes potentialités. Le nombre inférieur de partisans pour les autres régions ne signifie pas moins l'intense mobilisation opérée

dans les trois autres Zones, 2, 4 et 5, correspondant respectivement au Nord-Constantinois dirigé Didouche* Mourad, à l'Algérois dirigé par Bitat et à l'Oranie dirigée par Larbi Ben M'hidi*. En dehors de l'insuffisance des armes, commune à toutes les zones, la Zone 2 dut compter avec la défection de quatre membres des « 22* », tous originaires de Constantine, et les pressions des leaders centralistes et messalistes auprès de la base des militants. Il en est de même pour la Zone 4/Algérois où la même intervention des responsables du MTLD, devenus adversaires, a gêné les préparatifs des partisans de Boudiaf* et ses compagnons, d'où ce cri du cœur (de Boudiaf) : « La révolution se fera, même avec les singes de la Chiffa » (Harbi, 1984).

En revanche, la Zone 5 n'est point en retrait ni dans son organisation sous la direction de son premier responsable Larbi Ben M'hidi, ni dans les actions armées qui ponctuent le 1^{er} novembre 1954, contrairement à une fausse opinion reprise ici et là. Il met en place plusieurs groupes autour de Rio Salado avec Zabana*, du Dahra avec Benabdelmalek* Ramdane, en plus des quatre groupes de la ville d'Oran avec Cheriet Ali Cherif et des groupes de réserve de la région de Kristel avec Hadj Ben Alla*. Les jours suivants, le 3 novembre, dans l'Oranie, à Rio Salado, Berraho Kadda meurt des suites de ses blessures lors d'un accrochage avec les gendarmes et les gardes champêtres, non loin de la plage Sidi Djelloul. Son chef Ouaddah Benaouda est arrêté avec cinq compagnons. Et le 4 novembre, l'attaque la maison cantonnière de Saint-Lucien par le groupe d'Ahmed Zabana fait une victime en tuant le garde forestier François Braun.

Il convient aussi de signaler une erreur reproduite d'un écrit à l'autre par rapport au décès accidentel de l'instituteur Guy Monnerot dans l'Aurès, dont l'auteur est Mohamed Sbaïhi et non Bachir Chihani*, l'un des adjoints de Ben Boulaïd, comme le précisent Vaujour et les témoignages* publiés en Algérie (Madaci, *Les Tamiseurs de sable*, Anep, 2001). Sbaïhi a en effet enfreint la règle formelle de ne pas s'attaquer aux civils européens.

Les réactions françaises sont multiples au lendemain du 1^{er} Novembre. Les premières mesures visent à rétablir l'ordre par un important déploiement de forces armées dans les zones insurrectionnelles tandis que les déclarations émanant de la presse sont unanimes pour condamner les actions commises par ceux que l'on appelle « les hors-la-loi ». Elles sont relayées par les autorités politiques françaises tant à l'Assemblée nationale qu'à l'Assemblée algérienne. Toutes écartent l'idée d'une guerre d'indépendance et réaffirment l'appartenance des départements d'Algérie à la France.

L'urgence est donc de mettre fin aux troubles, en particulier dans l'Aurès, avec l'appui des parachutistes* du 18^e RIPC du colonel Ducournau*. Commence alors un cycle d'opérations de ratissages, de bombardements par l'aviation et surtout de déplacements des populations civiles des villages « contaminés ». Ces premières mesures s'étendent avec la même intensité dans les autres zones sans parvenir à rétablir l'ordre.

Ailleurs, la répression s'abat sur les militants du MTLD dissous fichés par la police* et plusieurs réseaux du FLN sont éliminés à Alger, en Zone 5 où 104 arrestations sont comptabilisées à la date du 10 novembre, ce qui permet d'identifier son chef Ben M'hidi. L'opération « Orange amère* », lancée le 22 décembre, généralise l'arrestation des militants du PPA* et les perquisitions qui permettent de saisir des armes et des archives*. Trois semaines après le 1^{er} Novembre, les arrestations ont touché quelque 650 militants dont la plupart seront écroués après avoir subi des interrogatoires musclés. D'où les dénonciations de la torture* parues dans *L'Humanité** dès le 8 novembre et plus tard dans *France Observateur* et *L'Express* en janvier 1955.

En fait, l'histoire de cette « période fondatrice » (Harbi, *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens*, Arcantère, 1992) commence à peine à s'écrire à partir de la lecture critique de sources d'archives dont beaucoup sont accessibles aux ANOM et que l'on peut comparer avec les nombreux témoignages émanant des acteurs algériens, en attendant l'ouverture des

fonds conservés en Algérie. De nombreuses questions restent à aborder pour déterminer les attitudes des différents protagonistes (la colonie française, la société algérienne, les réactions des partis nationalistes, les oppositions des centralistes au courant activiste, la perception de l'insurrection par Messali Hadj*, etc.) en situation coloniale. Les fondateurs du FLN et leurs partisans ont conscience de la nécessité de mettre fin à la domination coloniale. Dans les documents récupérés lors de l'arrestation de Zabana le 8 novembre 1954, il avait une lettre qu'il n'a pas eu le temps d'envoyer à ses parents où il leur déclare : « J'ai choisi le sacrifice de ma vie pour l'indépendance de mon pays. »

À la fin de l'année 1954, l'Algérie s'installe réellement, et pour de longues années, dans la guerre « sans nom ».

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 1984 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Fouad Soufi, « Construire un savoir historique sur le 1^{er} novembre 1954 », *Aleph*, vol. 1, 2014.

PACIFICATION

Action consistant à « faire la paix », selon l'étymologie latine du terme, la pacification acquiert un sens tout particulier dans l'histoire coloniale : celui de méthodes de conquête et d'administration visant à pérenniser la domination exogène par l'utilisation civile de l'armée. Cette pratique irrigue l'histoire militaire de l'Empire français, des Bureaux arabes aux services des Affaires indigènes du Maroc* (AIM), en passant par la politique des cercles de Gallieni à Madagascar. Une tradition ancienne qui refait surface entre 1954 et 1962, tout en se modernisant au contact des enjeux spécifiques de la décolonisation : la crise de légitimité de l'État colonial, la construction d'un

État algérien indépendant comme alternative portée par le FLN*, et la guerre irrégulière par lequel il entend y parvenir.

La pacification est un terme à l'acception floue, polysémique et ambiguë. En 1955, son retour dans le débat public traduit une volonté d'euphémisation du « rétablissement de l'ordre » et de ses enjeux en Algérie. L'arrivée au Gouvernement général* de Jacques Soustelle* lui offre une traduction politique : la réintroduction d'une forme d'administration militaire dans les régions les plus touchées par l'insurrection. La pacification, d'ailleurs plutôt nommée « politique du contact », se réfère alors explicitement à la tradition lyautéenne – filiation d'autant plus assumée que la mise en œuvre de cette politique est confiée à une quinzaine d'officiers des AIM. Il s'agit de « rétablir le contact » avec les ruraux algériens, de créer une dizaine de postes administratifs annexes dans les vastes communes mixtes de l'Aurès-Nemencha afin de « rapprocher l'administration des administrés ». Une lutte contre la sous-administration qui sonne comme l'aveu d'un échec : celui de l'État colonial et de sa légitimité en milieu rural. C'est dans cette perspective que s'inscrit d'abord cette mise à jour théorique de la « pacification » en Algérie : la « politique du contact » doit permettre de multiplier les pôles d'influence locaux, pour reprendre l'ascendant sur les populations civiles, mais aussi pour préparer le terrain à une réforme de l'économie et de la société rurales, condition *sine qua non* de la préservation de la souveraineté française en Algérie.

Ce double principe d'action est institutionnalisé par le Gouvernement général, peu après l'insurrection du 20 août 1955*. Créé en septembre suivant, le Service de l'action administrative et économique (SAE) est ainsi « chargé d'élaborer les programmes tendant à la pacification », tandis que le Service des affaires algériennes (SAA), dont dépendent les sections administratives spécialisées* (SAS), est chargé de l'appliquer. En mai 1956, Robert Lacoste* franchit un palier supplémentaire en concevant la « pacification » comme un vaste processus de construction de la paix sociale

qui, parallèlement à la répression du FLN, doit permettre de faire émerger une « Algérie nouvelle ». Ce leitmotiv cher au ministre résidant est censé affirmer la volonté de l'État de réaliser enfin les promesses de la République française en Algérie, afin d'opposer aussi un nouvel horizon politique à l'alternative étatique et sociétale portée par le FLN : celui incarné par les réformes municipales, foncières et agraires, par la promotion des Algériens et des Algériennes et leur accession à la fonction publique, puis par la loi-cadre* de novembre 1957. Faute d'un personnel civil suffisant, c'est aux acteurs militaires qu'incombe la responsabilité de la « pacification ». Les chefs de SAS sont notamment chargés d'encadrer les actions administratives, économiques et sociales qui doivent préparer le terrain de ce réformisme : ouverture de postes administratifs, recensement et état-civil, dispense de l'AMG, distribution de secours, ouverture d'écoles, de foyers de jeunesse ou d'anciens combattants, construction d'habitat et d'infrastructures collectives, ou modernisation de l'économie agraire.

Dans le même temps, l'arrivée en Algérie d'anciens officiers* ayant servi en Indochine* et l'affirmation collatérale de la doctrine de la guerre révolutionnaire* dans les cercles de réflexion et de décision militaires complexifient encore les acceptions du terme. Pour une grande part des officiers, la « pacification » est un terme générique, qui s'apparente à ceux de « contre-guérilla » ou de « contre-subversion ». Comme eux, il désigne une nouvelle manière de faire la guerre, une « guerre révolutionnaire » pour mieux s'opposer à la stratégie « révolutionnaire » du FLN, c'est-à-dire de s'adapter à un conflit « total » dont la population reste la pièce maîtresse : « La population est l'enjeu de l'adversaire comme des forces de l'ordre. Elle détient la clé de voûte du problème, car le succès appartiendra à celui des deux qui la fera s'engager dans son action », affirme l'*Instruction pour la pacification en Algérie* du commandement en chef des forces en Algérie, en mars 1960. La création en 1958 des centres d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla* (CIPCG) de Philippeville et d'Arzew, porte à son

paroxysme la polysémie de la « pacification » : l'action psychologique* y est dès lors enseignée à des milliers de cadres militaires comme complémentaire à l'organisation, à la structuration et à l'encadrement des populations, pour parvenir à la « pacification » par la conquête des « cœurs et des esprits ».

Dans cette perspective, la pacification regroupe *in fine* des activités multiples et différenciées, mais solidaires. Le système qui en résulte s'articule dès lors dans un triptyque d'actions simultanées et complémentaires : répression violente et permanente, d'un point de vue politique et militaire, de toute velléité indépendantiste ; politique de normalisation des relations administratives à des fins sécuritaires et gouvernementales, prolongée par des mesures d'urgence dont l'ambition est autant sociale (atténuer la paupérisation des Algériens, en attendant de la résorber) que psychologique et politique (faire pencher la population en faveur de la France) ; réformes structurelles du système politique, de l'administration, de l'économie et de la société algériennes, dont la réalisation dépend d'abord du succès des deux premiers axes. La « pacification » en Algérie cristallise dès lors une forme exacerbée de la gouvernementalité foucauldienne : elle doit assurer le maintien de l'ordre établi ainsi que la prise en charge du destin biologique et sociétal de la population, dont il s'agit de faire un facteur de puissance pour l'État souverain. La pacification est donc un système dont le but reste *in fine* de faire triompher une ultime tentative d'étatisation de la société algérienne, en incluant un recours à la contrainte. En cela, le terme relève d'un euphémisme qui, en recourant au champ sémantique de la paix, cherche à nuancer les enjeux de la guerre et à atténuer, sinon à occulter, les violences militaires, politiques, économiques, sociales et culturelles qui l'ont caractérisée.

Fabien SACRISTE

Bibl. : Denis Leroux, « Une armée révolutionnaire : la guerre d'Algérie du 5^e bureau », thèse sous la dir. de R. Branche, Paris-1, 2018 • Fabien Sacriste, *Les Camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés pendant la guerre d'indépendance (1954-1962)*, Presses de Sciences

Po, 2022 • Sylvie Thénault, *Algérie. Des « événements » à la guerre : idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Le Cavalier bleu, 2012.

PALESTRO

Petit bourg colonial, situé à 80 kilomètres à l'ouest d'Alger, à l'entrée des gorges de la rivière Isser, Palestro doit son nom à un village lombard où eut lieu une bataille à laquelle participèrent des zouaves venus soutenir l'armée de Victor-Emmanuel II. Quelques années après sa fondation, en 1868, il est ravagé à l'occasion de la grande insurrection qui secoua l'Algérie. Au printemps 1871, les hommes sont massacrés tandis que femmes et enfants sont faits prisonniers. Le village colonial renaît pourtant de ses cendres tout en gardant vive la mémoire de ses colons* pionniers martyrisés. Son extension le long de la fertile vallée de l'Isser se fait au détriment des populations environnantes spoliées de leurs biens par le séquestre collectif, le séquestre individuel touchant précisément les meneurs de la révolte. Les meilleures terres sont récupérées pour la colonisation, les anciens propriétaires contraints de louer leurs bras ou de changer d'activité. Dans leurs familles aussi, la mémoire de cette déchéance est vive, l'échec de l'insurrection nourrissant discours fatalistes et désirs de revanche.

Le 18 mai 1956, la vie de ces populations bascule de nouveau. Ce jour-là, une embuscade* met en présence les maquisards indépendantistes et des militaires français, tout juste rappelés sous les drapeaux. Les enjeux sont clairs depuis plus d'un an et demi : la lutte armée vise à chasser les Français d'Algérie ; pour la France, l'envoi du contingent, décidé en mars 1956, doit écraser cette impudente tentative. En un beau jour de mai, une section de vingt et un jeunes soldats, nouvellement arrivée en Kabylie, entreprend d'aller reconnaître le territoire dont elle a la charge, sur les hauteurs des gorges de l'Isser. Elle tombe dans une embuscade tendue en plein jour par l'ALN*. Dix-sept hommes sont tués. Leurs cadavres seront retrouvés

dépouillés et, pour certains, mutilés. Sans qu'aucune preuve ne soit fournie, se répand tout de suite le récit de leur émasculatation. Cette barbarie justifie la mise en place immédiate de la censure* sur la presse* et l'approfondissement de la répression.

Depuis des mois, le FLN* s'est implanté dans la région, demandant soutien et aide aux villageois, annonçant l'arrivée d'une nouvelle ère. Le 18 mai, l'audace du commando dirigé par Ali Khodja* a payé. Le plus faiblement armé des deux groupes, mais meilleur connaisseur du terrain, l'a emporté dans cette action caractéristique de la guérilla*. Les hommes du sous-lieutenant Artur n'ont rien pu faire. Leur surprise n'a eu d'égale que leur isolement. Les quatre survivants sont faits prisonniers* et très vite emmenés. Pour les habitants du village de Djerrah tout proche, l'avenir est écrit : l'armée française pratique les représailles collectives. Le village, à proximité de l'embuscade, paiera le prix fort dès que l'alerte sera donnée. Dans les quelques heures tout au plus qui séparent l'embuscade des représailles, qu'ont fait les villageois ? Ils ont déplacé les cadavres de leur village, espérant peut-être éloigner ainsi la violence française. En récupérant ce qui pouvait l'être sur les corps, ils les ont aussi abîmés sciemment. À l'arme blanche, ils en ont marqué certains, incisant les chairs, émasculant ou égorgeant. Combien de soldats subirent ce sort ? Peu, contrairement à ce que dira la presse alimentée par l'armée, mais sans doute faute de temps. L'intention est bien là : loin de suivre les directives d'un FLN encore en train de prendre racine dans la région, les villageois ont imposé leur point de vue dans cette guerre. Ayant souffert dans leurs terres et leurs familles de la violence coloniale, ils ont saisi cette opportunité de faire entendre aux Français (mais aussi au FLN) qu'ils étaient, eux aussi, dans l'histoire. Par cette atteinte aux corps des militaires français morts, les villageois refusent de n'être que les hôtes des uns ou les victimes des autres. Ils affirment l'existence d'une personnalité collective blessée qu'il aurait fallu davantage écouter.

Leur village s'appelle Djerrah. C'est ainsi qu'on nommera l'embuscade en Algérie. Mais, à l'époque, dans les médias français et dans la propagande*, l'expression « embuscade de Palestro » s'impose. Ce glissement toponymique n'est pas une erreur géographique. Les images associées à Palestro sont en effet sans commune mesure avec ce que dit le petit village de Djerrah. Les sensations impressionnantes que procurent les gorges escarpées de l'Isser deviennent terrifiantes dans le nouveau contexte de la guerre. La géographie* se mêle à l'histoire pour apporter à la force évocatrice des gorges les souvenirs du massacre de 1871 : « Palestro » devient la métonymie de la cruauté autochtone. Son nom terrorisera les Français jusqu'à la fin de la guerre. Pour les Algériens, en revanche, « l'embuscade de Djerrah » rappelle bien, à qui veut les écouter, que ces populations avaient été repoussées dans les montagnes par la colonisation et qu'elles attendaient le moment opportun pour se révolter.

Raphaëlle BRANCHE

Bibl. : Raphaëlle Branche, *L'Emboscade de Palestro : Algérie, 1956*, Armand Colin, 2010.

PAPON, MAURICE (1910-2007)

Aucune biographie de référence n'a été consacrée à Maurice Papon. Restituer sa carrière n'est d'ailleurs pas le plus pertinent pour rendre compte de son action. Sa trajectoire et sa résurgence dans la mémoire collective, avec les procès emblématiques de la fin du xx^e siècle, ne dévoilent qu'en partie les ressorts de son activité administrative et policière pendant la Guerre d'indépendance algérienne. Que ce fonctionnaire ait activement participé à la déportation de Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale permet-il de comprendre les exactions policières postérieures ainsi que les répressions meurtrières du 17 octobre 1961* et du 8 février 1962 ? Que doivent-elles à

Maurice Papon, préfet de police* constamment soutenu par le pouvoir exécutif ? Poser ces questions ébranle la personnalisation excessive des responsabilités dans les pages les plus noires de l'histoire française du xx^e siècle. La carrière de Maurice Papon est édifiante même si ses fonctions sous Vichy relèvent de la « banalité du mal », une expression certes galvaudée mais qui lui sied bien. Il n'était alors que sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Fonctionnaire zélé obéissant aux ordres donnés sans « états d'âme humanitaires », Maurice Papon est aussi caractérisé par une « autorité exceptionnelle » et une ambition connue. Passer par les colonies, dans des postes où les « hommes à poigne » étaient plébiscités, était une étape obligée pour les hauts fonctionnaires de sa trempe prétendant aux plus hautes positions. Préfet de Constantine (1949-1951), il se fait remarquer par son habileté à défendre la raison d'État et à trouver des protecteurs parmi les grandes figures du parti colonial (René Mayer), surtout si, comme lui, elles avaient leurs accointances au parti radical. Il revient à Constantine (préfet* Igame, 1956-1958), après un premier détour par la préfecture de police (comme secrétaire général) et le secrétariat général du protectorat du Maroc*. Il paraît alors rompu au maintien de l'ordre face aux remises en cause de l'autorité de l'État colonial. Il reste néanmoins sourcilleux de ses propres prérogatives, face à une armée empiétant de plus en plus sur les autorités civiles.

Quand Maurice Bourgès-Maunoury* (ministre de l'Intérieur) et Félix Gaillard* (président du Conseil) le nomment préfet de police, après la manifestation séditeuse des gardiens de la paix parisiens* (13 mars 1958), ils font d'abord appel à son appétence pour le « commandement » : il faut remettre de l'ordre sur l'île de la Cité et tenir des hommes dont le soutien à la IV^e République* paraît bien fragile. Bien sûr, Bourgès-Maunoury était sensible au fait que Papon se soit largement rallié aux principes de la « guerre contre-révolutionnaire ». Mais, en mars 1958, la priorité n'était pas de démanteler la Fédération de France* du FLN*. Régulièrement décapité par

les services français, son comité fédéral était en passe de s'installer en Allemagne. Cette priorité apparaîtra après la chute de la IV^e République, en particulier après l'ouverture d'un « second front » en métropole par le FLN, fin août 1958. Les syndicats de police demandant des mesures d'exception (usage des armes, couvre-feu, limitation de la portée du Code d'instruction criminelle, etc.), Maurice Papon s'appuya notamment sur des officiers* ayant exercé au Maroc ou en Algérie afin de créer des unités spécifiques (SAT-FMA*, FPA, etc.). Important d'Algérie à Paris certaines des techniques de renseignement et de répression, elles devinrent la marque de son action contre le « terrorisme nord-africain ». Leur action est bien connue mais celle de Maurice Papon est souvent réduite à celle « du préfet du 17 octobre 1961 et de Charonne* ». Or, dans ces deux massacres d'État, les gardiens de la paix, qu'ils soient de voie publique ou, surtout, membres des compagnies d'intervention, commirent les actes les plus meurtriers. Autrement dit, des policiers ordinaires furent au moins tout aussi responsables des exactions commises pendant la Guerre d'indépendance algérienne que ceux du « système Papon ». De 1958 à 1962, ils furent d'ailleurs au cœur des attentions et craintes de Maurice Papon : en 1961-1962, il devait éviter que la préfecture de police ne bascule, à l'instar de la Sûreté nationale en Algérie, du côté de l'OAS*. Lâcher la bride des hommes de rang pour éviter qu'ils ne se retournent contre leurs supérieurs était à la fois un prix à payer et une modalité des luttes politiques à mener. De Gaulle* savait gré à Maurice Papon de le préserver de la seule « gangrène » qui valait à ses yeux : l'OAS. Le préfet de police partageait sa conception de « l'autorité de l'État » et son insensibilité aux vies de ceux qui la subissaient. Ainsi, à l'issue d'un mandat exceptionnel de neuf ans terminé en janvier 1967 à la suite de l'affaire Ben Barka, de Gaulle continua de le citer en exemple et ne manqua pas de regretter que son successeur, Maurice Grimaud, ne partage pas la même conception de « l'ordre ».

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Nouveau Monde, 2011 • Jim House et Neil MacMaster, *Paris, 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Tallandier, 2008 • Jean-Pierre Peyroulou, « Maurice Papon, administrateur colonial (1945-1958) », in Samia El Mechat (dir.), *Les Administrations coloniales, XIX^e-XX^e siècles. Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

PARACHUTISTES

Dans les jours qui suivent l'insurrection, plusieurs bataillons parachutistes du sud-ouest de la France sont envoyés en Algérie. Ils constituent en 1955 les seules troupes opérationnelles dans la 10^e Région militaire. À la suite des émeutes des 20 et 21 août 1955, la montée en puissance des formations de type Blizzard (structure opérationnelle de 300 hommes adaptée au combat contre les katibas) marque la volonté du commandement français d'utiliser les parachutistes comme force de frappe. En 1956, après les premières déconvenues françaises, les 10^e et 25^e divisions parachutistes (DP), soit plus de 20 000 hommes, adoptent la tactique de contre-guérilla et deviennent le fer de lance des réserves générales intervenant en tout temps et en tout lieu, notamment au cours de la bataille des frontières* (décembre 1957-janvier 1958) et du plan Challe* (1959-1960).

Leur emploi dans la « bataille d'Alger* » en 1957, leur participation au 13 mai 1958* puis leur inaction au cours de la semaine des barricades* – voire leur fraternisation avec la population européenne de la capitale algérienne – signent la politisation de nombre de leurs cadres, notamment avec le ralliement de certaines unités aux généraux du coup de force d'Alger. Le 30 avril 1961, la dissolution des deux divisions par le ministre des

Armées, Pierre Messmer*, met un terme aux dérives dénoncées dans certains cercles de l'armée après les campagnes contre la torture* pendant la « bataille d'Alger ».

Le général commandant la 5^e Région aérienne (Algérie) crée en mai 1956 plusieurs commandos* parachutistes rivalisant avec les formations de l'armée de terre*. Ils suivent l'exemple des régiments parachutistes engagés dans le coup de force d'Alger. Toutes ces formations, à l'exception notable des deux régiments étrangers parachutistes, ne sont pas professionnalisées. Autrement dit, se côtoient des engagés (ADL) et des appelés* (PDL) ou rappelés du contingent avec des cadres d'active et de réserve. Ainsi, les soldats appelés du contingent du 3^e régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa) du colonel Bigeard* mettent un point d'honneur à se montrer dignes de leurs frères d'armes par leurs bilans opérationnels. Les rivalités entre unités parachutistes et la course aux « résultats » sont à l'origine de leur réputation antithétique dans les deux camps et laissent des traces dans les deux pays qui se sont affrontés pendant huit longues années.

André-Paul COMOR

Bibl. : Laurent Cadena, « L'organisation des troupes aéroportées pendant la guerre d'Algérie », in Jean-Charles Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Autrement, 2003 • Marie-Danielle Demélas, *Parachutistes en Algérie, 1954-1958*, Vendémiaire, 2021.

PARLANGÉ, GASTON (1897-1972)

Né à Bayonne, ce général a mené l'essentiel de sa carrière militaire au sein de l'administration coloniale du Maroc*. Engagé volontaire en 1915, il sollicite son affectation dans le protectorat dès la fin de la guerre (1919), et rejoint peu après le Service de renseignement créé par Hubert Lyautey afin de coordonner l'action des officiers* des Affaires indigènes, chargés de

l'administration rurale. Il participe à plusieurs campagnes de « pacification* » qui lui valent d'être promu capitaine et chef du bureau indigène de Tounfit (1931). Il quitte le Maroc en 1942 pour participer aux campagnes d'Afrique du Nord, d'Italie et de France à la tête d'un régiment de Tabors, puis regagne Rabat après la guerre pour rejoindre le secrétariat politique du protectorat. Inspecteur et commandant des goums, colonel (1946), puis général (1953), il commande le territoire du Tafilalet (1948) et la subdivision d'Agadir et des confins (1955), avant d'être mis à disposition du gouverneur de l'Algérie. Nommé commandant civil et militaire du Sud-Constantinois, puis des Aurès-Nemencha, il y mène une « politique de contact » articulée autour d'un triptyque d'actions pensées complémentaires : réprimer, encadrer, réformer. Prodrome de la « pacification », cette expérience prépare la création du Service des affaires algériennes, chargé d'encadrer les officiers affectés au sein des sections administratives spécialisées* (SAS), dont il est l'initiateur. Ayant atteint l'âge de la retraite, il reste en poste grâce à sa nomination comme premier préfet* du département de Batna (1956), avant de rejoindre Alger comme inspecteur général des Affaires algériennes (1958). Il se distingue alors par son rôle dans la politique de regroupement*, dont il est aussi le précurseur : la pratique a été expérimentée, rationalisée et diffusée sous son commandement, dans l'Aurès, dès 1955. Il est alors choisi par le délégué général, Paul Delouvrier*, pour prendre la direction de l'inspection générale des Regroupements de populations (1959), chargée d'élaborer, d'encadrer et d'évaluer la politique dite des « Mille villages ». S'il conçoit cette dernière comme une opportunité historique de procéder à la réorganisation et à la rationalisation du peuplement algérien, prélude à la modernisation et au développement de la société rurale, il quitte ses fonctions moins d'un an plus tard, déçu par le décalage entre l'ampleur de sa mission et la médiocrité des moyens alloués – et désabusé par l'instrumentalisation militaire d'un projet dans lequel il a placé ses ultimes espoirs pour la préservation d'un empire auquel il a

consacré l'essentiel de sa carrière. Rentré en métropole (1960), il réside dans le Sud-Ouest où il s'investit pour la mémoire des goums marocains.

Fabien SACRISTE

Archives : Dossier de carrière du général Parlange, SHD (Y^d542), sous dérogation.

Bibl. : Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925)*, L'Harmattan, 1988 • Fabien Sacriste, *Les Camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés pendant la guerre d'indépendance (1954-1962)*, Presses de Sciences Po, 2022.

PARTI COMMUNISTE ALGÉRIEN (PCA)

À la veille de la Guerre d'indépendance, le PCA regroupe plus de 12 000 adhérents. À la différence des autres partis anticolonialistes, il compte plusieurs milliers de militants français d'Algérie, dont plusieurs centaines de femmes*. Les militants issus de familles de colonisés y deviennent majoritaires au début des années 1950. En 1954, il représente donc la seconde force parmi les colonisés, derrière le MTLD (environ 24 000 adhérents, divisé en deux tendances) et devant l'UDMA* (environ 3 000 adhérents).

Après avoir milité au sein du PCF*, les communistes d'Algérie ont créé le PCA en 1936. Le parti est toutefois resté longtemps sous l'influence du PCF. Son rapport au nationalisme* et au mot d'ordre d'indépendance nationale a connu des fluctuations en fonction de stratégies définies à Moscou et à Paris. Cependant, à partir de 1946, le PCA affirme appartenir au mouvement national algérien, et cherche l'unité avec les nationalistes. En 1950-1951, tandis qu'il gagne en autonomie par rapport au PCF, il met en avant le mot d'ordre d'indépendance nationale, tout en restant attaché à des formes légales de lutte.

Tout comme les directions de l'UDMA et des deux tendances du MTLD, la direction du PCA est prise de court par le déclenchement de l'insurrection le 1^{er} novembre 1954*. Les déclarations publiques du PCA lors des premiers mois de la guerre témoignent d'une influence persistante du PCF, mais aussi de divergences internes. Le 8 novembre, le Bureau politique du PCF, qui condamne la répression et dit défendre les « revendications nationales de l'immense majorité des Algériens », désapprouve les « actes individuels susceptibles de faire le jeu des pires colonialistes, si même ils n'étaient pas fomentés par eux ». Cette mise en garde contre les « actes individuels » est reprise dans des communiqués du PCA jusqu'en avril 1955. Toutefois, se démarquant du PCF, la direction du PCA précise que les maquis des Aurès sont liés aux « masses » : le 14 novembre 1954, le comité central affirme qu'« il ne s'agit pas d'une provocation, ni d'un complot colonialiste, mais d'un mouvement algérien ». Après avril 1955, l'influence du PCF disparaît dans les discours du PCA, tandis que les plus déterminés à rejoindre l'insurrection s'imposent au sein de la direction du parti.

Dès novembre 1954 et jusqu'à l'interdiction du parti en septembre 1955, certains dirigeants défendent en effet la lutte armée lors de réunions privées et lors de meetings électoraux. Ils encouragent en outre secrètement des militants à rejoindre l'ALN*. En 1954-1955, à l'image d'une dizaine de membres du comité central, des dizaines de communistes, surtout des paysans, gagnent le maquis avec ou sans l'avis du parti. Si certains accèdent à des responsabilités, plusieurs sont assassinés au sein de l'ALN dès 1955.

Les dirigeants du PCA souhaiteraient que le FLN* soit un véritable front, ouvert à différentes organisations. Mais ils éprouvent des difficultés à se faire reconnaître par le FLN. Afin de donner des gages de leur détermination et d'étendre la lutte armée, ils décident début 1955 de mettre sur pied une organisation armée, les Combattants de la libération* (CDL). Cette décision est entérinée lors d'une session du comité central de juin 1955. Les premières actions des CDL, menées après l'interdiction du PCA en septembre 1955,

permettent à la direction du PCA d'entrer en contact avec la direction du FLN à partir de mai 1956, à la suite de la constitution d'un « maquis rouge » dans l'Ouarsenis et de la désertion d'Henri Maillot* avec un important lot d'armes. Lors des discussions, les responsables du FLN reprochent à ceux du PCA de refuser de dissoudre le parti, et de tenter de noyauter l'ALN. Lorsque le « maquis rouge » disparaît après un accrochage avec l'armée française, le FLN et le PCA concluent cependant des accords pour intégrer les CDL à l'ALN, à condition que les militants passés à l'ALN cessent tout contact avec le PCA. Le PCA, lui, pourra se maintenir en tant que parti. L'intégration des CDL à l'ALN est rendue publique par le PCA dans un texte daté du 1^{er} juillet 1956. Cependant, le PCA est stigmatisé par le FLN dans la plate-forme du congrès de la Soummam* en août 1956, et les communistes passés à l'ALN subissent une suspicion persistante.

Après l'été 1957, le PCA est très affaibli. Depuis le printemps 1955 surtout, la répression administrative, judiciaire et militaire a conduit à l'arrestation de centaines de ses militants politiques et armés, et à la mort de dizaines d'autres. D'autres militants ont rompu avec le parti pour rejoindre le FLN-ALN ou pour cesser tout engagement. D'autres enfin ont été assassinés au sein de l'ALN, ou le seront par des « ultras » de l'Algérie française.

Toutefois, le PCA maintient son activité de propagande* et de soutien au FLN-ALN dans plusieurs lieux d'Algérie jusqu'en 1962. Son organisation subsiste en outre en prison* et dans les camps d'internement*. Une Fédération de France du PCA est également mise en place en 1956-1957 par des militants immigrés ou expulsés, qui dépendaient jusqu'ici du PCF. Enfin, à partir de 1957, la délégation extérieure du PCA, installée à Prague, édite le journal *Informations algériennes* et tente de peser sur la politique algérienne des pays dits « socialistes ».

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Allison Drew, *We Are No Longer in France. Communists in Colonial Algeria*, Manchester, Manchester University Press, 2014 • Pierre-Jean Le

Foll-Luciani, « The Communists in Algeria (1920-1993) », in Laura Feliu et Ferran Izquierdo-Brichs (dir.), *Communist Parties in the Middle East: 100 Years of History*, Londres, Routledge, 2019.

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS (PCF)

En 1954, lorsqu'une poignée d'Algériens, sous un sigle inconnu (FLN*), déclenche l'insurrection, les communistes français ont comme matrice principale d'analyse, immuable depuis le discours de Maurice Thorez (Alger, février 1939), la notion de « nation en formation ». Notion certes en avance sur les analyses de la quasi-totalité des grandes forces politiques (« L'Algérie, c'est la France »), mais déjà en déphasage sur la maturation accélérée du mouvement patriotique : s'il y a eu alors insurrection, puis adhésion de la population, c'est bien que la nation était déjà formée.

L'impossibilité de connaître l'identité des premiers insurgés amène la direction du PCF à garder une certaine distance. Aussi la première déclaration officielle, le 7 novembre, est-elle un équilibre fragile entre des affirmations de principe, dénonciation de la répression « féroce colonialiste », soutien aux « revendications nationales de l'immense majorité des Algériens », et mise en garde contre le « recours à des actes individuels », faisant le jeu des colonialistes, « si même ils n'étaient pas fomentés par eux », formule désastreuse qui sera durement reprochée au PCF. Pourtant, *L'Humanité** est aussi le seul quotidien national à dénoncer la répression et les tortures.

Le terme « indépendance » n'est pas absent de la propagande* communiste. Il apparaît (de façon furtive) dans un discours de Jacques Duclos dès novembre 1954 (*L'Humanité*, 6 novembre), puis prend place plus continûment dans la presse* communiste (Cachin, *L'Humanité*, 13 juin 1955 ; Duclos, *L'Humanité*, 14 octobre 1955, etc.) et même dans des affiches (fin 1957). Cet *aggiornamento* indispensable sera développé dans un article théorique marquant de Jean Dresch (« Le fait national algérien », *La Pensée*,

juillet 1956). Mais, durant toute la guerre, « indépendance » n'occupera jamais la première place, au profit d'un « Paix en Algérie » jugé plus rassembleur.

Lors des législatives de 1956, la question algérienne prend (enfin) une place importante dans la vie politique. La victoire d'un Front républicain* (socialistes SFIO* de Guy Mollet* et radicaux de Mendès France*) et le bon score communiste amènent la direction du PCF à s'engager dans l'exaltation d'un possible nouveau Front populaire. Aussi les communistes estiment que le gouvernement Mollet, sous la « pression des masses », peut s'orienter vers une sortie négociée du conflit. Et ce en dépit des discours bellicistes du même Mollet. Pour ce motif, ils votent les pouvoirs spéciaux* (12 mars 1956), renonçant à une lutte communiste autonome. L'idée est ancienne dans le mouvement ouvrier français, que la démocratisation de la métropole pouvait entraîner une libération, fût-ce par étape, des territoires colonisés (Lettre de cellule *Sorbonne-Lettres* d'octobre 1958, rédigée par Jean-Pierre Vernant, octobre 1958). S'y ajouta une rupture avec la gauche radicale sur les questions de l'aide directe au FLN (porteurs de valises*) et de l'insoumission (« Manifeste* des 121 » de 1960), considérées comme inopérantes par le PCF. Tous ces éléments provoquèrent un divorce avec les nationalistes algériens (Fédération de France* du FLN) et éloignèrent du PCF les forces antiguerre les plus déterminées – sans compter les dégâts internes (« affaire Servin-Casanova » en 1961, avec l'exclusion de huit militants favorables à une lutte plus intense contre la guerre d'Algérie).

Fin 1956, l'intervention soviétique en Hongrie* et son approbation par le PCF ramenèrent les communistes dans une sorte de ghetto politique, dont ils ne sortiront plus réellement avant 1962. En 1958, lorsque le général de Gaulle* parvient au pouvoir, l'opposition communiste est radicale, absolue, au point d'assimiler le régime en gestation au fascisme. Mais, une fois de plus, le PCF sera bien seul, comme parti, à (tenter de) mobiliser les foules. Ses défaites électorales de 1958 accentuent son isolement.

Lorsque de Gaulle envisagera l'autodétermination, puis prononcera la formule « Algérie algérienne en marche », les communistes seront quelque peu déroutés par celui qu'ils persistaient à considérer comme un colonialiste réactionnaire.

L'activité militante n'en a pas moins été permanente et multiforme. Dès 1955, les communistes furent les premiers Français (car les Algériens du MNA* avaient déjà occupé le pavé parisien) et parfois les seuls à descendre dans la rue pour la « paix en Algérie ». Ils vendirent à la criée une presse qui était tout sauf neutre. Ils collèrent des affiches (93 ont été recensées, ayant pour thème unique ou majeur la guerre d'Algérie), distribuèrent des tracts (108 pour le matériel national, soit une moyenne de 1 par mois). Activité moins radicale que celle de l'extrême gauche, moins engagée que celle des « porteurs de valises », mais qui permet de classer la famille communiste parmi les résistants à la guerre d'Algérie.

Alain RUSCIO

Bibl. : René Dazy, *La Partie et le Tout. Le PCF et la guerre franco-algérienne*, Syllepse, 1990 • René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006 • Alain Ruscio, *Les Communistes et l'Algérie, des origines à la guerre d'indépendance, 1920-1962*, La Découverte, 2019.

PARTI DU PEUPLE ALGÉRIEN (PPA)/MOUVEMENT POUR LE TRIOMPHE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES (MTLD)

L'Étoile nord-africaine (ENA) est déclarée le 20 juin 1926 à Paris. Placée sous la responsabilité d'Abdelkader Hadj Ali – membre de la commission coloniale du parti communiste née le 2 mars – elle est conçue comme une

section de l'Union intercoloniale. L'ENA s'appuie sur les travailleurs algériens syndiqués à la CGTU mais aussi sur les émigrés originaires du Maroc* et de Tunisie*, à l'instar de Chedly Khairallah. Dès juillet, elle attire l'attention de la préfecture de police qui estime que son but, loin de se limiter à « la défense des intérêts matériels, moraux et sociaux des populations nord-africaines », vise à créer « de l'agitation dans les milieux indigènes et d'attirer de nombreux adeptes au parti communiste ». Lors du congrès anti-impérialiste de Bruxelles, tenu en février 1927 sous l'égide de l'Internationale communiste, Messali Hadj* prononce un discours dans lequel il réclame l'indépendance totale. L'organisation compte 3 000 adhérents, surtout en région parisienne, mais rencontre des difficultés dans ses rapports avec le PC puis avec les autorités avant de connaître, le 20 novembre 1929, sa première dissolution. La quête d'autonomie se traduit par l'interdiction de la double appartenance à un parti politique, décidée le 28 mai 1933. Mais l'ENA conserve des liens avec le mouvement ouvrier, comme l'atteste son soutien au Front populaire. Pourtant, en raison de son opposition au projet Blum-Viollette, l'ENA est dissoute le 26 janvier 1937 par le président du Conseil Léon Blum.

En réponse, la création du Parti du peuple algérien (PPA) est annoncée le 11 mars 1937 à Nanterre par Messali et Embarek Filali*. Prenant la suite des *Amis d'El Ouma*, en référence à son organe, le mouvement se réorganise autour de la devise « ni assimilation, ni séparation mais émancipation ». La fondation du PPA marque une nouvelle étape dans la diffusion des idées indépendantistes dans la mesure où les tensions avec les dirigeants du Front populaire, tout comme l'élargissement de sa base sociale à la petite bourgeoisie, l'autorisent à confirmer son orientation politique (populiste, interclassiste, arabo-islamique) mais aussi le déplacement du centre de gravité du mouvement qui se développe rapidement en Algérie. Messali y organise une tournée de propagande* et d'organisation en juin – le parti compte alors 80 sections dont 14 à Alger, 6 à Tlemcen et 4 à Constantine –

avant d'être arrêté le 27 août avec sept de ses compagnons puis interné à Barberousse. Les élections* cantonales d'octobre sont marquées par le succès des listes du PPA qui est dissous par décret le 26 septembre 1939 et ses principaux dirigeants dont Messali sont condamnés à de lourdes peines. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'initiative du Comité d'action révolutionnaire nord-africain, favorable à des contacts avec les nazis, est désavouée par Messali qui refuse de collaborer avec le régime de Vichy. Le PPA redéploie ses activités dans la clandestinité, en prenant appui, en avril 1944, sur les AML – une initiative de Ferhat Abbas* – jusqu'aux manifestations et massacres de mai 1945*.

À la suite de la libération de Messali, le 11 août 1946, et son installation à Bouzaréah, le 13 octobre, le PPA reprend une activité semi-légale. En vue des législatives du 10 novembre, le parti dépose des listes de « Libération du peuple algérien » puis, après le refus du préfet* d'Alger, du « Triomphe des libertés démocratiques ». Cette appellation, qui débouche sur le MTLD, est proposée par Brahim Maïza. Le succès aux élections est tout relatif en raison du manque de préparation des nationalistes, des listes annulées par l'administration et de la division avec l'UDMA* d'Abbas, à rebours de l'aspiration à l'unité parmi la population. En février 1947, le MTLD résume son projet à travers le slogan « Constituante algérienne souveraine », ce qui signifie l'élection d'une assemblée, au suffrage universel direct et par un collège unique, qui « sera l'émanation de la volonté du peuple algérien, exercera la souveraineté et la traduira par une Constitution qui fixera les fondements de l'État algérien dans l'ordre politique, économique et social ». Lors de la discussion du statut de l'Algérie, en août, par l'Assemblée nationale, les députés MTLD, comme Lamine Debaghine, se servent de cette tribune pour faire le procès du colonialisme et réaffirmer l'existence de leur nation : « L'Algérie malgré son héroïque lutte a perdu sa souveraineté [...]. Elle reconquerra sa liberté, elle redeviendra elle-même, nous en sommes persuadés. »

Parallèlement à cette agitation parlementaire autorisée par la façade du MTLD, le parti nationaliste décide, lors de ses assises ouvertes le 15 février 1947 à Bouzaréah, la création de l'Organisation spéciale* (OS), comprise comme le bras armé du mouvement. Cette initiative résulte d'un compromis entre les partisans d'une action légale et ceux favorables à la clandestinité. Le PPA est placé sous la responsabilité d'Ahmed Bouda et Omar Oussedik, tandis que l'OS est confiée à Mohammed Belouizdad. Un état-major est constitué, des militants sont recrutés après avoir été éprouvés ; ils sont environ 2 000 à suivre une formation politique et militaire malgré les difficultés à leur procurer des armes. La politique répressive du gouverneur général de l'Algérie Marcel-Edmond Naegelen – dont le truquage des élections à l'Assemblée algérienne* d'avril 1948 – renforce le courant hostile à la participation électorale et encourage le passage à l'action violente. Le 5 avril 1949, un commando de l'OS attaque la poste d'Oran – une opération montée par Hocine Aït Ahmed* et qui rapporte 3 millions. La police*, sur la trace de l'OS depuis la tentative d'activistes de faire sauter le monument en l'honneur de l'émir Abdelkader à Cacherou, parvient à démanteler l'organisation à partir de mars 1950. Quatre cents de ses membres sont arrêtés, dont ses dirigeants comme Ahmed Ben Bella*, ainsi que de nombreux militants. La direction du mouvement décide de dissoudre l'OS.

Pourtant, il ne s'agit pas de la première épreuve traversée par le PPA-MTLD. En effet, la crise dite « berbériste » bouscule l'organisation d'août 1948 à janvier 1950. À partir de 1952, un conflit s'installe entre Messali et le comité central du MTLD favorable à la création d'un Congrès national algérien. Opposé à ce projet, Messali réclame les pleins pouvoirs. Un congrès est décidé pour trancher le litige mais l'expulsion d'Algérie du dirigeant historique, en mai, repousse la tenue des assises. L'antagonisme s'installe entre messalistes et centralistes tandis qu'émerge, le 23 mars 1954, un Crua en vue de réconcilier ces tendances. Mais les messalistes organisent leur congrès en juillet 1954 à Hornu tandis que les centralistes se réunissent

en août à Belcourt. Le Crua prend ensuite le nom de FLN* qui déclenche les actions armées du 1^{er} novembre 1954*. Le MTLD est dissous par les autorités françaises quelques jours plus tard. Il renaîtra sous le nom de Mouvement national algérien* (MNA).

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1871-1954*, t. II, PUF, 1979 • René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, L'Atelier, 2006 • Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien. Question nationale et politique algérienne, 1919-1951*, SNED, 1980.

PARTI RADICAL

Le parti radical, ancien parti dominant de la République impériale, occupe durant la première moitié de la guerre d'Algérie une place stratégique dans les équilibres politiques. Cette position repose sur sa présence tant en Algérie qu'en France, où désormais très minoritaire, il occupe néanmoins une position charnière lui permettant d'être présent dans toutes les combinaisons gouvernementales. Plus encore que pour les autres partis de gauche, les fédérations radicales algériennes jouent un rôle actif, notamment par le financement du parti national. Dominées par deux personnalités incarnant le « parti colonial », le « grand colon* » algérois, Henri Borgeaud*, et le député de Constantine, René Mayer, elles pèsent pour le maintien de l'Algérie française et pour une politique de répression du nationalisme*.

De novembre 1954 à décembre 1955, puis de juin 1957 à mai 1958, quatre présidents du Conseil sont issus du parti radical : Mendès France*, Faure, Bourgès-Maunoury* et Gaillard*. Entre-temps, les ministres radicaux ont participé au gouvernement Mollet* où ils ont occupé des fonctions clés, notamment Bourgès-Maunoury.

Les radicaux au pouvoir mènent tous une politique répressive contre le nationalisme algérien – plus ou moins brutale et assumée – et proposent tous une politique de réformes afin de mieux conserver l’Algérie, en espérant maintenir la souveraineté française, contrer le nationalisme et éviter l’indépendance. À plusieurs reprises, le parti se déchire sur l’équilibre à trouver entre répression et réformes, sur les méthodes à employer en subordonnant ou non les réformes au retour à l’ordre et sur la question d’un éventuel dialogue avec les nationalistes.

Le mendésisme lui-même partage la logique impériale, s’inscrivant toutefois dans le courant libéral de la colonisation, méfiant vis-à-vis du nationalisme mais plus soucieux des droits de l’homme et prêt à des évolutions comme l’ont montré les exemples indochinois et tunisiens.

Une série de scissions et d’exclusions affaiblissent le parti. Lors de la rupture du parti avec le Rassemblement des gauches républicaines (RGR), René Mayer, avec Léon Martinaud-Déplat, Bernard Lafay et Jean-Paul David, en sont exclus. Suivent Faure, puis Mendès France et ses amis. Des dissidents radicaux, durant la V^e République*, rejoignent les positions de défense de l’Algérie française, comme André Morice qui a été constructeur de la fameuse ligne visant à isoler l’Algérie de ses voisins pour contrer l’ALN*. Amputé de son aile gauche (le Mouvement des radicaux de gauche), en 1972, associé au programme commun du PS et du PCF*, le parti s’ancre au centre droit avec sa fusion dans l’Union pour la démocratie française (UDF) en 1978.

Gilles MORIN

Bibl. : Frédéric Fogacci, « Le malheur des temps : la mouvance politique radicale de la Libération à la fin des années 1960 », thèse d’histoire sous la dir. de J.-P. Chaline, Paris-4, 2008.

PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ (PSU)

À l'origine du PSU, le refus de la guerre d'Algérie en a également été le ciment jusqu'en 1962. Fondé en avril 1960, plus de cinq ans après le début du conflit, le parti est né de la fusion de différentes composantes de la gauche non communiste sans cesse opposées aux politiques gouvernementales. S'y retrouvent diverses formes préexistantes de l'anticolonialisme des gauches françaises.

La majorité des adhérents initiaux provient de la minorité de la SFIO* qui a fondé à l'automne 1958 le Parti socialiste autonome (PSA), avec l'appui de la Ligue des droits de l'homme*, dirigée par Daniel Mayer, de la Fédération de l'Éducation nationale* et le concours des anciens Étudiants socialistes. Édouard Depreux, ancien avocat de Messali Hadj* qui, comme ministre de l'Intérieur, a défendu le projet de statut de l'Algérie en 1947, est le premier secrétaire national du PSA puis du PSU. À ses côtés, notamment, le socialiste-chrétien André Philip, auteur du *Socialisme trahi*, Alain Savary, les blumistes Robert Verdier ou Oreste Rosenfeld, l'ex-trotskiste* Jean Rous, Michel Rocard*, des amis de Marceau Pivert, etc. Assimilés par Pierre Vidal-Naquet* à des « dreyfusards », ils ont dénoncé la torture* et exigé constamment depuis 1956 la reconnaissance du fait national algérien et une solution politique au conflit par la négociation*.

L'Union de la gauche socialiste (UGS), deuxième composante du jeune parti, a rassemblé de nombreuses figures de l'anticolonialisme de gauche, pionniers de la lutte contre la répression coloniale qui prônaient avant le conflit l'indépendance de l'Algérie. Ses deux secrétaires généraux, Claude Bourdet* et Gilles Martinet*, ont été cofondateurs de l'hebdomadaire *France Observateur* qui a dénoncé la répression et la torture, dès 1954. Ils côtoyaient à l'UGS des avocats défenseurs des nationalistes algériens avant et pendant la guerre, comme les promessalistes Yves Dechezelles et Yves Jouffa, ou les défenseurs du FLN* au premier rang desquels Pierre Stibbe et Gisèle Halimi*. L'UGS avait la particularité de rassembler une majorité de chrétiens de gauche, comme Henri Longeot et des anciens de la Jeune République.

Selon les idéaux types de Vidal-Naquet s'y retrouvent essentiellement deux sortes d'anticolonialistes, les « tiers-mondistes » et les « bolcheviks ».

Participent enfin à la fusion des dissidents communistes regroupés autour de *Tribune du communisme*, conduits par Jean Poperen. Ils se situent clairement dans la tradition bolchevique.

Le PSU constitue de ce fait une « véritable photographie de la famille anticolonialiste » (Sylvie Thénault). Il ne se limite pourtant pas à ces pionniers en suscitant l'adhésion d'une jeunesse militante concernée directement par le conflit. Pour elle, il constitue un marqueur générationnel, renforcé par les liens étroits noués avec l'Unef* dans ce combat.

Dans la France du gaullisme triomphant, le jeune parti qui justifie la violence des colonisés opprimés (Pierre Stibbe) utilise avec pragmatisme tous les moyens politiques à sa disposition. L'action non violente, la propagande* et la désobéissance civile tout d'abord, mais aussi la recherche d'actions collectives locales avec les syndicats – aux premiers rangs desquels l'Unef et la CFTC* –, les comités et les autres partis de gauche. Le PSU se singularise ensuite dans les rares manifestations publiques de l'époque, dont la première significative à l'appel de l'Unef se déroule autour de la Mutualité le 27 octobre 1960 et débouche sur des affrontements avec la police* où l'on relève de nombreux blessés. Surtout, pour protester contre le massacre du 17 octobre 1961*, le parti organise l'une des deux manifestations interdites le 1^{er} novembre suivant, bafouant l'interdiction par de nouvelles pratiques.

Divisée sur la question du droit à l'insoumission, la direction du parti ne s'engage pas pour le « Manifeste* des 121 » et se montre hostile au soutien direct au FLN, que pratiquent pourtant certains de ses membres. Le parti lance des « appels aux soldats » pour prôner le droit au refus des pratiques de torture ou de l'assassinat et celui des coups d'État militaires. Il devient une cible de l'OAS* qui réalise des attentats et des plasticages des lieux de résidence de divers responsables. Contre les soulèvements des partisans de

l'Algérie française puis de l'OAS, il mobilise ses troupes et les sympathisants.

Après l'indépendance, des militants vont aider à la construction du nouvel État algérien. Le parti, soumis à des forces centrifuges jusqu'en 1968, peine à trouver un nouveau ciment intellectuel. Ses tendances pacifistes et tiers-mondistes sortent renforcées de l'expérience. De taille modeste mais très actif, le PSU a pu se présenter, concurremment au PCF*, comme le parti de la gauche française incarnant le combat pour la paix en Algérie.

Gilles MORIN

Bibl. : Gilles Morin, « De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au Parti socialiste autonome, 1954-1960 : un courant socialiste de la SFIO au PSU », thèse d'histoire sous la dir. d'A. Prost, Paris-1, 1992 • Sylvie Thénault, « La gauche et la décolonisation », in Jean-Jacques Becker (dir.), *Histoire des gauches en France*, t. II, La Découverte, 2005 • Pierre Vidal-Naquet, « Une fidélité têtue. La résistance française à la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 10, 1986.

PATIN, MAURICE (1895-1962)

Pénaliste renommé, entré dans la magistrature après la Première Guerre mondiale, Maurice Patin en gravit les échelons jusqu'à devenir avocat général en 1943. Lié aux milieux résistants, il est contacté en 1944 par l'avocat communiste Joë Nordmann et nommé directeur des Affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice. Outre qu'il joue un rôle crucial dans la répression légale de la collaboration par les tribunaux, il étudie à ce titre les demandes de grâce, dont celles des condamnés à mort. Il multiplie alors les audiences en tête à tête avec de Gaulle*. En 1958, celui-ci le nomme président de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels*. Patin étant président de la chambre criminelle de la Cour de

cassation, sa nomination doit restaurer une commission instituée pour la première fois en 1957, impuissante et désavouée.

Outre les affaires individuelles, Patin enquête sur les arrestations, interrogatoires et détentions en Algérie. Il croit à l'adaptation du droit et de la justice contre la torture* et les exécutions sommaires*. Le commandement les présentant comme des pratiques de « justice parallèle » face à l'inefficacité de la justice de l'État, réformer cette dernière dans un sens plus répressif pourrait restaurer la légalité. Aussi Patin est-il un artisan majeur des réformes de la justice militaire* en Algérie (décentralisation des tribunaux militaires, création des procureurs militaires) ; celle-ci en sort plus expéditive. Si, officiellement, Patin se félicite des résultats obtenus, en réalité, il est découragé, comme les membres de la Commission qu'il tente de convaincre de ne pas démissionner ; six d'entre eux se retirent en 1961-1962.

Nommé au Conseil constitutionnel en 1959, il participe à la validation des décisions prises par de Gaulle en vertu de l'article 16 lui octroyant tous les pouvoirs après la tentative de putsch* en 1961. Il est également président du Haut tribunal militaire créé pour le jugement des putschistes, avant de cesser toute activité pour raisons de santé en 1962. Exemple parfait de l'ancien résistant résolument fidèle à de Gaulle, il incarne aussi ces juristes convaincus que la légalité peut jouer un rôle dans les circonstances les plus exceptionnelles.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Raphaëlle Branche, « La seconde commission de sauvegarde des droits et libertés individuels », *Histoire de la justice*, n° 16, 2005/1 • Philippe Derouin, « Éloge du président Maurice Patin (1895-1962) », *Gazette du Palais*, 1983 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

PAYS-BAS

Plus que d'autres pays européens, les Pays-Bas soutiennent la France dans la guerre menée contre les indépendantistes algériens. En politique étrangère, les gouvernements néerlandais souscrivent toujours à une loyauté de fer avec, d'une part, l'Otan, et d'autre part l'Europe dont la Hollande est, comme la France, membre fondateur. Une position conservatrice qui est aussi liée au profond malaise du pays par rapport à son propre passé colonial et à ses relations difficiles avec l'Indonésie concernant la Nouvelle-Guinée.

La Hollande est en effet gouvernée par des majorités parlementaires très modérées, de centre-gauche ou de centre-droit. Les forces plus nettement à gauche sont insignifiantes, que ce soit le Parti communiste néerlandais (Communistische Partij Nederland [CPN]) ou le Parti socialiste pacifiste (Pacifistisch Socialistische Partij [PSP]) né, entre autres, de l'anticolonialisme et en cela non dénué d'analogies avec la « nouvelle gauche » et le PSU* de Gilles Martinet*. Ils n'ont jamais plus de cinq sièges au Parlement (sur 150).

C'est donc plutôt dans la vaste base sociale progressiste, parmi les travailleurs et surtout parmi les étudiants* et les intellectuels, que se manifeste un intérêt marqué pour le sort du peuple algérien. Fortement influencées par les débats français, les élites cultivées néerlandaises – comme ailleurs en Europe – s'intéressent progressivement à la guerre d'Algérie, à travers la « bataille d'Alger* » (1957), l'avènement problématique de la V^e République* (1958), le débat sur la torture* et l'affaire Boupacha* (1960).

Une minorité fait l'analogie entre la guerre d'Algérie et l'occupation nazie subie pendant la Seconde Guerre mondiale, la Résistance* et la décolonisation néerlandaise-indonésienne (1945-1949). Ainsi à partir de 1959, des groupes d'information s'organisent, comme l'Actie Informatie Algerije (action information Algérie [AIA]). Ils font circuler les textes de dénonciation publiés en France. Des structures comme, à Amsterdam, le comité Hulp Algerijnse Vluchtelingen (comité d'aide aux réfugiés algériens) mènent des campagnes humanitaires.

Enfin, des militants de la gauche révolutionnaire (essentiellement des courants trotskistes* de la IV^e Internationale) se lient aux « porteurs de valises* » français pour soutenir clandestinement le FLN*, sur le plan logistique et militaire. En juin 1960, l'arrestation de certains d'entre eux, dont Michel Raptis (Pablo), pour fabrication de fausse monnaie destinée à déstabiliser la France, est particulièrement spectaculaire. Lors de leur procès, Claude Bourdet*, Isaac Deutscher, Michel Leiris et Laurent Schwartz* viennent à Amsterdam leur exprimer leur solidarité.

Andrea BRAZZODURO

Bibl. : Niek Pas, *Les Pays-Bas et la guerre d'Algérie*, Alger, Barzakh, 2013.

PERVILLÉ, GUY (NÉ EN 1948)

Né en 1948 dans l'Oise, Guy Pervillé explique sa vocation dans *Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie et de sa mémoire*. Il a grandi dans une famille ouvrière qualifiée (son père était contremaître), où on lisait *L'Aurore* et *Le Parisien libéré*. Il y suivait la politique gaulliste en Algérie avec attention mais elle lui paraissait incompréhensible et les risques d'une guerre civile l'inquiétaient. Ses contacts avec des élèves rapatriés* dans son lycée de Creil à la rentrée 1962, son opposition aux maoïstes constituant son entourage à Paris en Mai 68, puis la sortie des ouvrages d'Yves Courrière* ont achevé de forger une curiosité durable pour le sort final de l'Algérie française. L'indépendance ne lui semblait pas aller de soi.

Ainsi éveillé, son intérêt l'a conduit vers une histoire très attachée au récit événementiel et à la vérification des faits. Normalien, Guy Pervillé a enseigné à Rouen puis Limoges avant de devenir maître de conférences à Bordeaux. Professeur à Nice en 1996 puis à Toulouse, il a pris sa retraite en 2011.

En toute logique avec ses questionnements, il a commencé une thèse avec Jean-Baptiste Duroselle sur « L'information des Français sur le problème

algérien dans les années 1945-1962 », qu'il a fini par abandonner. Il a alors repris son sujet de maîtrise sur les étudiants* algériens, pour lesquels Yves Courrière, Yves Lacoste et Charles-Robert Ageron* avaient aiguisé son intérêt (*Les Étudiants algériens de l'université française, 1880-1962*, Éditions du CNRS, 1984). Il revient toutefois à la compréhension du politique avec son habilitation à diriger des recherches dont il a tiré *La France en Algérie 1830-1954* (Vendémiaire, 2012).

Sa thèse inachevée sur l'information, combinée aux difficultés d'accès aux archives* sur cette période encore très récente dans les années 1970-1980, explique son goût prononcé pour la bibliographie ainsi que pour les sources imprimées. Perçue comme un gage d'objectivité, son érudition lui vaut la reconnaissance des milieux les plus critiques du gaullisme et de l'indépendance. Depuis le début des années 2000, avec *Pour une histoire de la guerre d'Algérie* (Picard, 2002), il s'est essentiellement consacré à la rédaction d'ouvrages de synthèse dans l'idée d'éclairer le grand public. Il tient également à jour, depuis la même époque, un site internet amplifiant l'écho de ses travaux. Parmi ses étudiants se distinguent Gregor Mathias, auteur d'une thèse sur les officiers* des SAU* et des SAS*, aujourd'hui professeur associé à l'école militaire de Saint-Cyr, et Fabien Sacriste, spécialiste des camps de regroupement*, codirigée avec Jacques Cantier.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Guy Pervillé, *Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie et de sa mémoire*, Vendémiaire, 2018.

PESCHARD, RAYMONDE (1927-1957)

Née à Alger le 15 septembre 1927, c'est à Constantine que Raymonde Peschard passe son enfance* et son adolescence, au sein d'une famille de militants syndicalistes et communistes. Militante des Jeunesses à partir de

1945 (à 18 ans), puis membre du PCA*, elle est interdite de séjour à Constantine dès le début de la guerre. Installée à Alger, elle est l'une des premières femmes* à intégrer les Combattants de la libération* (du PCA), puis le FLN* (juillet 1956). La presse* algéroise, qui ne peut supporter le fait que des Européens et Européennes aient choisi le camp des « terroristes », la présente comme « la communiste des bombes » du *Milk-Bar*, ce qui est un mensonge absolu. Sa photo est en une de *L'Écho d'Alger**.

Traquée, elle se réfugie chez les Sœurs blanches de Birmendreis, puis chez les Clarisses de Notre-Dame-d'Afrique. Elle quitte ensuite Alger pour rejoindre les maquis FLN (mars 1957), celui de la Wilaya 3* (Kabylie), dirigée par le colonel Amirouche*. Avec Danièle Minne (plus tard Djamilia Amrane*), 17 ans à ce moment, et Louisa Attouche, elles sont trois femmes communistes dans ce maquis. Comme souvent pour les femmes, elles sont affectées à des tâches non combattantes et intègrent une équipe d'infirmières. Mais Amirouche nourrissait une vive méfiance à l'égard des intellectuels, *a fortiori* des citadins et citadines communistes cultivé(e)s. Il les envoie en Tunisie* mais le 26 novembre 1957 au petit matin, le groupe, probablement dénoncé, est encerclé par la troupe, menée par le lieutenant-colonel Fagalbe. Il se scinde en deux : dans le premier, Djamilia, Louisa et d'autres sont arrêtés, certains exécutés sommairement. Raymonde Peschard est dans le second groupe. Les récits de sa mort concordent. Bien que non armée, elle avait été blessée. Lorsqu'elle constate que les soldats abattent des moudjahidines* blessés, elle déverse sur eux « un flot d'injures », les traite « de sauvages, de barbares et de nazis ». Sur ordre d'un officier*, elle est alors exécutée d'une balle dans la nuque.

La propagande* française affirmera par la suite que l'armée avait détruit un maquis. Le porte-parole du ministre résidant Robert Lacoste* donna une version tronquée : Raymonde Peschard était « morte en uniforme », ce qui était vrai, « les armes à la main », ce qui était un mensonge mais qui justifiait le crime. La presse française se réjouit de l'élimination du groupe

« communo-FLN ». En fait de maquis, il s'agissait d'une colonne, assez pauvrement armée.

Alain RUSCIO

PÉTROLE

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'Algérie a produit de très faibles quantités de pétrole. Les conditions d'une recherche active se mettent en place dès 1945, mais la réticence des responsables freine la prospection. Le premier forage, dans le Mزاب, fait naître des espoirs, mais les suivants se révèlent infructueux, en dépit du recours à des techniques de pointe. La guerre d'Algérie a commencé quinze mois lorsque, le 11 janvier 1956, le pétrole jaillit à Edjeleh, près de la frontière libyenne, sur un chantier de la Compagnie pour la recherche et l'exploitation du pétrole saharien (Crepes), filiale de la Régie autonome des pétroles (RAP). Le 15 juillet, le phénomène se renouvelle pour la Société nationale de recherches et d'exploitation du pétrole en Algérie (SN-Repal), sur l'important gisement d'Hassi Messaoud, à 75 kilomètres à l'ouest d'Ouargla. Les gisements gaziers d'Hassi R'mel, entre Ghardaïa et Lahouat, alors considérés comme les plus importants du monde, sont atteints en novembre.

Ces découvertes pourraient assurer à la France son autonomie énergétique. La crise de Suez* vient de souligner sa dépendance à l'égard du Moyen-Orient, qui fournit alors 85 % de ses importations de brut. Le blocage du canal et celui des oléoducs syrien et libanais qui desservent les gisements irakiens ont obligé les autorités à instaurer quelques mois de rationnement. Selon les experts, le pétrole du Sahara pourrait couvrir le quart des besoins nationaux dès 1959, et garantir l'autosuffisance peu après 1970. Grâce à un code particulièrement favorable, les capitaux français détiennent près de 80 % du domaine minier algérien, avec une prépondérance des entreprises

publiques (SN-Repal, Creps) sur les entreprises privées (Compagnie française des pétroles [CFP]). Ces découvertes paraissent aussi très importantes pour l'avenir de l'Algérie en guerre. Il apparaît en effet aux dirigeants français que le combat pour le développement, solennellement inscrit dans le plan de Constantine*, est inséparable de l'action militaire pour amarrer définitivement l'Algérie à la France, en apportant la prospérité à des populations que la misère rend sensibles à la propagande* du FLN*. L'apport d'un pétrole et d'un gaz bon marché doit favoriser la croissance et fournir des ressources au budget algérien, en limitant le recours à l'aide financière de la métropole.

Aussi l'augmentation de la production, fortement encouragée par l'État, est rapide : de 500 000 tonnes de pétrole en 1958, elle passe à 20 millions en 1962 ; environ 14 millions sont exportés en France, pour une consommation nationale de 37 millions de tonnes. Les infrastructures se mettent en place. Un oléoduc provisoire, dit *baby-pipe*, de 168 kilomètres, en mars 1958, relie Hassi Messaoud à Touggourt. De là, le pétrole est évacué vers Bougie par chemin de fer, après élargissement de la section Biskra-Touggourt qui était à voie étroite. Cet expédient n'a qu'un temps : l'oléoduc d'Hassi Messaoud à Bougie (660 kilomètres) est inauguré en décembre 1959 par le Premier ministre Michel Debré*. Un autre oléoduc raccorde le gisement d'Edjeleh au port tunisien de La Skhira en octobre 1960. Un an plus tard, le gazoduc d'Hassi R'Mel (510 kilomètres) atteint Arzew, à l'est d'Oran. Les techniciens français acquièrent un savoir-faire comparable à celui des grandes entreprises opératrices mondiales. Routes, pistes d'aviation, bases vies pour les personnels, transforment l'aspect du désert. La guerre qui se déroule au Nord épargne à peu près totalement les exploitations. La tentative pour ouvrir un « front saharien » s'est traduite par un échec de l'ALN*, après des combats menés par le 3^e RPC du lieutenant-colonel Marcel Bigeard* dans le Grand Erg occidental aux environs de Timimoun, et le 1^{er} REP du lieutenant-colonel Jeanpierre à l'ouest de Biskra (fin octobre-fin décembre 1957). Par la suite,

l'ALN n'a guère pu tenter sérieusement de saboter des installations d'ailleurs efficacement surveillées, jusqu'au moment où ses chefs ont pris conscience de la nécessité de ne pas toucher à une ressource précieuse pour l'Algérie indépendante.

La question pétrolière est un point important des discussions sur l'indépendance. Les responsables français ont très sérieusement envisagé de conserver le Sahara, jugé autonome des autorités turques avant 1830, puis conquis, organisé et mis en valeur assez indépendamment de l'Algérie du Nord. Cette argumentation est insupportable aux nationalistes, qui réclament l'intégrité du territoire et organisent en juillet 1961 des manifestations* contre la partition de l'Algérie. Aussi le général de Gaulle* se convainc que le maintien de la souveraineté française sur le Sahara compromet l'aboutissement de négociations* rapides. Dans sa conférence de presse du 5 septembre 1961, il n'exige plus que la « libre exploitation du pétrole et du gaz que nous avons découverts et que nous découvririons ». Le règlement s'effectue sur cette base, comme le précise la « déclaration générale », complétée par une « déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara », incluse dans les déclarations gouvernementales du 19 mars 1962* (dites « accords d'Évian* »). Ce texte maintient les dispositions du Code pétrolier saharien pour tous les titres miniers accordés avant l'indépendance. Il prévoit la continuité et la prépondérance des compagnies françaises, avec le droit de vendre et de disposer librement de leur production, la garantie des conditions établies en matière fiscale et, pendant une durée de six ans, la priorité en matière d'attribution de permis. La coopération franco-algérienne doit être assurée par la création d'un organisme, successeur de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), qui prend en charge l'entretien et le développement des infrastructures. Il dispose aussi d'un droit de regard sur les textes administratifs et législatifs édictés par l'État algérien en matière minière. Un organisme franco-algérien mixte et paritaire est chargé de

coordonner l'exploitation et de donner un avis sur les demandes de nouveaux permis. Enfin, il est prévu que les transactions portant sur les hydrocarbures algériens se feront en francs, devise qui servira aussi à payer les redevances dues par les compagnies à l'État algérien, ce qui est favorable à la balance des paiements français. Dans ces conditions, le pétrole algérien, qui représentait le tiers de l'approvisionnement français en 1963, en constitue encore plus du quart en 1970 (en 1967, environ 20 millions de tonnes, sur une consommation qui dépasse alors les 70 millions).

Cette situation dure jusqu'en 1971, en dépit d'une renégociation plus avantageuse pour les Algériens en 1965. Les deux États ne trouvent plus alors dans la coopération de bénéfices suffisants. Les Français jugent excessives les conditions des Algériens et préfèrent diversifier leur consommation, tandis que les Algériens désirent prendre le contrôle total de leurs richesses. La nationalisation des intérêts français intervient en 1971. L'État algérien prend alors une participation majoritaire dans le capital des sociétés. La France devient un partenaire de l'État algérien parmi d'autres. Les sociétés françaises opèrent désormais en Algérie sans privilège particulier. La configuration mondiale du marché des hydrocarbures détermine désormais les engagements réciproques.

Jacques FRÉMEAUX

Bibl. : Maurice Brogini, « L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 », thèse sous la dir. d'A. Nouschi, Nice, 1973 • Jacques Frémeaux, *Le Sahara et la France*, Soteca, 2010.

PFLIMLIN, PIERRE (1907-2000)

Avocat formé à l'Institut catholique de Paris puis à l'université de Strasbourg, Pierre Pflimlin a été attiré dans l'entre-deux-guerres par les

formations antimarxistes, l'Action française et les Jeunesses patriotes avant de s'orienter vers la démocratie chrétienne.

Élu député MRP* du Bas-Rhin en octobre 1945, il appartient, de février 1946 à mai 1958, à pratiquement tous les gouvernements. Il est notamment ministre de la France d'outre-mer, de mars 1952 à janvier 1953, portefeuille traditionnellement dévolu au MRP, parti favorable au maintien de la colonisation dont la responsabilité dans la guerre d'Indochine* s'avère majeure. Européen convaincu, président du conseil général du Bas-Rhin, il est alors un leader d'envergure nationale. Durant le conflit, il occupe le prestigieux ministère des Finances dans les cabinets Faure en 1955, Gaillard* (avec les Affaires économiques et le Plan) en novembre 1957.

Concernant l'Algérie, il se rallie avec le MRP à la politique de Lacoste* lors du congrès de 1956, lorsqu'il devient président du mouvement. Il défend longtemps une position orthodoxe. Ainsi, le 26 octobre 1956, lors des interpellations sur la politique algérienne du gouvernement Mollet*, il déclare l'effort militaire indispensable mais prône une prompte politique de réformes, avant d'accorder sa confiance à Mollet (mais il contribuera à la chute en s'abstenant volontairement le 12 juin 1957) puis à Bourguès-Maunoury* et à Gaillard.

Après la chute du cabinet Gaillard, le 14 avril 1958, lors d'une ultime vacance gouvernementale, Pierre Pflimlin publie un article dans *Le Nouvel Alsacien* du 23 avril, s'opposant à l'appel à son camarade de parti Georges Bidault, en raison de ses positions trop extrêmes sur l'Algérie. Il invite à la recherche d'une solution négociée. Le président Coty fait appel à lui pour diriger le gouvernement le 8 mai. Le jour du vote d'investiture, le 13 mai*, la population française d'Alger qui craint « l'abandon » de l'Algérie se soulève, s'empare du Gouvernement général* et désigne un comité de salut public présidé par le général Massu*. Investi par un réflexe républicain de l'Assemblée, il confirme les pleins pouvoirs à Salan* et voit ses soutiens politiques s'effriter. Après le débarquement en Corse et l'opération

« Résurrection* », alors que les appels au général de Gaulle* se multiplient, il le rencontre de nuit le 26 mai, contribue à son rappel et devient un ministre d'État le 1^{er} juin 1958. Il se consacre ensuite essentiellement à la mairie de Strasbourg, qu'il dirige de 1959 à 1983. Il préside aussi le Parlement européen de 1984 à 1987.

Gilles MORIN

Bibl. : Jean-Louis English et Daniel Riot, *Itinéraires d'un Européen. Entretiens avec Pierre Pflimlin*, La Nuée bleue, 1989.

PHILATÉLIE

Les timbres représentent un autre lieu de mémoire*, ou plus précisément un objet porteur de mémoires de la Guerre d'indépendance algérienne.

Dès la guerre elle-même, les timbres et marques postales ont été le vecteur de messages. Par exemple, des oblitérations mécaniques officielles pro-Algérie française ont été apposées sur des enveloppes dès 1956, sans que l'on sache si elles étaient tolérées par l'administration. De même, en 1957, des vaguemestres militaires ont apposé des cachets sur les enveloppes favorables à l'« Algérie française ». Des flammes officielles sont également inscrites sur les enveloppes fin 1959 et contiennent des messages de prévention à destination des soldats. Elles étaient apposées sur le courrier que les soldats envoyaient : ils ne les voyaient donc pas, au contraire des familles qui s'inquiétaient. Des timbres cherchent également à promouvoir un sens de fraternité ou d'entraide. Un timbre est émis en juin 1958 en faveur du « Secours aux enfants », et un autre intitulé « Tous frères » montre deux infirmières, l'une d'origine algérienne, l'autre européenne, devant l'hôpital Verdun d'Alger. D'autres marques et timbres vantent le développement de l'Algérie, par exemple avec la commémoration* en 1959 du jaillissement du pétrole* à Hassi Messaoud. Les événements du 13 mai 1958* ont fait l'objet

de plusieurs commémorations dès la guerre d'Algérie, notamment avec des surcharges sur les timbres réalisées en décembre 1961 et janvier 1962, portant « Algérie française. 13 mai 1958. OAS ». La mention du 13 mai 1958 manifeste une réappropriation de cette date par l'OAS* pour qui de Gaulle* a trahi les espoirs de ceux qui l'avaient alors appelé au pouvoir pour garder l'Algérie française.

Des timbres français sont surchargés des lettres « EA » (pour État algérien) jusqu'à début 1963. Le premier timbre algérien sort le 1^{er} novembre 1962 au profit des enfants de chouhadas. Un spectaculaire renversement de tendance s'opère alors. Alors qu'auparavant il n'existait que quelques cachets du FLN* et du GPRA*, et évidemment aucun timbre algérien, les timbres français font désormais peu référence à cette période au contraire des timbres algériens. Certains d'entre eux vantent la nation et la patrie, comme le drapeau* et les frontières de l'État algérien pour le timbre édité le 1^{er} novembre 1962. Le timbre édité le 1^{er} novembre 1963 montre un combattant de l'ALN* de l'extérieur, une femme* combattante, un moudjahid* de l'intérieur, une femme voilée éplorée et un enfant brandissant un drapeau. Le 20 août 1966 sort un timbre de la même veine, pour la journée nationale du moudjahid, montrant deux combattants algériens en arme (dont l'un ressemble à Zighoud* Youcef), aux pieds desquels se trouve un autre combattant en train d'agoniser, accompagné par une femme et un enfant. D'autres timbres commémorent des événements. Le premier concerne l'incendie de la bibliothèque universitaire d'Alger par l'OAS, sorti le 7 juin 1965. Un autre de 1982 célèbre le 26^e anniversaire du congrès de la Soummam*, et un autre de 1990 les manifestations de décembre 1960*. Un timbre fête aussi le 50^e anniversaire de la grève* des étudiants*, et un autre désigne ouvertement la France en faisant « hommage aux victimes des essais nucléaires* français en Algérie » (2010). Le premier timbre représentant une personnalité est à la mémoire de Houari Boumediene*, sorti le 5 janvier 1979. Boumediene est la seule personnalité à avoir fait l'objet de deux

timbres à son effigie. Parmi les autres, signalons Ferhat Abbas* (en 2008), Abderrahmane Taleb (2003, à l'occasion de la « journée de l'étudiant »), ou encore les six chefs historiques photographiés avant l'insurrection (2004). Mais des absences sont notables : Ahmed Ben Bella*, Messali Hadj* ou encore Abane* Ramdane.

Du côté français, les timbres sont peu nombreux et commémorent de façon plutôt militante la guerre et ses conséquences : le premier timbre, de 1987, intitulé « 25 ans après », concerne le « Rassemblement mondial (à) Nice » des pieds-noirs*, et montre les pourtours de la France, avec le drapeau tricolore et des traces de pas pieds-noirs marchant sur l'hexagone. Les cachets, oblitérations mécaniques et flammes sont nombreux concernant ce groupe mémoriel. En 1989, un autre timbre concerne un « Hommage aux harkis soldats de la France ». Des envois de lettres vers l'Algérie avec ce timbre ont été effectués, conduisant les autorités algériennes à renvoyer les lettres. Les harkis*, qui ont longtemps été totalement oubliés, font ainsi l'objet de l'un des premiers timbres français. Il faut en effet attendre 1997 pour qu'il soit fait « Hommage aux combattants français en Afrique du Nord 1952-1962 », deux ans seulement avant la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie... Le cessez-le-feu du 19 mars 1962* n'est quant à lui commémoré que par le service « Mon timbre à moi », avec un timbre imprimé par la Fnaca. Récemment ont encore circulé par ce service des timbres à l'effigie de Jean-Marie Bastien-Thiry, auteur de l'attentat du Petit-Clamart* contre le général de Gaulle*. Ainsi, même des objets comme les timbres illustrent les tensions mémorielles autour de la guerre d'Algérie.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : www.histoire-et-philatelie.fr, consulté le 19 juillet 2022 (Prix internet du Cercle de la presse philatélique, 2018) • Emmanuel Alcaraz, « Les timbres algériens de 1962 à nos jours, lieux de mémoire de la guerre d'indépendance algérienne », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 91, 2015 • Jean-Noël Jeanneney, « Enquête sur un timbre-poste », *L'Histoire*, n° 495, mai 2022.

PHOTOGRAPHIE

Entre 1954 et 1962, la photographie fut une arme comme une autre utilisée par les deux camps en présence, dans le cadre d'une guerre des images marquée par une profonde inégalité de moyens, tant en termes de production que de diffusion. Côté français, des centaines de milliers de photographies ont été mises au service de la conduite de la guerre : comme auxiliaires du renseignement pour identifier et traquer l'adversaire, recenser et contrôler les populations ; comme moyens d'action psychologique*, à la fois sur les appelés qu'il s'agissait de conditionner et sur les populations civiles algériennes qu'il fallait – par la terreur et la séduction mêlées – faire basculer définitivement dans le camp de la France. En imposant des restrictions strictes au travail des reporters civils sur le terrain, l'armée a cherché à s'arroger un monopole sur la production et sur la diffusion d'images, dans le but de maîtriser le récit donné à voir à l'opinion publique* française et internationale. Des enveloppes de photographies produites par le Service cinématographique des armées (SCA) qui avait installé une antenne à Alger, soigneusement choisies et légendées, étaient ainsi distribuées gratuitement aux journaux et aux agences de presse, à charge pour eux de les publier sous leur propre timbre, faisant ainsi disparaître l'origine militaire de l'information. Dans leur majorité, les médias se sont fait le relais, consentant ou forcé, de cette information dirigée qui ne disait pas son nom, passée par les filtres successifs de la censure*, banalisant la vision univoque et répétitive d'une armée dédiée à la « pacification* », à mille lieues des vrais actes de guerre. À tel point qu'on a pu vivre pendant des années avec l'idée que, finalement, cette guerre qui fut « sans nom » fut aussi une guerre « sans image ». Face à l'immense machine de guerre médiatique déployée par les Français, les indépendantistes algériens disposaient de faibles moyens pour produire eux-mêmes des photographies. Ils eurent pourtant très tôt la conviction que l'image était indispensable pour concurrencer l'adversaire sur

les terrains médiatique et diplomatique et qu'il leur fallait mettre en scène un autre récit, pour faire connaître et pour défendre, auprès du peuple algérien comme aux yeux du monde entier, la cause de leur combat pour l'indépendance. Tous les moyens étaient bons pour réaliser ou pour se procurer des images. Au cœur des maquis, simples combattants et commissaires politiques, dotés de petits appareils amateur, photographièrent les soldats de l'ALN*, au repos, à l'entraînement et au combat, mais aussi les traces laissées dans les villages par la répression de l'armée française. Autant de preuves visuelles de l'existence d'une véritable armée organisée, en lieu et place des bandes de « hors-la-loi » dont parlaient les Français. Preuves aussi des exactions de l'armée française contre les populations civiles, loin des clichés de soldats apportant la paix, le développement et la civilisation. Pas de laboratoires clandestins dans les montagnes : les pellicules étaient acheminées jusque dans les villes où elles étaient développées par des militants, parfois avec l'aide de réseaux de soutien européens. Ces images étaient ensuite transmises aux services d'information installés hors des frontières (au Maroc* et en Tunisie*, mais également à New York) qui les publièrent dans les journaux du FLN* (*Résistance algérienne*, puis *El Moudjahid*) mais également dans des brochures d'information, dont certaines étaient éditées en plusieurs langues pour toucher l'opinion internationale. Pour illustrer ces publications, les Algériens organisèrent par ailleurs des filières d'approvisionnement en dehors de l'organisation, afin de s'assurer un flux constant et renouvelé de clichés photographiques, y compris en provenance de sources occidentales, armée française comprise. Par l'intermédiaire de journaux marocains et tunisiens, de journalistes étrangers et des réseaux de soutien à travers le monde, ils récupéraient des images diffusées par abonnement par les grandes agences de presse mondiales. À Tanger, une société espagnole leur servit même de prête-nom pour intercepter les clichés transmis par le bélinographe, ancêtre du fax qui permettait la transmission d'images fixes par le réseau téléphonique. Faute de moyens, il

fallait faire feu de tout bois, quitte à utiliser les photographies prises par l'adversaire pour mieux les détourner par l'adjonction d'une nouvelle légende. Afin d'accroître leur capacité de production et leur impact médiatique, les Algériens ont aussi eu recours à des journalistes étrangers, accueillis dans les rangs de l'ALN pour réaliser des reportages exceptionnels au cœur des maquis. Les médias internationaux, las de recevoir toujours les mêmes images militaires françaises, étaient friands de ces scoops journalistiques, qui montraient enfin l'autre versant de la guerre. Au passage, ces reporters laissaient des copies de leurs photographies aux services d'information du FLN, qui les ont utilisées comme un fonds de roulement iconographique pour leurs propres publications. Insérés dans le système médiatique international, ces clichés gagnèrent une crédibilité et une audience que n'auraient pu leur donner à eux seuls les nationalistes algériens. Cette expérience pionnière, lancée fin 1956 avec les Américains Herb Greer et Peter Throckmorton, tendit à devenir un système à partir de la fin de l'année 1957, alors que les services d'information du FLN, regroupés à Tunis, accueillirent de nombreux journalistes étrangers. Ces derniers restèrent cependant cantonnés aux bases de l'ALN installées en Tunisie et à la zone du no man's land entre les deux pays, suite à la construction par l'armée française du barrage électrifié sur la frontière, connu sous le nom de « ligne Morice ». Le GPRA*, proclamé en septembre 1958, se dota rapidement d'un service photographique rattaché au ministère de l'Information, dont la direction fut confiée à Mohamed Kouaci. Formé à la photographie à Paris, il avait accompagné en août 1957 la délégation de l'Union générale des étudiants musulmans algériens* (Ugema) invitée pour représenter l'Algérie lors du Festival mondial de la jeunesse à Moscou. À Tunis, il centralisa et développa la collecte d'images mises au service de la communication de l'État algérien en gestation. Il réalisa également de très beaux portraits des soldats de l'ALN, des hommes politiques et des diplomates qui incarnaient aux yeux du monde le combat pour l'indépendance, tandis que ses portraits

de réfugiés*, réalisés dans un style humaniste maîtrisé, servirent à éveiller la conscience internationale au problème algérien. L'analyse des pratiques et des usages de la photographie pendant la Guerre d'indépendance algérienne amène à constater un retournement de situation paradoxal : commencée sous le signe de l'inégalité, la guerre des images fut finalement remportée par les Algériens.

Marie CHOMINOT

Bibl. : Marie Chominot, « Quand la photographie vint à la Révolution. Petite contribution à l'histoire des services d'information du FLN pendant la guerre d'indépendance algérienne », in Omar Carlier (dir.), *Images du Maghreb, Images au Maghreb (XIX^e-XX^e siècles). Une Révolution du visuel ?*, L'Harmattan, 2010 • Laurent Gervereau et Benjamin Stora (dir.), *Photographier la guerre d'Algérie*, Marval, 2004.

PIEDS-NOIRS

Le substantif « pied-noir », dont l'usage a connu une grande popularité en France métropolitaine dans la seconde moitié du XX^e siècle, a permis de distinguer de façon simplifiée, sur des bases ethnico-religieuses, les populations de l'Algérie coloniale : celles dites « d'origine européenne », catégorie administrative qui incluait aussi les Juifs* originaires du pays, des populations « musulmanes », catégorie qui resta en vigueur en dépit de la loi de séparation, en 1905, des Églises et de l'État. Son origine étymologique est incertaine : il peut faire référence aux guêtres noires portées par les soldats français lors de la conquête. Il évoque aussi les pieds noircis des viticulteurs foulant les raisins au moment des vendanges ; la culture de la vigne étant alors l'apanage des exploitations agricoles européennes. Cela importe peu, car son utilisation a surtout été une façon de désigner un groupe spécifique,

juridiquement, socialement et culturellement placé à la symétrie des populations « algériennes ».

Ils ont, pour la plupart d'entre eux, une histoire familiale difficile : si quelques-uns sont les descendants des grandes familles capitalistes venus exploiter les terres « dévoyées » à la colonisation, et qui ont constitué une bourgeoisie coloniale influente, nombreux sont les enfants de gens de peu, originaires des régions pauvres de l'Europe, mais qui ont toutefois pu bénéficier d'une insertion rapide dans le secteur « français » de la société coloniale.

En effet, au lendemain de la conquête, Français et étrangers affluent en Algérie, aidés dans leurs migrations par les politiques de peuplement encouragées par l'État, dont les nombreuses créations de villages de colonisation et la mise en œuvre d'une politique d'accaparement des terres. La conséquence en fut la création d'une société coloniale plurinationale, car en dépit de la naturalisation de la population juive par le décret Crémieux de 1870, le nombre de Français présents en Algérie peinait à dépasser celui des étrangers. En 1886 étaient dénombrés 219 000 Français et 211 000 étrangers, Italiens, Espagnols et Maltais pour la plupart. La loi du 26 juin 1889 organisant la naturalisation automatique des enfants d'étrangers nés sur le sol français participa au renforcement démographique du groupe des Français d'Algérie : en 1901, on dénombrait 364 000 Français dont 72 000 naturalisés et 189 000 étrangers. Dès lors, les descendants d'Européens bénéficièrent des droits de citoyenneté, à l'inverse des « musulmans » qui, bien que de nationalité* française, n'en jouissaient pas. Par ailleurs, la constitution de grands domaines latifundiaires tarit rapidement la population rurale au profit d'une colonisation urbaine. En 1872, 60 % des Français et des Européens étaient des citadins ; ils étaient 71,4 % en 1926.

De ce fait, à la veille de la Guerre d'indépendance algérienne, on dénombrait 984 000 Français d'Algérie ; 80 % y étaient nés. Ils comptaient pour un dixième de la population des départements algériens. Ils furent les

principaux bénéficiaires, en Algérie, des lois républicaines, dont l'accès au suffrage universel masculin, puis féminin après 1944, des lois scolaires mais aussi des aides sociales mises en place au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Ils jouissaient d'une situation économique et sociale favorable. En 1959, leur revenu annuel était de 450 000 francs par habitant, celui des « musulmans » était évalué à 61 000 francs. Leur patrimoine immobilier était estimé à 8 milliards de francs (tandis que celui des Algériens était inconnu de l'administration). La suprématie des Français se retrouvait évidemment dans l'achat des biens de consommation. Ils avaient acquis 82 % du parc automobile neuf vendu au cours de l'année 1958, les sociétés 12 %, les « Algériens » 6 %. Enfin, 83 % des étudiants* de l'université d'Alger* appartenaient au groupe des « Français d'Algérie ». Leur situation sociale n'était toutefois pas équivalente à celle des Français métropolitains. Si quelques grands propriétaires terriens menaient une vie à la richesse tapageuse, les Français d'Algérie étaient pour 44 % des salariés et pour 29 % des fonctionnaires. Et les membres des professions indépendantes ne percevaient que de faibles revenus : les trois quarts de leurs boutiques n'employaient aucun salarié. Une enquête militaire, relayée par le sénateur Pellenc, estimait que le revenu des Français d'Algérie était inférieur de 20 % à celui des métropolitains.

Mais en dépit des importantes inégalités sociales qui traversaient leur groupe, la société « pied-noire » ne s'était pas structurée autour d'un sentiment de classe, susceptible de rapprocher les habitants de l'Algérie coloniale en fonction de leurs conditions sociales, ou d'un même désir d'amélioration de leur avenir, mais bien autour de valeurs distinguant les individus en fonction de leurs catégories ethniques et d'une culture qui ne prenaient en considération que celle des « Français de France », selon l'expression alors en vigueur. Les « Français d'Algérie » avaient développé un rapport « ambivalent » avec les « Algériens ». Si, à l'échelle des relations

interindividuelles ou professionnelles ils entretenaient avec eux d'étroits rapports, toute relation égalitaire de groupe était structurellement impossible.

Au terme du conflit, les Français d'Algérie furent contraints de migrer en France métropolitaine, dans des conditions d'urgence et d'inquiétude difficilement descriptibles. Si la plupart des personnes aisées avaient organisé leur départ et la mise à l'abri de leurs biens à partir de 1958, ne restaient en 1962 que la plupart des Français d'Algérie les plus pauvres et qui allaient connaître d'importantes difficultés matérielles lors de leur arrivée en France métropolitaine.

Ainsi, du point de vue juridique de l'État, le groupe des Français d'Algérie appartenait désormais à la catégorie des « rapatriés* », qui bénéficiaient à ce titre des aides à la réinstallation et à l'indemnisation graduellement mises en place. Du point de vue populaire, ceux que l'on appelait « pieds-noirs » souffraient de stéréotypes grossiers, les présentant comme des parvenus, racistes, sinon les seuls responsables des succès électoraux de l'extrême droite, des gouailleurs à la culture savante douteuse, voire des « nostalgériques* » qu'une partie de l'opinion* estimait justement punis d'avoir profité de la colonisation. Leurs représentations caricaturales envahirent les productions cinématographiques et télévisuelles, et ce ne fut qu'au tournant de la décennie 1990, grâce notamment à la cinéaste Dominique Cabrera, que leurs personnages regagnèrent en profondeur et en subtilité. Les pieds-noirs étaient désormais compris à l'aune de leur histoire ; celle de Français périphériques, à la fois « nationalisés » sous les coups de la politique menée par la France en Algérie, mais qui avaient aussi développé une culture nationale particulière, propre à la société profondément inégalitaire et catégorielle dans laquelle ils avaient vécu.

Yann SCIOLDO-ZÜRCHER LEVI

Bibl. : Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte/Barzakh, 2012 • Éric Savarèse, *L'Invention des*

pieds-noirs, Séguier, 2002 • Hugo Vermeren, *Les Italiens à Bône (1865-1940). Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie*, Rome, École française de Rome, 2017.

PIEDS-NOIRS (ASSOCIATIONS)

Lorsque les pieds-noirs arrivent en France en 1962, rien ne laisse présager une implication identitaire forte de leur part. Les activistes sont une minorité organisée mais marginalisée. Lors du rapatriement*, des associations se mettent en place, en particulier le Mouvement de solidarité et d'entraide pour les Français d'outre-mer, créé par l'écrivain Jules Romains le 12 janvier 1962. Ce mouvement s'adresse avant tout aux métropolitains qui voudraient venir en aide aux rapatriés*.

Pourtant, une association spécifiquement pied-noire est créée dès 1956, dans le cadre des décolonisations du Maroc* et de la Tunisie* : l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord et d'outre-mer et leurs amis (Anfanoma), dont l'avocat Pierre Reveillaud est le premier président. Son journal, *Le Pied noir*, rend compte de la situation matérielle des rapatriés en France, souligne les démarches entreprises auprès des pouvoirs publics, sert de caisse de résonance aux revendications, et répercute les activités culturelles. Par ailleurs, en 1965 est créée l'Union syndicale de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie (Usdifra) à Marseille*. Son but est de regrouper les « populations déplacées contre leur gré », de les assister, de les défendre, et d'organiser des manifestations pour entretenir le souvenir. Elle a longtemps été dirigée par Gabriel Mene (1941-2015). D'autres associations sont formées localement dans le sud de la France, où s'installent majoritairement les rapatriés, comme dans le Gard et l'Hérault.

Le développement spectaculaire de l'identité pied-noire date des années 1970. Le traumatisme du départ et le sentiment de l'impossibilité de retourner sur les lieux de leur enfance* ou de leur jeunesse ont poussé de nombreux

pieds-noirs à développer une forme de nostalgie, parfois appelée la « nostalgérie* ». Des associations se sont créées et ont porté ce sentiment. La plus importante est le Cercle algérieniste, fondé en 1973, notamment par Maurice Calmein (né en 1947 à Oran) qui en devient le président jusqu'en 1985. Elle s'appuie sur une revue*, *L'Algérieniste*, forte de 12 000 lecteurs revendiqués, qui traite de sujets historiques et culturels. Mais l'un des buts primordiaux de l'association est de « protester contre l'histoire officielle de la présence française en Algérie ». Le discours est donc revendicateur, afin de promouvoir la vision des pieds-noirs et de « redonner de la vigueur à la communauté des Français d'Algérie ». Elle a longtemps été dirigée par Thierry Rolando, qui a cosigné le livre *Vive l'Algérie française !* avec Robert Ménard, maire de Béziers, proche du Rassemblement national. Actuellement, l'association revendique 8 000 membres et s'appuie sur 40 cercles locaux. Elle est présidée par Suzy Simon-Nicaise, ancienne adjointe à la mairie de Perpignan. Cette association est à l'origine de l'inauguration du Mémorial national des disparus, érigé le 25 novembre 2007 dans l'enceinte du couvent Sainte-Claire-de-la-Passion à Perpignan, en présence de plusieurs milliers de personnes. Dans ce même lieu, l'association a aussi créé un Centre national de documentation des Français d'Algérie (CDDFA), inauguré en 2012, pour collecter et transmettre la mémoire des pieds-noirs.

C'est aussi l'objectif du Centre de documentation historique sur l'Algérie (CDHA) installé à Aix-en-Provence et créé en 1974 avec la volonté de collecter de la documentation et des archives* essentiellement relatives aux rapatriés d'Algérie. Le CDHA, dirigé par Joseph Perez (ancien patron de la Société marseillaise de crédit), était initialement installé dans la maison du maréchal Juin* et a récemment déménagé dans un nouveau bâtiment adjacent. De très nombreux sites internet très documentés sont également nés, dont certains reposent sur des associations, afin de retracer l'histoire de localités algériennes, de familles pied-noires, de personnalités et d'événements. Mais une cristallisation de la mémoire s'est opérée, dans un

sens de plus en plus politique et revendicatif. L'Association pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus de l'Algérie (Adimad), sans être spécifiquement pied-noire, se veut même défendre la mémoire des anciens de l'OAS*. Longtemps présidée par Jean-François Collin, elle l'est maintenant par Jean-Paul Le Perlier.

Une association comme Coup de soleil a au contraire été créée en 1985 pour favoriser les rapprochements entre les personnes liées au Maghreb, dans un esprit d'ouverture. Elle est issue du Centre d'information sur le Grand Maghreb, créé en 1980 à l'Institut d'études politiques de Grenoble par un petit groupe de pieds-noirs proches du PS. Elle s'appuie sur la revue *Grand Maghreb*, dont le premier numéro sort le 10 mai 1981. Le Centre est alors dirigé par Georges Morin. Celui-ci prend ensuite la présidence de Coup de soleil qui organise chaque année le « Maghreb Orient des livres » à la mairie de Paris.

Enfin, l'Association nationale des pieds-noirs progressistes et leurs amis (ANPNPA) a été fondée le 8 novembre 2008 par des pieds-noirs qui ne se reconnaissent pas dans les associations de rapatriés marquées par la « nostalgie », et qui s'arrogent la mémoire des pieds-noirs sans prendre en compte la diversité des opinions. Cette association œuvre à la dénonciation du colonialisme, au rapprochement des deux peuples et à la réconciliation de la France et de l'Algérie. Elle est essentiellement basée dans le sud de la France et est dirigée par Jacques Pradel, ancien chercheur du CNRS.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Clarisse Bueno, *Pieds-noirs de père en fils*, Balland, 2004 • Emmanuelle Comtat, *Les Pieds-Noirs et la Politique. Quarante ans après le retour*, Presses de Sciences Po, 2009 • Didier Lavrut, « Les associations de rapatriés. Une histoire à construire. L'exemple du Gard et de l'Hérault », in Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, 2008.

PIEDS-NOIRS (MÉMOIRES)

Les mémoires pieds-noires, potentiellement celles de 1 million de personnes, sont constitutives de l'imaginaire national français. Elles ont colporté, dans un pays peu enclin à vouloir évoquer le dossier algérien au lendemain de la guerre, le souvenir d'une Algérie idéalisée tout en ayant su faire partager les violences quotidiennes du conflit, les déchirements de l'été 1962 et la difficulté de l'installation en France. Elles ont notamment rappelé à l'opinion* métropolitaine que la société coloniale était aussi composée de gens de peu, et que la population française d'Algérie ne se réduisait pas, ni aux seuls grands propriétaires terriens, ni à une bourgeoisie opulente.

Par ailleurs, la mémoire collective des pieds-noirs a été soutenue par un réseau associatif, devenu pléthorique. Les premières associations, créées à la fin de la décennie 1950, eurent tout d'abord une action sociale. Elles développèrent une importante influence auprès des pouvoirs publics, tout en entretenant envers eux un discours critique, et offrirent indirectement un cadre social aux premières expressions collectives des rapatriés*. Ce fut le cas de l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord et de leurs amis (Anfanoma), créée en 1956, qui revendiquait 250 000 membres en 1962, et du Rassemblement national des rapatriés d'Afrique du Nord et de leurs amis (Ranfranom) fondé, quant à lui, en 1960.

Au cours de la décennie 1970, les premières associations dites « nostalgériques* » furent organisées afin de porter la mémoire de l'Algérie française. Elles réunissaient des originaires de mêmes localités, professions ou écoles, publiaient des journaux, et coordonnaient des rassemblements dont des festivals et pèlerinages religieux. En glorifiant le temps passé, elles inventaient la narration d'une histoire mythique où la colonisation était innocentée de ses maux et pérennisaient le discours de justification coloniale, qui depuis la fin du XIX^e siècle assurait qu'il existait une mission civilisatrice de la France sur ses colonies. Le Cercle algérianiste fut ainsi créé en 1973

autour d'un vaste réseau départemental de Maisons des rapatriés. Dans le même temps, ces associations furent sérieusement concurrencées par de nouvelles militances, usant de la mémoire pour asseoir leurs combats politiques. L'Union syndicale de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie (Usdifra), créée en 1975, proche de l'extrême droite, prônait une défense musclée de la cause des rapatriés tout en menant des actions xénophobes contre les Algériens présents en France. Le Rassemblement et coordination unitaires des rapatriés et spoliés (Recours), fondé en 1976, d'obédience républicaine, initia quant à lui une forte action de lobbying. L'association soutint la candidature de François Mitterrand* en 1981 et celle de Jacques Chirac* en 1986. Son président fut assassiné en 1993 par des anciens membres de l'OAS*, dans un contexte politique où le Front national, en plein essor, instrumentalisait l'histoire de l'Algérie française.

Dès lors, les associations de rapatriés d'Algérie durent clarifier leurs positions. Les unes poursuivirent le mélange des genres et entretenirent, sous couvert de défense de la culture pied-noire, des propos partisans de l'œuvre coloniale. D'autres luttèrent, au contraire, pour une société multiculturelle, tandis que certains regroupements se tournaient vers des activités dépolitisées, généalogiques ou culinaires par exemple. La conséquence en fut un paysage associatif très morcelé, et des mémoires antagonistes.

Par ailleurs, en dépit de cette diversité associative, les pouvoirs politiques français cédèrent à toutes les revendications des grandes associations, sans pour autant promouvoir publiquement la politique d'intégration qu'ils menaient à l'intention des rapatriés d'Algérie. Il s'ensuivit de nombreuses lois dans lesquelles des indemnités financières avaient un complément symbolique mémoriel. Ainsi celle du 23 février 2005* portant « reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés », qui octroyait d'importantes aides sociales. Son article 4 – aujourd'hui abrogé – exigeait l'insertion, dans les programmes scolaires*, du « rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du

Nord ». Ces « guerres des mémoires », soutenues par le pouvoir législatif, témoignent des usages politiques de l'histoire coloniale et des mémoires des rapatriés, mais restent *in fine* peu représentatives de leur pluralité.

Yann SCIOLO-ZÜRCHER LEVI

Bibl. : Claire Eldridge, *From Empire to Exile : History and Memory within the Pied-Noir and Harki Communities, 1962-2012*, Manchester, Manchester University Press, 2016 • Valérie Esclangon-Morin, *Les Rapatriés d'Afrique du Nord, de 1956 à nos jours*, L'Harmattan, 2008 • Éric Savarèse, *L'Invention des pieds-noirs*, Séguier, 2002 • —, *Algérie, la guerre des mémoires*, Non-Lieu, 2007.

PIEDS-ROUGES

À l'indépendance algérienne, alors qu'un très grand nombre de pieds-noirs* prennent le chemin de l'exil et du rapatriement*, certains font le trajet en sens inverse et vont en Algérie. Ils ont été surnommés les « pieds-rouges ». L'origine du terme est encore incertaine : il aurait pu être inventé par des journalistes de droite, voire d'extrême droite, ou encore par l'écrivain Kateb* Yacine, en hommage à la naissance du fils d'un docker pied-noir communiste. La sociologue Juliette Minces souligne quant à elle que l'expression « pied-rouge » était utilisée de manière très péjorative par les dépositaires des autorités algériennes. D'une manière générale, les « pieds-rouges » sont des militants anticolonialistes politisés, communistes et trotskistes* pour un grand nombre d'entre eux. Leur engagement contre la guerre et pour l'indépendance algérienne s'est poursuivi par une volonté d'aider à la construction du jeune État, si possible dans un sens socialiste et révolutionnaire. D'après Catherine Simon, leur nombre aurait même pu être de plusieurs dizaines de milliers. Le nombre de plusieurs milliers apparaît en tout cas certain. Pour une partie d'entre eux, l'installation en Algérie est une

nécessité car ils se trouvent dans la clandestinité en France ou à l'étranger, en tant que membres des réseaux de soutien au FLN* ou comme déserteurs et insoumis. Tel est par exemple le cas de Jean-Louis Hurst*, instituteur communiste déserteur, fondateur de Jeune Résistance et auteur du *Déserteur* sous le pseudonyme de Maurienne, qui vient en Algérie avec sa compagne Heike, d'origine allemande.

Là, les « pieds-rouges » vivent l'euphorie des premiers jours de l'État indépendant. Ils ne voient pas forcément les exactions qui peuvent se commettre, en particulier à l'encontre des harkis*, les dissensions qui existent entre les différentes factions du FLN ou encore les dysfonctionnements qui sont déjà présents. Le départ des pieds-noirs laisse l'Algérie dans une situation dramatique, avec une quasi-absence de fonctionnaires, de techniciens et d'ingénieurs. Des « pieds-rouges » se lancent avec exaltation dans les chantiers de (re)construction, tel celui d'Oued Fodda où Heike et Jean-Louis Hurst encadrent des jeunes Algériens venus aider à consolider un barrage hydraulique. D'autres participent à l'organisation des hôpitaux et des services de santé*, telle Anne Beaumanoir, dite Annette Roger, ancienne résistante et neuropsychiatre qui entre au cabinet du ministère de la Santé en juillet 1962. D'autres encore remettent sur pied le système éducatif, du fait du manque cruel d'enseignants, tel le réfractaire* Henri Cheyrouze et son épouse Nicole en Kabylie. Certains pieds-rouges participent aussi à l'organisation du cinéma* algérien, comme René Vautier*, ou créent des journaux, comme l'avocat Jacques Vergès* et Gérard Chaliand qui fondent *Révolution africaine**.

L'engagement politique constitue une des caractéristiques centrales des pieds-rouges. Quelques-uns jouent un rôle politique majeur, comme l'avocat pied-noir indépendantiste Yves Mathieu, qui participe à la rédaction de la loi sur les biens dits « vacants » votée en octobre 1962. Un autre militant prépare les décrets sur l'autogestion qui sont votés en mars 1963 : il s'agit du militant trotskiste Michel Raptis, dit Pablo, devenu l'un des conseillers du président

Ben Bella*. Citons encore le communiste juif égyptien Henri Curiel*, emprisonné en France pour son aide au FLN, qui s'installe en Algérie avec ses proches pour y fonder l'organisation Solidarité, sorte d'ONG d'aide aux mouvements révolutionnaires et de libération nationale.

Rapidement, les activités politiques des pieds-rouges qui sortent du giron du nouveau pouvoir algérien sont condamnées. Il existe en effet des tentatives de déstabilisation du régime : ainsi, en 1963, un projet de maquis révolutionnaire voit le jour en Kabylie. Une dizaine d'étrangers, dont plusieurs Français, composent la moitié des membres du maquis en voie de constitution. Ils sont arrêtés ; une jeune Française, Michèle Cleuziou, meurt même dans des conditions suspectes. Dès lors, les critiques fusent contre les étrangers et en particulier les Français. Par exemple, la sociologue Juliette Minces, qui travaille comme reporter à l'hebdomadaire *Révolution africaine*, publie un article (« Fallait-il le dire ? », novembre 1963) sur la corruption dans une usine en Algérie, ce qui entraîne sa mise en cause jusqu'à l'Assemblée nationale algérienne où il est question de « donneurs de leçon étrangers ». De nombreux « pieds-rouges » se sentent moins tolérés, du moins dans les instances officielles. Le coup d'État de juin 1965 portant Houari Boumediene* au pouvoir en amène beaucoup à fuir l'Algérie, de peur de subir la répression. Progressivement, les coopérants, qui se mêlent moins de politique, prennent leur relève.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Juliette Minces, *L'Algérie de la révolution (1963-1964)*, L'Harmattan, 1988 • Catherine Simon, *Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, La Découverte, 2009.

PIGNON-ERNEST, ERNEST (NÉ EN 1942)

Ernest Pignon-Ernest (né à Nice) est un artiste reconnu tant pour son rôle fondateur d'un art urbain que pour son activisme culturel au sein de mobilisations internationales : soutien à la cause palestinienne, engagement contre l'Apartheid, musée de la solidarité Salvador-Allende, etc. En 1962, il est appelé sur le front algérien et réalise depuis Akbou (Kabylie) plusieurs dessins au brou de noix sur des journaux, matériaux de fortune d'un temps de guerre. Ces témoignages visuels de la violence de la guerre représentent tantôt un corps de femme cadavérique, tantôt une tête de taureau, au pelage militaire, emprunté au *Guernica* de Picasso (Akbou, 1962), jusqu'à un portrait d'Henri Alleg*, dessiné sur un exemplaire d'*Alger Républicain** de 1963. C'est en 1971 que l'artiste reprend une référence à cette guerre pour le centenaire de la Commune de Paris. Utilisant pour la première fois le procédé de sérigraphies accolées dans l'espace public, il révèle un récit transversal de la résistance populaire. Mille sérigraphies sont collées dans la ville et cartographient un parcours historique des insurgés à Paris par la présence des spectres de l'histoire. Des corps gisants sont exposés en des lieux habités : des barricades de la Commune à celles de la libération de Paris en 1944, des marches du Sacré-Cœur – où le sang des communards coule sous la basilique – aux escaliers du métro Charonne* imprégnés du spectre des huit manifestants communistes morts le 2 février 1962. Le parcours cible également les quais de Seine imprégnés de la trace invisible des Algériens tués par la police* lors de la manifestation du 17 octobre 1961*. Créant un lien entre différents mouvements de résistance, l'artiste opère un inventaire critique de l'histoire de France dont certains épisodes peu glorieux sont relégués au ban du récit officiel. En 2003, depuis Alger, l'artiste crée une œuvre pour *Djazair, l'année de l'Algérie en France*, dans laquelle il invoque un fantôme de l'histoire anticoloniale : le militant Maurice Audin* assassiné en juin 1957 par l'armée française. L'artiste placarde ainsi une trentaine de sérigraphies : depuis sa résidence dans le quartier Champs de Manœuvre, à l'université où il a enseigné, jusqu'à la prison* de Barberousse. Le portrait

grandeur nature du jeune homme s'affiche, interroge les contemporains et

proclame silencieusement la reconnaissance d'un supplicié, oublié des récits nationaux maîtrisés.

Émilie GOUDAL

Bibl. : André Velter, *Ernest Pignon-Ernest*, Gallimard, 2014 • *Face au mur. Ernest Pignon-Ernest*, Delpire, 2018 • Kristine Khouri et Rasha Salti (dir.), *Past Disquiet. Artists, International Solidarity and Museums in Exile*, Varsovie, Museum of Modern Art, 2018.

PLAN CHALLE

Le nom du plan Challe, de février 1959 à avril 1961, est forgé par la presse* en 1959. Dès le début, son auteur a choisi de s'adapter constamment à l'adversaire, plutôt que de tout planifier. Le 19 décembre 1958, le général d'aviation Maurice Challe* remplace le général Raoul Salan* à la tête de la 10^e RM. Pour vaincre l'ALN* et « casser » les katibas, ses recettes sont simples : secret absolu, jeunes et talentueux officiers* de son état-major, liaison parfaite entre les armées de terre, de l'air et de mer, commandement coordonné au plus près des troupes engagées, surprise pour le déclenchement de chacune des grandes opérations, et concentration du maximum de moyens dont 940 avions et 175 hélicoptères. Le plan Challe prend en écharpe le territoire algérien d'ouest en est dans les zones de forte implantation de l'ALN, selon la pugnacité de l'adversaire pour y adapter progressivement les troupes. Véritable rouleau compresseur, il bénéficie en amont du verrouillage des frontières et de l'acquisition du renseignement grâce à l'écoute radio et aux méthodes « fortes » des détachements opérationnels de protection* (DOP) et des officiers de renseignement. L'encercllement puis la destruction des bastions de l'ALN dépendent des régiments de réserve générale. Aidés par les compagnies opérationnelles des troupes de secteur*, ils assomment les *katibas* sous un déluge de feu. Fort de l'expérience des commandos de

quartier et de secteur, Challe forme alors les commandos* de chasse avec des ralliés encadrés par des Européens. Ils traquent, détruisent ou dispersent les petites unités de l'ALN qui ont survécu aux grandes opérations. Le remplacement de Challe en avril 1960 par le général Jean Crépin* ne ralentit pas les opérations qui se terminent un an plus tard.

En vingt-quatre mois, l'ALN intérieure perd les deux tiers de ses effectifs. Le bilan est de 26 000 *djounoud* hors de combat, 10 800 prisonniers*, 20 800 armes saisies... L'effectif de l'ALN dans les maquis n'est plus que de 8 000 combattants sur les 50 000 hommes estimés en 1958, y compris *moussebiline* (auxiliaires) et *mounadiline* (chargés de la logistique).

Le plan Challe s'accompagne de déplacements massifs de populations « regroupées » dans des camps et de nouveaux villages et la construction de routes pour pénétrer les massifs. L'aspect politique pour impliquer les Algériens dans la guerre révolutionnaire* concerne le recrutement accru de supplétifs* et la constitution de villages ralliés en autodéfense.

Pour de Gaulle*, sans le dire aux militaires, la réussite du plan Challe donne la possibilité de négocier en position de force. Pour les Algériens, ce plan se traduit par une guerre totale qui ne dit pas son nom. Déjà affaiblies par la « bleuïte* », les élites algériennes sont décapitées, de sorte que nombre de cadres de l'ALN et d'hommes expérimentés issus de la résistance intérieure font cruellement défaut au jour de l'indépendance.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : Guy Pervillé et Cécile Morin, *Atlas de la guerre d'Algérie*, Autrement, 2011.

PLAN CHALLE. OPÉRATIONS « COURONNE »

Cette appellation concerne deux opérations de diversion quasi simultanées du plan Challe, l'une très peu connue dans le sud d'Alger, l'autre plus célèbre car mettant en scène le colonel Marcel Bigeard*, commandant du secteur de Saïda.

Du nom de la grande périphérie d'Alger, l'opération secondaire « Couronne » se déroule le 6 février 1959 et les jours qui suivent. Elle porte la même appellation qu'une opération de la 27^e division d'infanterie alpine (DIA) déployée plus à l'Est en 1957. Afin de détruire le potentiel de la Wilaya 5* est déclenchée dans les monts de Tlemcen et de Saïda la première grande opération « Oranie » du plan Challe. Elle débute à la même date et se poursuit jusqu'au 19 juin dans l'ensemble du corps d'armée d'Oran, dont l'Ouarsenis (opération de complément « Courroie » à partir d'avril), et réunit toutes les forces, y compris la demi-brigade de fusiliers marins (DBFM).

Pour dégager toute menace au sud d'Alger entre les Wilayas 4* et 5, l'opération « Couronne » concerne les troupes de la zone Nord-Algérois (ZNA) et une partie de la 10^e division parachutiste* (DP) du général Jean Gracieux. L'objectif est de rechercher et détruire les « bandes rebelles » dans leur sanctuaire montagneux et boisé des Beni-Khalfoun, Z'Bar-Bouzegza et Soufflet. Il s'agit aussi d'empêcher toute possibilité de repli dans cette zone accidentée aux *katibas* de la Wilaya 5. Le bouclage est assuré par trois groupements de troupes sur les lignes de fuite en ceinturant les oueds El-Melah, à l'Ouest, affluent de l'Isser au Nord et de l'oued Chouachi à l'Est. La tenaille une fois établie, le groupement Sud pénètre dans les montagnes, le fer de lance étant confié au 5^e bataillon de tirailleurs algériens (BTA) et au 3^e régiment de parachutistes coloniaux (RPC). Ce dernier s'établit sur les plus hauts sommets du massif par un mouvement tournant. Si des caches d'armes

sont détruites ainsi que des installations logistiques et médicales de l'ALN*, l'opération se révèle décevante.

En revanche, destinée à « casser » l'ALN en arrière du barrage occidental, l'autre opération « Couronne » de Saïda à Tiaret, du 6 février au 6 avril 1959, est plus efficace. Le 2^e régiment étranger d'infanterie (REI), la 13^e division d'infanterie (DI) du général Jean Crépin* et la 10^e DP épaulées par des DI démantèlent la Wilaya 5 : 1 800 *djounoud* sont hors de combat. Le cœur du dispositif, aux ordres du colonel Bigeard, est un groupement opérationnel d'intervention de 1 500 hommes venus du 14^e BTA, du 23^e régiment de spahis (RS) et du 8^e régiment d'infanterie motorisée (RIM), plus d'un groupe d'artillerie. De mai à août 1959, la poursuite est confiée essentiellement aux commandos* de choc « Cobra » et « Georges », distincts des commandos de chasse par leurs effectifs plus importants (120 et 150 hommes, tous les « rebelles » ralliés encadrés par des Européens) et aux méthodes évoquant la terreur.

Jean-Charles JAUFFRET

PLAN CHALLE. OPÉRATIONS « COURROIE » ET « CIGALE »

Entre septembre 1959 et septembre 1960, deux grandes opérations sont déclenchées des abords de la vallée du Chéelif, sur le littoral, et du bastion de l'Ouarsenis, un des principaux centres de résistance des Wilayas 4* et 5*.

D'avril à juin 1959, la première opération, « Courroie », tire son nom de la contraction des mots « couronne », le demi-cercle autour d'Alger, et « Ouarsenis ». Challe* met les forces de réserve générale à la disposition du général Fernand Gambiez*, commandant le Corps d'armée (CA) d'Oran, et du général d'aviation Yves Ezzano, réunis dans un état-major opérationnel combiné ayant son PC à La Sénia, près d'Oran. Par son ampleur, l'utilisation

systematique des detachements d'intervention heliportés (DIH), des blindés* de la 5^e division blindée (DB) et des paras de la 10^e division parachutiste* (DP), elle surprend les chefs de l'ALN*. Du 13 au 20 avril, cette dernière perd 687 hommes dont 35 % de prisonniers*, 426 armes (et 123 hommes se sont ralliés). Fin avril, dans l'Ouarsenis, au djebel Zerzour, une *katiba* entière est anéantie (98 tués, 31 prisonniers). En mai, les 5^e régiments étrangers d'infanterie (REI) et le 131^e régiment d'infanterie (RI) mènent des combats victorieux contre un adversaire qui ne se disperse pas très rapidement. Rappelant les « enfumades » de la conquête de l'Algérie, la guerre des grottes fait rage dans les monts de Tlemcen. « Courroie » est coûteuse pour l'ALN : 2 420 *djounoud* hors de combat, dont 1 764 tués et 516 prisonniers, plus 131 ralliés, sans compter 7 ateliers, 8 dépôts d'intendance, 3 cantonnements et 5 PC détruits. Cela correspond à environ 50 % de son potentiel en Wilayas 4 et 5. Tandis que les commandos* de chasse marquent chaque *ferka* survivante, la phase politique de l'opération se poursuit. Il s'agit de prendre en main la population et de tenter de la détacher de l'organisation politico-administrative (OPA) du FLN*, en grande partie démantelée. Deux cents kilomètres de pistes et de routes sont ouverts, ainsi que des écoles et des centres sportifs dans les sections administratives spécialisées* (SAS). Si l'Ouarsenis et la zone littorale sont concernés par des déplacements de populations, le général Gambiez prohibe l'usage de la torture* dans la quête du renseignement, mais ne peut supprimer les detachements opérationnels de protection* (DOP). Les villages ralliés sont mis en autodéfense et le recrutement de harkis* encouragé. Toutefois, le retournement espéré de la population ne se produit pas.

Le combat continue donc. C'est l'opération « Cigale », de juillet à septembre 1960. Elle est complétée, de mai à octobre 1959, par une opération spécifique dans l'Atlas saharien avec la 11^e DI. Le commando « Georges », créé par le lieutenant Georges Grillot et ses 150 ralliés, écume le Sud-Oranais. Fin juillet, la réserve générale est de nouveau mobilisée dans

l'Orléansvillois. Si 234 *djounoud* sont mis hors de combat, les résultats sont peu probants. L'ALN évite le contact le plus souvent possible, tandis que la variante du terrorisme urbain revient au premier plan. Il s'agit de continuer d'exister et d'attendre la fin du « dernier quart d'heure » comme semblent l'annoncer, malgré leur échec, les premières négociations* de Melun entre le FLN et des représentants du gouvernement français.

Jean-Charles JAUFFRET

PLAN CHALLE. OPÉRATIONS

« ÉTINCELLES » ET « FLAMMÈCHES »

Fidèle à sa tactique fondée sur la surprise, après avoir « nettoyé » l'Ouarsenis, Challe* monte l'opération de diversion « Étincelles » pour faire croire au gros de l'adversaire qu'il va fondre sur lui en Kabylie, alors qu'il le surprend dans un autre de ses sanctuaires, le massif du Hodna. Paysage formé d'une succession de montagnes abruptes et pelées, cette « zone interdite* » de 2 400 kilomètres carrés relie l'Atlas tellien aux Aurès-Nemencha et constitue une zone de transit entre les wilayas de l'Est et de l'Ouest. Ce refuge de l'ALN* menace aussi le nouveau pipe-line venu du Sahara, enjeu économique majeur. De plus, Challe veut conforter un récent succès du colonel Georges Buis*, commandant de secteur, dont les troupes sont intégrées à l'opération mettant en ligne 25 000 hommes. Articulés en 6 groupements autonomes, 21 bataillons paras des 10^e et 25^e divisions parachutistes (DP), 7 régiments de cavalerie, 8 groupes d'artillerie et 5 détachements d'intervention hélicoptérés (DIH) participent à cette concentration de moyens entre les 8 et 20 juillet 1959.

L'action débute par des hélicoptages destinés à saisir les points hauts du relief. Faite de coups de main, de « napalmages », de « strafings » (ouverture du feu aux armes de bord de l'aviation), d'embuscades* sur les axes de

passage des combattants de l'ALN, de nomadisation, de fouilles des caches, de remise en état des pistes, de contrôles et de déplacements systématiques de populations, « Étincelles », exécutée sous la canicule, est aussi une bataille de l'eau au cours d'ascensions de dix heures pour 1 000 mètres de dénivelé.

La progression lente alterne avec les accrochages exécutés à courte distance par l'ALN qui redoute l'appui-feu aérien. Le 15 juillet, la *katiba* 1/113 tend une embuscade à une section du 11^e bataillon du train (BT) : 19 tués dont 1 officier*. Les survivants sont sauvés par l'intervention des légionnaires. Au 20 juillet, le bilan est de 442 *djounoud* hors de combat, 200 kilogrammes d'explosifs saisis, ainsi que 150 détonateurs, 1 atelier de fabrication de mines*, 25 tonnes de céréales, 900 paires de chaussures et pataugas, 50 peaux de mouton... Toutes les *katibas* du Hodna ont éclaté et ne constituent plus une menace, poursuivies par un groupement de 6 commandos* de chasse. Capables d'agir de façon séparée, recherchant en permanence le renseignement, ces petites unités aux noms de code V13, L104 ou GH2 disposent de l'appui aérien et d'une batterie d'artillerie dès qu'elles se concentrent pour anéantir une *ferka* de l'ALN. Si bien que la « phase de consolidation » de l'opération « Étincelles » se prolonge jusqu'au 22 décembre 1959 : les commandos détruisent ce jour-là un groupe de survivants des *katibas* du massif (25 tués, 17 blessés).

En mai 1960, lors de l'opération « Flammèche » centrée sur la guerre des grottes à l'est du Hodna, 3 régiments paras de la 10^e DP*, dont le 1^{er} REP, « assainissent » le massif du Belezma. Mais les résultats sont décevants, l'ALN s'est esquivée. En outre, 30 000 personnes sont déplacées au premier semestre 1960.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie, 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Autrement, 2011.

PLAN CHALLE. OPÉRATION « JUMELLES »

« Jumelles » est l'opération la plus importante du plan Challe contre le gros de l'adversaire en Wilaya 3* déjà affaibli par les purges de la « bleuïte* » et la mort, le 28 mars 1959, de son chef, le colonel Amirouche*, maître ès guérilla*. Le nom de l'opération vient du caractère inexpugnable de ces montagnes boisées de 8 000 kilomètres carrés où une paire de jumelles aurait beau passer et repasser sans découvrir l'adversaire qui se confond avec le paysage rocheux ou forestier. Pour Challe*, il s'agit de le disloquer, de l'étouffer, sachant que tout anéantissement est impossible en raison des complicités de la population. Commandant pour la première fois directement une grande opération du 22 juillet au 8 août, il installe son PC « Artois » à 1 136 mètres d'altitude au mont Chellata, dans la forêt de chênes zéens d'Akfadou, près de la route stratégique RN 12 entre El Kseur et Azazga.

Sur le long terme, de juillet 1959 à mars 1960, « Jumelles » se traduit par une poursuite permanente selon le mot d'ordre : « Ne laissez aux rebelles ni les djebels, ni la nuit. » Les points d'eau sont surveillés, chaque village, chaque grotte, chaque ravin sont fouillés. Au lieu de ne faire que passer comme une opération habituelle de ratissage, les régiments s'installent pour durer, ayant le soutien de 5 détachements d'intervention hélicoptés (DIH) et de la quasi-totalité des moyens aériens. La 10^e division parachutiste* (DP) intervient en Grande Kabylie, la 25^e DP en Petite Kabylie. Les légionnaires de la 11^e division d'infanterie (DI) « traitent » les abords du secteur d'El Milia. En tout sont engagés 15 000 hommes de réserve générale* et 25 000 hommes des troupes de secteur*. Avant l'intervention des commandos* de chasse, « Jumelles » se caractérise par le déclenchement inopiné de petites opérations mêlant troupes de secteur et troupes opérationnelles, avec une compagnie en alerte prête à être hélicoptée à la demande. La Kabylie est prise dans un réseau de tentacules. Les villages

d'altitude sont d'abord saisis. Les troupes rayonnent ensuite, détruisant les caches et condamnant les *djounoud* à la faim.

En bref, 60 % du potentiel de la Wilaya 3 sont détruits (4 400 *djounoud* hors de combat). Mais aucun contact supérieur à la *ferka* n'a lieu. Même si son Organisation politico-administrative (OPA) est démantelée, l'adversaire s'est dispersé. De plus, la population, choquée par le déluge de feu et les exactions commises, garde confiance en l'ALN*. En effet, les « regroupements* » de population s'accompagnent de destruction de villages et l'entassement dans des camps comme ceux de la basse Soummam (17 000 personnes fin 1960). « Jumelles » laisse des souvenirs douloureux dans la mémoire algérienne par l'ampleur des dévastations : emploi du napalm sur le couvert forestier, horreurs de la guerre des grottes où les survivants de l'ALN se terraient, perte du bétail, abandon des champs, vergers bombardés, etc. On conçoit que dans cette partie de l'Algérie, la partie politique du plan Challe pour une reprise en main des populations dans le cadre de la « pacification* » soit des plus décevantes.

Jean-Charles JAUFFRET

PLAN CHALLE. OPÉRATION « PIERRES PRÉCIEUSES »

L'appellation « Pierres précieuses » concerne quatre opérations entre septembre 1959 et septembre 1960. Il s'agit de « Rubis », complémentaire de « Jumelles » en Wilaya 3*, d'« Émeraude », « Topaze » et « Turquoise » en Wilaya 2*. Outre la destruction de l'ALN*, ordre est donné d'inverser le processus politique en développant une « autodéfense active » de populations que l'on espère rallier dans de « nouveaux villages » après les avoir massivement déplacées. Le seul département de Sétif compte, fin 1960, 75 000 personnes dans cette situation. Le centre de regroupement* le plus

important est celui d'El Milia où se trouve le PC de « Pierres précieuses ». Dans la presqu'île de Collo, en 1960, 83 000 personnes déplacées s'entassent dans des camps et 53 680 sont regroupées dans le secteur de Guelma. Pour les villages non détruits ou ceux construits au nom de la politique des « Mille villages », la politique dite de « resserrement » entraîne leur mise en autodéfense.

À compter du 6 septembre 1959, l'opération « Rubis » est centrée sur la Kabylie des Babors. Elle est confiée à trois régiments de la 25^e division parachutiste (DP), en coopération avec le commandant du secteur de Kherrata, le 43^e régiment d'infanterie (RI) et le 11^e bataillon de tirailleurs algériens (BTA). Les unités poursuivent les 500 hommes de deux grosses *katibas*, les 2/112 et 2/113. Fin octobre, le général Paul Ducournau*, chef de la 25^e DP, estime que si les *katibas* ont éclaté en petites unités, une partie a gagné la Wilaya 2 par le nord-est. « Rubis » est donc prolongée jusqu'en avril 1960 avec un seul régiment para par mois, dont le 6^e régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa), en liaison étroite avec les troupes de secteur*, leurs harkas et les groupes d'autodéfense des villages ralliés. Les combats sont particulièrement rudes. En sept mois, le bilan est de 24 tués et 67 blessés côté français, et de 513 *djounoud* tués, 326 prisonniers*, 260 armes et 200 tonnes de vivres saisies. Jusqu'en septembre 1960, le 11^e BTA, le 43^e RI et un escadron du 20^e Dragons achèvent la poursuite des derniers éléments de l'ALN.

Dans le Nord-Constantinois, les opérations en Wilaya 2 sont conduites selon le même schéma directeur pour « Émeraude » (presqu'île de Collo), « Turquoise » (région de Djidjelli-Mila) et « Topaze » (massif de l'Edough), entre novembre 1959 et septembre 1960. Il s'agit de reconquérir des sanctuaires laissés à l'ALN (dont les secteurs de Collo et de Philippeville) et de couper la ligne logistique venue de Tunisie*, tout en tenant les points d'eau. Avec l'action ponctuelle d'unités paras de la 25^e DP, du 8^e RPIMA et du 1^{er} régiment de hussards parachutistes (RHP) et celle de 3 commandos* de

l'air, une autre grande unité de la réserve générale est engagée, la 11^e division d'infanterie (DI). Elle comprend un fort contingent de Légion, (13^e demi-brigade de la Légion étrangère*, 3^e et 5^e régiments étrangers d'infanterie) avec l'appui du 29^e BTA et du 18^e Dragons. Les pertes de l'ALN en Wilaya 2 sont lourdes : 70 % des effectifs armés, 40 % des cadres et 60 % des armements.

Jean-Charles JAUFFRET

PLAN CHALLE. OPÉRATION « PROMÉTHÉE »

En février 1960, le général Gambiez*, commandant le Corps d'armée (CA) d'Oran, ordonne et obtient la destruction de deux « *katibas* fantômes », 572 et 573, jusque-là négligées dans le secteur de Frenda. C'est accompli fin février 1960. Mais il reste les *katibas* 531 et 533 et des commandos* de l'ALN*. C'est l'origine de l'opération « Prométhée » dont l'originalité repose sur les commandos. Leur mission est d'« assainir » les monts des Ksour. Ils interviennent d'avril à novembre 1960 dans une partie de l'Atlas saharien très accidentée où une faible population se concentre dans des villages fortifiés autour de sources et de vergers. Le 6 avril, appuyé par un détachement d'intervention hélicopté (DIH) de l'armée de l'air* et deux escadrilles d'hélicoptères de la marine, renforcé par le commando de choc de l'armée de terre* « Cobra », le Grouco (Groupement de commandos Marine) surprend et disperse la *katiba* 531 qui est de nouveau sous le feu et très affaiblie, le 4 juillet suivant.

Le Grouco a été créé le 6 juin 1959 par le général Challe* pour dégager des unités mobiles dans les zones où subsistent encore des *katibas*. Il est installé à Aflou, au pied du djebel Amour. Dans les mois qui suivent, le couple commando-hélicoptères montre son efficacité dans la destruction, en juin 1960, de la *katiba* 533 et de deux commandos de l'ALN surpris par les

héliportages et l'appui-feu des hélicoptères-cansons. De juillet à octobre, dans le secteur d'Aïn Sefra notamment, les commandos de marine détruisent plusieurs unités de l'ALN en tenant les points d'eau. Ils sont soutenus par le 2^e REI, un commando de l'air, le commando de choc « Georges » et le 14^e bataillon de tirailleurs algériens (BTA). Le 26 octobre, une *katiba* infiltrée venue du Maroc* évite le pire, malgré un sévère accrochage. « Prométhée » est aussi caractérisée par la guerre des grottes. Ainsi, le 26 octobre 1960, dans le djebel Bou Lherfad, le commando n° 6 de l'ALN oppose une vive résistance dans un dédale de dalles de pierre et de grottes et parvient à s'échapper.

En bref, comparée aux autres opérations du plan Challe, « Prométhée », déclinée en « Prométhée 2 », « 3 », « 4 », n'a pas d'ambition politique dans une zone où 51 à 100 % de la population a déjà été déplacée. C'est une succession d'interventions ponctuelles dans le cadre de la contre-guérilla. Avec une variante, la formule des commandos de chasse est aussi employée pour compléter l'action du Grouco et des commandos de choc. Aux effectifs réduits, tout au plus une centaine d'hommes, deux commandos de chasse, « Griffon » et « Gatty » composés de ralliés, naissent à la faveur de « Prométhée ». Ainsi, au sein du 23^e Spahis, le commando « Griffon » dit de renseignement se disperse sur le terrain afin de repérer les passages des unités de l'ALN et de remonter les filières en évitant les accrochages.

Jean-Charles JAUFFRET

PLAN CHALLE. OPÉRATION « TRIDENT »

La directive n° 3 du 18 décembre 1959 du général Challe*, reprise par son successeur, le général Jean Crépin*, à compter de la fin avril 1960, prévoit de « traiter » l'Aurès et d'asphyxier lentement « la rébellion ». Les chefs de la Wilaya 1* y évitent le plus possible la confrontation pour durer en

dispersant leurs forces dans le relief tourmenté de l'Aurès, tandis que le commandement de l'ALN* concentre son potentiel aux frontières. Du reste, la fin politique en est plus ou moins prévisible depuis le discours sur l'autodétermination* du général de Gaulle* et les conversations de Melun. Pourtant, ordre est donné d'achever le plan Challe en intervenant au cœur de la Wilaya 1, point de départ de la « rébellion » en novembre 1954. Il faut aussi protéger le pipe-line Hassi Messaoud-Bougie. En outre, au sud de Timgad, l'ALN a créé un véritable sanctuaire sécurisé, malgré la présence, début 1960, de treize commandos* de chasse.

La reprise en main commence en préparation de l'opération « Trident » d'octobre 1960 à avril 1961. En mobilisant les grandes unités de réserve générale, le général Crépin innove en renforçant le barrage oriental pour rendre impossible tout secours venu de Tunisie* pour les maquis des Aurès-Nemencha. En mars, les blindés* de la 7^e division mécanique rapide (DMR) sont à Tébessa, suivis en avril par la « nomadisation » en arrière du barrage de la 11^e division d'infanterie (DI) et des deux divisions paras, les 10^e et 25^e divisions parachutistes (DP). Cette dernière reste sur place en juillet. Le 4 octobre, la 10^e DP* est de retour et l'ALN doit parfois accepter le combat sans disposer de lignes de fuite et déplore plus de 1 000 tués. Le 12 novembre, le 1^{er} régiment étranger de parachutistes (REP) accroche la *katiba* 111 : 90 *djounoud* et 10 légionnaires sont tués. Après une trêve hivernale en janvier, lors du référendum*, les combats reprennent de février à avril 1961, date à laquelle des unités paras participent au putsch* des généraux. Lorsque le général de Gaulle annonce une trêve unilatérale le 20 mai suivant, il n'y a pratiquement plus d'activité militaire dans l'Aurès-Nemencha, sauf sur les frontières et hors des villes pour le contrôle des populations. « Trident » est donc marquée par des coups de boutoir sans que l'Organisation politico-administrative (OPA) du FLN* ait été annihilée.

La lassitude d'une fin de conflit est grosse de l'échec de l'action politique à long terme et des ralliements de population tant espérés. Le général Crépin

n'a pas le temps d'implanter des forces d'autodéfense en nombre suffisant dans les villages et de développer un recrutement accru de supplétifs* musulmans. Cet échec est inscrit dans les déplacements de population. En 1960, pas moins de 69 000 personnes, regroupées dans 17 camps essentiellement autour de Batna et de Khenchela, sont concernées par ces déplacements. À la même date, au pied du mont Chélia, le plus haut sommet de l'Aurès, 60 personnes, dont des femmes, sont précipitées dans le vide, après avoir été torturées. Peut-on envisager, dans ces conditions, une « pacification* » ?

Jean-Charles JAUFFRET

POLICE (ALGÉRIE)

Avec la loi du 18 octobre 1999*, la reconnaissance lexicale de l'état de guerre entérina que la lutte contre le « terrorisme nord-africain » ne fut pas qu'une affaire de polices, même si leurs effectifs, gendarmerie* incluse, furent multipliés par trois entre 1954 et 1962.

En 1945, les forces de l'ordre étaient trop peu nombreuses pour faire face à une insurrection en Algérie. Des compagnies de gendarmes mobiles avaient certes été implantées dans les années 1930. Mais, après le 8 mai 1945, l'armée et des milices de colons* furent mobilisées dans de véritables opérations de guerre. Pour les « Européens d'Algérie », les conceptions du maintien de l'ordre alors en vigueur en métropole ne faisaient pas sens : ils ne cherchaient pas à concilier ordre public et expression des droits politiques des « Français musulmans ». Les messalistes, organisateurs de nombreux meetings publics et manifestations* de rue en métropole, furent beaucoup moins actifs en la matière en Algérie. Défier les interdictions les exposait en effet à une répression sans retenue. En situation coloniale, les usages de la force n'étaient ni contenus, ni « proportionnés ». Plusieurs militants du

MTLD le payèrent de leur vie lors de la tournée de meetings de Messali Hadj* en 1952, avant son expulsion puis son internement en métropole. Malgré un usage immodéré de la force et avéré de la torture*, dès avant 1954, les forces de police locales n'avaient pas les faveurs des colons. Eux comptaient avant tout sur l'armée et leur propre armement.

Afin d'anticiper toute insurrection, le poids des services de renseignement était disproportionné par rapport à la métropole. Pourtant, pas plus le Service des liaisons nord-africaines* (SLNA) que les Renseignements généraux ou la DST ne virent venir le 1^{er} novembre 1954*. Grâce à leurs informateurs, ils alertèrent certes sur la « constitution d'un groupe autonome d'action directe par les extrémistes séparatistes » mais ils découvrirent le sigle FLN* après la « Toussaint rouge ». Cette nuit-là, des commissariats et gendarmeries furent attaqués, un agent de police et un garde forestier tués. Afin de montrer qu'elles ne restaient pas inactives, les forces de l'ordre se rabattirent sur les suspects habituels et interpellèrent des centaines de militants messalistes.

Si les enquêtes sur les attentats et les assassinats étaient officiellement confiées à des officiers de police judiciaire, très vite ils se contentèrent de « régulariser » *a posteriori* les pratiques des militaires. Cette légalité de façade prit de nouvelles formes à partir de juin 1956. Dans le Constantinois d'abord, puis dans le département d'Alger (janvier 1957), l'armée se vit confier les pouvoirs de police et la confusion entre militaires menant des opérations de police et policiers intégrés à des unités militaires, y compris dans les détachements opérationnels de protection* (DOP), fut portée à son comble dans les années suivantes. La « bataille d'Alger* » fut une gigantesque opération de police (perquisitions, arrestations, interrogatoires, etc.) menée par des commandos* de parachutistes* convertis à la recherche de renseignement et à l'utilisation de la « gégène* ». Des fonctionnaires de police et des supplétifs* (les « bleus de chauffe » du commandant Montaner par exemple) furent engagés dans la « grande

répression d'Alger » mais les militaires menaient le bal. En 1957, Paul Teitgen*, secrétaire général de la préfecture d'Alger, chargé des questions de police mais dépourvu de véritables pouvoirs, préféra démissionner plutôt que de couvrir les milliers de disparitions* qu'il avait recensées.

Certaines forces de police furent cependant motrices dans la dernière phase de la guerre. Avec les engagements factieux de l'armée en janvier 1960 et avril 1961, la lutte contre les activistes de l'Algérie française pouvait difficilement être menée par les militaires. Les policiers locaux apparaissaient également peu sûrs. Aussi la mission fut-elle confiée à des policiers de métropole, à des « barbouzes* » et aux gendarmes, notamment mobiles. Ces derniers payèrent cher leur loyauté : le 24 janvier 1960, à Alger, des manifestants hostiles à de Gaulle* et à l'autodétermination ouvrirent le feu sur un escadron qui compta 14 morts et une soixantaine de blessés. L'OAS* fit ensuite savoir que les gendarmes étaient des « ennemis à abattre ». Elle n'épargna pas non plus les policiers. Outre le commissaire central d'Alger, Roger Gavoury*, le 31 mars 1961, elle tua quatre officiers de police en 1961, soit autant que le FLN depuis le début de la guerre. Entre les accords d'Évian* en mars 1962 et l'indépendance en juillet, FLN et forces de l'ordre françaises luttèrent parfois de concert contre l'OAS, notamment à Alger. Cette coopération et l'intégration d'une partie des policiers et gendarmes « musulmans » des unités coloniales jetèrent les bases des nouvelles forces de l'ordre de l'Algérie indépendante.

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Roger Le Doussal, *Commissaire en Algérie, 1952-1962*, Riveneuve, 2011 • Vincent Milliot, Emmanuel Blanchard, Vincent Denis et Arnaud-Dominique Houte (dir.), *Histoire des polices en France. Des guerres de Religion à nos jours*, Belin, 2020 • Jean-Pierre Peyroulou, « La police française et les Algériens en Algérie française de 1945 à 1962 », in Mohammed Harbi et Benjamin Stora (dir.), *La Guerre d'Algérie. 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Robert Laffont, 2004.

POLICE (FRANCE)

Pour la police, la guerre d'Algérie a été un moment important de « militarisation » ou, du moins, de l'accentuation d'un « style » beaucoup plus rugueux et offensif que dans d'autres démocraties d'Europe de l'Ouest.

À partir de 1925, des « brigades nord-africaines » (BNA) furent créées, en particulier dans le département de la Seine, afin de contrôler et d'encadrer une population ne relevant pas de la police des étrangers puisque française. À la Libération, ces services avaient été dissous. Pas plus que « les Auvergnats » – la comparaison fut utilisée –, les Algériens ne devaient être placés sous la coupe de services d'exception. Pour des raisons linguistiques, mais aussi d'expérience coloniale, certains inspecteurs demeurèrent cependant spécialisés dans la « criminalité nord-africaine ». En 1953, à Paris, sous le faux nez de la lutte contre les « agressions nocturnes » fut créée une Brigade des agressions et violences (BAV), chargée d'interpeller et de rafler des Algériens pour des vérifications d'identité approfondies. En 1955, cette obsession du fichage s'étendit à toutes les régions d'immigration où les « brigades nord-africaines », qu'elles soient judiciaires ou de « voie publique », se multiplièrent, le plus souvent hors des organigrammes officiels. Au ministère de l'Intérieur, un Service de coordination des informations nord-africaines (SCINA), centralisait le renseignement et la lutte contre les mouvements indépendantistes. La préfecture de police, la direction nationale des Renseignements généraux et la direction de la Sûreté du territoire (DST) étaient cependant réticentes à son égard. En 1958, la première, sous l'impulsion de Maurice Papon*, se dota d'un Service de coordination des affaires algériennes (SCAA) auquel fut rattachée, lors de sa création, la Force de police auxiliaire. La DST demeura en pointe dans la surveillance et le démantèlement des échelons élevés de l'Organisation politico-administrative de la Fédération de France* du FLN*, dont la direction s'était réfugiée en Allemagne.

Localement, la priorité des forces de police était de désorganiser la collecte de fonds, les services de renseignement se chargeant de la structuration idéologique et organisationnelle du FLN. Leurs actions privilégiées passaient par des descentes et des rafles* dans les garnis, les foyers et les quartiers d'habitat immigré. En particulier dans les périodes d'attentats visant les forces de l'ordre, ces contrôles se doublaient d'humiliations (papiers d'identité déchirés, injures, etc.) et d'exactions (coups, vols de numéraires et de bijoux – montres –, etc.), voire de conduites au poste et d'internements administratifs. Le centre d'identification de Vincennes* (CIV) ou, par exemple, les casernes Vauban à Lyon*, ou Noailles à Versailles, sont ainsi de sinistre mémoire pour les centaines de milliers d'Algériens qui y furent « gardés au secret » sans que leurs employeurs ou leurs familles ne soient prévenus de ces arrestations bien souvent « régularisées » *a posteriori*. Avant même le 17 octobre 1961*, y compris hors périodes de couvre-feu, les Algériens circulaient la peur au ventre, en anticipant les conséquences de l'extension des pouvoirs policiers. Cette dernière tenait notamment à l'état d'urgence* (loi du 3 avril 1955), aux « pouvoirs spéciaux* » (loi du 16 mars 1956) ou à l'ordonnance du 7 octobre 1958 permettant l'internement administratif des « personnes dangereuses pour la sécurité publique ».

La plupart des unités (BAV, FPA, etc.) et services spécialisés (SCINA, SCAA, etc.) ont été dissous dans les mois suivant les accords d'Évian*. Certains de leurs personnels ont cependant continué de travailler sur la « clientèle » nord-africaine ou se consacrèrent au contrôle de l'immigration. Surtout, des habitudes prises au cours de ces années se sont perpétuées jusqu'à nos jours, en particulier les contrôles d'identité. L'ampleur de ces derniers, qui étonnent les homologues allemands ou britanniques des policiers français, est ancrée dans la période de la guerre d'Algérie – la carte nationale d'identité fut instituée par un décret d'octobre 1955. Pour les agents en tenue, ces contrôles apparaissent encore comme un moyen irremplaçable,

sans lequel il n'est pas possible d'effectuer un « vrai travail de police » affranchi de toute considération sociétale. Les efforts récurrents de certains syndicats, des années 1960 aux années 1980, pour revenir à une définition élargie et moins agressive du métier du gardien de la paix ont été vains : le tournant répressif et offensif pris par les forces de l'ordre au cours de la guerre d'Algérie avait rendu caduques d'autres conceptions du métier (« la police au service de la population ») encore exprimées avec force au début des années 1950.

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Jean-Marc Berlière, « Policiers et pouvoirs en période de crise : la guerre d'Algérie (1958-1962) », in Jean-Marc Berlière, Catherine Denys, Dominique Kalifa et Vincent Milliot (dir.), *Être policier : les métiers de police(s) en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 • Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Nouveau Monde, 2011 • Sylvie Thénault, « Des couvre-feux à Paris en 1958 et 1961 : une mesure importée d'Algérie pour mieux lutter contre le FLN ? », *Politix*, n° 84, 2008.

POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MÉMOIRE EN FRANCE

À l'échelon national, outre les commémorations*, les politiques publiques de la mémoire ont pour objet les monuments* et mémoriaux rappelant le passé de la guerre ainsi que les dispositifs juridiques élaborés en faveur de ses protagonistes. Contrairement à une vulgate qui s'est imposée, ces politiques n'ont pas manqué depuis 1962.

Les dispositifs juridiques en faveur des acteurs de la guerre ont mêlé mesures financières et symboliques. Parfois précoces, ils ont essentiellement résulté de la mobilisation d'associations défendant les intérêts de leurs

membres. Pour les Français d'Algérie, ils remontent à 1961 avec une loi se préoccupant de leurs conditions d'hébergement et de prise en charge financière, sur la foi de l'expérience antérieure de rapatriés des ex-colonies françaises. Après 1962, la logique de ces dispositifs évolue : le principe d'indemnisation apparaît en 1970. Ainsi commence la reconnaissance des mérites des Français en Algérie, jusqu'à la loi du 23 février 2005*. Les politiques publiques vis-à-vis des harkis* lient de la même façon mesures socio-économiques et reconnaissance politique, mais elles sont beaucoup plus tardives. Théoriquement, les harkis pouvaient bénéficier des textes concernant les rapatriés* mais concrètement les mesures prévues n'étaient pas adaptées à leurs besoins. Les harkis ont manqué d'organisations collectives efficaces, jusqu'aux années 1975-1980. Après son élection à la présidence de la République, François Mitterrand* les inclut dans une politique globalement favorable aux rapatriés. Il cherche également un éventuel vote maghrébin. En 1994, une loi instaure un véritable « plan harki », pour combattre leur exclusion économique et sociale. Elle proclame la « reconnaissance » de la « République française » envers les « anciens membres des formations supplétives ». Troisième groupe, les anciens combattants* obtiennent en 1967 un « titre de reconnaissance de la nation », à défaut de la carte d'anciens combattants. En 1974, cette carte leur est accordée sans que la guerre soit explicitement reconnue. La loi parle de leur participation « aux opérations effectuées en Afrique du Nord ». Non seulement la « guerre d'Algérie » n'est pas nommée mais la confusion est entretenue avec les contextes marocain et tunisien. Cette incohérence explique certainement le caractère consensuel de la loi de 1999 qui a mis fin à cette situation. Dans les textes régissant le statut des anciens combattants, elle remplace « aux opérations effectuées en Afrique du Nord » par « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie* et au Maroc* ».

Concernant les monuments et mémoriaux, cette guerre a été traitée dans la continuité des autres, par le biais de la mémoire combattante. En 1977, un

soldat inconnu « d’Afrique du Nord » a été inhumé à la nécropole militaire de Notre-Dame-de-Lorette, consacrée alors à la Première et la Seconde Guerre mondiale. Giscard d’Estaing*, président, déclare alors selon *Le Monde** : « Il est juste que le soldat inconnu d’Afrique du Nord repose ici aux côtés de ses frères d’armes des deux guerres mondiales, dans ce cimetière dépositaire de tant de gloire. C’est un même hommage qui leur sera désormais rendu par la nation. » Parmi les hauts lieux de la mémoire nationale, que gère le ministère de la Défense, le mémorial* de la guerre d’Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, au quai Branly, honore les « morts pour la France » du conflit, depuis 2002. D’abord limité aux combattants et supplétifs* de l’armée française, le monument a été étendu à d’autres victimes de la guerre, au gré des revendications et des choix gouvernementaux. En revanche, le mémorial de la prison de Montluc*, également haut lieu de la mémoire nationale, est centré sur la Seconde Guerre mondiale alors même que des nationalistes algériens, des militants français les soutenant, des soldats désobéissants... y ont été détenus. Officiellement, en effet, il est contradictoire, dans une logique de mémoire nationale portée par l’armée, d’honorer la mémoire des partisans de l’indépendance ou de soldats réfractaires*.

Le passé algérien dans toute sa complexité est plus aisément restitué hors d’une tutelle nationale, militaire qui plus est. Ainsi le Mémorial de Rivesaltes, créé sous l’égide du conseil général des Pyrénées orientales, présente toute l’histoire du lieu, quand des nationalistes algériens ont été détenus dans le camp, avant que des harkis et leurs familles ne soient contraints d’y vivre. Une fois le camp de transit fermé, certains sont restés à Rivesaltes dans un « village provisoire » puis un « hameau de forestage ». Comme pour les commémorations, les politiques locales de monuments et mémoriaux expriment la pluralité des mémoires de la guerre, loin d’une ligne centrale guidée par la défense de la nation et la mémoire combattante. Cette

guerre a mis la nation et la société françaises à l'épreuve. Une juste politique de la mémoire doit en rendre compte.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Marc André, *Une prison pour mémoire. Montluc, de 1944 à nos jours*, Lyon, ENS éditions, 2022 • Raphaëlle Branche, *La Guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?*, Seuil, 2005 • Sylvie Thénault, « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », *Historiens et géographes*, n° 425, 2014.

POLOGNE

La Pologne suit la ligne politique des autres pays socialistes d'Europe de l'Est envers la guerre d'Algérie. Mais contrairement à ceux-ci, elle se montre moins militante dans la propagande* et surtout l'assistance au FLN*. Un document de mars 1962 du ministère français des Affaires étrangères constate que « la Pologne dont le gouvernement, soucieux de ménager nos susceptibilités, adopte une attitude relativement modérée dans l'affaire algérienne ». Les blessés algériens sont accueillis dans les hôpitaux et quelques jeunes peuvent y étudier. Le FLN utilise des bateaux polonais pour transporter des matériaux (dont des armes) pour les combattants algériens. Souvent ces bateaux sont arraisonnés par la marine française sans jamais qu'elle trouve à leur bord des armes. Pour la Pologne le problème le plus préoccupant au cours de toute la guerre, et même après, est la frontière Oder-Neisse définie par les Alliés lors de la conférence de Potsdam en juillet-août. Celle-ci n'est reconnue *de jure* et *de facto* que par Moscou et les États du bloc communiste. Varsovie prend l'occasion de la constitution du GPRA* pour faire pression sur la France afin qu'elle reconnaisse sa frontière occidentale. Le projet, plus aventureux que sérieux, préparé par le ministère polonais des Affaires étrangères, envisage de proposer au général de Gaulle* de reconnaître la frontière Oder-Neisse en échange de la non-reconnaissance

du GPRA par la Pologne. À propos des frontières de l'Allemagne, de Gaulle a déjà une position solide qu'il exprime au chancelier Adenauer lors de leur première rencontre à Colombey, le 14 septembre 1958 : « la ligne Oder-Neisse qui la sépare de la Pologne est sa limite définitive ». Ces propos ne sont pas publiés, Adenauer ne les divulgue pas non plus à sa conférence de presse, respectant le caractère confidentiel de la rencontre, et de Gaulle n'en parle pas non plus lors de son entretien avec l'ambassadeur polonais. La réaction du Général au projet polonais, pour lequel il ne gaspille même pas un mot lors de l'entretien, est simple et ferme : si la Pologne reconnaissait le GPRA, la France romprait immédiatement les relations diplomatiques avec elle. Les événements de la guerre d'Algérie sont largement présentés par la presse polonaise, et lors du vote sur la question algérienne à l'ONU*, la Pologne vote toujours en faveur du FLN. La reconnaissance du GPRA par la Pologne n'a lieu que le 3 mai 1962 ; elle est le dernier des pays socialistes à le faire.

László NAGY

Bibl. : Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques français, 1958*, 2 vol., Imprimerie nationale, 1992 • Maria Pastor, « La question algérienne, “argument inefficace” dans la question de la frontière de l'Oder-Neisse », in Hervé Bismuth et Fritz Taubert (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014 • Maurice Vaïsse, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Fayard, 1998.

PORTEURS DE VALISES ET SOUTIENS AUX ALGÉRIENS

L'expression « porteur de valises » est pratiquement née d'un malentendu. En effet, lors du procès du « réseau Jeanson* », jugeant

6 Algériens et 18 Français membres du réseau de soutien au FLN* créé par le philosophe Francis Jeanson, secrétaire de la revue* *Les Temps modernes*, une lettre de Jean-Paul Sartre* du 16 septembre 1960 est adressée au tribunal pénal des forces armées de Paris. Celle-ci stipule : « Si Jeanson m'avait demandé de porter des valises ou d'héberger des militants algériens, et que j'aie pu le faire sans risque pour eux, je l'aurais fait sans hésitation... » Jean-Paul Sartre n'est pourtant pas l'auteur de cette lettre. Il était parti avec Simone de Beauvoir* pour une tournée de conférences au Brésil, sans laisser de texte de soutien aux inculpés. Claude Lanzmann a finalement obtenu l'autorisation de rédiger une lettre qui serait attribuée au philosophe. Celle-ci est écrite par Marcel Péju, secrétaire des *Temps modernes*, et « authentifiée » par une signature réalisée par le caricaturiste Siné. La charge de la déclaration aurait même inquiété Sartre et Beauvoir, et pourrait être la raison du licenciement ultérieur de Marcel Péju.

Il n'empêche que la déclaration fait florès. D'après Hervé Hamon et Patrick Rotman, l'expression « porteur de valises » est employée dès cette période et de manière infamante. Néanmoins, nous n'avons pas trouvé trace de cette expression à l'automne 1960. Plusieurs locutions s'en rapprochent, en particulier dans un article de *Paris-Presse – L'Intransigeant* d'André Halphen, publié le 1^{er} décembre 1960, qui évoque les « porteuses de fonds » du FLN à Lyon* et dans la région frontalière. Ainsi, la première locution s'écrit au féminin, ce qui ne paraît pas sans fondement puisque les femmes* ont été très impliquées dans les réseaux de soutien aux Algériens. Une première occurrence de l'expression « porteur de valises » apparaît dans un article d'*Historia* le 18 décembre 1972, mais le livre d'Hervé Hamon et de Patrick Rotman la popularise définitivement. Elle désigne les personnes qui ont soutenu et aidé les Algériens et plus particulièrement le FLN pendant la Guerre d'indépendance. D'anciens membres des réseaux l'estimaient cependant péjorative. Ainsi, Jacques Charby, proche de Francis Jeanson, publie en 2004 un recueil de témoignages* des acteurs des réseaux de soutien

qu'il intitule *Les Porteurs d'espoir*, montrant par là même sa distance critique vis-à-vis de l'expression « porteurs de valises ». Qui sont-ils ? Quelles ont été leurs actions ?

Il est impossible de donner une date d'inauguration des réseaux de « porteurs de valises ». L'aide était souvent, à l'origine, interpersonnelle, la rendant encore plus difficile à connaître. Par exemple, à Paris, le jeune Jean-Jacques Rousset aide parmi les premiers, début 1955, les militants du FLN en France, avant d'être arrêté en septembre 1956 et condamné à trois ans de prison*. L'aide aux Algériens était même antérieure à la guerre : des libertaires et des trotskistes* soutenaient l'action de Messali Hadj*. Ils ont poursuivi cette aide pendant le conflit. Certains ont continué à soutenir les messalistes, tandis que d'autres ont basculé en faveur du FLN. Tel est le cas du Parti communiste internationaliste (PCI) de la tendance Pierre Franck, qui aide le FLN dès le début de l'année 1955, pour l'édition de documents et du journal du FLN *Résistance algérienne*, et même l'impression de faux papiers. En avril 1956, quatre militants sont arrêtés ; ils ne seront cependant pas condamnés par manque de preuve.

Il n'est pas non plus aisé de retrouver les traces de l'aide des « porteurs de valises » car celle-ci était clandestine. Le réseau dont l'activité est la mieux connue est celui mis en place par Francis Jeanson. Le philosophe rappelait qu'il avait commencé à aider les Algériens en servant de taxi pour les militants recherchés. Progressivement, il a élargi le spectre de ses activités et fait participer ses amis à celles-ci. En octobre 1957, des prêtres de la Mission de France* qui aident le FLN rejoignent le réseau, notamment Robert Davezies* et Jean Urvoas. La première filière de passage de frontières, vers l'Espagne, se met alors en place. Puis, à la demande d'Omar Boudaoud* de la Fédération de France* du FLN, une autre est créée vers la Suisse*. Elle devient ensuite prépondérante. Elle permet de faire passer des hommes mais aussi l'argent des cotisations ramassé par les militants du FLN puis centralisé et emmené en Suisse par les « porteurs de valises ».

Cette filière s'appuie aussi sur des réseaux locaux, en particulier lyonnais dans lequel officient des militants libertaires, trotskistes et chrétiens. L'homme de théâtre* Jean-Marie Boëglin en devient le chef de file, dont le réseau est démantelé en novembre 1960. Il existe aussi un réseau marseillais, mis en place par Lucien Jubelin, militant de la Nouvelle Gauche. À Paris, le « groupe Nizan », constitué essentiellement d'étudiants*, se situe à mi-chemin entre le soutien au FLN et l'aide aux déserteurs et insoumis. À Lille*, il existe aussi un réseau constitué d'étudiants cinéphiles de la petite revue *Objectif du Nord* et de prêtres. Ce réseau trouve un prolongement en Belgique, notamment autour de Jean Van Lierde et du groupe de la revue *Esprit*. C'est notamment en Belgique* qu'Adolfo Kaminsky, photographe devenu spécialiste des faux papiers, continue à officier après avoir été mis en difficulté à Paris. Il existe donc de multiples réseaux locaux trouvant aussi des soutiens à l'étranger. Francis Jeanson affirmait d'ailleurs qu'il n'avait jamais éprouvé de difficulté à recruter.

Les 19, 20 et 21 février 1960, une vague d'arrestations menée par la direction de la Sûreté du territoire (DST) démantèle une grande partie du « réseau Jeanson » dont les membres, jugés en septembre 1960, sont condamnés jusqu'à dix ans de prison, 70 000 francs d'amende et cinq ans de privation des droits civiques. La Fédération de France du FLN fait alors appel à Henri Curiel*, communiste juif égyptien, qui met en place un nouveau réseau, comprenant plusieurs de ses proches (Didar Fawzy et Joyce Blau en particulier) tout en recrutant d'autres personnes comme Jehan de Wangen et en reprenant certaines personnes du « réseau Jeanson » comme Georges Mattéi ou Martin Verlet. Le « réseau Curiel » cherche à devenir plus « professionnel », en cloisonnant davantage les activités, et en parvenant à déposer l'argent en France même sans avoir besoin de le transporter à l'étranger. Néanmoins, son réseau est également démantelé en octobre 1960, sans que cela conduise à des condamnations du fait de la fin du conflit algérien. À la fin de la guerre, le contexte change : l'aide aux Algériens cède

le pas à la lutte contre le fascisme et l'OAS*. Après l'indépendance de l'Algérie, certains « porteurs de valises » s'installent en Algérie et deviennent ainsi des « pieds-rouges* », à l'instar d'Henri Curiel, de Didar Fawzy, du déserteur Jean-Louis Hurst*, ou encore de Jacques Charby du réseau Jeanson. Certains continuent à œuvrer en faveur des indépendances : Henri Curiel met ainsi en place le réseau Solidarité d'aide aux luttes de libération nationale ; Robert Davezies aide à l'indépendance des colonies portugaises ; Martin Verlet met en place un réseau de déserteurs américains du Vietnam... Les « porteurs de valises » condamnés ont été amnistiés* en 1966.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Jacques Charby, *Les Porteurs d'espoir. Les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie : les acteurs parlent*, La Découverte, 2004 • Charlotte Gobin, « Genre et engagement : devenir “porteur.e de valises” en guerre d'Algérie (1954-1966) », doctorat d'histoire sous la dir. de S. Schweitzer, Lyon-2, 2017 • Hervé Hamon, Patrick Rotman, *Les Porteurs de valises. La résistance française à la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1979.

POSTCOLONIALES, ÉTUDES

Les études postcoloniales (ou *postcolonial studies*) se sont développées dans le sillage des *subaltern studies* à partir de la fin des années 1970, en particulier à la suite de la publication de *L'Orientalisme* d'Edward Said, en 1978. Ce livre, qui concerne davantage le Moyen-Orient, étudie les conceptions occidentales sur l'Orient au XIX^e siècle. Bien qu'il ait fait l'objet de critiques historiennes, ce livre est maintenant devenu un classique, permettant par exemple d'étudier certains regards sur l'Afrique du Nord au XIX^e siècle. Certains considèrent cependant que Frantz Fanon*, dont on connaît le lien intime avec l'Algérie, serait un des fondateurs du postcolonialisme, dans ses livres *Peau noire, masques blancs* (Seuil, 1952) et

Les Damnés de la terre, publié juste avant la mort du psychiatre martiniquais (Maspero, 1961). Or, ce livre est écrit alors que la guerre d'Algérie fait rage et que Frantz Fanon y est directement impliqué. Il détaille d'ailleurs plusieurs cas psychiatriques qu'il a traités dans ses activités médicales. Il est aussi l'auteur de *L'An V de la révolution algérienne* (Maspero, 1959), qui rassemble plusieurs textes qu'il a écrits au cours du conflit. Parmi les textes fondateurs des études postcoloniales, il faut aussi y ajouter *Portrait du colonisé, précédé de Portrait du colonisateur*, d'Albert Memmi (Buchet-Chastel, 1957), qui prend appui sur son expérience personnelle de juif tunisien. Cette étude en aller-retour présente une caractéristique fondamentale des *postcolonial studies* : entre le Nord et le Sud (et inversement), entre hier et aujourd'hui. La pluridisciplinarité est une autre caractéristique des études postcoloniales : art* et littérature*, psychiatrie, psychologie et sciences humaines, et bien sûr histoire, sociologie et sciences politiques.

Néanmoins, les études postcoloniales ont mis du temps à s'imposer en France, probablement du fait de freins à l'interdisciplinarité et de l'existence d'une discipline consacrée : l'histoire coloniale. Le tournant s'amorce au début des années 2000, alors que la résurgence de la mémoire de la guerre d'Algérie est très forte dans la société française. Parallèlement, les débats sur la colonisation prennent de l'acuité avec le vote de la loi du 23 février 2005*, demandant notamment aux enseignants de traiter les « aspects positifs de la colonisation » et suscitant à ce titre une levée de boucliers, notamment de la part des historiens. La même année, un mouvement de révolte dans les banlieues posait la question des héritages du passé colonial dans les inégalités de la société française. Était aussi formé le Parti des indigènes de la République (PIR), défendant l'idée que les descendants de l'immigration peuvent encore être considérés comme des « indigènes ». La dimension militante, très présente dans les études postcoloniales dans la mesure où elles interrogent les sociétés contemporaines et leur rapport au passé colonial,

conduit à ce que la frontière entre engagement et recherche soit parfois très perméable.

Le livre dirigé par la politiste Marie-Claude Smouts en 2007 offre un bilan synthétique et utile des débats qui agitent à cette date les spécialistes de la colonisation et de l’Afrique, en particulier autour de Jean-François Bayart et de Romain Bertrand (auteur d’un ouvrage sur la loi du 23 février 2005 : *Mémoires d’Empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Le Croquant, 2006). Le livre dirigé par Marie-Claude Smouts souligne à plusieurs reprises l’importance de la mémoire algérienne dans le débat français, *a fortiori* dans le texte de Benjamin Stora*, seul spécialiste de la question dans le livre. Depuis le début des années 2000, les travaux de Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire et Nicolas Bancel portant sur *La Culture coloniale* (CNRS Éditions et Autrement, 2003-2006) entrent aussi dans ce cadre conceptuel, en laissant une large place au « temps des héritages ». Parmi ceux-ci, la question des banlieues est au centre de la thèse de Mathieu Rigouste sur *L’Ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l’ordre sécuritaire dans la France contemporaine* (La Découverte, 2009). Celui-ci part de la Guerre d’indépendance algérienne et la manière dont les théoriciens de la guerre contre-révolutionnaire ont considéré les combattants algériens, en démontrant que ces conceptions se sont perpétuées ensuite jusqu’à la période la plus récente. Il défend l’idée, comme le souligne Catherine Coquery-Vidrovitch, qu’il existe « une matrice algérienne de pratiques militantes et administratives » (p. 100).

D’autres travaux, en particulier de sociologues et de politistes spécialistes de l’État et de l’immigration, nuancent – sans la nier – l’idée d’une continuité des pratiques coloniales jusqu’à nos jours, à partir d’une triple interrogation : le contenu même du capital accumulé en terrain colonial, les modalités concrètes de sa transmission, l’existence d’une expérience et d’une formation métropolitaines existant en même temps et contribuant elles aussi à configurer les pratiques des fonctionnaires. Le livre de Sylvain Laurens sur

les hauts fonctionnaires chargés de l'immigration en France (*Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*, Belin, 2009) n'en est qu'un exemple. À cette question des continuités du colonial s'ajoutent deux thématiques inscrites dans le temps de la guerre lui-même, traitées notamment par des auteurs anglo-saxons dont les ouvrages ont été traduits en français : premièrement, l'importation de méthodes coloniales en métropole, à travers la répression du 17 octobre 1961* qu'étudient Jim House et Neil MacMaster dans leur ouvrage (*Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Tallandier, 2008) ou encore la thèse d'Emmanuel Blanchard sur la police* parisienne au temps de Maurice Papon* (*La Police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Nouveau Monde, 2011) ; deuxièmement, l'identité, à travers la reconfiguration de la nation française consécutive à l'indépendance de l'Algérie, qu'analyse Todd Shepard (*1962 : comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Payot, 2008). Ainsi les études postcoloniales ont pour caractéristique de lier étroitement l'histoire de la guerre et l'histoire de la colonisation.

Depuis la décennie 2000-2010, le débat s'est élargi à la vaste question du traitement du passé colonial dans la société française. Il a fini par s'organiser autour d'un clivage sur une approche « décoloniale » de l'histoire, que disqualifient les accusations d'« islamo-gauchisme » puis de « wokisme » (du verbe anglais *awake* signifiant « s'éveiller », notamment aux questions de discrimination et de ségrégation). Outrancier, un tel débat masque la fécondité des études postcoloniales qui ont abouti *in fine* à interroger ce que les inégalités et les discriminations doivent à la classe et aux origines, conduisant notamment à des phénomènes de transmission postmémorielle, de génération* en génération.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Catherine Coquery-Vidrovitch, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone, 2009 • Marie-Claude Smouts (dir.), *La Situation postcoloniale. Les colonial studies dans le débat français*, Presses de

Sciences Po, 2007 • Benjamin Stora, *Voyages en postcolonies. Vietnam, Algérie, Maroc*, Stock, 2012.

POSTMÉMOIRES

Le concept de postmémoire a été créé par la chercheuse américaine Marianne Hirsch qui s'est interrogée sur la transmission mémorielle du génocide juif de la Seconde Guerre mondiale. Elle s'est intéressée à ce sujet à partir de la bande dessinée d'Art Spiegelman *Maus*. Elle s'est interrogée aussi sur la transmission mémorielle au sein des familles à partir des albums de photographies*, avant de réfléchir sur la postmémoire de la Shoah dans la société tout entière. Le concept de postmémoire naît initialement dans le domaine littéraire, mais trouve à s'appliquer dans une démarche transdisciplinaire entre histoire, histoire de l'art, études littéraires et cinématographiques, sociologie, sciences politiques et psychologie notamment. Le concept de postmémoire s'est ensuite appliqué sur d'autres terrains : l'esclavage, les dictatures latino-américaines et plus récemment la période coloniale. Quelles sont les postmémoires de la guerre d'Algérie actuellement portées en France ?

La première étude qui a été réalisée sur ce sujet concerne les pieds-noirs*. La sociologue Clarisse Bueno souligne les difficultés d'une transmission de la mémoire pied-noire car celle-ci aurait été cadenassée par les membres nostalgiques de la communauté pour éviter de la déstabiliser. Seuls se transmettent des souvenirs faits de silences pesants, de larmes voire de discussions familiales et politiques. De plus, il existe une particularité à la mémoire pied-noire (comme harkie* pourrait-on ajouter) : son « intransmissibilité » (p. 160). Elle repose en effet sur un travail de deuil identitaire, car il est difficilement envisageable pour les pieds-noirs de revenir vivre sur la terre de leurs ancêtres... Une autre caractéristique des enfants de pieds-noirs (comme des enfants de soldats) est que leur différence n'est pas

visible : ils n'ont pas eu à subir de discrimination, au contraire des enfants d'Algériens et de harkis. Mais les enfants de pieds-noirs peuvent revendiquer leur appartenance filiale de différentes manières : lorsque l'ascendance pied-noire vient justifier une appartenance identitaire en cas de conflit, lorsque les enfants partent dans la quête identitaire de leurs origines à l'adolescence, et lorsque des descendants de rapatriés* se rencontrent (sentiment d'appartenance communautaire).

D'après Clarisse Bueno, originellement, il existe différents idéaux types de profils pieds-noirs, des plus nostalgiques aux plus « reconstructeurs modernes » en passant par les indifférents à leur histoire. Les descendants de pieds-noirs obéissent eux aussi à différentes logiques quant à leur postmémoire. Certains sont relativement indifférents à leurs origines jusqu'à rejeter cette mémoire collective et s'en remettent à une mémoire individuelle, personnelle, « sans influence ». D'autres se rapprochent d'une vision historique en ayant un regard distancié, critique, sur la mémoire familiale. D'autres, plus rares, portent au contraire une mémoire pied-noire forte et revendicative, surtout basée dans le sud de la France, à l'image du Parti pied-noir et de l'Association jeune pied-noir par exemple. Enfin, d'autres encore se situent dans une position de médiation, qui navigue entre les différentes logiques précédentes, la mémoire individuelle se trouvant à l'intersection entre mémoire collective pied-noire et mémoire nationale.

D'une manière plus générale, les postmémoires des différents groupes porteurs de mémoire obéissent à ce même schéma, de manière plus ou moins nette. Marianne Hirsch évoque la « mémoire des cendres » en prenant appui sur un texte de l'historienne française Nadine Fresco (« Remembering the Unknown », *International Review of Psychoanalysis*, vol. 11, 1984). Cette « mémoire des cendres » correspond à une diaspora sans espoir de retour. Tel est le cas pour les pieds-noirs, mais aussi pour les harkis qui (se) sont interdits de retourner en Algérie, parfois même jusque dans leur mort. Il n'existe pas d'étude systématique sur les descendants de harkis, mais les

différentes logiques mémorielles mises à jour par Clarisse Buono semblent bien répondre à celles des descendants de harkis, à la différence près que les harkis ont été victimes de discrimination, et doublement pourrait-on dire : et comme Algérien musulman et comme harki. De fait, c'est le groupe porteur de mémoire qui a subi les plus importantes difficultés, psychologiques, matérielles, sociales et culturelles. C'est d'ailleurs le groupe qui a le moins réinvesti le champ artistique pour s'exprimer. La romancière Alice Zeniter, avec *L'Art de perdre* (Flammarion, 2017), s'y distingue.

Les appelés du contingent* et la transmission ont fait l'objet de plusieurs études, en particulier de Florence Dosse (*Les Héritiers du silence. Enfants d'appelés en Algérie*, Stock, 2012) qui utilise le terme « mémoire seconde », et de Raphaëlle Branche. Toutes les recherches sur les mémoires des anciens appelés soulignent la notion de silence, contribuant à ce que les descendants ne connaissent que des bribes de l'histoire de leurs parents. Dans une perspective postmémorielle, Marianne Hirsch invoque le travail de l'écrivain français Henri Raczymow parlant de « mémoire trouée » (*Pardès*, n° 3/1986). La transmission de cette mémoire doit donc se faire malgré les silences parfois pesants, les cauchemars et parfois les pleurs des anciens appelés. À la différence des postmémoires pieds-noires, il existe peu de réappropriation ou de revendication identitaires. Les anciens appelés constituent le groupe mémoriel numériquement le plus important (initialement de 1,5 million de personnes) mais c'est celui qui apparaît en effet le moins dans les débats publics. Florence Dosse souligne ainsi que la guerre du (grand-)père est « un héritage mémoriel de faible résonance » (p. 220). Pour autant, les douleurs posttraumatiques ressenties par ces anciens appelés laissent des questions insidieuses et douloureuses en suspens, faites de douleur, d'interdit et de honte. Certains descendants en tirent le substrat pour des créations artistiques, tel Laurent Mauvignier et son roman *Des hommes* (Minuit, 2009).

La postmémoire des descendants d'Algériens est elle aussi « trouée », en particulier pour les descendants de militants indépendantistes. Les pères

parlent peu dans les familles algériennes bien que ce soit un récit de victoire qui puisse être raconté. Mais la vie en France est aussi faite de déclassement, de racisme*, et il existe de surcroît une contradiction difficilement explicable dans les familles : avoir lutté pour l'indépendance de l'Algérie et vivre dans le pays colonisateur. Cela a muré certains anciens Algériens de France dans le silence, et la génération* d'après a dû vivre avec cette « mémoire trouée » et les discriminations. Cela a néanmoins pu servir de moteur pour des créations artistiques, du *Gône du Châaba* d'Azouz Begag aux chanteurs Rachid Taha et Magyd Cherfi, en passant par Bourlem Guerdjou avec son film *Vivre au paradis* (1999) ou Kaouther Adimi avec son roman *Nos richesses* (Seuil, 2017).

Dans sa thèse soutenue en 2022, Paul Max Morin souligne que les jeunes de 18 à 25 ans issus de cette histoire franco-algérienne sont davantage politisés et engagés que les autres : la postmémoire de cette histoire dure et elle est devenue une ressource politique pour certains. De cette génération émerge une demande de connaissance de l'histoire, dans toutes ses facettes, sans tabou et sans esprit de revanche. Un sondage de mars 2022 réalisé par Harris interactive pour *Historia* souligne d'ailleurs que 70 % des jeunes Français et des jeunes Algériens ont une vision positive de l'autre pays. 68 % des jeunes Français seraient même prêts à ce que la France présente ses excuses à l'Algérie. Est-ce la condition pour contribuer à apaiser les relations franco-algériennes et les mémoires issues du conflit ?

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Raphaëlle Branche, « *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ?* » *Enquête sur un silence familial*, La Découverte, 2020 • Clarisse Bueno, *Pieds-noirs de père en fils*, Balland, 2004 • Paul Max Morin, *Les Jeunes et la guerre d'Algérie. Une nouvelle génération face à son histoire*, PUF, 2022.

POUJADISTES

Mouvement de défense interprofessionnel, le poujadisme naît officiellement en novembre 1953 avec l'Union de défense des artisans et commerçants (UDCA). Son fondateur, Pierre Poujade (1920-2003), tient une librairie-papeterie à Saint-Céré dans le Lot. L'UDCA compte 130 000 adhérents au printemps 1954 et 400 000 deux ans plus tard.

Le poujadisme a originellement peu à voir avec l'Algérie française. 1955 marque un tournant avec la décision de présenter des candidats aux législatives. Le 2 janvier 1956, les poujadistes obtiennent 12 % des suffrages et 52 élus à l'Assemblée nationale, dont le jeune Jean-Marie Le Pen*. Antiparlementaire, anticommuniste et nationaliste, le poujadisme a inscrit l'Algérie française à son programme. Poujade a en effet rejoint l'Algérie en 1943 pour s'engager dans les FFL et a épousé une infirmière pied-noire*. Il bénéficie d'un terrain favorable dans le monde de la boutique en Algérie. Il y compte 10 000 adhérents en février 1956 et des dirigeants actifs (Roger Goutailler, Joseph Ortiz*). Eux entendent élargir ses soutiens et devenir la colonne vertébrale de l'Algérie française. Les poujadistes pourraient-ils mener une action coordonnée sur les deux rives ?

Dès la fin de 1956, le poujadisme se délite. Certaines prises de position comme l'hostilité à l'expédition de Suez* sont mal comprises. Mai 1958 fait rupture. Le 23 mai, Ortiz rencontre Berthommier, ancien élu RPF devenu un des dirigeants de l'UDCA. Il essuie un refus catégorique. De fait, les dirigeants de l'UDCA sont circonspects devant le 13 Mai*, l'hebdomadaire *Fraternité française* (100 000 exemplaires) passe sous silence l'action des poujadistes d'Algérie et leur groupe parlementaire vote le 1^{er} juin la confiance à de Gaulle*. Ce soutien ne dure pas mais les zigzags de Poujade affaiblissent un mouvement qui n'obtient que 225 000 voix aux législatives de 1958 et moins de 60 000 en 1962. L'antigaullisme et la défense de l'Algérie française par le poujadisme officiel devenu groupusculaire n'ont plus guère d'écho. Dans ces conditions, si certains poujadistes restent engagés dans le combat en

faveur de l'Algérie française et se retrouvent dans les rangs de l'OAS*, à l'instar de Marcel Bouyer, c'est le plus souvent à titre personnel.

Olivier DARD

Bibl. : Romain Souillac, *Le Mouvement Pujade. De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962)*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2007.

POUVOIRS SPÉCIAUX

L'expression désigne une loi, en date du 16 mars 1956, restée le symbole du basculement dans la guerre. Pour les Français, elle est associée à une période de rappels massifs sous les drapeaux qui suscitent manifestations* et protestations. La loi elle-même ne joue pourtant aucun rôle en la matière. Juridiquement, il n'y en avait pas besoin – des rappels avaient eu lieu dès 1955.

Selon son intitulé, cette loi est d'abord réformatrice. Elle autorise en effet le gouvernement « à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative ». Son article premier, le plus long de tous, liste de nombreux domaines : « équipement scolaire et sanitaire », « normalisation et abaissement des coûts de production », « aménagement foncier », « élévation du niveau de vie », « condition de l'ouvrier agricole », etc. La loi comprend aussi un volet répressif. L'article 5 attribue au gouvernement « les pouvoirs les plus étendus pour prendre toute mesure exceptionnelle en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire ».

L'expression de « pouvoirs spéciaux » est absente du texte. Elle exprime cependant parfaitement la nature de la loi, qui est une habilitation donnant carte blanche au gouvernement pour agir par décret, tant en matière de réforme qu'en matière répressive. Lors des débats à l'Assemblée, Mollet*,

président du Conseil, refuse de s'engager sur l'usage qu'il fera des pouvoirs ainsi accordés. Pour cette raison, le projet suscite d'âpres débats. Mollet doit engager la confiance de son gouvernement pour en obtenir le vote ; sinon, la IV^e République* basculera dans une énième crise. Cette contrainte, combinée à la recherche d'une union des gauches, explique que les parlementaires communistes aient voté pour. En interne, le mécontentement s'exprime ; localement, des militants n'ont pas craint de diffuser leurs propres tracts ou brochures dénonçant la loi. À la SFIO* existent aussi des critiques, très minoritaires. Chez les nationalistes, le MNA* manifeste dans Paris, le 9 mars 1956. Finalement, seuls 73 députés, en majorité des poujadistes*, votent contre. Par la suite, la loi sera reconduite en faveur de tous les gouvernements et elle sera aussi étendue à la métropole. Elle est par conséquent la pièce maîtresse du développement d'un droit d'exception pendant la guerre.

Sur le plan répressif, le gouvernement a utilisé ses pouvoirs pour reconduire les mesures de l'état d'urgence* qui, en vigueur en 1955, avait été aboli. Il innove cependant en autorisant la délégation des pouvoirs de police* à l'armée en Algérie. Cette délégation, comme à Alger en faveur du général Massu* en 1957, finit par couvrir tout le territoire. Permettant aux soldats d'arrêter, d'interroger et de détenir tout « suspect », elle offre une couverture légale à la torture* et engage, à ce titre, la responsabilité du pouvoir politique dans cette pratique. Un décret des pouvoirs spéciaux a également légalisé les zones interdites*, ces zones vidées de leurs habitants expulsés par la force et regroupés dans des camps où un quart des Algériens vit en 1962.

Le volet réformateur n'est pas totalement nouveau non plus. Depuis 1945, l'idée qu'il faut réformer l'Algérie s'est imposée. Avant Mollet, le gouvernement Mendès France* a été renversé pour avoir soutenu de tels projets. Voyant dans les réformes un risque pour leur suprématie, les Français d'Algérie se mobilisent contre les projets gouvernementaux sans hésiter à en contester l'autorité légale parisienne. Leurs élus, tant à l'échelon national que local, les relaient efficacement. Dans le domaine économique et social, le

rapport Maspétiol*, sollicité par le gouvernement Mendès France, sert de base aux décrets des pouvoirs spéciaux. L'un d'eux crée ainsi une Caisse d'accèsion à la propriété et à l'exploitation rurale (Caper). Elle doit récupérer, par expropriation ou à l'amiable, des terres auprès de grands propriétaires afin de les redistribuer aux paysans, qu'elle doit aider techniquement et financièrement. La mise en place de la caisse est longue et le résultat très limité. Non seulement les propriétaires y résistent mais en plein conflit, les moyens vont d'abord à la conduite de la guerre. Le FLN*, quant à lui, interdit aux paysans d'acquérir les terres ainsi redistribuées. Sur le plan administratif, un décret réserve aux « Français musulmans » 10 % des postes aux concours de la fonction publique, en vue de dégager une élite favorable à la France. Un autre supprime les communes mixtes, ces communes gérées par un administrateur nommé et non par un conseil municipal élu.

Les pouvoirs spéciaux mettent ainsi en évidence l'alliance entre répression et réformes qui, loin d'être contradictoires, sont pensées comme complémentaires pour sauver l'Algérie française. Fondamentalement, une telle politique repose sur un déni du fait national algérien et une vision dépassée de l'avenir du monde. L'heure n'est plus aux empires.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2012.

PRADO, AFFAIRE DU

L'affaire du Prado, institution religieuse au service du monde ouvrier, éclate à Lyon* le 18 octobre 1958 avec l'inculpation « d'atteinte à l'intégrité du territoire national » de Joseph Chaize et Louis Magnin, prêtres du Prado, et d'Albert Carteron*, prêtre du diocèse de Lyon, accusés d'entreposer et de

transporter des fonds du FLN*. Carteron a demandé à deux prêtres du Prado de prêter un local à des Algériens arrêtés quelques jours plus tôt, qui s'occupent d'un service d'aide aux familles de détenus nationalistes de la prison* Saint-Paul. La police* lyonnaise, qui considère cette association comme un service du FLN, convoque les trois hommes. Les deux premiers répondent à la convocation du juge d'instruction mais l'abbé Carteron disparaît quelques jours. Laissés en liberté provisoire, les trois hommes profitent de la tribune qui leur est offerte, en cet automne 1958 marqué par les débats autour de la question de la torture*, pour dénoncer les violences subies par les Algériens arrêtés avec eux. Ces derniers portent plainte et le rapport d'expertise médicale conclut à la réalité des sévices. Une controverse éclate entre Mgr Ancel, supérieur du Prado, qui soutient ses prêtres, Mgr Gerlier, archevêque de Lyon, qui dénonce les méthodes d'interrogatoire de la police, et le ministre de l'Intérieur qui cherche à accréditer la thèse d'un réseau de soutien au FLN animé par les « curés » de la Mission de France*, dont des prêtres sont au même moment arrêtés (Bernard Boudouresques) ou recherchés (Robert Davezies*), et du Prado. La déclaration commune de Mgr Liénart, prélat de la Mission de France, et Mgr Gerlier affirmant que les prêtres ne cherchent qu'à « secourir au nom de la charité chrétienne les Nord-Africains résidant en France » n'atténue pas les tensions. *Témoignage chrétien* est brûlé, des tracts hostiles sont distribués aux portes des églises et *Paris Match* offre jusqu'à 10 000 francs pour obtenir une photographie* d'Albert Carteron en train de dire la messe. Laissés en liberté provisoire, les trois hommes ne seront pas jugés et l'affaire sera classée mais elle met en lumière les liens noués en métropole entre les milieux progressistes chrétiens et les militants nationalistes algériens.

Sybille CHAPEU

Bibl. : Béatrice Dubell, Arthur Grosjean et Marianne Thivend (dir.), *Récits d'engagement. Des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012 • Béatrice Dubell, *El Bi'r, le puits*.

Récits d'engagements anticolonialistes à Lyon pendant la guerre d'Algérie, Grand Ensemble/Atelier de cinéma populaire, 2008 (film documentaire).

PRÉFETS ET IGAME

L'idée domine que les autorités civiles ont été dépossédées par les militaires obtenant tout pouvoir en Algérie pendant la guerre. La réalité est plus complexe. Il est vrai qu'un processus de militarisation de l'administration se produit, l'armée renouant avec le rôle qu'elle avait assumé au XIX^e siècle, quand les Bureaux arabes administraient la colonie. Des pouvoirs sont aussi massivement transférés des civils vers les militaires mais l'évolution suit une nette chronologie.

En 1955, l'état d'urgence* maintient les autorités civiles en place. L'application des mesures d'exception prévues dépend du gouverneur général, des préfets et sous-préfets. Il leur appartient aussi de mettre en œuvre les réformes auxquelles réfléchissent les gouvernements. Une expérience est cependant menée dans les Aurès, haut lieu de l'insurrection, cette année-là. Le général Parlange*, nommé commandant civil et militaire, est officiellement subordonné au préfet de Constantine et il doit cohabiter avec le sous-préfet mais la situation génère une concurrence conflictuelle ; *in fine*, le sous-préfet devient l'adjoint du général. En 1955 également sont créées les sections administratives spécialisées* (SAS) dont les officiers* assument des tâches administratives (état civil, listes électorales, etc.). Les SAS dépendent d'un Service des affaires algériennes installé aux différents échelons de l'administration, de la base jusqu'au sommet, au Gouvernement général*. Elles mettent donc directement en contact corps préfectoral et armée. Ils cohabitent et échangent également dans des états-majors et commissions mixtes institués à tous les échelons de la pyramide administrative.

Les pouvoirs spéciaux* marquent un seuil en autorisant la délégation des pouvoirs de police* aux militaires. Celle-ci se généralise en 1956-1957. Le cas bien connu d'Alger n'est que le plus célèbre, lorsque, le 7 janvier 1957, le général Massu*, chef de la 10^e division parachutiste*, reçoit en délégation les pouvoirs de Serge Baret, préfet Igame – acronyme d'« Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire », Igame désignant ici des préfets en charge du maintien de l'ordre, à l'échelle régionale. Puis en 1958, la chute de la IV^e République* s'accompagne d'une véritable confiscation des pouvoirs par les militaires. Quand, au moment du 13 Mai*, des comités de salut public se substituent à l'autorité légitime dans le pays, des préfets et sous-préfets sont arrêtés ou placés sous une étroite surveillance. Igame et préfets en place quittent presque tous l'Algérie. Le général Salan* cumule alors tous les pouvoirs. Dans les corps d'armée d'Oran, d'Alger et de Constantine, les généraux Rethoré, Massu et Olié* font fonction de préfet Igame. Aux échelons inférieurs, les commandants de zone obtiennent la suprématie sur les préfets et les commandants de secteur dominent les sous-préfets.

La reprise en main du général de Gaulle* se manifeste par le rétablissement progressif de l'autorité civile. À l'automne 1958, la nomination du binôme Delouvrier*/Challe*, respectivement délégué général du gouvernement en Algérie et commandant en chef, sépare de nouveau pouvoirs civils et militaires à l'échelon central. Le 4 juillet 1959, un décret permet à Paul Delouvrier de nommer trois préfets Igame. Entre février 1960 et mars 1961, d'autres textes rendent leurs prérogatives aux préfets et sous-préfets – en matière financière, par exemple, avec de nouveaux crédits. L'enjeu est fondamental : disposer d'une administration pour l'application de la politique gaulliste qui s'oriente vers des négociations* rendant possible l'indépendance, à partir de l'autodétermination. La loyauté du corps préfectoral, du reste, est testée lors de la tentative de putsch* en avril 1961.

Préfets et sous-préfets, sollicités par le successeur de Paul Delouvrier, Jean Morin*, contribuent à la sauvegarde du régime.

À l'instar de Paul Delouvrier et de Jean Morin, le corps préfectoral fournit aux politiques gouvernementales de précieux relais. Outre que ses membres sont très impliqués dans la réalisation du plan de Constantine*, ils remplissent des fonctions administratives particulières, comme, par exemple, la direction du Service central des centres d'hébergement*, installé au Gouvernement général à Alger pour gérer les camps d'internement*.

Conformément à l'idée dominante d'une dépossession au profit de l'armée, les quelques témoignages* publiés *a posteriori* racontent une opposition aux militaires. Après celui de Lucien Ferré, converti à l'islam sous le nom de Mohammed Al-Bachir, paru en 1990, les éditions Phénix en ont publié d'autres, au début des années 2000. Georges Audebert, en poste à Relizane en 1958-1959, accuse l'armée d'avoir sapé le climat de confiance qu'il aurait instauré entre les communautés, tout en insistant sur le racisme* colonial qu'il découvre et lui répugne. Georges Belorgey propose une biographie très littéraire, croisant toutes les facettes de son rapport à l'Algérie : militant anticolonialiste, officier de renseignements, stagiaire de l'ENA, etc. Ces témoignages ont leurs biais. Seuls s'expriment ceux qui peuvent se prévaloir d'une action légitimée par la fin de la guerre. Dans le détail, leurs écrits mériteraient d'être vérifiés d'autant plus qu'ils n'optent pas toujours pour une narration clairement située dans l'espace ni dans le temps. Il faudrait les dépasser pour enquêter sur cet aspect mal connu de la guerre.

Les relations avec les militaires, ainsi, ne sont pas toujours conflictuelles. Le cas de Maurice Papon*, Igame à Constantine de 1956 à 1958, met en évidence une répartition consentie des rôles avec l'armée, sans qu'il soit dessaisi. Étudiant de près la politique des regroupements* de populations impliquant civils et militaires, Fabien Sacriste démontre que Papon prend l'initiative des regroupements dans le Constantinois. À Oran, à la même période, l'Igame d'Oran les défend avec l'armée. Ni le corps préfectoral, ni

l'armée ne sont unis l'un face à l'autre quand se posent des questions concrètes telles que la création d'un nouveau camp, son aménagement, sa gestion, etc. Des militaires peuvent freiner la pratique quand des civils la soutiennent.

D'autres problématiques pourraient être étudiées. La trajectoire de Maurice Papon, nommé préfet de police de Paris après avoir été Igame à Constantine, pose la question des transferts de méthodes entre Algérie et métropole, par le biais des circulations du personnel. Une autre interrogation porte sur le recrutement d'Algériens dits alors « musulmans », que les réformes (notamment celles des pouvoirs spéciaux) ont prévu. Georges Audebert évoque à ce titre l'un de ses prédécesseurs, le sous-préfet Lakdhari. Ce dernier a voulu démissionner une première fois pour dénoncer l'anéantissement d'un village par l'armée. Puis, témoin de tortures pratiquées par les gendarmes, lui-même malmené par les parachutistes*, il a fini par rejoindre le FLN*. Sous réserve de sources disponibles et accessibles, l'histoire de ce corps et de ses acteurs gagnerait à être écrite. Il importe de sortir de l'histoire militaire pour mieux comprendre la guerre.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Jean-Pierre Peyroulou, « Maurice Papon, administrateur colonial (1945-1958) », in Samia El Mechat (dir.), *Les Administrations coloniales. Esquisse d'une histoire comparée, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 • Fabien Sacriste, « Les camps de "regroupement". Une histoire de l'État colonial et de la société rurale pendant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) », thèse de doctorat sous la dir. de G. Pervillé et de J. Cantier, Toulouse-2, 2014 • Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2012.

PRESSE ALGÉRIENNE DE GUERRE

Quand la Guerre d'indépendance commence, le FLN* ne dispose d'aucun moyen d'information en dehors des tracts qui circulent clandestinement. Ce n'est qu'à la veille du premier anniversaire du déclenchement de la Guerre d'indépendance que le FLN se dote d'un organe intitulé *Résistance algérienne*, en langue française et arabe (*el muqawama el djazairiya*). L'édition de France réalisée avec la collaboration de Salah Louanchi et Jean Sénac est imprimée sur les rotatives du PCF* jusqu'au vote des pouvoirs spéciaux* (mars 1956). *Résistance algérienne* continue son tirage grâce à Jean Subervie, un résistant, à Rodez (Mohammed Harbi, *Une vie debout*, La Découverte, 2001, p. 193). Mohamed Boudiaf* et Ali Haroun* s'occupent de l'édition marocaine et Mohamed El Mili et Lamine Bechichi de l'édition tunisienne. Le journal a pour mission d'informer les Algériens et l'opinion internationale du combat et des objectifs du FLN. *Résistance algérienne* est publiée du 22 octobre 1955 à juin 1957. Les sujets abordés varient selon la conjoncture : la répression, le cas Jean Müller, l'affaire Peyrega, la désertion de Noël Favrelière*, la vie au maquis sont autant de thèmes traités. Il est doublé de la diffusion d'*El Moudjahid/Le Combattant* dont la publication commence le 15 juin 1956 et auquel il cède la place une année plus tard. Sous l'impulsion d'Abane* Ramdane, la question de la propagande* et de l'information est soigneusement étudiée par Ben Khedda* et Dahlab*. C'est Abdelmalek Temmam – un ancien membre de la commission de presse du journal *El Maghreb el arabi/Le Maghreb arabe*, d'obédience MTLD – qui s'occupe des six premiers numéros qui sont dactylographiés par Izza Benzekri* et Nassima Hablal et tirés clandestinement à Alger. Durant la « bataille d'Alger* », le n° 7 est saisi et le matériel d'impression détruit par les parachutistes*.

Le repli des responsables du CCE*, au printemps 1957, entraîne celui de l'équipe d'*El Moudjahid*, d'abord à Tétouan au Maroc* puis à Tunis à partir de novembre 1957. Après le CNRA* d'août 1957, l'action d'Abane Ramdane est réduite à la direction d'*El Moudjahid* non sans surveillance de la part des

« 3 B ». À sa disparition, le journal est placé sous la responsabilité de M'hamed Yazid et la rédaction échoit à Redha Malek, futur négociateur des accords d'Évian*, secondé par Frantz Fanon* et Pierre Chaulet*. La version en langue arabe revient à Mohamed El Mili, Abdallah Cheriet, Lemnouar Merrouche et Zahir Ihadaden. La plupart des articles ne portent pas de signature à l'exception de ceux parus dans le n° 2 et dus à Amar Ouamrane*, Larbi Ben M'hidi* et Abdelhafid Boussouf*, ainsi que dans le n° 3 où écrivent Abane Ramdane, Lakhdar Bentobbal*, Larbi Ben M'hidi, Slimane Dehilès* et Krim* Belkacem. Des interviews d'Omar Oussedik, d'Azzedine* et du colonel Lotfi* sont publiées dans le n° 38 (17 mars 1959)

Depuis sa création jusqu'en juin 1962, ce sont 91 numéros qui ont été publiés à la fois en langue française et en langue arabe. La devise « La révolution par le peuple et pour le peuple » qui figurait dans le premier numéro disparaît par la suite. Les thèmes abordés recouvrent l'actualité de la guerre, l'activité internationale (ONU* et conférences), l'anniversaire du déclenchement de la lutte armée, la création du GPRA*, les manifestations de décembre 1960*, le quotidien des maquis, les réfugiés*, les camps de regroupement*. Si nous ignorons l'impact du journal en Algérie au vu des difficultés d'acheminement, les services français lui accordaient un intérêt certain allant jusqu'à « imprimer au printemps 1960 quatre faux d'*El Moudjahid* » (Meynier, 2002).

Parallèlement à ces deux journaux, les maquis des différentes zones ont rédigé sans attendre les directives du congrès de la Soummam*, des feuilles d'information dont l'existence fut le plus souvent éphémère et liée à tel ou tel responsable. Ainsi dans la Zone 1/Aurès-Nemencha, l'équipe de Bachir Chihani* diffuse un journal dont le premier numéro a dû paraître au mois de juin 1955, et le second – dont un exemplaire est conservé aux archives* de Vincennes – date d'octobre. Il emprunte son titre, *Le Patriote*, au Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (Crua) créé en mars 1954. Rédigé en langue arabe, il est tiré sur stencil sur trois pages et reproduit dans un tableau

les principales batailles dont celles de Sidi Aoun, Djorf, Tafassour, Bou Khadra... au total 18 avec le nombre des pertes, des blessés, des prisonniers*, des avions et véhicules détruits concernant l'armée française, l'ALN* et les civils tués. La rédaction a ajouté des slogans mobilisateurs et encadrés tels « L'unité du peuple algérien et de l'armée de libération est garante de la victoire ». La Zone 2 a également publié *Le Bulletin du Djebel*.

De même, la Zone 3/Kabylie, dirigée par Krim Belkacem, diffuse dès le début de la guerre un journal, *Renaissance algérienne/En Nahdha*. Meynier* (2002) rapporte qu'on peut y lire un long texte, datant de septembre 1955, sur « Qu'est-ce que la nation ? ». Un autre titre, *La Voix de la montagne*, a circulé en Kabylie sans que l'on sache à quelle date.

La Wilaya 4* n'est pas en reste : avec Omar Oussedik, responsable politique éclairé, on peut lire trois journaux : *Les Échos du Titteri*, *Guérilla* et *Révolution*. Ce dernier titre comporte de brillantes analyses d'inspiration communiste portant sur la réforme agraire, l'exploitation capitaliste, l'impérialisme, etc.

En Wilaya 5*, on relève plusieurs titres : *L'Avenir* avec une version en arabe *El Mustaqbal*, *Les Échos militaires de la wilaya d'Oran*, *Révolution* et *Combat* auxquels il faut ajouter *L'Oranie combattante*, organe clandestin de la résistance communiste.

À Alger, la Zone autonome* (ZAA) avait fait paraître un *Bulletin intérieur de la ZAA*.

Le MALG a publié en arabe *al Ousbou'e/L'Hebdomadaire* et un *Bulletin de renseignements et de documentation*.

Cette presse fabriquée dans les maquis, dans des conditions difficiles, a connu des fortunes diverses. Il suffit d'un bombardement par l'aviation ou d'un ratissage pour détruire tout le matériel d'impression. D'où son irrégularité et le plus souvent son interruption. Mais elle a contribué à entretenir l'esprit de résistance des Algériens.

Enfin, l'historiographie algérienne – pas plus que l'historiographie française – n'a accordé un grand intérêt à l'étude de cette source (sauf *El Moudjahid*). L'accès aux archives des wilayas permettra l'ouverture de nouvelles pistes de recherche et une meilleure connaissance et compréhension de la guerre de libération nationale.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohamed Debbah, *L'OAS et l'indépendance de l'Algérie. Bulletin de renseignements et de documentation*, Alger, Houma, 2015 • Mohammed Lemkani, *Les Hommes de l'ombre*, Alger, Dahlab, 2004 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • « Témoignage d'Abdelmalek Temmam », recueilli par Rachid Sid Ahmed, *El Moudjahid*, 8 novembre 1974.

PRESSE CLANDESTINE (FRANCE)

Dès les tout débuts de la Guerre d'indépendance algérienne, la presse a fait l'objet de poursuites et de saisies qui l'ont gravement affectée. En 1955, des tracts et des feuilles circulent par exemple pour protester contre les rappels et les maintiens sous les drapeaux, portés par des comités qui n'ont aucune existence légale. En septembre 1955, le journaliste chrétien Robert Barrat* est arrêté et détenu pendant plusieurs jours pour avoir publié « Un journaliste français chez les “hors-la-loi” algériens » dans *France Observateur*. La situation s'aggrave encore à partir de 1956 : à la loi sur l'état d'urgence* du 3 avril 1955 viennent s'ajouter les « pouvoirs spéciaux* » et en particulier le décret du 17 mars 1956 permettant aux autorités de contrôler la presse et les publications. Les saisies et les poursuites deviennent plus systématiques, en particulier avec les nouvelles mesures de maintien et de rappel sous les drapeaux. Des textes commencent à dénoncer les tortures dont

les soldats sont témoins en Algérie. Des journaux militants anarchistes* et trotskistes* doivent même cesser de paraître, étranglés par les poursuites.

Au printemps 1957 paraissent *Le Dossier* « Jean Müller » aux éditions du *Témoignage chrétien* puis la brochure *Des rappelés témoignent...* du Comité de résistance spirituelle. Les saisies incitent certains militants et intellectuels à informer l'opinion publique* française par d'autres moyens. À l'automne 1957, Robert Barrat, Maurice Pagat (ancien employé d'EDF) et Roland Marin de la communauté de l'Arche (dirigée par Lanza Del Vasto) créent le Centre d'information et de coordination pour la défense des libertés et de la paix, situé rue du Landy à Clichy. Il sera connu comme le « Centre du Landy ». Dans son comité de parrainage figurent les journalistes Claude Bourdet*, Jean-Marie Domenach, les universitaires Henri-Irénée Marrou, Jean-Jacques Mayoux, l'agronome René Dumont, l'ethnologue Jean Pouillon, le mathématicien Laurent Schwartz*, le philosophe Jean-Paul Sartre*, le pasteur Vogé ou encore l'écrivain Vercors. Ils lancent le journal clandestin *Témoignages et documents sur la guerre d'Algérie* dont le but est de publier les textes interdits ou saisis. Le premier numéro sort en janvier 1958. *La Question* d'Henri Alleg* y est par exemple publiée, le journal étant alors tiré jusqu'à 90 000 exemplaires. Au plus bas, son tirage est de 20 000 exemplaires et il obtient même son inscription à la Commission paritaire des papiers de presse permettant son acheminement postal à tarif préférentiel. Cela fait dire à Pierre Vidal-Naquet* qu'il s'agissait d'une presse « semi-légale » ou « parallèle ». Il fait d'ailleurs l'objet de saisies et de poursuites régulières

À compter de la fin de l'année 1959, les membres du comité Maurice Audin* quittent *Témoignages et documents* et lancent leur propre journal, *Vérité-Liberté*, lui aussi semi-légal. Un différend entre Maurice Pagat et Pierre Vidal-Naquet est à l'origine de la « scission » entre les deux journaux, notamment sur des questions d'organisation et de gestion. Le philosophe Paul Thibaud devient le gérant de *Vérité-Liberté*, dont 20 numéros sortent

jusqu'en juin-juillet 1962. Ce journal se présente comme un « cahier d'information sur la guerre d'Algérie ». Son comité de direction comprend sensiblement les mêmes noms que ceux du « Centre du Landy », auxquels nous pouvons ajouter le philosophe Paul Ricœur. *Vérité-Liberté* publie aussi des textes inédits, le journal se voulant une sorte de centrale d'information alternative sur la guerre d'Algérie. Il eut environ 3 000 abonnés et 10 000 lecteurs, conduisant à ce qu'il ait une influence relativement marginale. Qui plus est, le journal fait aussi l'objet de perquisitions, de saisies et de poursuites, notamment dans le contexte du « Manifeste* des 121 ». C'est d'ailleurs à ce moment-là que Robert Barrat est une nouvelle fois arrêté et emprisonné.

Par ailleurs, à partir de 1956 surtout, des personnes ont commencé à aider les Algériens et se sont regroupées en réseaux formant ce qui a été appelé les « porteurs de valises* ». Ces réseaux clandestins se sont eux aussi pourvus d'une presse clandestine. En l'occurrence, il s'agit du journal *Vérités pour*, pour lequel une réunion préparatoire est organisée au cours de l'été 1958 avec Francis Jeanson*, Jacques Berthelet, Hélène Cuenat, Jacques Vignes, et deux normaliens : Alain Badiou et Michel Launay. Le numéro 0 sort, dans lequel un parallèle est fait entre la guerre en Algérie et le fascisme, et inversement entre la paix et la démocratie. D'ailleurs, le journal se veut une « centrale d'information sur le fascisme en Algérie ». Dix-huit numéros sortiront de septembre 1958 à septembre 1960. Mais le journal doit cesser de paraître du fait des arrestations qui minent les réseaux clandestins. Le dernier numéro du journal porte d'ailleurs en une : « Ce numéro est dédié aux camarades victimes de la répression, en témoignage d'affection et de solidarité. » Le réseau dirigé par Henri Curiel* eut aussi son propre organe de presse clandestin, *Vérités anticolonialistes*, mais celui-ci eut une durée de vie encore plus courte : un seul numéro est à notre connaissance paru, en février 1961. Il faut encore y ajouter le journal *Jeune Résistance*, du réseau de réfractaires* français du même nom, auquel s'est brièvement ajouté *Jeunesse*

anticolonialiste, censé représenter le journal à destination des jeunes du Mouvement anticolonialiste français (MAF) d'Henri Curiel. Ces journaux eurent des éditions locales, notamment à Marseille*.

À cette presse clandestine des réseaux de « porteurs de valises », il faut y ajouter une presse spécifiquement communiste, en particulier à destination des soldats. Depuis 1950 existait une structure clandestine de 250 membres organisés selon les pratiques cloisonnées de la Résistance*, qui reprend du service pendant la guerre d'Algérie. François Hilsun en prend la tête, et Alfred Gerson en est la cheville ouvrière en Algérie. En tout, l'équipe sort 46 numéros de *Soldats de France* à partir de 1957, 21 numéros de *Marins de France* à partir de l'été 1958, 23 numéros du *Parachutiste* et de *Contingent*. *Soldats de France* aurait été tiré jusqu'à 90 000 exemplaires, mais aurait fait face à des difficultés croissantes du fait de la surveillance de la police* militaire. En tout, il y aurait eu entre 5 et 6 millions d'exemplaires édités, ce qui montre la puissance de diffusion du parti communiste à cette période.

Enfin, à la fin de la guerre, s'ajoute une nouvelle presse clandestine : celle de l'OAS* et des partisans de l'« Algérie française ». Ainsi, *La Voix du maquis* est diffusée en Algérie et est l'organe du MP13 ; *Appel de la France* est considéré comme le « journal de l'OAS » puis devient l'« organe officiel du Conseil national de la révolution » et a au moins 11 numéros en Algérie et en métropole. *Résurrection – Patrie OAS France*, fut diffusé en métropole. Cette petite feuille eut au moins 15 numéros. Enfin, signalons encore *Les Centurions*, publication de l'OAS qui est réservée aux officiers* et aux cadres.

Toutes ces publications montrent à la fois un foisonnement intellectuel et un éparpillement des structures clandestines, pourchassées par les autorités. La répression qui s'est abattue sur les organes de presse traditionnels a conduit les militants à devoir réinventer une presse clandestine leur permettant d'avoir un espace d'expression, fût-il clandestin. Mais la liberté d'expression fut singulièrement mise à mal au cours du conflit algérien.

Bibl. : Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d’obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d’Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007 • Laurent Sauzay, *La Revue Vérité-Liberté : un exemple de lutte contre la censure pendant la guerre d’Algérie. 1960-1962*, mémoire de DEA, IEP de Paris, 1992 • Pierre Vidal-Naquet, *Face à la raison d’État. Un historien dans la guerre d’Algérie*, La Découverte, 1989.

PRESSE EN FRANCE

La guerre est attentivement suivie par une presse écrite française profondément divisée quant à la nature et à la légitimité de l’engagement français. Jusqu’en 1956, elle relaie, dans sa majorité, le discours officiel, inflexible face aux revendications indépendantistes. Les « événements d’Algérie » sont présentés comme une opération de retour à l’ordre républicain. Si les photographies* de titres comme *Paris Match* donnent à voir des opérations de guerre par ailleurs décrites dans les colonnes des journaux, le vocabulaire utilisé tend à euphémiser la violence et les journalistes épousent la sémantique gouvernementale.

Pourtant, quelques titres de la presse hebdomadaire d’opinion aux tirages encore relativement modestes (*France Observateur*, *L’Express*, *Témoignage chrétien*, etc.) dénoncent certaines pratiques de l’armée. *France Observateur*, hebdomadaire fondé en 1950 et encore imprégné de l’esprit de la Résistance*, s’y distingue avec « Votre gestapo d’Algérie », en janvier 1955, de Claude Bourdet*, ancien dirigeant du mouvement de résistance « Combat ». Puis le 15 septembre 1955, Robert Barrat* signe « Un journaliste français chez les “hors-la-loi” algériens », dans lequel il donne la parole à des indépendantistes. Face à ces articles, les autorités usent de saisies

et d'intimidation : Robert Barrat est ainsi arrêté après son reportage et libéré rapidement sous la contrainte d'une importante campagne de presse.

Avec l'envoi massif du contingent en 1956, la couverture médiatique se densifie avant que la contestation de la guerre se renforce. La torture* est dénoncée en 1957. Si les titres communistes ainsi que *France Observateur*, *L'Express*, *Témoignage chrétien* restent très impliqués, *Le Monde** de Beuve-Méry, jusqu'alors prudent, s'engage fermement. C'est l'année des grandes affaires*, Alleg* et Audin*, notamment. Les autorités répondent en nommant une Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels*, en dénonçant « les ennemis de la France » et en recourant aux saisies et à l'intimidation. Jean-Jacques Servan-Schreiber* est ainsi inculpé pour « atteinte au moral de l'armée » après la publication en feuilleton dans *L'Express* de son témoignage* : « Lieutenant en Algérie ». En 1958, la parution de *La Question*, d'Henri Alleg, génère une nouvelle vague de saisies comme celles de *L'Express* pour « Une victoire », de Jean-Paul Sartre*, saluant l'ouvrage. Un titre comme *Le Figaro**, ne pouvant plus nier la guerre, s'engage dans la négation de la torture et dans le soutien aux discours étatiques dénonçant les critiques comme calomnieuses. Dans cette véritable « bataille de l'écrit », selon les mots de Michel Crouzet, le gouvernement trouve aussi souvent le soutien de titres favorables à l'Algérie française tels *Carrefour*, *Le Parisien libéré* ou *L'Aurore*.

Avec le 13 mai 1958*, la censure*, en vigueur en Algérie, est étendue à la métropole à partir du 25 mai. La prise du Gouvernement général à Alger est interprétée de diverses manières : quand *L'Humanité** dénonce un coup de force, d'autres ont tendance à dédramatiser l'événement. Ce clivage se retrouve lors des négociations* entre le président Coty et le général de Gaulle*. La perspective d'un retour de De Gaulle suscite l'opposition de la presse de gauche qui soutient la manifestation* du 28 mai pour « la défense de la République » et dénonce le coup d'État du général. Nombreux sont

cependant ceux qui appuient la pertinence du choix de l'homme du 18 juin pour sortir la France de la crise.

Avec le retour de De Gaulle, la presse s'attache aux hésitations gaullistes, puis, à partir du discours du 16 septembre 1959, à l'autodétermination. Certaines rédactions continuent à sensibiliser l'opinion* contre la guerre, particulièrement au moment du procès du réseau Jeanson* et du « Manifeste* des 121 » pour « le droit à l'insoumission » en 1960. À l'instar du mensuel *Témoignages et documents* publié de janvier 1958 à avril 1963 par le Centre de coordination pour la défense des libertés et de la paix, les cahiers d'information *Vérité-Liberté*, qui paraissent de mai 1960 à mars 1962 en soutien au comité Maurice Audin*, collectent les témoignages et textes interdits attestant de la pratique systématisée de la torture. La presse est alors traversée par d'intenses débats sur l'opposition à la guerre, le soutien au FLN* et l'insoumission, tandis que le 17 octobre 1961* suscite l'émoi. Les partisans de l'Algérie française, menés par des plumes aussi talentueuses que celles de Jules Romains, Roland Dorgelès ou Roger Nimier, se fracturent durant cette période, certains optant pour le soutien à de Gaulle, d'autres pour la radicalité de l'OAS*.

Les autorités poursuivent quant à elles leurs efforts pour faire taire les critiques. Si la censure, en 1958, est rapidement supprimée, les saisies continuent et atteignent même un pic en 1961-1962. Si elles visent avant tout la presse de gauche, elles répriment désormais aussi le camp de l'Algérie française.

François ROBINET

Bibl. : Philippe Baudorre, *La Plume dans la plaie. Les écrivains journalistes et la guerre d'Algérie*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003 • Barbara Vignaux, « L'Agence France-Presse en guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 83, n° 3, 2004 • Michel Winock, « Guerre d'Algérie : des médias mal enchaînés », in *Le xx^e Siècle idéologique et politique*, Perrin, 2013.

PRESSE FRANCOPHONE EN ALGÉRIE

Durant la guerre, la presse en Algérie est soumise à la censure*, aux saisies et à une forte pression des autorités coloniales.

Avec l'état d'urgence* en 1955, la presse en arabe est interdite, de même que les titres critiques de la colonisation. C'est le cas de la presse communiste (*Liberté, Alger républicain**, etc.) à la suite de la dissolution du PCA* en septembre 1955. Il ne reste plus que quelques titres coloniaux, avec, hors d'Alger, *La Dépêche de Constantine*, dirigée par le sénateur Léopold Morel, et *L'Écho d'Oran*, le plus ancien titre d'Algérie, créé en 1844 et dirigé par Pierre Laffont ; ses tirages approchent souvent les 75 000 exemplaires durant la guerre. Les principaux titres sont cependant algérois. Le groupe *L'Écho d'Alger**, dirigé par Alain de Sérigny depuis 1941 et fortement lié à la riche famille des Duroux, comprend aussi *Dernière Heure* et *Dimanche matin*. Depuis 1945, *L'Écho d'Alger* est le principal journal des Français d'Algérie. Solide et professionnelle, l'équipe compte dans ses rangs Jacques Chevallier* ainsi que le correspondant du *Monde** Georges Messud.

Financé par Georges Blachette, qui doit sa fortune au commerce de l'alfa, le *Journal d'Alger* se veut plus libéral. Dirigée par Louis Cardona, la rédaction est conduite par Edmond Brua et compte Gabriel Conesa qui écrit aussi dans *Le Monde* et dans *Paris Match*. Elle tente de se démarquer des appels à la répression qui dominent alors la presse coloniale. Longtemps menée par Jean Brune, *La Dépêche quotidienne d'Algérie* reste également attachée à l'Algérie française.

Lancée en 1956, la revue* mensuelle *L'Espoir* est un cas original. « Journal des libéraux d'Algérie », elle regroupe des personnalités françaises (Paul Houdart, André Gallice, Charles-Robert Ageron*, etc.) et des intellectuels musulmans (Mahfoud Kaddache*, Ahmed Benzadi, etc.). Elle prône le dialogue, dénonce le cycle terrorisme/répression, s'oppose à la guerre et aux méthodes de Lacoste* et de Massu*. À la suite de multiples

saisies et perquisitions entre novembre 1956 et février 1957, Jean Gonnet décide d'en suspendre la parution. Elle reparaît du 29 avril au 28 septembre 1960, avec l'équipe des fondateurs et de nouveaux collaborateurs comme Mohammed Taïbi ou Jean Fosco, mais elle subit de nouvelles saisies et menaces. Interrompue, elle ne reparaitra qu'une fois en juin 1962.

La tonalité générale de la presse coloniale évolue après 1958. Jusqu'en 1958, elle propose généralement la chronique d'une guerre considérée comme gagnable et avant tout présentée *via* le prisme des attentats et des exactions du FLN*. Après 1958, le doute puis le spectre de la défaite marquent des productions centrées sur les questionnements politiques et soumises à la pression des autorités, de l'OAS* et du FLN.

Dans cet ensemble, *L'Écho d'Alger* se distingue par le soutien de son directeur, Alain de Sérigny, à de Gaulle*, en 1958, avant une radicalisation lui valant d'être arrêté puis interdit de séjour en Algérie. Au-delà, la presse coloniale est visée par les autorités en 1960-1961. Les journaux du groupe *L'Écho d'Alger* sont interdits après le putsch*. Le 6 février 1962, l'OAS réquisitionne *L'Écho d'Oran* pour imprimer une édition pirate de 20 000 exemplaires. Le gouvernement réagit immédiatement en interdisant tous les titres du groupe. Seul *Le Journal d'Alger*, proche des positions gaullistes, continue de paraître. Sous forte pression de l'OAS, la rédaction est plastiquée le 17 avril 1962. Du fait de ces difficultés, à la fin de la guerre, ne subsistent que *La Dépêche quotidienne d'Algérie* à Alger et quatre quotidiens en province.

De son côté, le FLN s'est très tôt doté de titres. Après *Le Patriote et Résistance algérienne*, il lance, au printemps 1956, *El Moudjahid (Le Combattant)*, journal clandestin dirigé par Abdelmalek Temmam et imprimé à Alger. Si le FLN a tendance à privilégier le français, *El Moudjahid* est également proposé en arabe à partir de 1957. Dans le contexte de la bataille d'Alger*, Redha Malek relance le titre depuis le Maroc* puis la Tunisie* autour d'une équipe constituée notamment de Frantz Fanon* et de Pierre et

Claudine Chaulet*. Un des enjeux est de montrer la guerre comme une guerre populaire de libération nationale qui n'est pas dirigée contre la France et les Français mais contre l'oppression coloniale.

Après l'indépendance, *El Moudjahid* devient le journal officiel de la République algérienne. *Alger républicain*, le titre communiste, reprend le 17 juillet 1962. Jusqu'à la nationalisation de la presse en 1963, il est, avec *La Dépêche quotidienne d'Algérie*, le quotidien le plus lu. Leurs tirages approchent les 80 000 exemplaires quand le quotidien national *Le Peuple (Ach-Chaab)* atteint à peine les 40 000. À son image, les nouveaux journaux connaissaient de grandes difficultés (*Alger ce soir, La République*).

François ROBINET

Bibl. : Marc Agostino, « Les journaux quotidiens d'Algérie et l'opinion », in Philippe Baudorre (dir.), *La Plume dans la plaie. Les écrivains journalistes et la guerre d'Algérie*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003 • Henri Alleg, Abdelhamid Benzine et Boualem Khalfa, *La Grande Aventure d'Alger républicain*, Messidor, 1987 • Gilles Kraemer, *Trois Siècles de presse francophone dans le monde. Hors de France, de Belgique, de Suisse et du Québec*, L'Harmattan, 1995.

PRESSE MNA

Après la dissolution du MTLD en novembre 1954, les dirigeants messalistes ont pu compter sur l'appui d'anticolonialistes, comme Alexandre Hébert qui permet l'impression de *La Voix du peuple* – nom de l'organe du MNA* – grâce aux moyens techniques de l'Union départementale Force ouvrière* à Nantes, avant que l'opération ne se déroule dans la cave d'un restaurateur ami du syndicaliste.

Mohammed Maroc est, avec Raymond-Nourredine Naït-Mazi, le principal rédacteur et responsable du journal jusqu'en 1956. En décembre, la

direction de la Surveillance du territoire procède à l'interpellation de dirigeants et à la saisie de deux valises contenant des milliers d'exemplaires du journal. Une descente est effectuée à l'imprimerie d'André Ribet située à Vanves et où sont édités des documents messalistes. La répression policière et la pression du FLN* conduisent à transférer à Cologne le Comité d'information et de propagande confié à Moulay Merbah.

Journaux et tracts sont alors imprimés en Allemagne sous la responsabilité du secrétaire général, avant d'être pris en charge par la délégation de Belgique* dont est membre Sid-Ali Addab. À son départ de Belle-Île-en-Mer, en janvier 1959, Messali Hadj* supervise personnellement la conception du journal et sollicite les dirigeants, souvent en vain, pour enrichir son contenu.

En plus de *La Voix du peuple* – 55 numéros entre le 1^{er} décembre 1954 et le 1^{er} juillet 1962 –, des bulletins d'information, brochures ou publications plus éphémères comme *Le Sahara* – 3 numéros entre mai 1958 et juillet 1959 – sont édités par le MNA.

Le parti messaliste diffuse des titres comme *Algérie libre* – édition française de *Free Algeria*, entre le 1^{er} décembre 1957 et le 2 septembre 1960 –, *Réalités algériennes* – 23 numéros publiés en Belgique, de juin 1959 à juin 1962, par Camille Van Deyck ; une édition allemande comprend une dizaine de numéros entre 1959 et 1961 – mais aussi des publications en langue étrangère comme *Algerian News* – publié à Londres de mars 1957 à mai-juin 1960 par Betty Hamilton – ou *Algeria Libera* – publié du 21 septembre 1957 à avril-mai 1959 –, ou encore *Levend Algerië* – 6 numéros de juin 1959 à juin 1960.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Bernard Hazo, *L'Homme qui dit non. Hommage à Alexandre Hébert, ancien secrétaire de l'Union départementale CGT-Force ouvrière de Loire-Atlantique*, s. l., 2011 • Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de*

militants nationalistes algériens (1926-1954). ENA, PPA, MTLD, L'Harmattan, 1985.

PRISONNIERS

Dès novembre 1954, le Comité international de la Croix-Rouge* (CICR) cherche à être autorisé par le gouvernement français à agir en Algérie. Il estime en effet que le conflit qui commence revêt une gravité suffisante pour entrer dans le cadre de l'article 3 commun aux quatre conventions de Genève* de 1949 concernant les « conflits non internationaux ». Ceux-ci sont définis comme des « conflits qui ressemblent à une guerre internationale, mais qui ont lieu à l'intérieur même du territoire d'un État ». Or, l'un des sujets d'inquiétude du CICR concerne les prisonniers des deux camps. Initialement, le CICR se soucie avant tout des prisonniers algériens de l'armée française dans la mesure où le bruit d'exécutions sommaires* et de tortures* court déjà. Du côté français, le président du Conseil Pierre Mendès France* autorise, en février 1955, le CICR à se rendre en Afrique du Nord pour vérifier l'application de la troisième convention sur les prisonniers de guerre, quand bien même aucune guerre n'est reconnue (l'Algérie étant considérée comme composée de départements français et la France ne pouvant être en guerre contre elle-même). La mission du CICR vise à obtenir la liste nominative des personnes arrêtées par les forces françaises, à visiter les lieux d'internement et de détention, à faciliter la correspondance des détenus, et à leur organiser une aide de secours ainsi qu'à leur famille. Du côté algérien, le CICR noue des relations avec Ahmed Ben Bella* et Mohamed Khider* au Caire en janvier 1956 pour prévoir le cas des prisonniers français du FLN*. Le nouveau président du Conseil français Guy Mollet* estime à la même période que la question des prisonniers français du FLN ne se pose pas dans la mesure où ceux-ci seraient presque systématiquement exécutés.

Dans le même temps, les autorités françaises considèrent les combattants algériens comme des « rebelles » et les traitent comme des criminels de droit commun. Il ne saurait donc leur être reconnu le statut de prisonnier de guerre. Pour cette raison, les condamnations à mort* pleuvent et les premières exécutions ont lieu en 1956 (Ferradj et Zabana*). Des lieux d'enfermement non judiciaires sont par ailleurs ouverts. Ainsi des prisonniers algériens sont internés dans les locaux militaires puis dans les centres de tri et de transit* (CTT), théoriquement pour un temps limité à l'issue duquel ils doivent être soit libérés soit déférés devant les tribunaux soit encore internés dans des centres d'hébergement*. À partir de mars 1958, le commandement français estime cependant que le fait de traiter avec considération les combattants algériens « pris les armes à la main » (PAM) pourrait les amener à devenir moins résolu au combat, voire à être « retournés ». C'est ainsi que des centres militaires d'internés* (CMI) sont créés. Leur nom indique clairement que les camps sont gérés par des militaires mais que les internés ne sauraient être considérés comme des militaires. Néanmoins, cette création va dans le sens de la volonté du CICR de reconnaître de fait un statut distinct pour les combattants algériens. Le général de Gaulle* dans son discours sur la « paix des braves » en octobre 1958 va dans le sens de cette même reconnaissance, sans que cela débouche sur un fléchissement algérien. Le nombre d'internés algériens reste peu important : de l'ordre de 4 500 au maximum, tandis que les détenus dans les CTT seraient mensuellement entre 17 500 et 20 000 de janvier à août 1959. Par ailleurs, ces prisonniers algériens – bien qu'ils ne soient pas reconnus comme tels – sont alors entrés dans un système où ils peuvent être au moins en partie identifiés, tandis qu'une partie d'entre eux ne sont même pas arrivés à ce stade, en ayant subi tortures et/ou exécutions extrajudiciaires, conduisant dans ce dernier cas à des disparitions* dont le nombre s'élève à plusieurs milliers, voire dizaines de milliers.

En comparaison, le nombre de prisonniers français est beaucoup moins important, démontrant ici aussi le caractère asymétrique de la guerre : il serait

de l'ordre de 1 350 jusqu'au cessez-le-feu. La prise en compte de cette réalité est laborieuse pour les autorités françaises, laissant un flou propice à tous les errements possibles envers les familles. Certaines d'entre elles sont confrontées au silence soudain de leur proche, sans qu'elles aient de nouvelles ; d'autres apprennent à la radio* que leur fils ou frère est fait prisonnier ; pire encore, une mère reçoit la plaque militaire de son fils par la poste, signifiant brutalement son décès, alors que, fait prisonnier, il parvient à s'évader onze jours plus tard... Afin de juguler toutes ces erreurs, le ministre résidant Robert Lacoste* crée en avril 1957 un « Bureau de recherche dans l'intérêt des familles », qui recense les disparus civils et militaires. Néanmoins, cela n'élimine pas tous les problèmes. Par exemple, certains militaires considérés comme disparus sont en fait des déserteurs. Parallèlement, le CICR demande au Croissant-Rouge algérien* de fournir une liste des captifs de l'ALN*, ce qu'il ne fait pas. Le FLN n'est d'ailleurs pas toujours en mesure de donner des renseignements sur ses prisonniers, réalisés dans le cadre d'une guérilla*. Parfois, des lettres parviennent directement ou indirectement aux familles, jusqu'à apprendre l'exécution de leur proche.

Par ailleurs, le FLN traite différemment les Français et les Algériens, les hommes et les femmes*. Autant les Français et les hommes sont plus facilement exécutés ou faits prisonniers, autant les Algériens et les femmes sont plus facilement libérés. Il n'en reste pas moins que, pour le FLN, le fait de faire des prisonniers lui permet de montrer sa puissance et de peser en faveur de la libération de ses propres prisonniers. C'est aussi un levier sur le plan international en montrant sa capacité à capturer des soldats ennemis et en cherchant éventuellement à les traiter selon les conventions de Genève, afin de se montrer comme unique autorité légitime du côté algérien.

D'une manière générale, très peu de prisonniers sont faits et leur situation reste très précaire dans les conditions d'une guérilla, *a fortiori* en cas de blessure. Ils sont détenus dans des fermes, villages ou grottes ; quelques-uns restent à un seul endroit mais la grande majorité doit changer régulièrement

de lieu, avec des conditions de déplacement souvent difficiles. Cela peut occasionner des possibilités de fuite, qui restent cependant très marginales tout au long du conflit. Leur situation sanitaire et alimentaire est en règle générale très rudimentaire. Quelques prisonniers sont détenus au Maroc* ou en Tunisie*, dans des conditions un peu meilleures. Ils sont par exemple 15 à Oujda, et 4 en Tunisie à la suite de l'embuscade* de Sakiet* en janvier 1958. La construction des barrages* frontaliers limite cependant la possibilité pour le FLN d'exfiltrer ses prisonniers chez ses voisins.

Si certaines exécutions sont médiatisées par le FLN, provoquant une effervescence du débat politique du côté français, nombre d'entre elles ne le sont pas, laissant les familles dans l'expectative avec leur proche considéré comme disparu. Les libérations sont elles aussi largement mises en scène, surtout après la création du GPRA* en 1958. Mais au bout du compte, plus de la moitié des prisonniers français du FLN ne sont pas revenus de captivité. Tant du côté français que du côté algérien (dont les chiffres sont plus importants), cette question continue de hanter les familles qui se demandent encore où se trouve le corps de leur proche.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Raphaëlle Branche, *Prisonniers du FLN*, Payot, 2014 • Véronique Gazeau et Tramor Quemeneur, *Mourir à Sakiet. Enquête sur un appelé dans la guerre d'Algérie*, PUF, 2022 • Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internement, assignation à résidence*, Odile Jacob, 2012.

PRISONS (ALGÉRIE)

Les législations d'exception encadrant la guerre posent comme principe la traduction en justice des nationalistes, y compris, potentiellement, ceux faits prisonniers* dans les maquis. Rapidement, les condamnations pleuvent

et les prisons d'Algérie sont saturées. En 1957, selon un rapport de l'administration pénitentiaire, la population carcérale a augmenté de 133 % depuis le 1^{er} novembre 1954*. Le nombre de détenus dépasse pratiquement en permanence la capacité totale de 14 000 places des prisons d'Algérie : 21 000 en juillet 1958, 13 000 en mars 1960, 18 500 en janvier 1962. Les transferts en métropole offrent un palliatif plus qu'une solution. Ils ne font que déplacer le problème. Surtout, ils se heurtent aux réticences de détenus souhaitant le plus souvent rester en Algérie, près de leurs familles. De ce fait, au moment du décès de Simone Veil*, en 2017, une importance trop grande a été accordée au rapport qu'elle a rendu lorsque, jeune magistrate* détachée au ministère de la Justice, elle a préconisé des transferts de femmes* d'Algérie en métropole. Non seulement ce rapport s'inscrit dans une politique globale antérieure mais ses effets concrets sont restés limités.

Diverses enquêtes mentionnent les conséquences de ce surpeuplement. En 1957, selon les délégués de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire* (CICRC), « les prisonniers prévenus, appelants ou condamnés, se trouvent en dehors de leur dortoir ou cellule, pendant la journée, soit durant sept à huit heures et demie » et « les cellules individuelles peuvent contenir jusqu'à trois prisonniers ». Le Pr Richet et le général Zeller, pour la Commission de sauvegarde*, s'indignent du sort réservé aux condamnés à mort à Barberousse, la prison civile d'Alger : « La chose devient proprement inhumaine pour les condamnés à mort : 60 ou 65 hommes attendent là parfois quatre ou cinq mois l'exécution ou la grâce, entassés à trois par cellule, alors que ces cellules sont faites pour un seul, à la rigueur pour deux. » En théorie, en Algérie, le régime carcéral est identique à celui de la métropole mais il est adapté face aux mobilisations. Ainsi à Barberousse, avant le régime politique officiellement octroyé en 1959, les femmes condamnées pour des affaires de droit commun sont séparées de celles condamnées pour raisons politiques, autant que faire se peut. Les condamnés à mort masculins, en revanche, sont menottés – si l'entrave a été

supprimée dans les textes, une exception a été décidée pour l'Algérie en guerre. Les femmes condamnées à mort en restent dispensées.

Dans leurs témoignages*, les anciens détenus ne s'attardent pas, le plus souvent, sur leurs conditions de détention, pourtant déplorables – dortoir collectif, nourriture de piètre qualité si ce n'est infâme, tenues spécifiques sans confort ni esthétique, conditions sanitaires sommaires, brimades des gardiens, etc. Plus que tout, le souvenir des exécutions les a marqués. À Barberousse, quand ils n'en guettent pas les signes avec anxiété, ils en sont avertis par le bruit de l'ouverture des portes à l'aube, suivi de l'entrée du camion transportant les bois de justice et du montage de la guillotine. Les slogans, cris et chants* accompagnent la sortie des condamnés de leurs cellules et leur mise à mort. Ainsi la Casbah, en bordure de laquelle Barberousse est située, est alertée. L'autre spécificité du vécu carcéral réside dans les mobilisations collectives. Non seulement le FLN* prolonge en prison la lutte pour l'indépendance, par des grèves de la faim, en particulier, mais les détenus trouvent des motifs de soulèvement dans la vie quotidienne. À Barberousse, par exemple, en 1957, les femmes refusant d'admettre une prisonnière de droit commun dans leur dortoir ont subi gifles, coups de pied, de poing, de cravaches, et douches tout habillées. L'une d'elles, Éliette Loup*, raconte qu'elles ont jeté des projectiles divers sur les forces de l'ordre, manifesté en chantant et criant « assassins », « buveurs de sang » (comme le relèvent notamment les rapports officiels). Puis les condamnées à mort ont dénoncé un régime particulier de visite (deux personnes deux fois par mois), de nourriture, de promenade, ainsi que leur entassement à trois dans une cellule. En militantes, elles écrivent au ministère de la Justice qui a gardé trace de leurs doléances. La prison est aussi un lieu de production d'écrits. Aux journaux intimes, carnets de poésie et correspondance entre condamnés, d'un quartier à un autre, grâce notamment à des complicités chez les gardiens, s'ajoute la rédaction de témoignages sur les tortures subies en amont de l'incarcération, entre les mains des militaires. Le livre d'Henri

Alleg*, *La Question*, paru chez Minuit en 1958, en est le symbole. Son auteur l'a rédigé dans sa cellule à Barberousse et l'a fait sortir par son avocat.

Du point de vue des autorités, le surpeuplement pose de redoutables problèmes de sécurité. La prison de Sétif, par exemple, connaît une révolte en 1961 puis, un surveillant ayant été tué, deux autres, « d'origine musulmane », selon les autorités, ont aidé six condamnés à mort à s'évader avant qu'une seconde révolte éclate ; les gendarmes interviennent. Le général Ailleret*, alors commandant en chef, alerte son ministre sur « l'encombrement des prisons », qui « a pour effet de paralyser la tâche des gardiens ». Les prisons sont non seulement l'un des lieux de la guerre mais l'un des lieux de la défaite française. Les partisans de l'indépendance ne désarmant pas, les arrestations perdurent et toute mesure de déflation des effectifs reste vaine. En décembre 1961, après la grâce de 2 500 condamnés à de courtes peines, les autorités prévoient que les prisons retrouveront leur niveau d'encombrement dans les trois mois.

Par rapport aux camps d'internement*, les prisons se distinguent en tant que lieux de détention judiciaire, sous couvert d'une instruction en cours ou d'une condamnation. Des dires des détenus, si la violence n'en est pas absente, le pire y est évité. Le soulagement accompagne la traduction en justice. Néanmoins, les prisons s'inscrivent dans un ensemble de lieux de détention que les prisonniers connaissent au cours des trajectoires complexes débutant avec leur arrestation. Ils peuvent ainsi passer par les camps d'internement : centres de tri et de transit* de l'armée en amont des incarcérations judiciaires, centres d'hébergement* en aval – les prisonniers libérés par la justice sont internés, après un non-lieu, un acquittement, une condamnation avec sursis ou encore à l'issue de leurs peines. D'autres lieux sans existence officielle sont restés dans les mémoires, telle la prison des femmes de Tifelfel, aménagée à la hâte dans l'Aurès à l'été 1955 pour les épouses des maquisards. Comme il n'en reste plus de trace matérielle, elles seules peuvent en témoigner tant qu'elles sont encore en vie. Les hôpitaux,

enfin, notamment l'établissement psychiatrique de Blida, voient aussi passer des détenus. Pour Marc André et Susan Slyomovics, « la prison se comprend inévitablement dans un dispositif d'enfermement plus vaste ».

Réinvesties à l'indépendance et parfois encore utilisées, ces prisons n'ont pas fait l'objet d'une patrimonialisation propre à en susciter l'étude. Les recherches sont en cours. Même si leur envoi en métropole était privilégié, l'incarcération des partisans de l'Algérie française, dont ceux de l'OAS*, manque également dans l'historiographie des prisons algériennes.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Marc André et Susan Slyomovics (dir.), *L'Année du Maghreb*, n° 20, *L'Inévitable prison*, 2019 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

PRISONS (FRANCE)

L'état de guerre n'étant pas juridiquement reconnu, *a fortiori* en France, les prisons se remplissent d'ennemis prévenus ou condamnés, principalement des nationalistes algériens, au point qu'on parle de « prisons algériennes » sur le territoire métropolitain. En effet, alors que le nombre de détenus ne cessait de diminuer depuis 1945, il est en forte hausse à partir de 1956 et atteint un pic en 1961. Au cours de 1956, le nombre de « détenus nord-africains » (pour reprendre la terminologie de l'époque) passe de 1 608 à 2 535. Puis il augmente de façon spectaculaire dans certaines régions pénitentiaires : 91 % à Paris, 144 % à Lyon*, 93 % à Marseille*, 295 % à Lille* en 1957. Près de 44 280 Algériens sont arrêtés durant la guerre, soit un dixième de ceux qui résident alors en métropole. Fin 1958, les détenus algériens représentent 62,5 % des détenus à Fresnes et 35 % à la Santé, et ils forment la totalité de la population pénale de Loos-les-Lille ou de Saint-Martin-de-Ré. En 1962, ils se comptent en centaines : 373 à Loos-les-Lille, 491 à Saint-Paul à Lyon, 459 aux Grandes Baumettes et 115 aux Petites Baumettes à Marseille, 765 à Fresnes. L'augmentation de la population carcérale s'explique par l'augmentation de la population algérienne en France (environ 350 000 personnes en 1962), sa très forte politisation et l'approfondissement de la répression en métropole (pouvoirs spéciaux* en juillet 1957, tribunaux militaires à partir d'octobre 1958).

La surpopulation carcérale aggrave les conditions de détention. Malgré la réouverture de prisons dont celles de Riom et de Trévoux, le surpeuplement freine l'application des réformes carcérales promues dès 1945 et destinées à humaniser les conditions de détention, notamment par un traitement individualisé. Durant la guerre d'Algérie, le régime cellulaire est rarement possible, du fait de contraintes architecturales (une quarantaine de prisons sur

130 sont constituées de dortoirs) et du manque de place. L'enfermement individuel est réalisé dans moins d'un tiers des prisons. La surpopulation, en outre, empêche les séparations habituelles entre catégories de détenus. Par exemple, en juin 1959, la maison d'arrêt de Châlon-sur-Marne, d'une capacité de 155 places, regroupe 31 métropolitains et 51 « Nord-Africains » de droit commun mais aussi 242 détenus politiques. Enfin, les oppositions peuvent rejouer en prison. Certes, l'administration tente de séparer les ennemis. À Lyon, les détenus FLN* vont à Saint-Paul, ceux du MNA* à Saint-Joseph. En 1962, la Santé regroupe 315 détenus OAS* et 8 FLN, Fresnes 721 FLN pour 44 MNA. Les frictions sont réelles : à la maison d'arrêt de Douai, une première séance de cinéma* collectif aboutit à une bagarre entre détenus MNA et détenus FLN.

Les Algériens établissent un rapport de force avec l'administration pénitentiaire. Le FLN organise des comités de soutien, à l'extérieur, et des comités de détention, à l'intérieur, pour avancer des revendications. De grandes grèves de la faim, lancées en 1959 pour l'obtention d'un régime spécial, aboutissent à la circulaire Michelet* du 4 août : les prisonniers* incarcérés pour des faits en relation avec la guerre d'Algérie deviennent des détenus de « catégorie A » et leur ordinaire est amélioré (promenades allongées, courrier plus fréquent, lecture de journaux, réception de colis de la Croix-Rouge*, vie diurne en commun, scolarisation, etc.). Une fois le statut obtenu, les détenus œuvrent pour son amélioration mais, après un nouveau durcissement à la suite du départ d'Edmond Michelet, une nouvelle longue grève de la faim en novembre 1961 leur permet d'obtenir un nouveau statut (19 novembre 1961) et de nouveaux droits (transistors, etc.). Il reste très difficile d'appliquer un règlement uniforme dans toutes les prisons : les conditions de détention varient de l'une à l'autre. Elles varient également selon le statut du prisonnier (les cadres du FLN bénéficient d'une amélioration de leur régime, les condamnés à mort sont rassemblés dans des quartiers distincts) et selon la trajectoire carcérale tant la prison est un espace

traversé : des suspects sont arrêtés et détenus en France sur mandat d'amener de tribunaux d'Algérie, avant d'y être transférés et parfois internés dans des camps ; dans l'autre sens, des condamnés à mort sont envoyés en métropole pour désengorger les prisons de la colonie ; en France, les prévenus, une fois condamnés, rejoignent des centrales situées loin de chez eux comme Saint-Martin-de-Ré, Mauzac ou Thol.

Si les détenus algériens, hommes, ont été les plus nombreux, s'ils ont fait le plus de bruit, la guerre d'Algérie a conduit bien d'autres personnes en prison. Des femmes*, algériennes ou européennes, ont également été emprisonnées, souvent discrètement même si elles ont parfois fait parler d'elles, comme lors de grèves de la faim ou de l'évasion* de six d'entre elles de la Petite Roquette (25 février 1961). En janvier 1962, 81 femmes sont emprisonnées, notamment à Montluc*, Rennes, Caen, Pau. Leurs conditions de détention sont aussi variables que celles des hommes : cellules individuelles à Fontenay-le-Comte, cellules collectives à Rouen, dortoirs à Pau par exemple. Toutes les prisons séparent cependant les « politiques » des « droit commun ». Outre les partisans de l'indépendance, des objecteurs de conscience ont été très sévèrement condamnés : en juin 1962, 160 sont encore emprisonnés dont 139 depuis plus de deux ans. Quelques prisons en concentrent un grand nombre : Aix-en-Provence où ils sont en 1962 plus de 50, Metz (20 % d'entre eux), Rennes, Lyon. Eux aussi ont des trajectoires mouvementées et protestent, parfois en faisant la grève de la faim, non seulement en solidarité avec les Algériens et pour obtenir le régime politique mais aussi, plus spécifiquement, pour obtenir un statut des objecteurs de conscience.

Les accords d'Évian* entraînent des libérations massives : le 18 mai 1962, il ne reste plus aucun des 5 000 détenus algériens de catégorie A en prison. D'autres détenus pour « des faits en relation avec la guerre d'Algérie », non amnistiés*, restent enfermés : objecteurs de conscience concentrés sur Mauzac, soutiens du FLN jusqu'en 1963-1964 ou encore

activistes de l'OAS. Ces derniers sont encore 1 688 en prison au 1^{er} janvier 1963 et 188 le 1^{er} janvier 1966. Des détenus de toutes ces catégories ont témoigné de leurs expériences dans de nombreuses autobiographies.

Marc ANDRÉ

Bibl. : Fanny Layani, « “Le ciel est bleu comme une chaîne.” L’incarcération des militants de l’indépendance algérienne dans les prisons de France métropolitaine. 1954-1962 », mémoire de Master 2 sous la dir. de R. Branche, Paris-1, 2012 • —, « Fresnes, “prison algérienne” ? (1954-1962) », *L’Année du Maghreb*, n° 20, 2019 • —, « Ce que la guerre fait aux prisons. L’impact de la guerre d’indépendance algérienne sur les prisons de métropole », *Criminocorpus*, n° 13, 2019, disponible en ligne.

PROCÈS DES MEMBRES DE L’OAS

En mai 1962, le procès Salan*, devant le Haut Tribunal militaire institué le 27 avril 1961 grâce aux pouvoirs exceptionnels que l’article 16 de la Constitution confère au chef de l’État, cristallise l’attention. Alors que Jouhaud* a déjà été condamné à mort, le 13 avril 1962, la condamnation de Salan, chef de l’OAS*, vaut celle de l’organisation. Son avocat, Tixier-Vignancour, choisit l’offensive, en rappelant l’affaire du bazooka et les engagements de nombreux gaullistes pour l’Algérie française, 13 Mai* inclus. Il obtient une condamnation à la détention criminelle. En réplique, les autorités créent par ordonnance le 1^{er} juillet 1962 une nouvelle juridiction, la Cour militaire de justice. Bien que sa légalité soit contestée, elle condamnera à mort, le 4 mars 1963, Jean-Marie Bastien-Thiry, maître d’œuvre de l’attentat du Petit-Clamart*.

Après son exécution, les procès de l’OAS sont très nombreux mais ils sont beaucoup moins médiatisés, sauf celui du colonel Argoud* (décembre 1963). Ils se déroulent devant la Cour de sûreté de l’État* créée en

janvier 1963. Elle a jugé 2 265 personnes entre 1963 et 1968, pour la plupart impliquées dans l'OAS. Elle mène une véritable « politique du chiffre » (Vanessa Codaccioni). En juillet 1964, 90 % des membres de l'OAS ont été jugés pour complot contre l'autorité de l'État. Les décisions, reflétant les directives de l'exécutif, sont celles d'une institution assujettie au pouvoir. Ses peines témoignent d'une sévérité modulée en fonction de la place dans la hiérarchie de l'OAS, de la gravité des actes (crimes de sang), de l'âge et du sexe des accusés (les 138 femmes sont condamnées moins lourdement). Au total, en juillet 1964, toutes juridictions confondues, le bilan est de 4 113 personnes jugées, 9 condamnations à mort*, dont 4 exécutées, 3 460 condamnations à des peines privatives de liberté (la moitié assorties de sursis) et 644 acquittements. Le temps des procès passé, les autorités enclenchent un processus d'amnistie* qui démarre dès décembre 1964, se poursuit en juin 1966 puis dans la foulée de mai 1968 (dernières libérations) pour s'achever en décembre 1982 sous François Mitterrand*.

Olivier DARD

Bibl. : Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Éditions du CNRS, 2015 • Victor Delaporte, « Aux origines de la Cour de sûreté de l'État. La conquête d'un pouvoir de punir par l'exécutif (1960-1963) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 140, 2018 • Stéphane Gacon, « Les amnisties de la guerre d'Algérie (1962-1982) », *Histoire de la justice*, n° 16, 2005.

PROGRAMMES SCOLAIRES (ALGÉRIE)

L'enseignement a été un vecteur essentiel dans la domination coloniale. L'école a ainsi contribué à assurer et justifier « le pouvoir idéologique » de la domination française. Les programmes scolaires sont de ce point de vue un instrument important dans la diffusion, la socialisation et la justification de

l'idéologie coloniale, dans ce qu'elle se représente comme hiérarchie raciale et sociale. Jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, les programmes pour indigènes ne changent guère fondamentalement. Les rapports entre les communautés ne sont relevés que comme « fonctionnels », minimaux et nécessairement inégalitaires. L'enseignement de l'histoire et de la géographie commun aux deux populations glorifie la colonisation, présente celle-ci comme mission de civilisation d'une contrée jusque-là ensauvagée et vierge, joue sur les différences « ethniques » entre Arabes et Kabyles, ces derniers étant présentés comme plus enclins à l'assimilation. Le plan de scolarisation de 1944, qui annonce alors une scolarisation accélérée et des réformes, visant le développement des études arabes et sur l'islam, se révèle assez timide. Les réformes qui sont engagées ne prennent place que progressivement dans la décennie qui suit, si bien qu'en 1954, peu d'entre elles sont réellement effectives. Sur le plan des manuels et de la pédagogie, le Syndicat national des instituteurs* (SNI, sections algériennes) s'engage sur des réformes qui font évoluer quelque peu les programmes. De fait, toutes ces réformes tardives, partielles et velléitaires ne rompent pas avec la ligne politique stratégique de ne pas aller sur le fond dans les réformes engagées.

Les politiques publiques de définition de l'institution scolaire, de son rôle et de ses fonctions démarrées au lendemain de l'indépendance ont répondu comme en écho aux politiques coloniales. On peut même avancer que le degré d'imprégnation de l'enseignement actuel par l'idéologie officielle, « une langue, une religion, un peuple », est symétriquement proportionnel au degré de déculturation subi durant la période coloniale. La rapide avancée de l'arabisation dans le système d'enseignement, la redéfinition des programmes scolaires dans le sens de l'idéologie officielle, un enseignement exclusif de l'histoire nationale, la part prépondérante que prend l'islam (religion de l'État indépendant) dans la sphère éducative, sont à cet égard révélateurs de la transformation du contenu de l'enseignement, d'autant plus impérieuse que la déculturation a été profonde. C'est au niveau du premier degré que sont

introduites les premières mesures d'arabisation, dès les premières années d'indépendance de 1962 à 1964. Le processus aboutit en 1973-1974 à l'arabisation quasi complète du primaire et du secondaire. Le supérieur est quant à lui arabisé en 1983, avec la persistance du français dans des filières comme la médecine, l'architecture et l'ingénierat. Les principes fondamentaux du roman national énoncés dans la Charte d'Alger qui, déjà sélective, ne faisant référence qu'au cheikh Ben Badis, le président de l'Association des ulémas, ainsi qu'à l'émir Abdelkader et aux premiers résistants à la colonisation s'affirment dès 1964 dans les programmes scolaires, et sont officialisés dans les ouvrages qui suivent la mise en place de l'École fondamentale en 1976. Se met en place dans les programmes (notamment d'arabe, d'histoire et de philosophie) une vision de la nation exclusive de toute autre composante que celles de l'arabo-islamisme et de son « institutionnalisation au service de l'État FLN ». Il faut attendre les premières secousses des années 1980, principalement après le mouvement social d'octobre 1988, pour voir s'ouvrir, à défaut de réformes de fond, de subreptices adaptations. Les programmes et manuels scolaires deviennent dès lors l'enjeu de rapports de force politico-idéologiques, qui se manifestent au fur et à mesure des réformes engagées, successivement au début des années 1990, ainsi qu'au début des années 2000, puis en 2008 et enfin récemment autour de la suppression du primat de la formule coranique, le « *bismillah* », dans le livre scolaire. De manière générale, la conception politico-idéologique dominante qui a prévalu dès l'indépendance, dans l'école en Algérie, a été peu ou prou revue, en dépit de l'éveil et des luttes d'une société civile émergente, qui revendique la prise en compte de la pluralité des appartenances culturelles et des référents historiques. Il y a ainsi posé la question de l'enseignement de la langue berbère à l'école qui, en dépit des assurances officielles depuis 1995, est pour le moins fragile. La question de la place de la religion dans l'enseignement rebondit à chaque rentrée et nouveau ministre. Enfin le débat porté par le *hirak* sur les fondements de

l'histoire algérienne entre « novembristes, badissiens et soumamiens » comme les violentes réactions autour de la remise en cause publique de la lutte de l'émir Abdelkader témoignent de la vivacité et de la difficulté à construire un consensus sur l'histoire nationale que l'école devrait prendre en compte.

Aissa KADRI

Bibl. : Lydia Ait Saadi, « La nation algérienne à travers les manuels scolaires d'histoire algériens (1962-2008) », thèse de doctorat en histoire sous la dir. de B. Stora, Inalco, 2010 • Antoine Léon, *Colonisation, enseignement et éducation. Étude historique et comparative*, L'Harmattan, 1991 • Gilles Manceron, Hassan Remaoun, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Syros, 1993.

PROGRAMMES SCOLAIRES (FRANCE)

Pendant la période coloniale, l'administration assigne à l'école l'objectif de « fusionner les races » en assurant la « conquête morale » des « indigènes ». Paradoxalement, la période avant 1870 sépare moins les communautés que la III^e République qui impose un enseignement à destination des indigènes dans des écoles spécialisées. Il faut attendre 1949 pour que les enseignements « européen » et « indigène » fusionnent. Comme l'enseignement est identique à l'ensemble de la population des Européens, les manuels scolaires sont les mêmes en Algérie et en France. Ils dressent une image idéalisée de la colonisation, loin des réalités socioéconomiques et sociopolitiques de l'Algérie coloniale. Le discours qui transparaît dans les manuels scolaires des années 1930 est celui d'une entreprise coloniale préoccupée par des buts humanitaires, ayant permis la mise en valeur de l'Algérie et même l'aboutissement à l'égalité des droits entre Français et Algériens. Tous les problèmes (même connus) de la situation en Algérie sont

passés sous silence. Les appelés du contingent*, comme les autres Français de métropole et d'Algérie, baignent dans cette « vérité officielle » lorsqu'ils sont amenés à participer à la guerre d'Algérie.

Jusqu'en 1982, cette guerre est qualifiée de « crise » ou d'« affaire » (la guerre n'a officiellement été reconnue comme telle qu'en 1999). Elle est expliquée de manière très succincte par l'anticolonialisme américain et le communisme, en apparaissant comme un enjeu de la rivalité entre les deux blocs pendant la guerre froide*. La guerre d'Algérie et l'ensemble de la décolonisation sont davantage présents dans les manuels de terminale à compter de 1983 et de la réforme des programmes consécutive à l'arrivée de la gauche au pouvoir. Pour les collèges, il faut attendre 1986, le temps total pour les décolonisations étant de deux heures dans les programmes. Jusqu'en 1991, seuls 3 sujets de Brevet des collèges (sur 312) sont consacrés à la guerre d'Algérie et 58 aux décolonisations. Au lycée, les programmes visent d'abord à lier colonisation et sous-développement du tiers-monde. Jusqu'en 1989, seuls 5 sujets sont consacrés à la guerre d'Algérie et 10 autres à la décolonisation, sur 350 sujets au total. Les programmes de 1989 séparent les questions de décolonisation (liée aux nationalismes*) et de tiers-monde, qui est vu sous le seul angle géopolitique.

D'une manière générale, à cette période, la tendance est d'opposer une « décolonisation violente » avec le cas français et la guerre d'Algérie, et une « décolonisation négociée » avec le cas anglais et l'indépendance de l'Inde et du Pakistan. Or, cette vision dichotomique méconnaît les complexités des décolonisations de chacune des puissances coloniales. Par ailleurs, la guerre d'Algérie (et plus largement la colonisation et la décolonisation) est présente dans les programmes de l'école primaire depuis 2002. Au début des années 2000, une enquête de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) montre que les enseignants appréhendent de traiter d'un sujet qu'ils considèrent comme difficile, lorsqu'il est question d'aborder la citoyenneté ou selon le public face auquel ils se trouvent. Des revendications identitaires

(de différents ordres) peuvent exister, mais montrent une demande sociale forte qui favorise le fait que de nombreux anciens lycéens estiment qu'ils n'ont pas (ou trop peu) traité la question de la guerre d'Algérie dans leurs cours.

En outre, l'article 4 de la loi du 23 février 2005* recommande d'enseigner « les aspects positifs de la colonisation », contribuant à politiser la question coloniale jusque dans les salles de classe. Mais la mobilisation des historiens conduit à l'abrogation de cet article. Au cours des années 2010, aux programmes sur la guerre d'Algérie en première (d'une durée de sept à huit heures) s'ajoute en terminale l'étude de « l'historien et les mémoires » sur une durée de quatre à cinq heures. Les programmes laissent au choix la possibilité entre les mémoires de la Seconde Guerre mondiale et celles de la guerre d'Algérie. La grande majorité des enseignants choisissent, au moins dans un premier temps, la première possibilité. Or, en 2014, 54 % des Français estiment que l'on ne parle pas assez de la guerre d'Algérie à l'école. De plus, la mise en concurrence des deux mémoires est susceptible de poser des problèmes en classe. La réforme de 2019-2020 met fin à ces difficultés en obligeant à l'étude des deux mémoires. Elle accroît par ailleurs l'étude du fait colonial. Enfin, l'Office national des anciens combattants* et victimes de guerre (ONACVG) a mis en place une exposition et une mallette pédagogique à destination des enseignants, avec un programme d'intervention de témoins en classe. Ce programme a encore été renforcé à la suite du « rapport Stora* ».

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Frédéric Abécassis, Giles Boyer, Benoît Falaize, Gilbert Meynier et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire. De l'école en situation coloniale à l'enseignement du fait colonial*, ENS Éditions, 2007 • Françoise Lantheaume, « L'enseignement de l'histoire de la colonisation et de la décolonisation de l'Algérie depuis les années trente : État-nation, identité nationale, critique et valeurs. Essai de sociologie du

curriculum », thèse de doctorat de sociologie sous la dir. de J.-L. Derouet, EHESS, 2002 • Tramor Quemeneur, « L'enseignement de la colonisation et de la décolonisation et la lutte contre le racisme et les discriminations à l'école », *L'École des lettres*, décembre 2015, disponible en ligne.

PROPAGANDE

Les pratiques d'influence politique sont anciennes. Depuis l'Antiquité, les différents acteurs politiques utilisent discours, iconographie et mise en scène pour renforcer leur position ou affaiblir leurs adversaires. L'usage moderne du terme « propagande » naît de la contre-réforme catholique avec la création de la Sacra Congregatio de Propaganda Fide, chargée de contrer l'influence de la Réforme et de diffuser le catholicisme* dans un contexte d'expansion coloniale. Il faut attendre l'avènement des sociétés industrielles à la fin du XIX^e siècle et l'apparition de moyens de communication de masse pour qu'il fasse l'objet d'une théorisation progressive, notamment après la Seconde Guerre mondiale, de la part d'auteurs et praticiens comme Serge Tchakhotine, Willi Münzenberg ou Edward Bernays. Le second conflit mondial marque en ses contemporains le déploiement massif de la propagande de guerre par les États belligérants, devenant ainsi un objet de réflexion important pour les États occidentaux et leurs armées.

Il faut attendre le début de la guerre froide*, malgré la brève existence d'un service dédié, pour que le régime républicain en France porte de l'intérêt à la propagande, à la contre-propagande ou encore à la guerre psychologique, et tente, sans grand succès, de se doter de moyens, d'institutions et d'une doctrine *ad hoc*. La chose est d'autant plus complexe que le parti communiste est un parti puissant jouant le jeu électoral et même républicain. Le gouvernement républicain ne peut donc assumer explicitement une propagande anticommuniste d'État. D'où l'appui discret à des officines

anticommunistes privées tels le groupe de Georges Albertini ou Paix et Liberté du député Jean-Paul David, couvrant la France d'affiches anticommunistes. La propagande gouvernementale, clandestine par nécessité, porte le sceau de la clandestinité. Ainsi, en 1950, le SDECE* se dote d'un service d'action psychologique*, dirigé par Antoine Bonnemaison, assurant un important travail de documentation et d'analyse, tissant des liens avec les élites politiques, économiques et intellectuelles françaises et européennes. Seule l'armée, plus spécialement dans ses guerres coloniales, peut assumer officiellement des services de propagande, prenant rapidement l'appellation d'action psychologique, chargés de soutenir le moral, d'éclairer les cadres sur les enjeux politiques et les méthodes à mettre en œuvre, de s'assurer du moral des troupes et de stimuler la collaboration des autochtones.

En Algérie, comme en Indochine*, l'armée française fait face à un adversaire utilisant la propagande. La propagande du FLN* est conditionnée par la clandestinité et l'exil. Il produit, avec les faibles moyens dont il dispose, des tracts, diffuse des slogans en les peignant sur les murs, fait courir des rumeurs. Ces commissaires politiques doivent assurer l'éducation politique des Algériens, rassemblant les villageois pour des discours et assurant la motivation politique des maquisards. Il imprime, à partir de 1955, d'abord en Algérie puis au Maroc* et en Tunisie*, *El Moudjahid* et *Résistance algérienne*, qui sont ses organes officiels. Sa propagande est aussi tournée vers l'opinion internationale. Il lui faut légitimer sa lutte, par le discours et l'image, aux nations étrangères et montrer l'ALN* comme une armée organisée et disciplinée à l'égale des armées conventionnelles. La radiodiffusion* est un puissant relais politique pour les nationalistes algériens qui peuvent compter sur des postes émetteurs puissants au Maroc, en Égypte*, en Syrie mais aussi dans certains pays du bloc de l'Est. Ainsi la station égyptienne La Voix des Arabes relaie efficacement, au grand dam des autorités françaises, la propagande du FLN. En décembre 1956, avec La Voix de l'Algérie libre et combattante, le FLN se dote de son propre canal émettant

principalement depuis des pays arabes, à qui les autorités françaises opposent brouillages, émissions en langues arabe et kabyle et fausses radios nationalistes. À la fin de la guerre, l'OAS* a également recours à des radios pirates pour diffuser ses idées.

Tous les belligérants de la guerre d'Algérie utilisent la propagande, avec des approches, des moyens et des buts différents. Toutes se développent, adaptant leur contenu au public visé, sur trois axes : présenter l'adversaire comme un agresseur face auquel la défense est légitime, justifier les moyens de lutte utilisés par la finalité politique positive du combat et la promesse d'un futur meilleur, influencer le comportement de la population en jouant sur les registres de la promesse et de la menace, imposant aux auditeurs de choisir entre « eux » et « nous ». En ce domaine, le mimétisme avec l'adversaire joue à plein, la propagande française répond à la propagande algérienne. Chaque camp justifiant sa propagande par l'antériorité de la propagande de l'adversaire. Tous s'appuient sur la performativité relative de la propagande qui, dans un contexte de menace permanent, influe sur les comportements de la population civile, quitte à s'intoxiquer soi-même. Cette auto-intoxication atteint son apogée lors de l'été 1958, quand les services d'action psychologique s'illusionnent à la fois sur la volonté des Algériens d'accéder à la pleine citoyenneté française et sur les intentions réelles du général de Gaulle*. Son discours sur l'autodétermination* du 16 septembre 1959 et les émeutes de décembre 1960 sont autant de démentis cinglants à leurs obsessions propagandistes.

Denis LEROUX

PROTESTANTISME

La grande préoccupation du protestantisme français durant la Guerre d'indépendance algérienne est la question morale des tortures, des pratiques

policières et des exécutions sommaires*. La première condamnation de ces violences est faite par la commission sociale de l'Église réformée de France (ERF), en février 1955, puis par le Conseil régional de l'Église réformée d'Algérie et le Conseil national de l'ERF, qui, en avril 1956, dénoncent l'usage de la torture* par l'armée. Si l'aumônerie militaire protestante désigne, à partir de 1956, des pasteurs parmi des officiers* de réserve rappelés en Algérie, le Mouvement international de la réconciliation (MIR), courant pacifiste du protestantisme, refuse toute compromission avec l'armée. Les Églises réformées d'Algérie sont plus nuancées quant aux violences militaires et soucieuses de ne pas porter atteinte au moral de l'armée qui protège les Français d'Algérie. Le conseil de la Fédération protestante de France (FPF) « adjure », le 12 mars 1957, en pleine bataille d'Alger*, « les pouvoirs publics de mettre un terme aux agissements qui portent à la France un préjudice incalculable tant auprès de ses propres enfants qu'auprès de l'opinion mondiale et des populations locales ». Afin de répondre aux angoisses des hommes du contingent, auxquels aucune réponse n'est apportée, la FPF renouvelle ses protestations le 25 mars 1958, quelques jours après le verdict du procès du pasteur Mathiot. Premier Français jugé en métropole pour aide au FLN*, après avoir fait passer en Suisse* un de ses dirigeants, il fait du prétoire une tribune contre la torture et pour le droit d'asile. La charité est, en effet, une autre préoccupation du protestantisme français. La Cimade*, organisation caritative des protestants, présente en Algérie depuis 1958, répond à cette préoccupation en agissant auprès des populations musulmanes dans les quartiers pauvres d'Alger et dans les « centres de regroupement* ». L'action de Tania Metzger, aumônier des prisons*, qui assiste les prisonniers* nationalistes détenus dans les centres d'hébergement* en Algérie, soulève la colère des protestants d'Algérie avec lesquels le dialogue est de plus en plus difficile. Les appels à la solidarité avec les populations regroupées du pasteur Beaumont et de Mgr Feltin, aumônier des armées, en mai 1959 et du pasteur Beaumont et de Jean

Rodhain, secrétaire général du Secours catholique, en janvier 1960, ne calment pas les tensions. Président depuis 1929 de la FPF, le pasteur Marc Boegner ne ménage pas sa peine et n'élude pas la question de l'avenir de l'Algérie. Entre 1954 et 1959, le choix est celui d'une « coexistence dans la justice », avec le maintien de la présence française en Algérie. L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, le 13 mai 1958*, suscite le silence de l'ERF qui est soucieuse de ne pas diviser ses rangs. Mais elle libère la parole des protestants de la FPF qui veulent apporter une réponse chrétienne au problème politique et réaffirment le droit à la justice et au respect de la personne humaine. En janvier 1960, la FPF fait une déclaration de soutien au général de Gaulle lors de la semaine des barricades*, et lors du synode national de juin 1960, l'ERF regrette que le drame algérien menace « l'unité du pays. » Ces deux déclarations suscitent la méfiance de la communauté pied-noire*. L'assemblée générale du protestantisme français, qui se tient à Montbéliard en octobre 1960, constitue une étape dans l'engagement d'une partie du protestantisme français. Pour la première fois apparaît l'affirmation d'une solution politique dans le triptyque « trêve, négociation*, médiation. » Les questions de l'insoumission, qui n'est ni justifiée ni condamnée, du refus légitime de la torture et de l'objection de conscience ne sont pas éludées. Au contraire même, un soutien moral, matériel et juridique est fourni à ceux qui font ce choix de l'insoumission et de l'objection. À partir de 1961, la FPF demeure la seule parole du protestantisme français. M. Boegner, qui a demandé, en décembre 1960, au général de Gaulle de mettre fin à la guerre et aux tortures, est remplacé par Charles Westphal. Ce dernier intervient fermement auprès du préfet Papon* après la répression policière des manifestations du 17 octobre 1961* à Paris. Il s'oppose également à l'OAS* et à la menace de guerre civile dans un message de vigilance du 12 janvier 1962 aux conseils presbytéraux et aux mouvements protestants. En 1961 et 1962, l'ERF se condamne au silence pour ne pas briser son unité, alors qu'en Algérie les protestants se sentent mis en accusation. Après le cessez-le-feu, le

sort des rapatriés* et des harkis* monopolise la parole des autorités protestantes.

Sybille CHAPEU

Bibl. : Pierre Bolle, « Le protestantisme français et la guerre d'Algérie », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 9, *La guerre d'Algérie et les chrétiens*, 1988 • Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Seuil, 2012.

PUTSCH DES GÉNÉRAUX (AVRIL 1961)

Le putsch des généraux en avril 1961 se situe au carrefour de deux événements de l'histoire contemporaine de France : l'accroissement du poids de l'armée dans la vie politique du pays et la fin de la guerre d'Algérie. Mai 1958 a constitué à la fois l'apogée de la puissance des militaires, l'occasion du retour au pouvoir du général de Gaulle* le 1^{er} juin 1958 et le début d'une épreuve de force entre le nouveau pouvoir et une partie de l'armée. L'annonce de l'autodétermination, le 16 septembre 1959, est à l'origine de la semaine des barricades* (janvier 1960) et d'une tension très forte avec les partisans de l'Algérie française. À la suite du référendum* du 8 janvier 1961 qui lui donne carte blanche pour ouvrir des pourparlers, le général de Gaulle entend aboutir à la paix en Algérie par des négociations* avec des représentants du GPRA* qui doivent s'ouvrir à Évian. La conférence de presse du 11 avril, au cours de laquelle de Gaulle affirme que « la décolonisation est notre intérêt et par conséquent notre politique », achève de décider les comploteurs de passer à l'action, et l'OAS* créée à Madrid en février 1961 de s'opposer au pouvoir gaulliste.

C'est dans cette perspective qui ne peut mener selon eux qu'à l'indépendance que quatre généraux, parmi les plus prestigieux de l'armée française, Maurice Challe* (commandant en chef en Algérie de janvier 1959

à avril 1960), Edmond Jouhaud* (ancien chef d'état-major de l'armée de l'air*), Raoul Salan* (ancien commandant en chef en Algérie de novembre 1956 à décembre 1958) et André Zeller* (ancien chef d'état-major de l'armée de terre*), et des colonels déclenchent le putsch dans la nuit du 21 au 22 avril 1961. Ils justifient leur action par le refus d'abandonner l'Algérie qu'ils considèrent comme française et de tenir le serment que l'armée gardera ce territoire. Ils veulent refaire le coup du 13 Mai*, mais en allant cette fois jusqu'au bout. Des unités de la Légion étrangère* et des parachutistes* prennent possession des points stratégiques d'Alger et arrêtent les représentants de l'État. Sur le coup, le putsch semble être une réussite, en particulier dans le corps d'armée d'Alger. Dans celui d'Oran, le général de Pouilly, pourtant hostile à la politique algérienne, n'approuve pas le mouvement. Dans le corps d'armée de Constantine, le général Gouraud* confirme son adhésion au putsch, puis se ravise. En fait, la plupart des unités militaires hésitent à soutenir cette opération, le contingent rechigne ou manifeste, et les autorités administratives ne suivent pas. En France métropolitaine, le gouvernement semble pris au dépourvu, et l'État prêt à vaciller.

Le général de Gaulle fait cependant preuve de détermination. Dès le 22 avril, l'état d'urgence* est décrété en Algérie. À Paris, des arrestations décapitent l'antenne des putschistes. Dans l'émoi général, de Gaulle s'adresse au pays le dimanche 23 avril au soir. Au cours d'une allocution radiotélévisée, il stigmatise « un quarteron de généraux en retraite », il « interdit à tout Français, et d'abord à tout soldat, d'exécuter aucun de leurs ordres » et il annonce le recours à l'article 16 qui lui accorde les pleins pouvoirs. Le Premier ministre, Michel Debré*, appelle les Français à se mobiliser contre une éventuelle opération aéroportée. En métropole, la population – toutes tendances confondues – fait bloc derrière le Général, et le lundi 24 arrête le travail en guise de protestation.

Le lendemain, le mouvement putschiste commence à s'effriter. Certains officiers* sont troublés, les défections se multiplient et une partie des appelés manifestent plus résolument leur opposition à ce *pronunciamiento*. Dans la nuit du 25 au 26 avril, c'est la débandade. Challe se rend aux autorités légales, suivi par les unités putschistes.

Par la suite, un tribunal militaire condamne Challe et Zeller à quinze ans de réclusion ; ils sont libérés cinq ans plus tard. Quant à Salan et Jouhaud, ils s'enfuient, deviennent les chefs de l'OAS qui poursuit une action terroriste, mais ils sont à leur tour arrêtés et jugés séparément : Jouhaud est condamné à mort puis gracié, Salan est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Ils sont graciés en juin 1968 et amnistiés en novembre 1982.

Ce coup d'État avorté renforce le pouvoir du général de Gaulle et rend encore plus indispensables les négociations pour aboutir à un cessez-le-feu. Elles vont durer de mai 1961 au 18 mars 1962 et aboutir en juillet à l'indépendance de l'Algérie que le putsch voulait éviter. C'est aussi une victoire du pouvoir politique sur l'armée, appelée à abandonner les horizons ultramarins et à se moderniser à l'ère nucléaire.

Maurice VAÏSSE

Bibl. : Maurice Vaïsse, *Le Putsch d'Alger*, Odile Jacob, 2021.

Q

QASSAMAN

Qassaman est le titre de l'hymne national de l'Algérie, consacré officiellement par l'Assemblée constituante le 28 août 1963.

Si l'écriture de ce poème revient au poète Moufdi Zakaria – de son vrai nom Zekri Chikh –, elle ne doit rien au hasard. Moufdi Zakaria est l'auteur du poème *Fidaou el Djazaïr (Le Sacrifice de l'Algérie)* (1937), hymne du PPA*. Quand le FLN* déclenche la guerre de libération nationale le 1^{er} novembre 1954*, il était inconcevable de continuer à chanter *Fidaou el Djazaïr*, en raison de l'évocation du nom de Messali Hadj* dans un des vers. Les nationalistes disposent de deux autres titres : *Châ'bou el Djazaïr (Peuple algérien)*, poème écrit par Abdelhamid Ben Badis, le père du réformisme musulman, et *Min Djibalina (De nos djebels [montagnes])*, texte adapté par le poète Mohamed Laïd Al-Khalifa. Sans être contestés comme *Fidaou el Djazaïr*, ces deux derniers restent liés le premier aux ulémas, le second aux partisans de Ferhat Abbas*. Pour de nombreux militants du FLN, dont Hocine Belmili, la nécessité de doter le nouveau mouvement d'un chant plus approprié, sacralisant le combat pour l'indépendance, s'imposait. Il s'en ouvrit à Abane* Ramdane.

Aussitôt, Ben Khedda* Benyoucef et Lakhdar Rebbah sont chargés de trouver la personne idoine en mesure d'écrire un poème au contenu

patriotique et correspondant à ses attentes. La prise de contact avec Moufdi Zakaria – qui coïncide avec le boycott* des commerces tenus par les Mozabites – tourne à l'échec. Ce n'est qu'après la diffusion d'un tract condamnant « ceux qui sèment la zizanie dans les rangs des Algériens » que Moufdi Zakaria accepte d'écrire un poème à la gloire du combat des Algériens et du FLN en faveur de l'indépendance dont le premier enregistrement ne donne pas satisfaction. Si l'enregistrement est perdu, cette première version a circulé dans la prison* de Barberousse et a donc été sauvée de l'oubli grâce à Meriem Zerdani, détenue qui l'avait apprise et retenue.

La seconde version réalisée à Tunis, grâce à l'aide de l'avocat Chadly Ammar Dakhlaoui et le maestro Mohamed Triki, connut le même sort que la précédente. Finalement, les responsables du FLN au Caire confient la mission à Mohamed Fawzi qui s'en acquitte au bout de cinq mois. C'est cette version qui reçoit l'agrément de la direction des émissions du Maghreb arabe et des responsables algériens. Mohamed Fawzi est décoré de la médaille du mérite national en décembre 2017.

À l'indépendance, le *maestro* Haroun Rachid introduit des instruments de percussion dans la version du Caire. Mais, sous la présidence de Chadli Bendjedid, il fut question d'amputer l'hymne national des deux vers suivants : « Ô France, le temps des palabres est révolu/Nous l'avons clos comme on ferme un livre. » En réponse au refus des députés d'introduire le moindre changement, la loi du 4 mars 1986 confirme le maintien des cinq strophes initiales de l'hymne.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Lamine Bechichi et Abderrahmane Benhamida, *Historique de l'épopée du chant de Qassaman*, Alger, Alpha, 2009.

R

RACISME COLONIAL ET POSTCOLONIAL

Contrairement à des idées reçues souvent rencontrées, le racisme spécifique visant la communauté nord-africaine (c'était l'expression la plus courante jusqu'aux années 1960-1970) n'a pas été un fruit pourri de la guerre d'Algérie. Plus généralement, le racisme anti-arabe et l'islamophobie (mêlés dans l'esprit de ses partisans) sont très anciens en dépit, tout au long de la période précoloniale, d'un vif intérêt, dans les milieux érudits, pour le Coran et la civilisation musulmane ainsi que d'échanges et de relations entre sociétés arabo-musulmanes et européennes.

Pour Maxime Rodinson, « longtemps, pour l'Occident chrétien, les musulmans furent un danger, avant de devenir un problème ». On pourrait ajouter : « ... puis de redevenir un danger. » Certains éléments constitutifs de la culture historique des Français sont intimement liés à des affrontements avec le monde arabo-musulman (Poitiers et son preux chevalier franc Charles qui « martela » les envahisseurs... Roncevaux, où pas un « Sarrasin », pourtant, n'apparut... les Croisades, au nom du « vrai » Dieu...). Les événements de la conquête, puis de la « pacification* » de l'Algérie, ne vont évidemment pas amoindrir cette hostilité. Et, depuis 1830, l'affrontement, même à armes inégales, n'a jamais vraiment cessé. Toutes les générations*

de Français, avant 1954, ont reçu des échos d'affrontements avec le monde arabo-musulman. D'où cette image solidement ancrée dans l'imaginaire collectif : « ces gens-là » sont à craindre. À la veille du conflit algérien, l'heureux possesseur du *Nouveau Larousse universel*, édition 1953, pouvait lire, à la définition du mot « Arabe », cette formule, parmi d'autres : « ... race batailleuse, superstitieuse et pillarde... ». En janvier 1951, on pose aux Français la question : quel est, parmi les peuples voisins, celui pour lequel « vous avez personnellement le plus de sympathie » ? Suivait un choix portant sur dix peuples. Les « Nord-Africains » se classent... avant-derniers, précédés dans ce palmarès de l'impopularité par les seuls Allemands – le temps n'avait pas encore effacé les douleurs de l'occupation. Seuls 2 % trouvaient les « Nord-Africains » les plus sympathiques : toutes les générations ont leurs originaux (*Cahier de l'INED*, n° 19, 1953).

La presse* dite populaire se faisait le véhicule – parfois la source – de cette image. Les faits divers où étaient impliqués ces Nord-Africains faisaient la une de cette presse, en particulier s'il y avait crimes et agressions sexuelles. Il y avait bel et bien, des années avant l'explosion nationaliste, un sentiment (spontané ?) d'hostilité aux Arabes, aux musulmans, un « syndrome nord-africain ». Ce fut le titre d'un des premiers écrits de Frantz Fanon* (*Esprit*, février 1952), qui le définissait ainsi : « Dans le cas particulier du Nord-Africain émigré en France, une théorie de l'inhumanité risque de trouver ses lois et ses corollaires. » Pour conclure : « Cela veut dire que sur tout le territoire de la nation française (métropole et Union française), il y a des pleurs à sécher, des attitudes inhumaines à combattre, des “mon z'ami” à rendre inadmissibles, des hommes à humaniser. » Voilà où en étaient les relations humaines entre « Français de souche » et « Arabes » après plus d'un siècle de colonisation. Constatation qui, au passage, était déjà en soi une condamnation de la « situation coloniale » (Georges Balandier).

La guerre d'Algérie n'a pas surgi comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Les affrontements, de 1954 à 1962, accentuèrent le phénomène.

Affrontements en Algérie même : durant ces huit années, 2 millions de Français, dont une majorité d'appelés, de « petits gars de France », ont combattu et souffert dans les djebels, des dizaines de milliers y ont été blessés ou y ont perdu la vie. Autant de familles qui, de l'autre côté de la Méditerranée, s'inquiétaient ou connaissaient des drames... et qui en rendaient responsables d'abord ces « fellaghas » dénoncés à longueur de temps par la majorité des hommes politiques et des journalistes. Il aurait fallu à ces « Français moyens » une capacité exceptionnelle d'analyse pour dépasser ce premier degré. Certains en firent preuve. Ils furent minoritaires. On sait, par le témoignage* des militants anti-guerre qui tentaient de combattre en même temps le racisme, que la portée des explications était limitée. Le fils, le frère, le fiancé au combat, en danger, à chaque minute, comptaient plus que la légitimité de la lutte pour l'indépendance.

Mais aussi affrontements en France même. Bien plus que tous les conflits coloniaux qui avaient précédé, la guerre d'Algérie marqua la société métropolitaine. Il y eut bientôt des « cafés arabes », lieux inquiétants où ne pénétraient jamais les Européens, puis progressivement des « quartiers arabes », tel ce Barbès-Goutte-d'Or, forteresse ou ghetto, selon l'angle d'observation. Pour beaucoup, ces centaines de milliers d'Algériens sur « notre sol » étaient des alliés, potentiels ou réels, de ce FLN* qui « nous » faisait la guerre. La décision de la Fédération de France*, en août 1958, de perpétrer des attentats sur le sol de la métropole, obéit certes à une logique interne à ce mouvement, mais eut des effets collatéraux catastrophiques. Une presse quasi unanime amplifia le climat de panique. Désormais, bien des Français considéraient le « Nord-Africain » croisé dans la rue, dans le métro, voire dans le lieu de travail, comme un individu louche, dangereux. La classe ouvrière, présentée par une certaine gauche comme internationaliste, n'était nullement épargnée. En 1959, Jacques Gautrat, dit Guy Mothé, animateur par ailleurs de la revue* *Socialisme ou Barbarie*, publie un récit de vie, deux années passées au cœur de ce Renault-Billancourt, objet de toutes les

attentions. L'image des relations entre ouvriers français et algériens y est plutôt désespérante : les contacts, hors des lieux de travail, sont inexistantes. Facteur aggravant, les soldats revenus d'Algérie, réintégrés dans l'usine après leur temps d'armée, ne réfléchissent guère à leur expérience et sont parfois plus racistes qu'avant leur départ. Partout, le vocabulaire raciste fleurit. « Sauf chez quelques militants communistes, la solidarité prolétarienne entre les rappelés et les Nord-Africains ne s'est pour ainsi dire jamais manifestée » (*Journal d'un ouvrier*, 1959). Un an plus tard, la sociologue Andrée Michel publie un article dans la revue *La Pensée* (janvier 1960). Les relations entre travailleurs français et algériens étaient qualifiées de « précaires » : « Ni les uns ni les autres ne semblent "intégrés" "au même groupe prolétarien. La guerre n'a pu que creuser un peu plus le fossé. »

Les appels généreux à la solidarité ne rencontraient que peu d'échos. Les manifestations* connaissant le plus de succès s'opposaient à la guerre : manifestations contre le rappel en 1955-1956, celle des étudiants* en 1960. Contre l'OAS*, après celle du 9 décembre 1961, les plus massives et les plus connues sont celles de février 1962 (Charonne*, puis enterrement des victimes de la répression) : avec le temps, les victimes françaises effacèrent les morts algériens, infiniment plus nombreux, d'octobre 1961.

Le racisme anti-arabe n'est donc pas né de la guerre d'Algérie. Mais il y a trouvé un nouveau souffle, il est devenu une « gangrène », selon l'expression bien connue de Benjamin Stora*. Il a été ensuite le terreau d'une dégradation malsaine des relations humaines entre « Eux » et « Nous », pourtant tous Français...

Alain RUSCIO

Bibl. : Tahar Ben Jelloun, *Hospitalité française. Racisme et immigration maghrébine*, Seuil, 1997 • Andrée Michel, *Les Travailleurs algériens en France*, Travaux du Centre d'études sociologiques (CNRS), 1956 • Benjamin Stora, *Le Transfert d'une mémoire. De l'Algérie française au racisme anti-arabe*, La Découverte, 1999.

RADIOS DU FLN

Le mouvement national dans le Maghreb a été un catalyseur politique, mais surtout social et culturel. Il a favorisé le développement de l'intérêt des Algériens pour le cinéma*, le théâtre*, la presse*, etc. Dans ce contexte, la radio a été un des vecteurs de cette sociabilisation politique et culturelle dès son introduction en Algérie en 1925 et surtout après 1943 avec le début d'émissions diffusées en langue arabe.

Créée en juillet 1953, la radio cairote Sawt al-Arab (La Voix des Arabes) s'engage à mener « [...] la bataille contre les impérialistes et travailler à la constitution de la Nation arabe ». Quelques mois après sa constitution, elle apporte son soutien à la cause anticoloniale algérienne. En septembre 1953, la radio diffuse l'hymne révolutionnaire algérien *Min Djibalina* : « De nos montagnes s'élève la voix des hommes libres, et nous engage à libérer le pays ! »

Au 1^{er} novembre 1954*, le FLN* inscrit son combat pour l'indépendance de l'Algérie dans un cadre international. Aussi, son premier appel est-il diffusé naturellement à la radio au Caire, Sawt al-Arab.

À cet effet, la presse française relève rapidement l'usage politique et de propagande* de la voix des ondes. Ainsi, le 4 novembre 1954, Serge Bromberger, l'envoyé spécial du *Figaro**, évoque déjà l'importance de ce média pour le FLN : « Ben Bella*, un agitateur, qui depuis longtemps a été signalé au Caire et en Tripolitaine, semble [...] jouer un rôle de premier plan [dans la Toussaint rouge]. [...] Il a amené du Caire plus que la bénédiction de la Ligue arabe*, car les insurgés disposent de postes, de radios et de camions. »

Durant les premières années de la guerre, d'autres émissions radiophoniques égyptiennes fleurissent : *Le Bulletin de l'Algérie*, *Le FLN vous parle du Caire*, *La Voix de l'Algérie libre* (en français) et *La Voix de la République algérienne*.

Le soutien par les ondes à la révolution algérienne est apporté aussi d'autres stations émettant à partir des principales capitales arabes du Proche-Orient (Amman, Bagdad, Damas). Dans les pays du Maghreb, Benghazi, Tétouan (Les Causeries du Front de libération nationale), Tanger (Radio-Africa-Maghreb) participent à faire connaître la lutte des Algériens. Après mars 1956, Rabat diffuse *Sawtu Al Jazâ'ir al moukâfiha* (La Voix de l'Algérie libre et combattante) et Tunis La Voix de l'Algérie arabe sœur. Dans ce cadre, des *speakers* algériens sont mobilisés et participent à l'animation de ces émissions. À la fin de l'année 1956, Abdelhafid Boussouf*, chef de la Wilaya 5*, choisit d'émettre à partir de la région du Nador (Maroc*) *La Voix de l'Algérie libre et combattante*. Pour éviter les brouillages opérés par les services français, la radio est itinérante avec démontage de l'émetteur.

La constitution de la première radio-FLN suscite l'intérêt des Algériens et participe à la consolidation de son combat au sein de la population. Cet intérêt est mis en exergue par Frantz Fanon* qui écrit, dans son ouvrage *L'An V de la révolution algérienne* (Maspero, 1959) : « En moins de vingt jours tous les stocks de postes de radio sont enlevés. Dans les souks, le commerce des postes usagés fait son apparition... En quelques semaines plusieurs milliers de postes sont vendus aux Algériens ». Fanon résume ainsi l'importance de ce média si prisé par les Algériens et son utilisation en arme de lutte politique : « Avoir un poste de TSF, c'est solennellement entrer en guerre ». À titre d'illustration de cette réalité, le nom de guerre Sawt al-Arab a été associé au colonel Salah Boubnider*, chef de la Wilaya 2* (Nord-Constantinois), grand admirateur de la radio cairote.

Par ailleurs, dans les pays communistes, les ondes des radios de Prague, Berlin, Erevan, Tirana, Pékin, apportent leur soutien à la cause algérienne. Cet appui commence dès août 1954 avec l'installation à Budapest d'un puissant émetteur en langue arabe. Toutefois, selon Charles-Robert Ageron* (2005), l'audience de La Voix de l'indépendance et de la paix et de Radio

Budapest (Kominform) créée le 1^{er} juillet de la même année est faible en Algérie et au Maghreb ; la radio cesse d'émettre le 26 octobre 1955. Son remplacement par des sections arabes des diverses radios soviétiques n'était pas non plus concluant. Cependant, sur les plans symbolique et politique, la prise en charge par ces radios de la question algérienne est perçue par le FLN comme une victoire sur le colonialisme français, tout comme l'appui de *La Voix de l'Amérique*, fortement apprécié.

Cependant, dans l'esprit des auditeurs, les radios émettaient à partir des maquis, amplifiant l'aura de la révolution algérienne.

Sur le plan des idées, les sujets développés par la radio du FLN s'articulent autour de plusieurs thématiques dont la souveraineté nationale, la civilisation arabe, le recouvrement de l'indépendance, le rejet de l'intégration ou le fédéralisme avec la France ; le combat légitime des Algériens, la barbarie de la France coloniale, l'appartenance à la Nation arabe, l'anti-impérialisme (Charles Robert-Ageron, 2005).

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Charles-Robert Ageron (dir.), « Un aspect de la guerre d'Algérie : la propagande radiophonique du FLN et des États arabes », *Genèse de l'Algérie algérienne*, t. II, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2005 • Frantz Fanon, *L'an V de la révolution algérienne*, Maspero, 1959 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

RADIOS FRANCOPHONES

À l'heure où la radio reste le seul média à pouvoir faire vivre l'événement en direct aux populations de métropole et d'Algérie, la langue se fait instrument de combat pour des belligérants. Radios et émissions pensent alors leurs programmes en français, en arabe ou en kabyle. En métropole, comme en Algérie, les populations s'équipent en postes récepteurs (500 000 en

Algérie en 1960) et découvrent de nouvelles pratiques d'écoute, plus individuelles et plus mobiles, grâce à l'apparition des premiers postes à transistor. Ces nouvelles pratiques expliquent en partie le rôle décisif joué par la radio lors du 13 mai 1958* et de la tentative de putsch* d'avril 1961.

Au cœur de cette bataille : Radio Alger, dont Antoine Sabbagh a décrit la mobilisation. De 1956 à 1958, les officiers* tentent de la transformer en véritable outil de propagande*, avec l'émission *La Voix du bled*, pensée et prise en charge par le bureau d'action psychologique. Au-delà, les programmes de Radio Alger manient, volontairement ou non, l'exagération, les fausses informations, les partis pris et les interprétations fallacieuses : choix du vocabulaire, toilettage des dépêches d'agence, diabolisation de l'adversaire, traitement des attentats comme des faits divers, valorisation de la mission civilisatrice française. Radio Alger se trouve pleinement engagée dans la guerre même si les militaires aimeraient pouvoir donner aux programmes de la station un ton plus révolutionnaire.

En mai 1958, Radio Alger est transformée, pendant trois semaines, en radio insurrectionnelle aux mains du Comité de salut public de la ville. Durant les premiers jours, le ton martial des émissions soutient la formation des comités de salut public ailleurs en Algérie. L'arrivée à Alger de Lucien Neuwirth et Jacques Soustelle*, à partir du 17 mai, favorise la mise en place d'une propagande efficace au service de De Gaulle* et le déploiement d'une rhétorique moins révolutionnaire, faisant la part belle à la « fraternisation » des populations. L'inquiétude est telle à Paris que Pierre Pflimlin* ordonne pendant quelques jours, à partir du 25 mai, le brouillage de la station reçue en ondes moyennes en Corse et dans le Midi, et plus au Nord encore en ondes courtes. Censurée sur les chaînes de l'ORTF*, Radio Alger est parfois relayée par Europe n° 1 et RTL, reprise par des journalistes de la presse* écrite, à l'heure où les dépêches en provenance d'Alger sont interdites. À partir de 1959, Radio Alger est reprise en main par Paris et ses émissions accompagnent, non sans tensions, le choix de l'autodétermination. Elle suit

ainsi la RTF, soumise au contrôle tatillon de Paris, qui produit des émissions en français, arabe et kabyle. En 1961, toutefois, elle passe très précocement sous le contrôle des putschistes incitant les soldats à la rébellion. Les autorités ripostent alors également par la radio. Michel Debré*, puis le général de Gaulle, intervient sur les ondes pour délégitimer l'initiative des généraux et appeler l'armée à respecter l'ordre républicain. Fondé en 1943, Radio Monte Carlo assure les rediffusions nocturnes de l'intervention de De Gaulle du 23 avril 1961, au rythme d'une par heure, jusqu'en Afrique du Nord. La RTF, radio publique d'État, sert en outre une campagne de communication organisant une véritable psychose autour du risque de coup d'État.

François ROBINET

Bibl. : Charles-Robert Ageron (dir.), « Un aspect de la guerre d'Algérie : la propagande radiophonique du FLN et des États arabes », in *Genèse de l'Algérie algérienne*, t. II, Saint-Denis, Bouchène, 2005 • Michèle de Bussierre, Cécile Méadel et Caroline Ulmann-Mauriat (dir.), *Radios et télévision au temps des « événements d'Algérie » (1954-1962)*, L'Harmattan, 1999 • Frantz Fanon, « Ici la voix de l'Algérie », in *L'An V de la Révolution algérienne*, Maspero, 1959.

RAFFINI, GEORGES (1916-1955)

Georges Raffini est né en 1916 à Constantine dans une famille d'ascendance européenne. Sa mère est institutrice, son père employé des chemins de fer. Communiste depuis ses études secondaires, il dirige la Jeunesse communiste à Constantine jusqu'à la fin 1937, date à laquelle il rejoint les Brigades internationales. Blessé en Espagne, il revient à Alger en 1938.

Après l'interdiction du PCA* en septembre 1939, il participe à la direction clandestine du parti à Constantine et à Alger. Chargé de l'imprimerie, il tire le manifeste indépendantiste du PCA publié dans *La Lutte sociale* en novembre 1940. Arrêté en janvier 1941, il s'évade de la prison* de Barberousse le 1^{er} novembre avec Maurice Laban*, son ancien camarade du lycée de Constantine et des Brigades internationales. Tous deux sont à nouveau arrêtés le 9 novembre. Le tribunal militaire d'Alger inculpe 99 puis 61 militants. Le 21 mars 1942, il est condamné à mort avec cinq autres militants lors du procès dit « des 61 ». En mars 1943, quatre mois après le débarquement anglo-américain, il est libéré et rejoint l'armée. Il participe aux campagnes d'Italie et de France, dont il revient blessé et décoré.

Après la guerre, il est membre de la direction du PCA et du Secours populaire algérien, et devient journaliste à *Alger républicain**. Il épouse sa camarade constantinoise Reine Zaoui, sténodactylographe née en 1928. Lorsque démarre la Guerre d'indépendance, le couple réside à Birmandreis, dans la banlieue d'Alger. Le 20 juin 1955, Georges Raffini est arrêté avec Paul Caballero à leur sortie de la réunion du comité central du PCA lors de laquelle a été collectivement entérinée la décision de participer à la lutte armée. Il est condamné à un mois de prison. À sa libération, interdit de séjour dans le département d'Alger, il décide, avec l'aval de la direction du PCA, de gagner un maquis du FLN*. En juillet 1955, il rejoint un maquis des Aurès avec l'avocat Laïd Lamrani. Stigmatisés en tant que communistes, Raffini, Lamrani, mais aussi Georges Counillon, André Martinez, Roland Siméon et Tahar Belkhodja sont exécutés à la fin 1955 par leurs chefs de maquis. Même s'ils affirmeront qu'ils sont « morts au champ d'honneur », les dirigeants du PCA savent rapidement que ces militants ont été liquidés.

Son épouse Reine, militante du PCA clandestin à Alger, est arrêtée en mars 1956 et condamnée à quinze mois de prison en mars 1957. Elle obtiendra la nationalité* algérienne en 1963.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

RAFLES EN ALGÉRIE

La rafle est l'une des manifestations les plus spectaculaires de la guerre d'Algérie dont la population civile a beaucoup souffert. Si les sources photographiques permettent de se représenter ces longues files d'Algériens arrêtés, les mains en l'air, les sources écrites – indépendamment de la presse*, du roman et des témoignages* – sont encore bien lacunaires.

Une étude approfondie des rafles révélerait l'ampleur des pratiques policières de contrôle qui visent les populations civiles après un attentat, une embuscade* ou pour la recherche de renseignements. Elles correspondent au principe de la responsabilité collective des populations, appliqué depuis 1955. En ville, le mode d'action commence par un déploiement des forces de l'ordre (police*, armée, unités territoriales*) autour d'un secteur dont les issues principales sont bouclées et fermées à toute circulation avec barbelés et chevaux de frise. La rafle et les fouilles visent tous les Algériens, présents dans les lieux et considérés comme suspects. De nuit, les hommes sont expulsés violemment de leur domicile. Les contrôles d'identité s'effectuent selon les cas, sur place en plein air, dans les stades, les marchés ou dans les commissariats. Les rafles débouchent souvent sur des gardes à vue dont la durée dépend des résultats des interrogatoires. À la campagne, les troupes opèrent tout aussi brutalement, les suspects sont le plus souvent abattus et les *mechtas* incendiées ou bombardées.

Quelques exemples permettent de mieux comprendre cette dure épreuve qui diffère d'un endroit à un autre.

À Constantine, durant le seul mois de juin de l'année 1955, pas moins de quatre rafles successives contrôlent des centaines de personnes. Le 11 juin la rafle vise le quartier réservé situé à la place des Chameaux (Rahbat El Djemal). Le 17 juin, l'opération *Verrou* s'étend à deux quartiers populaires : le Bardo et l'avenue Bienfait. Le 23 juin, le couvre-feu est de rigueur à Constantine de 22 heures à 4 heures. Ce même jour, une gigantesque rafle,

mobilisant d'importants moyens, est déclenchée. Simultanément, le centre de la ville est passé au peigne fin méthodiquement. De 5 à 6 000 Algériens sont arrêtés et dirigés vers les deux postes de contrôle installés l'un à l'entrée du pont d'El Kantara et le second à la place de La Brèche (place 1^{er}-Novembre-1954). Sitôt achevée, cette première phase est doublée d'une seconde intervention des forces de l'ordre dans les domiciles et les commerces. La vérification des papiers d'identité et les fouilles durent une bonne partie de la nuit. *La Dépêche de Constantine* annonce l'arrestation de 150 suspects. Si la presse a manifesté sa satisfaction pour cette action préventive, elle a omis de rapporter tous les dépassements et brutalités perpétrés par les forces de police, ce que les élus du Second Collège n'ont pas manqué de dénoncer le lendemain de la rafle dans un télégramme adressé au ministre de l'Intérieur. Quant aux maires* du Constantinois réunis sous la houlette du président de leur fédération Aimé Isella, les 26 et 27 juin, ils n'ont de cesse de réclamer l'état de siège.

Le 29 juin, une nouvelle rafle s'étend aux quartiers de la partie haute de la ville incluant la Casbah dès 18 heures. On achemine tous les hommes démunis d'une pièce d'identité au commissariat central du Coudiat dont soixante-dix sont gardés à l'issue de ce second filtrage.

Une telle situation n'est pas propre à Constantine. Les rafles se sont multipliées au gré des circonstances, fortes des dispositions qu'autorise la loi de l'état d'urgence* (avril 1955), elles se sont aggravées avec les pouvoirs spéciaux* et la création du Service d'action psychologique* placé sous les ordres du colonel Lacheroy*.

Bien avant la « bataille d'Alger* », la Casbah a connu « la plus spectaculaire des rafles depuis le 1^{er} novembre 1954* » qui mobilise 1 500 policiers, des CRS, des gendarmes, des Bérêts verts de la Légion, des tirailleurs sénégalais, des démineurs et 200 auxiliaires féminines. Dans la nuit du 25 au 26 mai 1956, les forces de l'ordre ont commencé par boucler toutes les issues avant de découper la Casbah en quartiers subdivisés à leur tour en

îlots. À la première heure du 26 mai commence une fouille systématique de toutes les maisons, des hommes et des femmes. Ce n'est qu'à 18 heures que sont embarqués quelque 5 000 suspects dans des camions militaires pour être parqués au stade de Saint-Eugène (Bologhine). On croit alors à la fin de la rafle. Mais celle-ci reprend et ne cesse qu'à 20 heures. La presse rapporte sous de gros titres le détail des armes (pistolets, mitraillettes, munitions, cheddite) récupérées ainsi que des effets militaires, des tampons, des insignes de l'ALN*, des tampons humides au nom du MNA*, des cartes d'état-major, des cartes d'identité, des tracts, divers documents et des sommes d'argent. Cette rafle s'est soldée par la détention de plus de 500 personnes. Pour dénoncer les brutalités subies par la population lors des perquisitions, les commerçants de la Casbah observent une grève* les 1^{er} et 2 juin.

L'écrivain Mouloud Feraoun* rapporte dans son *Journal* (1962) qu'à Tizi Rached, « tous les hommes du village étaient parqués sous un hangar. Nuit et jour, et il fait froid. [...] Chaque jour, on choisit un Kabyle dans le tas pour aller le fusiller à quelque distance du hangar ». Les faits remontent au mois de décembre 1956.

À Saint-Arnaud (Sétif), une rafle est déclenchée après l'attentat du lieutenant Lelong Robert survenu le 7 août 1958 dans la matinée. Plus d'un millier de personnes sont rassemblées dans les rues en plein soleil. Le soir, l'évacuation est interrompue et de nouveau la rafle se poursuit. Cette fois, on achemine les hommes au stade municipal. Ceux qui ont tenté de fuir sont mitraillés. Le lendemain et les jours suivants, soit durant dix-huit jours, les suspects sont transférés vers les trois centres de détention situés au théâtre, au dock et à la ferme Crochet où la torture* a eu raison de la résistance des plus durs. Beaucoup ont disparu. Au cours de ces longues journées, Saint-Arnaud est coupé du reste du monde et la population algérienne est livrée aux exactions et pillages des soldats du 29^e Dragons. Au quatorzième jour, la ville est divisée en quatre quartiers par des barbelés et le haut-parleur appelle cette fois tous les hommes pour un contrôle. Ils défilent devant un « cagoulard »

puis passent devant trois fichiers. À l'issue de ces quatre étapes, s'ils sont déclarés « libérables », ils sont autorisés à rentrer chez eux. Suspects, ils sont dirigés vers les centres de détention.

Au dix-huitième jour, les sorties sont autorisées. Mais le répit est de courte durée car, le 24 août 1958, un nouvel attentat provoque une seconde rafle et plus de mille personnes sont parquées au square (actuellement du 7 août 1958), sous une pluie battante et en butte aux sévices des soldats et des chiens qui les mordent au moindre mouvement.

Les vérifications d'identité terminées, certains sont libérés tandis que d'autres sont envoyés à la ferme Crochet dont seuls quelques-uns peuvent échapper à la liquidation.

Jusqu'à ce jour, le silence pèse sur ces pratiques qui consistent à terroriser les populations civiles. Il pèse encore plus lourd sur les disparus de ces rafles bien antérieures à la « bataille d'Alger ». Le devoir et le travail de mémoire ne peuvent donc concerner les disparus de la seule « bataille d'Alger ».

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Denise et Robert Barrat, *Algérie 1956, Livre blanc sur la répression*, L'Aube, 2001 • Mouloud Feraoun, *Journal, 1955-1956*, Seuil, 1962 • Mahfoud Kaddache, *Récits de feu*, Alger, SNED/El Moudjahid, 1977.

RAPATRIEMENT

On estime à 679 000 le nombre de Français d'Algérie qui ont gagné la métropole durant l'année 1962. Si le terme « rapatriement » désigne habituellement ce mouvement, il est impropre car il s'agissait la plupart du temps de personnes nées en Algérie, qui ne revenaient pas ainsi sur leur sol natal. Ces Français d'Algérie étaient « accompagnés » par 16 000 Algériens, dont environ 12 000 soldats supplétifs* de l'armée française et leurs familles. En l'espace d'une année, l'Algérie nouvellement indépendante avait perdu

85 % de sa population française. Un mouvement de panique généralisée avait gagné les Français qui, au lendemain des accords d'Évian*, cherchaient à fuir un pays où les violences redoublaient. Ports et aéroports furent pris d'assaut, des ponts aériens furent organisés et les voyages se déroulèrent dans des conditions sanitaires souvent déplorables. Entre le 25 mai et le 18 juin 1962, 325 avions furent exceptionnellement affrétés ; d'autres appareils encore furent envoyés pour évacuer environ 900 personnes de confession juive, résidentes du Mzab et naturalisées françaises en juillet 1961. Les rotations de navires surchargés s'accéléchèrent entre l'Algérie et la France ; certains Français partirent même sur des bateaux de pêche. Il n'y eut plus assez de containers pour organiser les déménagements. L'accueil en France métropolitaine fut aussi difficile. Les opérations de douane et l'ouverture des dossiers administratifs conférant le statut juridique de rapatrié* étaient alors particulièrement longues et éprouvantes. Le gouvernement de Michel Debré* ayant mal anticipé la réception de cette immigration massive, les personnes furent temporairement logées dans des conditions difficiles, où le surpeuplement et la nécessité de « repartir de zéro » allaient de pair avec l'apprentissage d'une nouvelle vie. Les mémoires des rapatriés, non encore devenues « la mémoire pied-noire* », en furent durablement marquées.

Cette situation chaotique fut l'aboutissement d'une guerre longue de huit années durant lesquelles la violence avait touché toutes les populations civiles, et dont les Français d'Algérie craignaient qu'elle ne se retourne désormais contre eux seuls. L'incertitude générée par une passation confuse des pouvoirs entre l'Algérie et la France durant le printemps 1962, les assassinats ciblés de l'OAS* (environ 2 200 morts et 5 000 blessés) et les enlèvements de personnes par le FLN* (on évalue à 3 393 les Français d'Algérie enlevés et disparus pendant la guerre, dont 3 018 durant le printemps 1962) empêchèrent le retour à une situation d'apaisement et à une reprise des contacts entre les groupes ethniques et religieux, séparés par une fin de conflit délétère. Les rumeurs relevées par les autorités françaises

circulant à Alger évoquaient d'ailleurs « une prochaine Saint-Barthélemy » contre les chrétiens et les juifs*.

Enfin, le départ en métropole signifiait aussi l'abandon définitif de l'Algérie : un décret d'application de la loi algérienne pourtant sur les biens vacants, pris le 7 octobre 1962, déclarait propriété de l'État les biens dont les propriétaires avaient été absents pendant plus de deux mois. De ce fait, les Français d'Algérie ne purent se réinstaller, ni même liquider leurs propriétés. Une loi algérienne du 22 octobre 1962 interdisait désormais les transactions immobilières des Français partant en France. Aussi, le départ de l'Algérie ne fut pas temporaire, mais irrévocable. En 1995, le nombre des rapatriés d'Algérie s'élevait à 969 257 personnes.

La migration des Français d'Algérie ne s'est toutefois pas déroulée durant la seule année 1962. En effet, dès 1957, le ministère de l'Intérieur français diligentait des enquêtes préfectorales afin d'illustrer ce qui était perçu comme une « infiltration continue » en métropole par l'achat, d'abord de terres puis de logements*. De même, les ménages qui en avaient les moyens adoptèrent des stratégies de repli, souvent pour une partie de leurs familles, en envoyant notamment les enfants étudier en métropole. Ainsi, au 1^{er} juin 1960, 1 024 000 Français d'Algérie étaient dénombrés ; une année et demie plus tard, le 31 décembre 1961, 164 000 d'entre eux avaient déjà rejoint la France métropolitaine.

Le départ d'Algérie ne confère cependant pas automatiquement le statut juridique de rapatrié. Ce dernier fut donné aux seules personnes de nationalité* française et arrivées en métropole après le 31 juillet 1961. Il consistait alors en l'octroi d'aides substantielles aidant à la réinstallation.

Yann SCIOLDO-ZÜRCHER LEVI

Bibl. : Yann Scioldo-Zürcher, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Éditions de l'EHESS, 2010 • Sung-Eun Choi, *Decolonization and the French of Algeria. Bringing the Settler Colony Home*, New York, Palgrave Macmillan, 2016.

RAPATRIÉS (POLITIQUES PUBLIQUES)

La mémoire de la politique publique de réinsertion, créée par la France à l'attention des rapatriés coloniaux, n'a pas été portée par les activistes « pieds-noirs* », ni même par les gouvernements successifs de la V^e République*. Sans doute parce qu'elle atténue les discours victimaires associatifs et reconnaît, *de facto*, l'échec du maintien de la présence française. Cependant, une politique inédite d'intégration des Français d'Algérie fut menée. Elle organisa, durant la décennie 1960, l'insertion professionnelle et sociale de ceux qui pouvaient prétendre au statut juridique de rapatrié (sous réserve notamment de détenir la nationalité* française, ou « d'avoir combattu pour la France », et s'installer en métropole après le 31 juillet 1961).

La loi du 26 décembre 1961, « relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer », ouvrait les bénéfices de la solidarité nationale à la majorité des Français originaires des territoires anciennement coloniaux. Un ministère des Rapatriés (créé en août 1961) organisait ainsi, le recouvrement des situations professionnelles perdues, et pour les inactifs, dont les rapatriés âgés, distribuait des aides sociales exceptionnelles. Il s'agissait là d'une politique de régulation, qui en encadrant le déroulement d'une migration contrainte, visait à détourner de l'OAS* une population économiquement et moralement fragilisée.

Le dispositif administratif consistait à ce que tous les chefs de ménage rapatriés soient répertoriés, suivis dans leurs trajectoires géographiques après leur débarquement en métropole, et soutenus par des aides financières conséquentes, variant en fonction de leurs situations professionnelles d'origine. L'administration recensait et organisait la réaffectation en métropole de tous les fonctionnaires, maintenait le versement de leurs salaires, quel que fût leur corps d'origine, et priorisait le réemploi des non-titulaires. Pour les rapatriés exerçant une profession indépendante, l'État garantissait, pendant un an, le versement d'une allocation mensuelle dite « de

subsistance », équivalente au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Il s'agissait de leur « laisser le temps » de trouver les locaux nécessaires à leur réinstallation, et de présenter à la préfecture de leur lieu de résidence un dossier d'obtention de subventions et de crédits aidés, pour en faciliter l'acquisition, reconstituer les stocks, sinon acquérir les outillages et les matériaux de production perdus. La question du logement* fut aussi centrale. L'État proposait un accueil temporaire dans des locaux collectifs, souvent inconfortables, mais qui évitaient cependant une installation dans les bidonvilles qui ceinturaient la plupart des villes. Dans le même temps, il menait une active politique de construction et imposait aux organismes publics de logement, selon des quotas régionaux, leur location aux ménages rapatriés. Enfin, l'État mettait en place des aides spéciales pour organiser le rachat de biens immobiliers pour les anciens propriétaires et rentiers. La réorganisation du recouvrement des situations sociales et professionnelles perdues ne fut cependant pas accompagnée par une politique de promotion sociale. Elle favorisa l'installation des professionnels qui étaient les plus aisés, sans anticiper que les petits commerces et ateliers étaient voués à disparaître dans le tissu économique métropolitain.

On dénombre ainsi plus de 800 lois et décrets qui, dans le sillage de la loi du 26 décembre 1961, organisaient pour chaque corps professionnel, ou situation particulière qui n'avait pas été anticipée par le législateur, l'intégration en métropole des rapatriés, au prix d'un déficit budgétaire des comptes publics.

Cette première politique fut suivie, dès l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République en 1970, par la mise en place de plusieurs lois d'indemnisation des biens perdus. Renouvelées à chaque changement de majorité politique, elles imposèrent l'idée que la politique publique de rapatriement* consistait en un dédommagement. Il fallut attendre le milieu des années 1990 pour que l'État crée des aides spécifiques pour ceux qui n'avaient été, du temps colonial, ni actifs, ni propriétaires, et dont les

situations sociales restaient toujours précaires ; en premier lieu les ménages des anciens soldats supplétifs* de l'armée française, peu considérés jusqu'alors par ces dispositifs, pensés et votés pour les « pieds-noirs ».

YANN SCIOLO-ZÜRCHER LEVI

Bibl. : Yann Scioldo-Zürcher, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Éditions de l'EHESS, 2010 • —, « L'indemnisation des biens perdus des rapatriés d'Algérie : politique de retour ou innovation post-coloniale ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 3, 2013.

RASSEMBLEMENT POUR L'ALGÉRIE FRANÇAISE (RAF)

Dès l'été 1959, des indépendants, soutiens parlementaires du gouvernement Debré*, s'inquiètent de la politique de De Gaulle*. Le 13 juillet, dans un éditorial de *France indépendante* intitulé « Menaces sur l'Algérie », Roger Duchet, secrétaire général du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), fustige les tenants de « l'abandon » : « Toutes les déclarations du général de Gaulle préparent l'unité de l'Algérie et de la France. » Il anticipe et dénonce néanmoins tout changement : « [...] si par quelque fatale erreur, le gouvernement modifiait sa politique algérienne, nous serions résolument, passionnément, contre le gouvernement. »

Après l'annonce de l'autodétermination le 16 septembre 1959, la mise en garde est suivie d'effet. Le 19, le Rassemblement pour l'Algérie française (RAF) est créé. Son manifeste, signé par 19 parlementaires, proclame une « hostilité absolue au processus établi pour l'Algérie par le général de Gaulle ». Outre la présence conjointe de Duchet et de Bidault, on relèvera qu'ils sont issus de trois groupes différents : 10 unités de la République, 5

députés UNR* (dont Delbecque) et 3 indépendants. Pour la première fois, une structure politique plus offensive que l'intergroupe entend défendre l'Algérie française au Parlement et ambitionne d'y construire sur cette base une nouvelle majorité. Les cadres du CNIP, cependant, peinent à suivre leur secrétaire général et les indépendants sont divisés. Duchet n'entraîne qu'une frange d'élus derrière lui. Il ne parvient pas non plus à provoquer une scission des gaullistes de l'UNR. La tendance Algérie française y est isolée et Soustelle* lui-même rentre dans le rang. Le RAF a donc échoué à conquérir l'espace politique espéré. Le 17 novembre 1959, Duchet écrit à Bidault qu'il en démissionnerait si les ultras en prenaient le contrôle. Le RAF entre en léthargie. Il n'a pas pu créer un arc parlementaire de défense de l'Algérie française contre la politique gaulliste. Il atteste aussi des contradictions du CNIP écartelé entre les vues opposées de ses élus, allant de Paul Reynaud à Jean-Marie Le Pen*.

Olivier DARD

Bibl. : Serge Berstein, « La peau de chagrin de l'Algérie française », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990 • Jérôme Pozzi, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations, réseaux, 1958-1976*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 • Gilles Richard, « Le Centre national des indépendants et paysans de 1948 à 1962, ou l'échec de l'union des droites françaises dans le parti des modérés », thèse de doctorat d'État sous la dir. de S. Berstein, IEP de Paris, 1998.

RATONNADES

Après le 17 octobre 1961*, Marcel et Paulette Péju, ce couple d'anciens résistants engagés dans l'anticolonialisme, publient *Ratonnades à Paris*. Ni eux ni François Maspero*, leur éditeur*, ne justifient ce titre. L'usage du terme est alors courant. Selon le Trésor de la langue française, « raton » (nom

d'un petit rat) est devenu un terme raciste dans l'entre-deux-guerres. « Ratonnades » semble s'être répandu dans le contexte de la Guerre d'indépendance pour désigner des violences propres au contexte colonial algérien.

En l'absence d'étude globale du phénomène, l'historiographie et la presse* de l'époque en livrent des exemples. Ceux-ci suggèrent qu'en Algérie, les enterrements de Français victimes des indépendantistes en constituent des moments privilégiés. Ainsi, lors des obsèques d'Européens tués pendant l'insurrection du 20 août 1955* à Philippeville, *Le Monde** rapporte que des Algériens (deux ?) ont été tués sur le passage du cortège funèbre. À Alger, les plus connues ont été commises le 29 décembre 1956, sur le trajet conduisant au cimetière de la dépouille d'Amédée Froger*, haute figure de l'Algérie française, tué lors d'un attentat. Le journaliste du *Monde* relate par exemple qu'en fin de journée « les manifestants » prennent d'assaut camions et camionnettes de marchandises, en font descendre « conducteurs et convoyeurs musulmans », les battent à coups de « démonte-pneus, de manivelles et de bâtons », répandent les chargements sur la chaussée « bientôt jonchée de légumes, de cageots, de bouteilles de lait, de paille, etc. ». Ils hurlent, saccagent vitrines et véhicules sur leur passage, s'en prennent aux « ouvriers musulmans » descendant « des tramways, des trolleybus et des autocars » pour rentrer chez eux après leur journée de travail. Les six morts recensés à l'époque sont tous tués par arme à feu. La foule conspu en outre les responsables parisiens et algérois, en appelle à l'armée : « Guy Mollet* au poteau », « Lacoste* au poteau », « Armée au pouvoir ».

Avec les ratonnades apparaît la société coloniale algérienne en guerre, en tant que colonie de peuplement. Les ratonnades manifestent en effet chez les Français d'Algérie, minoritaires en nombre, la conscience aiguë de la menace pesant sur leur suprématie, à l'heure où la majorité algérienne cherche à sortir de la sujétion. « Pour un Français, dix Arabes » retentit aux obsèques de

Froger. Spatialement, les ratonnades témoignent d'une expérience de la résidence et de la circulation dans la ville obéissant à des normes séparant les uns et les autres, en vertu d'une ségrégation subtile mêlant critère « social » et « racial », selon le géographe Jean Pelletier qui a minutieusement analysé les fiches du recensement à Alger en 1955. « Les quartiers musulmans de la ville ont été cloisonnés par l'armée et isolés ainsi des secteurs européens », écrit aussi le commissaire Builles, chargé du service d'ordre aux obsèques de Froger. Il veut éviter, dit-il de façon euphémisée, « les heurts entre les deux grands éléments ethniques de la population ».

Dans *Commissaire de police en Algérie* (Riveneuve, 2011), Roger Le Doussal confirme qu'il était « perpétuellement en éveil » au sujet des enterrements : « Si les Européens étaient devenus trop nerveux, il avait été prévu, pour les tenir en mains, d'augmenter le nombre de leurs jours de service dans les UT » – c'est-à-dire les unités territoriales*. Ainsi les hommes étaient-ils retenus au sein de ces unités composées de civils armés. Sur la longue durée, et plus encore sachant qu'elles s'accompagnent d'une contestation de l'autorité légitime, les ratonnades interrogent les racines coloniales des violences de l'OAS*. Celle-ci n'a pas été qu'une organisation d'extrême droite où se retrouvaient des militants d'extrême droite de diverses obédiences (royalistes, poujadistes*, intégristes catholiques). En Algérie, les Français l'ont massivement soutenue, quand ils ne s'y sont pas engagés.

L'ex-commissaire Le Doussal dit également avoir assisté au glissement de la pratique des Français d'Algérie vers les troupes envoyées sur place comme le 19 août 1956 à Bône, après un attentat visant une patrouille, faisant 2 morts et 1 blessé européens. Les violences prenant les Algériens pour cibles au hasard font quant à elles 23 morts et 18 blessés « musulmans » pour reprendre la taxonomie faisant particulièrement sens dans ce contexte. La mémoire constantinoise désigne également comme des ratonnades la « gigantesque rafle* à travers la ville », selon le titre de *La Dépêche de*

Constantine, consécutive à l'attentat ayant coûté la vie au commissaire Sammarcelli, le 29 mars 1956.

En métropole, les ratonnades sont interprétées comme résultant de l'importation d'un racisme* et de pratiques ayant pris naissance en Algérie. Les violences des parachutistes* à Metz en 1961 relèvent d'une transposition de la guerre par le 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (RCP) – le régiment a été employé au Maroc* avant de l'être en Algérie puis d'être démobilisé en Lorraine. À la suite d'une première bagarre entre militaires et Algériens dans un dancing, suivie d'une fusillade, trois cents parachutistes s'en prennent aux Algériens, la nuit du 23 mars 1961, dans une « logique de punitions collectives », analyse Lucas Hardt. Comme à Alger lors des obsèques de Froger, le cloisonnement de l'espace urbain entre les quartiers repérés pour leur population algérienne et les autres paraît être le seul moyen de neutraliser les violences. Pour comprendre la répression policière en région parisienne à l'automne 1961, les auteurs de *Paris 1961* (Tallandier, 2008), Jim House et Neil MacMaster, insistent sur l'accumulation d'un capital colonial outre-Méditerranée, par le préfet de police Maurice Papon* revenant du Maroc et de Constantine ainsi que par les forces de l'ordre œuvrant à Paris à l'époque. Si elle est convaincante, l'interprétation doit être enrichie de la culture professionnelle des policiers d'alors et des normes de la répression des manifestations* dans la capitale pendant la guerre. Au-delà de cette discussion qui caractérise la métropole, où il faut faire la part entre importation coloniale et terreau hexagonal des violences, l'histoire des ratonnades gagnerait à être redéployée dans la longue durée, en vue d'analyser les continuités entre guerre et après-guerre. La flambée d'agressions racistes dans le sud de la France en 1973, par exemple, correspond à un renouveau de violences dans lesquelles l'héritage de la guerre joue un rôle fondamental. Et ce, non seulement d'un point de vue des représentations, l'amalgame régnant « entre l'Arabe et l'Algérien », selon Yvan Gastaut, mais aussi d'un point de vue d'histoire sociale, en raison de la

présence de Français d'Algérie dans la région et de leur implication dans les événements, à travers leurs associations.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Yvan Gastaut, « La flambée raciste de 1973 en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n° 2, 1993 • Lucas Hardt, « Quand les soldats de l'Algérie française arrivaient en Lorraine. Le 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (RCP) et la traque parachutiste de Metz », *Histoire@Politique*, n° 32, 2017 • Sylvie Thénault, *Les Ratonnades d'Alger. Une histoire sociale du racisme colonial*, Seuil, 2022.

REBÉRIOUX, MADELEINE (1920-2005)

Née Amoudruz, normalienne, agrégée d'histoire, âgée de 34 ans en 1954, Madeleine Rebérioux enseigne alors au lycée et milite au PCF*. Elle a rejoint le parti à la Libération en Alsace, où elle vivait. Elle y a rencontré son mari, Paul Rebérioux. Très sensible à la cause ouvrière, autrice de nombreux articles sur le socialisme et le syndicalisme, spécialiste de la III^e République, elle participe à la fondation du *Mouvement social* en 1960. Elle dirigera la revue* de 1971 à 1982.

La politique de Guy Mollet* infléchit son parcours de façon décisive. « J'étais hors de moi quand je voyais la façon dont se comportaient les socialistes français », explique-t-elle à *Questions de communication*. De là naît un intérêt jamais démenti pour Jaurès, chez qui elle trouve de tout autres conceptions. En 1959, elle lui consacre un premier ouvrage aux Éditions sociales, hautement significatif : *Textes choisis*, t. I, *Contre la guerre et la politique coloniale*. La même année est créée, avec son concours, la Société d'études jaurésiennes qu'elle dirigera plus tard également.

Forte de son opposition à Guy Mollet, elle s'engage en 1957 dans l'un de ces comités dénonçant la guerre au nom des libertés publiques. En 1958, elle

est l'une des conceptrices de la brochure pour la grâce de communistes algériens et de leur artificier, condamnés à la peine capitale : *Les Guerroudj et Taleb ne doivent pas mourir*. Elle s'investit ainsi par remords, après l'exécution de Fernand Iveton* : le PCF n'a pas défendu ce militant du PCA* guillotiné pour une tentative d'attentat. Elle est également très active au comité Audin* ainsi qu'à la revue *Vérité-Liberté* et elle signe le « Manifeste* des 121 ». Pendant cette période, elle adhère à la Ligue des droits de l'homme* où son engagement est resté profond et durable. Elle présidera la Ligue de 1991 à 1995.

Si elle pense que ses engagements ont longtemps bloqué sa carrière d'enseignante, Ernest Labrousse, grand maître d'histoire économique et sociale, la recrute comme assistante à la Sorbonne en 1962 – « j'étais un peu à la mode », commente-t-elle. Après 1968, elle participe à l'aventure de l'université de Vincennes et finit par être exclue du PCF. Ses engagements et fonctions se diversifient notablement par la suite. S'y distinguent la vice-présidence du musée d'Orsay et la cause palestinienne qui lui ont particulièrement tenu à cœur.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Jean-Luc Einaudi, *Pour l'exemple. L'affaire Fernand Iveton. Enquête*, L'Harmattan, 1986 • Madeleine Rebérioux, « Militantisme et recherche historique », *Questions de communication*, n° 4, 2003 • —, *Pour que vive l'histoire. Écrits*, Belin, 2017.

REDDITIONS ET RALLIEMENTS EN ALGÉRIE

Dans des circonstances bien précises, de nombreux combattants de l'ALN* ont déposé les armes à titre individuel ou collectif. Mais des agents de l'administration française à l'exemple du caïd Merchi (Arris) ou du

bachagha Ourabah (Oued Amizour) n'ont pas hésité à choisir de se rallier à l'armée française plutôt qu'au FLN*, entraînant dans leur sillage la levée de *harkas* et la constitution de villages d'autodéfense.

Au-delà du manichéisme que traduit la qualification de traîtres pour les uns ou de sujets « loyaux » pour les autres, une approche critique de ces logiques (que toute guerre ne manque pas d'engendrer) doit étudier la pluralité des conduites que les acteurs du moment sont amenés à adopter dans une situation complexe.

Quels que soient les motifs, ce phénomène est révélateur du malaise éprouvé par les Algériens vis-à-vis de l'organisation du FLN et de l'ALN. Sans forcément être l'expression d'une opposition à la politique du FLN, il convient de ne pas exclure les positions d'attente et d'hésitation, de défense d'intérêts personnels, de vengeances ancestrales, de peur devant les procédés employés comme l'obligation de verser de grosses sommes d'argent, les menaces de mort, les comportements autoritaires et humiliants, accompagnés souvent de violences physiques, les atteintes à l'honneur sans oublier la brutalité de la répression exercée par l'armée française. Il est donc permis de souscrire à l'hypothèse émise par Mohammed Harbi*, sur l'ambiguïté et les contradictions de ce phénomène qu'il désigne d'*antirévolution* et qui reste à approfondir sous l'angle des rapports du FLN avec la population (*L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens*, Arcantère, 1992, p. 109). Il en est de même des crises au sein des troupes de l'ALN tiraillées entre « polarisation nationale et régionale » (Harbi, *in* Ageron, *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, 1997) et qui, mal prises en considération par leur hiérarchie, ont abouti à des redditions.

Au regard de leur médiatisation par la propagande* de l'armée française, ces redditions et ralliements si importants soient-ils, selon les estimations des statistiques militaires, ont permis aux services de renseignements – dans certains cas – de constituer des contre-maquis redoutables et d'accélérer les pratiques de la politique de « pacification* » avec la mise sous protection des

populations civiles (par contrainte ou de leur plein gré) dans des villages d'autodéfense et des camps de regroupement*.

Les redditions ou ralliements se succéderont donc durant toute la guerre, obéissant à des motifs variés d'un cas à un autre.

L'un des premiers exemples de reddition a lieu le 21 décembre 1955 dans l'Aurès. Ce jour-là, « le chef de bande » Ali Kerbadou, âgé de 20 ans, se rend au poste militaire de Djellal (Aurès) avec quatre maquisards de l'ALN, par crainte de subir le sort de Bachir Chihani* exécuté par le tandem Adjel Adjoul* et Abbès Laghrour*. Sa soumission au général Parlange* fait l'objet d'une grande publicité dans la presse*.

Tout autre est la reddition d'Adjel Adjoul, le 1^{er} novembre 1955 au camp militaire de Zeribet El Oued. Faisant partie du cercle des premiers dirigeants de l'insurrection dans l'Aurès, sa décision de fuir l'ALN pour échapper à une liquidation par ses rivaux est une aubaine pour l'armée française, à qui il dévoile les arcanes de l'organisation du FLN. À cette occasion, la propagande française se saisit de l'événement et promène Adjoul dans les marchés où il appellera les villageois à suivre son exemple.

L'année suivante, Si Larbi Cherif, un sous-officier* aguerri de l'armée française – dont la présence dans les rangs de la Wilaya 6/Sud* est sujette à caution – mobilise efficacement les populations « arabes » de la région du Titteri, en attisant les oppositions ethniques à l'encontre des premiers chefs de la Wilaya 6, le colonel Ali Mellah et son adjoint, issus de la Wilaya 3* (Kabylie). Combattu par les troupes de la Wilaya 4*, il finit par « rallier » les forces adverses, en juillet 1957 et constitue ouvertement un contre-maquis qui dure jusqu'en 1962 avant d'être transféré en France.

L'exemple le plus frappant est la reddition du capitaine Ali Hambli avec son bataillon, survenue à la fin du mois de mars 1959, à partir du territoire tunisien. Hostile à Krim* Belkacem, ministre des Forces armées, et Mohammedi* Saïd (Si Nasser), responsable du COM à qui il reproche leurs décisions arbitraires, il s'implique dans le complot Lamouri*. L'exécution de

ce dernier le conforte dans son opposition. Sa résistance est mise à rude épreuve par les combats avec l'ALN, secondée par la garde nationale tunisienne. Le SDECE* profite de cette crise pour prendre contact avec Ali Hambli qui se résout à se rendre à l'armée française en franchissant le barrage de l'Est avec ses hommes. Comme Adjoul, il fut promené de marché en marché mais Ali Hambli ose déclarer à l'assistance muette : « Je suis un singe, ne m'écoutez pas [...]. Je suis un traître à la révolution. Les Français m'utilisent et se moquent de vous » (Azzedine, *On nous appelait fellaghas*, Stock, 1976, p. 291). Il finit par être « liquidé » dans un accident de voiture.

Ces quelques exemples sont loin d'épuiser ce dossier dont les archives* ne sont pas toujours accessibles. Mais ils renseignent sur les tensions et déchirements internes nés durant la guerre et invitent à approfondir la réflexion sur les modalités du fonctionnement interne du FLN-ALN.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Complots et purges dans l'armée de libération nationale algérienne (1958-1961) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 59, 1998 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Ouanassa Siari Tengour, « Adjel Adjoul, le combat inachevé », *Insaniyat*, n° 25-26, 2004.

RÉÉDUCATION

La politisation des conflits induite par la guerre froide* entraîne rapidement un fort intérêt pour la question du conditionnement et de la rééducation politique des prisonniers* de guerre. D'une part, les régimes soviétiques et chinois expérimentent des techniques coercitives de persuasion qu'ils appliquent à certains de leurs opposants, ou supposés tels, ou aux prisonniers ennemis. Les autocritiques d'accusés de grands procès politiques, notamment celle du cardinal hongrois József Mindszenty en 1948, choquent

les opinions du bloc occidental. Durant la guerre de Corée, quelques prisonniers américains en Chine* sous l'effet de ce reconditionnement prennent position publiquement contre la politique des États-Unis* en Asie. La psychologie behavioriste et la neurochimie, alors en plein développement, sont sollicitées pour tenter de répondre à cette menace. Persuadés que les communistes ont découvert les secrets du contrôle de la psyché humaine, la CIA et l'US Army lancent donc des programmes impliquant des chercheurs civils en vue d'explorer les possibilités d'une telle rééducation par des protocoles mêlant suggestion, hibernation artificielle, électrochocs et usages de drogue. En Indochine*, la tentative de rééducation d'officiers* français prisonniers de guerre, menée par des commissaires politiques du Vietminh, s'inspirant de méthodes chinoises, fait miroir aux camps de prisonniers des autorités franco-vietnamiennes où les prisonniers vietnamiens font l'objet d'un conditionnement psychologique avant d'être utilisés comme agents civils de l'armée. C'est cette expérience indochinoise qui sert de socle à la politique de rééducation politique menée par l'armée en Algérie.

La mise en place, au cours des deux premières années de la guerre en Algérie, d'un réseau de camps d'internement* et la détention de nombreux Algériens, plus ou moins impliqués dans la lutte nationaliste, confrontent les autorités civiles et militaires à de nouveaux problèmes. Ces camps sont en effet des lieux de politisation nationaliste. Les prisonniers les moins compromis se voient libérés et demeurent néanmoins acquis aux idéaux nationalistes. En 1956, le lieutenant-colonel André Bruge, prisonnier durant cinq ans en Indochine, produit une note à destination du cabinet de Robert Lacoste*. Il y préconise la mise en œuvre d'un traitement psychologique des Algériens internés, inspiré des méthodes du Vietminh. La fuite de cette note et sa publication par *Le Monde** vont ralentir et modifier la réalisation d'un tel programme.

L'opération Pilote, en 1957, est l'occasion de la première expérience poussée de rééducation politique. Un centre clandestin de formation d'agents

algériens est créé, sous l'autorité du bureau psychologique, à côté du CIPCG* d'Arzew. S'y succèdent des stages de trois mois, concernant une cinquantaine de stagiaires, destinés à devenir des commissaires politiques algériens pro-français. Des officiers itinérants du bureau psychologique, anciens prisonniers du Vietminh, se chargent, avec un succès relatif, de transformer ces Algériens, qui ne sont pas volontaires, en partisans de l'Algérie nouvelle et française. Une fois réintroduits dans leur communauté d'origine, les stagiaires ont pour mission de constituer une organisation clandestine pro-française à même de contrer le FLN*, en s'inspirant de son mode d'organisation. Le programme de ce centre sert de base à toutes les tentatives de rééducation qui se déploient ultérieurement en Algérie.

Parallèlement, dans le quartier de Warnier, au nord d'Orléansville, dans le cadre de l'opération Pilote, le 2^e bataillon du 2^e régiment d'infanterie coloniale, de sa propre initiative et avec l'appui du bureau psychologique, met en place un centre de désintoxication destiné à rééduquer la population civile de la région. Cette rééducation consiste en une détention de quinze jours. La propagande* anti-FLN y accompagne des interrogatoires de masse permettant de trier partisans du FLN, à éliminer, et possibles collaborateurs, à intégrer dans les harkis* ou à désigner comme responsables des communautés villageoises locales. À la fin de la guerre, quand le centre est fermé, 28 000 hommes de la région y ont été ainsi « rééduqués ».

Le bureau psychologique forme également des moniteurs d'action psychologique pour les camps d'hébergement. Ces moniteurs, recrutés parmi les appelés et formés lors de stages organisés par le 5^e bureau, sont détachés dans les centres d'internement relevant de l'administration civile. Ils doivent y contrer la propagande nationaliste et participer à la rééducation politique des internés jugés les moins compromis. À partir de 1958, des centres de rééducation sont ouverts sur tout le territoire algérien. Il s'agit principalement de neutraliser politiquement les prisonniers, voire de les amener à collaborer avec les autorités françaises.

Ces pratiques de rééducation politique rencontrent celle de la formation des cadres militaires, *via* des écoles de cadres. En se basant sur l'expérience du centre d'Arzew, des centres destinés à former, non plus des agents clandestins, mais des agents à même d'assurer l'encadrement et la protection des collectivités rurales, sont ouverts. La formule se généralise sous l'autorité du général Maurice Challe*. À la fin de l'année 1960, plus de soixante centres de formation des autodéfenses sont actifs et forment des milliers de responsables des autodéfenses. Tout comme les centres de rééducation, les centres de formation des autodéfenses (CFAD) sont progressivement fermés lors des dernières années du conflit. Il est difficile d'estimer les effets d'une telle politique. À défaut d'avoir suscité de sincères vocations pro-françaises, elle a participé à semer le trouble dans la population algérienne, à désorienter les prisonniers libérés et à attiser la peur de l'infiltration au sein du FLN.

Denis LEROUX

RÉFÉRENDUMS (AUTODÉTERMINATION, ACCORDS D'ÉVIAN, INDÉPENDANCE)

De Gaulle* défend la dimension démocratique de sa politique par des consultations référendaires ; trois sont organisées sur la question algérienne : l'autodétermination, les accords d'Évian* et l'indépendance.

Après le discours sur l'autodétermination* du 16 septembre 1959, le référendum organisé le 8 janvier 1961 est une arme politique. La propagande* de l'armée et des représentants de l'État doit expliquer le texte, rassurer sur le fait que le oui signifie l'indépendance, convaincre les récalcitrants et abstentionnistes. Pour de Gaulle, au-delà des intérêts personnels et partisans, la paix est à ce prix ; il attend une approbation forte (plus de 50 % des inscrits) et se dit prêt à démissionner sinon. Bien que favorable à l'autodétermination, Ferhat Abbas*, président du GPRA*, prône

l'abstention : il voit le référendum comme une concession de la France. En métropole, les opposants, PCF*, PSU* ou partisans de l'Algérie française ne veulent pas accorder un blanc-seing à de Gaulle, pour des raisons diverses. En métropole, l'abstention est de 26 % et le oui l'emporte avec 74,9 %. En Algérie, 69,5 % des électeurs votent oui, mais l'abstention est massive (40 %) et le non l'emporte là où les partisans de l'Algérie française sont majoritaires.

Après la signature des accords d'Évian, comme s'y était engagé de Gaulle, deux référendums ont lieu : le 8 avril 1962 en métropole et le 1^{er} juillet en Algérie. Le premier invite les électeurs à se prononcer sur l'application des accords et sur un projet de loi permettant de conclure des accords de coopération avec le futur État algérien. Le oui l'emporte avec 90,80 % des suffrages, les opposants défendant surtout l'Algérie française. Le haut-commissaire, Christian Fouchet*, rédige la formulation du second : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France [...] ? » De nombreux Européens sont partis, et dans une ferveur patriotique les « musulmans » votent en masse : oui à 99,72 %. Après la proclamation officielle des résultats, le 3 juillet, le président de la République reconnaît l'indépendance de l'Algérie et transmet à l'Exécutif provisoire* les pouvoirs de souveraineté.

Le contexte politique, la radicalité des positions, la guerre et le terrorisme ont compliqué les débats et l'abstention a toujours été très importante en Algérie. La participation aux référendums ne vaut pas soutien au régime gaullien pour une partie de la gauche qui dénonce le « plébiscite », mais qui ne veut pas se trouver aux côtés des partisans de l'Algérie française ou de l'OAS* à ce moment décisif. Ces référendums ont néanmoins permis à de Gaulle de légitimer sa politique alors que l'indépendance lui a été davantage « arrachée » et de sortir de cette guerre, tout en excluant, d'une certaine manière, le Parlement et le gouvernement.

Chantal MORELLE

RÉFRACTAIRES FRANÇAIS

Le terme « réfractaire », générique, signifie littéralement « qui s'oppose, qui refuse » et sert notamment à désigner les personnes qui refusent le cadre militaire. Trois catégories de désobéissances militaires contenues dans le Code de justice militaire* peuvent être regroupées sous cette appellation : les insoumis, les déserteurs et les refus d'obéissance. Comme le conflit n'était officiellement pas considéré comme une guerre, les peines qui s'appliquaient étaient celles du temps de paix, même si elles se sont aggravées au fur et à mesure du conflit. Les insoumis, qui regroupent les personnes qui ne se présentent pas au moment de leur appel sous les drapeaux, sont condamnés d'un mois à un an de prison*. De 1955 à 1962, ils ont été au nombre de 10 861. Les refus d'obéissance correspondent aux soldats incorporés qui refusent d'exécuter un ordre. Parmi eux, les objecteurs de conscience refusent de porter l'uniforme ou une arme. La peine oscille entre un et deux ans de prison, reconductible si l'objecteur persévère dans son refus. Le nombre de refus d'obéissance n'est pour l'instant pas déterminable, d'autant que certains n'ont pas été portés devant les tribunaux militaires et sont restés au stade de la sanction disciplinaire. Les objecteurs de conscience ont été au nombre de 420 durant le conflit, mais ce nombre est peut-être minoré : certains réfractaires emprisonnés pour leur refus de participer à la guerre d'Algérie n'ont pas forcément été considérés comme des objecteurs de conscience. Enfin, les déserteurs sont les soldats qui quittent illégalement leur unité. Ils sont punis de six mois de prison à la peine de mort, selon que la désertion s'est faite en France ou à l'étranger ou encore en rejoignant les rangs ennemis, avec ou sans armes et effets militaires. En Algérie même, les déserteurs ont été au nombre de 886. Ce nombre ne comprend ni les déserteurs de la Légion étrangère*, ni les soldats qui ont déserté avant d'arriver sur le territoire algérien (ce qui est caractéristique des refus de participer à la guerre d'Algérie). Au total, le nombre de réfractaires est

d'environ 12 000, soit 1 % des appelés du contingent en Algérie. C'est donc peu, mais bien supérieur aux estimations données, même par les opposants à la guerre d'Algérie. Il est très difficile de dresser le portrait de ces réfractaires, comme ce sont des personnes qui basculent dans la clandestinité (sauf les objecteurs). Parmi les personnes dont nous avons retrouvé les parcours, deux catégories se distinguent : d'une part les chrétiens (catholiques et protestants pour la plupart) et d'autre part les communistes, même si nous trouvons également des anarchistes*, des trotskistes et des socialistes.

Trois périodes scandent les refus de participer à la guerre d'Algérie. La première concerne « le temps des rappelés », entre 1955 et 1956. Cette période est marquée par une prise de conscience progressive de l'état de guerre et des mouvements de manifestations* contre les mesures de rappel et de maintien sous les drapeaux à l'automne 1955 et au printemps 1956. La question de la désobéissance surgit au cours de ces mouvements, débouchant sur les premiers refus individuels de participer à la guerre. Parmi ceux-ci, des parcours vont devenir emblématiques. Ce sont en particulier ceux d'Henri Maillot*, Européen d'Algérie communiste et déserteur en avril 1956, d'Alban Liechti*, communiste de la région parisienne qui a refusé d'obéir en juillet 1956 par opposition à la guerre, ou encore de Noël Favrelière*, qui a déserté en Algérie pour sauver un prisonnier* algérien promis à la mort en août 1956. Ces parcours exceptionnels en masquent cependant d'autres restés dans l'anonymat, bien qu'ils puissent revêtir des formes exceptionnelles.

La seconde période correspond au « temps du témoignage* et de l'organisation », entre 1957 et 1959. Les mouvements sociaux d'opposition à la guerre d'Algérie ayant échoué, les refus se cantonnent tout d'abord à une dimension individuelle. Certaines désobéissances se déroulent même au sein du cadre militaire, en passant par des formes d'aide à l'ALN* et au FLN*, ou par des formes d'indiscipline variées comme le refus de saluer un supérieur, le fait de porter des tenues non réglementaires ou de se laisser pousser les cheveux ou la barbe. D'autres témoignent publiquement des exactions

françaises auxquelles ils assistent. L'une des figures les plus emblématiques est ici le général Jacques Pâris de Bollardière*, qui dénonce la torture* en 1957. D'autres soldats publient également des articles, des lettres ou même des journaux intimes qui sont dévoilés ultérieurement, tels Robert Bonnaud*, Jean Müller ou Stanislas Hutin. Par ailleurs, les premiers réfractaires partis en exil se regroupent progressivement. Les plus nombreux se retrouvent en Suisse*. Sous l'impulsion de Jean-Louis Hurst*, instituteur communiste déserteur, ils forment le mouvement Jeune Résistance, en octobre 1958. D'autres réfractaires vivent en Belgique*, en Italie*, en Allemagne, en Tunisie*, au Maroc*, ou ailleurs. Le nombre croissant d'objecteurs conduit aussi à l'organisation d'une campagne en leur faveur par le pacifiste libertaire Louis Lecoin, à partir de 1958. Le parti communiste soutient également les « soldats du refus* », militants communistes qui refusent de participer à la guerre, à la suite d'Alban Liechti. La campagne, commencée en 1957, s'achève au cours de l'année 1959.

Enfin, la troisième période, qui couvre les années 1960 à 1962, concerne « le temps du débat ». En effet, l'arrestation de « porteurs de valises* » et de membres de Jeune Résistance en février 1960 conduit à faire connaître l'organisation et à alimenter un débat sur la désobéissance, avec la publication (et la censure*) de nombreux articles sur le sujet. Deux livres de réfractaires sont publiés au printemps 1960 : *Le Déserteur* (Minuit) de Jean-Louis Hurst (sous le pseudonyme de Maurienne) et *Le Refus* (Maspero) de Maurice Maschino*, instituteur insoumis au Maroc puis en Tunisie. Ces deux livres, censurés, sont suivis par un troisième : *Le Désert à l'aube* (Minuit) de Noël Favrelière, en septembre. Les partis politiques (tel le nouveau PSU*) et les syndicats (en particulier l'Unef*) s'emparent aussi de cette question au printemps 1960, créant de véritables lignes de fracture au sein de ces organisations. Le débat couve au cours de l'été, avant une nouvelle irruption dans la sphère publique, à partir de début septembre, au moment de l'ouverture du procès du « réseau Jeanson* ». Ainsi, 121 puis

246 intellectuels, dont Jean-Paul Sartre*, Simone de Beauvoir*, Simone Signoret, André Breton et Marguerite Duras, signent la *Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie*, restée sous le nom de « Manifeste* des 121 ». Cela suscite de nombreuses réactions. Les insoumissions et les désertions augmentent ensuite, mais les arrestations minent les organisations clandestines qui ne parviennent pas à s'organiser. Ce sont en revanche les objecteurs de conscience qui se structurent, avec l'Action civique non violente (ACNV) qui lance une campagne à compter de la rentrée 1960 et qui soutient les refus de 35 objecteurs jusqu'en 1963. Après l'indépendance, les objecteurs obtiennent un statut en décembre 1963. Certains déserteurs et insoumis acceptent d'effectuer tout ou partie de leur service militaire*. Amnistiés* en 1966, ils s'insèrent parfois avec difficulté.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Hélène Bracco, *Pour avoir dit non. Actes de refus dans la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris-Méditerranée, 2003 • Marius Loris Rodionoff, « Crises et reconfigurations de la relation d'autorité dans l'armée française au défi de la guerre d'Algérie (1954-1966) », thèse sous la dir. de R. Branche, université Paris-1, 2018 » • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

RÉFRACTAIRES ET « PORTEURS DE VALISES » (MÉMOIRES)

Dès la guerre elle-même, le nombre de réfractaires a fait l'objet d'une « bataille des chiffres [...] rude et brouillonne » (Hamon et Rotman, 1979, p. 216). Le nombre 3 000 réfractaires devient le chiffre le plus fréquemment annoncé, sans fondement réel. Mais, dès la fin de la guerre, de nombreux militants anticolonialistes relativisent leur action et amoindrissent leur

nombre. Robert Bonnaud*, responsable du réseau marseillais de soutien au FLN*, met l'accent en 1961 sur le très faible nombre de soutiens au FLN et aux refus de participer à la guerre. Après l'indépendance, Janine Cahen et Micheline Pouteau, deux « porteuses de valises* », publient en Italie* un livre intitulé *Una Resistenza incompiuta. La guerra d'Algeria e gli anticolonialisti francesi 1954-1962* (Il Saggiatore, 1964). Selon elles, la « résistance » à la guerre d'Algérie aurait donc été « incomplète » et le fait d'une « infime minorité » (p. 4). Or, le nombre de réfractaires a été nettement plus conséquent qu'imaginé (de l'ordre de 12 000, peut-être de 15 000 réfractaires). Pour quelles raisons les représentations mémorielles ont-elles eu tendance à « écraser » le nombre de réfractaires et plus largement d'opposants à la Guerre d'indépendance algérienne ?

D'une part, les opposants étaient dans la clandestinité ou en exil, isolés ou regroupés dans des réseaux aux faibles effectifs. Tout cela conduit à ce qu'ils soient des « solitudes qui s'entrecroisent » (Pierre Vidal-Naquet*, in Hamon et Rotman, p. 10). Mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils étaient peu nombreux. De plus, les risques encourus étaient importants et nécessitaient un engagement total. Sans aller aussi loin ni prendre autant de risques, d'autres plus nombreux se sont aussi engagés pour la cause algérienne. Tous ces engagements sont donc loin d'être anodins. D'autre part, lorsque la Guerre d'indépendance débute, dix ans à peine la séparent de la fin du second conflit mondial. Le modèle de la résistance au nazisme est de ce fait omniprésent. Les résistants sont des héros et des figures respectées. Le mythe résistancialiste bat son plein. Or, des termes (comme ceux de « maquis » et de « résistance ») ne manquent pas de créer des interférences mémorielles entre les deux conflits, qui sont pourtant de natures différentes (la lutte contre l'occupation nazie et une guerre coloniale en Algérie). De ce fait, les opposants à la guerre d'Algérie, qui comparent eux aussi les deux conflits, dévalorisent « leur » résistance au profit de celle de la Seconde Guerre mondiale.

Après l'indépendance algérienne, les réfractaires français et les « porteurs de valises » sont davantage préoccupés par leur situation matérielle et légale (obtenir l'amnistie*) ou par le soutien à la construction de l'Algérie indépendante (comme « pieds-rouges* » et coopérants) qu'à porter leur propre mémoire. La seule exception notable est constituée par les deux épais livres de Janine Cahen et Micheline Pouteau publiés en 1964 en Italie et jamais traduits en français. Il faut attendre le début des années 1970 pour qu'il soit à nouveau question des désobéissances dans la guerre d'Algérie, notamment lors du débat sur la torture* et de sa condamnation par le général de Bollardière*. Francis Jeanson* intervient aussi dans la collection à succès du magazine *Historia* d'Yves Courrière* au début des années 1970 (n° 271 et n° 317). Il en est aussi question dans le cinéma*, avec plusieurs films : indirectement avec *Le Pistonné* de Claude Berri (avec Guy Bedos, 1970), et directement avec *Avoir vingt ans dans les Aurès* de René Vautier* (avec Philippe Léotard, 1972). Ce dernier film se base sur le parcours du déserteur Noël Favrelière*, à la différence notable que le réalisateur fait mourir le réfractaire, fâchant les deux amis. Cette mort du réfractaire semble aussi signer comme un impossible refus de la guerre d'Algérie. Un autre film s'ouvre toutefois sur une désobéissance en devenir : *RAS* d'Yves Boisset (avec Jacques Weber, Jean-François Balmer et Jacques Villeret, 1973), tiré de l'autofiction de Roland Perrot. La question de la désobéissance à la guerre d'Algérie revient donc dans le débat public, notamment à la suite de mai 1968, dans une forme contestataire à l'ordre établi, notamment militaire.

Le véritable tournant dans la connaissance et la reconnaissance des opposants à la guerre d'Algérie tient au livre d'Hervé Hamon et de Patrick Rotman, en 1979. Cette recherche (aboutissant à un doctorat) est avant tout basée sur un entrecroisement d'entretiens à une époque où les archives* sont peu accessibles. Elle est davantage centrée sur les « porteurs de valises » que sur les réfractaires, et sur les réseaux de Francis Jeanson et d'Henri Curiel* que sur les réseaux locaux. Cette enquête continue à faire référence jusqu'à

aujourd'hui. Néanmoins, la mémoire des opposants émerge difficilement, même si le film *Cher frangin* de Gérard Mordillat aborde la question de la désobéissance, en partie vue sous l'angle du petit frère (joué par Marius Colucci, 1989). Cette difficile émergence tient notamment à une forme de « mauvaise conscience » de la société française : de nombreux anciens appelés abordent en effet la question de la désobéissance, saluant cet acte tout en se justifiant de ne pas avoir déserté ou refusé d'obéir. Cette question suscite une gêne, d'autant que la désobéissance apparaît comme un acte grave, une remise en cause des institutions et de l'ordre établi. Les réfractaires et « porteurs de valises » sont en quelque sorte rendus responsables d'avoir eu « raison » trop tôt.

Néanmoins, chez les réfractaires il existe aussi une absence de volonté de parler de leur parcours. Comme pour tous les acteurs de la guerre, la mémoire a mis du temps à se révéler. Les gens sont occupés à travailler, à s'occuper de leurs enfants, à se divertir et éventuellement à s'investir dans la vie publique. Jean Le Meur n'a par exemple pas parlé de son refus d'obéissance à ses enfants ; ce sont d'autres membres de la famille qui leur en ont parlé. Certains réfractaires ont tiré un trait sur cette période. Ils sont passés à autre chose. Certains n'agiraient peut-être pas de même, d'autant plus qu'ils se désolent de l'évolution prise par l'Algérie après l'indépendance. Pour eux, il existe un gouffre entre l'idéalisme de leur engagement et la réalité sociopolitique algérienne. Enfin, la « mémoire sudiste » des ex-partisans de l'« Algérie française », virulente et concomitante avec la montée de l'extrême droite, conduit d'anciens réfractaires à ne pas se mettre en avant. Noël Favrelière a par exemple été à plusieurs reprises menacé de mort, jusque dans les années 1990 et après.

Cependant, à compter des années 2000, les réfractaires et opposants de la guerre apparaissent davantage dans l'espace public. Noël Favrelière et Alban Liechti* signent par exemple l'« Appel des douze* » pour protester contre la torture en 2000. Ils œuvrent aussi dans des associations anticolonialistes et

publient pour certains des témoignages* mémoriels. Il en est aussi question dans des documentaires comme celui d'Alain Taieb et Virginie Adoutte (*Monsieur le Président, je vous fais une lettre*, Arte, 2000). Le livre de Jacques Charby (lui-même ancien « porteur de valises ») donne la parole à ces *Porteurs d'espoir* (La Découverte, 2004). Ma thèse soutenue en 2007 consacrée aux réfractaires aide à une meilleure connaissance des oppositions à la guerre d'Algérie, de même que celles de Charlotte Gobin consacrée aux « porteuses de valises » (« Guerre et engagement : devenir “porteur.e de valises” en guerre d'Algérie (1954-1962) », sous la dir. de S. Schweitzer, Lyon-2, 2017) et de Marius Loris Rodionoff (« Crises et reconfigurations de la relation d'autorité dans l'armée française au défi de la guerre d'Algérie (1954-1966) », sous la dir. de R. Branche, Paris-1, 2018). En Algérie, si certains saluent le rôle joué par les « amis » de l'Algérie, voire les « frères », leur action reste toutefois largement méconnue du grand public.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les Porteurs de valises. La résistance française à la guerre d'Algérie*, Seuil, 1979 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

RÉFUGIÉS ALGÉRIENS

Dès les débuts de la guerre de libération algérienne, le Maroc* et la Tunisie* enregistrent un important afflux des populations rurales frontalières fuyant les opérations militaires. Cet exode, démenti officiellement, est estimé à 80 000 personnes pour le Maroc et à plus de 220 000 personnes pour la Tunisie selon Gilbert Meynier*. Ces chiffres recourent ceux fournis par la

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge qui retient le chiffre global de 300 000 réfugiés (Tarradelas) pour l'année 1961.

La grande vague des départs forcés est liée à la multiplication des opérations de ratissage qui se terminent souvent par l'incendie des *mechtas* et l'ordre d'évacuer leurs territoires transformés en zones interdites* pour couper toute relation entre les populations et les maquisards dans les années 1956-1957.

Avec la construction des barrages* électrifiés à partir de 1957, le franchissement des frontières est ralenti pour les populations civiles, d'autant plus que ce dispositif est renforcé par la constitution de « glacis », entièrement minés* et s'étendant sur une dizaine de kilomètres de large, tout le long de la frontière.

Déracinés, coupés de leurs terres et de leurs troupeaux, ces réfugiés mènent une vie pénible. En Tunisie, les familles du nord de l'Algérie (Souk Ahras) se concentrent dans les centres frontaliers de Ghardimaou, Sakiet Sidi Youssef*, Le Kef, celles de la région de Tébessa se sont installées à Feriana, Sbeïtla, Kasserine. On retrouve la même répartition au Maroc oriental : les populations du Nord-Ouest (M'sirda, Marnia, Tlemcen, Beni Snous, Nedroma...) s'installent là où elles peuvent à Oujda, à Berkane, Boubekeur tandis que celles du Sud oranais gagnent Guenfouda, Djerda, Berguent, Figuig, Bouarfa.

La solidarité des populations locales et des autorités tunisiennes et marocaines s'est traduite par une aide à la mesure de leurs moyens, aide qui s'avère très rapidement insuffisante à couvrir les besoins élémentaires de l'afflux croissant de réfugiés. Habib Bourguiba alerta en vain le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) sur la situation des réfugiés. Celui-ci, tenu par la convention de Genève* de 1951, ne reconnaît le statut de réfugiés qu'aux personnes des camps de la Seconde Guerre mondiale. De son côté, la France adopte la même position, arguant qu'elle mène dans ses départements

algériens des opérations de « maintien de l'ordre ». Mieux, elle exige du gouvernement tunisien la restitution de ces « civils algériens ».

Mais l'intervention auprès des réfugiés hongrois en 1956 offre une opportunité à August Lindt, qui dirige le HCR, d'élargir sa sphère d'intervention. Encouragé tacitement par le secrétaire général de l'ONU*, Dag Hammarskjöld et les États-Unis*, Lindt décide l'envoi d'une mission d'enquête en Tunisie avant d'expédier les premiers secours aux réfugiés. Il est vrai que le contexte international sensible à la question de la décolonisation, défendue par le groupe de Bandoeng* et les diplomates algériens, pèse sur son engagement.

En décembre 1958, une résolution de l'ONU permet officiellement au HCR de poursuivre son action humanitaire auprès des réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc. Fort de l'appui de la Croix-Rouge internationale* et des Croissants-Rouges* maghrébins, le HCR passe à l'action ouvertement, livrant nourriture, vêtements, médicaments et argent. Par ailleurs, le bombardement de Sakiet Sidi Youssef (février 1958) a attiré une foule de journalistes venus du monde entier. Leurs dépêches racontent le triste sort des réfugiés et suscitent un élan de solidarité internationale auquel adhèrent de nombreuses organisations humanitaires et des donateurs privés.

La cause algérienne y gagne en visibilité et le service social du FLN* maîtrise mieux la gestion des réfugiés confiée d'abord au Croissant-Rouge créé en 1957 (non reconnu par le CICR) avant de passer sous l'égide d'un ministère des Affaires sociales du GPRA* en septembre 1958.

À partir de décembre 1958, des bateaux déchargent dans les ports de Casablanca et de Tunis des tonnes de vivres. Si les rations alimentaires s'améliorent, si les réfugiés sont mieux vêtus, d'autres difficultés persistent. Au premier chef, ce sont les conditions de logement* qui demeurent précaires. Certains réfugiés ont pu être logés dans les villes alors que la majorité a dû se contenter des abris de fortune (gourbis, tentes et grottes). Les réfugiés plus chanceux sont hébergés dans des camps de toile montés par les

autorités tunisiennes par exemple à Sakiet Sidi Youssef, Sbeïtla ou Aïn Khmouda près de Kasserine. La même assistance est observée au Maroc. Hors d'Oujda qui abrite plus de 6 000 réfugiés recensés dans le courant de l'année 1957, les conditions de vie sont tout aussi difficiles, notamment au centre minier de Boubekour où l'on compte plus de 17 000 personnes. Le projet d'édifier des villages de réfugiés dotés des commodités élémentaires, souhaité par les responsables algériens, ne verra pas le jour faute d'accord du HCR et des pays d'accueil.

Par ailleurs, ici et là, des mécontentements éclatent, du au ralentissement dans la distribution des secours qui est mis sur le compte de la dispersion géographique des réfugiés sur un vaste territoire. Mais on invoque aussi des détournements dont on retrouve les produits vendus dans les marchés. À ces complications s'ajoute la grande proportion des enfants (43 %) et des femmes. Des efforts sont déployés pour scolariser un maximum d'enfants. Les écoles tunisiennes accueillent quelque 10 000 enfants (*El Moudjahid*, n° 38, 1959). Selon la disponibilité, des rudiments d'instruction sont dispensés aux enfants des camps.

Quant aux enfants orphelins (que le Croissant-Rouge algérien a recensés), des efforts particuliers sont consentis. L'UGTA* a mis en place des maisons d'enfants. D'autres sont envoyés dans des pensionnats en Libye.

Pour lutter contre le désœuvrement, à titre d'exemple, le centre d'Ariana non loin de Tunis (doté d'un dortoir, d'un réfectoire, d'une infirmerie) accueille une centaine de travailleurs qui trouvent à s'occuper dans le potager ou les ateliers de menuiserie et de matelasserie. Cette expérience renouvelée ici et là, au Maroc également, a ses limites et ne peut résorber le chômage des réfugiés algériens.

À l'heure du retour, au moment de l'indépendance en 1962, le HCR prépare un plan de rapatriement* des réfugiés en accord avec le GPRA et les autorités françaises qui ouvrent les deux frontières à partir du 10 mai 1962. Le rapatriement dure jusqu'à la fin du mois de juillet.

Les observations que Bourdieu* et Sayad* ont relevées dans *Le Déracinement* (Minuit, 1964) sont valables pour les réfugiés algériens. Les réfugiés chassés par la guerre ont tout perdu, les quelques biens qu'ils possédaient mais aussi des membres de leur famille et leurs repères avec le passé. L'ancrage à l'espace est brisé. Les jours de liesse pour fêter la libération n'effacent pas les traumatismes. Pour beaucoup, l'oubli invite à poursuivre l'errance ailleurs, cette fois en allant grossir les bidonvilles installés autour des centres urbains en quête d'un hypothétique travail.

L'histoire des réfugiés reste à écrire.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad, *Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Minuit, 1964 • Fabien Sacriste, *Les Camps de regroupement. Une histoire des déplacements forcés (1954-1962)*, Presses de Sciences Po, 2022 • Anton Taradellas, « Les réfugiés de la guerre d'Algérie », mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Schulz, Genève, 2017.

RÉGIONALISME ET NATIONALISME (FRANCE)

La Guerre d'indépendance algérienne signe un réveil des régionalismes indépendantistes en France. Ces nationalismes* régionalistes avaient été mis à mal par la Seconde Guerre mondiale, de nombreux militants ayant eu des positions collaborationnistes.

Pendant le conflit algérien, certaines personnes à la fibre régionaliste, voire indépendantiste, font le parallèle entre la situation algérienne et la leur. Même s'il reste marginal, ce mouvement est d'autant plus profond que le conflit algérien mobilise l'immense majorité des jeunes appelés du contingent*. Les parcours sont alors encore relativement individuels. Ainsi, Guy Poulain, indépendantiste breton né en 1940, s'insoumet en 1960.

Dénoncé par son frère, sous-officier* à Saint-Cyr Coëtquidan, il justifie son acte en affirmant qu'il ne reviendra que lorsqu'il existera une armée bretonne. Il se réfugie en Suisse* où il est en contact avec le « réseau Jeanson* ». Il s'y installe, travaille comme horloger et sert même comme tireur d'élite. Il rentre temporairement en France en 1968, avant de retourner en Suisse où il meurt en 1991.

À la fin du conflit algérien encore, le parti nationaliste occitan, comptant une cinquantaine de militants, met en place un embryon de réseau d'exfiltration de réfractaires* depuis Montpellier jusqu'à Menton puis vers l'Italie*. La direction de la Sûreté du territoire (DST) appréhende ainsi trois personnes lors d'une tentative de passage de la frontière franco-italienne le 26 février 1961. L'enquête fait apparaître l'existence d'un réseau lié au parti nationaliste occitan, qui aurait exfiltré quelques réfractaires vers l'Italie.

Dès 1955, le militant anticolonialiste et anarchiste* Daniel Guérin publie *Les Antilles décolonisées* (Présence africaine, 1955). Autant dire que la maturation du mouvement indépendantiste antillais se déroule en même temps que la guerre d'Algérie. Ainsi, Édouard Glissant, écrivain, poète et futur fondateur des concepts de « créolisation » et de « tout-monde », est l'un des signataires du « Manifeste* des 121 » en septembre 1960. L'année suivante, il fonde le Front des Antillais et des Guyanais pour l'autonomie (FAGA), avec notamment l'avocat martiniquais Marcel Manville. Dès lors, Édouard Glissant est expulsé de Guadeloupe et assigné à résidence en France métropolitaine pour « séparatisme » jusqu'en 1965. Marcel Manville est par ailleurs un proche de Frantz Fanon*, penseur du tiers-mondisme et militant de l'indépendance algérienne. L'auteur de *Peau noire, masques blancs* (Seuil, 1952) et des *Damnés de la terre* (Maspero, 1961) est mort en 1961, sans avoir véritablement œuvré pour l'indépendance des Antilles. Manville et Fanon ont participé ensemble à la résistance contre l'occupation nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Marcel Manville prend lui aussi résolument parti pour l'indépendance de l'Algérie dès 1955. Il défend des

militants nationalistes algériens tant à Alger qu'à Paris, et fait partie du collectif des avocats* du PCF* dont il est membre. Son activité lui vaut d'être la cible d'un attentat de l'OAS* en 1962 dont il sort indemne. Après son retour en Martinique en 1977, il crée le Parti communiste pour l'indépendance et le socialisme (PKLS) en 1984. Il décède à Paris en 1998, juste avant de plaider en faveur des victimes de la manifestation algérienne d'octobre 1961*. Enfin, signalons encore Sonny Rupaire, jeune poète né en Guadeloupe. Appelé au service militaire* en Algérie, il s'insoumet, rejoint les rangs de l'ALN* et y travaille comme enseignant après l'indépendance. De retour en Guadeloupe en 1968, il devient notamment le porte-parole de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG) en 1978 et écrit dans son journal *Lendépandans*.

D'autres mouvements indépendantistes naissent dans l'immédiat après-guerre d'Algérie. Ainsi, les premières traces du Front de libération de la Bretagne (FLB) sont identifiées en octobre 1963, à peine plus d'un an après la fin de la guerre d'Algérie. Selon la police*, le nom même puise son inspiration dans le sigle du FLN*. En 1966, avant même ses premières actions clandestines, le FLB rédige un communiqué attirant l'attention de l'opinion sur « la nécessaire décolonisation de la Bretagne » et appuyant sur le « statut colonial » qui sévirait en Bretagne. La proximité avec la Guerre d'indépendance algérienne n'est probablement pas fortuite dans ce discours anticolonial. Dès 1957 d'ailleurs, le journal communiste *Dimanche matin* affirmait à la suite de la création du Mouvement pour l'organisation de la Bretagne (MOB) : « Si nous n'y prenons pas garde, nous aurons bientôt des fellaghas dans la banlieue de Rennes » (17 novembre 1957). De 1966 à 1968, les journaux qualifient même à de multiples reprises les militants clandestins du FLB de « *fellaghas bretons* ». Selon le journaliste et militant indépendantiste Jean Bothorel, une partie des clandestins du FLB sont marqués par leur service militaire en Algérie.

La guerre d'Algérie a encore eu des conséquences indirectes en Corse. En effet, grâce à la Société pour la mise en valeur agricole de la Corse (Somivac), des « pieds-noirs* » se lancent dans l'agriculture en Corse, entraînant des résistances locales. En 1975, les militants de l'Action pour la renaissance de la Corse (ARC), fondée par Edmond Simeoni, occupent la cave d'un viticulteur pied-noir. L'occupation se termine dramatiquement avec la mort de deux personnes. Un an plus tard, le Front de libération nationale de la Corse (FLNC) est créé, en référence explicite au modèle algérien.

Enfin, chez les nationalistes basques, en particulier l'organisation Iparretarrak (IK) créée en 1973, les références à la guerre d'Algérie ne sont pas absentes non plus. Des militants ont également participé ou ont été marqués par ce conflit et jugent « naturel de prendre les armes contre une occupation » (cité in Eneko Bidegain, *Iparretarrak [IK]. Histoire d'une organisation politique armée*, Bayonne, Gatuzain, 2007).

Une partie de ces mouvements ont de plus été aidés par l'Algérie indépendante : alors qu'Alger était la « capitale du tiers-monde », de nombreux mouvements indépendantistes y avaient leurs bureaux. Certains mouvements indépendantistes régionalistes ont également bénéficié de cette aide financière et matérielle.

Il est en tout cas certain que la guerre d'Algérie a constitué un ferment intellectuel et politique, duquel le tiers-mondisme a véritablement éclos, servant de modèle pour d'autres mouvements politiques indépendantistes, et pour la maturation d'un discours anticolonial, tant et si bien qu'en 1971, Robert Lafont titrait par exemple l'un de ses livres *Décoloniser en France. Les régions face à l'Europe* (Gallimard, 1971), dans lequel il estimait qu'il existait une « reconnaissance de plus en plus large de la situation coloniale en France, et conséquemment l'apparition d'une volonté de plus en plus nette de décolonisation » (p. 9-10). Ce mouvement s'inscrit dans celui plus large des décolonisations, mais la France a été d'autant plus marquée par la guerre

d'Algérie que la participation à cette guerre a été massive avec les appelés du contingent* et que l'Algérie était aussi constituée de départements français. De là à ce que certains veuillent décoloniser leurs propres départements ou région, il n'y avait qu'un pas.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Manuel Borutta, « De la Méridionalité à la Méditerranée : le Midi de la France au temps de l'Algérie coloniale », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 100, 2020, p. 97-113 • Lionel Henry et Annick Lagadec, *FLB-ARB. L'histoire 1966-2005*, Yoran Embanner, 2006 • Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007.

REGROUPEMENT (CAMPS DE)

Emprunté au vocabulaire militaire, le terme « regroupement » désigne, pendant la guerre, un procédé aussi militaire qu'administratif ayant conduit au déplacement forcé et à la mise en camp de plus de 2 millions d'Algériens et d'Algériennes. Des familles paysannes, sinon les populations de villages entiers, ont ainsi été contraintes de quitter leur habitat pour s'installer à proximité d'un poste militaire ou de SAS*, dans des lieux qualifiés de « centres » ou de « villages » de regroupement. Autant d'euphémismes administratifs visant à éviter l'usage du mot « camp », dans un contexte encore marqué par la Seconde Guerre mondiale. Les regroupements se rattachent pourtant bel et bien à la figure du camp, même si leurs objectifs, fonctions et conséquences les distinguent des autres camps du xx^e siècle.

Si les premiers regroupements ont lieu dès 1954 dans l'Aurès, la rationalisation et la théorisation de la pratique ne débutent réellement qu'avec l'arrivée des officiers* des Affaires indigènes du Maroc* dans le Sud-Est

algérien (1955). Sous l'impulsion du général Parlange*, le regroupement est peu à peu conçu comme un instrument de contrôle et d'encadrement des populations, permettant de les couper des moudjahidines* sinon de les enrôler contre le FLN*. À plus long terme, il s'agit de réformer la société rurale par la construction de « centres de regroupement définitifs ». Le principe est progressivement utilisé dans toute l'Algérie pour légitimer la multiplication des déplacements forcés, notamment dans le Constantinois où l'Igame Maurice Papon* contribue à sa diffusion et à son application massive dès 1956. La progression des théories sur la « guerre révolutionnaire* » accélère encore ce processus : à partir de 1957, la pratique connaît un succès croissant auprès de cadres militaires et civils persuadés d'être confrontés à un conflit dont la population serait l'enjeu, consacrant le regroupement comme un procédé clé de la contre-guérilla. Après mai 1958, les programmes de regroupement se multiplient dans toute l'Algérie, mais la prolifération des camps et la misère qui en résulte à l'approche de l'hiver incitent le haut commandement à en limiter la création. La publication d'une note officieuse de Michel Rocard*, décrivant de manière très critique la situation des camps, incite Paul Delouvrier*, délégué général du gouvernement en Algérie, à en interdire officiellement la pratique en mars 1959. La divulgation du rapport Rocard par *Le Monde** entraîne cependant un scandale public, que le délégué général parvient à résorber en lançant le programme dit des « mille villages ». Ce programme prétend transformer les camps en autant d'entités semi-urbaines modernes, véritables fers de lance du développement du « bled » et de l'avènement d'une « Algérie nouvelle ». Un projet qui sert surtout, dans l'immédiat, à légitimer, par un argumentaire économique et social, la reprise des regroupements, parallèlement aux principales opérations du plan Challe* (1959-1960).

Installation forcée dans des villages existants, création de camps *ex nihilo* à une plus ou moins grande distance des terres cultivées, transformations de quartiers informels en nouveaux espaces urbains... Impossible de parler du

regroupement au singulier, tant ses configurations locales sont nombreuses et différenciées. De même les camps varient-ils par l'importance des populations qu'ils accueillent, de quelques dizaines d'individus pour les villages de supplétifs*, à près de dix mille pour les grands camps de nomades du Sud-Oranais – voire plus, si l'on prend en compte les cités de recasement alors construites pour résorber les bidonvilles algériens, et qui sont recensées comme des regroupements à la fin de la guerre. Tous, cependant, ont en commun le fait d'avoir été contraints par l'autorité publique. Exception faite de rares cas notables, dont celui du douar Beni Ilmane victime du massacre dit « de Melouza* » (1957), la quasi-totalité des regroupements est imputable, directement ou indirectement aux choix des acteurs de l'État colonial ou à la violence de l'armée française : création de zones interdites*, destruction de villages ou représailles militaires. La contrainte est également indissociable de la fonction du camp. Celui-ci doit d'abord permettre la surveillance constante d'une population toujours suspecte aux yeux de l'autorité par sa proximité sociale, sinon familiale, avec les moudjahidines. Dès lors, les camps, en concentrant les Algériens et Algériennes dans un espace cloisonné et isolé par un réseau de barbelés, offrent un condensé des actions d'encadrement administratif et politique assurées par l'armée dans ce conflit : recherche du renseignement, recensement des personnes et des biens, surveillance des opinions et des activités politiques ou religieuses, embrigadement politique ou enrôlement militaire. Rarement planifiés, les regroupements conduisent par ailleurs à l'édification de lieux de misère, proches des camps de réfugiés* par la précarité durable qu'ils imposent aux déplacés. Le déracinement et la déstructuration sociale, les carences alimentaires et la misère physiologique, l'insalubrité et la promiscuité des logements* sont autant d'éléments structurels d'une crise qui, sans être systématique, est généralisée dans les camps, où elle suscite une forte surmortalité : entre 150 000 et 200 000 individus, essentiellement de jeunes enfants, ont pu y trouver la mort. Face à cette crise, les chefs de SAS

s'évertuent, dans une tentative souvent désespérée, à résorber les effets économiques et sociaux du regroupement par des mesures d'urgence : construction de logements, distributions de secours, chantiers de chômage ou petits aménagements agraires. Des réalisations bien en deçà de l'ambition de la politique des « mille villages », malgré l'impulsion qui lui est donnée avec la création d'une inspection générale des regroupements de populations (IGRP), confiée au général Parlange (1959). Censée assurer la coordination de ce programme d'aménagement, présenté comme le pendant rural du plan de Constantine*, l'IGRP s'avère cependant incapable d'imposer son rythme et sa conception du regroupement aux acteurs militaires qui, sur le terrain, dominant cette politique jusqu'en 1961.

En 1962, près de la moitié de la population rurale, estimée à 7 millions d'individus en 1954, se trouve hors de son domicile : aux plus de 2 millions d'Algériens et d'Algériennes déplacé(e)s dans les camps s'ajoutent plus de 1 million de ruraux qui ont cherché refuge dans les bidonvilles algériens ou à l'arrière des frontières marocaine et tunisienne. Le regroupement, violence la plus massive parmi celles exercées par l'État et l'armée contre la population algérienne, se démarque également par son caractère « durable » (C. Gerlach). Après l'indépendance, la ruine des écosystèmes et des sociétés rurales favorise le maintien des populations dans les camps, qui évoluent peu à peu vers de nouvelles entités citadines : autant de stigmates d'une histoire qui a brusquement et définitivement bouleversé l'Algérie, mais qui reste encore aujourd'hui largement méconnue de l'opinion publique* française.

Fabien SACRISTE

Bibl. : Michel Cornaton, *Les Regroupements de la décolonisation en Algérie*, Éditions ouvrières, 1967 • Michel Rocard, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, édition critique établie sous la direction de Vincent Duclert et Pierre Encrevé, avec la collaboration de Claire Andrieu, Gilles Morin et Sylvie Thénault, Mille et une nuits, 2003 • Fabien Sacriste, *Les Camps de regroupement en Algérie. Une histoire des*

déplacements forcés pendant la guerre d'indépendance (1954-1962), Presses de Sciences Po, 2022.

REPENTANCE

Le mot « repentance » a été mis à la mode... par ses adversaires, selon un procédé rodé des polémistes : amalgamer des thèses à prétention radicale et celles d'observateurs critiques, cibler des outrances, puis se présenter comme raisonnables, nuancés, étrangers à toute idéologie. Les pamphlets antirepentance se sont ainsi succédé. Après Alain Griotteray, en 2001 avec *Je ne demande pas pardon. La France n'est pas coupable* (Éditions du Rocher) ; trois ouvrages paraissent en 2006 : Paul-François Paoli, *Nous ne sommes pas coupables. Assez de repentances !* (La Table ronde) ; Max Gallo, *Fier d'être Français* (Fayard) ; Pascal Bruckner, *La Tyrannie de la pénitence. Essai sur le masochisme occidental* (Grasset). Ce fut également le cas d'un ouvrage signé par Daniel Lefeuvre*, *Pour en finir avec la repentance coloniale* (Flammarion, 2008). Et que dire des hors-séries spéciaux « Colonies » d'hebdomadaires divers.

Ces ouvrages n'étaient leur démonstration sur aucun texte d'hommes ou de femmes politiques (Christiane Taubira, par exemple) ni d'historiens critiques (texte fondateur de protestation contre la loi de février 2005, signé Claude Liauzu, Gilbert Meynier* et Gérard Noiriel). Et pour cause : la repentance est un concept quasi unanimement rejeté. Leur idée n'est pas que la France aurait à « s'agenouiller ».

La demande vise la reconnaissance. Que l'État français reconnaisse les préjudices causés par le système colonial, des premières déportations négrières à la décolonisation – plus de trois siècles : conquêtes aux conséquences démographiques épouvantables, appropriation illégale de territoires étrangers, pillages, spoliations, massacres, discriminations raciales à base de discours pseudoscientifiques... Certains les qualifient de crimes

contre l'humanité mais la question divise. S'ils connaissent par ailleurs l'existence d'infrastructures économiques, éducatives et sanitaires, ils soulignent qu'elles étaient surtout destinées à la mise en valeur de l'Empire.

Cette demande plaide pour une mise au point sereine, équilibrée, mais reconnaissant les faits les plus effroyables. Elle serait propice à pacifier le débat sur la question, à désamorcer toute tentative d'instrumentalisation communautariste (voire à ôter un prétexte au chantage de certains gouvernements d'ex-colonies). Les chefs d'État ont contourné l'obstacle, soit par le silence gêné, soit par des formules convenues et globalisantes, jusqu'à ce qu'émerge une nouvelle génération*. Encouragé dès 2017 par diverses personnalités à mettre ses actes en accord avec ses paroles (il avait promis lors de la campagne un « geste fort » sur les questions mémorielles liées à la guerre d'Algérie), Emmanuel Macron* s'est saisi du dossier Maurice Audin*. Le 13 septembre 2018, il a fait connaître une déclaration, doublée d'un geste symbolique, une visite à la veuve et aux enfants du militant assassiné. Le texte présidentiel disait que l'« évasion* » d'Audin était « manifestement une mise en scène visant à camoufler sa mort », qu'on avait la « certitude » qu'il avait été auparavant « torturé ». Il dépassait le cas de Maurice Audin. Il dénonçait un « système, dont les gouvernements successifs ont permis le développement [...], appelé “arrestation-détention” à l'époque même, qui autoris[ait] les forces de l'ordre à arrêter, détenir et interroger tout “suspect” dans l'objectif d'une lutte plus efficace contre l'adversaire ». Qui en était responsable ? Les « gouvernements successifs » avec une formule minimale : ils auraient échoué « à prévenir et à punir le recours à la torture* ». La déclaration s'achevait sur un appel à poursuivre le travail historique, poursuite facilitée par la « libre consultation de tous les fonds d'archives* de l'État qui concernent ce sujet » et le recours à de nouveaux témoignages*.

Le jeune président a fait un pas dans le sens voulu qu'aucun de ses prédécesseurs, en particulier les deux se réclamant de la gauche, n'avait franchi. Chez les partisans de la reconnaissance, des insatisfactions

demeurent. Si des mesures d'ouverture des archives publiques ont été prises de 2019 à 2021, dans la continuité de cette déclaration, une reconnaissance a concerné Ali Boumendjel* mais être élargie aux milliers d'autres, compagnons de malheur d'Audin. Pour eux, une clarification plus globale encore aurait le mérite de limiter les risques d'un violent retour du refoulé et d'amorcer un débat – enfin sérieux – sur ce que devrait et devra être une France républicaine respectueuse de ses principes fondateurs.

Alain RUSCIO

Bibl. : Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson (dir.), *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, La Découverte, 2008 • Catherine Coquery-Vidrovitch, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone, 2009 • Daniel Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Flammarion, 2006.

RÉPRESSION DES COMMUNISTES ALGÉRIENS

La répression qui touche le PCA* durant la Guerre d'indépendance s'inscrit dans celle subie par l'ensemble des organisations et militants anticolonialistes. Elle obéit toutefois à une chronologie propre.

Deux vagues peuvent être distinguées. La première court de novembre 1954 à septembre 1955. À la différence du MTLD, qui subit une interdiction et des arrestations dès le déclenchement de la lutte armée, le PCA dispose de plusieurs mois de répit. Le vote de la loi sur l'état d'urgence* en avril 1955 marque une première inflexion : au printemps et à l'été 1955, en même temps que des centaines de nationalistes, des dizaines de communistes font l'objet de mesures administratives d'interdiction de séjour ou d'internement. Une partie des autorités réclament des mesures plus radicales

et obtient en septembre 1955 l'interdiction du PCA et de ses organisations satellites.

La seconde vague répressive débute en décembre 1955, et atteint son paroxysme entre l'automne 1956 et le printemps 1957. Des réseaux clandestins composés de communistes dépendants du PCA ou du FLN* sont démantelés au cours d'opérations menées par la police* ou l'armée. Leurs membres sont massivement torturés, et plusieurs meurent entre les mains de l'armée. La plupart sont présentés à la justice militaire*, qui juge au moins 200 communistes entre 1955 et 1958, en même temps que plus de 20 000 nationalistes. Quelques militants sont condamnés à mort, et l'un d'entre eux – Fernand Iveton* – est exécuté. Au même moment, la répression administrative se massifie sous l'effet notamment du vote de la loi sur les pouvoirs spéciaux* (mars 1956). Au rythme des affaires qui impliquent des communistes dans la lutte armée en 1956-1957, des mesures administratives sont prononcées le même jour contre des dizaines de militants différenciés selon leur sexe et leur statut juridique : les hommes dits « musulmans » sont internés, les hommes dits « français » sont expulsés ou internés dans un camp spécifique, et les femmes dites « françaises » sont expulsées.

Au total, plus de 500 communistes ont subi une arrestation durant la guerre, suivie selon les cas d'une mesure administrative, judiciaire et/ou de violences extralégales.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Pierre-Jean Le Foll-Luciani, « La répression des communistes en Algérie (1954-1957) », in Magalie Besse et Sylvie Thénault (dir.), *Réparer l'injustice. L'affaire Maurice Audin*, Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2019.

RÉPUBLIQUE, IV^E

L'instabilité de la IV^e République tient au fait que les gouvernements, responsables devant l'Assemblée, doivent former des coalitions pour trouver une majorité. Les rassemblements de partis aux positions hétéroclites ne résistent pas longtemps à l'examen de questions délicates comme celle de la politique à mener en Algérie. Un consensus règne, pourtant, sur l'idée de garder l'Algérie française et sur la façon d'y parvenir. De novembre 1954 à mai 1958, les six présidents du conseil à la tête des gouvernements, Pierre Mendès France*, Edgar Faure, Guy Mollet*, Maurice Bourgès-Maunoury* et Félix Gaillard*, raisonnent de façon similaire. Pour eux, il faut résolument combattre la lutte pour l'indépendance et mettre en œuvre des réformes économiques, sociales et administratives en vue de développer le pays et de corriger les inégalités les plus flagrantes de ses institutions. Des deux volets (réprimer, réformer), toutefois, le premier prime. Non seulement le retour à l'ordre est pensé comme un préalable à toute autre politique mais le contenu des mesures à prendre en la matière est moins risqué pour les gouvernements. Ils ne sont pas renversés sur les mesures répressives mais sur les autres.

La IV^e République dote la lutte contre l'insurrection de fondements durables. La guerre et ses conventions étant rejetées, le choix est fait de créer des législations d'exception : état d'urgence* en 1955, pouvoirs spéciaux* en 1956 qui inaugurent le transfert des pouvoirs de police* à l'armée. Le recours massif au contingent est aussi décidé, par le biais de l'appel sous les drapeaux et du rappel des disponibles, ces jeunes gens ayant terminé leur service militaire*. La négation de l'état de guerre implique également, à partir de 1956, les exécutions de condamnés à mort quand le FLN* réclame le traitement de ses membres en prisonniers* de guerre. S'y ajoute le refus de tout regard extérieur dans un contexte où, sur la scène mondiale, l'indépendance des colonies est une cause légitime ; le FLN mise au contraire avec pertinence sur l'internationalisation*. Enfin, Mollet définit un triptyque valable jusqu'à ce que de Gaulle* se prononce pour l'autodétermination en 1959 : cessez-le-feu, élections*, négociations*. Le FLN, de son côté, ne veut

pas d'un cessez-le-feu sans garantie sur l'indépendance, ni d'élections désignant d'autres interlocuteurs que ses dirigeants pour d'éventuels pourparlers.

L'idée qu'il faudrait réformer l'Algérie française pour la sauvegarder est bien antérieure à la guerre mais après 1954, elle se renforce sous l'effet de l'insurrection. Les Français d'Algérie, pour leur part, combattent les réformes, surtout lorsque, touchant aux institutions* coloniales, elles mettent leurs pouvoirs en péril. Mendès France est la première victime de cette opposition. En janvier 1955, il est renversé par une Assemblée hostile à un plan ambitieux (grands travaux hydrauliques, réduction des écarts de salaire avec la métropole, accès des Algériens à de hauts postes de la fonction publique, droit de vote aux femmes* algériennes, suppression des communes mixtes gérées par un administrateur). Puis, le plan porté par le gouverneur général Soustelle* ne trouve pas non plus de soutien. Il aboutit essentiellement à la création des centres sociaux éducatifs* (CSE), sous l'égide de Germaine Tillion*. En 1956, les pouvoirs spéciaux comportent un important volet réformateur mais les réalisations restent limitées. Après Mollet, Bourguès-Maunoury s'attelle à une loi-cadre* prévoyant l'instauration du collège unique et l'autonomie de l'Algérie, découpée en territoires gérés par un « conseil fédératif ». En butte à une très vive opposition, il démissionne avant de présenter la loi au Parlement. Faure en fait adopter une version remaniée, le 5 février 1958. Les élus des Français d'Algérie espèrent en limiter la mise en œuvre. La chute de la IV^e République que provoque, par ricochet, le bombardement de Sakiet* en bloque de toute façon l'application. Les femmes algériennes ont cependant désormais le droit de vote, inscrit à l'article premier.

Ainsi, en dépit de la valse des gouvernements, la politique algérienne est marquée par une grande continuité qu'explique la présence régulière de certains hommes au pouvoir, appartenant essentiellement à la SFIO*, au parti radical* et à l'UDSR. François Mitterrand*, ministre de l'Intérieur sous

Mendès France, est à la Justice sous Mollet. Jean Gilbert-Jules, secrétaire d'État aux Finances et aux Affaires économiques dans les gouvernements Mendès France et Faure, devient ministre de l'Intérieur avec Mollet et le reste avec Bourgès-Maunoury. Quant à Christian Pineau, il est aux Affaires étrangères sous Mollet, Bourgès-Maunoury et Gaillard. Un trio se distingue tout particulièrement : Robert Lacoste*, ministre résidant à Alger, de février 1956 à mai 1958 ; Max Lejeune, secrétaire d'État à l'Armée de terre* dans le gouvernement Mollet puis ministre du Sahara dans les deux suivants ; Maurice Bourgès-Maunoury, enfin, qui est en permanence au pouvoir. Il est successivement ministre de l'Industrie et du Commerce, de l'Intérieur puis de la Défense nationale, avant de diriger lui-même un gouvernement et de revenir à l'Intérieur. Socialistes ou radicaux, mus par des principes jacobins et/ou laïcs, selon les cas, tous trois se retrouvent, en 1961, dans un « Comité de gauche pour le maintien de l'Algérie dans la République française ».

La continuité de l'action administrative explique aussi celle des politiques menées. En matière économique et sociale, en particulier, un rapport rédigé par un groupe d'études en 1955, sous Mendès, le rapport Maspétiol*, inspire toutes les réformes postérieures. D'un gouvernement à l'autre, les projets, rapports, notes, etc., sont gardés par les services administratifs qui les ressortent à l'arrivée de nouveaux ministres. Certains hauts fonctionnaires, restant en poste, mènent une action constante. Ils peuvent aussi faire fructifier, au gré de leurs mutations, leurs expériences antérieures, parfois d'Algérie en métropole ou inversement. Par exemple, Jean Vaujour*, directeur des renseignements généraux d'Algérie au moment où la guerre est déclenchée, conseille Bourgès-Maunoury à l'Intérieur en 1955, puis son successeur, Gilbert-Jules. Au-delà de l'instabilité ministérielle, ainsi s'élaborent des politiques relevant des mêmes logiques et aux contenus similaires.

En 1958, la politique du général de Gaulle ne rompt pas fondamentalement avec celle du régime précédent, sauf sur un point crucial :

le collège unique d'électeurs, annoncé dans l'euphorie des lendemains du 13 Mai*. Les condamnés à mort bénéficient également d'une grâce collective. Pour le reste, de Gaulle propose aux combattants de l'ALN* de se rendre, avec son appel à la « paix des braves », ce qui revient au cessez-le-feu sans condition que le FLN rejette. Le plan de Constantine*, quant à lui, reprend des propositions du rapport Maspétiol, tandis que le plan Challe*, du nom du nouveau général en chef en Algérie, a pour ambition d'anéantir l'adversaire. Seule l'autodétermination, annoncée le 16 septembre 1959, change radicalement la donne. Pour la première fois depuis le début de la guerre, l'indépendance est officiellement envisageable. En définitive, plus que la fin de l'instabilité, cette lucidité différencie la IV^e et la V^e République*, tant elle permet de tracer une voie nouvelle pour l'avenir.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2012.

RÉPUBLIQUE, V^E

L'appel à de Gaulle* par le Comité de salut public, le 13 mai 1958* à Alger, a pour but de sauver l'Algérie française et non de changer de République ; cependant le retour du Général implique une nouvelle constitution. Il demande et obtient, pour six mois, les pleins pouvoirs à cet effet. La V^e République naît donc dans un contexte considéré par les opposants du Général comme un coup de force militaire ; le nouveau régime est critiqué pour son autoritarisme aux dépens du système parlementaire, traditionnel en France.

Les idées de De Gaulle sont connues depuis le discours de Bayeux (1946). S'il se veut républicain, il voit le président en véritable chef. Ses pouvoirs, sous la V^e République, n'ont jamais été aussi importants : il nomme

le Premier ministre et, sur sa proposition, les membres du gouvernement ; avec les référendums sur l'organisation des pouvoirs publics, il instaure une sorte de démocratie directe au-dessus des élus ; il peut dissoudre l'Assemblée nationale. La responsabilité du gouvernement devant le Parlement doit être limitée pour éviter l'instabilité que de Gaulle a toujours reprochée à la IV^e République*. L'Assemblée n'investit plus le Premier ministre et le gouvernement peut faire passer un projet de loi en engageant sa responsabilité grâce à l'article 49, alinéa 3. Contrairement à la III^e République en 1940, de Gaulle veut disposer d'un pouvoir important pour des temps exceptionnels afin d'assurer la continuité du pouvoir : c'est l'article 16. « Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel. » Très débattue, cette question a fait craindre une dérive dictatoriale, même si la consultation des autres autorités évite tout blanc-seing au chef de l'État. En outre « les événements » d'Algérie justifient, aux yeux de De Gaulle, une lecture particulière : il y a l'esprit et la lettre de la Constitution. Le chef de l'État garde un « domaine réservé », dont la question algérienne. Le Premier ministre et l'ensemble du gouvernement appliquent sa politique.

Défaisant ce qui a été construit après le 13 Mai, de Gaulle limite le poids de l'armée et notamment du général Salan* qui cumulait les pouvoirs civils et militaires : il confie à Paul Delouvrier*, délégué du gouvernement, les questions politiques et économiques, et au général en chef, Challe*, les questions militaires.

Selon l'article 20 de la Constitution, le Premier ministre « détermine et conduit la politique de la Nation », mais, Michel Debré* étant favorable à

l'Algérie française, le chef de l'État met en place d'autres structures afin de contourner l'autorité du chef du gouvernement et préserver son domaine réservé. En juin 1958, le secrétariat général aux Affaires algériennes est rattaché à Matignon, c'est-à-dire au général qui est alors chef du gouvernement. Devenu chef de l'État, il réorganise les responsabilités pour garder la main. À l'automne 1960, après son discours sur « la République algérienne qui existera un jour », il crée un ministère chargé des Affaires algériennes, dépendant de lui. Louis Joxe* est nommé et devient ministre d'État, ce qui le place au deuxième rang dans la hiérarchie gouvernementale, immédiatement derrière le Premier ministre : il en réfèrera avant tout à l'Élysée. Le délégué du gouvernement (Paul Delouvrier) est remplacé par un délégué général en Algérie (Jean Morin*) qui passe de l'autorité du Premier ministre à celle du ministre d'État chargé des Affaires algériennes. Matignon est donc dessaisi de cette question, bien que de Gaulle et Joxe respectent les formes et que Michel Debré soit associé aux discussions entre les deux hommes. À la fin de 1960, il est clair que les décisions les plus importantes sont prises directement à l'Élysée. Elles ne souffrent d'aucune contestation, même si le président consulte ses ministres, individuellement ou en conseil, maintient les formes et fait passer ses instructions concernant l'Algérie au Premier ministre aussi bien qu'au ministre d'État chargé des Affaires algériennes.

Ainsi, la décision de négocier avec les représentants du GPRA*, que le FLN* a formé en 1958, officialisée le 30 mars 1961, émane de lui ; puis le putsch* des généraux, le 22 avril, justifie la mise en œuvre des pouvoirs exceptionnels et l'application de l'article 16 du 23 avril au 29 septembre. Le gouvernement prend des dispositions en vertu de la loi du 16 mars 1956 qui lui donne des pouvoirs spéciaux* et confirme que le ministre des Affaires algériennes a délégation « pour prendre en Algérie, au nom du gouvernement, toutes les décisions qu'imposent les circonstances » comme le lui avait

affirmé le général avant son départ pour l'Algérie, et les autorités civiles et militaires ont une grande liberté pour agir.

Dans ce régime qui tourne le dos au système parlementaire, la personnalisation du pouvoir est favorisée. Elle rend indispensables et efficaces les prises de parole du chef de l'État, paraissant en uniforme à la télévision, lors du putsch d'avril 1961 comme précédemment, le 29 janvier 1960 après la semaine des barricades*. Ses allocutions participent au retournement de situation et signalent bien que l'autorité lui appartient.

En vertu du domaine réservé, après la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, de Gaulle nomme un proche, Jean-Marcel Jeanneney, ambassadeur et haut représentant en Algérie qui ne dépend que de lui et non du Quai d'Orsay. Un secrétariat d'État chargé des Affaires algériennes (1963-1966) est maintenu après l'indépendance, et la gestion des questions de l'Algérie reste contrôlée par l'Élysée.

La guerre d'Algérie a justifié le renforcement du pouvoir présidentiel dans les institutions de la V^e République ; l'indépendance n'a pas fondamentalement changé ces pouvoirs que les successeurs de Charles de Gaulle ont maintenus, comme le domaine réservé, hormis sa dimension algérienne.

Chantal MORELLE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE (RDA)

La RDA exprime peu d'intérêt envers la lutte algérienne de libération nationale au début de la guerre. En raison de la doctrine Hallstein ouest-allemande qui n'est reconnue que par les pays du bloc communiste, la presse de la RDA publie les informations émanant exclusivement du PCF*. Mais en raison de cette même doctrine ouest-allemande, elle peut agir plus facilement en faveur du FLN* sans risquer de provoquer des problèmes diplomatiques avec la France et ses alliés de l'Otan. La politique « algérienne » de la RDA devient très active dès la constitution du GPRA* en septembre 1958. Les aides matérielles commencent à acheminer des vêtements, des médicaments et de l'équipement hospitalier au FLN. Entre 1957 et 1962, la valeur du matériel envoyé est de plus de 8 millions de marks est-allemands. Les jeunes Algériens étudient aux universités Humboldt et de Leipzig, les ouvriers algériens sont formés en RDA, et les combattants blessés sont soignés dans les hôpitaux est-allemands. Beaucoup de légionnaires – prisonniers* ou déserteurs – y sont rapatriés. Diverses manifestations sont organisées : accueil solennel des blessés, meetings de solidarité... Mais le but principal de la RDA, comme d'ailleurs de la RFA*, est aussi de se faire reconnaître par le GPRA et d'établir des relations diplomatiques. Le problème de la reconnaissance fait donc partie de la rivalité entre les deux Allemagne et constitue ainsi un aspect de la guerre froide*, certes secondaire. Le GPRA, craignant des représailles de la RFA contre les Algériens résidant dans le pays, ne reconnaît pas la RDA, mais demande d'ouvrir un bureau du FLN à Berlin-Est, ce que les dirigeants de la RDA n'acceptent qu'à la condition d'une reconnaissance réciproque. À l'été 1960, Berlin-Est accepte que le GPRA soit représenté de manière officieuse par le représentant d'un délégué,

Ahmed Kroun, de l'Union générale des travailleurs algériens* (UGTA). Mais celui-ci est expulsé en mai 1961, en raison de ses activités non autorisées par les autorités. L'Algérie indépendante établit des relations diplomatiques avec la RFA en 1962. Après d'âpres négociations*, la RDA peut ouvrir une mission commerciale à Alger en avril 1963. Mais il faut attendre 1971 pour que l'Algérie et la RDA établissent des relations diplomatiques, quand la doctrine Hallstein est enterrée avec la nouvelle Ostpolitik de Willy Brandt.

László NAGY

Bibl. : Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Fritz Taubert, *La Guerre d'Algérie et la République démocratique allemande. Le rôle de l'« autre » Allemagne pendant les « événements » (1954 à 1962)*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2010 • —, « La RDA pendant la guerre d'Algérie et ses relations avec la République Algérienne jusqu'à sa reconnaissance en 1971 : une guerre continue », in Hervé Bismuth et Fritz Taubert (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE (RFA)

Les années de guerre d'Algérie sont une période de grande mutation de l'Allemagne fédérale : recouvrant sa pleine souveraineté par les accords de Paris (23 octobre 1954), elle arrive à devenir au début des années 1960 une puissance économique et politique de plein droit en Europe et dans le monde occidental*. Pendant le conflit algérien, ce sont les problèmes de la division de l'Allemagne et de Berlin qui occupent la première place dans sa politique extérieure. Pour mener cette politique avec succès, le partenariat français et une attitude de « non-ingérence » concernant le problème algérien, considéré comme affaire intérieure française, sont indispensables. Cette attitude

réservée du gouvernement fédéral est perturbée par des problèmes de la présence des Algériens en RFA ou de l'arraisonnement des navires des sociétés allemandes transportant des armes vers la Tunisie* en 1957-1958. En avril 1958, le bureau du FLN* s'installe à l'ambassade de Tunisie en RFA sous la couverture d'un dit « service social », revêtant dès septembre de la même année la fonction de représentation du GPRA*. Paris proteste, Bonn dément sans vouloir fermer le bureau. Le Parti social-démocrate d'Allemagne (PSDA) s'engage ouvertement du côté du GPRA. Une délégation du parti invitée par le FLN effectue un voyage d'information en Tunisie en septembre 1958. Elle est reçue par deux ministres du GPRA. À la fin du voyage, le chef de la délégation, le député Wischnewski, donne une interview à *El Moudjahid*, organe central du FLN, repris par la presse allemande, dans laquelle il déclare : « Chaque jour qui passe est une bataille de plus perdue pour le monde libre. Assez avec cette guerre inhumaine ! Donnez la liberté à l'Algérie. » Le parti mène ensuite une campagne vigoureuse en collaboration avec la société civile, les églises et les organisations estudiantines en faveur de l'indépendance algérienne : meetings d'information, collecte pour les réfugiés* algériens, reportages filmés, interviews diffusées des ministres du GPRA, participation des invités du FLN aux conférences du PSDA. À mesure que la politique algérienne de De Gaulle* évolue vers le dénouement du conflit, Bonn s'adapte au contexte et gère le problème algérien de plus en plus clairement, dans la perspective de l'indépendance. La campagne du PSDA et son contact permanent avec le GPRA, par l'intermédiaire de Hans-Jürgen Wischnewski, contribuent à ce que le nouvel État algérien reconnaisse la RFA et non la RDA* en 1962.

László NAGY

Bibl. : Jean-Paul Cahn, « La République fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Nord (1949-1962) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 372-373, 2011 • — et Klaus-Jürgen Müller, *La République fédérale d'Allemagne et la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Le Félin, 2003 • *El Moudjahid. Organe*

central du Front de libération nationale, [imprimé en Yougoslavie], juin 1962, t. I-III, particulièrement n^{os} 30 (septembre 1958), 44 (juin 1959), 50 (septembre 1959).

RÉSISTANCE ET GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE

« Aux Françaises et aux Français qui ont résisté à Hitler ; à celles et ceux qui ont affronté les périls, défié la mort et subi la torture* afin que cette ombre recule au ciel de l'histoire, je dédie ce cri pour la justice et l'honneur. » Ainsi Pierre-Henri Simon ouvre-t-il *Contre la torture*, au Seuil, en 1957. Côté français, la mobilisation du passé de la Seconde Guerre mondiale profite tout particulièrement à la dénonciation des méthodes de la guerre. La qualification de la torture comme une pratique nazie, que les Français se compromettent à utiliser, est récurrente. Au retentissant « Votre Gestapo d'Algérie », de Claude Bourdet*, en 1955, font écho, en 1957, le « Sommes-nous les vaincus de Hitler ? », d'Hubert Beuve-Méry, rendant compte du livre de Pierre-Henri Simon dans *Le Monde**, ou encore, en 1959, la déclaration d'Edmond Michelet* reproduite en exergue de *La Gangrène*, dénonçant la torture pratiquée en métropole : « Il s'agit là de séquelles de la vérole, du totalitarisme nazi. » Les mesures répressives touchant les Algériens de la région parisienne rappellent également aux contemporains les « rafles* » de la guerre précédente, d'autant plus que le mot « rafles » est toujours en usage dans les milieux policiers. Les législations d'exception élaborées par les gouvernements, elles aussi, évoquent Vichy, notamment quand elles concernent les camps d'internement*.

En tant que mouvement réifié, devenu emblématique de la lutte pour la liberté, la Résistance peut être réinvestie dans les années 1954-1962 par des jeunes qui n'y ont pas participé du simple fait de leur âge, des étudiants* par

exemple, comme ceux de Caen étudiés par Bertrand Hamelin. Du point de vue des trajectoires individuelles, cependant, la diversité des valeurs et des ancrages politiques des résistants ouvre la voie à des trajectoires tout à fait contraires. Aucun parti pris ne va de soi pour les anciens résistants prenant position sur l'indépendance de l'Algérie. Au nom des droits de l'homme, de la lutte contre l'oppression, du droit à la souveraineté nationale, nombre d'entre eux, à l'image de Francis Jeanson*, de Claude Bourdet ou d'André Mandouze*, choisissent de soutenir les Algériens. D'autres, au nom de la France, de sa puissance et de son empire, se rangent résolument du côté de l'Algérie française allant jusqu'à soutenir l'OAS*, comme Georges Bidault et Jacques Soustelle*, quand ils ne s'y engagent pas, comme Raoul Salan*. Ils arguent que de Gaulle* en d'autres temps a lui-même justifié la désobéissance au motif d'une noble cause. Parmi les militaires, certains résistants prônent aussi la torture – c'est le cas de Raoul Salan et de Jacques Massu* à Alger. Enfin, les destinées des résistants peuvent aussi être suivies au sein de l'État où ils sont nombreux à faire carrière après 1945. De Gaulle recrute tout particulièrement parmi eux après 1958, quand il est sûr de leur loyalisme. Maurice Patin*, président de la Commission de sauvegarde*, en est un parfait exemple.

Les partisans de l'indépendance, pour leur part, se comparent aux résistants français afin de légitimer leurs engagements, quand ils n'ont pas été eux-mêmes déjà engagés pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est le cas de Jacques Salort et de Jean Farrugia, ces militants du PCA* membres des Combattants de la libération*, jugés en 1957 par le tribunal permanent des forces armées d'Alger. Pour continuer avec cet exemple, l'analogie avec la résistance française est au cœur de la campagne pour la grâce d'Abderrahmane Taleb, d'Abdelkader et de Jacqueline Guerroudj*, condamnés à mort au même procès.

Le FLN* réinvestit l'argumentaire juridique de la Résistance française. En 1961, dans *La Révolution algérienne par le droit*, paru à Bruxelles,

Mohammed Bedjaoui légitime les institutions* créées par le FLN, dont le GPRA*. Réalisée à l'adresse du monde, dans un souci de légitimation des revendications algériennes sur la scène internationale, cette entreprise mobilise le droit avec une imitation assumée des Français. Le mimétisme de la dénomination du GPRA avec le GPRF de 1944 est frappant, de même que la toute première appellation envisagée, « gouvernement de l'Algérie libre », rappelait la France libre. Au-delà de ce mimétisme, Mohammed Bedjaoui fonde l'existence du GPRA sur une série de précédents historiques, en rappelant qu'à plusieurs reprises, notamment en France au XIX^e siècle, la proclamation de gouvernements provisoires a précédé leur investiture légale. « Les exemples de formation du GPRF en 1944 et du GPRA le 19 septembre 1958 vont dans le même sens », conclut-il. Cet argumentaire élaboré dans les normes du discours juridique doit tout à la formation de Mohammed Bedjaoui. Arrivé à la faculté de droit de Grenoble en 1948, il a soutenu en 1956 une thèse de droit international remarquée, puisqu'elle a été primée, à Londres, par la fondation Carnegie. Rejoignant le FLN, il est devenu, en 1958, l'un des collaborateurs d'Ahmed Francis, ministre des Finances et des Affaires économiques du GPRA. Il a alors contribué à l'œuvre juridique du FLN, en travaillant notamment à l'élaboration des institutions provisoires de l'Algérie en devenir. Après l'indépendance, il a poursuivi une brillante carrière tant dans son pays que dans diverses instances mondiales.

Au-delà d'un argumentaire juridique puisant dans le précédent de la Seconde Guerre mondiale, l'édition de *La Révolution algérienne par le droit* relie directement Résistance française et FLN. Le livre est en effet publié par l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD), une association créée en 1946 par des juristes résistants de diverses obédiences, avant que son identité communiste ne s'affirme ; son lien avec Moscou est étroit. En 1961, Pierre Cot, son président, signe la préface de *La Révolution algérienne par le droit* et Mohammed Bedjaoui ne manque pas de remercier Joë Nordmann, secrétaire général de l'AIJD, pour la publication de l'ouvrage. Les modalités

de la rencontre du FLN avec l'association restent à élucider, mais elle est peut-être passée par la relation qu'ont nouée Mohammed Bedjaoui et Pierre Cot, à Grenoble, vraisemblablement, où ce dernier dit avoir été l'un des « maîtres » de l'étudiant algérien. Il est cependant possible que le contact se soit établi en dehors de l'université, dans des réseaux croisant militantisme et liens familiaux : la fille de Pierre Cot aurait été engagée auprès du FLN. Quoiqu'il en soit, l'histoire gagnerait à considérer ensemble les deux conflits qui ont été si proches dans le temps. Tout juste esquissée ici, la façon dont le passé de la Seconde Guerre mondiale rejoue dans la Guerre d'indépendance algérienne présente de multiples facettes qui restent à explorer, au-delà même de la Résistance qui en est l'aspect le plus évident.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Bertrand Hamelin, « Les résistants et la guerre d'Algérie », in Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre (1954-1962). Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, 2008 • Liora Israël, « La résistance par le droit ? Un enseignement paradoxal de l'histoire de France des années sombres », in Pierre Truche, *La Résistance dans la pratique judiciaire (1940-1944)*, La Documentation française, 2012 • Sylvie Thénault, « “La nation du FLN, c'est la résistance ?” », in Tahar Khalifoune (dir.), *Mélanges en l'honneur de l'historien Gilbert Meynier*, L'Harmattan, 2019.

« RÉSURRECTION », OPÉRATION

Des militaires à Alger et des proches de De Gaulle* à Paris prévoient une intervention de l'armée pour favoriser le retour du Général aux affaires. Ce projet de coup de force militaire porte le nom de code *Résurrection* après que de Gaulle a utilisé le mot lors de sa conférence de presse du 19 mai 1958. Sa

préparation, avancée, est stoppée par l'appel du président Coty à de Gaulle le 29 mai.

Le 18 mai le général Salan* accepte que deux militaires se rendent à Paris pour mettre au point une opération appuyée par les troupes d'Algérie. Du 24 au 26 mai, une équipe arrive en Corse, aidée par le 1^{er} bataillon de choc lié au SDECE*, rejointe par Delbecq, fidèle du Général : la Corse ralliée, un Comité de salut public y est créé. Des parachutages de troupes d'Algérie et de métropole sont prévus à Paris le 29 pour contraindre à la création d'un gouvernement de salut public dirigé par de Gaulle, et des avions décollent de Paris pour le sud-ouest.

Que sait de Gaulle de ce projet et quelle est sa part de responsabilité ? Cela pose la question de la légalité de son retour. Son entourage proche est impliqué et nie – contrairement aux militaires – qu'il a donné son approbation. Si un accord existe sur le but (son arrivée au pouvoir), il manque sur les moyens. Au moment du déclenchement de l'opération parisienne, Debré* signale que, pour de Gaulle, l'armée ne doit agir qu'en cas de refus de Coty de faire appel à lui, de prise de pouvoir par les communistes et de risque de guerre civile ; sinon il faut seulement maintenir la pression.

Officiellement, le Général insiste sur le respect de la légalité, sur « le processus régulier » (communiqué du 27 mai). Le lendemain, il dit à un émissaire de Salan qu'il ne viendra pas au pouvoir dans les fourgons de l'armée, tout en jugeant les moyens projetés insuffisants. Si l'appel « au plus illustre des Français », le 29 mai, arrête l'opération, la mobilisation des acteurs est maintenue jusqu'au 3 juin, jour de l'investiture ; dans son discours, de Gaulle renvoie dos à dos l'opération « Résurrection » et les manifestations* de défense républicaine qui auraient été responsables d'une guerre civile : ce n'est donc pas un désaveu. Si la légalité républicaine est sauve, la pression organisée par l'armée et soutenue par l'entourage gaulliste a été décisive. De Gaulle a joué de ses approbations silencieuses et du respect

de la démocratie. En ce sens, l'opération est bien « un coup d'État démocratique ».

Chantal MORELLE

Bibl. : Christophe Nick, *Résurrection. Naissance de la V^e République, un coup d'État démocratique*, Fayard, 1998.

RÉVOLUTION AFRICAINE

Au cours du procès du « réseau Jeanson* » en septembre 1960, Me Jacques Vergès* a fait l'objet de poursuites du fait de ses déclarations mettant en cause le Premier ministre Michel Debré*. Le 15 février 1961, il est condamné à quinze jours de prison* et ne peut plus plaider pendant une année. Afin d'éviter la détention, il part s'installer au Maroc* où il se rapproche d'Abdelaziz Bouteflika* et d'autres leaders africains. Il fait partie de la délégation qui accueille Ahmed Ben Bella* après sa libération en 1962. En novembre, le futur président de la République algérienne lui demande de créer un journal, financé par le FLN*, pour œuvrer en faveur de la libération des pays africains. Jacques Vergès accepte et fait appel à Gérard Chaliand, étudiant de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), membre des réseaux de « porteurs de valises* ». Celui-ci accepte de devenir le rédacteur en chef du journal. Son épouse Juliette Minces, future sociologue, également membre du réseau mis en place par Henri Curiel*, l'accompagne pour travailler comme journaliste. Parmi les membres qui rejoignent l'équipe figurent aussi l'écrivain Georges Arnaud (auteur du *Salair de la peur*), le dessinateur Siné, et Georges Chatain, jeune journaliste professionnel ayant également milité contre la guerre d'Algérie. L'équipe du journal se réunit dans les anciens locaux de *L'Écho d'Alger** aux thèses partisans de « l'Algérie française ». Le premier numéro de *Révolution africaine* sort le 2 février 1963. Le journal devient une référence

internationale sur la situation en Afrique, devenant même une « presque île de modernité » en Algérie selon Catherine Simon. De fait, le journal a abordé de nombreux sujets sur les colonies portugaises, sur l'Afrique du Sud, mais aussi sur la situation intérieure algérienne, se faisant déjà l'écho d'un débat sur la langue par exemple ou dénonçant aussi la corruption. Cependant, rapidement des dissensions interviennent au sein de la rédaction, notamment à la suite du voyage de Jacques Vergès et de son épouse Djamilia Bouhired* en Chine*, qui conduisent à des articles vantant le régime maoïste. Après le dix-huitième numéro, Jacques Vergès quitte le journal, qui est repris par Mohammed Harbi*, le futur historien alors conseiller à la présidence de Ben Bella. Les « pieds-rouges* » quittent progressivement le journal au cours des années 1963 et 1964. Mohammed Harbi est quant à lui arrêté après le coup d'État de Houari Boumediene* en juin 1965. Le journal continue à exister ensuite, sans avoir la même portée.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Tramor Quemeneur, « The French Networks Helping the Independence Movements of Portuguese Colonies. From the Algerian War to Third-Worldism », *Afrique e Orienti*, vol. 19, n° 3, 2017 • Catherine Simon, *Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, La Découverte, 2009.

REVUES

La guerre d'Algérie fut une « guerre de l'écrit », déclenchée bien avant 1954 avec les deux pôles qu'on retrouvera plus tard, mais qui ne sont pas encore bien affirmés : justification du maintien de la colonisation et lutte contre la domination. Les revues, à côté des journaux, vont se positionner dans le champ éditorial en France et en Algérie et rendre visible une structuration dont on peut relever les lignes de force. Après une

recomposition de ce champ à la suite de l'épuration à la fin de la Seconde Guerre mondiale, même si en Algérie la presse vichyste ne fut pas vraiment inquiétée, le discours colonial continue, encore plus radical, surtout après la répression des soulèvements de Sétif et du Constantinois.

À partir de 1955-1956, on a une information plus massive sur les « événements ». Le pôle opposé à la guerre parle de violences que rien ne justifie : exécutions sommaires* et torture* (à partir de 1956). Les revues s'occupent plus des analyses, des dossiers sur telle ou telle question, des témoignages* d'appelés et des extraits des livres censurés.

En 1955, Colette et Francis Jeanson* (alors secrétaire général des *Temps modernes*) publient *L'Algérie hors la loi* (Seuil) qui constitue le « bréviaire des anticolonialistes ». L'ouvrage comme la revue se livrent à une analyse radicale du système colonial et jouent un rôle central dans le débat sur la guerre et les méthodes qui y sont employées.

Des deux côtés de la mer, on a donc deux pôles discursifs (avec les implications politiques qui les accompagnent) entre anticolonialisme, hostilité à la guerre et dénonciation des violences (notamment dans les revues chrétiennes et de gauche comme *Esprit* et *Les Temps modernes*) et colonialisme, justification de la guerre et intensification de la répression.

En Algérie, face aux thèses colonialistes développées dans un journal comme *L'Écho d'Alger**, relayées en France notamment par *La Revue de Paris*, se développe un front contre le discours dominant, dont les implications peuvent aller très loin : reconnaissance du droit à l'insoumission et soutien effectif aux combattants algériens.

On peut voir les prémices d'une volonté de faire évoluer le système colonial dans les revues culturelles des années 1950 (*Forge*, *Progrès*, *Simoun*, *Soleil*, *Terrasses*... souvent créées par des écrivains) qui œuvrent à l'établissement d'une communauté culturelle en transcendant la séparation coloniale.

Mais les publications des organisations nationalistes et des intellectuels engagés pour la cause algérienne se font plus radicales. Les revues *Consciennes algériennes* (1950-1951) puis *Consciennes maghrébines* (1954-1956), sous l'impulsion d'André Mandouze*, ont un ton et développent une dénonciation sans concession de la colonisation. Elles vont, avec des différences, dans le même sens que les éditions En-Nahdha, qui les publient, ou *Le Jeune Musulman*, revue des ulémas où paraissent les premières analyses sur la littérature* algérienne francophone des années 1950 et où sont esquissées les lignes du champ littéraire de l'État-nation en constitution.

C'est dans ce contexte que la question de la torture s'impose, notamment sur l'impulsion d'intellectuels chrétiens (Jean-Marie Domenach, André Mandouze, Paul Ricœur dans *Esprit*) et de gauche (Jean-Paul Sartre*, Simone de Beauvoir* dans *Les Temps modernes*) ou simplement humanistes (Raymond Aron dans *La Nef*). Des témoignages et dossiers sont publiés : « Le dossier Müller », récit d'un jeune soldat mort en Algérie, *Témoignage chrétien*, 1957, « Le cahier vert » qui regroupe les lettres, reçues par les avocats Jacques Vergès* et Michel Zavrian, signalant les disparitions*, *Les Temps modernes*, 1959.

Esprit publie de 1947 à 1962, en plus des analyses et des dénonciations générales (Mandouze, Jeanson, Lacheraf*, Massignon*), des récits d'acteurs de la guerre (« La paix des Némentchas » de Robert Bonnaud, 1957 ; « Aventure d'un parachutiste » de Pierre Leulliette, 1959).

Ces revues, comme les journaux et les livres, sont soumises à la censure* et aux saisies. Mais elles peuvent permettre de précéder et de contourner l'interdiction en publiant des dossiers, des extraits de livres saisis ou les minutes des procès qui permettent d'avoir le texte saisi quasiment en entier. On peut également y lire des analyses et des dénonciations radicales du colonialisme (Sartre ou Lacheraf). On y voit les premières études de la littérature et de la culture algériennes (Lacheraf) ou les textes des écrivains algériens : Kateb* Yacine (« Le cadavre encerclé », *Esprit*, 1954-1955).

Entretiens publie un numéro spécial (février 1957) avec plus d'une dizaine d'auteurs algériens.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Jean-Robert Henry, « *Consciences algériennes et Consciences maghribines : résister au colonialisme* », *Le Carnet des glycines*, disponible en ligne, <https://glycines.hypotheses.org/221> • Joël Roman, *Esprit. Écrire contre la guerre d'Algérie*, Hachette, 2002.

ROCARD, RAPPORT

En 1959, la presse* française s'empare des camps de regroupement*. *El Moudjahid* y avait consacré un article en février 1958, dont des fragments avaient été repris en France mais sans qu'une véritable campagne s'ensuive. Le 11 février 1959, Mgr Rodhain, secrétaire général du Secours catholique, lance l'alerte dans *La Croix*, au sujet de la « sous-alimentation » du « million de réfugiés* » algériens. « Des hommes ont faim. Des enfants ont faim [...]. Il y a un devoir pour l'autorité du pays à [y] remédier », a-t-il écrit à Paul Delouvrier*, délégué général du gouvernement en Algérie, dans un rapport qu'il fait alors connaître. *France Observateur* et *Le Monde**, qui publie un premier article le 12 mars, entretiennent le scandale en reproduisant de larges extraits d'un autre document, dans leurs éditions du 16 et du 18 avril 1959 : une « note sur les centres de regroupement ». Elle leur a été transmise par deux membres du cabinet d'Edmond Michelet*, ministre de la Justice : Gaston Gosselin et Joseph Rovin, anciens résistants et compagnons de captivité du ministre à Dachau. La fuite de documents est l'une de leurs stratégies pour faire connaître les réalités de la guerre en Algérie et tenter d'en hâter la fin.

La dénonciation des camps de regroupement s'élargit. Elle gagne *Le Figaro**. Ils sont aussi évoqués à l'Assemblée nationale le 9 juin 1959, tandis

que le FLN* lance une campagne internationale. Le rapport, comme tant d'autres, finit par être intégralement reproduit dans *La Raison d'État* en 1962. Vidal-Naquet* l'a obtenu du *Monde* mais le publie sans connaître l'identité de son auteur, dévoilée dans la réédition de l'ouvrage en 2002. À l'époque, il a été attribué à un groupe de « six fonctionnaires ».

La « note » émane de Michel Rocard, alors jeune inspecteur des finances (il n'a pas 30 ans), ancien dirigeant des étudiants* socialistes, envoyé en Algérie. L'un de ses amis, officier* SAS, lui a parlé des camps de regroupement et ils se sont lancés ensemble dans une enquête officieuse. Avec ou sans son ami, Rocard parcourt les départements d'Orléansville et de Tiaret ainsi que l'arrondissement de Blida. Il s'éloigne donc assez peu d'Alger mais complète ses informations par la documentation administrative disponible. Remis à Delouvrier le 17 février 1959 puis au cabinet de Michelet, son rapport lui a échappé. Il n'en souhaitait pas la publication.

Le rapport dresse un état des lieux « tragique », pour reprendre un qualificatif dont Rocard use à plusieurs reprises. Il commence par une tentative de définition des camps de regroupement en insistant sur leur « importance numérique » pour en arriver rapidement au point crucial de son rapport : « Tout déplacement de population entraîne une amputation toujours sensible, parfois totale, des moyens d'existence des intéressés. » Et ce, alors même que la proportion d'enfants y est considérable : il estime proche de 55 % la proportion des moins de 15 ans, en moyenne. La deuxième partie du rapport, consacrée à la « situation des regroupés », revient sur le sort réservé aux plus jeunes : « Une loi empirique a été constatée : lorsqu'un regroupement atteint 1 000 personnes, il y meurt à peu près un enfant tous les deux jours. » Il démontre ensuite la quasi-inexistence des « ressources » des familles, souvent privées de présence masculine sauf chez les plus âgés. Le déplacement les a coupées de leurs terres et fait perdre leur cheptel alors qu'elles vivaient d'un élevage extensif déjà peu rentable. L'« assistance » qu'elles perçoivent dans les camps est en outre aléatoire. « La situation

alimentaire est donc préoccupante dans la quasi-totalité des centres de regroupement. Des moyens d'existence doivent à tout prix être fournis à ces populations pour éviter que l'expérience ne se termine en catastrophe. » Dans sa troisième partie, le rapport préconise une solution permettant à l'administration civile de reprendre la main sur les militaires qui gèrent alors les camps : y créer des coopératives et y affecter des spécialistes des questions agricoles. Sa conclusion est sans appel : « Un million d'hommes, de femmes et d'enfants sont pratiquement menacés de famine » mais des mesures « viables » peuvent être prises « pour des temps plus cléments », soit après-guerre. Les déplacements massifs de population sont consubstantiels à la lutte contre les maquis, ils ne pourront cesser qu'avec la fin du conflit.

Le rapport conduit Delouvrier à interdire la création de nouveaux regroupements, par circulaire, le 30 mars 1959. Il la communique d'ailleurs à la presse après la publication du rapport, en gage de sa réactivité, avant de concevoir le projet d'une transformation des camps en « mille villages ». Rocard et lui raisonnent et agissent en serviteurs de l'État, sans envisager officiellement l'indépendance.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Michel Rocard, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, édition critique établie sous la direction de Vincent Duclert et Pierre Encrevé, avec la collaboration de Claire Andrieu, Gilles Morin et Sylvie Thénault, Mille et une nuits, 2003.

ROY, JULES (1907-2000)

Comment un officier* de l'armée française, né dans une famille de petits colons*, en vient-il à publier en 1960 *La Guerre d'Algérie*, récit et réflexion à la suite d'un périple à travers l'Algérie en guerre ? Son itinéraire, singulier, lui fait abandonner le séminaire pour une carrière des armes, qui le fait passer

du soutien à Pétain à l'engagement aux côtés de De Gaulle*, pour finir par se consacrer à la littérature*. Officier dans le service des communications de l'armée, il participe à la guerre d'Indochine* (1952-1953). S'il est d'abord convaincu du bien-fondé de l'action de l'armée française, son journal révèle une position plus réservée jusqu'à sa démission, ne pouvant accepter les exactions de l'armée.

Il mène une carrière littéraire à Paris et semble d'abord détaché de l'Algérie en guerre.

Sa capacité à faire évoluer ses positions va le faire passer d'une sorte de tranquillité dans une Algérie colonisée, où les « Arabes » sont traités de « troncs », imperméables au confort et au progrès, au scandale devant la situation qui leur est imposée et à la dénonciation de la violence de la guerre. Plus que les autres écrivains français d'Algérie (Camus*, Pélégri) qui ont clairement dénoncé l'injustice du système colonial, il en arrive à la justification de la lutte du côté algérien.

Son retour dans son pays natal en 1960 lui fait prendre contact avec des populations soumises aux exactions des militaires français. Ce sont ce périple et les réflexions qu'il lui inspire qu'on retrouve dans son essai-récit. *La Guerre d'Algérie* fait scandale, non pas tant par sa dénonciation de la violence, que parce que c'est un officier de l'armée qui tient ces propos. Il donne un tableau saisissant de l'Algérie qui subit la guerre. Il dira : « La cause que je sers ? Celle d'une humanité qui ne veut pas enlever le soleil, la patrie et le pain à ceux qui y ont droit. Petit-fils de colons, j'ai entendu, pendant la dernière guerre mondiale, sonner le glas du colonialisme et je dis que cela est juste. Fils d'une paysanne et d'un gendarme, je veux que mon armée soit le sel de la nation. »

Il entreprend ensuite la rédaction de la saga *Les Chevaux du soleil* (dont le premier volume paraît en 1967) qui raconte la présence française en Algérie, depuis 1830.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : José Lenzini, *Jules Roy. Le céleste insoumis*, Blida, Éditions du Tell, 2007 • Jules Roy, *La Guerre d'Algérie*, Julliard, 1960.

S

SAÂDANE, MERIEM (1932-1958) ET FADILA (1938-1960)

Meriem et Fadila Saâdane sont deux sœurs qui ont partagé le même destin. Issues d'un milieu de lettrés (le père est oukil judiciaire), l'oncle paternel, le Dr Cherif Saâdane, est un nationaliste très proche de Ferhat Abbas*. Meriem Saâdane disparaît en 1958, la seconde meurt les armes à la main deux années plus tard.

Meriem Saâdane, dotée d'un diplôme d'infirmière d'État, est employée à l'hôpital de Constantine en 1951. Elle fait partie des premiers réseaux mis en place par l'organisation du FLN*. Arrêtée une première fois en janvier 1958, elle séjourne à la ferme Ameziane qui abrite le centre de renseignement et d'action* (CRA), puis au centre de triage et de transit* (CTT) du Hamma, avant d'être libérée, faute de preuve. Elle est arrêtée de nouveau au début de juin 1958 à la suite du démantèlement de plusieurs réseaux FLN. Elle fait partie des 51 disparus de la ville de Constantine dont les corps sont découverts dans un charnier, situé au djebel Boughareb, non loin d'El Aria, à l'indépendance de l'Algérie.

Fadila Saâdane est lycéenne au collège moderne de Constantine. Comme sa sœur aînée, elle fait partie des premiers réseaux mis en place par le FLN. Forte de son expérience acquise auparavant, dans l'animation de

l'Association de la jeunesse estudiantine musulmane, parrainée par le MTLD, Fadila Saâdane joue un rôle dans la mobilisation des lycéennes lors de la grève* du 19 mai 1956.

Elle fait l'objet d'une arrestation, en novembre 1956, avec ses camarades Zohra Gherib et Anissa Ghamri, membres de son réseau. Libérée à l'automne 1957, sa famille l'envoie poursuivre ses études au lycée de Clermont-Ferrand, en classe terminale. À la disparition de sa sœur, Fadila Saâdane décide de retourner à Constantine, bien déterminée à continuer son combat. Elle rejoint un commando de *fida*.

Les années 1959-1960 sont particulièrement meurtrières pour l'organisation FLN de la ville qui perd plusieurs de ses responsables, ce qui contraint les responsables de la Wilaya 2* à en remanier l'organigramme. Fadila Saâdane est désignée comme membre de la *nahia* 1 (centre-ville). Outre les renseignements, elle est chargée de reconstituer les cellules féminines de la ville. Pour circuler et passer les barrages de contrôle, elle porte tantôt le voile traditionnel, tantôt elle est habillée à l'euro-péenne. Elle échappe aux tirs d'une patrouille le 24 septembre 1959.

Malgré ses précautions, son refuge est encerclé dans la nuit du 17 août 1960. Fadila Saâdane, Amar Kikaya, Saïd Rouag sont tués après une résistance acharnée, et Malika Bencheikh El Hocine est grièvement blessée.

Dans l'histoire des femmes* algériennes, les sœurs Saâdane symbolisent l'exemple du sacrifice suprême à l'instar des sœurs Farida et Fadila Sahnoun et des sœurs Messaouda et Fatma Bedj de la Wilaya 4* et de bien d'autres.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Khedidja Adel et Ouanassa Siari Tengour, *Récits de moudjahidates*, Constantine, Média-Plus, 2023.

SAADI, YACEF, DIT DJAFFAR (1928-2021)

Son nom est lié à la « bataille d'Alger* » livrée par la 10^e division de parachutistes* du général Massu* à qui Robert Lacoste* a délégué la responsabilité du maintien de l'ordre, le 7 janvier 1957. À cette date, Yacef Saadi est responsable militaire de la Zone autonome d'Alger* (ZAA) et il dépend de Larbi Ben M'hidi*.

Yacef Saadi est né à la Casbah. Il quitte l'école primaire réquisitionnée par les troupes anglo-américaines à l'automne 1942. Il est recruté en 1944, comme secrétaire copiste au bureau des embarquements qui abrite les insoumis dont des nationalistes à qui il rend des services en transmettant des messages à leurs familles. À leur contact, il est sensibilisé à la lutte anticoloniale. Les manifestations de mai 1945* et les massacres du Constantinois le rapprochent du PPA-MTLD* auquel il finit par adhérer. À la création de l'Organisation spéciale* (OS) en 1947, organisation paramilitaire du parti, il est chef du groupe de la Casbah. À la découverte de l'OS, il part en France et y séjourne deux années.

De retour à Alger, il acquiert une petite boulangerie pour faire vivre sa famille. Le 12 octobre 1954, il est chargé par Zoubir Bouadjadj, ex-compagnon de l'OS et membre des « 22* », de préparer un groupe de réserve. À la fin de novembre 1954, Il héberge Rabah Bitat*, chef de l'Algérois et s'occupe des liaisons avec les principaux chefs du FLN*.

Le 1^{er} mai 1955, Saadi se rend en Suisse* pour transmettre un message de Abane* à Boudiaf* ou Ben Bella* : « La délégation extérieure est-elle pour ou contre la primauté de l'intérieur sur l'extérieur ? » Selon Saadi, Boudiaf répond sans équivoque : « De l'extérieur, il est difficile de diriger une révolution. » Arrêté par la police suisse et expulsé, il regagne Alger le 31 mai où il est recueilli par la DST. Relâché trois mois plus tard, il consacre toute son énergie à l'organisation des groupes armés d'Alger et met au point un plan d'action pour l'élimination des militants messalistes, des indicateurs et de la pègre. Il est secondé efficacement par le recrutement d'Ali La Pointe*. C'est l'époque où il installe des laboratoires de fabrication de bombes

confiées à des femmes* volontaires qui peuvent passer aisément les barrages militaires. Les exécutions capitales et l'attentat de la rue de Thèbes* (août 1956) sonnent le glas de la riposte de ses hommes. Alger vit au rythme des attentats à la bombe du FLN et des ratonnades* tout aussi meurtrières.

La décision du FLN de lancer une grève* générale à la fin de janvier 1957 est qualifiée par les autorités françaises de « grève insurrectionnelle » d'où la mise sous haute surveillance des quartiers algériens – dont la Casbah qui est investie par les parachutistes. La « bataille d'Alger » inaugure un cycle de répressions où arrestations et tortures s'enchaînent jusqu'aux rencontres de Yacef Saadi avec Germaine Tillion*, le 1^{er} juillet et le 9 août. Contre la suspension des exécutions, Saadi s'engage à épargner les civils. La brève accalmie respectée est rompue par la poursuite des exécutions. L'échec de la démarche de Germaine Tillion, l'arrestation de Yacef Saadi le 25 septembre 1957 marquent en apparence la fin de la « bataille d'Alger ». Mais la rigueur de la répression a fait basculer les populations algériennes dans le camp de la résistance du FLN.

Yacef Saadi est condamné à mort trois fois et gracié par de Gaulle* en 1959. Dans le film, *La Bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo (1966), il joue son propre rôle.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Zohra Drif, *Mémoires d'une combattante de l'ALN*, Alger, Chihab, 2013 • Yacef Saadi, *Souvenirs de la bataille d'Alger*, Julliard, 1962 • Germaine Tillion, *Fragments de vie*, Seuil, 2009.

SAHLI, MOHAMED CHERIF (OU MOHAND) (1906-1989)

Son itinéraire est comparable à celui de nombreux Algériens de sa génération*, qui conjuguent la formation intellectuelle en contexte colonial à

l'engagement pour la cause nationaliste et à l'écriture d'une « autre » histoire. Après l'école primaire à Sidi Aïch (wilaya de Béjaïa) puis le lycée Bugeaud (Émir-Abdelkader) à Alger, il poursuit ses études supérieures à la Sorbonne, à Paris, où il obtient une licence en philosophie et l'agrégation. Il enseigne à Paris de 1930 à 1939. Il est révoqué de son poste pour ses écrits et parce qu'il n'aurait pas été naturalisé français. Il s'engage dans le journalisme : *El Oumma*, journal de l'Étoile nord-africaine, *El Ifriqia* (revue* qu'il fonde à Paris, 1939), *El Hayat* (bulletin antinazi qu'il édite) et *Résistance algérienne*... Il reprend l'enseignement en 1950. En 1953, dans *Le Jeune Algérien*, revue des ulémas, il publie « *La colline oubliée* ou la colline du reniement », qui participe, avec Lacheraf*, Amar Ouzegane*, à l'attaque contre le roman de Mouloud Mammeri*, qui est jugé régionaliste, non positionné dans l'engagement nationaliste, peut-être écrit par un partisan de l'Algérie française... On pouvait comprendre, à l'époque, les positions radicales quant à la constitution d'un corpus littéraire algérien.

En 1957, il devient représentant permanent du FLN* et ambassadeur du GPRA*. Après 1962, il est directeur des archives* à Alger, puis ambassadeur dans de nombreux pays.

Comme Mostefa Lacheraf, il entreprend de revoir l'histoire et ses concepts et de relire les documents. Dans son essai majeur, *Décoloniser l'histoire*, il demande d'opérer une « véritable révolution copernicienne », qui déplace l'Europe du centre du monde pour prendre d'autres points de référence. Il montre la solidarité de l'histoire écrite jusque-là avec la conception coloniale.

En même temps qu'il développe l'idée d'une continuité de l'histoire d'un peuple, il affirme une continuité entre les pays du tiers-monde.

Par ailleurs, il reprend des personnages historiques comme l'émir Abdelkader ou Jugurtha et les resitue dans une irréductible résistance à l'occupant. Il en fait des relais dans l'idée d'une nation, dont ils deviennent des figures emblématiques.

Bibl. : Mohamed Cherif Sahli, *Le Message de Yougourtha*, En-Nahdha, 1947 [rééd. : *L'Algérien en Europe*, 1968] • —, *Décoloniser l'histoire. Introduction à l'histoire du Maghreb*, Maspero, 1965.

SAKIET SIDI YOUSSEF, BOMBARDEMENT DE

Sakiet Sidi Youssef est un village tunisien situé près de la frontière algérienne. Le 8 février 1958, il est bombardé par l'armée française, suscitant une grave crise internationale.

L'affaire remonte au 11 janvier 1958, lorsqu'une section d'appelés tombe dans une embuscade* près du poste de Bordj Sakiet, du côté algérien. Cette embuscade est le 84^e incident de frontière qui se déroule entre la Tunisie* et l'Algérie depuis juillet 1957. Celui-ci est le plus meurtrier : 15 appelés sont tués, 2 blessés, et 4 faits prisonniers*. Les appelés auraient été pris à partie par environ 250 soldats de l'ALN* « de l'extérieur », basés près du village de Sakiet Sidi Youssef. Une quinzaine d'entre eux auraient été tués, et environ 25 blessés.

Cette embuscade s'inscrit dans la « bataille des frontières* » avec des accrochages de plus en plus fréquents, surtout avec l'édification du barrage électrifié (la « ligne Morice »). Or, le ministère de la Défense a autorisé, le 5 août 1957, les forces armées françaises à intervenir jusqu'à une profondeur de 25 kilomètres en territoire étranger. Sur la frontière algéro-tunisienne, la situation est particulièrement tendue : à plusieurs reprises, ce « droit de suite » a été mis en œuvre, suscitant des protestations tunisiennes virulentes alors que ses relations diplomatiques avec la France s'amélioraient. Cette « stratégie de la tension » est due à la fois aux nationalistes algériens dans leur combat contre la France et la construction du barrage, et dans leur

volonté de tendre les relations entre la Tunisie et la France, et à l'armée française qui ne supporte pas les incursions des combattants algériens en Algérie. Certains cadres sont également prêts à en découdre avec la Tunisie, accusée de soutenir les nationalistes algériens. En Tunisie se trouvent aussi une dizaine de soldats français prisonniers de l'ALN, dont les quatre de l'embuscade du 11 janvier, ce qui conduit à suspendre les relations diplomatiques avec le pays. Le 15 janvier, le Conseil des ministres donne à nouveau son aval pour que s'exerce le « droit de suite », avec l'opportunité laissée au commandant en chef de le déclencher. Ce droit est encore rappelé le 29 janvier. Les Affaires étrangères ont pourtant émis des réserves quant à son utilisation, mais la primauté du militaire sur le civil depuis la loi sur les « pouvoirs spéciaux* » en mars 1956 conduit à privilégier la résolution militaire.

Le 30 janvier, un tir de mortier vise un avion T-6. À nouveau, le 8 février 1958 à 8 heures, un avion de reconnaissance français est visé et touché, le contraignant à se poser en urgence. Aussitôt, 25 avions français sont détournés vers Sakiet et équipés de nouvelles bombes. Ils reçoivent l'autorisation du général Salan* pour leur nouvelle mission à 10 heures. À 11 h 10, le village de Sakiet Sidi Youssef est bombardé, en deux opérations différentes. La première, réalisée par 11 bombardiers B 26, vise une mine désaffectée où serait cantonnée une unité de l'ALN. D'après les autorités françaises, elle tuerait une centaine de soldats de l'ALN sur les 500 qui stationneraient dans la localité. La seconde, effectuée par 6 chasseurs Corsair et 8 Mistral, cible deux postes de DCA se trouvant sur des bâtiments administratifs du village. Les autorités tunisiennes font état de 74 morts (dont 8 enfants) et de 83 blessés. C'est en effet un jour de marché et il y a beaucoup de monde dans le village, et le bâtiment visé a été utilisé par l'ALN mais rendu à sa destination originelle, à savoir une école. Enfin, une délégation de la Croix-Rouge internationale* et du Croissant-Rouge* se trouve dans le

village pour aider les réfugiés* algériens. Leurs véhicules (pourtant marqués d'une croix rouge) sont détruits dans le bombardement.

Si le général Salan considère que l'objectif est atteint et sa mission remplie, celle-ci est un désastre sur le plan international. En Tunisie, le bombardement de Sakiet conduit à une répression envers la population française locale. Douze personnes vivant à Bizerte sont même expulsées. Les Tunisiens demandent aussi l'évacuation des troupes françaises en Tunisie, dont celles de la base maritime de Bizerte. Par ailleurs, le cinéaste anticolonialiste Pierre Clément, alors en Tunisie, se rend rapidement à Sakiet. Il filme les cadavres, notamment ceux des enfants, les véhicules de la Croix-Rouge et les dégâts commis par le bombardement. Ce film est diffusé auprès des médias étrangers et des instances internationales. D'ailleurs, dès le 9 février, l'ambassadeur tunisien à Paris est rappelé dans son pays, et la Tunisie porte plainte devant le Conseil de sécurité de l'ONU* pour agression. La France porte également plainte pour l'aide tunisienne au FLN*. Du coup, le 16 février, les États-Unis* et le Royaume-Uni proposent une mission de « bons offices », qui est acceptée, et confiée à Robert Murphy, ancien consul américain à Alger pendant la Seconde Guerre mondiale, et à Harold Beeley, sous-secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères. Cette mission atténue les tensions, mais fragilise le gouvernement Gaillard*, qui est renversé le 15 avril, ouvrant la voie à la crise du 13 mai 1958* et à la chute de la IV^e République*.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Véronique Gazeau-Goddet, Tramor Quemeneur, *Mourir à Sakiet*, PUF, 2022.

SALAN, GÉNÉRAL RAOUL (1899-1984)

Le destin de Raoul Salan durant la guerre d'Algérie est fait de paradoxes. Arrivé comme commandant en chef, il est accusé d'avoir bradé l'Indochine*. Le 16 janvier 1957, il échappe ainsi à l'attentat au bazooka* le visant. C'est aussi lui qui lance le fameux « Vive de Gaulle* ! » du balcon du Gouvernement général*, le 15 mai 1958, ouvrant la voie au retour de l'ancien patron du GPRF ; celui-là même qui l'avait fait commandeur de la Légion d'honneur le 10 février 1945 alors qu'il était général de brigade. Pourtant, en 1961, en prélude à son engagement dans l'OAS*, il participe au putsch* d'Alger contre de Gaulle et sa politique algérienne.

Salan a eu une carrière militaire des plus prestigieuses : engagé volontaire en 1917, Saint-Cyr, affectation au Maghreb comme en Indochine, service de renseignement du ministère des Colonies, belle campagne de 1940 sur la Somme. Après deux ans passés au service de Vichy, il a rallié le camp allié depuis Dakar en 1942. Arrivé à Alger en août 1943, il exerce des commandements lors du débarquement de Provence et des campagnes d'Alsace puis d'Allemagne. Son destin s'affermir en Indochine où il a été appelé par Leclerc dès octobre 1945 : succédant à de Lattre, dont il était l'adjoint, celui qu'on appelle « le Mandarin » y devient commandant en chef d'avril 1952 à mai 1953. Il occupe les mêmes fonctions en Algérie de novembre 1956 à décembre 1958. Tout bascule après sa retraite, en juin 1960. Le 15 septembre, lors du procès Jeanson*, Salan publie un communiqué s'étonnant de voir les accusés mis en cause « puisqu'on a dit aux musulmans qu'ils pourraient choisir de n'être plus français ». Il dénie aussi le droit au gouvernement de « décider l'abandon d'une portion du territoire national ». Il fait l'objet de toutes les attentions et passe en Espagne le 30 octobre 1960. Il y participe à la création de l'OAS, qu'il dirige ensuite et personnifie dans les médias français et étrangers de mai 1961 à son arrestation à Alger le 20 avril 1962. Le 23 mai, Salan est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité après un procès* houleux. Le 15 juin 1968, il est le dernier libéré des détenus OAS à Tulle. Son combat n'est cependant

pas terminé car il milite pour une amnistie pleine et entière avec réintégration dans les cadres. En 1981, il soutient François Mitterrand* (témoin à son procès) qui l'a promise. Il est ainsi réintégré le 3 décembre 1982.

Olivier DARD

Bibl. : Maurice Garçon, *Le Procès de Raoul Salan. Compte rendu sténographique*, Albin Michel, 1962 • Pierre Pellissier, *Salan. Quarante années de commandement*, Perrin, 2014.

SANTÉ

La santé est l'un des chapitres qui met le mieux en lumière les inégalités de traitement entre Européens et musulmans. Au bout de cent trente ans de gouvernement colonial, l'état sanitaire de la population musulmane reste déplorable. Certes, des progrès considérables ont été accomplis par rapport à la situation précoloniale mais les ressources budgétaires consacrées à la santé publique restent marginales.

Dans les villes, les citadins s'entassaient souvent dans une promiscuité favorisant les épidémies urbaines (choléra, peste). Dans les campagnes, la variole et le typhus déciment périodiquement les populations. Dans les vallées ou les plaines marécageuses, le paludisme sévit. Durant la guerre de conquête, les troupes françaises enregistrent davantage de décès dus à la malaria qu'aux combats. Elles font une priorité de la lutte contre cette maladie et créent les premières infrastructures. De 1830 à 1900, le seul progrès spectaculaire en matière de politique sanitaire concerne le paludisme. Le nom du Dr Maillot y reste attaché qui, dès 1833, à Bône, prescrit, contre l'académie, l'usage de la quinine. En 1880, à Constantine, le Dr Laveran découvre le protozoaire.

Une statistique de 1903 donne une idée des affections endémiques les plus fréquemment soignées : le paludisme (1 508 cas), la syphilis (1 263 cas)

et le trachome (591 cas). S'y ajoutent périodiquement le choléra, la peste, le typhus, la typhoïde et la variole. L'urbanisation favorise la tuberculose et les maladies vénériennes. Albert Camus* découvre sa tuberculose en 1930. Il a 17 ans.

Les premiers médecins sont des militaires qui soignent d'autres militaires en campagne. Les premiers hôpitaux sont militaires : 11 en 1833 et 33 en 1850. En 1845, l'organisation d'un « service médical de colonisation » est décidée mais la santé militaire domine longtemps par ses infrastructures et son personnel. En 1852, des commissions municipales d'hygiène apparaissent. En 1853, des « médecins de colonisation » y sont affectés.

La politique de santé de la colonie reste segmentée en trois éléments : les hôpitaux militaires, les hôpitaux civils destinés aux Européens et l'« assistance médicale aux indigènes ». Le premier hôpital est militaire, construit en 1854 au lieu-dit « Mustapha » dont il tire son nom. En 1874, un hôpital destiné exclusivement aux musulmans est créé aux Attafs. Sa gestion est confiée aux Pères blancs. À partir de 1904, des « infirmeries indigènes » voient le jour et un corps d'auxiliaires médicaux masculins musulmans est institué. En 1920, les « infirmeries indigènes » deviennent des hôpitaux auxiliaires. À la veille de l'insurrection de 1954, il existe 3 grands hôpitaux de chef-lieu (Alger, Oran et Constantine) et 112 hôpitaux polyvalents, soit 1 lit pour 300 habitants.

Au XIX^e siècle, l'action sanitaire relève de l'armée et des communes. C'est seulement après 1900 qu'une coordination d'ensemble voit le jour. Une Commission supérieure d'hygiène est créée et, en 1909, le directeur de la santé maritime d'Alger devient le coordonnateur unique des actions de santé publique sur le territoire. On ajoute en 1928 un Office algérien de médecine préventive et d'hygiène.

Les *Statistiques financières* rendent compte du déséquilibre des ressources budgétaires consacrées à la santé des Européens et des musulmans. De 1901 à 1918, les dépenses cumulées de l'assistance publique

sont de 44 855 000 francs pour les Européens (600 000 personnes, soit 74 francs/tête) et de 5 891 000 francs pour les indigènes (4 500 000 personnes, soit 1,3 franc/tête).

La formation de médecins reproduit les mêmes déséquilibres. On forme d'abord des médecins militaires, puis européens pour la population européenne et, sur le tard, quelques musulmans. La première école de médecine est créée par l'armée en 1831. En 1855, l'école de médecine et de chirurgie d'Alger lui succède. En 1884, le premier médecin algérien y soutient sa thèse. En 1909, la faculté de médecine et de pharmacie d'Alger voit le jour. Les étudiants* musulmans en médecine ne sont que 7 en 1915 puis 13 en 1932 et, enfin, 123 en 1954. En 1946, il n'y a que 0,6 médecin pour 10 000 habitants. En 1960, ils sont 17. Ce bond spectaculaire montre que la santé a bénéficié comme les autres secteurs des importants investissements décidés après 1945.

Le retard reste grand et les écarts entre Européens et musulmans toujours marqués. L'espérance de vie à la naissance reste basse : en 1948-1951, elle est, pour les musulmans, de 44 ans pour les hommes et de 49 ans pour les femmes. Pour les Européens, elle est respectivement de 60 et de 67 ans. Faute d'instruction publique des femmes, la mortalité infantile reste forte chez les musulmans, 192 pour 1 000 en 1951 contre 61 pour les Européens. En 1954, le recensement général n'évalue qu'à 4,5 % la part des femmes musulmanes alphabétisées. Santé et instruction publiques sont restées deux parents pauvres de la colonisation. Dès 1956, des actions intensives de rattrapage sont menées durant la guerre avec la multiplication des dispensaires médicaux et des centres d'animation, pour le progrès, l'hygiène et l'éducation auprès des sections administratives spécialisées* (SAS), auxquels s'ajoutèrent, plus spécialement en direction des femmes du monde rural, analphabètes pour la plupart, des équipes médico-sociales itinérantes* (EMSI), en général féminines et polyvalentes.

Ahmed HENNI

Bibl. : Commissariat général du Centenaire, *Le Centenaire de l'Algérie, exposé d'ensemble*, Alger, Soubiron, 1931 • Claire Fredj, « Encadrer la naissance dans l'Algérie coloniale. Personnels de santé et assistance à la mère et à l'enfant "indigènes" (XIX^e-début du XX^e siècle) », *Annales de démographie historique*, n° 122, 2011 • Gouvernement général, *Quelques Aspects de la vie sociale et de l'administration des indigènes en Algérie*, Alger, Imprimerie orientale Fontana, 1922.

SARKOZY, NICOLAS (NÉ EN 1955)

Né pendant la guerre d'Algérie, Nicolas Sarkozy ne s'est pas construit politiquement sur le clivage que cette guerre a représenté. Pourtant, il en instrumentalise les mémoires pour créer des ruptures tant idéologiques que partisans. Il rompt ainsi avec l'héritage gaulliste et chiraquien, en réhabilitant l'Algérie française.

Pragmatique, il s'appuie sur les élus dits de la droite décomplexée pour prendre l'UMP et la présidence de la République. Ces élus ont émergé dans le contexte des débats autour de la loi du 23 février 2005* sur l'enseignement positif de la colonisation. Durant la campagne de 2007, il relaie leurs discours sur le passé colonial en refusant la « repentance* », terme qu'il prononce 27 fois. Il réhabilite le passé colonial au service de son projet de redéfinition de l'identité nationale à laquelle il dédiera un ministère. Le 7 février 2007, il tient à Toulon un discours mêlant glorification coloniale et stigmatisation des enfants d'immigrés. Il tente ainsi de rompre la digue idéologique séparant la droite républicaine de l'extrême droite pour récupérer l'électorat du Front national. La réhabilitation du passé colonial se présente comme un projet contemporain de réaffirmation des rapports de domination et de stigmatisation. À ses côtés à l'Élysée, Patrick Buisson, partisan de l'Algérie française, est l'architecte de cette stratégie.

Le président Sarkozy use de la mémoire de façon clientéliste : ses gestes sont essentiellement tournés vers les groupes de pression sur lesquels il s'appuie. Il oriente sa politique mémorielle vers les harkis* et les nostalgiques. Le 5 décembre 2007, il reconnaît une dette de la France envers les premiers et promet des réparations. En 2012, il est le premier président à se rendre au camp de Rivesaltes. Son gouvernement satisfait les revendications de certaines associations de rapatriés* en modifiant la destination du monument du quai Branly. Les noms des victimes de la rue d'Isly* puis ceux de 1 500 civils européens disparus pendant la guerre y sont inscrits. En 2011, il accorde la Légion d'honneur à Jean-François Collin, ancien cadre de l'OAS*, et remet la grand-croix au putschiste Hélié Denoix de Saint-Marc.

Son pragmatisme se confirme en Algérie où il use d'un tout autre ton. Lors de ses deux déplacements en 2007, il « condamne sans réserve le système colonial » et reconnaît qu'il « était injuste par nature et ne pouvait être vécu autrement que comme une entreprise d'asservissement et d'exploitation ».

Paul Max MORIN

Bibl. : Bernard Bajolet, *Le soleil ne se lève plus à l'Est*, Plon, 2018 • Romain Bertrand, *Mémoires d'Empire*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2006 • Alain Ruscio, *Nostalgie*, La Découverte, 2015.

SARTRE, JEAN-PAUL (1905-1980)

Jean-Paul Sartre est né le 21 juin 1905 dans une famille de polytechniciens et d'intellectuels parisiens. Fils unique, il perd son père alors qu'il est encore tout jeune. Il est choyé par sa famille jusqu'au remariage de sa mère lorsqu'il a 12 ans. Au lycée Henri-IV, il se lie d'amitié avec Paul Nizan, le futur philosophe dont un des ouvrages phares, *Aden Arabie*, sera

republié durant la guerre d'Algérie. Le duo étudie à l'École normale supérieure de Paris et crée de nouvelles amitiés : Raymond Aron, Maurice Merleau-Ponty, Pierre-Henri Simon... Sartre rencontre Simone de Beauvoir* lors de la préparation de l'agrégation. Leur amour dure jusqu'à la fin de leur vie, même si le couple a de nombreuses « amours contingentes ». D'abord peu politisé, Sartre a même une attitude très ambiguë pendant la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle il fait jouer la pièce *Huis clos* qui rencontre un grand succès. Albert Camus* le fait entrer dans le réseau Combat après la libération de Paris. En 1945, Sartre fonde avec Beauvoir la revue* *Les Temps modernes* qui joue un grand rôle dans la diffusion de leurs idées. Il devient le représentant de l'existentialisme, sa pensée étant résumée dans *L'existentialisme est un humanisme* (1946). Il devient alors un compagnon de route du PCF*, ce qui entraîne sa rupture intellectuelle avec Camus, et s'engage dans les événements de l'époque, notamment la décolonisation. Pendant la guerre d'Indochine*, il fait partie du collectif qui prend la défense d'Henri Martin, militant communiste emprisonné pour son action contre la guerre (*L'Affaire Henri Martin*, Gallimard, 1953). Il apporte aussi son soutien au Néo-Destour tunisien et au parti de l'Istiqlal au Maroc* au début des années 1950.

Cependant, c'est surtout la Guerre d'indépendance algérienne qui constitue « la guerre de Sartre » (Roland Dumas, cité par Annie Cohen-Solal). Dès 1955, il fait partie du Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, qui organise une réunion publique salle Wagram à Paris, le 27 janvier 1956. Ce comité publie la brochure *Guerre d'Algérie et colonialisme* reprenant les interventions de Dionys Mascolo, Marguerite Duras, Daniel Guérin, Edgar Morin*, Robert Barrat*... Celle de Jean-Paul Sartre, publiée sous le titre « Le colonialisme est un système » dans *Les Temps modernes* en mars 1956, constitue le premier article du philosophe dans le conflit. La revue publie des articles sur la guerre d'Algérie dans un sens résolument anticolonialiste depuis 1955, dénonce la

torture* à partir de 1957, notamment avec l'article de Sartre intitulé « Vous êtes formidables » (mai 1957), qui concerne la brochure *Des rappelés témoignent...* du Comité de résistance spirituelle. Moins d'un an plus tard, il publie « Une victoire » dans *L'Express*, à propos du livre d'Henri Alleg*, *La Question*. Pour protester contre la saisie de ce livre, il rédige aussi une adresse solennelle au président de la République René Coty, avec André Malraux, François Mauriac* et Roger Martin du Gard. Puis il participe avec Gilberte Alleg (épouse du militant communiste algérien), le mathématicien Laurent Schwartz* et François Mauriac à une conférence de presse sur « les violations des droits de l'homme en Algérie », le 30 mai 1958.

Résolument opposé au retour au pouvoir du général de Gaulle*, il apporte son soutien intellectuel aux militants anticolonialistes. Il accorde d'ailleurs une interview au journal *Vérités pour*, du réseau clandestin d'aide au FLN* mis en place par Francis Jeanson*, ancien secrétaire des *Temps modernes* (n° 9, 2 juin 1959). Il se dit pleinement en accord avec le journal pour former des groupes militants qui aident pratiquement les combattants algériens. Ses positions prennent encore plus de force l'année suivante : il signe le « Manifeste* des 121 » justifiant le droit à la désobéissance dans la guerre d'Algérie, et une lettre qui lui est attribuée est lue devant le tribunal lors du procès du « réseau Jeanson », le 16 septembre 1960. Il y affirmait que si Francis Jeanson lui avait demandé de « porter des valises ou d'héberger des militants algériens », il l'aurait fait « sans hésitation ». C'est en réalité Marcel Péju, alors secrétaire des *Temps modernes*, qui a rédigé cette lettre, à l'origine de l'expression « porteur de valises* ». Celle-ci pourrait constituer un des motifs du licenciement de Péju à la fin de la guerre. Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, de retour d'un voyage en Amérique du Sud, s'inquiètent d'ailleurs de poursuites à leur encontre, en particulier pour avoir signé le « Manifeste des 121 ». Il n'en est cependant rien. Le général de Gaulle aurait d'ailleurs dit à cette occasion : « On n'emprisonne pas Voltaire. » À la même période, les partisans de « l'Algérie française » scandent : « Fusillez

Sartre ! », notamment lors de la manifestation* du 3 octobre 1960 aux Champs-Élysées. Son appartement est même plastiqué à deux reprises par l'OAS*. Les positions de Sartre se radicalisent, en particulier avec la préface qu'il rédige pour *Les Damnés de la terre* de Frantz Fanon*, dans laquelle il fait une véritable apologie de la violence libératrice : « Abattre un Européen, c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé : restent un homme mort et un homme libre. » Son engagement tiers-mondiste est intellectuel mais aussi concret : il participe à des manifestations comme celle du 1^{er} novembre 1961 pour protester contre la répression sanglante du 17 octobre*, et à celle du 13 février 1962 en hommage aux morts de la répression du métro Charonne*. Après la guerre d'Algérie, son engagement se poursuit, notamment au moment de Mai 1968, avec la direction du journal maoïste *La Cause du peuple* puis avec la création du quotidien *Libération*. Il s'éteint le 15 avril 1980.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Annie Cohen-Solal, *Sartre*, Gallimard, 1985 • Jean-Paul Sartre, *Situations V. Colonialisme et néocolonialisme*, Gallimard, 1964.

SAYAD, ABDELMALEK (1937-1998)

Abdelmalek Sayad est né en Algérie à Aghbal en Petite Kabylie en 1937. Il fait partie de la promotion 52-56 de l'École normale supérieure de la Bouzareah, comprenant 50 inscrits dont 6 musulmans. Devenu instituteur dans une école des environs d'Alger, il s'inscrit en licence de psychologie sociale à l'université d'Alger*. Son désir de continuer des études supérieures est contrarié par l'appel à la grève* générale des étudiants* musulmans en mai 1956. Ils sont, dit-il, « une quinzaine d'étudiants musulmans à rejoindre l'université d'Alger », arguant du fait que cela étant permis à leurs camarades en France et à l'étranger, ils doivent avoir les mêmes possibilités de suivre

leurs études sur place. Il vit alors des moments difficiles de positionnement, dans une atmosphère délétère, entre pressions et violences à l'université, du fait de l'activisme d'étudiants « pro-Algérie française », et vie sociale et professionnelle dans un contexte de guerre.

Pierre Bourdieu*, son professeur à l'université d'Alger, mène des enquêtes sociologiques sur les camps de regroupement*, à la demande des autorités civiles et militaires. Abdelmalek Sayad y participe et assume pleinement son engagement, comme modalité « de comprendre, d'apprendre, plutôt que de se complaire dans l'expectative ». Il a la conviction, ajoute-t-il, « qu'il n'y avait en cela aucune compromission et... qu'au contraire, ce travail dans la mesure où il pouvait contribuer à établir et à révéler la vérité ne pouvait que servir les intéressés eux-mêmes, la population regroupée, même si nous ne pouvions rien pour elle ». Ces enquêtes sont publiées en 1964 sous le titre *Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie* aux Éditions de Minuit.

Après l'indépendance de l'Algérie, Abdelmalek Sayad rejoint la France et, de vacances universitaires en petits emplois, éprouve « le sentiment du provisoire ». Ses intérêts intellectuels s'inscrivent d'abord dans la suite de sa quête « identitaire ». Il publie un premier article sur la question linguistique en Algérie, dans l'ouvrage *Éducation, développement et démocratie*, sous la direction de Robert Castel et Jean-Claude Passeron. Il est intégré au CNRS en 1977, d'abord comme chargé de recherches, puis comme directeur de recherches. Il met alors en œuvre son projet, de ce qui était déjà « un objet social avant de devenir un objet des sciences sociales* », à savoir « le problème de l'immigration ». Il devient dès lors un des chercheurs majeurs sur la question de l'émigration/immigration* des générations* coloniales paysannes devenues ouvrières. Mais il rencontre des problèmes de santé récurrents et est tenu quelque peu à la marge du champ académique car l'objet immigration est pris en otage par la « politique » et la sociologie de

« l’immigration ne vaut que ce que valent les immigrés, c’est-à-dire une valeur accessoire ». Décédé en 1998, un collège de Nanterre porte son nom.

Aissa KADRI

Bibl. : Hassan Arfaoui, « Entretien avec Abdelmalek Sayad », *Revue MARS (Monde arabe dans la recherche scientifique)*, n° 6, 1996.

SCHIAFFINO, LAURENT (1897-1978)

Principal armateur de la colonie (35 % du tonnage en 1962), il fut, selon les mots du délégué général Jean Morin*, « la plus grosse fortune du pays » (1960). Il est en tout cas dans le trio de tête avec Henri Borgeaud* et Georges Blachette*. Les frères Schiaffino, d’origine génoise, créent en 1874 une compagnie de cabotage. En 1920, ils fondent la Société algérienne de navigation. Sous la direction de Laurent, fils du fondateur Charles, elle s’impose comme l’acteur majeur du transport maritime de la colonie.

Laurent naît en 1897 à Alger. Il est officier* de marine durant la guerre 1914-1918. Dès 1920, il est placé à la tête des trois entreprises familiales (navigation, cabotage et acconage). Les transports de phosphate assurant des chargements importants, il se rapproche des milieux miniers mais aussi de puissantes familles de la colonie et de métropole. En 1927, il siège au conseil des mines de Gar’Rouban, des mines de Rarbou et de Sakamody, et des phosphates de Constantine (Omnium minier d’Algérie-Tunisie). Il s’allie alors à Henri de Peyerimhoff (1872-1953), ancien directeur de l’Agriculture, du Commerce et de la Colonisation puis secrétaire général du Gouvernement général* de l’Algérie, devenu président (1925-1940) du Comité central des houillères de France, dont il fait un administrateur de sa société. À partir de 1949, il devient administrateur des chantiers navals de La Ciotat et de la Caisse centrale des banques populaires. Lié aux milieux bancaires à travers le

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, il préside jusqu'en 1962 le Conseil algérien du Crédit populaire.

Se rapprochant de Henri Borgeaud, tous deux ardents défenseurs de la colonisation, il prend des intérêts dans le domaine de Saint-Charles à Boufarik dont le président, Léon Deyron, député de Constantine, est secrétaire général de l'Omnium minier d'Algérie-Tunisie.

En 1955, Laurent Schiaffino se fait élire sénateur d'Alger. Pour appuyer son action politique, il rachète le quotidien *La Dépêche d'Algérie* dans lequel Henri Borgeaud possède des intérêts. Ils partagent le même refus d'accorder leur indépendance aux Algériens. En avril 1961, leur journal est favorable aux généraux putschistes d'Alger.

Doutant de l'avenir de la colonie, Laurent Schiaffino rapatrie prudemment à Paris les sièges sociaux de ses sociétés (Mines et carrières en juin 1961), et, surtout, en juin 1962, la Société algérienne de navigation et l'armement de ses flottes commerciales. En 1971, il cesse toute activité en Algérie et replie ses activités sur les ports de la Manche et de la mer du Nord au sein de l'Entreprise de remorquage, de sauvegarde et d'acconage (ERSA). Il décède à Paris en 1978.

Ahmed HENNI

Bibl. : Émile Girardeau, *Notice sur la vie et les travaux de H. de Peyerimhoff de Fontenelle*, Firmin-Didot, 1955 • Laurent Schiaffino, *L'Algérie, province française*, Alger, Baconnier, 1952.

SCHWARTZ, LAURENT (1915-2002)

Issu d'un milieu aisé – un père chirurgien, une mère née Debré, sœur du pédiatre Robert Debré – Laurent Schwartz développe dans les années 1930 une sensibilité de gauche liée à la montée des fascismes en Europe et au Front populaire. Élève en mathématiques à l'ENS d'Ulm au moment des procès de

Moscou, il rejoint les trotskistes* du Parti ouvrier internationaliste (POI) où il milite jusqu'en 1947. Après trois ans dans l'armée (1937-1940), d'ascendance juive bien qu'élevé dans l'athéisme, il continue son cursus de mathématiques en zone libre avant de se réfugier dans la région grenobloise avec sa femme Marie-Hélène. Leur fils aîné, Marc-André, y naît en 1943. Après-guerre, il devient un mathématicien de renommée internationale. Récipiendaire de la médaille Fields en 1950, il est recruté à la Sorbonne en 1952. Militant syndical, il consacre ses réflexions à la réforme de l'enseignement supérieur – l'École polytechnique où il enseigne, en particulier.

La Guerre d'indépendance algérienne suspend ses recherches tant il s'engage dans divers comités d'intellectuels. La disparition* de Maurice Audin* le mobilise pleinement et durablement. Doctorant en mathématiques, en effet, ce dernier est venu le voir à Paris peu avant son arrestation par les parachutistes* à Alger. Contacté par Josette Audin*, Schwartz est l'un des premiers à réagir. « La personnalisation a plus d'impact que l'évocation de mille victimes », explique-t-il. Très présent dans les milieux anticolonialistes, il préside la séance de fondation du PSU* au congrès d'Issy-les-Moulineaux, en 1960. Il ne s'y investit pas cependant. Signataire du « Manifeste* des 121 », il est révoqué de l'École polytechnique où il sera réintégré après un recours en justice. Surtout, il est tragiquement touché par l'OAS*. Non seulement il est menacé mais son fils est enlevé et bientôt accusé d'avoir ainsi maquillé une fugue. L'épisode accentuera la psychologie malade de Marc-André qui mettra fin à ses jours en 1971.

Après 1962, Schwartz se consacre à l'opposition à la guerre du Vietnam. Y développant des relations, il se dit « vietnamien de cœur » mais c'est dans le Comité des mathématiciens, fondé en 1974 pour sauver des membres de la profession en danger dans diverses dictatures du globe (URSS*, Chili, Bolivie, Maroc*, etc.), qu'il voit l'héritage le plus évident des années algériennes de sa trajectoire politique.

Bibl. : Magalie Besse et Sylvie Thénault (dir.), *Réparer l'injustice : l'affaire Maurice Audin*, IFJD, 2019 • Laurent Schwartz, *Un mathématicien aux prises avec le siècle*, Odile Jacob, 1997.

SCIENCES SOCIALES ET COLONISATION

L'affirmation des sciences sociales comme disciplines positives est concomitante du développement du capitalisme, de son expansion à l'échelle du monde par l'exploitation des pays dominés. Occidentalo-centrées, les sciences sociales ont accompagné, au moins jusqu'à la première moitié du xx^e siècle, et ceci aussi bien, par les justifications, les représentations qu'elles véhiculaient, que les informations qu'elles faisaient remonter, une domination fondée sur la force et la violence de la puissance colonisatrice. Cependant cette interpénétration n'a pas été aussi mécanique et univoque ; les productions, enquêtes et travaux d'observation qu'elles ont développés, ont participé également à une connaissance du milieu et des populations. Elles ont fait remonter des données importantes, des connaissances et des savoirs qui restent éclairants des « situations coloniales ».

À ce titre, le cas algérien est emblématique, en ce qu'il témoigne des logiques qui ont vu s'interpénétrer et se nourrir les unes par les autres : la légitimation intellectuelle et idéologique de la domination fondée sur l'inégalité raciale, le primat de la civilisation occidentale, et les actions ainsi que les pratiques développées sur le terrain.

Dans les premières années de l'intrusion coloniale, ce sont des hommes d'action, militaires, administrateurs et colons*, qui sont sur place. L'heure n'est pas à la compréhension, à l'analyse mais à la domination. La connaissance de l'Algérie qui est développée est descriptive, elle est

reconnaissance d'un terrain, terrain géographique en premier lieu, terrain humain ensuite. L'Algérie de la deuxième moitié du XIX^e siècle est « l'Algérie des anthropologues et ethnologues ». Les premiers ouvrages se veulent avant tout des projets de découvertes, d'exploration « scientifique ». La résistance insoupçonnée des Algériens va appeler progressivement à une connaissance plus approfondie, plus analytique. Sont ciblés les noyaux durs à réduire : d'abord les ordres religieux, ensuite les « Kabylies ». Sont ainsi tour à tour observées les structures organisationnelles des ordres religieux, les structures sociales de la société kabyle. Tous les stéréotypes, tous les mythes et les représentations qui vont scander la vision coloniale de l'autre, de « l'indigène », se trouvent en gestation dans cette production ethnologique. Il y a bien sûr la séparation Arabes/Kabyles, mais aussi et surtout la présence d'un Islam déclaré obsolète, rétrograde et fanatique, pourtant bien permanent et toujours au cœur du refus. Les présupposés de ces différentes tentatives sont donc clairs. Il s'agit moins de reconnaître une spécificité que d'envisager les modalités de son détournement, de sa dissolution.

L'insurrection de 1871 en ébranlant le système colonial va mettre à nu sa logique interne, touchée au cœur ses symboles. Le déplacement de terrain dans la production des connaissances sur la société coloniale comme dans les objectifs recherchés est assez net à partir de cette date. L'expérience synthétique du Royaume arabe est bien loin. L'Algérie coloniale entrait dans une phase d'expansion. La colonisation foncière triomphait. La science du droit colonial s'affirmait et devenait une « science politique du plus haut intérêt ».

Une plus grande ouverture de l'institution universitaire aux sciences sociales va correspondre à un recentrage de l'analyse sur la société locale indigène. Alors que celle-ci évoluait, que l'Islam se transformait sous le double effet de l'ébranlement causé par la Première Guerre mondiale et de l'influence du mouvement de réforme religieuse venu du Moyen-Orient, le retour de l'institution sur le local, sur les coutumes, donne l'illusion d'un

évitement du religieux déjà mis en boîte et prétendu dépassé. L'institution se faisait ainsi l'instrument d'un processus de fixation/détournement. L'approche ethnologique et sociologique, qui prend de l'ampleur à partir des années 1920, tendait à vouloir ancrer davantage dans les institutions* vidées de leur contenu par la puissance coloniale une société en mouvement, et à éloigner celle-ci de l'Islam perçu même dans son expression la plus appauvrie, comme le catalyseur essentiel d'un nationalisme* en éveil.

Les sciences sociales et humaines – le droit, l'anthropologie, l'ethnologie, la sociologie, la géographie, la psychologie sociale, la littérature* même – se rejoignaient alors dans une sorte de formalisation de l'idéologie coloniale ; « le colonialisme » triomphait, les enseignements, les connaissances sur la société locale et l'idéologie coloniale tendaient à se confondre, ceux-ci à se réaliser à travers celle-là. Les analyses et les recherches retrouvaient leur domaine privilégié : « le monde berbère ».

On peut donc dire que, jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, l'évolution confirme le monopole de fait de l'institution universitaire qui se met en place, en matière de traitement analytique de la colonisation. Les professeurs se font les porte-parole d'une colonisation totale. Ils transmettent les valeurs considérées comme essentielles, « l'esprit de colonisation, les méthodes de gouvernement colonial, les mobiles de la législation spéciale, les éléments de la subdivision arabes/kabyles, les raisons de l'infériorité des indigènes ». Les analyses fondées sur les mythes coloniaux, abordées par les enseignants de l'université d'Alger* et revêtues en tant que telles du sceau de la scientificité, devenaient incontestables, même chez les pairs de l'autre côté de la Méditerranée.

Au moment où le nationalisme est aux portes de l'action armée, le monopole de l'institution universitaire s'effritait peu à peu. Au début des années 1950, quelques enseignements et travaux, portés par une minorité d'enseignants, expriment des points de vue quelque peu critiques, distanciés par rapport à ce qui avait prévalu jusque-là. Mais face au développement de

la lutte pour l'indépendance qui remet l'Algérie à l'ordre du jour des préoccupations métropolitaines, le combat des universitaires coloniaux paraît comme celui d'une arrière-garde qui cherchait, en figeant un mouvement de transformation largement engagé, à éviter l'abandon. Dans un tel contexte, une grande majorité des professeurs s'implique davantage dans le combat politique. Les sciences sociales, dont l'anthropologie, se mettent au service de la répression et des opérations dites « de pacification* » dans une logique de penser « l'armée comme matrice d'organisation des savoirs ». Sera créé auprès du Premier ministre un centre de recherches : le LSHA (le Laboratoire des sciences humaines appliquées), organisé sur le modèle de l'institution de sondage « Gallup Institute », visant à réunir les spécialistes des « questions musulmanes ». La sociologie sera sollicitée à travers des commandes militaires pour une meilleure connaissance du milieu paysan, des camps de regroupement* et du monde du travail* ; la psychologie et la psychologie sociale vont être des portes d'entrée pour tenter de comprendre « les mentalités et les comportements des autochtones », voire les refaçonner.

Aïssa KADRI

Bibl. : Philippe Lucas et Jean-Claude Vatin, *L'Algérie des anthropologues*, Maspero, 1975 • Marnia Lazreg, « L'organisation militaire du savoir et le rêve d'un sujet colonial nouveau », in Aïssa Kadri, Moula Bouaziz, Tramor Quemeneur (dir.), *La Guerre d'Algérie revisitée. Nouvelles générations, nouveaux regards*, Karthala, 2015.

SCOUTS DE FRANCE

L'Association des scouts de France se veut discrète durant la Guerre d'indépendance algérienne afin de préserver son unité. Elle se saisit néanmoins de la question par La Route, sa branche aînée, sous l'influence de son commissaire national, Paul Rendu, pour lequel la jeunesse doit participer

à la construction d'un monde meilleur. Au moment où débute la Guerre d'indépendance algérienne, Michel Rigal, commissaire général des scouts de France, et Paul Rendu sont en tournée en Algérie. Ils signent, le 2 novembre 1954, avec les responsables de quinze mouvements de jeunes d'Algérie, une lettre au gouverneur général qui dénonce les violences du FLN*, la répression, et appelle au rapprochement entre les deux communautés en Algérie. Le 27 octobre 1956, la mort de Jean Müller, routier rappelé en Algérie, provoque une crise sans précédent et met en lumière les divisions du mouvement. Un hommage dans la revue* est rendu à celui qui fut membre de l'équipe nationale de La Route. Mais ses lettres, qui révèlent le quotidien du soldat en Algérie mais aussi la généralisation de la torture*, divisent les scouts de France qui refusent d'en assurer la publication. *Témoignage chrétien (TC)*, à l'avant-garde du combat anticolonialiste, s'en charge en février 1957, en pleine bataille d'Alger*, dans un *Cahier* de TC intitulé « De la pacification à la répression. Le dossier Jean Müller » Paul Rendu et le père Liégé, aumônier de La Route, décident de publier dans le numéro de mai 1957 de *La Route* une citation de Jean Müller accompagnée d'une publicité pour le « dossier ». Jamais la revue n'est allée aussi loin dans la dénonciation de la guerre en soutenant ce *Cahier*. Alors que les jeunes militants des mouvements scouts diffusent le « dossier Müller », leurs instances dirigeantes bloquent la revue, refusant d'embarquer le mouvement sur une voie politique et de compromettre sa position au sein de l'Église. Cela provoque la démission de l'équipe nationale de La Route le 9 mai 1957. L'apolitisme redevient la ligne officielle ; la prière et la prudence sont préconisées lors des sessions « Scoutisme et armée » organisées pour les jeunes mobilisés en 1958-1959. Michel Rigal continue de tenir le Mouvement à l'écart des remous politiques. Mais sa participation à un appel à la paix en Algérie le 2 juin 1960, avec 53 mouvements de jeunesse, suscite encore des protestations. En 1962, les attentats de l'OAS*, que quelques scouts rejoignent, sort le mouvement de son mutisme en condamnant la violence. La

guerre d'Algérie révèle la diversité des positions des scouts de France et annonce l'éclatement, deux ans après le cessez-le-feu algérien, du scoutisme catholique en France.

Sybille CHAPEU

Bibl. : Aline Coutrot, « Les scouts de France et la guerre d'Algérie », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 9, *La guerre d'Algérie et les chrétiens*, 1988 • Étienne Fouilloux, *Les Chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*, Parole et silence, 2008.

SCOUTS MUSULMANS ALGÉRIENS (SMA)

C'est au cœur de l'entre-deux-guerres que les premiers groupes de scouts algériens sont créés à l'initiative de deux personnes : Mohamed Bouras et le cheikh Ben Badis. Dès 1930, le premier, conquis par les enseignements du scoutisme français, est à l'origine du groupe scout *El Falah* (La Réussite) à Alger. Le second fonde en 1935, à Constantine, le groupe *Erradjah* (Espoir).

Rapidement, leur exemple crée une dynamique au sein de la jeunesse, encouragée durant cette période par l'Association des ulémas musulmans algériens* (AUMA) à l'échelle de la plupart des centres urbains. En juillet 1939, à Maison Carrée, près de 150 chefs selon le témoignage de Mahfoud Kaddache (*Les Soldats de l'avenir*, 2003) participent à la fondation de la Fédération des scouts musulmans algériens (FSMA). Ils sont 450 au rassemblement tenu à Tlemcen, au cours de l'été 1944. La multiplication des groupes scouts, les symboles arborés (fanions vert et rouge), les chants qui rythment leurs défilés (dont le poème de Ben Badis « *Chaâbou el djazaïr muslimoun* » [« Le peuple algérien est musulman »]) inquiètent l'administration française au point d'inviter les chefs des scouts et éclaireurs de France à encadrer une session de formation destinée aux cadres des SMA,

à El Riad (Alger). Lors des manifestations de mai 1945*, la participation des scouts à tous les défilés (au cours desquels Bouzid Saâl, porteur de l'emblème algérien à Sétif le 8 mai, est abattu) est remarquable. Aussitôt, le mouvement est interdit dans le Constantinois et en Kabylie et ne reprend qu'après l'amnistie de mars 1946 qui libère les détenus arrêtés en mai 1945. Il a comme particularité d'être plus proche du PPA-MTLD*. Et lors des rencontres internationales (jamboree de la paix en France en 1947, Festival mondial de la jeunesse à Prague en 1949...), les scouts algériens racontent leur situation coloniale et relaient les revendications nationalistes du PPA-MTLD.

Cette implication du parti le plus radical au sein des SMA est mal appréciée par certains chefs scouts et sera à l'origine d'une scission qui a donné lieu à la création des Boy-scouts musulmans d'Algérie (BSMA) en 1948.

Avec les chefs du scoutisme français (Scouts de France*, Éclaireurs de France...), les échanges sont nombreux et sincères et abordent les divergences quant au refus de procéder à la levée du drapeau français, à la définition de la patrie. Citons Pierre Rigal qui entretient des relations suivies avec des responsables scouts algériens comme Mahfoud Kaddache, Omar Lagha et Salah Louanchi. Dans le même esprit, l'Association de la jeunesse algérienne pour l'action sociale (Ajaas) qui voit le jour en 1952, grâce aux bonnes volontés telle celle de Pierre Chaulet*, est ouverte aux jeunes de toutes origines et se consacre à des tâches socioculturelles. En 1954, l'Ajaas se dote d'une revue*, *Consciences maghribines*, avec le concours du Pr André Mandouze* dont le comité de rédaction comprend des dirigeants des SMA.

Au lendemain du 1^{er} novembre 1954, l'opération « Orange amère* » porte un coup de boutoir aux activités des SMA en arrêtant ses dirigeants. Ne restent que des « patrouilles libres » qui continueront difficilement leurs tâches, réduites à de la propagande* et à de l'aide aux familles de détenus, en

l'absence de toute direction officielle. Nombreux sont les responsables des SMA qui perdent la vie lors de la « bataille d'Alger* », des manifestations de décembre 1960* ou au maquis.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Jean-Jacques Gauthé, « Les Scouts musulmans algériens vus par les services de renseignements français (1945-1962) », in Nicolas Bancel, Daniel Denis et Youssef Fates (dir.), *De l'Indochine à l'Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, La Découverte, 2003 • Mahfoud Kaddache, « “Les soldats de l'avenir”. Les Scouts musulmans algériens (1930-1962) », in Nicolas Bancel *et al.* (dir.), *De l'Indochine à l'Algérie, op. cit.* • Mohamed Tayeb-Illoul et Ali Aroua, *Le Groupe Émir Khaled de Belcourt. Un maillon des Scouts musulmans algériens*, Alger, Dahlab, 1991.

SEBA'ÂSNÎN BARAKAT (« SEPT ANS, ÇA SUFFIT »)

Après Tlemcen, où la proclamation, à la villa Carpe-Diem, du Bureau politique (BP) le 22 juillet 1962 a permis une décantation au sein du FLN*, au profit d'Ahmed Ben Bella* et de son groupe, c'est à Bou Saâda que l'avenir de l'Algérie se joue.

Réunis le 27 août 1962 à l'hôtel *Le Caïd*, le colonel Houari Boumediene*, les commandants Ali Mendjeli et Ahmed Kaïd (de l'EMG*), les colonels Tahar Zbiri* (Wilaya 1*), le colonel Othmane (Wilaya 5*), Mohamed Chaâbani* (Wilaya 6*), les commandants Larbi Berredjem et Rabah Belloucif (dissidents de la Wilaya 2*) et les commissaires régionaux du FLN paraphent un texte, appelé pour la circonstance, « Manifeste de Bou Saâda ».

Cette proclamation est rendue publique le 28 août à Sétif. Elle consiste en un appel pressant au BP afin qu'il rétablisse l'ordre dans tout le pays, en particulier à Alger où le contrôle de la capitale est désormais sous l'autorité du colonel de la Wilaya 4* Youcef Khatib* et de ses troupes.

Le 30 août 1962, le BP répond à l'appel de Bou Saâda et ordonne à l'ANP*, nouvelle appellation de l'ALN*, de « pacifier » Alger et sa région. C'est au colonel Boumediene qu'échoit la mission de diriger les opérations. Les effectifs mobilisés par l'ANP avoisinent les 16 000 hommes. Les deux tiers sont issus de l'armée des frontières*. L'objectif principal de la « Marche sur Alger » est de réduire, y compris par la violence, la Wilaya 4 opposée au BP.

Les premiers accrochages débutent dans la soirée du 1^{er} septembre dans la région de Boghari. Tout au long de cette journée, la population sort en masse dans les villes pour manifester sa colère et réclamer le retour en calme en scandant le slogan *Seba'âsnîn barakat* (« Sept ans, ça suffit »). Cette formule résume à elle seule la détresse des Algériens exténués au sortir d'une longue guerre.

Tard dans la nuit, des cortèges se forment à Alger, à l'appel de Ben Khedda*, Krim*, le colonel Boubnider*, l'UGTA*, à manifester pacifiquement. À Médéa, on scande « Assez des assassins ».

Le 2 septembre, à Boghari, les affrontements reprennent dans la matinée en faisant de nombreuses victimes. Le soir, la casbah d'Alger est secouée par une violente fusillade. Une dizaine de morts sont recensés. La population continue à manifester et à se masser sur les routes pour empêcher les affrontements. Parmi la foule, des hommes se couchent par terre pour gêner l'avancée des colonnes de l'ANP.

Le 9 septembre, les troupes de l'ANP font leur entrée à Alger, assurant ainsi la victoire du Bureau politique et celle de Ben Bella pour quelques années.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (SPF)

Le Secours populaire est l'héritier de la section française du Secours rouge international, créée en 1923, qui devient Secours populaire de France et des colonies en 1936. Il prend son appellation définitive en 1944, à sa sortie de la clandestinité. Il compte alors environ 180 000 adhérents. Avec la guerre froide*, ses effectifs diminuent jusqu'à atteindre 7 000 membres en 1951-1952. Son triple objectif, prévu dans les statuts de l'association, est d'offrir une « solidarité morale, matérielle et juridique » aux militants inculpés ou emprisonnés. La guerre d'Algérie lui fournit largement l'occasion de répondre à ses missions tout en le conduisant à opérer un « tournant identitaire » (Axelle Brodiez) pour devenir l'organisation humanitaire actuelle.

Si la position du PCF* a longtemps été ambiguë dans le conflit algérien, il n'en est pas de même pour le Secours populaire, présidé par Francis Jourdain et épaulé par Julien Lauprêtre à partir de 1956 (qui en devient ensuite le président). Dès décembre 1954, son mensuel *La Défense* dénonce les arrestations des militants nationalistes et des syndicalistes, l'interdiction du parti de Messali Hadj*, les conditions de la répression en Algérie, et qualifie la situation de « guerre » (et non d'« événements »). La condamnation de la torture* devient permanente à partir de février 1955. Le SPF proteste aussi contre la loi sur l'état d'urgence* et envoie dès lors quatre avocats en Algérie : Mes Henri Douzon, Renée et Pierre Stibbe, et Pierre Braun. Le 19 août 1955, le parti communiste donne officiellement la directive

au SPF d'aider les militants algériens, ce que l'association fait déjà. Un véritable « pont aérien » d'avocats (50 au total) se met alors en place pour tenter de faire respecter les droits de l'homme, avec même la mise en place de permanences dans les trois tribunaux permanents des forces armées (TPFA) d'Algérie. Cette présence semble influencer positivement sur le fonctionnement des tribunaux.

Avec cette permanence, le Secours populaire a une information de première main sur l'ampleur des tortures pratiquées en Algérie. En mai 1957, il publie la brochure *Vérité sur les tortures* dont le premier tirage de 100 000 exemplaires est rapidement épuisé. Le SPF soutient aussi une déclaration de 49 avocats de la cour d'appel de Paris, de retour d'Algérie, qui dénonce le système généralisé de la torture. Il s'associe à d'autres associations, faisant par exemple paraître la brochure *Algérie 59* avec le comité Audin* et le Comité de coordination pour la défense des libertés et de la paix. La dernière grande affaire de torture sur laquelle le SPF se mobilise est celle concernant Djamila Boupacha*.

Le SPF dénonce également les condamnations à mort*. Après les premières exécutions de Zabana* et Ferradj en juin 1956, il réclame le respect des conventions internationales, participe aux grandes campagnes en vue d'empêcher les exécutions de Fernand Iveton*, de Djamila Bouhired* ou encore des époux Guerroudj*, et multiplie les recours en grâce.

Un autre grand thème dénoncé par le SPF concerne les camps de regroupement*, souvent qualifiés de « camps de concentration », réactivant la mémoire communiste de la Seconde Guerre mondiale. Un numéro spécial sur les camps d'hébergement est publié en février 1956, puis des reportages sont réalisés sur les camps de Blida (mars 1958) et de Berrouaghia (septembre 1959). Il fait aussi connaître le camp de Tinfouchy (mai-juin 1959), où sont notamment détenus des « soldats du refus* » communistes.

Ces derniers sont au centre d'une des campagnes majeures du SPF. Le refus du jeune militant communiste Alban Liechti* de participer à la guerre d'Algérie est suivi par une quarantaine d'autres « soldats du refus ». La réticence du parti communiste à les soutenir conduit à ce que le SPF prenne en charge leur défense sans avoir à approuver officiellement leur geste, en n'entrant pas dans une justification politique mais morale, dans un sens humanitaire. Il n'en reste pas moins que le SPF constitue une caisse de résonance pour les « soldats du refus », leur apportant un soutien permanent. Il en est de même avec les « fils de martyrs » qui refusent de servir sous les ordres du général Speidel, ancien général de la Wehrmacht devenu commandant des forces de l'Otan.

L'association affrète par ailleurs des « bateaux de la solidarité » vers l'Algérie aux Noëls 1954 et 1955 pour venir en aide aux Algériens les plus nécessiteux (c'est également le cas au cours des journées de lutte contre la misère). Plus tard, cette aide humanitaire concerne les Algériens vivant dans les camps de regroupement ou de réfugiés* aux frontières marocaine et tunisienne. À la fin du conflit, l'organisation revient temporairement à son rôle traditionnel de solidarité envers les victimes de violences policières, en particulier à la suite des répressions des manifestations du 17 octobre 1961* et du 8 février 1962 à Charonne*. Pour cette dernière, elle édite une brochure diffusée à 60 000 exemplaires. Elle proteste aussi contre les violences perpétrées par l'OAS*. Son action se poursuit après l'indépendance, pour venir en aide à la population algérienne, lutter en faveur de l'amnistie* des « partisans de la paix » et porter plainte dans l'affaire de Charonne.

Au total, le SPF est devenu un véritable moteur dans l'organisation communiste, dénonçant les tortures, les camps et défendant les soldats réfractaires*. Son apolitisme grandissant, social et humanitaire, la fait s'ouvrir à d'autres tendances sociopolitiques, lui donnant une audience de plus en plus importante.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Axelle Brodiez, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie. Mobilisation communiste et tournant identitaire d'une organisation de masse », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 90, 2006/2, p. 47-59 • —, *Le Secours populaire français, 1945-2000. Du communisme à l'humanitaire*, Presses de Sciences Po, 2006.

SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE (SFIO)

Au XIX^e siècle, le mouvement socialiste français, héritier de la tradition universaliste de la Révolution et situé à l'extrême gauche du parti républicain, a majoritairement approuvé la colonisation comme facteur d'émancipation. La SFIO, le « parti socialiste unifié » fondé en 1905 au temps de la lutte contre le nationalisme* et alors que les conquêtes coloniales s'achèvent, admet la colonisation comme un fait accompli, dont il faut éliminer les aspects réactionnaires. Elle rejette tous les nationalismes, tant du côté français que de celui des peuples colonisés. Peu implanté en Algérie, tant chez les « colons* » que chez les « indigènes » présents surtout en Oranie et à Alger, le parti socialiste, depuis les années 1930, a tenté de mettre en place une politique évolutive et réformiste qui s'est incarnée dans deux combats qui restent ses modèles en 1954 : celui du projet Blum-Viollette en 1936-1939, puis celui du Statut de l'Algérie en 1947-1948. C'est pourtant l'un des siens, le gouverneur général socialiste Marcel-Edmond Naegelen qui, en 1948, organise le trucage des élections* par crainte de l'affirmation du mouvement nationaliste algérien.

Le déclenchement de la guerre en 1954 surprend la classe politique. La SFIO dirigée par Mollet* approuve la politique de Mendès France* qu'elle soutient au Parlement. Puis, dans l'opposition au gouvernement Faure, les

socialistes critiquent la politique répressive ainsi que l'état d'urgence*. Fin 1955, le parti contribue à la formation du Front républicain*, avec Mendès France, Mitterrand* et des gaullistes. Après la victoire aux législatives, Mollet, à la tête du parti le plus important de ce Front, est nommé président du Conseil le 30 janvier 1956. Son gouvernement constitué, il s'envole le 6 février à Alger pour installer le général Catroux à la place de Jacques Soustelle*, gouverneur général. La manifestation* des « Européens » et la démission de Catroux sont un électrochoc pour lui. Guy Mollet donne désormais priorité au retour à l'ordre pour rassurer les « petits colons » en faisant appel au contingent. Pour remplacer Catroux, il choisit son camarade Lacoste* qui réprime le mouvement nationaliste autant qu'il s'efforce de réformer l'Algérie. La loi des pouvoirs spéciaux* approuvée par l'Assemblée, avec les voix communistes, propose ainsi un programme d'expansion économique et de progrès social. Cependant, dès le printemps 1956, une minorité du parti socialiste, représentant environ 10 % de ses troupes, demande la reconnaissance du « fait national algérien » et des négociations*.

Les critiques internes et externes se multiplient avec le détournement* de l'avion des chefs du FLN*, l'intervention à Suez* et surtout la bataille d'Alger* et les polémiques sur la torture* et les exactions militaires. Au congrès national de la SFIO de 1957, une minorité propose de reconnaître le droit à l'indépendance de l'Algérie et d'autres courants critiquent la politique Mollet-Lacoste.

Faisant bloc derrière le gouvernement, la majorité de la SFIO oppose à la revendication d'indépendance de l'Algérie une série d'arguments. Tout d'abord, la nécessité de la protection des minorités et la défense de la laïcité. Ensuite, elle dénonce le mouvement nationaliste et surtout le FLN, vu comme non démocratique et inféodé au panislamisme et au nationalisme arabe égyptien dont Guy Mollet dénonce le caractère féodal et réactionnaire. Enfin,

elle rejette des pressions étrangères, tant anglo-saxonnes que soviétiques, et celles de l'ONU*.

La direction de la SFIO, sur la défensive, exclut début 1958 l'ancien ministre André Philip, pour avoir publié un livre accusateur *Le Socialisme trahi* (Plon, 1957). Après le soulèvement du 13 mai 1958*, sans solution politique pour défendre la République et proposer une politique en Algérie, le parti socialiste à une faible majorité se rallie au retour au pouvoir du général de Gaulle* et à l'instauration de la V^e République*.

Si la guerre d'Algérie occupe, par paliers, une importance grandissante dans les préoccupations en métropole, elle n'a pas été prioritaire pour les électeurs et adhérents socialistes, jusqu'en 1958 au moins, lorsqu'elle provoque le départ des minoritaires (Depreux, Savary, Mayer) et la création du PSA. En tête de leurs préoccupations viennent les réformes économiques, sociales et, pour les responsables socialistes, les équilibres parlementaires et politiques intérieurs, notamment l'alliance avec les radicaux orthodoxes (non mendésistes) et l'UDSR. « À l'avant-garde de la V^e République » jusqu'en janvier 1959, le retour de la question scolaire et la nécessité de se distinguer du gaullisme poussent la SFIO dans l'opposition au régime, sauf sur la question algérienne. Jusqu'à la signature des accords d'Évian* en 1962, elle soutient la politique du général de Gaulle. Le parti n'a pas de solution à proposer et il se trouve de nouveau divisé, avec une minorité agissante favorable au maintien de l'Algérie française, incarnée notamment par Lacoste et Lejeune.

Gilles MORIN

Bibl. : Gilles Morin, « De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au Parti socialiste autonome, 1954-1960 : un courant socialiste de la SFIO au PSU », thèse d'histoire sous la dir. d'A. Prost, Paris-1, 1992.

SECTIONS ADMINISTRATIVES SPÉCIALISÉES (SAS)

Institutions d'administration rurale confiées à des officiers* de carrière ou du contingent, les SAS sont l'une des manifestations les plus emblématiques des prérogatives exceptionnelles accordées à l'autorité militaire de 1954 à 1962. Une administration d'exception au regard des normes métropolitaines, mais non de l'histoire coloniale algérienne, qui a déjà connu celle des Bureaux arabes, dont les principes et pratiques se sont transmis au sein du service des Affaires indigènes du Maroc* (AIM) créé par Lyautey en 1913. L'envoi d'une quinzaine d'officiers des AIM en Algérie, en 1955, ressuscite donc un héritage colonial lointain, mais modernisé.

Affectés dans l'Aurès où l'insurrection perdure, ces officiers reçoivent la mission de suppléer l'administration civile dans ses contacts avec la population algérienne. La recherche du renseignement opérationnel motive ce choix : les cadres des AIM doivent apporter leur connaissance des populations indigènes et leur savoir-faire administratif pour favoriser les contacts avec les ruraux et les inciter à informer l'autorité coloniale, afin que celle-ci puisse efficacement combattre le FLN*. L'impulsion donnée à cette politique par le général Parlange*, une figure majeure des AIM, contribue toutefois à étendre leurs domaines d'action. S'inspirant de la « méthode Lyautey » et de ses réflexions sur « le rôle social de l'officier », il conçoit sa mission comme une « politique de contact » visant à « rapprocher l'administration des administrés » par la multiplication des postes annexes. Un prélude nécessaire à une politique d'ampleur visant à mieux encadrer les populations et à les impliquer dans une réforme globale, bien qu'encore floue, du milieu rural. Prodrome de la « pacification* », cette politique aurésienne est reproduite à plus grande échelle dès l'été 1955. L'insurrection du 20 août* incite Soustelle* à créer, le 26 septembre, un service des Affaires algériennes (AA) inspiré des AIM et composé d'officiers spécialement

détachés pour être affectés dans ces postes annexes, qui prennent désormais le nom de SAS. Leur réseau va s'étendre dans toute l'Algérie et impliquer un nombre toujours croissant d'officiers : 4 000 d'entre eux serviront dans l'une des 696 SAS créées au cours de la guerre.

La double dépendance hiérarchique est l'une de leurs spécificités : officiers relevant d'une hiérarchie militaire, ils sont les représentants locaux de l'autorité sous-préfectorale, qui impulse et coordonne leurs actions par le biais d'officiers supérieurs affectés au sein des arrondissements et départements. Tous sont des cadres volontaires, qu'ils soient officiers de carrière (dont beaucoup proviennent des AIM après la fin du protectorat, en 1956), réservistes rappelés ou jeunes officiers du contingent. La plupart restent en moyenne deux ans en Algérie, évoluant au gré de leurs mutations dans les SAS, où leurs situations sont fortement diversifiées. Échelon intermédiaire entre deux « nouvelles » entités administratives après 1956, l'arrondissement et la commune, leurs circonscriptions sont de superficies variables, d'une centaine à un millier de kilomètres carrés pour les plus vastes. De même les populations dont ils reçoivent l'administration, souvent réparties en un peuplement éparé, sont nombreuses et difficilement accessibles du fait du faible personnel qui leur est affecté. Depuis leurs postes de SAS, leur quotidien consiste d'abord et surtout à visiter les populations avec leur *maghzen*, groupe de supplétifs* recrutés localement pour assurer la défense du *bordj* et de l'officier. Rarement destinés à combattre l'ALN, les membres de ce *maghzen* jouent un rôle crucial dans le contact avec des civils algériens dont il facilite la surveillance et l'encadrement : ils sont les « factotums de la pacification » (François-Xavier Hautreux, *La Guerre d'Algérie des harkis*, Perrin, 2013), lorsque les chefs de SAS en sont les « maîtres jacks » – comme les officiers des Bureaux arabes furent, en leur temps, ceux de la colonisation (Jacques Frémeaux*).

Les SAS sont de fait considérées, pendant la guerre et depuis, comme les fers de lance de la « pacification ». Intermédiaires entre l'État et les

délégations spéciales, ces officiers reçoivent de fait toutes les prérogatives administratives à l'échelle d'une ou de plusieurs des communes créées par la réforme municipale de 1956, en attendant qu'une nouvelle élite algérienne n'émerge de leurs actions. Représentants du sous-préfet, ils doivent en effet susciter, encadrer et orienter cette élite, s'efforcer d'assurer un rôle de tutelle tout en s'effaçant progressivement au fur et à mesure de sa maturation. La difficulté à organiser des élections* démocratiques dans ce contexte a toutefois conduit les chefs de SAS à administrer durablement les populations rurales, et souvent de manière totale. Officiers d'état civil, ils doivent résorber la sous-administration en procédant au recensement des populations et à la gestion des services civils : service militaire*, prélèvement de l'impôt, préparation des élections, ou gestion des sociétés agricoles de prévoyance (SAP). Leur mission est également sociale : dispense de l'aide médicale gratuite (AMG), distribution de ressources aux indigents, scolarisation des enfants ou formation des jeunes adultes. Elle est enfin économique : aménagement du milieu rural, de l'habitat, des activités agraires, de l'élevage, du développement de l'irrigation ou bien des micro-réformes foncières. Toutes ces activités restent inséparables d'une action psychologique* plus globale : si les tensions ou les divergences entre officiers d'action psychologique et chefs de SAS sont nombreuses, les Affaires Algériennes participent entièrement à cette vaste tentative de pénétrer « les cœurs et les esprits » qui caractérise la guerre menée par l'armée française en Algérie.

Depuis 1962, publications officielles et récits de vie ont fait des SAS l'incarnation institutionnelle et humaine de cette politique de « pacification » – ou du moins d'une mémoire idéalisée de celle-ci, qui repose sur une séparation de principe entre activités militaires et extra-militaires de l'armée française. Nombreux sont les anciens officiers à revendiquer leur participation à « une autre guerre » comme un moyen de contrebalancer, sinon récuser, la focalisation sur les violences commises par les militaires. Difficile de souscrire à une telle assertion, qui fait l'impasse à la fois sur la

dimension systémique des actions de l'armée française, comme sur le recours à la violence par les officiers de SAS dans leurs rapports à la population algérienne. Si une minorité seulement semble avoir eu recours à la torture*, leur pouvoir, oscillant constamment entre contrainte et persuasion, dépend aussi d'un champ des possibles dans lequel les méthodes autoritaires et coercitives, sinon la brutalité, sont loin d'être absentes. Ils renouent en cela avec une tradition paternaliste d'administration coloniale, entre discipline et pastoralisme social, qui repose sur une conception culturaliste et essentialisante des populations colonisées, tout en modernisant les principes et les pratiques à l'aune des nouveaux enjeux économiques et sociaux qui se révèlent dans les pays du tiers-monde à l'aube des décolonisations.

Fabien SACRISTE

Bibl. : Jacques Frémeaux, « Les SAS », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 208, 2002 • Gregor Mathias, *Les Sections administratives spécialisées en Algérie. Entre idéal et réalité (1955-1962)*, L'Harmattan, 1998 • Fabien Sacriste, *Les Camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés pendant la guerre d'indépendance (1954-1962)*, Presses de Sciences Po, 2022.

SECTIONS ADMINISTRATIVES URBAINES (SAU)

Pendant urbain des SAS*, vingt SAU ont été déployées pendant la guerre en ville, notamment dans les bidonvilles. Membres du service des Affaires algériennes (AA), les chefs de SAU partagent les attributions, missions et fonctions des officiers* de SAS : recherche du renseignement, surveillance du corps social, encadrement des Algériens et Algériennes par un maillage du tissu urbain. Ils sont cependant confrontés à des populations plus nombreuses et à des situations plus hétérogènes. L'afflux des ruraux fuyant les zones

interdites* et les violences militaires, comme à Constantine où la population algérienne quadruple entre 1954 et 1961, n'y est pas étranger. La création et l'installation des SAU sont alors liées à la nécessité d'accueillir, d'organiser et d'encadrer ces populations déracinées et oisives, dont l'autorité coloniale craint qu'elles ne renforcent la base urbaine du FLN*. La « structuration » de la casbah d'Alger par la 10^e division parachutiste* (1957) sert dès lors de modèle à la mise en place de dispositifs « contre-subversifs » : les circonscriptions des SAU sont divisées en quartiers, îlots et blocs, dotés chacun de responsables algériens. Les questions de logement* se posent ici avec une acuité particulière, et les chefs de SAU sont souvent amenés à participer aux politiques de résorption des bidonvilles et au relogement de leurs habitants dans des « cités de recasement ». Comme pour les SAS, leurs actions sociales (scolarisation des jeunes enfants, aide apportée aux mères, création de foyers sportifs et d'anciens combattants, etc.) sont autant d'attentions visant à pénétrer au sein des familles algériennes pour mieux favoriser leur ralliement à la cause française. Elles restent ainsi indissociables d'une entreprise psychologique plus globale dont la fonction démonstrative transparaît lors des très contestés épisodes de « fraternisation » du 16 septembre 1958 : les populations algéroises, mobilisées et encadrées par les officiers de SAU, défilent dans la rue aux côtés des manifestants européens. La croissance continue des bidonvilles, notamment pendant le plan Challe* (1958-1960), rend cependant toujours plus ardue la tâche de ces SAU. En poussant sur les routes de l'exil des centaines de milliers d'Algériens et Algériennes, les violences militaires aggravent de fait un cycle infernal né dans les années 1930 : les politiques de résorption des bidonvilles sont toujours en retard sur le rythme des migrations rurales, peinant à résoudre un problème structurel que l'armée française a accentué en ravageant les campagnes algériennes.

Fabien SACRISTE

Bibl. : Gregor Mathias, *Les Sections administratives spécialisées en Algérie. Entre idéal et réalité (1955-1962)*, L'Harmattan, 1998.

SERVAN-SCHREIBER, JEAN-JACQUES (1924-2006)

Jean-Jacques Servan-Schreiber (JJSS) est né le 13 février 1924 à Paris dans une famille dont le père codirige *Les Échos* et dont la mère est maire de Veulettes-sur-Mer. En 1943, il rejoint les FFL avant de suivre une formation de pilote de chasse aux États-Unis*. Il est diplômé de l'École polytechnique à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avant de partir au Brésil où il commence à écrire des articles pour la presse*. Il est remarqué par Hubert Beuve-Méry du *Monde**, qui l'embauche comme éditorialiste de politique étrangère. Sa rencontre avec Pierre Mendès France* est décisive. Les deux hommes sont d'accord sur la décolonisation de l'Indochine* et l'inutilité de la poursuite de la guerre. En 1953, JJSS décide de créer *L'Express* avec Françoise Giroud, directrice de la rédaction de *Elle*, afin de promouvoir les idées de Pierre Mendès France. Le journal paraît d'abord en supplément des *Échos*, avant de devenir hebdomadaire en 1955 et de voir ses ventes grimper. François Mauriac*, Albert Camus*, André Malraux, Jean-Paul Sartre* ou encore Jules Roy* écrivent dans le journal. Lorsque Pierre Mendès France est nommé président du Conseil de juin 1954 à février 1955, JJSS devient l'un de ses conseillers. La guerre d'Algérie commence alors à s'aggraver. *L'Express* critique la guerre et dénonce notamment la torture* (François Mauriac : « La question », 15 janvier 1955). En juillet 1956, JJSS est rappelé comme officier* de réserve. Il est affecté dans l'unité du colonel puis général de Bollardière* et du colonel Barberot*. Il relate son parcours en Algérie dans les commandos « noirs »* dans son livre *Lieutenant en Algérie* (Julliard, 1957). Il y raconte notamment les difficultés qu'il a rencontrées avec les

partisans de l'« Algérie française », dont l'un aurait même été chargé de le tuer. Il y souligne aussi que la guerre d'Algérie est en train de devenir la « bataille de France » car elle ruine moralement toute une génération* du fait des pratiques qui s'y déroulent. À son retour, la publication de son récit dans *L'Express* est poursuivie. Mais parallèlement, le général de Bollardière lui apporte son soutien dans *Le Monde* (30 mars 1957), en dénonçant les méthodes utilisées dans la guerre d'Algérie. Parallèlement, il crée l'Association des anciens d'Algérie (AAA), qu'il parvient à regrouper avec deux autres associations d'anciens combattants* en 1958, formant alors la Fédération nationale des anciens d'Algérie (FNAA) dont il est élu président jusqu'en 1965. Entre-temps, en 1963, la FNAA est devenue la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie (Fnaca), la plus importante association d'anciens combattants. JJSS a ensuite poursuivi sa carrière de journaliste, mais aussi d'écrivain, et s'est lancé en politique, devenant brièvement ministre des Réformes de Valéry Giscard d'Estaing*. Il est mort le 7 novembre 2006 à Fécamp.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Jean-Jacques Servan-Schreiber, *Lieutenant en Algérie*, Julliard, 1957 • —, *Passions*, Fixot, 1991.

SERVICE CINÉMATOGRAPHIQUE DES ARMÉES (SCA)

Quand commence la guerre d'Algérie, l'armée française n'est que très peu équipée pour fabriquer des images en Algérie même – seul existe sur place un service s'occupant de projeter des films dans les régiments. Une autre entité, le Service de diffusion cinématographique, existe aussi au sein du Gouvernement général* de l'Algérie (GGA), qui a pour rôle de projeter des films au sein des populations civiles. Durant l'année 1955, ce sont surtout

des cameramen civils qui couvrent les « événements » pour le compte des firmes d'actualités. Mais en 1956 il apparaît à l'état-major, tandis que le conflit s'enlise, que la dimension médiatique est centrale dans ce nouveau conflit, surtout après la lourde défaite de la France en Indochine*. Dans le même temps continuent de se mettre en place dans toute la hiérarchie militaire les concepts de guerre contre-révolutionnaire et d'action psychologique*. La création d'un Service cinématographique des armées (SCA) à Alger est donc décidée en juillet 1956 ; il est équipé grâce aux services démantelés d'Indochine et d'Allemagne et dépend du SCA métropolitain, situé au fort d'Ivry-sur-Seine. Rapidement, des tensions apparaissent entre le directeur du SCA algérois et son chef quant à la manière de gérer les opérations ; le SCA d'Alger obtient un changement de hiérarchie pour dépendre directement du « 5^e bureau » de la 10^e Région militaire (Algérie), chargé de l'action psychologique, en décembre 1957.

Les productions du SCA sont de deux ordres : d'une part, des rushes d'actualités « militaires » envoyés par rotation aux différentes firmes d'actualités cinématographiques (Éclair, Pathé, Gaumont, Actualités françaises, Fox Movietone) qui, de leur côté, continuent à produire des images mais n'ont pas forcément accès à toutes les zones d'Algérie comme le SCA ; d'autre part, des films montés à destination de différents publics : actualités militaires pour les appelés réalisées à partir des rushes déjà mentionnés, films de propagande* pour le grand public ou des publics plus ciblés, ou encore films d'instruction militaire pour les appelés, voire les officiers*. De 1956 à 1958, les rushes pour les actualités se veulent rassurants mais traitent en fait d'événements inintéressants pour la presse* (levers de drapeaux, cérémonies...) ; d'une qualité technique trop faible, ils sont souvent rejetés par les firmes d'actualités. Les films montés rendent compte de manière forte des opérations principales de l'armée française : ratissage et quadrillage par zones du territoire algérien dans le cadre de la « pacification* », traque des « fellaghas » et dénonciation systématique de

leurs méfaits (sans pour autant jamais parler d'une ALN*), construction de la « ligne Morice » le long de la frontière tunisienne, actions des sections administratives spécialisées* (les « képis bleus »), mise en valeur des travaux du Génie, etc.

L'arrivée du général de Gaulle* au pouvoir en mai-juin 1958 donne lieu à plusieurs films de propagande, ainsi qu'à l'interdiction de certains films antérieurs. Mais il faut attendre 1959 et la mise en avant par de Gaulle d'une possible autodétermination du peuple algérien, et la transformation du GGA en délégation générale du Gouvernement en Algérie (DGGA), pour noter un véritable changement. Ces différents éléments, accompagnés du renvoi du général Massu* en métropole, mènent à une radicalisation d'une partie des officiers d'Algérie. Le service est alors rattaché à la DGGA, ce qui en fait un outil bien différent puisqu'il n'opère plus au seul profit des militaires d'Alger, mais à celui du gouvernement. Le contenu de cette « nouvelle » propagande militaire devient plus ambivalent : d'une part, certains films et actualités (dont certains réalisés par de jeunes cinéastes comme Claude Lelouch ou Philippe de Broca) sont plus martiaux afin de suivre le plan Challe* ; mais d'autre part des films sont produits afin de mettre en valeur *L'Algérie de demain* – pour reprendre le titre d'un film de 1961. Victoire militaire donc, mais aussi préparation des esprits à une séparation programmée avec l'Algérie. Les films mettent alors particulièrement en valeur les femmes et les enfants comme meilleurs symboles d'une Algérie à reconstruire (avec l'appui de la France dans la doxa gaulliste).

Par ailleurs, l'action et la couleur militaires du SCA Alger tendent à se perdre dans la nouvelle politique des images voulue par le général de Gaulle et mise en œuvre par Paul Delouvrier* à la DGGA. C'est un changement de stratégie médiatique qui s'opère, puisque tous deux ne font pas confiance à un outil militaire et préfèrent traiter avec des producteurs cinématographiques civils et avec la Radio-Télévision française (RTF). Cette dernière diffuse en France une propagande moins visible grâce à des journalistes, comme on le

voit avec des magazines d'actualité comme *Cinq colonnes à la une*. En Algérie, elle diffuse grâce à son centre algérois appelé « France V » des fictions en arabe ou en kabyle mettant davantage en valeur la culture nord-africaine.

Sébastien DENIS

Bibl. : Sébastien Denis, *Le Cinéma et la Guerre d'Algérie. La propagande à l'écran (1945-1962)*, Nouveau Monde, 2009.

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE (SAT-FMA)

Le 13 août 1958, Papon* accueille à la préfecture de police* de Paris trois officiers* des Affaires indigènes, arrivant d'Algérie. Parmi eux, le capitaine Roger Cunibile résume ainsi la feuille de route tracée par le préfet : « Il s'agit enfin de prolonger sur une même population, qu'elle soit d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée, l'action des SAS*. » C'est dans ces conditions qu'est créé le SAT-FMA. Son personnel, militaire, est mis à disposition de la préfecture de police. Il reçoit une triple mission d'assistance sociale, de renseignement et d'action psychologique* auprès des populations algériennes. Concrètement, le SAT-FMA se traduit par la création de cinq bureaux de renseignements spécialisés (BRS), implantés aux portes de Paris ou en banlieue, accueillant les Algériens pour toutes les démarches administratives ou sociales. Cette quasi-obligation de passer par eux permet d'édifier un gigantesque fichier. À la fin de l'année 1958, plus de 100 000 dossiers individuels ont été ouverts.

Par ailleurs, le SAT-FMA est impliqué dans la gestion du centre d'identification de Vincennes* (CIV), aménagé en 1959. Des dizaines de milliers d'Algériens raflés dans les rues de Paris y ont transité. Au CIV, les

opérations d'identification sont menées sous la direction d'officiers des Affaires algériennes, venus rejoindre les trois précurseurs arrivés en août 1958, et de personnels auxiliaires de la préfecture de police. Du fait de leur rôle, des agents du SAT ont été ciblés par l'Organisation spéciale et les groupes armés du FLN*. Ces attaques meurtrières sont d'ailleurs l'une des raisons qui ont présidé à la création d'une force de police auxiliaire à Paris (FPA). Celle-ci est notamment chargée de protéger l'action des officiers des Affaires algériennes, de la même façon qu'en Algérie, les SAS étaient dotées de leurs forces supplétives.

Emmanuel BLANCHARD

Bibl. : Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens, (1944-1962)*, Nouveau Monde, 2011 • Emmanuel Blanchard et Neil MacMaster, « David Galula and Maurice Papon: A Watershed in COIN Strategy in de Gaulle's Paris », in Martin Thomas et Gareth Curless (dir.), *Decolonization and Conflict: Colonial Comparisons and Legacies*, Londres, Bloomsbury Academic, 2016 • Jim House et Neil MacMaster, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Tallandier, 2008.

SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE- ESPIONNAGE (SDECE)

Le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) est créé en 1945, à partir des services secrets de la France libre et d'anciens membres des 2^{es} bureaux, les services de renseignement militaires de la III^e République, passés à Vichy puis à la Résistance*. Pendant la guerre, le SDECE compte environ 1 500 agents en poste en métropole, civils pour les deux tiers, et 300 agents en poste à l'étranger, auxquels il faut ajouter les militaires du service Action formant la 11^e demi-brigade de parachutistes de

choc, connue sous le nom de 11^e Choc. On trouve trois grands profils parmi ces hommes, anciens de la France libre, anciens des 2^{es} bureaux et anciens des réseaux de la résistance socialiste, Libération Nord en particulier. Leur action se déploie sur deux fronts, la lutte contre les Soviétiques et leurs satellites, d'une part, et les guerres de décolonisation, d'autre part. Service de renseignement extérieur, il n'est pas censé agir sur le territoire national, réservé à la direction de la Surveillance du territoire (DST). Pendant le conflit algérien, le SDECE outrepassé néanmoins largement cette limite dans les départements français d'Algérie mais aussi en métropole.

Pendant la guerre d'Algérie il est dirigé d'abord par Pierre Boursicot, ancien syndicaliste et résistant. Celui est remplacé en septembre 1957 par le général Paul Grossin, officier* du génie natif d'Oran, proche de la SFIO*, nommé par Maurice Bourgès-Maunoury*.

En Algérie, le SDECE, et plus particulièrement son service Action, le 11^e Choc, est impliqué dès le début de la guerre dans la lutte contre les nationalistes. Ainsi, en mars 1956, ils parviennent à tuer Mostefa Ben Boulaïd*, chef FLN* des Aurès, en piégeant une radio de campagne. Le 11^e Choc participe également, en 1956, au fiasco de l'opération « Oiseau bleu* », qui vise, sur le modèle des contre-maquis initiés en Indochine*, à former une force armée kabyle capable de s'opposer au FLN. On retrouve aussi des officiers du SDECE dans l'encadrement des contre-maquis de Kobus dans la vallée du Cheliff ou de Bellounis* dans le Sud-Algérois, mais aussi dans les expériences plus durables de la harka du *bachaga* Boualam*, dans l'ouest de l'Ouarsenis ou des forces auxiliaires françaises-musulmanes de Si Cherif dans la région de Maginot, au sud d'Alger. Il s'agit à la fois de semer le trouble dans les rangs nationalistes en accentuant ses divisions et de tenir à moindres frais de vastes régions. Cette envie de susciter une force algérienne pro-française, la fameuse « troisième force », se heurte à l'opposition farouche du FLN mais aussi des partisans de l'Algérie française qui ne peuvent concevoir une quelconque alliance avec des nationalistes

algériens même modérés, ce qui hypothèque fortement tous possibles débouchés politiques à ces opérations.

À partir de 1956, le service Action utilise la couverture de la Main rouge, nom d'une organisation terroriste de colons* d'extrême droite ayant agi au Maroc* et en Tunisie*, au début des années 1950, pour mener une longue campagne d'assassinats et de sabotage visant principalement des trafiquants d'armes approvisionnant le FLN, mais aussi des avocats. Des centaines d'assassinats sont ainsi opérés jusqu'à la fin de la guerre, principalement en RFA*, en Suisse*, en Belgique*, aux Pays-Bas* et en Italie*.

Pendant la bataille d'Alger*, ce sont des hommes du 11^e Choc qui forment l'escadron de la mort du capitaine Aussaresses*, chargé d'éliminer les militants nationalistes après leurs interrogatoires. Paul Aussaresses a avoué sa responsabilité dans l'exécution de Larbi Ben M'hidi, chef de la Zone autonome d'Alger*, et dans le meurtre en mars 1957 d'Ali Boumendjel*, avocat nationaliste. Une compagnie du service Action est également dépêchée à Orléansville afin d'y détruire les réseaux FLN, au début de l'opération Pilote.

Les militaires du SDECE, anciens ou en activité sont donc à la pointe de la répression. Souvent formés à l'action clandestine par les Britanniques puis parachutés en France occupée, ces hommes sont fréquemment passés, pendant la guerre d'Indochine, dans les rangs du Groupe de commandos mixtes aéroportés, où ils eurent à encadrer des partisans issus des peuples des hauts plateaux et des montagnes. Rompus à la contre-guérilla et à la manipulation, ils sont au cœur de la raison d'État.

Le 24 mai 1958, alors que la crise politique partie d'Alger s'enlise, les hommes du premier bataillon du 11^e Choc caserné à Calvi marchent sur Bastia et Ajaccio. Ils s'emparent des mairies et des préfectures. Des comités de salut public sont établis. Cette extension de la rébellion militaire, première phase de l'opération « Résurrection* », accélère l'effondrement de la IV^e République* et le vote des pleins pouvoirs à de Gaulle*.

Paul Grossin maintient son commandement sous le gouvernement du général de Gaulle. Le SDECE passe sous la tutelle de Michel Debré*. Le Premier ministre, ardent partisan de l'Algérie française, est contraint par sa totale fidélité au général. Jacques Foccart, devenu le principal responsable des affaires africaines, exerce dès lors une autorité réelle quoiqu'en grande partie informelle sur les services. Au côté de Debré, le jeune Constantin Melnik est chargé de coordonner les questions relatives au renseignement.

Au-delà des engagements du service Action en Algérie, le SDECE lutte contre la propagande* du FLN. Il cherche tout d'abord à brouiller les émissions nationalistes émettant depuis le Maroc, la Tunisie ou l'Égypte*, puis, face à l'ampleur de la tâche, abandonne en 1956 pour tenter d'intoxiquer les nationalistes algériens. Une propriété dans l'Eure-et-Loir est utilisée comme studio pour enregistrer de fausses émissions en arabe visant à semer le trouble chez les auditeurs algériens. Cette activité coûteuse dont il est difficile d'évaluer l'impact dure jusqu'en 1961. Dans le même ordre d'idée, les services parviennent à mettre en circulation des versions falsifiées d'*El Moudjahid*, le journal du FLN.

En métropole, Antoine Bonnemaïson, responsable de la guerre psychologique du SDECE, joue un rôle central dans l'organisation de l'action psychologique* militaire. Responsable des premiers stages, il diffuse largement ses conférences sur la guerre psychologique, au sein des milieux militaires. C'est à l'occasion d'un cycle de conférences à Alger que ses idées sur la « société de masse », les méthodes de propagande et l'encadrement des masses dans une société démocratique pénètrent les états-majors algériens. Elles constituent une base importante de l'enseignement du CIPCG* et seront largement diffusées en Algérie. En lançant une vaste campagne d'influence anticommuniste au sein de l'armée, Antoine Bonnemaïson fournit des arguments aux officiers les plus engagés en faveur de l'Algérie française.

En 1960, alors que la perspective d'une Algérie indépendante à moyen terme devient de plus en plus probable, sur ordre de Michel Debré, le SDECE

se lance dans la manipulation du Front algérien d'action démocratique* (FAAD), une structure rassemblant des militants messalistes en rupture de ban et des agents français, censée disputer au FLN le contrôle politique de la population algérienne, sur les deux rives de la Méditerranée. Il mobilise quelques milliers de militants s'affrontant violemment au FLN et se voyant finalement lâcher après le putsch* d'avril 1961. L'heure n'est plus à une « troisième force » alors que les négociations* sont entamées entre le gouvernement et le FLN.

La fin de la guerre et la montée des affrontements entre les partisans de l'Algérie française et le pouvoir gaulliste entraînent une marginalisation du SDECE, dont beaucoup d'agents sans s'engager dans les rangs de l'OAS* restent attachés au maintien de la France en Algérie. Jugé moins fiable que les services de sécurité militaires ou la gendarmerie* qui sont au cœur de la lutte contre l'organisation clandestine, le SDECE n'est donc pas associé à la répression de l'OAS. Paul Grossin, natif d'Algérie, est débarqué en janvier 1962. Il est remplacé par le général Jacquier, gaulliste à la fidélité éprouvée.

Au cœur de la raison d'État, jouissant d'importants moyens et de la possibilité de s'affranchir des règles de droits qui peuvent contraindre l'action d'autres institutions, le SDECE est une des chevilles ouvrières de la lutte contre le FLN. Il s'obstine à soutenir des opérations de contre-maquis, s'inspirant en cela de son expérience indochinoise, sans grand succès. En effet, la promotion d'une « troisième force » s'avère penser tactiquement comme moyen de lutte contre les maquis du FLN et non stratégiquement comme solution politique au conflit. Ses missions sèment néanmoins le trouble dans les rangs nationalistes. Le service Action du SDECE joue un rôle central, mais discret, dans la mise en œuvre d'un crescendo répressif, à partir de 1957, aboutissant à la généralisation de la torture*, des exécutions sommaires* et des assassinats. Il est néanmoins largement réorganisé à la

sortie de la guerre et son action est réorientée vers le pré carré africain et la lutte contre les Soviétiques.

Denis LEROUX

SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Pendant le premier semestre de la guerre, le dispositif sanitaire en Algérie reste inchangé, avec 3 500 lits répartis en 12 hôpitaux militaires. Après le déploiement de grandes unités venues de métropole, le service est saturé à l'été 1955. Si les besoins en consultations médicales augmentent en proportion des effectifs, il faut surtout traiter le nombre croissant de blessures dues aux combats qui s'intensifient. Aussi, en 1955, le service de santé double ses effectifs. Puis, en 1956, il ouvre des hôpitaux annexes à Bône, Constantine et El Biar, des hôpitaux d'évacuation à Oran, Tlemcen et Telerghma, ainsi qu'un centre de transit « air » à Alger. L'existant est également renforcé : l'hôpital Maillot d'Alger, le plus important d'Afrique du Nord avec 2 services de chirurgie et de nombreuses spécialités, monte à 1 200 lits, plus 300 à l'annexe d'El Biar et 25 conventionnés à l'hôpital civil de neurochirurgie Barbier-Hugo. Quelque 2 000 traumatisés crânio-cérébraux y reçoivent des soins entre 1955 et 1962. Signe de l'engagement dans une véritable guerre, Maillot accueille au plus fort des opérations entre 19 000 et 21 000 malades et blessés par an. En 1961, la 10^e RM compte jusqu'à 8 700 lits, pour l'essentiel en chirurgie, relavant de 19 hôpitaux militaires et 40 « mixtes » qui disposent d'une ou plusieurs « salles militaires ». À ceux-ci s'ajoutent environ 600 lits d'infirmes et d'infirmes-hôpitaux, des garnisons de secteurs ou d'unités, le général Salan* ayant ordonné qu'elles puissent répondre à une urgence vitale ou réaliser des protocoles opératoires

simples. La 10^e RM dispose en outre de 2 centres de convalescence à Dellys et Bugeaud.

Au départ, ramassage et tri des blessés sont assurés par 3 sections d'infirmiers militaires (la 101^e à Alger, la 102^e à Oran et la 103^e à Constantine). Le 1^{er} juillet 1957, les escadrons divisionnaires du train sont renforcés d'un peloton sanitaire. Par ailleurs, les unités sanitaires des divisions venues de France et des forces stationnées en Allemagne, organisées en bataillons médicaux, ne sont pas adaptées aux besoins d'une armée éparpillée en de multiples emprises, ni à un combat décentralisé. La direction du service de santé les démantèle et leurs moyens sont réaffectés au soutien des régiments afin d'accélérer la prise en charge des blessés sur le terrain. Dans les secteurs de Tébessa (où un hôpital militaire n'est ouvert qu'en 1959) et de Souk Ahras, 2 antennes chirurgicales médicalisent les nombreuses victimes de la bataille des frontières*. Au fil des créations, pour 16 divisions déployées en 10^e RM, le service de santé aligne 3 compagnies médicales, 17 éléments de santé répartis en 69 détachements sanitaires de groupement, 19 antennes chirurgicales, 4 équipes chirurgicales mobiles des hôpitaux de base et 3 compagnies sanitaires de transport, avec d'importants moyens aériens (dont des hélicoptères, des avions *Broussard* et 2 *Noratlas*) pour les évacuations premières et secondaires.

Le développement des évacuations héliportées médicalisées consolide le rôle des 19 antennes qui prennent le nom d'antennes de secteur sédentarisées. Souvent installées dans des baraquements *Fillod*, elles réalisent 22 000 protocoles opératoires entre 1955 et 1963, prodiguant l'essentiel des soins aux hommes les plus légèrement atteints et stabilisant ceux qui sont trop gravement touchés pour être immédiatement transportés. Phénomène nouveau, la guerre d'Algérie marque la juxtaposition du front et du bloc opératoire grâce à la multiplication des évacuations qui résulte de la généralisation des voilures tournantes. Expérimentée en Indochine*, l'« évasan » (évacuation sanitaire) est mise en œuvre dès le début du conflit.

Sous l'impulsion du commandant Déodat du Puy-Montbrun, emblématique chef de corps du groupe d'hélicoptères n° 2, les procédures sont améliorées. Du 15 avril 1955 au 1^{er} août 1956, parfois sous les tirs ennemis, 2 523 blessés en 2 020 heures de vol sont ainsi relevés. Les évacuations sont généralement réalisées dans la demi-heure suivant la blessure, permettant d'opérer guère plus d'une heure après. Si le service de santé de la 10^e RM compte jusqu'à 416 médecins d'active, l'effectif reste insuffisant pour répondre aux urgences médicales consécutives aux combats, aux accidents, ou pour traiter les affections dont peuvent souffrir les 450 000 hommes servant en Algérie. Les médecins d'active reçoivent donc le concours de médecins-auxiliaires (aspirants) issus du contingent, affectés jusqu'au niveau du bataillon, voire de la compagnie pour les plus isolées d'entre elles. Ce renforcement est d'autant plus nécessaire qu'à partir de 1955, les médecins militaires dispensent aussi l'assistance médicale gratuite (AMG) aux populations « musulmanes », passant de 4 millions de consultations en 1957 à 16 millions en 1960. L'engagement du service de santé a un prix : 52 médecins militaires sont tués en Algérie entre 1954 et 1962.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Pierre Huard, « Le service de santé des armées en Algérie, 1830-1958 », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, vol. 13, n° 3, 1960 • Frédéric Médard, *Technique et Logistique en Algérie. L'armée française et son soutien, 1954-1962*, Panazol, Lavauzelle, 2004.

SERVICE DES LIAISONS NORD- AFRICAINES (SLNA) (1947-1957)

Le SLNA est un service de renseignement qui succède à l'ancien Service ou Centre d'information et d'études (SIE ou CIE) supprimé en mai 1947. Il est dirigé par le colonel Paul Schœn (1900-1984) qui vient des Affaires

indigènes du Maroc* avant d'être affecté au CIE en 1938. Durant vingt ans entrecoupés par un retour à l'armée (1943-1945), Schoen est le grand patron du renseignement colonial parallèlement aux autres structures tels le SDECE*, la DST, la police* des renseignements généraux (PRG) et le 2^e bureau* de la 10^e Région militaire.

Il a pour tâche principale d'informer et de documenter le cabinet du gouverneur général d'Algérie sur toutes les questions de politique « musulmane ». Outre la direction centrale auprès du gouverneur général, le SLNA exerce sa mission grâce à trois services placés au niveau des cabinets des préfets* des trois départements. Les renseignements sont recueillis auprès des préfectures, sous-préfectures, communes mixtes et des différents services de police ou gendarmerie*, secondés par quelque 8 000 « informateurs » infiltrés ou occasionnels. Ces derniers sont désignés par des pseudos dans les archives* et la plupart sont algériens à l'instar de Djilali Belhadj* alias Kobus instructeur de l'Organisation spéciale* (OS) retourné lors de son arrestation au printemps 1950.

Le SLNA exerce également une surveillance de la presse* locale, de Radio-Algérie émettant en arabe, des radios* du Caire et de Budapest et suit de près les évolutions du monde arabe et leurs influences sur l'opinion musulmane à travers les dépêches fournies par les représentations françaises implantées à l'étranger.

L'ensemble des renseignements font l'objet de rapports confidentiels périodiquement et d'études plus approfondies. Leur rédaction est confiée à un staff de treize officiers des affaires musulmanes, secondés par trois interprètes qui traduisent les documents écrits en arabe.

L'importante somme de rapports de surveillance touche aussi bien les militants nationalistes que tous les faits et gestes de personnalités tels les notables, les chefs de confréries, les instituteurs, les voyageurs (dont les pèlerins), les étrangers, les manifestations* publiques, les activités syndicales, les grèves*, les rumeurs ainsi que les étrangers qui visitent le

pays. Si leur exploitation permet aux historiens de suivre l'histoire intérieure des partis en l'absence de leurs propres archives, il convient de souligner avec Jean-Charles Jauffret* (2006) la nécessité de soumettre cette documentation à la critique pour éviter bien des erreurs d'appréciation dues au zèle de certains informateurs.

À la veille du 1^{er} novembre 1954*, le SLNA ne manque pas de manifester son inquiétude au vu des nombreux troubles qui agitent l'Algérie. Jauffret signale quelque 53 attentats entre octobre 1953 et octobre 1954 perpétrés contre des représentants de l'ordre, des civils et des actes de sabotage. Le SLNA suit en particulier les tensions que traverse le mouvement de Messali Hadj*, considéré comme étant le plus radical. Si Schœn relève bien la création du Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (Crua) le 15 avril 1954 et la parution clandestine du Patriote, il n'en perçoit pas l'importance tout en craignant « l'éclosion du terrorisme » dont il identifie quelques responsables. Mais la décision secrète du passage à la lutte armée lui échappe, si bien que le SLNA incrimine le gouvernement du Caire et La Voix des Arabes dans le déclenchement de l'insurrection le 1^{er} novembre 1954. Mais pour les autorités françaises, il s'avère urgent de mettre fin au cloisonnement des services de renseignements d'où la priorité au Centre de renseignement et d'opérations (CRO) qui finit par céder la place au Centre de renseignement et d'opérations du Gouvernement général* (Crogg), au printemps 1957. Cette nouvelle structure répond à l'emprise que l'armée exerce de plus en plus sur le cours de la guerre à partir du vote des pouvoirs spéciaux*. Elle est confiée au colonel Jean Ruysen. À cette date, Schœn atteint l'âge de la retraite mais il est admis à poursuivre ses activités comme agent contractuel.

En 1960, il regagne la France et garde le contact avec les anciens des Affaires algériennes. De 1963 à 1972, il assure le secrétariat du Comité Parodi qui apporte son aide aux harkis*. Il s'occupe jusqu'à son décès du Bureau d'aide aux musulmans français, aux Invalides.

L'importante documentation du SLNA se trouve dans les différents services d'archives de France (SHD et Anom) et d'Algérie alors que le fonds propre du colonel Schœn est conservé au CDHA à Aix-en-Provence.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Archives : Anom/11 CAB/85, notice sur le SLNA.

Bibl. : Maurice Faivre, « Le colonel Paul Schœn du SLNA au Comité Parodi », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 208, 2002 • Jean-Charles Jauffret, « Le nationalisme vu par deux services de renseignement français : l'œil du cyclone (1946-1954) », colloque de l'ENS de Lyon, *Pour une histoire critique et citoyenne franco-algérienne*, 2006, communications publiées en ligne.

SERVICE MILITAIRE

Lorsque la guerre d'Algérie commence, le service militaire est en France une institution bien établie qui fait office d'un véritable rite de passage entre l'adolescence et l'âge adulte. Le conseil de révision constitue la première étape de ce rite, qui se déroule à 19 ans révolus dans le chef-lieu de canton ou au bureau de recrutement pour les grandes villes. À l'issue des examens physiques et psychologiques, les hommes de la classe d'âge du contingent, âgés de 20 ans (par exemple la classe 1954, née en 1934), peuvent être déclarés « Bon service armé » (BSA). À l'époque, être « bon pour le service », c'est aussi être « bon pour les filles » : le jeune homme est en bonne santé, prêt à faire son service, à partir de chez lui, à rencontrer des femmes et à se marier. De ce fait, le rite du service militaire est très lié à des valeurs de virilité, entretenues par l'institution militaire et les soldats entre eux. Le fait d'être « ajourné » (le jeune homme doit revenir faire des tests) ou « exempté » est donc dévalorisé. Les « classards » se livrent avant leur appel à des charivaris alcoolisés, mais cette pratique tombe en désuétude avec le

remplacement des conseils de révision par les centres de sélection. La loi du 30 novembre 1950, qui fixe la durée du service militaire à dix-huit mois, instaure aussi les « trois jours » de sélection dans le centre de sélection de chacune des neuf régions militaires. L'Algérie compte trois centres de sélection à partir de 1959 (Blida, Telergma et Nouvion).

D'ailleurs, les Français d'Algérie (qui constituent une partie des Français de souche européenne, les FSE) et les Français musulmans (les Français de souche nord-africaine, FSNA, pour les autorités militaires) effectuent eux aussi leur service militaire. Pour les premiers, la connaissance de l'arabe contribue à ce qu'ils soient prisés en Algérie. Les FSNA, qui effectuent leur service militaire depuis 1912, sont davantage vus avec suspicion : il ne faudrait pas que leur apprentissage des armes serve l'ALN*. De ce fait, le nombre de réformes est important (jusqu'à 60 % d'une classe d'âge), pour des motifs réels et parfois d'opportunité (politiques). Cette suspicion conduit les autorités militaires à les incorporer en France métropolitaine ou en Allemagne, surtout au début du conflit. De fait, le nombre d'insoumis est important (50 % des appelés sont absents au conseil de révision) ainsi que de déserteurs : ils sont plus de 6 000 sur toute la durée de la guerre (sans compter les harkis*). En tout, plus de 100 000 Algériens (FSNA) ont effectué leur service militaire durant la guerre d'Algérie.

Après la réception de leur « ordre de route » indiquant le lieu et l'heure de leur incorporation, les jeunes conscrits sont appelés pour faire leurs classes, d'une durée normale de quatre mois, réduite jusqu'à quatorze semaines pendant la guerre d'Algérie. Certains sont directement incorporés en Algérie. Les appelés sont contraints à des exercices répétitifs destinés à acquérir des réflexes mais aussi à intérioriser la discipline militaire, souvent avec des brimades. Pour certains, la vie militaire, c'est aussi l'apprentissage de règles sociales et de l'hygiène. À l'issue des classes, les appelés obtiennent une permission avant le moment redouté, quelquefois désiré, de leur envoi en Algérie.

Par ailleurs, les pratiques vis-à-vis du service militaire changent au cours du conflit : d'une part, pour faire face à d'importants besoins, les autorités augmentent considérablement les effectifs en Algérie : à compter de fin 1956, à la suite du « plan Bugeaud » d'incorporation, ils sont en moyenne de 400 000 hommes en permanence. Les appels ne sont alors plus effectués par semestre (par exemple, les classes 1956/1 et 1956/2), mais par tranches successives selon les besoins, et indiqués par des lettres (par exemple 1956-1/A). D'autre part, pour faire face au déficit du nombre d'appelés du fait des « classes creuses » nées pendant les années 1930, les autorités allongent aussi la durée du service militaire, qui passe de dix-huit à vingt-quatre puis à vingt-sept mois, et quelquefois jusqu'à plus de trente mois. Ces mesures conduisent à distinguer les « Pendant la durée légale » (PDL) des « Au-delà de la durée légale » (ADL), dont les soldes sont majorées et qui attendent souvent avec anxiété leur libération. La « quille » est en effet célébrée avec l'existence d'une vraie quille marquée du numéro du contingent, de même que le « Père cent », célébration caustique du centième jour avant la libération. À l'automne 1955 et au printemps 1956, pour accroître rapidement les effectifs, les mesures de rappel des « disponibles » (qui ont terminé leur service depuis moins de trois ans) et de maintien sous les drapeaux conduisent à d'importantes manifestations de rappelés*. D'ailleurs, du côté des appelés du contingent*, les pratiques changent aussi : les sursis* s'accroissent, ainsi que les tentatives d'évitement du service militaire en feignant des problèmes physiques ou psychologiques. Mais la demande en effectifs est telle que les autorités contrôlent très sévèrement ces stratégies d'évitement et restreignent considérablement les exemptions.

Au total, les appelés du contingent ont été 1,2 million à participer à la guerre d'Algérie, auxquels il faut ajouter 200 000 disponibles rappelés. Sur les 23 670 morts officiels de la guerre d'Algérie (le total réel est supérieur à 28 000), hors supplétifs*, 12 954 sont morts au combat. Parmi eux, 6 158 sont des appelés et rappelés FSE (soit 47 % des pertes) et 949 des appelés

algériens (FSNA). 8 000 soldats sont morts par accident, et officiellement 60 000 ont été blessés (mais ces chiffres ne prennent pas en compte les troubles de stress* post-traumatique). Pour porter leurs intérêts, les appelés ont rejoint ou ont créé des associations d'anciens combattants*.

Comme la guerre n'était pas reconnue comme telle puisque la France ne pouvait pas entrer en conflit contre une partie de son territoire (l'Algérie était composée de départements français), les autorités ont qualifié les « événements » d'Algérie comme des « opérations de maintien de l'ordre ». Cela a conduit à ce que la confusion soit entretenue entre le simple fait d'effectuer son service militaire et la participation à une guerre dont le nom était tu. La dernière « génération* du feu » a ainsi été largement constituée d'appelés du contingent d'une vingtaine d'années. D'ailleurs, l'armée a même créé un magazine à leur destination en Algérie, *Le Bled**. Les événements auxquels les appelés ont participé étaient fréquemment dévalorisés dans leurs familles, dans lesquelles les grands-pères avaient participé à la Première Guerre mondiale et les pères à la Seconde. Mais le type de conflit était très différent, et les appelés ressentaient le poids du rite du service militaire auquel ils ne pouvaient échapper, tout en participant à une guerre qui leur était largement étrangère et dont beaucoup réprouvaient les méthodes. Ces contradictions et les débats publics sur la désobéissance, avec l'existence de 12 000 réfractaires* français, ont contribué à fragiliser l'institution du service militaire et à une coupure de plus en plus forte entre l'armée et la nation. Le vote du statut d'objecteur de conscience le 21 décembre 1963, avant une multiplication des formes de service civil en 1965. Le règlement de discipline générale de 1965 modifie aussi substantiellement les règles de fonctionnement au sein de l'armée, même si les pratiques anciennes perdurent. D'ailleurs, en 1965, le général de Gaulle* envisage la suppression du service militaire, institution à laquelle il s'oppose depuis l'entre-deux-guerres. La guerre d'Algérie a ainsi introduit une brèche

dans cette institution, qui s'est accrue au fil du temps, jusqu'à la suspension du service militaire en 2001.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Stéphanie Chauvin, « Les appelés de souche nord-africaine dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », mémoire de maîtrise, Paris-1, 1993 • Jean-Charles Jauffret, *La Guerre d'Algérie. Les combattants français et leur mémoire*, Odile Jacob, 2016.

SERVICE POSTAL DES ARMÉES

Le régime postal applicable aux hommes de la 10^e RM se révèle rapidement inadapté, d'autant plus qu'un seul bureau postal militaire existe alors, à Alger. C'est en juin 1955 qu'une annexe est créée pour la division de Constantine, principal foyer d'insurrection. Au même moment, les familles métropolitaines réclament le bénéfice de la franchise postale pour les soldats servant en Algérie. Elle est accordée par un décret du 15 novembre 1955, qui autorise deux lettres et deux colis de 3 kilogrammes par homme et par mois. Puis une décision ministérielle réorganise le service postal des armées à compter du 1^{er} janvier 1956, en instituant une direction de la poste aux armées de la 10^e RM, 1 bureau frontière pour l'AFN, 5 bureaux postaux militaires et 8 annexes servis par 130 personnels de tous grades. 1956 voit aussi l'instauration des secteurs postaux (aujourd'hui codes postaux) : 86 000, 87 000, 88 000 pour l'Algérie, 89 000 pour le Sahara – les secteurs postaux 90 000 et 91 000 étant utilisés le temps de l'expédition de Suez* au second semestre 1956. La création de ces secteurs postaux avait été retardée pour ne pas donner trop d'importance à l'insurrection.

L'arrivée massive des rappelés en 1956 provoque de nouvelles ouvertures qui portent à 35 le nombre de bureaux de poste militaires, pourvus de 29 annexes. Le 11 janvier 1957, soucieux d'améliorer encore

l'acheminement du courrier, les effectifs du service sont augmentés : 395 hommes répartis en 12 officiers*, 179 sous-officiers* du corps spécial de la poste aux armées et 204 militaires du rang. Rapidement, le service est encore renforcé : 29 bureaux de poste militaires et 59 annexes, servis par 498 personnels. Alors que les effectifs de la 10^e RM ont triplé en deux ans, le nombre de bureaux de poste et d'annexes a été multiplié par six. La poste aux armées connaît encore quelques créations comme un bureau naval à Bône en 1957, plusieurs bureaux à Tiaret (annexe à Aflou), et Mecheria (annexes à Aïn Sefra, Géryville) en 1958. L'armée étant omniprésente en Algérie, son service postal arme même les bureaux civils ouverts en 1958-1959 pour les pétroliers à Hassi Messaoud, In-Amenas et Edjeleh. La déflation accompagne le retrait progressif des troupes entamé en 1961. Toutefois, alors que les effectifs stationnés en Algérie sont réduits d'environ un quart cette année-là, ceux de la poste aux armées avec 442 militaires (24 officiers, 169 sous-officiers et 249 hommes du rang) ne le sont que de 10 %. Une décision de décembre 1961 finit cependant par supprimer la direction de la poste aux armées de la 10^e RM. Seuls 4 bureaux sont conservés (1 pour le corps d'armée d'Alger, 2 pour le corps d'armée d'Oran et 2 pour le corps d'armée de Constantine). Une annexe est maintenue pour le corps d'armée d'Oran, tandis que celles du corps d'armée de Constantine et du commandement interarmées du Sahara sont fermées.

Au plus fort de la guerre, 20 à 100 tonnes de lettres et de colis sont acheminées chaque mois aux soldats d'Algérie, l'activité étant plus particulièrement soutenue au moment des fêtes de fin d'année. Lettres et colis mettent en moyenne cinq à dix jours pour parvenir à leur destinataire en dépit de la dissémination des unités. Les délais gagnés le sont sur le trajet métropolitain, entre le lieu de résidence de la famille et le centre de Paris, le Bureau central militaire B de Marseille* assurant les transmissions et le transit des colis, à destination ou en provenance d'Algérie. Selon une enquête réalisée en 1959, la grande majorité du personnel utilise les enveloppes « par

avion », gage de rapidité. Car une fois ramassée dans une unité – à condition que celle-ci ne soit pas implantée dans un lieu trop isolé et soumise à des liaisons par convois – une lettre qui parvient dans la journée dans un bureau de poste de la 10^e RM est immédiatement triée et mise en sac le soir. Dès le lendemain matin, elle est acheminée sur Alger, d'où elle s'envole dans la soirée pour la France. En avril 1962, 16 000 lettres arrivant ou partant de métropole transitent encore chaque jour par le bureau postal militaire de Bougie. Malgré le retrait qui se poursuit, une décision ministérielle du 30 juillet 1962 maintient une direction de la poste au Sahara avec toutes ses prérogatives, attestant des intérêts de la France dans cette région. Par conséquent, le service postal militaire voit ses effectifs brièvement abondés, au point de revenir presque au niveau de 1960. Une note de service du 23 novembre 1962 supprime toutefois à compter du 1^{er} décembre 1962 la mention « AFN » de l'adresse des correspondances adressées aux militaires servant en Algérie. Puis la note du 8 décembre 1962 prévoit dans le cadre du plan de déflation *Cigogne VII* de ramener l'effectif de la poste aux armées à 480 au 18 mars 1963, puis à 456 au 1^{er} juillet 1963, même si celle-ci est présente à Mers El Kébir jusqu'en décembre 1970, date à laquelle la base est cédée à l'Algérie.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Frédéric Médard, *Technique et Logistique en Algérie. L'armée française et son soutien, 1954-1962*, Panazol, Lavauzelle, 2004.

SERVICES DE SANTÉ DE L'ALN

Dans une guerre conventionnelle, les services de santé se situent à l'arrière de la ligne de front et disposent de toute l'infrastructure nécessaire pour dispenser les soins aux blessés. Tel n'est pas le cas de la guérilla* des maquisards algériens. À l'exception des stages de secourisme assurés par le Dr Mohamed Seghir Nekkache dans le sous-sol de son cabinet à Oran, l'ALN* ne dispose d'aucun service de santé, à la veille du 1^{er} Novembre*. Selon les différents témoignages*, deux étapes jalonnent l'histoire de la santé durant la Guerre d'indépendance.

À l'intérieur, les premiers blessés de l'ALN ont reçu des soins sur place, par des aides soignants peu expérimentés. Les cas graves sont transférés en ville et pris en charge par des médecins algériens et européens. Ce fut le cas du commandant Azzedine* qui fut soigné au Clos-Salembier, à Alger en 1956. À Oran, la clinique du Dr Jean-Marie Larribère accueille des blessés dès 1955 tout comme la clinique du Dr Lebail à Constantine.

Entre-temps, les stages de secourisme sont ouverts aux étudiants* par l'Ugema* à Alger supervisés par le Dr Nefissa Hammoud, suivant les instructions du Dr Nekkache. Il en est de même en France.

Après la grève* du 19 mai 1956, des étudiants en médecine, des infirmières rejoignent les maquis et concourent à l'amélioration du système de santé. À l'échelle des wilayas, des infirmeries de fortune – abritées dans des gourbis ou dans des grottes) sont ouvertes en principe dans chaque *nahia* (région) avec souvent un personnel formé sur le tas et quelques infirmiers et infirmières. Sur place, en Wilaya 2*, le Dr Lamine Khene relayé par Mohammed Toumi donne des cours de formation surtout à des jeunes filles. En mai 1958, on dénombre « 25 centres de santé et 37 rattachés aux unités

militaires » d'après Ali Kafi* (*Mémoires*). De même en Wilaya 4*, le Dr Damerdji a formé infirmières et assistantes sociales.

Des infirmières diplômées ont aussi servi dans ces structures rudimentaires où elles ont réalisé des prouesses. Certaines y ont laissé la vie comme Malika Gaïd, Ziza Massika ou les sœurs Bedj... Ces services de santé ont été l'une des cibles des ratissages et surtout des bombardements aériens d'où leur déplacement constant, en particulier durant les opérations Challe*. Pour les préserver, le Dr Bensalem avait prié le colonel Amirouche* d'éviter les combats à leur proximité. Durant leurs tournées dans les *dechras*, les équipes médicales ont dispensé des soins à la mesure de leurs moyens à la population civile qui les appréciait beaucoup.

À l'extérieur, dans les bases de l'Est et de l'Ouest, un service de santé a été mis en place. En 1956, le Dr Nekkache a trouvé refuge à Tunis, il monte un service de santé. Sa présence coïncide avec celle d'Ali Mahsas*, envoyé par Ben Bella* pour prendre en charge la base de l'Est. Celui-ci crée le Conseil de la santé qui assure une formation paramédicale très diversifiée et adaptée à une situation de guerre. Rien n'est négligé : formation de brancardiers, de secouristes, d'équipes itinérantes pour les campagnes de vaccination, d'hygiène, de lutte contre le paludisme. Après le congrès de la Soummam*, la mise à l'écart de Mahsas entraîne le remplacement de Nekkache par le Dr Toumi à la tête du Conseil de la santé. En 1958, le tout nouveau GPRA* rappelle le Dr Nekkache qui se voit confier le service de la santé de l'ALN dépendant du ministère des Forces armées. Deux problèmes l'obsèdent : l'absence de maîtrise de la chirurgie de guerre et la prise en charge d'un millier de grands blessés invalides répartis dans deux camps, à Béja et à la ferme Mousa (Kef). Pour mettre en pratique le plan de développement accéléré de nouveaux services de santé, le Dr Nekkache fait appel aux compétences du Dr Michel Martini, un chirurgien expulsé d'Algérie depuis 1957, qui s'en charge efficacement.

Les efforts du tandem Nekkache-Martini finissent par améliorer l'état de santé des blessés. La convalescence est complétée pour certains invalides dans le centre de rééducation réalisé grâce à l'aide de la Yougoslavie* à Nassen (banlieue de Tunis), d'autres sont envoyés dans les centres de rééducation de pays de l'Est.

Les mêmes efforts sont déployés dans la base de l'Ouest, à la frontière marocaine avec une équipe de médecins aussi dynamique, menée par les Dr Rabah Allouache, Mokhtar Kherroubi, Amir Benaïssa... Une école militaire d'infirmiers et des centres d'accueil des moudjahidines* voient le jour ainsi qu'un hôpital dans la base Ben-M'hidi (Oujda). Les effets de la solidarité marocaine (dont les hôpitaux soignent les blessés algériens), conjuguée avec celle des pays de l'Est, des médecins espagnols (Nador) sans oublier l'aide non négligeable de la Croix-Rouge internationale*, contribuent à renforcer les services de santé, à l'avantage des blessés de l'ALN.

La situation de la population réfugiée tant en Tunisie* qu'au Maroc* bénéficie également de la dynamique politique de la santé fondée sur l'observation des règles d'hygiène et sur la prévention.

Au vu de leur importance, ces structures sanitaires sont la cible de bombardements par l'aviation militaire française tant à l'intérieur qu'aux frontières, à l'exemple de l'hôpital de la base Ben-M'hidi, ou lors des conflits internes qui secouent certaines wilayas : plusieurs médecins perdent la vie... C'est le cas du Dr Georges Counillon du PCA*, éliminé dans l'Aurès en 1955. En Wilaya 3*, plusieurs médecins – dont Mohammed Boudaoud, Hamdad Mouloud, Mustapha Liassine sont les victimes des purges liées à la bleuïte*. En 1962, à Oran, le Dr Larrière échappe par miracle à l'attentat commis par l'OAS* au mois d'avril.

À la veille de l'indépendance, nombreux sont les médecins présents aux frontières ou en France qui répondent à l'appel du GPRA pour regagner l'Algérie.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Djamel-Eddine Bensalem, *Voyez nos armes, voyez nos médecins*, Alger, Enag, 1984 • Michel Martini, *Chroniques algériennes, 1946-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2000 • Khiati Mostefa et Lamine Khene, *Les Blouses blanches de la révolution*, Alger, ANEP, 2011.

SERVIER, JEAN (1918-2000)

Spécialiste de la civilisation berbère, cet ethnologue est connu pour avoir proposé son expertise au Gouvernement général* et à l'armée française pendant la Guerre d'indépendance. Né à Constantine, Servier passe sa jeunesse en Algérie avant de s'engager dans l'armée en 1938. Démobilisé, il reprend du service après le débarquement d'Afrique du Nord (1942), participe à la campagne d'Italie (1943) et au débarquement de Provence (1944). Étudiant à Paris (1945), il rencontre l'helléniste Louis Gernet et l'ethnologue Marcel Griaule et s'inspire de leurs travaux pour étudier la cosmogonie des populations berbères d'Algérie. Il y recherche les vestiges d'une pensée néolithique commune au bassin méditerranéen, sorte de préhistoire sociale de la civilisation occidentale dont l'authenticité aurait été mieux préservée dans les montagnes algériennes. À rebours d'une ethnologie attentive aux dynamiques sociales, Servier renoue avec une science coloniale qui néglige le poids du contexte social et politique, et minore la place de l'islam dans la vie culturelle algérienne. Ses multiples implications pendant la guerre se fondent sur cette représentation anhistorique du monde berbère. Présent à Arris le 1^{er} novembre 1954*, il dit avoir joué un rôle dans l'armement des premiers supplétifs* grâce à sa connaissance des rivalités tribales ; sa version a été depuis quelque peu nuancée. Après son retour à Paris pour soutenir sa thèse, son interprétation culturaliste de l'insurrection trouve un écho favorable dans les cercles militaires et administratifs. En 1956, il est détaché du CNRS auprès de Robert Lacoste*, pour apporter son expertise à l'élaboration de la réforme communale. Il est ainsi envoyé en

Kabylie, où il se trouve pendant l'opération « Oiseau bleu* ». Il conteste y avoir joué un rôle décisif, au contraire de ce qu'affirme Camille Lacoste-Dujardin. Il revendique en revanche son implication dans *Pilote*, une vaste entreprise de « guerre contre-révolutionnaire » menée par le 5^e bureau dans l'Orléansvillois. En conflit avec les responsables militaires et civils de l'opération, il en est peu à peu écarté. Il quitte l'Algérie après son recrutement à l'université de Montpellier. Il plaide dès lors pour l'intégration des Algériens et Algériennes dans le respect et la préservation des traditions berbères.

Fabien SACRISTE

Bibl. : Jacques Cantier, « L'ethnologue et les savoirs autochtones : Jean Servier et les Berbères d'Algérie », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 352-353, 2006 • Camille Lacoste-Dujardin, *Opération Oiseau bleu : des kabyles, des ethnologues et la guerre en Algérie*, La Découverte, 1997 • Fabien Sacriste, *Germaine Tillion, Jacques Berque, Jean Servier et Pierre Bourdieu. Des ethnologues dans la guerre d'indépendance algérienne*, L'Harmattan, 2011.

SI SALAH (MOHAMMED ZAMOUM, DIT) (1928-1961)

Son nom est lié à l'affaire Si Salah, connue également sous le nom d'affaire Tilsit ou d'affaire de l'Élysée pour les maquisards de la Wilaya 4*.

Si Salah Zamoum est né à Aïn-Taya en 1928. Son père est instituteur. Il adhère au PPA-MTL* probablement à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il occupe le poste de secrétaire au centre d'Ighil Imoula, berceau de sa famille.

Membre de l'Organisation spéciale* (OS), il est arrêté après sa découverte et interné à la prison* de Tizi Ouzou jusqu'au début de 1954. Il

participe sous les ordres de Krim* Belkacem et Amar Ouamrane* à la préparation de la lutte armée en tant que chef de région de Bordj Menâiel. À la veille du congrès de la Soummam*, Amar Ouamrane, chef de la Zone 4 (Algérois), le rappelle à ses côtés. L'été 1957, Si Salah participe aux côtés du colonel Slimane Dehilès* (Sadek) aux réunions informelles du CCE* replié en Tunisie*. De ce séjour, il garde de l'amertume. Il est commissaire politique à l'échelle de la Wilaya 4, dirigée par Si M'hamed Bougara*, de 1957 à 1959.

Quand son chef Si M'hamed Bougara cède aux soupçons d'Amirouche*, complètement obnubilé par le complot de la bleuïte*, Si Salah Zamoum fait partie de la Commission de sécurité, d'investigation et de contre-espionnage (CSICE) chargée des purges qui ont fait beaucoup de victimes et démoralisé les combattants. À la mort du colonel Si M'hamed (mai 1959) et en l'absence de remplacement par le GPRA* (lui-même en pleine crise avec la réunion des dix colonels* d'août-décembre 1959), le commandement de la Wilaya 4 revient à Si Salah. Le 14 janvier 1960, il convoque le conseil de wilaya, procède à la promotion du capitaine Lakhdar Bouchama, dirigeant de la *mintaqa* 4 (Ténès-Cherchell) au grade de commandant, chargé des renseignements et liaisons. Le capitaine Halim (Hamdi Benyahia), responsable de la *mintaqa* 1 (Palestro-Tablat), est promu commandant et remplit les fonctions de commissaire politique. Si Mohamed (Djilali Bounaâma*), retenu dans l'Ouarsenis, est maintenu responsable militaire. La discussion porte sur la posture difficile de la wilaya aux prises avec les opérations « Couronne » du plan Challe* (avril-juin 1959). La situation du peuple n'est guère meilleure : « le peuple a trop souffert, le peuple est en voie de nous abandonner », écrit Boualem Seghir dans son rapport cité par Meynier*. Le silence du GPRA qui ne répond pas aux appels au secours nourrit le ressentiment des dirigeants de la Wilaya 4 et leur incompréhension face à l'absence de recherche d'une solution négociée après le discours de De Gaulle* relatif à l'autodétermination du 16 septembre 1959.

Il convient de souligner aussi l'intrusion des services d'écoute du Bureau d'études et de liaisons (BEL) qui interceptent les échanges orageux entre Wilaya 4 et état-major d'Oujda, et intensifient leur propagande* pour atteindre le moral des troupes de l'ALN* et les exhorter à accepter la « paix des braves ». Mieux encore, le captage de la radio du PC de wilaya permet l'envoi de faux messages. Par ailleurs, la hiérarchie militaire française privilégie une solution conclue avec les seuls combattants.

Il semble que ce soit principalement le commandant Lakhdar Bouchama qui ait manifesté le plus d'intérêt pour ce courant favorable aux propositions de De Gaulle (Tegua, 1980). C'est encore lui qui réussit à convaincre le commandant Halim et le capitaine Abdelatif (Othmane Telba), chef de la *mintaka* 2 (Titteri-Atlas blidéen), et qui entre en contact avec les autorités françaises à Médéa avant d'en informer Si Salah et Si Mohamed (Djilali Bounaâma*).

La principale condition exigée par Si Salah, à savoir ne discuter qu'avec de Gaulle, est satisfaite. Et le 9 juin 1962, Si Salah, Lakhdar Bouchama et Si Mohamed Bounaâma s'envolent pour la France, ils sont reçus le 10 juin à l'Élysée par de Gaulle, en présence de Bernard Tricot. Les officiers de la Wilaya 4, craignant de ne pouvoir entraîner l'adhésion de toutes les wilayas, envisagent un cessez-le-feu partiel et demandent de pouvoir contacter la Wilaya 3*, de se déplacer à Tunis et de rencontrer Ben Bella*, prisonnier*. De Gaulle rejette ces deux dernières requêtes et ne leur cache pas son intention de saisir le GPRA (ce qu'il fera le 14 juin).

De retour en Algérie, Si Salah s'ouvre du projet de cessez-le-feu à Mohand Oulhadj*, chef de la Wilaya 3, sans résultat tangible.

Entre-temps, Si Mohamed, en accord avec le lieutenant Lakhdar Bouregaâ* et le sous-lieutenant Mohammed Bousmaha, chef de la *nahia* Médéa-Boghari, met aux arrêts Lakhdar Bouchama, le capitaine Abdelatif et Halim. Jugés, ils sont exécutés. Quant à Si Salah, il est destitué de ses fonctions et envoyé à Tunis. En chemin, il est tué le 20 juillet 1961 dans un

accrochage du côté de Bouira au moment où les négociations* s'ouvrent à Lugrin entre la France et le GPRA. Le dernier protagoniste de l'affaire, Si Mohamed, meurt au combat le 9 août 1961 à Blida. La Wilaya 4 est reprise en main par le colonel Youcef Khatib* et Ahmed Bencherif*, rentré de Tunis.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002 • Sadek Sellam, « L'affaire Si Salah vécue par le commandant Lakhdar Bouregaâ », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 201, 2001 • Mohamed Teguaia, *L'Algérie en guerre*, Alger, Opu-Sned, 1980.

SID CARA, NAFISSA (1910-2002) ET CHÉRIF (1902-1999)

Nés d'un père instituteur, Nafissa est professeure de lettres tandis que son frère Chérif est médecin. Partisans du maintien de la souveraineté française en Algérie, les Sid Cara incarnent les possibilités d'ascension sociale pour les « Français musulmans » ouvertes par « l'intégration ».

La carrière politique de Chérif Sid Cara débute à la mairie d'Oran dans les années 1930. Il est élu sénateur puis député. Il est secrétaire d'État à l'Algérie de 1957 à 1958. En mai 1958, il devient coprésident avec le général Massu* du Comité de salut public, tandis que Nafissa Sid Cara s'active dans le Mouvement de solidarité féminine, une organisation d'œuvres sociales étroitement liée à l'armée française. Les deux Sid Cara font partie d'un groupe de 49 « musulmans » sur 71 députés venus d'Algérie siéger à l'Assemblée nationale en 1958. Cette présence est censée symboliser une nouvelle Algérie, plus égalitaire, inséparable de la France, et saper la légitimité du FLN* en tant que représentant du peuple algérien.

L'élection de trois premières députées « musulmanes » – Nafissa Sid Cara, Rebiha Khebtani et Kheira Bouabsa – en novembre 1958 est mise en

avant par le gouvernement français comme preuve de « l'émancipation » de la femme* algérienne. Nafissa Sid Cara est nommée secrétaire d'État chargée des Affaires sociales en Algérie et de l'évolution du statut personnel de droit musulman auprès du Premier ministre Michel Debré*. Elle est à l'origine de l'ordonnance n° 59-274 du 4 février 1959, qui réintègre la réglementation du mariage et de sa dissolution dans le régime de l'état civil, remplaçant certaines coutumes et pratiques locales du droit musulman. Le texte supprime le mariage forcé et la répudiation, fixe l'âge légal du mariage et exige que le divorce soit prononcé par un juge.

Nafissa Sid Cara est plus réformiste que son frère, un fervent défenseur de l'Algérie française qui a un échange verbal violent avec de Gaulle* au sujet du référendum* du 8 janvier 1961 sur l'autodétermination en Algérie. En 1962, les Sid Cara perdent leur siège à l'Assemblée. Ils restent en France et sont tous les deux décorés de la Légion d'honneur.

Natalya VINCE

Bibl. : Arthur Asseraf, « Weapons of Mass Representation: Algerians in the French Parliament, 1958-1962 », in Rabah Aissaoui et Claire Eldridge (dir.), *Algeria Revisited. History, Culture and Identity*, Londres, Bloomsbury, 2017
• Ryme Seferdjeli, « French “reforms” and Muslim Women’s Emancipation during the Algerian War », *The Journal of North African Studies*, vol. 9, n° 4, 2004.

SOLDATS DE L'EMPIRE EN ALGÉRIE (1954-1962)

Une longue tradition de l'armée française fut d'utiliser des auxiliaires venus d'autres territoires déjà colonisés pour la conquête de nouveaux, puis la répression des mouvements de résistance. Avant l'Algérie, le corps

expéditionnaire français en Indochine* avait perdu 104 000 hommes, dont 75 000 Maghrébins, Africains et « Indochinois ».

En Algérie, le principal recrutement fut dans les rangs des Algériens eux-mêmes, appelés, engagés ou supplétifs*. Il y eut également d'autres apports et, d'abord, les soldats venus d'Afrique subsaharienne, la plupart du temps appelés de façon globalisante « tirailleurs sénégalais ».

Le 1^{er} bataillon du 24^e régiment d'infanterie coloniale (RIC) fut envoyé en Algérie dès novembre 1954. Un autre bataillon le rejoignit en juin 1955. Ils furent cantonnés à Biskra. Comme pour le reste de l'activité militaire, l'avènement du gouvernement de Front républicain* (Guy Mollet*) marqua une accélération de l'effort. En juin 1956, il y a en Algérie 17 330 soldats africains. Une décroissance commence en 1959, en vue des imminentes indépendances africaines. Les dernières troupes noires (11 800 hommes) seront relevées en 1961. Au sein de ces troupes, certains étaient en opérations quasi continues depuis la débâcle de 1940, d'autres depuis leur premier séjour en Indochine. 751 Africains perdent la vie lors du conflit algérien.

Moins connu, car quantitativement négligeable, fut le recrutement de Vietnamiens, la plupart d'entre eux venus des minorités ethniques, déjà employés comme supplétifs par le corps expéditionnaire en Indochine. Restés francophiles et attachés à leurs chefs, ils refusèrent de rester dans un pays américanisé au sud, communiste au nord. Quand les derniers militaires français quittèrent Saïgon, quelques-uns de ces éléments les suivirent. Ils débarquèrent à Oran le 6 avril 1956 et formèrent le commando d'Extrême-Orient, dit « Dam San ». Peu nombreux (de l'ordre de 250), ces hommes furent des combattants redoutés. Le commando fut salué et décoré par les généraux Salan* (qui avait derrière lui une très longue carrière « indochinoise ») et Massu*. Le commando fut dissous en juin 1960.

Alain RUSCIO

Bibl. : Julien Fargettas, *La Fin de la « Force noire ». Les soldats africains et la décolonisation française*, Les Indes savantes, 2018 • Maurice Rives et Éric

Deroo, *Les Linh Tâp. Histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, Panazol, Lavauzelle, 1999.

SOLDATS DU REFUS

Les « soldats du refus », dont le nom est employé dès la guerre d'Algérie, sont des appelés du contingent*, militants communistes, qui ont préféré être incarcérés plutôt que participer à la guerre d'Algérie. Le premier d'entre eux est Alban Liechti*, qui refuse de partir en Algérie en juillet 1956. Condamné à deux ans de prison* en novembre 1956, il n'est pas soutenu par son parti. Les premiers articles sur son refus datent du début de l'année 1957, favorisant de nouveaux refus à partir du milieu de l'année. Le 17 septembre 1957, le discours de Léon Feix devant le comité central du PCF* souligne la faiblesse du soutien à Alban Liechti par rapport à celui en faveur d'Henri Martin pendant la guerre d'Indochine*. Dès lors, la campagne communiste bat son plein, tant en termes de publications que de refus. Deux responsables de l'Union des jeunesses communistes de France, Paul Laurent et Jean Gajer, encouragent même certains jeunes à désobéir. L'acmé des refus se situe en janvier 1958, avec neuf refus. Quelques « soldats du refus » ont des noms connus : Serge Magnien est un étudiant en vue de l'UJCF, Raphaël Grégoire est le fils du maire de Montreuil et Pierre Guyot, fils du député Raymond Guyot. Les refus croissants font réagir les autorités : une directive ministérielle du 27 janvier 1958 prévoit d'envoyer les « soldats du refus » communistes récalcitrants à la « section d'exclus », autrement appelée « bagne de Tinfouchy ». Les premiers d'entre eux y sont envoyés à partir de mai 1958 : en tout, six le seront jusqu'en décembre 1959. Ils y subissent de fréquents mauvais traitements. Après une dernière vague de refus à la fin de l'année 1958, la campagne se tarit, d'autant plus qu'en mai 1959, Maurice Thorez affirme que la place des militants communistes est à l'armée. Entre-temps, les soldats emprisonnés ont progressivement été regroupés au centre

pénitentiaire d'Alger, avant d'être transférés en métropole fin 1958 aux Baumettes puis à Casabianda, où ils sont neuf. Le seul à avoir renouvelé son refus est Alban Liechti en mars 1959. À l'issue de leur condamnation à deux années de prison (peine la plus fréquente), les « soldats du refus » acceptent d'effectuer à nouveau leur service militaire*, qu'ils accomplissent en Algérie. Alban Liechti fait de même à compter de mars 1961, avant d'être libéré de son service militaire un an plus tard. Les « soldats du refus » ont au total été au nombre de 45, mais 11 ne paraissent pas avoir persévéré une fois arrivés en Algérie. Certains d'entre eux ont par la suite intégré l'Association des combattants de la cause anticoloniale (Acca).

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Tramor Quemeneur, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, Paris-8, 2007 • *Les Soldats du refus pendant la guerre d'Algérie*, Noisy-le-Sec, L'Épervier, 2012.

SOUAÏ, ALI (1932-1961)

Ali Souaï est né à Tébessa. Sa scolarité s'arrête à l'obtention du certificat d'études primaires. Depuis la fin des années 1940, il milite dans les rangs du PPA-MTLD* tout en exerçant le métier de tailleur. Il a 20 ans quand la Guerre d'indépendance commence. Il rejoint en 1955 les rangs de l'ALN* dans la région de Souk Ahras dirigée par Louardi Guettal. Jusqu'à l'édification de la « ligne Morice » qui sera doublée de la « ligne Challe », Ali Souaï assure l'acheminement des armes à partir de la Libye et de la Tunisie* en direction de la base de l'Est.

À l'issue du CNRA* de décembre 1959-janvier 1960, Ali Souaï est élevé au rang de commandant. Il fait partie des officiers envoyés en renfort à

l'intérieur. Aussi, réussit-il à franchir le barrage et à rejoindre le PC de la Wilaya 1*, le 24 avril 1960.

Avec sagesse et un grand sens des responsabilités, il parvient à mettre fin aux nombreuses rivalités et cas de désobéissance dans les rangs de l'ALN. En juillet 1960, le PC de la Wilaya 1 est renforcé par l'arrivée du commandant Tahar Zbiri*.

Sous l'impulsion des deux commandants, l'Aurès connaît une période de stabilité que le rouleau compresseur de l'opération « Ariège » vient ébranler entre octobre 1960 et avril 1961. Il faut bien reconnaître que sous Ali Souaï « l'offensive Challe se heurta dans l'Aurès à une résistance concertée relativement supérieure à celle de la plupart des autres wilayas » (Meynier, 2002, p. 396), sans doute parce qu'il l'attendait. Mais le 10 février 1961, les hommes du PC dont Ali Souaï, accompagnés de plus d'une centaine de combattants, se retrouvent encerclés dans la forêt des Beni Melloul et ne peuvent éviter le contact. L'affrontement a lieu et provoque la mort d'Ali Souaï. Pour l'heure, nous ne disposons que du récit publié par Mansour Rahal, officier responsable des transmissions radio et qui était présent sur le champ de bataille, d'après son journal de bord à comparer avec les journaux des marches et des opérations* (JMO) des unités de l'armée française mobilisées lors de l'opération Ariège. La dépouille de celui que la presse* appela « le lion des Aurès » fut exposée à la vue de la population de Tébessa.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002 • Mansour Rahal, *Les Maquisards, pages du maquis des Aurès durant la guerre de libération*, Alger, El Chourouk, 2000.

SOUÏAH, HOUARI (1915-1990)

Houari Souïah est né le 21 septembre 1915 à Oran. Muni d'un certificat d'études, il commence à travailler à la librairie Manesse, où il trouve de quoi étancher sa soif de connaissances par la lecture et le côtoiement des notabilités et des lettrés qui fréquentent le commerce. C'est au cœur de la Seconde Guerre mondiale qu'il se rapproche du mouvement réformiste des ulémas et du PPA* auquel il adhère. À la création des AML* en mars 1944, Souïah est secrétaire général de la section d'Oran. Du fait de son implication dans l'organisation de la manifestation patriotique du 1^{er} mai 1945*, il est condamné par le tribunal militaire à trente mois de prison avec confiscation de ses biens, le 29 janvier 1946. À sa libération, au lendemain de l'amnistie de mars 1946, il reprend l'action militante et noue des relations cordiales avec les Européens libéraux et les militants de l'UDMA*, du PCA* et les ulémas. Il est élu aux élections* municipales du 19 octobre 1947, sur la liste MTLD. Il devient le premier adjoint au maire* Henri Fouques-Duparc. Membre du comité central du MTLD en 1953-1954, Houari Souïah fait partie des premiers réseaux du FLN* mis en place au début de 1955. En même temps, il crée le mouvement « Fraternité algérienne » de tendance libérale et progressiste. Souïah est arrêté dans la nuit du 20 au 21 avril 1956, sur ordre du préfet* d'Oran, Pierre Lambert*. C'est le début d'une longue période de détention dans les prisons* d'Algérie et de France. Le 29 mai 1957, il est condamné par le tribunal permanent des forces armées (TPFA) d'Oran, à vingt ans de travaux forcés.

Libéré en 1962 à la faveur des accords d'Évian*, Houari Souïah retrouve sa ville, sa famille et ses amis. À la satisfaction générale, il est nommé préfet dans les premiers jours de l'indépendance. En septembre 1962, il est élu député à l'Assemblée constituante puis à l'APN. Lors du 1^{er} congrès du FLN (avril 1964), Souïah entre au comité central (1964-1965). Durant la nuit du coup d'État militaire du 19 juin 1965, il figure parmi les premières personnalités arrêtées parce qu'il est étiqueté comme benbelliste. Rapidement, pour battre en brèche l'impopularité du coup d'État,

Boumediene* le rappelle au même titre que d'autres personnalités de la ville. Souïah, qui est toujours membre du CC du FLN, reprend du service au seul Comité pour le maintien de la paix, et retrouve sa place à la direction de la Société nationale des tabacs et allumettes (SNTA) jusqu'en 1979. Il se consacre jusqu'à sa mort au mouvement associatif.

Saddek BENKADA

Bibl. : Saddek Benkada, « Souïah, Houari (1915-1990) », in Kouider Métaïr (dir.), *Oran. La Mémoire*, Paris-Méditerranée, 2004 • Omar Carlier, « “Homme-fétiche” ou “Homme-symbole” ? Un notable-militant : Houari Souiah, premier préfet d'Oran (1915-1990) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 46-47, 1993 • Fouad Soufi, « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962. Deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire », in *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron. Actes du colloque international*, SFHOM, 2000.

SOUICI, ABDELKRIM (MORT EN 2005)

Originaire d'Annaba, Abdelkrim Souici est resté discret sur ses engagements. Formé à l'école du PPA*, il est arrêté une première fois en 1945. Il est alors mineur et aurait protesté par un graffiti sur les murs de sa ville contre l'assignation à résidence de Messali Hadj*, le chef du PPA, à Brazzaville. Arrêté et traduit devant un tribunal pour enfants, il aurait été inculqué, selon Ali Haroun*, d'atteinte à la sûreté de l'État.

En février 1954, aux prémices de la crise du MTLD, il émigre en métropole où il s'engage dans la Fédération de France du MTLD. Alors que tous les regards sont tournés vers le congrès d'Hornu, il choisit de rentrer en Algérie pour soutenir les centralistes.

Arrêté dans le sillage des attentats du 1^{er} novembre 1954*, il bénéficie d'une courte peine de prison* : son CV politique est encore mince et aucune

charge ne pèse contre lui. À sa libération, il reprend les chemins de l'émigration* pour offrir ses services à la jeune Fédération de France* du FLN*, alors en cours de constitution. Aux côtés de Mourad Terbouche et d'Ahmed Doum dont il est l'adjoint, Abdelkrim Souici met tout en œuvre pour placer l'immigration en état d'insurrection du côté du FLN. Il s'illustre notamment en constituant les premières cellules de l'Organisation spéciale appelée à jouer un funeste rôle dans la lutte contre les immigrés messalistes.

Arrêté en août 1957, il bénéficie, là encore, d'un non-lieu et reprend contact avec la Fédération de France du FLN. Reprise en main par Abane* Ramdane, celle-ci connaît alors une profonde restructuration depuis l'arrivée d'Omar Boudaoud*. Connu des services de police* et des militants de base, Abdelkrim Souici aurait dû être écarté de tout poste à responsabilités afin de respecter les règles de la clandestinité. Pourtant, Omar Boudaoud fait le choix de lui confier un portefeuille hautement sensible, celui des finances, tout en lui ordonnant de quitter la France pour les espaces européens de voisinage à la Guerre d'indépendance algérienne et notamment la Suisse* et l'Allemagne. De 1958 à l'indépendance, Abdelkrim Souici est de fait membre du Comité des cinq, en charge des finances de la Fédération de France du FLN et de la coordination de deux organisations syndicales annexes : l'AGTA et la section universitaire du FLN. Après 1962, Abdelkrim Souici embrasse une carrière diplomatique avant de prendre la direction, dans les années 1980, de l'Amicale des Algériens en Europe.

Linda AMIRI

Bibl. : Linda Amiri, « Du point de vue du FLN : les comités de détention dans l'organisation politico-administrative de sa Fédération de France (1958-1962) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 92, n° 4, 2008.

SOUMMAM, CONGRÈS DE LA (20-27 AOÛT 1956)

À l'issue du congrès de la Soummam, la révolution algérienne se dote d'une direction nationale dont l'objectif est l'indépendance du pays.

Après le déclenchement de la lutte armée le 1^{er} Novembre*, la gestion de la guerre est laissée à l'initiative des cinq chefs de zones. Les conditions difficiles dans lesquelles évolue la guerre n'ont pas permis aux chefs du FLN* de se rencontrer au mois de janvier 1955 comme prévu et de faire le bilan. C'est dans ces conditions que Ramdane Abane*, Larbi Ben M'hidi* et Belkacem Krim* décident de tenir une réunion nationale afin de doter le FLN-ALN* d'institutions et d'une plate-forme politique.

La rencontre se tient à Ifri, un village de la rive gauche de la Soummam en Zone 3 (Kabylie) à partir du 20 août 1956, mais en l'absence de la délégation extérieure, de la Zone 1 (Aurès) et de la Fédération de France*. Sont présents, outre Abane, les quatre chefs de zone et leurs adjoints : la Zone 2 avec Zighoud* Youcef accompagnés de Lakhdar Bentobbal*, Mostefa Benaouda, Ali Kafi*, Brahim Mezhoudi et Hocine Rouibah ; la Zone 3 avec Belkacem Krim accompagnés de Saïd Mohammedi*, Amirouche* et Kaci Hamai ; la Zone 4 avec Amar Ouamrane* accompagnés de Slimane Dehilès*, Si M'hamed et Si Cherif, la Zone 5 avec Larbi Ben M'hidi.

Dans l'ordre du jour, les exposés des quatre chefs de zones FLN-ALN donnent un aperçu général de la situation politique et matérielle et permettent d'amorcer l'urgence de doter la révolution de structures et d'un programme politique.

La plate-forme politique de la Soummam s'ouvre sur l'idée-force du combat pour l'indépendance qui est le ciment de l'unité du peuple algérien, rassemblant « paysans, ouvriers, intellectuels, femmes*, jeunes, etc. ». La nation exclut tout sectarisme religieux, englobe les communautés non musulmanes, Juifs* et Européens, sans pour autant se prononcer pour une sécularisation du politique (Harbi, 1980). L'essentiel est la destruction du régime colonialiste et « le projet du FLN est celui d'un contre-État et non d'une contre société » (Harbi, 1980) d'où les accents populistes teintés de

conservatisme social où les femmes sont exclues des responsabilités politiques et militaires, cantonnées dans des tâches bien précises. Sur le plan des alliances, la plate-forme est conciliante avec les deux pays voisins : la Tunisie* et le Maroc* mais critique sévèrement l'Égypte* et les pays arabes, sous-estimant leur appui.

Les documents qui jettent les bases de l'organisation de l'ALN avec l'édification de six wilayas – nouvelle appellation des zones – ne posent pas de problèmes majeurs. Chaque wilaya a son assise territoriale bien délimitée et applique le même schéma à l'organisation militaire de l'ALN. Le principe d'une direction collégiale est incarné par un conseil de wilaya coiffé d'un chef issu des rangs de l'ALN. Des grades sont institués, des soldes sont fixées pour les combattants ainsi que des aides aux familles.

En revanche, le préalable de la primauté du politique sur le militaire n'a pas manqué de soulever de vifs échanges entre partisans d'Abane et les autres chefs de zones comme le souligne Bentobbal dans ses *Mémoires* (2021) : « Pour Zighoud et moi, la primauté du politique sur le militaire voulait dire que la révolution était en elle-même politique et le but auquel nous visions était politique [...] Nous n'acceptons pas l'idée que le civil, au sens commun du terme, dirige et que le soldat reste en dehors de la politique. » Le second préalable prescrivant la primauté de l'intérieur sur l'extérieur est approuvé par tous, même si Bentobbal et Zighoud présentent des questions de leadership « entre Abane et Ben M'hidi d'un côté, Ben Bella*, Khider* et Aït Ahmed* de l'autre ».

La conjugaison de ces deux préalables assure à Abane, Ben M'hidi et Krim le contrôle de la direction politique confiée au CNRA*, composé de 34 membres, organe souverain disposant de larges prérogatives comme la désignation des cinq membres du CCE*. Y siègent Abane, Ben M'hidi, Krim, Benyoucef Ben Khedda* et Saâd Dahlab*. La nomination dans ces deux structures de centralistes, d'acteurs de l'UDMA* et de l'Association des ulémas*, fut acceptée du bout des lèvres, par discipline.

Les résolutions du congrès de la Soummam ont été violemment remises en cause par des cadres de l'intérieur (Wilayas 1* et 5*) et de la délégation extérieure du FLN à l'exception d'Aït Ahmed. Ben Bella exprima dans un long rapport ses griefs, reprochant à Abane l'absence de la délégation et celle des représentants de l'Oranie, des Aurès-Nemencha, de la zone de Souk Ahras. Il rejeta aussi les principes de la primauté du politique sur le militaire et de celle de l'intérieur sur l'extérieur. Il critiqua la remise en cause du caractère islamique des futures institutions politiques de l'Algérie et le fait que les rapports avec l'Égypte soient énoncés comme de simples rapports d'alliance et non de subordination. L'arrestation de la délégation extérieure le 22 octobre 1956 met un terme momentanément à la contestation du tandem Ben Bella-Boudiaf*. Après le départ du CCE à l'étranger et la réunion du CNRA au mois d'août 1957 s'opère « le retour aux sources » (Harbi, 1980) remettant en selle les dirigeants militaires et annulant la question de la primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur. Le processus d'institutionnalisation amorcé par le congrès est ainsi mis en échec, donnant libre cours au jeu des factions et de leur clientèle.

Ali GUENOUN

Bibl. : Slimane Chikh, *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes*, Economica, 1981 • Daho Djerbal, *Lakhdar Bentobbal. Mémoires de l'intérieur*, Alger, Chihab, 2021 • Mohammed Harbi, *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens*, Arcanthere, 1992.

SOUS-OFFICIERS (ARMÉE FRANÇAISE)

Dans toutes les armées, les sous-officiers tiennent une place particulière dans la hiérarchie et l'organisation de la troupe. Leur rôle de charnière entre les officiers* qui commandent et la troupe qui exécute leur confère une

certaine responsabilité dans l'exécution des ordres et, entorse aux habitudes de l'obéissance passive, la possibilité de prendre des initiatives pour le « bien du service ». Entre 1954 et 1962, ce corps militaire grossit par suite de l'engagement massif du contingent (appelés et rappelés) dans le conflit algérien. Il est composé de personnels d'origine et de statut divers destinés à compléter les tableaux d'effectifs des services et des unités combattantes.

Le 1^{er} novembre 1954*, 85,6 % des sous-officiers en service en Afrique du Nord (16 250) dans les dépôts de « l'armée d'Afrique » sont des soldats de métier. Dès 1955, le pourcentage des appelés et rappelés augmente en raison du rappel du contingent 53-2 des soldats nés en Algérie ou y résidant provisoirement. Ce rappel ouvre la voie aux mesures exceptionnelles entraînant le gouvernement dans une guerre à outrance avec une armée de masse contre des forces combattantes dispersées et peu nombreuses. Ainsi, le rappel des « disponibles » le 11 avril 1956 ramène sous l'uniforme des sous-officiers libérés dans les six derniers mois. Au cessez-le-feu du 19 mars 1962*, les sous-officiers pendant la durée légale du service militaire* (PDL) et après la durée légale (ADL) représentent plus du tiers (37,14 %) des effectifs présents en Algérie (54 880). Très vite, le clivage entre les sous-officiers de métier et les autres tend à s'effacer au sein des unités. Ce phénomène n'est pas nouveau et rappelle l'amalgame réalisé après les mobilisations de la Grande Guerre et de 1939. Toutefois les sous-officiers appartenant aux unités d'intervention dont les « réserves générales » se distinguent de leurs camarades des troupes dites « de secteur » aux missions moins « exaltantes » ou « valorisantes ». Ces derniers, montrés du doigt en raison de leur supposée inefficacité et qualifiés parfois de « planqués », reçoivent ces critiques comme autant de blessures qui portent atteinte à leur moral et à la fraternité d'armes vantée et défendue par leurs officiers. De surcroît, la course aux résultats et aux bilans (pertes en personnels et en armes de l'adversaire) attise les rivalités entre les régiments en pointe : Alger, qui craint un embrasement général, demande de frapper fort en réponse au

défi lancé par l'ALN* au courant de l'année 1956. Pour ces cadres « de contact », les blessures d'amour-propre ne seront pas oubliées et pèseront dans leurs réactions à la crise d'avril 1961 devenue « révolution des transistors ». Aussi, un nouveau défi attend les chefs militaires qui doivent prendre en compte les nouveaux rapports hiérarchiques nés de la guerre d'Algérie. À l'initiative du ministre des Armées Pierre Messmer*, appuyée par l'ancien commandant en chef en Algérie, le général Gambiez*, en avril 1961, la réponse au problème de l'obéissance et de la désobéissance militaires pendant la guerre d'Algérie est apportée par le décret du 1^{er} octobre 1966 établissant le nouveau règlement de discipline générale de l'armée. Ainsi, la fin de la présence française en Algérie signe la double disparition du sous-officier « indigène » et du type de sous-officier hérité de l'armée des III^e et IV^e Républiques.

André-Paul COMOR

Bibl. : Pierre Carles, *Un historique du sous-officier français*, SIRPA-Terre, 1988 • Marius Loris Rodionoff, « Crises et reconfigurations de la relation de l'autorité dans l'armée française au défi de la guerre d'Algérie, 1954-1966 », thèse sous la dir. de R. Branche, Paris-1, 2018.

SOUSTELLE, JACQUES (1912-1990)

Le 25 janvier 1955, Pierre Mendès France* remplace Roger Léonard* par Jacques Soustelle au poste de gouverneur général de l'Algérie. Ce dernier est un député gaulliste, ancien résistant dans les services secrets et ethnologue spécialisé sur les Aztèques. Malgré la chute du gouvernement, il est maintenu dans ses fonctions.

À son arrivée à Alger, le 15 février, il se confronte aux colons* qui l'accusent de vouloir « brader l'Algérie française ». Il est déjà qualifié de juif et surnommé « Ben Soussan », bien qu'il soit d'origine protestante

cévenole... Il multiplie les déplacements, notamment dans les Aurès à partir du 21 février, ce qui lui permet de constater l'ampleur de la tâche pour endiguer la misère. Pour y parvenir, il s'entoure d'un préfet* proche de Mendès France, Jacques Juillet, du commandant Vincent Monteil*, ancien officier* des Affaires indigènes, arabisant et fervent croyant, et de Germaine Tillion*, qui met en place les centres sociaux éducatifs*. Il réorganise la police*, notamment du fait de l'utilisation de la torture*, favorise la création des groupes mobiles de protection rurale (GMPR) et des sections administratives spécialisées* (SAS). Plus largement, ses projets puisent dans les travaux du conseiller d'État Maspétol*, préconisant de développer l'Algérie. Soustelle réclame au gouvernement une enveloppe immédiate de 5 milliards de francs, obtenue en grande partie. Mais son plan est critiqué par les milieux activistes et la droite métropolitaine.

Cette opposition et l'extension progressive de l'insurrection le conduisent à privilégier un sens répressif : adoption de l'état d'urgence* le 3 avril 1955, et accord en faveur de mesures de responsabilité collective, favorisant l'arbitraire, en mai. Ses trois proches collaborateurs démissionnent. Il ne reste plus que l'aile dure de son cabinet, notamment Henri-Paul Eydoux, proche d'André Achiary. Après le soulèvement du 20 août 1955*, il bascule irrémédiablement dans la répression.

En janvier 1956, remplacé par le général Catroux, Jacques Soustelle est acclamé par les Algérois au moment de son départ. Il fonde l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française (USRAF) et œuvre en faveur du retour au pouvoir du général de Gaulle*, qui le nomme ensuite ministre de l'Information. Il est élu député sous l'étiquette UNR*, mais il s'oppose de plus en plus à la politique gaullienne. En décembre 1961, il exprime son accord avec les actions de l'OAS* avant de fonder le Conseil national de la Résistance (CNR) favorable à l'Algérie française en mai 1962. Poursuivi par la justice, il ne rentre en France qu'en 1968. Il revient ensuite en politique,

avant d'être impliqué dans un scandale politico-financier. Il meurt le 6 août 1990.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Christian Desbordes, « Jacques Soustelle et la défense de l'Occident », thèse de doctorat sous la dir. de R. Chiroux, université d'Auvergne, 2000.

SPORTISSE, WILLIAM (NÉ EN 1923)

Meyer William Sportisse est né en 1923 à Constantine. Ses grands-parents, « indigènes » juifs*, ont été faits citoyens par le décret Crémieux en 1870. Sa mère et son père, comptable, élèvent leurs six enfants dans les langues arabe et française et dans la religion juive.

À la suite de ses deux frères et d'une sœur, communistes depuis l'entre-deux-guerres, William s'engage au PCA* clandestin sous Vichy. La famille subit alors les lois antijuives et la répression anticomuniste. En 1941, ses frères Lucien et Bernard, révoqués de la fonction publique, sont respectivement interné en France et emprisonné à Alger. Évadé en 1943, Lucien, résistant, est abattu par des miliciens à Lyon* en 1944. William, exclu du lycée en 1941, obtient le baccalauréat après le débarquement allié. Mobilisé en avril 1943, il lutte contre l'antisémitisme dans l'armée puis participe à la libération de la France.

De retour en Algérie, il devient permanent des organisations de jeunesse communiste puis du PCA, dont il est élu membre du comité central en 1947. Il se définit dès 1946 comme un « patriote algérien » et défend des positions anticolonialistes avancées.

En 1953, clandestin à Budapest sous le nom de Serradj, il prend la direction d'une émission de radio* en langue arabe. *La Voix de l'indépendance et de la paix* soutient les luttes armées au Maghreb et relaie

en novembre 1954 le premier appel du FLN*. Sous pression du gouvernement français, l'émission cesse à la fin 1955.

De retour en Algérie où le PCA vient d'être interdit, il plonge dans la clandestinité à Constantine tandis que son épouse et ses deux enfants gagnent Philippeville. Sous le pseudonyme de Omar, il assure jusqu'en 1962 la direction du PCA de sa ville natale, qui édite sa propre propagande* et apporte un soutien matériel à des maquis FLN de la région.

Employé au journal *Alger républicain** après l'indépendance, il est fait citoyen algérien en 1965. Membre de l'Organisation de la résistance populaire (ORP) contre le coup d'État de juin 1965, il est arrêté en septembre 1965, torturé, emprisonné sans jugement puis assigné à résidence jusqu'en 1974. Employé d'entreprises nationales, il prend sa retraite en 1988. Pressés de partir par des amis qui craignent pour leur vie durant la guerre civile, sa compagne Gilberte Chemouilli et lui quittent l'Algérie en 1994.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : William Sportisse, *Le Camp des oliviers. Parcours d'un communiste algérien. Entretiens avec Pierre-Jean Le Foll-Luciani*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

SPORTS AUX ARMÉES

L'armée française s'est dotée d'un service central des sports en 1945. En 1949, le paquetage du soldat s'est enrichi d'effets spécifiques : une « culotte d'entraînement physique », une paire de « sandales » ou d'« espadrilles » et un « caleçon de bain ». Démarche plus novatrice encore : la création, en 1955, d'une commission « armées-jeunesse », associant des officiers* et des fonctionnaires à des représentants de mouvements, d'institutions et d'associations de jeunesse et de sports. Ils doivent étudier les méthodes nécessaires à la préparation des jeunes gens au passage sous les drapeaux et

renseigner l'armée sur la jeunesse contemporaine. Un *Mémento de l'entraînement physique militaire*, réactualisé en 1954, fixe le programme des séances de sport. Pendant les classes puis lors du « peloton » d'élèves gradés ou d'élèves officiers, les recrues sont soumises dès le réveil à des exercices très inspirés des méthodes prônées au début du xx^e siècle par le lieutenant de vaisseau Hébert, théoricien précurseur en la matière. Suit une séance de course à pied, voire une séance de natation si la garnison dispose d'un bassin, ce qui reste rare. Le close-combat enseigne aux hommes les procédés pour neutraliser un ennemi à mains nues. Ils doivent aussi affronter les vingt obstacles du « parcours du combattant » censés reproduire tout ce qu'ils peuvent avoir à franchir sur le terrain. Les unités aéroportées, composées de volontaires, se distinguent car elles préparent à l'épreuve physique et morale du saut en parachute. La pratique sportive y est plus intense et plus poussée, avec notamment une « piste du risque » à surmonter. En Algérie, le sport reste pratiqué dans les garnisons les plus importantes mais il disparaît dans les secteurs isolés pour des raisons de sécurité. Les sports collectifs aident cependant à soutenir le moral et renforcer la cohésion. Les matchs, le plus souvent de football* ou de volley-ball, voire les rencontres avec des militaires voisins ou des civils locaux, sont très prisés. C'est le moment de détente apprécié du dimanche après-midi, ceux qui ne jouent pas s'improvisant supporters. Généralement, le gérant du foyer organise et anime les « challenges ». Les unités reçoivent des ballons au titre des « matériels de distraction ». *Le Bled** traite de l'actualité sportive, avec les résultats de championnats ou compétitions en métropole. Il signale aussi la présence de champions très populaires au sein des troupes, valorisant ainsi le caractère sensément égalitaire de la conscription et légitimant le combat que mène l'armée.

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Frédéric Médard, *Technique et Logistique en Algérie. L'armée française et son soutien, 1954-1962*, Panazol, Lavauzelle, 2004.

SPORTS EN ALGÉRIE

Concomitant du moment colonial, le sport moderne est, à son apparition en Algérie, une activité essentiellement réservée aux populations d'origine européenne.

À la fin des années 1850, Constantine accueille ses premières courses de chevaux. L'institutionnalisation du sport hippique par les Français d'Algérie répond à leur besoin en termes de loisir mais aussi à une affirmation patriotique et communautaire, ce qui n'empêche toutefois pas la cooptation de membres issus de l'élite musulmane urbaine.

Si la création d'associations sportives est, pour l'essentiel, l'œuvre des Européens, Didier Rey relève une exception notable : celle du Football* club musulman de Mascara, en mars 1913. Plusieurs sources signalent l'existence d'autres précurseurs, mais à l'existence plus éphémère, comme l'Étoile sportive de Duperré en 1910. Néanmoins, ce mouvement amorcé avant la Première Guerre mondiale s'accélère après le conflit comme l'atteste la fondation, le 7 août 1921, du Mouloudia club d'Alger.

À Constantine, Abdelhamid Ben Badis soutient la création de plusieurs clubs de sport. Brahim Amouchi, membre de l'Association des ulémas musulmans algériens, participe, entre autres, à la fondation du Club sportif constantinois, le 26 juin 1926, et du Mouloudia olympique constantinois, le 15 décembre 1939. Les équipes nouvellement créées arborent les couleurs et les symboles rappelant leur identité arabo-musulmane tout en inculquant à leurs membres des valeurs inspirées de l'islah et du nationalisme* algérien.

Le courant indépendantiste tente d'ailleurs de s'appuyer sur ce dynamisme associatif qui constitue une pépinière de militants et de cadres. Brahim Adjami déclare avoir été recruté dans l'Organisation spéciale*, branche paramilitaire du mouvement créée en 1947, en raison de son appartenance à la section boxe de l'Union sportive musulmane de Bône, fondée en 1945.

L'organe du MTLD, *L'Algérie libre*, comporte d'ailleurs une rubrique intitulée « Sports et jeunesse ». On peut encore relever qu'en janvier 1950, à l'occasion de la fête du Mouloud, l'Association des femmes musulmanes algériennes organise au local de l'Union sportive musulmane algéroise – créé le 5 juillet 1937 – une distribution de vêtements et un goûter au profit des victimes de la répression et des nécessiteux.

L'influence du mouvement dirigé par Messali Hadj* est indéniable sur les joueurs et spectateurs algériens ainsi que l'atteste ce rapport du Service des liaisons nord-africaines* daté du 9 juin 1947 : « On rapporte qu'à l'issue de son match contre l'Union sportive de Blida, match gagné par cinq buts à un, les joueurs et supporters de l'Union sportive musulmane blidéenne ont, alors qu'ils se trouvaient dans les cars devant les ramener à Blida, entonné l'hymne messaliste. »

Le déclenchement de l'insurrection armée s'accompagne de la multiplication d'incidents violents à l'occasion des rencontres sportives. À la suite de l'annulation de la finale de la coupe de l'Afrique du Nord, devant opposer en mai 1956 le Sporting club Bel-Abbès à l'Union sportive musulmane Bel-Abbès, le FLN* appelle les clubs algériens à se retirer de la compétition, avant de lancer une campagne d'attentats dans les stades.

Pour sa part, le boxeur Chérif Hamia, sacré champion de France en novembre 1954 puis champion d'Europe en janvier 1957, est appelé, par une envoyée du FLN, à ne pas offrir le titre de champion du monde à la France, se laissant ainsi malmener contre toute attente par son adversaire lors du combat pour le titre, mettant ainsi fin à sa jeune carrière.

Dans le cadre de l'« action psychologique* » destinée à contrecarrer l'influence des indépendantistes, la création des sections administratives spécialisées* par les autorités coloniales s'accompagne souvent, à travers le territoire algérien, de l'ouverture de foyers pour jeunes auxquels sont proposés formation professionnelle et activités sportives, sous l'égide du

Service de formation des jeunes en Algérie créé par l'armée française en 1958.

De plus, ce nouveau contexte correspond au développement des lendits – manifestations sportives qui se déroulent en milieu scolaire –, implantés dans l'entre-deux-guerres en Algérie, plus particulièrement dans le département de Constantine, afin de favoriser l'accès à l'éducation physique pour les élèves, avec le soutien de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré, et ainsi vanter les mérites de la politique d'« intégration » chez la jeunesse scolarisée.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Djamel Boulebier, « Constantine, fait colonial et pionniers musulmans du sport », *Insaniyat*, n° 35-36, 2007 • Philip Dine et Didier Rey, « Le football en guerre d'Algérie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 106, 2012 • Youssef Fates, « Le club sportif, structure d'encadrement et de formation nationaliste de la jeunesse musulmane pendant la période coloniale », in Nicolas Bancel, Daniel Denis et Youssef Fates (dir.), *De l'Indochine à l'Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, La Découverte, 2003.

STATUT DE 1947

Après la Seconde Guerre mondiale, l'architecture institutionnelle de l'Empire doit être redéfinie. Ainsi est formée l'Union française mais quelle place peut y avoir l'Algérie ? À la première Constituante, Mohamed Salah Bendjelloul* défend l'assimilation totale : l'Algérie aurait été une collectivité territoriale de l'Union, avec un collège unique d'électeurs, hommes et femmes* confondus – les femmes « musulmanes » sont alors exclues de tout suffrage. À la seconde Constituante, Ferhat Abbas* propose de faire de l'Algérie un État associé, avec un Parlement souverain sauf en matière de

défense et de politique étrangère, la transition vers le collège unique devant être organisée. Le cas algérien est cependant systématiquement disjoint des autres. Le 27 mai 1946, la loi Lamine-Gueye, qui proclame citoyens tous les ressortissants d'outre-mer, ne concerne que les élections* à l'Assemblée nationale en Algérie. Celle-ci est en outre inclassable dans la typologie des territoires composant la République française, selon la Constitution du 27 octobre 1946 : France métropolitaine, départements et territoires d'outre-mer, territoires et États associés. L'Algérie n'est rien de tout cela.

L'élaboration d'un statut spécifique est donc nécessaire. En 1947, les propositions sont nombreuses (six), les débats longs et houleux. Principale innovation du Statut voté le 20 septembre 1947 : une assemblée algérienne* est créée mais elle reste élue en deux collèges et les représentants du premier collège la dominant. Pour Tayeb Chenntouf, faisant sienne la remarque d'un journaliste de l'époque, le statut vient dix ans trop tard pour les nationalistes, un siècle trop tôt pour les colons*.

Qu'aurait changé un autre statut, du point de vue de l'histoire de la guerre ? Celle-ci n'aurait-elle pas pu être évitée, avec une refonte institutionnelle conforme aux principes démocratiques ? Les Algériens, le cas échéant, auraient pu élire des représentants en mesure d'exprimer leurs aspirations et de les libérer de la tutelle coloniale d'une autre façon. L'histoire de l'Algérie elle-même, marquée par l'exclusivisme qu'a imposé le FLN* au nom de l'union sans faille dans la lutte armée, pour remporter la victoire, aurait pu en être transformée.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Tayeb Chenntouf, « L'Assemblée algérienne (1947-1956) », thèse de doctorat de 3^e cycle sous la dir. de X. Yacono, faculté des lettres et sciences humaines de Paris, 1969 • Ivo Rens, *L'Assemblée algérienne*, Pedone, 1957.

STEINER FIORIO, ANNIE (1928-2021)

« La révolution algérienne, un coup de tonnerre », voilà comment Annie Steiner percevait le déclenchement de la révolution. Née le 7 février 1928 à Marengo, wilaya de Tipaza, Annie est issue d'une vieille famille de pieds-noirs* et a grandi dans un milieu catholique modeste de fonctionnaires. En décembre 1951, elle épouse Rudolf Steiner et aura avec lui deux filles. Le 1^{er} novembre 1954*, elle a 26 ans et travaille à la bibliothèque des centres sociaux, à Alger. À cette époque, elle n'est affiliée à aucun parti politique ni association. Quand la révolution éclate, elle cherche à s'engager au FLN*. Elle est recrutée comme agent de liaison. Son origine européenne lui permet de porter des plis, des couffins, sans éveiller les soupçons – pas même dans sa famille. Elle joue un rôle, notamment, dans la signature des accords FLN-PCA* intervenus pendant l'été 1956. En octobre de la même année, Annie Steiner est arrêtée, avant d'être jugée fin mars 1957 et condamnée à cinq ans de prison*. Son incarcération provoque la déchirure dans les relations familiales : rupture avec le mari et les membres de la famille, et séparation avec ses deux enfants. Elle passera plus de cinq années de sa vie dans six prisons : trois en Algérie (Barberousse, Maison-Carrée, Blida) et trois en France (Paris, Rennes, Pau). Elle y rencontre d'autres détenues et des amitiés se tissent avec des moudjahidates*. Elle participe avec ses compagnes de lutte aux grèves de la faim et à toutes les actions permettant de continuer le combat en prison. Son engagement est en faveur de la cause des opprimés, des parias et de tous les laissés-pour-compte du système colonial. Libérée en 1961, elle ne retourne en Algérie qu'en octobre 1962 seule, sans un sou, abandonnée par sa famille d'origine mais aussi par son mari qui gardera ses filles.

À l'indépendance, elle intègre le secrétariat général du gouvernement, où elle fait toute sa carrière professionnelle. En 1963, elle fait partie des premiers Européens qui acquièrent la nationalité* algérienne. Avec d'autres moudjahidates, Annie Steiner s'implique dans des luttes pour le respect des droits des femmes*, s'investit à la suite des événements du 5 octobre 1988 et

participe à une enquête contre les violences faites aux femmes. Elle s'exprime comme d'autres moudjahidates par devoir de mémoire, pour lutter contre l'oubli et pour parler des anonymes qui ont permis la victoire.

Karima RAMDANI

Bibl. : Hafida Ameyar, *La Moudjahida Annie Fiorio-Steiner. Une vie pour l'Algérie*, Alger, Les Amis de Abdelhamid Benzine, 2011 • Djamila Amrane, *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Karthala, 1994 • Andrée Dore-Audibert, *Des Françaises d'Algérie dans la guerre de libération. Des oubliées de l'histoire*, Karthala, 2000.

STORA, BENJAMIN (NÉ EN 1950)

Benjamin Stora est assurément l'historien le plus reconnu sur l'histoire de la Guerre d'indépendance algérienne, de la colonisation et des mémoires de cette période. Né le 2 décembre 1950 à Constantine dans une famille juive d'Algérie, il est le témoin de violences pendant la guerre. Ses parents s'exilent en France en juin 1962, ce qui conduit à un déclassement familial : la famille vit à Sartrouville, sa mère travaillant à l'usine. Lui subit des quolibets quant à son accent. La politique constitue un très puissant moyen d'intégration : à 17 ans, au moment de Mai 1968, il s'engage dans l'Organisation communiste internationaliste (OCI), parti trotskiste* de tendance lambertiste fondé en 1953. Il devient un militant de premier plan au cours des années 1970, ce qu'il raconte dans *La Dernière Génération d'octobre* (Stock, 2003). Bien qu'il suive certains de ses camarades au PS après la victoire de François Mitterrand*, il s'éloigne de la politique à la fin des années 1980, à la suite du décès de sa fille emportée par un cancer à l'âge de 12 ans.

Parallèlement, il a commencé une thèse sur Messali Hadj* sous la direction de Charles-Robert Ageron*, qu'il soutient à l'EHESS en 1978. Elle

est publiée sous le titre *Messali Hadj : pionnier du nationalisme algérien* (Le Sycomore, 1982). Puis Benjamin Stora élabore un *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens, 1926-1954* (L'Harmattan, 1985), qui lui sert pour sa thèse de sociologie, soutenue à l'université Paris-7 en 1984. Il devient maître de conférences en 1986, à l'université Paris-8. Sa thèse d'État, soutenue en 1991, lui permettant de devenir professeur des universités, porte sur l'immigration des Algériens et a été publiée sous le titre *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*, aux éditions Fayard en 1992 et Hachette en 2005. Dans le contexte des émeutes d'octobre 1988 en Algérie et de la montée du fondamentalisme islamiste, il a l'idée de créer un centre universitaire spécialisé sur le Maghreb : l'institut Maghreb-Europe, codirigé par René Gallissot*, est ouvert en 1990 à l'université Paris-8. Il publie dans le même temps son maître-livre, *La Gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie* (La Découverte, 1991), consacré à l'histoire des mémoires de ce conflit. À la même période sort la série de quatre documentaires *Les Années algériennes*, qu'il réalise avec Bernard Fabre et Philippe Alfonsi, et qui est diffusée sur France 2 en septembre-octobre 1991. Le documentaire fait l'objet de critiques qui lui reprochent de renvoyer dos à dos les belligérants du conflit et de faire un film « colonialiste », mais aussi des partisans de « l'Algérie française », qui qualifient ce film d'anticolonialiste et de faire la part belle aux nationalistes algériens. L'extrême droite qualifie d'ailleurs facilement Benjamin Stora d'« historien du FLN* ».

Benjamin Stora fait un infarctus en plein cours à l'université en 1995. Après sa période de convalescence, menacé de mort par des fondamentalistes islamistes, il décide de poursuivre ses recherches à Hanoï en 1996-1997, d'où il ramène le livre *Imaginaires de guerre. Algérie – Vietnam. En France et aux États-Unis* (La Découverte, 1997). Il part ensuite à New York en 1998 et à Rabat, au centre Jacques-Berque de 1998 à 2002. À son retour en France, il enseigne à Sciences-Po, puis à l'Institut national des langues et civilisations

orientales (Inalco) et enfin à l'université Paris-13. Poursuivant parallèlement son travail d'écriture, avec une quarantaine d'ouvrages à son actif, qu'il ouvre notamment aux relations entre les juifs* et les musulmans avec Abdelwahab Meddeb (*Histoire des relations entre juifs et musulmans des origines à nos jours*, Albin Michel, 2013), il participe à la réalisation de nombreux documentaires et œuvres filmiques, et est le commissaire général de plusieurs expositions, dont « Juifs d'Orient » à l'Institut du monde arabe (IMA) en 2022. En 2013, il devient inspecteur général de l'Éducation nationale, puis il est nommé en 2014 président du Conseil d'orientation du Palais de la Porte dorée, qui comprend le musée national d'Histoire de l'immigration (MNHI).

Enfin, en juillet 2020, le président de la République Emmanuel Macron* charge Benjamin Stora d'une mission sur « la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie ». L'historien remet son rapport au président le 20 janvier 2021 (publié sous le titre *France-Algérie. Les passions douloureuses*). Ce rapport préconise des mesures concrètes permettant d'aller dans le sens d'un apaisement des relations avec l'Algérie et d'une réconciliation des peuples français et algérien. Il est critiqué par certains comme n'allant pas assez loin, et par d'autres comme allant dans le sens d'une « repentance* ». Il a contribué à instituer une commission Mémoires et vérité pour mettre en œuvre les 22 préconisations, dont plus de la moitié ont été réalisées et dont certaines sont encore en cours, comme l'Office franco-algérien de la jeunesse et le musée de la France et de l'Algérie, qui doit ouvrir ses portes à Montpellier. Il est reçu le 4 juillet 2022 par le président algérien Abdelmadjid Tebboune qui lui suggère la mise en place d'une commission mixte entre historiens français et algériens pour une écriture scientifique de l'histoire de la colonisation française.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Benjamin Stora, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1991 • —, *Une mémoire algérienne*, Bouquins,

STRESS POST-TRAUMATIQUE, TROUBLES DU

Les troubles du stress post-traumatique (TSPT) ou *post-traumatic stress disorder* (PTSD) sont des troubles psychiatriques pouvant apparaître après un événement traumatisant, comme un accident, une catastrophe naturelle, ou encore une agression, un attentat ou des combats militaires. Autant dire que les TSPT ont largement eu l'occasion de se répandre pendant la Guerre d'indépendance algérienne. Néanmoins, si les TSPT dans les guerres sont connus depuis l'Antiquité et si la prise en compte de la psychiatrie dans les guerres s'est accrue au cours du xx^e siècle, les TSPT ont véritablement commencé à être pris en compte à partir de la guerre du Vietnam (Richard A. Gabriel, *Il n'y a plus de héros. Folie et psychiatrie dans la guerre moderne*, Albin Michel, 1990). De ce fait, ils n'ont pas été mesurés ni pris en compte pour le cas algérien. Les TSPT peuvent en règle générale toucher 5 à 12 % de la population et jusqu'à 25 % des combattants. Ils se traduisent par des flash-back faisant revivre la scène traumatique et paralysant la victime, des évitements pour ne pas avoir à revivre le trauma qui renforce au contraire la peur initiale, des troubles de l'humeur pouvant aboutir à une hypervigilance, une irritabilité, des difficultés de concentration et des troubles du sommeil. Ces troubles se développent quelques jours après l'événement traumatique mais parfois plus progressivement. Environ 20 % des personnes atteintes développent des formes chroniques.

En ce qui concerne le cas de la Guerre d'indépendance, la population algérienne, largement touchée par la guerre, a de ce fait été concernée par les troubles psychiatriques. Frantz Fanon* et son équipe à l'hôpital de Blida, jusqu'en 1956, puis en Tunisie*, ont ainsi été amenés à soigner de nombreux

Algériens, dont le psychiatre relate plusieurs séries de cas dans *Les Damnés de la terre* (Maspero, 1961). La victoire avec l'accession à l'indépendance en 1962 et la nécessité de reconstruire le pays ont conduit à ce que les troubles psychiatriques en Algérie ne soient pas l'objet d'une prise en compte prioritaire, même si Anne Beaumanoir (dite Annette Roger), Anne Leduc ou encore Alice Cherki se sont occupées de ces troubles à la clinique psychiatrique de L'Hermitage dès 1962. L'ampleur des troubles psychiatriques en Algérie reste cependant inconnue.

Les victimes d'attentat, françaises ou algériennes, durant la Guerre d'indépendance ont été dans des conditions favorisant l'apparition de TSPT. Il est là aussi impossible de savoir combien de personnes ont pu en être atteintes. Parfois, la fiction rend bien compte du phénomène. Tel est ainsi le cas avec le film de Nicole Garcia, *Un balcon sur la mer* (2010), avec Jean Dujardin, qui concerne notamment les phénomènes d'occultation et d'évitement. Pour les Français d'Algérie et les familles de harkis*, le « rapatriement* » (ou l'exode ou l'exil) constitue un événement qui a traumatisé de nombreuses personnes. Cela a ainsi conduit à de nombreux phénomènes d'évitement pour ne pas avoir à parler de ces événements, et pouvait amener à des manifestations d'hyperémotivité lorsque le sujet apparaissait, par exemple lors des réunions familiales. Là aussi, la fiction rend bien compte de ces phénomènes, comme les bandes dessinées* *Les Pieds-noirs à la mer* de Fred Neidhardt (Marabulles, 2013) ou *L'Algérie, c'est beau comme l'Amérique* d'Olivia Burton et Mahi Grand (Steinkis, 2015).

Les TSPT sont mieux connus et appréhendés pour les anciens combattants d'Algérie. Pourtant, parmi les 60 000 soldats blessés de la guerre d'Algérie reconnus par les autorités françaises, peu d'entre eux sont des victimes de troubles psychiatriques. Or, parmi les personnes internées dans les hôpitaux psychiatriques figuraient beaucoup d'« anciens d'Algérie ». L'ampleur du phénomène a amené le psychiatre Bernard W. Sigg, lui-même

réfractaire* de la guerre d'Algérie, à vouloir l'analyser dans *Le Silence et la Honte*. Il montre ainsi que peuvent exister des troubles immédiats, par exemple des cas de « désertion-fugue » (Tramor Quemeneur, *Une guerre sans « non » ?*, 2007) où les soldats errent en ayant perdu tout contact avec la réalité. Bernard Sigg détaille davantage les troubles retardés, avec de nombreux cas d'angoisse névrotique accompagnée de cauchemars, d'agressivité, d'intolérance et de difficultés sexuelles. Cela peut aussi passer par des phénomènes dépressifs pouvant conduire au suicide (dont le nombre pendant la guerre d'Algérie est inconnu, *a fortiori* après la guerre, dans ses conséquences). Ces troubles peuvent conduire à des prises de drogues dont la plus fréquente fut évidemment l'alcool. Les troubles psychiatriques favorisent en effet l'alcoolisme et celui-ci les masque souvent. Certains anciens d'Algérie ont encore plongé dans des bouffées délirantes, ou ont souffert de troubles psychosomatiques (ulcères, colites) ou somato-psychiques (infirmité ayant des conséquences psychiques par exemple).

Au total, il existe d'importants troubles post-traumatiques de la guerre d'Algérie, qui conduisent à de véritables « troubles de la mémoire ». Or, ceux-ci peuvent aussi se transmettre de génération* en génération.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Louis Crocq, *Les Traumatismes psychiques de guerre*, Odile Jacob, 1999 • Pierre Gagnepain (en collaboration), « Troubles du stress post-traumatique. Quand un souvenir stressant altère les mécanismes de mémorisation », inserm.fr, 23 novembre 2020, disponible en ligne • Bernard W. Sigg, *Le Silence et la Honte. Névroses de la guerre d'Algérie*, Messidor, 1989.

SUEZ, EXPÉDITION DE

Le 19 juillet 1956, Washington cesse de financer le barrage d'Assouan pour sanctionner l'Égypte* d'avoir reconnu la Chine* communiste et adhéré au pacte de Bagdad. Moscou refusant d'apporter des capitaux, le 26, le colonel Nasser nationalise le canal de Suez, propriété d'une compagnie franco-britannique. Si les Occidentaux s'inquiètent de voir cette artère vitale pour leurs économies passer aux mains du leader du panarabisme, les griefs à l'encontre du Raïs vont bien au-delà : Paris l'accuse de soutenir les insurgés algériens et Londres le soupçonne de vouloir s'allier aux Soviétiques. À l'initiative des États-Unis*, du 16 au 23 août, une conférence réunit les pays utilisateurs du canal. Elle propose son placement sous contrôle international que l'Égypte, logiquement, rejette. Une seconde conférence échouant également, Paris et Londres saisissent le Conseil de sécurité de l'ONU* le 23 septembre. Leur démarche est purement formelle puisque les deux pays ont déjà envisagé l'option militaire en planifiant une expédition conjointe, l'« Opération 700 ». Les Britanniques apportent leurs bases navales et aériennes de Malte et de Chypre, une centaine de bâtiments de la Royal Navy et 50 000 hommes. Pour ne pas dégarnir l'Algérie, les Français s'en tiennent à 30 000, avec une cinquantaine de navires. Un commandement intégré est prévu mais Paris maintient son propre état-major. Si la fermeté domine en France à l'égard de l'Égypte, les Britanniques sont plus divisés et les Français craignent une défection. D'ailleurs, dans cette hypothèse, Paris recherche le concours d'Israël* et l'arme secrètement. Londres, qui souhaite ménager les pays arabes, refuse une participation de Tel-Aviv avant de l'accepter.

Concrètement, après avoir envisagé de débarquer à Alexandrie pour s'emparer du Caire, les deux pays finissent par opter pour une prise du canal. Ce choix nécessite moins de moyens. Le plan définitif est arrêté le 14 octobre : une attaque israélienne dans le Sinaï servira de prétexte pour adresser un ultimatum aux belligérants et l'intervention franco-anglaise fera suite au refus de Nasser, parfaitement prévisible. Le 24 octobre, un accord tripartite secret est conclu à Sèvres sur cette base, les assaillants misant sur

l'inaction de l'URSS*, confrontée au soulèvement hongrois, et des États-Unis en pleine campagne présidentielle. Tsalal attaque le 29 octobre, bousculant les forces égyptiennes. Le lendemain, Paris et Londres lancent leur ultimatum et, seul l'État hébreu obtempérant, bombardent les positions égyptiennes le 31 octobre.

Le 2 novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution américaine prescrivant un cessez-le-feu. Le 3, les Égyptiens coulent des bateaux dans le canal pour le rendre impraticable. Le 4, l'ONU renouvelle sa demande de cessez-le-feu et décide l'envoi d'une force internationale d'interposition. Le 5, ignorant ces appels, Paris et Londres lancent leurs parachutistes* sur Port-Saïd et Port-Fouad (opération Amilcar). Au même moment, l'Union soviétique, qui est intervenue à Budapest, propose à Washington une action militaire conjointe visant la France et la Grande-Bretagne, ce que le président Eisenhower décline. Si ce dernier ne veut pas fracturer l'alliance occidentale, il fait néanmoins pression sur Londres en attaquant la livre sterling. Et tandis que Nasser accepte le déploiement de casques bleus, le Kremlin prend une seconde initiative plus ferme encore en menaçant les trois pays agresseurs de représailles sur leur territoire. Dans un premier temps, la France et le Royaume-Uni n'en tiennent pas compte puisque le 6 au matin un assaut amphibie est lancé sur Port-Saïd, avec pour objectif El Kantara, à 40 kilomètres au sud. Mais face à une activité menaçante de l'aviation et de la flotte soviétiques à la frontière turque, Paris et Londres doivent accepter quelques heures plus tard le cessez-le-feu qui est effectif le 7. Le 15 novembre, la force multinationale entame son déploiement sur la ligne d'armistice, les forces franco-britanniques achevant leur retrait le 23 décembre 1956.

Dans le contexte de la guerre d'Algérie, l'expédition est l'un des épisodes majeurs du désaveu de la France sur la scène internationale. Outre le soutien de Nasser aux Algériens, l'opération a été conçue au motif de sauver la présence occidentale dans l'ensemble du nord de l'Afrique, du Maghreb à

l'Égypte. Selon Samya El Mechat, le ministre français des Affaires étrangères, Christian Pineau avait déclaré à son homologue américain : « Nous ne disposons que de quelques semaines pour sauver l'Afrique du Nord, qui échapperait au contrôle et à l'influence européenne. »

Frédéric MÉDARD

Bibl. : Denis Lefebvre, *L’Affaire de Suez, 1956*, Bruno Leprince éditeur, 1996 • —, *Les Secrets de l’expédition de Suez, 1956*, Perrin, 2010 • Samya El Machat, *Les États-Unis et l’Algérie. De la méconnaissance à la reconnaissance, 1945-1962*, L’Harmattan, 1996.

SUISSE

Après la Seconde Guerre mondiale, la Confédération helvétique est isolée. Sans être vaincue, elle est critiquée pour ses relations économiques constantes avec le III^e Reich et son application restrictive du droit d’asile. Son « rattrapage humanitaire » (Jean-Claude Favez) ne fait pas illusion. Les banques suisses bloquent les enquêtes sur les avoirs de victimes du régime nazi. Dans ce contexte, la Suisse met tout en œuvre pour préserver sa neutralité et conquérir des marchés. Elle adhère ainsi au plan Marshall et participe à l’Organisation européenne de coopération économique (OECE).

« Métropole coloniale sans empire » (Patrick Minder), elle profite paradoxalement de la décolonisation pour réintégrer le concert des nations et démontrer la « réelle utilité de sa neutralité » (Damien Caron). Depuis l’entre-deux-guerres, le pays accueille des militants nationalistes algériens, souvent de premier plan. Ainsi, Ahmed Ben Bella* et d’autres fondateurs du FLN* y ont tenu des réunions clandestines, en prélude au déclenchement de la Toussaint rouge. Cependant, plus de 2 000 Suisses vivent en Algérie, la Confédération helvétique veille donc à ménager les autorités françaises sans hypothéquer ses intérêts sur place.

Les tensions diplomatiques, toutefois, sont nombreuses, en raison des activités du FLN et de ses réseaux de soutien de « porteurs de valises* » (en particulier le « réseau Jeanson* »). La Fédération de France* du FLN compte suffisamment de militants étudiants* ou salariés pour faire de la Suisse* une région administrative qui lui est rattachée. Le FLN privilégiant les établissements suisses pour la gestion de l'impôt révolutionnaire, le secret bancaire est également source de tensions entre Berne et Paris. Par ailleurs, le réseau Jeune Résistance, qui regroupe des réfractaires* et des déserteurs français, opère depuis la Suisse tandis que des éditeurs (La Cité, par exemple) publient des ouvrages censurés en France. Comme en Belgique*, l'enrôlement de ressortissants dans la Légion étrangère* suscite l'indignation du Conseil fédéral. Nonobstant, la coopération policière et judiciaire entre les deux pays se maintient. En 1961, ce jeu constant d'équilibriste permet à la Suisse d'organiser des réunions informelles entre le gouvernement français et le GPRA*, lesquelles permettent d'aboutir aux accords d'Évian*. À bien des égards, le 19 mars 1962* scelle la réintégration définitive de la Suisse parmi les puissances diplomatiques.

Linda AMIRI

Bibl. : Linda Amiri, « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation : le cas de la Suisse pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 97-98, n° 1-2, 2010 • Damien Caron, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, Lausanne, Antipodes, 2013 • Patrick Minder, « La construction du colonisé dans une métropole sans empire : le cas de la Suisse (1880-1939) », *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, La Découverte, 2004.

SUPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Depuis l'Antiquité, le recrutement de troupes auxiliaires est un phénomène classique pour une armée en campagne. Au-delà des phases d'affrontement armé, la sous-traitance du maintien de l'ordre par des autochtones est tout autant une tradition de la domination impériale. Suivant cette logique, l'armée française mobilisa entre 1954 et 1962 des miliciens ruraux au côté des unités régulières dès les premières semaines du conflit. Le langage populaire a conservé la trace de l'indistinction entre ces différentes unités : ils étaient communément appelés « goumiers ». Du Maroc* à l'Algérie, depuis le XIX^e siècle, les « goumiers » étaient en effet les auxiliaires autochtones des forces de l'ordre. Entre 1954 et 1962, jusqu'à cinq différentes catégories d'unités auxiliaires ou « supplétives » furent constituées en Algérie, majoritairement ou exclusivement algériennes, à côté d'une unique formation supplétive européenne : les unités territoriales*. Groupes mobiles de police rurale GMPR (devenus groupes mobiles de sécurité GMS – en 1958), makhzens, aassès, harkas et groupes d'autodéfense (GAD) avaient le point commun d'être recrutés localement, c'est-à-dire de servir à proximité de leur lieu de vie, et d'être considérés le plus souvent comme des soldats de seconde zone, mal armés, suspects de connivence avec l'ennemi. Comme les Algériens en service dans les unités régulières, il était interdit aux auxiliaires d'utiliser des armes collectives (fusils-mitrailleurs, par exemple) ou de garder seuls les postes. En théorie, ils ne conservaient pas leur armement en dehors des opérations. Ils signaient des contrats courts (quelques mois pour les GMS et les mokhaznis, harkis*), renouvelables, ou pouvaient ne pas laisser de trace écrite à leur engagement (GAD, harkis). Les catégories d'auxiliaires différaient néanmoins par leurs fonctions et leurs logiques d'engagement opérationnel. Leur efficacité militaire était par définition extrêmement variable, mais leur principal apport dépassait ce seul aspect.

« Harkis », « mokhaznis », etc. étaient des mots qui définissaient des formes modernes d'engagement, mais s'inscrivaient aussi dans un lexique

traditionnel impérial. Comme le terme « goumier », ils rappelaient – en réinventant dans le même temps – une tradition.

Pendant la Guerre d'indépendance algérienne, le recours massif aux auxiliaires algériens par l'armée française dépasse en effet les cadres classiques du maintien de l'ordre colonial : pour les militaires convaincus des doctrines de la guerre révolutionnaire*, il s'agissait, en distribuant des armes à des centaines de milliers d'Algériens, de construire « l'Algérie nouvelle », favorable à la France et d'engager le plus largement possible la population rurale algérienne dans le conflit. En armant massivement des paysans, l'armée française a inscrit la guerre au cœur même des communautés villageoises, instrumentalisant et amplifiant les conflits qui pouvaient y préexister.

Politiquement et « psychologiquement », les auxiliaires manifestaient de façon tangible le « ralliement » des populations algériennes au côté de la France – un « choix de la France », une « fidélité » toujours vantée soixante ans après la fin de la guerre. Les archives* audiovisuelles conservent de nombreuses traces de ces cérémonies de remise d'armes, organisées lors de la « mise en autodéfense » d'un village – témoignage du ralliement des « Français musulmans ». Entre 1958 et 1960, l'armée étudie différents projets visant à donner un contenu politique à l'engagement dans les unités auxiliaires – elles se soldent par autant d'échecs.

Au plus fort de leur engagement, les supplétifs algériens furent entre 100 000 et 120 000. Les registres militaires manquant de précision, on ne peut qu'estimer imparfaitement le nombre total d'Algériens passés par l'une ou l'autre des unités entre 1954 et 1962 : au minimum 200 000, au maximum 400 000. Malgré l'imprécision, rapportés à la population rurale masculine, ces chiffres incitent à ne pas considérer cette expérience comme un simple épiphénomène de la politique française du maintien de l'ordre en Algérie, mais à l'inscrire dans l'histoire économique et sociale du monde rural durant la Guerre d'indépendance. Ainsi, dans *Le Déracinement* (Minuit, 1964),

Pierre Bourdieu* et Abdelmalek Sayad* ont montré que pour certains villages de Kabylie, la part des revenus monétaires apportée par les auxiliaires était proche de celle issue des transferts de l'émigration* – soit environ un tiers des revenus d'une communauté villageoise.

Mais du point de vue des supplétifs eux-mêmes, qu'est-ce qui a bien pu expliquer le succès des recrutements ? Pourquoi s'engager ? Les causes sont multiples, bien sûr. Les bouleversements économiques et sociaux nés de la guerre – paupérisation et déclassement – se mêlent à des traditions plus anciennes, mais aussi à des fractures sociales, parfois familiales. Les archives militaires françaises ne laissent jamais imaginer de difficulté pour trouver des candidats. Les supplétifs avaient-ils conscience au moment de leur engagement de rejoindre indéfectiblement un camp contre un autre ? On peut en douter. Les discours militants, les identités issues de 1962 figent et sclérosent les antagonismes, négligent les zones grises du conflit, les allers et retours, les différentes possibilités de composer avec un engagement. Entre une population qui reste et une population qui part, c'est bien l'après-guerre qui transforme un contrat temporaire en identité, transmise aux générations* suivantes. Loin de clore l'histoire des désormais ex-auxiliaires de l'armée française, 1962 marque le point de départ d'un nouveau récit.

François-Xavier HAUTREUX

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron, *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*, L'Atelier, 2008 • François-Xavier Hautreux, *La Guerre d'Algérie des harkis (1954-1962)*, Perrin, 2013.

SUPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, AASSÈS

Les *aassès* sont des unités supplétives formées à la fin de l'année 1960, qui disparaissent officiellement un an plus tard. On retrouve toutefois des

auxiliaires servant sous ce statut jusqu'à la fin du conflit. La dénomination (qui connaît différentes orthographes) renvoie au terme arabe qui signifie « gardiens ».

L'apparition tardive des aassès dans le conflit est une conséquence de la disparition des unités territoriales* (UT). Une minorité d'Algériens servait en effet au sein des UT – quelques centaines avant 1958, un peu moins de 8 000 fin 1959. L'intégration d'Algériens dans les UT répondait après mai 1958 à un objectif de propagande* explicite – Raoul Salan* écrivait ainsi en juin à Pierre Guillaumat, ministre des Armées, qu'il s'agissait ainsi de « souder effectivement les deux communautés, Français de souche européenne et Français de souche nord-africaine ». Après la dissolution des UT, il n'est pas question pour l'état-major de se passer de ces auxiliaires.

Le commandement dénombre jusqu'à 5 500 aassès en 1961. Outre les anciens membres des UT, une partie des aassès étaient auparavant des harkis*. Leur statut et leur salaire sont en effet identiques. Ils ne s'en distinguent que par l'origine de leur financement (crédits civils pour les harkis, crédits du ministère des Armées pour les aassès) et par certaines facilités offertes aux aassès souhaitant s'engager dans l'armée régulière. Au-delà du service effectué, certains aassès doivent donc être considérés comme des sortes de supplétifs de papier, dont l'existence relève des méandres parfois kafkaïens de l'administration de l'armée française en Algérie : dans le cadre de la réduction des effectifs harkis en 1961, la transformation temporaire d'un harki en aassès lui permet en effet d'acquérir des droits d'ancienneté en cas d'engagement dans l'armée régulière.

Les missions remplies par les aassès sont relativement mieux définies que celles des harkis. Il s'agit en effet, à la suite des UT, d'un rôle essentiellement statique : surveillance de « points sensibles », d'axes de communication, de bâtiments publics ou privés (installations agricoles, notamment), etc.

Comparés aux autres unités auxiliaires, les aassès furent celles qui rencontrèrent le moins de succès. Dans la perspective de la fin des combats,

la suppression de ces unités fut la plus rapide à mettre en œuvre. Les aassès disparaissent administrativement le 8 novembre 1961, et la plupart des intéressés signent des contrats de harkis.

François-Xavier HAUTREUX

Bibl. : François-Xavier Hautreux, *La Guerre d'Algérie des harkis (1954-1962)*, Perrin, 2013 • Marie Dumont, « Les unités territoriales », in Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse, *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001.

SUPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, COMMANDO « GEORGES »

Le commando « Georges » est un commando de chasse, engagé entre février 1959 et avril 1962. Il tire son nom de l'homme qui le commande : le lieutenant Georges Grillot. Ancien d'Indochine* où il a commandé une section de « partisans » vietnamiens, Grillot est en 1959 officier* au 3^e régiment de parachutistes coloniaux (RPC) dirigé par Marcel Bigeard*, commandant le secteur militaire de Saïda.

Le commando « Georges » est exceptionnel à plus d'un titre. Par sa composition tout d'abord. « Georges » ne recrute dans son commando que des Algériens, sous statut harki*. Une partie des membres du commando sont d'anciens membres du FLN* « ralliés » – la légende du commando veut que tous ses membres le soient. Ainsi Youcef Ben Brahim, le plus proche adjoint de Grillot, se présente comme un ancien commissaire politique du FLN recruté lors de son séjour au centre de tri et de transit* de Saïda.

Par son organisation interne ensuite : comprenant jusqu'à 250 hommes en 1960 (contre une centaine pour un commando de chasse classique), « Georges » adopte une structure mimant celle de l'ALN* : ses sections sont surnommées *katibas* et des « commissaires politiques » encadrent les

hommes. Payés comme les autres harkis, les chefs de groupe reçoivent des primes « au rendement ».

Par son activité enfin : le commando « Georges » est utilisé par le commandement comme un groupe d'intervention à l'échelle du secteur, puis de tout le corps d'armée d'Oran. Unité bien équipée, au bilan opérationnel impressionnant, décorée par de Gaulle* lui-même, célébrée dans différentes publications et reportages télévisés dès l'été 1959, elle s'est également rendue célèbre par sa brutalité – des méthodes violentes reconnues et justifiées au nom de l'efficacité et des « mœurs » algériennes.

Ses membres connaissent les mêmes conditions de démobilisation que les autres harkis en 1961-1962, entre engagement dans l'armée, désertions, désarmement et licenciements. Le commando « Georges » est officiellement dissous en avril 1962. Une partie de ses anciens membres sont enlevés et exécutés.

François-Xavier HAUTREUX

Bibl. : Général Robert Gaget, *Commando Georges, des harkis de feu*, Jacques Grancher, 1990 • François-Xavier Hautreux, *La Guerre d'Algérie des harkis (1954-1962)*, Perrin, 2013 • Pascal de Pautremat, « Le commando Georges, de la contre-guérilla à la tragédie (1959-1962) », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, t. I, n° 213, 2004.

SUPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, GROUPES D'AUTODÉFENSE (GAD)

Les groupes d'autodéfense (GAD) sont des unités auxiliaires constituées d'hommes, auxquels l'armée française fournit des armes à feu pour assurer la défense de leur village.

Confondus avec les harkis* jusqu'à l'été 1956, les membres des GAD s'en distinguent alors par le caractère statique de leurs missions. Les hommes qui constituent les GAD ne signent pas de contrat, ne reçoivent pas de solde. La formation d'une autodéfense s'accompagne néanmoins de certains avantages : priorité lors des distributions de vivres, recrutement préférentiel sur les chantiers, autorisations de circuler, aide médicale, etc.

Conséquence du caractère peu formalisé de leur engagement, les dénombrements produits par l'armée sont souvent imprécis et sujets à caution. En janvier 1957, le commandement dénombre 141 groupes, comprenant 3 500 gardes. Fin 1958, ils sont entre 12 000 et 16 000 hommes, formant 600 groupes. À compter de cette date, la mise en autodéfense de la population rurale devient un objectif prioritaire du commandement en chef. L'apogée est atteint fin 1960, avec 62 000 hommes, armés de 28 000 fusils et répartis dans 2000 GAD.

Dans le discours militaire, la création d'un GAD doit répondre à une demande formulée par la population elle-même. Dans les faits toutefois, les GAD relèvent, comme les autres unités auxiliaires, d'une stratégie décidée par le commandement en chef.

Leur rôle militaire est très limité. L'armement des GAD est médiocre, constitué d'abord de fusils de chasse, puis d'armes de guerre anciennes (fusils Lebel). À partir de 1959, le commandement tente de leur conférer un rôle opérationnel actif, sans grande réussite. Leur intérêt pour l'armée demeure essentiellement dans le symbole d'une population rurale assurant elle-même sa protection contre les « rebelles ». Une fois un GAD créé, le village est considéré comme « rallié ». La mise en scène de ce ralliement, avec cérémonie et visite d'officiels, témoigne de cette fonction. Avec l'avancée des négociations* de paix, une telle stratégie devient caduque. Durant l'été 1961, le désarmement des GAD est entamé, présenté comme une mesure de sécurité à la suite des « désertions » (lorsque des gardes armés

disparaissaient). Aucune alternative ne leur est laissée. Quelques semaines après la signature des accords d'Évian*, tous les GAD sont désarmés.

François-Xavier HAUTREUX

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Les supplétifs algériens de l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle*, n° 48, 1995 • François-Xavier Hautreux, *La Guerre d'Algérie des harkis (1954-1962)*, Perrin, 2013.

SUPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, GROUPES MOBILES DE POLICE RURALE (GMPR)/ GROUPES MOBILES DE SÉCURITÉ (GMS)

Les groupes mobiles de police rurale (GMPR), devenus groupes mobiles de sécurité (GMS) en 1958, sont des unités auxiliaires composées d'une centaine d'hommes majoritairement algériens, surnommés généralement « goumiers » ou parfois « Jean-Pierre » (par déformation du sigle GMPR).

Elles sont créées le 14 janvier 1955. Le projet de former de telles unités est toutefois antérieur au déclenchement de l'insurrection nationaliste. Les GMPR devaient initialement constituer des unités mobiles, motorisées ou à cheval, opérant en réserve d'intervention des forces assurant la sécurité dans les campagnes algériennes. Ils devaient agir en groupe (non fractionnés), de façon autonome. Le développement de la guerre ne permet toutefois pas de respecter ces règles d'engagement et il devient très difficile de percevoir des missions uniformes à l'échelle de l'Algérie. Concrètement, si certains GMPR/GMS continuent d'assurer des missions d'intervention, d'autres (la plupart, semble-t-il) participent comme des unités de secteur au quadrillage

du bled, assurant patrouilles, protection des chantiers, ravitaillement des postes. Ils servent le plus souvent par sections de 20 à 30 hommes.

On dénombre 84 groupes en janvier 1957, rassemblant 4 748 auxiliaires de police*. Fin 1958, ils sont 9 000 répartis dans 94 groupes. L'effectif n'augmente guère par la suite. Force civile à l'origine, les groupes passent sous commandement militaire en mars 1958.

Les GMPR/GMS se distinguent des autres unités supplétives par un fort encadrement, majoritairement d'origine européenne (officiers* et sous-officiers* issus de l'armée). Les gardes, quant à eux, sont tous Algériens à la fin de la guerre. Comparativement aux autres supplétifs, les membres des GMPR/GMS sont mieux armés (fusils plus modernes, armes à répétition plus nombreuses), ils sont logés par l'administration avec leurs familles. S'ils touchent le même salaire de base que les mokhaznis ou les harkis*, ils bénéficient de certaines primes et avantages sociaux. Le recrutement s'effectue en priorité parmi les anciens combattants*. Les groupes servent le plus souvent hors de leur lieu de recrutement.

À la fin de la guerre, les gardes des GMS (environ 10 000 hommes en mars 1962) sont transférés vers la Force locale* après la signature des accords d'Évian*. Ils rejoignent alors le sort des membres de cette autorité, entre désertion et récupération par le FLN* au pouvoir.

François-Xavier HAUTREUX

Bibl. : François-Xavier Hautreux, *La Guerre d'Algérie des harkis (1954-1962)*, Perrin, 2013.

SUPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, HARKIS

Les harkis* sont des soldats auxiliaires de l'armée française, engagés dans les campagnes algériennes entre 1955 et 1962. L'étymologie algérienne

du terme renvoie au XIX^e siècle et à une expédition fiscale ou punitive. Il tombe ensuite en désuétude. Le terme est également en usage au Maroc*, où son usage s'est maintenu au XX^e siècle. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les harkis marocains sont des auxiliaires temporaires, engagés pour participer à des opérations de police*, encadrés par des mokhaznis.

En Algérie entre fin 1954 et l'été 1956, différentes initiatives locales font état de l'engagement de ruraux algériens légèrement armés au côté des unités françaises pour des opérations à proximité de leurs villages. Le mot « harkis » est alors utilisé sans exclusive pour désigner ces auxiliaires. Certaines sources insistent sur le caractère collectif de leur engagement (« tribal »). Le 7 août 1956, une circulaire signée du ministre résidant formalise ces initiatives. Elle crée deux nouvelles unités supplétives : les groupes d'autodéfense (GAD) et les « harkas » (unité regroupant des harkis). Les harkis sont distingués par leur « participation active aux opérations de maintien de l'ordre ». Unité civile à l'origine (leur financement le demeure jusqu'à la fin de la guerre), les harkis passent sous l'autorité effective de l'armée à compter du 1^{er} juillet 1957.

Auxiliaires souvent définis par le caractère journalier de leur engagement davantage que par leurs missions, la plupart des harkis ne signent pas de contrats. Leur solde est équivalente à celle des autres auxiliaires algériens (750 francs par jour pour un harki du rang, puis 825 francs à partir de 1958), mais peut être diminuée par différentes retenues (frais d'équipement, de nourriture, par exemple, jusqu'à la moitié du total). Lors des opérations, les harkis sont équipés d'armes anciennes prélevées sur les stocks : fusils de chasse exclusivement entre 1954 et 1957, puis fusils de guerre et armes à répétition en petit nombre (pistolets-mitrailleurs essentiellement).

Le nombre de harkis ne cesse d'augmenter durant la guerre : on en dénombre autour de 2 000 en janvier 1957, 28 000 fin 1958 et jusqu'à 60 000 environ entre 1959 et 1961.

Prévus à l'origine comme des auxiliaires mobilisés de façon temporaire, les harkis doivent pourtant être considérés comme une troupe pérenne dès 1957. Ils effectuent leurs missions dans les campagnes, sur tout le territoire algérien, le plus possible à proximité de leur lieu de recrutement. Au moment de leur plus fort emploi, les harkis représentent un appoint susceptible de compléter les unités. Ils sont souvent intégrés collectivement au dispositif de quadrillage. Ils partagent le même type d'expérience que les appelés métropolitains. Certains groupes de harkis peuvent tenir un poste militaire de façon autonome, voire un quartier de pacification* (échelon de base du dispositif de quadrillage).

Dès l'origine et jusqu'à la fin de la guerre, des harkis peuvent également remplir certaines tâches spécifiques (guides, pisteurs, traducteurs, par exemple). Quelques milliers servent dans des unités d'élite de type commandos*, dont les « commandos de chasse », créés par Maurice Challe* fin 1958, fournissent le modèle. Là, les harkis combattent individuellement ou en petits groupes, intégrés dans les sections de combat ou de renseignement. Quelques situations rarissimes ont mené à la constitution de commandos entièrement composés de harkis, comme le commando « Georges ». Sauf exception, les règles d'emploi des harkis interdisent en effet les opérations autonomes. Malgré la « confiance » évoquée après-guerre par certains de leurs anciens chefs, la hiérarchie militaire s'est toujours méfiée de possibles désertions et multiplie durant toute la durée de la guerre les mesures de surveillance.

À partir de 1961, le nombre de harkis commence à diminuer. Ils sont, de fait, le groupe de supplétifs démobilisés le plus tardivement. On compte encore plus de 40 000 harkis en mars 1962. Après la signature des accords d'Évian*, trois à quatre mille sont transférés dans la « Force locale* », environ le même nombre s'engage dans l'armée régulière, alors qu'aux alentours de 90 % d'entre eux sont licenciés – une situation qui est

encouragée par la hiérarchie militaire et le gouvernement par le versement de primes et d'aides diverses.

Le mot « harkis » se charge alors de nouveaux sens, polysémiques. Pour certains Algériens qui revendiquent leur nationalisme*, il devient un symbole à même de jeter l'opprobre sur une partie de la population accusée de collusion avec l'ennemi, une sorte de « parti de la France » qui peut, en fonction du besoin, désigner d'anciens auxiliaires, policiers ou notables « profrançais ». Dès le printemps 1962, ces harkis sont parfois arrêtés, parfois tués, souvent victimes de relégation, privés d'emplois ou d'aides sociales, leurs terres saisies. Côté français, les nouveaux contours du mot sont également troubles, désignant parfois l'ensemble des anciens auxiliaires, parfois les « musulmans menacés » en Algérie, parfois encore des groupes d'Algériens transférés en France après le printemps 1962.

François-Xavier HAUTREUX

Bibl. : Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron, *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*, L'Atelier, 2008 • François-Xavier Hautreux, *La Guerre d'Algérie des harkis (1954-1962)*, Perrin, 2013 • Alice Zeniter, *L'Art de perdre*, Flammarion, 2017.

SUPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, MOKHAZNI

Gardes associés aux sections administratives spécialisées* (SAS), les mokhaznis (ou « moghaznis », qui forment un « makhzen ») constituent une force de police* rurale sous le commandement d'un officier* des Affaires algériennes. Leur dénomination renvoie étymologiquement à une force d'appoint au service du pouvoir. Si le terme tombe en désuétude après la conquête en Algérie, il continue d'être utilisé au Maroc* et en Tunisie*, où il désigne à la fois une force supplétive et l'appareil d'État.

Créés en septembre 1955 dans le contexte de la Guerre d'indépendance, les makhzens sont des groupes formés d'une trentaine d'hommes, recrutés généralement autour de la SAS parmi la population algérienne. Les candidats ayant une expérience militaire sont recherchés – celle-ci devient obligatoire à partir de 1959. Ils signent des contrats de six mois et touchent un salaire de base de 750 francs par jour en 1955. On dénombre environ 3 500 mokhaznis en janvier 1957 et jusqu'à 20 000 fin 1959, en service dans 690 SAS.

Les mokhaznis sont chargés en premier lieu de la défense rapprochée du territoire de la SAS. Rapidement, toutefois, leurs missions se diversifient, en fonction de l'officier qui les commande. Aux gardes de chantiers et ouvertures de pistes s'adjoignent alors éventuellement une participation aux opérations militaires du secteur (ratissages, embuscades*, etc.). Les mokhaznis peuvent également assister les chefs de SAS dans leur mission de renseignement, en jouant le rôle de traducteur et, pour certains, de tortionnaire. Leur armement est comparable à celui des harkis*, quoiqu'un peu plus moderne et comptant quelques armes à répétition (pistolets-mitrailleurs et fusils-mitrailleurs). Les mokhaznis et leurs familles sont logés à proximité du centre de la SAS (« cité makhzen »), formant souvent un quartier à part.

Dès 1959, le gouvernement tente de limiter le rôle opérationnel des SAS – et, partant, celui des mokhaznis. En 1961, elles sont démilitarisées. Le nombre de mokhaznis diminue alors pour la première fois. On en compte toutefois encore 18 000 au 1^{er} mars 1962. Entre février et juin 1962, les SAS sont supprimées, remplacées par d'éphémères « centres d'aide administrative » (CAA). Les gardes algériens souscrivent peu à cette évolution. Le nombre de désertions – jusqu'alors extrêmement limité – augmente jusqu'au tour de 250 mensuels en mars et avril. Désarmés, les mokhaznis disparaissent administrativement durant cette période. Ils sont licenciés pour la plupart. Leur situation, dès lors, est comparable à celle des harkis.

Bibl. : François-Xavier Hautreux, *La Guerre d'Algérie des harkis (1954-1962)*, Perrin, 2013 • Gregor Mathias, *Les Sections administratives en Algérie • Entre idéal et réalité*, L'Harmattan, 1998 • Fabien Sacriste, *Les Camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés (1954-1962)*, Presses de Sciences Po, 2022.

SURISIS

Les sursis représentent un sujet d'intérêt croissant pour les jeunes et la société pendant la guerre d'Algérie. La loi du 31 mars 1928 fixe la limite d'âge de 25 ans maximum pour les sursis pour études, sauf pour les disciplines médicales où elle est de 27 ans. Les mineurs de fond peuvent par ailleurs être sursitaires de même que les jeunes gens qui ont déjà un frère sous les drapeaux en Algérie. En 1959, ils sont respectivement 1 500 et 7 500.

L'état de guerre doit entraîner la résiliation de tous les sursis, mais cet état n'est pas déclaré car la France ne peut être en guerre contre elle-même (l'Algérie est alors composée de départements français). Cela convient aussi à l'armée qui trouve des officiers* de réserve parmi ces sursitaires même si cela peut poser problème : les étudiants* sursitaires ne sont pas forcément de bons officiers en opération.

Le nombre de sursitaires s'accroît fortement avec l'augmentation du nombre de bacheliers (de 30 000 en 1950 à 60 000 en 1960) et du nombre d'étudiants (de 123 000 en 1946 à 200 000 en 1959). La proportion de sursitaires dans chaque contingent croît ainsi de 7,4 % des conscrits en 1955 à 12,9 % en 1958, avant de baisser légèrement puis de remonter à 13,6 % en 1961 et à 16,9 % en 1962.

Cette augmentation entraîne parfois des critiques à l'encontre des étudiants. *L'Aurore* titre : « Supprimez les sursis d'études ! » en avril 1956. Les étudiants se font parfois traiter de « planqués ». Or, certains étudiants ont participé à la guerre du fait de leur sursis ; ils l'auraient évitée s'ils n'avaient pas fait d'études. Mais l'augmentation des sursitaires est aussi un signe croissant du rejet de la guerre d'Algérie par les jeunes.

Le nombre de sursitaires incorporés devient même inférieur au nombre de jeunes gens mis en sursis, ce qui pose problème au Gouvernement, qui doit faire face au phénomène des classes creuses nées pendant l'entre-deux-guerres. Par l'ordonnance du 12 juillet 1958, les services de recrutement de l'armée traquent les « sursis abusifs », en vérifiant l'assiduité aux cours et en sanctionnant les échecs répétés aux examens. Surtout, l'instruction interministérielle du 11 août 1959 signée par Pierre Guillaumat (Armées) et André Boulloche (Éducation nationale) limite considérablement les possibilités de sursis et entraîne la suppression brutale de 20 000 d'entre eux.

La contestation gagne les enseignants, les universitaires et l'Unef*. Celle-ci effectue 7 000 recours contre les décisions de résiliation avec l'aide d'avocats et organise deux journées de grèves* et de manifestations* au printemps 1960. Cela montre sa capacité de mobilisation, qu'elle poursuit en 1960 et au-delà, jusqu'en 1968... Pour une partie de la jeunesse, le service militaire* représente désormais moins un rite de passage qu'une menace.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Ludivine Bantigny, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Fayard, 2007 • Jean-Charles Jauffret, *La Guerre d'Algérie. Les combattants français et leur mémoire*, Odile Jacob, 2016.

SUSINI, JEAN-JACQUES (1933-2017)

Né à Alger, d'origine corse, Susini entreprend des études de médecine à Alger et en métropole, qu'il ne conclut à Paris qu'en... 1978. La politique le mobilise très jeune, au RPF puis dans les droites nationalistes : de Jeune Nation* au Mouvement national étudiant qu'il lance à Lyon* en 1957. En 1958, réservé mais favorable à de Gaulle*, il revient à Alger, milite au Front national français de Joseph Ortiz* et succède en 1959 à Lagaillarde*, à la tête de l'Agea*. Les barricades de janvier 1960 accélèrent son basculement. Arrêté et incarcéré en métropole comme Lagaillarde, il comparaît libre au procès et en profite pour rejoindre Madrid où il échafaude l'OAS*, au début 1961. Il est alors dans l'entourage immédiat de Salan* et revient avec lui sur Alger lors du putsch* d'avril. L'échec du putsch débouche sur la structuration de l'OAS. Susini y joue un rôle de premier ordre. Officiellement, il est chargé de l'action psychologique* et de la propagande* mais son contact direct avec Salan et ses liens avec Roger Degueudre*, le patron des commandos « Delta », lui confèrent un périmètre d'intervention plus étendu : il a été présenté comme le « n° 2 de l'OAS ». Cette influence n'a pas manqué de nourrir des controverses quant à son rôle dans des affaires mettant en cause l'état-major de l'OAS (l'élimination de Michel Leroy et de René Villard en janvier 1962) ou son rôle dans l'« accord » FLN*/OAS de juin 1962 dénoncé par d'autres dirigeants mais qu'il n'a cessé de justifier. Tout comme le recours à la violence de l'OAS. Réfugié en Italie* après juillet 1962, il n'a jamais décroché. Le 15 août 1964, il organise avec André Rossfelder l'attentat raté du Mont-Faron contre de Gaulle. Revenu en France, il tente dès 1969 de rebondir en politique *via* l'associationnisme rapatrié mais il doit s'en éloigner après sa mise en cause dans l'enlèvement et la disparition du colonel Gorel, trésorier de l'OAS. Faute d'un horizon judiciaire dégagé, il s'investit dans une société d'études et de gestion en sécurité dont il devient le PDG au début des années 1980. Il revient en politique aux législatives de 1997, comme candidat du Front national à Marseille* (il est battu par Guy Hermier). Élu au conseil régional l'année suivante, il y siège jusqu'en 2004.

Il boucle ainsi un parcours politique où la défense de l'Algérie française et ce qu'il appelait « le sens du combat de l'OAS » ont tenu une place centrale.

Olivier DARD

Bibl. : Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011 • Bertrand Le Gendre, *Entretiens avec Jean-Jacques Susini. Confessions du n° 2 de l'OAS*, Les Arènes, 2012 • Clément Steuer, *Susini et l'OAS*, L'Harmattan, 2004.

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS (SNI)

Le SNI Algérie est divisé en trois sections, selon les trois départements : Alger, Oran, Constantine. Il compte jusqu'à 3 000 syndiqués en 1956 ; les instituteurs dits « musulmans » y sont assez bien représentés.

Le 6 février 1956, le voyage de Guy Mollet* à Alger et les conditions de son accueil contribuent à une fracture au sein de la section d'Alger. Une bonne moitié des syndiqués quittent le SNI pour former le « syndicat indépendant », partisan de « l'Algérie française ». Son bulletin, *L'École française*, est le pendant de *L'École républicaine*, qui est l'organe de la section historique. Dès lors, les oppositions sont déclarées. De 1956 à 1962, une lutte d'influence permanente s'installe entre les deux syndicats. En revanche, en métropole, les débats du syndicat national restent globalement alignés sur le principe de la table ronde.

La participation des musulmans au syndicat est ancienne et on peut la faire démarrer un peu avant la fondation de *La Voix des humbles* (1922-1939) par Saïd Faci et Mohand Lechani. L'intégration des instituteurs « musulmans » ne fait guère avancer l'action syndicale en situation coloniale. Mais ils œuvrent en faveur de la fusion des enseignements « européen » et « indigène », puis désignés comme A et B, avant qu'ils ne fassent qu'un avec le décret du 15 mars 1949. Les instituteurs musulmans militent également

pour l'enseignement de la langue arabe et contre l'abaissement du niveau du recrutement des enseignants, quand le gouverneur Jacques Soustelle* ouvre celui-ci aux instructeurs. Ils appuient les plans de scolarisation, notamment de 1944 et de 1958. Certains s'engagent dans les centres sociaux éducatifs* (CSE), en s'inscrivant dans la lignée de la lutte du SNI contre l'analphabétisme.

À la fin de la guerre, le travail syndical s'effectue dans des conditions de plus en plus difficiles, voire intenable. Les enseignants syndicalistes sont dès lors happés par la spirale des violences, jusqu'à l'assassinat des six principaux responsables des CSE, exécutés par l'OAS* le 15 mars 1962.

À la veille de l'indépendance, les représentants du SNI sont engagés en lien avec l'Exécutif provisoire* et leurs camarades syndicalistes algériens, dans la préparation de la rentrée scolaire de septembre. La première rentrée de l'indépendance assurée, le travail syndical continue et le SNI sections algériennes se transforme en Association professionnelle des instituteurs français en Algérie (Apifa) dont un des responsables est l'instituteur pied-noir* Louis Rigaud.

Aïssa KADRI

Bibl. : *L'École libératrice*, organe du Syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Union française (1953 à 1962) • Charles Koenig, « Souvenirs et témoignage d'un membre de l'Exécutif provisoire algérien », *Cahiers du Centre fédéral de l'Éducation nationale (FEN)*, n° 1, 1992 • Louis Rigaud, « Vie et militantisme en Algérie de 1922 à 1964 », *Cahiers du Centre fédéral de l'Éducation nationale (FEN)*, n° 12, 1995.

T

13 MAI 1958

Si la guerre menée en Algérie est centrale dans la chute de la IV^e République*, elle n'en est pas la seule cause. Cette République est en elle-même fragile. Sa Constitution contraint les partis à nouer des alliances pour former des gouvernements disposant d'une majorité au Parlement et ces coalitions ne résistent pas longtemps. Du déclenchement de la guerre à la chute du régime, six gouvernements se succèdent ainsi. Outre la guerre en Algérie, ils doivent affronter les problèmes financiers posés par l'inflation qu'ils n'arrivent pas à juguler.

L'internationalisation* du conflit est quant à elle l'élément déclencheur de la crise. En effet, le 8 février 1958, l'aviation française, poursuivant jusqu'en Tunisie* l'ennemi algérien qui s'y replie, pilonne le village de Sakiet Sidi Youssef*, faisant des dizaines de morts et plus d'une centaine de blessés. Le président Bourguiba saisit l'ONU* et riposte en organisant le blocus de la base de Bizerte*, en fermant des postes consulaires français et en appelant au retrait des troupes de l'ex-puissance coloniale encore présentes sur son sol. Craignant un embrasement de la région, la diplomatie anglo-saxonne propose alors ses « bons offices » pour tenter de résoudre ce contentieux. En acceptant de rencontrer Harold Beeley, pour le Foreign Office, et Robert Murphy, pour le secrétariat d'État américain, Félix

Gaillard*, chef du gouvernement, déroge à la ligne suivie depuis 1954 : refuser toute intervention étrangère. Puisque l'Algérie fait partie intégrante de la République, les autorités françaises défendent qu'il s'agit d'affaires intérieures, relevant de leur seule souveraineté. Le FLN*, au contraire, déploie depuis le début de la guerre une stratégie d'internationalisation fructueuse.

La rencontre avec les diplomates anglo-saxons vaut à Félix Gaillard d'être renversé le 15 avril 1958. Après les complexes et délicates tractations qui suivent invariablement les démissions des présidents du conseil sous la IV^e République, Pierre Pflimlin*, du MRP*, est pressenti, le 9 mai, pour former un nouveau gouvernement. En désaccord, car Pflimlin s'est déclaré favorable à des pourparlers, les partisans de l'Algérie française appellent à manifester le 13 mai, jour prévu pour son investiture. Au fait des mobilisations antérieures, dont celle du 6 février 1956 contre Guy Mollet*, lors de la fameuse « journée des tomates* », les autorités tentent d'encadrer le mouvement à Alger. Elles organisent, sous la conduite du général Salan*, une cérémonie aux monuments aux morts*. Les Français d'Algérie ont pris l'habitude d'y exprimer leur colère. Outre que le monument symbolise leurs sacrifices antérieurs, lorsqu'ils ont répondu à l'appel de la France en guerre, il leur permet de se rassembler aux portes du pouvoir. Il est situé en contrebas de la place du Forum, qui borde le Gouvernement général* (le « GG »). De son long balcon blanc orné de deux colonnes entre lesquelles se placent les orateurs s'adressant à la foule, aisément reconnaissable dans l'iconographie de la guerre, seront lancées des formules devenues fameuses, dont le « Je vous ai compris » de De Gaulle*, le 4 juin.

Le rassemblement algérois du 13 mai doit rendre hommage à trois soldats français tombés aux mains du FLN. Le 9 mai, jour où le nom de Pflimlin a émergé, un communiqué du FLN a affirmé que ces trois soldats avaient été exécutés après avoir été jugés pour « tortures, viol* et assassinat ». Si l'information reste à vérifier (il est possible que ces prisonniers* soient morts

autrement), il n'empêche que le FLN entend ainsi lancer une controverse cruciale. Il déclare en effet que l'exécution des trois soldats riposte à celle d'Abderrahmane Taleb, guillotiné le 24 avril précédent. Ce jeune chimiste de 26 ans, qui fabriquait les bombes de la « bataille d'Alger* », avait été trois fois condamné à mort par le tribunal militaire d'Alger. Le FLN, par conséquent, pose la question de la réciprocité du traitement des prisonniers, dans cette guerre soustraite aux conventions de Genève* qui fixent les règles à suivre en cas de conflit armé. « Nous ne respecterons les lois de la guerre que si l'adversaire fait de même. Que les familles des soldats français en Algérie le sachent. Il leur revient d'exiger que cesse le massacre des combattants algériens prisonniers », déclare le FLN, repris par la presse* ; pour lui, en l'absence d'armée régulière, les auteurs d'attentats sont des « combattants ». La suite des événements relègue cette question au second plan ; elle finit par être occultée. Pour longtemps se fixe, dans l'historiographie française, une narration du 13 Mai débutant par l'exécution des trois soldats sans mentionner celle d'Abderrahmane Taleb, ni la controverse avortée du FLN.

En effet, le 13 mai, les manifestants rassemblés devant le monument aux morts prennent d'assaut le « GG » et un Comité de salut public est formé. Pour la première fois s'unissent des militaires (Massu*, chef de la 10^e division parachutiste*, Salan, commandant en chef) et des activistes (Pierre Lagayette*, Joseph Ortiz*, Robert Martel). Le gaulliste Léon Delbecq, envoyé de métropole par Jacques Chaban-Delmas, les convainc de s'en remettre à de Gaulle. Le 15 mai, Salan fait acclamer le nom du général qui, promptement, se dit « prêt à assumer les pouvoirs de la République ». Le 17 mai, Jacques Soustelle*, lui aussi venu de métropole, enchaîne des slogans reliant de Gaulle à la sauvegarde de la République et de l'Algérie française : « Vive la République », « Vive l'Algérie française », « Vive la France », « Vive de Gaulle ».

Sauveur ou fossoyeur de la République ? La question est posée. S'il revient au pouvoir, de Gaulle, hostile à la IV^e, changera de régime et le « putsch » du 13 Mai suscite les pires craintes. Le plan « Résurrection* » prévoit des parachutages à Paris ainsi que la formation de Comités de salut public en Corse, où le colonel Thomazo est envoyé d'Alger avec le titre de gouverneur militaire. En Algérie, où de nombreux Comités de salut public sont formés, des personnalités, comme les avocats Gisèle Halimi* et Pierre Braun, des représentants de l'autorité légale, notamment des préfets*, sont arrêtés et détenus ou étroitement surveillés. Le dispositif de protection urbaine* (DPU) met à profit son quadrillage d'Alger pour embrigader des Algériens et leur faire rejoindre les manifestations*. Le terme trompeur de « fraternisations », utilisé pour les désigner, masque leur caractère limité et encadré si ce n'est contraint. Elles n'en ont pas moins été interprétées comme les signes d'une confiance nouvelle et prometteuse.

À Paris, la résistance s'organise autour du PCF* et de personnalités comme François Mitterrand* et Pierre Mendès France*, avec une grande manifestation de vigilance républicaine, le 28 mai. De Gaulle finit par être investi le 1^{er} juin à la tête d'un gouvernement de cohésion ; le socialiste Guy Mollet est vice-président du Conseil. Soumise par référendum aux Français, le 28 septembre 1958, la nouvelle Constitution entre en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Elle renforce l'exécutif, selon les vœux de De Gaulle qui, par ailleurs, prend le contrôle de la politique algérienne. Difficiles à connaître, ses intentions d'alors continuent d'être discutées. Il reste de cette histoire une Constitution marquée par cette conjoncture.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2012 • Jean-Paul Thomas, Gilles Le Béguec et Bernard Lachaise (dir.), *Mai 1958. Le retour du général de Gaulle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 • Maurice Vaïsse, *Alger, le putsch*, Bruxelles, Complexe, 1983.

TCHÉCOSLOVAQUIE

La Tchécoslovaquie est connue dans les pays arabes pour sa vente d'armes à l'Égypte* en 1955. Elle se distingue parmi les pays socialistes d'Europe de l'Est comme le fournisseur le plus important d'armes aux combattants algériens. En 1955-1956, la fourniture d'armes se fait le plus souvent par l'intermédiaire de l'Égypte ou de la Syrie. Dès 1957, les armes pour l'ALN* sont acheminées aux ports égyptiens ou marocains par des bâtiments naviguant sous pavillon de différentes nations ou de sociétés privées de commerce. Elles proviennent des usines tchécoslovaques (le pays a une industrie* d'armement importante), des stocks laissés par la Wehrmacht lors de la Seconde Guerre mondiale ou bien elles sont de fabrication soviétique. Ainsi, le bâtiment yougoslave Slovenia, arraisonné par la marine française en janvier 1958, est chargé de 55 tonnes d'armes et de 95 tonnes de munitions tchécoslovaques. Le premier contrat de vente d'armes direct avec le FLN* a lieu en 1961. L'assistance humanitaire est organisée par la Croix-Rouge*, sa valeur est de l'ordre de 70 000 couronnes en 1957, 250 000 en 1958, mais en 1959-1960 elle augmente à 36 millions (vêtements, vivres, médicaments). Quelques dizaines de blessés de l'ALN sont soignés dans les hôpitaux. Prague accueille la délégation extérieure du PCA* dirigée par le secrétaire général Larbi Bouhali. Celui-ci voyage beaucoup dans les pays d'Europe de l'Est afin de faire connaître la situation en Algérie et de mobiliser pour une aide accrue au FLN. Durant les premières années de l'insurrection, les dirigeants tchécoslovaques ont peu d'informations réelles et authentiques sur le FLN ; celles-ci proviennent exclusivement des PC français et algérien. C'est aussi une raison de la méfiance de Prague à l'égard du FLN. En janvier 1957, le président de la commission des Affaires étrangères du Parlement tchécoslovaque reçoit les deux jeunes délégués du FLN, ce que l'on peut considérer comme premier contact politique. Le gouvernement tchécoslovaque ne reconnaît ni *de facto*, ni *de jure* le GPRA*

lors de sa constitution. Par contre, les organisations non gouvernementales (syndicats, Croix-Rouge) reçoivent la délégation du GPRA en 1960. En septembre de cette même année, lors des travaux de l'Assemblée générale de l'ONU*, Antonín Novotný, président tchécoslovaque, s'entretient avec Krim* Belkacem. Le 25 mars 1961, la reconnaissance *de facto* du GPRA a lieu. La reconnaissance *de jure* se déroule quant à elle deux jours après la signature des accords d'Évian*, le 20 mars 1962.

László NAGY

Bibl. : Petr Zídek, « Une alliance alimentée par l'argent : la Tchécoslovaquie et le FLN (1954-1962) », in Hervé Bismuth et Fritz Taubert (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014 • Philip Muehlenbeck, *Czechoslovakia in Africa, 1945-1968*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015.

TÉBESSI, LARBI (1891-1957)

De son vrai nom Djadri, Larbi Tébéssi est l'un des prédicateurs les plus remarquables du mouvement réformiste. Après des études à la Zitouna et à El Azhar, il regagne la ville de Tébessa, en 1929 où il commence à dispenser un enseignement nourri des idées propagées par l'Association des ulémas* et contribue à multiplier l'ouverture des écoles coraniques à l'échelle de toute la région de Tébessa.

Très apprécié de Ben Badis, il devient en 1935 le secrétaire général de l'AUMA. Par deux fois, il est interné : en 1943 durant six mois et à la suite des manifestations de mai 1945*. Amnistié au printemps 1946, il participe à l'Assemblée générale de l'association dont il devient vice-président. Le départ d'El Ibrahimi* au Caire, en 1951, le met au-devant de la scène.

Au déclenchement de la Guerre d'indépendance, il publie, le 5 novembre 1954, un article dans *El Bassair* intitulé « Les événements de la nuit sombre »

où il déclare : « Actuellement nous ne possédons pas d'informations détaillées et satisfaisantes... Nous ne pouvons donc en faire le moindre commentaire... Ce n'est d'ailleurs pas *El Bassaïr* qui pourrait se permettre de faire preuve de précipitation dans de pareils domaines. »

Si, en apparence, il observe beaucoup de retenue, sans doute par prudence et pour éviter la saisie d'*El Bassaïr* et l'interdiction de l'association, il est l'un des premiers réformistes à s'être rapproché des responsables du FLN*. Ses faits et gestes sont surveillés de près, d'autant plus que plusieurs de ses élèves affiliés à l'association de Tébessa ont rejoint le bureau du FLN à Tunis. Mais il attend le feu vert d'El Ibrahimi contacté par ses émissaires, avant de se prononcer ouvertement pour la lutte armée, à l'issue de l'Assemblée générale de l'AUMA et que confirme le communiqué paru dans *El Bassaïr* le 13 janvier 1956. Il précise sa position en revendiquant un État algérien indépendant dans une conférence de presse le 12 février 1956.

Larbi Tébessi est enlevé de son domicile le soir du 4 avril 1957 durant la « bataille d'Alger* ». Sa famille le recherche vainement. Des informations fantaisistes circulent sur son enlèvement, distillées par les services français, sans preuves tangibles. Trois semaines après sa disparition*, un communiqué de l'AUMA, paru dans *Résistance algérienne* du 29 avril 1957, révèle que « depuis quelques mois, le Cheikh Larbi Tébessi était l'objet de pressions et de manœuvres [...] pour faire de lui “un interlocuteur valable” ».

Il fait partie des milliers de disparus de la Guerre de libération dont la tombe demeure inconnue.

Belkacem BENZENINE

Archives : SHD, 1H 2589 et 2878.

Bibl. : Ali Merad, *Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1960*, Mouton, 1967.

TEITGEN, PAUL (1919-1991)

Paul Teitgen est né en 1919 dans une famille de juristes, très tôt engagée contre le nazisme. Il est déporté, comme son père, Henri, avocat, et son frère, Pierre-Henri, agrégé de droit public. Dirigeants du MRP*, tous deux exercent de hautes responsabilités sous la IV^e République* (son père est vice-président de l'Assemblée nationale). Énarque, Paul Teitgen devient en août 1956 secrétaire général de la préfecture de police* d'Alger. Il s'y distingue en confondant le général Faure*, auteur d'un complot pour installer un militaire au pouvoir, en décembre 1956. Puis, chargé de suivre les arrestations effectuées par les parachutistes*, il assiste impuissant aux disparitions* qui s'ensuivent. Tout en gardant son évaluation confidentielle, il les estime à 3 000. Le procureur général d'Alger, Jean Reliquet, avec qui il est en confiance, en fait état à son ministre en juin 1957.

À cette date, invoquant son passé résistant et sa déportation, Teitgen a déjà remis sa démission mais il n'est nommé qu'en septembre 1957 à un autre poste. Envoyé ensuite au Brésil, il sort de sa réserve en 1959, à l'occasion de l'affaire Audin*. Il témoigne alors à plusieurs procès, dont celui du réseau Jeanson*, rend publiques sa lettre de démission et son évaluation des disparitions. Celle-ci a fini par être contestée. Yves Courrière*, auteur de quatre tomes sur *La Guerre d'Algérie* (Fayard, 1968-1972), a en effet reproduit un document venant de Teitgen mais, outre que l'original n'a pas pu être retrouvé, son interprétation est discutée. Au-delà, pourtant, l'analyse du système répressif algérois prouve l'existence de disparitions massives.

Teitgen est de ces serviteurs de l'État que révolte la torture*, informateurs précieux de Vidal-Naquet*. D'autres ont agi dans l'ombre, tel Reliquet qui a alerté ses supérieurs et affronté Massu*. Chez Teitgen a joué une conscience humaniste et républicaine, forgée dans la Résistance* et un milieu propice. Faute de biographie, *Le Monde** permet de restituer son parcours. Retraité du Conseil d'État en 1978, il s'est illustré en 1985 en soutenant Vidal-Naquet que Jean-Marie Le Pen* attaquait en diffamation pour l'avoir nommé comme tortionnaire. Il est décédé en 1991.

Bibl. : Fabrice Riceputi, « Paul Teitgen et la torture pendant la guerre d'Algérie. Une trahison républicaine », 20 & 21. *Revue d'histoire*, n° 142, 2019 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001 • Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires*, t. II, *Le trouble et la lumière, 1955-1998*, Seuil-La Découverte, 1998.

TÉMOIGNAGES (ALGÉRIE)

Le temps d'une génération* et à la faveur des événements de 1988, de nombreux témoignages ont commencé à être publiés et portent, selon les auteurs, sur la « révolution », la « lutte armée de libération nationale », la « Guerre de libération nationale » et enfin la « Guerre d'indépendance ». L'écriture de l'histoire du temps présent ne peut que s'en réjouir, non seulement en raison des précieux témoignages offerts mais surtout grâce aux pièces d'archives* jointes en annexe des ouvrages.

La plupart des auteurs, militants du mouvement national et/ou acteurs de la Guerre d'indépendance, insistent sur le besoin de lever le voile sur bien des événements et donc de livrer des secrets à l'opinion publique*. Abderrezak Bouhara, officier de l'ALN*, déclare vouloir apporter « des éclairages sur une tranche de l'histoire de notre pays, en livrant un maximum d'éléments d'information et en me libérant [...] de l'autocensure qui pèse sur de nombreux cadres de ma génération ».

Cette déclaration d'intention sonne comme un aveu et semble rompre avec les contraintes imposées par le discours officiel qui relaie le monopole exercé par le parti du FLN*. Mansour Rahal, responsable des transmissions en Wilaya 1*, poursuit le même but : « Sortir de l'ombre et de l'oubli, dans les limites de la mémoire et de notes personnelles, une séquence non négligeable du maquis de la Guerre d'indépendance. »

Chacun des textes publiés a comme préoccupation majeure de remplir un « devoir de mémoire », une exigence morale, une dette envers les martyrs. Mais il y a plus, le « désir de mémoire » exprimé par la jeunesse post-1988 n'a pas manqué d'interpeller la conscience de certains protagonistes de la guerre. S'il est difficile de cerner la relation de cause à effet entre le devoir de mémoire des uns et le désir de mémoire des autres, l'essentiel réside dans la révélation du malaise éprouvé vis-à-vis d'un passé récent compliqué par une conjoncture de crise.

Au cœur de ce malaise aux formes diverses, ce sont « l'héritage de la violence fondatrice » (Omar Carlier) et l'impact des blessures réelles et symboliques qui posent problème tant aux générations de la guerre qu'à celles de l'indépendance.

Aussi, si la part des faits de guerre et leurs atrocités occupent une bonne place, les écrits évoquent aussi la vie intérieure dans les maquis et les dissensions nées de la guerre telles que les cas de désobéissance (individuelle ou collective), les ralliements à l'armée française, les harkis*. Les violentes dissidences nées dans l'Aurès, les désaccords survenus lors de la tenue du congrès de la Soummam* et les oppositions à l'application de ses directives, l'implication de responsables du CCE* dans l'élimination d'Abane* Ramdane, les complots et les purges dans les rangs de l'ALN, la crise de l'été 1962*... mettent à jour les liquidations fratricides et les luttes de pouvoir au sein du FLN-ALN. Autant dire qu'il n'y a plus de secret ni de sujet tabou.

Tant de matériaux représentent des sources utiles aux approches historiques. Leur apport est en mesure de contribuer à une (re)définition des savoirs sur la Guerre d'indépendance. Cependant, l'historien(ne) ne peut s'empêcher de s'interroger sur la finalité d'un tel foisonnement de la mémoire. L'expérience montre que tout retour aux sources est à double tranchant : l'opération d'écriture permet une opération d'objectivation mais elle peut aussi occulter une volonté de récupération ou de réappropriation des

rôles. Il convient en effet de rappeler l'exercice du monopole du ministère des Anciens Moudjahidines* sur « l'écriture et réécriture de l'histoire » de cette période confiée à « ceux qui ont fait la révolution » (selon le mot d'ordre donné lors du premier colloque sur l'écriture de l'histoire en 1981).

Ces réserves émises, l'intérêt majeur de ces textes est de permettre l'élaboration d'une histoire intérieure de la guerre, à partir de l'univers des individus, de leur vécu, en rupture avec la tradition et l'unanimité du discours de l'histoire nationaliste. Toutefois, ces témoignages ne doivent pas masquer les difficultés d'accès aux archives publiques, conservées en Algérie ou en France. En l'absence de leur exploitation, le devoir de mémoire reste à sens unique, suspendu à la parole des acteurs d'hier.

Toutefois, les sociétés en crise « convoquent le passé pour conjurer les périls » (Jean-Pierre Rioux, *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990). Il est effectivement aisé dans les moments difficiles de solliciter la mémoire, et d'en exiger des réponses convaincantes. La crainte que ces récits, modèles d'un engagement et fruits d'une expérience unique, ne visent finalement qu'une transmission en vase clos n'est pas à écarter. Dans cette perspective, la représentation du passé va à l'encontre des attentes des historiens qui se distinguent par une pratique critique où la mémoire est saisie comme objet de l'histoire. C'est à cette seule condition que l'on peut éviter la confusion des genres entre le travail de remémoration et ce qui relève du métier de l'historien.

Pour l'heure, les œuvres de témoins et acteurs de la guerre tels Ferhat Abbas*, Hocine Aït Ahmed*, Mohammed Lebdjaoui, Messali Hadj*... censurées au lendemain de l'indépendance sont désormais accessibles. Des responsables de wilaya tels que Lakhdar Bouregaâ*, Ali Kafi*, Lakhdar Bentobbal*, Tahar Zbiri*, des négociateurs à Évian tels que Saâd Dahlab*, Redha Malek... ont également publié leur témoignage. Des femmes* telles que Louise Ighilahriz* et Zohra Drif* ont pris la plume pour raconter leur parcours marqué pour l'une par la torture*, pour l'autre par son immersion

dans la Casbah durant la « bataille d'Alger* ». Enfin, de nombreux acteurs, combattants et militants ordinaires livrent également leur expérience.

L'ouverture des maisons d'édition privées concourt aussi à offrir au lecteur une représentation démultipliée de la mémoire.

Le premier constat de ce moment mémoriel qui semble s'installer dans la durée est que la guerre de libération nationale est bien finie et que le travail de deuil peut commencer pour les hommes comme pour les femmes d'hier (même si celles-ci sont moins visibles dans le champ de l'édition). Pour les nouvelles générations, porteuses d'une autre manière de vivre la citoyenneté, il s'agit simplement de comprendre ce passé plein de bruit et de fureur, fort d'actes héroïques et de souffrances, pour mieux appréhender l'horizon d'attente.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Omar Carlier, *Entre nation et djihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Presses de Sciences Po, 1995 • Ouanassa Siari Tengour, « La guerre d'Algérie à l'épreuve de l'écrit », *Histoire contemporaine de l'Algérie*, Oran, CRASC, 2010 • Ouanassa Siari Tengour et Fouad Soufi, « Les Algériens écrivent enfin la guerre », *Insaniyat*, n° 25-26, 2004.

TÉMOIGNAGES (FRANCE)

Des témoignages ont été publiés dès la guerre d'Algérie, des appelés* ou des rappelés du contingent rendant par exemple compte de leur expérience à leur retour d'Algérie. Parmi ceux-ci figurent les articles de Robert Bonnaud* « La paix des Nementchas » (*Esprit*, avril 1957) et de Georges M. Mattéi « Jours kabyles. Notes d'un rappelé » (*Les Temps modernes*, juillet 1957). Certains témoignages sont aussi laudatifs quant au combat mené en Algérie, comme *Ceux d'Algérie. Lettres de rappelés*, qui est précédé d'un débat entre

plusieurs personnalités plutôt marquées à droite (Plon, 1957). Le plus important témoignage écrit à cette période est sans conteste le livre d'Henri Alleg*, *La Question* (Minuit, 1958), dans lequel il relate les tortures qu'il a subies par les parachutistes* français. Des livres ont été écrits jusqu'à la fin de la guerre, subissant régulièrement les foudres de la censure*. Leur caractéristique est d'avoir été écrits très peu de temps après les faits. La mémoire, même si elle peut déjà occulter ou déformer certains faits, est encore « fraîche ».

La très grande majorité des livres publiés de 1962 à 1982 concerne au contraire des témoignages favorables aux thèses de l'« Algérie française » : près de 70 % selon Benjamin Stora* (1992, p. 239). Ceux concernant les harkis* ont été écrits par le *bachaga* Boualam*, ancien vice-président de l'Assemblée nationale, qui explique son attachement à la France dans *Mon pays, la France* (France-Empire, 1962) et *Les Harkis au service de la France* (France-Empire, 1963). Des officiers* se mettent aussi à relater « leur » guerre d'Algérie. Le général Massu*, avec *La Vraie Bataille d'Alger* (Plon, 1971), suscite le premier débat mémoriel d'importance en justifiant l'emploi de la torture*. D'autres témoignages mémoriels lui répondent, dénonçant la torture, en particulier ceux du général de Bollardièrè* (*Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Desclée de Brouwer, 1972) et du colonel Barberot* (*À bras le cœur*, Robert Laffont, 1972). Le général Bigeard* publie quant à lui *Pour une parcelle de gloire* (Plon, 1975).

Ces témoignages de militaires engagés, parfois jusqu'à la désobéissance, cherchent à justifier leurs actes, à les expliquer, souvent sans les récuser, comme le laisse entendre le titre du livre du déserteur partisan de l'OAS*, Pierre Sergent, *Je ne regrette rien* (Fayard, 1972), qui raconte « la poignante histoire des légionnaires parachutistes du 1^{er} REP ». Les partisans de l'OAS sont nombreux à écrire au cours des années 1970, au premier rang desquels Raoul Salan* dans *Mémoires. Fin d'un Empire. L'Algérie, de Gaulle et moi* (Presses de la Cité, 1974), ou encore Antoine Argoud*, auteur de *La*

Décadence, l'Imposture et la Tragédie (Fayard, 1974). Ceux-ci cherchent à expliquer, à convaincre, éventuellement dans une volonté de revanche. Ils n'acceptent pas l'indépendance algérienne ; le combat a pris pour eux une autre forme, intellectuelle et politique.

Avec les témoignages de pieds-noirs*, il en est différemment. Jules Roy* avait déjà publié en 1960 *La Guerre d'Algérie* (Julliard, 1960), à mi-chemin entre le reportage et le témoignage. Certains se sont au contraire engagés en faveur de l'OAS ou en ont été proches. Le livre de Micheline Susini, *De soleil et de larmes*, est ainsi dédié à Roger Degueldre* et à « Bobby » Dovecar, fusillés pour leur activité terroriste « pro-Algérie française ». Ce livre est marqué par l'arrachement à la terre natale, comme le sont de nombreux témoignages pieds-noirs. Certains de ces témoignages confinent au roman : ce sont plus des autofictions que des autobiographies. Ces textes, en particulier écrits par des femmes pied-noires, livrent un récit intimiste, parmi lesquels ceux de Marie Elbe, *À l'heure de notre mort* (roman à succès de 1963 réédité chez Albin Michel en 1992), ou de Marie Cardinal, avec notamment *Au pays de mes racines* (Grasset, 1980).

Au centre de la période de 1962 à 1982, dominent les quatre volumes du journaliste Yves Courrière* réunis sous le titre *La Guerre d'Algérie*, publiés chez Fayard de 1968 à 1971. Le succès est considérable (1,5 million d'exemplaires vendus). Cette fresque se base en fait sur un montage croisé de témoignages. Il en est de même dans les 3 712 pages des 128 numéros d'*Historia Magazine* publiés de septembre 1971 à avril 1974. Beaucoup de ces articles s'appuient sur des témoignages. Selon Benjamin Stora, il existe un véritable « effet Courrière » mettant en valeur les témoignages. En effet, comme il existe une difficulté à trouver un récit commun, qui fasse sens, il existe une dispersion dans les récits individuels, chacun livrant « sa » guerre d'Algérie. Au total, ce sont près de 500 témoignages qui ont été publiés de 1962 à 1982.

À compter des années 1980, les Français d'origine algérienne commencent à se faire entendre dans les témoignages publiés en France. Parmi les livres de cette période, Saïd Ferdi se raconte par exemple comme *Un enfant dans la guerre* (Seuil, 1981), en Algérie jusqu'au départ vers la France en 1962. Céline Ackaouy relate quant à elle le parcours de Mahiou Roumi dans *Un nom de papier. L'identité perdue d'un immigré* (Clancier-Guénaud, 1981). Dans ce livre, nous passons des Aurès à Lille* puis dans le bidonville de La Folie à Nanterre, de la guerre d'Algérie à Mai 68, dans la débrouille et la misère.

À compter des années 2000 surtout apparaissent des témoignages de militants anticolonialistes. Quelques-uns les avaient livrés pendant la guerre, tels les trois réfractaires* Jean-Louis Hurst*, Maurice Maschino* et Noël Favrelière*. Les deux chefs de file des réseaux de « porteurs de valises* », Francis Jeanson* et Henri Curiel*, n'ont cependant jamais écrit leurs Mémoires. En 1987, Robert Barrat* a livré son intéressant témoignage d'*Un journaliste au cœur de la guerre d'Algérie* (Témoignage chrétien, 1987). Dix ans plus tard, Didar Fawzy-Rossano, proche d'Henri Curiel, a écrit ses *Mémoires d'une militante communiste* (L'Harmattan, 1997). Soulignons encore le beau témoignage d'Hélène Cuenat, membre du « réseau Jeanson », *La Porte verte* (Éditions Bouchène, 2001), dans lequel elle raconte sa période de détention et son évasion* en 1961. Les témoignages de réfractaires et d'anticolonialistes ont probablement mis du temps à être publiés dans la mesure où cette mémoire répondait à une « mauvaise conscience » française et que leur apparition dans la sphère publique pouvait les amener à être stigmatisés, voire menacés.

Les témoignages ont continué à être publiés en dépit de l'émergence des livres d'histoire sur la guerre d'Algérie, qui commençaient à dire une histoire commune. Beaucoup ont eu des difficultés à être publiés et ont dû passer par l'autoédition. Il n'en reste pas moins qu'un très grand nombre de livres ont paru. En 1995, Benjamin Stora n'en recensait pas moins de 2 200. Au début

des années 2000, une véritable avalanche mémorielle a existé à la suite du débat sur la torture provoqué par les déclarations de Louissette Ighilahriz* et du général Aussaresses*. De très nombreux acteurs et témoins ont livré leur récit : l'âge aidant, écrire ses mémoires devient une manière de laisser une trace de son parcours pour les générations suivantes. Mais la distance avec les événements éloigne aussi de la véracité des faits. La mémoire s'émousse. Le travail de l'historien intervient alors pour croiser les sources, les récits et rendre au mieux compte des événements. Aujourd'hui, de nombreux témoignages sont d'ailleurs enregistrés tant auprès d'institutions (INA, La Contemporaine) que d'associations (CDHA, Grand Ensemble). Tous ces témoignages mémoriels oraux et écrits constituent un magnifique matériau pour les chercheurs.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Benjamin Stora, *Le Dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1996 • —, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1992 • —, *Le Livre, mémoire de l'Histoire. Réflexions sur le livre et la guerre d'Algérie*, Le Préau des collines, 2005.

TERRITOIRES DU SUD

La conquête militaire française du Sahara, marquée par l'occupation du Sahara septentrional (Laghouat, Biskra, M'Zab, Ouargla, Oued Righ) dans les années 1850-1860, puis de celle du Touat, du Tidikelt, du Gourara et du Hoggar dans la première décennie du xx^e siècle, s'achève par la « pacification* » de la région de Tindouf en 1934. Entre-temps, la loi du 24 décembre 1902 crée les « Territoires du Sud » (de l'Algérie) « dotés de la personnalité civile, pouvant posséder des biens, concéder des chemins de fer, contracter des emprunts ». Rattachés au Gouvernement général* de l'Algérie, ces quatre territoires (Aïn Sefra, Ghardaïa, Touggourt et Oasis) comprennent

des communes mixtes aux portes du désert (Géryville, Djelfa, Aïn Sefra) et au Sahara septentrional (Colomb-Béchar, Laghouat, Touggourt), et des communes indigènes dans le Grand Sud (Hoggar, Tassili N'Ajjer) ainsi que dans le Sud-Ouest (Tidikelt, Saoura, Touat, Gourara). De plus, les « Territoires du Sud » reposent aussi sur un découpage militaire en cercles, annexes et postes sous commandement militaire, afin d'assurer la liberté de circulation des hommes et des marchandises, d'effectuer des tournées de police*, et de surveiller plus de 5 500 kilomètres de frontières.

Une profonde réorganisation territoriale est menée de 1955 à 1960 pour densifier le maillage administratif du territoire en augmentant le nombre de départements. La promulgation de la loi du 10 janvier 1957 sur l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) divise la partie algérienne du Sahara en deux départements. Le département de la Saoura – avec Colomb-Béchar pour centre administratif – recouvre approximativement l'ancien territoire d'Aïn Sefra, incluant les monts des Ksour et le djebel Amour, celui des Oasis, les territoires de Touggourt, de Ghardaïa et des Oasis avec comme chef-lieu Laghouat, puis Ouargla. La découverte des premiers gisements de pétrole* en janvier 1956 à Hassi Messaoud et de gaz naturel à Hassi R'Mel ouvre de nouvelles perspectives. Le général de Gaulle*, favorable au détachement du Sahara de l'Algérie – il a effectué au cours de son voyage au Sahara du 10 au 17 mars 1957 deux visites remarquées des sites d'Edjeleh et d'Hassi Messaoud – doit renoncer à ce projet en septembre 1961 après l'échec de la conférence de Lugrin (20-28 juillet). Les rares affrontements dans cette région reculée du théâtre principal des opérations, siège de la Wilaya 6*, se sont déroulés au nord dans le djebel Amour et les monts des Ksour jusqu'en 1960, sans incidence sur le cours de la guerre.

André-Paul COMOR

Bibl. : Pierre Denis, « L'évolution des troupes sahariennes françaises », thèse, Rennes, 1969 • André Nouschi, « De Gaulle et la fin de la guerre

d'Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 251, 2013.

THÉÂTRE (ALGÉRIE)

En 1957, la délégation algérienne est invitée au Festival mondial de la jeunesse et des étudiants pour la paix et l'amitié, qui se déroule à Moscou (28 juillet-11 août). Elle présente en 9 tableaux les différentes régions d'Algérie pour affirmer une irréductible identité et une richesse culturelle (langues, costumes, etc.).

Auparavant, la troupe du MTLD, créée en 1949, participe à plusieurs festivals d'Europe de l'Est (Berlin, 1952, Budapest, 1953, Varsovie, 1955).

Dès 1956, Abdelhalim Raïs, obligé de quitter l'Algérie, comme Mustapha Kateb ou Mohamed Zinet, écrit deux pièces de théâtre qui font partie du premier répertoire de la troupe artistique du FLN* qui est officiellement créée en 1958. Celle-ci donne, jusqu'en 1962, des représentations en Europe de l'Est, en Asie et dans les pays arabes. Il s'agit de sensibiliser à la lutte du peuple algérien. Ce théâtre est engagé et exprime la résistance et les souffrances du peuple, représenté par un personnage collectif. *Les Enfants de la Casbah* et *El Khalidun*, de Raïs, sont joués en 1959.

La troupe du FLN regroupe les comédiens déjà présents en Europe et ceux qui quittent l'Algérie, malgré la surveillance des autorités coloniales dont ils subissent déjà la censure* qui frappe leurs œuvres, qu'elles soient jouées devant un public ou lues à la radio* (jusqu'en 1956, des pièces sont lues à la radio deux fois par semaine).

Elle est dirigée par Mustapha Kateb, formé dans la troupe de Mahieddine Bachtarzi, qui fut l'un des initiateurs du théâtre algérien. Le genre avait trouvé, dès la fin de la Première Guerre mondiale ses points forts : la langue populaire prend le pas sur l'arabe classique, les thèmes pris dans le patrimoine arabe ou universel sont réinterprétés en fonction de l'actualité sociale et, allusivement, politique. Le comique et la satire fustigent les travers

sociaux, la dimension didactique et éducative vise la formation sociale. Puis la dimension politique est de plus prononcée. Bachtarzi, parallèlement à son groupe musical, crée une troupe théâtrale, la Troupe du théâtre arabe (TTA), qui sera un cadre de formation et de création.

Kateb a, de son côté, créé et dirigé la troupe El-Masrah El-Djazaïri, qui avait les mêmes objectifs que Bachtarzi. Des acteurs y seront formés (Sid Ali Kouiret, Mohamed Debbah, Yahia Benmabrouk), qui, pour la plupart, rejoindront la troupe du FLN. Lui-même arrive en France en 1956 et opte pour un théâtre engagé pour faire entendre la voix du peuple en lutte.

Les innovations formelles semblent en retrait sur le message délivré car c'est le thème de la lutte de libération qui doit être représenté. C'est donc un théâtre éminemment politique qui est présenté à travers le monde. Pourtant le genre tragique s'est imposé à plusieurs dramaturges : sur une place (de la casbah) qui devient, comme la place de la tragédie grecque, le lieu du drame, les personnages se croisent, échangent et viennent, comme dans *Le Cadavre encerclé* de Kateb* Yacine, mourir en délivrant leur testament politique. Lors de ses échanges avec le dramaturge Bertolt Brecht, Kateb maintient la nécessité du tragique dans ce théâtre de la guerre.

Un volet important de ce théâtre est occupé par la création en français, en direction d'un public étranger, avec diverses techniques de traduction (simultanée, par le biais de panneaux textuels, etc.). Les textes de Kateb, Henri Kréa (*Le Séisme*, 1959), Mouloud Mammeri* (*Le Foehn ou la preuve par neuf*, écrit en 1957, détruit par l'auteur alors recherché par la police* à Alger où il est obligé de se cacher avant de quitter le pays, et réécrit en 1958-1959), Hocine Bouzaher (*Des voix dans la Casbah*, 1960), Mohamed Boudia (*Naissance* et *L'Olivier*, pièces écrites en prison*), s'ils ont souvent été publiés, ont été, sauf quelques exceptions, peu joués. *Le Cadavre encerclé* (Kateb Yacine) est mis en scène par Jean-Marie Serreau en 1958, après avoir eu une première création au théâtre antique de Carthage (4 août 1958) par les étudiants* tunisiens aidés par Serreau, mais ne peut pas être joué en France.

La pièce est donnée à Bruxelles, au théâtre Molière, le 25 novembre suivant, malgré les menaces des ultras qui cernent le lieu de la représentation. Elle est jouée clandestinement à Paris, au théâtre de Lutèce le 17 avril 1959. Kateb Yacine, comme Kréa ou Mammeri, adopte la forme de la tragédie, dans laquelle le personnage dit sa solitude au moment de la mort et son espoir. La dimension symbolique est aussi importante, à travers le lien vital avec la terre et l'arbre (Kateb, Boudia). Souvent le dramaturge engage, dans l'écriture, un dialogue contradictoire avec un prédécesseur (Kateb et Brecht ou Mammeri et Camus*). Cette production en langue française est marquée, par-delà son engagement, par la volonté de renouveler les formes du théâtre.

Toutes ces tendances, engagement et recherches formelles, se retrouveront dans le théâtre de la période postindépendance.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Mahieddine Bachtarzi, *Mémoires*, 3 vol., Alger, ENAL, 1968 • Ahmed Cheniki, *Le Théâtre en Algérie. Histoire et enjeux*, Aix-en-Provence, Edisud, 2002.

THÉÂTRE (FRANCE)

Les Paravents de Jean Genet ont caché la centaine de pièces campant le théâtre des événements. Les trois quarts d'entre elles sont postérieures aux années 1980, et moins d'une sur cinq est contemporaine de la guerre – il s'agit généralement d'un théâtre algérien militant. En France, à la fin des années 1950, ceux qui prétendent se colleter au politique sans didactisme peinent à se faire entendre. Les écarts entre date de composition et date de création en témoignent : 1957/1980 pour *Les Huissiers* de Michel Vinaver, 1961/1966 pour *Les Paravents* ou *Plaidoyer pour un rebelle* d'Emmanuel Roblès. La référence algérienne embarrasse : Roblès transpose l'histoire de

Fernand Iveton* aux Indes néerlandaises, Genet réitère les postulations contradictoires.

Pièces et mises en scène se multiplient à partir de la fin des années 1970. Deux générations* se rencontrent alors : celle d'anciens qui ont été ou auraient pu être mobilisés, avec André Benedetto (*Djebel Amour*, 1983), Yves Laplace (*Nationalité française*, 1986), Jean Magnan (*Algérie 54-62*, 1986), Robert Poudérou (*Pendant que vous dormiez*, 1987), François Bourgeat (*Djurdjura*, 1991), Richard Demarcy (*Les Mimosas d'Algérie*, 1991), Olivier Perrier (*Des siècles de paix*, 1991), Benoît Marbot (*Algérie française*, 1993), Jean-Louis Maunoury (*Omar le Maboul*, 1994), Georges Mattéi (*On n'a pas la médaille mais on a les yeux bleus*, *Le Fantôme de Mohammed D.*, s. d.), Serge Pauthe (*Chers parents*, 1994), Bernard Gerland (*Ma guerre d'Algérie*, 2001) ; celle d'auteurs trop jeunes pour avoir fait la guerre, mais qui en portent les stigmates, avec Daniel Lemahieu (*La Gangrène*, 1976 ; *Djebels*, 1983-1988), Eugène Durif (*Tonkin-Alger*, 1988 ; *BMC*, 1990), Bernard-Marie Koltès (*Le Retour au désert*, 1988), Gilles Boulan (*Le Silence des familles*, 2000), Denis Guénoun (*Scène*, 2000), Olivier Py (*L'Exaltation du labyrinthe*, 2001), Yakoub Abdellatif (*La Chute des anges*, 2001), Lancelot Hamelin (*Ici, ici, ici*, 2002), Gilles Granouillet (*Nuit d'automne à Paris*, 2002), Laurent Gaudé (*Les Sacrifiées*, 2004), etc. Forts du temps nécessaire à un retour sur les lieux de la culpabilité, secoués par l'arrivée au pouvoir d'une classe politique mise à l'épreuve en Algérie, par les émeutes d'octobre 1988 en Algérie et par la persistance du racisme*, les dramaturges veulent illustrer la honte nationale. Si quelques pièces s'attachent à des moments (Palestro*, le 17 octobre 1961*, l'année 1962) ou des figures (Iveton, Abane* Ramdane) de la guerre, la plupart télescopent monologues et polylogues, dans une esthétique de la discontinuité spatiale et temporelle à l'image, chaotique, des cœurs et des corps malmenés par le conflit.

Si les voix algériennes continuent plus longtemps à être militantes (Robert Belghanem, *Charge creuse*, 1966 ; Noureddine Aba, *L'Annonce faite à Marco*, 1981 ; Hocine Bouzaher, *L'Honneur réconcilié*, 1988) ou à guetter des figures exemplaires (Messaoud Benyoucef, *Dans les ténèbres gîtent les aigles*, 2002), elles osent un retour critique sur la révolution (Mohammed Dib*, *Mille Hourras pour une gueuse*, 1980 ; Mohamed Kacimi, 1962, 1998), la place qu'y prirent les femmes* (Myriam Ben, *Leïla* et *Les Enfants du mendiant*, 1998), la diversité des trajectoires (Fatima Gallaire, *Au loin les caroubiers*, 1993). Progressivement, s'impose l'impératif de se libérer du passé. Les pièces de Slimane Benaïssa, Messaoud Benyoucef, Mustapha Benfodil, notamment, mettent en scène des mémoires à la dérive. De part et d'autre de la Méditerranée, les frontières s'estompent : à partir de la France, nombre d'auteurs algériens visent moins désormais à établir le passé ou l'état des culpabilités qu'à projeter un avenir commun possible (Aziz Chouaki, *Les Oranges*, 2008 ; Mehdi Charef, 1962, *le dernier voyage*, 2005) ou à esquisser, pour les fils et les filles, la voie d'une sortie de la rumination. Le flux des pièces ne se tarit pas. Plusieurs dramaturges et collectifs de la troisième génération reprennent l'enquête, et mêlent archives*, témoignages* et fiction. Les femmes y prédominent : Judith Depaule, Barbara Bouley-Franchitti, Marie Maucorps et les Butineurs, Margaux Eskenazi et la compagnie Nova, Lydie Le Doeuff, Alexandra Badea, Sarah Mouline, etc. Elles voudraient substituer à « une transmission par défaut » (Laurent Gaudé), des failles et des béances assumées – conditions d'énonciation de paroles véritablement adressées, conditions de possibilité de la reconnaissance.

Catherine BRUN

Bibl. : Catherine Brun, « Le “théâtre” des événements », in Philippe Baudorre (dir.), *La Plume dans la plaie • Les écrivains journalistes et la guerre d'Algérie*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003 • —, « Le nom du père » [sur Messaoud Benyoucef], *Lendemain*, n° 121,

Mémoires de la guerre d'Algérie, 2006 • —, « *Le Retour au désert : un drame messin et algérien* », in André Petitjean (dir.), *Bernard-Marie Koltès. Textes et contextes*, Metz, Université Paul-Verlaine, 2011.

TILLION, GERMAINE (1907-2008)

Née le 30 mai 1907 dans une famille bourgeoise de Haute-Loire, Germaine Tillion suit des études de psychologie et de préhistoire, puis les cours d'ethnologie de Marcel Mauss à l'EHESS et au Collège de France. Celui-ci la pousse à devenir ethnographe des populations berbères. Elle effectue avec Thérèse Rivière son premier voyage d'études dans les Aurès en 1934. Elle y retourne à plusieurs reprises jusqu'en 1940, publie ses premiers articles sur le sujet et s'inscrit en thèse d'État. Mais elle est confrontée à la débâcle et entre dans la Résistance*. Membre du « réseau du musée de l'Homme », elle est arrêtée en août 1942 et déportée à Ravensbrück en octobre 1943. Malgré les conditions, elle y applique la méthode d'analyse ethnographique. Elle parvient même à y écrire une opérette : *Le Verfügbar aux enfers*, tournant en dérision le fonctionnement du camp. Libérée en avril 1945, elle rédige peu après plusieurs textes sur les camps et le totalitarisme. Mais le déclenchement de l'insurrection algérienne la ramène vers ses premières préoccupations. Poussée par Louis Massignon*, elle enquête en Algérie de décembre 1954 à mars 1955 et, au sein du gouvernorat de Jacques Soustelle*, élabore le projet des centres sociaux éducatifs* (CSE), destinés à éduquer, former et dispenser des soins médicaux. L'Association nationale des déportées et internées dans la Résistance (Adir) lui propose alors de rédiger une étude sur l'Algérie, ce qui conduit au livre *L'Algérie en 1957* (Minuit, 1957) dans lequel elle dénonce la « clochardisation » des Algériens. Elle publie ensuite *Les Ennemis complémentaires* (Minuit, 1960), consacrés à la guerre d'Algérie. Par ailleurs, en pleine « bataille d'Alger* », elle enquête sur les prisons* et les camps d'internement* en Algérie, lui

faisant prendre conscience de l'ampleur de l'utilisation de la torture*. Le 4 juillet 1957, elle rencontre Yacef Saadi* à Alger pour négocier avec lui une trêve : l'arrêt des attentats du FLN* contre celui des exécutions mais ces dernières continuent. Elle œuvre alors pour sauver des Algériennes et des Algériens, en leur obtenant des grâces présidentielles ou en les hébergeant chez elle. Cette action perturbe évidemment les deux camps : le FLN projette de l'assassiner parce qu'elle détourne certaines femmes* de la sphère frontiste mais le GPRA* refuse. De l'autre côté, les CSE sont la cible des militaires français qui arrêtent et torturent plusieurs de ses membres. Surtout, l'OAS* exécute six cadres des CSE le 15 mars 1962 lors de « l'attentat de Château-Royal* ». Elle continue ensuite à travailler sur les sociétés méditerranéennes. Décédée le 19 avril 2008, elle est entrée au Panthéon le 27 mai 2015.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Armelle Mabou et Gwendal Simon (dir.), *L'Engagement à travers la vie de Germaine Tillion*, Riveneuve, 2013 • Fabien Sacriste, *Germaine Tillion, Jacques Berque, Jean Servier et Pierre Bourdieu. Des ethnologues dans la guerre d'indépendance algérienne*, L'Harmattan, 2011.

TIMSIT, DANIEL (1928-2002)

Moïse Daniel Timsit est né en 1928 à Alger. Ses grands-parents, « indigènes » juifs*, ont été faits citoyens par le décret Crémieux en 1870. Son père, ancien combattant de la Grande Guerre, et sa mère, auparavant postière, tiennent un commerce dans une rue judéo-musulmane de la Casbah. Ils élèvent leurs cinq enfants dans la religion juive.

Les frères et sœurs Timsit adhèrent au PCA* durant les années 1940. Exclu du lycée par les lois antijuives de Vichy, Daniel obtient son baccalauréat après la guerre. Ses deux frères et lui étudient la médecine à

l'université d'Alger*, où ils militent dans les cellules d'étudiants* communistes aux positions anticolonialistes avancées.

Dès novembre 1954, Daniel Timsit estime que le PCA doit s'engager dans l'insurrection. Après la dissolution du parti en septembre 1955, les étudiants communistes se réorganisent sous sa direction. Le réseau, composé de 22 membres, se lie en dehors de toute directive à des étudiants du FLN*. De sa propre initiative, Daniel Timsit monte un premier laboratoire d'explosifs en mars 1956. Après la découverte de son activité en mai 1956, il prend la fuite.

De retour à Alger en août 1956, il est orienté par la direction du PCA vers un laboratoire d'explosifs mis en place par le FLN à Birkhadem. Il rompt alors avec le PCA, en application des accords FLN-PCA mais aussi en raison de divergences avec son parti, dont il souhaite qu'il se dissolve dans le FLN. Le laboratoire produit du fulminate de mercure, qui sert d'amorce à des explosifs déposés dans des lieux publics à Alger fin septembre 1956. Quelques jours plus tard, le réseau est démantelé. Daniel Timsit est arrêté et inculqué avec 42 autres militants. Condamné à vingt ans de travaux forcés en mars 1957, il est emprisonné jusqu'en 1962. Ses frères Meyer et Gabriel, condamnés à des peines de sursis, sont internés au camp de Lodi. Sa sœur Huguette est torturée en août 1957.

À l'indépendance, il est médecin et fonctionnaire ministériel. Tout comme ses frères, il acquiert la nationalité* algérienne. Après le coup d'État de juin 1965, il craint d'être arrêté. Il s'installe en France avec son épouse, l'avocate anticolonialiste et féministe Monique Antoine.

Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI

Bibl. : Pierre-Jean Le Foll-Luciani, « Algérianisation et radicalisation : les étudiants communistes de l'université d'Alger (1946-1956) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 126, 2015 • Daniel Timsit, *Algérie. Récit anachronique*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 1998.

TIZI OUZOU, GROUPE DE

Le 25 juillet 1962, les troupes de l'ALN* stationnées en Tunisie*, la Wilaya 1* et des dissidents de la Wilaya 2* occupent Constantine et Bône. La prise de ces deux bastions stratégiques du Nord-Constantinois renseigne sur la complexité de la guerre d'usure qui se joue au sein du FLN*-ALN. Démentant toute participation de ses alliés dans cette opération, Ahmed Ben Bella* l'impute à des éléments « incontrôlés ». Sa déclaration est révélatrice des tensions qui existent dans son camp, le groupe de Tlemcen*. Ce grave événement inaugure le recours à la violence par l'ALN dès le début de l'indépendance.

À Tizi Ouzou, Mohamed Boudiaf*, Belkacem Krim* et le colonel Mohand Oulhadj*, commandant de la Wilaya 3*, dénoncent ce qu'ils qualifient de « coup d'État » et appellent à la population algérienne à entrer en résistance. Soutenus par les membres de la Wilaya 2 restés loyaux au colonel Salah Bounider* et la Fédération du FLN en France*, ils annoncent la création d'un « commandement unifié » des Wilayas 2 et 3. Le 26 juillet, des milliers de personnes investissent le stade municipal de Bougie. Krim, Boudiaf et Oulhadj réaffirment leur volonté de s'opposer militairement au coup de force du 25 juillet. Le 27 juillet, à Tizi Ouzou, un Comité de liaison et de défense de la Révolution (CLDR) est créé. Son plan d'action s'articule autour de quatre points : unité de l'Algérie, création d'un commandement unifié à l'échelle nationale, participation des wilayas à l'organisation des élections législatives (constituante) et lutte contre les enlèvements, les brimades et les exactions, qu'elles soient dirigées contre le peuple, « artisan de la victoire », ou contre les étrangers.

Sans l'exprimer frontalement, Ben Bella voit dans la constitution du groupe de Tizi Ouzou une façon de perpétuer le colonialisme en Algérie par « l'exaltation du sentiment berbère en Kabylie ». Afin d'éviter la transformation d'une crise politique et militaire en conflit identitaire ou

régionaliste, des voix au FLN appellent à préserver l'unité nationale. À cet effet, Hocine Aït Ahmed* avertit qu'aucun conflit armé entre Arabes et Berbères n'aura lieu et que la Kabylie n'a jamais formulé de positions séparatistes. Le 1^{er} août, une réunion se tient à Alger avec Krim, Boudiaf, Mohamed Khider*, Rabah Bitat* et Oulhadj. Le risque d'une guerre civile, l'affrontement entre les combattants de l'ALN et l'image désastreuse qu'offre le FLN les engagent à mettre fin à la crise en paraphant l'accord du 2 août, en précisant les prérogatives du bureau politique de Tlemcen et en réduisant son champ d'action.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : « Déclaration du colonel Mohand Oulhadj », *Paris-Match*, 1962
• François Mannelet, « L'avertissement des “colonels” », *Le Figaro*, 1962
• Robert Merle, *Ahmed Ben Bella*, Gallimard, 1965.

TLEMCEEN, GROUPE DE

À l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet 1962, plusieurs forces politico-militaires ont émergé du fait de l'implosion du FLN* lors de la session extraordinaire du CNRA* à Tripoli* de mai-juin. Il est incontestable que la plus importante de ces coalitions est celle de Tlemcen, constituée par Ahmed Ben Bella*, Ferhat Abbas*, Mohamed Benyoucef Khider*, Houari Boumediene* et leurs partisans.

C'est le 11 juillet qu'est né formellement ce groupe avec l'entrée en Algérie, par le Maroc*, de Ben Bella à Tlemcen où il installe son quartier général, à la villa Rivaud. Entre le 11 et le 23 juillet, Tlemcen constitue le principal pôle politique et diplomatique de l'Algérie indépendante. Au détriment d'Alger, siège du GPRA*. Aussi, la presse internationale et les délégations étrangères s'y rendent pour être reçues par Ben Bella qui semble l'homme fort du moment en Algérie. La villa Rivaud est également le lieu de

rencontre, de conciliabules et de négociations* d'une grande partie des responsables du FLN et de l'ALN*.

Affaibli, le GPRA finit par reconnaître la prééminence du groupe de Tlemcen. Ce bouleversement décisif des rapports de force au sein de la révolution algérienne s'est réalisé en deux temps. Le 22 juillet, à la villa Carpe-Diem, le porte-parole du groupe de Tlemcen : Ahmed Boumendjel* annonce la constitution du Bureau politique (BP) du FLN, avec la même composition que celle qui fut rejetée au CNRA de Tripoli de juin. Les membres sont : Ben Bella*, Mohamed Boudiaf*, Mohamed Khider, Hocine Aït Ahmed*, Rabah Bitat*, Saïd Mohammedi*, et Hadj Ben Alla*. Le BP est cautionné par la majorité des responsables du FLN réunis à Tlemcen. Coopté, Aït Ahmed refuse d'y siéger. Quant à Boudiaf, il accepte d'en faire partie. En raison de profondes divergences avec Ben Bella, il le quitte au mois d'août et fonde le 20 septembre le Parti de la révolution socialiste (PRS), le premier parti d'opposition de l'Algérie indépendante.

Le 23 juillet 1962, c'est le GPRA qui consacre le BP de Tlemcen. Le 7 août, Benyoucef Ben Khedda* et son gouvernement lui cèdent leurs principaux pouvoirs. C'est l'épilogue d'une des plus enrichissantes expériences qu'a connu le FLN au cours de la guerre de libération nationale. Pendant cette courte période, le groupe de Tlemcen en tant que force politico-militaire a pu créer les conditions objectives à un regroupement national. Toutefois, les pratiques qu'il a mises en œuvre ont provoqué une fragilisation des institutions* issues de la guerre, le CNRA et le GPRA, et inaugurent le début du processus de personnalisation du pouvoir.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Ferhat Abbas, *L'Indépendance confisquée, 1962-1978*, Flammarion, 1984 • Hervé Bourges, *L'Algérie à l'épreuve du pouvoir, 1962-1967*, Grasset, 1967 • Amar Mohand-Amer, « Les déchirements du Front de libération nationale à l'été 1962 », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou,

Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte-Barzakh, 2012.

TOMATES, JOURNÉE DES (6 FÉVRIER 1956)

Le 6 février 1956, Guy Mollet*, président du Conseil, se rend à Alger afin d'installer le général Catroux au Gouvernement général*, en remplacement de Soustelle*. Disciple de Lyautey, Catroux est connu pour avoir prononcé l'indépendance formelle de la Syrie et du Liban, où il représentait de Gaulle*, en 1941. Puis, gouverneur général de l'Algérie, en 1944, il a présidé à l'ordonnance du 7 mars 1944. Celle-ci a aboli les mesures d'exception frappant les Algériens et ouvert le premier collège d'électeurs à quelques dizaines de milliers d'entre eux. À ce titre, l'ordonnance a été dénoncée par les plus fervents partisans de l'Algérie française.

Vers 15 heures, devant le monument aux morts*, en centre-ville, où il a été conduit depuis l'aéroport pour déposer une gerbe, Mollet est conspué, pris sous les projectiles : « mottes de gazons, tomates, oranges, pommes de terre », selon les rapports policiers, ainsi que des « pots de fleurs » ; les tomates en sont restées le symbole. Les associations d'anciens combattants*, de défense de l'Algérie française comme l'UFNA (Union française nord-africaine*) mais aussi les élus locaux (la Fédération des maires*), les poujadistes* de l'UDCA (Union de défense des commerçants et artisans) et des syndicalistes étudiants* ont organisé la mobilisation.

Son passage au monument aux morts écourté, Mollet gagne le palais d'Été, résidence des gouverneurs généraux. Les manifestations* continuent, leurs protagonistes affrontent les forces de l'ordre. Aussi, en fin d'après-midi, Mollet annonce le remplacement de Catroux par Robert Lacoste*, avec le titre de ministre résidant. Contrairement à une orthographe répandue depuis, ce n'est pas « résident ». Ce terme est sciemment écarté pour éviter toute ressemblance avec les protectorats du Maroc* et de Tunisie*, où les

« résidents » français cohabitent avec les pouvoirs locaux. Il s'agit bien du participe présent, de nature à réaffirmer la présence française : Lacoste est ministre résidant en Algérie. Il incarne sur place une autorité gouvernementale délocalisée.

Dans une historiographie focalisée sur l'histoire politique de la France, le contexte local a été sous-estimé. Ce 6 février 1956 n'est que l'acmé de mobilisations des Français d'Algérie contre l'autorité parisienne. Dès le début de la guerre, leurs élus (maires, délégués à l'Assemblée algérienne) ont exprimé leur défiance à l'égard des gouvernements. Ils se sont opposés à toute réforme risquant de remettre en cause leur suprématie, ont dénoncé une répression à leurs yeux insuffisante et cité en contre-exemples les évolutions des protectorats voisins. Alors dans une phase d'autonomie, la Tunisie et le Maroc accèdent officiellement à l'indépendance, respectivement, le 20 mars et le 7 avril 1956. Les milieux à la pointe de la « journée des tomates » (élus, étudiants, anciens combattants) ont accentué leurs manifestations et meetings au cours de l'année 1955 avant de les accélérer encore pendant l'hiver. En effet, en décembre 1955, la dissolution de l'Assemblée nationale par Edgar Faure a entraîné l'abolition de l'état d'exception alors en vigueur en Algérie (l'état d'urgence*), puis les élections* législatives ont été reportées *sine die*. Elles n'ont eu lieu qu'en métropole en janvier 1956. La nouvelle Assemblée nationale, par conséquent, discutera du sort de l'Algérie en l'absence de tout représentant des Français de la colonie. Quatre jours avant la « journée des tomates », des dizaines de milliers d'entre eux (100 000 ?) ont accompagné Soustelle à l'aéroport. Après des débuts difficiles, il était devenu leur défenseur.

Dans la foulée du 6 février 1956 s'installe une ambiance insurrectionnelle. Un Comité de salut public est formé, les manifestations perdurent. Le monument aux morts en est le point de ralliement, en tant que lieu symbolique du sang autrefois versé pour la patrie. Au cœur des slogans : l'exécution des condamnés à mort – des Algériens ont été ainsi condamnés

depuis le début de la guerre mais aucun n'a encore été exécuté. Un ultimatum est lancé aux autorités, pour le 21 mars. Le calme revient très progressivement, avec le vote des pouvoirs spéciaux*, le 16 mars, et l'action de Robert Lacoste. Il reçoit des représentants des contestataires, en particulier des élus, comme Raymond Laquière, président de l'Assemblée algérienne, et multiplie les déclarations rassurantes de leur point de vue. Les deux premières exécutions, celles de Zabana* Ben Mohamed et de Ferradj Abdelkader Ben Moussa, ont lieu le 19 juin 1956.

Quel rôle a joué la « journée des tomates » dans le revirement apparent de Mollet, avec les pouvoirs spéciaux et l'enfoncement dans la guerre qui s'ensuit ? Si Mollet a certainement compris ce jour-là la menace que représente la rue algéroise, il ne faut pas oublier que les pouvoirs spéciaux prévoient aussi des réformes. Cette alliance de la répression et des réformes n'est pas nouvelle. C'est une tendance longue de la politique française en Algérie sous la IV^e République*.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2012.

TORTURE

En 2018, dans sa déclaration sur la disparition* d'Audin* en 1957, le président Macron* a reconnu l'existence d'un système « arrestation-détention » reposant sur l'usage massif de la torture ; une réalité niée jusque-là. L'importance du discours tient à l'importance du déni auquel il met fin, en dépit de résistances demeurant dans certains milieux.

Car la torture a effectivement été massivement employée en Algérie, sur ordre de la hiérarchie et en toute impunité. Loin d'être le fait d'individus isolés et marginaux, elle était au service de la guerre telle qu'elle était menée

et pensée. Les forces françaises avaient besoin d'informations sur leurs ennemis qu'elles connaissaient mal et qui semblaient perpétuellement renaître et, plus encore, elles avaient besoin de détourner d'eux la population civile pour la rallier à l'Algérie française. Aux côtés d'actions proches de l'aide humanitaire, voire de l'aide au développement (construire des routes, développer l'industrie*, former un réseau d'écoles* ou faire des campagnes d'information sur la puériculture ou les vaccinations, etc.), la torture servait le dessein de terroriser une population censée adhérer au FLN* par la force. À la terreur qu'elle imaginait présente chez ses adversaires, l'armée souhaitait répondre par une autre. Fondamentalement, cette dimension explique l'ampleur de la pratique et non pas son efficacité dans l'obtention du renseignement comme on l'a parfois présenté. Seule cette dimension permet de comprendre pourquoi on est passé d'une méthode policière d'interrogatoire, née d'un terreau colonial ancien, à des violences pratiquées massivement sur les terrains d'opérations.

La répression menée par les parachutistes* à Alger en 1957 fut un tournant clé dans la généralisation et la justification de la torture. Près de quarante-cinq ans plus tard, le général Massu*, ancien commandant de la 10^e division parachutiste* (DP), reconnut « que la torture avait été généralisée en Algérie ». De fait, il en fut un des ordonnateurs. Bien que camouflée ou euphémisée dans des expressions telles que « interrogatoire musclé », « interrogatoire sous la contrainte » ou encore « interrogatoire serré », la torture fut justifiée comme un moindre mal comparé au terrorisme aveugle. C'est notamment ce qu'expliqua l'aumônier de la 10^e DP au printemps 1957.

Cette justification répondait à l'émotion qui secouait une France métropolitaine frappée par ce que révélaient alors des récits publiés. Jusqu'en 1962, cependant, aucune affaire ne perturba significativement le déroulement de la guerre, en dépit des témoignages* qui furent rendus publics et qui montraient la persistance de ces violences tout autant que leur arrivée en métropole (notamment à Paris par les forces de l'ordre spécialisées dans le

contrôle de l'immigration algérienne) ou leur extension aux activistes de l'Algérie française en 1962.

Dans tous les cas, ces violences ont les mêmes buts. Elles visent, éventuellement, à obtenir des informations mais surtout à terroriser les groupes d'appartenance des personnes arrêtées et considérées comme suspectes : ici la population d'un village auprès duquel a eu lieu une embuscade*, là un réseau de soutien apportant gîte et couvert à des clandestins recherchés, là encore un groupe de militants ou de combattants.

Les techniques sont aussi toujours les mêmes : coups, décharges électriques, étouffements (torture avec de l'eau) et pendaisons (par les poignets ou les chevilles). Les organes sexuels sont des lieux d'application privilégiés des coups et décharges, les violences sexuelles participent aussi de ces supplices. Invariablement, les victimes sont soumises à des hommes qui souhaitent leur faire mal et manipulent, au-delà des violences physiques, l'idée de leur mort : la vie des victimes est littéralement entre leurs mains. Ce ressort psychologique est bien souvent passé sous silence par les discours qui réduisent les tortures à de simples techniques de renseignement.

En Algérie, les tortures sont toujours accomplies dans un cadre normé et hiérarchique : en dépit de leur caractère illégal, elles sont ordonnées par un supérieur et effectuées par des soldats qui obéissent. Si certains officiers* ont pu refuser de l'ordonner, si des soldats du rang ont pu ne jamais y être confrontés, l'impunité a caractérisé leurs auteurs jusqu'à aujourd'hui. Dès le 22 mars 1962, en effet, l'amnistie* des actes commis dans le cadre des « opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne » est acquise et reconnue par les deux parties signataires des accords d'Évian*. Jusqu'en 2018, il a été possible d'en nier l'importance au plus haut niveau de l'État.

Raphaëlle BRANCHE

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001 • Sylvie Thénault, « Politiques publiques de la

mémoire et guerre d'indépendance algérienne : un combat pour l'histoire ? », *Revue d'histoire culturelle*, 2021 • Pierre Vidal-Naquet, *La Torture dans la République*, Minuit, 1972.

TORTURE (DÉBATS MÉMORIELS)

Contrairement à une idée reçue, la torture a été régulièrement débattue et dénoncée. Elle est le thème qui a le plus polarisé l'attention de l'opinion publique* française et, par ricochet, mondiale, que ce soit pendant la guerre, avec la multiplication des grandes affaires à partir de 1957, ou après.

Dix ans après la fin du conflit, le débat s'enflamme à nouveau et, une fois de plus, c'est la « bataille d'Alger* » qui s'impose (à tort) comme un symbole de toute la guerre d'Algérie. En 1971, le général Jacques Massu* publie un volume de mémoires, lancé par une campagne promotionnelle agressive et intitulé de manière significative *La Vraie Bataille d'Alger* (Plon). Massu – lors de la « bataille » à la tête de la 10^e division parachutiste* – entend répondre au film *La Bataille d'Alger* du réalisateur italien Gillo Pontecorvo. Le film, produit par Yacef Saadi*, l'un des cadres du FLN* dans la Zone autonome d'Alger* en 1957, n'est en effet sorti en France qu'en 1970, quatre ans après sa diffusion. L'intervention de Massu suscite immédiatement un vaste débat, non seulement pour son prévisible plaidoyer *pro domo sua* mais aussi parce qu'il n'était jamais arrivé qu'un officier* de son grade admette l'emploi de la torture et sa généralisation. Il la revendique de surcroît comme le seul moyen efficace de combattre la « guerre révolutionnaire* » du FLN et de garder l'Algérie française. Outre l'habituelle justification par l'obéissance aux ordres, laquelle met en cause les responsabilités politiques dans la conduite de la guerre, Massu évoque les arguments du révérend Delarue, aumônier de sa division de parachutistes, selon lequel la torture aurait sauvé des vies innocentes grâce aux aveux extorqués par la violence. L'argument est renforcé par une approche

apparemment froide et détachée, presque « scientifique » – Massu se plaît à raconter qu'il a essayé sur lui-même les décharges électriques de la « gégène* ». Il évite de parler de « torture » en utilisant un langage moins rugueux : il écrit que les interrogatoires étaient « musclés », voire « poussés ». Mais « poussés » jusqu'où ?

C'est précisément sur ce point qu'insiste Pierre Vidal-Naquet* dans une tribune du journal *Le Monde** intitulée « La torture-spectacle » : « La torture dont nous parle Massu est une torture aseptisée, chirurgicale, celle dont le R.P. Delarue fut le théologien : un peu d'électricité, ce n'est pas grave, est-ce même de la torture ? » Ainsi commence une autre de ces « batailles de l'écrit » qui ont toujours caractérisé le débat sur la guerre d'Algérie. En fait, l'année suivante, en 1972, trois livres paraissent en réponse à celui de Massu. Pierre Vidal-Naquet publie, en historien, une enquête très fouillée, reprenant un texte déjà paru en Italie* et au Royaume-Uni dix ans plus tôt et présenté à cette occasion par l'éditeur français comme « l'anti-Massu » : *La Torture dans la République* (Minuit). Jules Roy*, ex-officier, originaire d'Algérie, écrit un pamphlet vibrant et sans appel : *J'accuse le général Massu* (Seuil). Le général Jacques Pâris de Bollardière*, quant à lui, avec *Bataille d'Alger, bataille de l'homme* (Desclée de Brower), se situe plutôt au niveau de la conscience.

Au-delà des considérations éthiques (« faut-il toujours obéir aux ordres ? »), l'efficacité de la torture s'impose au centre du débat. En réponse à ses détracteurs, dans une lettre au journal *Le Monde*, Massu insiste sur les résultats obtenus : « L'action de la 10^e division parachutiste [...] a abouti en dix mois au double résultat recherché : la fin de la peur, le rétablissement de la sécurité et le rapprochement des deux communautés musulmanes et européennes ». Ses détracteurs contre-attaquent en soulignant au contraire la mécanique perverse que la torture déclenche. D'abord, parce que, pour mettre fin aux souffrances, les torturés sont enclins à admettre tout ce qu'on leur demande d'avouer. L'efficacité de la torture est en outre contestable car elle

ne permet qu'une victoire à court terme : à long terme, son action indiscriminée ne fait que renforcer les liens entre la population et les combattants indépendantistes.

Peu avant sa mort, Massu interviendra de nouveau dans le scandale qui éclate en juin 2000 à l'occasion de la venue du président Bouteflika* en France et du témoignage* de Louissette Ighilahriz* dans le journal *Le Monde*, sous la plume de Florence Beaugé. Contrairement à d'autres militaires (comme Bigeard*), Massu exprime ses regrets : « La torture n'est pas indispensable en temps de guerre, on pourrait très bien s'en passer. Quand je repense à l'Algérie, cela me désole. » Prolongée par la publication de l'ouvrage d'Aussaresses* (*Services spéciaux*, Plon, 2001), cette nouvelle polémique révèle aux générations* qui l'ignoraient la pratique de la torture en Algérie. Elle s'accompagne d'une libération de la parole d'anciens du contingent et elle débouche sur une demande de reconnaissance politique de la torture avec l'« Appel des douze* ». La politique mémorielle d'Emmanuel Macron*, particulièrement volontariste, y répond partiellement, avec retard par rapport à la connaissance de la torture, tant par les contemporains que par les travaux historiques.

Andrea BRAZZODURO

TRAFIC D'ARMES ET ARRAISONNEMENT DE BATEAUX

Les voies terrestres autant que les voies aériennes et maritimes ont été exploitées par les dirigeants du FLN* pour ravitailler les maquis en armes de toutes catégories. Dès le début de l'insurrection, deux chefs du FLN, Mohamed Boudiaf* et Ahmed Ben Bella*, sont chargés de fournir des armes à l'ALN*, le premier à partir de Nador et Tétouan sur les côtes marocaines, le second à partir d'Alexandrie (Égypte*) et de la base de Tripoli (Libye). La

première livraison d'armes comprenant fusils, mitraillettes, grenades et cartouches que l'Égypte envoie à l'ALN date du 24 décembre 1954. Elle parvient aux maquis de l'Aurès par la voie du sud. L'accès à l'indépendance de la Tunisie* en 1956 facilite par la suite l'acheminement des armes à partir de la frontière est.

Le *Dyna* est l'un des premiers bateaux chargés au port d'Alexandrie à avoir accosté les côtes algériennes le soir du 29 mars 1955. Conduit par Milan Bacic, officier yougoslave, le *Dyna* a transporté une cargaison de 21 tonnes d'armes sous la responsabilité de Nadir Bouzar et six autres volontaires acquis à la révolution algérienne. Au mois de septembre 1955, un second bateau l'*Intissar* décharge à son tour dans la région de Nador 40 tonnes d'armes.

Mais ce trafic doit compter avec la surveillance que la marine française exerce sur les côtes algériennes, à partir de la base de Mers El Kébir (Oran). Défiant ces difficultés, le trafic d'armes empruntant tantôt la voie aérienne, tantôt la voie maritime prend de l'ampleur au vu de l'accroissement des besoins des maquis de l'ALN et de la durée de la guerre. Boudiaf réussit à entrer en contact avec Georg Puchert (1915-1959), un fournisseur d'armes à la résistance marocaine, ex-officier de la marine allemande qui accepte de servir le FLN. Sous couvert de sa société de pêche domiciliée à Tanger, Puchert constitue une flottille de plusieurs bateaux qui fait du cabotage d'abord, à partir de Gibraltar vers les côtes marocaines. Dans un second temps, Puchert prend attache avec des fabricants et marchands d'armes en Allemagne fédérale dont l'armurier Otto Schluter à Hambourg qui devient l'une des plaques tournantes de l'approvisionnement en armes destinées aux maquis algériens. Par l'intermédiaire d'Otto Schluter, le délégué au bureau du FLN à Bonn, Ameziane Aït Ahcène, envoie un chargement d'armes par avion à Tunis (janvier 1957). De même, l'aéroport de Casablanca réceptionne une importante cargaison d'armes chargées au Luxembourg au mois de mai 1957.

Peu à peu, le FLN réussit à tisser un important réseau logistique dans plusieurs pays de l'Europe occidentale sous l'impulsion d'un homme : Abdelhafid Boussouf*, chef de la Wilaya 5 (Oranie), qui est à l'origine de la création du Service de renseignement et des liaisons.

C'est naturellement que le commerce maritime des armes connaît un grand essor à la suite de la fermeture des frontières est et ouest par les barrages électrifiés* (1958). Cependant, il doit compter avec les interventions de la marine française qui deviennent plus efficaces grâce aux renseignements du SDECE* qui concentre tous ses efforts sur la surveillance des missions du FLN dans les capitales européennes, les pays de l'Est, en URSS*, au Moyen-Orient, aux États-Unis d'Amérique* et de ses relais. Le contre-espionnage du SDECE est secondé par le service Action dont le rôle s'avère redoutable dans l'élimination des marchands d'armes, des responsables du FLN et de leurs multiples intermédiaires.

Parmi les bateaux interceptés par la marine française figure l'*Athos* qui appareille à Alexandrie. Arrêté le 16 octobre 1956 en haute mer par le croiseur *Pimodan*, sa cargaison est débarquée à Mers El Kébir. Les années suivantes, la marine française intercepte le *Juan-Illueca*, le *Suwanee* en 1957, le *Slovenija*, le *Granita* et le *Tigrito* en 1958, le *Lidice* en 1959. Ces opérations se poursuivent sans interruption jusqu'à la fin de l'année 1961.

Certains sont coulés tels le *Bruja Roja* et le *Typhoon* dans le port de Tanger en juin-juillet 1957 ; l'*Atlas* à Hambourg le 27 septembre 1958 ; *El Kahira* au port d'Ostende (Belgique*) le 1^{er} mars 1958. Le *Bussard* explose au large des côtes hollandaises le 13 septembre 1959.

En plus de l'arraisonnement des bateaux, les hommes du service Action se sont distingués par de nombreux attentats à la voiture piégée contre les responsables du FLN et leurs fournisseurs dont la plupart résident en République fédérale d'Allemagne* ou en Suisse*. Ainsi Schluter, blessé grièvement le 3 juin 1957 à Eppendorf, finit par rompre toute relation avec Puchert et le FLN. Le 5 novembre 1958, la voiture du délégué du FLN,

l'avocat Ameziane Aït Ahcène, explose à Bad Godesberg, le blessant grièvement.

À Genève, en septembre 1957, deux assassinats éliminent Georges Geiser, fabricant de détonateurs, et Marcel Léopold, autre trafiquant d'armes. Le 3 mars 1959, Puchert meurt dans sa voiture piégée. Le 15 octobre 1960, le même procédé est utilisé contre Wilhelm Beissner à Munich, qui est sérieusement blessé.

Il convient de souligner que la création du GPRA* en 1958 et sa reconnaissance par certains pays contribuent efficacement à élargir les sources de ravitaillement. Ainsi la Yougoslavie*, la Chine* suivies de l'URSS participent à leur tour à l'affrètement de bateaux qui empruntent diverses voies avant de parvenir à bon port, soit à Casablanca, Tanger, Tunis, Tripoli...

Pour sa part, la Fédération de France du FLN* s'est appuyée sur des anticolonialistes français comme Jacques Vignes – ami de jeunesse de Francis Jeanson* – ou le trotskiste allemand Georg Jungglas, mais aussi sur le milieu des truands et trafiquants, notamment à Lyon*, pour armer ses groupes de choc *via* la Belgique ou l'Italie*.

Enfin, surtout à partir de 1960, le service Action 4 du MALG avec à sa tête M'hamed Yousfi met au point un atelier de mécanique à Remagen, au sud de Bonn, qui réaménage des véhicules de tourisme et des autobus avant de les charger en armes et de les acheminer soit vers la Fédération de France, soit vers les ports d'Alger, Oran ou Bône, à partir de Marseille.

Ce déploiement du front de la guerre sur la scène internationale qui a mobilisé tant du côté français que du côté algérien toute une armada de professionnels de l'espionnage et de l'action secrète demeure l'une des singularités de la Guerre d'indépendance de l'Algérie dont l'étude reste à faire.

Mais en dépit des pertes humaines et matérielles enregistrées, l'armement a continué à parvenir aux ports du Maroc, de la Tunisie et même de l'Algérie

à partir de 1960.

Ouanassa SIARI TENGOUR et Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Ali Haroun, *La 7^e Wilaya. La guerre du FLN en France, 1954-1962*, Seuil, 1986 • Mohamed Lemkani, *Les Hommes de l'ombre. Mémoires d'un officier du MALG*, Alger, Anep, 2004 • Dahou Ould Kablia, *Boussouf et le MALG. La face cachée de la Révolution*, Alger, Casbah, 2020.

TRAVAIL ET CHÔMAGE

Essentiellement rurale, la société algérienne précoloniale ne pratique qu'exceptionnellement le salariat. Elle ne connaît pas le servage. Le travail de la terre s'effectue par des paysans libres (*fellahs*) ou tenus par divers contrats de métayage. Le plus répandu est celui au 1/5^e. Ces *khammès* sont 1 012 000 en 1903 (contre 1 724 000 propriétaires musulmans) et encore 940 000 en 1936 (pour 2 109 000 propriétaires).

L'introduction du salariat par la viticulture coloniale, à partir de 1880, occasionne une vraie révolution dans les campagnes algériennes. Dès 1890, on compte entre 16 000 et 20 000 musulmans salariés dans l'agriculture* coloniale. En 1903, on compte 386 000 ouvriers agricoles et, en 1954, 564 000. Entre-temps, la population rurale, essentiellement des musulmans, a plus que doublé, passant de 3 304 000 en 1903 à 7 051 000 en 1954.

Resserrés sur des surfaces souvent peu fertiles, les fellahs, ne pouvant s'engager dans des emplois salariés, alimentent un flot continu de paysans sans terre qu'on ne recense pas comme chômeurs parce qu'ils n'ont pas perdu un travail. D'où la difficulté de mesure du chômage dans la colonie. Selon un rapport du *Conseil économique et social* de juillet 1955, les statistiques de chômeurs n'existent que dans un dixième des communes. Le Conseil note qu'aux « inemployés s'ajoute la masse des sous-employés », fellahs qui, « ayant cultivé leurs terres [...] cherchent un travail complémentaire ».

Seules des observations sociales permettent de rendre compte du phénomène. En 1923, Victor Demontès, inspecteur général de l'Agriculture au Gouvernement général*, est témoin de ces « pauvres » qui « meurent sur les routes, ou se réfugient dans les villes. Ajoutez que leurs vêtements sont sales, rapiécés, réduits à de véritables loques ». Sans emploi dans l'agriculture, les musulmans sans terre et sans emploi n'en trouvent pas non plus dans les villes. En 1954, il y a seulement 334 500 salariés non agricoles, dont 240 300 Européens (72 %). On compte 94 200 musulmans salariés pour une population urbaine musulmane de 1 390 000 (6,7 % contre 31,6 % pour la population citadine européenne). Les commerçants, artisans et chefs d'entreprise sont 123 500 dont 69 200 Européens (56 %).

L'économie coloniale se caractérise par un sous-emploi structurel des musulmans. Elle accumule des tensions qu'atténue l'émigration* vers la métropole. Auparavant, on avait déjà enregistré plusieurs exodes vers la Tunisie* et l'Orient (1870, 1875, 1888, 1898, 1910 et 1911). Dès le lendemain de la Première Guerre mondiale, la demande de travail en métropole va absorber une partie des sans-terre et sans emploi musulmans. On distingue trois âges de l'émigration. Elle est marginale avant 1918, substantielle entre 1918 et 1946, et massive après 1946. Les soldes nets sont de 57 300 en 1920-1924, de 60 400 en 1935-1939 et 142 200 en 1949-1954.

En 1954, le salaire horaire dans la colonie est de 88 francs contre 109 en métropole. Un indice de ce sous-paiement est fourni par le rapport Maspétiol* de 1958 qui estime les salaires à 40 % du revenu national de la colonie contre 50 % pour les profits.

C'est seulement en 1949 que l'Assemblée algérienne* introduit le régime des assurances sociales. Le régime général embrasse en majorité des Européens. Le nombre des salariés déclarés en 1950, au titre des allocations familiales, s'élevait à 315 000 dont seulement 89 000 musulmans.

En ajoutant aux salariés agricoles musulmans le nombre de propriétaires terriens et de *khammès*, il y aurait, en 1954, 1 105 000 actifs musulmans

occupés dans les campagnes pour 7 051 000 ruraux musulmans. Or, si l'on exclut les propriétaires, ces actifs sont, pour la plupart, journaliers, saisonniers, aides familiaux, etc. Les ouvriers permanents musulmans dans l'agriculture ne sont que 112 800. En y ajoutant les employés non agricoles et les artisans et commerçants (54 300), et compte tenu de la population active musulmane recensée en 1954 (3 218 000 personnes), il apparaît que 68 % de cette population n'a pas d'emploi permanent. Dans les villes, la situation n'est plus maîtrisable : il y a moins de 100 000 occupés réguliers (salariés et artisans ou commerçants) pour 1 400 000 musulmans. Il y aurait donc, en 1954, plus de 700 000 adultes musulmans citadins qui ne disposent d'aucune activité permanente. Tel est le véritable arrière-plan de la fameuse « bataille d'Alger* ». Le nombre de sous-prolétaires citadins et ruraux sans emploi ne manque pas de peser décisivement dans la balance des forces le jour de l'embrasement.

Ahmed HENNI

Archives : Service de la statistique générale, *Annuaire statistique de l'Algérie*, Gouvernement général, Alger, années 1954 et suiv.

Bibl. : Ahmed Henni, *Économie de l'Algérie coloniale 1830-1954*, Chihab, 2018 • André Nouschi, *L'Algérie amère 1914-1994*, Maison des sciences de l'homme, 1996.

TRÊVE CIVILE (L'APPEL POUR UNE)

C'est avec « L'appel pour une trêve civile » lancé par Albert Camus*, lors d'une conférence donnée le 22 janvier 1956 à Alger, au Cercle du progrès, au pied de la Casbah, face à la place du Gouvernement, que se fait la convergence entre le désir de l'écrivain de faire quelque chose pour son pays et l'engagement des libéraux*, qui rassemblent des « Européens » et des « musulmans », qui veulent une sortie de la logique de la violence.

Le camp des libéraux regroupe des gens, venus de divers horizons, portés par le refus du statut inégalitaire du système colonial, animés par un idéal qui est aussi bien celui de l'humaniste que du chrétien ou de celui qui rêve d'égalité. S'il est possible de retrouver les prémices d'une telle attitude tout au long de la colonisation, comme avec les saint-simoniens, le mouvement devient plus manifeste après la répression des manifestations de mai 1945* à Sétif et dans le Constantinois. Déjà, les reportages de Camus sur la « Misère de la Kabylie », publiés en juin 1939 dans *Alger républicain*, constituent une relance de la question de l'injustice coloniale. Alors qu'un comité est déjà constitué à Oran, les premières réunions du groupe d'Alger ont lieu les 15 et 16 janvier 1956, en présence de Camus qui peut mesurer la gravité de la situation dans son pays natal.

Il était en contact avec ses amis d'Alger, comme Emmanuel Roblès ou Charles Poncet. L'idée d'un appel se précise, qui est lancé au cours d'une conférence. Camus avait déjà publié deux articles dans *L'Express* (« Trêve pour les civils », 6 janvier, et « Le parti de la trêve », 17 janvier) qui contiennent les idées qu'il développera.

Il se place sous le signe du vécu et de l'émotion. Il sait que la violence de la colonisation explique celle de la rébellion, mais ne peut en accepter les débordements contre les civils. Il précise que dans un monde fracturé dans lequel il faut choisir son camp, lui choisit celui de son pays, « celui de l'Algérie de la justice, où Français et Arabes s'associeront librement ». Il demande donc une « trêve au massacre des civils, de part et d'autre » et souhaite la fin des « noces sanglantes du terrorisme et de la répression ».

Le retour de Camus dans son pays natal avait été entouré de précautions car les ultras de l'Algérie française sont opposés à tout ce qui ne va pas dans le sens de leur position. Le service d'ordre est assuré par des étudiants* musulmans et juifs*. On apprend plus tard que le FLN* veillait en arrière-plan au bon déroulement de la conférence.

Ferhat Abbas* est aux côtés de Camus, tandis que le cheikh El Okbi (que Camus avait autrefois défendu), malade, a été transporté dans la salle. Aux côtés de Roblès et Poncet, on trouve l'éditeur Edmond Charlot, Jean de Maisonneul, Louis Miquel, Louis Bénisti et Évelyne Chauvin (journaliste aux services de presse américains), un représentant de Mgr Duval*, un pasteur, les avocats Yves Dechezelles et Ahmed Chentouf, le sociologue Abdelmalek Sayad*, les militants algériens Mohamed Lebjaoui et Amar Ouzegane*.

Camus situe son appel en dehors de tout contexte de politique partisane. Il intervient en tant qu'homme vivant le malheur algérien. Il a en commun avec ceux qui ont préparé la conférence « l'amour de la terre commune et l'angoisse ». Son objectif est d'« obtenir que le mouvement arabe et les autorités françaises [déclarent] qu'ils ne s'en prendront pas aux civils ». Au souci de la préservation des vies s'ajoute le souci de l'avenir du pays, qui n'est pas, selon lui et ses amis, totalement compromis. Pour cela, il faut la solidarité des deux parties qui peuvent refuser la logique de la guerre. Il rappelle qu'il existe une communauté de l'espoir qu'il faut consolider jusqu'au jour où la discussion sera engagée sur le fond. Il faut agir sur le caractère odieux de la lutte. Le but est d'arriver à une Algérie de la fraternité, celle que veulent les Français libéraux et les modérés arabes, de lutter contre la méfiance réciproque des deux communautés, et d'empêcher la séparation qui deviendra inévitable. Échouer dans ce projet serait compromettre l'avenir. Il réaffirme sa passion de la terre et sa conviction qu'il est possible de sortir de la logique de la violence.

Pendant ce temps, dehors, les ultras crient « Camus au poteau ».

Camus se rend compte que l'engrenage de la violence est bien installé et qu'il est peut-être trop tard. Revenu à Paris, il n'interviendra plus publiquement sur l'Algérie, même s'il agira pour sauver des Algériens de la peine de mort.

Les libéraux vont se constituer en groupe et publient, pendant quelques mois, un journal, *L'Espoir*, dans lequel ils exposent leurs objectifs. Mais le

temps d'une trêve semble bien passé, même si en 1957, Germaine Tillion*, en accord avec Yacef Saadi*, obtient une trêve civile pour quelques mois.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Albert Camus, *Chroniques algériennes*, in *Œuvres complètes*, t. IV, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2008 • Charles Poncet, *Camus et l'impossible trêve civile, suivi de Correspondance avec Amar Ouzegane*, Gallimard, 2015.

TRINQUIER, COLONEL ROGER (1908-1986)

Né le 20 mars 1908 dans les Hautes-Alpes, Roger Trinquier s'oriente initialement vers l'enseignement. Élève de l'école normale d'Aix-en-Provence, il prépare le concours d'officier* de réserve, en 1928. Ayant opté pour l'infanterie coloniale, il commande une section de tirailleurs sénégalais. À la fin de son service militaire*, il choisit l'armée d'active et finit sa formation d'officier à l'école de Saint-Maixent.

En 1934, il embarque pour l'Indochine* où il devient chef de poste au Tonkin. Après un retour en France en 1936, il est affecté dans les concessions françaises en Chine* en 1938. En 1940, il est à la tête d'une compagnie composée de soldats vietnamiens appartenant au bataillon chargé de la défense de la concession de Shanghai. La ville est occupée par les Japonais, qui désarment et encasernent son unité. Pétainiste, soupçonné de collaboration avec les Japonais, il est inquiet par sa hiérarchie au sortir de la guerre.

Il rejoint l'Indochine en 1946 et est affecté au commando « Ponchardier » puis au 2^e bataillon colonial de commandos* parachutistes dont il prend le commandement en 1948. Il finit ce séjour en 1949 et retourne en France. En 1951, il est envoyé en Corée pour participer à l'opération Rat Killer, une opération antiguérilla menée par les Américains. Il est de retour en Indochine

en 1952. Il prend la tête du Groupe de commandos mixtes aéroporté (GCMA) et devient chef du service Action en Indochine. Le GCMA organise dans les hautes régions des maquis anti-Vietminh, rassemblant plus de 30 000 combattants recrutés parmi les peuples de ces régions très souvent hostiles aux Vietnamiens.

Il retourne en France en 1955 puis gagne l'Algérie en 1956 et rejoint rapidement l'état-major du général Massu* à la tête de la 10^e division parachutiste*. Il joue un rôle majeur durant la bataille d'Alger* en mettant en place l'encadrement de la population algéroise – européenne tout d'abord, algérienne ensuite – dans le dispositif de protection urbaine* (DPU), système de quadrillage et d'îlotage qui se répand progressivement dans le reste de l'Algérie. Il prend, en 1958, la tête du 3^e régiment de parachutistes coloniaux. Il joue un rôle actif dans les événements du 13 mai 1958*, son régiment se laissant déborder par les émeutiers. Il est un des officiers du Comité de salut public. Après les événements d'Alger, il opère avec son régiment en Kabylie et le Nord-Constantinois.

Rappelé en métropole en 1960, afin d'éloigner cet officier politique d'Algérie, il est envoyé clandestinement au Katanga, pour soutenir la sécession de Moïse Tschombé, et former son armée. L'opération est un échec. Il quitte alors l'armée et se consacre à la politique et à l'écriture. *La Guerre moderne*, publié en 1961, est un ouvrage marquant de cette génération* d'officiers français. Trinquier y assume l'emploi des méthodes les plus dures.

Il meurt accidentellement en 1986.

Denis LEROUX

TRIPOLI, CONGRÈS DE (1962)

Contrairement à ce qui est généralement admis, la qualification de « congrès » donnée aux travaux du CNRA* menés à Tripoli en Libye (28 mai-6 juin 1962) est inexacte. Il s'agit, en l'espèce, d'une session extraordinaire organisée dans le but d'atténuer les dissensions nées de la signature des accords d'Évian* le 19 mars* et ses conséquences directes et indirectes sur les équilibres de forces au sein du FLN* et de l'ALN*.

Ce qui est connu comme étant le programme de Tripoli – élaboré en vue de la concrétisation de la Révolution démocratique et populaire, de la détermination de la nature du parti et des tâches immédiates qui lui incombent – fut adopté à l'unanimité, moyennant quelques amendements comme la référence à l'islam introduite par Ben Bella* ou le socialisme que proposa Ali Haroun* de la Fédération de France*. En revanche, la composition du futur Bureau politique (BP), principal enjeu de cette rencontre donna lieu à des débats d'une rare violence, révélant les profonds clivages qui divisent les protagonistes regroupés autour de deux coalitions. La première est alignée sur le GPRA*, la seconde est menée par Ben Bella et ses alliés.

Lors du choix de la désignation du BP, principal enjeu de ce CNRA, les débats rudes et violents révèlent un FLN miné par des clivages politiques majeurs. On convoque ainsi les antagonismes du temps du mouvement national (partisans de Ferhat Abbas* ou centralistes) et des rivalités politiques et/ou militaires inhérentes à la guerre. Enfin, les conflits de personnes et de leadership entre partisans de Ben Bella et de Boudiaf* brisent l'unité du FLN. Le refus par la majorité des participants au CNRA de Tripoli de cautionner un BP, inféodé à Ben Bella et à ses alliés, déclenche le processus d'implosion du FLN historique et provoque l'interruption des travaux le 6 juin.

Les conséquences de l'échec de Tripoli sont lourdes. En sacrifiant le CNRA, un cadre de concertation et de collégialité ayant globalement fait ses preuves au cours de la guerre, les alliances et les divisions engendrées par la recomposition des équilibres au sein du FLN fragilisent les autres

institutions*, en particulier le GPRA et les wilayas de l'intérieur. Incapable de poursuivre sa mission, le GPRA s'efface au profit de nouvelles forces réunies autour du groupe de Tlemcen*, agrégat de forces politiques et militaires constitué autour de Ben Bella. Quant aux wilayas, le CNRA a accentué leur marginalisation politique. Échouant à présenter un front uni, vieille revendication des maquisards de l'intérieur, elles sombreront à l'indépendance. En revanche, l'armée des frontières négocie mieux sa participation dans le groupe de Tlemcen et en tire tous les dividendes en 1962 puis le 19 juin 1965 en fomentant un coup d'État contre le pouvoir civil incarné par Ben Bella.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Benyoucef Ben Khedda, *L'Algérie à l'indépendance. La crise de l'été 1962*, Alger, Dahlab, 1997 • Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Ali Haroun, *L'Été de la discorde. Algérie, 1962*, Alger, Casbah, 2000.

TROTSKISTES

Les trotskistes se confrontent au soulèvement algérien en ordre dispersé. En effet, le Parti communiste internationaliste (PCI) connaît une scission en 1952. Sa majorité – dont Pierre Bousset dit Lambert – refuse l'entrisme au sein du PCF* préconisé par le Secrétariat international et conserve *La Vérité*, tandis que la minorité, animée par Pierre Frank, lance *La Vérité des travailleurs*, tout en gardant l'appui de la IV^e Internationale dirigée par Michel Raptis dit Pablo. Dans ces journaux, le ton est à la polémique, par positionnement algérien interposé. En effet, le PCI-Lambert verse dans le soutien inconditionnel au MNA*, tandis que le PCI-Frank appuie le FLN*.

Au lendemain du 1^{er} novembre 1954*, Messali Hadj* reçoit la visite de Lambert et décide de faire parvenir, par l'intermédiaire du militant Henri

Peulet, une importante somme d'argent à Krim* Belkacem. Ce courant, qui partage avec les messalistes l'idée de l'existence d'un « peuple-classe » en Algérie, est engagé dans le Comité pour la libération de Messali Hadj et des victimes de la répression (CLVP), actif jusqu'en 1957. Lors de sa rupture avec le MNA en 1958-1959, le PCI-Lambert compte une cinquantaine de militants contre une centaine quelques années plus tôt.

Début 1955, c'est par l'intermédiaire d'Yvain Craipeau qu'une rencontre a lieu entre Simonne Minguet – membre du bureau politique du PCI-Franck –, Pablo – qui représente la IV^e Internationale – et un cadre de la Fédération de France* du FLN. Les trotskistes assurent l'impression de *Résistance algérienne*, premier organe officiel du FLN. Certains militants comme Jacques Grinblat dit Privas estiment néanmoins, en janvier 1958, qu'« il ne s'agit pas pour nous d'idéaliser le FLN, de voir en lui le parti bolchevik ». Ce qui n'empêche pas Pablo de mettre à disposition ses contacts au plan international.

Si *La Voie communiste* s'engage aussi dans le soutien au FLN, l'Union communiste internationaliste, adopte pour sa part une attitude plus réservée à l'égard des nationalistes algériens.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Sylvain Pattieu, *Les Camarades des frères. Trotskistes et libertaires dans la guerre d'Algérie*, Syllepse, 2002 • Jean-Paul Salles, « Les trotskystes et la guerre d'Algérie », *Dissidences*, 2012 • Benjamin Stora, « La gauche et les minorités anticoloniales françaises devant les divisions du nationalisme algérien (1954-1958) », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990.

TROUPES DE RÉSERVE GÉNÉRALE

Le modèle indochinois distinguant une masse de manœuvre, la réserve générale (RG), des troupes de secteur* quadrillant le terrain, se met en place en Algérie au fur et à mesure de l'accroissement des effectifs et de l'intensification de la guerre. La RG a pour noyau dur les unités parachutistes*.

Dans les premiers mois du conflit, à côté des groupes mobiles traditionnels en Afrique du Nord, des bataillons du nom de code *Blizzard* concilient la légèreté de leur équipement avec la puissance de feu de l'infanterie. Chaque bataillon comprend 330 hommes de troupe, une section de mortiers, trois compagnies de combat, une section de transmissions et une de commandement. Les parachutistes, pour la plupart appelés, du 18^e régiment d'infanterie parachutiste de choc, en sont les premiers exemples en novembre 1954. Ce régiment forme deux bataillons de marche aux ordres du colonel Paul Ducournau*, les chasseurs alpins du 99^e bataillon de marche de la 27^e division d'infanterie alpine, et le 5^e bataillon de parachutistes coloniaux (BPC). En outre, chacun des trois corps d'armée (Alger, Oran, Constantine) ou division territoriale possède une réserve opérationnelle. En 1954-1955, la 11^e division d'infanterie algérienne joue ce rôle avec ses régiments de tirailleurs. En 1958-1959, le célèbre Bataillon de Corée, composé d'appelés, sert de réserve opérationnelle au corps d'armée de Constantine.

Les déceptions nées des grosses opérations de « peigne fin » imposent l'installation permanente de forces mobiles. Par fusions successives apparaissent les régiments parachutistes. Ainsi, les professionnels du 1^{er} BPC, de retour d'Indochine*, rejoignent les appelés des 5^e et 8^e BPC pour former, le 1^{er} octobre 1955, le 2^e régiment de parachutistes coloniaux (RPC) commandé par le lieutenant-colonel Château-Jobert, dit « Conan ». Cette unité comporte trois compagnies de combat et une d'appui. Ses 780 hommes de troupe sont fortement encadrés par 37 officiers* et 164 sous-officiers*. Tout régiment parachutiste de RG doit avoir un effectif théorique de

982 militaires du rang. Ce plafond est rarement atteint dans les unités formées de soldats de métier. Preuve de la crise du volontariat pour cause de guerre impopulaire, les unités mythiques de la guerre d'Algérie ne sont en fait que de gros bataillons. À sa formation, en novembre 1955, le 3^e RPC, commandé par le lieutenant-colonel Bigeard*, dont le surnom « Bruno » est l'indicatif radio, ne compte que 615 hommes de troupe. À l'inverse, les régiments parachutistes composés presque exclusivement d'appelés volontaires arrivent même à dépasser leur quota d'effectifs. Ainsi, à sa formation, en juin 1956, le 14^e régiment de chasseurs parachutistes (RCP), aux ordres du colonel Autrand, compte 1 034 militaires du rang, tous issus du contingent, dont 400 nouvelles recrues de la 56-1/A.

Cette distinction dans le recrutement se retrouve lors de la composition des deux divisions parachutistes (DP) en 1956, la 10^e DP* composée en grande majorité de professionnels, et la 25^e DP, aux gros effectifs, formée en grande partie d'appelés. Aux ordres du général Massu*, la 10^e DP comprend les légionnaires du 1^{er} REP, les coloniaux des 2^e, 3^e et 6^e RPC, les chasseurs du 1^{er} RCP et les artilleurs du 20^e GAP. Les dragons du 13^e RDP et les chasseurs du 9^e RCP font d'abord partie de la 25^e DP avant de rejoindre la 10^e DP. La 25^e DP, plutôt centrée sur des opérations à l'est de l'Algérie, aux ordres du général Gilles à sa création, comprend les 2^e REP, 1^{er}, 8^e, 14^e et 18^e RCP, les hussards du 1^{er} RHP et les artilleurs du 1/35 RA. En 1957-1958, les légionnaires de la 11^e DI, héritière de la « division de fer » de 14-18, rejoignent la RG, soit la 13^e DBLE et les 2^e et 5^e REI. La 7^e DMR est aussi incorporée dans la RG par le général Challe*. Pour plus de mobilité, celle-ci comprend tous les commandos* de choc (100 à 200 hommes), distincts des commandos de chasse aux effectifs plus modestes. Les plus anciens sont les professionnels des quatre commandos marine regroupés dans le Grouco en juin 1959. À partir de 1956, le colonel Coulet forme avec des appelés volontaires les cinq commandos de l'air bientôt rassemblés au sein du GCPA. Enfin, pour avoir toujours une réserve immédiatement disponible en fonction

de la pugnacité de l'adversaire, le général Challe crée le 1^{er} avril 1959 le Groupement de commandos parachutistes de réserve générale (GCP-RG). Forte de sept commandos, cette unité est formée à partir de détachement venant de chaque régiment des deux DP, y compris légionnaires.

En 1958, la RG représente un effectif d'environ 30 000 hommes pour un effectif total (y compris les armées de l'air et de mer) de près de 500 000 hommes en Algérie, soit 6 % de l'ensemble. En 1959-1960, Challe la porte à un effectif global de 45 000 hommes par un jeu de chaises musicales entre grandes unités selon les besoins des grandes opérations.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie, 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Autrement, 2011.

TROUPES DE SECTEUR

Face à un adversaire qui se dérobe, se fond dans le paysage et bénéficie des complicités de la population, les vieilles recettes de la conquête coloniale et de la guerre d'Indochine* ressurgissent pour quadriller le pays. On finit par engloutir des effectifs répartis dans 75 secteurs confiés à des hommes du contingent parfois épaulés de harkis*. Chaque secteur relève théoriquement d'un régiment et est lui-même divisé en sous-secteurs confiés chacun à un bataillon. Mais ces unités sont sous-équipées et surtout sous-encadrées. En 1956, les renforts envoyés de métropole permettent la constitution de bataillons de secteur type TED 107 (tableau des effectifs et des dotations). Formé le 12 avril 1956, le 3^e bataillon du 9^e régiment d'infanterie coloniale (RIC) compte 677 rappelés encadrés par 33 officiers*, dont 21 de réserve, et 116 sous-officiers* dont 85 rappelés. Au départ des rappelés, en décembre 1956, l'effectif des militaires du rang, tous appelés, reste le même mais celui des cadres s'effondre : 28 officiers, dont 10 de réserve, et 86 sous-

officiers dont 15 appelés. Or ce bataillon fait figure de privilégié par rapport à d'autres unités souffrant d'un déficit chronique de cadres. En sont aussi victimes les régiments du corps de bataille, comme le 2^e Dragons de la 7^e DMR, qui n'apprécient pas, à leur arrivée en Algérie, de renoncer à leurs blindés* pour la marche à pied. En fait, si le 9^e escadron du 9^e Spahis retrouve ses chevaux d'antan, la contre-guérilla transforme l'armée française en une rustique et gigantesque troupe de fantassins combattant un adversaire véloce.

On conçoit que les troupes de secteur (TS), « soutiers de la pacification* », soient considérées comme des unités de seconde zone. Le traitement de faveur dont bénéficient les régiments de réserve générale en matière d'armement, d'uniforme et d'équipement suscite des rancunes tenaces. Certains leur reprochent d'avoir toujours le beau rôle, d'intervenir au moment de l'hallali et de rafler les citations, alors que ce sont les patrouilles des « braves petits gars du contingent » qui débusquent souvent l'adversaire. En effet, les TS participent aux « bouclages » et « ratissages », de sorte que la distinction entre les régiments n'est pas aussi absolue. Ainsi, le 12^e Dragons est, dès 1956, à la fois unité de secteur et troupe d'intervention grâce à deux escadrons portés, un escadron de chars et un escadron de half-tracks. De plus, tout chef de corps qui se respecte met sur pied une compagnie opérationnelle qui « nomadise » dans son secteur. Des unités opérationnelles de zones apparaissent aussi, tel le 31^e groupe de chasseurs à pied en opération de façon ininterrompue de janvier à août 1959, à Tiaret (Oranais), puis dans l'Est algérien.

Près de 5 000 postes sont construits pour surveiller environ 7 500 points sensibles (ouvrages d'art, mines de phosphates, barrages hydroélectriques, cols routiers, tunnels, orangeries, etc.) et des fermes isolées. En dehors des garnisons citadines, de fermes fortifiées, ou des postes bétonnés des gorges de Palestro*, les TS vivent sous la tente ou dans des baraquements, dont le type *Sarades* est fait de baraques métalliques à assembler. Elles disposent

d'un velum contre la chaleur. Les postes du Grand Sud sont généralement des camps de toile protégés par de simples murs de sacs de sable.

Ceinturé de fils de fer barbelés, ordonné autour de son mât des couleurs, le poste tient à la fois du bidonville et du retranchement où les hommes vivent un scoutisme guerrier fait de promiscuité. Les plus grands et les mieux armés protègent les frontières à raison d'un poste tous les 5 ou 10 kilomètres, selon le relief et les possibilités d'appui mutuel. Chaque implantation obéit à une configuration particulière destinée à la protéger des jets de grenades ou des tirs directs. Outre les maisons forestières et les fermes sommairement fortifiées, les postes abritant une section ont souvent une forme triangulaire. Posés sur des pitons, exposés à tous les vents, disposant parfois de pièces d'artillerie, ils sont entourés de murs de pierres sèches épousant la forme du terrain. Coiffés de tôle ondulée maintenue par de grosses pierres, trois blockhaus d'angle en constituent les seules ouvertures. La muraille peu épaisse est percée de meurtrières qui sont autant d'emplacements de combat. Pour protéger les voies ferrées, telle celle des mines d'Ouenza, ainsi que les vallées encaissées où serpente une route stratégique, le génie construit des tours d'observation espacées de quelques kilomètres, à partir de l'hiver 1957-1958. Cette réminiscence reprend l'expérience indochinoise, mais en bétonnant les ouvrages édifiés sur une butte ou à proximité immédiate d'un viaduc. Il s'agit de constructions rudimentaires sur trois niveaux pour une garnison de huit hommes.

Vivant dans l'isolement, les postes mènent une vie uniforme de gardes et de corvées, dont l'ennui est cependant rompu par une opération, l'arrivée du courrier ou d'un convoi. Les TS ne sont pas confinées dans une interminable attente, en raison de la présence d'un ennemi passé maître dans le harcèlement. Ses tirs exaspèrent les garnisons, provoquent des insomnies et par voie de conséquence des accidents et des méprises. Cette distillation homéopathique de la peur permet à l'ALN* de tester à la fois défense et vigilance du poste. En plus de la pose de mines* aux abords du poste, une

réponse au harcèlement consiste à installer des pièges sur des passages repérés.

Enfin, les TS vivent dans la crainte de *La Trahison* – pour reprendre le titre du film éponyme de Philippe Faucon, en 2006 – de harkis, de tirailleurs ou de spahis algériens. Ainsi, dans la nuit du 4 février 1958, le poste de Laourane, près de M'Sila, 8^e RS, est pris après qu'un maréchal des logis de carrière a ouvert l'entrée en chicane aux « rebelles » : 15 spahis, surpris dans leur sommeil, sont tués.

Jean-Charles JAUFFRET

Bibl. : Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie, 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Autrement, 2011.

TUNISIE

Durant la Guerre d'indépendance, si les rapports entre la Tunisie et l'Algérie sont empreints par une solidarité manifeste, ils ont évolué au gré des intérêts particuliers des uns et des autres. Les partis nationalistes des deux pays entretiennent de bonnes relations et partagent l'espoir d'une libération de la présence française.

Au lendemain du 1^{er} novembre 1954*, la proximité de la frontière permet aux maquisards algériens de trouver refuge en territoire tunisien, de se ravitailler en armes. Quelques « fellaghas », combattants de la lutte tunisienne, prêtent main-forte aux Algériens.

La situation se complique avec l'approche de l'indépendance de la Tunisie, quand les négociations* ouvertes avec le gouvernement français aboutissent à la signature des accords sur l'autonomie interne de la Tunisie, en juillet 1955, en l'absence de Salah Ben Youssef, secrétaire du Néo Destour. Partisan de l'émancipation totale des trois pays du Maghreb, Ben Youssef récuse la solution par étapes choisie par Bourguiba qu'il qualifie de

« politique de reniement et de trahison » des peuples tunisien et algérien. La délégation extérieure du FLN* est sensible à la position défendue par Ben Youssef et son soutien à la cause algérienne. Quand Ali Mahsas* est envoyé par Ben Bella* en Tunisie à la fin de l'année 1956, pour s'occuper de la logistique, il entretient des contacts avec les partisans de Ben Youssef, défiant ainsi Bourguiba qui, par ailleurs, n'a jamais cessé d'affirmer sa solidarité avec la lutte des Algériens. L'arrivée du colonel Ouamrane*, dépêché par le CCE*, met fin aux agissements de Mahsas avec l'appui de Bourguiba (Mahsas est arrêté au printemps 1957 avant de s'évader et de trouver refuge en Allemagne). Les relations reprennent dans un climat plus serein entre le gouvernement tunisien et le FLN. Les membres du CCE ne tardent pas à se replier en Tunisie en même temps que des milliers de réfugiés* y sont accueillis ; l'ALN* renforce ses bases installées depuis l'autonomie (juin 1955) et le trafic des armes* traverse la frontière avant l'édification des barrages* électrifiés. Les hôpitaux soignent les blessés de l'ALN. Bref, la Tunisie ne ménage point sa précieuse aide malgré la faiblesse de ses moyens, provoquant du coup le mécontentement des autorités françaises et la suspension de leurs aides financières.

Le 6 septembre 1957, le général Salan* envisage d'envahir la Tunisie pour mettre fin à la rébellion algérienne. En représailles contre la présence de l'ALN en Tunisie, l'aviation française bombarde le 8 février 1958 le village tunisien Sakiet Sidi Youssef*, pas loin des frontières algériennes. La crise diplomatique entre la France et la Tunisie s'envenime encore, après le démantèlement du « réseau Magenta » (postiers français espionnant le FLN et le GPRA* à partir de Tunis, en février 1959). Le gouvernement français maintient la pression sur la Tunisie pour qu'elle cesse son soutien à l'Algérie. La solution à la guerre, écrivit le général Salan à de Gaulle* après l'arrivée de ce dernier au pouvoir, consiste dans « l'élimination du FLN de Tunisie ».

Par ailleurs, la présence des responsables du FLN et de l'ALN manque de discrétion. Leurs rivalités s'exposent sur le territoire tunisien. Il est fait appel

à la garde nationale de la Tunisie plus d'une fois pour résoudre certains conflits (tentative d'assassinat d'Ali Mahsas, l'affaire Lamouri*). Bourguiba est mis dans l'obligation d'observer plus de réserve et tente de contrôler les débordements du FLN-ALN. Lors de la conférence de Tunis, réunie en juin 1958, Bourguiba s'accorde avec le Maroc pour encourager le FLN à privilégier la voie diplomatique. Après l'annonce du retrait des bases françaises au Maroc et en Tunisie par de Gaulle le 2 juin 1958, Bourguiba renoue avec la France et conclut l'accord sur le projet d'évacuation du pétrole* d'Edjeleh le 30 juin, ce qui ne manque pas de créer une nouvelle période de tension avec le FLN.

En septembre 1958, la création du GPRA est bien accueillie par la Tunisie. L'ouverture des négociations entre le GPRA et le gouvernement français impacte les relations entre les deux pays. Le 17 février 1959, Bourguiba annonce qu'il est prêt à aider les Algériens et la France à mettre fin au « conflit ». « Pour l'abandon de Bizerte, la seule contrepartie serait la paix et un règlement négocié du problème algérien », devait-il ajouter. Cette bonne volonté est mise en doute avec le souhait de la Tunisie d'obtenir la rectification de la frontière sud. Seul l'éclatement de la crise de Bizerte* en juillet 1961 parvient à mettre en sourdine les griefs du GPRA, bien déterminé à sauvegarder l'intégrité du territoire algérien.

L'imminence du règlement du problème algérien, concrétisé par la signature des accords d'Évian* (mars 1962), finit par apaiser les hostilités des deux parties. Le 2 juillet 1962 à Tunis, le GPRA partage avec le peuple tunisien la fête de l'indépendance.

Belkacem BENZENINE

Archives : Relations du FLN avec le Maroc et la Tunisie, SHD, GR 10 R 613, Vincennes.

Bibl. : Samya El Mechat, *Tunisie. Les chemins de l'indépendance (1945-1956)*, L'Harmattan, 1985 • Caterina Rogerro, *L'Algérie au Maghreb. La guerre de libération et l'unité régionale*, Mimésis, 2013.

U

UNION DÉMOCRATIQUE DU MANIFESTE ALGÉRIEN (UDMA)

L'UDMA est un parti politique nationaliste structuré autour de son journal, *La République algérienne* – dont le titre était aussi un programme – et qui, durant sa décennie d'existence (1946-1956), fut dirigé par son secrétaire général Ferhat Abbas*, dont Ahmed Boumendjel* était l'adjoint.

Sa création résultait de l'amnistie de mars 1946 qui permit la libération des militants des AML* emprisonnés. Elle faisait suite aux réformes électorales consécutives à la Seconde Guerre mondiale : malgré un scrutin inégal, un second collège électoral offrait alors une scène politique à des représentants de la population colonisée. Une succession d'élections* encouragèrent l'organisation en partis : le MTLD de Messali Hadj*, né quatre mois après l'UDMA, devint son principal partenaire et adversaire. Durant presque une décennie, l'UDMA, le MTLD et le PCA* s'affrontèrent au cours de campagnes régulières, malgré le truquage croissant des élections au profit de candidats « administratifs ».

Aux législatives de juin 1946, l'UDMA fut d'abord une liste électorale qui remporta 11 des 13 sièges, après une campagne enthousiaste. Pendant que siégeaient Ferhat Abbas, Ahmed Francis et leurs camarades, Ahmed Boumendjel structura un parti doté d'un programme et de statuts. Un congrès

des cadres à Blida, en octobre 1947, fut suivi de plusieurs congrès nationaux à Sétif (1948), Tlemcen (1949) et Constantine (1951).

Le nationalisme* du parti mettait en avant une République algérienne démocratique et sociale dotée de son drapeau (dit « drapeau de l'émir Abdelkader », avec trois bandes et une main cerclée d'or) et à laquelle les « Européens » qui le souhaitaient pourraient appartenir. Son calendrier partisan était organisé autour du 10 février, date anniversaire du « Manifeste du peuple algérien » de 1943, célébrée par l'ensemble des sections. Son panthéon reflétait à la fois son nationalisme (avec l'émir Abdelkader et l'émir Khaled), sa proximité avec l'Association des ulémas* (avec Abdelhamid Ben Badis) et son identité partisane (avec, après son décès, le militant Ahmed Cherif Saadane).

Les deux premières années furent celles de l'enthousiasme, le parti comptant près de 10 000 membres « à jour de cotisation ». Les votes à venir d'une nouvelle constitution française (adoptée en 1946) puis d'un statut de l'Algérie (adopté en 1947) ouvraient la possibilité à court terme d'évoluer vers l'indépendance. Mais les élus nationalistes ne trouvèrent pas d'alliés à l'assemblée et des textes décevants repoussaient les perspectives d'indépendance à un avenir lointain. Sur le terrain, l'enthousiasme des militants s'émuissait.

Ce désenchantement était également lié à la répression et au truquage électoral, manifeste à partir des élections dites « à la Naegelen » à l'Assemblée algérienne* en 1948. Les campagnes électorales devenaient plus dures : en mai 1952, accusé d'avoir frappé un administrateur, Abbas fut condamné à deux ans de prison*. La répression décourageait les militants.

L'apathie croissante, qui fit descendre les effectifs à 3 000 adhérents vers 1950, fut accrue par l'impossible union des nationalistes, pourtant exigée par les militants. Fallait-il s'unir avec le seul MTLD ? ou privilégier un rapprochement intégrant communistes et socialistes ? En août 1951, un éphémère Front algérien pour la défense et le respect des libertés regroupa le

MTLD, l'UDMA, le PCA et l'Association des ulémas autour d'un programme comprenant l'annulation des élections à l'Assemblée algérienne. La méfiance des udmistes à l'égard du MTLD pesa dans son échec.

Souvent accusée d'être un parti bourgeois, voire un groupe de « salonnards » réduit à la figure de Ferhat Abbas, l'UDMA fut pourtant un authentique parti, comptant militants, sympathisants et lecteurs de son journal. Sa composition sociale variait entre des sections plus conservatrices et proches des ulémas (comme à Constantine) et des sections plus populaires (comme à Oran). Par ailleurs, les contestations furent récurrentes au sein du parti, notamment parmi les jeunes militants qui reprochaient à Abbas trop de complaisance avec les autorités coloniales, ou critiquaient la direction du parti.

Lors du 1^{er} novembre 1954*, l'UDMA reconnut immédiatement l'importance de l'événement. Individuellement, certains militants rejoignirent les rangs du FLN*. Des négociations* débutèrent en 1955 entre UDMA et FLN, menées par Ali Boumendjel*, Ahmed Boumendjel* ou Kaddour Sator d'une part, Abane* Ramdane et Benyoucef Ben Khedda* de l'autre. C'est dans le cadre de ce rapprochement que les udmistes impulsèrent des actions favorables au FLN, notamment la « motion des 61* ». Le 6 février 1956, Ferhat Abbas quittait l'Algérie avec Ahmed Francis pour gagner Paris et, de là, Le Caire. Dans une conférence de presse, le 25 avril 1956, il annonçait son ralliement au FLN et la dissolution de l'UDMA.

Malika RAHAL

Bibl. : Malika Rahal, *L'UDMA et les Udmistes. Contribution à l'histoire du nationalisme algérien*, Alger, Barzakh, 2017.

**UNION DES RÉPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (URSS)**

Sous Staline, l'URSS est méfiante à l'égard des mouvements nationaux des colonies qui ne sont pas dirigés par les partis communistes. Après sa disparition, Moscou commence à développer une doctrine à vocation globaliste et à s'intéresser aux problèmes du monde extra-européen. L'ouverture vers le tiers-monde est consacrée par le XX^e congrès du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) en février 1956, de même que l'adoption du principe de la « coexistence pacifique » préférant le dialogue à la confrontation dans les relations internationales. Mais dans ce contexte général, la France et sa colonie, l'Algérie, occupent une place particulière. Moscou pense à la France comme à une alliée potentielle dans le règlement du problème allemand, et dans les premières années du conflit algérien elle le considère comme une affaire intérieure française. À l'issue de la visite officielle de la délégation du Parti socialiste français en mai 1956, le communiqué final évoque la position de Moscou dans ces termes : « Les ministres soviétiques ont exprimé l'espoir que dans l'esprit libéral qui l'anime, le gouvernement français saurait donner à ce problème si important la solution appropriée dans l'esprit de notre époque et dans l'intérêt des peuples. » Lors de la crise de Suez*, Moscou critique la politique du gouvernement socialiste de Guy Mollet*. Même Khrouchtchev parle de l'indépendance de l'Algérie, comme d'ailleurs le communiqué commun soviéto-syrien publié à la fin de la visite du président syrien Kouatli, fin novembre 1956. Mais ce sont des prises de position occasionnelles. Les précautions à l'égard de la France concernant le problème algérien perdurent pendant l'intégralité du conflit et constituent un élément de la position du Kremlin. Paris et Moscou s'accordent à ne pas permettre aux États-Unis* de s'immiscer dans les affaires algériennes pour supplanter la France en Afrique du Nord, que cela soit un objectif avoué ou non. Dans la propagande*, quelques articles de la presse soviétique sont favorables aux combattants algériens, sans mentionner le FLN*, et critiquent la brutalité de l'armée française. Mais officiellement, Moscou ne parle jamais de l'indépendance, en

ne voulant pas internationaliser le problème contrairement à l'objectif du FLN.

Après le bombardement de Sakiet Sidi Youssef*, ville tunisienne près de la frontière algérienne, par l'aviation française le 8 février 1958, l'attitude de Moscou change. Tunis saisit le Conseil de sécurité qui décide de mettre en place une commission de bons offices confiée à un Américain et à un Britannique. Ainsi, le conflit prend une dimension internationale. C'est ce qui provoque le changement à Moscou, qui voit « de moins en moins l'espoir » du règlement du problème algérien dans le cadre des rapports franco-algériens. Au contraire, elle pense, non sans fondement, à l'implication des États-Unis afin de supplanter la France en Afrique du Nord. Le FLN se réjouit de la prise de position soviétique : « Le plus important pour le peuple, c'est que l'Union soviétique fait état de ses préoccupations au sujet de l'Algérie », stipule l'éditorial d'*El Moudjahid* en mars 1958. Aux Algériens, la prise de position de Moscou rappelle l'intervention énergique des Soviétiques aux côtés de l'Égypte* en 1956. L'URSS s'engage de plus en plus clairement en faveur de l'indépendance de l'Algérie : la prise de contact avec le FLN a lieu en mars 1958 au Caire, les dons soviétiques aux réfugiés* algériens commencent à arriver, les blessés de l'ALN* sont reçus. Le retour du général de Gaulle* est bien vu à Moscou, dont les dirigeants ne doutent pas que le général veuille en finir avec la guerre. La constitution du GPRA* est saluée, mais le Kremlin ne se sent pas de le reconnaître. Pour Moscou, la nature politique du GPRA et de Krim* Belkacem n'est pas claire, ses rapports avec le FLN non plus. Et le PCF* demande aussi de retarder la reconnaissance. En 1960, la situation internationale change, c'est l'essor du tiers-monde, le groupe afro-asiatique à l'ONU* devient déterminant pour la cause des peuples coloniaux. Le 23 septembre 1960, Khrouchtchev prononce un discours très violent contre le régime colonial à l'Assemblée générale de l'ONU et demande son abolition complète. Le 3 octobre, à Glen Cove, près de New York, Khrouchtchev s'entretient longuement avec les membres de la

délégation algérienne conduite par Krim Belkacem participant aux travaux de l'Assemblée générale de l'ONU. D'après les mémoires de Ferhat Abbas*, président du GPRA, lors de l'entretien, Nikita Khrouchtchev recommande à Krim Belkacem, ministre des Affaires étrangères du GPRA, de « chercher avec la France et avec la France seule, un compromis honorable pour mettre fin à la guerre. De toute manière, l'Algérie, en tant que pays arabe, sera un jour indépendante ». Le 8 octobre, le dirigeant soviétique déclare que l'entretien signifie la reconnaissance *de facto*. À ce même moment, la délégation du GPRA conduite par Ferhat Abbas est reçue officiellement à Moscou par Kossyguine, vice-Premier ministre, qui confirme la reconnaissance *de facto*. Après l'entretien de Moscou, l'aide soviétique s'étend au transport d'armes (par l'intermédiaire de l'Égypte et de la Tchécoslovaquie*) et à la formation militaire des cadres de l'ALN. Mais pendant toute la guerre d'Algérie, les Soviétiques restent prudents et veillent à ne pas y être impliqués. En fait, leur soutien se réduit en premier lieu à l'appui moral et politique, à une action de propagande par voie de presse et à l'aide humanitaire. L'ambassadeur de France à Moscou, Maurice Dejean, présente avec exactitude la politique « algérienne » de l'URSS dans son rapport du 2 novembre 1960 adressé à Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères : « Pour l'immédiat et pour le prochain avenir l'URSS n'irait pas plus loin. Elle ne songerait nullement à l'heure actuelle à une reconnaissance *de jure* et elle n'en envisagerait pas d'apporter une aide militaire. Le gouvernement soviétique demeurerait soucieux de ne pas couper les ponts avec nous. » De ce fait, la reconnaissance *de jure* de l'Algérie indépendante a lieu le jour de la signature des accords d'Évian*.

László NAGY

Bibl. : Front de libération nationale « Organe central du Front de libération nationale » *El Moudjahid*, [imprimé en Yougoslavie], juin 1962, t. I-III, particulièrement n° 20 (mars 1958), n° 69 (septembre 1960), n° 71 (octobre 1960) • Mohieddine Hadhri, *L'URSS et le Maghreb. De la*

révolution d'octobre à l'indépendance de l'Algérie, 1917-1962, L'Harmattan, 1985 • Evgeniya Obitchkina, « Le communisme soviétique face au nationalisme arabe lors de la guerre d'Algérie », in Hervé Bismuth et Fritz Taubert (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014.

UNION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS (USTA)

Un communiqué daté du 14 février 1956 annonce la création de l'Union des syndicats des travailleurs algériens (USTA), après une assemblée tenue les 25 et 26 décembre 1955 à Alger. La centrale, qui a pour secrétaire général Mohammed Ramdani – membre du bureau de l'Union générale des syndicats algériens jusqu'en juin 1954 – ne comprend dans son comité directeur aucun élément d'origine européenne et se propose de « préparer un avenir de liberté et de justice où le travailleur algérien retrouvera sa dignité et sa place de principal artisan de la prospérité et du progrès social. »

Ramdani, adhérent du MNA*, est arrêté en mai 1956 avec les cadres de l'USTA et interné dans le camp de Saint-Leu (Arzew). De plus, le syndicat messaliste se heurte à l'Union générale des travailleurs algériens* (UGTA), créée le 24 février avec le soutien du FLN*. Après avoir échoué à lancer une centrale commune – des contacts ont lieu dans ce but jusqu'à fin janvier – les nationalistes déclinent leur antagonisme sur le terrain syndical. Seule l'UGTA, qui prend le dessus sur sa rivale, réussit à obtenir l'affiliation à la Confédération internationale des syndicats libres.

L'USTA tente de se structurer dans l'émigration*, aggravant les tensions entre les messalistes et les syndicats français. Les statuts de sa fédération, signés par son secrétaire général Ahmed Bekhat, le 31 janvier 1957 à Paris,

affirment « l'indépendance absolue » à l'égard des partis politiques. Or, le service de coordination des affaires nord-africaines note en juin qu'« il se confirme, d'ailleurs de plus en plus que pour le MNA, l'USTA est une couverture syndicale commode pour l'activité séparatiste du mouvement ».

L'USTA lance *La Voix du travailleur algérien* – 19 numéros, de mars 1957 à mai 1962 – organise un congrès en juin 1957 à Paris puis un second en décembre 1959 à Lille*, mais subit des pertes sévères avec l'assassinat de Bekhat, en octobre 1957, et la défection d'Abderrahmane Bensid lors de la crise du Front algérien d'action démocratique* en juin 1961.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Boualem Bourouiba, *Les Syndicalistes algériens. Leur combat, de l'éveil à la libération*, L'Harmattan, 1998 • René Gallissot (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. De la colonisation à l'indépendance de 1830 à 1962*, L'Atelier, 2006 • Benjamin Stora, « L'Union des syndicats des travailleurs algériens USTA : la brève existence du syndicat messaliste (1956-1959) », *Le Mouvement social*, n° 116, 1981.

UNION FRANÇAISE NORD-AFRICAINE (UFNA)

Créée le 25 août 1955, l'UFNA a pour premier président Louis Boyer-Banse*, ancien responsable de la section algérienne de présence française. Son secrétaire général René Reygasse dirige *Prestige français* qui devient l'organe du mouvement. Cependant, la cheville ouvrière de l'UFNA est Robert Martel, un agriculteur de Chebli, surnommé le « Chouan de la Mitidja ». Ayant d'emblée proposé au maire* de sa commune de créer une milice, il est actif depuis novembre 1954. Martel s'est également autoproclamé porte-parole des « petits colons* » apostrophant les

métropolitains dans une lettre ouverte au général Aumeran du 21 juin 1955 : « Dites-leur bien que nous ne partirons jamais. »

L'UFNA se développe à l'automne 1955 en s'implantant sur Alger et sa banlieue. Martel en devient le secrétaire général et *Prestige français* est racheté à Reygasse, évincé. Fin 1955, l'UFNA est créditée de 1 000 adhérents et *Prestige français* de 4 000 abonnés. Si Martel et son groupe ne sont pas les seuls à tenir des discours virulents et à en appeler à une autodéfense qu'ils considèrent comme légitime, ils jouent un rôle important le 6 février 1956. Avant la visite de Guy Mollet*, Martel a galvanisé ses partisans. Il a rencontré des responsables gaullistes le 5 février au matin et a promis de mobiliser, outre des militants, 250 hommes armés. La suite est connue : la rue fait reculer le président du conseil issu du Front républicain*. Après cette victoire, Martel se sent d'autant plus assuré qu'il pense disposer de contacts solides en métropole grâce au journaliste belge Pierre Joly, représentant sur Alger du Dr Martin. Cependant, l'éternel conspirateur qu'est cet ancien cagoulard entend contrôler l'UFNA. Martin compte ainsi monter une conspiration disposant d'appuis des deux côtés de la Méditerranée. Ses ambitions sont contrariées par l'interdiction de l'UFNA le 5 juillet 1956 qu'accompagnent l'arrestation puis la mise en résidence surveillée de Martel. Mais lorsque ce dernier retrouve sa ferme à l'été 1956 et lance le Comité de renaissance française (CRF) qui succède à l'UFNA, les projets des uns et des autres reprennent leur cours.

Olivier DARD

Bibl. : Francis Balace, « Pierre Joly, le passeur d'illusions. Faux activiste ou vraie barbouze ? », in Olivier Dard (dir.), *Doctrinaires, vulgarisateurs et passeurs des droites radicales au xx^e siècle (Europe-Amériques)*, Berne, Peter Lang, 2012 • Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011.

UNION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS MUSULMANS ALGÉRIENS (UGEMA)

Le 27 février 1955, l'assemblée générale de l'Aeman d'Alger lança un pressant appel à tous les étudiants* algériens pour fonder au plus vite l'Ugema. Les partisans de l'Unea fondèrent alors l'Union des étudiants algériens de Toulouse. Une conférence préparatoire, du 4 au 7 avril 1955, réunit à Paris des délégués de toutes les villes universitaires où il y avait des étudiants algériens. L'unanimité en faveur d'une union nationale ne se rompit que sur le critère religieux, moyen d'empêcher l'adhésion d'étudiants communistes européens ou juifs*. La majorité prit parti pour le « M », tout en s'engageant à le supprimer une fois l'indépendance de l'Algérie acquise (promesse tenue en 1963, quand l'Ugema devint l'Unea). Deux organisations se constituèrent simultanément à Paris en juillet 1955 : l'Ugema fondée du 8 au 14 juillet, et l'Unea qui disparut rapidement. L'Ugema, présidée par Ahmed Taleb Ibrahim (fils du président de l'AUMA*, le cheikh Bachir El Ibrahim*) et associant tous les partis nationalistes, entendait revendiquer dans l'intérêt de ses membres en tant qu'étudiants, qu'étudiants musulmans, et que « privilégiés au sein de notre jeunesse » ; mais elle situait toutes ses revendications dans une perspective nationaliste.

La plupart de ses dirigeants furent rapidement recrutés par les organisations clandestines du FLN*. Après l'insurrection et les massacres du 20 août 1955*, puis après les élections* législatives du 2 janvier 1956, elle lança des appels solennels aux dirigeants français pour que cesse l'effusion de sang en Algérie. Mais la tension monta dans l'université d'Alger* (où un « Comité d'action universitaire » favorable à l'Algérie française renversa la direction plus modérée de l'Agea* par un référendum en février 1956) et dans certaines universités métropolitaines telles que Montpellier. L'Ugema se radicalisa en réclamant lors de son deuxième congrès (réuni du 24 au 30 mars 1956 à Paris) « la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, la libération

de tous les patriotes emprisonnés, des négociations* avec le FLN ». Le congrès de l'Unef*, réuni à Strasbourg du 5 au 15 avril 1956, s'efforça de maintenir son unité entre les « majos » (apolitiques en principe, mais conservateurs et patriotes) et les « minos » (de gauche, anticolonialistes, et favorables à l'engagement politique), en promettant de soutenir les revendications corporatives de l'Ugema sans approuver ses revendications nationalistes, et en lui demandant de condamner tout recours à la violence.

En réaction à une grève* ordonnée par l'Agea et à une déclaration de celle-ci réclamant la résiliation automatique de tous les sursis* et la formation d'un corps franc universitaire, la section d'Alger de l'Ugema vota le 18 mai 1956 une motion appelant à la grève générale et illimitée des cours et des examens et à l'engagement dans les rangs de l'ALN*. Cet appel fut très discuté au sein de la direction centrale de l'Ugema à Paris et des autres sections locales, seule la section de Toulouse refusa de la voter, mais l'ordre de grève fut généralisé parce qu'il venait de la direction algéroise du FLN, puis étendu à tous les élèves de l'enseignement secondaire et primaire. Cependant, l'appel à rejoindre le maquis ne fut pas officiellement repris par la direction de l'Ugema dans sa déclaration du 25 mai.

Il fut aussi très inégalement suivi. Si la plupart des étudiants respectèrent l'ordre de grève, la montée au maquis fut davantage le fait de lycéens que d'étudiants. Ce fut une expérience très dure, mais bénéfique pour ceux qui y survécurent et pour l'organisation du FLN-ALN. Une méfiance durable sépara les maquisards des simples grévistes, et ces deux catégories des non-grévistes. L'ordre de grève finit par être levé par la direction du FLN, ce qui permit à la direction de l'Ugema de voter la reprise des cours pour tous les étudiants, lycéens et écoliers algériens, à l'exception de l'université colonialiste d'Alger, le 22 septembre 1957. Son troisième congrès, réuni à huis clos à Paris du 23 au 26 décembre 1957, exclut tous les non-grévistes. Mais l'Ugema fut dissoute par le gouvernement français le 28 janvier 1958 en tant que couverture du FLN. Les étudiants restant en France furent

organisés en une « section universitaire du FLN » rattachée à la Fédération de France* du FLN. La direction de l'Ugema réfugiée à l'étranger organisa le transfert d'un nombre croissant d'étudiants, au moyen de bourses, avec l'aide des deux grandes confédérations mondiales d'étudiants, vers les pays de l'Ouest, ceux de l'Est et les pays arabes. Son quatrième congrès national, réuni à Tunis en juillet-août 1960, eut l'allure d'une conférence internationale. Il vota une motion remettant les étudiants à la disposition du GPRA*, ce qui permit à l'état-major général de l'ALN (dirigé par le colonel Boumediene*) de recruter des volontaires pour renforcer l'encadrement de ses troupes à l'étranger des barrages* frontaliers, en Tunisie* et au Maroc*. En même temps, l'Ugema renoua ses relations avec l'Unef (rompues en décembre 1956) en juin 1960 sur la base de l'autodétermination de l'Algérie. La participation des étudiants à la lutte de libération nationale, comme celle de leurs aînés diplômés, fut donc globalement un succès. Mais en s'intégrant dans le FLN, l'Ugema renonça à son indépendance.

Guy PERVILLÉ

UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS (UGTA)

Après le déclenchement de la guerre de libération nationale en novembre 1954, le MNA* de Messali Hadj* regroupe à la fin de 1955 les travailleurs algériens au sein d'une centrale « nationaliste », l'USTA*. Très vite, le FLN*, sur l'instigation d'Abane* Ramdane et Benyoucef Ben Khedda*, réagit et encourage la constitution le 24 février 1956 de l'UGTA. Parmi les premiers fondateurs, on trouve Rabah Idir Aïssat, Rabah Djermane, Attalalah Ben Aïssa et Boualem Bourouiba.

Les deux syndicats ne sont pas des créations *ex nihilo*. Leurs dirigeants et adhérents sont issus du mouvement national et des centrales syndicales françaises, notamment la CGT*. En 1952, sur 43 000 syndiqués algériens, 35 750 sont affiliés à la CGT, soit 83 % au total (Ageron, 2005). Les raisons de cette forte adhésion sont liées plus à des considérations matérielles et d'opportunité que d'une supposée proximité politique ou idéologique avec la CGT.

Sur le terrain, l'UGTA est violemment réprimée en Algérie : déstabilisation, arrestation et emprisonnement des militants syndicalistes, occupation des locaux. Son coordinateur, Aïssat Idir, torturé, trouve la mort en détention à l'hôpital militaire d'Alger le 26 juillet 1959.

Dès lors, sous couvert de l'AGTA (Amicale générale des travailleurs algériens, fondée le 16 février 1957 à Paris), l'action syndicale et militante de l'UGTA se déplace au Maroc*, en Tunisie* et surtout en France. Cette période est marquée par des démarches auprès des organisations syndicales internationales pour exposer la cause algérienne.

La fin des hostilités militaires, entre l'ALN* et les forces françaises au 19 mars 1962*, est l'occasion d'un retour sur le terrain de l'UGTA. Libérée des contraintes de la clandestinité, une direction provisoire se constitue dès le 2 avril. Le départ en masse des Européens, les séquelles de la guerre et des actions meurtrières de l'OAS* créent une nouvelle réalité que l'UGTA doit affronter. Sa priorité première est l'installation des sections syndicales dans tout le pays. Ce déploiement n'est pas sans conséquences dans une Algérie indépendante en pleine crise politique. Le 31 août, l'UGTA organise un grand meeting populaire à Alger, au Foyer civique (Maison du peuple), en présence d'une foule entre 10 000 et 15 000 personnes dont de nombreuses femmes. L'imminence d'un affrontement armé entre les troupes de la Wilaya 4* (Algérois) et les troupes de l'EMG* soutenant le Bureau politique (BP) du FLN engage l'UGTA à appeler la population à se rassembler autour des

slogans : « Non à des fusils, mais des pelles et des pioches », « Halte au sang ».

L'UGTA entend ainsi préserver son rôle sociopolitique et son autonomie par rapport au BP. Mais Khider*, responsable du BP, récuse une telle position et reproche à l'UGTA de vouloir accaparer le pouvoir.

De son côté, Ahmed Ben Bella* attaque la centrale syndicale qui véhicule des valeurs contraires aux « réalités » de la société algérienne (*Le Monde*, 14 septembre 1962).

La volonté du BP du FLN de contrôler l'UGTA s'impose au moment de la désignation des membres devant siéger à l'Assemblée nationale constituante : des trente noms de militants syndicalistes proposés à la députation, aucun d'eux n'est choisi.

En France, l'AGTA est en proie à des tentatives de déstabilisation encouragées par le BP du FLN et la Fédération du Grand Alger (FGA). Acculés, les dirigeants de l'UGTA annoncent le 7 octobre la tenue d'un congrès national pour janvier 1963. Le 19 octobre, ils clarifient leurs positions politiques en rappelant que les syndicalistes sont des militants du FLN à part entière, qu'ils ne constituent pas un parti d'opposition et que leur centrale syndicale reste fermement décidée à jouer un rôle important dans l'édification d'une Algérie socialiste (*L'Ouvrier algérien*, 19 octobre 1962). Dans son conflit avec le BP du FLN, l'UGTA reçoit le soutien de députés de l'Assemblée nationale dont Hocine Aït Ahmed* qui traite de réactionnaires ceux qui s'en prennent à l'organisation des travailleurs. De son côté, le Parti de la Révolution socialiste (PRS), créé le 20 septembre, s'engage au côté de l'UGTA, notamment en France où l'influence politique de son fondateur Mohamed Boudiaf* est grande. Membre fondateur du PRS et un des responsables de l'AGTA, Aboubakr Belkaid compare les dirigeants du BP du FLN à de « nouveaux Blachette* et Borgeaud* de l'Algérie indépendante » (AFP, 12 décembre 1962). Dans ce contexte, La direction de l'UGTA est de

plus en plus contestée. On trouve dans les journaux, notamment dans *al-Chaâb*, des motions de défiance à son encontre.

Le premier congrès de l'UGTA ouvre ses travaux le 17 janvier 1963 à Alger, au Foyer civique, en présence du président du Conseil Ahmed Ben Bella. Les syndicalistes sont accusés de vouloir constituer une catégorie de « privilégiés » au détriment de l'ensemble de la masse laborieuse, dont les fellahs (*al-Chaâb*, 18 janvier 1963). Ce premier congrès de l'UGTA se termine dans une grande confusion, le vote de ses représentants est faussé par l'irruption dans la salle de plusieurs centaines de « travailleurs » mobilisés par la fédération du FLN du Grand Alger et les membres du bureau sont remplacés. C'est un véritable coup de force qui acte la « caporalisation de l'organisation syndicale » (Bourouiba, 2012) en Algérie.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Charles-Robert Ageron, « Vers un syndicalisme national en Algérie (1946-1956) », in *Genèse de l'Algérie algérienne*, t. II, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2005 • Boualem Bourouiba, *Les Syndicalistes algériens. Leur combat, de l'éveil à la libération*, L'Harmattan, 1998 [rééd. : Alger, Enag-Dahlab, 2001] • —, *L'UGTA dans les premières années de l'indépendance (1962-1965)*, Alger, livres Éditions, 2012.

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE (UNEF)

Devenue progressivement un acteur majeur de l'action contre la guerre d'Algérie, l'Unef s'en est trouvée profondément transformée.

Née en 1907 comme fédération d'associations générales d'étudiants* (AGE), l'Unef se veut, depuis l'adoption de la « charte de Grenoble » en 1946, un mouvement syndical visant la transformation de la société. En même temps, groupant un étudiant sur deux tout au long de la période, elle

est reconnue comme la seule organisation représentative du monde étudiant. Elle est partagée en deux courants principaux, les « majos » (pour majoritaires) affichant leur apolitisme de principe (auquel déroge pourtant la Corpo de droit de Paris où l'influence de Jean-Marie Le Pen* est dominante) et les « minos » (pour minoritaires) orientés à gauche, chez qui les partis communiste et socialiste ont beaucoup moins de poids que les militants de la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne). Les deux courants cohabitent au sein de bureaux nationaux d'union. Les uns et les autres reconnaissent d'emblée la toute nouvelle (1955) et nationaliste Ugema* comme partenaire syndical de l'Unef. Les événements algérois du printemps 1956, après les incidents racistes de Montpellier, précipitent la rupture au sein de l'Unef : l'Association générale des étudiants d'Alger (Agea) passe aux mains de tenants de l'Algérie française et demande la levée de corps francs universitaires ; en réaction la section d'Alger de l'Ugema appelle les étudiants musulmans à la grève* des cours et à rejoindre les maquis de l'ALN*. Le bureau de l'Unef désavoue l'Agea (qui quitte bientôt l'Unef), mais la direction de l'Ugema reprend à son compte l'appel à la grève des cours et s'affiche ouvertement indépendantiste. Cette attitude est inadmissible pour les majos qui prônent la rupture avec l'Ugema. Hostiles à la rupture, les « minos » prennent la direction de l'Unef et imposent le maintien des rapports avec l'Ugema. Mais c'est hors du cadre Unef qu'ils organisent avec les étudiants algériens une conférence nationale étudiante pour une solution du problème algérien en juillet 1956. Cependant, l'Ugema exige de l'Unef l'appui explicite à l'indépendance algérienne et, devant le refus de celle-ci, choisit la rupture en décembre 1956. L'Ugema, dont les militants sont pourchassés, est dissoute en janvier 1958, l'Unef assurant néanmoins la défense de nombreux cas individuels.

L'année 1957 est pour l'Unef celle de la mise en cause de la torture*. Le congrès de 1957, celui du cinquantenaire, y est pour partie consacré, mais l'obstruction des majos oblige les dirigeants au quasi-silence pour préserver

l'unité. Pourtant une minorité des AGE choisit de faire scission, qui finalement ne dure guère. Mais si l'Unef nationale se voit contrainte à des positions prudentes, localement les associations générales s'engagent plus ouvertement dans l'opposition à la guerre.

Lorsque l'instruction interministérielle d'août 1959 met en cause les sursis* étudiants, la direction de l'Unef choisit d'éviter « l'anticolonialisme corporatif » (Jacques Julliard) que serait la pure défense des sursis : tout en assurant la défense individuelle des étudiants, elle tente de gagner l'opinion* en mettant en cause la guerre elle-même et en formulant des propositions pour aménager les sursis. Succès de la mobilisation, la mesure est abrogée en mars 1960.

Fort de ce résultat, le congrès de l'Unef de 1960 se prononce pour des négociations* avec le FLN* et charge la direction du syndicat de « favoriser la réconciliation des étudiants français et algériens ». Le 6 juin, un communiqué commun annonce la reprise des relations entre l'Unef et l'Ugema. Par précaution, la rencontre avait eu lieu à Lausanne en Suisse*. L'initiative a un retentissement considérable.

Après l'action symbolique, l'initiative de masse : lorsque le 6 septembre s'ouvre à Paris le procès du réseau Jeanson* et qu'est publié le « Manifeste* des 121 », la direction de l'Unef est consciente des tensions internes au syndicat étudiant : plusieurs de ses cadres ont choisi l'aide directe au FLN ou menacent de le faire. Elle prend alors l'initiative d'une manifestation* de rue contre la guerre, ouverte aux syndicats, mouvements de jeunesse et organisations démocratiques. Interdite d'emblée, la manifestation du 27 octobre 1960 se mue en réunion publique tolérée, débordant dans la rue. C'est la première manifestation intersyndicale contre la guerre. Elle répond à la montée de l'opposition étudiante à la guerre, l'Unef s'efforçant de constituer un front syndical commun et de rassembler la communauté universitaire. Le syndicat étudiant est de toutes les manifestations contre la poursuite de la guerre et l'OAS*, y compris celle du 8 février 1962 à l'issue

tragique. Aux obsèques des victimes de Charonne*, le président de l'Unef, seul avec la CFTC*, dénonce le massacre des Algériens le 17 octobre 1961*.

Après les accords d'Évian*, l'Unef réaffirme ses revendications universitaires et se prépare à développer la coopération avec les étudiants algériens. Les soubresauts de l'Algérie indépendante en décideront autrement, tandis qu'en France le gouvernement supprime la subvention traditionnelle et favorise ouvertement la création d'une organisation étudiante rivale. L'unité du mouvement étudiant a vécu.

Alain MONCHABLON et Robi MORDER

Bibl. : Alain Monchablon, *Histoire de l'Unef*, PUF, 1983 • Robi Morder, « Les relations Unef/Ugema : entre internationalisme et diplomatie ? », *Les Cahiers du Germe*, n° 30, 2012-2013 • Jean-Yves Sabot, *Le Syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1995.

UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE (UNR)

Pour le politologue Jean Charlot, l'UNR, née le 1^{er} octobre 1958, « est d'abord une équipe ministérielle, puis un comité central de sélection des candidats aux législatives, ensuite le groupe parlementaire le plus nombreux de l'Assemblée nationale [206 élus dont 7 apparentés], enfin seulement un parti ».

Née du retour du général de Gaulle* et réunissant sept organisations issues de la Résistance* et du gaullisme d'opposition sous la IV^e République*, l'UNR a en partage l'attachement au Général, l'approbation par principe de son retour et de la nouvelle V^e République*. Cet unanimisme doublé de verticalité se heurte cependant rapidement aux divergences croissantes entre, d'une part, certains gaullistes historiques et/ou acteurs majeurs du 13 Mai* (Soustelle*, Delbecque) et, d'autre part, leur figure

tutélaire ainsi que son Premier ministre, Michel Debré*, originellement défenseur de l'Algérie française. Conçue dans une logique centripète et considérée par ses adversaires comme un parti de « godillots », l'UNR pourrait-elle se briser sur la question algérienne ? Les défenseurs de l'Algérie française qui n'ont cessé jusqu'aux procès* des activistes de remettre au goût du jour les déclarations du général de Gaulle de 1958 ou les formules les plus martiales de Michel Debré l'espèrent.

Dès 1958, l'UNR est divisée. Une première tendance, très « Algérie française », est conduite par Soustelle. Elle voudrait doter le mouvement d'un président disposant d'une marge de manœuvre face à l'exécutif et nouant des alliances avec des personnalités et des courants favorables à l'Algérie française. Une autre tendance, considérée comme légitimiste, voit l'UNR, dotée d'un secrétariat général, au soutien du président de la République et de l'ensemble de sa politique. Compromis : Roger Frey* est nommé premier secrétaire général. Il est avalisé par le Général, n'est pas président et rassure les soustelliens dont il est issu. Nommé ministre de l'Information, il est remplacé au bout de quelques mois par Albin Chalandon, alors jeune inspecteur des Finances, qui assure une transition jusqu'aux assises de Bordeaux de novembre 1959. Le contexte est alors marqué par l'allocution du 16 septembre 1959 sur l'autodétermination et les tentatives de déstabilisation nées de la naissance, trois jours plus tard, du Rassemblement pour l'Algérie française* (RAF). Le RAF s'efforce, sous la houlette de Georges Bidault (Démocratie chrétienne de France) et de Roger Duchet (Cnip) mais aussi avec l'aval de quelques parlementaires UNR de créer un arc favorable à l'Algérie française. À l'Assemblée nationale tout d'abord, puis lors des assises de Bordeaux, ce projet fait long feu. Les soustelliens sont marginalisés et Jacques Richard, issu du sérail gaulliste et de l'appareil RPF, qui n'était pas candidat, devient secrétaire général jusqu'aux assises de Strasbourg de mars 1961.

Entre-temps, les barricades de janvier 1960 ont achevé de marginaliser les « ultras » qui, à l'instar de Soustelle, quittent dorénavant le navire gaulliste. La politique algérienne gaulliste est en effet clarifiée et les hypothèques levées par les départs de secrétaires de fédérations importantes acquises aux défenseurs de l'Algérie française (Nord, Rhône). Tout risque de scission écarté, l'UNR se lance dans une véritable politique d'adhésions. Elle ne compte en octobre 1960 qu'environ 35 000 adhérents et ne dispose qu'en décembre 1960 d'un représentant dans chacun des départements métropolitains (l'UNR n'a jamais pu s'implanter en Algérie). Sous la houlette de Roger Dusseaulx, un ancien du MRP* promu secrétaire général en mars 1961, elle est sur les rails pour aborder l'ultime phase de la guerre d'Algérie. La menace des tenants de l'Algérie française est jugulée et les 30 parlementaires qui ont quitté l'UNR depuis 1958, entraînant dans leur sillage un certain nombre de militants, ne l'ont jamais gravement menacée ; Raymond Dronne, en lançant « Unité et sauvegarde de la République » le 16 novembre 1961, a bien espéré fédérer l'ensemble des dissidents du gaullisme mais ce fut un échec. L'UNR a donc résisté aux menaces centrifuges et le « lien féodal » (Raymond Aron) unissant les gaullistes à leur chef a été plus fort que leur attachement à l'Algérie française. La guerre finie, il revient au nouveau secrétaire général, Louis Terrenoire, à partir de mai 1962, de faire vivre l'UNR dans un nouveau contexte où les partis relèvent la tête. Il s'agit surtout de conduire la formation gaulliste au succès électoral lors des législatives de novembre 1962 qui suivent la dissolution de l'Assemblée née de la censure du gouvernement Pompidou. L'UNR, associée à l'Union démocratique du travail (UDT), l'emporte avec 233 sièges, frôlant la majorité absolue et battant les forces du centre et de la droite, MRP et Cnip.

Olivier DARD

Bibl. : Serge Bernstein, *Histoire du gaullisme*, Perrin, 2001 • Jean Charlot, *L'UNR. Étude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Cahiers de la

fondation nationale des sciences politiques, 1967 • Jérôme Pozzi, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations, réseaux, 1958-1976*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

UNITÉS TERRITORIALES (UT)

Les unités territoriales (UT) sont des unités supplétives rassemblant des civils qui n'étaient pas obligatoirement, dans les textes, des Européens d'Algérie, pendant la Guerre d'indépendance. Fondées sur des décrets antérieurs à 1954, elles sont mises en place, sur initiative du général Lorillot*, après l'insurrection nationaliste dans la région de Philippeville. Se pensant comme une garde nationale, elles s'inscrivent dans la pratique ancienne de l'autodéfense et de l'armement des colons*, ayant cours depuis l'invasion de 1830.

Il s'agit, pour les autorités françaises, de faire participer les « Français de souche européenne » à leur propre défense tout en déchargeant l'armée de certaines tâches, telles que les gardes fixes, patrouilles et contrôles routiers dans les centres urbains. Le service dû est temporaire et variable, il peut être de quelques jours par mois. L'encadrement est assuré par des officiers* de réserve. En 1956, une UT « Blindés* » est créée et participe aux opérations militaires dans la région d'Alger.

Les UT se trouvent donc, de fait, liées aux associations d'anciens combattants particulièrement actives dans les troubles politiques précédant les événements de mai 1958. Le 5^e bureau va s'appuyer sur les UT pour toucher politiquement des Européens d'Algérie. Il organise, dès le printemps 1958, des stages pour ses cadres en vue de les persuader de la nécessité d'un rapprochement entre communautés.

Les UT en tant que telles ne jouent pas de rôle notable en mai 1958. Un bataillon mixte rassemblant Algériens et Européens est cependant créé pour quadriller la Casbah, tentant de rejouer militairement les manifestations de

fraternisation du Forum. Les membres des UT, notamment ses cadres, s'avèrent fréquemment des activistes. Le Front national français de Joseph Ortiz*, depuis sa création en novembre 1958, noyaute ainsi systématiquement les UT.

Cette politisation devient de plus en plus problématique après septembre 1959 et le discours du général de Gaulle* sur l'autodétermination*. Elle l'est d'autant plus qu'elle croise la politisation des officiers de l'entourage du général Maurice Challe*, notamment les colonels Argoud* et Gardes*. Ceux-ci multiplient les contacts semi-officiels avec les responsables des UT et les militants du FNF.

Ces officiers s'engagent dès lors, avec l'appui de Challe, dans la création de la Fédération des unités territoriales et des autodéfenses, devant armer sous les drapeaux les partisans de l'Algérie française. Celle-ci voit le jour le 29 novembre 1959, à la suite de son premier congrès à Alger qui porte à sa tête Victor Sapin-Lignière, commandant de l'UT de la Casbah, et Marcel Ronda, proche d'Ortiz. *Le Bled** peut annoncer qu'elle « proclame la détermination de tous ses membres de défendre leur condition de citoyens français et de maintenir contre toute attaque l'intégrité du territoire national ». Le renvoi du général Massu* accélère les événements, interdisant aux hommes de l'action psychologique* de rejouer les fraternisations contre de Gaulle.

La semaine des barricades* éclate, le 24 janvier 1960, sous l'impulsion des militants FNF et cadres des UT les plus décidés, pensant que l'armée basculera à leur côté. Les UT se mobilisent et joignent les manifestations* appelant au retour du général Massu. Des dépôts d'armes sont ouverts et équipent les insurgés qui se barricadent dans le centre d'Alger et l'université. Des affrontements entre gendarmes et insurgés, le premier soir, cause la mort de 14 gendarmes et 8 insurgés. Ceux-ci bénéficient cependant d'une bienveillance coupable du service d'ordre militaire. Après une semaine de

siège, les insurgés se rendent finalement. L'armée n'a pas basculé. Les UT comme le 5^e bureau sont dissous.

Des compagnies de réserves sont constituées afin de se substituer aux UT. Elles sont attachées à des unités d'active, garantie de leur discipline. Ces dispositifs sont abandonnés au début de 1962. Initialement pensées comme une troupe supplétive à même d'alléger la tâche de l'armée, les UT sont progressivement devenues un enjeu politique pour les militaires désireux de pousser le programme intégrationniste comme pour les militants ultras de l'Algérie française. Cette collusion se manifeste lors de la semaine des barricades. La dissolution des UT fait partie des nombreuses mesures qui ponctuent la reprise en main politique de l'armée d'Algérie par le nouveau régime gaullien.

Denis LEROUX

UNIVERSITÉ D'ALGER

La création en 1909 de l'université de l'empire colonial, qui va rayonner et devenir à partir des années 1930 le lieu de production et de justification de l'idéologie coloniale, ne s'est pas faite sans débats et arrière-pensées. Il paraissait communément admis que la colonie devait être dotée d'une université spécifique d'un enseignement supérieur qui ait « un double caractère, pratique et local ». Le projet colonial lui-même dictait qu'il en fût ainsi. Jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, les professeurs, à quelques exceptions près, se font les porte-parole d'une colonisation totale. Les travaux, analyses et enseignements fondés sur les mythes coloniaux sont développés par les enseignants d'Alger généralement praticiens. Ils ne souffrent pas de contestations, même chez leurs pairs métropolitains. Les principales disciplines – l'ethnologie, la sociologie, la géographie, l'histoire, la littérature*, le droit – se rejoignent pour justifier l'idéologie coloniale. La

part la plus large des effectifs de l'université coloniale est constituée d'étudiants* et d'enseignants imprégnés et acquis à l'idéologie colonialiste. Les étudiants musulmans y ont une place minoritaire et marginalisée.

Dans les luttes politiques qui démarrent après 1954, l'université devient le bastion de l'irréductibilisme colonialiste. Elle est à l'avant-garde des combats des ultras en différents moments clés : journées de février 1956*, mai 1958*, semaine des barricades* en 1960, putsch* des généraux en 1961. Elle joue aussi dans le rapport de force métropole/colonie. Des enseignants et des étudiants rejoignent au final les rangs de l'OAS*. Dans cette université, véritable citadelle des irréductibles coloniaux, les oppositions ou critiques qui restent minoritaires sont sinon refoulées, le plus souvent stigmatisées ou violemment combattues. Un certain nombre d'enseignants comme André Mandouze* et Jacques Peyrega sont menacés et rejoignent la métropole. Les tentatives d'enseignants et d'étudiants « libéraux » dont certains sont réunis dans le comité Étudiants d'action laïque (CEALD), des courants « chrétiens-progressistes », d'étudiants juifs* et de communistes, cherchant à construire des ponts avec leurs camarades musulmans, se fracassent sur le bloc des ultras. Certains des membres de ces mouvances, qui s'engagent dans le soutien à l'émancipation des Algériens, s'exilent ou y perdent leur vie. L'incendie criminel de la bibliothèque universitaire d'Alger en juin 1962 clôt dramatiquement l'histoire d'une université citadelle coloniale, arc-boutée sur ses certitudes et valeurs inégalitaires. La réouverture de l'université après l'indépendance en septembre 1962 se fait avec certains des enseignants européens (André Mandouze est nommé recteur en 1963) qui ont résisté aux logiques de l'exclusion.

Aïssa KADRI

Bibl. : Jean Mélià, *Histoire de l'université d'Alger, L'Épopée intellectuelle de l'Algérie*, Alger, La Maison des livres, 1950 • *Université d'Alger. Cinquantenaire, 1909-1959*, Alger, Gouvernement général de l'Algérie, 1959.

V

« 22 », LES

L'historiographie consacre cette appellation pour désigner le groupe de militants de l'Organisation spéciale* (OS) qui prend la décision de déclencher l'insurrection en Algérie.

La reconduction de l'OS par le MTLD lors du congrès d'avril 1953 (en l'absence des membres de l'OS, à l'exception de Ramdane Benabdelmalek*) intervient alors que le conflit entre Messali Hadj* et le comité central (CC) menace le parti d'éclatement. Fin décembre, leur désaccord, circonscrit jusque-là à la direction, finit par être porté à la connaissance de la base militante en France et en Algérie. La contre-offensive de Messali se traduit par la désignation d'un Comité de salut public – exigeant la désobéissance et le blocage des fonds – qui produit ses effets auprès des militants. Les tentatives de compromis que les envoyés du CC exposent à Messali sont rejetées. Dans la confusion générale, et pour sauver l'unité du parti, des voix s'élèvent, tant au CC que chez les activistes de l'OS, appelant à la neutralité entre les deux parties rivales lesquelles n'hésitent pas à se livrer bataille.

De guerre lasse, le CC est contraint de céder ses pouvoirs à la délégation provisoire choisie par Messali le 28 mars 1954. En éliminant les centralistes, les messalistes ouvrent la voie, sans le savoir, à l'action armée. Entre-temps, un Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (Crua) est créé le 23 mars

1954, avec le soutien du CC. *A priori*, le Crua semble le résultat d'une alliance entre l'OS et le CC. « Les centralistes taxés de réformisme par leurs adversaires vont essayer d'utiliser les activistes pour se couvrir des accusations portées contre eux » (Harbi, *L'Algérie et son destin*, Arcantère, 1992).

La constitution de ce comité – dont l'existence est des plus éphémères – est concrétisée d'abord par le rappel de Mohamed Boudiaf* et Didouche* Mourad, contactés à Paris par Hocine Lahouel du CC fin avril 1953, au nom de la commission de l'OS désignée lors du dernier congrès. De retour à Alger, Boudiaf participe à deux réunions qui aboutissent à la naissance du Crua. Le comité est composé de Ben Boulaïd*, Mohamed Dekhli, Ramdane Bouchebouba (contrôleur général du parti) et Boudiaf.

Ce dernier fournit une version différente relative à la création du Crua (témoignage* paru dans *El Djarida*, 1974). Informé de la situation qui régnait à Alger par ses compagnons, Boudiaf prend congé de la Fédération de Paris, regagne Alger au début de mars 1954 et prend contact avec Dekhli avec qui il convient « d'entreprendre quelque chose pour arrêter la débandade, à la condition de maintenir la base militante en dehors du conflit de la direction ». Avant la rencontre ultime avec Dekhli et Ramdane Bouchebouba qui fonde le Crua, Boudiaf entre en contact avec les membres de l'OS de Constantine, se réunit à Alger avec Mostefa Ben Boulaïd, Rabah Bitat*, Larbi Ben M'hidi* et ensemble s'accordent pour « lancer un mouvement d'opinion dans la base en vue de préserver l'unité du parti ».

Le quatuor du Crua est composé des premiers cadres de l'OS mais Ben Boulaïd et Dekhli sont également membres du CC. Un bulletin intérieur, *Le Patriote*, s'adresse dès son premier numéro aux militants et précise sa préoccupation majeure (« sauver l'organisation ») en appelant « à la neutralité vis-à-vis des antagonistes » qu'il invite « à venir s'expliquer » dans un congrès extraordinaire. Loin de constituer une troisième voie, le Crua scelle une tentative d'alliance de circonstance entre le CC et l'OS qui, au bout

de trois mois, est rompue, les uns et les autres ne poursuivant pas les mêmes objectifs.

Les partisans de l'OS nourrissent en effet un vif ressentiment à l'encontre du CC qui a prononcé leur dissolution en février 1951 et ils n'ignorent pas non plus son peu d'empressement à passer à l'action. En outre, les violentes critiques émises par Messali qui leur reproche d'être à la traîne du CC les blessent et les confortent dans leur volonté de prendre leur distance à l'égard des deux parties rivales. Durant ce laps de temps, les attaques des messalistes contre les membres du Crua se multiplient : la délégation provisoire décide de suspendre deux de ses membres (Dekhli et Bouchebouba) tandis que Boudiaf et Bitat sont agressés violemment dans la Casbah le 9 mai. À leur tour, ils décident de riposter en organisant l'attaque du siège du MTLD, rue de Chartres. Autant dire que le Crua n'existe plus – ses autres membres, Ben Boulaïd et Boudiaf, font déjà bande à part avec Didouche Mourad, Larbi Ben M'hidi et Rabah Bitat.

La conjugaison de plusieurs événements accélère la décantation entre centralistes et activistes. D'une part, les rumeurs de collusion avec le CC sont très mal vécues par les militants de l'OS ; d'autre part, en réponse à la prochaine tenue du congrès messaliste (Hornu, 13-15 juillet), le CC veut réunir le sien. Les activistes de l'OS désapprouvent et se préparent à l'insurrection. Tel est l'objectif de la réunion dite des « 22 » militants de l'OS, le 25 juin. Selon le témoignage de Boudiaf, l'option du passage à la lutte armée est admise par tous mais pour certains « le moment de la déclencher n'est pas encore venu. Les échanges furent très durs. La décision fut acquise après l'intervention émouvante de Souidani Boudjemaâ qui, les larmes aux yeux, fustigea les réticents en déclarant : “Oui ou non, sommes-nous des révolutionnaires ? Alors qu'attendons-nous pour faire cette révolution si nous sommes sincères avec nous-mêmes ?” ». La réunion se termine par l'élection du responsable national qui, à son tour, désigne quatre membres qui assurent la direction collégiale du mouvement. Ce sont Boudiaf,

Ben Boulaïd, Didouche, Bitat et Ben M'hidi. Ils reçoivent l'adhésion d'Aït Ahmed*, Ben Bella* et Khider* de la délégation extérieure du MTLD au Caire. Krim* Belkacem, responsable de la Kabylie, les rejoint et compose avec eux le groupe dit plus tard « des 6 ». À partir de juillet, les activistes de l'OS doivent compter avec l'opposition « des messalistes qui veulent trancher les divergences politiques avant de s'engager dans l'action armée » et l'opposition « des centralistes qui crient à l'aventure » (Harbi, 1980).

Par ailleurs, à l'intérieur du groupe des « 22 », les divergences perturbent les préparatifs de la lutte armée. Ce sont quatre participants de Constantine qui critiquent ouvertement la composition de la direction. Les griefs visent deux personnes : Boudiaf, connu pour son franc-parler et à qui on reproche ses liens avec le CC, et Bitat, considéré moins apte à diriger la Zone 2 du Nord-Constantinois. Ils soulèvent aussi la pression des messalistes et des centralistes sur le terrain sans compter le manque de moyens matériels. Didouche Mourad, présent à une réunion des chefs du Constantinois, rejette toutes leurs propositions et conclut : « Vous suivez. Celui qui ne marche pas ira en prison* ». Le groupe de Constantine décide son retrait portant un coup d'arrêt aux cellules prêtes à passer à l'action. Selon d'autres sources, les quatre Constantinois soumis à l'influence d'Abderrahmane Gherras ont préféré se retirer faute de moyens.

Pour le groupe dirigeant de l'OS, les mois suivants sont consacrés à l'organisation du pays, divisé en cinq zones : Aurès, Constantinois, Kabylie, Algérois, Oranais. Dans une dernière rencontre, fin octobre, le groupe se dote d'un nouveau sigle : le Front de libération nationale* (FLN) soutenu par l'Armée de libération nationale* (ALN). Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre*, une série d'actions armées est menée et la proclamation annonçant au peuple algérien le début de la Guerre d'indépendance est diffusée. Les débuts du FLN sont difficiles mais peu à peu la résistance s'affirme sur le terrain.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Benyoucef Ben Khedda, *Les Origines du 1^{er} novembre 1954*, Alger, Dahlab, 1989 • Mohammed Harbi, *Le FLN. Mirage et réalité*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002.

VANUXEM, GÉNÉRAL PAUL (1904-1979)

Paul Vanuxem naît en 1904. Il fait ses études à l'université de Lille*, où il obtient une licence de philosophie. D'abord professeur, il s'engage dans l'armée en 1939 à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Il participe à la campagne d'Italie et à la libération de la France, puis à la guerre d'Indochine*. Le général de Lattre de Tassigny le considère comme un chef prometteur et le fait monter dans la hiérarchie. Il appartient aux « maréchaux de De Lattre », ces officiers* formés et marqués par le commandant en chef en Indochine et anciens chefs de la 1^{re} armée de la Libération. Général de brigade en 1955, il est affecté en Algérie et nommé commandant militaire de la zone des Aurès, épice de l'insurrection algérienne. Connu pour ses méthodes expéditives, il mène alors une répression très brutale contre les maquis et les populations civiles. En 1957, il est nommé commandant de la Zone Est-Constantinois. Il a la charge de développer la ligne Morice qui se construit sous ses ordres. Il mène alors la bataille des frontières* contre les troupes de l'ALN retranchées en Tunisie*. Mais il se retrouve souvent en conflit avec certains colonels sous ses ordres, notamment avec Marcel Bigeard*. En effet, le général Vanuxem est adepte des grandes opérations militaires et s'oppose à la culture des commandos* parachutistes, notamment de Bigeard, favorable à la contre-guérilla. Promu général de division le 1^{er} janvier 1958, Paul Vanuxem reste en poste jusqu'au 28 novembre 1958 à la frontière tunisienne. Le 6 décembre suivant, il est nommé commandant en second des forces françaises en Allemagne du fait de ses sympathies pour l'Algérie française. Ses opinions favorables à l'OAS* lui valent d'être mis en disponibilité le 31 mai 1961. Il est même arrêté le 7 septembre de la même

année car il est soupçonné d'être un des chefs de l'OAS en métropole. Emprisonné, il est jugé en septembre 1963 pour complot contre l'autorité de l'État par la Cour de sûreté* et finalement acquitté, après avoir nié sa participation à l'OAS-métropole.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, 2 vol., Bouquins, 2018 • Jean Guisnel, *Les Généraux. Enquête sur le pouvoir militaire en France*, La Découverte, 1990 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

VAUJOUR, JEAN (1914-2010)

Le témoignage* que Vaujour livre dans *De la révolte à la révolution* (1985) apporte un important éclairage sur la somme des renseignements récoltés par ses services quant à l'imminence de graves événements, contrebalançant ainsi la thèse « d'un coup de foudre dans un ciel serein ».

Arrivé en juillet 1953 en Algérie, le préfet* Jean Vaujour va assumer la fonction de directeur de la Sécurité générale auprès du gouverneur général Roger Léonard*.

À Alger, Vaujour prend la mesure des difficultés, notamment ceux liés à la faiblesse des effectifs nécessaires au maintien de l'ordre et des moyens matériels, à l'absence de coopération entre les différents services de renseignement DST, SLNA* et PRG, sans compter la défiance à son égard de la part de Borgeaud*. À ce constat vient s'ajouter un faisceau d'événements dont la conjugaison met en alerte Vaujour. Divers actes de désobéissance à la force publique (à l'exemple des incidents de Nedroma, 23 octobre 1953), de sabotages, de menaces ne relevant ni de la délinquance, ni du banditisme,

sont signalés un peu partout, sans compter le trafic d'armes*. Par ailleurs, le passage à l'action armée en Tunisie* et au Maroc* ne laisse pas insensibles les milieux nationalistes algériens acquis à cette solution. Mais les observateurs de la scène algérienne pensent que la crise traversée par le PPA-MTLD* écarte tout danger de contagion. Pourtant, l'année 1954 enregistre d'autres faits marquants qui confirment la préparation d'actions violentes. L'arrestation de Mohamed Achachi à Tizi Ouzou, militant du MTLD, le 2 janvier 1954, et l'exploitation des documents saisis apportent la preuve de l'existence de groupes armés clandestins. Au mois d'avril 1954, Vaujour adresse à sa hiérarchie une note de 36 pages sur « Les commandos* nord-africains destinés à lutter contre le colonialisme français en Afrique du Nord » que des Algériens ont rejoint. Le 23 octobre 1954, le rapport que transmet le gouverneur général à Paris est le résultat de l'infiltration par la PRG d'Alger, de l'existence d'un groupe clandestin préparant des bombes. Quand Grasser, chef de la PRG de Constantine, informe Vaujour de la présence de quelques centaines d'hommes armés dans l'Aurès, ce dernier convoque une réunion d'urgence à la préfecture de Constantine le 29 octobre... La mise en alerte des forces de l'ordre, l'envoi de renforts dans l'Aurès, la dissolution du MTLD le 5 novembre 1954, tout comme la répression, ne rétablissent pas l'ordre. Après le rappel de Léonard, son remplacement par Soustelle*, c'est à son tour de quitter l'Algérie en juillet 1955, non sans craindre « une nouvelle Indochine* ». Il a l'occasion de revenir en Algérie dans le cabinet de Paul Delouvrier* en 1960.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Jean Vaujour, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1985 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, t. I, 1945-1957, Bouquins, 2018.

VAUTIER, RENÉ (1928-2015)

Le cinéma* de René Vautier naît dans le creuset de la Seconde Guerre mondiale. Ce Breton, communiste et résistant dans son adolescence, est bien décidé après l'Institut des hautes études cinématographiques à faire du cinéma pour lutter contre le colonialisme. Comme il le disait dans un documentaire : « Sorti de la résistance française, je ne pouvais pas admettre qu'au nom de la France on maintienne là-bas [dans les pays colonisés] un régime qui par bien des aspects me rappelait ce que les Allemands faisaient en France occupée » (Youssef El Ftouh et Moktar Ladjimi, *Le Cinéma colonial*, 1997). Il tourne au Niger *Afrique 50* en 1949-1950 pour la Ligue de l'enseignement avec un style inimitable, dénonçant déjà l'impôt forcé et la violence militaire. Son cinéma d'intervention subit les foudres de la censure*, tout comme celui de Paul Carpita sur la guerre d'Indochine*.

Cette première partie de l'histoire de Vautier permet de comprendre son engagement au moment de la guerre d'Algérie. De son propre chef, il met son talent au service du FLN*. Il en sort vivant, mais avec un éclat de caméra incrusté dans la tête et un an de prison* dans les geôles du FLN. En effet, ses interlocuteurs algériens ne comprennent pas le projet de ce militant communiste. La diffusion de ses films à l'étranger, et notamment dans le bloc soviétique pour *Algérie en flammes* (1958), lui vaut le respect des Algériens et fait de lui un des formateurs importants de jeunes cinéastes algériens. Tout en respectant totalement ses convictions, Vautier se fait le chantre d'*Une nation, l'Algérie* (dès 1954) et de l'ALN*. Il constitue ainsi un cinéma de propagande* engagé, plein d'empathie pour un pays qui n'est pas le sien (*Peuple en marche*, 1964), chose assez rare qui préfigure un film collectif comme *Loin du Vietnam* (1967).

Il forme de nombreux Algériens dans l'Algérie indépendante au sein du Centre audiovisuel d'Alger et des projections « Ciné-Pops », mais il doit quitter le pays après le coup d'État de Boumediene*, en 1965. Il retourne en France et s'intéresse à d'autres causes – notamment aux Bretons ou au nucléaire ; il revient sur la guerre d'Algérie avec *Avoir vingt ans dans les*

Aurès (1972) ou *La Folle de Toujane* (1974). Il y décrit les effets de la guerre à la fois sur les Français et sur les Algériens.

Sébastien DENIS

Bibl. : René Vautier, *Caméra citoyenne*, Rennes, Apogée, 1998 • *Décadrages*, n° 29-30, « René Vautier », 2015.

VEIL, SIMONE (1927-2017)

Simone Jacob est née le 13 juillet 1927 à Nice dans une famille d'origine lorraine dans laquelle le père est architecte. Sa mère, formée comme chimiste, élève ses enfants. La famille est laïque et non pratiquante. Après l'entrée de la Wehrmacht à Nice en septembre 1943, la situation devient très difficile, mais Simone Jacob, à 16 ans, parvient à passer le bac sous son vrai nom le 29 mars 1944. Elle est arrêtée le lendemain. Les autres membres de sa famille sont arrêtés, sauf une sœur. Son père et son frère sont déportés vers Kaunas (Lituanie) où leur trace se perd. Simone, sa mère et sa sœur Madeleine transitent par Drancy et sont déportées à Auschwitz-Birkenau. Affectée à des travaux de terrassement, elle tombe malade mais bénéficie de la protection d'une kapo qui l'affecte avec sa mère et sa sœur au camp annexe de Bobrek en juillet 1944. Le 18 janvier 1945, le camp est évacué pour les « marches de la mort » qui conduisent les trois femmes à Bergen-Belsen. Sa mère y meurt du typhus, un mois avant la libération du camp le 15 avril 1945. Simone et Madeleine Jacob arrivent à Paris le 23 mai 1945. Les sœurs parviennent à se réadapter, bien que Simone retire de son expérience une forme de dureté. Elle s'inscrit à la faculté de droit et à Sciences-Po, et se marie avec Antoine Veil en octobre 1946. Le couple a trois enfants. En 1954, tandis que son mari entre à l'École nationale de l'administration, elle se décide à devenir magistrate*. Elle est reçue au concours en 1957 et choisit l'administration pénitentiaire.

Dans ce cadre, elle cherche à améliorer les conditions de détention, en particulier sous le ministère d'Edmond Michelet* : elle obtient un camion radiologique pour lutter contre la tuberculose, ouvre des bibliothèques carcérales et des structures scolaires pour les mineurs. Proche de Germaine Tillion*, elle suit avec attention le conflit algérien et les conditions de détention des détenus. Elle est chargée d'une tournée d'inspection générale des prisons* algériennes par Edmond Michelet, et organise le transfert vers la métropole des condamnés algériens menacés d'être exécutés par des commandos pro-« Algérie française ». Elle obtient aussi pour Yasmina Belkacem, amputée des deux jambes par la bombe qu'elle allait poser, des conditions d'emprisonnement compatibles avec son handicap. Elle visite aussi de nombreuses prisons de métropole, s'occupant notamment des porteurs et porteuses de valises*. Après l'indépendance algérienne, elle devient la première femme secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature, avant d'être nommée ministre de la Santé en 1974 et d'obtenir le droit à l'interruption volontaire de grossesse. Elle occupe encore de nombreuses fonctions européennes et nationales, avant de faire partie du Conseil constitutionnel. Elle décède le 30 juin 2017. Le président algérien Abdelaziz Bouteflika* rend à cette occasion hommage au rôle qu'elle a joué auprès des condamnés algériens. Elle entre au Panthéon avec son mari le 1^{er} juillet 2018.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Constance de Gaulmyn et Olivier Rozenberg, « *Nous vous aimons, Madame.* » *Simone Veil, 1927-2017*, Flammarion, 2021 • Simone Veil, *Une vie*, Stock, 2007.

VERGÈS, JACQUES (1924-2013)

Témoin proluxe et contradictoire dont la biographie reste énigmatique, Jacques Vergès est né en 1924 ou 1925, d'une mère vietnamienne et d'un père réunionnais, futur député-maire communiste. Ayant rejoint à 17 ans les FFL, il s'installe à Paris, adhère au PCF* et s'investit dans l'Union internationale des étudiants. Devenu avocat* en 1955, il part à Alger en 1957 pour le collectif de défense communiste ; ses membres se relaient sur place afin d'assister les nationalistes. Ainsi il plaide pour Djamila Bouhired*, accusée d'attentat. Ses provocations à l'audience font sensation. Rompant avec le PCF, il s'engage au collectif du FLN* dirigé par Me Oussedik*. Ses coups d'éclat lui valent une notoriété trompeuse : elle gomme ce cadre, dans lequel il agit. C'est avec ses confrères du FLN qu'il signe maints ouvrages dénonçant la guerre d'un point de vue légal. Comme eux, il est réprimé (expulsé d'Alger, suspendu un an) mais, au contraire d'autres, sa vie ne semble pas avoir été menacée et il n'a pas été arrêté.

Il fait controverse jusque chez les anticolonialistes. Alors que pleuvent les peines de mort, ne sacrifie-t-il pas ses clients en provoquant les juges ? Il assure obtenir leur grâce par la médiatisation et cite toujours l'exemple de *Pour Djamila Bouhired*, que publie Georges Arnaud chez Minuit, en 1957 ; son activité concrète reste mal connue. Au procès Jeanson*, en outre, Gisèle Halimi* dénonce la multiplication des incidents car elle empêche tout discours politique. Cette stratégie, enfin, ne répond pas aux besoins quotidiens de défense, nés d'une répression massive ; conçue pour frapper l'opinion*, elle ne fait sens que dans de grandes affaires*.

Vergès n'a théorisé la « défense de rupture » qu'en 1968 (*De la stratégie judiciaire*, Minuit). Il est alors à Alger où il a épousé Djamila Bouhired. Résolument prochinois, il déplaît cependant au régime. Après une disparition volontaire de 1970 à 1978, il réactive son passé algérien en 1984, quand il nie à la France le droit de juger Barbie, au nom des crimes coloniaux. Peu entendus, Mohammed Harbi* et Hocine Aït Ahmed*, notamment, s'insurgent contre cette « grossière manipulation ». Sa défense postérieure de dirigeants

du Front islamique du salut (FIS) témoigne également d'une trajectoire plus sûrement guidée par la provocation que par la fidélité à des principes.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Bernard Violet (avec Robert Jégaden), *Vergès. Le maître de l'ombre*, Seuil, 2000 • Sylvie Thénault, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La "défense de rupture" en question », *Le Mouvement social*, vol. 240, n° 3, 2012.

VIDAL-NAQUET, PIERRE (1930-2006)

Historien de la Grèce ancienne, Pierre Vidal-Naquet a l'expérience du deuil contrarié, lorsque les corps des morts ne sont pas rendus aux vivants ; il a 14 ans lorsque ses parents sont déportés en 1944. Pour cette raison peut-être, c'est une disparition* qui le conduit à s'engager résolument : celle de Maurice Audin*, que les parachutistes* ont arrêté et torturé à Alger en 1957. Héritier de positions dreyfusardes, car des membres de sa famille ont soutenu le capitaine, il dénonce la torture* et la guerre au nom des valeurs républicaines. Il mobilise à cet effet un impressionnant capital social et culturel, que révèlent ses Mémoires et ses biographies, reçu de sa famille ou constitué au gré de ses études et de sa carrière universitaire.

Il a aidé son ami Robert Bonnaud*, rappelé, à publier son témoignage* sur les violences de l'armée (« La paix des Nementchas », *Esprit*, avril 1957), avant de s'investir dans le comité Audin, voué à la recherche de la vérité sur le sort du disparu ; l'armée prétend qu'il s'est évadé. En 1958, dans *L'affaire Audin*, qui paraît chez Minuit, il démonte la version officielle méthodiquement, en historien. Il dira toutefois que l'éditeur Jérôme Lindon* aurait pu cosigner l'ouvrage tant il s'y est impliqué.

De militant maniant les armes de sa profession au service de son engagement, Vidal-Naquet devient le premier historien de la torture. Éclairer

le sort d’Audin nécessite en effet de comprendre le système répressif déployé en Algérie. Aussi il collecte des documents sur la torture, dont Minuit édite un recueil commenté en 1962 : *La Raison d’État*. L’année suivante, à la demande de Penguins Book, il passe de l’édition critique de textes à l’essai, avec *Cancer of Democracy* (traduit en 1972 seulement, chez Minuit : *La Torture dans la République*). Immense, son œuvre reste incontournable.

« Je n’ai pas cessé », conclut-il dans ses *Mémoires*, « d’établir des vérités au sens le plus élémentaire du terme. » Il lie ainsi la dénonciation de la torture avec celle des négationnistes, autre cause marquante de sa vie. Fidèle à ses principes, il a notamment signé, en 2000, l’« Appel des douze* » demandant la reconnaissance officielle de la torture. Mort en 2006, il n’a pas vu l’aboutissement du combat de Josette Audin* quand, le 13 septembre 2018, le président Macron* a reconnu la responsabilité de l’État dans la disparition de son mari.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : François Dosse, *Pierre Vidal-Naquet. Une vie*, La Découverte, 2020 • François-René Julliard, « Le comité Maurice-Audin : s’organiser contre la torture », *Le Mouvement social*, vol. 267, n° 2, 2019 • Pierre Vidal-Naquet, *Mémoires*, t. II, *Le trouble et la lumière, 1955-1998*, Seuil-La Découverte, 1998.

VILLA SÉSINI

Somptueuse villa construite à la fin du XIX^e siècle sur les hauteurs d’Alger, dans le style néo-mauresque typique de la période, la villa Sésini est une très vaste construction blanche, ornementée de faïences et de tuiles vernissées, protégeant une cour intérieure au centre de laquelle une fontaine fait entendre son ruissellement. Appartenant d’abord à un notaire du nom de Sésini, elle a été cédée au consulat d’Allemagne dans les années 1920 avant

d'accueillir, pendant la guerre, le poste de commandement de certaines unités militaires. C'est dans sa cour, lors d'une prise d'armes, que le général Massu*, commandant l'ensemble de la 10^e division parachutiste*, remet au lieutenant Jean-Marie Le Pen*, député mais aussi officier* au 1^{er} régiment étranger de parachutistes, la Croix de la Valeur militaire étoile de bronze.

L'activité à la villa est particulièrement intense lors de la répression qui s'abat sur Alger au cours de l'année 1957 en particulier. Associé au 1^{er} REP, le nom de cette villa (souvent orthographié par erreur Susini) est devenu emblématique de la pratique de la torture*. Ici comme ailleurs, ces violences sont dirigées par un officier, souvent le capitaine Roger Faulques. À la villa Sésini, elles reposent sur deux techniques de base : l'application d'électricité sur le corps et l'ingurgitation forcée d'eau.

C'est en effet dans sa cour (notamment dans la vasque de la fontaine), dans sa cave ou dans certains de ses bâtiments qu'ont lieu les tortures des nombreux suspects et suspectes conduits dans ce qui fonctionne alors comme un centre de détention clandestin. Contrairement aux autres centres de ce type qui se multiplient à Alger, de très nombreux témoignages* concordants existent, dès l'époque, sur ce qui s'y passe. Sont dénoncées les violences perpétrées par les forces de l'ordre (légionnaires et policiers agissant avec eux). La justice est saisie de plusieurs plaintes pour sévices graves au début du printemps 1957. Ces plaintes révèlent une forme de spécialisation de ce centre dans un type de suspects bien particulier : non pas des Algériens suspectés d'appartenir au FLN* mais des Français politiquement engagés au PCA* ou proches des libéraux*. C'est ainsi qu'y sont conduits André Gallice, ancien conseiller municipal d'Alger, ou encore Nelly Forget*, membre des centres sociaux*. Une autre particularité remarquable de ce centre de tortures est en effet la présence de femmes* détenues.

Raphaëlle BRANCHE

Bibl. : Raphaëlle Branche, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001.

VIOLS DES FEMMES EN ALGÉRIE

Sujet tabou, enfoui dans les mémoires meurtries, à l'exception de quelques dénonciations durant la Guerre d'indépendance, le viol des femmes* algériennes investit tardivement le champ de la recherche, comme le souligne Raphaëlle Branche (2002). Toute étude approfondie se heurte à un double écueil : le silence des archives* – celles de la justice militaire* en particulier – et le silence des victimes peu enclines à parler des sévices subis. Ils furent dénoncés en leur temps par des acteurs témoins de cette « pratique courante » qui a touché en particulier les femmes rurales. Celles des villes n'ont pas été non plus épargnées lors de leur arrestation et des séances de torture* qu'elles ont endurées. Quelques photos récupérées auprès de déserteurs tels que Constantin Papadopoulos (avril 1958) apportent la preuve matérielle d'un viol collectif perpétré sur des paysannes enfermées dans le camp de regroupement* de Bouhamama (Aurès). Ces précieux documents sont parvenus au CCE* et semblent avoir fait l'objet d'un dossier présenté par la délégation extérieure du FLN* à l'ONU*.

En l'absence d'une enquête générale, cette question est abordée à partir des écrits d'acteurs de cette tragédie, de rares témoignages* des victimes elles-mêmes, d'entretiens avec les femmes arrêtées et torturées et celles qui furent enfermées dans les camps de regroupement.

Dès le déclenchement de l'insurrection en novembre 1954, la guerre est totale, elle touche indistinctement les hommes comme les femmes. Quand les représailles s'abattent sur les *mechtas* de l'Aurès, ce sont les populations civiles – et en particulier les femmes – qui en paient le prix le plus fort. Les femmes du douar Kimmel ont été éloignées de leurs demeures et parquées dans le courant du mois de novembre 1954, dans une maison à part. Ces femmes ont réussi à fuir et à trouver refuge dans le maquis pour échapper au sort qui les attendait... Une autre épreuve est infligée aux femmes de Tifelfel (Aurès) durant l'été 1955. L'armée décide de les isoler de leurs demeures

pour éviter les visites nocturnes des hommes qui ont pris le maquis. Du jour au lendemain, elles se retrouvent sans défense livrées aux brutalités de toutes sortes. Les atteintes à leur dignité de personne sont rapportées sans détail mais avec des mots comme *el monker* (« sévices »), *el mouhel* (« l'indicible » ou « l'indescriptible ») ou encore *el batel* (« l'irréparable ») qui en disent long sur le calvaire enduré.

Désarmées, vulnérables, elles s'échinent à souiller leur corps pour échapper à ce phénomène de guerre terrifiant qui demeura dissimulé d'autant plus qu'il se déroulait en toute impunité dans les campagnes contrôlées par l'armée. Dans son *Journal* (1962), Mouloud Feraoun* rapporte en termes crus la transformation des douars des Ouadhias en « un populeux BMC* où furent lâchées les compagnies de chasseurs alpins ou autres légionnaires » (p. 184) en janvier 1957. De même dans le camp de regroupement de Messelmoun (Cherchell), les viols des femmes sont une pratique courante, selon les témoignages recueillis.

La plupart des maquisardes interrogées par Natalya Vince insistent sur les souffrances vécues dans les campagnes quadrillées par l'armée. Les Algériennes engagées dans la lutte anticoloniale n'ont pas été non plus épargnées quand elles sont arrêtées et livrées à leurs tortionnaires. L'une d'elles, A. B., mineure, a raconté les premiers moments de l'arrestation. « Ce n'est pas la torture que je craignais, je m'y attendais, mais je n'oublierais jamais quand on m'a obligée à me déshabiller entièrement. » Cette mise à nu des corps de jeunes femmes est devenue un champ de bataille dans l'enfer des salles de torture.

Quelques cas de femmes torturées et violées telles Djamila Bouhired* et Djamila Boupacha* ont fait l'objet d'une dénonciation publique en leur temps. Mais la réalité de la guerre a eu pour effet de produire la banalisation de ces déchaînements inhumains d'autant que les rares procédures intentées par les victimes n'ont guère abouti, à l'exemple de l'affaire de Djamila Boupacha (juin 1961). Quarante ans après l'indépendance, en juin 2000,

Louissette Ighilahriz* brise le silence et révèle les violences qu'elle a subies. Si ses enfants sont choqués par l'aveu de leur mère, ses compagnes de lutte désapprouvent sa courageuse démarche. C'est bien la preuve que les traumatismes d'hier sont encore vivement ressentis au-delà de la volonté de les oublier. C'est dire aussi que la société algérienne actuelle n'est pas prête à regarder son passé tout comme elle occulte les viols commis par certains maquisards. Comment décider ces femmes qui ont défié bien des obstacles, transgressé les codes inhérents au patriarcat à transmettre ce qu'elles ont vécu ? Sans la parole des victimes, le grand récit des viols survenus en Algérie durant la Guerre d'indépendance demeurera inachevé.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Khedidja Adel, « La prison des femmes de Tifelfel : enfermement et corps en souffrance », *L'Année du Maghreb*, n° 20, 2019 • Raphaëlle Branche, « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002 • Natalya Vince, *Our Fighting Sisters. Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2016.

W

WAHBY, AHMED (1921-1993)

Le pseudonyme d'Ahmed Wahby, que prend Sid Ahmed Tedjani Driche, dit son amour pour le grand musicien égyptien Abdel Wahab, mais cette influence ne l'empêche nullement de se réappropriier le patrimoine musical oranais. Né à Marseille* en 1921, orphelin de mère, il grandit à Medina Jdida (Ville nouvelle), partie arabe de la ville d'Oran, avec son père musicien. C'est dans les rangs des scouts musulmans* que son talent se révèle. En effet, Sid Ahmed y adhère en 1937 dès que se crée le groupe d'Oran, *An-Najah* (le succès). Dans cette véritable école du nationalisme*, où l'on entonne en groupe des chants* patriotiques, on laisse souvent le jeune prodige chanter seul pendant les veillées. En 1946, le musicien passe du statut d'amateur à celui de professionnel, se produit à Alger en prenant le surnom de Wahby, avant d'émigrer à Paris. L'éloignement aiguillonne l'amour du pays attesté dans le titre à succès *Wahran, Wahran* (« Oran, Oran ») pendant que *Lasnamia*, sa complainte sur le tremblement de terre d'El Asnam (ex-Orléansville, aujourd'hui Chlef) en 1954, peut s'entendre comme une métaphore du séisme politique de l'insurrection. Wahby, comme l'autre grand chanteur Blaoui Houari, forge un style musical moderne, *El Asri*, en faisant resurgir les rythmes de la musique *badawi* (bédouine), propre à l'Oranie, associant la flûte traditionnelle au luth oriental. Ses interprétations

des poèmes du Cheikh El Khaldi comme *Wahd el ghzal* (« Une gazelle ») et du Cheikh Ben Brahim comme *Yemna* font désormais partie du répertoire. Il accomplit ce travail de réappropriation culturelle de concert avec ses activités politiques comme deux volets d'un même combat. Puis le politique prime et Ahmed Wahby est un des premiers artistes à quitter Paris pour rejoindre Tunis et fonder la troupe artistique du FLN* en 1958. Ici le caractère collectif de la lutte prend le pas sur l'individualité. Wahby participe à l'écriture de chants révolutionnaires et aux tournées internationales, réservant ses recherches artistiques pour les lendemains de l'indépendance, en revenant bien sûr à Oran.

Anissa BOUAYED

Bibl. : Ahmed Hachlef, « Ahmed Wahby », in Ahmed et Mohamed Elhabib Hachlef, *Anthologie de la musique arabe*, CCA-Édisud, 1993 • Rachid Mokhtari, *La Chanson de l'exil. Les voix natales (1939-1969)*, Alger, Casbah, 2001.

WILAYA 1 (AURÈS-NEMENCHA)

La région de l'Aurès correspond à la Zone 1 selon le découpage opéré par les fondateurs du FLN*. Dirigé par Mostefa Ben Boulaïd*, l'Aurès entre en guerre dans la nuit du 1^{er} novembre 1954*. Le retentissement des actions armées accomplies par ses hommes fait braquer les projecteurs sur l'Aurès qui devient le symbole de la résistance algérienne à l'occupation coloniale.

Son évolution est bouleversée par de graves dissensions politiques internes, liées à l'arrestation de Ben Boulaïd en février 1955, puis à sa disparition en mars 1956.

En son absence, le commandement est assuré par son principal adjoint Bachir Chihani* qui sera éliminé par ses adjoints, au mois d'octobre 1955.

Le retour aux commandes de la Zone 1 de Ben Boulaïd, après son évvasion* de la prison* de Constantine en novembre 1955, met fin en apparence à la crise qui renaît de plus belle dès sa mort en mars 1956.

À compter de cette date, la question de la succession se pose avec acuité. Aucun des prétendants au pouvoir n'a assez d'envergure pour remplacer Ben Boulaïd. Le 15 avril plusieurs chefs de l'Aurès tentent de trouver une solution consensuelle en désignant une direction collégiale représentée par le « Comité des douze », qui sera rejetée par Abbès Laghrour* et Adjel Adjoul*, prétendants au pouvoir avec Omar, le frère de Ben Boulaïd. Au printemps 1956, la Zone 1 est donc de nouveau le théâtre de violents affrontements entre les deux groupes prétendants à la direction de l'Aurès. Cette période est caractérisée par des comportements coupables dont usent sans retenue les groupes rivaux, pour réduire l'influence de l'adversaire : fausses rumeurs, courrier et ravitaillement détournés, exactions, règlements de comptes.

C'est cette situation qui explique l'absence des responsables de la Zone 1 au congrès de la Soummam* où ils étaient invités. Au mois de septembre 1956, le CCE* dépêche dans l'Aurès Amirouche* qui a pour missions de transmettre les directives du Congrès et de remettre de l'ordre dans la Zone 1, appelée désormais Wilaya 1. Amirouche s'entretient avec la plupart des chefs de l'Aurès à l'exception d'Abbès Laghrour, blessé. Sa rencontre avec Adjel Adjoul se termine par des échanges de coups de feu. Adjoul en sort blessé. Acculé, ce dernier se rend au camp militaire de Zeribet El Oued (versant sud du massif de l'Aurès) en novembre 1956.

Sa reddition* à l'armée française sème le désarroi parmi ses compagnons et offre une opportunité à ses rivaux de s'affirmer : Omar Ben Boulaïd et Messaoud Aïssi (éliminés des postes de commandements par Amirouche) espèrent reconquérir leur place. Pour atteindre leur objectif, ils jouent la carte d'Ahmed Mahsas* qui partage avec Ben Bella* leur opposition au congrès de la Soummam. Contrôlant une partie de l'acheminement des armes qui transite

par la frontière algéro-tunisienne, Ahmed Mahsas se rapproche des dissidents de l'Aurès, sans se soucier des conséquences néfastes de leur débordement sur le sol tunisien.

L'interruption de la mission d'Amirouche est suivie de nouvelles rencontres organisées en décembre 1956, janvier et avril 1957 en Kabylie mais sans grand succès. Ouamrane*, Amirouche et Mohammedi* Saïd s'en remettent finalement au CCE (qui a quitté Alger) pour régler le cas de la Wilaya 1 et proposent une convocation de toutes les parties adverses de l'Aurès en Tunisie*.

Sur le terrain, les groupes armés – dissidents – manifestent ouvertement leur indépendance, voire leur opposition, aux résolutions du congrès de la Soummam, privilégiant le recours aux armes au détriment de tout dialogue.

À partir d'avril 1957, la Wilaya 1 entre dans une phase d'instabilité durable que révèle la cadence des chefs qui se succèdent. La durée de certains ne dépasse pas quelques mois. C'est le cas de Mahmoud Cherif*, un ancien officier* de l'armée française à la retraite, à la tête de la Wilaya 1, nommé au mois d'avril par le CCE. Originaire de la région de Tébessa, il est mal accueilli par les pionniers de la guerre de libération en dépit de ses compétences pour doter la Wilaya 1 de structures adaptées à une guerre de partisans en mesure de résister aux coups de butoir d'une armée coloniale moderne et jouissant d'une longue expérience. Il est remplacé par Mohammed Lamouri* à la fin de l'année 1957 qui sera mieux accepté, mais nommé au COM en avril 1958, il cède son poste à son responsable politique : Ahmed Nouaoura. Au bout d'un an et demi, la Wilaya 1 a connu trois chefs basés en Tunisie qui n'ont pas réussi à unifier les rangs de l'ALN*, ébranlée par les actions anarchiques des dissidents, agissant à la fois dans l'Aurès-Nemencha mais également en territoire tunisien. Avec la nomination de Hadj Lakhdar Abidi* en septembre 1958, la Wilaya 1 commence à retrouver une certaine stabilité au prix d'une discipline de fer. Appelé à participer à la réunion des dix colonels*, Hadj Lakhdar quitte à son tour l'Aurès à la fin du

mois d'avril 1959 pour la Tunisie où il restera jusqu'à l'indépendance. L'intérim est assuré par Mostéfa Bennoui dans des conditions difficiles : il use de beaucoup de tact pour en finir avec les dissidents et surtout pour démanteler le spectre de la bleuïte* des rangs de la Wilaya 1 auquel Hadj Lakhdar a succombé. L'arrivée du commandant Ali Souaï* le 29 avril 1960 crée une situation conflictuelle qui entraîne mutations, limogeages et exécutions. Son court règne est interrompu dès octobre 1960 par l'arrivée de Tahar Zbiri*, qui remplit la fonction de commandant en chef par intérim de la Wilaya 1. Cette année coïncide avec l'offensive des opérations Challe*, appuyées par de puissants moyens militaires pour détruire « les *katibas* restées entières et assez fortes ». « Les Aurès sont le berceau de la rébellion, elles en seront le tombeau », déclare le général Ducournau*, au cours d'une conférence de presse à Batna à la fin du mois de septembre 1960.

Si la résistance des maquisards (Beni Melloul, Kimmel, Inoughissen, etc.) fut héroïque, elle enregistre de lourdes pertes dans ses rangs. Ali Souaï trouve la mort dans une de ces opérations au mois de février 1961. Le PC, avec à sa tête Tahar Zbiri, doit se déplacer sans cesse pour échapper aux bombardements. Il n'eut aucun répit avant la fin de l'opération « Ariège ». L'organisation du PC de la wilaya est reconstituée à la fin de l'année 1961. Elle ne dispose plus que d'environ 2 500 maquisards qui saluent avec soulagement l'annonce du cessez-le-feu, transmis par la radio*, au soir du 18 mars 1962.

Le 23 avril 1962, Tahar Zbiri reçoit une délégation de l'Exécutif provisoire* venue d'Alger à Medina. La commission de cessez-le-feu désignée rencontre la partie française à la préfecture de Batna le 3 mai 1962. Ensemble, les deux parties ont veillé tant bien que mal au respect des dispositions contenues dans les accords d'Évian*. La démobilisation des harkis* a posé de sérieux problèmes à la Wilaya 1. D'importants groupes de harkis, voire des compagnies entières, ont rejoint l'ALN*. La décision de Tahar Zbiri de leur faire bon accueil suscite de sérieuses réticences chez les

maquisards. Affublés du sobriquet de « marsiens », ils sont tout de même intégrés dans les *katibas* de l'ALN.

Après le référendum* du 1^{er} juillet 1962, l'Aurès meurtri par plus de sept années de guerre fête l'indépendance en comptant ses martyrs. Les hommes de novembre 1954 ignorent alors qu'ils s'apprêtent à affronter les frères d'autres wilayas, au nom de la course au pouvoir à laquelle l'EMG* et le GPRA* se sont livrés au cours de l'été.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Commandant Mostéfa Merarda « Bennoui », *Sept ans de maquis en Aurès*, Batna, Pic des cèdres, 2004 • Mansour Rahal, *Les Maquisards, pages du maquis des Aurès durant la guerre de libération*, Alger, El Chourouk, 2000 • Tahar Zbiri, *Mémoires du dernier chef historique des Aurès*, Alger, ANEP, 2010.

WILAYA 2 (NORD-CONSTANTINOIS)

Au début de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954*, le Nord-Constantinois correspond à la Zone 1 qui recouvre les principaux centres urbains de Constantine, Bône, Djidjelli, Mila, Philippeville, Souk Ahras et leur arrière-pays.

Son histoire se distingue par une solide organisation qu'elle doit à la qualité de ses dirigeants d'où une stabilité remarquable. Après le congrès de la Soummam*, elle devient la Wilaya 2. Son territoire est amputé de la zone frontalière de Souk Ahras, érigée en « base de l'Est » et d'une partie de la Petite Kabylie rattachée à la Wilaya 3*.

Son premier responsable Didouche* Mourad, l'un des fondateurs du FLN*, a rencontré des difficultés en raison de la défection de plusieurs membres des « 22* », tous de la ville de Constantine. D'où le calme relatif qui prévaut durant les premiers jours de novembre 1954. À sa mort survenue

le 18 janvier 1955, Zighoud* Youcef lui succède. C'est lui qui organise les premiers réseaux de la résistance coiffés par des conseils populaires à l'échelle des douars chargés de tâches précises (renseignements, intendance, refuges, guides, aide aux familles...), qui multiplie les actions armées contre les mouchards avant de lancer l'insurrection spectaculaire du 20 août 1955* et qui réfléchit à l'urgence d'une rencontre nationale prochaine.

Zighoud Youcef meurt au cours d'un accrochage en septembre 1956. Il est remplacé par Lakhdar Bentobbal* qui s'attelle à parfaire les structures selon les résolutions adoptées au congrès de la Soummam. Le territoire de la Wilaya 2 est réparti en quatre *mintaqa* puis cinq à partir de 1959, divisées chacune en *nahia*, elles-mêmes subdivisées en secteurs.

Au mois d'avril 1957, Bentobbal quitte la Wilaya 2 en compagnie de Ben Khedda* et Krim* Belkacem, tous deux membres du CCE*, pour la Tunisie*.

Son successeur, Ali Kafi*, hérite d'une wilaya bien structurée, forte de la mobilisation de la population civile des campagnes, bien encadrée par des responsables patriotes. Au mois d'avril, Kafi est convoqué à Tunis pour participer à la réunion des dix colonels* (août-décembre 1959). Durant son absence, Salah Boubnider* assure l'intérim avant d'être confirmé comme chef de wilaya.

Selon les témoignages* des pionniers, les débuts sont difficiles pour mettre en place l'organisation du FLN dans un milieu rural livré aux tourments de la vie quotidienne, aux conflits sociaux et à la pression de l'administration coloniale. De plus, la Zone 2 est durement affectée par le retrait du groupe des quatre membres des « 22 » de Constantine, en désaccord avec la préparation précipitée à la lutte armée (mettant en avant l'absence de moyens suffisants pour déclencher la lutte armée), la vague des arrestations des militants du MTLN au lendemain du 1^{er} novembre 1954, la disparition prématurée de Badji* Mokhtar, suivie de celle de Didouche Mourad. Le relais est vite pris par Zighoud Youcef qui réussit avec ses compagnons à

lancer des actions armées, dans plusieurs villes, dès le printemps 1955. Mais il doit compter avec les groupes messalistes, tout aussi présents sur le terrain, qu'il n'hésite pas à éliminer. C'est ainsi que, cédant à de fausses informations ou à des rivalités de pouvoir, des militants tels que Smaïn Zighed, Cherif Zadi et Abdesselam Bakhouche dit Saci sont jugés et exécutés en novembre 1955.

Après le soulèvement du 20 août 1955, les rangs de l'ALN* augmentent sensiblement. À la veille du congrès de la Soummam, Zighoud Youcef estime les effectifs de l'ALN à quelque 3 100 maquisards et 7 470 moussebelines, sans compter l'aide des populations civiles.

Peu à peu, l'ALN parvient à se doter d'armes modernes qui transitent facilement par la frontière algéro-tunisienne jusqu'à l'édification de la ligne Morice. Durant les années 1957-1958, l'ALN peut se glorifier du succès de nombreuses batailles* (Sidi Driss, mars 1957) et embuscades* (Zeggar, mai 1957). Cependant, leurs conséquences se retournent sur les villageois déplacés vers les camps de regroupement* et entraînent l'extension des zones interdites*, surtout dans les régions montagneuses (massif de Collo, Petite Kabylie, Edough, monts des Beni Salah...). Paradoxalement, ce *no man's land* va devenir un véritable sanctuaire pour l'implantation des postes de commandement de l'ALN et de toute sa logistique (ateliers de fabrication de tenues, infirmeries...).

En comparaison avec les cinq autres wilayas de l'intérieur, la Wilaya 2 a échappé aux graves dissensions qui ont déchiré l'Aurès, aux purges liées à la bleuïte* (avril 1958) qui ont décimé les rangs des maquisards en Wilayas 3 et 4*, et dans l'ensemble, la discipline a régné dans les rangs de l'ALN. En décembre 1958, la Wilaya 2 accueille « la réunion des colonels de l'intérieur », sur proposition du colonel Amirouche* avec les chefs des Wilayas 1*, 3 et 4. Mais ni Ali Kafi ni Lotfi* respectivement chefs des Wilayas 2 et 5* n'y participent, sans doute en raison de leurs liens avec Bentobbal et Boussof*, et de la crainte de faire le jeu de Krim, selon Harbi*

(1980, p. 246). Le GPRA*, informé des résolutions très critiques à son encontre, décide de convoquer les colonels des 6 wilayas. La rencontre n'aura pas lieu en raison de la mort des colonels Amirouche et Si El Haouès* le 29 mars 1959, suivie de celle du colonel Si M'hamed le 5 mai.

Lors des opérations Challe* (« Pierres précieuses » et « Émeraude », octobre 1959), si l'ALN n'est point surprise par l'importance des forces mobilisées par l'armée française, elle n'a pu éviter des engagements meurtriers qui ont affecté ses réserves et les bombardements aériens ont accéléré l'évacuation des populations civiles vers les camps de regroupement ou leur exode vers les villes les plus proches. Mais selon Meynier*, la Wilaya 2 a bien résisté en dépit des pertes évaluées à quelque 2 500 maquisards, mieux elle a su regagner du terrain.

En revanche, à la veille de l'indépendance, l'unité de cette wilaya est fissurée par le ralliement de plusieurs de ses commandants à l'état-major dirigé par Boumediene* alors que son chef Salah Boubnider demeure fidèle au GPRA. Lors du CNRA* de Tripoli* (juin 1962), ce dernier se heurta violemment à Ben Bella*.

Au lendemain de l'échec du CNRA, la Wilaya 2 participe à la réunion interwilayas de Zemmora* du 24 juin dont les résolutions ne parviennent point à mettre fin à la course au pouvoir. La crise « circonscrite au sommet » (Harbi, 2001) finit par éclater au grand jour et donner lieu à diverses tractations et à des affrontements sur le terrain. Boubnider réussit à négocier la levée de l'état d'urgence* à l'échelle de sa wilaya contre la promesse d'une nouvelle convocation du CNRA.

Or le 24 juillet, les bataillons de l'état-major avec à leur tête Larbi Berredjem, un dissident de la Wilaya 2, investissent la ville de Constantine. Les accrochages entre forces de l'EMG* et celles de la Wilaya 2 se terminent par des morts et des blessés. La plupart des dirigeants de la Wilaya 2 sont arrêtés et ne sont libérés qu'après l'accord du 9 août conclu entre Ben Bella,

vice-président du Bureau politique et la Wilaya 2. Les entretiens avec les témoins de cette période en gardent une grande amertume.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Amar Mohand-Amer, « Les wilayas dans la crise du FLN de l'été 1962 », *Insaniyat*, n° 65-66, 2014.

WILAYA 3 (KABYLIE)

Instituée par le congrès de la Soummam* d'août 1956, la Wilaya 3 prend le relais de la Zone 3 dans la réorganisation de l'insurrection lancée par le FLN*.

À l'occasion du redécoupage des frontières, Krim* Belkacem obtient, au détriment de la Wilaya 2* (Nord-Constantinois), de nouveaux territoires placés sous son autorité. La Wilaya 3 est essentiellement berbérophone, à l'exception de localités comme Sétif, Bordj Bou Arreridj et Bordj Menaïel où la population est aussi arabophone.

La Wilaya 3 est dirigée par Krim – jusqu'en 1957 – Mohammedi* Saïd, Amirouche Aït Hamouda* – de l'été 1957 jusqu'à sa mort en mars 1959 – et Mohand Oulhadj* – en conflit pour la direction avec Abderrahmane Mira*, jusqu'à la mort de celui-ci en novembre 1959.

Sa structuration interne, très hiérarchisée, place sous l'autorité du colonel – chef politico-militaire de la wilaya – des capitaines qui contrôlent une *mintaq*a (zone), la Kabylie étant divisée en quatre zones. Chaque zone est ensuite subdivisée en *nahia* (région) placée sous la responsabilité de sous-lieutenants. Une *nahia* comprend à son tour plusieurs *kasma* (secteur) commandées par des sergents.

À l'échelon du douar, un commissaire politique représente le FLN et contrôle un comité rassemblant un responsable de l'organisation, un chargé de l'assemblée du peuple et le responsable du douar auquel est associé un adjoint pour chaque djemaa. Cette dernière est composée de cinq membres en charge des impôts et allocations familiales, de la justice et affaires culturelles, de l'état civil et de la santé, de la sécurité, des eaux et forêts et, enfin, du recrutement.

À l'automne 1957, l'état-major français évalue le nombre de combattants de l'ALN* en Kabylie à 4 000 maquisards dotés de 1 200 armes de guerre. Parallèlement à l'organisation politico-administrative de la Wilaya 3, l'ALN suit le modèle suivant : un *faïlek* regroupe trois à quatre cents hommes, une *kabita* une centaine, une *ferka* une trentaine et un *faoudj* une dizaine.

Après l'installation de l'état de guerre à partir de janvier 1955 et l'intensification du conflit avec le MNA* – particulièrement meurtrier au début de l'année 1956 –, la Kabylie connaît plusieurs épisodes de violences tournées contre les civils. En effet, avant le massacre de Melouza-Beni Illemane* de mai 1957, de nombreuses personnes sont égorgées dans les régions de Sidi Aïch, Oued Amizour et Seddouk, de l'hiver 1955 au printemps 1956, sans que l'on puisse établir s'il s'agit de messalistes ou de personnes hostiles à l'ALN.

En effet, le comportement de certains maquisards avec la population – menaces, humiliations, viols*, etc. – incite parfois les villageois à demander la protection des autorités françaises ou à s'engager dans des groupes d'autodéfense pour se venger des exactions d'éléments de l'ALN qui exerce à son tour des représailles.

Ainsi, dans la nuit du 13 au 14 avril, la totalité des habitants de la *dechra* Ifraten – de 490 à 1 200 personnes – sont égorgés par les hommes du lieutenant Fadel H'mimi placé sous la responsabilité d'Amirouche. La terreur provoquée par cette « nuit rouge » entraîne le ralliement à l'armée française des villages situés aux alentours et qui demeurent, jusqu'en 1960, interdits à

l'ALN. Lors du congrès de la Soummam, le massacre est reproché à Amirouche, dont la destitution est réclamée par les représentants du Nord-Constantinois, mais bénéficiant de la protection de Krim, il n'est pas sanctionné.

Une autre séquence, connue sous le nom de « bleuïte* », marque durablement la Wilaya 3. Dans un rapport daté du 3 août 1958, Amirouche adresse un rapport aux autres colonels de l'ALN dans lequel il déclare avoir découvert « un vaste complot ourdi depuis de longs mois par les services secrets français contre la révolution algérienne ». En réalité, Amirouche est tombé dans le piège tendu par le capitaine Paul-Alain Léger* qui cherche à lui faire croire que son maquis est infiltré par des agents doubles.

En plus des accusations ou dénonciations fantaisistes, des « traîtres » présumés sont exécutés, touchant aussi bien des officiers que des soldats. On découvre deux charniers dans la forêt de l'Akfadou (plus de 400 cadavres) et dans le djebel Tamgout (de 200 à 300 corps) mais le nombre de victimes est bien plus important : environ 2 000 personnes exécutées, ce qui représente de 6 à 25 % de l'effectif de la Wilaya 3. En septembre, le 2^e bureau* constate qu'« il est matériellement impossible à l'adversaire de remplacer toutes ces pertes par du personnel de même valeur ».

En raison de la paranoïa d'Amirouche et de la servilité de ses subordonnés, la manipulation de Léger dépasse les résultats escomptés, démoralisant profondément les survivants. Dans un rapport adressé le 1^{er} avril 1959 au chef de l'état-major est, Oulhadj et Mira décrivent les « tortures inhumaines » employées lors de ces purges (perforation des membres à la baïonnette, arrachage des ongles, coupure des oreilles et du sexe, introduction de bâtons dans l'anus, aiguilles dans les yeux, etc.).

C'est dans cet état d'esprit que les combattants doivent faire face aux offensives de l'armée française, déterminée à démanteler la Wilaya 3 qui subit déjà les conséquences de la fermeture des frontières, limitant son approvisionnement en armes. Le 22 juillet, l'opération « Jumelles » est lancée

sur l'initiative du général Maurice Challe*. Les autorités militaires établissent le bilan suivant : 2 995 maquisards tués, 898 prisonniers*, 136 ralliés et 1 592 membres de l'Organisation politico-administrative arrêtés. Le coup porté à l'ALN-FLN est terrible, d'autant que les moyens financiers chutent considérablement en raison des opérations de guerre couplées aux déplacements de populations. Les soldes des combattants sont suspendues et les allocations familiales échelonnées. Il faut attendre l'année 1961 pour obtenir un soutien de la Fédération de France* du FLN où les Kabyles sont majoritaires.

La mort au combat d'Amirouche, le 28 mars 1959, provoque une nouvelle crise au sein de la direction de la Wilaya 3 puisque Oulhadj et Mira se disputent sa succession. En réaction, de jeunes maquisards conduits par les lieutenants Allaoua Zioual et Sadek Ferhani organisent, du 14 au 16 septembre, un congrès des « officiers libres » qui réunit une quarantaine de cadres dans la forêt de l'Akfadou et dénonce « l'abandon du commandement pratique » par Oulhadj et Mira. Selon Salah Mekacher, un proche d'Oulhadj, les insurgés s'emparent du butin de la Wilaya 3.

À l'approche des négociations* avec la France, Oulhadj accorde sa confiance au GPRA* et rompt avec l'État-major général* (EMG) le 3 avril 1962. Dans la crise de l'été*, Oulhadj confirme le soutien de la Wilaya 3 à un Krim affaibli. Le 24 juin, une réunion se tient à Zemmora* entre les chefs des Wilayas 2, 3 et 4*, avec la Fédération de France en opposition avec l'EMG. Mais les dirigeants kabyles, qui refusent de reconnaître l'autorité du Bureau politique, se retrouvent isolés avec la capitulation du GPRA face à l'avancée inexorable de l'armée des frontières*.

Nedjib SIDI MOUSSA

Bibl. : Moula Bouaziz et Alain Mahé, « La Grande Kabylie durant la guerre d'indépendance algérienne », in Mohammed Harbi et Benjamin Stora (dir.), *La Guerre d'Algérie. 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Robert Laffont, 2004 • Ali Guenoun, *La Question kabyle dans le nationalisme algérien, 1949-1962*,

Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2021 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

WILAYA 4 (ALGÉROIS)

La Wilaya 4 correspond à la Zone 4 selon le découpage décidé par les fondateurs du FLN*. Elle recouvre un immense territoire et « se présente comme une Algérie en réduction : elle rassemble les hommes des djebels et ceux des cités, les paysans, la petite bourgeoisie urbaine et les ouvriers, Alger la prestigieuse n'en est détachée qu'à l'automne 1956, au lendemain du congrès de la Soummam* », écrit Madeleine Rebérioux* en guise de préface à l'ouvrage de Mohammed Tegua (2002).

Région de grande colonisation, abritant de nombreux centres urbains et des régions montagneuses (l'Atlas blidéen avec les djebels de Bouzegza et Zbarbar, les monts de Tablat et de Palestro*, une partie des monts du Dahra et du Zakkar, de l'Ouarsenis et sur la côte les monts du Chenoua et de Cherchell), la Zone 4 offre à une guerre de partisans de nombreux atouts en la pourvoyant en militants, en lui assurant des relais en ville pour le ravitaillement et des possibilités de repli.

Les préparatifs au soulèvement se font dans une atmosphère rendue difficile par le séisme qui a secoué la ville d'Orléansville et ses environs, en septembre 1954. Nombreux sont les militants qui disparaissent au cours du tremblement de terre.

Son premier chef Rabah Bitat*, membre fondateur du FLN, organise avec ses adjoints Boudjemaâ Souidani, Belhadj Bouchaïb (tous deux membres des « 22* ») et Amar Ouamrane* (venu de Kabylie en renfort la veille du 1^{er} novembre 1954* avec ses hommes) les premiers commandos* qui préparent les opérations armées dans l'Algérois. Si des explosions font grand bruit surtout à Alger, si les incendies des entrepôts de pétrole* du port d'Alger, de l'usine Cellunaf et de la coopérative des agrumes de Boufarik

sont spectaculaires, les attaques prévues à Blida et Boufarik pour s'emparer des dépôts d'armes échouent.

Les premiers mois sont difficiles pour Bitat en raison des nombreuses arrestations qui déciment ses groupes, en particulier ceux d'Alger et Blida. Le 6 mars 1955, Bitat est arrêté par la DST. Lui succède à la Zone 4 Ouamrane qui s'attelle à organiser les réseaux FLN-ALN*. Il met à profit l'arrivée d'Abane* Ramdane à Alger au mois de février qui prend en charge l'information et la propagande*. À eux deux, ils prennent contact et obtiennent le ralliement de la plupart des militants centralistes libérés au printemps – parmi eux Ben Khedda*, Saâd Dahlab*, de l'UDMA* de Ferhat Abbas*, de l'Association des ulémas et du PCA* dont les Combattants de la libération* (CDL) ont commencé à accomplir de nombreux actes des sabotages dans la région de Blida dès 1955. Dans les maquis, les embuscades* meurtrières se multiplient avec le commando « Ali Khodja* ».

Aussi, à l'heure du bilan présenté au congrès de la Soummam, Ouamrane est en mesure d'avancer les progrès réalisés à son niveau, avec la mobilisation d'un millier de *djounoud* et du double en partisans (*moussebiline*). Ouamrane est promu colonel à la tête de la Zone 4 érigée en wilaya. Quand il quitte son poste pour une mission en Tunisie*, à la fin de l'année 1956, ses successeurs d'abord, le colonel Slimane Dehilès* (1957-1958) mais surtout le colonel Si M'hamed Bougara* (1958-1959), poursuivent la restructuration de la wilaya selon les nouvelles directives de la Soummam.

L'arrivée de nombreux étudiant(e)s grévistes en 1956 ou pour échapper à la répression lors de la « bataille d'Alger* » renforce en qualité le recrutement de militants. D'où une organisation politico-militaire de la Wilaya 4 remarquable. Chaque *mintaqa* (« zone ») est dotée d'un commando et chaque *nahia* (« région ») d'une *katiba* (« compagnie »). Les commandos d'Ali Khodja, de Si Djamel, Azzedine ou Si Mohamed sont entrés dans la légende par leurs embuscades redoutables. De même, les *katibas* ont livré

d'après batailles et de violents accrochages à leurs adversaires dont le 3^e régiment de parachutistes du colonel Bigeard* comme à Agounenda* en mai 1957).

Comme ailleurs, chaque accrochage est suivi le plus souvent par des représailles qui s'abattent sur les populations rurales. Aussi le territoire de la Wilaya 4 est-il échanré de zones interdites* et de camps de regroupement* où sont parquées les populations rurales évacuées de force. L'Algérois compte au mois d'avril 1961 plus d'un millier de camps regroupant plus de 750 000 personnes selon Michel Cornaton (1967).

Par ailleurs, la Wilaya 4 eut à combattre d'autres adversaires dont les maquis messalistes implantés ici et là et surtout ceux de Bellounis*. L'ALN dut intensifier aussi la lutte contre les harkas du *bachaga* Boualam installés au douar Beni-Boudouane, situé sur les flancs de l'Ouarsenis. La multiplication des villages d'autodéfense au nombre de 385, en 1957, selon Alistair Horne (1980), inquiéta fortement les responsables de la Wilaya 4.

Parallèlement aux harkas, deux contre-maquis, celui de Belhadj* Djilali alias Kobus et celui de Cherif Bensaïdi mobilisent les hommes du commando « Djamel ». Kobus finit par être éliminé par son adjoint et la majorité de la force *K* rallie l'ALN, au mois d'avril 1958.

Le second contre-maquis est dirigé par Si Larbi Cherif Bensaïdi, un sous-officier* de l'armée française dont la présence dans les rangs de la Wilaya 6* est sujette à caution. Suivant les directives de l'action psychologique, il attise les différences opposant les populations « arabes » et « berbères » pour déstabiliser le commandement du colonel Ali Mellah, chef de la Wilaya 6, qu'il assassine en mai 1957. S'étant proclamé colonel, il est combattu par le commando d'Azzedine*, ce qui l'amène à se rallier à l'armée française. Il dirigera un contre-maquis jusqu'à l'indépendance.

Une autre affaire secoue gravement cette wilaya modèle sous le commandement de Si M'hamed. Il s'agit de la « bleuïte* », cette vaste opération d'intoxication montée par le capitaine Léger* à la fin de l'année

1957. Ce dernier réussit à retourner à leur insu des membres des réseaux FLN de Yacef Saadi* arrêtés qui infiltrent avec succès les maquis de la Wilaya 3* dirigée par Amirouche* et provoquent d'importantes purges dans les rangs de l'ALN. Le colonel Si M'hamed mis au courant par son homologue de la Wilaya 3 ne tarde pas à tomber dans le même piège et entame à son tour un mouvement d'épuration, aggravé au lendemain de la rencontre inter-wilayas de décembre 1958 et visant de nombreux responsables suspectés de trahison tels Azzedine* et Omar Oussedik.

Convoqué par le GPRA* pour la réunion des dix colonels*, Si M'hamed est tué le 5 mai dans un accrochage dans le Titteri. C'est Salah* Zamoum (1959-1961), un pionnier de novembre 1954, qui le remplace. La Wilaya 4 doit faire face aux dégâts causés par l'opération « Courroie » du plan Challe* (avril-juin 1959) mais également aux difficultés liées à l'isolement des maquis. Aussi l'offre de « la paix des braves » faite par de Gaulle* le 23 octobre 1958 ne laisse-t-elle pas insensible le conseil de la Wilaya 4. Après maints contacts avec les autorités françaises locales, Si Salah, les commandants Si Mohamed et Si Lakhdar rencontrent de Gaulle à l'Élysée. De retour, les délégués subissent un retournement de situation qui se termine par l'exécution de Si Lakhdar. Si Salah est tué avec sa garde en juillet 1961 par l'armée française, et Si Mohamed/Djilali Bounaâma*, chef durant quelques mois, est tué à Blida. Le docteur Youcef Khatib* lui succède jusqu'à l'indépendance. Durant la crise de l'été 1962*, la Wilaya 4 se range du côté du GPRA.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002 • Fouad Soufi, « Mémoires de la wilaya 4 », in Ouanassa Siari Tengour (dir.), *La Résistance algérienne. Histoire et mémoire, 1945-1962*, Oran, CRASC, 2017 • Mohamed Tegua, *L'Armée de libération nationale en wilaya 4*, Alger, Casbah, 2002.

WILAYA 5 (ORANIE)

Dans l'histoire de l'ALN*, l'Oranie (Zone puis Wilaya 5, à partir d'août 1956) occupe un statut particulier. Son premier responsable est Larbi Ben M'hidi* secondé par trois adjoints, Ramdane Benabdelmalek*, Abdelhafid Boussouf* et Hadj Ben Alla*. Après les opérations du 1^{er} novembre 1954*, la quasi-totalité des groupes, qui ont participé aux opérations armées de l'insurrection, sont arrêtés et Ramdane Benabdelmalek, un des adjoints de Larbi Ben M'hidi, est tué par l'armée française, le 4 novembre dans la région de Cassaigne (Mostaganem).

L'étau se resserrant et du fait de la proximité géographique avec le Maroc*, Ben M'hidi se déplace au Nador et rejoint Mohamed Boudiaf* qui s'occupe de l'approvisionnement en armes destinées aux maquis de l'Ouest algérien. Dès lors, pour des considérations de sécurité, Ben M'hidi installe son quartier général à Nador. C'est dans cette région que le bateau *Dina* décharge au tout début de l'année 1955 un conséquent chargement d'armes en provenance de l'Égypte* nassérienne. Cette cargaison, acheminée aux maquisards de l'intérieur, impacte positivement l'ALN dans son ensemble.

Cette situation hors de l'Algérie dure jusqu'à l'indépendance et détermine des relations particulières avec l'ALN installée à la frontière et sa position politique avec la direction du FLN*.

Ben M'hidi, coopté au premier CCE* en août 1956, est remplacé à la tête de la Wilaya 5 par Abdelhafid Boussouf. Ce dernier joue un rôle primordial dans l'organisation de la wilaya et la constitution d'un puissant et efficace service de renseignement. Promu au mois d'août 1957 au second CCE, il cède son poste à Houari Boumediene*.

Par ailleurs, la constitution en avril 1958 à Oujda d'un COM-Ouest (Commandement opérationnel militaire), qui est remplacé en septembre de la même année par l'EMG-Ouest (État-major général*) concourt à l'accélération du processus de dépendance de la Wilaya 5 envers l'armée des

frontières*. Cette situation est favorisée par la nomination en janvier 1960 du colonel Houari Boumediene à la tête de l'EMG unifié de l'ALN.

La Wilaya 5 se démarque également des autres structures de l'ALN par la constitution au Maroc des premiers noyaux du service des transmissions et de renseignement et de l'école des cadres du FLN d'Oujda. Les promotions formées dans ces deux institutions jouent un rôle majeur, pendant la guerre et à l'indépendance, dans la consolidation de l'État-FLN.

Cependant, sa situation de wilaya dirigée de l'extérieur est différemment appréciée au sein de l'ALN. Sous la direction du successeur de Boumediene, le colonel Lotfi (Benali Dghine*), la réinstallation du PC de la wilaya dans les maquis se pose avec acuité. La fronde en 1959 contre l'EMG du capitaine Zoubir (Tahar Hamäidia*), responsable de la Zone 1 (Tlemcen), appuyée par une grande partie des moudjahidines* de la wilaya engage le colonel Lotfi et son adjoint le commandant Faradj (Louadj Mohamed) à traverser la frontière occidentale par le sud afin de régler l'affaire Zoubir. Tombés dans une embuscade* de l'armée française, ils sont tués le 27 mars 1960 dans le djebel Béchar. Le successeur de Lotfi, le colonel Othmane (Bouhadjar Benhaddou), dirige, à son tour, la Wilaya 5 à partir du Maroc.

Dans le brain-trust de Boumediene à Oujda, un nombre important de cadres de l'armée des frontières sont issus de la Wilaya 5. Cette proximité s'exprime au moment de l'affaire du pilote français, le lieutenant Gaillard, dont l'avion a été abattu par l'ALN en Tunisie*, provoquant le 15 juillet 1961 la démission (non effective) des quatre membres de l'EMG (Houari Boumediene, Ahmed Kaïd, Ali Mendjeli et le commandant Azzedine*). De toutes les wilayas, seule la 5 apporte son soutien à l'EMG. Ce ne sera pas le cas au CNRA* de février 1962, où la quasi-totalité du conseil de la Wilaya 5 vote en faveur des futurs accords qui seront ratifiés, un mois après, à Évian. De leur côté, les trois membres de l'EMG, le colonel Boumediene et les commandants Kaïd, Mendjeli et Mokhtar Bouizem de la Wilaya 5 refusent de les cautionner.

Dans la crise de l'été 1962*, la Wilaya 5 est divisée. Son chef, le colonel Othmane, ménage et le GPRA* et le groupe de Tlemcen*. En revanche, une partie de ses officiers restent favorable au colonel Boumediene et à l'armée des frontières. Ces dissensions ont des répercussions sur la cohésion de la wilaya et contribuent à créer un climat d'insécurité, notamment à Oran. Le 5 juillet*, les tirs sur la manifestation de la population oranaise fêtant l'indépendance provoquent des massacres où périssent des Algériens et des Européens. Ces événements tragiques contribuent au départ des derniers Européens d'Oran vers la France et exacerbent la crise politique au sein du FLN et de l'ALN.

Par ailleurs, dans leur confrontation avec le GPRA pour la prise du pouvoir, Ben Bella* et ses partisans (groupe de Tlemcen) font de la Wilaya 5 la base de leur déploiement politique et militaire. Tlemcen est ainsi consacrée comme capitale-bis, qui concurrence et porte ombrage à Alger, où siège le GPRA, le représentant officiel de la révolution algérienne. Au cours du mois de juillet 1962, Tlemcen constitue le lieu de pèlerinage et des allégeances politiques au profit de Ben Bella. Reconnue *de facto*, comme le lieu où s'exerce l'*imperium* politique, Tlemcen abrite le 21 juillet un conclave qui impose le Bureau politique du FLN et assure à Ben Bella l'accès au pouvoir.

In fine, la Wilaya 5 a su exploiter et mettre à profit sa géographie* et ses potentialités au profit de la révolution avec un quartier général installé à Nador puis Bouarfa, profitant des facilités d'accès en Espagne, du soutien du roi Mohamed V, puis de son fils Hassan II, de l'appui des familles algériennes anciennement installées dans le royaume et dans l'administration, du vivier des jeunes Algériens dont les familles se sont réfugiées au Maroc, etc. Ces facteurs renseignent sur la capacité d'adaptation et de résilience du FLN et de l'ALN et la prise en compte des spécificités locales et régionales.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Ahmed Bensadoun, *Guerre de libération • Parcelle de vérité de la wilaya 5 • Oranie, Tlemcen, El Boustane*, 2006 • Mohamed Benaboura, *OAS. Oran dans la tourmente, 1961-1962*, Oran, Daâr El Gharb, 2005 • Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1980.

WILAYA 6 (SAHARA)

Au 1^{er} novembre 1954*, le découpage territorial de l'ALN* en zones ne prend pas en compte le Sahara. Les raisons motivant cette décision renvoient à des considérations organisationnelles et logistiques, mais également au faible maillage du mouvement national dans la région.

Cependant, cette décision va lourdement impacter l'histoire de cette région tout au long de la guerre de libération nationale. Le déploiement soutenu de l'ALN au cours des deux premières années de la guerre sur une grande partie du pays va poser l'impératif politique et stratégique de doter le Sahara d'un cadre organique et de moyens humains et militaires. Aussi une organisation politico-militaire est-elle mise en place et confiée à Ali Mellah (Si Cherif).

Au congrès de la Soummam* du 20 août 1956, le Sud algérien donne naissance à la Wilaya 6, à l'instar des autres régions du pays (Oranie, Algérois, Kabylie, Aurès-Nemencha et Nord-Constantinois). Toutefois, le nouveau statut politique de la Wilaya 6 demeure toujours problématique. Au CNRA* réuni au Caire au mois d'août 1957, le nouveau CCE*, largement remanié, ne comporte pas de représentants du Sahara contrairement aux autres wilayas. C'est un scénario similaire qui se reproduit à la constitution des COM (Commandements opérationnels militaires) Est et Ouest, en avril 1958.

Des raisons objectives expliquent les relations tumultueuses et la défiance entre le FLN* et la Wilaya 6. La pénétration de l'ALN dans ces contrées du

Sud n'est pas aisée. La présence du maquis MNA* du « général » Mohammed Bellounis* dans la région y est pour beaucoup. Après une guerre fratricide, les maquisards de l'ALN réussissent à contrôler la situation, aidés en cela par le ralliement au FLN des principaux responsables du MNA de la région, à l'exemple de Yousfi Boucherit, Ahmed Ben Abderrezak Hamouda* (Si El Haouès), Driss Amor et Cheikh Ziane. Par ailleurs, afin de raffermir son autorité sur le Sahara, le FLN promeut le 15 avril 1958 Si El Haouès au grade de colonel et le nomme chef de la Wilaya 6, Driss Amor étant désigné commandant militaire adjoint.

Deux autres affaires plus complexes sur les plans social et psychologique expliquent la suspicion du FLN envers cette wilaya. Les deux situations concernent le rapport des responsables originaires de la wilaya avec ceux venant du nord du pays. La désignation des gens du Nord aux postes de commandement est mal accueillie par les responsables locaux. De fait, deux dirigeants de cette wilaya, le colonel Si Cherif de la Wilaya 3* et le commandant Tayeb Bouguesmi (Djoghlali) de la Wilaya 4*, sont éliminés physiquement par leurs adjoints ; le premier le 31 mars 1957, le second, le 29 juillet 1959. Les auteurs de la liquidation de Tayeb Djoghlali dirigeront la wilaya jusqu'à l'indépendance, sans toutefois bénéficier de la caution ou du soutien du GPRA*. Constituant un « Conseil de capitaines », Ali Ben Messaoud, Belkadi, Lakehal élisent Mohamed Chaâbani*, chef de la wilaya. De son côté, la Wilaya 4 (Algérois) dont est issu Djoghlali dépêche un commando afin de neutraliser et de punir les auteurs de cet assassinat politique. Le 23 août 1959, un conseil présidé par les commandants Salah* Zamoum et Mohamed Bounaâma* charge le capitaine Halim de « reprendre en mains la Wilaya 6 en partant du nord vers le sud ». Les capitaines Mohamed Chaâbani, Ali Ben Messaoud, Belkadi et Lakehal sont traqués par les maquisards de la Wilaya 4. Ali Ben Messaoud et Belkadi sont arrêtés et exécutés. Mohamed Chaâbani et Lakehal se retirent dans les djebels Messaâd et Zakkar, proches de Djelfa.

Depuis l'« affaire Djoghlali », le Sahara est ses dirigeants autoproclamés sont bannis du FLN. Ainsi, au cours de la décisive réunion des dix colonels* de l'ALN de 1959, le colonel Houari Boumediene*, responsable de l'EMG*-Ouest, accuse publiquement le « Conseil des capitaines » de « haute trahison ». Au CNRA de décembre 1959-janvier 1960, la wilaya n'est pas représentée et aucun de ses dirigeants n'est coopté. En janvier 1960, sur proposition du colonel Houari Boumediene, le CNRA dissout, à l'unanimité, la Wilaya 6 et partage son territoire entre les Wilayas 1*, 4 et 5*. Depuis, le Sahara est entré dans une période de grand isolement politique et militaire.

La mise au ban de la Wilaya 6 dure jusqu'au CNRA d'août 1961. L'accélération de l'histoire avec l'entrée des négociations* de paix dans une phase plus active et l'émergence du « dossier pétrolier » comme facteur déterminant pour les futures relations post-indépendance entre l'Algérie et la France obligent le FLN à reconsidérer ses rapports avec la Wilaya 6 et à faire preuve de pragmatisme politique. À la session du CNRA de mai-juin 1962, la wilaya retrouve enfin son statut au sein des différentes instances du FLN. Durant la crise de l'été 1962*, la Wilaya 6 se rallie stratégiquement au segment le plus solide du FLN, en l'occurrence le groupe de Tlemcen*. Ses rapports difficiles avec le colonel Houari Boumediene et l'hostilité déclarée à son égard par la Wilaya 4 expliquent en partie cette démarche. Sur le plan idéologique, son chef Mohamed Chaâbani est dans la même lignée que celle d'Ahmed Ben Bella* et de Mohamed Benyoucef Khider*, partageant avec eux la vision d'une Algérie arabo-islamique.

Il convient de souligner également que la mort, en juillet 1958, de Mohammed Bellounis n'a pas mis fin à la présence du MNA au Sahara. Au cessez-le-feu, un maquis messaliste commandé par Abdallah Selmi est encore très actif à Ouled Djellal. Bien que rassurés par les garanties données par le FLN dans l'esprit des accords d'Évian*, les hommes d'Abdallah Selmi sont finalement exécutés par les troupes du colonel Mohamed Chaâbani. Ce tragique épisode où la surenchère révolutionnaire a prévalu sur le respect des

engagements pris par le FLN a compliqué encore l'histoire de la Wilaya 6. Les relations de Chaâbani avec le pouvoir d'Ahmed Ben Bella et de ses partisans, notamment Houari Boumediene, chef de l'armée, et le commandant Ahmed Bencherif*, chef de la Gendarmerie nationale, sont des plus chaotiques. Accusé d'avoir cherché à créer un pouvoir local au Sahara et de porter atteinte à la stabilité de l'ANP*, Mohamed Chaâbani est exclu en juillet 1964 du Bureau politique du FLN et dénoncé publiquement comme un « féodal contre-révolutionnaire ». Dans un discours prononcé le 5 juillet 1964, Ahmed Ben Bella le qualifie « d'apprenti bachagha Bengana, de vice-roi des dunes et de réactionnaire ». Le 3 septembre de la même année, la cour martiale d'Oran le condamne à la peine capitale.

L'exécution immédiate de Mohamed Chaâbani clôt l'histoire de cette wilaya atypique et renseigne sur une des facettes des plus méconnues du FLN et de l'ALN.

Amar MOHAND-AMER

Archives : Rapport spécial du ministère des Liaisons générales et de Communications (MLGC) du 24 octobre 1958 sur la situation extraordinaire en wilaya 6 adressé au président du Conseil, vice-président et ministres, fonds GPRA/CNRA, carton n° 16.

Bibl. : Amar Mohand-Amer, « Les wilayas dans la crise du FLN de l'été 1962 », *Insaniyat*, n° 65-66, 2014.

WUILLAUME, RAPPORT

En 1955, après les articles retentissants de Claude Bourdet* et de François Mauriac* dans *L'Observateur* et *L'Express*, dénonçant la torture*, François Mitterrand*, ministre de l'Intérieur, diligente une enquête. Inspecteur général de l'administration en poste à Alger, sous l'autorité du gouverneur général Soustelle*, Roger Wuillaume remet son rapport le 2 mars

1955. Il prouve que la torture est une pratique ordinaire de la police* en Algérie et qu'elle est couverte par la haute administration sur place.

« Tous les services de police, gendarmerie*, PJ [police judiciaire] et PRG [police des renseignements généraux] » recourent « plus ou moins » aux sévices, selon Wuillaume, qui conclut également, après bien des circonvolutions, à l'inaction des magistrats*. Bien qu'ayant vu des traces sur nombre de détenus, il affirme que peu ont été torturés et attribue les plaintes à la stratégie des avocats ; les juges, reconnaît-il toutefois, « montrent peu de zèle pour connaître des procédés grâce auxquels la police est parvenue à leur présenter des “affaires qui se tiennent” ». Lui-même défend « l'utilité, dans certaines conditions, des sévices ». Il préconise d'autoriser les supplices de l'eau et de l'électricité. « La police a bien œuvré depuis le 1^{er} novembre*, écrit-il encore, mais elle est complètement désorientée et ne comprend pas qu'on lui reproche d'y être parvenue par les procédés qu'elle utilise de longue date. »

Avec ceux de Jean Mairey*, de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire* (CICRC) et des commissions de sauvegarde*, ce rapport met en cause les responsabilités politiques dans la pratique de la torture ; les gouvernements en étaient informés. Il fait partie des documents transmis à Pierre Vidal-Naquet*, figure éminente du comité Audin*, par de hauts fonctionnaires horrifiés de voir les principes républicains bafoués par les services mêmes de l'État. Ainsi il est paru dans le journal circulant sous le manteau, *Vérité-Liberté*, en 1961 puis dans *La Raison d'État* en 1962. Il a intégré le corpus des sources classiques de l'histoire de la torture en Algérie. En démontrant son ancienneté, son usage par la police et son approbation jusque chez les magistrats, il invite à un retour sur la longue durée coloniale. La torture n'a pas été qu'une pratique de l'armée en lutte contre les indépendantistes.

Sylvie THÉNAULT

Bibl. : Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'État*, Minuit, 1962 • —, *La Torture dans la République*, Minuit, 1972.

Y

YUGOSLAVIE

D'après les *Mémoires* de Ferhat Abbas*, la Yougoslavie est le seul pays à être dans le secret des événements du 1^{er} novembre 1954*. Ces propos recourent les informations des services secrets français qui constatent des visites fréquentes des nationalistes algériens (parmi eux Mohamed Khider*) à l'ambassade yougoslave au Caire, au cours des mois d'octobre et de novembre 1954. Le FLN* a beaucoup de respect pour les Yougoslaves pour leur guerre de libération antinazie au cours de la Seconde Guerre mondiale, pour leur politique d'indépendance entre les deux blocs. Pendant la guerre, *El Moudjahid*, organe central du FLN, publie les articles les plus nombreux sur la Yougoslavie parmi ceux sur les pays socialistes d'Europe de l'Est. Au début de la guerre, les Yougoslaves ne peuvent pas s'exprimer ouvertement pour la cause du FLN, en raison de leur situation particulière : ils sont bannis du camp de l'Est, mais ne veulent pas intégrer pleinement le monde occidental*, et ils ont de bonnes relations avec la France. Se présentant en médiateur, Tito arrive même à organiser en 1956 des rencontres entre les délégués du FLN et les représentants de Paris (à Rome et à Belgrade). Mais la tentative de médiation est bloquée par la crise de Suez*. Dès l'année suivante, à l'Assemblée générale de l'ONU*, le ministre yougoslave des Affaires étrangères se prononce clairement en faveur de l'indépendance du

peuple algérien. L'aide matérielle commence à s'acheminer en faveur des réfugiés* algériens (vivres, médicaments). Un centre de réhabilitation est ouvert à Tunis en mai 1961, deux dispensaires en décembre. Des centaines de blessés sont reçus dans les hôpitaux yougoslaves. Le transport des armes en faveur des combattants algériens continue. En 1961, Tito décide d'augmenter la valeur des armes fournies au FLN à 1 million de dollars. Plusieurs bâtiments yougoslaves sont arraisonnés et escortés vers les ports algériens. Le plus médiatisé est le cas du Slovenija, le 18 janvier 1958. Cette même année, la première prise de contact a lieu avec le FLN au Caire. En mars 1960, un bureau du FLN est ouvert à Belgrade. La population est sensibilisée à la cause des Algériens pour se libérer du système colonial : publications de livres, reportages faits dans le maquis algérien... En 1959, le président du GPRA* effectue une visite à l'issue de laquelle il obtient la reconnaissance *de facto*, ce que Tito confirme en 1961 lors de sa visite en Tunisie*. La reconnaissance *de jure* est annoncée à la conférence fondatrice du mouvement des non-alignés, le 5 septembre 1961 à Belgrade.

László NAGY

Bibl. : Ferhat Abbas, *Autopsie d'une guerre*, Garnier, 1980 • *El Moudjahid. Organe central du Front de libération nationale*, [imprimé en Yougoslavie], juin 1962, t. I-III • Vojislav Pavlović, « La guerre d'Algérie et la quête d'une nouvelle politique étrangère de la Yougoslavie de Tito », in Hervé Bismuth et Fritz Taubert (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014.

Z

ZABANA, AHMED (1926-1956) ET FERRADJ, ABDELKADER (1921-1956)

Ahmed Zahana (plus connu sous son nom de guerre Zabana) et Abdelkader Ferradj sont les premiers militants nationalistes algériens guillotinéés de la guerre d'Algérie, le 19 juin 1956. Comme la guerre d'Algérie n'était pas officiellement reconnue, les forces françaises n'étaient censées combattre que des « rebelles » ou des « hors-la-loi », sous le régime du droit commun. De ce fait, les condamnés à mort n'étaient pas passés par les armes devant un peloton d'exécution, mais guillotinéés.

Après le vote des « pouvoirs spéciaux* » le 12 mars 1956, toute une série de lois et de décrets sont adoptés les jours suivants, notamment pour condamner à mort les déserteurs passant à une « bande armée ». Tel est le cas d'Abdelkader Ferradj, qui est un goumier déserteur arrêté le 26 mars 1956. Il a participé à une attaque ayant tué 6 personnes, près de Palestro*. Or, ce nom prend une tout autre résonance avec l'embuscade* au cours de laquelle 20 « rappelés » sont tués et mutilés le 18 mai 1956. Le nom enflamme l'actualité. Condamner à mort Abdelkader Ferradj, c'est ainsi répondre aux morts de Palestro en tuant quelqu'un qui n'en était pas responsable mais qui était difficilement défendable.

Ahmed Zabana est un militant chevronné. Ouvrier dans une cimenterie à Oran, il était syndicaliste de la CGT* et animateur du PPA-MTL* et même de son bras armé clandestin, l'Organisation spéciale* (OS). Arrêté et torturé en 1950, il est condamné à trois ans de prison*. Le 1^{er} novembre 1954*, il participe à l'insurrection près d'Oran, où il attaque une maison forestière et en tue le garde. Il est arrêté huit jours plus tard lors d'un accrochage près de Saint-Denis-du-Sig au cours duquel il est sérieusement blessé. Il est condamné à mort le 3 mai 1956.

Le Conseil supérieur de la magistrature, auquel participent le président de la République René Coty et le garde des Sceaux François Mitterrand*, rejette les demandes de grâce. Le 19 juin 1956, à 4 heures du matin, dans la prison de Barberousse à Alger, Ahmed Zabana puis Abdelkader Ferradj sont guillotins. Ces exécutions plongent l'Algérie dans une spirale de la violence. Le FLN* multiplie les attentats individuels : en dix jours, 43 Européens sont tués ou blessés. Les « ultras » de l'Algérie française répliquent en déposant une bombe dans la casbah d'Alger, rue de Thèbes, en août 1956. L'escalade du terrorisme urbain est dès lors lancée. En tout, 222 Algériens ont été officiellement exécutés pendant la guerre d'Algérie, 142 sous la IV^e République*, et 80 sous de Gaulle*. À Oran, un stade et un musée portent aujourd'hui le nom d'Ahmed Zabana.

Tramor QUEMENEUR

Bibl. : Raphaëlle Branche, *L'Embuscade de Palestro. Algérie, 1956*, Armand Colin, 2010 • Benjamin Stora et François Malye, *François Mitterrand et la Guerre d'Algérie*, Fayard, 2012 • Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.

ZBIRI, TAHAR (NÉ EN 1929)

Tahar Zbiri est le dernier chef de la Wilaya 1* qui correspond aux régions de l'Aurès et des Nemenchas.

Zbiri est né à Oum el Adhaim située au sud-ouest de Souk Ahras dans une famille pauvre dont le père se déplace, sans cesse à la recherche d'un emploi. En 1946, la famille s'installe à Tébessa. Il adhère au MTLD suivant l'exemple de son frère aîné.

En 1950, il commence à travailler dans les mines de fer de l'Ouenza en 1950 où il devient membre du bureau syndical CGT*.

Zbiri fait partie des pionniers du 1^{er} novembre 1954*. En liaison avec Badji* Mokhtar qu'il rencontre à Souk Ahras, il prépare un groupe prêt à passer à la lutte armée dans la région de l'Ouenza. Il est arrêté au cours de l'accrochage du djebel Sidi Ahmed à la frontière algéro-tunisienne le 3 janvier 1955. Gravement blessé, il est interrogé durant cinq jours dans la prison* de Souk Ahras, avant d'être hospitalisé. En juillet 1955, il est transféré à la prison de la Casbah à Constantine. Condamné à mort par le tribunal militaire, il attend son exécution dans la prison du Coudiat où il rencontre Mostefa Ben Boulaïd*. Ensemble, ils préparent leur évasion* qui a lieu la veille du 11 novembre 1955. Il trouve refuge au PC de Zighoud* Youcef avant de reprendre le chemin de Souk Ahras et de renouer avec ses anciens compagnons aux prises avec des rivalités entre chefs. Il rejoint la Tunisie* en septembre 1956 et reprend contact avec Amara Bouglez*, le responsable de la base de l'Est. Devenu capitaine, Zbiri est alors chargé du 3^e bataillon de cette Base et dirige plusieurs attaques contre les postes de l'armée française qui longent la frontière est. Intégré au conseil de la Wilaya 1 dirigée par Hadj Lakhdar (fin décembre 1959), il assiste au CNRA* réuni à Tripoli (fin décembre 1959-début 1960). Il est appelé au COM de l'Est, impuissant à venir à bout des désordres causés par les troupes de « dissidents ». Partisan du retour à l'intérieur, Zbiri traverse la ligne Morice en mai 1960, arrive en Wilaya 1, confrontée aux opérations Challe*. C'est par miracle que son PC parvient à échapper aux ratissages. Au cessez-le-feu

du 19 mars 1962*, Zbiri facilite l'intégration de quelque 500 harkis* dans les rangs de l'ALN*.

Il participe au congrès de Tripoli*, choisit le clan de Ben Bella* et de l'EMG*, apporte son soutien au groupe de Tlemcen* avec ses troupes qui font mouvement d'abord sur Constantine en juillet puis sur Alger, à partir de M'sila, non sans devoir affronter les troupes des Wilayas 2*, 3* et 4*. Il est promu chef d'état-major de l'ANP* qui prend le relais de l'ALN. Il est l'un des protagonistes du coup d'État du 19 juin 1965. Mécontent de l'élimination des maquisards de l'ALN, il fomente à son tour un coup d'État contre Boumediene*, en décembre 1967. Son échec l'oblige à prendre le chemin de l'exil... Il rentre en Algérie lors de la présidence de Chadli Bendjedid en 1980.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Tahar Zbiri, *Mémoires du dernier chef historique des Aurès*, Alger, ANEP, 2010 • Mansour Rahal, *Les Maquisards. Pages du maquis des Aurès durant la guerre de libération*, Alger, El Chourouk, 2000.

ZELLER, GÉNÉRAL ANDRÉ (1898-1979)

Né en 1898, André Zeller prépare l'École polytechnique quand la Première Guerre mondiale éclate. Il devient finalement officier* d'artillerie et participe à la bataille de Verdun en 1916. Il échoue à Polytechnique en 1919, mais reste dans l'armée comme artilleur. Il sert notamment en Cilicie en 1921 puis à Alger en 1935. Lors de l'encerclement de Dunkerque en 1940, il parvient à s'échapper pour Londres, mais n'intègre pas la France libre. Il arrive à Alger en septembre de la même année. Il participe ensuite aux campagnes de Tunisie (novembre 1942) puis d'Italie. Au cours de cette dernière, il est nommé à l'état-major du général Juin*. Après avoir été adjoint du directeur de l'École supérieure de guerre en 1946, il devient chef d'état-

major de l'armée sous les ordres du général Koenig, ministre de la Défense (15 juin 1955). Il ajoute à ses fonctions celle d'inspecteur général de l'armée en 1956. En désaccord avec la baisse des effectifs militaires en Algérie prévue par le gouvernement, il démissionne de ses fonctions et quitte l'armée en mars 1956. André Zeller intègre alors la société de développement régional du Sud-Est. Il s'affiche comme un partisan très déterminé de l'Algérie française et rend compte du malaise de l'armée dans la presse* conservatrice. Malgré son engagement militant en faveur de l'Algérie française, qui fait de lui un des porte-parole officiels des milieux militaires, le général de Gaulle* lui demande de reprendre son poste de chef d'état-major de l'armée de terre* le 1^{er} juillet 1958. Maintenu en activité malgré le fait d'avoir atteint la limite d'âge, il est nommé vice-président du Conseil supérieur de la guerre en 1959 avant de quitter définitivement l'armée le 1^{er} septembre de la même année. Farouche partisan de l'Algérie française, il est l'un des organisateurs du putsch* d'avril 1961 avec les généraux Maurice Challe* et Edmond Jouhaud*. Dans ce cadre, il est chargé des questions économiques et financières. Face à l'échec du putsch, il s'incline avec regret devant la décision de Challe de se rendre aux autorités, le 25 avril 1961. Il se réfugie dans la clandestinité avant de se livrer, le 6 mai, afin de ne pas compromettre ses plus proches collaborateurs selon ses dires. Comme le général Challe, il est condamné à quinze ans de détention. Il est libéré en 1966 et amnistié* en 1968. Il écrit plusieurs ouvrages sur la guerre d'Algérie, notamment *Dialogues avec un général* (1974). Il meurt le 18 septembre 1979.

Marius LORIS et Denis LEROUX

Bibl. : Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, t. V, SGED, 2001 • Georgette Elgey, *Histoire de la IV^e République*, 2 vol., Bouquins, 2018 • Michel Hardy, Hervé Lemoine et Thierry Sarmant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.

ZEMMORA, RÉUNION INTERWILAYAS DE (24-25 JUIN 1962)

Le 24 juin 1962, à quelques jours du référendum* sur l'autodétermination, un crucial conclave réunit à Zemmora (Bordj Bou Arreridj) les colonels des wilayas de l'intérieur : Salah Boubnider*, Mohand Oulhadj* et le commandant Hassan Khatib*, respectivement responsables des Wilayas 2* (Nord-Constantinois), 3* (Kabylie) et 4* (Algérois). Manquent à l'appel les dirigeants des Wilayas 1* (Aurès-Nemencha), 5* (Oranie) et 6* (Sahara), ainsi que des délégués de la Zone autonome d'Alger* (ZAA) et de la Fédération de France*. Ensemble, ils créent un Comité de coordination interwilayas (CCI).

La raison principale est liée à la menace que font peser l'état-major et l'armée des frontières, stationnée au Maroc* et en Tunisie*, sur l'ALN* des maquis et le GPRA*. Il convient de rappeler que la crise larvée couve depuis la conclusion des accords d'Évian* et s'est aggravée lors du congrès de Tripoli*.

Dans les résolutions adoptées à Zemmora, le CCI, inquiet de la gravité du conflit opposant le GPRA et l'EMG* et de l'incapacité des institutions* légales, GPRA et CNRA*, à résoudre la crise, s'invite dans le jeu des recompositions politiques qui se jouent au FLN*, pour mettre fin à la crise dite d'autorité et qui menace « l'unité et l'avenir de la nation » (Harbi, 1981). Aussi le CCI en appelle à l'instauration d'un état d'urgence*, à l'intégration des troupes de l'ALN des frontières au sein des wilayas, à la préparation des listes des candidats à la Constituante, à l'organisation du Congrès national du FLN. Il critique également les manœuvres de l'état-major et les tentatives de division exercées sur les wilayas. En filigrane, la réunion de Zemmora, tout en défendant la légitimité du GPRA, aspire à son tour à faire prévaloir la légitimité maquisarde qui a mené la lutte anticoloniale pendant plus de sept ans. Sitôt publiées, les résolutions de Zemmora déchaînent le processus

d'éclatement du GPRA. Mohamed Khider* dénonce la constitution par les wilayas d'un « gouvernement à l'intérieur » et démissionne le 27 juin.

Le 29 juin, Ben Khedda* rappelle la légitimité du GPRA. Le lendemain, il prononce la destitution de l'EMG et de ses chefs dont Boumediene*.

De son côté et jouant sur le registre de la surenchère patriotique, l'EMG considère que la réunion du 24 et 25 juin a été organisée avec « la complicité des Français ».

In fine, l'initiative de Zemmora au lieu de régler la crise la précipite et consacre la fragmentation du FLN-ALN en deux entités opposées, revendiquant le leadership exclusif sur la révolution algérienne.

Amar MOHAND-AMER

Bibl. : Benyoucef Ben Khedda, *L'Algérie à l'indépendance. La crise de l'été 1962*, Alger, Dahlab, 1997 • Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981 • Ali Haroun, *L'Été de la discorde. Algérie, 1962*, Alger, Casbah, 2000.

ZIGHOUD, YUCEF (1921-1956)

Zighoud Youcef est le second chef de la Zone 2 (Nord-Constantinois). Il prit l'initiative de lancer l'insurrection du 20 août 1955* dans le Nord-Constantinois, qui marqua un tournant décisif de la guerre de libération.

Issu d'un milieu très modeste, Zighoud est un natif du village de Condé-Smendou qui portera son nom à l'indépendance. Tout en exerçant le métier de forgeron, il est membre actif du PPA-MTLD*. En 1947, il est élu conseiller municipal et fait partie des groupes de l'Organisation spéciale* (OS) ce qui lui vaudra d'être arrêté lors de sa découverte en 1950. Il parvient à s'évader de la prison* civile de Bône en 1952. À compter de cette date, il mène une vie clandestine jusqu'au rappel des anciens de l'OS par Boudiaf*

au printemps 1954. Il participe à la réunion des « 22* » où la décision de déclencher la lutte armée est prise.

Zighoud Youcef se retrouve aux côtés de Didouche* Mourad chef du Nord-Constantinois et prépare avec lui les actions du 1^{er} novembre 1954*. Il succède à son chef mort en janvier 1955. C'est l'occasion pour ce révolutionnaire mystique de donner libre cours à ses qualités de chef politique.

Partisan des actions spectaculaires, il organise les réseaux FLN* des principales villes de la Zone 2 qui enregistrent les premiers attentats à la date symbolique du 8 mai 1955.

Pour rompre l'isolement de la Zone 2, il prend l'initiative de préparer « un second novembre » en engageant la population civile.

De fait, l'une des conséquences de l'insurrection du 20 août se traduit par la reprise des contacts avec l'Aurès et l'Algérois. « Politiquement et stratégiquement, le mouvement lancé par Zighoud avait été l'œuvre d'un calculateur qui avait bien calculé », note Meynier* (2002, p. 281).

Il pressent la nécessité de faire le point sur la situation générale et invite les quatre autres Zones à une réunion. Au final, c'est à Ifri en Kabylie que la rencontre aura lieu. Zighoud s'y rend avec ses proches collaborateurs. Il accepte par discipline les critiques formulées par Abane* à propos de l'insurrection du 20 août, tout comme il émet des réserves sur la question de la priorité du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur, convaincu d'être avant tout un militant politique.

À l'issue des travaux, Zighoud, membre du CNRA*, créé à cette occasion, est mandaté pour se rendre dans la région de l'Aurès en Wilaya 1* en compagnie de Brahim Mezhoudi, pour transmettre les décisions du congrès et tenter d'aplanir les rivalités qui portaient atteinte à l'unité des rangs.

Il n'eut pas le temps de remplir sa mission. De passage dans sa famille au douar Souadek, il est tué dans une embuscade* le 23 septembre 1955.

Bibl. : Mohammed Harbi, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise de pouvoir (1945-1962)*, Jeune Afrique, 1980 • Ali Kafi, *Du militant politique au dirigeant militaire. Mémoires, 1946-1962*, Alger, Casbah, 2021 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, 2002.

ZONE AUTONOME D'ALGER (ZAA)

Au 1^{er} novembre 1954*, Alger et sa région font partie de la Zone 4 qui recouvre l'Algérois, le Sahel, la Mitidja, l'Atlas blidéen, la vallée du Chéelif, le Titteri, le Dahra et l'Ouarsenis. C'est une décision du congrès de la Soummam* (1956) qui décide de la création de la Zone autonome d'Alger (ZAA). Elle abrite les cinq membres du CCE* jusqu'à leur départ vers le Maroc* et la Tunisie*, le 25 février 1957, après l'arrestation de Ben M'hidi*.

La ZAA dépend directement du CCE et en particulier du duo Ben Khedda*-Ben M'hidi avec Brahim Chergui*, alias Si H'mida, qui assure la liaison et supervise la branche politique. Elle hérite des premiers réseaux du FLN* qui ont échappé aux arrestations survenues au lendemain du début de la guerre et qui doivent compter avec les réseaux rivaux du MNA* fortement présents dans les grandes villes.

Après l'arrestation du premier responsable de la Zone 4, Rabah Bitat*, en mars 1955, Amar Ouamrane* lui succède et s'entoure d'Abane* Ramdane. Chargé d'abord de l'information et de la propagande*, ce dernier s'emploie aussi à mettre de l'ordre dans l'organisation politique du FLN avec Hachemi Hamoud qui contrôle les groupes plus ou moins autonomes de Kouba (Ahmed Hassam, Nadir Kassab, Mohamed Dab, Tahar Kedoui, Ahmed Okbane), Belcourt (Mustapha Fettaf, Mokhtar Bouchafa) et la Casbah (Mohamed Hamada et Bouzrina dit H'didouche). Au printemps 1956, l'organisation de la ZAA est confiée à Brahim Chergui, adjoint d'Hamoud

appelé à d'autres fonctions auprès d'Abane. Chergui procède à la restructuration de l'organisation FLN de la ville d'Alger et sa proche banlieue en trois régions (centre, est et ouest). Ancien membre de l'Organisation spéciale* (OS) et chef de wilaya, il n'a aucun mal à parfaire l'organigramme de l'organisation en respectant la composition triangulaire des cellules, garante de leur cloisonnement. Des commissions chargées des finances, armement, logistique, renseignements, santé, collectif d'avocats* sont installées pour répondre aux besoins de la résistance. La discipline est strictement appliquée à tous les échelons de l'organisation clandestine. Les groupes armés (*fidaiyne*) n'opèrent plus que dans leur secteur et selon les ordres. Le premier responsable de cette branche militaire est Mustapha Fettaï, qui, arrêté, est remplacé par Mokhtar Bouchafa. Yacef Saadi* succède à ce dernier, arrêté à son tour en juin 1956. Pour les fondateurs du FLN comme pour le CCE, Alger, capitale politique de la Révolution et lieu de ravitaillement nécessaire pour les wilayas environnantes, doit être épargnée par les actions armées. Selon Chergui (*Au cœur de la bataille d'Alger*, 2013), c'est l'attentat de la rue de Thèbes* qui fait basculer Alger dans le cycle des attentats et des explosions de bombes.

Celles-ci sont fabriquées dans divers laboratoires (Birkhadem, Casbah, El Biar), chapeautés par des étudiants* en médecine ou en chimie, devenus artificiers tels Taleb Abderrahmane, les communistes Habib Giorgio, Daniel* et Gabriel Timsit. Un réseau de jeunes femmes* est mis à contribution pour transporter les bombes, voire les déposer dans les lieux visés par les attentats.

Les effectifs de la ZAA varient selon les auteurs et témoignages* de 1 500 à 5 000 personnes.

Tout l'automne 1956 est marqué par une offensive du FLN dans la capitale, créant une insécurité générale. L'année se termine par l'assassinat de Froger* et des ratonnades* lors de ses obsèques. En 1957, Robert Lacoste* remet les pouvoirs de police* au général Massu*. Chargé de remettre de l'ordre, Massu mobilise ses parachutistes* qui quadrillent Alger. Une énorme

rafle* est déclenchée dans la Casbah dès le 8 janvier. Des centaines de personnes sont arrêtées. Le recours à la torture* est systématique. Ceux qui en réchappent racontent.

À la veille de la grève des huit jours*, Ben M'hidi s'installe dans la Casbah. Il dispose de plusieurs refuges et caches. Il rencontre Ali La Pointe* et fait connaissance avec les poseuses de bombes. Le CCE estime le moment favorable pour lancer une grève de huit jours à Alger et dans les centres urbains, à partir du 28 janvier 1957, à l'occasion de l'examen de la question algérienne à l'ONU*. L'organisation de Yacef Saadi réussit à diffuser le mot d'ordre parmi la population algérienne et la grève est de fait largement suivie, bravant l'intervention brutale des parachutistes qui réquisitionnent les hommes pour aller travailler et défoncent les commerces fermés.

À l'ONU, la résolution adoptée à l'unanimité des votants préconise « une solution juste, démocratique et pacifique [...] conformément aux principes de la Charte des Nations unies ». L'internationalisation* de la question algérienne est engagée, le FLN gagne en audience.

Sur place, l'arrestation de Ben M'hidi le 23 février marque un tournant pour la ZAA, privée de nombreux responsables dont Chergui. Les quatre membres du CCE décident de quitter Alger. Un conseil zonal avec Yacef Saadi, Ali La Pointe, Debbih Cherif reprend l'organisation et les attentats. L'infiltration de ses rangs par les « bleus de chauffe » manipulés par le commandant Léger* aboutit à l'arrestation de Yacef Saadi et Zohra Drif* le 24 septembre. Dans la nuit du 7 au 8 octobre, le refuge d'Ali La Pointe et Hassiba Ben Bouali est dynamité.

En moins d'une année, à l'exception de quelques réseaux, la ZAA est démantelée, des milliers d'Algériens sont envoyés dans des camps, d'autres liquidés ou portés disparus. Paul Teitgen*, secrétaire de la préfecture d'Alger, en dénombre plus de 3 000. Mais la cause du FLN gagne les couches indécisées de la société algérienne.

Les wilayas limitrophes, soit la 3* et la 4*, tentent de s'y implanter et se disputent âprement la collecte des fonds. Le congrès du CNRA* de Tripoli (1960) rattache Alger à la Wilaya 4. La ZAA réapparaît au printemps 1962 avec l'affectation du commandant Azzedine* qui a pour mission de lutter contre l'OAS*. Libéré de prison*, Yacef Saadi constitue ses propres troupes et entre en conflit armé avec la Wilaya 4. Ailleurs, la question d'une zone autonome implantée à Constantine et Oran à la fin de la guerre ne fait pas l'unanimité parmi les moudjahidines*.

Ouanassa SIARI TENGOUR

Bibl. : Brahim Chergui, *Au cœur de la bataille d'Alger. La grève des huit jours et l'arrestation de Larbi Ben M'hidi*, Alger, Dahlab, 2013 • Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, 2002 • Yacef Saadi, *La Bataille d'Alger*, Enal, 1982.

ZONES INTERDITES

Une zone interdite est un espace géographique de taille variable dans lequel l'armée française prohibe toute présence et circulation humaines. Déjà utilisée en Indochine*, la pratique est institutionnalisée en Algérie dans la foulée des pouvoirs spéciaux*. Une directive du 30 mars 1956 codifie et légalise en effet le principe du « zonage sécuritaire », qui consiste à diviser le territoire algérien en fonction du degré de « pacification* » local et à instaurer en conséquence des espaces répressifs différenciés. Toute une géographie* militaire de la guerre distingue dès lors, par degré décroissant de stabilité sécuritaire, *zones de pacification*, *zones d'opération*, *zones d'isolement* et *zones interdites*. Si les noms de ces zones évoluent jusqu'en 1962, le principe de la zone interdite est désormais institué : la population doit en être évacuée et regroupée dans des « centres » situés en périphérie, où elle sera, en théorie, nourrie et prise en charge par l'autorité ; la vie

doit ensuite y être rendue impossible par la destruction des villages et des biens matériels, comme la saisie des récoltes et des troupeaux ; le bombardement et l'ouverture systématique du feu y sont autorisés sur tout individu qui s'y trouverait. Du fait des implications humaines, matérielles et budgétaires de telles zones, le haut commandement n'en envisage au départ qu'une application exceptionnelle. Elles se multiplient pourtant dès 1956 autour des lieux les plus stratégiques (voies ferrées, oléoducs), dans les espaces contraignants (forêts, montagnes) ou les étendues longeant les lignes Morice et Challe, qu'elles transforment en vastes *no man's land*. Leur ambiguïté n'a pas manqué de susciter dès la guerre de fortes critiques. Outre qu'elles attestent de l'incapacité de l'État à contrôler l'ensemble du territoire national, leur délimitation trace surtout, au sein de ce dernier, de nouvelles frontières où s'arrête l'État de droit. Elles permettent de créer des zones de guerre où l'armée se donne toute latitude pour éradiquer physiquement les moudjahidines*, tout en s'exonérant du principe de précaution à l'égard des civils algériens – décrétés, au même titre que les combattants de l'ALN*, hors-la-loi du fait de leur présence dans ces territoires de non-droit. La violence arbitraire qu'elle libère contre les ruraux, ceux surtout qui n'ont pas été autoritairement regroupés, est le principal facteur des migrations forcées qui poussent plus de 1 million d'individus vers les bidonvilles ou les camps de réfugiés* tenus par le FLN* à l'arrière de la frontière tunisienne, et qui feront l'objet de la première intervention extra-européenne du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU* après 1962.

Fabien SACRISTE

**ZOULIKHA, OUDAÏ (ECHAÏB, YAMINA)
(1911-1957)**

La Femme sans sépulture, comme la nomme Assia Djebar dans le roman du même nom, n'est pas intégrée, comme tant d'autres femmes*, au panthéon des héros officiels. Son parcours éclaire un moment de l'histoire de l'engagement dans la lutte de libération du pays : l'accès à l'école française des filles puis l'adhésion à la lutte de libération, avec, dans son cas, l'accès à des responsabilités dans le réseau clandestin.

Née dans une famille aisée de la région de Cherchell, elle obtient le certificat d'études primaires. Elle perd son frère lors de la Seconde Guerre mondiale ; son fils Lahbib est envoyé en Indochine* pour le service militaire*. Il est blessé et fait prisonnier des Vietnamiens. Rentré en Algérie, il s'engage dans la lutte et rejoint le maquis à Chréa. Le mari de Zoulikha, El Hadj Larbi, rejoint également le maquis, après avoir été collecteur de fonds et de renseignements. Des policiers perquisitionnent sa maison. Elle se rend au commissariat pour déclarer la disparition* de son mari. Quand il est tué en 1956, elle veut constater elle-même son décès. Elle proteste auprès du commissaire contre le vol de son argent (celui de la collecte de fonds) et de ses effets, engage un avocat et obtient gain de cause. Son fils Lahbib est arrêté en 1957 ; elle se met à sa recherche, ignorant qu'il a été tué.

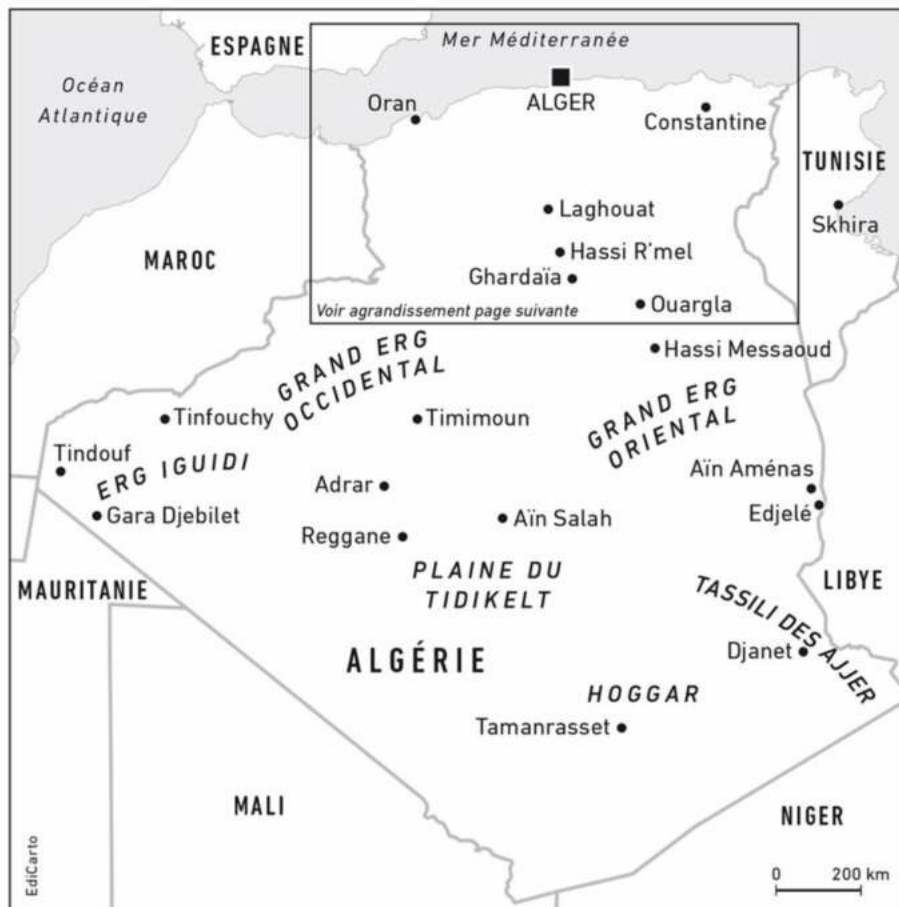
Le réseau du FLN* en ville est presque totalement détruit quand elle est nommée responsable politique. Elle fait preuve d'un sens de l'organisation assez remarquable : contact avec les militants, recrutement d'autres agents – surtout parmi ceux dont la police* et les militaires ne se méfient pas – les femmes et les enfants, et adopte l'organisation pyramidale bien connue. Dénoncée à son tour, elle entre en clandestinité, vit au maquis, nommée « La mère des combattants ». Elle s'installe dans une grotte (renouant avec une pratique qui date de la conquête française) et revient régulièrement en ville, pour y prendre médicaments, fonds et documents, notamment chez une sage-femme, Lla Lbiya, « Dame lionne » (Djebar), qui habite près du commissariat. Elle est arrêtée en 1957, atrocement torturée et exécutée.

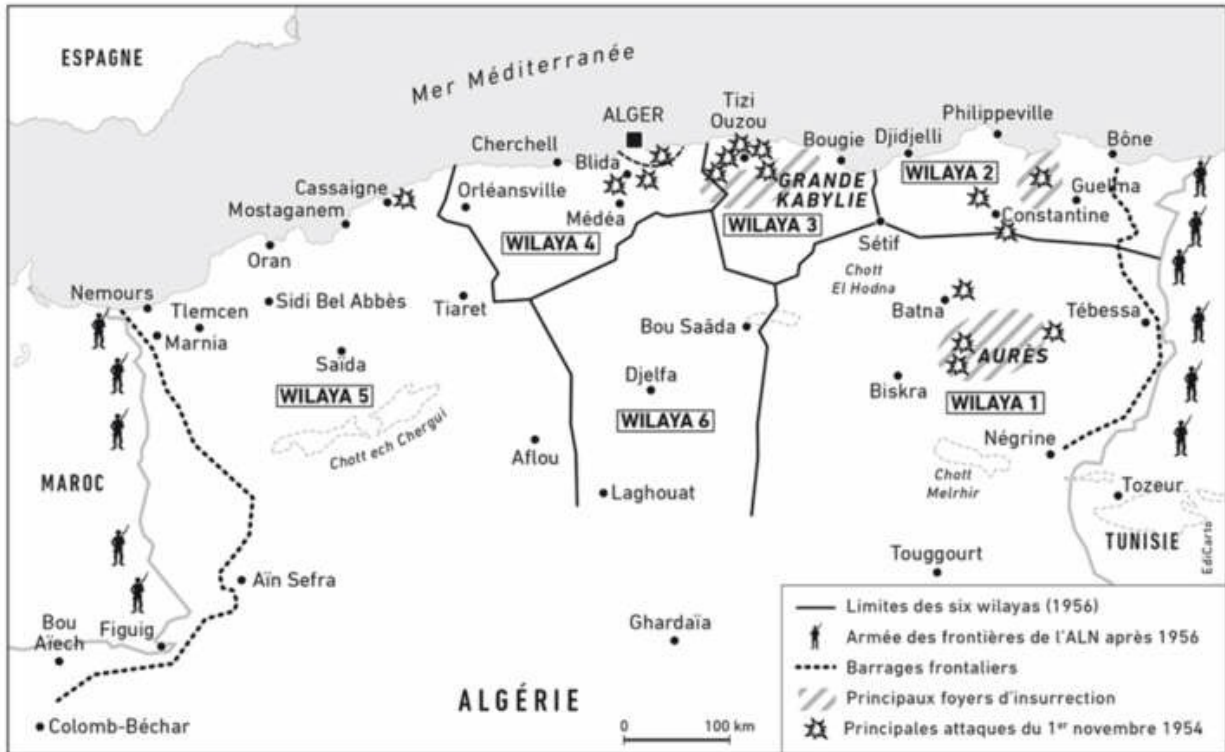
Le roman de Djébar suit la quête d'une mémoire orale et féminine, loin des circuits officiels, et lui offre une sépulture littéraire.

Zineb ALI-BENALI

Bibl. : Kamel Bouchama, *Lalla Zouleikha Oudai. La mère des résistants*, Alger, Juba, 2016 • Assia Djébar, *La Femme sans sépulture*, Albin Michel, 2002.

Cartes





Le territoire algérien en guerre

Chronologie

Centrée sur la guerre, cette chronologie débute en 1945, année de rupture dans l'évolution vers le conflit. Pour la période postérieure à 1962, elle propose quelques repères relatifs aux échanges entre les deux pays, aux questions des indemnisations, de l'amnistie, des archives, de la mémoire, etc.

1945

- 1^{er} mai Premières manifestations nationalistes en Algérie.
- 8 mai Manifestations nationalistes dans plusieurs villes d'Algérie.
- Mai-juin Violente répression dans le Constantinois.

1946

- 16 mars Amnistie pour les détenus algériens de mai 1945 et fondation de l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA) de Ferhat Abbas.
- 7 mai La loi Lamine-Gueye accorde la citoyenneté française « aux indigènes » des colonies dont l'Algérie.
- 15 octobre Retour d'exil de Messali Hadj.
- 10 novembre

Participation de la liste pour le triomphe des libertés démocratiques aux élections législatives qui obtient cinq sièges et le PCA deux.

1947

- 14 février Premier congrès du MTLD et création de l'Organisation spéciale (OS), maintien du PPA clandestin.
- 19-26 octobre Élections municipales, succès des listes MTLD.

1948

- 11 février Marcel-Edmond Naegelen remplace Yves Chataigneau au Gouvernement général.
- 4 avril Élections de l'Assemblée algérienne, scandale de la fraude.

1949

- La crise dite « berbériste » au MTLD éclate au sein de la Fédération de France. Ahmed Ben Bella est nommé à la tête de l'OS à la place de Hocine Aït Ahmed.
- 21 octobre Circulaire du gouverneur général Naegelen contre les sévices infligés par les services de police.

1950

Démantèlement de l'OS du PPA-MTLD. Nombreuses arrestations suivies de procès et de lourdes condamnations.

1951

- 12 février Procès de 47 militants de l'OS à Oran.
- 11 avril Roger Léonard remplace Naegelen au Gouvernement général.
- 11 juin Procès de 122 militants de l'OS à Bône.
- 17 juin Élections législatives, fraude dénoncée par les nationalistes.
- 25 juillet Constitution du Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL).
- 6 décembre « Y a-t-il une Gestapo en Algérie ? », de Claude Bourdet, dans *France-Observateur*.

1952

- 16 mars Évasion de Ben Bella et Ahmed Mahsas de la prison de Blida.
- 14 mai Messali est interdit de séjour en Algérie, il est assigné à résidence à Niort.

1953

- 4 au 6 avril Congrès du MTLD, reconduction de l'OS.
- 26 avril et 3 mai Élections municipales, la liste MTLD triomphe à Alger.
- 14 juillet Six morts, tués par la police, dans le cortège parisien du MTLD.

1954

- 23 mars 1954 Création clandestine du Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (Crua).

Fin juin	Réunion à Alger des « 22 » par des activistes de l'OS et décision du passage à la lutte armée.
13-15 juillet	Congrès des messalistes à Hornu.
13-16 août	Congrès des centralistes à Alger.
16-22 octobre	Visite de François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, en Algérie après le séisme d'Orléansville.
23 octobre	Création à Alger du Front de libération nationale (FLN) et de sa branche armée : l'Armée de libération nationale (ALN).
31 octobre- 1 ^{er} novembre	« Toussaint rouge ». Série d'attentats organisés par le FLN.
1 ^{er} novembre	Proclamation du FLN.
3-5 novembre	Saisie de journaux nationalistes et communistes à Alger.
4 novembre	Ramdane Benabdelmalek, membre des « 22 » et adjoint de Ben M'hidi, est tué.
5 novembre	Interdiction du MTLD, arrestation de ses militants. Envoi de renforts militaires français en Algérie.
6 novembre	Dissolution du MTLD.
26 novembre	Premiers déplacements de population dans l'Aurès.
24 novembre	Débat sur les affaires algériennes au Conseil de la République.
27-30 novembre	Voyage de François Mitterrand dans l'Aurès.
22 décembre	Création du Mouvement national algérien (MNA) par Messali Hadj.
22 décembre	Opération « Orange » et arrestation de 150 militants du MTLD en Algérie.
26 décembre	Début de la mission de Germaine Tillion dans l'Aurès.

1955

- 13 janvier « Votre Gestapo d'Algérie » de Claude Bourdet, dans *France Observateur*.
- 15 janvier « La question » de François Mauriac, dans *L'Express*.
- 18 janvier Mort au combat de Didouche Mourad, l'un des chefs du FLN.
- 25 janvier Nomination de Jacques Soustelle au poste de gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de Roger Léonard.
- Février Arrestation de Mostefa Ben Boulaïd, l'un des chefs du FLN.
- 5 février Chute du gouvernement de Pierre Mendès France, remplacé par Edgar Faure.
- 23 février Soustelle définit sa politique d'« intégration » devant l'Assemblée algérienne.
- 2 mars Rapport de Roger Willaume, préconisant la réglementation des sévices.
- 20 mars Rapport de Jean Mairey, directeur de la Sûreté nationale, sur le fonctionnement de la police en Algérie et l'utilisation de la torture.
- 23 mars Arrestation de Rabah Bitat, l'un des chefs du FLN.
- 28 mars Jacques Soustelle rencontre clandestinement une délégation de dirigeants nationalistes algériens.
- 31 mars Vote par l'Assemblée nationale de la loi sur l'état d'urgence en Algérie.
- 1^{er} avril Appel d'Abane Ramdane à l'unité des Algériens dans le FLN.
- 3 avril Ouverture des premiers « centres d'hébergement ».
- 1^{er} mai

Nomination du général Parlange comme commandant civil et militaire des zones du Sud-Constantinois sous état d'urgence.

- 13 mai Le général Cherrière préconise des représailles collectives.
- 14 mai Mise en liberté provisoire de quatorze membres du MTLD.
- 19 mai Le Conseil des ministres décide l'envoi de renforts en Algérie et le rappel de disponibles résidant en Algérie sous les drapeaux (publié au *JO* le 21 mai).
- 16 juin Nomination du général Lorillot en remplacement du général Cherrière.
- 20 juin Arrestation de Paul Caballero, secrétaire général du Parti communiste algérien.
- 21 juin Réunion de la Fédération des maires d'Algérie, présidée par Amédée Froger, maire de Boufarik. Adoption d'une motion retirant sa confiance au gouvernement et au Gouvernement général.
- 8 juillet Reconduction de l'état d'urgence en Algérie pour six mois.
- 8 au 14 juillet Congrès fondateur de l'Ugema en métropole.
- 30 juillet Demande de l'inscription des questions algérienne et marocaine à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU par les pays arabes.
- 9 août Création de neuf nouveaux arrondissements en Algérie.
- 20 août Soulèvement dans le Nord-Constantinois.
- 22 août Extension de l'état d'urgence à toute l'Algérie.
- 11 septembre Manifestation de soldats à la gare de Lyon à Paris contre leur envoi en Afrique du Nord.

12 septembre	Dissolution du PCA, vague d'arrestations de ses militants et interdiction du journal <i>Alger républicain</i> .
15 septembre	« Un journaliste chez les hors-la-loi », de Robert Barrat, dans <i>France Observateur</i> .
26 septembre	Soixante et un élus algériens du « groupe des 61 » refusent la politique d'intégration et ne participent pas aux travaux de l'Assemblée algérienne. Création d'un Service des affaires algériennes, gérant les SAS.
29 septembre	Messe en l'église Saint-Séverin à Paris et distribution d'un tract appelant à la désobéissance collective.
30 septembre	Inscription de la question algérienne à l'ordre du jour des Nations unies.
Octobre	<i>L'Algérie hors la loi</i> , de Francis et Colette Jeanson, aux éditions du Seuil.
6 au 8 octobre	Révolte de soldats français à la caserne Richepanse.
13 octobre	Edgar Faure se prononce en faveur de « l'intégration ».
18 octobre	L'Assemblée nationale vote la confiance au gouvernement sur sa politique algérienne.
27 octobre	Création des Centres sociaux éducatifs.
1 ^{er} novembre	Grève des commerçants algériens dans plusieurs villes.
11 novembre	Évasion de Mostefa Ben Boulaïd de la prison de Constantine.
25 novembre	L'Assemblée générale des Nations unies se dessaisit de l'affaire algérienne.
29 novembre	Début de l'opération « Oiseau bleu ».
Décembre	Multiplication des camps de regroupement dans l'Aurès.

- 2 décembre Edgar Faure dissout l'Assemblée nationale (première dissolution depuis 1877).
- 5 décembre Démission des élus UDMA des conseils locaux.
- 22 décembre Démission des élus algériens, à l'appel du FLN.
- 26 décembre Déclaration d'Edgar Faure estimant que l'Algérie ne doit en aucun cas se séparer de la France ; Pierre Mendès France déclare que le « but est de sauver la présence française en Algérie ».
- 29 décembre Début de l'affaire d'Aïn Abid (répression du 20 août 1955).

1956

- 2 janvier Victoire du Front républicain aux élections législatives.
- 7 janvier L'Assemblée générale des ulémas publie un manifeste en faveur de l'indépendance algérienne et annonce son ralliement au FLN.
- 11 janvier Annonce par Ferhat Abbas du ralliement de l'UDMA au FLN dans le journal tunisien *L'Action*.
- 12 janvier Déclaration de Jacques Soustelle rejetant le fédéralisme, prônant l'intégration et le collège électoral unique.
- 14 janvier Création à Alger d'un comité d'action et de défense de l'Algérie française.
- 20 janvier Motion de la Fédération des maires d'Algérie prônant le maintien du caractère français à l'Algérie.
- 22 janvier Albert Camus lance à Alger son « Appel pour une trêve civile en Algérie ».
- 25 janvier Le groupe arabo-asiatique renonce à porter la question algérienne devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

1 ^{er} février	Investiture de Guy Mollet.
2 février	Jacques Soustelle quitte l'Algérie.
6 février	Violente manifestation contre Guy Mollet en visite à Alger, dite « journée des tomates » ; démission du général Catroux (nommé ministre résident en Algérie en remplacement de Jacques Soustelle).
10 février	Robert Lacoste est nommé ministre résident.
16 février	Guy Mollet évoque le statut futur de l'Algérie. Il établit le triptyque « cessez-le-feu, élections, négociations » ; création de l'USTA par le MNA.
24 février	Création de l'UGTA par le FLN.
28 février	Robert Lacoste réclame l'envoi de 200 000 hommes en Algérie.
7 mars	Assassinat de fermiers français d'Algérie à Palestro.
9 mars	Manifestation du MNA à Paris, contre la discussion des pouvoirs spéciaux.
12 mars	Guy Mollet obtient la confiance et les pouvoirs spéciaux.
14 mars	Gamal Abdel Nasser affirme à Christian Pineau qu'il n'aidera plus les insurgés algériens.
16 mars	Publication de la loi sur les pouvoirs spéciaux au JO
17 mars	Décret autorisant la délégation des pouvoirs civils aux militaires.
23 mars	Mort de Mostefa Ben Boulaïd à la suite de l'explosion d'une radio piégée.
Avril	Réglementation sur les harkas par Robert Lacoste.
1 ^{er} avril	Création de 16 subdivisions militaires en Algérie. Assassinat de Rabah Saïfi à Paris
4 avril	

	L'aspirant Henri Maillot, militant communiste français d'Algérie, déserte avec un camion chargé d'armes.
5 avril	« France, ma patrie », par Henri-Irénée Marrou, dans <i>Le Monde</i> .
10 avril	Contacts franco-algériens.
11 avril	Décrets sur le rappel des disponibles pour l'Algérie (120 000 hommes), l'allongement du service militaire à vingt-sept mois, les expropriations agraires.
13 avril	Dissolution de l'Assemblée algérienne.
Avril-juin	Nombreuses manifestations de contestation de l'envoi du contingent en Algérie.
4 mai	Appel à la grève du FLN aux travailleurs algériens en métropole.
8 mai	Manifestation d'Européens d'Alger contre Robert Lacoste.
12-13 mai	Violents incidents à Constantine.
18 mai	Dix-neuf militaires français tombent dans une embuscade à Palestro. Violente manifestation contre l'envoi du contingent à Grenoble.
19 mai	Appel de l'Ugema à la grève générale des cours et examens, effective à partir du 26 mai.
22 mai	Démission de Pierre Mendès France de son poste de ministre d'État, en opposition à la politique algérienne du gouvernement.
24 mai	Arrestation du Pr André Mandouze à Alger.
26 mai	Les dirigeants du FLN réaffirment au Caire que leur objectif est la reconnaissance du droit à l'indépendance de l'Algérie.

1 ^{er} juin	Création du service Renseignement action protection (RAP), dont font partie les détachements opérationnels de protection (DOP). Parution du premier numéro d' <i>El Moudjahid</i> , organe du FLN.
5 juin	Vote de confiance de l'Assemblée nationale sur l'Afrique du Nord ; mort de Maurice Laban et Henri Maillot du « maquis rouge » dans un accrochage avec l'armée française.
9 juin	Lancement du journal mensuel <i>L'Espoir</i> des libéraux d'Algérie.
19 juin	Premières exécutions capitales à Alger.
26 juin	Le Conseil de sécurité de l'ONU refuse d'inscrire la question algérienne à l'ordre du jour.
1 ^{er} juillet	Le PCA dissout ses groupes clandestins, les Combattants de la libération (CDL) après l'accord conclu avec le FLN. Ses militants rejoignent individuellement le FLN.
2 juillet	Alban Liechti écrit au président de la République son refus de prendre les armes contre le peuple algérien.
3 juillet	L'Algérie est réorganisée en 12 départements et les communes mixtes sont transformées en communes de « plein exercice ».
5 juillet	Grève générale des « Français musulmans » dans l'Algérois.
8 juillet	Mutinerie au camp de Mourmelon.
18 juillet	Tito, Nasser et Nehru condamnent la politique française en Algérie lors de la conférence de Brioni.
26 juillet	Nouveaux contacts franco-algériens.
10 août	Attentat activiste rue de Thèbes à Alger.

17 août	Contacts franco-algériens à Rome.
20 août-	
19 septembre	Congrès de la Soummam du FLN.
1 ^{er} septembre	Contacts franco-algériens à Rome.
13 septembre	Vague d'arrestations de militants communistes indépendantistes en Oranie.
22 septembre	Contacts franco-algériens à Belgrade.
23 septembre	Mort de Zighoud Youssef, chef de la Wilaya 2 (Nord-Constantinois).
27 septembre	Début de l'affaire des « torturés d'Oran ».
30 septembre	Attentats du FLN au <i>Milk-Bar</i> et à la <i>Cafétéria</i> .
16 octobre	Arraisonnement du cargo <i>Athos</i> , en provenance d'Égypte, chargé d'armes pour le FLN.
22 octobre	Arraisonnement de l'avion de la délégation extérieure du FLN (Ben Bella, Khider, Boudiaf, Aït Ahmed) et de l'intellectuel Mostefa Lacheraf.
1 ^{er} novembre	Grève générale en Algérie.
5-6 novembre	Expédition de Suez.
9 novembre	Nouvelle arrestation du Pr André Mandouze.
15 novembre	Le général Salan est nommé commandant en chef en Algérie, en remplacement du général Lorillot.
16 novembre	La question algérienne est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU.
24 novembre	Condamnation de Fernand Iveton, militant du PCA.
26 novembre	Proposition de Bourguiba pour un cessez-le-feu en Algérie.
5 décembre	Dissolution des conseils généraux d'Algérie et des municipalités de plein exercice. Des délégations

spéciales provisoires dirigent dorénavant les municipalités.

28 décembre Assassinat d'Amédée Froger, président de l'Inter-fédération des maires d'Algérie.

29 décembre Ratonnades aux obsèques d'Amédée Froger.
Création de l'« organisation commune des régions sahariennes » et délimitation de la frontière entre l'Algérie et le Fezzan.

1957

6 janvier Le général Faure, accusé de complot contre le gouvernement, est mis aux arrêts pour trente jours.

7 janvier Délégation des pouvoirs de police au général Massu, commandant la 10^e division parachutiste, à Alger.

9 janvier « Déclaration d'intention » de Guy Mollet sur l'Algérie (égalité des droits, large autonomie, liens indissolubles avec la France).

16 janvier Attentat au bazooka par des activistes contre le général Salan.

20 janvier Grève des travailleurs algériens en métropole.

26 janvier Attentats du FLN à *L'Otomatic*, à la *Cafétéria* et au *Coq-Hardi*.

28 janvier Début de la grève générale à l'appel du FLN (« grève des huit jours ») à Alger et les principaux centres urbains.

5 février Réception par Guy Mollet d'une délégation d'officiers algériens de l'armée française, auteurs d'une lettre adressée par le lieutenant Abdelkader Rahmani au

	président René Coty. Ils lui « exposent leur cas de conscience ».
10 février	Attentats du FLN au stade d'El Biar et au stade municipal d'Alger.
11 février	Exécution de Fernand Iveton.
15 février	Vote d'une motion de conciliation sur l'Algérie à l'Assemblée générale de l'ONU.
23 février	Arrestation de Larbi Ben M'hidi. Publication du « Dossier Jean Müller » par <i>Témoignage chrétien</i> .
28 février	Arrestation de Mohammed Lebjaoui et Ahmed Taleb, responsables de la Fédération du FLN en France.
Mars	Les quatre membres du Comité de coordination et d'exécution (CCE) quittent Alger.
1 ^{er} mars	Mise aux arrêts du lieutenant Rahmani.
6 mars	Annonce du « suicide » de Larbi Ben M'hidi.
8 et 15 mars	« Lieutenant en Algérie », dans <i>L'Express</i> .
13 mars	<i>Contre la torture</i> , de Pierre-Henri Simon, aux éditions du Seuil.
16 mars	Rapport Provo sur les « torturés d'Oran », contesté.
24 mars	Lettre de démission de Paul Teitgen, secrétaire général de la préfecture de police d'Alger.
26 mars	Annonce du « suicide » d'Ali Boumendjel.
28 mars	Le général de Bollardière demande à être relevé de son commandement, en protestation des méthodes employées par l'armée française en Algérie.
Avril	Diffusion de : <i>Des rappelés témoignent</i> , par le Comité de résistance spirituelle ; « La paix des Nementchas », de Robert Bonnaud, dans <i>Esprit</i> .

- 4 avril Publication de la lettre du doyen Peyrega la faculté de droit d'Alger, dans *France Observateur*. Arrestation et disparition de Larbi Tébessi, vice-président de l'Association des ulémas.
- 5 avril Création d'une Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels.
- 11 avril Légalisation des centres de triage et de transit.
- 15 avril Le général de Bollardière est frappé de soixante jours d'arrêts de forteresse pour avoir dénoncé la torture en Algérie.
- 11 mai La Tunisie et la Libye demandent de « mettre fin au massacre en Algérie ».
- 25 mai Découverte de pétrole à Hassi Messaoud.
- 26 mai Assassinat d'Ali Chekkal, ancien vice-président de l'Assemblée algérienne, au stade de Colombes, par un militant du FLN.
- 28-29 mai Massacre dit « de Melouza » par le FLN au douar promessaliste Beni Ilmane.
- 9 juin Attentat du FLN au casino de la Corniche.
- 11 juin Arrestation de Maurice Audin à Alger (puis disparition, c'est-à-dire assassinat, à partir du 21 juin).
- 12 juin Arrestation d'Henri Alleg à Alger.
Investiture du gouvernement de Maurice Bourgès-Maunoury (après la chute de Guy Mollet le 21 mai).
- 26 juin Directive d'André Morice sur l'aménagement des barrages frontaliers.
- 2 juillet Déclaration du sénateur américain John Kennedy en faveur de l'indépendance de l'Algérie.

4 juillet	Le FLN maintient la reconnaissance de l'indépendance comme condition préalable à toute négociation.
8 juillet	Contacts franco-algériens à Tunis.
19 juillet	Nouveau vote des pouvoirs spéciaux sur l'Algérie par l'Assemblée.
26 juillet	Publication du rapport de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire sur l'Algérie.
1er août	André Morice annonce que l'exercice du droit de poursuite sera exercé sur les bandes rebelles se repliant en territoire tunisien.
20-27 août	Réunion au Caire du CNRA, élargi de 34 à 54 membres (le CCE de 5 à 14), intention de créer un « front nord-africain » à l'ONU.
1 ^{er} septembre	Premier exercice du « droit de suite » en Tunisie créant une nouvelle crise des rapports franco-tunisiens.
2 septembre	Appel de Messali Hadj pour faire cesser les attentats en métropole.
12 septembre	Démission de Paul Teitgen, secrétaire général de la police à Alger, en protestation des pratiques de l'armée française (notamment les disparitions).
15 septembre	Achèvement du barrage électrifié sur la frontière tunisienne (« ligne Morice ») ; mot d'ordre de grève à Alger.
24 septembre	Arrestation de Yacef Saadi, chef de la Zone autonome d'Alger du FLN.
30 septembre	Chute du gouvernement de Maurice Bourgès-Maunoury, remplacé par Félix Gaillard, sur le projet de loi-cadre.
2 octobre	

- Robert Delavignette rend publique sa démission de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels (suivi de M^e Maurice Garçon et d'Émile Pierret-Gérard).
- 8 octobre Ali La Pointe, lieutenant de Yacef Saadi, est tué dans une explosion à Alger.
- 17 octobre Le prix Nobel de littérature est attribué à Albert Camus.
- 26 octobre Ahmed Bekhat, secrétaire du syndicat messaliste USTA, est assassiné par le FLN à Paris.
- 6 novembre Investiture du gouvernement Félix Gaillard.
- 11 novembre Manifestation contre la loi-cadre à Alger.
- 12 novembre Renouveau par l'Assemblée des pouvoirs spéciaux pour la métropole et l'Algérie.
- 22 novembre Proposition tuniso-marocaine de bons offices pour régler « l'affaire algérienne ».
- 29 novembre Adoption par l'Assemblée de la loi-cadre sur l'Algérie.
- 2 décembre Soutenance de thèse, *in absentia*, de Maurice Audin à la Sorbonne ; le dit « général Bellounis », ancien militant du MNA, réaffirme sa volonté de coopérer avec la France pour lutter contre le FLN ; achèvement du pipeline Hassi Messaoud-Touggourt (commencé le 5 octobre).
- 10 décembre Robert Lacoste déclare à Alger que « le FLN a perdu la partie » ; motion modérée des Nations unies sur l'Algérie.
- 13 décembre Vote définitif de pouvoirs spéciaux au gouvernement ; la Commission de sauvegarde rend son rapport sur l'Algérie.
- 14 décembre

Publication du rapport de la Commission de sauvegarde et d'extraits d'*Aspects véritables de la rébellion algérienne* dans *Le Monde*.

27 décembre

Assassinat d'Abane Ramdane par Abdelhafid Boussouf, au Maroc.

1958

11 janvier

Une embuscade à Sakiet Sidi Youssef fait 15 morts et 4 prisonniers.

18 janvier

Accrochage entre l'Armée de libération marocaine et les troupes françaises d'Algérie près de Colomb-Béchar.

19 janvier

Arraisionnement du cargo yougoslave *Slovenija* transportant des armes destinées au FLN.

28 janvier

Adoption définitive de la loi électorale pour l'Algérie ; décision de dissolution par le gouvernement de l'Ugema

29 janvier

Approbation d'un droit de suite des Algériens en Tunisie par le gouvernement de Félix Gaillard.

31 janvier

Adoption définitive de la loi-cadre pour l'Algérie.

Février

La Question, d'Henri Alleg, aux Éditions de Minuit.

5 février

Loi-cadre incluant le droit de vote des Algériennes.

8 février

Bombardement du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef par l'aviation française. Crise diplomatique avec la Tunisie.

13 février

Mort du commandant Djabeur.

17 février

	Offre anglo-américaine de « bons offices » dans l'affaire de Sakiet, acceptée par la France et la Tunisie.
Mars	Début de la « bleuïte » en Wilaya 3.
14 mars	Manifestation de la police nationale devant le Palais-Bourbon ; Maurice Papon est nommé préfet de police de Paris.
18 mars	Création de trois nouveaux départements en Algérie (Bougie, Aumale, Saïda) et de cinq territoires (Oran, Chélif, Alger, Kabylie, Constantinois).
27 mars	Saisie de <i>La Question</i> d'Henri Alleg.
Avril	Création du COM-est et du COM-ouest par Krim Belkacem.
15 avril	Chute du gouvernement de Félix Gaillard.
24 avril	Exécution d'Abderrahmane Taleb, et de six autres condamnés à mort.
26 avril	Manifestation à Alger à l'appel du Comité d'entente des anciens combattants et de l'USRAF réclamant la constitution d'un gouvernement de salut public.
27 au 30 avril	Conférence de Tanger, entre les trois pays du Maghreb.
28 avril	René Pleven accepte de former le gouvernement.
30 avril	Trois cents supplétifs de l'armée française désertent dans l'Ouarsenis après avoir tué leur chef, Djilali Belhadj, dit Kobus.
9 mai	Communiqué du FLN annonçant l'exécution de trois soldats français ; René Coty fait appel à Pierre Pflimlin pour constituer le gouvernement.
12 mai	<i>L'Affaire Audin</i> , de Pierre Vidal-Naquet, aux Éditions de Minuit (immédiatement saisi).
13 mai	

- Manifestation des Européens et prise du Gouvernement général à Alger ; formation d'un Comité de salut public présidé par le général Salan ; investiture de Pierre Pflimlin à Paris.
- 15 mai Appel public de Raoul Salan au général de Gaulle qui se déclare prêt à assumer les pouvoirs de la République.
- 16 mai Vote de la loi sur l'état d'urgence ; manifestation de fraternisation franco-musulmane à Alger.
- 17 mai Création d'un Comité pour la défense de la République à Paris ; arrivée de Jacques Soustelle à Alger.
- 19 mai Conférence de presse du général de Gaulle dans laquelle il se déclare prêt à assumer les pouvoirs de la République selon une procédure exceptionnelle.
- 23 mai Création d'un Comité central de salut public à Alger, présidé par le général Massu.
- 24 mai Création d'un Comité de salut public à Ajaccio.
- 27 mai Le général de Gaulle annonce qu'il a « entamé le processus régulier » pour rétablir l'ordre républicain.
- 28 mai Manifestation de vigilance républicaine à Paris ; démission du gouvernement Pflimlin.
- 1^{er} juin Investiture de Charles de Gaulle, président du Conseil ; les pouvoirs spéciaux sont reconduits en Algérie.
- 3 juin Vote des pleins pouvoirs pour le général de Gaulle pour six mois ; le Parlement vote la loi constitutionnelle.
- 4-7 juin Premier voyage de De Gaulle en Algérie : « Je vous ai compris » à Alger.
- 8 juin Le chanteur Ali Maâchi est enlevé et pendu à Tiaret par l'armée française.
- 9 juin

	Le général Salan est nommé délégué général en Algérie ; le FLN prescrit à l'ALN de continuer impitoyablement la lutte.
16 juin	Le général Massu devient préfet d'Alger.
17 juin	La conférence nord-africaine de Tunis, réunissant le FLN, l'Istiqlal et le Destour, se déclare favorable à une action diplomatique pour régler pacifiquement le conflit algérien.
27 juin	Le général André Zeller devient chef d'état-major de l'armée de terre.
Juillet	Ouverture des centres militaires d'internés.
1 ^{er} -3 juillet	Second voyage de De Gaulle en Algérie, accompagné de Guy Mollet (Constantine, Alger, Batna, Tizi-Ouzou et postes militaires isolés).
4 juillet	Décrets sur l'Algérie : vote des femmes et collège unique.
14 juillet	Liquidation de Mohammed Bellounis (MNA) par l'armée française près de Bou Saâda.
13 août	Reconstitution de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels en Algérie sous la présidence de Maurice Patin.
25-26 août	Ouverture d'un « second front » en métropole par la Fédération du FLN en France et série d'attentats.
27-29 août	Troisième voyage du général de Gaulle en Algérie.
Septembre	Dissolution du COM-est.
15 septembre	Attentat manqué du FLN contre Jacques Soustelle.
19 septembre	Proclamation du GPRA au Caire, présidé par Ferhat Abbas.
28 septembre	

	Référendum approuvant la Constitution de la V ^e République.
Octobre	Début de la mutinerie d'Ali Hambli en Tunisie.
2-3 octobre	Quatrième voyage de De Gaulle en Algérie.
3 octobre	Annonce du plan de Constantine.
11 octobre	Ferhat Abbas déclare que le GPRA est prêt à discuter des conditions d'un cessez-le-feu.
23 octobre	Appel à la « paix des braves » par le général de Gaulle.
25 octobre	Rejet par le GPRA de l'offre de « paix des braves ».
29 octobre	Libération de mille personnes internées en Algérie.
12 novembre	Arrestation, par la Garde tunisienne, des conjurés du complot Lamouri.
30 novembre	Premières élections législatives de la V ^e République.
3-6 décembre	Cinquième voyage de De Gaulle en Algérie et au Sahara.
6-12 décembre	Réunion interwilayas à l'initiative du colonel Amirouche en Wilaya 2.
12 décembre	Delouvrier est nommé délégué général à Alger et le général Challe commandant en chef en Algérie.
21 décembre	Le général de Gaulle est élu premier président de la V ^e République au suffrage indirect.

1959

15 janvier	Grâce collective des condamnés à mort algériens ; Messali Hadj libre de toute assignation à résidence.
21 janvier	Ouverture du Centre d'identification de Vincennes.
Février	Début des opérations du plan Challe qui touchent toutes les wilayas du FLN.

8-12 février	Voyage de Michel Debré en Algérie.
16 février	Motion de 481 Français du Maroc demandant la reconnaissance de l'indépendance algérienne.
9 mars	Transfert de Ben Bella et ses codétenus à l'île d'Aix au fort Liédot.
28 mars	Mort des colonels Amirouche et Si El Haouès dans une embuscade française.
31 mars	Circulaire de Paul Delouvrier interdisant l'ouverture de nouveaux camps de regroupement.
8 avril	Arraisonnement du cargo tchèque <i>Lidice</i> , chargé d'armes, au large des côtes oranaises.
11 avril	Interview de Mgr Rodhain sur les camps de regroupement, dans <i>La Croix</i> .
18 avril	Publication du rapport de Michel Rocard sur les camps de regroupement, dans <i>Le Monde</i> .
19-21 avril	Élections municipales en Algérie.
21 avril	Le général Challe déclare qu'« il peut y avoir une solution militaire à l'affaire algérienne ».
29 avril	Remous dans les milieux activistes d'Algérie après les déclarations du général de Gaulle au directeur de <i>L'Écho d'Oran</i> (« l'Algérie de papa est morte »).
5 mai	Mort du colonel M'hamed Bougara.
22 mai	Assassinat de Me Amokrane Ould Aoudia à Paris, probablement par les services secrets.
31 mai	Élections sénatoriales en Algérie.
18 juin- 1 ^{er} juillet	Grève de la faim des détenus algériens dans les prisons métropolitaines.
19 juin	Saisie du livre <i>La Gangrène</i> .
4 juillet	Rétablissement des préfets Igame en Algérie.

17 juillet	Nouvelle grève de la faim dans les prisons métropolitaines des détenus algériens.
31 juillet	Début de l'affaire « Aïssat Idir ».
3-8 août	La conférence de Monrovia des neuf États africains indépendants et du GPRA invite la France à reconnaître le droit de l'Algérie à l'indépendance et dénonce les futurs essais nucléaires au Sahara.
4 août	Circulaire d'Edmond Michelet, ministre de la Justice, accordant aux détenus algériens en métropole un régime de détention assoupli.
11 août	Circulaire interministérielle modifiant les règles d'attribution des sursis d'incorporation pour les étudiants. Nombreuses protestations.
11 août- 16 décembre	Réunion des dix colonels, créant un nouveau CNRA.
27-30 août	De Gaulle en Algérie : première « tournée des popotes ».
28 août	Chérif Benhabylès, sénateur de Constantine, assassiné à Vichy.
14-16 septembre	Réunion lançant le mouvement des « officiers libres » en Wilaya 3.
16 septembre	Discours du général de Gaulle sur l'autodétermination.
17 septembre	Messali Hadj échappe à un attentat.
19 septembre	Création du Rassemblement pour l'Algérie française à Paris, avec Georges Bidault.
28 septembre	Le GPRA se déclare prêt à des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu et de la garantie de l'autodétermination.
30 septembre	

	À l'ONU, la France refuse toute ingérence étrangère dans l'affaire algérienne.
15 octobre	Affaire de l'attentat de l'Observatoire contre François Mitterrand.
30 octobre	Ouverture du débat sur l'Algérie à l'ONU.
3 novembre	Le PCF approuve la politique d'autodétermination.
6 novembre	Mort du commandant Abderrahmane Mira.
10 novembre	Appel du général de Gaulle pour des négociations.
20 novembre	Le GPRA désigne Ben Bella et ses compagnons prisonniers comme négociateurs, refus du général de Gaulle ; l'Assemblée générale de l'ONU demande à la France de s'abstenir d'effectuer des essais nucléaires.
25 novembre	Création d'une inspection générale des regroupements de population.
30 novembre	Création d'une force supplétive à Paris.
Décembre	Début de la révolte du capitaine Zoubir, au Maroc.
16 décembre	Réunion du nouveau CNRA à Tripoli.

1960

4 janvier	Mort d'Albert Camus.
5 janvier	Publication du rapport de la Croix-Rouge sur les camps d'internement.
18 janvier	Fin de la réunion du CNRA. Deuxième GPRA, création de l'État-major général (EMG).
19 janvier	Rappel du général Massu à Paris après une interview dans le <i>Süddeutsche Zeitung</i> .
21 janvier	Georges Bidault se voit interdire l'entrée en Algérie.
23 janvier	

	Le général Crépin remplace le général Massu à la tête du corps d'armée d'Alger.
24 janvier- 1 ^{er} février	Insurrection des barricades et fusillade des ultras contre des gendarmes.
28 janvier	Delouvrier et Challe quittent Alger pour la base de Réghaïa.
29 janvier	Déclaration radiotélévisée du général de Gaulle condamnant les émeutiers et appelant l'armée à l'obéissance.
1 ^{er} février	Fin des barricades. Joseph Ortiz est en fuite, Pierre Lagailarde est incarcéré à la Santé.
2 février	Pouvoirs spéciaux accordés par l'Assemblée au gouvernement pour un an.
8 février	Arrestation d'Alain de Sérigny, directeur de <i>L'Écho d'Alger</i> .
10 février	Dissolution du 5 ^e bureau de l'armée française, réorganisation de la justice militaire, dissolution des unités territoriales, sanctions et mutations, et création d'un comité des affaires algériennes.
12 février	Décret créant des procureurs militaires.
13 février	Première bombe atomique à Reggane (« Gerboise bleue »).
17 février	Le Conseil des ministres adopte un décret pour un retour à l'administration civile en Algérie. Ferhat Abbas appelle les Européens à édifier en commun la République algérienne.
24 février	Arrestations du responsable de la métropole du FLN et de membres du « réseau Jeanson » d'aide aux indépendantistes algériens.

29 février	Ferhat Abbas précise la position du GPRA sur le principe de l'autodétermination et l'ouverture de pourparlers.
1 ^{er} mars	Transformation des unités territoriales en unités de réserve ; recrudescence d'attentats en métropole et en Algérie.
3-5 mars	Voyage de De Gaulle en Algérie (« tournée des popotes »).
5-6 mars	Réunion du Conseil national du « MP13 » à Paris.
7 mars	Perquisitions dans les milieux activistes à Paris et en province.
16 mars	Recrudescence de l'activité de l'ALN sur le barrage algéro-tunisien.
20 mars	Création d'une « force de police auxiliaire musulmane » en métropole.
27 mars	Mort du colonel Lotfi dans un accrochage.
30 mars	Le général Crépin remplace le général Challe comme commandant en chef en Algérie.
Avril	<i>Le Déserteur</i> paraît aux Éditions de Minuit, et <i>Le Refus</i> aux Éditions Maspero.
1 ^{er} avril	Explosion de la deuxième bombe atomique à Reggane (« Gerboise blanche »).
4-6 avril	Réunion du GPRA à Tripoli.
9-13 avril	Le congrès de l'Unef vote une motion en faveur de négociations avec le FLN et de l'autodétermination.
12 avril	Le GPRA ratifie les conventions de Genève.
15 avril	Conférence de presse clandestine de Francis Jeanson à Paris.

23-24 avril	Recrudescence d'attentats du FLN en métropole.
25 avril	Incidents à la frontière algéro-tunisienne.
Fin avril	Le capitaine Zoubir, traduit devant le tribunal militaire de l'EMG, est exécuté.
1 ^{er} -15 mai	Séjour d'une délégation du GPRA en Chine et en Corée du Nord.
4 mai	Attentat contre Robert Abdesselam, député d'Alger, à Paris.
7-8 mai	Incidents à la frontière algéro-marocaine.
10 mai	Transformation des DOP en unités opérationnelles de recherche (UOR).
17 mai	Circulaire de Michel Debré, interdisant les sévices.
27-29 mai	Élections cantonales à Alger.
2 juin	Tribune de Simone de Beauvoir en soutien à Djamila Boupacha, dans <i>Le Monde</i> ; 53 mouvements de jeunesse expriment leur souhait que la guerre en Algérie cesse.
4 juin	Ordonnance accroissant la répression contre des crimes commis « en vue d'apporter une aide aux rebelles algériens ».
7 juin	Publication dans <i>Le Monde</i> du témoignage de Paul Teitgen au procès du comité Audin contre <i>La Voix du Nord</i> .
9 juin	L'Unef et l'Ugema demandent ensemble l'ouverture de négociations sur l'autodétermination.
10 juin	Si Salah, Si Mohammed et Si Lakhdar de la Wilaya 4 à l'Élysée.
14 juin	Nouvel appel du général de Gaulle pour trouver une fin honorable aux combats.

16 juin	Création du Front de l'Algérie française à Alger.
20 juin	Appel de Ferhat Abbas au peuple algérien ; communiqué Tito-Nasser sur l'Algérie.
25-29 juin	Échec des pourparlers franco-algériens à Melun.
5 juillet	Nouvel appel de Ferhat Abbas au peuple algérien : « L'indépendance ne s'offre pas, elle s'arrache. »
3 août	Nomination de trois sous-préfets musulmans.
22 août	Le GPRA demande un référendum sous contrôle de l'ONU.
5 septembre-1 ^{er} octobre	Procès du réseau Jeanson à Paris.
6 septembre	Diffusion de la Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie, dit « Manifeste des 121 ».
9 septembre	Démarche du FLN auprès du président américain Eisenhower.
14 septembre	Treize signataires du « Manifeste des 121 » sont inculpés ; le général Salan prend position contre la politique algérienne du général de Gaulle.
28 septembre	Voyage de Ferhat Abbas à Pékin et Moscou.
6 octobre	Publication de l'« Appel à l'opinion pour une solution négociée » préparé par la FEN, le SNI et l'Unef.
7 octobre	Publication d'un « Manifeste des intellectuels français pour la résistance à l'abandon » ; publication du <i>Désert à l'aube</i> de Noël Favrelière, immédiatement saisi ; manifestation d'anciens combattants place de l'Étoile pour protester contre les « 121 ».
16 octobre	Déclaration de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France condamnant l'insoumission mais

	aussi les tortures.
27 octobre	Grande manifestation pour la paix à l'appel de l'Unef.
31 octobre	Ferhat Abbas condamne le principe de l'« Algérie algérienne » du général de Gaulle.
1 ^{er} novembre	L'assemblée plénière du protestantisme français demande une démarche de toutes les autorités religieuses en faveur de la paix en Algérie.
3 novembre	Ouverture du « procès des barricades » ; expulsion d'Algérie de 13 Européens ; grève des étudiants à Alger.
11 novembre	Violents incidents à Alger ; le maréchal Juin rompt avec le général de Gaulle sur sa politique algérienne.
22 novembre	Louis Joxe nommé ministre des Affaires algériennes.
24 novembre	Remplacement de Paul Delouvrier par Jean Morin.
1 ^{er} décembre	Dernière exécution capitale en Algérie.
5 décembre	Fuite de Lagailarde et de quatre inculpés (Susini, Demarquet, Ronda, Féral) du « procès des barricades » vers l'Espagne ; ouverture du débat sur l'Algérie devant les commissions politiques de l'ONU.
9-13 décembre	Dernier voyage du général de Gaulle en Algérie ; manifestations de Français et d'Algériens : émeutes et répression meurtrières.
15 décembre	Sanctions disciplinaires contre le général Salan, et révocation de 40 fonctionnaires pour avoir suivi la grève à Alger.
16 décembre	Appel de Ferhat Abbas au peuple algérien.
19 décembre	L'ONU reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple algérien.
24 décembre	Dissolution du Front national pour l'Algérie française.

27 décembre

Troisième bombe atomique à Reggane (« Gerboise rouge »).

1961

- 6 janvier Six explosions au plastic à Paris.
- 8 janvier Référendum approuvant l'autodétermination.
- 16 janvier Le GPRA se déclare prêt à engager des négociations avec le gouvernement français.
- 19 janvier Manifeste commun de onze partis et syndicats pour une paix négociée en Algérie.
- 25 janvier Assassinat de Me Pierre Popie à Alger par des activistes français.
- 1^{er} février Remplacement du général Crépin par le général Gambiez.
- 10 février Mort d'Ali Souaï.
- 11 février Création de l'OAS à Madrid.
- 18 février Le Mali reconnaît le GPRA.
- 20-22 février Conversations en Suisse entre négociateurs français et algériens.
- 21 février Lancement d'une fusée *Véronique* près de Colomb-Béchar avec un rat de laboratoire à son bord.
- 28 février Formation d'une section du Rassemblement démocratique algérien à l'Assemblée nationale.
- 2 mars Verdict du « procès des barricades » : Ortiz condamné à mort par contumace, Lagailarde à dix ans de détention.
- 24 mars Attentat contre le Palais-Bourbon.
- 31 mars Le GPRA renonce à se rendre à Évian ; assassinat du maire d'Évian, Camille Blanc, par des activistes.
- 3 avril

	Conférence de presse de Messali Hadj déclarant refuser d'adhérer au FLN et de s'effacer devant lui.
9-10 avril	Nombreux attentats au plastic en métropole revendiqués par l'OAS.
13-15 avril	Manifestations à Alger.
22-24 avril	Tentative de putsch des généraux à Alger.
23 avril	Ralliement des généraux Salan et Gouraud ; message de De Gaulle à la nation (pouvoirs exceptionnels).
25 avril	Quatrième et dernière bombe atomique à Reggane (« Gerboise verte »).
28 avril	Création du Haut Tribunal militaire pour juger les putschistes ; nombreuses inculpations.
1 ^{er} -15 mai	Manifestations à Alger et Oran.
4 mai	Dissolution de l'ordre des avocats à Alger.
6 mai	Arrestation du général Zeller, putschiste.
Mi-mai	Refondation de l'OAS, en Algérie.
16-22 mai	Incidents à la frontière algéro-marocaine.
20 mai	Ben Bella et ses codétenus sont transférés en résidence surveillée à Turquant.
20 mai-13 juin	Négociations à Évian.
20 mai-12 août	Interruption des opérations offensives.
29 mai	Ouverture du procès Challe-Zeller.
31 mai	Assassinat du commissaire Gavoury, commissaire central d'Alger, par l'OAS ; Challe et Zeller sont condamnés à quinze ans de réclusion criminelle.
5-21 juin	Condamnation du commandant de Saint-Marc et des généraux Bigot, Petit, Nicot et Gouraud.
7 juin	Le général Ailleret est nommé commandant supérieur interarmées en Algérie en remplacement du général

	Gambiez.
13 juin	Ajournement de la conférence d'Évian.
20 juin	Réunion à Tunis du GPRA en faveur de la reprise des pourparlers d'Évian.
22 juin	Assassinat du chanteur cheikh Raymond par le FLN.
1er juillet	Grève des Algériens à Alger.
4-23 juillet	Crise de Bizerte.
5 juillet	Sanglantes manifestations algériennes contre la partition dans l'Algérois et le Constantinois.
11 juillet	Le Haut Tribunal militaire condamne à mort par contumace Salan, Jouhaud, Gardy, Argoud, Broizat, Gardes, Godard et Lacheroy.
15 juillet	Attentat de l'OAS contre le domicile de Mgr Duval, archevêque d'Alger.
20 juillet	Négociations au château de Lugrin (Haute-Savoie) suspendues huit jours plus tard.
8 août	Mort du commandant Djilali Bounaâma.
9 au 27 août	Deuxième réunion du CNRA à Tripoli, formation d'un troisième GPRA présidé par Ben Khedda.
5 septembre	Le général de Gaulle reconnaît la souveraineté algérienne sur le Sahara.
8 septembre	Attentat de l'OAS contre le général de Gaulle, à Pont-sur-Seine.
23 septembre	Journée des casseroles en Algérie, à l'appel de l'OAS.
30 septembre	Fin de l'application de l'article 16.
2 octobre	Grèves à Alger et Oran à l'appel de l'OAS.
5 octobre	Le préfet de police Maurice Papon instaure un couvre-feu à 20 heures à l'encontre des Algériens, à Paris et sa région.

17-20 octobre	Manifestation des Algériens à Paris et répression.
23 octobre	Début d'une série de manifestations françaises contre la guerre à Paris.
30 octobre	Communiqué commun de FO, la CFTC, la CGT et l'Unef sur la répression des manifestations algériennes.
1 ^{er} novembre	Début d'une grève de la faim des détenus algériens dans les prisons métropolitaines pour obtenir le régime politique ; manifestations algériennes à l'occasion de la Journée nationale pour l'indépendance organisée par le FLN en Algérie.
4 novembre	Arrestation d'Abderrahmane Farès, ancien président de l'Assemblée algérienne.
18 novembre	Manifestations contre l'OAS et pour la paix en métropole.
20 novembre	Assassinat de William Lévy (SFIO) par l'OAS.
22 novembre	Dissolution du Comité de Vincennes ; 18 attentats au plastic en France.
28 novembre	Arrivée de brigades anti-OAS à Alger.
29 novembre	Adoption d'un projet d'aide aux rapatriés par l'Assemblée nationale.
6 décembre	Le Conseil des ministres dissout l'OAS ; manifestations anti-OAS à Paris et en province ; mort de Frantz Fanon qui vient de publier <i>Les Damnés de la terre</i> .
9 décembre	Assemblée générale de l'Association des rapatriés d'Afrique du Nord.
12 décembre	Mesure de grâce pour 2 500 Algériens.
14-19 décembre	Débat sur l'Algérie à l'ONU : appel à la reprise des négociations entre le GPRA et le gouvernement

- français.
- 19 décembre Manifestation contre l'OAS et pour la paix en Algérie organisée par la CGT, la CFTC et l'Unef, violemment réprimée.
- 19-31 décembre Mouvement de grèves anti-OAS en France.

1962

- 3 janvier Alfred Locussol (PCA) est tué par l'OAS à Alençon.
- 4 janvier Attentat de l'OAS contre le siège du PCF à Paris.
- 9-10 janvier Procès de l'abbé Davezies, de la Mission de France, pour aide au FLN.
- 12 janvier Internement de 65 activistes au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise.
- 13 janvier Désertion du colonel Château-Jobert.
- 14 janvier Mitrillages à Alger et actions de commando OAS à Oran.
- 15 janvier Manifeste anti-OAS de cent anciens Résistants.
- 22 janvier Attentat de l'OAS contre le Quai d'Orsay.
- 24 janvier Vingt-deux attentats au plastic (dont un contre Hubert Beuve-Méry, directeur du *Monde*).
- 25 janvier Manifestation anti-OAS organisée par la CGT.
- 29 janvier Attentat de l'OAS contre une brigade anti-OAS dans une villa d'El Biar à Alger (18 morts).
- 30 janvier Arrestations de Philippe Castille et de Marcel Bouyer, responsables OAS.
- Février Dissolution des SAS.

2 février	Le tribunal militaire de Paris condamne le colonel Godard et le capitaine Sergent à vingt ans de réclusion criminelle.
7 février	Attentat contre le domicile d'André Malraux blessant grièvement la jeune Delphine Renard (4 ans) ; opération anti-OAS en Avignon ; arrestation d'Henri Vignau.
8 février	Répression sanglante d'une manifestation anti-OAS au métro Charonne (8 morts).
11-18 février	Négociations aux Rousses.
13 février	500 000 personnes suivent les obsèques des morts de Charonne.
19 février	Première condamnation des auteurs d'un attentat de l'OAS.
22-28 février	Troisième réunion du CNRA à Tripoli.
24-25 février	Attentats et affrontements à Alger (66 morts).
24 février	« Ratonnade » à Bab El Oued (20 morts).
28 février	Attentat OAS à la voiture piégée dans la Ville-Nouvelle, à Oran.
1 ^{er} mars	Émeute dans les différents quartiers musulmans d'Oran.
5-6 mars	Opération « Rock and Roll » de l'OAS en Algérie.
7-18 mars	Négociations à Évian.
11 mars	Mesures officielles pour l'accueil et le reclassement des Français rapatriés.
15 mars	Assassinat par l'OAS de Mouloud Feraoun et de cinq autres dirigeants des centres sociaux.
18 mars	Signature des accords d'Évian ; Ahmed Ben Bella et ses compagnons quittent Aunoy.
19 mars	Cessez-le-feu à midi ; grève à l'appel de l'OAS largement suivie à Alger et Oran ; premiers massacres

de harkis à Saint-Denis-du-Sig.

- 20 mars Christian Fouchet nommé haut-commissaire de France en Algérie et Abderrahmane Farès président de l'exécutif provisoire pour diriger l'Exécutif provisoire. Décret proposant trois choix d'avenir aux harkis. Attentats et violents incidents à Oran, Alger et Saint-Denis-du-Sig.
- 23 mars Insurrection armée de l'OAS à Bab-el-Oued. Décret portant amnistie des condamnés algériens.
- 25 mars Arrestation à Oran du général Jouhaud et de son adjoint.
- 26 mars Sanglante fusillade entre manifestants européens et forces de l'ordre rue d'Isly à Alger.
- 27 mars Arrestation du lieutenant de vaisseau Guillaume, chef de l'OAS en Oranie.
- 29 mars Installation de l'Exécutif provisoire à Rocher-Noir.
- 30 mars Salan crée un « Conseil national de la Résistance » en France ; échec des commandos OAS dans l'Ouarsenis ; Abderrahmane Farès lance un appel à la réconciliation aux Européens.
- 4 avril Arrestation de l'ex-lieutenant Godot à Paris.
- 5 avril Dissolution des UOR.
- 7 avril Arrestation de Roger Degueldre des commandos Delta de l'OAS à Alger.
- 8 avril Référendum en métropole, approuvant les accords d'Évian.
- 10 avril Démantèlement du commando Gardes dans l'Ouarsenis.
- 11-13 avril Jugement et condamnation à mort du général Jouhaud par le Haut Tribunal militaire.

12 avril	Violents combats de rue à Alger.
14 avril	Démission de Michel Debré. Georges Pompidou devient Premier ministre.
16 avril	Mort de Jean Amrouche.
20 avril	Arrestation de Raoul Salan, chef de l'OAS, à Alger.
21-22 avril	Nombreux attentats à Alger.
23 avril	Massacre de harkis à Bou Alam.
27 avril	Attentat contre la Délégation générale à Alger.
Mai	Multiplication des attentats OAS en Algérie ; accélération des départs des « pieds-noirs ».
1 ^{er} mai	Explosion atomique souterraine au Hoggar : incident nucléaire et radiations.
2 mai	Attentat de l'OAS à la voiture piégée à Alger contre les dockers.
5 mai	« Journée des femmes de ménage », visées par l'OAS ; arrestation d'André Canal, chef OAS de la « Mission III ».
8-10 mai	Redoublement des attentats de l'OAS (83 morts).
9 mai	Ben Khedda appelle les Algériens à ne pas répondre aux provocations de l'OAS.
10 mai	Les autorités françaises ouvrent les deux frontières (est et ouest) pour permettre le retour des réfugiés.
15-23 mai	Procès de Salan (condamné à la détention perpétuelle).
18 mai	Le <i>bachaga</i> Boualam, vice-président de l'Assemblée nationale, quitte d'Algérie et s'installe au Mas Thibert.
24 mai	Publication de la note de Louis Joxe interdisant la venue des harkis en France par <i>Combat</i> et <i>La Nation</i>

- française* ; ordonnance de rétablissement des libertés publiques en Algérie.
- 26 mai Prise en charge des supplétifs et de leurs familles, regroupés en Algérie et rassemblés au camp du Larzac.
- 28 mai-7 juin Quatrième réunion du CNRA à Tripoli : le départ de Ben Khedda met fin aux travaux.
- 30 mai Création d'une Cour de justice militaire.
- 31 mai Trêve des attentats de l'OAS.
- 7 juin Rupture de la trêve des attentats et incendie de la bibliothèque universitaire d'Alger par l'OAS.
- 15 juin L'hôtel de ville d'Alger est dynamité par l'OAS ; l'hôpital Mustapha est gravement endommagé.
- 17 juin Accord signé entre Jean-Jacques Susini (OAS) et Chawki Mostefaï (FLN).
- 23 juin Mort du général Ginestet à la suite d'un attentat de l'OAS à Oran.
- 24 juin Réunion à Zemmora des wilayas de l'intérieur pour soutenir le GPRA contre l'EMG.
- 25 juin Attentat et incendie du port pétrolier d'Oran par l'OAS.
- 27 juin Mohamed Khider démissionne du GPRA ; l'ex-général Gardy quitte Oran.
- 28 juin Roger Degueldre est condamné à mort et exécuté le 6 juillet.
- 30 juin Destitution de l'EMG par le président du GPRA, Benyoucef Ben Khedda.
- 1^{er} juillet Référendum d'autodétermination en Algérie.
- 3 juillet Reconnaissance de l'indépendance par le général de Gaulle ; arrivée du GPRA et discours de Benyoucef

	Ben Khedda à Alger ; Jean-Marcel Jeanneney est nommé ambassadeur de France à Alger.
4 juillet	Recrudescence des massacres de harkis en Algérie.
5 juillet	Première fête de l'indépendance en Algérie ; manifestations et affrontements à Oran.
9 juillet	Entretiens Ben Bella-GPRA à Rabat.
11 juillet	Le gouvernement adopte un projet de statut des objecteurs de conscience.
22 juillet	Création du Bureau politique par le « groupe de Tlemcen », rassemblant les partisans d'Ahmed Ben Bella et de Houari Boumediene. Création d'un Comité de défense et liaison de la République par leurs opposants du « groupe de Tizi Ouzou ».
25 juillet	Violente intervention de troupes de l'EMG à Constantine et arrestation de Ben Tobbal et de nombreux responsables FLN de la ville.
27 juillet	Aït Ahmed donne sa démission du GPRA.
29 juillet	Occupation d'Alger par les troupes de la Wilaya 4.
Juillet-août	Massacres de harkis.
2 août	Accord entre le groupe de Tlemcen et celui de Tizi Ouzou sur l'organisation et la date des élections de la Constituante.
4 août	Installation du Bureau politique à Alger.
8 août	Décret créant les cités d'accueil, les camps de transit et les hameaux de forestage pour les anciens supplétifs et leurs familles.
9 août	Mandat d'arrêt contre Georges Bidault.
22 août	Attentat de l'OAS contre le général de Gaulle au Petit-Clamart.

27 août	Le <i>Manifeste</i> de Bou Saâda émis par Houari Boumediene et des officiers de l'ALN appelle le Bureau politique à rétablir l'ordre.
30 août	Proclamation de l'Armée nationale populaire (ANP) par Houari Boumediene.
31 août	Marche de l'armée des frontières et de troupes intérieures sur Alger.
1 ^{er} septembre	Manifestations populaires « Sept ans, ça suffit ».
20 septembre	Élections de l'Assemblée constituante. Mohammed Boudiaf crée le Parti de la Révolution socialiste (PRS).
25 septembre	Première séance de l'Assemblée constituante qui sera présidée par Ferhat Abbas. Proclamation de la République algérienne démocratique et populaire (RADP).
26 septembre	Ben Bella est investi chef du gouvernement.
27 septembre	Formation du premier gouvernement dont un ministère des Anciens Moudjahidines et des Victimes de la guerre.
15 octobre	Nouveaux massacres de harkis en Algérie.
29 octobre	Ouverture du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise.
28 novembre	Grâce d'Edmond Jouhaud et d'André Canal.
29 novembre	Interdiction du PCA en Algérie.

1963

12 janvier	André Mandouze est nommé directeur de l'Enseignement supérieur et premier recteur de l'université d'Alger.
------------	--

18 janvier	Abdelatif Rahal, premier ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Algérie auprès de la République française. Libération de 17 Européens à Alger.
26 janvier	Enlèvement à Munich de l'ex-colonel Argoud par les services français.
4 mars	Six condamnations à mort dans le procès de l'attentat du Petit-Clamart. Opérations de déminage à la frontière algéro-tunisienne
5 mars	Remise à l'ANP de la base d'aviation d'Aïn Arnat (Sétif)
18 mars	Explosion d'une bombe atomique au Sahara suivie de manifestations à Alger
18 et 22 mars	Décret portant réglementation des biens vacants et mise en place de leur autogestion.
21 mars	L'Algérie demande la révision des accords militaires.
11 mars	Jean-Marie Bastien-Thiry est fusillé.
30 mars	La Fnaca adopte la date du 19 mars pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie.
3 avril	Enquête du CICR sur les disparus en Algérie
2-3 mai	De Broglie déclare le retrait des troupes françaises du Constantinois avant la fin de l'année.
31 mai	Fin de l'état d'urgence en France.
13 juin	Accord entre la France et l'Algérie sur la libération de 600 prisonniers de guerre.
21 juin	Constitution de l'Association France-Algérie à Paris. Son homologue Algérie-France est créée le 26 juillet.
25 juin	Rapport de la Croix-Rouge sur les harkis internés. 1 300 harkis sur les 2 500 internés souhaitent gagner la

	France. Départ d'un premier contingent de 300 harkis prévu vers Marseille.
26 juin	Quatre accords signés à la suite des négociations financières entre France et Algérie.
6 juillet	Déblocage de 2 millions d'hectolitres de vins algériens en France.
31 juillet	Loi créant « un régime d'indemnisation des personnes de nationalité française victimes de dommages physiques subis en Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 29 septembre 1962 du fait d'attentat ou de tout autre acte de violence, ainsi que de leurs ayants droit de nationalité française ».
4 septembre	Premier accord franco-algérien sur les questions domaniales.
29 septembre	Création du Front des forces socialistes (FFS) par Aït Ahmed.
1 ^{er} octobre	Décret « déclarant biens d'État les exploitations agricoles des personnes qui ne jouissent pas de la nationalité ».
2 octobre	Protestation du gouvernement français contre la nationalisation des propriétés agricoles.

1964

24 janvier	L'Assemblée nationale vote la loi sur les détenus algériens qui obtiennent les mêmes avantages que les anciens moudjahidines.
16 avril	Congrès du FLN et adoption de la Charte d'Alger.
15 juin	

- Retrait définitif des troupes françaises d'Algérie (sauf à Mers El Kébir et au Sahara).
- 17 décembre Vote de la première loi d'amnistie en France.
- 21 décembre Grâce présidentielle pour 173 anciens membres de l'OAS.

1965

- 13 mai L'Organisation des anciens moudjahidines (ONM) fixe la journée du Moudjahid au 20 août.
- 19 juin Coup d'État de Houari Boumediene à Alger.
- 28 juillet Création de l'Organisation de la résistance populaire (ORP).
- 22 décembre Mesure de clémence en faveur de 203 condamnés politiques liés à la guerre d'Algérie en France.

1966

- 17 juin Loi d'amnistie concernant les infractions contre la sûreté de l'État.
- 13 juillet Grâce présidentielle en France, notamment pour l'ex-général Zeller.
- 23 décembre Restitution à l'Algérie de « 450 registres originaux en langue turque et arabe relatifs à l'administration de l'Algérie avant 1830 ».
- Décembre Libération d'anciens harkis détenus dans les prisons algériennes.
- 20 décembre

Vote d'une loi réglant le cas des juifs des territoires militaires du Sud algérien qui n'avaient pas été concernés par le décret Crémieux de 1870.

23 décembre

Grâce présidentielle, notamment pour l'ex-général Challe.

1967

4 janvier

Assassinat de Mohamed Khider à Madrid.

15 février

Dernière expérience française dans le Sahara.

21 mai

Fermeture des bases françaises dans le Sahara.

14 décembre

Échec du coup d'État de Tahar Zbiri.

22 décembre

Libération de six activistes condamnés, dont le général Jouhaud.

1968

Janvier

Évacuation de la base de Mers El Kébir par les Français.

26 janvier

Loi sur les archives nationales en Algérie.

Mars

Nouvelles libérations d'anciens harkis détenus dans les prisons algériennes.

14 mai

Nationalisation des sociétés de distribution des produits pétroliers et du gaz.

7 juin

Grâce des membres de l'OAS.

12 juin

Nationalisation des secteurs de la chimie, mécanique ; ciment et alimentation.

24 juillet

Dernière loi d'amnistie liée à la guerre d'Algérie.

27 décembre Signature d'un protocole portant le contingent de travailleurs algériens candidats à un emploi en France à 35 000 pour une période de trois ans.

1970

15 juillet Vote d'une loi de « contribution nationale » en faveur des rapatriés d'Algérie.

21 juillet L'Algérie augmente le prix de base du pétrole, servant au calcul des impôts des compagnies françaises.

20 octobre Krim Belkacem est retrouvé étranglé à Francfort.

5 décembre Premières manifestations de harkis dans les camps de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise.

1971

24 février Nationalisation des hydrocarbures.

3 juin Ordonnance instituant un fonds d'archives nationales en Algérie.

13 décembre Limitation de l'émigration algérienne à 25 000 travailleurs.

1972

Octobre Le livre *La Vraie Bataille d'Alger* de Jacques Massu suscite un important débat sur la torture.

17 octobre

Le Premier ministre Pierre Messmer annonce des mesures en faveur des « pieds-noirs ».

31 décembre

Création d'une direction des Archives nationales en Algérie.

1973

19 septembre

Suspension unilatérale de l'émigration vers la France, par le gouvernement algérien.

1974

3 juin

Mort de Messali Hadj à Gouvieux dans l'Oise.

7 juin

Funérailles de Messali Hadj à Tlemcen (20 000 personnes).

2 décembre

Michel Poniatowski, ministre d'État, déclare lors de sa visite à Alger : « Il n'y a plus de contentieux entre la France et l'Algérie. »

9 décembre

Loi permettant l'attribution de la carte d'ancien combattant aux soldats ayant participé aux combats d'Afrique du Nord de 1952 à 1962.

1975

10 avril

Valéry Giscard d'Estaing, premier président français à se rendre en visite dans l'Algérie indépendante, restitue

450 cartons d'archives historiques faisant partie du « fonds arabe ».

Mai-juin

Révoltes dans les camps d'anciens harkis.

1976

10 décembre

Houari Boumediene est élu président de la République.

1977

16 octobre

Inhumation du soldat inconnu de la guerre d'Algérie à Notre-Dame-de-Lorette à Paris.

1979

3 janvier

Loi sur les archives françaises.

3 décembre

Décret portant le délai de consultation de certaines archives à soixante ans.

1981

2 novembre

Séminaire d'écriture sur « l'histoire de la révolution » à Alger.

1982

5 juillet Inauguration du Mémorial des martyrs (*Maqam el Chahid*) à Alger à l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance.

3 décembre Loi « relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale ».

1983

7 novembre Premier voyage du président Chadli Bendjedid en France.

1984

15 mai Second séminaire sur « l'histoire de la révolution » à Alger.

1985

12 février Dans *Libération*, cinq Algériens accusent Jean-Marie Le Pen de les avoir torturés en 1956-1957.

18 avril Jean-Marie Le Pen est débouté du procès qu'il a intenté.

Mai Polémique autour des essais nucléaires en Algérie.

1987

16 juillet Nouvelle loi en faveur des rapatriés comportant pour la première fois des dispositions en faveur des anciens harkis.

1989

18 février Création de l'Organisation nationale des enfants de *chouhada* (Onec).

1991

21 décembre Loi établissant la « Journée nationale du chahid » fixée au 18 février.

1993

22 juin La date du cessez-le-feu est déclarée fête de la Victoire.

1994

29 janvier Le ministère des Anciens Moudjahidines crée le Centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et la révolution de novembre 1954.

11 juin Loi « relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie » (plan « Harkis »).

1997

8 octobre Ouverture du procès de Maurice Papon : son rôle dans la répression du 17 octobre 1961 est longuement rappelé.

1999

18 octobre Loi remplaçant officiellement l'expression « opérations de maintien de l'ordre » par « guerre d'Algérie ».

2000

20 juin Témoignage de Louissette Ighilahriz dans *Le Monde* relatant les tortures qu'elle a subies en 1957.

31 octobre Publication de l'« Appel des douze » dans *L'Humanité* condamnant la torture dans la guerre d'Algérie.

2001

3 mai Publication du livre du général Aussaresses justifiant les exécutions qu'il a commises.

17 octobre Inauguration d'une stèle en hommage aux victimes du 17 octobre 1961 sur le pont Saint-Michel à Paris.

2002

5 décembre Inauguration du Mémorial national de la guerre d'Algérie sur le quai Branly en présence du président Jacques Chirac.

2003

28 février Création d'une allocation pour les anciens supplétifs d'origine algérienne et leurs femmes ou veuves.

2005

23 février Loi demandant notamment aux professeurs d'histoire-géographie d'enseigner « les aspects positifs de la colonisation », vives protestations entraînant le retrait de l'article.

27 février L'ambassadeur de France en Algérie, Hubert Colin de Verdière, qualifie de « tragédie inexcusable » les massacres de mai-juin 1945 dans le Constantinois.

2008

15 juillet Nouvelle loi sur les archives portant notamment à vingt-cinq et cinquante ans les délais de consultation, création d'une catégorie d'archives incommunicables.

2012

17 octobre Le président François Hollande reconnaît « avec lucidité [...] la répression sanglante » de la manifestation du 17 octobre 1961.

2013

1^{er} février Premier arrêté de dérogation générale (ouverture avant le délai fixé par la loi) concernant la guerre d'Algérie (cas de Maurice Audin).

2017

15 février En campagne électorale, Emmanuel Macron qualifie en Algérie la colonisation de « crime contre l'humanité », avant de se raviser.

2018

13 septembre Le président Emmanuel Macron reconnaît l'assassinat de Maurice Audin par des militaires français.

2019

9 septembre Dérogation générale portant sur des archives relatives à la disparition de Maurice Audin.

2020

- 9 avril Dérogation générale portant sur des archives relatives aux disparus de la guerre d'Algérie.
- 3 juillet La France restitue 24 crânes de résistants algériens du XIX^e siècle à l'Algérie.
- 24 juillet Emmanuel Macron confie à Benjamin Stora la rédaction d'un rapport sur les mémoires de la colonisation et de la guerre d'Algérie.

2021

- 20 janvier Benjamin Stora remet son rapport à Emmanuel Macron.
- 2 mars Reconnaissance officielle de l'assassinat d'Ali Boumendjel par des militaires français.
- 20 septembre Reconnaissance d'une dette de l'État français envers les familles de harkis parqués dans les camps après 1962.
- 16 octobre Minute de silence au pont de Bezons en hommage aux victimes du 17 octobre 1961. Crimes qualifiés d'« inexcusables pour la République ».
- 23 décembre Ouverture avec quinze ans d'avance des archives judiciaires relatives à la guerre d'Algérie.

2022

- 26 janvier Reconnaissance de la responsabilité de la République dans la répression de la manifestation de la rue d'Isly le 26 mars 1962.

- 5 février Inauguration d'une stèle en hommage à Abd el-Kader au château d'Amboise.
- 23 février Loi portant reconnaissance et réparation pour les harkis et leurs familles.
- 26 août Voyage du président Macron à Alger. Annonce de la création d'une commission d'historiens français et algériens sur la colonisation.

Bibliographie

Cette bibliographie générale comporte deux parties : ouvrages de synthèse et collectifs ; ouvrages de recherche. En sont exclus les articles (à l'exception de certains recueils), les autobiographies et mémoires, de même que les ouvrages ayant un rapport trop lointain avec la période de la guerre. Néanmoins, beaucoup de ces références se retrouvent dans les bibliographies particulières suivant chaque notice.

OUVRAGES DE SYNTHÈSE ET COLLECTIFS

Abécassis Frédéric, Boyer Gilles, Falaize Benoît, Meynier Gilbert et Zancarini-Fournel Michelle (dir.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire. De l'école en situation coloniale à l'enseignement du fait colonial*, Lyon, ENS Éditions, 2007.

Abécassis Frédéric et Meynier Gilbert (dir.), *Pour une histoire franco-algérienne. En finir avec les pressions officielles et les lobbies de mémoire*, La Découverte, 2008.

Ageron Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. II, 1871-1954, PUF, 1979.

Ageron Charles-Robert (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, Armand Colin-IHTP, 1997.

- Ageron Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1830-1999*, PUF, coll. « Que sais-je ? », rééd. 1999.
- Aissaoui Rabah et Eldridge Claire (dir.), *Algeria Revisited*, Londres, Bloomsbury, 2017.
- Alcaraz Emmanuel, *Histoire de l'Algérie et de ses mémoires, des origines au Hirak*, Karthala, 2021.
- Alleg Henri (dir.), *La Guerre d'Algérie*, 3 vol., Temps actuels, 1981.
- Blanchard Emmanuel, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, La Découverte, 2018.
- Bouaziz Moula, Kadri Aissa et Quemeneur Tramor (dir.), *La Guerre d'Algérie revisitée. Nouvelles générations, nouveaux regards*, Karthala, 2015.
- Bouchène Abderrahmane, Peyroulou Jean-Pierre, Siari Tengour Ouanassa et Thénault Sylvie (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, La Découverte/Barzakh, 2012.
- Bourdieu Pierre, *Sociologie de l'Algérie*, PUF, coll. « Que sais-je ? », [1958] 2012.
- Branche Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Seuil, 2005.
- Branche Raphaëlle et Thénault Sylvie (dir.), *La France en guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, 2008.
- Branche Raphaëlle et Thénault Sylvie, « La guerre d'Algérie », *Documentation photographique*, n° 8022, 2001, partiellement repris sous le titre « La guerre d'indépendance algérienne », in *La Guerre au xx^e siècle*, La Documentation française, coll. « Doc' en poche », 2014.
- Centre national d'études historiques, *Le Retentissement de la révolution algérienne*, Alger-Bruxelles, Enal-Gam, 1985.

- Cheurfi Achour, *La Révolution algérienne (1954-1962). Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah, 2005.
- Courrière Yves, *La Guerre d'Algérie*, 4 vol., Fayard, 1969-1972 (nombreuses rééditions).
- Courrière Yves, *La Guerre d'Algérie*, t. V, *Dictionnaire et documents*, SGED, 2001.
- Droz Bernard et Lever Évelyne, *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Seuil, coll. « Points Histoire », [1982] 1995.
- Elgey Georgette, *Histoire de la IV^e République*, 2 vol., Bouquins, 2018.
- Elsenhans Hartmut, *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à l'autre, le passage de la IV^e à la V^e République*, Publisud, 1999.
- Espace parisien « Histoire mémoire guerre d'Algérie », *Colloque « La guerre d'Algérie au cinéma »*. Les actes, EPHMGA, 2018.
- Frémeaux Jacques, *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962*, Economica-Institut de stratégie comparée, 2002.
- Frémeaux Jacques, *Algérie 1914-1962. De la Grande Guerre à l'indépendance*, Monaco, Éditions du Rocher, 2021.
- Gallissot René (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. De la colonisation à l'indépendance, de 1830 à 1962, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, Maghreb/le Maitron*, L'Atelier, 2006.
- Gallissot René, *Le Maghreb de traverse*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2000.
- Gallissot René, *La République française et les indigènes. Algérie colonisée, Algérie algérienne (1870-1962)*, L'Atelier, 2006.
- Gervereau Laurent, Rioux Jean-Pierre et Stora Benjamin (dir.), *La France en guerre d'Algérie*, Nanterre, BDIC, 1992.

- Gildea Robert, *L'Esprit impérial. Passé colonial et politiques du présent*, Passés composés, 2020.
- Harbi Mohammed et Stora Benjamin (dir.), *La Guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, Hachette-Littérature, [2004] 2007.
- Heggoy Alf Andrew, *Historical Dictionary of Algeria*, Metuchen, The Scarecrow Press, 1981.
- Hennebelle Guy (dir.), « La guerre d'Algérie à l'écran », *CinémAction*, n° 85, 1997.
- Horne Alistair, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1980.
- Jauffret Jean-Charles et Vaïsse Maurice, *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001.
- Jauffret Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes dans la guerre d'Algérie*, Autrement, 2003.
- Jauffret Jean-Charles, *La Guerre d'Algérie. Les combattants français et leur mémoire*, Odile Jacob, 2016.
- Julien Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. I, *La conquête et les débuts de la colonisation, 1827-1871*, PUF, 1964.
- Julien Charles-André, *L'Afrique du Nord en marche. Algérie, Tunisie, Maroc, 1880-1952*, Omnibus, [1952] 2002.
- Kaddache Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien, 1919-1951*, 2 vol., Alger, Sned, 1980.
- Kadri Aïssa et Siari Tengour Ouanassa, *Génération engagées et mouvements nationaux. Le xx^e siècle au Maghreb*, Oran, Crasc, 2012.
- Kateb Kamel, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie, 1830-1962. Représentations et réalités des populations*, Ined, coll. « Travaux et documents », 2001.
- Khettab Rachid, *Les Amis des frères. Dictionnaire biographique des soutiens internationaux à la lutte de libération nationale algérienne*,

Alger, Dar Khettab, 2012.

Khettab Rachid, *Frères et compagnons. Dictionnaire biographique d'Algériens d'origine européenne et juive et la guerre de libération (1954-1962)*, Alger, Dar Khettab, 2012.

La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron, Actes du colloque international, Paris, Sorbonne, 23-24-25 novembre 2000, Société française d'histoire d'outre-mer, 2000.

Le Mire Henri, *Histoire militaire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1982.

Liauzu Claude, *Dictionnaire de la colonisation française*, Larousse, 2007.

McDougall James, *History and the Culture of Nationalism in Algeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

McDougall James, *A History of Algeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

Manceron Gilles et Remaoun Hassan, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Syros, 1993.

Manceron Gilles, *Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, La Découverte, 2005.

Meynier Gilbert, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Fayard, 2002.

Nouschi André, *Naissance du nationalisme algérien, 1914-1954*, Minuit, 1962.

Pervillé Guy, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Picard, 2002.

Pervillé Guy, *La Guerre d'Algérie (1954-1962)*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2007.

Pervillé Guy (dir.), *La Guerre d'Algérie. Histoire et mémoires*, Bordeaux, Scérén-CRDP d'Aquitaine, 2008.

- Pervillé Guy et Morin Cécile, *Atlas de la guerre d'Algérie*, Autrement, 2011.
- Pervillé Guy, *Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie et de sa mémoire*, Vendémiaire, 2018.
- Quemeneur Tramor, *La Guerre d'Algérie*, Prisma Géo, coll. « Les dossiers de l'histoire », sous la dir. de Benjamin Stora, 2012.
- Remaoun Hassan (dir.), *Dictionnaire du passé de l'Algérie*, Oran, DGRST/Crasc, 2015.
- Rioux Jean-Pierre (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990.
- Rioux Jean-Pierre et Sirinelli Jean-François, *La Guerre d'Algérie et les Intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1991.
- Rivet Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Hachette Littératures, 2002.
- Roggero Caterina, *L'Algérie au Maghreb. La guerre de libération et l'unité régionale*, Mimesis, 2013.
- Ruscio Alain (dir.), *Encyclopédie de la colonisation française*, 6 vol. prévus (4 vol. parus), Les Indes savantes, 2016-2022.
- Sahli Mohamed Cherif, *Décoloniser l'histoire. Introduction à l'histoire du Maghreb*, Maspero, 1965.
- Savarese Éric, *Algérie. La guerre des mémoires*, Non Lieu, 2007.
- Shepard Todd, *1962 : comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Payot, 2008.
- Siari Tengour Ouanassa, *Histoire contemporaine de l'Algérie. Nouveaux objets*, Oran, Crasc, 2010.
- Siari Tengour Ouanassa, *Résistance algérienne. Histoire et mémoire*, Oran, Crasc, 2017.

- Stora Benjamin, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens, 1926-1954*, L'Harmattan, 1985.
- Stora Benjamin, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1991.
- Stora Benjamin, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*, Fayard, 1992.
- Stora Benjamin, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, La Découverte, 1994.
- Stora Benjamin, *Le Dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1996.
- Stora Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale*, La Découverte, coll. « Repères », [1991] 2004.
- Stora Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, coll. « Repères », [1991] 2004.
- Stora Benjamin (entretiens avec Thierry Leclère), *La Guerre des mémoires. La France face à son passé colonial*, L'Aube, 2006.
- Stora Benjamin, *Les Mots de la guerre d'Algérie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006.
- Stora Benjamin, *Une mémoire algérienne*, Bouquins, 2020.
- Tegua Mohamed, *L'Algérie en guerre*, Alger, OPU, 1980.
- Thénault Sylvie, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, [2005] 2012.
- Thénault Sylvie, *Algérie. Des « événements » à la guerre : idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Le Cavalier bleu, [2012] 2019.
- Vatin Jean-Claude, *L'Algérie politique. Histoire et société*, FNSP, 1983.
- Verdès-Leroux Jeannine, *Les Français d'Algérie, de 1830 à aujourd'hui. Une page d'histoire déchirée*, Fayard, 2001.

ÉTUDES ET RECHERCHES SPÉCIFIQUES

- Abdi Nourredine, Blin Louis, Redjala Ramdane et Stora Benjamin, *Algérie, 200 hommes de pouvoir*, Indigo Publications, 1992.
- Abrous Mansour, *Les Artistes algériens. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah, 2002.
- Aïnad Tabet Redouane, *Le 8 mai 1945 en Algérie*, Alger, OPU, 1985.
- Aït-El-Djoudi Dalila, *La Guerre d'Algérie vue par l'ALN. 1954-1962. L'armée française sous le regard des combattants algériens*, Autrement, 2007.
- Alcaraz Emmanuel, *Les lieux de mémoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Karthala, 2017.
- Al Dib Fethi, *Abdel Nasser et la révolution algérienne*, L'Harmattan, 1986.
- Amiri Linda, *Les Fantômes du 17 octobre*, Éditions Mémoire-Génériques, 2001.
- Amiri Linda, *La Bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Robert Laffont, 2004.
- Amrane-Minne Danièle Djamila, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991.
- Amrane-Minne Danièle Djamila, *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Karthala, 1994.
- André Marc, *Femmes dévoilées : des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*, Lyon, ENS Éditions, 2016.
- André Marc, *Montluc d'une guerre à l'autre. Expériences carcérales et transmissions mémorielles*, Lyon, ENS Éditions, 2022.
- Arezki Saphia, *De l'ALN à l'ANP. La construction de l'armée algérienne (1954-1991)*, Éditions de la Sorbonne, 2022.

- Association des amis de Michel Debré, *Michel Debré et l'Algérie*, Éditions Champs-Élysées, 2007.
- Audigier François, Cochet François, Lachaise Bernard et Vaisse Maurice (dir.), *Pierre Messmer. Au croisement du militaire, du colonial et du politique*, Riveneuve, 2012.
- Augais Thomas, Hilsun Mireille et Michel Chantal (dir.), *Écrire et publier la guerre d'Algérie. De l'urgence aux résurgences*, Kimé, 2011.
- Aurenche Olivier et Sévegrand Martine, *André Mandouze. Un chrétien dans son siècle, de résistance en résistances*, Karthala, 2007.
- Austin Guy, *Algerian National Cinema*, Manchester, Manchester University Press, 2012.
- Bagnato Bruna, *L'Italia e la guerra d'Algeria (1954-1962)*, Soveria Mannelli, Rubettino, 2012.
- Bantigny Ludivine, *Le Plus Bel Âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Fayard, 2007.
- Bancel Nicolas, Denis Daniel et Fatès Youcef (dir.), *De l'Indochine à l'Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, La Découverte, 2003.
- Bat Jean-Pierre, Courtin Nicolas et Hiribarren Vincent, *Histoire du renseignement en situation coloniale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.
- Baudorre Philippe (dir.), *La Plume dans la plaie. Les écrivains journalistes et la guerre d'Algérie*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003.
- Beaugé Florence, *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, Calmann-Lévy, 2005.
- Beauvoir Simone de et Halimi Gisèle, *Djamila Boupacha*, Gallimard, 1962.

- Bédarida François et Fouilloux Étienne (dir.), « La guerre d'Algérie et les chrétiens », *Cahiers de l'IHTP*, n° 9, octobre 1988.
- Bedjaoui Ahmed, *Cinéma et guerre de libération. Algérie, des batailles d'images*, Alger, Chihab, 2014.
- Bedjaoui Ahmed, *La Guerre d'Algérie dans le cinéma mondial*, Alger, Chihab, 2016.
- Belkhodja Amar, *L'Affaire Hamdani Adda*, Tiaret, Mekkloufi, s. d.
- Ben Khedda Benyoucef, *Abane-Ben M'hidi : leur apport à la révolution algérienne*, Alger, Dahlab, 2000.
- Benaboura Mohamed, *OAS. Oran dans la tourmente (1961-1962)*, Oran, Dar El Gharb, 2005.
- Benallègue-Chaouia Nora, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, thèse de doctorat d'État, Alger, OPU, 2005.
- Benhabib Nazim (dir.), *Mémoires en miroir. Algérie-France*, HDiffusion, 2022.
- Berchadsky Alexis, *La Question, d'Henri Alleg. Un « livre-événement » dans la France en guerre d'Algérie*, Larousse, 1994.
- Berque Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Seuil, coll. « Esprit », 1962.
- Berstein Serge, *Histoire du gaullisme*, Perrin, 2001.
- Bertin-Maghit Jean-Pierre, *La Guerre d'Algérie et les médias : questions aux archives*, Presses Sorbonne Nouvelle, 2013.
- Bertin-Maghit Jean-Pierre, *Lettres filmées d'Algérie. Des soldats à la caméra (1954-1962)*, Nouveau Monde, 2015.
- Bertrand Romain, *Mémoires d'Empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2006.

- Besnaci-Lancou Fatima et Manceron Gilles, *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*, L'Atelier, 2008.
- Besnaci-Lancou Fatima, *Prisons et camps d'internement en Algérie. Les missions du Comité international de la Croix-Rouge dans la guerre d'indépendance, 1955-1962*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2018.
- Besnaci-Lancou Fatima, *Harkis au camp de Rivesaltes. La relégation des familles, septembre 1962-décembre 1964*, Carbonne, Loubatières, 2019.
- Besnaci-Lancou Fatima, *Réfugiés et détenus de la guerre d'Algérie. Mémoires photographiques et historiques*, L'Atelier, 2022.
- Besnaci-Lancou Fatima et Delourme-Bentayeb Houria, *Ils ont dit non à l'abandon des harkis. Désobéir pour sauver*, Carbonne, Loubatières, 2022.
- Besse Magalie et Thénault Sylvie (dir.), *Réparer l'injustice : l'affaire Maurice Audin*, Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2019.
- Binoche Jacques, *Histoire de l'Algérie et ses parlementaires (1848-1962)*, L'Harmattan, 2018.
- Biondi Jean-Claude et Morin Gilles, *Les Anticolonialistes*, Robert Laffont, 1992.
- Bismuth Hervé et Taubert Fritz (dir.), *La Guerre d'Algérie et le monde communiste*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014.
- Blanchard Emmanuel, *La Police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Nouveau Monde, 2011.
- Bouaboud Idir, « *L'Écho d'Alger, cinquante ans de vie politique française en Algérie, 1912-1961* », thèse de doctorat d'histoire sous la dir. d'H. Lerner, université Paris-12, 1998.
- Bouayed Anissa, « *La CGT et la guerre d'Algérie* », thèse de troisième cycle sous la dir. de J. Couland, université Paris-7, 1985.

- Bouayed Anissa, *L'Art et l'Algérie insurgée*, Alger, Enag, 2005.
- Bouayed Anissa, *Les Artistes internationaux et la Révolution algérienne*, catalogue d'exposition, Musée national d'art moderne et contemporain, Alger, 2008.
- Bouba Philippe, « L'anarchisme en situation coloniale, le cas de l'Algérie. Organisations, militants et presse, 1887-1962 », thèse de doctorat sous la dir. de M. Cadé et H. Remaoun, universités Perpignan et Oran Es-Senia, 2014.
- Boudjedra Rachid, *Naissance du cinéma algérien*, Maspero, 1971.
- Boulouque Sylvain, *Les Anarchistes face aux guerres coloniales (1945-1962)*, Atelier de création libertaire, 2003.
- Bourdieu Pierre et Sayad Abdelmalek, *Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Minuit, 1964.
- Bourdieu Pierre, *Travail et travailleurs en Algérie*, Mouton, 1963.
- Bourdon Jérôme, *Histoire de la télévision sous de Gaulle*, Presses des Mines, [1990] 2014.
- Bourouiba Boualem, *Les Syndicalistes algériens. Leur combat, de l'éveil à la libération*, L'Harmattan, 1998.
- Bourouiba Boualem, *Les Syndicalistes algériens, 1936-1962*, Alger, Dahlab-Enag, 2009.
- Bracco Hélène, *Pour avoir dit non. Actes de refus dans la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris-Méditerranée, 2003.
- Branche Raphaëlle, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001.
- Branche Raphaëlle, Pathé Anne-Marie et Thénault Sylvie, « Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial », *Bulletin de l'IHTP*, n° 83, 2004.

- Branche Raphaëlle, *L'Emboscade de Palestro. Algérie 1956*, Armand Colin, 2010.
- Branche Raphaëlle, *Prisonniers du FLN*, Payot, 2014.
- Branche Raphaëlle, « *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ?* » *Enquête sur un silence familial*, La Découverte, 2020.
- Branciard Michel, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie. La CFTC qui deviendra CFDT*, Syros, 1984.
- Brazzoduro Andrea, *Soldati senza causa. Memorie della guerra d'Algeria*, Rome-Bari, Laterza, 2012.
- Brogini Maurice, « L'exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971 », thèse de doctorat sous la dir. d'A. Nouschi, université de Nice, 1973.
- Brun Catherine (dir.), *Guerre d'Algérie. Les mots pour la dire*, Éditions du CNRS, 2014.
- Brun Catherine et Shepard Todd (dir.), *Guerre d'Algérie. Le sexe outragé*, Éditions du CNRS, 2016.
- Brunet Jean-Paul, *Police contre FLN. Le drame d'octobre 1961*, Flammarion, 1999.
- Bussière Michèle de, Méadel Cécile et Ulmann-Mauriat Caroline (dir.), *Radios et télévision au temps des « événements d'Algérie » 1954-1962*, L'Harmattan, 1999.
- Buono Clarisse, *Pieds-noirs de père en fils*, Balland, 2004.
- Byrne Jeffrey James, *Mecca of Revolution. Algeria, Decolonization, and the Third World Order*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2016.
- Cahn Jean-Paul et Müller Klaus-Jürgen, *La République fédérale d'Allemagne et la guerre d'Algérie*, Le Félin, 2003.
- Camus Albert, *Actuelles III. Chroniques algériennes, 1939-1958*, Gallimard, 1958.

- Cailleteau François, *Les Généraux français au xx^e siècle*, Economica, 2010.
- Carles Pierre, *Un historique du sous-officier français*, SIRPA-Terre, 1988.
- Carlier Omar, *Entre nation et djihad. Histoire sociale des radicalisme algériens*, Presses de Sciences Po, 1995.
- Caron Damien, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962)*, Lausanne, Antipodes, 2013.
- Chapeu Sybille, *Trois prêtres et un pasteur dans la guerre d'Algérie*, GRHI, 1996.
- Chapeu Sybille, *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie. L'action de la Mission de France*, L'Atelier/Témoignage chrétien, 2004.
- Charbit Tom, *Les Harkis*, La Découverte, 2006.
- Charby Jacques, *Les Porteurs d'espoir. Les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie : les acteurs parlent*, La Découverte, 2004.
- Chauvin Stéphanie, « Les appelés de souche nord-africaine dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », mémoire de maîtrise, sous. la dir. de J. Marseille, université Paris-1, 1993.
- Cheniki Ahmed, *Le Théâtre en Algérie. Histoire et enjeux*, Aix-en-Provence, Édisud, 2002.
- Chenu Roselyne, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Seuil, 1994.
- Chergui Brahim, *Au cœur de la bataille d'Alger. La grève des huit jours et l'arrestation de Larbi Ben M'hidi*, Alger, Dahlab, 2012.
- Chérif Abdedaïm, *Abdelhafid Boussouf. Le révolutionnaire aux pas de velours*, Alger, Anep, 2009.
- Cherki Alice, *Frantz Fanon. Portrait*, Seuil, 2000.
- Chiaradia Éric, *L'Entourage du général de Gaulle, juin 1958-avril 1969*, EPU Publibook, 2011.

- Chikh Slimane, *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes*, OPU-Economica, 1981.
- Chominot Marie, *Regards sur l'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2016.
- Cohen Muriel, *Des familles invisibles. Les Algériens de France entre intégrations et discriminations (1945-1985)*, Éditions de la Sorbonne, 2020.
- Cointet Michèle, *De Gaulle et l'Algérie française, 1958-1962*, Perrin, 1995.
- Cole Joshua, *Lethal Provocation. The Constantine Murders and the Politics of French Algeria*, Ithaca, Cornell University Press, 2019.
- Colin-Jeanvoine Emmanuelle et Derozier Stéphanie, *Le Financement du FLN pendant la guerre d'Algérie. 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2008.
- [Collectif], *Juger en Algérie, 1944-1962*, actes du colloque de l'École nationale de la magistrature de Bordeaux, *Le Genre humain*, n° 32, 1997.
- [Collectif], *De Gaulle en son siècle*, t. VI, *Liberté et dignité des peuples*, colloque organisé par l'Institut Charles-de-Gaulle, Plon-La Documentation française, 1992.
- [Collectif], *La Justice en Algérie, 1830-1962*, actes du colloque tenu à la BnF les 22 et 23 octobre 2002, La Documentation française, 2004.
- [Collectif], *Colonialisme et post-colonialisme en Méditerranée*, Rencontres d'Averroès n° 10, Éditions Parenthèses, 2004.
- [Collectif], *11 décembre 1960. Le Diên Biên Phú politique de la guerre d'Algérie*, NAQD, 2010.
- Colonna Fanny (dir.), *Aurès. Algérie 1954 : les fruits verts d'une révolution*, Autrement, 1994.
- Comor André-Paul (dir.), *Histoire et dictionnaire de la Légion étrangère*, Bouquins, 2013.

- Comtat Emmanuelle, *Les Pieds-noirs et la Politique. Quarante ans après le retour*, Presses de Sciences Po, 2009.
- Connelly Matthew, *L'Arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Payot, 2011.
- Coquery-Vidrovitch Catherine, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale, Comité de vigilance face aux usages publics de l'Histoire (CVUH)*, Marseille, Agone, 2009.
- Cornaton Michel, *Les Regroupements de la décolonisation en Algérie*, Éditions ouvrières, 1967.
- Cornaton Michel, Forget Nelly et Marquis François, *La Guerre d'Algérie. Ethnologues de l'ombre et de la lumière*, L'Harmattan, 2015.
- Corriou Morgan et Oualdi M'hamed (dir.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie. Études offertes à Omar Carlier*, Éditions de la Sorbonne, 2018.
- Côte Marc, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, 1988.
- Courreye Charlotte, *L'Algérie des oulémas. Une histoire de l'Algérie contemporaine (1931-1991)*, Éditions de la Sorbonne, 2020.
- Dalisson Rémi, *Guerre d'Algérie. L'impossible commémoration*, Armand Colin, 2018.
- Daoud Zakya et Stora Benjamin, *Ferhat Abbas. Une utopie algérienne*, Denoël, 1995.
- Dard Olivier, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, 2011.
- Daum Pierre, *Ni valise ni cercueil. Les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Actes Sud, 2012.
- Daum Pierre, *Le Dernier Tabou. Les « harkis » restés en Algérie après l'indépendance*, Actes Sud, 2015.
- Dayan-Rosenman Anny et Valensi Lucette (dir.), *La Guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2004.

- Dazy René, *La Partie et le Tout. Le PCF et la guerre franco-algérienne*, Syllepse, 1990.
- Demélas Marie-Danielle, *Parachutistes en Algérie, 1954-1958*, Vendémiaire, 2021.
- Denis Sébastien, *Le Cinéma et la Guerre d'Algérie. La propagande à l'écran (1945-1962)*, Nouveau Monde, 2009.
- Déroulède Arnaud, *OAS. Étude d'une organisation clandestine*, Hélette, Jean Curutchet, 1997.
- Dewerpe Alain, *Charonne, 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'État*, Gallimard, 2006.
- Dine Philip, *Images of the Algerian War. French Fiction and Film, 1954-1962*, Oxford, Clarendon Press, 1994.
- Djeral Dahou, *L'Organisation spéciale de la Fédération de France du FLN. Histoire de la lutte armée du FLN en France (1956-1962)*, Alger, Chibab, 2014.
- Djeral Dahou, *Lakhdar Bentobbal. Mémoires de l'intérieur*, Alger, Chihab, 2021.
- Dore-Audibert Andrée, *Des Françaises d'Algérie dans la guerre de libération. Des oubliées de l'histoire*, Karthala, 2000.
- Drew Allison, *We Are No Longer in France. Communists in Colonial Algeria*, Manchester, Manchester University Press, 2014.
- Dubell Béatrice, Grosjean Arthur et Thivend Marianne (dir.), *Récits d'engagement. Des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012.
- Dugas Guy (textes choisis et présentés par), *Algérie. Les romans de la guerre*, Omnibus, 2002.
- Dulphy Anne, *Entre l'Espagne et la France. L'Algérie des pieds-noirs*, Vendémiaire, 2014.

- Duranton-Crabol Anne-Marie, *Le Temps de l'OAS*, Bruxelles, Complexe, 1995.
- Duranton-Crabol Anne-Marie, *L'OAS. La peur et la violence*, Bruxelles, André Versaille, 2012.
- Einaudi Jean-Luc, *Pour l'exemple. L'affaire Fernand Iveton. Enquête*, L'Harmattan, 1986.
- Einaudi Jean-Luc, *La Ferme Améziane. Enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1991.
- Einaudi Jean-Luc, *La Bataille de Paris*, Seuil, 1991.
- Einaudi Jean-Luc, *Un Algérien. Maurice Laban*, Le Cherche Midi, 1999.
- Einaudi Jean-Luc et Kagan Élie, *17 octobre 1961*, Actes Sud-Solin-BDIC, 2001.
- El Hadi Derouaz Ahmed, *Le Colonel Mohammed Chaâbani et l'espoir* [en arabe], Alger, Dar Houma, 2003.
- El Haouari Abdelfatah, *Ali la Pointe. Au cœur de la « Bataille d'Alger »*, Alger, Abdelfatah El Haouari, 2020.
- El Machat Samya, *Les États-Unis et l'Algérie. De la méconnaissance à la reconnaissance, 1945-1962*, L'Harmattan, 1997.
- El Yazami Driss, Gastaut Yvan et Yahi Naïma (dir.), *Génération. Un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, Gallimard-Génériques-CNHI, 2009.
- Erica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie. 1959-1963*, Syllepse, 2005.
- Estival Bernard, *La Marine française dans la guerre d'Algérie*, Nantes, Marines Éditions, 2012.
- Evans Martin et Philips John, *Algeria. Anger of Dispossessed*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2007.

- Éveno Patrick et Planchais Jean, *La Guerre d'Algérie. Dossier et témoignages*, La Découverte-Le Monde, 1989.
- Fabbiano Giulia, *Hériter 1962. Harkis et immigrés algériens à l'épreuve des appartenances nationales*, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2016.
- Fabbiano Giulia et Moumen Abderrahmen, *Algérie coloniale. Traces, mémoires et transmissions*, Le Cavalier bleu, 2022.
- Faivre Maurice, *Le Renseignement dans la guerre d'Algérie*, Panazol, Lavauzelle, 2006.
- Fanon Frantz, *L'An V de la révolution algérienne*, Maspero, 1959.
- Fanon Frantz, *Les Damnés de la terre*, Maspero, 1961.
- Fanon Frantz, *Pour la révolution africaine. Écrits politiques*, Maspero, 1964.
- Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca), *Guerre d'Algérie – Combats du Maroc et Tunisie – 1952-1962. Mémoires départementaux. Patrimoine – Histoire*, Fnaca, 2012.
- Fleury Georges, *Histoire secrète de l'OAS*, Grasset, 2002.
- Fouilloux Étienne, *Les Chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*, Parole et silence, 2008.
- Francos Ania et Séréni Jean-Pierre, *Un Algérien nommé Boumediene*, Stock, 1976.
- Freha Mohamed, *Oran. Du mouvement national à la guerre de libération, 1945-1962*, t. I, Oran, Aloufia, 2010.
- Frémeaux Jacques, *Le Sahara et la France*, Soteca, 2010.
- Gacon Stéphane, *L'Amnistie. De la Commune à la guerre d'Algérie*, Seuil, 2002.
- Gadant Monique, *Islam et nationalisme en Algérie, d'après « El Moudjahid »*, organe central du FLN de 1956 à 1962, L'Harmattan,

1988.

Gadant Monique, *Le Nationalisme algérien et les femmes*, L'Harmattan, 1995.

Gallissot René (dir.), *Les Accords d'Évian en conjoncture et en longue durée*, Karthala, 1997.

Gallissot René, *Henri Curiel. Le mythe mesuré à l'histoire*, Riveneuve, 2009.

Gamrasni Mickaël, « Une histoire du libéralisme algérien : la Fédération des libéraux d'Algérie face à la guerre d'Algérie (1954-1962) », mémoire de master 2 sous la dir. de C. Andrieu, IEP de Paris, 2005.

Gazeau Véronique et Quemeneur Tramor, *Mourir à Sakiet. Enquête sur un appelé dans la guerre d'Algérie*, PUF, 2022.

Gervereau Laurent et Stora Benjamin (dir.), *Photographier la guerre d'Algérie*, Marval, 2004.

Gobin Charlotte, « Genre et engagement : devenir "porteur.e de valises" en guerre d'Algérie (1954-1966) », doctorat d'histoire sous la dir. de S. Schweitzer, université Lyon-2, 2017.

Goudal Émilie, *Des damné(e)s de l'histoire. Les arts visuels face à la guerre d'Algérie*, Presses du réel-Œuvres en sociétés, 2019.

Grall Xavier, *La Génération du djebel*, Le Bateau-livre, 1994.

Guéno Jean-Pierre, *Paroles d'Algérie. Lettres de torturés, 1964-1962*, Flammarion, 2013.

Guenoun Ali, *La Question kabyle dans le nationalisme algérien, 1949-1962*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2021.

Guillaume Jean-François, *Les Mythes fondateurs de l'Algérie française*, L'Harmattan, 1992.

Hadhri Mohieddine, *L'URSS et le Maghreb. De la révolution d'octobre à l'indépendance de l'Algérie, 1917-1962*, L'Harmattan, 1985.

- Hadj-Ahmed Lydia, « L'école malgré la guerre, l'école grâce à la guerre ? Des enfants et des familles à l'épreuve de la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) », thèse sous la dir. de R. Branche, université Paris-Nanterre, 2022.
- Hamon Hervé et Rotman Patrick, *Les Porteurs de valises. La résistance française à la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1979.
- Hamoumou Mohand, *Et ils sont devenus harkis*, Fayard, [1993] 2001.
- Harbi Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise du pouvoir (1945-1954)*, Jeune Afrique, 1980.
- Harbi Mohammed, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981.
- Harbi Mohammed, *1954, la guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 1984.
- Harbi Mohammed, *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens*, Arcantère, 1992.
- Harbi Mohammed et Meynier Gilbert, *Le FLN. Documents et histoire, 1954-1962*, Fayard, 2004.
- Harbi Mohammed, *Aux origines du FLN*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, [1975] 2020.
- Hardy Michel, Lemoine Hervé et Sarmant Thierry, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes, institutions, 1945-1962*, L'Harmattan, 2002.
- Haroun Ali, *L'Été de la discorde. Algérie, 1962*, Alger, Casbah, 2000.
- Haroun Ali, *La 7^e Wilaya. La guerre du FLN en France, 1954-1962*, Seuil, 1986.
- Harrir Christelle, Jordi Jean-Jacques et Perroy Aymeric (dir.), *Les Valises sur le pont. La mémoire du rapatriement maritime d'Algérie – 1962*, Nantes, Marines Éditions, 2009.

- Hartog François, Schmitt Pauline et Schnapp Alain (dir.), *Pierre Vidal-Naquet, un historien dans la cité*, La Découverte, 1998.
- Hautreux François-Xavier, *La Guerre d'Algérie des harkis (1954-1962)*, Perrin, 2013.
- Henni Ahmed, *Économie de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, Alger, Chihab, 2018.
- Henni Samia, *Architecture de la contre-révolution. L'armée française dans le nord de l'Algérie*, Éditions B42, [2017] 2019.
- Henry Jean-Robert et Vatin Jean-Claude (dir.), *Le Temps de la coopération. Sciences sociales et décolonisation au Maghreb*, Karthala, 2012.
- Heymann-Doat Arlette, *Guerre d'Algérie. Droit et non-droit*, Dalloz, 2012.
- Hongrois Christian, *Voyage au cœur de la lutte contre l'OAS*, Nouveau Monde, 2022.
- House Jim et MacMaster Neil, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Tallandier, 2008.
- Hubert Nicolas, *Éditeurs et éditions pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012.
- Hureau Joëlle, *La Mémoire des pieds-noirs de 1830 à nos jours*, Perrin, 2002.
- Jauffret Jean-Charles, *Ces officiers qui ont dit non à la torture en Algérie, 1954-1962*, Autrement, 2005.
- Jauffret Jean-Charles, *Soldats en Algérie, 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Autrement, [2000] 2011.
- Jauffret Jean-Charles, *La Guerre d'Algérie par les documents*, t. I, *L'avertissement, 1943-1946*, Service historique de l'armée de terre, 1990 ; t. II, *Les portes de la guerre. Des occasions manquées à l'insurrection, 1946-1954*, Service historique de l'armée de terre, 1998.

- Jaulin Emmanuel, *La Gendarmerie dans la guerre d'Algérie*, Panazol, Lavauzelle, 2009.
- Jeanneney Jean-Noël, *Un attentat. Petit-Clamart, 22 août 1962*, Seuil, 2016.
- Jordi Jean-Jacques, *1962, l'arrivée des pieds-noirs*, Autrement, 1995.
- Jordi Jean-Jacques et Pervillé Guy (dir.), *Alger, 1940-1962. Une ville en guerres*, Autrement, 1999.
- Jordi Jean-Jacques, *Un silence d'État. Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, Soteca-Belin, 2011.
- Kadri Aïssa et Benguerna Mohamed, *Ingénieurs en Algérie dans les années 1960. Une génération de la coopération*, Karthala, 2014.
- Kastell Serge, *Le Maquis rouge. L'aspirant Maillot et la guerre d'Algérie, 1956*, L'Harmattan, 1997.
- Kauffer Rémi, *OAS. Histoire d'une guerre franco-française*, Seuil, 2002.
- Kechida Aïssa, *Les Architectes de la révolution*, Alger, Chihab, 2001.
- Khatib Hafid, *1^{er} juillet 1956. L'accord FLN-PCA et l'intégration des « Combattants de la libération » dans l'Armée de libération nationale en Algérie*, Alger, OPU, 1991.
- Khiati Mostefa et Khene Lamine, *Les Blouses blanches de la révolution*, Alger, Anep, 2011.
- Lacheraf Mostefa, *L'Algérie : nation et Société*, Maspero, 1965.
- Lacheraf Mostefa, *Des noms et des lieux. Mémoires d'une Algérie oubliée*, Alger, Casbah, 1998.
- Lacoste-Dujardin Camille, *Opération Oiseau bleu : des kabyles, des ethnologues et la guerre en Algérie*, La Découverte, 1997.
- Lacoste Yves, Nouschi André et Prenant André, *L'Algérie. Passé et présent. Le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle*, Éditions sociales, 1960.

- Lacouture Jean, *Cinq hommes et la France*, Seuil, 1962.
- Lacouture Jean, *De Gaulle*, t. III, *Le souverain*, Seuil, 1986.
- Lacouture Jean, 1962. *Algérie, la guerre est finie*, Bruxelles, Complexe, 1985.
- Lacouture Jean, *Mitterrand, une histoire de Français*, t. I, *Les risques de l'escalade*, Seuil, 1998.
- Lantheaume Françoise, « L'enseignement de l'histoire de la colonisation et de la décolonisation de l'Algérie depuis les années trente : État-nation, identité nationale, critique et valeurs. Essai de sociologie du curriculum », thèse de doctorat en sociologie sous la dir. de J.-L. Derouet, EHESS, 2002.
- Launay Michel, *Paysans algériens. La terre, la vigne et les hommes*, Seuil, 1963.
- Layani Fanny, « “Le ciel est bleu comme une chaîne.” L'incarcération des militants de l'indépendance algérienne dans les prisons de France métropolitaine. 1954-1962 », mémoire de master 2, sous la dir. de R. Branche, université Paris-1, 2012.
- Lazali Karima, *Le Trauma colonial. Une enquête sur les effets psychiques et politiques contemporains de l'oppression coloniale en Algérie*, La Découverte, 2018.
- Lebjaoui Mohamed, *Bataille d'Alger ou Bataille d'Algérie*, Gallimard, 1972.
- Lebjaoui Mohamed, *Vérités sur la révolution algérienne*, Gallimard, 1970.
- Leca Jean et Vatin Jean-Claude, *L'Algérie politique. Institutions et régime*, FNSP, 1975.
- Lefevre Daniel, *Chère Algérie. Comptes et mécomptes de la tutelle coloniale, 1930-1962*, Société française d'histoire d'outre-mer, 1997.

- Lefevre Daniel, *Pour en finir avec le repentance coloniale*, Flammarion, 2006.
- Le Foll-Luciani Pierre-Jean, *Les Juifs algériens dans la lutte anticoloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.
- Léger Alain, Guichard Bruno et Hage Julien (dir.), *François Maspero et les Paysages humains, À plus d'un titre-La Fosse aux ours*, 2009.
- Leroux Denis, « Une armée révolutionnaire. La guerre d'Algérie du 5^e bureau », thèse de doctorat en histoire sous la dir. de R. Branche, Paris-1, 2018.
- Le Sueur James D., *Uncivil War. Intellectuals and Identity Politics during the Decolonization of Algeria*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2005.
- Liauzu Claude et Josette, *Quand on chantait les colonies. Colonisation et culture populaire de 1830 à nos jours*, Syllepse, 2002.
- Loris Rodionoff Marius, « Crises et reconfigurations de la relation de l'autorité dans l'armée française au défi de la guerre d'Algérie, 1954-1966 », thèse de doctorat sous la dir. de R. Branche, université Paris-1, 2018.
- MacMaster Neil, *Colonial Migrants and Racism. Algerians in France 1900-1962*, Londres, Palgrave MacMillan, 1997.
- MacMaster Neil, *War in the Mountains. Peasant Society and Counterinsurgency in Algeria, 1918-1958*, Oxford, Oxford University Press, 2020.
- Macmaster Neil, *Burning the Veil. The Algerian War and the « Emancipation » of Muslim Women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2009.

- Mahé Alain, *Histoire de la Grande Kabylie, XIX-XX^e siècles*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2001.
- Malti Hocine, *Histoire secrète du pétrole algérien*, La Découverte, 2010.
- Mameri Khalfa, *Abane Ramdane*, L'Harmattan, 1988.
- Marcus Paul, *Bourgès-Maunoury. Républicain indivisible*, Atlantica, 1997.
- Mathias Gregor, *Les Sections administratives spécialisées en Algérie. Entre idéal et réalité (1955-1962)*, L'Harmattan, 1998.
- Mauss-Copeaux Claire, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Hachette littératures, 1998.
- Mauss-Copeaux Claire, *Algérie, 20 août 1955. Insurrection, répression, massacre*, Payot et Rivages, 2011.
- Médard Frédéric, *Technique et logistique en guerre d'Algérie. L'armée française et son soutien, 1954-1962*, Panazol, Lavauzelle, 2004.
- Mekhaled Boucif, *Chroniques d'un massacre. 8 mai 1945. Sétif, Guelma, Kherrata*, Syros-Au nom de la mémoire, 1995.
- Merad Ali, *Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1960. Essai d'histoire religieuse*, Mouton, 1967.
- Merle Robert, *Ahmed Ben Bella*, Gallimard, 1965.
- Métaïr Kouider (dir.), *Oran. La mémoire*, Oran-Paris, Bel-Horizon – Paris-Méditerranée, 2004.
- Mézières Francis, *Alger, 24 janvier 1960*, t. I, *Genèse du suicide de l'Algérie française* ; t. II, *Mythes du suicide de l'Algérie française*, Éditions d'Alésia, 2018.
- Mohand-Amer Amar, « La crise du FLN de l'été 1962. Indépendance et enjeux de pouvoirs », thèse de doctorat sous. la dir. d'O. Carlier, université Paris-7, 2010.

- Monneret Jean, *La Tragédie dissimulée. Oran, 5 juillet 1962*, Michalon, 2006.
- Monneret Jean, *La Phase finale de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 2000.
- Monneret Jean, *Une ténébreuse affaire. La fusillade du 26 mars 1962 à Alger*, L'Harmattan, 2009.
- Morelle Chantal, *Comment de Gaulle et le FLN ont mis fin à la guerre d'Algérie. 1962, les accords d'Évian*, Bruxelles, André Versaille, 2012.
- Morin Gilles, « De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au Parti socialiste autonome (1954-1960). Un courant socialiste de la SFIO au PSU (1954-1960) », thèse de doctorat sous la dir. d'A. Prost, université Paris-1, 1992.
- Morin Paul, *Les Jeunes et la guerre d'Algérie. Une nouvelle génération face à son histoire*, PUF, 2022.
- Mouralis Guillaume, « Edmond Michelet, garde des Sceaux, ministre de la Justice (9 janvier 1959-24 août 1960) », mémoire de maîtrise sous la dir. d'A. Prost, université Paris-1, 1993-1994.
- Moussaoui Rosa et Ruscio Alain, *L'Humanité censuré. 1954-1962, un quotidien dans la guerre d'Algérie*, Le Cherche Midi, 2012.
- Nadir Ahmed, *Le Mouvement réformiste algérien. Son rôle dans la formation de l'idéologie nationale*, université Paris-3, 1968.
- Naroun Amar, *Ferhat Abbas ou les chemins de la souveraineté*, Denoël, 1961.
- Nick Christophe, *Résurrection. Naissance de la V^e République, un coup d'État démocratique*, Fayard, 1998.
- Nora Pierre, *Les Français d'Algérie*, Julliard, 1961.
- Noulens Thierry, « L'arme blindée et cavalerie en guerre d'Algérie, adaptation d'un système d'arme entre archaïsme et modernité », thèse

sous la dir. de J. Frémeaux et J.-C. Jauffret, université de la Sorbonne, 2011.

Nozière André, *Algérie. Les chrétiens dans la guerre*, Cana, 1979.

Orkibi Eithan, *Les Étudiants de France et la guerre d'Algérie*, Syllepse, 2012.

Ould Aoudia Jean-Philippe, *L'Assassinat de Château-Royal. Alger : 15 mars 1962*, Tirésias-Michel Reynaud, 1992.

Ould Aoudia Jean-Philippe, *Un élu dans la guerre d'Algérie. Droiture et forfaiture*, Tirésias, 1999.

Ould Aoudia Jean-Philippe, *La Bataille de Marignane. 6 juillet 2005. La République, aujourd'hui, face à l'OAS*, suivi de Jean-François Gavoury, *Mort pour la France. 31 mai 1961 – Alger*, Tirésias, 2006.

Pas Nik, *Les Pays-Bas et la guerre d'Algérie*, Alger, Barzakh, 2013.

Pattieu Sylvain, *Les Camarades des frères. Trotskistes et libertaires dans la guerre d'Algérie*, Syllepse, 2002.

Pellissier Pierre, *Salan. Quarante années de commandement*, Perrin, 2014.

Pellissier Pierre, *Massu*, Perrin, 2018.

Perrault Gilles, *Un homme à part*, Barrault, 1984.

Pervillé Guy, *Les Étudiants algériens de l'université française, 1880-1962*, Éditions du CNRS, 1984.

Peyrefitte Alain, *C'était de Gaulle*, Fayard, 1994.

Peyroulou Jean Pierre, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, La Découverte, 2009.

Pitti Laure, « Ouvriers algériens à Renault-Billancourt, de la guerre d'Algérie aux grèves des OS des années 1970 », thèse de doctorat en histoire sous la dir. de R. Gallissot, université Paris-8, 2002.

Planche Jean Louis, *Sétif. Histoire d'un massacre annoncé*, Perrin, 2006.

- Poncet Charles, *Camus et l'impossible trêve civile*, suivi de *Correspondance avec Amar Ouzegane*, Gallimard, 2015.
- Pozzi Jérôme, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations, réseaux, 1958-1976*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- Purtschet Christian et Valentino André, *Sociologie électorale en Afrique du Nord*, PUF, 1966.
- Quemeneur Tramor, « Une guerre sans “non” ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », thèse sous la dir. de B. Stora, université Paris-8, 2007.
- Rahal Malika, *Ali Boumendjel. Une affaire française, une histoire algérienne*, Les Belles Lettres, 2010.
- Rahal Malika, *L'UDMA et les Udmistes. Contribution à l'histoire du nationalisme algérien*, Alger, Barzakh, 2017.
- Rahal Malika, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, La Découverte, 2022.
- Rahal Mansour, *Les Maquisards. Pages du maquis des Aurès durant la guerre de libération*, Alger, El Chourouk, 2000.
- Ray Marie-Christine, *Le Cardinal Duval. Un homme d'espérance en Algérie*, Cerf, 1998.
- Redha Malek, *L'Algérie à Évian. Histoire des négociations secrètes (1956-1962)*, Seuil, 1995.
- Reliquet Sandrine, « L'exercice de la magistrature en Algérie d'octobre 1956 à octobre 1958. Le cas du parquet général d'Alger », mémoire de DEA sous la dir. de R. Girardet, IEP de Paris, 1989.
- Renaud Patrick-Charles, *La Bataille de Bizerte. Tunisie, 19 au 23 juillet 1961*, L'Harmattan, 1996.
- Révillon Luc, *Algérie 54-62. La guerre fantôme dans la bande dessinée francophone*, PLG, 2022.

- Rey-Goldzeiguer Annie, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945. De Mers el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, La Découverte, 2002.
- Rigouste Mathieu, *Un seul héros, le peuple. La contre-insurrection mise en échec par les soulèvements algériens de décembre 1960*, Toulouse, Premiers matins de novembre, 2020.
- Robin Marie-Monique, *Escadrons de la mort, l'école française*, La Découverte, 2004.
- Rocard Michel, *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, édition critique établie sous la direction de Vincent Duclert et Pierre Encrevé, Mille et Une Nuits, 2003.
- Rochebrune Renaud de et Stora Benjamin, *La Guerre d'Algérie vue par les Algériens*, 2 vol., Gallimard, 2019.
- Rollat Alain, *Les Hommes de l'extrême droite. Le Pen, Marie, Ortiz et les autres*, Calmann-Lévy, 1985.
- Roman Joël (édition établie par), *Esprit. Écrire contre la guerre d'Algérie*, Hachette, 2002.
- Ruscio Alain, *Que la France était belle au temps des colonies. Anthologie de chansons coloniales et exotiques françaises*, Maisonneuve et Larose, 2001.
- Ruscio Alain, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La Découverte, 2015.
- Ruscio Alain, *Les Communistes et l'Algérie. Des origines à la guerre d'indépendance, 1920-1962*, La Découverte, 2019.
- Sabot Jean-Yves, *Le Syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1995.
- Sacriste Fabien, *Germaine Tillion, Jacques Berque, Jean Servier et Pierre Bourdieu. Des ethnologues dans la guerre d'indépendance algérienne*,

- L'Harmattan, 2011.
- Sacriste Fabien, *Les Camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés (1954-1962)*, FNSP, 2022.
- Sambron Diane, *Femmes musulmanes. Guerre d'Algérie, 1954-1962*, Autrement, 2007.
- Sartre Jean-Paul, *Situations*, t. V, *Colonialisme et néo-colonialisme*, Gallimard, 1964.
- Saul Samir, *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Genève, Droz, 2016.
- Sauzay Laurent, « La revue *Vérité-Liberté* : un exemple de lutte contre la censure pendant la guerre d'Algérie, 1960-1962 », mémoire de DEA sous la dir. d'A.-G. Slama, IEP de Paris, 1992.
- Sayad Abdelmalek, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, 1999.
- Scioldo-Zürcher Yann, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Éditions de l'EHESS, 2010.
- Sidi Moussa Nedjib, *Algérie, une autre histoire de l'indépendance. Trajectoires révolutionnaires des partisans de Messali Hadj*, PUF, 2019.
- Sigg Bernard W., *Le Silence et la Honte. Névroses de la guerre d'Algérie*, Messidor, 1989.
- Simon Catherine, *Les Années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, La Découverte, 2009.
- Simonin Anne, *Les Éditions de Minuit en guerre d'Algérie. Le devoir d'insoumission*, Minuit, 2012.
- Sirinelli Jean-François, *Intellectuels et passions françaises*, Fayard, 1990.
- Sivan Emmanuel, *Communisme et nationalisme en Algérie (1920-1962)*, FNSP, 1976.

- Smouts Marie-Claude (dir.), *La Situation postcoloniale. Les colonial studies dans le débat français*, Presses de Sciences Po, 2007.
- Sprecher Jean, *À contre-courant. Étudiants libéraux et progressistes à Alger, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2000.
- Steuer Clément, *Susini et l'OAS*, L'Harmattan, 2004.
- Stora Benjamin, *Messali Hadj*, Le Sycomore, 1982.
- Stora Benjamin et Daoud Zakya, *Ferhat Abbas, une utopie algérienne*, Denoël, 1995.
- Stora Benjamin, *Imaginaires de guerre. Algérie-Viêt-Nam, en France et aux États-Unis*, La Découverte, 1997.
- Stora Benjamin, *Appelés en guerre d'Algérie*, Gallimard, 1997.
- Stora Benjamin, *Le Transfert d'une mémoire. De l'Algérie française au racisme anti-arabe*, La Découverte, 1999.
- Stora Benjamin, *Le Livre, mémoire de l'Histoire. Réflexions sur le livre et la guerre d'Algérie*, Le Préau des collines, 2005.
- Stora Benjamin, *Le Mystère de Gaulle*, Robert Laffont, 2008.
- Stora Benjamin et Malye François, *François Mitterrand et la guerre d'Algérie*, Calmann-Lévy, 2010.
- Stora Benjamin, *Le Nationalisme algérien avant 1954*, Éditions du CNRS, 2010.
- Stora Benjamin, *Voyages en postcolonies. Vietnam, Algérie, Maroc*, Stock, 2012.
- Stora Benjamin, *Retours d'histoire. L'Algérie après Bouteflika*, Bayard, 2020.
- Stora Benjamin, *France-Algérie. Les passions douloureuses*, Albin Michel, 2021.

- Taradellas Anton, « Les réfugiés de la guerre d'Algérie », mémoire de maîtrise sous la dir. de M. Schulz, université de Genève, 2017.
- Taraud Christelle, *La Prostitution coloniale. Algérie, Maroc, Tunisie, 1830-1962*, Payot, 2003.
- Taubert Fritz, *La Guerre d'Algérie et la République démocratique allemande. Le rôle de l'« autre » Allemagne pendant les « événements » (1954 à 1962)*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2010.
- Tegua Mohamed, *L'Armée de libération nationale en Wilaya IV*, Alger, Casbah, 2002.
- Thénault Sylvie, *Une drôle de justice, les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001.
- Thénault Sylvie (dir.), « L'internement en France pendant la guerre d'indépendance algérienne. Vadenay, Saint-Maurice-l'Ardoise, Thol, le Larzac », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 92, 2008.
- Thénault Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, 2012.
- Thénault Sylvie, *Les Ratonnades d'Alger, 1956. Une histoire du racisme colonial*, Seuil, 2022.
- Thomas Martin, *The French North African Crisis. Colonial Breakdown and Anglo-French Relations, 1945-1962*, Londres, MacMillan, 2000.
- Tio Bellido Ramon (dir.), *Le xx^e siècle dans l'art algérien*, Aica Press, 2003.
- Todd Olivier, *Albert Camus, une vie*, Gallimard, 1996.
- Touati Houari, *Aux origines du drapeau algérien : une histoire symbolique*, Oran, Zaytūn, 2014.
- « Toute L'Humanité contre la torture », *L'Humanité*, hors-série, janvier 2001.
- Tristan Anne, *Le Silence du fleuve. Octobre 1961*, Syros, 1991.

- Trodi El Hachemi et Carlier Omar, *Larbi Ben M'hidi, l'homme des grands rendez-vous*, Alger, Enag, 1991.
- Ulloa Marie-Pierre, *Francis Jeanson. Un intellectuel en dissidence de la Résistance à la guerre d'Algérie*, Berg International, 2001.
- Vaïsse Maurice, *Alger, le putsch*, Bruxelles, Complexe, 1983.
- Vaïsse Maurice, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Fayard, 1998.
- Vaïsse Maurice, *Comment de Gaulle a fait échouer le putsch d'Alger*, Bruxelles, André Versaille, 2011.
- Vaïsse Maurice (dir.), *De Gaulle et l'Amérique latine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- Vaïsse Maurice (dir.), *Vers la paix en Algérie*, CTHS, 2022.
- Valette Jacques, *La Guerre d'Algérie des messalistes, 1954-1962*, L'Harmattan, 2001.
- Vermeren Pierre, *Histoire de l'Algérie contemporaine. De la régence d'Alger au hirak (xix^e-xxi^e siècles)*, Nouveau Monde, 2022.
- Vidal-Naquet Pierre, *La Torture dans la République : essai d'histoire et de politique contemporaine (1954-1962)*, Minuit, 1972.
- Vidal-Naquet Pierre, *Les Crimes de l'armée française*, Maspero, 1975.
- Vidal-Naquet Pierre, *Face à la raison d'État*, La Découverte, 1989.
- Villatoux Marie-Catherine et Paul, *La République et son armée face au péril subversif*, Les Indes savantes, 2005.
- Vince Natalya, *Our Fighting Sisters. Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*, Manchester, Manchester University Press, 2015.
- Vircondelet Alain, *Albert Camus et la guerre d'Algérie. Histoire d'un malentendu*, Monaco, Le Rocher, 2022.
- Wall Irwin M., *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, Soleb, 2006.

Yacine Tassadit, *Pierre Bourdieu en Algérie (1956-1961), témoignages*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2022.

Yefsah Abdelkader, *Le Processus de légitimation du pouvoir militaire et la construction de l'État en Algérie*, Anthropos, 1982.

Zeggagh Mohand, *Prisonniers politiques FLN en France pendant la guerre d'Algérie. 1954-1962. La prison, un champ de bataille*, Publisud, 2012.

Zytnicki Colette, *Un village à l'heure coloniale. Draria, 1830-1962*, Belin, 2019.

Suivez toute l'actualité de la collection Bouquins

www.bouquins.tm.fr



